MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1963, Tome II, 1er juillet-30 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1963, Tome II, 1er juillet-30 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse]. 2001.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

47, rue de la Convention, 75015 Paris
Téléphone : 01 40 58 34 19

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
Téléphone : 03 27 93 70 70

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère français des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. 1999-ISBN 2-11-089 152-1

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1963

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS	Référence catalogue	Prix unitaire
		F
Volume 1 : 1954 - 21 juillet-31 décembre	PN 018 301	220,00
Volume 2 : 1954 - Annexes (21 juillet-31 décembre)		
Volume 3 : 1955 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 302	220,00
Volume 4 : 1955 - Annexes I (1er janvier-30 juin)		
Volume 5 : 1955 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 303	220,00
Volume 6 : 1955 - Annexes II (1er juillet-31 décembre)		
Volume 7 : 1956 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 304	220,00
Volume 8 : 1956 - II (1er juillet-23 octobre)	PN 018 305	220,00
Volume 9 : 1956 - III (24 octobre-31 décembre)	PN 018 306	220,00
Volume 10 : 1957 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 307	220,00
Volume 11 : 1957 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 308	220,00
Volume 12 : 1958 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 309	220,00
Volume 13 : 1958 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 310	220,00
Volume 14 : 1959 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 311	*220,00*
Volume 15 : 1959 - Annexes I (1er janvier-30 juin)	PN 018 312	*150,00*
Les deux volumes 14 et 15		350,00
Volume 16 : 1959 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 313	220,00
Volume 17 : 1960 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 314	220,00
Volume 18 : 1960 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 315	220,00
Volume 19 : 1961 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 316	220,00
Volume 20 : 1961 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 317	220,00
Volume 21 : 1962 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 318	220,00
Volume 22 : 1962 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 319	220,00
Volume 23 : 1963 - I (1er janvier-30 juin)	PN 018 320	220,00
Volume 24 : 1963 - II (1er juillet-31 décembre)	PN 018 321	220,00

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1963

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

2001

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres de droit :

M. ROÉ D'ALBERT, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

Mlle CONSTANT, conservateur général, adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. BÉLAVAL, conseiller d'État, directeur des Archives de France.

M. ANGREMY, de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France.

Général SILVESTRE DE SACY, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

Général BERLAUD, chef du Service historique de l'armée de Terre.

Contre-amiral BEAUVOIS, chef du Service historique de la Marine.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Membres à titre personnel :

M. AGERON, professeur émérite de l'université de Paris-XII.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE, ministre plénipotentiaire.

M. FRANCK, professeur à l'Université de Paris-I.

Mme FRITSCH-BOURNAZEL, directeur de recherche à la Fondation nationale des Sciences politiques.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'Université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation du ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. KASPI, professeur à l'Université de Paris-I.

M. LAFRANCE, ambassadeur de France.

M. MAILLARD, ambassadeur de France.

M. MÉLANDRI, professeur à l'Université de Paris-III.

M. MICHEL, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. MILZA, professeur à l'Institut d'études politiques.

M. MONTANT, professeur des Universités.

M. DE MONTBRIAL, membre de l'Institut.

M. NOIVILLE, ministre plénipotentiaire.

M. NOUAILHAT, professeur émérite de l'Université de Nantes.

M. PAGNIEZ, ministre plénipotentiaire.

M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères.

Mme Du Réau, professeur des Universités.

M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris-IV.

M. Thobie, professeur émérite de l'Université de Paris-VIII.

M. Tiné, ambassadeur de France.

M. Vaïsse, professeur à l'Université de Reims, directeur du Centre d'études d'histoire de la Défense.

M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

M. Vernet, journaliste.

M. Zorgbibe, professeur des Universités.

Secrétaire :

M. Laux, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAISSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

Mlle Nathalie BUFFET, docteur ès lettres.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Autant le premier semestre 1963 s'ordonnait autour des coups frappés par le Général dès les premières semaines de janvier, autant le deuxième semestre est foisonnant d'événements, d'initiatives, de démarches sans relations apparentes les uns avec les autres, mais dont certains annoncent une vraie transformation des rapports diplomatiques de la France et des relations internationales.

Pour donner une idée de l'extraordinaire kaléidoscope offert par les archives du Quai d'Orsay, nous avons retenu des textes portant sur des questions aussi variées que le financement de la construction du *Concorde*, l'ouverture à gauche en Italie, la personnalité de Jean XXIII, la question kurde, le conflit sino-soviétique, la catastrophe de Skopje, les affrontements algéro-marocains, les inquiétudes provoquées par les incidents entre les Hutus et les Tutsis et les assassinats de Ngo Dinh Diem (les télégrammes de l'ambassadeur Lalouette permettent de suivre pas à pas l'aggravation de la crise à Saigon) et du président Kennedy (dont les obsèques donnent une de ses occasions de rencontre à de Gaulle et au nouveau président L. Johnson).

Mais l'essentiel porte sur les relations nucléaires internationales, la coopération franco-allemande, l'évolution des rapports diplomatiques de la France avec l'Europe de l'Est et le monde arabe, la tentative de réflexion sur les interventions françaises en Afrique, enfin les démarches entreprises en vue de la reconnaissance de la République populaire de Chine.

Pour ce qui est des questions nucléaires, le désaccord entre la France et l'OTAN s'approfondit, les contradictions s'accroissent entre une doctrine américaine qui fait plus de place aux armes conventionnelles et une doctrine française prêchant une dissuasion pure et dure. Pour une fois d'accord, Américains, Soviétiques et Britanniques pressent les Français de se joindre à eux pour signer le traité d'interdiction des essais nucléaires qui est conclu à Moscou. Les démarches faites par Macmillan et Kennedy se heurtent au refus du général de Gaulle, qui ne pense pas beaucoup de bien de cet accord, mais la diplomatie française estime nécessaire d'expliciter la position française et les mesures prises afin d'assurer la sécurité des essais nucléaires dans le Pacifique. Quoi qu'il en soit, sur des questions comme la non-dissémination, le projet de force multilatérale, la réunification de l'Allemagne, les positions de Paris et de Washington divergent profondément. Et l'ambassade à Washington a bien du mal à faire face aux critiques de l'opinion américaine à l'égard de la France.

Les relations franco-allemandes se ressentent du coup de frein donné au processus du traité de l'Élysée par le vote du préambule par le Bundestag et par le remplacement du chancelier Adenauer par Ludwig Ehrard. Manifestement la coopération recèle des épines, qui s'appellent relations avec les États-Unis, politique agricole commune et force multilatérale. Il n'empêche que, par inertie diplomatique, les Soviétiques reprochent aux Français l'établissement des liens spéciaux avec une puissance que Khrouchtchev continue à considérer comme « revancharde ». Agitant la

menace d'un nouveau Rapallo, le *leader* soviétique insiste dans le même temps sur l'urgence de la conclusion d'un traité de paix et souhaite l'amélioration des rapports franco-soviétiques.

Précisément, on note un frémissement des rapports diplomatiques entre la France et les États du bloc soviétique : ainsi les légations de France en Hongrie et en Roumanie se transforment en ambassades.

Une évolution semblable, sur le plan de l'ouverture, s'opère entre la France et le monde arabe où des relations sont établies avec le Koweït et le Yémen, et où un dialogue – de sourds – s'amorce sur la question d'Israël.

En Afrique, les événements qui se sont produits à Brazzaville (les 13, 14 et 15 août) ont provoqué l'intervention des forces françaises pour tenter de sauver le régime du président Fulbert Youlou. La polémique qui s'ensuit, les risques de propagation dans les États voisins, comme le Congo-Léopoldville, les troubles dans d'autres pays africains (Dahomey) amènent le gouvernement français à prendre position pour préciser les conditions et les limites de l'intervention des forces françaises : prendre soin de dégager l'armée française des armées locales, ne pas cautionner l'action politique des gouvernements africains par l'action des forces françaises, ne pas participer au maintien de l'ordre, mais garantir cependant la sécurité personnelle des responsables politiques. Il s'agit bien là d'une conception restrictive des interventions françaises, qui sera démentie par ce qui se passera dans les années soixante-dix.

Sans être aussi actives et étroites que dans les semestres précédents, les relations franco-algériennes continuent à tenir le devant de la scène : les accords d'Évian apparaissent dépassés du fait des revendications algériennes. Ben Bella réclame par exemple une évacuation complète et anticipée des sites militaires français. Les diplomates français n'arrêtent pas de noter la violation des accords, en particulier dans le domaine pétrolier. Les dirigeants algériens réaffirment l'option irréversible de l'Algérie en faveur du socialisme et veulent imposer une réforme agraire totale et immédiate, sans indemnisation. Dans le même temps, les Algériens plongés dans une grave crise financière font appel à l'aide de la France.

Le dernier point essentiel réside dans les demandes faites par l'intermédiaire d'Edgar Faure, pour établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Nous avons retenu à la fois le compte rendu de la mission secrète en Chine et les instructions à Jacques de Beaumarchais, pour régulariser le processus dans les formes diplomatiques. Bref, tout est prêt pour la « reconnaissance » qui aura lieu en janvier 1964.

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. – Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant (1) :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. LES NATIONS UNIES		
1963				
5 juil.	Paris	Attitude des Afro-Asiatiques à la XVIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies.	N.	10
28 sept.	New York à Paris.	Participation de la France au débat général de l'Assemblée des Nations Unies demandée par les représentants du Tiers Monde.	T.	116
1er oct.	Dakar à Paris	Commentaires de l'ambassadeur de France à Dakar sur le discours du ministre sénégalais des Affaires étrangères à l'Assemblée générale de l'ONU.	T.	121

(1) Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.
La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé; la mention Bruxelles (Delfra) que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
24 oct.	New York à Paris.	Entretien du représentant de la France auprès du Conseil de sécurité de l'ONU, avec M. Nogueira, ministre portugais des Affaires étrangères, sur les problèmes de l'Angola et du Mozambique devant les Nations Unies.	T.	157
18 déc.	*Idem*	Bilan de la XVIIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies.	T.	247
		B. L'OTAN		
1963				
24 juil.	Paris	Retrait des forces navales françaises de l'Atlantique. Mise au point après les réactions de la presse.	N.	38
23 oct.	Repan à Paris	Relations de la France avec les États-Unis : redéfinition du concept stratégique de l'OTAN (forces conventionnelles et forces nucléaires).	T.	155
25	Paris	Note du général de Gaulle : directives stratégiques de l'OTAN (document mc 100/1) en contradiction avec les conceptions françaises.	N.	161
28	*Idem*	Concept stratégique de l'OTAN.	N.	165
2 déc.	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Bohlen-Finletter, au sujet du concept stratégique de l'OTAN.	N.	222
7	*Idem*	Position de la France concernant le concept stratégique de l'OTAN.	N.	228
		C. LES RELATIONS EST-OUEST : La question de Berlin		
1963				
2 juil.	Paris	Rappel des objectifs de la politique allemande de l'URSS, poursuite par Pankow de la consolidation de la RDA et de l'affaiblissement des prérogatives alliées.	N.	3
6	Berlin à Paris.....	Rencontres de Berlin (29 juin-4 juillet) : visite de M. Khrouchtchev à Berlin-Est et entrevues avec MM. Gomulka, Novotny, Kadar et Jivkov, à l'occasion du 70e anniversaire de Walter Ulbricht.	D.	14

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
18 juil.	Bonn à Paris	Réflexions du général Toulouse, chef du gouvernement militaire français à Berlin, sur certains aspects des rapports entre Willy Brandt et les commandants alliés.	T.	30
18	*Idem*	Réunion tripartite à Bonn sur la même question.	T.	31
30	Paris à Londres, Bonn, Washington.	Nécessité de laisser les Soviétiques dans l'incertitude concernant la nature d'une riposte alliée en cas d'incorporation de Berlin-Est à la RDA.	T.	42
24 sept.	Berlin à Bonn	Entorses faites par le bourgmestre Willy Brandt à la doctrine et au protocole alliés et réponse à donner à ce comportement.	D.	110
30	Bonn à Paris	Communication d'une lettre du général Toulouse sur l'état actuel des relations entre la Kommandatura alliée et Willy Brandt.	D.	118
3 oct.	Berlin à Paris.....	Utilisation par le personnel politique de RDA des différentes appellations de Berlin-Ouest.	D.	124
10 déc.	*Idem*	Premières impressions de M. Jean-Claude Winckler, adjoint au chef du gouvernement militaire français, sur Berlin.	D.	233
27	*Idem*	Compte rendu de la réunion entre les commandants alliés et leurs délégués avec Willy Brandt. De la situation générale à Berlin.	T.	257

D. QUESTIONS ATOMIQUES

1963				
10 juil.	Washington à Paris.	Entretien Rusk-Alphand, concernant l'opinion française quant aux intentions américaines sur les négociations avec Moscou à propos des essais nucléaires.	T.	17
16	Moscou	Entretien Dejean-Khrouchtchev : intérêt des Soviétiques pour une éventuelle participation française aux discussions sur un accord de cessation des essais nucléaires.	T.	26
29	Paris	Indications données par M. Tyler, secrétaire d'État adjoint pour les affaires européennnes, à Charles Lucet des négociations de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires.	T.	41

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
31 juil.	Moscou à Paris . . .	Accord sur la cessation des expériences nucléaires.	T.	43
4 août	Paris à Londres. . .	Réponse du général de Gaulle à la lettre de Harold Macmillan, sur la participation française à l'accord de cessation des essais nucléaires.	T.	47
4	Paris à Washington.	Réponse du général de Gaulle à la lettre de John Kennedy, sur la participation française à l'accord de cessation des essais nucléaires.	T.	48
5	Moscou à Paris . . .	Analyse par M. Dejean des termes de la déclaration soviétique du 3 août sur l'attitude de « certains milieux français » opposés à l'accord de cessation des essais nucléaires.	T.	49
7	Paris à Washington.	Entretien Couve de Murville-Bohlen sur le traité de Moscou.	T.	50
7	Washington à Paris.	Embarras du président américain après réception d'une lettre du général de Gaulle concernant l'attitude américaine sur la transmission d'informations nucléaires à la France.	T.	51
4 sept.	Paris	Instructions aux ambassadeurs afin d'expliquer aux pays intéressés les intentions françaises pour assurer la sécurité des essais nucléaires dans le Pacifique.	T.	79
23	*Idem*	Justification de la politique française quant à la non-signature du traité de Moscou et à la poursuite des expériences nucléaires.	N.	104
7 oct.	*Idem*	Position de la France concernant les essais nucléaires et le traité de Moscou.	N.	130
4 déc.	*Idem*	Problèmes diplomatiques liés à la réalisation du nouveau site d'expérimentation du Pacifique.	N.	224
		E. QUESTIONS SCIENTIFIQUES		
1963				
22 nov.	Paris à Bonn, Londres, Moscou, Rome.	Initiative française pour la création d'une institution internationale de recherche sur le cancer.	T.	210

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1. Les Communautés européennes		
1963				
9 juil.	Paris.....	Projets de propositions françaises sur la fusion des institutions des Communautés européennes et sur les pouvoirs et le mode d'élection du Parlement européen.	N.	16
12	Bruxelles-Delfra à Paris.	Acceptation par le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six des vues françaises, restrictives, concernant les contacts entre le Royaume-Uni et les Six dans le cadre de l'UEO.	T.	18
10 août	Paris.....	Association de la Turquie à la CEE.	N.	56
10 sept.	Bruxelles-Delfra à Paris.	Vues du représentant français auprès des Communautés européennes relatives à la fusion de certaines institutions des Communautés.	T.	88
5 oct.	Paris.....	Souhait de l'Autriche, à la différence des autres membres de l'AELE, d'être associée à la CEE. Attitude de la France devant les problèmes soulevés par cette demande d'association.	N.	128
10	Paris à Bruxelles-Delfra.	Vues françaises et allemandes sur la fusion des institutions des Communautés européennes.	T.	139
19	Paris.....	État des négociations du GATT.	N.	149
15 nov.	*Idem*	Au sujet des consultations politiques à Six et de l'union politique de l'Europe.	N.	201
7 déc.	Bruxelles-Delfra à Paris.	Vues de la Commission de la CEE sur la question des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire.	T.	228
19	*Idem*	Objections du ministre français de l'Agriculture au plan Mansholt, lors du Conseil des ministres des Six. Acceptation par la délégation allemande du principe de rapprochement des prix des céréales en une seule étape.	T.	250
22	*Idem*	Attitude favorable de la délégation française aux propositions de compromis sur les quatre règlements agricoles et la négociation tarifaire multilatérale avancées par la Commission.	T.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. La République fédérale d'Allemagne		
1963				
1er juil.	Bonn à Paris	Déceptions allemandes concernant la CEE.	T.	2
4	*Idem*	Entretiens de Bonn (4-5 juillet) : problèmes du Marché commun et répercussion sur la négociation du GATT.	C.R.	6 (I à VIII)
17 sept.	Paris	Premier bilan de l'application du traité franco-allemand de coopération.	N.	100
19	Paris à Bonn	Entretiens Couve de Murville-Schröder : traité de Moscou; fusion des exécutifs des Communautés européennes et règlements agricoles; réserves françaises sur le plan Stikker; projet de force nucléaire multilatérale.	T.	102
21	Paris	Visite d'adieu du chancelier Adenauer au général de Gaulle.	C.R.	103 (I à III)
15 nov.	Bonn à Paris	Atmosphère dans laquelle se prépare à Bonn le voyage à Paris du chancelier Erhard.	T.	199
15	Paris	Au sujet de la coopération franco-allemande concernant la culture, l'enseignement et la jeunesse depuis juillet 1963.	N.	202
21	*Idem*	Entretien de Gaulle-Erhard : politique commune au sein de la CEE, problèmes agricoles, négociation Kennedy, défense commune et Alliance atlantique.	C.R.	207
30	Paris à Washington, Londres, Bonn, Rome, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg.	Entretien Pompidou-Erhard (21 novembre) : questions agricoles et négociation Kennedy.	C.R.	221
17 déc.	Paris à Londres, Washington, Moscou, Bonn.	Réunion des quatre ministres des Affaires étrangères (15 décembre) à l'ambassade d'Allemagne à Paris : problèmes relatifs à l'Allemagne et à Berlin.	T.	245
21	Paris	Audience accordée par le général de Gaulle à M. Klaiber, ambassadeur de la RFA. Principal sujet abordé : attitude de Bonn vis-à-vis du Marché commun et des négociations de Bruxelles.	C.R.	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. Chypre		
1963				
10 déc.	Ankara à Paris. . . .	Question de Chypre et des relations turco-helléniques.	D.	234
18	Paris	Modification de la constitution chypriote par Mgr Makarios; le point de vue turc.	N.	246
26	Ankara à Paris. . . .	Événements de Chypre; appel lancé le 24 décembre par les trois puissances garantes; décision du gouvernement turc d'une intervention unilatérale.	T.	255
26	Athènes à Paris. . .	Événements de Chypre vus d'Athènes. Attitude britannique : non-intervention et conciliation.	T.	256
28	Paris	Révision unilatérale par Mgr Makarios de la constitution chypriote; pourparlers entre Britanniques, Grecs et Turcs pour un règlement du problème chypriote.	N.	261
30	Ankara à Paris. . . .	Attitude britannique sur place à Chypre. Solution préconisée par les Turcs : un partage de l'île.	T.	264
		4. Le Danemark		
1963				
27 août	Copenhague à Paris.	Entretiens franco-danois : politique européenne, Alliance atlantique, accords de Moscou, coopération franco-allemande, rapports bilatéraux franco-danois, conclusion d'un accord culturel.	C.R.	71
		5. L'Espagne		
1963				
20 nov.	Paris	Entretien Couve de Murville-Castiella : questions commerciales franco-espagnoles, relations militaires et établissement d'une base aux Canaries pour les satellites français; accord hispano-américain sur les bases militaires; question marocaine et affaire algéro-marocaine; CEE, adhésion de la Grande-Bretagne et association de la Turquie.	C.R.	206

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6. La Grande-Bretagne		
1963				
25 juil.	Londres à Paris. . .	Entretiens Messmer-Thorneycroft : proposition britannique de coopération atomique franco-britannique en échange de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun.	C.R.	39
17 sept.	Paris	Entretien général de Gaulle-ambassadeur de Grande-Bretagne : réserves du Général sur les discussions entre Anglo-Saxons et Soviétiques; question du tunnel sous la Manche.	C.R.	98
27	*Idem*	Souhait du Comité permanent franco-britannique des fonctionnaires, en charge de l'opération *Concorde*, sur les participations allemande et italienne.	L.	113
24 oct.	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Butler à La Haye : relations Est-Ouest, traité de Moscou, relance de l'Europe politique, négociation Kennedy, OTAN et force nucléaire multilatérale.	C.R.	159
		7. La Grèce		
1963				
19 déc.	Paris	Entretien Pompidou-Venizelos : investissements français en Grèce et construction de centrales hydroélectriques par la France; déséquilibre des échanges; évolution de l'association de la Grèce au Marché commun; Turquie.	C.R.	248
		8. L'Irlande		
1963				
20 nov.	Paris	Entretien général de Gaulle-Aiken : adhésion éventuelle de la République d'Irlande au Marché commun; position irlandaise sur les négociations du *Kennedy round.*	C.R.	205

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9. L'Italie		
1963				
14 oct.	Paris.....	Entretien Couve de Murville-Cattani : relations avec les États-Unis, GATT, relance de l'union politique européenne, politique agricole commune, relations de la CEE avec le Royaume-Uni.	C.R.	142
7 nov.	Rome à Paris.....	35e congrès du PSI : décision ou non de l'établissement d'un gouvernement de centre-gauche; rapports avec les communistes, politique extérieure, problème des régions, questions économiques.	D.	186
11 déc.	Paris.....	Entretien Bérard-Saragat : force multilatérale; attitude des socialistes français à l'égard des communistes; politique intérieure italienne.	T.	239
15	*Idem*.....	Entretien Couve de Murville-Saragat : Marché commun; force multilatérale.	C.R.	244
		10. Le Saint-Siège		
1963				
4 juil.	Rome (Saint-Siège) à Paris.	Analyse de l'œuvre accomplie par Jean XXIII en tant qu'homme d'État.	D.	8
		11. La Turquie		
1963				
15-16 juil.	Ankara à Paris....	Entretiens franco-turcs : conférence de Moscou entre Soviétiques, Britanniques et Américains; association de la Turquie au Marché commun; prêt français à la Turquie; position de la France à l'égard de l'OTAN; relations sino-soviétiques; situation au Moyen-Orient; question kurde; rôle des Soviétiques et de Nasser.	C.R.	25

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1. L'URSS		
1963				
6 juil.	Paris à Moscou, Washington, Londres, Bonn, Repan.	Analyse par le Département de la politique soviétique à l'égard de l'Allemagne, à partir d'un discours de Khrouchtchev.	T.	13
12	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov, ambassadeur d'URSS à Paris : communication de M. Khrouchtchev au Général.	C.R.	20
12	Moscou à Paris . . .	Aide-mémoire soviétique remis au général de Gaulle par M. Vinogradov, au sujet des relations franco-soviétiques (traduction non officielle).	N.	21
17	Moscou	Entretien Dejean-Khrouchtchev : traité franco-allemand; la RFA et l'URSS; traité de paix avec l'Allemagne et situation en RDA; développement économique de l'URSS.	T.	27
17	*Idem*	Entretien Dejean-Khrouchtchev *(suite)* : invitation officielle faite au général de Gaulle à venir en URSS.	T.	28
14 août	Paris à Moscou, Bonn, Washington.	Texte de la réponse française à la note soviétique du 17 mai.	T.	60
18 sept.	Moscou à Paris . . .	Situation mauvaise de l'agriculture soviétique empêchant Moscou de fournir en céréales ses satellites (Cuba) et l'obligeant à d'importants achats en Occident (Canada).	T.	101
23	Luxembourg à Paris.	Compte rendu d'une conversation de l'ambassadeur avec un prêtre français, spécialiste de l'Ukraine.	D.	106
25	Moscou à Paris . . .	Aggravation de la querelle sino-soviétique et de ses répercussions sur l'ensemble des pays communistes.	T.	111
31 déc.	*Idem*	Manifestation contre le racisme des étudiants africains à Moscou, entraînant un afflux de demandes de bourses pour la France.	T.	265

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. L'Albanie		
1963				
19 juil.	Tirana à Paris	Réception du 14 juillet à la légation de France. Notations sur les diplomates accrédités à Tirana.	D.	32
26 août	*Idem*	Entretien entre le ministre de France et le directeur d'Europe occidentale au ministère albanais des Affaires étrangères : développement des relations culturelles et économiques avec la France; efforts et concurrence de l'Italie dans ces deux domaines.	T.	69
21 oct.	*Idem*	Situation intérieure en Albanie d'après les récits des réfugiés albanais en Yougoslavie.	T.	150
21 nov.	*Idem*	Grands axes de la politique culturelle française en Albanie.	T.	209
		3. La Hongrie		
1963				
28 sept.	Budapest à Paris..	Transformation de la légation de France en ambassade; rapports franco-hongrois; évolution de la situation intérieure hongroise.	D.	115
		4. La Pologne		
1963				
13 juil.	Varsovie à Paris ..	Durcissement du gouvernement polonais en matière culturelle.	T.	23
		5. La Roumanie		
1963				
20 juil.	Paris à Bucarest ..	Opinion roumaine à l'égard du CAEM et du différend sino-soviétique.	T.	34
1er août	Bucarest à Paris ..	Transformation de la légation britannique en ambassade et de la nécessité pour la France de devancer toute démarche en ce sens.	T.	45
25 oct.	Paris	Contacts à Bucarest avec les représentants diplomatiques de certains pays d'Asie.	N.	162

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963 7 déc.	Paris.....	Annonce par les gouvernements français et roumain de l'élévation de leurs légations respectives en ambassades.	T.	229
		6. La Tchécoslovaquie		
1963 9 nov.	Prague à Paris....	Difficultés rencontrées lors des négociations financières franco-tchécoslovaques.	T.	188
		7. La Yougoslavie		
1963 2 août	Belgrade à Paris..	Récit de la catastrophe de Skopje par l'ambassadeur de France.	T.	46
14 sept.	*Idem*	Commentaires après la visite de M. Khrouchtchev à Brioni.	T.	95
9 oct.	*Idem*	Réflexions sur le plan politique et économique de l'ambassadeur de France après la visite de M. Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie.	D.	138

III. – L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1963				
5 juil.	Paris.....	Politique française en Afrique après la conférence d'Addis-Abeba. Position des États de l'UAM à l'égard du Portugal et de l'Afrique du Sud.	N.	11
23 août	Paris à Tananarive, Nouakchott, Abidjan, Fort-Lamy, Yaoundé, Lomé, Cotonou, Niamey, Bangui, Dakar, Ouagadougou et Brazzaville.	Conditions et limites de l'intervention des forces armées françaises en Afrique.	T.	67
26 nov.	Paris.....	Évolution récente de l'Union africaine et malgache (UAM).	N.	216
		B. LE MAGHREB		
		1. L'Algérie		
1963				
6 juil.	Alger à Paris	Célébration de la fête de l'Indépendance à Alger. Paupérisation de la population.	T.	12
19	*Idem*	Insinuations d'ingérence de la France dans les affaires intérieures algériennes.	T.	33
20	*Idem*	Retrait des forces armées françaises d'Algérie, évacuation des sites sahariens et utilisation future du site de Colomb-Béchar.	T.	35
1er août	*Idem*	Entretien Ben Bella-Gorse : changement de l'ambassadeur d'Algérie à Paris.	T.	44
23	*Idem*	Abandon par la France des sites d'essais nucléaires au Sahara.	T.	66

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
11 sept.	Alger à Paris	Conclusion tirée de l'analyse de la politique financière algérienne : impossibilité pour l'Algérie de faire face à ses charges : appel à l'aide de la France ?	T.	89
11	*Idem*	Aide française à l'Algérie et orientation de la politique financière algérienne.	T.	90
13	*Idem*	Fin de la mission du Comité international de la Croix-Rouge en Algérie concernant les enquêtes sur les disparus et les harkis.	T.	94
16	*Idem*	Objectifs immédiats de la diplomatie algérienne et développements de la politique intérieure de l'Algérie.	T.	96
23	*Idem*	Politique suivie par Ben Bella dès son accession à la présidence de la République.	T.	108
24	Paris à Alger	Déclarations de Jean de Broglie devant le congrès de l'UNR : réaffirmation de la coopération française en Algérie.	T.	109
27	Alger à Paris	Entretien Gorse-Bouteflika : option socialiste irréversible du gouvernement algérien; intérêts nationaux français en Algérie : culturels et pétroliers; réforme agraire sans indemnisation.	T.	114
28	Paris à Washington.	Instructions à l'ambassadeur de France à Washington concernant une campagne mensongère du gouvernement algérien sur l'indemnisation aux agriculteurs; rappels des accords d'Évian.	T.	117
1er oct.	Alger à Paris	Annonce de la mise en exécution de la réforme agraire.	T.	119
1er	*Idem*	Annonce par M. Ben Bella de la saisie des terres françaises et de prochaines mesures contre les gros propriétaires algériens.	T.	120
8	*Idem*	Entretien Gorse-Bouteflika : saisie des terres des colons français; saisie des quotidiens français et règlement des personnels; évacuation accélérée des dernières troupes françaises.	T.	134
10	*Idem*	Offre chinoise à l'Algérie d'un prêt à long terme et sans intérêt d'un montant de 25 milliards d'anciens francs.	T.	140
22	Paris à Alger	Abandon par la France des sites d'essais nucléaires au Sahara.	T.	152
29	Alger à Paris	Déclaration de M. Ben Bella portant sur les accords d'Évian : non pas dénoncés mais dépassés.	T.	168

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
13 nov.	Paris à Bonn	Pourparlers entre le gouvernement algérien et des sociétés allemandes en vue de la construction d'un aléoduc Haoud El-Hamra – Arzew : violation des accords d'Évian.	T.	193
13	Paris	Aide financière de la France à l'Algérie : pourquoi ? comment ?	N.	195
14	Paris à Rome	Pourparlers entre le gouvernement algérien et des sociétés italiennes en vue de la constitution d'une société d'économie mixte chargée de la construction et de l'exploitation d'un pipeline : nouvelle violation des accords d'Évian.	T.	196
18	Alger à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre algérien de l'Économie nationale : questions pétrolières.	T.	203
18	Paris	Coopération franco-algérienne et son évolution.	N.	204
2 déc.	Alger à Paris.....	Avenir industriel de l'Algérie et rapports nouveaux que l'Algérie entend entretenir désormais avec la France.	T.	223
10	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre algérien des Affaires étrangères : différend frontalier algéro-marocain et renforcement militaire de l'Algérie à sa frontière; aide égyptienne et demande de livraison de *Mystère* par la France.	T.	235
10	*Idem*	Visite de M. Ben Bella à Ouargla : griefs à l'encontre des cadres français des entreprises prétrolières accusés de racisme et d'esprit colonialiste.	T.	236
		2. Le Maroc		
1963				
19 août	Rabat à Paris	Entretien de Leusse-Hassan II : reprise des terres de colonisation par le Maroc.	T.	64
5 sept.	*Idem*	Expropriation des agriculteurs français : refus de la France de prendre à sa charge l'indemnisation des agriculteurs spoliés.	T.	82
3 oct.	*Idem*	Entretien de Leusse-Hassan II : expropriation des agriculteurs français.	T.	123
7	Paris	Détente algéro-marocaine concernant le différend frontalier. Relations franco-marocaines.	N.	131

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
11 oct.	Paris	Attitude de la France sur le conflit algéro-marocain.	N.	141
22	*Idem*	Entretien général de Gaulle-Cherkaoui : conflit algéro-marocain; demande d'aide militaire à la France.	C.R.	151
24	Rabat à Paris	Entretien Hassan II-de Leusse : aide militaire demandée à la France par le Maroc dans l'affaire de Tindouf.	T.	156
24	*Idem*	Souhait exprimé par le ministre des Affaires étrangères marocain à propos du conflit algéro-marocain.	T.	158
2 nov.	*Idem*	Réexamen de la politique de non-alignement du Maroc.	T.	175
14	Paris	Note d'information sur le conflit algéro-marocain.	N.	197
21 déc.	Rabat à Paris	Audience du roi : relations algéro-marocaines.	T.	252
		3. La Tunisie		
1963				
12 août	Paris	État des négociations franco-tunisiennes après la signature de trois conventions.	N.	57
23 sept.	Tunis à Paris	Souhait de Tunis d'un contrôle renforcé par Paris des activités nassériennes en France.	T.	107
4 oct.	*Idem*	Analyse du discours de M. Bourguiba annonçant l'évacuation de Bizerte; coopération franco-tunisienne.	T.	126
14	*Idem*	Position tunisienne à l'égard de Rabat dans le conflit algéro-marocain. De la rencontre algéro-maroco-tunisienne lors des cérémonies marquant l'évacuation de Bizerte.	T.	143
18	*Idem*	Inquiétudes tunisiennes sur le conflit algéro-marocain portées officiellement à la connaissance du gouvernement français.	T.	148
25	*Idem*	Exclusion de la Tunisie de la conférence de Tripoli.	T.	160
28	*Idem*	Vues tunisiennes sur le règlement du conflit algéro-marocain.	T.	166
12 déc.	*Idem*	Inquiétude de M. Bourguiba à propos d'une alliance Nasser-Ben Bella.	T.	241
12	*Idem*	Négociations franco-tunisiennes sur la nationalité.	T.	242

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
19 déc.	Tunis à Paris	Entretien Pierre July-H. Bourguiba : suites des cérémonies marquant l'évacuation de Bizerte et de la rencontre avec Ben Bella et Nasser; coopération franco-tunisienne : question des terres et réforme agraire.	T.	249

C. AUTRES PAYS

1. Le Congo (Brazzaville)

1963				
17 août	Paris	Déroulement et analyse des événements des 13, 14 et 15 août à Brazzaville. Conditions de l'intervention des troupes françaises. Mesures prises par le président Youlou.	T.	62
20	*Idem*	Problème posé par la reconnaissance du gouvernement provisoire congolais.	N.	65
29	*Idem*	Évolution de la situation politique à Brazzaville.	N.	73
17 sept.	Brazzaville à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France à Brazzaville et M. Massemba – Débat : accusations mensongères à l'encontre de l'ambassade de France, attitude du ministre congolais des Affaires étrangères et amélioration de la situation intérieure.	T.	99
22 nov.	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur du Portugal à Brazzaville : incidents frontaliers entre le Cabinda et le Congo.	T.	211

2. Le Congo (Léopoldville)

1963				
17 août	Léopoldville à Paris.	Appréhensions du gouvernement de Léopoldville face à la situation au Congo-Brazzaville.	T.	61
31	*Idem*	Situation intérieure du Congo ex-belge après les événements de Brazzaville.	D.	77
26 sept.	Elisabethville à Paris.	Situation au Katanga.	D.	112
4 oct.	Paris	Situation générale au Congo ex-belge après la réduction de la sécession katangaise et les événements de Brazzaville.	N.	125

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
18 oct.	Léopoldville à Paris.	Situation explosive au Congo ex-belge : similitudes avec la situation qui a conduit à la révolution au Congo-Brazzaville.	T.	147
28 déc.	Paris	Attitude des différents États sur l'éventualité d'une conférence internationale concernant la neutralisation du Cambodge; politique à adopter par la France.	N.	262
Fin 1963	*Idem*	Situation au Congo-Léopoldville à la suite des événements du Congo-Brazzaville.	N.	267
		3. La Côte-d'Ivoire		
1963				
22 juil.	Abidjan à Paris ...	Échanges de vues du 19 juillet entre MM. Habib-Deloncle et Denise : conférence d'Addis-Abeba; lutte contre la subversion; résolutions de la conférence sur la décolonisation et sur les bases étrangères; installations militaires françaises en Afrique; accords franco-guinéens; politique africaine du Portugal; Afrique du Sud.	T.	36
28 oct.	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Houphouët-Boigny : crise dahoméenne; subversion en Afrique francophone.	T.	164
		4. Le Dahomey		
1963				
9 août	Cotonou	Bilan lors du troisième anniversaire de l'indépendance du Dahomey.	D.	54
29 oct.	Paris	Crise politique au Dahomey : de l'émeute à l'éviction du président Maga, causes et conséquences.	N.	167
31	Paris à divers postes en Afrique et en Europe.	Crise politique au Dahomey : tentative d'explication; réactions dans l'ex-Afrique francophone.	T.	171
13 nov.	Paris	Audience de M. Habib-Deloncle à la délégation du gouvernement provisoire dahoméen.	N.	190
13	*Idem*	Contentieux franco-dahoméen : port de Cotonou; utilisation des crédits FAC; subvention budgétaire; questions commerciales et diplomatiques.	N.	194

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963 5 déc.	Cotonou à Paris . .	Mission à Cotonou de M. Cabouat, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches : nécessité de dissiper les malentendus franco-dahoméens.	T.	225
		5. La Guinée (Conakry)		
1963 8 juil.	Paris	Relations franco-guinéennes après les accords du 22 mai.	N.	15
17	Conakry à Paris.	Entretien Lipkowski-Sekou Touré.	D.	29
		6. Le Mali		
1963 28 déc.	Paris	Politique du Mali : normalisation des rapports franco-maliens; orientations politiques du Mali avec les pays africains et les pays de l'Est.	N.	263
		7. Le Niger		
1963 29 oct.	Niamey à Paris . . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Diori Hamani : renversement du président Maga au Dahomey.	T.	169
		8. Le Rwanda		
1963 28 déc.	Bujumbura à Paris	Difficultés suscitées au Rwanda par des éléments subversifs Tutsi armés venant du Burundi. Attitude de l'Ouganda, du Tanganyika, du Congo.	T.	259
28	New York à Paris	Inquiétudes à l'ONU provoquées par les incidents entre le Rwanda et le Burundi.	T.	260

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		9. La Sierra Leone		
1963 6 sept.	Paris.....	Entretien général de Gaulle-sir Milton Margai : éventualité d'une reprise des relations diplomatiques entre le Nigeria et la France; association éventuelle de la Sierra Leone au Marché commun; conférence d'Addis-Abeba; admission de la Chine populaire à l'ONU.	C.R.	84
		10. La Somalie		
1963 23 sept.	Paris.....	Inquiétudes de la Somalie concernant la politique française à Djibouti.	N.	105
		11. Le Tanganyika		
1963 26 juil.	Général de Gaulle au président Nyerere.	Relations de la France avec le Tanganyika.	L.	40

IV. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. Iran		
1963				
17 oct.	Téhéran	Entretien général de Gaulle-Alam, Premier ministre d'Iran.	C.R.	145
		2. Israël		
1963				
5 juil.	Paris	Réacteur de Dimona; contrôle de l'utilisation pacifique des livraisons d'uranium à Israël.	N.	9
13	*Idem*	Réacteur de Dimona; arrêt par la France de livraison d'uranium à Israël.	N.	24
		3. La Jordanie		
1963				
10 sept.	Paris	Entretien général de Gaulle-Hussein de Jordanie.	C.R.	87
		4. Le Koweït		
1963				
5 nov.	Paris	Relations avec le Koweït et nomination d'un ambassadeur de France.	N.	179
		5. La République arabe unie (RAU)		
1963				
15 oct.	Le Caire à Paris ..	Entretien entre le chargé d'affaires de France et MM. Baghadi et El Sadate : craintes égyptiennes vis-à-vis d'Israël et de l'aide apportée à cette dernière par la France.	T.	144
6 nov.	*Idem*	Entretien entre le chargé d'affaires et le Dr Fawzi; problèmes franco-égyptiens; désarmement; politique internationale; dangers pour la France.	T.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		6. Le Yémen		
1963 6 nov.	Paris à Moscou . . .	Reconnaissance de la République du Yémen par la France.	T.	180
1963 7 déc.	Général de Gaulle au roi du Yémen.	Principe de non-intervention de la France.	L.	227

V. – L'ASIE DU SUD ET DU SUD-EST - L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE DU SUD ET DU SUD-EST		
		1. L'Inde		
1963				
9 août	New Delhi à Paris.	Commentaires de l'ambassadeur de France sur l'évolution des relations indo-soviétiques et du conflit sino-indien.	T	53
22 oct.	*Idem*	Entretien entre le chargé d'affaires de France et le directeur d'Europe indien à propos de projets de conférences internationales; inquiétudes indiennes sur le resserrement des relations de la France avec la Chine populaire.	T.	153
13 nov.	*Idem*	Entretien Edgar Faure-Pandit Nehru.	T.	191
21	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre M. Edgar Faure, le directeur politique indien et Mme Menon.	T.	208
		2. Le Cambodge		
1963				
27 août	Phnom-Penh à Paris.	Rupture des relations diplomatiques entre le Cambodge et le Sud-Vietnam.	T.	70
12 sept.	Paris	Entretien général de Gaulle-Souvanna Phouma : partialité du représentant polonais à la CIC; problèmes monétaires; souhait d'une aide de la France.	C.R.	93
13 nov.	Paris à Phnom-Penh.	Signification et conséquences des dernières déclarations du prince Sihanouk.	T.	192
15	Washington à Paris.	Réactions du département d'État au discours du 10 novembre du prince Sihanouk.	T.	200
22	Paris à Phnom-Penh.	Projet de visite de M. Messmer à Phnom-Penh en 1964.	T.	212
27	Paris	Espoir du prince Sihanouk d'organiser une conférence sur la neutralisation du Cambodge et la garantie de ses frontières.	N.	218

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963 30 nov.	Phnom-Penh à Paris.	Attitude bienveillante des États-Unis pour l'organisation d'une conférence sur la neutralisation du Cambodge et pour la poursuite de l'aide française au Cambodge.	T.	220
12 déc.	Paris.....	Relations du Cambodge avec le Sud-Vietnam, la Thaïlande et la Chine. Conséquences sur les rapports franco-cambodgiens du « virage à gauche » du prince Sihanouk.	N.	240
14	*Idem*.....	Réunion des trois ministres des Affaires étrangères MM. Rusk, Butler et Couve de Murville.	C.R.	243
		3. L'Indonésie		
1963 10 déc.	Paris.....	Entretien entre M. Couve de Murville et le général Nasution, chef d'état-major de l'armée indonésienne : difficultés de l'Indonésie avec la nouvelle fédération de Malaisie et avec la Grande-Bretagne.	C.R.	232
		4. Le Laos		
1963 1er juil.	Paris.....	Retrait du détachement militaire français de la base de Séno.	L.	1
3	*Idem*.....	Occupation de Seno par les forces phoumistes et contestation du Pathet-Lao.	N.	4
3	Washington à Paris.	Situation au Laos. Projets américains de dissuader les Nord-Vietnamiens de prendre de nouvelles initiatives. Mission militaire française (MMFI) pour instruire les forces neutralistes et phoumistes.	T.	5
4	Vientiane à Paris .	Entretien entre l'ambassadeur de France et Souvanna Phouma : avenir de la base de Séno et de la MMFI.	N.	7
5 sept.	Paris.....	État des forces en présence au Laos et rôle de la MMFI.	N.	83
4 nov.	Vientiane à Paris .	Espoir du général Phoumi sur la relance de sa collaboration avec le Sud-Vietnam après la chute du régime Diem.	T.	178
9 déc.	*Idem*.....	Situation au Laos et attitude à adopter par les Occidentaux.	D.	230
27	Paris.....	Situation de la MMFI auprès des forces phoumistes.	N.	258

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5. Le Pakistan		
1963				
23 juil.	Washington à Paris.	Inquiétude à Washington devant l'attitude provocatrice du Pakistan à l'égard de l'Inde, du fait de son rapprochement avec la Chine.	T.	37
23 nov.	Karachi à Paris . . .	Commentaires de l'ambassadeur de France sur l'intérêt porté par les autorités pakistanaises à la politique de Paris à l'égard de Pékin.	T.	215
		6. Le Sud-Vietnam		
1963				
13 juil.	Saigon à Paris	Attitude de l'ambassadeur américain Nolting lors de sa visite d'adieu à Saigon, révélatrice de la dégradation des relations américano-diemistes.	T.	22
9 août	Paris	Souhait du gouvernement français de donner satisfaction au gouvernement sud-vietnamien, exigeant le rapatriement en RDVN des « meneurs communistes » de la colonie vietnamienne de Nouvelle-Calédonie.	L.	55
13	Saigon à Paris	Possibilité d'un apaisement entre le régime diemiste et les bouddhistes, selon l'avis de l'ambassadeur américain Nolting, peu impressionné par les rumeurs de coup d'État.	T.	59
19	*Idem*	Avis de l'ambassadeur américain Nolting qui juge la situation militaire meilleure qu'à son arrivée. Arrivée du nouvel ambassadeur américain, jugée comme un durcissement de la politique américaine à l'égard du président Diem.	T.	63
26	*Idem*	Le pourquoi et le comment de la mission du nouvel ambassadeur américain à Saigon.	T.	68
30	*Idem*	Conflit entre Washington et Saigon, risquant de se terminer par un coup d'État militaire contre le régime Diem.	T.	74
4 sept.	*Idem*	Entretien Lalouette-Cabot Lodge : renonciation américaine, pour l'instant, à fomenter un coup d'État contre le régime Diem; répugnance de l'opinion américaine à un nouvel effort.	D.	80

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
5 sept.	Paris à Saigon	Rappel par le Département à l'ambassadeur de France de sa non-intervention dans la politique intérieure du Vietnam.	T.	81
6	Paris	Conviction de l'ambassadeur de France, suite à un entretien avec le général de Gaulle, que ce dernier approuve son attitude.	N.	86
11	Washington à Paris	De l'avis du département d'État américain, l'action de la famille Ngo Dinh Diem entraîne une démoralisation de la classe dirigeante sud-vietnamienne, compromettant la lutte contre les communistes et la politique américaine au Sud-Vietnam.	T.	92
26 oct.	Paris	Témoignage d'un médecin français sur la situation au Sud-Vietnam.	N.	163
2 nov.	Saigon à Paris	Insurrection des militaires sud-vietnamiens contre le président Diem et fraternisation de la population; arrestation supposée de MM. Nhu et Diem.	T.	173
2	*Idem*	Fraternisation de la population avec les soldats, après la réussite du coup d'État militaire. Mort supposée de MM. Nhu et Diem. Affirmation par le nouveau pouvoir de son anticommunisme et de sa promesse d'élections et de la libération de certains prisonniers politiques.	T.	174
4	*Idem*	Témoignage sur l'assassinat du président Diem et de son frère.	T.	177
7	*Idem*	Souhait du « Conseil militaire révolutionnaire » d'organiser un gouvernement sur le modèle français et demande de documentation à l'ambassade de France.	T.	182
7	Paris à Saigon	Refus catégorique de la France de communiquer de la documentation au « Conseil militaire révolutionnaire ».	T.	183
7	*Idem*	Maintien de relations franco-sud-vietnamiennes mais sans reconnaissance formelle du gouvernement issu du coup d'État.	T.	184
8	Paris	Réussite du coup de force contre le régime Diem expliquée par l'action des services américains et les maladresses du président Diem. Embarras des Américains à la mort du président Diem.	N.	187

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
31 déc.	Saigon à Paris	Démobilisation de la population à la suite du coup d'État, escomptant une paix prochaine. Campagne contre la France, accusée de promouvoir une solution « neutraliste ».	D.	266

B. L'EXTRÊME-ORIENT

1. La Chine (Pékin)

1963				
8 août	New Delhi à Paris.	Entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères : relation du voyage de ce dernier à Moscou et dans diverses capitales européennes.	T.	52
12	Paris	Évolution du litige sino-indien depuis novembre 1962.	N.	58
9 oct.	*Idem*	Résultats de la mission de M. Georges-Picot en Chine populaire.	N.	137
17	Paris à Hong-Kong	Résultats de la visite de M. Georges-Picot en Chine populaire.	D. (L.)	146
2 nov.	Chou En-laï à Edgar Faure.	Résumé des idées exprimées par le Premier ministre chinois en conclusion de ses entretiens avec M. Edgar Faure.	N.	176
7	Edgar Faure au général de Gaulle.	Compte rendu de la mission en Chine du président Faure, en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin.	N.	185
11 déc.	Paris	Instructions à M. de Beaumarchais en vue de ses entretiens avec l'ambassadeur de Chine à Berne au sujet de l'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin.	N.	237

2. La Chine (Taïpeh)

1963				
2 sept.	Paris	Entretien général de Gaulle-Shen Chang-Huan, ministre des Affaires étrangères : traité de Moscou; rapports sino-soviétiques; position de Mao Tsé-Toung; mécontentement des masses populaires chinoises; hostilité entre Mao et Khrouchtchev; tournée africaine du ministre chinois.	C.R.	78

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
31 oct.	Paris à Taïpeh....	Instructions au chargé d'affaires de France, en réponse à son télégramme faisant part des inquiétudes de Taïpeh quant à un éventuel rapprochement entre Paris et Pékin.	T.	170
11 déc.	Paris.....	Démarche du chargé d'affaires de France à Taïpeh auprès du Département, demandant qu'un démenti soit publié pour mettre fin aux rumeurs sur un prochain établissement des relations diplomatiques entre Paris et Pékin.	N.	238
		3. Le Japon		
1963				
6 sept.	Paris.....	Entretien Couve de Murville-Ohira, ministre des Affaires étrangères : développement des rapports du Japon avec l'Europe occidentale; relations Est-Ouest; traité de Moscou; question allemande; relations sino-soviétiques; Inde et Pakistan; Chine; politique française à l'égard de l'Indochine; Marché commun et négociations tarifaires; Afrique et rôle que le Japon entend y jouer.	C.R.	85
5 oct.	*Idem*.....	Entretien général de Gaulle-Sato, ministre de la Science, de la Technique et de l'Industrie atomique : accords de Moscou; question chinoise et ses répercussions dans le Sud-Est asiatique.	C.R.	127
20 déc.	Tokyo à Paris	Préoccupation des autorités japonaises sur les conséquences, notamment aux Nations Unies, d'une éventuelle décision de la France d'établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire.	T.	251

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'AMÉRIQUE DU NORD		
		1. Les États-Unis		
1963				
12 juil.	Washington à Paris.	Entretien Alphand-Kennedy : relations franco-américaines; négociations de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires; différend sino-soviétique; visite du général de Gaulle aux États-Unis; débats aux Nations Unies sur l'apartheid et l'indépendance des colonies portugaises.	T.	19
28 août	*Idem*	« Marche sur Washington » des Noirs américains.	T.	72
30	*Idem*	Entretien entre MM. Alphand et Rusk.	T.	75
30	*Idem*	Suite de l'entretien entre MM. Alphand et Rusk.	T.	76
11 sept.	*Idem*	Réception du général Ailleret, chef d'état-major français, par le président Kennedy.	T.	91
16	*Idem*	Grands espoirs suscités à Washington par l'évolution de plus en plus difficile des relations sino-soviétiques.	T.	97
3 oct.	Paris	Audience du gouverneur Rockfeller par le général de Gaulle.	C.R.	122
7	Washington à Paris.	Entretien Couve de Murville-Kennedy : Europe; Allemagne; OTAN; questions commerciales; Vietnam.	C.R.	129
7	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Rusk : rapports Est-Ouest; non-dissémination des armes atomiques; désarmement; force multilatérale.	T.	132
7	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Kennedy : défense de l'Allemagne; désaccord américain au traité franco-allemand; OTAN; « force nucléaire européenne »; aide nucléaire française à Israël.	T.	133
8	*Idem*	Entretien Couve de Murville-Rusk.	T.	135
8	*Idem*	Entretien Couve de Murville-George Ball.	T.	136

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1963				
22 oct.	Washington à Paris.	Entretien Kennedy-Moktar Ould Daddah, président de la République de Mauritanie, et Ahidjo, président du Cameroun.	T.	154
31	*Idem*	Entretien Rusk-Alphand : situation en RFA; critiques de la presse américaine contre la France; incidents à Berlin; éventualité de l'armement nucléaire de la Chine; organisation de conversations à quatre avant la réunion de l'OTAN en décembre.	T.	172
22 nov.	*Idem*	Impressions de M. Alphand au lendemain de l'assassinat du président Kennedy.	T.	213
23	*Idem*	Portrait du successeur du président Kennedy, M. Johnson.	T.	214
26	*Idem*	Entretien général de Gaulle-Johnson, à l'occasion des obsèques du président Kennedy.	T.	217
27	*Idem*	Présentation du président Johnson et perspectives politiques aux États-Unis après la mort du président Kennedy.	T.	219
9 déc.	*Idem*	Entretien Alphand-McGeorge Bundy : état des relations franco-américaines; rapports Est-Ouest; situation au Vietnam.	T.	231

B. L'AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD

1. Le Nicaragua

1963				
13 nov.	Paris	Audience de Louis Somoza, président du Sénat, par le général de Gaulle; situation en Amérique centrale : rôle des États-Unis dans le développement économique de l'Amérique centrale; possibilités d'action de l'Europe et de la France en particulier.	C.R.	189

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2. Le Venezuela		
1963				
15 nov.	Paris	Audience de M. Falcon Briceno, ministre des Affaires étrangères, par le général de Gaulle : développement culturel et économique du Venezuela; place de la France dans les projets de développement; intérêt plus poussé de la Communauté européenne pour l'Afrique que pour l'Amérique latine.	C.R.	198

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1963

TOME II

(1er JUILLET - 31 DÉCEMBRE)

1

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MESSMER, MINISTRE DES ARMÉES, CABINET.

L. [1] *Paris, 1er juillet 1963.*

Par lettre n° 4759 du 29 juin dernier [2], vous avez bien voulu me faire savoir que vous estimez nécessaire, compte tenu des derniers événements survenus à Séno [3], de procéder au retrait immédiat et complet de notre détachement [4].

La mission essentielle de ce détachement étant d'assurer le gardiennage de la base au profit du gouvernement laotien [5], son maintien ne se justifie plus en effet, dès lors que le chef de ce gouvernement a officiellement habilité le général Phoumi à prendre en charge les anciennes installations françaises [6].

Je ne verrais cependant pas, pour ma part, d'inconvénient à ce que soient laissés sur place pendant un certain temps, si les autorités laotiennes en expriment le désir, certains éléments de notre personnel qui peuvent

[1] Cette lettre est signée par M. Éric de Carbonnel, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Elle traite du retrait du détachement militaire français de Séno.

[2] Non reproduite.

[3] Dans la nuit du 24 au 25 juin, la base de Séno est occupée par des militaires phoumistes.

[4] Note manuscrite du texte : Ici le projet de la Dir. d'Asie comportait une phrase disant : « *J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord complet à ce rejet* » *(cette phrase a été supprimée)* J.B. *(Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef de service CLV).*

[5] La base française de Séno a officiellement cessé d'exister le 1er mai ; voir à ce sujet la dépêche n° 492/AS du 2 mai de l'ambassadeur de France à Vientiane, non reproduite.

[6] Voir à ce sujet, le télégramme de Vientiane nos 680-687 du 28 juin, non reproduit.

encore prêter leur concours technique à ces autorités. Je pense notamment aux médecins et au personnel de l'infirmerie-hôpital de Séno [1]

(CLV, Laos, 1956-1964.)

2

M. Roland Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4784 à 4795.
Immédiat. Réservé.

Bonn, 1er juillet 1963.
(*Reçu :* 19 h 15).

Si l'on excepte les propos de M. Adenauer, qui m'est apparu avant tout préoccupé par les grands problèmes de la politique extérieure et de la défense, les entretiens que j'ai eus ces temps derniers avec M. Erhard [2] et M. Müller-Armack [3], ainsi qu'avec M. Carstens [4], m'ont montré que mes interlocuteurs s'inquiètent comme nous, pour des raisons qui leur sont propres, de l'évolution du Marché commun et de l'avenir de la coopération entre les Six, et je viens encore d'en recueillir les échos depuis mon retour à Bonn hier.

Leur inquiétude tient à des causes fondamentales.

Nos partenaires allemands, c'est-à-dire ceux qui, tant au gouvernement qu'au Bundestag, se montrent le plus sensibles à l'aspect économique des choses – mais ils sont nombreux et influents –, ont le sentiment que la République fédérale n'a pas tiré de la CEE tout le bénéfice qu'elle s'en promettait en 1957. Ils craignent, d'autre part, que la communauté ne s'oriente de notre fait dans une direction qui ferait bon marché d'intérêts économiques allemands essentiels.

En signant le traité de Rome, les Allemands croyaient assurer à leur industrie en quête de débouchés toujours plus étendus un vaste marché de 170 millions de consommateurs. Or leurs espoirs sur ce point ont été partiellement déçus. Il leur est bien vite apparu, en effet, qu'ils avaient sous-estimé les possibilités concurrentielles de l'industrie française et, plus encore peut-être, de celles de l'industrie italienne, et qu'en conséquence les résultats de l'opération étaient loin de répondre à leur attente. Sans doute les échanges de l'Allemagne avec ses cinq partenaires se sont-ils, depuis 1958, développés dans des proportions considérables et dans des

[1] Note manuscrite du texte : *Le projet établi par la Dir. d'Asie (CLV) contenait une dernière phrase par laquelle on priait M. Messmer de donner des instructions pour le retrait. Cette phrase a été supprimée. J.B.*

[2] Dr Ludwig Erhard, vice-chancelier et ministre de l'Économie de la RFA.

[3] Alfred Müller-Armack, secrétaire d'État aux Affaires économiques à l'*Auswärtiges Amt*.

[4] Dr Karl Carstens, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*.

conditions favorables (le solde bénéficiaire de la balance commerciale allemande avec les États de la Communauté a dépassé, en 1962, 2 milliards de DM), mais beaucoup moins cependant qu'on ne l'avait imaginé ici. Ce manque à gagner ne pouvait qu'apporter aux Allemands un sentiment d'insatisfaction et de désenchantement. Il s'est mué en inquiétude lorsque, dans le même temps, ils se sont trouvés mis en présence de la note à payer dans le secteur agricole – note qu'ils avaient, elle aussi, sous-estimée, ou bien dont ils avaient cru qu'elle serait largement compensée par des avantages d'ordre industriel. Et que quand, par surcroît, ils se sont aperçus que la perspective dans laquelle nous concevons l'avenir de la Communauté diffère de la leur, la CEE n'ayant jamais été considérée ici [1] comme une étape sur la voie d'un marché européen plus vaste, voire d'une zone d'échanges plus étendue encore, seuls aptes à offrir aux produits de l'industrie allemande des débouchés à sa mesure.

Les espoirs qu'avait fait naître en ce sens l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne se sont, en janvier dernier, brutalement effondrés [2]. La chance de conserver, grâce à l'entrée des autres pays de l'EFTA [3] dans la Communauté, ou à leur association, les positions que l'industrie allemande a conquises dans ces pays, et qui sont jugées ici essentielles pour la santé de l'économie et l'équilibre de la balance commerciale, se sont trouvées balayées. À tout le moins, leur réalisation est-elle rejetée dans un avenir lointain et incertain. À la déception des milieux économiques a correspondu celle des cercles politiques qui tenaient pour essentiel de voir l'Angleterre, et avec elle les autres États de la petite zone, se joindre à l'Europe des Six.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de perspectives différentes, le Marché commun, essentiellement représenté par l'Allemagne et la France, s'est affirmé au cours des années et n'a cessé de prospérer. On s'imagine trop volontiers ici que c'est surtout à notre profit.

C'est dans ce climat que Bonn s'efforce depuis quelques mois de rétablir l'équilibre des avantages réciproques jugé rompu à sens unique, pour notre bénéfice. Pour les besoins de la cause, M. Schröder a imaginé la théorie de la « synchronisation », et mis en œuvre sur le plan de l'agriculture, domaine pour nous essentiel, une tactique dilatoire qui pourrait porter un plus vilain nom.

À l'heure présente, plus que jamais, le Marché commun n'est concevable pour l'Allemagne que s'il ouvre largement sur l'extérieur, et pour nous, que s'il nous permet de résoudre le problème fondamental des débouchés de notre agriculture, problème dont la solution serait, d'ailleurs, singulièrement plus difficile à trouver pour nous dans un autre cadre.

[1] Note manuscrite en marge du document : *Ne manque-t-il pas un « que ».*

[2] Sur la suspension *sine die* le 29 janvier des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, voir *DDF*, 1963-I, nos 39, 47.

[3] EFTA + AELE = Association européenne de libre-échange, groupant outre le Royaume-Uni six autres pays : Suisse, Autriche, Portugal, Danemark, Norvège, Suède, plus tard Finlande. Pour les aspects politiques de la zone de libre-échange, voir *DDF*, 1958-I, n° 106. Pour l'historique de la négociation sur la zone de libre-échange, voir *DDF*, 1958-II, n° 5.

Ce que l'on sait des tendances de M. Erhard – et ce qu'il m'a dit lui-même lors de notre dernière conversation – le montre conscient de la nécessité, pour la République fédérale, de « sauter dans l'eau froide », de la politique agricole commune. À la différence de M. Adenauer, le vice-chancelier, comme d'ailleurs M. Schröder, ont toujours paru beaucoup moins sensibles que leur chef, à la pression des milieux agricoles allemands, parce que la prospérité de leur pays leur apparaît avant tout fondée sur sa production industrielle et sur les débouchés qu'elle doit s'assurer à l'extérieur, et aussi parce que l'actuel ministre de l'Économie juge fondamentalement artificielle, donc malsaine pour la paysannerie elle-même, la politique agraire suivie jusqu'à présent. Bien sûr, devenu chef du gouvernement, il devra davantage tenir compte d'un lobby électoralement puissant. Mais, pour le moment, nous pouvons espérer trouver en lui, et dans la personne du ministre des Affaires étrangères, davantage de compréhension et de souplesse que nous n'en avons rencontré, sur ce problème particulier, chez le vieux Chancelier : à la condition cependant qu'ils puissent faire état d'une contrepartie, et, c'est ici qu'intervient l'irritant problème des contacts avec les Anglais.

Il ne s'agit aucunement dans leur esprit d'une reprise des négociations proprement dite avec la Grande-Bretagne. On le regrette, mais l'on s'y résigne, car on sait pertinemment que de longtemps une telle négociation restera impossible, sans compter que toutes les informations portent les Allemands à croire que les Anglais eux-mêmes, surtout après les prochaines élections [1], ne souhaiteront pas renouer le fil. Ce que nos interlocuteurs, en revanche, se sentent, se croient dans la nécessité de demander, tant en raison des engagements moraux pris vis-à-vis du Parlement pour l'amener à ratifier à l'unanimité le traité du 22 janvier [2], qu'à cause, selon toute vraisemblance, des explications données à Londres et à Washington et des promesses faites, c'est une formule où l'apparence l'emporterait sur la substance, et qui leur permettrait de considérer leurs assurances aux Anglo-Saxons comme remplies.

Pour toutes ces raisons, on tient absolument à Bonn à une procédure qui, sans constituer, il faut le répéter, une reprise des pourparlers, réserve les possibilités de l'avenir et ménage l'amour-propre du Royaume-Uni et des autres États qui avaient sollicité leur admission. Faute d'une telle formule, nos interlocuteurs s'estiment, à tort ou à raison, hors d'état de pouvoir faire accepter à leur opinion l'adoption, dans le secteur agricole, de mesures auxquelles, à s'en tenir à la lettre du traité de Rome, ils ne sont peut-être pas, en droit strict, tenus de consentir immédiatement.

Dans leur for intérieur, les Allemands désiraient certainement plus, à l'origine, qu'une simple procédure destinée à sauver la face. Au lendemain de la rupture de janvier, ils se sont, de toute évidence, imaginé qu'il s'agissait d'une crise passagère, et que nous céderions aux pressions qui ten-

[1] Ces élections générales eurent lieu le 15 octobre 1964 et se soldèrent par une victoire travailliste.

[2] Sur la ratification du traité de l'Élysée, voir *DDF*, 1963-I, nos 24, 26, 36, 38, 45 (et notes).

taient alors de s'exercer sur nous. On mesure l'ampleur du chemin parcouru par eux au fait qu'ils sont disposés maintenant à se contenter de satisfactions purement apparentes. Ne pas rechercher avec eux une formule à laquelle ils nous appartient, par sa rédaction, de retirer les aspects nocifs qu'elle pourrait présenter équivaudrait, je le crains, à ouvrir, dès la première rencontre [1] prévue par le traité franco-allemand, une crise sérieuse, sur le plan psychologique, entre les deux pays.

(DE CE, Accélération, initiative 1964, 1963/64.)

3

NOTE

Question de Berlin [2]

N. *Paris, 2 juillet 1963.*

Dans son discours du 16 janvier 1963, prononcé devant le dernier congrès du SED à Berlin-Est, M. Khrouchtchev avait réaffirmé avec netteté les objectifs de la politique allemande du gouvernement soviétique ; mais il avait indiqué tout aussi clairement qu'il n'entendait pas brusquer les choses pour les faire aboutir. Il avait notamment déclaré que la signature du traité de paix allemand ne constituait plus en fait « le même problème qu'avant les mesures de protection prises à la frontière entre la RDA et Berlin-Ouest », ce qui revenait à dire que la construction du « mur » de Berlin l'avait rendue moins urgente [3].

Les dirigeants soviétiques ont cessé depuis lors d'agiter la menace du traité de paix séparé avec la RDA. S'ils ont rappelé de temps à autre, au cours des derniers mois, la nécessité d'un règlement de paix allemand et de la normalisation de la situation à Berlin-Ouest, ils ont donné l'impression que cette question ne figurait plus au premier rang de leurs préoccupations. Les conversations que M. Dorbynine, ambassadeur de l'URSS à Washington, a eues avec Rusk en mars-avril [4] au sujet de Berlin ont été menées par eux sans grande conviction et n'ont d'ailleurs apporté aucun élément nouveau.

[1] Sur les entretiens de Gaulle-Erhard des 21-22 novembre, voir ci-après le n° 208.

[2] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département.

[3] Le 13 août 1961, date du jour de l'érection du mur de Berlin. Au cours de ce même discours du 16 janvier, devant le congrès du parti socialiste unifié à Berlin-Est, Khrouchtchev déclare qu'il n'envisage pas une révision du statut actuel de l'Europe et des frontières existantes.

[4] Le 26 mars, reprise des contacts américano-soviétiques sur Berlin, interrompus depuis l'affaire cubaine. Sur les entretiens Rusk-Dobrynine, voir les télégrammes de Washington, n°s 1883-1892, 2290-2291, 2319-2329, respectivement des 27 mars, 13 et 16 avril, non reproduits, ainsi que la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 5 avril, non retenue.

De son côté, M. Ulbricht déclarait le 30 mai que le traité de paix n'était pas concevable sans accord entre les grandes Puissances, « au moins sur l'arrêt des expériences nucléaires ». Cette déclaration, qui marquait un revirement par rapport aux précédentes prises de position soviétiques, a semblé confirmer que l'on souhaitait à Moscou renoncer pour l'instant à la priorité longtemps attribuée au problème de Berlin.

Cette nouvelle orientation de la tactique soviétique a sans doute été déterminée pour l'essentiel par l'affaire de Cuba et ses prolongements sur le plan américano-soviétique ; il faut peut-être y voir également un signe des espoirs que le prochain départ du chancelier Adenauer a fait naître à Moscou au sujet d'un assouplissement possible de la politique de la République fédérale à l'égard de l'Est.

*
* *

À Berlin même et sur ses accès, la situation est demeurée dans l'ensemble assez calme. Le 2 avril [1], un avion britannique privé *Cessna* se rendant à Berlin a fait l'objet, dans le couloir sud, d'un harcèlement des chasseurs soviétiques avec tirs d'intimidation, mais à la suite des réactions alliées les Soviétiques ont préféré limiter l'incident. Sur les voies d'accès terrestres, quelques difficultés mineures ont été rapidement réglées.

Soviétiques et Allemands de l'Est n'ont pas renoncé pour autant à mettre en cause le statut de Berlin. Afin de saper la position des Alliés à Berlin-Ouest, ils ont pris plusieurs initiatives destinées à encourager et, dans la mesure du possible, à faire entrer dans les faits l'idée de « Berlin, ville libre ». C'est ainsi que les dirigeants de Pankow se sont efforcés d'entrer en contact avec le Sénat de Berlin pour négocier directement avec lui certaines questions litigieuses. De leur côté, les Soviétiques ont organisé à Berlin-Est et à Potsdam des colloques économiques réservés aux industriels et aux commerçants de Berlin-Ouest [2]. Cette tactique insidieuse n'a rencontré jusqu'ici que peu de succès auprès de la population berlinoise, mais elle n'est pas sans danger alors que M. Brandt et certains éléments du Sénat de Berlin manifestent, de leur côté, des tendances à se soustraire au contrôle allié et à intervenir directement dans les affaires internationales.

D'autres faits récents ont marqué la détermination de Pankow de poursuivre, d'accord avec les Soviétiques, la consolidation de la RDA et l'affaiblissement des prérogatives alliées :

1. Le 14 juin, la presse a annoncé l'ouverture d'une ligne directe Vienne-Berlin, aboutissant à l'aérodrome est-allemand de Schönefeld. Bien qu'il

[1] Ce vol, annoncé, n'a pas rencontré d'objection soviétique au centre de sécurité aérienne quadriparti de Berlin. Le représentant britannique adresse le même jour une protestation aux autorités soviétiques, protestation rejetée par Moscou le 4 avril.

[2] Le 24 avril, le conseiller commercial de l'ambassade soviétique en RDA invite plus de deux cents industriels et commerçants de Berlin-Ouest à une réception à Berlin-Est. Se reporter à la dépêche de Berlin, n° 169/EU du 18 mai, non reproduite. Les services du Commerce extérieur de la RDA invitent les 18 et 19 mai à Weimar un groupe d'hommes d'affaires de la RFA. Sur le sujet, voir les télégrammes de Berlin n°s 1192-1199 et 1233-1236, respectivement des 30 mai et 6 juin, non reproduits.

ne s'agisse pas d'une ligne régulière proprement dite et que les autorisations nécessaires à son exploitation n'aient été données par le gouvernement autrichien que pour une durée de trois mois, la position de la RDA, dans le domaine aérien, risque de s'en trouver renforcée vis-à-vis des Alliés, ces derniers s'étant toujours efforcés de garder le contrôle des liaisons aériennes entre Berlin et les pays non communistes.

Ces considérations paraissent d'ailleurs avoir échappé aux négociateurs autrichiens et au Sénat de Berlin-Ouest qui, informés du projet, s'étaient abstenus d'en avertir les Alliés. L'ambassadeur de la République fédérale à Vienne a déjà appelé l'attention du gouvernement autrichien sur le sort que cette initiative peut causer aux intérêts occidentaux ; M. Brouillet a reçu pour instruction de faire une démarche analogue, en accord avec ses collègues anglais et américain.

2. La décision annoncée le 21 juin [1] par les autorités de Pankow de créer une zone interdite en bordure des secteurs occidentaux de Berlin a fourni une nouvelle preuve de l'opposition persistante que le régime d'Ulbricht rencontre sur le plan intérieur. Le fait qu'elle soit intervenue à la veille de l'arrivée à Berlin du président Kennedy semble bien indiquer qu'il s'agit, dans l'esprit des dirigeants est-allemands, d'une mesure surtout « défensive ». Elle n'en porte pas moins atteinte au principe de la libre circulation des Alliés dans l'ensemble de Berlin.

Dans une déclaration publique, les commandants alliés à Berlin ont dénoncé l'illégalité de cette décision et stigmatisé son caractère inhumain. De leur côté, les trois gouvernements occidentaux étudient les termes d'une protestation qui serait faite à Moscou ; le Département a insisté pour que la note alliée fît comprendre aux Soviétiques que nous pourrions réagir à de telles mesures dans d'autres domaines que celui de Berlin.

3. La création d'une « zone interdite » autour de Berlin-Ouest a paru donner consistance à des informations antérieurement recueillies par les Alliés et selon lesquelles les autorités de Pankow se préparaient à annoncer l'incorporation juridique de Berlin-Est dans la RDA [2]. Cette mesure serait, en elle-même, sans grandes conséquences pratiques pour les Occidentaux, mais elle constituerait une violation grave du statut de Berlin. Aussi les trois Puissances et la République fédérale sont-elles entrées en consultation sur l'attitude à adopter dans cette éventualité. L'ambassadeur américain à Moscou, M. Kohler, a déjà reçu pour instruction de saisir la première occasion pour prévenir les Soviétiques qu'une telle mesure amènerait les Occidentaux à réviser leur attitude concernant les rapports entre Berlin-Ouest et la République fédérale. De leur côté, les Allemands paraissent vouloir tirer prétexte d'une incorporation juridique de Berlin-Est dans la RDA pour renforcer les liens entre le *Bund* et Berlin-Ouest ; ils songent

[1] L'agence de presse ADN annonce le 21 juin une série de mesures est-allemandes renforçant la coupure de Berlin : entre autres, la création d'une zone interdite large de 50 à 100 mètres le long du mur de Berlin, qui devient effective le 25. Les trois commandants alliés à Berlin protestent le 22 juin. Voir le télégramme de Bonn nos 4450-4457, du 24 juin, non retenu.

[2] Sur l'annexion de Berlin-Est à la RDA, voir la dépêche de Berlin n° 128/POL du 17 juin, non reproduite.

déjà à diverses mesures telle que l'approbation par les Alliés de la disposition de la Loi fondamentale de Bonn, selon laquelle Berlin est un *Land* de la République fédérale, la réunion régulière du Bundestag à Berlin [1], l'extension automatique à Berlin des traités passés par le *Bund*...

Il semble que ce serait là s'engager dans une voie dangereuse. La transformation de Berlin-Ouest en *Land* de la République fédérale ferait le jeu des Soviétiques, qui ne pourraient que se féliciter du coup porté par nous-mêmes au statut de Berlin. Aussi avons-nous mis en garde nos partenaires contre la tentation de répondre à l'initiative éventuelle de Pankow par une réplique du même ordre, qui aurait pour conséquence une dégradation de la position alliée à Berlin. Il vaudrait mieux, là encore, faire porter notre riposte sur le plan général de nos relations avec le gouvernement soviétique.

4. Les autorités fédérales craignent une autre initiative possible de Pankow, visant cette fois-ci le contrôle des voyageurs allemands entre la République fédérale et Berlin-Ouest. En effet, la presse de la RDA fait actuellement campagne en faveur de la conclusion d'« accords de transit » avec la République fédérale, pour la réglementation du trafic allemand à destination ou en provenance de Berlin ; le procureur d'État est-allemand a fait une déclaration dans le même sens à l'occasion d'un procès intenté à Berlin-Est contre quatre Allemands de l'Ouest accusés d'espionnage [2].

Sur la proposition de l'*Auswärtiges Amt*, les représentants alliés à Washington ont commencé à préparer un projet de directives dont pourraient s'inspirer les porte-parole des quatre gouvernements, au cas où les autorités de Pankow prendraient effectivement une initiative concernant le trafic allemand entre Berlin et la République fédérale [3]. Le Département a fait observer que les Alliés devaient veiller, en tout état de cause, à ne pas donner l'impression qu'ils seraient disposés à envisager la conclusion d'un accord avec la RDA dans ce domaine.

*
* *

La visite du président des États-Unis à Berlin [4] a naturellement provoqué un regain d'agressivité de la part de la propagande soviétique et est-allemande. La presse orientale a cru bon de rappeler, en faisant allusion à la politique du président Kennedy, qu'il ne suffit plus de parler de la paix, mais qu'il faut des « actions concrètes telles que le traité allemand et la solution du problème de Berlin-Ouest ».

[1] Sur la réunion éventuelle du Bundestag à Berlin, voir le télégramme de Bonn, n°s 4137-4142 du 13 juin, non reproduit.

[2] Le procès de quatre espions « impérialistes », accusés d'avoir commis des attentats contre la sécurité de l'État, s'est ouvert le 18 juin.

[3] Le 5 juillet, dans des notes au gouvernement soviétique, la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis protestent contre les restrictions draconiennes imposées à la circulation dans le secteur soviétique de Berlin.

[4] Le 26 juin, visite du président Kennedy à Berlin.

L'annonce inopinée du voyage de M. Khrouchtchev à Berlin-Est, survenue quelques jours avant la visite du président Kennedy, pouvait aussi laisser craindre quelque initiative nouvelle des Soviétiques en vue de relancer le problème de Berlin. Mais, d'après les indications reçues jusqu'ici, le chef du gouvernement soviétique, tout en maintenant intégralement sa position sur le fond du problème allemand, ne paraît pas vouloir se départir, surtout à la veille des conversations anglo-américano-soviétiques de Moscou, de l'attitude de prudence qu'il a observée au cours de ces derniers mois.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et statut de Berlin).

4

NOTE POUR LE MINISTRE
DIRECTION ASIE-OCÉANIE CLV

Occupation de Séno par les forces phoumistes

N. [1] *Paris, 3 juillet 1963.*

Selon un télégramme du général Lancrenon [2] en date du 1er juillet [3], la situation à Séno « redeviendrait normale ». Cependant, un télégramme du 2 juillet de notre ambassade [4] transmet le texte d'une violente lettre de protestation adressée par le prince Souphanouvong au prince Souvanna Phouma contre l'occupation de Séno par les forces phoumistes [5] et contre la remise prochaine de la base par les Français. « S'il est vrai, souligne ce message, que Votre Altesse était d'accord pour que le gouvernement français fît la remise de Séno à la partie de Savannakhet sans consulter les Néo-Lao-Haksat », cela constituerait non seulement une violation des accords de Genève mais encore la preuve de la collusion du chef du gouvernement, de Phoumi et des Américains pour « étendre la guerre civile au Laos ». Le prince Souphanouvong ajoute que « les troupes françaises devraient continuer à prendre la responsabilité de la base jusqu'au jour où il y aurait accord entre les trois parties » au sujet de son transfert. Dans une autre déclaration publiée par la presse, le porte-parole du Pathet-Lao affirme que son parti ne tolérera pas la mainmise des phoumistes sur la base.

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef de service CLV.

[2] Commandant la mission militaire française d'instruction au Laos.

[3] Télégramme n° 575/MMFI/GRL/CAB/S, non reproduit.

[4] Télégramme nos 706-709, non reproduit.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 1 (et notes).

Dans les circonstances actuelles, le Pathet-Lao est donc la seule des trois tendances laotiennes à demander le maintien des Français au nom des accords de Genève [1]. *Si nous retardions le départ de notre détachement* (comme semble le souhaiter le chef de la MMF), *nous risquerions d'apparaître ainsi comme nous faisant les défenseurs des droits du Pathet-Lao en dissidence,* alors que le Pathet-Lao, depuis le début de la crise d'avril [2], a continuellement et ouvertement violé les accords. Il semble que cette seule considération devrait nous inciter à maintenir notre décision de retrait.

Il y aurait intérêt, néanmoins, à *ce que nous fassions connaître, d'une manière ou d'une autre, les motifs juridiques qui dictent notre attitude,* compte tenu des données suivantes du problème. Il faut s'attendre en effet à ce que le Pathet-Lao réitère ses protestations et que celles-ci soient reprises et appuyées par les puissances communistes signataires des accords de Genève.

L'article V du Protocole de Genève nous faisait obligation de négocier le plus tôt possible avec le gouvernement laotien un accord en vue du transfert de Séno à ce gouvernement. Nous devions, d'autre part, informer de cet accord « les coprésidents et les signataires des accords de Genève » [3]. Notre décision de transférer la base, selon des modalités à négocier avec les Laotiens, a été confirmée par le communiqué franco-laotien du 15 décembre 1962 [4].

Ces modalités n'ayant pu être fixées en raison de la carence des parties laotiennes, nous avons officiellement informé le prince Souvanna Phouma, par une lettre non publiée du 29 avril [5], que « la base militaire française de Séno cesserait d'exister à la date du 30 avril 1963 à 24 h ». Cette lettre ajoutait qu'en attendant la prise en charge effective de la base par les forces laotiennes après accord entre les parties, nous étions disposés à maintenir un détachement pour « assurer provisoirement l'entretien et le gardiennage des installations ». Le chef du gouvernement laotien nous a fait connaître le 2 mai qu'il approuvait ces dispositions [6].

Nous pourrions, semble-t-il, procéder de l'une des manières suivantes, pour faire connaître notre position :

[1] Concernant l'accord de Genève sur la neutralisation du Laos du 23 juillet 1962, voir l'*Année politique 1962,* pp. 510-511.

[2] Voir à ce sujet *DDF,* 1963-I, n°s 122, 152.

[3] Les coprésidents de la conférence de Genève de 1962 sont : le Royaume-Uni et l'URSS. Les signataires des accords de Genève sur la neutralité du Laos du 23 juillet 1962 sont, d'une part, les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS, d'autre part, les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne, et les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[4] Voir le texte de ce communiqué dans la note n° 698 du 12 décembre 1962 de la Direction Asie-Océanie CLV, non reproduite.

[5] Pour le texte de cette lettre, voir la dépêche de l'ambassade de France à Vientiane n° 492/AS du 2 mai, a.s. Base de Séno, non reproduite.

[6] *Note du texte :* Il est vrai que le Pathet-Lao n'a sans doute pas été partie (comme l'eût exigé le régime de la Troïka) à cette décision du chef du gouvernement laotien. Mais le gouvernement français n'était pas censé le savoir et cela ne le concernait d'ailleurs pas.

– *informer les coprésidents* par *message officiel* ou par une *simple démarche diplomatique* [1] ;

– informer directement tous les signataires des accords de Genève, ou seulement une partie de ces derniers ;

– faire procéder à une simple mise au point par le porte-parole du ministère [2].

Il semble à la Direction d'Asie-Océanie que l'on pourrait combiner ces différents procédés. Les motifs de notre décision de retrait (si nous la maintenons) seraient dès à présent exposés brièvement à la presse par le porte-parole du Département. Dans un second temps, une notification plus officielle serait faite (soit aux coprésidents, soit aux membres de la conférence de Genève) après le départ effectif de notre détachement.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

5

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4034 à 4045 [3]. *Washington, 3 juillet 1963.*
Réservé. (*Reçu :* le 4, 0 h 04).

Je me réfère à mon télégramme n°s 3963-64 [4].

L'échange de vues relatif à la situation au Laos auquel M. Roger Hilsman [5] nous a conviés aujourd'hui, 3 juillet, a permis de savoir de manière plus précise ce que les Américains avaient à l'esprit, en nous proposant de tenir des consultations à trois « en vue de définir en commun les mesures à prendre pour redresser la situation militaire et coordonner nos actions dans ce domaine ».

1. Il s'agit essentiellement de mesures militaires destinées à prendre effet en deux temps :

a. Pour l'immédiat, les Américains souhaitent augmenter l'aide militaire dont bénéficient déjà les forces de résistance au Pathet-Lao. Ils envisagent de livrer à bref délai, aux troupes neutralistes et phoumistes, des armements lourds d'infanterie tels que, notamment, des mortiers de 105. Afin d'assurer le transport de ces nouveaux matériels et, d'une manière géné-

[1] Note manuscrite du texte : *Prévenir GB.*

[2] Note manuscrite du texte : *non.*

[3] Ce télégramme est communiqué, *via* le département, au poste de Londres (n°s 2000-2011).

[4] Du 1er juillet, non reproduit. Il informe le Département que le département d'État souhaite un échange de vues sur le Laos.

[5] Roger Hilsman, sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Extrême-Orient.

rale, améliorer les liaisons entre les troupes de Kong-Le [1] et celles de Phoumi, ils fourniraient également quelques avions supplémentaires. Ce seraient des appareils capables de décoller et d'atterrir sur de courtes distances – comme, par exemple, le *Caribou* (de fabrication canadienne) et l'avion américain hélio courrier – et des hélicoptères, en petit nombre.

Selon le département d'État, une assistance militaire de cette nature – requise, comme elle le serait actuellement, par le chef du gouvernement laotien – ne saurait être interprétée comme constituant une violation de l'article VI de l'accord de Genève [2]. Il pourrait en aller autrement si des avions d'assaut (les appareils T 28 dont le prince Souvanna Phouma demanderait la livraison) étaient envoyés au Laos. C'est pourquoi le gouvernement américain entendait réserver sa position à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nos interlocuteurs estiment que tout devra être fait pour que des pilotes laotiens puissent éventuellement se servir des appareils T 28.

b. Dans un deuxième temps, mais « seulement en cas de nécessité », les États-Unis envisageraient de procéder à la mise en place d'un dispositif de sécurité périphérique. Cette mesure serait analogue à celle qui a été prise l'an dernier, au moment de l'avance du Pathet-Lao vers Nam-Tha, c'est-à-dire qu'elle se traduirait par l'envoi des troupes américaines aux frontières de la Thaïlande [3].

2. Les initiatives dont il s'agit seraient justifiées, selon nos interlocuteurs, par le double souci de manifester que les puissances occidentales ne se désintéressent pas du Laos et entendent voir le Pathet-Lao arrêter son avance. Le département d'Etat estime, en effet, que la stratégie arrêtée à Hanoï et dont le Pathet-Lao est l'agent d'exécution consiste à s'assurer progressivement des avantages sur le terrain tout en maintenant le dialogue ouvert. Désireux d'éviter les représailles que pourrait leur attirer un assaut massif de leur part, les communistes nord-vietnamiens se montreraient d'autant moins enclins à intensifier leur action au Laos que l'Occident témoignerait de sa détermination à les en empêcher. En pareil cas, l'on pouvait penser que le Pathet-Lao se prêterait plus volontiers à des négociations avec la partie adverse.

L'aide militaire accrue que les États-Unis souhaitent fournir au gouvernement laotien serait une preuve de cette détermination. Elle contribuerait aussi à rassurer le prince Souvanna Phouma et ses alliés, tout en ayant un effet salutaire sur le moral des troupes opposées au Pathet-Lao. L'on espère ici qu'avec les mesures envisagées dans ce domaine, ce double objectif sera atteint.

[1] Commandant des forces militaires neutralistes.

[2] Article VI des accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos : « L'introduction au Laos d'armements, de munitions et de matériel de guerre en général, à l'exception des quantités d'armements de type classique que le gouvernement royal du Laos peut juger nécessaire à la défense nationale du Laos, est interdite. »

[3] Suite à la prise de Nam-Tha par les forces du Pathet-Lao le 5 mai 1962, 5 000 soldats américains débarquent en Thaïlande le 16 mai 1962. Voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, pp. 474-475.

M. Hilsman nous a répété ce que le sous-secrétaire d'État m'avait dit le 21 juin (mon télégramme n° 3765) [1], à savoir que, pour le moment, les États-Unis n'ont pas d'autre but que de soutenir le gouvernement du prince Souvanna Phouma, dans le respect des accords de Genève et en plein accord avec les Anglais comme avec nous-mêmes.

3. En ce qui concerne la « coordination » des actions américaine et française, M. Hilsman a fait valoir que notre mission militaire pourrait jouer un rôle particulièrement utile si elle était autorisée à instruire les forces « neutralistes et Phoumistes » dans le maniement du nouveau matériel, qui leur serait fourni et, d'une manière générale, dispenser tous les conseils nécessaires en matière de stratégie défensive.

Selon notre interlocuteur, nos officiers pourraient également aider les Laotiens à mettre sur pied un meilleur réseau de renseignements que celui dont ils disposent et qui serait notoirement insuffisant.

M. Hilsman n'a fait aucune allusion à la possibilité, pour la France, d'accroître sa participation à l'effort d'assistance économique au gouvernement laotien. Il a, par contre, fait état à plusieurs reprises du désir du gouvernement américain de nous voir intensifier notre action dans le domaine de la stratégie et du renseignement.

4. Les indications fournies par M. Hilsman concernant la situation militaire actuelle au Laos n'apportent rien de nouveau, sauf sur un point.

Il apparaît, nous a-t-il dit, que les Nord-Vietnamiens auraient l'intention de se ménager une voie d'accès menant du Nord-Vietnam à l'extrême sud-est du Laos et qui pourrait être utilisée par des camions. Cette voie emprunterait l'itinéraire qui, passant par le col de Mu-Gia (à la hauteur de Thakkek), suit d'abord la route coloniale n° 12 pour se diriger vers Tchepone, puis Savarane et, enfin, Attopeu en contournant par l'est le plateau des Bolovens. L'objectif poursuivi serait de créer, dans la région d'Attopeu, un centre de dépôt pour le ravitaillement des Viêt-cong opérant dans la province de Thay-Ninh et le maquis D. [2] Ce ravitaillement se ferait alors à travers le nord-est du Cambodge, sans qu'il soit besoin pour les Viêt-Cong de franchir le périmètre défensif, qui a été mis en place par l'armée vietnamienne pour barrer les voies d'accès par Kontum et Pleiku.

5. Invité à exposer notre point de vue, mon collaborateur a, tout d'abord, fait état des considérations exposées dans votre télégramme n°s 12413-12432 [3].

S'agissant des initiatives que le gouvernement américain souhaite prendre, il a réservé notre position. Ce faisant, il a relevé que les mesures ainsi envisagées sont essentiellement de caractère militaire et rappelé que les négociateurs de Genève s'étaient séparés sans avoir résolu l'un des deux pro-

[1] Télégramme n°s 3765-3768 du 21 juin, non reproduit. Il rapporte une conversation avec le sous-secrétaire d'État américain Averell Harriman.

[2] Zone située au nord et à l'est de Saigon.

[3] Du 27 juin, non reproduit. Il affirme que la sauvegarde d'une certaine neutralité laotienne passe par le maintien de Souvanna Phouma, auquel il faudrait donner l'autorité et les pouvoirs d'un véritable chef de gouvernement.

blèmes politiques majeurs dont ils avaient à connaître, à savoir la réunification des trois tendances laotiennes en un gouvernement homogène résolu à poursuivre une politique de neutralité. Une des conditions essentielles de cette neutralité était la réintégration des trois forces en une armée unique, ce pour quoi nous avions récemment formulé quelques suggestions.

En ce qui concerne, enfin, les problèmes posés par la faiblesse actuelle des troupes fidèles à Souvanna Phouma, mon collaborateur a indiqué qu'il avait été prescrit au général Lancrenon [1] de formuler une appréciation.

6. A la fin de l'entretien, M. Hilsman a exprimé le désir de voir poursuivre nos consultations. Sachant que l'ambassade de Grande-Bretagne recevrait à bref délai des instructions, il a suggéré que nous puissions nous réunir de nouveau, avec les Anglais, dès le début de la semaine prochaine et, si possible, le lundi 8 juillet. Il lui semblait utile que l'ambassade d'Australie soit associée à nos échanges de vues ultérieurs. Pour sa part, a-t-il précisé, le département d'État considère que de telles conversations n'engagent personne et ne sauraient, en tout état de cause, remplacer celles qui prennent régulièrement place à Vientiane entre les ambassadeurs occidentaux. C'est dans cet esprit qu'il propose de procéder à des réunions au niveau des conseillers.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre sentiment à l'égard des initiatives envisagées par nos interlocuteurs et m'adresser des instructions [2].

(Collection des télégrammes, 1963.)

6

Compte rendu des entretiens franco-allemands des 4 et 5 juillet 1963

I

Réunion du 4 juillet à 10 h 30

C.R. Très secret.

M. Pompidou
M. Couve de Murville
M. Giscard d'Estaing
M. Pisani
M. Erhard
M. Schröder
M. Dahlgrun
M. Schwarz

M. Erhard. – Je vous souhaite à tous la bienvenue et exprime l'espoir que nos conversations vont être utiles. Je n'ai pas établi d'ordre du jour

[1] Général Robert Lancrenon, chef de la Mission militaire française d'instruction au Laos.

[2] Voir à ce sujet le télégramme du Département nos 13362-13370 du 9 juillet, non reproduit. Il approuve une aide militaire « aux forces militaires loyales à l'égard du prince Souvanna Phouma » et l'emploi de la MMF pour instruire celles-ci. Mais il souligne que le problème du refus de coopération des forces phoumistes avec la MMF reste posé.

proprement dit. De quelle manière souhaitez-vous que nous ouvrions la discussion ? J'avais pensé à un examen des problèmes mondiaux et européens, puis nous passerions à l'étude des problèmes agricoles, à ceux des contacts avec la Grande-Bretagne et enfin à la négociation du GATT.

M. Pompidou. – Je suis fort heureux moi-même que nous nous trouvions à Bonn au lendemain de la ratification du traité. Nous sommes venus surtout ici pour discuter avec vous de problèmes pratiques. Je suis d'accord sur la liste des questions que vous venez d'évoquer, en en changeant néanmoins l'ordre. Nous pourrions commencer par les problèmes du Marché commun, puis les problèmes bilatéraux et examiner enfin les questions internationales.

M. Erhard. – D'accord. Commençons par les problèmes agricoles avec la répercussion qu'ils ont sur la négociation du GATT [1]. Je voudrais savoir d'abord où en sont nos deux ministres de l'Agriculture.

M. Schwarz. – Le problème d'une politique agricole commune a été posé dans le traité de Rome. Certaines des questions ont été réglées, d'autres ne le sont pas encore. Je comprends votre souhait de pousser rapidement la solution de celles-ci. Il nous reste en effet d'autres règlements à rédiger, mais dans leur élaboration il faut tenir compte de certains changements intervenus. C'est un fait que les pays tiers n'ont plus, dans les échanges commerciaux avec les Six, le rôle qui est normalement le leur. La seconde question à examiner est celle des prix, qu'il faut rapprocher, en traitant d'abord du problème des céréales. Il est extrêmement difficile d'élever les prix agricoles, mais il est pratiquement impossible, du moins pour nous, de les baisser. Avec M. Pisani, j'ai discuté la question des différents éléments qui entrent dans la formation des prix : salaires, taxes, assurances sociales, etc. Voilà en gros le cadre des conversations que j'ai eues avec mon collègue français.

M. Pisani. – Je suis d'accord avec M. Schwarz. Il y a deux problèmes : celui de la politique agricole commune et celui des prix. Sur le premier point, nous sommes bien d'accord que les règlements futurs doivent tenir compte dans une certaine mesure de l'expérience. Mais à vrai dire, nous considérons que cette expérience est déjà acquise. J'insiste d'autre part sur un point : les délais que nous avons devant nous sont extrêmement brefs. Il y a un calendrier à respecter car, sinon, il se produira un déséquilibre entre les produits qui ont fait l'objet d'un règlement et ceux qui restent en dehors. La date du 1er avril 1964 est une date limite qu'il faut respecter, ainsi que le calendrier que nous avons dressé l'indique d'ailleurs. Etant donné cette date limite, faisons un compte à rebours : il faut que les règlements d'application qui ne sont pas encore intervenus soient au point dès le mois de novembre. Nous devons donc commencer leur

[1] La conférence ministérielle du GATT s'est tenue à Genève du 16 au 21 mai. À Genève, les Américains se trouvèrent en présence d'une solution de compromis sur la base d'une proposition de M. Erhard, ministre allemand de l'Économie, compromis laborieusement mis au point entre les Six. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1963*, pp. 257-258.

examen dans dix jours au plus tard si nous voulons tenir notre objectif. M. Schwarz a fait allusion aux troubles que la politique agricole commune apporterait dans le commerce mondial. Ceci n'est pas prouvé. Je n'ai pas vu de statistiques en ce sens, en tout cas rien de tout cela n'a été avantageux pour la France. Pour le second problème, celui des prix, je crois que la méthode que nous suivons avec M. Schwarz est la bonne. Un prix unique est nécessaire. C'est un fait que les prix agricoles allemands sont plus hauts que les nôtres. Il y a donc des études à faire portant sur des questions de structure, et non pas sur des produits pris isolément. Le problème du prix des céréales peut être isolé, sans toutefois que l'étude s'attache à tous les éléments, qui sont un peu trop nombreux, avancés par M. Schwarz.

M. Erhard. – Le sens du Marché commun est de rapprocher les intérêts des Six. Ceci est bien entendu, mais ce n'est pas suffisant. Le commerce entre les Six a augmenté de 50 %, avec les autres États d'Europe de 20 à 30 % seulement. Vis-à-vis d'autres pays, il n'y a pas eu d'augmentation et même des diminutions. Il faut donc dans notre action nous inspirer de l'article 39 du traité de Rome qui définit la politique agricole, mais aussi de l'article 110, qui parle du développement harmonieux du commerce mondial. Il faut prendre en considération les intérêts allemands. Notre commerce dépend beaucoup des pays de l'EFTA. Or les chiffres actuels sont très inférieurs à ceux d'autrefois. À Genève, avec M. Giscard d'Estaing [1], j'ai déjà discuté de ces questions et je ne crois pas qu'il y ait de divergences de fond entre nous. Mais il faut tenir compte des différences dans les structures de nos économies qui sont à des stades différents de l'évolution. C'est pour cette raison que nous sentons plus vite certaines limites du Marché commun actuel.

M. Pompidou. – Il n'y a pas en effet de divergence de principe. Il y a des intérêts français et allemands et il y a le problème des pays tiers. Nous ne visons pas du tout à l'autarcie. Nous constatons que le Marché commun ne tend pas à cela, puisque le commerce des Six avec les pays tiers a augmenté beaucoup plus que celui que les pays tiers font ensemble. Nous voulons bien étudier l'évolution du Marché commun dans les prochains mois et chercher des bases d'accord. Ceci est peut-être moins difficile qu'il ne le paraît. Il y a le problème des prix qui est le plus difficile, mais il est de l'intérêt du Marché commun d'avoir des prix bas pour empêcher une superproduction qui mène à l'anarchie.

M. Erhard. – Nous vous faisons remarquer que l'évolution de 1958 à 1962 est très avantageuse pour la France en ce qui concerne ses exportations de bétail, de produits végétaux, de biens consommables de tous ordres :

- 11 à 288 millions DM (bétail)
- 293 à 483 millions DM (produits végétaux)
- 87 à 185 millions DM (autres biens consommables).

[1] Lors de cette conférence ministérielle du GATT, à Genève, du 16 au 21 mai.

M. Pisani. – Je m'étonne que vous preniez comme point de départ l'année 1958, qui est antérieure à l'établissement d'une politique agricole commune. Dans les années les plus récentes, il n'y a eu aucun progrès. On ne peut nous accuser d'un protectionnisme exagéré, car la politique agricole commune des Six ensemble est moins protectionniste que celle de chacun des Six séparément. En 1962-1963, nous n'avons eu aucun progrès dans nos échanges. Les exportations françaises vers la République fédérale sont stagnantes ; pour les céréales, les chiffres sont même en diminution. Entre 1961 et 1962, les exportations françaises vers l'Allemagne sont passées de 1 074 millions à 1 208 millions – ce qui traduit bien cette stagnation. Les statistiques mentionnées précédemment par M. Erhard me paraissent provenir essentiellement du changement du statut de la Sarre.

M. Erhard. – Je crois au succès d'une politique agricole commune et j'ai parlé tout à l'heure de chiffres non pas pour me plaindre mais pour escompter des progrès. Je ne peux cependant cacher mes préoccupations de voir notre commerce avec certains pays comme le Danemark, la Suède, la Pologne, tomber de façon verticale.

M. Couve de Murville. – Nous avons déjà eu de nombreuses discussions à ce sujet. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'en finir et de parvenir réellement à cette politique agricole commune. Ceci est nécessaire pour toute politique commerciale commune. On ne peut aborder en particulier les problèmes du GATT sans tenir compte des produits agricoles. Nous ne pouvons négocier qu'à partir du moment où cette politique agricole sera établie. Pour cela, deux problèmes se posent : la rédaction des règlements agricoles, la définition des prix, au moins dans le domaine des céréales.

Sur le premier point, nous étions d'accord au mois de mai : il suffit de confirmer notre calendrier pour que tout soit en place le 1er avril 1964. C'est une tâche impérieuse, car elle coïncidera avec l'ouverture de la grande négociation tarifaire de Genève. Pour la question des prix, il faut en discuter dès maintenant entre nous afin d'être d'accord au 1er janvier au plus tard. Il nous faut une doctrine agricole, qui est absolument fondamentale pour toute politique économique.

M. Erhard. – Je suis bien d'accord, et il faudra bien que nous nous entendions, mais on ne peut demander aux Allemands des sacrifices illimités. Il faut tenir compte des éléments de notre production qui sont difficiles, ne serait-ce que par la nature de notre sol et par notre climat. Les éléments de formation des prix agricoles ne sont pas les mêmes que les vôtres. Nous ne voulons pas sacrifier les intérêts de l'agriculture allemande et nous voulons en même temps une politique agricole commune. Nous avons fait jusqu'à présent beaucoup plus de sacrifices que les autres et ces sacrifices, il faut qu'il en soit tenu compte dans un ensemble. Étant donné la situation avec les pays tiers, nous pensons à l'article 109 du traité de Rome qui permet, en cas de crise soudaine, à chaque État de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires. Il nous

faut donc vis-à-vis des tiers édicter des règlements plus souples et nous songeons à l'établissement en leur faveur de contingents, de telle façon que leur soit assuré un volume commercial constant. Au-delà de ces montants, mais seulement alors, pourraient être appliquées aux tiers les règles imposées par la politique commune des Six.

M. Couve de Murville. – Nous savons bien que les conditions physiques et géographiques de la production agricole en Allemagne et en France sont fondamentalement différentes. Ceci est évident, mais nous essayons, malgré tout, d'arriver à un marché agricole commun pour les Six. Nous comprenons que vous ne pouvez vous imposer des sacrifices exagérés. Il ne s'agit pas d'arriver à une disparition de l'agriculture allemande, mais au contraire à sa transformation, compte tenu de la nécessité d'arriver à une production qui puisse être concurrentielle sur les marchés mondiaux. Nous avons toujours pensé à l'établissement d'un véritable marché avec des prix égaux et des échanges libres entre les Six. À ce propos, l'idée que vous venez d'annoncer d'établissement de contingents en faveur des tiers est la négation même d'un marché commun agricole. De telles limitations quantitatives empêcheront tout simplement que puissent se créer des prix normaux dans un marché réel.

M. Erhard. – Nous sommes conscients du fait que nous travaillons dans le cadre du Marché commun, mais nous devons éviter de tomber dans l'autarcie. Cette question des contingents, il n'est d'ailleurs pas possible de l'aborder à deux. Elle le sera à Six. Car notre commerce extérieur avec la Grande-Bretagne est en baisse, de même avec les États-Unis et avec l'Amérique latine. Nous manquons d'élasticité pour notre expansion agricole. Les questions industrielles et agricoles ne peuvent, en effet, être comparées. Pour l'industrie, les progrès peuvent être illimités. Ce n'est pas le cas pour l'agriculture, ne serait-ce qu'en raison des obligations qu'impose la nature. Le libéralisme est admissible pour l'industrie, il l'est beaucoup moins dans le domaine agricole. Nous sommes d'accord avec vous que notre agriculture doit s'adapter aux obligations techniques de l'époque et nous vous faisons remarquer qu'entre 1 200 000 et 1 500 000 agriculteurs allemands ont quitté la terre depuis huit ans. Si autrefois j'avais dit que c'était l'objectif à atteindre et qu'il fallait l'imposer, je n'aurais été suivi par personne. Ceci ne peut se faire que par persuasion et à l'amiable. Il n'est donc pas question de brusquer notre transformation agricole. Nos prix sont hauts, mais j'ai vu dans les journaux que les paysans français eux aussi demandent une augmentation pour leurs produits. S'ils le demandent, c'est que ce n'est peut-être pas impossible d'augmenter les prix, même en France.

M. Pompidou. – M. Erhard serait évidemment surpris s'il entendait dire que des paysans, en France ou ailleurs, demandent l'abaissement des prix de vente pour leurs produits. La vérité est que nous voulons maintenir des prix agricoles aussi bas que possible, sinon ce serait un encouragement général à la surproduction. En France aussi nous connaissons de grandes migrations de la terre vers les villes. Ceci est encouragé par le Gouvernement et nous l'avons dit publiquement. Nous

ne méconnaissons pas les difficultés allemandes, mais des deux côtés doit exister une volonté d'aboutir sur le terrain agricole. C'est pourquoi il nous faut fixer une date limite à l'établissement d'une politique agricole commune.

M. Schröder. – Il est évident que sur les problèmes agricoles, il existe des conceptions divergentes entre nous, mais nous sommes d'accord, conformément au traité de Rome, pour qu'un marché commun agricole devienne une réalité en 1970. Il ne faut pas se limiter à l'examen de ce qui s'est passé au cours des années précédentes, car la période est trop courte. Il est exact que le 9 mai dernier [1], nous avons pris des décisions pour progresser vers ce but dans de nombreux domaines. Nous avons accepté que trois nouveaux règlements soient pris avant la fin du premier trimestre 1964. Mais nous devons tenir compte de deux sortes de problèmes qui doivent être traités en même temps : l'étude des distorsions dans le domaine de la concurrence et, en même temps, nos rapports avec les pays tiers. Le développement de notre politique agricole commune ne peut être poursuivi que si ces questions sont examinées.

Pendant cette période d'études et de réflexion, nous sommes d'accord pour aboutir à des positions communes, afin d'arriver dans de bonnes conditions à la négociation Kennedy du printemps prochain. Je signale que, si les trois nouveaux règlements sont pris, 86 % de notre production agricole auront été couverts dans le cadre du Marché commun. Il ne me paraît pas nécessaire, pour qu'un Marché commun agricole existe et fonctionne entre nous, d'aboutir à un règlement intégral. C'est pourquoi nous sommes pour l'établissement de contingents en faveur des pays tiers. Nous n'abandonnons pas en même temps les objectifs décidés le 9 mai, et nous voulons continuer dans cet esprit. En ce qui concerne le prix des céréales, il est nécessaire que nous nous livrions à des études d'experts que nous soumettrons ensuite à nos quatre autres partenaires. Il faut se mettre d'accord aujourd'hui sur le mandat exact que nous devons donner aux experts qui se livreront à cette étude.

M. Couve de Murville. – Je vous rappelle ce qui a été décidé le 9 mai. Le texte que nous avons adopté porte sur trois points distincts :

a. Le calendrier pour l'établissement des règlements, qui doivent entrer en application avant la fin du premier trimestre 1964 ;

b. Les règlements d'application du règlement financier et un règlement sanitaire pour la viande, qui n'ont pas été adoptés dans les délais ;

c. Un examen des diverses législations nationales pour tenir compte des situations réelles et de l'expérience acquise dans chaque pays et dans la CEE.

Nous nous en tenons à cette décision. Il importe d'abord de rattraper le retard que nous constatons en ce qui concerne le point *b*.

[1] Le Conseil des ministres de la Communauté s'est réuni les 8, 9 et 10 mai. Un engagement ferme a été pris le 9 mai : « La Communauté arrêtera avant la fin de l'année 1963 la position qu'elle assumera à l'égard des négociations dans le cadre du GATT. » Voir l'*Année politique 1963*, pp. 258-259.

Au cours de la discussion qui vient d'avoir lieu, deux points particulièrement importants ont été mentionnés :

a. Celui des contingents. Nous avons déjà discuté de cette question à Bruxelles et à Genève, lorsqu'il s'est agi des mesures transitoires proposées par les États-Unis avant qu'un accord puisse être réalisé avec les pays du Marché commun. Le but des Américains était, bien évidemment, en présentant cette exigence d'annuler tout ce que nous pouvions tenter en matière de politique agricole commune. Si vous reprenez cette idée, vous en venez au maintien du *statu quo* actuel et à des exportations à bas prix des pays excédentaires sur le marché dit libre.

b. Sur la question des prix, j'ai mal compris ce que vous proposiez et j'aurai besoin de précisions.

M. Schröder. – Je n'oublie pas la décision du 9 mai, mais dans notre idée, il s'agissait de tenir compte avant tout des progrès inégaux qui se font à l'intérieur du Marché commun d'une part, avec les pays tiers d'autre part. Nous voulons que soient synchronisés les progrès que nous pouvons faire, soit à l'intérieur du Marché commun, soit à l'extérieur. C'est dans cet esprit que nous avons donné notre accord aux trois règlements dont vous parlez. Ceci fut obtenu après une longue discussion et représente un compromis partiel. Je n'insiste pas aujourd'hui sur la question des contingents, qu'il faudra revoir plus tard. L'essentiel est de parvenir d'abord à un accord sur les méthodes que nous devons suivre pour fixer le prix des céréales. Entre M. Pisani et M. Schwarz, il me semble qu'il a été convenu que l'un des deux parlerait aux Six de cette nécessité d'une expertise. Il faut savoir exactement en quoi elle consistera.

M. Erhard. – Lorsqu'une décision a été prise sur certains règlements agricoles, nous avions indiqué que nous nous réservions de juger l'effet que ceci entraînerait pour les tiers. Or, nous venons de nous apercevoir que le règlement auquel nous avions donné notre accord rend, par exemple, impossible l'importation de toute viande de porc polonais en Allemagne. Dans ces conditions, nous sommes bien obligés de tenir compte des effets de distorsion que ces règlements apportent dans notre commerce avec les tiers. Il en sera de même pour les céréales, sauf accord mondial. Il n'est donc pas possible de fixer un accord sur le prix des céréales sans tenir compte des rapports avec les tiers. À cet égard, je suis assez sceptique sur l'effet de l'expertise à laquelle songent nos ministres de l'Agriculture. Celle-ci, selon toute vraisemblance, ne permettra pas de déterminer les conditions réelles des mouvements de la marchandise considérée. Elle établira simplement quels sont les éléments qui permettent l'élaboration du prix de revient.

M. Pisani. – Revenons au 9 mai [1]. Il avait été décidé que pour la récolte des céréales 1962-1963, il ne serait pas possible de rapprocher immédiatement les prix, mais qu'on pouvait se livrer à certaines études.

[1] Se reporter au télégramme de Bruxelles Delfra n°s 768-794 du 10 mai 1963, publié dans *DDF*, 1963-I, n° 158.

Il y avait une volonté commune d'aboutir mais l'on devait tenir compte au départ des différences fondamentales, qui sont dues au fait qu'en France les prix agricoles sont bas et qu'ils sont hauts en Allemagne. Nous admettons qu'un examen est nécessaire pour juger des répercussions de cette situation sur nos économies réciproques. Ce que nous avons voulu mettre à l'étude, c'est l'effet qu'aurait un relèvement ou un abaissement du prix des céréales. Nous partirions de cinq hypothèses. Les prix sont mis au niveau français. Ils sont mis au niveau allemand. Ils peuvent être à un niveau tel que le coefficient de rapprochement entre eux, dans le sens de la hausse ou de la baisse, soit d'un tiers, de moitié ou des deux tiers. Nous limiterons notre étude au problème des céréales. Cette étude montrera quelles seraient les mesures à prendre s'il y avait, par exemple, un abaissement des prix en République fédérale, quels seraient les effets immédiats, les effets transitoires.

Au prochain Conseil, nous devrions proposer aux Six de faire de même, tout en poursuivant l'étude bilatérale qui aura été entreprise, d'autant plus nécessaire qu'en ce domaine les agriculteurs français et allemands se trouvent, par définition, aux deux pôles opposés.

M. Schwarz. – Je suis entièrement d'accord sur le compte rendu que vient de donner M. Pisani. J'ajoute que pour la fixation du prix des céréales, divers éléments jouent. Même avec des taxes et des allocations sociales importantes, les prix peuvent être maintenus bas, et l'inverse est aussi vrai. L'étude vaut la peine d'être entreprise et elle sera rendue d'autant plus facile qu'une expertise dite « des professeurs » a déjà été faite sous l'inspiration de M. Mansholt. Tout ceci n'a pas encore abouti à des réglementations précises, mais nous pouvons espérer qu'elles finiront bien par mener à une solution.

M. Pisani. – Nous avons en effet convenu de deux genres d'études : une bilatérale et une autre à Six, dans le cadre communautaire.

M. Erhard. – Cette discussion montre que si nous voulons arriver à des résultats, il nous faudra beaucoup de courage. Je me demande même s'il y a une possibilité d'instaurer une période transitoire. Pour ma part, je n'en crois rien. Même au bout de cette période, nous constaterons que les nécessités dues au climat et au sol resteront toujours les mêmes. Il y a bien lieu de craindre que tout ceci ne mènera pas à des modifications appréciables.

(Europe, République fédérale d'Allemagne, EU, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

II

Tête-à-tête entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer
Bonn, le 4 juillet 1963, 11 h 10-13 h 05

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer évoque tout d'abord la récente visite du président Kennedy en Allemagne [1]. Il qualifie de très amical l'accueil de la population allemande et déclare que le président Kennedy en a été très frappé. Quant à Berlin, on a pu légitimement parler d'enthousiasme qui, de l'avis du Chancelier, atteignait même l'hystérie, ce qui s'explique par l'oppression dans laquelle vit cette population et par les espoirs qu'elle place dans le représentant des États-Unis et du monde libre.

D'après le Chancelier, Kennedy est arrivé en Europe avec des sentiments quelque peu anti-allemands et anti-européens. Il était encore sous l'influence des commentateurs de Washington, qui lui avaient décrit la situation européenne comme fort mauvaise. Mais la chaleur de l'accueil que lui a fait la population allemande, les conversations qu'il a eues, la visite qu'il a effectuée au point de passage entre l'Ouest et l'Est à Berlin, l'ont profondément impressionné. Ses discours se sont donc placés à un octave au-dessus de ce qu'il avait prévu. Il a également mentionné la France, demandé ce qu'il adviendrait de l'Angleterre le jour où Wilson prendrait le pouvoir, parlé de l'Italie qui ne dispose pas de gouvernement majoritaire [2], évoqué la crise gouvernementale aux Pays-Bas [3] et, enfin, le voyage de M. Spaak à Moscou [4]. Bref, il a donné libre cours à ses soucis à propos de l'instabilité européenne. Il a aussi brièvement mentionné la crise gouvernementale grecque [5] et marqué certaines inquiétudes à propos de la Turquie.

Les conversations que le Chancelier a eues avec lui n'étaient évidemment pas complètes mais elles ont laissé au Chancelier une bonne impression générale. Le président des États-Unis a longuement parlé de la France et exprimé son admiration pour le Général. Il a dit que de

[1] Le président Kennedy effectue une visite officielle à Bonn du 23 au 25 juin et se rend à Berlin-Ouest le 26 juin. Les principaux sujets abordés au cours de ces entretiens portent sur l'arrêt des expériences nucléaires, les relations économiques entre les États-Unis et l'Europe, tandis que les ministres Rusk et Schröder étudient les problèmes de la force nucléaire multilatérale et de la division de l'Allemagne. Voir l'*Année politique 1963*, pp. 264-265.

[2] M. Fanfani, président du Conseil italien, a présenté sa démission au président Segni le 16 mai. M. Leone, président de la Chambre, démocrate-chrétien, est chargé le 19 juin par M. Segni de constituer le gouvernement. Le 21 juin, le gouvernement Leone est formé et le 22 juin il prête serment au palais du Quirinal. Le 27 juin, la Chambre vote à M. Leone les pouvoirs d'urgence destinés à lui permettre d'administrer l'économie nationale jusqu'au 31 octobre.

[3] Le 15 mai, démission constitutionnelle du gouvernement néerlandais. Après soixante-dix jours de crise, le 24 juillet le nouveau gouvernement, présidé par M. Marijnen, est formé.

[4] M. Paul-Henri Spaak se rend en URSS les 7 et 8 juillet, où il a un entretien à Kiev avec M. Khrouchtchev.

[5] Le 11 juin, démission de M. Caramanlis, Premier ministre depuis 1955. Le 17 juin, M. Pipinelis est chargé de former le gouvernement.

cette période historique, trois grands hommes d'État émergeront : Truman, de Gaulle et Adenauer, ce qui ne l'a pas empêché de déplorer la décision française de retirer sa flotte de l'OTAN. Il en a demandé la raison au Chancelier, qui n'a pu trouver comme explication que le fait que l'Angleterre détient de nombreux commandements en Europe sans pour autant mettre beaucoup de forces britanniques à la disposition de l'OTAN.

La phrase par laquelle Kennedy a déclaré qu'il était prêt à sacrifier des vies américaines si cela permettait de sauver l'Europe correspond certainement à ses convictions. Bien que la presse américaine et l'opinion publique lui en aient voulu, il l'a prononcée pour écarter nos craintes touchant la fidélité des États-Unis à l'Alliance. Bien sûr, Kennedy est d'abord un homme de parti. S'il a choisi l'église St-Paul à Francfort [1], comme cadre de son principal discours, c'est pour rallier les voix des Américains d'origine allemande. S'il a eu des entretiens avec des représentants des syndicats, c'était pour bénéficier des voix syndicalistes. S'il a visité l'Irlande, c'était pour s'assurer des voix des Américains d'origine irlandaise. S'il est allé en Italie, c'est en pensant aux nombreux électeurs de souche italienne. Il a, d'ailleurs, mentionné le problème des élections présidentielles en Amérique, en disant que le peuple américain réélisait au moins une fois ses présidents mais qu'à l'heure actuelle le problème racial était dominant pour les deux partis en lice.

En jugeant cette visite une semaine après qu'elle a eu lieu, le Chancelier en retire une bonne impression générale. Abstraction faite des préoccupations électorales du Président, il est convaincu que celui-ci désire établir de meilleures relations avec l'Europe, qui à l'heure actuelle lui paraît un peu hésitante. Dean Rusk n'exerce certainement pas une grande influence sur lui. Ce sont plutôt les « professeurs » et experts du genre de Bundy qu'il écoute.

Passant au chapitre « Russie », le Chancelier rappelle au Général qu'en 1955, lors de sa visite à Moscou [2], Khrouchtchev lui avait exposé ses craintes à propos de la Chine communiste. Depuis lors, les événements ont marché et il n'est pas exclu que, dans un avenir peut-être plus proche qu'on ne le prévoit, la Chine ne modifie l'ensemble de la situation. Khrouchtchev n'est pas aussi libre de ses décisions que Staline. Il ne peut faire face à tous les problèmes qui se posent à lui dans ses rapports avec la Chine, avec le monde occidental, et en même temps satisfaire les besoins les plus légitimes de son peuple. La pénurie de main-d'œuvre se fait sentir de plus en plus en Russie et il n'existe pas assez de machines pour la remplacer. Une émigration organisée des populations urbaines

[1] Dans son allocution à la Paulskirche de Francfort-sur-le-Main, le 25 juin, le président Kennedy renouvelle l'appui de son pays aux efforts d'unification européenne. Il lance un appel aux Euro-Américains pour faire face aux problèmes économiques et mondiaux. Il insiste sur le thème de l'unité atlantique et critique ceux qui mettraient en doute la valeur de l'engagement américain en Europe.

[2] Le 8 septembre 1955, sur ce voyage à Moscou, voir *DDF*, 1955-II, n°s 160, 182, 201, 203, 211, 214, 217.

vers la campagne a commencé. Les ouvriers spécialisés font particulièrement défaut à l'industrie soviétique. Lorsque le Chancelier était en Italie, il a appris que les Italiens formaient des ouvriers spécialisés originaires du Sud de l'Italie, en trois ou quatre mois, pour les employer en Italie du Nord. Ce n'est pas possible en Russie. L'opinion générale des experts allemands est que la pénurie de main-d'œuvre spécialisée constitue le plus grand obstacle auquel se heurte Khrouchtchev et c'est à cette conclusion qu'arrive également un groupe de spécialistes en Allemagne, qui étudie actuellement ce problème sous l'impulsion de M. Springer, éditeur de grands journaux comme *die Welt* et *das Bild*.

Khrouchtchev aimait beaucoup l'ancien ambassadeur de la République fédérale à Moscou, M. Kroll, qui pouvait le voir à tout moment. Kroll est un homme intelligent, mais un peu vaniteux, ce qui le mettait en conflit permanent avec les Affaires étrangères de Bonn. Puis, il est tombé malade et les Affaires étrangères l'ont rappelé, ce qui a porté quelque peu atteinte aux relations de Khrouchtchev avec le gouvernement allemand.

Smirnov, l'ambassadeur des Soviets à Bonn, s'est rendu chez Kroll et lui a demandé, parlant au nom de Khrouchtchev, s'il ne voyait pas de moyen d'établir des relations normales entre Bonn et Moscou. Il a demandé que cette démarche ne soit pas communiquée *à l'Auswärtiges Amt* qui, d'après lui et peut-être avec quelque raison, ne cesse de s'opposer au développement de bonnes relations entre les deux pays. Kroll a répondu à Smirnov qu'en 1962 [1] le Chancelier avait fait, par l'intermédiaire de Smirnov lui-même, une proposition à Khrouchtchev à laquelle il n'avait jamais reçu de réponse. Il s'agissait de ne plus parler des affaires allemandes pendant dix ans et d'obtenir en contrepartie un régime plus libéral pour les habitants de la zone Est. À la suite de la nouvelle démarche de Smirnov, le Chancelier a donc demandé à Kroll de poser à son interlocuteur la question de savoir si, en cas de négociations avec la Russie, celle-ci était prête à prendre pour base de départ la proposition du Chancelier de 1962. Smirnov a rapporté une réponse affirmative de Moscou, en précisant que Khrouchtchev était prêt à se rendre à Bonn.

[1] Le 3 octobre, le chancelier Adenauer, dans une interview à la deuxième chaîne de télévision, révèle qu'il a adressé en 1962 une lettre personnelle à M. Khrouchtchev lui proposant de conclure une trêve de dix ans dans la question allemande, suivie d'élections libres. Cette lettre n'a jamais reçu de réponse. Le 4 octobre, l'ambassade soviétique à Bonn dément qu'une lettre personnelle de M. Adenauer ait jamais été transmise à M. Khrouchtchev par l'entremise de M. Smirnov. Le 11 octobre, l'agence *Tass* diffuse une mise au point officielle du ministère soviétique des Affaires étrangères contestant les révélations du chancelier Adenauer du 3. Elle affirme que M. Khrouchtchev n'a pas reçu en 1962 de lettre personnelle de M. Adenauer proposant un armistice de dix ans, mais que c'est au cours d'un entretien avec l'ambassadeur soviétique le 6 juin 1962 qu'il a formulé cette proposition. L'URSS a répondu par une note le 2 juillet, dont le ministère donne copie. Cette note réaffirmait le droit de l'URSS à signer un traité de paix séparé. D'autre part, l'URSS affirme que M. Adenauer n'a pas évoqué le problème de la réunification de l'Allemagne ni celui des élections libres. La trêve de dix ans aurait eu pour but de régler le problème du désarmement.

Kroll a été invité par Khrouchtchev à venir passer quelques semaines en Russie [1]. Le Chancelier se pose maintenant la question de savoir s'il doit l'encourager à s'y rendre et à y prendre quelques contacts sans être mandaté officiellement par le gouvernement allemand. Le Chancelier a peu d'espoir que de telles conversations aboutissent à un succès quelconque. Cependant, il se trouve dans le dilemme suivant : ne rien faire et éliminer ainsi une possibilité, même faible, de détente, ou encourager Kroll à aller sonder l'opinion des Soviets. Il aimerait connaître l'avis du Général à ce sujet tout en précisant qu'en dehors de son secrétaire d'État Glöbke, son entourage ignore complètement l'affaire.

Le général de Gaulle trouve assez naturel qu'à l'heure actuelle Khrouchtchev cherche à prendre des contacts à l'Ouest. Évidemment, il a accepté pour la forme la prochaine réunion à Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires. Mais il cherche en même temps, sans se découvrir, à prendre également des contacts avec l'Allemagne et en particulier avec le Chancelier. Il a manqué sa grande affaire de Cuba parce qu'elle n'a pas suffi à faire peur à l'Amérique. Il recherche maintenant une politique faite de quelques rapprochements et contacts avec l'Ouest. Cela correspond aux difficultés intérieures et extérieures qu'il rencontre et aussi à son désir de converser avec les Américains, probablement aussi avec les Anglais et avec l'Allemagne. Il ne cherche pas pour l'instant de tels contacts avec la France.

Du moment que c'est Khrouchtchev qui fait les premiers pas, le Général ne voit pas de raison de principe qui s'opposerait à de tels contacts. Évidemment, si Khrouchtchev vient à Bonn, ce sera là un événement très important, dans une certaine mesure même sensationnel. Mais il y a eu tant de choses déjà dans le passé : la visite du Chancelier à Moscou [2], le Camp David [3], la visite de Khrouchtchev à Paris [4], la tentative de conférence au sommet et [5] la politique de Khrouchtchev vis-à-vis de Kennedy, vis-à-vis de Macmillan, ses gestes de politesse à l'égard de

[1] M. Berthold Beitz, directeur général de la firme Krupp, à l'issue de son séjour en URSS au mois de mai, transmet une invitation de M. Khrouchtchev à M. Ehrard de se rendre en URSS. Il aurait été chargé d'une invitation identique à l'adresse de M. Kroll, ancien ambassadeur de la République fédérale à Moscou. Sur le sujet, voir le télégramme de Moscou n°s 2907-2909 du 1er juin, non reproduit. Sur l'URSS et le problème allemand, voir la dépêche de Moscou n° 935/EU du 6 juin, non reproduite. Sur les déclarations de M. Kroll, se reporter à la dépêche de Bonn n° 1048 du 12 juin, non retenue.

[2] Le 8 septembre 1955.

[3] Les entretiens de Camp David (Maryland) entre Eisenhower et Khrouchtchev se sont tenus du 25 au 27 novembre 1959. Sur le sujet, se reporter à *DDF*, 1959-II, n°s 161, 164, 167. Voir aussi *l'Année politique 1959*, pp. 499-501. Le communiqué final est publié dans la Documentation française, *Articles et documents*, n° 0859 du 10 octobre 1959.

[4] Le voyage en France du chef du gouvernement soviétique débute le 23 mars 1960 et dure jusqu'au 3 avril. Au cours de ce séjour, M. Khrouchtchev a des entretiens avec le général de Gaulle les 23-25 mars et 1er et 2 avril 1960. Sur le sujet, voir *DDF*, 1960-I, n° 146, se reporter également à l'*Année politique 1960*, pp. 425-427.

[5] Sur la conférence au sommet de Paris du 14 au 18 mai 1960, voir *DDF*, 1960-I, n° 221.

Jean XXIII [1], etc. Maintenant, il cherche un contact avec l'Allemagne d'Adenauer. Tout ceci constitue une série indéfinie de manœuvres qui traduisent une vérité profonde : la Russie ne peut pas faire la guerre, alors elle sait bien qu'elle devra faire la paix.

Pourtant, s'il peut y avoir une trêve, et même une détente entre la Russie soviétique et l'Ouest au sujet de l'Allemagne, le Général ne croit pas qu'on en vienne à un règlement. L'Allemagne n'acceptera pas le maintien de sa division et la Russie ne voudra pas d'unification. L'amélioration ne pourrait donc consister que dans une modification relative du comportement des Russes à l'égard de la population allemande.

Le chancelier Adenauer précise qu'au moment où il avait fait en 1962 ces propositions, il s'était surtout laissé guider par des raisons humanitaires. Politiquement, il croyait ainsi renforcer la résistance de l'Allemagne de l'Est, mais il est d'accord pour penser qu'une trêve ne constitue nullement une solution au problème allemand ni à celui des relations entre l'Est et l'Ouest. Il lui paraissait aussi qu'en retirant de l'avant-scène le problème allemand, il faciliterait peut-être une solution des relations Est-Ouest, d'autant plus que d'ici dix ans la situation sera modifiée en Russie soviétique dont le régime pourrait alors se rapprocher plus facilement du nôtre. Actuellement, la pression de la Chine communiste oblige en quelque sorte les Russes à améliorer leurs relations avec l'Ouest. Mais si des contacts entre la Russie et le monde occidental échouaient ou si le Chancelier s'opposait seulement à ce qu'ils aient lieu, les relations entre les deux blocs resteraient certainement pour le moins en stagnation. Khrouchtchev sait que le Chancelier se retirera à l'automne. Pourtant, il s'intéresse aujourd'hui encore à lui, car il est convaincu qu'Erhard ne serait pas assez fort pour prendre l'initiative de telles négociations.

Le général de Gaulle ne doute pas que le Chancelier, même parti, restera toujours un élément capital pour Khrouchtchev, et que celui-ci jugera longtemps encore impossible d'entreprendre quoi que ce soit d'important concernant l'Allemagne sans son concours.

Le chancelier Adenauer a vaguement parlé de son projet à Kennedy, qui, de prime abord, n'y a pas été très favorable, mais qui néanmoins n'a pas découragé le Chancelier de l'entreprendre. Il vient d'ailleurs de confirmer cette position dans une lettre que le Chancelier a reçue le jour même. L'accueil prudent fait par Khrouchtchev au discours de Kennedy à Berlin a peut-être motivé cette attitude. Cependant, le Chancelier exprime ses craintes relatives à l'accroissement de l'isolationnisme aux États-Unis. M. Krone vient de passer trois semaines aux États-Unis où il a rencontré beaucoup de monde et où trois sénateurs lui ont déclaré très sérieusement que, si l'Allemagne n'achetait plus de poulets américains, les États-Unis ne verraient vraiment plus de raisons d'entretenir

[1] M. Adjoubei et son épouse sont reçus en audience privée par le pape Jean XXIII au Vatican le 7 mars. Le 9 mars, l'agence *Tass* diffuse le texte d'un échange de messages entre M. Khrouchtchev et le pape Jean XXIII.

des troupes en Europe. Le Chancelier a évoqué cette question devant le Président, qui lui a exprimé sa conviction de pouvoir « arranger les choses ».

Le général de Gaulle estime qu'il ne s'agit plus du même isolationnisme qu'autrefois. Avant la guerre, cette politique exprimait le sentiment des Américains que l'Europe devait se débrouiller seule, avant et pendant la guerre. Les Américains l'ont bien prouvé à l'avantage d'Hitler. Maintenant, l'Amérique sait qu'elle ne peut pas être absente à propos d'un drame européen. L'isolement se manifeste autrement. Plus le temps passe et plus les Américains croient que la vraie manière de défendre l'Europe, c'est d'agir à partir de l'Amérique, avec tous les moyens dont ils disposent, plutôt que de s'installer en Europe pour des batailles incertaines et où ils craignent de s'enliser. Autrement dit, ils s'estiment solidaires de l'Europe, mais jugent que la manière la plus sûre de la défendre est de le faire à partir de leur propre territoire en menant leur guerre et en choisissant leurs théâtres d'opérations, convaincus d'ailleurs que leurs possibilités sont très supérieures à celles des Russes et qu'ils l'emporteront finalement. Naturellement, la situation confuse qui règne en Europe (Italie, Royame-Uni, Belgique, Hollande) ne peut que renforcer la valeur de cette théorie dans l'esprit des Américains.

Le chancelier Adenauer note qu'il a reçu il y a quelques jours une information qu'il reste à vérifier suivant laquelle les Russes disposeraient d'engins anti-fusées plus perfectionnés que les Américains.

Le général de Gaulle observe que, s'il y a la guerre, la Russie n'attaquera pas l'Amérique d'abord, elle nous attaquera, nous ; quant à l'Amérique, elle n'attaquera pas la Russie la première. Si la guerre n'éclate pas, quelles sont les conditions de la paix ? La première est que les Russes perdent leur idéologie agressive, ce qu'ils sont peut-être en train de faire. La seconde, qui découle de la première, est que la mainmise soviétique sur des pays comme la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie, *a fortiori* l'Allemagne de l'Est, se relâche progressivement. Si ces conditions sont remplies, alors la paix sera possible. Le Général souhaiterait beaucoup que cette paix soit une paix européenne, œuvre des Européens plutôt que des Américains, mais il doute que la possibilité en existe déjà, et ne croit pas qu'elle soit facilitée par les arrangements séparés que recherchent Kennedy et Macmillan. Quant aux contacts dont parle le Chancelier, il lui répondra demain sur ce point.

Le chancelier Adenauer se rallie entièrement aux idées du Général. Il ajoute simplement à l'agressivité communiste la notion du nationalisme russe, qui a toujours existé et qui s'est extériorisé par les nombreuses guerres menées par le peuple russe sous tous les régimes.

Il espère beaucoup que la France aura bientôt sa bombe atomique et se réjouit de chaque semaine d'avance qu'elle prend dans ce domaine. Il se demande comment renforcer l'Union européenne tout en sachant qu'il n'est pas possible pour l'instant de reprendre les négociations en vue d'une Union politique. Un nouvel échec ferait plus de mal que de bien et la

situation confuse au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas n'incite pas à remettre cette question sur le tapis.

Le général de Gaulle déclare que nous avons essayé, mais que nos partenaires ne voulaient pas aboutir. Sans doute ne le veulent-ils pas davantage aujourd'hui.

Le chancelier Adenauer a dit la même chose à tous ceux qui l'incitent actuellement à reprendre ces négociations.

Le Chancelier désire maintenant aborder la question de l'OTAN ; la Norvège et l'Italie réduisent le temps de service militaire et si, aux prochaines élections britanniques, Wilson se voit porter aux fonctions de Premier ministre, ce sera un nouveau coup pour l'OTAN. Il craint, d'autre part, que l'Allemagne ne devienne relativement trop forte au sein de l'OTAN si les autres partenaires s'en désintéressent ou se retirent. Cette évolution aboutirait à transformer l'OTAN en une affaire germano-américaine, aboutissement qu'il faut à tout prix éviter, car il serait nuisible aux affaires européennes en général. Il voudrait donc que le Général réfléchisse à la possibilité de s'engager plus fortement dans l'OTAN.

Le général de Gaulle. – Le Chancelier sait quelles sont mes idées sur l'OTAN. Il y a deux éléments :

1° L'incertitude persistante de ce que l'Amérique fera en cas de guerre. Elle fera la guerre, mais comment ? Et la France ne voit pas de raisons pour donner d'avance ses troupes au commandement américain, car, en fait, c'est à cela que se ramène l'OTAN.

2° La France a été très démolie, matériellement et moralement. Il y a eu la Grande Guerre. Il y a eu ensuite 1940 avec les déchirements qui ont suivi ce désastre, puis la décolonisation, etc., d'où il résulte que la France ne s'est pas développée comme il le fallait, démographiquement et nationalement. Elle doit, pour l'Europe, se redresser et redevenir une puissance, sinon elle se disloquera et se dissoudra. Pour devenir une puissance, elle doit avoir la sensation de ses responsabilités nationales et internationales et, pour cela, l'OTAN est catastrophique. Tout le monde connaît les problèmes qu'a entraînés l'affaire d'Algérie pour l'armée ; si la France donne son armée aux Américains, il n'y aura plus jamais d'armée française. Le cas ne s'est pas présenté pour les Allemands. Il n'y a pas eu pour l'Allemagne d'effondrement en 1940. Sa défaite de 1945 n'avait pas le même caractère. Actuellement, l'Allemagne doit faire face à une situation très différente de celle de la France, car elle est directement menacée par les Soviétiques qui sont, au surplus, installés sur son sol. Pour la France, un renforcement de l'OTAN, c'est-à-dire du commandement américain, est donc incompatible tant avec la situation d'incertitude où elle est, touchant la façon dont les Américains feraient la guerre, qu'avec ses obligations et conditions nationales. Mais tout cela n'empêche pas l'Alliance d'exister.

Le chancelier Adenauer comprend presque toutes les raisons du Général, mais il note que toute restriction à l'égard de l'OTAN renforce Khrouchtchev. Les instructions que le Chancelier a données à tout son cabinet sont très claires : avant toute décision internationale, se demander

si celle-ci renforcerait les Russes ou pas. Le retrait de la flotte française à partir du 1er janvier 1964 est interprété par les Russes comme une faiblesse. La France avait retiré sa flotte méditerranéenne pour l'Algérie [1], cela paraissait logique, mais les raisons qui militent aujourd'hui en faveur du retrait de la marine française de l'OTAN ne sont pas très convaincantes et renforcent l'espoir des Russes de diviser l'Occident.

Le général de Gaulle. – À la longue, si une puissance comme la France n'a pas sa propre flotte, elle ne fera pas de grandes dépenses pour la marine. L'intégration dans l'OTAN serait un affaiblissement de l'effort d'armement. On l'avait maintenu en chiffres jusqu'à mon arrivée à cause de l'Algérie après l'Indochine, mais si le peuple français sent que sa flotte dépend de quelqu'un d'autre, il ne fera plus le même effort. L'Allemagne ne se trouve pas dans le même cas que la France. Les bombes atomiques, la France les fait, non sans effort d'ailleurs. Elle ne fera pas longtemps de porte-avions, d'escorteurs ni, d'ailleurs, de divisions cuirassées pour les donner aux Américains. Le jour viendra où l'Allemagne, elle aussi, trouvera l'OTAN difficile à supporter. L'Alliance devra être réorganisée un jour par l'exercice par l'Allemagne et par la France de responsabilités militaires bien définies et coordonnées entre elles. Les Américains, eux, assumeront leurs responsabilités et le tout se trouvera coordonné au sein de l'Alliance.

Le chancelier Adenauer informe alors le Général qu'il se retirera du pouvoir vers la fin de l'automne [2] sans en avoir fixé la date précise. Ehrard, en tant qu'économiste, lui semble peu indiqué pour faire de la politique. Les pensées politiques et économiques sont difficilement conciliables.

Le général de Gaulle répond que cette affaire ne concerne pas directement la France. Mais il ne cache pas au Chancelier que, quand il aura quitté le pouvoir, il y aura dans la politique allemande, pour la France et pour lui-même, un point d'interrogation. Celui-ci existe déjà à l'heure actuelle, notamment pour ce qui concerne la politique économique de l'Allemagne.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963.)

[1] Sur le retrait de la flotte française de Méditerranée le 4 mars 1959, voir *DDF*, 1959-I, n° 125, et notes.

[2] Le chancelier Adenauer remet le 11 octobre sa lettre de démission à M. Lübke, président de la République, qui l'accepte le 15.

III

Entrevue entre le Général de Gaulle et le Vice-Chancelier Erhard
Bonn, 4 juillet 1963, 15 h-15 h 30

C.R. Très secret.

Le Vice-Chancelier propose d'attaquer très rapidement le problème agricole avec le président Lübke.

Le général de Gaulle estime que les problèmes industriels présentent pour la France des difficultés notablement moindres au sein du Marché commun, en raison des efforts que l'Allemagne a obligé l'industrie française à effectuer pour soutenir la concurrence. Il n'en va pas de même par contre pour notre agriculture, que la France entend voir incorporer dans le Marché commun, sous peine de faire face à un grave déséquilibre. Il est vrai que le nombre des agriculteurs diminue en France comme ailleurs, mais la production agricole ne diminue pas pour autant. Pour la coopération de la France et de l'Allemagne, l'agriculture reste donc un élément essentiel.

Le Vice-Chancelier le comprend et croit lui aussi impossible de laisser ce problème sans solution, même si celle-ci doit consister dans l'octroi aux agriculteurs allemands d'une compensation pour le prix du blé. Mais il ne faut pas oublier que l'agriculture allemande est loin d'être aussi favorisée que la France. Elle ne bénéficie pas du même climat ni d'un sol aussi fertile. Le Vice-Chancelier n'a pas l'intention de pratiquer une politique de faux-fuyants mais il fait remarquer que les 2/3 du commerce de l'Allemagne s'effectuent avec des pays extérieurs au Marché commun. À Genève, M. Erhard a eu deux bonnes conversations avec M. Giscard d'Estaing [1]. Les deux ministres ont constaté qu'il n'existait aucune différence de niveau entre les économies française et allemande mais seulement des différences de structure. Le Marché commun pose actuellement à l'Allemagne des problèmes plus sérieux qu'à la France, mais celle-ci les rencontrera elle-même dans un délai de trois ans environ. Quoi qu'il en soit, M. Erhard voudrait que le Général soit convaincu de son intention d'appliquer le traité de coopération franco-allemand, non seulement dans sa lettre, mais également dans son esprit, car l'amitié franco-allemande est indispensable à la création d'une Europe unie. Eu égard à la confusion qui règne en Italie, en Belgique et au Royaume-Uni, la France et l'Allemagne constituent l'élément stable de l'Europe.

Le général de Gaulle se félicite de la réconciliation franco-allemande qui constituait l'obstacle principal à surmonter. Mais l'amitié des deux pays doit maintenant se doubler d'une coopération effective, en particulier sur le plan économique. L'Europe doit exister en tant que telle, non pas contre

[1] Lors de la sixième conférence ministérielle du GATT qui se tient à Genève du 16 au 21 mai 1963. MM. Erhard et Giscard d'Estaing s'entretiennent le 17 mai, en marge de la conférence. Sur cette conférence du GATT, voir l'*Année politique 1963*, pp. 257-258.

l'Amérique, mais pour pouvoir négocier avec l'Amérique dans tous les domaines. En matière d'économie, cela se fera dès l'année prochaine si la France et l'Allemagne sont d'accord. Même si les conditions intérieures et extérieures ne sont pas les mêmes entre nos deux pays, il existe entre eux suffisamment d'éléments communs pour permettre une coopération. C'est l'esprit du traité et c'est aussi le but des réunions régulières prévues par celui-ci. À partir du moment où les relations économiques seront organisées, de nombreuses questions se résoudront d'elles-mêmes à l'intérieur du Marché commun, telles que le problème des rapports avec les Anglais, avec les pays scandinaves, avec les pays sous-développés, etc.

Le Vice-Chancelier est très heureux de cette déclaration du Général et estime avec lui qu'en dépit de certaines divergences, il existe entre les deux pays de nombreux points communs. On l'a constaté à Genève où des conversations franches ont pu avoir lieu sans aucun antagonisme. Il constate d'autre part que de nouvelles négociations ne pourront pas avoir lieu avec l'Angleterre avant au moins dix-huit mois. Les conservateurs sont dominés par la crainte et les travaillistes dépassés par les réalités. Il est donc nécessaire de renforcer la Communauté des Six et l'association franco-allemande, qui doit y jouer un rôle primordial. De toute façon, l'Europe ne doit pas être une annexe des États-Unis, mais avoir une existence indépendante. C'est une des raisons pour lesquelles, à la longue, ni le Royame-Uni ni les pays scandinaves ne pourront être exclus de cette Europe, qui sera d'autant plus forte que son économie sera en progrès.

L'accueil qui a été fait en Allemagne au général de Gaulle et au président Kennedy procède de deux sentiments différents. Le Général est le promoteur, avec le chancelier Adenauer, de la réconciliation franco-allemande. Il bénéficie à cet égard du mouvement profond qui pousse les allemands à se libérer du passé. En ce qui concerne Kennedy, la situation est toute différente. Il incarne le pays militairement le plus puissant et qui entretient trois à quatre cent mille soldats sur le sol européen. Les Allemands voient donc en lui le protecteur dont ils ont besoin.

Le général de Gaulle comprend parfaitement ce processus psychologique et ne peut que se féliciter de l'accueil fait par l'Allemagne au président Kennedy qui est notre ami, notre allié. Il importe sans conteste que, les uns et les autres, nous ayons avec les Américains les rapports les meilleurs dans tous les domaines.

Quand il parle de l'avenir du Marché commun, il ne songe pas à un organisme qui s'enfermerait sur lui-même, ferait du protectionnisme et limiterait ses rapports avec le reste du monde car il n'y a pas d'économie vivante sans échanges abondants. Le Marché commun, quand il existera vraiment, devra vivre largement de ses échanges, de ses contacts avec les autres pays et notamment les États-Unis d'Amérique. Mais il ne doit pas pour autant rester une affaire à sens unique qui consentirait au monde extérieur des avantages sans contrepartie. Pour cela, la France compte beaucoup sur le Vice-Chancelier.

M. Erhard pense lui-même que, dans les négociations économiques de Genève, on ne doit pas seulement parler d'un abaissement linéaire des

tarifs, mais qu'il est nécessaire d'équilibrer les différences tarifaires. Il n'est peut-être pas toujours du même avis que la France, comme il peut aussi être en contradiction avec l'Amérique, mais la différence est que les Américains ne lui en veulent pas, alors que les Français lui en tiennent rigueur. Le peuple allemand conçoit très bien la possibilité de procéder à une large intégration européenne et de coopérer étroitement avec les États-Unis sur les plans militaire, politique et économique. Ce ne sont pas là des oppositions mais des compléments. Il faut éviter l'isolement, le protectionnisme ou l'autarcie du Marché commun.

Abordant le problème de l'Union politique européenne, le Vice-Chancelier déclare qu'elle ne lui paraît pas possible à l'heure actuelle. Mais si le Marché commun réussit, si les droits sont ramenés à zéro et si des prérogatives accrues sont confiées à la Commission de Bruxelles, il faudra créer un élément politique commun. Cet élément ne se présentera pas de lui-même. Il faudra le fabriquer.

Le général de Gaulle est parfaitement d'accord pour que l'on parle un jour de questions politiques. Pour l'heure, il y a l'Allemagne et il y a la France. Il y a aussi l'Italie, la Belgique et la Hollande. Ce sont des faits que nous ne saurions méconnaître. Quand l'économie sera unifiée, il faudra certainement examiner toutes les possibilités d'une union politique. Mais ce moment n'est pas encore venu.

La sagesse consiste aujourd'hui à parfaire le Marché commun, y compris l'agriculture, à tenter de nous y habituer et, plus tard, à reprendre les négociations en vue d'une union politique, négociations qui seraient, d'ailleurs, aujourd'hui impossibles du fait de l'absence de gouvernement en Italie, en Belgique et en Hollande. Si nous n'arrivons pas à donner sa forme définitive au Marché commun, il n'y aura pas d'union politique, ni d'Europe, et chacun négociera de son côté avec les Américains et aussi avec les Russes. C'est pourquoi il faut nous attaquer d'abord à la réalisation du Marché commun.

Le Vice-Chancelier se déclare dans l'ensemble d'accord avec ce que vient de dire le Général. Mais il est un peu surpris de l'importance qu'attache celui-ci aux problèmes économiques alors que lui-même, qui vient du monde économique, semble se préoccuper davantage des faits politiques. À l'heure actuelle, aucun pays ne peut s'isoler dans son économie, sinon l'on revivra la même crise qu'en 1929-1930. Les tâches qui nous incombent sont considérables. Il faut faire face aux dépenses militaires, maintenir la productivité, assurer une vie libre à nos peuples. Cela ne peut s'accomplir que si nous les abordons sans discrimination et sans sacrifier les uns aux autres, comme le font les Russes. Le commerce entre les pays de la communauté a doublé, alors que celui de ces mêmes pays avec l'AELE n'a pas suivi au même rythme. Un marché plus largement ouvert aurait certainement un succès plus grand encore. Le Général a raison de vouloir d'abord parfaire le Marché commun, mais ceci n'empêche pas qu'avant la fin de la période intérimaire, il faudra connaître la forme que prendra l'Union politique européenne. À cette époque, une Europe des patries ne sera plus possible, car trop de souveraineté aura déjà été abandonnée entre les mains

de l'exécutif de Bruxelles. Le Vice-Chancelier serait très heureux si, à l'avenir, il pouvait approfondir cette question, qui lui paraît très sérieuse, avec le Général. Les Allemands ne veulent plus du nationalisme. Ils ont, bien sûr, le sentiment de leur appartenance nationale, mais ils n'ont aucun désir de retomber dans une politique qui leur a causé tant de tort dans le passé et que l'Europe leur offre la possibilité d'éviter. Le Vice-Chancelier sait quelle amitié s'est forgée entre le Général et le chancelier Adenauer. Il y a là un sentiment qui ne se transfère pas, mais il serait heureux si le Général voulait bien lui accorder sa confiance.

Le général de Gaulle se déclare très touché par ces paroles. Il considère le Vice-Chancelier comme le chef de l'Allemagne de demain et il est tout prêt à travailler en étroite coopération avec lui. M. Erhard a eu beaucoup de succès dans le domaine économique, le Général ne doute pas qu'il réussira aussi bien dans les autres domaines dont il aura bientôt la charge.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963.)

IV

Entretiens élargis de Bonn, séance du 4 juillet, après-midi

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle	Le chancelier Adenauer
M. Pompidou	M. Schröder
M. Couve de Murville	M. Erhard
M. Messmer	M. von Hassel
M. Giscard d'Estaing	M. Dahlgrun
M. Christian Fouchet	M. Heck
M. P. Pisani	M. Scheel
M. Maurice Herzog	M. Schwarz
M. Burin des Roziers	M. Kiesinger

Le chancelier Adenauer. – Je suis heureux de vous adresser la bienvenue en séance plénière et de former des souhaits pour le succès de notre réunion.

Nous allons commencer par examiner les problèmes de la jeunesse.

Le général de Gaulle. – Je vous remercie de vos paroles, M. le Chancelier. Je suis bien d'accord qu'il faut commencer par la jeunesse. C'est un bon début et c'est en plus l'avenir.

M. Heck. – Le texte de l'accord portant création d'un Office franco-allemand [1] pour la Jeunesse est virtuellement prêt à être signé. Nous avons spécialement étudié aujourd'hui les modalités du financement qui seront consignées dans un échange de lettres. D'ici le 31 décembre 1964, nous verserons 50 millions de marks. Nous en versons 8 dès maintenant. L'Office pourra donc fonctionner immédiatement, même s'il ne prend sa forme définitive qu'en janvier 1965. Nous avons songé à des mesures pratiques et nous estimons que le conseil d'administration pourra se réunir dans le courant de l'été, fin juillet, début août.

M. Herzog. – Du côté français, nous avons annoncé que nous versions en 1963, 5 millions de francs et 25 millions en 1964. Pour le reste, nous étions déjà d'accord.

Le chancelier Adenauer. – Je me félicite de cet accord qui permettra la signature demain matin.

M. Heck. – Je précise que le siège de l'Office sera à Bonn et que le secrétaire général sera français.

M. Kiesinger. – Je me réfère à la partie C.I. paragraphes A et B du traité. Nous avons surtout traité des questions d'enseignement. Nous sommes bien conscients qu'il existe des difficultés venant principalement de notre côté. Nous sommes tombés d'accord pour adopter les recommandations présentées par la commission mixte culturelle franco-allemande, qui vient de terminer sa session à Hambourg les 18 et 19 juin derniers [2]. Ceci a trait à l'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France au niveau secondaire. Les recommandations portent également sur l'extension de l'enseignement des deux langues dans les Universités et Écoles supérieures techniques. Nous nous sommes préoccupés aussi de l'enseignement post-scolaire où des possibilités existent déjà. Nous n'avons pas rencontré de difficultés. Pour les équivalences de diplômes et de scolarité universitaire, les autorités respectives des deux pays vont étudier, en vue de leur mise en œuvre, les recommandations de la conférence des Recteurs [3] qui ont été transmises par la commission culturelle. La commission mixte franco-allemande poursuivra ensuite ses efforts.

M. Fouchet. – Je me suis longuement entretenu ce matin avec M. Kiesinger et nous avons passé en revue les résultats de la Commission mixte de Hambourg. Le problème de l'enseignement de la langue française en Allemagne est complexe en raison, d'une part, de l'organisation même du système d'éducation et, d'autre part, de la priorité donnée à la langue

[1] L'accord portant création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse est signé à Bonn le 5 juillet. Il fera l'objet du décret du 31 juillet 1963, publié dans le *Journal Officiel* du 4 août 1961.

[2] Voir le compte rendu de la réunion de la commission culturelle mixte, tenue à Hambourg les 18-19 juin, dans la note pour le ministre n° 8350/3 h du 27 juin, non reproduite. Le point le plus important de l'ordre du jour est consacré au développement de l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne.

[3] La conférence franco-allemande des Recteurs s'est tenue à Bad Godesberg les 15 et 16 janvier. Sur le sujet, voir la dépêche n° 663 ACT/1 g, non reproduite, datée du 22 février, adressée par le ministre des Affaires étrangères à celui de l'Education nationale. Cette conférence se réunit irrégulièrement, la précédente s'est tenue à Strasbourg les 20-21 novembre 1962.

anglaise par l'accord conclu en 1955 à Düsseldorf par les *Länder*[1]. Un jeune français peut toujours faire de l'allemand dans l'enseignement secondaire, ce qui n'est pas toujours le cas pour les jeunes allemands. Que la langue française soit obligatoire comme la langue anglaise dans l'enseignement secondaire allemand, c'est là un vœu, mais dont la réalisation est difficile. Il est souhaitable que le français soit une option facultative ou mieux encore obligatoire, même si ce n'est pas dans un avenir immédiat.

Le chancelier Adenauer. – Je rappelle que la Constitution fédérale allemande n'est pas le fait des Allemands. Elle est ce qu'elle est et elle veut que les *Länder* prennent dans ce domaine les décisions. C'est un fait que le français prédominera normalement dans les régions du Sud et de l'Ouest et l'anglais dans le Nord. J'espère que la population adulte préférera petit à petit le français.

Le général de Gaulle. – Nous sommes donc d'accord pour la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Cet Office aura un conseil d'administration mixte présidé alternativement par M. Heck ou M. Herzog et composé de 10 membres allemands et de 10 membres français dont 4 représentants gouvernementaux et 6 personnalités privées. Il aura un secrétaire général siégeant à Bonn et de nationalité française auquel sera adjoint un secrétaire général adjoint allemand. Dans chaque pays, les directeurs, nommés d'un commun accord, seront chargés d'appliquer les décisions que l'Office aura prises. Cet accord est heureux et du côté français nous sommes prêts à le signer. En ce qui concerne l'enseignement des langues et l'équivalence des diplômes, je suis heureux que ce problème ait été abordé dans un bon esprit, même si nous n'avons pas encore abouti. Il y a beaucoup à discuter et beaucoup à faire. Ceci vient bien entendu des difficultés constitutionnelles. Les constitutions ont du bon et du mauvais. Dans le cas présent, elles nous empêchent surtout d'aller vite. Nous souhaitons ardemment développer et améliorer l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne. Or, nous constatons que cet enseignement s'accroît en France, mais qu'il diminue en Allemagne. C'est une situation bizarre. Il est souhaitable que le plus grand nombre possible de Français comprennent la langue allemande et réciproquement. Il faut en tout cas que les jeunes, qui seront plus tard des vieux, sachent ces langues le plus tôt possible. Je remercie les ministres pour les efforts qu'ils font dans cette voie. Je rappelle que nous sommes prêts à signer l'accord sur la jeunesse et que nous donnons notre accord aux modalités de financement qui viennent d'être exposées.

Le chancelier Adenauer. – Un grand pas vient d'être fait dans ce domaine entre la France et l'Allemagne. La situation en ce qui concerne l'enseignement du français en Allemagne présente en effet des difficultés

[1] Les accords signés à Düsseldorf le 17 février 1955 entre les ministres-présidents des *Länder*, puis à Sarrebrück, le 29 septembre 1960, entre les ministres de l'Éducation, fixent en principe les programmes du second cycle dans un sens peu favorable à l'enseignement des langues vivantes et spécialement à celui du français. Dans les lycées modernes à option langues, l'anglais est première langue obligatoire. Ces accords sont valables pour dix ans.

et doit être améliorée, mais il ne faut pas oublier que le nombre des étudiants allemands dans les universités françaises est plus élevé que dans les universités anglaises et américaines.

Passons maintenant aux questions militaires.

M. von Hassel. – Je me suis entretenu des questions militaires avec M. Messmer du 19 au 21 juin [1]. Nous avons repris les questions dont nous avions déjà discuté ensemble, en particulier celles d'ordre stratégique, dites de la défense en avant. Nous sommes persuadés que nous arriverons sur ce point à un accord entre nous. Puis, nous avons discuté de la question des armements, en reconnaissant qu'une recherche nationale pure était impossible. Cette coopération franco-allemande a déjà donné de bons résultats en ce qui concerne l'avion *Transall* et le *Bréguet-Atlantique*. Pour le *Transall*, nous sommes d'accord pour la production en commun et nous y avons déjà affecté un milliard et demi de marks. La construction du *Bréguet-Atlantique* risque de dépasser le cadre de la production franco-allemande. Nous y sommes favorables, mais nos commissions parlementaires hésitent. Afin de tâcher d'obtenir leur accord, nous avons invité cinq députés à voler ces jours-ci sur cet avion. Nous espérons aboutir à un accord en octobre. Nous avons dû constater que la production en commun d'un char n'était pas possible et que nous ne pouvions plus rattraper cette affaire. Il y a là une leçon pour l'avenir. Il faut en effet que notre coopération commence dès le départ. Ensuite il est trop tard.

Dans les problèmes des échanges de personnels, de la logistique, l'évolution est favorable. Nous allons recevoir, d'autre part, le général Ailleret [2], et nous mettrons au point avec lui l'inclusion d'une compagnie dans un bataillon de l'autre nationalité. Nous entreprenons aussi des recherches sur le type d'appareil qu'un jour ou l'autre il faudra adopter pour remplacer les *F. 104 G.* Nous progressons vers un accord qui sera peut-être signé avant la fin de cette rencontre concernant l'appareil à décollage vertical, afin d'éviter des doubles dépenses.

Je voudrais mentionner, en terminant, qu'il y a quinze jours déjà, j'ai parlé à M. Messmer de la pénible surprise qu'avait été pour nous le retrait des forces françaises navales de l'Atlantique du commandement OTAN [3].

[1] M. Messmer se rend à Bonn du 19 au 21 juin. Voir le communiqué publié à l'issue de la première journée de la visite de M. Messmer en Allemagne le 19 juin, dans la Documentation française, Textes du *JO* n° 01406 du 2 juillet 1963. Il y est précisé l'objet des entretiens : concept stratégique de l'OTAN dans le secteur Centre-Europe ; installation et utilisation des centres d'instruction communs et facilités de service entre les deux pays. Sur les questions d'armement, le communiqué ministériel insiste sur le renforcement de la coopération en ce qui concerne la recherche, les études et la production. Sur les questions militaires, se reporter en particulier au compte rendu du 15 juillet, non reproduit, de la réunion militaire du 4 juillet entre M. Messmer, ministre des Armées, et M. von Hassel, ministre fédéral de la Défense, qui se tient à 16 h 30 à la Chancellerie fédérale. L'examen du texte du Protocole franco-allemand sur l'étude en commun d'un avion à décollage vertical a lieu au cours de la deuxième séance de l'après-midi du 4 juillet et de la matinée du 5 juillet à la résidence de l'ambassadeur de France à Ernich.

[2] Les chefs d'état-major, les généraux Ailleret et Foertsch, se réunissent deux fois au mois de juin et une fois au mois de juillet.

[3] Le 21 juin. Voir l'*Année politique 1963*, pp. 267-268.

Nous espérons que les conversations à ce sujet pourront continuer puisque la mesure ne deviendra exécutoire que le 1er janvier prochain.

M. Messmer. – L'exposé de M. von Hassel a été très complet. Je confirme notre accord sur la stratégie et sur la tactique pour les combats aéro-terrestres. Nous sommes d'accord pour un échange concernant divers types d'armements, malgré la complexité du problème. Nous sommes heureux de notre accord sur le *Transall* et le *Bréguet*. Nous n'avons pu que constater notre échec sur le char. Nous recherchons actuellement d'autres points d'accord, en particulier sur l'avion à décollage vertical, problème très important. À cet égard, Français et Allemands sont en avance sur tous les autres. Les études pour ce type d'avions sont faites en Angleterre mais, à notre connaissance, rien de pareil n'est examiné aux États-Unis et en URSS. Il faut que les conversations à ce sujet soient poussées, car sinon les prototypes français et allemands risquent de se différencier rapidement les uns des autres. Il faut donc un accord prochain.

Le général de Gaulle. – Il y a des problèmes immédiats qui sont résolus, en particulier pour les échanges d'unités et pour la logistique. Nous nous réjouissons des bons résultats du voyage récent de M. Messmer. Mais en matière d'armement, si nous exceptons le cas du *Bréguet* et du *Transall*, la coopération n'est pas encore satisfaisante et nous l'avons vu pour le char. La question de notre coopération est posée pour le nouvel avion, qui remplacera le *F. 104* et le *Mirage III*. Nous espérons que les pourparlers réussiront. D'autre part, la coopération doit se développer avec les états-majors, bien qu'évidemment la stratégie dans son ensemble pose des problèmes qui ne dépendent pas entièrement de nous. Vous voulez rester dans le cadre atlantique que vous appréciez, nous moins.

Nous sommes d'accord sur la stratégie de l'avant et nous souhaitons une solution pratique. En ce qui concerne le problème de la flotte soulevé par M. von Hassel, nous restons attachés comme vous à l'Alliance atlantique, mais nous ne sommes pas d'accord sur son organisation. Elle n'est pas satisfaisante et je l'ai dit au Chancelier. Je reconnais que pour cette question de la flotte, nous aurions dû vous en parler. Nous le ferons à l'avenir, puisque notre coopération devient effective. Vous ne nous avez d'ailleurs pas parlé de votre côté de vos projets en matière de force multilatérale. Il faut tenir compte que, dans toutes les questions stratégiques, les décisions n'appartiennent ni à nous, ni à vous. Il faut donc agir avec prudence et précaution.

Le chancelier Adenauer. – Sur la force multilatérale, nous n'avons donné aux Américains qu'un accord de principe et cet accord, nous l'avions donné avant la conclusion de notre accord. Sinon, nous en aurions discuté avec vous.

Passons maintenant aux questions économiques.

M. Erhard. – Bien entendu, dans ce domaine, à la différence de ceux qui ont été jusqu'à présent énumérés, il ne nous a pas été possible de prendre de résolutions formelles, car tous ces problèmes ne peuvent être isolés. Ils forment un tout. Nous sommes d'accord pourtant pour que les règlements qui doivent intervenir sur le beurre, sur le lait et sur la viande

puissent entrer en vigueur en avril 1964. Ceci est lié à la discussion dans le cadre du GATT. Mais nous désirons en même temps éliminer les distorsions du commerce. C'est pourquoi nous avons parlé entre nous de l'établissement de contingents agricoles en faveur des pays tiers. Ceci est à l'étude. Nous admettons en même temps que le traité de Rome nous impose de parvenir à une politique agricole commune. La question de fixation du prix du blé est plus difficile. Nous ne pouvons pas éliminer les vérités qui nous sont imposées par notre sol et par notre climat. Nos devons nous borner, sans pouvoir encore présenter de solutions, à étudier entre nous ces problèmes.

Le chancelier Adenauer. – Je voudrais avoir l'avis des ministres de l'Agriculture.

M. Schwarz. – Nous avons examiné, en effet, la question des règlements qui doivent être mis en application avant le 1er avril 1964. Puis, nous avons repris celle des règlements intérieurs, en soulignant le problème des pays tiers qui nous paraît avoir été négligé. C'est un problème de synchronisation.

Le 9 mai dernier [1] M. Schröder avait indiqué qu'il y avait trois sujets à prendre ensemble : les règlements agricoles, le prix du blé, la position des pays tiers. En ce qui concerne le blé, il y a des études à entreprendre. Il faut étudier les facteurs extérieurs qui contribuent à la formation du prix. M. Pisani et moi examinerons l'affaire en commun, puis dans le cadre des Six en tenant compte de l'étude dite des Professeurs qui existe déjà.

Le chancelier Adenauer. – Nous savons la grande importance que vous, Français, attachez à cette affaire.

M. Pisani. – M. Schwarz a parlé de la nécessité de tenir compte de l'expérience acquise. Nous sommes d'accord, mais ceci ne doit pas suspendre tout progrès. Ce ne doit pas être un préalable. Vouloir à tout prix, comme le dit mon collègue allemand, synchroniser la politique agricole est une erreur. Ceci risque simplement d'aggraver l'ensemble. Sur le problème des contingents qui vient d'être posé, nous avons noté entre nous des divergences énormes. Pour ce qui est du calendrier, un engagement a déjà été pris pour que les règlements interviennent avant le 31 décembre. Ce problème est, je crois, résolu, mais il faut aussi un règlement financier et un règlement sanitaire. En ce qui concerne le problème de rapprochement des prix, nous nous sommes engagés à une étude commune. Nous admettons qu'il faut tenir compte de la notion du revenu agricole et de l'aide qu'il faut donner aux agriculteurs sans ressources. Nous étudierons les principes qui peuvent corriger les effets directs d'un abaissement des prix, au moins pendant une période transitoire, mais nous ne pouvons pas trop nous engager sur la question même de la structure des prix. Au point de vue des méthodes de travail, nous acceptons que ces études soient faites à la fois sur un plan bilatéral et un plan communautaire.

[1] Réunion du Conseil des ministres de la Communauté les 8, 9 et 10 mai. Sur le sujet, voir l'*Année politique 1963,* pp. 258-259.

Il faut constater, en terminant, qu'il existe encore de grandes divergences, entre nous, sauf sur le calendrier et sur la méthode de discussion du problème des prix.

M. Schröder. – Nous sommes dans un domaine délicat. En avril, j'avais indiqué que pour l'agriculture, les progrès ne pouvaient être qu'inégaux. Le 9 mai, j'avais précisé qu'il fallait étudier ensemble les règlements qui doivent entrer en fonctionnement avant la fin de l'année, notre position au GATT, le prix du blé, mais aussi la question des contacts avec l'Angleterre. Cette dernière question n'a pas été résolue.

Le général de Gaulle. – Nous parlerons demain, puisque vous y tenez, des Anglais et aussi des Américains, mais je ne veux pas qu'il y ait d'équivoque sur le fait qui est d'importance capitale pour nous, que la mise en œuvre complète du Marché commun intervienne dans les délais fixés.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

V

Séance plénière de la conférence de Bonn du 4 juillet 1963 au sujet des questions de jeunesse et d'enseignement [1]

C.R.

Jeunesse.

À la demande du chancelier Adenauer, M. Bruno Heck, ministre de la Famille et de la Jeunesse, déclare que le texte de l'accord portant création d'un Office franco-allemand pour la Jeunesse est virtuellement prêt à être signé [2]. Il fournit des indications sur le mode de financement et ajoute qu'il serait souhaitable de réunir le conseil d'administration dans le courant de l'été.

M. Herzog précise qu'en 1963 la France versera 5 millions de F et l'Allemagne 4 millions de DM et, en 1964, respectivement 25 millions de F et 20 millions de DM. Il ajoute que l'intention des deux délégations est d'établir le siège à Bonn et de confier les fonctions de secrétaire général à un Français.

*
* *

[1] Le général de Gaulle effectue une visite officielle à Bonn les 4 et 5 juillet. Sur ce voyage, pour la tenue jour par jour du dossier des rencontres franco-allemandes, le récit des deux journées des 4 et 5 juillet, le texte des allocutions prononcées et celui du communiqué commun, se reporter à la dépêche de Bad Godesberg du 8 juillet, n° 1169, non reproduite.

[2] L'accord portant création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse est signé le 5 juillet et fait l'objet du décret du 31 juillet 1963, publié dans le *Journal officiel* du 4 août 1963.

Enseignement.

M. Kiesinger, ministre-président du Bad-Wurtemberg et représentant de la conférence des ministres des Cultes des *Länder*, expose les travaux de la commission de l'Enseignement.

Les deux délégations sont tombées d'accord pour adopter les recommandations présentées par la commission mixte culturelle franco-allemande lors de sa session tenue à Hambourg les 18 et 19 juin [1] derniers, au sujet du développement de l'enseignement du français en Allemagne et de l'allemand en France au niveau secondaire. Elles souhaitent également l'extension de l'enseignement des deux langues dans les universités et écoles supérieures techniques. Pour les équivalences de diplômes et de scolarité universitaires, les autorités respectives des deux pays vont étudier, en vue de leur mise en œuvre, les recommandations de la conférence des Recteurs [2] qui ont été transmises par la commission culturelle.

M. Christian Fouchet souligne que le problème de l'enseignement de la langue française est complexe en raison, d'une part, de l'organisation même du système d'éducation en Allemagne et, d'autre part, de la priorité donnée à la langue anglaise par l'accord conclu en 1955 à Düsseldorf [3] par les *Länder*. Un jeune Français peut toujours faire de l'allemand dans l'enseignement secondaire, ce qui n'est pas toujours le cas pour les jeunes Allemands. Que la langue française soit obligatoire comme la langue anglaise dans l'enseignement secondaire allemand, c'est là un vœu mais dont la réalisation est difficile. Il est souhaitable que le français soit une option facultative ou, mieux encore, obligatoire.

Le chancelier Adenauer rappelle que la Constitution fédérale allemande n'est pas le fait des Allemands et souligne l'importance du développement des échanges entre jeunes et d'une meilleure connaissance réciproque des langues.

Le général de Gaulle constate que de part et d'autre on est disposé à conclure l'accord, qui a été préparé sur l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Cet Office aura un conseil d'administration mixte, présidé alternativement par M. Heck ou M. Herzog et composé de dix membres allemands et dix membres français, dont quatre représentants gouvernementaux et six personnalités privées. Il aura un secrétaire général siégeant à Bonn et de nationalité française, auquel sera adjoint un secrétaire général

[1] Voir le compte rendu de la réunion de la commission culturelle mixte, tenue à Hambourg les 18-19 juin, dans la note pour le ministre n° 8350/3 h du 27 juin, non reproduite. Le point le plus important de l'ordre du jour est consacré au développement de l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne.

[2] La conférence franco-allemande des Recteurs s'est tenue à Bad Godesberg les 15 et 16 janvier. Sur le sujet, voir la dépêche n° 663ACT/1g, non reproduite, datée du 22 février, adressée par le ministre des Affaires étrangères à celui de l'Éducation nationale. Cette conférence se réunit irrégulièrement, la précédente réunion s'est tenue à Strasbourg les 20 -21 novembre 1962.

[3] Les accords signés à Düsseldorf le 17 février 1955, entre les ministres-présidents des *Länder*, puis à Sarrebrück, le 29 septembre 1960, entre les ministres de l'Éducation, fixent en principe les programmes du second cycle dans un sens peu favorable à l'enseignement des langues vivantes et spécialement à celui du français. Dans les lycées modernes à option langues, l'anglais est première langue obligatoire.

adjoint allemand. Dans chaque pays, des directeurs nommés d'un commun accord seront chargés d'appliquer les décisions que l'Office aura prises. Cet accord, ajoute le général de Gaulle, est heureux et nous sommes prêts à le signer.

En ce qui concerne l'enseignement des langues et les diplômes, ces problèmes ont été abordés. Il y a dans ces domaines beaucoup à discuter et beaucoup à faire. Du côté allemand se posent des problèmes constitutionnels, qui ne permettent pas d'aller vite. Du côté français, nous souhaitons ardemment développer et améliorer l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne. Or, on constate que cet enseignement s'accroît en France mais diminue en Allemagne. Il est souhaitable que le plus grand nombre possible de Français comprenne la langue allemande et réciproquement. Le général de Gaulle exprime ses remerciements aux ministres pour les efforts qu'ils ont faits dans cette voie.

Il rappelle à nouveau, en terminant, que la délégation française est prête à signer l'accord sur la jeunesse et confirme son accord sur les dispositions prévues pour le financement de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

Le chancelier Adenauer constate que dans ce domaine la France et l'Allemagne font un grand pas en avant. Il reconnaît que la situation en ce qui concerne l'enseignement du français en Allemagne présente des difficultés et doit être améliorée, mais il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que le nombre des étudiants allemands dans les universités françaises est plus élevé que dans les universités anglaises ou américaines.

(Europe, République fédérale d'Allemagne, EU, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

VI

Tête-à-tête entre le Général de Gaulle et le Président Lübke Bonn, le 5 juillet 1963, 9 h 20-10 h 20

C.R. Très secret.

Le président Lübke connaît les soucis que causent au général de Gaulle certaines lacunes dans les relations amicales entre la France et l'Allemagne. Il tient à l'assurer cependant que, partout où il fait allusion à l'amitié franco-allemande dans ses discours publics, des applaudissements frénétiques de la foule viennent confirmer la chaleur de cette amitié. Peut-être que la popularité du Chancelier a quelque peu changé en Allemagne. Cependant, lorsque le président Kennedy, lors de sa visite [1], a mentionné

[1] Le président Kennedy se rend en voyage officiel dans la République fédérale d'Allemagne du 23 au 25 juin. Le 26 juin, le président américain est à Berlin, où il reçoit un accueil enthousiaste de la part des Berlinois.

les noms d'Adenauer et de De Gaulle, d'énormes applaudissements sont venus confirmer les sentiments du peuple allemand. Le Chancelier Erhard ne changera rien à ce qui existe ; son équipe restera fidèle aux engagements pris.

Évidemment, il y a un sujet très névralgique, c'est celui du prix du blé. L'avis du président Lübke diverge de celui du ministre de l'Agriculture et de certains autres ministres allemands. Il se prononcerait plutôt en faveur d'une modification de ce prix, mais les choses sont compliquées et le Chancelier s'est laissé ferrer par les milieux intéressés. Il le sait, mais il se trouve maintenant pris au piège. Le Président a dit au Chancelier et au Vice-Chancelier qu'il faudra faire quelque chose dès cette année, sinon, l'année prochaine, tout serait à recommencer et les élections allemandes de 1965 s'en trouveraient certainement affectées. Le Président voit là un danger possible pour l'Allemagne, la Communauté européenne et l'amitié franco allemande. Une unification des prix européens du blé est évidemment très difficile à réaliser car le prix français se trouve de 3 DM inférieur au prix hollandais par quintal. Si la France pouvait augmenter un tant soit peu son prix, ce ne serait pas seulement un service à rendre aux agriculteurs français, mais à la paysannerie européenne dans son ensemble. De toute façon, l'Allemagne voudrait qu'avant la fin de cette année-ci des accords bilatéraux sur le prix du blé interviennent, sinon les négociations économiques du GATT imposeront le moment venu un prix.

Rien ne presse d'ailleurs. Le Bundestag est actuellement en vacances, MM. Schwarz et Pisani [1] doivent terminer les études entreprises. Celles-ci ne portent pas seulement sur les conséquences résultant d'un abaissement du prix du blé, mais aussi sur les conditions générales de production. Dans une atmosphère pacifiée, la France et l'Allemagne pourront certainement trouver une solution commune à ce problème épineux. Si on y intéresse d'autre part les pays du Bénélux et l'Italie, on peut escompter un résultat favorable. Un rapide calcul des pertes résultant d'un abaissement du prix du blé et de tous ses dérivés : élevage des porcs et des poulets, production d'œufs, atteint environ 800 millions de DM. Les agriculteurs parlent de 1,2 milliard de DM. C'est évidemment une charge énorme et les membres français et allemands de la Commission prévoient que l'Allemagne devra toucher une subvention de la CEE, subvention qui serait à peu près de 15 % de la perte subie annuellement. Il faut évidemment pour cela que les autres membres de la Commission marquent à leur tour leur accord. Le Président espère qu'après le Nouvel An on ne parlera plus de ce problème.

Le général de Gaulle remercie le Président et déclare que nous avons fait un traité dans la volonté qu'il aboutisse à quelque chose de réel. Si notre coopération peut favoriser le développement du Marché commun, notamment dans le domaine agricole, notre traité aura une grande valeur. Nous savons que la question agricole n'est pas facile mais il est indispen-

[1] MM. Schwarz et Pisani se rencontrent à Düsseldorf le 12 juillet pour discuter des problèmes agricoles entre les deux pays.

sable de la régler. Sans l'agriculture, il n'y a pas de Marché commun. Or, celui-ci doit être complètement mis en œuvre avant les négociations du GATT, sinon les discussions s'y dérouleront en ordre dispersé et il n'y aura pas d'Europe économique. Il y aura seulement des accords bilatéraux entre l'Allemagne et l'Amérique, entre la France et l'Amérique, etc. Les difficultés doivent être surmontées de part et d'autre, non seulement pour ce qui est du blé, mais aussi pour la viande de bovins et les produits laitiers. Le Général doit dire à ce sujet qu'il avait l'impression que le gouvernement allemand ne voulait pas que les choses aboutissent. Il faut qu'elles aboutissent.

Le président Lübke n'a aucune crainte pour ce qui est du lait et des autres produits. Cela s'arrangera sûrement. En Allemagne, on ne parle que du prix du blé.

Il aborde ensuite les problèmes de jeunesse. Un bon travail vient d'être accompli. L'Allemagne reçoit beaucoup de délégations de jeunes et, récemment encore, un concours a été organisé entre de jeunes employés. 40 000 candidats y ont participé et les quarante meilleures réponses ont été primées (dont 22 Allemands et 7 Français). Le prix a été un livre sur l'Europe d'un auteur français.

Puis le Président aborde l'affaire Speidel [1]. Il précise que le Général est dans son droit et les Allemands dans leur tort, ce qui rend l'affaire encore plus complexe. Le général Speidel devait être mis à la retraite en avril dernier. Or, une prolongation d'un an est intervenue, sans que le Chancelier en ait eu connaissance. Si le général de Gaulle exige le rappel immédiat de Speidel, il ne fera que répéter sa demande antérieure, parfaitement justifiée. Mais, depuis l'époque où M. Strauss était ministre de la Défense, est apparue chez les officiers de la Wehrmacht une certaine inquiétude. Ils ont beaucoup d'estime pour le général Speidel et le président Lübke partage leur opinion. En exigeant un départ immédiat de Speidel, on ne tiendra compte ni de son ancienneté ni de ses mérites. Le président Lübke propose au Général un moyen terme qui serait de le rappeler le 1er octobre. La période à courir serait d'ailleurs largement couverte par les vacances et c'est un service amical que le président Lübke demande au général de Gaulle.

Le général de Gaulle rappelle que Speidel était chef d'état-major allemand en France et a eu à signer ou à contresigner des mesures prises contre des patriotes français. Il peut évidemment se retrancher derrière l'obéissance militaire. Mais le fait de l'affecter en France dans le cadre de l'OTAN a été une grande erreur. Cela a eu lieu avant que le Général ne reprenne les affaires. Il n'y avait aucune raison d'envoyer Speidel en France, alors qu'il aurait pu être affecté à un autre poste. Le Général en a parlé avant même la conclusion du traité d'amitié et de coopération et, du côté allemand, on a reconnu le bien-fondé de cette demande. On a

[1] Le général Hans Speidel, commandant en chef Centre-Europe dans le cadre de l'OTAN depuis 1957, a exercé des commandements importants, notamment en France, pendant la Seconde Guerre mondiale.

promis de déplacer le général Speidel. Mais on ne l'a pas fait. Au contraire, on le prolonge au-delà de la limite d'âge, et ce, à Fontainebleau. C'est cela qui nous déplaît. Tous les généraux changent de poste. Le nom du successeur de Speidel a même déjà été publié. Vouloir le prolonger maintenant serait excessif. Étant donné qu'il a été convenu que Speidel s'en irait en avril, que nous sommes maintenant en juillet, il faut tout de même reconnaître que le gouvernement français a fait preuve de beaucoup de patience.

Le président Lübke reconnaît qu'aux erreurs déjà commises s'ajoutent non seulement le fait que Speidel a été prolongé d'un an, mais que rien ne lui a été notifié sur un rappel éventuel. Ces erreurs ont été commises par le Chancelier et le gouvernement allemand, ce qui complique singulièrement nos relations. Mais, en examinant l'affaire de près, l'on doit tout de même reconnaître que, pour le moindre fonctionnaire, il est toujours d'usage de le faire bénéficier d'un préavis lorsqu'on désire le muter, le rappeler ou le mettre à la retraite. Speidel a quarante années d'ancienneté. On le prive de la seule fonction qu'il puisse exercer car, nulle part ailleurs, on ne trouvera de poste à sa mesure. L'armée doit avoir la sensation que les deux chefs de gouvernement, français et allemand, travaillent en bonne entente. Au nom de l'amitié entre les deux peuples, le Président insiste pour que le Général lui rende ce service qui permettra de « réparer beaucoup de choses » en Allemagne.

Le général de Gaulle souligne que la question se posera dans les mêmes termes le 1er octobre. D'autre part, le général Speidel se trouve encore à ce poste dans des conditions très spéciales. C'est vraiment l'extrême limite. Quant à la notification à lui adresser, elle ne regarde pas la France. Les journaux ont déjà publié le nom de son successeur et Speidel doit tout de même savoir qu'il en a un. Tout cela est assez étrange. Le Chancelier avait parlé du 1er avril 1963, M. Blankenhorn et M. von Hassel ont prononcé la date du 1er juillet. Il est toujours là.

Le président Lübke garantit personnellement que le terme du 1er octobre sera respecté. Le Général devrait faire abstraction de ses sentiments personnels à l'égard d'un homme qui ne lui plaît pas et ces deux mois et demi de sursis passeront très rapidement. Cela évitera au gouvernement allemand de perdre la face. Ainsi la presse, qui a été informée par des voies obscures de cette affaire, ne pourra pas imaginer des choses qui ne sont pas. S'il existe une réelle amitié entre les deux pays, le Général peut rendre ce service au président Lübke.

Le général de Gaulle déclare se trouver lui aussi dans une situation malaisée, car le gouvernement allemand lui avait donné la promesse formelle que Speidel partirait. Le président Lübke dit que le général Speidel se trouve en fin de carrière, qu'il est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé et que les yeux des militaires allemands sont braqués sur le traitement qui lui sera réservé. On risque donc de voir publier, du côté allemand, que c'est la France qui a exigé le départ et que l'amitié entre les deux pays n'est qu'un vain mot. Le général de Gaulle n'admet pas que

les deux choses soient liées. En tout cas, il fera connaître au président Lübke dans les quarante-huit heures quelle est la date limite à fixer pour le départ.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963.)

VII

Séance plénière du 5 juillet 1963, 10 h 30

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle
MM. Pompidou
Couve de Murville
Messmer
Giscard d'Estaing
Christian Fouchet
Pisani
Maurice Herzog
Burin des Roziers

Le chancelier Adenauer
MM. Schröder
Erhard
von Hassel
Dohlgrun
Heck
Scheel
Schwarz
Kiesinger

M. Couve de Murville. – Je souhaiterais d'abord répondre à M. Schröder sur les deux chapitres de la décision du 9 mai [1], évoqués la veille – politique agricole et négociation au GATT.

Lorsqu'on parle de synchronisation, je ne comprends pas exactement ce que l'on veut dire. Il me semble qu'en matière agricole, on a pris cinq engagements : pour les nouveaux règlements (viande, produits laitiers et riz), pour le sucre, pour le rapprochement des prix et l'examen des questions de concurrence, pour l'application du règlement financier et le règlement sanitaire, enfin pour l'examen d'un rapport de la Commission sur « l'expérience acquise ».

Pour le deuxième chapitre, il a été convenu d'arrêter d'ici la fin de l'année la position de la Communauté relative à la négociation tarifaire.

Il n'est pas possible de tout lier ou alors on revient aux préalables et d'ailleurs, en matière agricole, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut régler le problème à Six avant de pouvoir négocier avec les pays tiers.

[1] Le Conseil des ministres des Six, réuni à Bruxelles, aborde le 9 mai l'étude du projet Kennedy pour la réduction tarifaire entre les États-Unis et les Six. Les ministres aboutissent à un accord de principe sur la position commune des Six à la conférence de Genève. Au cours d'une séance ultra restreinte, les ministres parviennent à un accord sur le calendrier d'application de la politique agricole commune (qui est avancé de six mois sur celui prévu par le plan Schröder). Il est également admis que la négociation Kennedy ne portera sur les produits agricoles que dans la mesure où les Six établissent des règlements sur les produits concernés.

Il faut donc traiter les problèmes les uns après les autres ou en même temps si cela est possible – peu importe – mais tout doit être fait rapidement et dans de bonnes conditions. Si l'on voulait tout conditionner partout, on ne pourrait ni engager la négociation du GATT, puisque la politique agricole n'est pas définie, ni terminer la politique agricole puisque la négociation du GATT n'a pas été conduite à son terme.

M. Schröder. – Je suis d'accord avec mon collègue français pour souhaiter que les travaux décidés le 9 mai avancent le plus rapidement possible.

La synchronisation signifie d'abord que le rythme des travaux doit permettre d'avancer parallèlement sur les différents sujets. Il faut aussi que la Communauté se réalise dans le même temps à l'intérieur et vis-à-vis des pays tiers.

En fait, lorsqu'on regarde les résultats obtenus le 9 mai, tout le monde doit exprimer sa satisfaction car il s'agissait d'un compromis important et difficile. Il faut s'efforcer maintenant de conserver le même esprit de compromis pour la suite.

Le chancelier Adenauer invite M. Pompidou à parler des questions économiques en général.

M. Pompidou. – Je souhaite dépasser le stade d'une réunion d'agriculteurs et examiner la situation économique de la Communauté dans ses caractéristiques générales.

Cette situation est satisfaisante chez les Six et en France notamment. Malgré un hiver dur, l'expansion demeure à un taux élevé. Nous avons bien évidemment quelques préoccupations au sujet de la hausse des prix, mais c'est justement la raison qui nous incite à utiliser pleinement les effets de l'ouverture des frontières et de l'abaissement des droits de douane, ce qui est une manifestation de notre tendance libérale et devrait donc plaire au professeur Erhard.

La France estime que le tarif extérieur commun doit servir à donner sa réalité et son unité économique à la CEE, mais qu'il ne doit être ni un tarif protectionniste, ni un tarif de combat.

C'est également dans cet esprit que la délégation française aborde la négociation au GATT. La France est favorable au développement du commerce avec les pays tiers et notamment avec les États-Unis, à la condition du moins qu'il ne s'agisse pas d'une évolution à sens unique. Je rappelle également que la balance commerciale entre la France et les États-Unis est de façon permanente à l'avantage des États-Unis, ce qui montre que sur ce point aussi la France n'est pas protectionniste.

Mais cette tendance libérale de la politique économique française ne peut pas être séparée de ses aspects agricoles. Il serait en effet difficilement concevable de faire supporter à l'industrie le poids d'un certain protectionnisme agricole. La solution réelle des problèmes agricoles ne peut plus être trouvée à l'échelon national et c'est pour cela que la France attache le plus grand prix aux décisions du 9 mai et au respect du calendrier.

Quant aux relations avec les pays tiers, elles prendront tout naturellement leur place dans une organisation mondiale des marchés que la France souhaite et cela sans qu'il y ait rupture dans les courants d'échange.

M. Pompidou insiste ensuite sur l'harmonisation nécessaire à l'intérieur de la Communauté économique européenne entre politique agricole et politique industrielle.

Le général de Gaulle. – Je voudrais dire de façon très nette l'importance que la France attache à tout ce qui concerne la CEE et notamment à la mise en place du Marché commun agricole.

La question essentielle est de savoir aujourd'hui ce que le traité de coopération va permettre de réaliser dans les matières communautaires.

C'est là véritablement l'épreuve du traité de coopération franco-allemand et l'essentiel de la consultation entre nos deux pays. Si les questions du Marché commun ne sont pas réglées en leur temps, aux dates prévues, alors la coopération aura, sinon échoué, du moins marqué dès le départ une insigne faiblesse.

Si, au contraire, le succès est obtenu, la valeur de cette coopération sera ainsi montrée au monde et aux autres partenaires de la CEE. C'est là l'intérêt de la France, de l'Allemagne et de la CEE tout entière.

L'agriculture est sans doute un problème difficile, mais elle est d'un intérêt essentiel pour la France. Des engagements de calendrier ont été pris, la France souhaite que les conclusions de la réunion d'aujourd'hui permettent de les confirmer. Il faudra ensuite les respecter.

Le chancelier Adenauer. – Je suis d'accord avec le président de la République, pour estimer que des positions communes franco-allemandes doivent permettre de résoudre les problèmes de la CEE. Je rappelle que les principaux producteurs de blé de la Communauté sont la France et l'Allemagne, nous sommes donc les principaux intéressés. Les associations de paysans allemands doivent très prochainement faire connaître leurs positions exactes, mais je ne les ai pas encore reçues. Je vous en ferai part dès que possible.

En tout état de cause, je désire également que le succès accompagne la coopération franco-allemande en ce domaine aussi et je vous confirme que les engagements pris seront respectés.

Je suggérerai cependant une légère modification dans l'exposé du président de la République française. Cette affaire n'est pas la seule épreuve et le test essentiel de la coopération entre nos deux pays. Elle est une des épreuves qui n'épuisera pas le contenu du traité. Il faudra continuer ensuite, notamment au sein du GATT.

Il reste encore deux questions à traiter : les contacts avec les Britanniques et la négociation Kennedy. Le général de Gaulle suggère qu'on commence par les problèmes américains pour ensuite examiner la question anglaise.

Le vice-chancelier Erhard. – Je me félicite du succès de la coopération franco-allemande au début de ce nouveau chapitre des relations entre la

CEE et les États-Unis, notamment grâce aux contacts que j'ai eus avec M. Giscard d'Estaing à Genève [1].

Je rappelle le contenu de la négociation – demande américaine sur l'abaissement des droits et souhait européen sur la réduction des disparités. Pour obtenir des résultats tangibles, il est nécessaire de conserver une ligne d'action commune.

Des modifications de structure très sensibles sont intervenues dans la Communauté depuis les débuts du Marché commun. C'est ainsi que le commerce de la République fédérale avec les pays de l'EFTA [2], et notamment Suède et Danemark, a diminué dans les deux sens.

De même, l'Allemagne connaît des difficultés avec certains pays tiers par suite de ses concessions dans le domaine agricole, ainsi qu'avec les pays d'Amérique latine ou le Canada.

En ce qui concerne les tarifs, il est essentiel pour des pays industriels d'avoir un tarif bas. Ainsi l'Allemagne a douloureusement ressenti certaines hausses qui, au 1er juillet, sont la conséquence du deuxième rapprochement vers le tarif commun.

Je crois qu'il est également très nécessaire de rapprocher les législations dans tous les domaines si l'on veut réaliser l'intégration économique complète. Trois domaines sont essentiels : la fiscalité, la politique monétaire et les principes de base de l'économie.

Il y a une sorte de triangle magique de la vie économique constitué par le plein-emploi, l'expansion et la productivité et je souhaiterais m'entretenir des problèmes correspondants avec mon collègue français, même si le plein-emploi ne me cause pas de soucis.

Je voudrais encore insister sur ma conviction de la nécessité absolue d'un pouvoir politique si l'on veut aboutir à un Marché commun complet.

Sans réalité politique, la communauté restera imparfaite. Il sera donc nécessaire d'aborder ce problème rapidement, même s'il est prématuré de le faire aujourd'hui. Il n'est pas non plus possible de croire que le couronnement politique se fera simplement par la force des choses. Il faudra avoir une action positive dans ce domaine et donner un jour sa structure politique à l'œuvre commune.

Le chancelier Adenauer. – Je voudrais reprendre les paroles du Vice-Chancelier pour en souligner l'importance et pour insister à mon tour sur l'idée politique. Je dois constater cependant que les circonstances ne s'y prêtent guère et qu'un second échec empêcherait une troisième tentative.

[1] MM. Erhard et Giscard d'Estaing s'entretiennent le 17 mai, en marge de la sixième conférence ministérielle qui s'est ouverte à Genève le 16 mai.

[2] EFTA : *European Free Trade Association*, ou encore AELE (Association européenne de libre-échange), groupant outre le Royaume-Uni six autres pays : Suisse, Autriche, Portugal, Danemark, Norvège, Suède, plus tard Finlande. Pour les aspects politiques de la zone de libre-échange, voir *DDF*, 1958-I, n° 106. Pour l'historique de la négociation sur la zone de libre-échange, voir *DDF*, 1958-II, n° 5.

Il faut donc poursuivre avec ce qui existe et d'ailleurs le traité de coopération doit permettre une évolution des choses plus favorable grâce aux liens politiques qu'il tisse entre les deux pays.

Le général de Gaulle. – Je suis comme vous conscient de la nécessité d'une union politique organisée. Mais comme le Chancelier, j'estime qu'il faut attendre le moment opportun.

C'est par les résultats du traité franco-allemand, notamment dans le domaine économique, que l'œuvre politique pourra un jour se réaliser.

M. Giscard d'Estaing. – La dernière réunion du GATT à Genève [1] nous a déjà permis de manifester notre coopération. Elle s'est traduite par un accord initial. Les points essentiels de cette négociation sont l'abaissement des barrières douanières et des obstacles au commerce tarifaire ou non. Il faut aussi parvenir à une égalité entre les grands ensembles commerciaux, avec des mesures de protection comparables. Sur le premier point, le groupe de travail de Genève a inscrit à son ordre du jour la question des obstacles au commerce, que ceux-ci proviennent de données tarifaires ou autres. Sur le second point, il a été reconnu que des disparités existaient entre les structures tarifaires des États-Unis, de l'Europe, de la Grande-Bretagne. Il faut faire disparaître ces disparités même là où il n'existe pas de courants commerciaux établis. Tous nos interlocuteurs ne sont pas d'accord sur ces positions, mais il nous appartient, entre Français et Allemands, de maintenir nos positions communes. Il faut aussi que cette négociation soit étendue à l'ensemble des pays industriels. Si elle devait se limiter à des concessions douanières entre deux ou trois groupes seulement, il y aurait cette conséquence néfaste que des concessions seraient étendues à des pays non participants, sans qu'il y ait de contreparties réelles de leur part.

D'autre part, nous aurions certaines difficultés avec les pays sous-développés.

La discussion au GATT abordera les problèmes agricoles. Le calendrier est donc très serré. Par ailleurs, il faut être prêt en mai prochain. Dans ces conditions, le calendrier de la CEE pour les règlements agricoles doit être exactement respecté.

M. Erhard. – Le secteur agricole sera délicat dans la négociation du GATT, comme il l'est d'ailleurs. Le bel édifice que nous avons construit à Genève a déjà manqué être détruit par l'intervention au dernier moment des pays du Commonwealth, qui offrent sur le marché certains produits analogues aux nôtres. Mais nous ne sommes pas à six un État, nous sommes un club d'États qui ne peut avoir une politique autonome. Or, les problèmes difficiles du Marché commun ne pourront pas être résolus sans l'instauration d'un État. C'est pour cette raison que je suis d'avis que nous

[1] La réunion du GATT se tient à Genève du 16 au 21 mai 1963. Les 27-28 juin se tient la première réunion du comité de négociation du GATT, créé à la réunion ministérielle de mai 1963. Il décide la création de trois sous-comités.

devrons nous repencher sur l'étude d'une politique commune et que nous ne prenions d'engagement formel.

Le général de Gaulle. – J'admire la ténacité du vice-chancelier Erhard. Il est certain qu'en commençant à discuter avec les Américains, nous allons nous trouver dans un tumulte d'intérêts différents. Aussi les règlements du Marché commun doivent-ils être adoptés avant toute négociation utile. C'est pourquoi je suis heureux de voir qu'il y a à la base un bon accord de principe franco-allemand. Ce qu'il faut, c'est régler les problèmes du Marché commun avant l'ouverture de négociations avec les Américains, puis se tenir à la position que nous aurons adoptée.

M. Schröder. – J'aborde le problème des contacts entre les Six et la Grande-Bretagne. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Le 29 janvier 1963 [1], lorsqu'a été mis un terme aux négociations avec la Grande-Bretagne, nous avons tous estimé qu'il n'était pas possible de reprendre des négociations avec ce pays. Les Anglais eux-mêmes constatent de leur côté cette impossibilité. Mais ceci n'empêche pas la nécessité de garder des contacts avec la Grande-Bretagne, pour de multiples raisons. Elle est notre voisine et elle appartient comme nous à l'Alliance atlantique. Ce que nous voulons, ce sont des contacts d'ordre général, des solutions simples, pas de discussions nouvelles, pas la tenue d'une nouvelle conférence. Les contacts nécessaires doivent être pris par ceux qui s'en sont constamment occupés et qui sont bien au courant, c'est-à-dire par nos représentants permanents à Bruxelles. Il faut procéder à des échanges d'informations, à une confrontation des points de vue. Il faut avec les Anglais des consultations. Nous souhaitons beaucoup que ce problème soit discrètement retiré de la discussion pour permettre d'avancer sur les autres sujets d'intérêt commun.

M. Couve de Murville. – Cette question a déjà fait l'objet de bien des discussions à Bruxelles. Nous nous sommes heurtés à des difficultés. La principale est de savoir ce que nous voulons, quel serait l'objet de ces contacts que recommande M. Schröder. Dans cette affaire, nous voyons clairement toute la partie négative. L'objectif, et nous sommes tous d'accord là-dessus, n'est pas d'aboutir à la réouverture de négociations avec la Grande-Bretagne. Il n'est pas non plus question de permettre à la Grande-Bretagne d'interférer dans la vie de la Communauté. Il ne peut s'agir non plus de fournir aux Anglais des informations, puisqu'ils les possèdent toutes déjà. Pour la partie positive, je ne vois rien d'autre qu'un aspect psychologique : donner l'impression au monde que tout contact n'est pas rompu avec la Grande-Bretagne. À cet égard, l'objectif ne peut être atteint par des échanges entre nos représentants à Bruxelles et les Anglais. Ce serait un contact à sens unique car la Grande-Bretagne a à Bruxelles en permanence des spécialistes du Marché commun, qui ne parleront que du Marché commun. Ils ne parleront pas des problèmes économiques propres à la Grande-Bretagne que, probablement, ils connais-

[1] Sur la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne, voir *DDF*, 1963-I, n°s 35, 39, 47.

sent mal. Tout ceci dégénérerait assez rapidement. Si une forme de consultation est inévitable, il faut donc s'en tenir à l'aspect psychologique et politique. C'est pourquoi j'estime que l'on pourrait se tourner vers l'UEO. Il y a là un cadre commode, où se placent normalement nos rapports réguliers avec la Grande-Bretagne. De tels contacts politiques et économiques porteraient sur les problèmes communs aux Six, mais aussi sur les problèmes propres à la Grande-Bretagne que l'on ne pourrait guère discuter ailleurs.

M. Schröder. – Je ne partage pas du tout les craintes de M. Couve de Murville. Il me semble qu'à Bruxelles au cours des réunions *ad hoc* que je propose, les représentants des Six sont les mieux placés pour savoir comment il faut se comporter et ne pas laisser dégénérer ces consultations. Par contre, je suis d'accord avec mon collègue français pour estimer que le but à atteindre est principalement d'ordre psychologique. Quant à recourir à l'UEO, c'est évidemment une idée possible. Nous y avons songé, mais jusqu'à présent nous n'avons pu tenir de telles réunions parce que nous nous sommes heurtés perpétuellement à des difficultés sur l'ordre du jour. Si nous pouvions avoir des réunions périodiques dans le cadre de l'UEO, il faudrait qu'un point de l'ordre du jour soit toujours ainsi rédigé : évolution du Marché commun et de la zone de libre-échange. S'il en était ainsi, nous pourrions être d'accord. Des réunions de ministres néanmoins attirent beaucoup l'attention et ceci peut être nuisible à la discrétion que nous souhaitons.

Le chancelier Adenauer. – Je ne comprends absolument pas à quoi rime tout ce débat et je n'en vois nullement l'importance. Je suis d'accord avec M. Schröder sur un point précis. Il ne faut pas avoir recours à l'UEO mais, pour tout le reste, il me semble que la Grande-Bretagne a des représentants à Bruxelles et qu'elle sait déjà tout ce qu'elle doit savoir. Nous pouvons nous en tenir là.

Le général de Gaulle. – Je souhaiterais savoir si l'Angleterre a demandé quelque chose de façon précise. À ma connaissance, il n'y a rien eu.

Le chancelier Adenauer. – Je l'ignore.

M. Erhard. – Et moi je ne comprends pas la résistance farouche des Français à notre proposition. Nous avons accepté de négocier avec la Grande-Bretagne. Nous avons accepté de le faire aussi avec d'autres pays : si nous l'avons fait, c'est que nous voulions à tout prix empêcher la dispersion de l'Europe. Pourquoi avoir accepté de négocier, si maintenant on ne veut même plus de contacts ? D'ailleurs la négociation du GATT va s'ouvrir où il faut bien que tous nos pays soient solidaires. Je ne cache pas qu'à Genève je me suis entretenu de ces problèmes avec les Anglais et que j'en ai discuté avec eux, en particulier en matière agricole. J'estime en effet que c'est par les Anglais seuls que nous pouvons agir sur les pays du Commonwealth, dont les intérêts ne sont pas les nôtres. Il ne faut pas toujours penser à un point de vue national, mais chercher une meilleure entente entre les Européens. D'ailleurs nous acceptons bien de négocier et même de conclure avec des pays comme la Turquie, pourquoi ne le

ferions-nous pas avec notre voisine ? Réfléchissez à tout cela, de façon à éviter de casser la porcelaine. Je n'avais pas autre chose à dire.

Le général de Gaulle. – À nouveau, j'admire la ténacité de M. Erhard. Il a dit tout à l'heure qu'il fallait une union politique européenne, tout en reconnaissant qu'il n'y avait rien à faire pour le moment. Il insiste maintenant avec beaucoup de conviction pour ces contacts avec l'Angleterre. Il ne parle pas sans doute de l'entrée de celle-ci dans le Marché commun, mais il reconnaît que, pour le moment, la conjoncture est mauvaise pour l'Angleterre elle-même. D'ailleurs, je fais remarquer que vous ne pouvez souhaiter à la fois l'Europe unie dont vous parlez et l'entrée de la Grande-Bretagne. C'est contradictoire. Je trouve donc que le moment n'est pas opportun et qu'avec des contacts précis, nous serions ramenés à une négociation. Dans quelque temps, tout peut être différent et nous nous trouverons peut-être dans des conjonctures nouvelles où il sera possible de reprendre cette question. J'ajoute d'ailleurs que sans rien innover, nous sommes inspirés d'un sentiment de conciliation avec la Grande-Bretagne et que nous n'avons pas d'objection à ce que des contacts existent à Bruxelles avec la Commission, à ce qu'ils soient maintenus et renforcés. D'autre part, je vous demande de ne pas écarter trop rapidement la proposition que nous vous avons faite pour l'UEO. Après tout, celle-ci est faite pour cela.

M. Erhard. – La question doit être reprise à Bruxelles dans quelques jours entre les Six. Je note que si vous vous opposez à nos vues, nos autres partenaires les appuient. Je crois également qu'il y a une certaine contradiction à mettre la Commission en avant et à vouloir en même temps maintenir intacte la souveraineté nationale. D'autre part, quand le général de Gaulle a parlé de ma ténacité, j'estime, bien sûr, qu'il a voulu me faire des éloges et non pas des critiques.

Le général de Gaulle. – Pour le moment, nous ne pouvons rien dire d'autre, mais il faudra reprendre cette question.

Avant de terminer cette réunion, je voudrais, M. le Chancelier, que vous autorisiez le Premier ministre à faire état d'une nouvelle proposition française.

M. Pompidou. – Je crois en effet que nous pourrions aborder entre nous un nouveau sujet de coopération. Il s'agit du tiers monde, des pays sous-développés. J'ai l'impression que, pour l'instant, nous agissons entre nous, en ordre dispersé. Il faudrait harmoniser nos politiques pour être moins concurrentiels entre nous. Il faudrait même examiner sous quelle forme nos États conçoivent l'aide économique qu'ils accordent à ces pays. J'estime qu'il serait très utile qu'il y ait prochainement une rencontre à ce sujet entre nos ministres responsables.

Le chancelier Adenauer. – M. Scheel m'a souvent parlé de ces questions et je sais qu'il est d'accord pour en discuter avec vous. Ce serait en effet un terrain très fructueux pour notre coopération.

La fin de la séance a été consacrée à la discussion du communiqué.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963.)

VIII

Tête-à-tête entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer

Bonn, 5 juillet 1963, 15 h 30-15 h 45

Le chancelier Adenauer revient à l'affaire Kroll [1] et pense que, sans date, le moment n'est pas venu de l'envoyer en Russie.

Le général de Gaulle est du même avis. Certes, de tels contacts seraient pour l'instant inopportuns, bien qu'il n'y ait, en soit, rien d'impossible ni de mauvais à ce que l'Allemagne cause avec Khrouchtchev. Ce ne serait, d'ailleurs, pas la première fois ! Mais c'est au Chancelier Adenauer que le Général parle ainsi. S'il était en face d'Ollenhauer ou de Brandt, il ne tiendrait peut-être pas le même langage.

Le chancelier Adenauer voudrait que le Général prononce, à l'occasion, quelques mots sur une visite possible à Berlin. Il ne s'agirait pas d'une démonstration du genre de celle qui a eu lieu lors de la visite de Kennedy. Une visite du Général à Berlin n'en aurait pas moins une importante signification.

Le général de Gaulle prend bonne note de cette proposition. Il y réfléchira, mais pense que ce n'est peut-être pas le moment.

Le chancelier Adenauer voudrait également qu'il n'y ait pas de fêlure entre la France et les États-Unis. Ces derniers n'ont pas toujours bien traité la France et le Chancelier l'a dit et le dira à Kennedy. Il est un fait que l'administration américaine actuelle penche vers la Grande-Bretagne (Rusk *dixit*) et non pas vers l'Europe. Mais, des changements interviendront au Royaume-Uni et les événements se chargeront de poser sous un jour nouveau le problème des relations de l'Amérique avec l'Europe dont le Général est le représentant le plus qualifié. Il faudrait éviter avant tout que Khrouchtchev ait l'espoir de pouvoir séparer l'Europe occidentale des États-Unis. Dans tout ce que nous faisons ou ne faisons pas, nous devons toujours réfléchir aux réactions russes.

Le général de Gaulle tiendra compte de cette recommandation. Il souligne que la France n'a jamais voulu faire une politique contre les Américains. Ce sont là des « racontars de journaux ». La situation de l'Amérique à notre égard est compliquée et nous devons faire preuve d'une certaine prudence. Mais notre solidarité avec les Américains n'en est pas touchée ; le Général a d'ailleurs l'intention de se rendre aux États-Unis au début de l'année prochaine.

[1] Sur l'affaire Kroll, se reporter au compte rendu de l'entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, Bonn, le 4 juillet, 11 h 10 - 13 h 05. M. Kroll, ancien ambassadeur de la République fédérale à Moscou, aurait reçu une invitation de M. Khrouchtchev à se rendre en URSS. Cette invitation lui aurait été transmise par M. Berthold Beitz, directeur général de la firme Krupp.

Le chancelier Adenauer estime que Kennedy a besoin d'aide.

Le général de Gaulle est du même avis, mais regrette que Kennedy ait le goût grandissant du *leadership* et de l'hégémonie. Kennedy est surtout préoccupé par sa situation monétaire. Il exerce sur nous une pression pour sortir de ses difficultés ; ceci n'empêche pas que nous restions solidaires des États-Unis et que notre choix soit déjà fait entre Kennedy et Khrouchtchev.

Le chancelier Adenauer informe enfin le Général qu'il quittera probablement le pouvoir vers la mi-octobre. Cette décision dépend entièrement de lui. Si l'Europe se trouvait dans une situation difficile à cette époque, il retarderait le moment de sa retraite. Il aimerait cependant venir encore une fois auparavant en France. Il recommande tout particulièrement M. von Brentano au Général, en ajoutant qu'il s'agit d'une personnalité très sûre.

Le général de Gaulle serait très heureux de pouvoir recevoir le Chancelier en France. Quant à M. von Brentano, il le connaît et l'apprécie.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963.)
(Entretiens et messages.)

7

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie-Océanie au Ministère des Affaires étrangères.

N. *Vientiane, 4 juillet 1963.*
Secret.

Le prince Souvanna [1] m'a reçu le 3 juillet après avoir vu le matin le général Phoumi [2] au sujet de Séno [3].

Concernant l'invasion du camp, Phoumi reconnaît que les exécutants « ont exagéré ». Les « motifs » de l'opération donnés à Souvanna sont piètres : protection de la base menacée par le Pathet-Lao : (or s'il y a, à distance, des rôdages de partisans, aucune unité n'a été jusqu'ici décelée dans un périmètre d'alerte). Autre « motif » : crainte que les Français donnent des armes aux Vietnamiens demeurés sur le camp et soupçonnés d'être sympathisants PL.

Pour le transfert, Phoumi dit au prince qu'il agirait suivant ses désirs. Souvanna me parle d'une cérémonie ; je lui dis qu'elle est à notre sens

[1] Souvanna Phouma, président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien.
[2] Phoumi Nosavan, vice-président et ministre des Finances du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien, dans lequel il représente la droite.
[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 1 et 4.

inutile et que les circonstances, d'ailleurs, ne s'y prêtent pas. *Ce qu'il faut réaliser sans plus de retard, c'est la prise en charge au nom du gouvernement royal par ses mandataires, sur inventaire vérifié en commun, mis à part le matériel réservé aux missions françaises (militaire, culturelle, technique).*

Le Premier ministre me dit qu'il maintient le projet de faire de Séno *un centre d'entraînement.*

Je lui demande si telle est également l'intention de Phoumi ? Suivant que Séno deviendrait centre d'entraînement ou base opérationnelle, les corollaires sont évidemment différents.

Cette question, ai-je souligné, regarde exclusivement le gouvernement royal. Mais ce peut être l'occasion de poser enfin en clair le problème de l'emploi de la MMFI [1].

Jusqu'à présent, le général Phoumi a là-dessus toujours tergiversé.

Si l'on attend l'unification des forces lao pour utiliser les instructeurs français, cela risque de durer encore longtemps.

Le Prince me dit qu'en effet il est difficile de tabler sur cette prévision.

Je reprends que les propos les plus récents en date, tenus par le général Phoumi soit au général Lancrenon [2], soit à notre attaché militaire [3], semblaient en faveur d'une reprise d'activité de la MMFI.

Phoumi avait demandé, et l'on vient de le fournir, l'état nominatif des instructeurs avec leur spécialité.

Phoumi avait aussi fait entendre que le cadre de la MMFI devrait être fixé (et probablement, dans son esprit « limité ») d'un commun accord ; sans doute voulait-il se référer à la prévision de l'article 5 des accords de Genève [4].

D'autre part, plusieurs généraux et officiers supérieurs de son bord cachent à peine leurs réticences et préventions contre la mission française. Ce n'est peut-être qu'affaire de complexe, problème psychologique non insoluble ; mais il y a intérêt, et sans doute bientôt nécessité, d'envisager des décisions.

Le Premier ministre me dit que réticences et préventions venaient surtout, à son avis, de la crainte que les Français ne veuillent favoriser les neutralistes au détriment des nationalistes. Phoumi venait, d'ailleurs, de lui exprimer son désagrément de la distinction persistante en langage, entre des forces qui coopèrent maintenant pour une cause commune : il voudrait que l'on parle uniquement « de forces ou d'armée nationales ».

[1] Mission militaire française d'instruction.

[2] Général Robert Lancrenon, chef de la Mission militaire française d'instruction au Laos.

[3] Le commandant Forqueray.

[4] L'article 5 des accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos prévoit que : « Si le gouvernement laotien le juge nécessaire, le gouvernement français peut, à titre d'exception [à l'interdiction de la présence au Laos de troupes étrangères, imposée par l'article 4], laisser au Laos pour une période de temps limitée un nombre déterminé de façon précise d'instructeurs militaires français pour l'entraînement des forces armées laotiennes. »

J'ai répondu au prince que si ce n'était que matière de vocabulaire, les différentes dénominations n'étaient sans doute pas l'essentiel.

Mais Phoumi n'avait-il pas en tête une préoccupation plus radicale, celle d'absorber les forces de Kong Le [1] ? Auquel cas, il n'y aurait plus de support propre au parti neutraliste, et l'on tomberait de nouveau, ce qui reste de fiction étant aboli, à la division en deux camps.

Souvanna dit qu'il se méfiait de cela ; il serait vigilant.

Pour conclure, le Premier ministre m'a déclaré qu'il allait préciser ses désirs par écrit à Phoumi.

Il songe à charger des opérations de prise en charge à Séno le général Bountieng.

J'ai fait allusion à l'infirmerie-hôpital dans le sens de vos instructions (cf. votre télégramme 989 *in fine*) [2]. Le Premier ministre désire que nous continuions à en assurer le fonctionnement.

*
* *

Je dois maintenant attirer l'attention sur les questions qui se posent au gouvernement français :

– *dans quel esprit traiter avec Phoumi de l'emploi de la MMFI, s'il se décide à y recourir ?*

– quelle position prendre concernant la présence d'instructeurs français à Séno, si le gouvernement royal, ayant arrêté d'utiliser la base comme centre d'entraînement, la fait entrer dans le programme général d'instruction ?

La reconstitution du « tripartisme » étant pour longtemps, sinon à jamais, du domaine de l'hypothèse, le gouvernement royal, c'est actuellement, par l'absence des dirigeants NLHS [3], Souvanna et Phoumi.

On s'interroge entre Occidentaux sur les moyens d'aider Souvana – et le Laos – à résister à la subversion PL. L'un de ces moyens, dans une épreuve tout autant morale que militaire, consiste *dans le perfectionnement des cadres, une organisation améliorée, une action psychologique judicieuse.*

La Mission militaire française peut fournir dans ces domaines des conseils utiles et un travail efficace.

Le caractère des rapports entre Souvana et Phoumi a été récemment souligné par vous-même. *Le Premier ministre n'a pas la faculté de dominer le général ; il n'est évidemment pas en état de le négliger, ni de le tenir « à longueur de gaffe ».*

[1] Commandant des forces militaires neutralistes.

[2] Ce télégramme du 29 juin n°s 989-993, non reproduit, précise : « Il est bien entendu que je ne verrais aucune objection à ce que les médecins et le personnel de l'infirmerie-hôpital restent pour le moment sur place si tel est bien le désir des autorités laotiennes. »

[3] Néo Lao hak Sat : parti politique, émanation du Pathet-Lao.

La partie étant ainsi liée, l'aide à Souvana entraîne l'aide à Phoumi (dans la mesure où celui-ci l'admette ou la réclame).

Nous pouvons naturellement (bien que les nationalistes justement s'en méfient) accorder davantage de notre sollicitude aux neutralistes : notre engagement avec Phoumi n'en existerait pas moins.

Aussi doit-on s'attendre, bien entendu, à la protestation du NLHS (comme pour Séno). Avec accusation de ne pas respecter le « tripartisme » ou plutôt de passer outre à son amputation.

Si cette considération n'est pas entièrement négligeable, elle ne se présente pas moins en contradiction avec le souci d'aider Souvana dans sa voie : quelles que réserves que puissent inspirer ses présents et inévitables compagnons de route ainsi que le sens qu'ils risquent de donner à la marche.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

8

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France près le Saint-Siège,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 152/EU [1]. *Rome, 4 juillet 1963.*

Il est singulièrement difficile de tenter de résumer succinctement l'œuvre de l'homme d'État que fut Jean XXIII, tant fut divers son comportement et si intense demeure l'éclat de son pontificat, limité cependant dans le temps. Son action sur le plan politique n'est, en outre, qu'un reflet, une conséquence, des activités de l'homme d'Église.

L'on peut, sans risque d'erreur, affirmer qu'aucune des nombreuses personnalités, religieuses ou laïques, qui l'approchèrent au cours de sa longue nonciature en France, de 1945 à 1953, n'eut le pressentiment de la variété et de la vigueur des dons du cardinal Roncalli ; nul n'imaginait qu'il pût être porté au pontificat, et bien moins encore ne pouvait concevoir l'audace et l'étendue de ses impulsions, une fois qu'il aurait été investi du pouvoir suprême ; nul ne supposait que le Pape serait prôné comme Prince de la paix [2] par les États communistes eux-mêmes, et qu'en partie sous l'effet de leur propagande serait créé, autour de la personne de Jean XXIII, un véritable mythe.

« Les grands événements de l'histoire, a dit Léon XIII, ne se peuvent évaluer par des calculs humains. »

[1] Cette dépêche s'intitule : Au sujet de Jean XXIII, homme d'État.

[2] Lire à ce sujet la dépêche n° 75/EU du 20 mars 1963 de l'ambassade de France près le Saint-Siège, non reproduite : elle analyse la contribution apportée par Jean XXIII à la détente internationale.

Durant son séjour à Paris, on avait remarqué son intimité avec des hommes politiques de gauche, et notamment avec le président de la République auquel le liait une étroite amitié, mais en même temps, sans que l'on sût exactement si la décision lui était personnelle ou lui avait été dictée par la curie, il s'était prononcé contre l'expérience des prêtres-ouvriers ; sans rechercher un accommodement, il avait alerté Rome au sujet des provinciaux dominicains suspects d'un progressisme inconsidéré. Beaucoup s'imaginaient avoir à faire à un prélat intégriste. Évoquant ces incidents, dont les répercussions avaient été profondes dans l'Église de France, son successeur, le cardinal Marella, m'a confié un jour qu'il les avait profondément regrettés, me laissant entendre que s'il en avait été responsable, d'autres solutions auraient prévalu.

J'avais eu le privilège d'assister à l'Élysée à la remise de la barrette au Nonce [1], en décembre 1952. Il avait fait inviter, outre deux de ses frères, plusieurs paysans de son village natal, qui participèrent ensuite au déjeuner offert par M. Vincent Auriol, témoignage éloquent de la simplicité et de la bonhomie du nouveau Cardinal.

À son départ de Paris, le Nonce laissait le souvenir d'un prélat mondain, sociable, enjoué, amateur de bonne chère et de voyages. Il n'écartait, en effet, aucune invitation à dîner, où ses réparties étaient appréciées, et il avait acquis une grande connaissance de la France, ayant séjourné dans tous les évêchés et les monastères. Mais ces traits ne constituaient que le côté extérieur de sa personnalité, s'ils appelaient davantage l'attention que sa piété profonde, cependant que personne ne soupçonnait les réflexions sur les Eglises orthodoxes que lui avait inspirées sa charge de délégué apostolique, à Sofia d'abord, puis à Istanbul et à Athènes, et son souci de rapprochement avec les frères séparés. Durant son séjour en Europe orientale, il avait découvert la foi, l'ancienneté et la beauté des traditions de ces Églises.

Patriarche de Venise durant cinq ans, Mgr Roncalli se signala en formulant dans son organe diocésain une déclaration de bienvenue à l'adresse d'un congrès socialiste présidé par M. Nenni.

Il fut porté à la papauté en octobre 1958, par un collège de cardinaux fatigués de la férule de Pie XII, aspirant à un pasteur qui permettrait aux dicastères de la curie de recouvrer leur autonomie dans leur routine et leur nonchalance coutumières. Mais l'erreur était grande ! Ce fut presque immédiatement la stupeur lorsque, quelques semaines plus tard, Jean XXIII annonça son intention de convoquer rapidement un concile.

Un tout autre homme que celui qu'on croyait connaître avait été élu. Certes, le Pape était toujours bon, humble, expansif et optimiste, mais il révélait des qualités que personne ne lui soupçonnait. Son action allait s'exercer par grandes ondes concentriques, dont les cercles iraient sans cesse s'élargissant ; réforme du diocèse de Rome au moyen d'un synode, remise à jour de l'Église tout entière par le moyen d'un concile, recherche

[1] Cérémonie traditionnelle : lorsqu'un nonce en France est élevé à la dignité de cardinal, la « barrette » lui est remise par le président de la République.

d'un dialogue avec les frères séparés, par la création d'un secrétariat pour l'unité, proclamation et défense du droit naturel, langage susceptible d'être entendu par les hommes de toute origine et de toute croyance, droit naturel fondé sur la vérité et réalisé dans la liberté. Le Pape n'était plus seulement le chef de l'Église catholique, mais il devenait le guide de l'humanité entière.

Cependant, cette action s'accommodait fort bien de contradictions surprenantes : ancien élève du Latran, Jean XXIII n'a cessé de protéger ce collège, foyer de l'intégrisme en Italie, lui accordant le statut d'Université pontificale et l'assurant en quelque sorte d'un appui moral dans sa lutte contre le libéralisme de l'Université grégorienne et de l'Institut d'études bibliques, où régna cependant l'influence du cardinal Bea, auquel il confiait son rêve d'œcuménisme. Ayant créé pour ce dernier le secrétariat pour l'Unité des chrétiens, il y introduisait après coup trois cardinaux plus ou moins conservateurs.

Le Pape n'a donné un plein essor à ses aspirations qu'après la disparition de son secrétaire d'État, le cardinal Tardini, empli de suspicion à l'égard de toute nouveauté, et son remplacement par le cardinal Cicognani, personnage irénique, qui n'aspire à aucune influence.

Deux encycliques fameuses, *Mater et Magistra*, *Pacem in terris*[1], ont précisé sa pensée : de l'une à l'autre, l'évolution est profonde. Si la première demeure étroitement catholique, se rattachant directement à tout l'enseignement social de pontifes précédents et notamment de Léon XIII, enseignement adapté au développement des techniques et à l'évolution du monde moderne, la seconde s'est annexé la Déclaration des droits de l'homme et certaines de ses parties, fondées sur le droit naturel, sont strictement laïques. Pour la première fois dans l'histoire de l'Église, elle établit une différence entre les théories, qui peuvent être pernicieuses, et les hommes, avec lesquels les contacts sont profitables, et elle invite à l'établissement du dialogue entre croyants et athées.

Dans son allocation à l'ouverture du concile, Jean XXIII a blâmé les tenants du passé, prophètes de malheur qui annoncent sans cesse le pire : emportés par leur pessimisme, ils se refusent à reconnaître que notre époque est en marche vers un ordre nouveau et ne se soucient pas de faire entendre aux hommes, dans un langage à leur portée, les vérités éternelles de l'Évangile.

Puis, laissant aux pères conciliaires la plus grande liberté et n'intervenant que comme arbitre suprême, il a permis à une majorité d'exprimer des tendances, des opinions, de préparer des schémas que la curie aurait désiré dévier ou détruire.

[1] Voir à ce propos la dépêche n° 101-EU de l'ambassade de France près le Saint-Siège en date du 18 avril 1963, non reproduite. Dans ce document est souligné, en particulier, le fait que cette encyclique se fonde non seulement sur des arguments de foi mais également sur la raison naturelle, de manière à être accessible au plus grand nombre possible de lecteurs. Pour Jean XXIII, en effet, le droit naturel n'est qu'un reflet de la loi divine.

Il a réservé le meilleur accueil aux frères séparés, les autorisant à assister à toutes les congrégations générales, en dépit de l'*extra omnes*, et même à présenter, une fois par semaine, au secrétariat pour l'Unité des chrétiens leurs suggestions relatives aux débats en cours. Il est vraisemblable que par la réception qu'il a faite aux représentants de l'Église de Moscou, par les facilités qu'il leur a données, il a valorisé cette Église face au régime soviétique, lui permettant d'acquérir de nouvelles forces pour résister au matérialisme marxiste : c'est sans doute l'un des résultats du concile les moins connus, et cependant l'un des plus importants jusqu'à présent.

Toutefois, on ne peut dissimuler qu'une ombre s'étend sur cette politique, qui a eu une résonance universelle et appelé sur l'Église l'attention bienveillante ou enthousiaste de millions d'indifférents, ou même d'adversaires, tant est vaste l'aspiration à la paix dans l'humanité.

Le retrait de la papauté du théâtre politique italien, le refus de condamner l'ouverture à gauche qui en fut la conséquence nécessaire [1], puis les appels répétés en faveur de la paix, exhortations adressées à tous les hommes d'État, sans évocation de leurs responsabilités personnelles, ont été l'occasion pour l'URSS de tenter de se servir de l'Église pour sa propagande pacifiste sur le plan mondial, pour son action dans les pays communistes, tendant à y démanteler les résistances catholiques, en soulignant que la papauté s'accommodait parfaitement de tous les régimes politiques, qu'elle n'en condamnait aucun quelle que fût son idéologie, que le manichéisme était désavoué par la plus haute autorité morale.

Jean XXIII a eu la faiblesse d'être sensible aux éloges que lui a prodigués M. Khrouchtchev et de se persuader que certaines de ses interventions, notamment celle qu'il a faite au moment le plus critique de la crise de Cuba [2], ont écarté un conflit mondial. Moscou l'entretenait dans cette illusion et, dans le message de vœux qu'il lui avait adressé en janvier dernier, le chef de la Russie l'avait assuré qu'il n'avait retiré ses fusées de l'île que parce que la démarche pontificale lui avait permis de le faire sans perdre la face.

Des confidences faites à certains de ses visiteurs perçait une sympathie évidente pour M. Khrouchtchev : « Un baptisé, donc un chrétien, au surplus un homme de bonne volonté qui n'a pas hésité à prendre des décisions difficiles afin d'éloigner les risques de guerre. »

La réception accordée à M. Adjoubeï [3], à l'occasion de la décision de la fondation Balzan de décerner au Saint-Père son prix pour la paix, puis la remise elle-même de ce prix au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée pour partie dans la basilique de Saint-Pierre, ont été le résultat de manœuvres de M. Gronchi et, pour des observateurs attentifs, ont

[1] Ouverture à gauche pratiquée par Aldo Moro à l'heure où s'éteignait Jean XXIII : voir *DDF*, 1963-I, n° 192.

[2] Sur cette crise, voir *DDF*, 1962-II, table méthodique : crise de Cuba.

[3] Voir *DDF*, 1963-I, n° 107.

compromis le prestige de la papauté, alors que Jean XXIII n'a voulu y voir que l'universel hommage rendu, à travers sa personne, à la mission pacifique de l'Église.

S'il avait vécu plus longtemps, sans doute Jean XXIII aurait-il connu des vicissitudes semblables à celles de Pie IX, commençant son règne dans l'adulation des libéraux et l'achevant par le *Syllabus* et le dogme de l'infaillibilité pontificale, sous l'opprobre de ses premiers amis. En effet, en dépit de ses efforts, le bon pape Jean n'avait obtenu d'aucun des États communistes la moindre concession en faveur du culte, en dehors de la libération de Mgr Slipyi, et sans doute aurait-il été amené, comme son prédécesseur, à prononcer un *non possumus*.

Mais cette ombre est malgré tout légère, elle ne recouvre qu'une partie de l'action de Jean XXIII, tandis que d'autres, essentielles, demeurent en pleine lumière : l'*aggiornamento* de l'Église, entreprise essentiellement religieuse, qui complétera la décision du concile Vatican I, en définissant, face à l'infaillibilité du Pontife, les pouvoirs des évêques, réforme attendue depuis bientôt un siècle ; puis l'œcuménisme, œuvre aussi bien politique que religieuse, reprise du dialogue avec les frères séparés qui, grâce à l'initiative de Jean XXIII, ne sont déjà plus des frères ennemis, mais des frères aimants : catholiques, protestants, orthodoxes partagent désormais la même souffrance de la séparation.

« C'est faute de pénétration que nous concilions si peu de chose », a écrit Vauvenargues, mais la pénétration n'a, certes, pas fait défaut à Jean XXIII dans la recherche de la conciliation. Il l'a eue à un degré suffisant pour assurer la pérennité de son nom. Élu comme pape de transition à un âge avancé, il prend d'ores et déjà place parmi les plus grands de ses prédécesseurs.

(Saint-Siège, 1963.)

9

Note de la Direction politique

Service des Affaires atomiques, au Ministre

N. *Paris, 5 juillet 1963*[1].

Le réacteur, dont nous achevons la construction à Dimona, sera contrôlé par nous dans la mesure où il n'utilisera que de l'uranium fourni par la France. Ce contrôle, qui aura pour objet d'empêcher Israël de disposer

[1] En marge, note manuscrite : « *Vu par le Ministre, 8-7-63.* »

librement du plutonium formé dans les éléments de combustible après irradiation, s'effectuera de la manière suivante :

Tout l'uranium fourni par la France sera restitué au Commissariat à l'énergie atomique après irradiation. Le plutonium contenu sera extrait dans des établissements du Commissariat à l'énergie atomique, qui en aura la propriété. Une fraction de ce plutonium pourra être livrée aux Israéliens, pour l'exécution d'un programme conjoint de recherches à des fins exclusivement pacifiques, ce programme étant approuvé par le Commissariat à l'énergie atomique, qui fixe les quantités nécessaires de plutonium et aura accès en tous temps à celui-ci.

Ce qui précède explique qu'Israël ait cherché par tous les moyens à se procurer, ailleurs qu'en France, de l'uranium libre de toutes restrictions d'usage et de contrôle.

Toutefois les efforts déployés par les Israéliens dans cette direction n'auraient aucun sens s'ils n'étaient pas en mesure d'extraire chez eux le plutonium formé dans l'uranium ainsi acquis. Cette dernière opération exige la disposition d'une usine de séparation chimique, élément indispensable dans une chaîne de fabrication d'armes au plutonium. Une telle installation était en cours de construction lors de la renégociation en 1959-1960 des accords franco-israéliens de coopération atomique. Nous avons cessé, à la suite de l'échange de lettres de février 1961 [1], toute aide à l'achèvement de cette usine qui se trouvait alors à un stade peu avancé. Il semble donc, la note du SDECE [2] paraît le confirmer, que les techniciens israéliens aient poursuivi sa construction, malgré le bouleversement provoqué par l'arrêt de notre aide technique et industrielle, et qu'ils aient bon espoir de l'achever. Il s'agirait vraisemblablement d'une installation moins importante que celle prévue initialement mais capable de traiter les quelques kilos de plutonium nécessaires.

L'efficacité du contrôle que nous exercerons sur Israël dépendra dans ces conditions, en partie, de l'application par les autres pays producteurs d'uranium d'un contrôle analogue sur les produits qu'ils vendront à ce pays. Nous pouvons être rassurés en ce qui concerne les principaux producteurs, Canada, Australie, Afrique du Sud (qui a déclaré à l'Agence internationale de l'Énergie atomique son contrat avec Israël) dont la politique en matière de contrôle est calquée sur celle des États-Unis. Mais le danger peut provenir des pays à faible production (Espagne, Belgique, Portugal, Argentine) qui n'ont pour le moment pas de débouchés pour celle-ci sur le plan national et qui peuvent être tentés de l'écouler sans

[1] Échange de lettres du 21 février 1961 entre M. de Carbonnel, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et M. Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris, pour assurer le contrôle du caractère pacifique des activités israéliennes qui bénéficient de l'assistance de la France.

[2] Note du 2 mai, vue par le ministre des Affaires étrangères le 8 juillet en même temps que la présente note. Ce document précise que les travaux entrepris par Israël se poursuivent sans qu'il y ait de retard. Si la pleine puissance du réacteur de Dimona doit être atteinte au début de 1964, la production du plutonium ne pourrait toutefois commencer qu'en 1965. L'uranium est fourni par l'Afrique du Sud.

conditions, aux prix avantageux offerts par Israël, comme le montre le précédent constitué par l'Argentine [1].

(QA Affaires atomiques – Israël.)

10

NOTE

Comportement des Afro-Asiatiques à la XVIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies [2]

N. *Paris, 5 juillet 1963.*

Alors que les effectifs des formations plus anciennes conservent une grande stabilité, depuis sept ou huit ans le groupe afro-asiatique n'a cessé de s'étoffer à mesure que le mouvement de décolonisation s'accentuait. Il détient dès aujourd'hui la majorité absolue à l'Assemblée avec 56 voix sur 111 et sa position ne peut que se renforcer avec l'accession à l'indépendance de territoires en voie d'émancipation qui, pour la plupart, se situent en Afrique.

Cependant, si l'anticolonialisme, le sous-développement, une tendance, variable, au non-engagement, ainsi que l'ambition de disposer à l'Organisation d'une représentation en rapport avec leur nombre, créent entre les Afro-Asiatiques des liens évidents, leur attitude à l'égard de l'Est et de l'Ouest varie considérablement et les conduit parfois à s'exprimer de façon très différente dans les scrutins. C'est pourquoi, après avoir défini les lignes de force qui orientent le comportement de la majorité du groupe, il paraît indispensable d'examiner dans quelle mesure elles sont, dans la pratique, sujettes à des nuances correspondant à la politique propre de certains pays.

I. Orientation théorique du groupe afro-asiatique.

Anticolonialisme.

Les Afro-Asiatiques trouvent dans l'anticolonialisme un dénominateur commun, qui confère à leur groupe une apparente cohésion. Largement

[1] En janvier 1962, Israël conclut avec l'Argentine un contrat d'achat de dix tonnes d'uranium métal. Le décret du 18 janvier 1962, paru au *Journal officiel* argentin du 26 janvier, autorise la Commission nationale de l'énergie atomique à exporter dix tonnes d'uranium (appelé « *yellow cake* ») vers Israël pour des usages pacifiques. En 1963, la France s'interroge sur le contrôle exercé par l'Argentine quant à l'utilisation de l'uranium exporté : l'AIEA n'a pas été informée et il semble très vraisemblable que cette livraison soit libre de tout contrôle. En outre, le décret du 8 février 1963 autorise la Commission nationale argentine de l'énergie atomique à exporter vers Israël jusqu'à cent tonnes d'uranium avant l'expiration d'une période de trois ans commençant au 1er janvier 1963.

[2] Cette note a été rédigée par la direction des Nations Unies et des organisations internationales au Département. La XVIIe session de l'assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte à New York le 18 septembre 1962.

exploité par les puissances communistes, le thème de la décolonisation, après avoir été utilisé contre la France, la Belgique et les Pays-Bas, vise maintenant la Grande-Bretagne, l'Afrique du Sud, le Portugal et à un degré moindre l'Espagne. L'adoption de la « déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » et la création d'un « comité de décolonisation [1] » ont favorisé le développement de cette politique, dont l'aboutissement a été le vote à une forte majorité, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, de résolutions particulièrement désagréables pour les puissances « coloniales » : sur la *Rhodésie du Sud* [2], demandant la libération « immédiate et sans condition » des chefs nationalistes détenus, la suspension de la constitution de 1961, la convocation d'une conférence constitutionnelle et l'octroi à la population des « droits politiques fondamentaux » ; sur le Kenya, affirmant le droit inaliénable des autochtones à l'indépendance et priant la puissance administrante d'organiser des élections au suffrage universel ; sur le *Basutoland*, le *Betchuanaland* et le *Swaziland* [3], invitant la Grande-Bretagne à « restituer aux autochtones toutes les terres qui leur ont été enlevées » et déclarant « solennellement » que toute tentative d'annexion de ces territoires sera considérée comme un acte d'agression ; sur les *territoires portugais*, en particulier l'*Angola* [4], condamnant la « guerre coloniale » menée par le Portugal, priant les États membres de cesser toute fourniture d'armes à Lisbonne et le Conseil de sécurité d'obliger les Portugais à se conformer aux décisions de l'Assemblée, au besoin par l'adoption de sanctions ; sur le Sud-Ouest africain proclamant le droit des autochtones à l'indépendance, condamnant le refus de l'Afrique du Sud de coopérer avec les Nations Unies, priant le secrétaire général d'établir une « présence effective » de l'Organisation dans ce territoire et faisant État de l'inquiétude provoquée par la fourniture d'armes à Pretoria par les Occidentaux.

À ces textes qui illustrent le dynamisme des Afro-Asiatiques dans le domaine de la décolonisation, il convient d'ajouter la résolution sur

[1] Le débat sur le colonialisme, ouvert le 9 novembre 1962, se termine le 17 décembre par l'adoption d'une résolution patronnée par 22 pays afro-asiatiques, qui renouvelle et renforce le mandat du comité spécial créé par l'ONU. Ce comité de 17 membres est élargi par l'adjonction de sept pays désignés par le président de l'Assemblée générale. Adoption par 88 voix contre 4 abstentions d'une résolution sur le droit du Kenya à l'indépendance.

[2] Le groupe afro-asiatique soulève, pour la première fois, le problème de la Rhodésie du Sud lors de la XVIe session de l'assemblée générale des Nations Unies. Le Comité de décolonisation des Nations Unies reprend le sujet à partir du 15 mars 1963, puis du 1er au 10 octobre. Se reporter aux notes n° 031 et n° 078 des 11 et 17 septembre, non reproduites, émanant de la sous-direction des Nations Unies et organisations internationales au Département.

[3] Résolutions 1810 (XVII) et 1817 (XVII) des 17 et 18 décembre 1962. Se reporter aux télégrammes de New York, n°s 1655 et 1665-1667, respectivement des 27 et 29 juillet, non reproduits, portant sur l'étude par le Comité de décolonisation des Nations Unies de la situation au Swaziland, au Basutoland et au Betchuanaland et communiquant le texte du projet de résolution adopté le 26 juillet 1963.

[4] Le 18 décembre 1962, la résolution condamnant la guerre coloniale menée par le Portugal en Angola est adoptée par 57 voix contre 14 et 18 abstentions. Le représentant des États-Unis dépose un projet de résolution prévoyant l'envoi en Angola et au Mozambique de représentants des Nations Unies. Le délégué du Portugal accepte cette proposition. Se reporter à la dépêche de New York n° 436/NU, du 5 avril 1963, non reproduite, faisant état des travaux du Comité des vingt-quatre du 1er au 5 avril, lorsque fut examiné le problème des territoires d'outre-mer portugais.

l'*apartheid* [1], « réprouvant énergiquement » la politique du gouvernement sud-africain qui met gravement en danger la paix et la sécurité internationale, priant les États membres de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud, créant un comité spécial chargé de suivre la question et citant l'article 6 de la charte qui prévoit l'exclusion des États qui en violent les principes « de manière persistante ».

Enfin, le débat sur le droit d'asile a permis au groupe afro-asiatique d'appuyer, à la quasi-unanimité, un amendement d'inspiration algérienne proposant d'étendre le bénéfice de ce droit aux personnes qui luttent contre le colonialisme.

Sous-développement.

D'une manière générale, les Afro-Asiatiques, après avoir souligné dans le débat général l'écart croissant entre l'économie des pays peu développés et celle des pays industrialisés, entre les cours des produits de base et ceux des produits manufacturés, se sont exprimés très fermement en faveur d'une stabilisation des prix et d'une normalisation des marchés mondiaux. Ils ont vu dans le projet de convocation d'une conférence internationale sur le commerce [2] le moyen de remédier à une situation qu'ils estiment par trop défavorable. Encore convient-il de noter qu'au sein même du groupe, les points de vue étaient assez différenciés : alors que la majorité, animée en sous-main par le bloc soviétique, professait des opinions intransigeantes, notamment à l'égard des groupements économiques régionaux, c'est-à-dire en particulier du Marché commun [3], un certain nombre d'autres pays, relativement industrialisés (Inde, Maroc, Pakistan, République arabe unie, Tunisie) ou associés au Marché commun (États de l'UAM), se sont employés à faciliter la recherche de solutions de compromis.

En revanche, dans le débat concernant la souveraineté permanente des États sur leurs ressources naturelles, les extrémistes ont été les plus actifs ; présentation par l'Algérie d'un amendement précisant que « les obligations du droit international ne sauraient s'appliquer aux prétendus droits acquis avant l'accession à la complète souveraineté (...) qui doivent donner lieu à révision entre États également souverains », amendement birman proposant de restreindre les garanties accordées aux investissements étrangers, etc. Il n'est cependant pas sans intérêt de relever que les intrigues soviétiques tendant à pousser à l'intransigeance les délégations de couleur n'ont pas toutes été bien accueillies ; ainsi en a-t-il été d'un

[1] Le 7 novembre 1962, adoption par 67 voix contre 16 et 23 abstentions d'une résolution recommandant des sanctions contre l'Afrique du Sud, pour forcer ce pays à abandonner sa politique d'apartheid et de discrimination raciale.

[2] Le 15 novembre 1962, adoption par 73 voix contre 10 et 23 abstentions d'un projet de résolution recommandant au Conseil économique et social de prendre des dispositions pour la réunion au plus tard en septembre 1963 d'une conférence internationale sur le commerce et le développement. Sur ce sujet, se reporter à l'étude datée du 6 février 1963, non reproduite, préparée par le ministère des Finances, à la demande du ministère des Affaires étrangères.

[3] Sur les critiques faites au Marché commun au cours de la XVIIe session, voir la dépêche de New York n° 19/NU du 5 janvier 1963 non reproduite. Se reporter au compte rendu des réunions qui ont lieu les 30 et 31 octobre 1962 entre les représentants des pays membres de la CEE et les représentants des pays africains associés, non reproduit.

amendement proclamant la légitimité des nationalisations, contre lequel l'Inde, le Japon et les Philippines ont voté, tandis que 31 autres pays s'abstenaient. À l'inverse, lors de la discussion sur les projets de pactes internationaux relatifs aux Droits de l'homme, un amendement de la Birmanie et de l'Indonésie tendant à laisser aux pays en cours de développement le soin de décider s'il y a lieu d'accorder le bénéfice des droits économiques à des non-ressortissants a recueilli un très grand nombre de voix africaines et asiatiques.

Non-alignement.

À quelques exceptions près, tous les Afro-Asiatiques se réclament des principes de Bandoeng et de la doctrine du non-engagement. Cette attitude les a conduits, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, à des votes très circonspects dans toutes les discussions mettant en cause les relations Est-Ouest : abstention ou même vote négatif (Ghana, Guinée) sur le projet de résolution américain mettant fin à la mission de sir Leslie Munro en Hongrie, abstention sur le projet américain préconisant d'inviter la seule Corée du Sud à participer au débat concernant ce pays, abstention ou vote négatif (Mali) sur le projet anglo-américain relatif à l'arrêt des expériences nucléaires, mais vote positif sur le texte des neutres.

Représentation dans les organes des Nations Unies.

Les pays du groupe afro-asiatique, en particulier les Africains, ont insisté sur la nécessité d'étendre leur représentation au sein des principaux organes des Nations Unies : Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Conseil de tutelle, secrétariat. Faute de pouvoir disposer de sièges supplémentaires dans les trois conseils, dont l'extension est subordonnée à une réforme de la charte rendue impossible par l'obstruction des Soviétiques, les Afro-Asiatiques ont obtenu néanmoins quelques compensations : élection des Philippines et du Maroc au Conseil de sécurité, du Liberia au Conseil de tutelle, du Japon au Conseil économique et social, enfin d'U Thant au poste de secrétaire général.

II. Nuances au sein du groupe afro-asiatique.

Si les positions doctrinales du groupe sont acceptées par tous ses membres, des considérations propres à chacun d'eux leur impriment une orientation qui va de l'agressivité anti-occidentale de l'Irak à l'alliance étroite de la Turquie ou de l'Iran avec l'Occident. L'éventail des nuances intermédiaires qui sont apparues au cours de la session permet de situer les pays intéressés selon trois tendances principales :

1. Une aile gauche, militante, de tendance extrémiste, plus sensible aux pressions et à l'influence du bloc communiste, plus disposée à mêler ses voix à celles des délégations socialistes dans les scrutins. Dans cette fraction se situeraient, outre l'Irak, l'Indonésie, l'Algérie, l'Éthiopie (plus en raison de la personnalité de son représentant à New York que de la politique de son gouvernement) et, plus en retrait, le Ghana, la Guinée et le Mali. Les positions prises par ces pays sont susceptibles d'entraîner, selon les cas,

une partie des hésitants qui se contentent de suivre sans se soucier de faire preuve d'originalité.

2. Un centre groupé autour des pays de l'Union africaine et malgache, qui se sont imposés par leur cohésion, leur comportement raisonnable et leur volonté de ne pas sacrifier les questions de fond à l'élaboration de compromis sans base juridique valable. À ce groupe, qui a refusé d'approuver, par exemple, la solution trouvée à la question de l'Irian occidental parce qu'elle ne respectait pas le principe de l'autodétermination des populations et qui, associé au Marché commun, en a pris la défense contre certains autres Africains ou Asiatiques, se rattachent notamment des pays de langue française : Togo, Rwanda, Burundi, Congo-Léopoldville. La modération dont la Tunisie et le Maroc [1] ont fait preuve à la XVIIe session leur fait également une place au sein de cette tendance.

3. Une aile droite rassemblant les pays plus étroitement liés à la politique occidentale, soit par des pactes de défense régionaux (Turquie, Pakistan, Iran, Philippines, Thaïlande), soit par la présence sur leur territoire de bases militaires du monde libre (Arabie séoudite, Libye, Malaisie, Japon), et ceux que des difficultés particulières mettant en péril leur sécurité ont rapproché des positions de l'Ouest (Jordanie, Inde) [2]. L'attitude de ces pays a été illustrée surtout dans les débats proprement politiques : opposition à l'éviction de Formose au bénéfice de Pékin (exception faite de l'Inde et du Pakistan), vote de la résolution américaine sur la Hongrie, du projet américain sur l'invitation des seules autorités de Séoul au débat sur la Corée, opposition ou abstention lors du vote sur le projet soviétique tendant à inviter à cette discussion les gouvernements du Nord et du Sud, vote du projet anglo-américain sur l'arrêt des expériences nucléaires, soutien d'un amendement guatémaltèque en faveur d'un vote par division de la résolution sur l'apartheid, qui eût permis à certaines délégations d'exprimer leur opposition à une politique de sanctions contre l'Afrique du Sud.

*
* *

La conférence au sommet d'Addis-Abeba [3], dans la mesure où elle a jeté les bases d'une véritable unité africaine se substituant au régionalisme des chartes de Casablanca et de Monrovia, tend à ajouter un nouveau clivage aux nombreux éléments de désunion qui pèsent déjà sur la cohésion du groupe afro-asiatique : alors que les pays asiatiques ne sont guère

[1] Voir la note de la direction des Nations Unies et organisations internationales, non reproduite, du 18 mars 1963, analysant le comportement des pays du Maghreb à la XVIIe session de l'assemblée générale des Nations Unies.

[2] Pour une analyse des votes de l'Inde lors de la XVIIe session de l'assemblée générale des Nations Unies, se reporter à la note n° 004 de la direction des Nations Unies et organisations internationales du 24 janvier 1963, non reproduite.

[3] Sur la conférence d'Addis-Abeba qui s'est tenue du 22 au 26 mai, voir *DDF*, 1963-I, n°s 183, 206.

unis entre eux que par l'idéologie de Bandoeng [1], une organisation à l'échelle du continent africain, conçue pour et par des Africains sur des données spécifiquement africaines, ne pourra, si elle réussit, que créer un déséquilibre dans cette formation si disparate. La croisade pour la décolonisation une fois en sommeil, son objet étant atteint, les Africains jugeront-ils longtemps encore de lier leur sort à celui d'une Asie avec laquelle ils n'ont guère de points communs ? On peut envisager qu'à plus ou moins longue échéance se posera la question du maintien du groupe dans sa structure actuelle, ou de sa scission en deux entités distinctes, l'une africaine, l'autre asiatique, sans doute liées par une certaine similitude de doctrine, mais œuvrant chacune dans le cadre d'un seul continent, sans toutefois pouvoir y instaurer une réelle unité.

(Afrique-Levant, AFR 7-1, ONU 1963.)

11

NOTE

Politique française en Afrique
après la conférence d'Addis-Abeba

N. *Paris, 5 juillet 1963.*

Avant la conférence d'Addis-Abeba [2], la position des États de l'UAM [3] à l'égard du Portugal et de l'Afrique du Sud était relativement modérée. Des renseignements recueillis et des confidences qui nous étaient faites, il ressortait que les chefs d'État africains francophones n'entendaient pas se laisser forcer la main par les extrémistes, souhaitaient se tenir à des formes d'action prudentes et acceptaient fort bien que nous prenions nous-mêmes, qu'il s'agisse des territoires portugais ou de l'apartheid en Afrique du Sud, des positions différentes des leurs, compte tenu de nos intérêts propres et de nos relations traditionnelles avec Lisbonne et Pretoria. À leur passage par Paris, au retour d'Addis-Abeba, ils assuraient qu'ils avaient fait triompher l'esprit de modération et que, s'ils avaient dû accepter quelques résolutions d'allure agressive, ils s'estimaient en mesure de garder le contrôle des événements.

[1] La conférence de Bandoeng eut lieu du 18 au 24 avril 1955, voir *DDF*, 1955-I, n°s 119, 125, 202, 205, 206, 207, 209, 213, 215, 218, 219, 225, 229, 233 et notes.

[2] Sur cette conférence, voir *DDF*, 1963-I, n°s 183, 206.

[3] L'Union africaine et malgache réunit les douze États suivants : Cameroun, République centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad. Elle est officiellement constituée lors de la conférence de Tananarive, tenue du 6 au 12 septembre 1961. Sur le sujet, se reporter à *DDF*, 1961-II, n° 117.

Mais, comme nous l'avions craint, il apparaît maintenant que les résolutions d'Addis-Abeba risquent d'être moins anodines, dans la mesure où elles deviennent une arme politique entre les mains des oppositions intérieures qui sont tentées de s'en servir pour alimenter leurs surenchères et contraindre les gouvernements à prendre des initiatives « anticolonialistes », afin de n'être pas accusés de tiédeur. Aux Nations Unies, elles sont utilisées par certaines délégations africaines influencées par les représentants des pays communistes. Les délégués des États de l'UAM, qui jouissent souvent d'une grande autonomie et échappent au contrôle de leurs capitales, y puisent des inspirations dangereuses. On peut craindre dès maintenant que, dans l'ondoyante et incertaine Afrique, les résolutions d'Addis-Abeba n'entraînent beaucoup plus loin qu'ils ne le voudraient ceux qui ont cru pouvoir jouer impunément avec les mythes et les mots. Les communistes l'ont bien compris, qui donnent en ce moment une vigueur nouvelle à leur propagande et utilisent d'une manière remarquable les courants passionnels libérés par la conférence d'Addis-Abeba.

Plusieurs chefs d'État des pays de l'UAM paraissent désormais préoccupés par l'accélération d'un mouvement, qu'ils contrôlent beaucoup moins bien qu'ils ne l'espéraient. Certains constatent chez eux une effervescence intérieure accrue. Dans l'espoir de l'apaiser, ils sont tentés de jeter du lest et laissent leurs délégués dans les organisations internationales s'associer aux manifestations les plus désordonnées. La solution de facilité consistera pour plusieurs d'entre eux à nous demander de soutenir les positions africaines, afin de neutraliser les attaques dont ils sont l'objet de la part d'adversaires, qui les accusaient déjà de se soumettre complaisamment à une nouvelle forme de la tutelle française, et qui s'efforceront de démontrer que celle-ci est d'autant moins acceptable que la France a partie liée avec les « colonialistes ». Nous devons donc nous attendre à subir de nombreuses pressions et à faire l'objet de démarches nous invitant à nous désolidariser du Portugal et de l'Afrique du Sud. Déjà, le Cameroun nous a adressé une note nous demandant de renoncer à livrer des avions de chasse au gouvernement sud-africain [1].

L'action décidée à Addis-Abeba contre le Portugal et l'Afrique du Sud s'est déjà traduite par des mesures concrètes dans le cadre des organisations internationales, d'une part, et sur le plan des relations diplomatiques et économiques, d'autre part. La note ci-jointe en dresse le bilan. Certaines d'entre elles, notamment celles qui concernent la mise en accusation, ou même l'expulsion du Portugal et de l'Afrique du Sud des Nations Unies et de leurs institutions, les sanctions économiques ou l'embargo sur les armes, nous placent dans une situation délicate.

Pour ménager les chances de notre politique africaine, nous devrions pouvoir adopter, dans chaque cas, des positions nuancées tenant compte à la fois de notre souci de ne pas trop décevoir ou gêner nos amis africains

[1] Sur la question de la rupture des relations entre le Cameroun, l'Afrique du Sud et le Portugal, et la question des fournitures d'armes françaises à l'Afrique du Sud, voir les télégrammes de Yaoundé n°s 379-384, 397-400, des 1er et 5 juillet, non reproduits.

et de la nécessité de préserver nos divers intérêts dans le monde. Ces deux exigences seront souvent contradictoires. Nous serons sans doute aidés par quelques États africains, qui souhaiteraient limiter leur action à des « pressions morales et politiques ». Beaucoup hésitent à prendre des mesures extrêmes. M. Ben Bella lui-même, interrogé sur une éventuelle demande d'exclusion de l'Afrique du Sud et du Portugal des Nations Unies, a répondu que le problème de la paix mondiale était encore plus important que celui de l'Angola. Notre tâche ne sera cependant pas facile.

Pour l'Afrique du Sud, les États africains, même extrémistes, ne paraissent pas pour le moment vouloir pousser les choses trop loin. Mais pour le Portugal, dont ils connaissent l'isolement et que l'Espagne elle-même abandonne, ils sont convaincus que des pressions énergiques l'amèneront lui-même et amèneront ses Alliés occidentaux à faire des concessions. Ils vont donc aller très loin dans ce sens. Nous aurions quelque espoir de ne nuire fondamentalement ni à nos relations avec Lisbonne ni à nos intérêts africains si le Portugal acceptait de se déclarer prêt à envisager une évolution progressive du statut de ses territoires africains. Si cette inflexion de l'attitude portugaise était due à quelque intervention de notre part, nous pourrions en tirer de grands bénéfices auprès de nos amis africains, lesquels pourraient de leur côté, comme ils l'ont fait lorsque nous avons soutenu le Sénégal à l'occasion de l'incident de Bouniak [1], se prévaloir auprès de leurs partenaires d'Afrique des avantages positifs qu'ils retirent de leur intimité avec la France.

*
* *

Indépendamment des aspects internationaux des conséquences de la conférence d'Addis-Abeba, nous devons nous préoccuper de ses incidences sur la situation intérieure des États de l'UAM et des instructions à donner à nos forces en cas d'incidents graves.

Quel devra être notre comportement si se trouvent aux prises, à la frontière de la Guinée portugaise et du Sénégal, des forces portugaises et des forces sénégalaises ? L'hypothèse peut se vérifier car, si le président Senghor n'a pas autorisé la constitution de camps d'entraînement pour les nationalistes sur son territoire, il n'est pas en mesure d'empêcher que des groupes armés se réfugient au Sénégal entre deux opérations.

Mais le problème le plus immédiat et le plus préoccupant est celui des troubles graves, qui risquent de se produire au Congo opposant les Congolais à la colonie portugaise. Depuis le passage de M. Sékou Touré à Brazzaville [2], notre ambassadeur constate une grande agitation dans la population que des meneurs excitent contre la colonie portugaise.

[1] Le 8 avril 1963, le petit village sénégalais de Bouniak, situé à proximité immédiate de la frontière de la Guinée portugaise, est bombardé par quatre avions portugais. L'affaire est portée devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Sur le sujet, voir la dépêche de Dakar n° 204/DAM/CP.E du 17 mai, non reproduite.

[2] M. Sékou Touré, président de la République de Guinée, séjourne en visite officielle au Congo-Brazzaville, du 3 au 7 juin.

Quelles instructions donnerons-nous à nos forces au Congo si le Portugal nous demande de protéger ses ressortissants ?

Si la colonie portugaise est menacée, comment les émeutiers la distingueront-ils de la colonie française ? Les deux colonies vivent en effet dans les mêmes quartiers résidentiels et, dans celui du commerce et des affaires, les magasins et entreprises portugais ou français sont imbriqués les uns dans les autres.

Ces diverses questions en appellent d'autres. Elles sont sans doute prématurées. Il serait bon cependant d'étudier dès maintenant les réponses qui pourraient éventuellement leur être données.

(Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, POR, 6-3, 1960-1965.)

12

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 4071 à 4078. *Alger, 6 juillet 1963.*
(Reçu : 16 h 30).

La fête de l'Indépendance, célébrée hier, a été marquée essentiellement, en dehors des jeux sportifs et des « réjouissances » habituelles, par un défilé populaire le matin, un discours de M. Ben Bella dans l'après-midi et une réception le soir au Palais du Peuple.

Nombreuses étaient les délégations étrangères, desquelles se détachaient celles qui, enfreignant la règle, comportaient des ministres et avaient droit, semble-t-il, à une place privilégiée dans « l'amitié », c'est-à-dire la délégation cubaine menée par « Che » Guevara [1], en barbe et *battle-dress*, et la délégation égyptienne, que présidait le maréchal Amer [2], entourée d'officiers dont l'élégance et la réserve impressionnèrent plus ou moins défavorablement les Algériens.

Pendant quatre heures défilèrent les membres du parti, les organisations professionnelles, des spécimens des comités de gestion agricoles et ouvriers, des boys-scouts et des infirmiers, des chars fleuris et des autobus, et tout ce qui semblait en état de porter une pancarte. Squelettique, par

[1] M. Ernesto « Che » Guevara, ministre cubain de l'Économie, arrive à Alger le 3 juillet pour assister aux fêtes de l'indépendance algérienne, et séjourne dans le pays jusqu'au 24 juillet.

[2] Le maréchal Abdel Hakim Amer, vice-président de la République arabe unie (RAU), vient assister aux fêtes de l'indépendance et effectue un bref séjour en Algérie, du 4 au 8 juillet. Il est reçu, le 7, par M. Ben Bella.

contre, était la représentation des étudiants et de l'UGTA[1]. Il s'agissait de montrer que le régime bénéficie d'un large soutien populaire, de faire une expérience de mobilisation des masses, de compléter, à la suite de l'action en profondeur dont il a été l'objet, la transformation du parti et de le pousser à prendre sa place définitive dans l'État. Cette journée fut donc placée sous le signe du parti, auquel M. Ben Bella donna, dans son discours de l'après-midi à l'hippodrome du Caroubier, de nouvelles consignes que j'analyse par ailleurs. Il serait vain d'attacher une autre signification au fait que l'armée a été totalement absente des manifestations de la journée d'hier. Au reste, le colonel Boumediene était dans chacune d'elles au côté du chef du gouvernement.

Il faut relever qu'au cours de l'interminable défilé populaire, rien ne fut d'une manière quelconque désagréable pour la France. Si l'on excepte le choix de la date du 5 juillet, anniversaire du débarquement de 1830, aucune allusion, même légère, ne fut faite au passé ancien ou récent, et les observateurs étrangers n'ont pas manqué de le noter. L'indépendance est un fait acquis, une page tournée. Les ressentiments anciens paraissent réellement oubliés, tout comme, d'ailleurs, les premières joies de la liberté. C'est vers ses propres problèmes que l'Algérie est entièrement tournée et vers un avenir qui, à juste titre, la préoccupe. Les banderoles ne cessaient de rappeler que l'indépendance politique est un moyen et non une fin et d'en appeler au travail et au sacrifice des Algériens pour la doubler d'une indépendance économique.

Cette manifestation fut confuse mais nullement désordonnée, ses participants très modérément démonstratifs, à l'exception des femmes et des paysans pauvres qui constituent la clientèle la plus enthousiaste de M. Ben Bella. L'ensemble donnait une impression de pauvreté et de misère physique. Contrastant avec le brillant spectacle de la ville d'Alger, cette « clochardisation », déjà ancienne, ne manqua pas de frapper les délégations occidentales.

Cet état du pays réel a amené ses dirigeants actuels à chercher le salut, non dans le retour au bon fonctionnement des rouages grippés par l'indépendance et au développement harmonieux des structures anciennes, mais dans la voie d'un socialisme révolutionnaire.

C'est cette orientation que soulignaient tous les slogans du parti. Une fois seulement, l'apparition sur une banderole du mot « paix » souligna, par contraste, que les mots d'ordre en vigueur sont peu directement inspirés par la phraséologie communiste traditionnelle. L'expérience algérienne se veut différente et naïvement, peut-être, plus audacieuse.

C'est ce qu'exposa le chef du gouvernement dans son discours de l'après-midi prononcé devant une foule plus clairsemée. Ce long exposé en arabe ne fut coupé que de quelques phrases en français, parmi lesquelles M. Ben Bella tint à faire figurer l'expression de sa « conviction révolutionnaire ».

[1] UGTA : Union générale des travailleurs algériens, créée le 24 février 1956, et affiliée à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) le 1er juillet 1956.

Plus traditionnelle fut la réception donnée le soir à l'ancien Palais d'été où les propos feutrés des diplomates et la canonnade sans danger d'un feu d'artifice conclurent une journée qui eut le mérite de se dérouler sans aucun incident et qui peut, somme toute, dans le climat d'incertitude politique qui a semblé, ces dernières semaines, dominer la situation en Algérie, être portée à l'actif du régime.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

13

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 4698-4705 [(1)]. *Paris, le 6 juillet 1963, 23 h 41.*

Je me réfère à mon télégramme n° 12954/55 [(2)].

Le discours prononcé par M. Khrouchtchev le 2 juillet à Berlin [(3)] met en relief certains aspects de la politique allemande de l'URSS.

1° Lorsqu'il fait mention de M. Adenauer, M. Khrouchtchev parle à plusieurs reprises du « Chancelier partant », ou du Chancelier « partant en retraite ». M. Adenauer est envoyé au royaume des ombres où se trouve déjà M. Dulles, avec la politique de « refoulement » et celle du « bord du gouffre ».

2° Les calculs que provoque l'arrivée prochaine d'un nouveau gouvernement sont nettement exprimés. Le « nouveau Chancelier » ne saurait être assez sot pour reprendre la politique de M. Adenauer. Celle-ci a échoué sur toute la ligne, elle n'a pu ébranler la RDA, elle constitue un « poids insupportable ».

3° Des perspectives brillantes sont ouvertes à ce nouveau chancelier, s'il cesse de se faire l'instrument des Américains et mène une politique « indépendante dans l'intérêt du peuple ouest-allemand ». C'est dans cette perspective que M. Khrouchtchev a insisté sur les avantages du commerce ger-

[(1)] Ce télégramme, rédigé par Jean Laloy, directeur adjoint à la direction des Affaires politiques au Département, est communiqué également à Washington (n°s 13184-13191), Londres (n°s 11598-11605), Bonn (n°s 5844-5851) et Repan (n° 970).

[(2)] En date du 3 juillet 1963, ce télégramme, non reproduit, cite des extraits du discours de Khrouchtchev au plénum du 21 juin, *in : Pravda,* 29 juin 1963, p. 3.

[(3)] Le voyage de M. Khrouchtchev en RDA et à Berlin-Est se déroule du 1er au 4 juillet 1963. Dans son discours du 3 juillet, le chef du gouvernement soviétique annonce, notamment, que l'URSS est prête à signer un accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires et propose de le lier à la conclusion d'un traité de non-agression entre l'OTAN et le pacte de Varsovie. Le lendemain, 3 juillet, à Francfort, il affirme que l'Union soviétique « *ne veut pas la guerre* ».

mano-soviétique, auquel s'intéressent les « milieux d'affaires » et qui offre de vastes espérances aux deux pays.

4° La condition de cette réorientation est l'abandon de la politique de réunification qui est explicitement identifiée à une politique de « revanche ». « Derrière le mot "réunification", dit M. Khrouchtchev, se dissimule le désir des puissances impérialistes de liquider le premier État ouvrier et paysan d'Allemagne, la RDA. Vous n'y êtes pas parvenus, et vous n'y parviendrez pas, MM. les revanchistes ! » (applaudissements tumultueux !).

5° La réunification n'est pas possible car, telle qu'elle est conçue actuellement à l'Ouest, elle signifie ou une capitulation du bloc soviétique, ce qui est impensable, ou la guerre, dont personne ne veut, car « même Adenauer comprend qu'elle serait la fin de l'Allemagne ». Quant à une révolte comme celle de juin 1953, il n'en est plus question, dans l'état actuel des forces du camp socialiste.

6° Si l'idée de la réunification est maintenue, c'est uniquement parce que les alliés de la République fédérale, et spécialement les États-Unis, souhaitent imposer à ce pays un réarmement qui, tout en diminuant sa capacité de concurrence commerciale, la désigne aux coups de l'URSS en cas de guerre, de façon à assurer aux États-Unis la possibilité de « rester un certain temps à l'écart ». Nul ne se ferait plus d'illusions à ce sujet. Aucun des alliés de la RFA ne fera la guerre pour elle. C'est cette « vue réaliste des résultats de la guerre contemporaine qui a amené un homme d'État comme le président de Gaulle à la sage déclaration selon laquelle les frontières orientales de l'Allemagne sont intangibles ».

7° Telles sont les raisons – positives et négatives – qui doivent amener peu à peu la RFA à accepter la « coexistence pacifique », seule politique possible puisque toute autre attitude conduit à la guerre, guerre où la RFA risque plus que tous ses alliés. Cette politique de coexistence pacifique doit conduire à :

– la mise au point d'un plan destiné à empêcher la prolifération des armements nucléaires ;

– des mesures collatérales pour empêcher la guerre par accident ;

– des problèmes généraux de désarmement y compris l'idée d'un pacte de non-agression.

Ceci semble indiquer que les États-Unis et la Grande-Bretagne sont d'accord pour parler avec les Soviétiques d'un pacte de non-agression entre les puissances de l'OTAN et celles du pacte de Varsovie, mais ne désirent pas négocier ce pacte d'une façon formelle à l'heure actuelle.

(Collection des télégrammes, 1963.)

14

M. Leroy, Ministre délégué, Adjoint au chef du Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 232/EU [1]. *Berlin, 6 juillet 1963.*

Le séjour de M. Khrouchtchev à Berlin [2] et sa rencontre avec MM. Gomulka, Novotny, Kadar et Jivkov à l'occasion du 70e anniversaire de Walter Ulbricht a quelque chose de mystérieux. Rien n'a transpiré des entretiens des leaders de six sur sept des pays d'Europe orientale [3], membres du COMECON. Aucune conférence commune n'a été annoncée, et Ulbricht n'a pas pris part à la promenade en bateau de trois ou quatre heures, qui a réuni les cinq autres dans l'après-midi du dimanche 30 juin, seul jour où ils ont été tous présents à Berlin pendant treize heures. Il n'était pas nécessaire à M. Khrouchtchev de se rendre à Berlin pour dire ce qu'il a déclaré dans son discours du 2 juillet [4] : il n'a rien dit de nouveau ni surtout de très agressif sur le problème allemand, et c'est la question des essais nucléaires qui a constitué la partie la plus intéressante de son discours.

Les commentaires occidentaux hésitent à adopter l'explication de l'hommage rendu à Walter Ulbricht, ou celle de la réplique à la visite du président Kennedy [5]. Ces deux prétextes paraissent ridicules. Cela est vrai, mais le ridicule n'est pas forcément invraisemblable, et ces explications ne le sont pas beaucoup plus que le style de la célébration de l'anniversaire de Walter Ulbricht, ou que la polémique à laquelle M. Khrouchtchev s'est livré à l'égard du président Kennedy.

*
* *

L'anniversaire de Walter Ulbricht a été célébré dans les conditions d'adulation byzantine, qui évoquent les pires manifestations du culte de la per-

[1] Cette dépêche est rédigée par M. Henry Rollet, conseiller des Affaires étrangères, directeur des Affaires administratives auprès du gouvernement militaire français à Berlin.

[2] 29 juin-4 juillet.

[3] La Roumanie est absente.

[4] Dans son discours du 2 juillet, prononcé au palais des sports de Berlin-Est, Khrouchtchev annonce que l'URSS propose de conclure un accord sur la cessation des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace cosmique et sous l'eau. Il suggère de lier cet accord limité à la conclusion d'un traité de non-agression entre l'OTAN et le pacte de Varsovie. Enfin, traitant de la situation en Allemagne de l'Est, il affirme qu'elle continue à progresser sans arrêt et à se développer plus rapidement que l'autre État allemand. Pour des extraits de ce discours, se reporter au *Monde*, 4 juillet 1963, p. 1.

[5] Le 26 juin, le président Kennedy traverse la ville de Berlin-Ouest, accompagné de MM. Brandt et Adenauer, et reçoit l'accueil enthousiaste d'une foule de Berlinois évaluée de cinq cent mille à un million de personnes.

sonnalité. La préparation a été entreprise de longue date, mais elle s'est manifestée d'abord de manière modérée. La campagne de compétition socialiste avait été discrète sur ce thème. La revue *Einheit* publie en mai un article placé sous le rappel du prochain anniversaire : mais le titre : « Notre direction du Parti, inspiratrice de l'élaboration du tableau national de l'histoire » montre, malgré l'aspect comique de sa franchise involontaire, le souci de ne pas personnaliser l'hommage. Dans ce numéro, Hermann Matern observe la même retenue, en exposant les mérites du KPD dans la création « du mouvement antifasciste *Freies Deutschland* ». Toutefois, en retraçant la période d'avant-guerre, il fournit au mythe d'un Walter Ulbricht, partisan de l'entente socialo-communiste contre Hitler, une sorte de justification historique. Dans le numéro de juin, par contre, le ton change. Hermann Matern récrit en partie son premier article à la troisième personne du singulier : « Le rôle directeur de Walter Ulbricht dans le développement de la stratégie et de la tactique de notre parti. » Il ajoute au mythe de 1932 celui de 1918, c'est-à-dire celui de la participation d'Ulbricht à la révolution de novembre 1918 [1]. Alexandre Abusch le célèbre comme le garant de la « continuité dans la politique marxiste léniniste ». Deux auteurs enfin, Richard Herber et Herbert Jung, le décrivent comme le maître de « l'art de conduire les hommes d'une manière socialiste ». Peu à peu, la presse quotidienne multiplie les photographies d'un Walter Ulbricht tantôt souriant au milieu d'enfants ou de travailleurs, tantôt grave et concentré dans sa bibliothèque ou à la *Volkskammer*, ou encore, bon enfant rebondi, en bras de chemise et en bretelles offert à l'admiration des lectrices de *Pour toi*, hebdomadaire féminin. Les articles prolifèrent et exaltent ses qualités de « savant du marxisme », de « camarade exemplaire », de « bon Allemand », de « garant de la politique socialiste pour le bien du peuple » et même de facteur de « confiance entre marxistes et chrétiens ». Enfin, au cours des jours de fête, il n'est plus question d'autre chose. Les numéros du *Neues Deutschland* des 30 juin et 1er juillet ne sont qu'invocations ou actions de grâce.

Cependant, le 21 juin dernier [2], M. Khrouchtchev a condamné une fois de plus le culte stalinien de la personnalité. En 1953, la célébration du 60e anniversaire d'Ulbricht a été modeste et sans fanfare, malgré des préparatifs qui furent, dit-on, arrêtés par le haut-commissaire soviétique Semionov. Il est vrai que la proximité du 17 juin [3] ne permettait pas beaucoup d'éclat. Cette fois, au contraire, M. Khrouchtchev organise autour du 70e anniversaire de M. Ulbricht une réunion de chefs de gouvernement qui évoque, toutes proportions et toute révérence gardées, le jubilé de l'empereur François-Joseph.

[1] Walter Ulbricht, né le 30 juin 1893 à Leipzig, adhère aux Jeunesses socialistes en 1908, puis en 1912 au parti social-démocrate. Mobilisé de 1914 à 1918, il se lie au mouvement *Spartakus* puis participe en décembre 1918 avec celui-ci à la création du parti communiste allemand (KPD).

[2] Le 21 juin, Khrouchtchev prononce un discours devant le comité central. Voir *Le Monde*, 3 juillet 1963, p. 3.

[3] Le 17 juin 1953, soulèvement à Berlin-Est contre le gouvernement communiste. C'est la première révolte populaire dans un pays du camp socialiste après la mort de Staline, causée par l'augmentation de 10 % des normes de production dans l'industrie sans augmentation de salaire.

Selon une explication qui aurait été fournie par un conseiller de l'ambassade soviétique de Berlin-Est, il s'agirait davantage de funérailles que d'un véritable anniversaire. Après cet hommage sans précédent, Ulbricht se verrait poussé peu à peu vers la retraite, qui interviendrait avant la fin de l'année, en harmonie avec celle de M. Adenauer. Il céderait la place à Willy Stoph, que ses entretiens récents avec M. Beitz prédestineraient à l'établissement de nouveaux rapports avec l'Allemagne de l'Ouest, dégagés désormais de deux personnalités encombrantes. Un bruit analogue, mais à plus courte échéance, avait couru dans la population de Berlin-Est, comme je l'ai déjà signalé au Département. Mais il est très possible aussi qu'il s'agisse d'intoxication pure et simple.

Mais si l'on rassemble quelques gestes et paroles de Khrouchtchev au cours de ces derniers jours, une autre explication se présente, qui n'exclut pas complètement la première. Ulbricht reçoit l'équivoque dignité de « Héros de l'Union soviétique », titre difficile à porter dans sa situation. Khrouchtchev déclare de manière provocante : « Le Mur ne plaît pas à Kennedy, mais à moi, il me plaît. » [1] Dans son discours du 2 juillet [2], il réaffirme sous toutes ses formes la présence de l'URSS en DDR : amitié et force militaire, bien entendu, mais aussi promesse d'aide (« les matières premières inépuisables »), affirmation du caractère irréversible de l'évolution sociale accomplie : la DDR est « la forge » de ce que sera l'Allemagne de demain, et c'est de son territoire que Khrouchtchev lance à l'Allemagne de l'Ouest un programme de collaboration économique. Ne s'agit-il pas de frapper les esprits, de démontrer de manière éclatante à l'opinion publique de la DDR qu'il est vain de s'attendre à aucun changement dans les rapports de son gouvernement avec l'Union soviétique ? Si la fidélité roumaine est vacillante, ne valait-il pas la peine de souligner, au Berlin du 17 juin, la présence de la puissance soviétique ?

*
* *

Que le voyage du président Kennedy à Berlin-Ouest ait été déterminant dans la décision de M. Khrouchtchev semble résulter de l'improvisation qui a marqué toute cette affaire. On annonce le voyage de M. Khrouchtchev le 25 juin, seulement trois jours avant son arrivée, à la veille de la visite du président des États-Unis à Berlin-Ouest. Pour MM. Gomulka, Novotny, Kadar et Jivkov, ils sont annoncés la veille de leur arrivée. Le silence est complet en ce qui concerne l'absence de Gheorghiu Dej, et les bruits qui annoncent son arrivée proviennent de la presse occidentale. Aucun programme n'est publié à l'avance, sauf une exception significative : le cortège d'arrivée et de départ de M. Khrouchtchev – exception qui prouve que les considérations de sécurité n'expliquent pas la discrétion des autorités de la DDR. Le circuit à travers Berlin-Est, et même la

[1] Khrouchtchev fait cette déclaration lors de l'allocution prononcée le 29 juin devant les ouvriers de Marzahn.

[2] Discours prononcé au palais des sports de Berlin-Est.

présentation de l'itinéraire dans la presse, imitent maladroitement le précédent de Berlin-Ouest. Les reporters occidentaux constatent lors de l'accueil de M. Khrouchtchev des défauts d'organisation qui s'expliquent par la hâte de l'entreprise. Jusqu'au dernier jour, l'improvisation continue : les départs des comparses des satellites sont annoncés au dernier moment. L'heure et le lieu de la « manifestation de masse » du 2 juillet sont portés à la connaissance du public le 1er juillet seulement.

Enfin, dans son allocution au *Rathaus*, M. Khrouchtchev souligne lui-même la symétrie des deux événements : « Ces derniers temps, de nombreux hôtes étrangers sont venus à Berlin. Les uns vont à Berlin-Ouest, les autres à Berlin-Est. Qu'apportent ces hôtes avec eux ? Les uns disent qu'ils viennent à Berlin-Ouest pour normaliser la situation (...). En ce qui nous concerne nous sommes venus (...) pour fêter avec nos frères allemands le 70e anniversaire de M. Ulbricht. »

*
* *

Le discours d'accueil d'Ulbricht [1] semble présager des déclarations importantes : « Les citoyens de la DDR et aussi les amis de la paix d'Allemagne occidentale et de nombreux autres États brûlent du désir d'apprendre de vous, du président du Conseil des ministres, comment le gouvernement de l'URSS apprécie la situation, et quelles nouvelles mesures doivent être prises pour assurer la paix. » Et, M. Ulbricht rappelle qu'il n'y a qu'une voie, la sienne, pour l'Allemagne de l'Ouest et le « territoire particulier de Berlin ».

Dans sa réponse, M. Khrouchtchev adhère d'une manière générale aux vues de M. Ulbricht. « Je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit, camarade Ulbricht, sur l'appréciation de la situation et le caractère du voyage du président Kennedy. Un accord complet existe entre nous comme il a toujours existé. » Mais par la suite, la seule « mesure nouvelle pour assurer la paix » qu'il annoncera sera l'association qu'il propose entre un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires et la conclusion d'un pacte de non-agression, accouplement qui neutralise une possibilité de progrès dans les conversations Est-Ouest au lieu de les favoriser. Et ce sera la seule à laquelle il sera fait allusion au moment du départ dans l'allocution d'adieu de M. Ulbricht.

Sur l'Allemagne de l'Ouest et de Berlin-Ouest, les thèmes sont les mêmes que ceux qui ont été développés depuis la préparation du VIe Congrès SED [2]. Les dénonciations des « militaristes, revanchistes et monopolistes »

[1] Le 28 juin, M. Ulbricht accuse le président Kennedy d'avoir voulu dresser une partie du peuple allemand contre l'autre.

[2] Le VIe Congrès du parti socialiste unifié (SED, *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*) se tient du 15 au 18 janvier à Berlin-Est. Dans son allocution, Khrouchtchev souligne que la question de Berlin ne dépend que de l'URSS, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France. Il considère que la liquidation de cette affaire est la première étape d'un règlement général. Il affirme que Berlin-Ouest doit devenir une ville libre, neutre, dont les garnisons seraient placées sous le pavillon de l'ONU.

sont toujours aussi violentes et aussi nombreuses. Le traité de paix est toujours la seule solution, mais il n'y a pas de retour à la menace du traité de paix séparé, ni à l'exigence d'une démilitarisation de Berlin-Ouest. Sur Berlin, M. Khrouchtchev se montre même remarquablement sobre de commentaires : tout tient, semble-t-il, dans l'exaltation du « Mur » qu'il défend devant les ouvriers de l'usine de Marzahn (29 juin).

Le traité est présenté comme une mesure conservatrice du *statu quo* : il s'agit de légaliser ce qui existe : « La normalisation ne peut être obtenue que sur la base d'un traité de paix, seulement ainsi sera établie à Berlin-Ouest une stabilité ouvrant des perspectives favorables au développement économique (...). Nous ne proposons pas de modifier les conditions et la situation qui existent et qui sont dues à la défaite de l'Allemagne hitlérienne. Nous voulons simplement fixer juridiquement la situation créée. » La conclusion du traité de paix semble elle-même remise au bon vouloir des « travailleurs allemands ». Elle paraît perdre tout caractère d'urgence : « Tôt ou tard, le temps viendra où les travailleurs allemands reconnaîtront la nécessité d'entreprendre de manière décidée la lutte pour la sécurité de la paix, pour l'élimination définitive des restes de la Seconde Guerre mondiale, et pour la signature d'un traité de paix allemand. »

C'est la stabilité qui est offerte en perspective soit à la DDR, qui ne verra jamais le retour au capitalisme, soit même à l'Allemagne fédérale et à Berlin-Ouest qui trouveront en URSS un client fidèle et « des marchés stables ». Sans doute, l'histoire ramènera-t-elle l'unité allemande par la voie du socialisme, mais c'est là chose lointaine dont la réalisation dépend des Allemands : « Quand et comment cela se passera, c'est l'affaire de l'avenir, l'affaire du peuple allemand et du seul peuple allemand. »

Sans avoir rien dit qui contrarie les thèses d'Ulbricht sur le rapprochement des deux États allemands par la confédération ou la formation de commissions mixtes, Khrouchtchev n'a, dans aucun de ses discours, pourtant verbeux, pris la peine d'entrer dans les détails de cette procédure ou même d'y faire allusion. Tout se passe comme si cette partie du programme était considérée comme peu importante ou en tout cas peu actuelle.

On observera enfin que le pacte franco-allemand [1] semble avoir disparu subitement de la liste des thèmes obligatoires de vitupération. M. Khrouchtchev n'y a pas fait allusion, même lorsqu'il a comparé l'attitude des présidents de Gaulle et Kennedy à celle des amoureux qui courtisent les faveurs de la « vieille veuve ouest-allemande ». C'est M. Étienne Fajon [2] qui prend soin de traiter cette question, à la réception donnée le 30 juin à la « Dynamo Halle ».

Les misères de la guerre et la folie de la guerre tiennent dans les diverses allocutions de M. Khrouchtchev une place importante. Le 2 juillet [3], il

[1] Allusion au traité franco-allemand du 22 janvier. Sur le sujet, voir plus haut, n°s 101, 203.

[2] Étienne Fajon, dirigeant du parti communiste français, à l'époque rédacteur en chef de *L'Humanité* (1958-1974).

[3] Discours de Khrouchtchev au palais des sports de Berlin-Est.

insiste sur les « blessures à peine cicatrisées » de l'Allemagne et de l'URSS. À Francfort-sur-Oder, sa dénonciation des partisans de la guerre est presque passionnée et vise nettement les théories chinoises. Les propos tenus à ce sujet dépassent le cadre de la théorie de la coexistence pacifique, rappelée fréquemment sans doute, mais sans insistance particulière. « Pour tuer un capitaliste, il faudrait anéantir un million de travailleurs. Seuls des fous peuvent se livrer à de telles élucubrations ! » L'argument simpliste a, cette fois-ci, un accent humain.

*
* *

Quelles perspectives se dégagent finalement pour la politique allemande de l'URSS des discours prononcés par M. Khrouchtchev au cours de son séjour en Allemagne de l'Est ? Aucune mesure nouvelle n'est annoncée. L'exaltation du « Mur » semble laisser présager que le gouvernement de Pankow pourra continuer à améliorer « la sécurité de la frontière d'État » par diverses brimades, par exemple, en réduisant les possibilités d'accès à Berlin-Est des Allemands de l'Ouest et des militaires alliés stationnés à Berlin-Ouest – peut-être aussi en compliquant encore les accès de Berlin-Ouest, sans les mettre tout à fait en danger : c'est la politique des « cors aux pieds » annoncée en janvier dernier. D'autre part, il semble que, malgré les maigres résultats obtenus jusqu'ici, la politique de « séduction économique » va se développer en direction de la République fédérale et de Berlin-Ouest. Selon un des meilleurs journalistes de Berlin-Ouest (*Tagespiegel*, 3 juillet), les développements donnés par M. Khrouchtchev à cette perspective le 2 juillet ont provoqué un froid sensible dans l'assemblée de fonctionnaires qui formait le gros de l'assistance. M. Khrouchtchev ne faisait cependant que paraphraser les termes d'un mémorandum soviétique, transmis en décembre 1961 au gouvernement fédéral [1]. Peut-être est-ce le passage du discours de M. Khrouchtchev qui a amené M. Ulbricht à reprendre les accusations qu'il avait portées les 24 et 25 juin contre l'organisation du commerce interzone. En soulignant que celle-ci manque de « stabilité », il se place dans la perspective orthodoxe du moment et obtient un blanc-seing pour la poursuite de sa politique actuelle en matière de relations économiques internationales.

Entreprise à la hâte, la visite de M. Khrouchtchev n'a pas, peut-être, fait l'objet d'une préparation très soignée, et son discours du 2 juillet ne constitue pas, sans doute, un bréviaire de sa politique allemande. Il faut noter, toutefois, que sa traduction intégrale a paru dès le lendemain, le 3 juillet, dans l'organe du parti communiste polonais *Trybuna Ludu*. Il est possible enfin que l'âpreté des attaques lancées par M. Cyrankiewicz contre l'Alle-

[1] Le gouvernement soviétique remet à M. Kroll, ambassadeur de la RFA à Moscou, un mémorandum le 27 décembre 1961. Le 8 janvier 1962, le chancelier Adenauer déclare devant des journalistes britanniques que ce mémorandum ne contient rien de nouveau et qu'il cherche plutôt à opposer la RFA aux trois puissances occidentales.

magne de l'Ouest dans son discours de Francfort-sur-Oder du 3 juillet [1] ait été provoquée par les allusions réitérées faites par M. Khrouchtchev à la politique de Rappalo et de collaboration économique germano-soviétique.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, administration quadripartite et statut de Berlin.)

15

NOTE

Relations franco-guinéennes après les accords du 22 mai 1963 [2]

N. *Paris, 8 juillet 1963.*

L'heureuse conclusion des accords franco-guinéens du 22 mai dernier a provoqué à Conakry une indéniable satisfaction. La population guinéenne y a vu l'espoir d'une amélioration de ses conditions de vie et d'un resserrement des liens de la Guinée avec la France et les États africains francophones. Dès l'ouverture des négociations, le franc guinéen enregistrait au marché parallèle une hausse sensible, qui sera vraisemblablement de courte durée lorsque sera connu le maintien de l'isolement monétaire du pays.

Le Gouvernement et M. Sékou Touré lui-même n'ont pas davantage caché leur satisfaction. Les accords se traduisent en fait pour la Guinée par un important versement du Trésor français, par la possibilité de commercer avec la France et, enfin, par l'assurance d'une assistance technique appréciée.

Cependant, dès le 5 juin [3], lors d'une conférence de presse tenue à Brazzaville, le président guinéen précisait l'esprit avec lequel son gouvernement avait conclu ces accords. Il a nié qu'il y eût un lien entre les difficultés économiques de la Guinée et son désir d'améliorer ses relations avec la France. « Pourquoi, a ajouté M. Sékou Touré, la Guinée qui a signé des accords de coopération avec trente pays au moins des deux blocs, n'en

[1] Un meeting d'amitié se déroule à Francfort-sur-Oder, en présence de MM. Khrouchtchev, Ulbricht et Cyrankiewicz. M. Joseph Cyrankiewicz, membre du Politburo, se prononce pour la signature d'un traité de paix allemand et la renonciation aux armes atomiques et à la guerre froide. Voir *Le Monde,* 5 juillet 1963, p. 3.

[2] Cette note est rédigée par M. Bernard Lopinot, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique-Levant au Département. Les négociations franco-guinéennes sur le règlement du contentieux entre les deux pays, les affaires culturelles, la coopération technique et les questions commerciales et de paiement ouvertes le 14 mai se terminent le 22 mai par la signature d'un accord financier, d'un accord d'assistance technique et d'une série de textes organisant les relations économiques entre les deux pays.

[3] Le président Sékou Touré effectue une visite officielle au Congo-Brazzaville du 3 au 7 juin.

signerait-elle pas avec la France ? La Guinée ne tend pas la main. Elle ne demande pas de l'assistance technique payée par la France mais seulement des techniciens dont elle assure la rémunération. »

Malgré l'avis de plusieurs de ses ministres qu'inquiète la détérioration grandissante de l'économie [1], M. Sékou Touré ne semble donc pas vouloir modifier des idées personnelles bien connues ni faire des accords avec la France le point de départ d'un changement de la politique guinéenne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Dès le 14 juin s'ouvraient à Conakry des négociations guinéo-soviétiques [2] qui ont abouti, dans une atmosphère de franche et amicale compréhension complaisamment soulignée, à l'attribution par l'URSS à la Guinée d'un crédit de 2 400 000 dollars. Le 27 juin, l'Aéroflot inaugurait la nouvelle ligne Moscou-La Havane *via* Conakry.

Sur le plan intérieur, confier la reprise des relations commerciales avec la France aux entreprises nationales, où règnent le désordre et la malhonnêteté, conduirait à un échec qui décevrait profondément les masses guinéennes. Bien que M. Sékou Touré sache combien le rapprochement avec Paris a renforcé son prestige sur ses compatriotes, il peut être amené à les décevoir pour ne pas désavouer une politique de socialisation désastreuse.

Quoi qu'il en soit, les Guinéens ont affirmé avec insistance que les accords du 22 mai seraient respectés. De fait, la commission mixte pour l'indemnisation des biens et intérêts privés français doit se réunir comme prévu, à Conakry, le 15 juillet [3].

(Guinée, 1963, GU 6-3.)

[1] Sur la situation en Guinée, voir le télégramme de Conakry, nos 205 à 211 du 15 juin, non reproduit.

[2] Le10 juin, une délégation soviétique conduite par M. Skatchkov, président du Comité pour le développement des liens économiques avec les pays étrangers, se rend à Conakry pour y négocier un accord de coopération économique entre les deux pays. Sur ce protocole économique signé, voir le télégramme de Conakry nos 230-235 du 28 juin, non retenu. L'accord aérien a été signé entre les deux gouvernements le 14 janvier 1962. Sur l'ouverture de la ligne aérienne Moscou-La Havane, *via* Conakry, desservie par l'avion à grand rayon d'action TU 114, voir le télégramme de Washington nos 4228-4229 du 11 juillet, non reproduit.

[3] La Commission mixte franco-guinéenne, prévue par les accords signés à Paris le 22 mai, se réunit à Conakry du 15 au 19 juillet. Sur ce sujet, voir la note rédigée pour le Ministre, en date du 29 juillet 1963, portant sur l'exécution des accords franco-guinéens. Se reporter également à la note rédigée pour le secrétaire d'État, sur l'exécution des dispositions financières des accords franco-guinéens, non reproduite, datée du 31 août 1963.

16

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE)

a.s. : Questions institutionnelles relatives aux Communautés européennes

N. [1]. *Paris, 9 juillet 1963.*

I. Fusion de certaines institutions des Communautés.

Au dernier état de la question, Allemands, Italiens et Néerlandais demandent que les États membres décident cette fusion au plus tard à la fin de 1963. Les Belges et les Luxembourgeois voudraient seulement que les États membres se prononcent sur cette question avant la fin de l'année 1963.

Nos cinq partenaires proposent d'autre part que la fusion des « exécutifs » constitue un premier pas vers la fusion des Communautés, que les États membres se proposent de réaliser avant une date à fixer et qui, pour les Italiens dans une suggestion qui a été retirée, devait se situer avant la fin de la deuxième étape.

Enfin, nos cinq partenaires proposent que l'exécutif unique entreprenne immédiatement les études nécessaires pour réaliser l'harmonisation des trois traités, en tenant compte des réalités existantes. Sur ce dernier point, les Luxembourgeois ont précisé que la fusion des « exécutifs » devait s'accompagner d'une solution raisonnable du problème du siège qui, à leur avis, constitue une des « réalités existantes ».

Nous avons pour notre part admis jusqu'ici qu'une étude soit confiée aux représentants permanents, qui devraient déposer leur rapport avant la fin de l'année. S'il était jugé nécessaire de faire un pas en avant sur ce point, nous pourrions nous rapprocher des points de vue belge et néerlandais et rédiger comme suit notre proposition :

« Le Conseil invite les États membres à se prononcer au plus tard à la fin de l'année 1963 sur la fusion de certaines institutions [2] des trois Communautés, en prenant en considération le projet du gouvernement néerlandais, étant entendu qu'une décision éventuelle serait mise en œuvre selon les procédures prévues par les trois traités instituant les Communautés européennes et qu'elle constituerait un premier pas vers la fusion des Communautés.

« En même temps, et sans que cela puisse retarder une décision sur cette fusion, des études préliminaires seront entreprises sur la fusion des Communautés.

[1] Rédigée par M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire.

[2] *Note du document :* Conseil spécial des ministres de la CECA et Conseils de la CEE et de l'EURATOM, d'une part, et Haute Autorité de la CECA et Commissions de la CEE et de l'EURATOM, d'autre part.

« La fusion des Communautés interviendra dans un délai de [...] [1] après la fusion de certaines institutions des trois Communautés. »

Le Ministre voudra bien trouver sous ce pli le texte du projet du gouvernement néerlandais et un tableau reprenant les propositions des différentes délégations [2].

II. Pouvoirs de l'Assemblée.

Nos cinq partenaires proposent le texte suivant que notre représentant permanent n'a pas accepté.

« Le Conseil charge les représentants permanents de présenter, avant la fin de l'année 1963, un rapport sur les possibilités de renforcer, dans le cadre des traités, le rôle de l'Assemblée et sur le problème de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel. »

Notre refus pourrait être justifié de la manière suivante. Nous ne concevons pas comment le « rôle de l'Assemblée » pourrait être « renforcé dans le cadre des traités », puisque le traité de Rome prévoit précisément que « chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées » par le traité (art. 4, paragr. 1).

Le problème de l'élection au suffrage universel en revanche est évoqué par le traité mais celui-ci exige l'unanimité du Conseil pour une décision dans ce domaine (art. 138, paragr. 3).

Si un compromis était souhaitable sur le premier point (Pouvoirs de l'Assemblée), peut-être pourrions-nous nous rallier à une formule ainsi conçue :

« Le Conseil charge les représentants permanents d'étudier toutes propositions concrètes qui pourraient être présentées par l'un des gouvernements membres en vue d'améliorer encore, dans le respect des dispositions des traités, les rapports existant entre l'Assemblée et le Conseil (ou... les autres institutions de la Communauté). »

(Questions internationales européennes 1961-1965.)

[1] Dans le texte.
[2] Non reproduits.

17

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4193 à 4203. Réservé. *Washington, 11 juillet 1963.*

(*Reçu :* le 11, 3 h 50).

Je me réfère à votre télégramme n°s 13373-78 [(1)].

J'ai vu le secrétaire d'État dans l'après-midi du 10 juillet, et je lui ai exposé notre position sur la déclaration qui avait été lue le 3 juillet par M. George Ball devant le groupe des ambassadeurs (mon télégramme n°s 4053-61 [(2)]).

J'ai d'abord indiqué que le gouvernement français ne considérait pas un traité de suspension des expériences comme une mesure de désarmement. Un tel traité ne ferait que consolider le monopole détenu par un petit nombre de puissances. Notre programme atomique nécessiterait la poursuite des expériences. La conclusion d'un accord sur l'arrêt des tests ne présenterait pour nous aucun intérêt.

En ce qui concerne un traité de non-agression, je ne pouvais que reprendre ce que j'avais dit devant le groupe des ambassadeurs. Un tel traité serait à la fois inutile et dangereux. Inutile, parce qu'il ne ferait que répéter des engagements pris aux termes de la charte des Nations Unies. Dangereux parce qu'il aboutirait inévitablement à une certaine mesure de reconnaissance de l'Allemagne orientale et donnerait le sentiment que les Occidentaux acceptent le *statu quo* en Europe. Ce serait là une grande victoire pour M. Khrouchtchev au surplus, un traité de non-agression gênerait notre action dans les cas où nous aurions à réagir contre des initiatives de l'URSS à Berlin ou ailleurs. Enfin, une illusion de détente se trouverait créée et il deviendrait alors difficile de demander aux parlements et à l'opinion des sacrifices financiers ou autres pour la défense du monde libre.

En bref, nous estimions qu'un pacte de non-agression pourrait éventuellement constituer un des éléments d'un règlement d'ensemble en Europe et dans une atmosphère de détente réelle, mais pris isolément, il nous paraissait inacceptable.

(1) Télégramme immédiat, réservé, en date du 9 juillet, non reproduit, incitant l'ambassadeur de France à faire connaître la réaction de Paris à la communication faite par M. Ball le 3 juillet.

(2) Télégramme réservé, en date du 3 juillet, non publié. Ce télégramme reproduit l'essentiel de la déclaration de M. George Ball le 3 juillet devant le groupe des ambassadeurs : le discours prononcé par M. Khrouchtchev à Berlin le 2 juillet offre, semble-t-il, la possibilité d'une suspension des expériences nucléaires dans l'eau et dans l'espace, sans être assortie d'aucune condition ayant trait à un moratoire sur les expériences souterraines. Faut-il en conclure que M. Khrouchtchev lie la signature d'un tel traité à un pacte de non-agression ? M. Ball termine en exprimant le désir de connaître les vues françaises sur la question avant le départ de M. Harriman pour Moscou le 11 juillet.

Quant à la manière dont se dérouleraient les conversations de Moscou, on avait été frappé à Paris par la publication à Londres d'une depêche UPI du 8 juillet faisant état de propos tenus par un porte-parole du *Foreign Office*, selon lesquels les gouvernements américain et britannique avaient déjà accepté la discussion avec M. Khrouchtchev de problèmes tels que la non-prolifération des armes atomiques, les mesures destinées à empêcher les guerres par accident et les problèmes du désarmement, *y compris l'idée d'un pacte de non-agression*. Est-ce que c'était bien là la politique du gouvernement des États-Unis ? À notre sentiment, il valait mieux ne pas multiplier les avances à l'adresse de M. Khrouchtchev.

Le secrétaire d'État m'a d'abord fait remarquer que la position des Soviétiques sur la suspension des expériences n'était pas absolument claire. M. Khrouchtchev mettrait-il des conditions à la conclusion d'un accord sur l'arrêt des essais dans l'atmosphère, dans l'espace ou sous l'eau, comme par exemple un moratoire sur les expériences souterraines ? Une telle condition serait évidemment inacceptable pour les États-Unis. Mais, le gouvernement américain, bien qu'ayant des préférences pour un traité « général », était néanmoins disposé à conclure un traité « limité ». La première tâche de M. Harriman serait donc de s'enquérir sur le point de savoir si les Soviétiques mettront ou non des conditions à la conclusion d'un tel traité. C'était là l'essentiel de sa mission.

Il avait également pour instruction de demander aux Soviétiques leurs réactions aux propositions qui avaient été faites du côté américain sur le problème de la non-prolifération des armes atomiques. Une réponse était toujours attendue à Washington à ce sujet.

En revanche, sur les autres problèmes, M. Harriman était simplement autorisé à « écouter » ce que les Soviétiques auraient à dire. Il ne devrait prendre aucune initiative.

Sur les problèmes généraux de désarmement, notamment sur les mesures destinées à prévenir les attaques par surprise ou les guerres par accident, les positions américaines avaient été maintes fois formulées à Genève et le sous-secrétaire d'État devrait s'en inspirer dans ses « échanges de vues ».

Quant au traité de non-agression, M. Rusk reconnaissait le lien entre un tel traité et la suspension des expériences n'apparaissait pas clairement dans le texte du discours prononcé à Berlin-Est. Il fallait s'attendre à ce que les Soviétiques soulèvent la question à Moscou et M. Harriman avait instruction de dire que le problème de la « non-agression » intéressait l'Alliance atlantique tout entière et qu'il n'était pas habilité à négocier.

Sur les inconvénients que comporterait un traité de non-agression, nos vues, m'a déclaré M. Rusk, étaient très proches des vues américaines. Un tel traité pourrait entraîner effectivement une certaine mesure de reconnaissance de l'Allemagne orientale et le secrétaire d'État estimait qu'il y aurait lieu d'être très prudent à ce sujet ; il a ajouté toutefois que, d'après les indications données par M. Dorbynine, les Soviétiques pourraient se montrer souples dans le choix d'une formule. M. Rusk pensait également qu'il faudrait se prémunir contre l'illusion de détente que pourrait pro-

duire un traité de non-agression. La situation serait peu « confortable » si, a-t-il dit, après la conclusion d'un traité de non-agression, une crise venait à éclater à Berlin. Les Occidentaux se couvriraient de « ridicule ». M. Rusk avait du reste fait part de ses préoccupations à ce sujet à M. Dorbynine, lorsque celui-ci avait parlé de traité de non-agression.

Pour le moment, a répété le secrétaire d'État, M. Harriman devrait donc se borner à écouter. Il serait très utile notamment de savoir ce qui se passe dans le bloc soviétique. Peut-être la position de Moscou est-elle susceptible de changements ? Quelle est la situation en Europe orientale ? Kadar va-t-il demander le retrait des divisions soviétiques ? Quels sont les rapports de Bucarest et de Moscou ? Quelle va être l'incidence des conversations sino-soviétiques ? Il est évident que, pris isolément, un traité de non-agression serait inutile et dangereux, mais ces appréhensions demeureraient-elles valables s'il apparaissait que des changements importants sont en préparation en Union soviétique et si le gouvernement de Moscou modifiait certaines de ses positions ? Tout cela méritait d'être sérieusement examiné et c'est à cet examen que procéderait M. Harriman.

Ainsi ai-je fait remarquer au secrétaire d'État, M. Harriman était habilité à négocier sur la suspension des expériences, mais pour le reste il ne pouvait ni négocier, ni prendre d'initiative, et qu'il lui avait été prescrit « d'écouter ». Mais ai-je poursuivi, reprenant l'expression figurant dans le télégramme de M. de Margerie n°s 4932-37 [(1)], « il y a bien des façons d'écouter ». Pour mieux être renseigné, M. Harriman posera sans doute des questions. Il sera probablement amené à demander aux Soviétiques s'ils préfèrent la formule d'un traité ou la formule d'une déclaration, et à évoquer peut-être l'octroi par les Soviétiques de certaines garanties, qui permettraient d'éviter une crise à Berlin immédiatement après la signature d'un traité de non-agression, éventualité que le secrétaire d'État venait lui-même d'évoquer. Ces garanties porteraient sur le statut de Berlin et sur les voies d'accès (mon télégramme n°s 4023-27) [(2)] ; si tel était le cas, la contrepartie serait singulièrement mince, puisque de leur côté les Soviétiques obtiendraient en fait la consécration de la division de l'Europe, avantage psychologique et politique de première importance.

Ayant répété une fois de plus que la mission de M. Harriman n'était pas de négocier, mais essentiellement, en dehors de la négociation sur la suspension des expériences, de se renseigner sur les dispositions des

[(1)] Télégramme réservé, en provenance de Bonn, en date du 10 juillet, non reproduit. M. de Margerie traduit les inquiétudes du gouvernement allemand au sujet des conversations américano-anglo-soviétiques de Moscou relatives à la suspension des expériences nucléaires et surtout au pacte de non-agression. Bonn redoute les conséquences d'un tel pacte qui constituerait une reconnaissance indirecte de la RDA. Le télégramme déplore également l'attitude de la presse mentionnant un lien avec le pacte de non-agression et faisant ainsi le jeu des Soviétiques.

[(2)] Télégramme immédiat, réservé, en date du 3 juillet, non reproduit, relatant un entretien entre M. Alphand et M. Bundy au sujet du discours de M. Khrouchtchev le 2 juillet. M. Bundy précise notamment que les États-Unis n'ont jamais songé à lier un accord sur la limitation des expériences nucléaires à un pacte de non-agression. À son tour, M. Alphand explique que la conclusion d'un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires ne présente aucun intérêt pour la France et qu'un pacte de non-agression serait « inutile et plein de dangers », en particulier pour la réunification allemande.

Soviétiques à l'heure présente, le secrétaire d'État m'a assuré qu'il serait procédé à de nombreuses consultations entre alliés sur les problèmes qui seraient discutés à Moscou.

(Collection des télégrammes, 1963.)

18

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1197 à 1205 [1]. *Bruxelles - Delfra, 12 juillet 1963.*

(*Reçu :* 20 h 45).

Après cinq heures de délibérations animées mais détendues, le Conseil s'est mis d'accord sur une proposition à présenter au gouvernement britannique sur une procédure de contacts.

La discussion a été ouverte par M. Schröder, qui a présenté un projet de rencontres dans le cadre de l'UEO. Ce projet contenait un certain nombre de dispositions qui n'étaient pas acceptables pour la délégation française : possibilité de tenir, outre les réunions trimestrielles normales, des réunions supplémentaires par décision prise à la majorité, alternance de sessions ministérielles et de réunions de fonctionnaires, chaque gouvernement étant libre de désigner ses représentants, autrement dit de faire appel aux représentants permanents du Marché commun, établissement d'un ordre du jour détaillé, affirmation que de tels contacts auraient pour but d'éviter que de part et d'autre ne soient prises des mesures susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur les relations de la communauté avec la Grande-Bretagne, choix de Bruxelles, une fois sur deux, comme lieu des réunions.

M. Couve de Murville intervint sans plus attendre pour marquer les limites que la délégation française ne pourrait en aucun cas franchir et pour souligner qu'il convenait de s'en tenir au simple énoncé d'une procédure de contacts dans le cadre de l'UEO, sans entrer dans des détails qui exigeraient une longue négociation.

Très vite, les autres délégations, à l'exception de la délégation néerlandaise, se rallièrent à cette approche du problème. Les Hollandais eurent beau s'efforcer de réintroduire dans le débat les débris de la proposition que nos cinq partenaires avaient essayé en vain, au cours des derniers mois,

[1] Ce télégramme est communiqué, *via* le Département, par courrier aux postes de Bruxelles (no 20), Luxembourg (no 20). Il l'est par fil aux postes de Bonn (nos 72-80), La Haye (nos 66-74), Rome (nos 66-74), Londres (nos 66-74) et Washington (nos 66-74).

de nous faire avaliser, le cours de la discussion n'en fut pas pour autant compromis. Toutes les autres délégations avaient manifestement la volonté d'en finir avec cette querelle.

Deux propositions, l'une de la délégation française, l'autre de la délégation italienne, assez voisines d'ailleurs, orientèrent finalement le débat vers sa conclusion. La formule qui a été adoptée s'inspire donc de ces deux propositions. J'en adresse le texte sous les numéros suivants [1].

Il a d'autre part été convenu que l'on inscrirait au procès-verbal de la séance du Conseil que le but des contacts à établir avec les Britanniques serait d'éviter que la politique de la Communauté et la politique de la Grande-Bretagne ne prennent, en matière économique, des directions divergentes et que soient ainsi maintenues des possibilités d'adhésion ultérieure du Royaume-Uni. M. Luns [2] a été autorisé à faire mention de ce point dans sa conférence de presse.

D'autre part, nos partenaires ont répété sur tous les tons que les contacts qui seraient institués ne devraient en aucune manière constituer, sous une forme ou sous une autre, une reprise des négociations ni procurer à la Grande-Bretagne un moyen quelconque de s'ingérer dans les affaires de la Communauté.

M. Luns a été chargé de porter les propositions de la Communauté à la connaissance du gouvernement britannique et de rapporter la réponse de celui-ci à la session que le Conseil tiendra les 29 et 30 juillet [3].

Si l'accord a pu ainsi se faire, c'est que chacun y a mis du sien. La délégation française ayant donné la mesure de sa bonne volonté, en acceptant la périodicité trimestrielle des réunions avec inscription des questions européennes à l'ordre du jour, M. Schröder [4] et M. Colombo [5] se sont volontiers ralliés à notre manière de voir, que partageait déjà M. Spaak, et ont abandonné à son sort M. van Houten. M. Luns, en qualité de président, devait, au cours d'une brève interruption de séance, faire entendre raison à son secrétaire d'État.

Un tel résultat n'eût évidemment pas été possible si la délégation de la République fédérale n'avait pas renoncé, sans se faire autrement prier, à des exigences inacceptables pour la délégation française. À cet égard, M. Schröder s'est montré conciliant et coopératif et a tenu à faire en sorte que se manifeste, au cours du débat, la plus grande unité de vues possible entre Français et Allemands.

Pour l'instant, on ne peut qu'attendre la réaction des Britanniques.

(Collection des télégrammes, Bruxelles Delfra, 1963.)

(1) Télégramme n°s 1208-1211 du 12 juillet, non reproduit.
(2) Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères.
(3) Voir à ce sujet le télégramme n° 1333 de Bruxelles-Delfra du 31 juillet, non reproduit.
(4) Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de RFA.
(5) Emilio Colombo, ministre de l'Industrie et du Commerce italien.

19

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4258 à 4268 [1].
Réservé.

Washington, 12 juillet 1963.
(Reçu : le 13, 0 h 50).

J'ai rendu visite le 12 juillet au président des États-Unis qui m'a retenu une heure environ.

1. La conversation a d'abord porté sur l'état des relations franco-américaines, M. Kennedy m'a dit spontanément qu'il avait eu sans doute tort à Francfort de prononcer une phrase [2] qui avait donné ensuite lieu à des interprétations tendancieuses. Une nouvelle polémique avait éclaté dont il regrettait les effets. Mais enfin, a-t-il ajouté, des articles comme ceux d'Emmet John Hughes, parus dans un hebdomadaire comme *Newsweek* [3], qui normalement vous est favorable, ne devraient pas émouvoir excessivement votre public. Je n'exerce aucun contrôle sur Emmet John Hughes qui a été jadis un collaborateur du président Eisenhower et qui, bien entendu, ne représente en aucune manière les vues de l'Administration. Il serait utile que de part et d'autre l'orientation donnée à la presse contribue à une amélioration de nos rapports.

À cet égard, le président a tenu à me signaler les résultats d'une enquête de l'USIA [4] faite en France par l'intermédiaire d'une firme de publicité. Il en résulte que la cote des États-Unis est plus basse en France que dans n'importe quel autre pays de l'Occident. Comment expliquer ce phénomène ? Quels que soient nos différends, quel que soit le désir légitime de la France de reprendre son rang et son prestige, ne convient-il pas de préserver pour le présent comme pour l'avenir, et dans l'intérêt des deux pays, des relations qui sont, par tradition, très amicales ?

J'ai indiqué au Président qu'il ne fallait sans doute pas attacher trop d'importance à cette sorte d'enquête. M. Kennedy en convient et croit que ni aux États-Unis, ni en France, les courants d'hostilité réciproques soient sérieux ou durables.

[1] Ce télégramme est retransmis à Londres (n°s 11960 à 11970), Moscou (n°s 4923 à 4933), Bonn (n°s 6083 à 6093) et à la délégation permanente de la France auprès de l'OTAN.

[2] Dans son discours à la *Paulskirche* de Francfort-sur-le-Main, le 25 juin, le président Kennedy déclare : « Quelques-uns disent que les États-Unis ne resteront pas fidèles à leurs engagements. Notre engagement en Europe est indispensable dans notre intérêt comme dans le vôtre. » Il réfute ainsi, sans équivoque, les affirmations du général de Gaulle.

[3] Le 9 juillet, l'éditorial de l'hebdomadaire *Newsweek* attaque la politique de la France depuis 1918 ; le journaliste Emmet John Hughes souligne l'incapacité de la France « de se gouverner elle-même autrement que par les extravagantes méthodes du régime gaulliste », puis il accuse le général de Gaulle de manquer « tragiquement de réalisme politique ».

[4] *United States Information Agency.*

2. Encore faut-il, ai-je souligné, qu'on n'entretienne pas comme à plaisir la presse de nos désaccords, petits ou grands. Hier encore, M. Herter [1] a cru bon de faire état devant les journalistes d'une négociation en cours entre la France et les États-Unis concernant l'importation de jus de fruits, fruits en conserves, etc. américains. M. Herter aurait même fait allusion à une guerre commerciale possible entre nous. Tout cela est-il bien opportun, alors que nous nous efforçons d'ouvrir les plus larges contingents possibles, compte tenu des obligations que nous avons d'une part à l'égard de notre agriculture, d'autre part vis-à-vis de pays comme le Maroc et l'Algérie ? Il importait, ai-je ajouté, de créer un climat favorable à des négociations infiniment plus importantes : celles qui concernent la réduction réciproque et équilibrée de nos tarifs à l'intérieur du GATT, dont le récent communiqué de Bonn [2] avait montré que nous comprenions l'intérêt. M. Kennedy m'a dit qu'en effet il attachait peu d'importance à ces minuscules querelles. Il m'a parlé en particulier avec ironie de l'affaire des poulets de l'Arkansas [3]. J'espère qu'il modérera l'ardeur de son négociateur commercial, qui part ce dimanche pour l'Europe.

3. Le président des États-Unis a ensuite insisté sur le fait que la négociation tripartite [4] qui va s'ouvrir le 15 juillet à Moscou doit porter avant tout sur l'arrêt des expériences atomiques et que, pour le reste, M. Harriman se contenterait d'écouter et de s'informer et de nous faire rapport. Il comprenait bien que les Alliés atlantiques, et surtout les Allemands, souhaitaient éviter, à l'occasion d'arrangements éventuels de non-agression, tout accord qui aboutirait directement ou indirectement à une reconnaissance de l'Allemagne de l'Est.

Mais n'avions-nous pas signé à Genève un accord sur le Laos [5] avec la Chine communiste, sans pour autant le reconnaître ? Si une formule de nature à satisfaire la principale crainte des Allemands pouvait être trouvée, verrions-nous, en ce qui nous concerne, d'autres obstacles à un arrangement de non-agression ?

J'ai répondu à M. Kennedy que je ne voyais pas l'avantage pour nous de semblables accords. Ils seraient interprétés par le monde entier comme l'admission par l'Occident du maintien du *statu quo* européen. Que penseraient désormais tous ceux qui croient encore à une libération possible des peuples d'Europe orientale ? Pourquoi donner à M. Khrouchtchev un triomphe politique et psychologique ne comportant pas de contrepartie

[1] Le 11 juillet, avant son départ pour une tournée de neuf jours en Europe. M. Christian Herter est le négociateur du président Kennedy pour les problèmes commerciaux.

[2] Communiqué du 6 juillet, publié à la suite de la rencontre du général de Gaulle avec le chancelier Adenauer dans le cadre du traité franco-allemand du 22 janvier. Il précise que des questions économiques ont été abordées sous l'angle du Marché commun ; des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur la négociation dans le cadre du GATT prévues pour le mois de mai 1964, avec un désir de libérer les échanges (voir : *Le Monde* des 7 et 8 juillet, p. 2).

[3] Il s'agit d'un différend commercial entre la CEE et les États-Unis, à la suite de l'augmentation du prélèvement opéré sur les poulets importés des États-Unis.

[4] Négociation entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS ; elle aboutit au traité sur l'arrêt des expériences nucléaires, signé à Moscou le 5 août.

[5] Allusion aux accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Cambodge.

en notre faveur ? Au surplus, M. Rusk l'avait reconnu l'autre jour, les États-Unis et la France ont toujours été d'avis qu'il convenait de considérer un pacte de non-agression comme l'élément d'un plan général de paix. Or, nous n'étions nullement certains, malgré les craquements que nous pouvions percevoir dans le camp communiste, malgré les avances de M. Khrouchtchev, que nous en étions arrivés à l'heure de la véritable détente. La guerre froide, si elle s'apaise momentanément sur le front de Berlin, paraît renaître à l'occasion de la rébellion kurde, au Moyen-Orient [1]. Tactiquement au surplus, il nous semblait préférable de laisser M. Khrouchtchev faire les propositions propres à dénouer les crises qu'il avait artificiellement provoquées et de juger ensuite s'il était sérieux ou non.

Certains, m'a dit M. Kennedy, jugent toutefois désirable que l'Occident facilite une rupture entre la Chine et la Russie et donne à M. Khrouchtchev l'occasion de prouver que sa politique de coexistence pacifique était utile pour tous. Qu'en pensez-vous ?

Je ne crois pas, ai-je répondu, que ce soit là la bonne méthode, nous ne devons pas nous mêler du différend sino-soviétique sous peine de retarder le moment de la vraie détente et la négociation d'un *modus vivendi* que nos deux pays souhaitent également.

Le Président m'a indiqué alors qu'il comprenait mieux notre point de vue. Il m'a répété que M. Harriman, négociateur avisé et connaissant bien les Russes, ne s'avancera qu'avec la plus grande prudence. En tout cas, il n'est pas question pour lui de négocier sur ces problèmes au stade actuel, au cours d'une visite qui ne doit pas s'étendre au-delà d'une dizaine de jours [2].

4. À la fin de notre conversation, le Président, reprenant des propos semblables à ceux qu'il avait tenus au cours de son entretien du 26 mai avec Votre Excellence [3], m'a parlé des soucis que lui causait la balance des paiements américaine. Il n'était pas hostile, quant à lui, aux limitations que nous pouvions pour notre part imposer aux investissements américains en France, mesure qu'il lui était impossible de prescrire aux États-Unis mêmes.

Je lui ai fait remarquer que nous ne saurions interdire systématiquement de tels placements. Nous entendions simplement les contrôler et empê-

[1] Depuis la publication, le 26 avril, d'un mémorandum réclamant aux autorités irakiennes des garanties pour les Kurdes et après les visites dans divers pays du Proche-Orient et même en Europe du représentant du mollah El-Barzani, radio Bagdad annonce que le Conseil de la Révolution décide de commencer, avec effet immédiat, des opérations militaires contre le dirigeant kurde, El-Barzani et ses partisans. Le 11 juin, les hostilités ont commencé. L'URSS fait des déclarations soutenant la rébellion kurde.

[2] M. Averell Harriman part le 11 juillet ; après s'être arrêté à Londres le 12 et le 13 pour les consultations préliminaires à la conférence de Moscou, il se rend à Moscou pour l'ouverture de la conférence sur l'arrêt des expériences nucléaires, le 15 juillet. M. Harriman reste à Moscou jusqu'au 25 juillet pour parapher le traité ; il a le même jour un entretien avec M. Khrouchtchev.

[3] Lors de la visite de M. Couve de Murville du 24 au 26 mai.

cher ceux qui pouvaient présenter des inconvénients sérieux pour certaines branches de notre économie.

(Collection des télégrammes, 1963.)

20

Compte rendu de l'entretien entre le Général de Gaulle et l'Ambassadeur de l'Union soviétique

Très secret. *Paris, 12 juillet 1963.*

M. Vinogradov, qui était revenu de Moscou depuis peu, avait été chargé par M. Khrouchtchev d'une communication pour le général de Gaulle. Cette communication avait fait l'objet d'un aide-mémoire [1] dont M. Vinogradov a donné lecture au général de Gaulle dès le début de l'entretien.

L'ambassadeur soviétique avait pris part, à Moscou, aux délibérations du Comité central du Parti. Au cours de ces délibérations la querelle qui oppose le Parti communiste chinois au Parti communiste soviétique avait été évoquée. Selon M. Vinogradov cette querelle est, pour une large part, d'ordre idéologique : les Chinois n'admettent pas le principe de la coexistence pacifique ou, tout au moins, se refusent à le mettre en pratique. Mais le conflit procède également des prétentions territoriales de la Chine sur certaines régions d'Asie. Pour M. Vinogradov, cette dispute ne devrait pas entraîner des conséquences dramatiques : après tout, si les débats soviétiques ont leur importance, ce qui compte, en dernier ressort, c'est le rapport des forces. Sans doute ce rapport serait-il modifié si la Chine venait à disposer de l'arme atomique. Toutefois, le tout n'est pas de détenir l'arme : encore faut-il pouvoir et savoir l'employer. Les Chinois n'en seront pas là de sitôt.

Abordant ensuite la question des rapports entre Paris et Bonn, l'ambassadeur soviétique s'est élevé contre le traité franco-allemand [2] qui, d'après lui, ne peut manquer d'encourager les « revanchards » d'outre-Rhin.

Comme, à ce propos, M. Vinogradov affirmait que la politique de son gouvernement reposait essentiellement sur le maintien du *statu quo* en Europe, le général de Gaulle lui a fait observer que la politique extérieure de la France était fondée elle aussi sur le maintien de l'ordre territorial existant. Mais, a-t-il ajouté, ce n'est pas respecter le *statu quo* que de prétendre modifier le régime de Berlin. La France, pour sa part, s'en tient à ce régime qui existe depuis vingt ans et qui peut bien durer pendant vingt ans encore.

[1] Voir n° 21, document en traduction non officielle.
[2] Traité de coopération signé à Paris le 22 janvier 1963.

Quant aux conversations qui sont sur le point de s'ouvrir entre les Américains et les Russes au sujet de la cessation des expériences nucléaires [1], le gouvernement français, a marqué le général de Gaulle, n'a pas lieu de s'en mêler. La France souhaite qu'un accord international permette de procéder un jour à un désarmement effectif et contrôlé. Quant à un arrangement qui ne porterait que sur les expériences nucléaires, il n'appelle pas d'objection de notre part, étant bien entendu qu'il ne saurait nous lier en aucune façon. Faisant écho à ces observations, M. Vinogradov a assuré son interlocuteur que le gouvernement soviétique n'avait pas d'objection de principe à l'encontre de l'armement atomique de la France.

L'entretien a porté ensuite sur les relations bilatérales entre la France et la Russie. L'ambassadeur a déploré que ces relations soient moins étroites et moins suivies que par le passé. Son gouvernement, a-t-il affirmé, n'a rien fait pour provoquer ce relâchement. Il s'est abstenu de toute provocation à notre égard. Le général de Gaulle a répliqué que nous n'avions pu tenir pour satisfaisantes les initiatives prises du côté soviétique dans l'affaire du Mur de Berlin et dans celle de Cuba. À quoi M. Vinogradov a répondu que les événements postérieurs à la crise de Cuba avaient précisément démontré que l'Union soviétique ne voulait pas faire la guerre. Revenant à son propos, l'ambassadeur soviétique a suggéré que, dans le domaine économique notamment, les deux pays s'efforcent de développer leurs échanges.

Le général de Gaulle a dit ensuite quelques mots à son interlocuteur de la récente rencontre franco-allemande à Bonn [2]. Il a fait valoir que cette rencontre avait eu surtout pour objet de favoriser le développement du Marché commun et notamment de régler certaines difficultés liées à l'application d'une politique agricole commune. S'agissant des rapports franco-allemands en général, le président de la République a répété que la France n'avait aucune raison, bien au contraire, de faciliter la restauration d'une Allemagne dont la puissance excessive pourrait, une fois de plus, constituer une menace pour ses voisins. Ce qu'elle avait en vue, c'était de faire en sorte que l'Allemagne d'aujourd'hui demeure aux côtés de la France. L'Allemagne, en effet, ne saurait se ranger aux côtés des Soviets sans rompre l'équilibre européen, ce que la France ne pouvait admettre.

Revenant sur la querelle russo-chinoise, le général de Gaulle a souligné que l'idéologie ne faisait, en l'occurrence, que recouvrir et masquer un conflit de puissances ; en fait, il s'agissait de la confrontation de deux empires. L'empire russe avait réussi à satisfaire ses ambitions historiques : il avait subjugué les Slaves ; il tenait la Prusse et la Saxe ; il avait consolidé ses positions en Asie centrale, en Sibérie et dans la province maritime. Sans doute Constantinople et Berlin échappaient-ils encore à son emprise. Mais, dans l'ensemble, il pouvait se tenir pour comblé. On comprenait

[1] Ces conversations aboutissent à la signature du traité signé à Moscou le 5 août 1963.

[2] Le président de la République s'est rendu à Bonn les 4 et 5 juillet 1963, pour y avoir avec le chancelier Adenauer la première des consultations régulières prévues par le traité de coopération franco-allemande du 22 janvier 1963.

qu'il fût en faveur de la coexistence pacifique. Il en allait de même, d'ailleurs, de l'Amérique, autre empire rassasié. Mais la Chine était dans une situation différente ; elle entretenait des ambitions territoriales ; entre elle et la Russie l'accord ne pouvait être que difficile et précaire. Quant à la France, a déclaré, en conclusion, le général de Gaulle, elle prenait acte de ces affrontements tout en refaisant peu à peu sa puissance dans l'ordre militaire et dans l'ordre économique.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

21

AIDE-MÉMOIRE SOVIÉTIQUE
REMIS PAR L'AMBASSADEUR VINOGRADOV AU GÉNÉRAL DE GAULLE

a/s Les relations franco-soviétiques

s.d.

Traduction non officielle.

Lors de mon séjour à Moscou j'ai eu l'occasion de rencontrer le président du Conseil des ministres de l'URSS, N.S. Khrouchtchev, et les autres membres du gouvernement soviétique. N.S. Khrouchtchev m'a chargé de vous rendre visite, de vous transmettre de sa part ses salutations et de vous exposer les opinions et les considérations du gouvernement soviétique et personnellement de N.S. Khrouchtchev sur certains problèmes importants concernant les relations franco-soviétiques.

1. N.S. Khrouchtchev et les autres membres du gouvernement soviétique ont prêté un intérêt profond à l'état des relations franco-soviétiques et vous ne serez probablement pas étonné si je dis que d'après l'opinion générale il est très difficile d'apprécier les relations actuelles entre nos deux pays comme satisfaisantes. Vous-même, Monsieur le Président, vous ne le nierez évidemment pas, qu'actuellement, les relations de la France avec l'Union soviétique ne répondent ni aux traditions du passé, ni aux intérêts d'aujourd'hui des deux États, ni aux tâches de l'amélioration générale de la situation internationale et surtout de la situation en Europe.

Il est regrettable de constater qu'à présent la compréhension mutuelle, qui avait lieu entre nos deux pays sur nombre de questions, est malheureusement perdue. Les contacts utiles et les échanges de vues qui ont eu lieu auparavant aux niveaux différents et qui ont contribué à la meilleure compréhension des positions réciproques et au rapprochement entre la France et l'Union soviétique, se sont réduits au minimum. Dans les relations franco-soviétiques sont apparues certaines superpositions indésirables.

2. N.S. Khrouchtchev se rappelle des entretiens francs qu'il a eus avec vous à Paris et à Rambouillet au printemps de 1960, des entretiens qui ont permis de faire une conclusion que, malgré les différences dans la manière d'aborder la solution de certains problèmes internationaux, surtout en ce qui concerne la sécurité en Europe, il existe pas mal de points de contact dans les positions de l'URSS et de la France.

À l'époque on a consacré beaucoup de temps pour l'examen du problème allemand et les deux parties ont reconnu que les gouvernements de l'URSS et de la France n'avaient pas de contradictions inconciliables et que les divergences de vues concernaient plutôt le côté extérieur et non pas le fond du problème. Nous avons vu que le Président de France a adopté alors une position dans une certaine mesure réservée comme si l'on voulait convaincre N.S. Khrouchtchev d'attendre un peu avec sa solution. N.S. Khrouchtchev a eu l'impression que vous, Monsieur le Président, sans objecter au fond, c'est-à-dire sans rejeter en principe la nécessité de la solution du problème allemand, vous avez adopté cette position en partant plutôt de la solidarité avec vos alliés – les USA et l'Angleterre. En tout cas, des entretiens avec vous et de ce que vous avez dit, on pouvait conclure que la France ne va pas au moins empêcher la solution du problème du règlement pacifique allemand.

Plus tard le président des USA Kennedy et le Premier ministre de la Grande-Bretagne Macmillan ont manifesté une certaine compréhension de la nécessité de résoudre ce problème et une situation s'est créée quand des possibilités sont apparues de trouver une solution mutuellement acceptable sur les bases raisonnables et réalistes. Quelles sont ces bases raisonnables ? C'est la reconnaissance de la réalité de l'existence des deux États allemands – RDA et RFA, c'est la reconnaissance des frontières actuelles qui se sont créées après la Seconde Guerre mondiale, c'est la reconnaissance de Berlin-Ouest en tant qu'une formation allemande à part avec son statut, avec son régime politique et économique et en mettant fin à l'état d'occupation. Et le traité de paix pourrait garantir à cette ville l'entière liberté d'accès en utilisant toutes sortes de communications et en respectant dûment, bien sûr, les droits de la RDA en tant que l'État souverain.

Qu'est-ce qu'on pourrait dire de la position de la France ?

Dans le problème allemand, Monsieur le Président, vous avez une position plus intransigeante plus dure que le président Kennedy ou le Premier ministre Macmillan et même plus dure que le chancelier Adenauer. C'est une situation paradoxale, le Président de France entre en contradictions politiques avec sa propre position qu'il a exposée à plusieurs reprises, comme s'il s'opposait contre lui-même. Car la base de la solution du problème allemand que nous proposons – c'est justement la fixation du *statu quo*, c'est-à-dire des frontières en Europe et en Allemagne telles qu'elles se sont créées après la Seconde Guerre mondiale, sur quoi est basée, comme nous comprenons, la position de la France. En disant cela nous avons en vue que vous-même, vous avez déclaré publiquement la recon-

naissance des frontières existantes. À Genève, votre ministre des Affaires étrangères a déclaré que le territoire de Berlin-Ouest ne fait pas partie du territoire de la RFA. Et, à proprement parler, vos alliés reconnaissent, eux aussi, tout cela.

N.S. Khrouchtchev m'a chargé de vous demander de nouveau : si vous êtes pour le maintien du *statu quo*, qu'est-ce qui nous empêche donc de s'entendre franchement et sincèrement sur la fixation juridique de ce qui existe déjà et sans essayer d'imposer quelque condition portant préjudice à l'une ou l'autre partie.

3. Nous vous avons déjà exposé le point de vue du gouvernement soviétique sur le traité politico-militaire entre la France et l'Allemagne occidentale. Presque six mois se sont écoulés depuis le moment de sa signature. Ce délai, bien qu'il soit relativement bref, permet de voir ce traité, si l'on peut dire, en action.

N.S. Khrouchtchev voudrait que vous soyez informé pleinement, et en toute franchise, sur l'opinion du gouvernement soviétique concernant ce traité. Nous considérons que votre union avec l'Allemagne occidentale – c'est un mariage de raison, un mariage fictif. Mais on sait que quand on conclut un tel mariage, chaque partenaire poursuit ses propres buts. Vu leur situation géographique et politique, vu la structure et le caractère de leurs économies, la France et l'Allemagne sont des pays réciproquement concurrentiels sur le plan économique et politique. Cette situation n'est pas le fruit d'une imagination, mais elle s'est créée historiquement à cause du développement économique spécifique de la France et de l'Allemagne. On le sait en Allemagne occidentale non moins bien qu'en France. Il n'est pas nécessaire de citer les exemples, ils sont évidents et en tout cas vous les connaissez aussi bien que nous.

Qu'est-ce qu'il y a de commun dans cette union artificielle ?

On sait qu'auparavant, en Europe et non seulement en Europe, on avait créé des unions de toutes sortes sous des différentes étiquettes – pactes, axes, ententes, blocs, qui n'avaient qu'un seul trait commun – une haine farouche à l'égard de l'État soviétique, à l'égard de son régime social. Nous ne voudrions pas faire des comparaisons quelconques mais il est difficile également de trouver une autre explication à l'union politico-militaire, conclue actuellement entre la France et l'Allemagne occidentale.

Le chancelier Adenauer et vous-même aussi, Monsieur le Président, vous vous référez constamment dans vos interventions publiques à un mythique danger soviétique, à une quelconque menace de notre part. Mais où est-il donc ce danger ? Il n'existe pas et vous le savez bien, vous avez dit vous-même que l'Union soviétique ne veut pas la guerre. Nous ne sommes pas étonnés lorsque Outre-Rhin on croit depuis longtemps déjà qu'il est de bon ton de faire des discours avec des insinuations à l'adresse de l'Union soviétique. Mais qu'est-ce qu'il y a de nouveau après nos rencontres à Paris et à Rambouillet, qui engagerait le Président de France de faire de pareilles déclarations ? Or, au fond, presque toutes vos déclarations ont un arrière-

goût d'inamitié et même d'hostilité envers l'Union soviétique. Mais les dirigeants soviétiques, et Monsieur le Président le sait bien, ne se permettent rien de pareil à l'égard de la France.

Que la France le veuille ou non, son union avec l'Allemagne occidentale est justement ce foyer qui réchauffe les plans revanchards des militaristes de Bonn concernant l'Union soviétique et les autres États socialistes de l'Europe orientale. On ne peut ne pas remarquer que les passions se déchaînent en Allemagne occidentale, qu'on organise des réunions provocatrices le long des frontières, le chauvinisme monte et les dirigeants de la RFA écoutent avec bienveillance et soutiennent les appels à la revanche. C'est la renaissance de la même ligne qui a été suivie par les puissances occidentales avant la Seconde Guerre mondiale, quand elles tâchaient de diriger l'agression de Hitler vers l'Est et ainsi de détourner d'elles le coup principal. On connaît les tristes conséquences de telle politique.

La haine envers le socialisme, envers la société socialiste qui nourrit votre union – c'est une base fragile. Nous pensons que non seulement les Français, mais également les Allemands connaîtront tôt ou tard la valeur de cette union. Si on se souvient du passé, aux premières années de l'existence de l'État soviétique, les Allemands eux-mêmes n'ont pas hésité à collaborer avec la Russie soviétique. Et en Allemagne occidentale il y a des gens qui se rendent compte que l'avenir de l'Allemagne est sur les voies de la coopération avec l'Union soviétique et de la solution pacifique du problème allemand. Nous sommes convaincus que plus le temps passe plus la vie elle-même obligera les Allemands de l'Allemagne occidentale de tirer cette conclusion. Telles sont les idées et les considérations concernant l'union politico-militaire entre la France et l'Allemagne occidentale que N.S. Khrouchtchev m'a chargé de vous exposer.

4. N.S. Khrouchtchev m'a prié de vous dire qu'il vous estime hautement comme un homme d'État expérimenté à qui sont propres le bon sens dans l'appréciation des événements historiques et le courage dans les décisions. Nous nous rappelons que dans le temps vous vous êtes dressé contre le courant défaitiste qui s'était emparé en 1940 des milieux dirigeants de la France et que vous vous êtes mis à la tête des forces patriotiques qui ne se sont pas inclinées devant les envahisseurs et ont lutté pour la libération et l'indépendance de leur pays.

On sait que le gouvernement soviétique et tout notre peuple ont appuyé sans réserve le mouvement patriotique que vous avez dirigé.

Le gouvernement soviétique aspirait sincèrement et aspire toujours à développer les relations amicales entre l'URSS et la France. Il est profondément persuadé qu'il existe pour cela les conditions nécessaires découlant des intérêts nationaux fondamentaux des peuples de nos deux pays, de leur amitié traditionnelle et des épreuves supportées ensemble dans la lutte contre leur ennemi commun.

Qu'est-ce donc qui nous divise actuellement ?

Au fond il n'y a pas entre nos deux pays de litiges territoriaux autres sur lesquels nos intérêts d'État se heurteraient. Nos deux pays pourraient se

compléter parfaitement du point de vue économique. Il est vrai que nos régimes sociaux sont différents. Mais ce ne sont que les affaires purement intérieures qui ne peuvent aucunement servir d'obstacle au développement des relations entre nos deux États.

La France, de même que l'Union soviétique ont l'intérêt commun de réaliser la sécurité durable en Europe. Aussi n'y a-t-il pas lieu de penser à orienter nos relations dans le même sens qu'à l'époque où l'Union soviétique et la France étaient des alliées et combattaient coude à coude contre le militarisme allemand pour la liberté et l'indépendance de nos pays et d'autres États victimes de l'agression hitlérienne. Un tel développement de nos relations servirait de meilleure garantie, effectivement solide, de la sécurité pour tous les États européens y compris la France et l'Allemagne de l'Ouest.

N.S. Khrouchtchev est de l'avis que la France et l'Union soviétique ont assez d'intérêts communs pour pouvoir coopérer fructueusement ensemble. Il va de soi qu'une telle coopération ne doit pas être basée sur le profit de l'une des parties au détriment de l'autre et porter préjudice aux intérêts réels et légitimes. À notre avis le sens de la coopération ce n'est pas de dicter les conditions du règlement des problèmes en suspens mais de chercher les possibilités, de s'entendre et de réaliser ces possibilités ayant en vue l'intérêt capital de nos États : la consolidation de la paix en Europe et dans le monde entier.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

22

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 505 à 508 [1]. *Saigon, 13 juillet 1963, 6 h 40.*
Urgent.

M. Nolting [2] a été reçu pendant trois heures par M. Ngo Dinh Diem. C'est en sortant seulement qu'il apprit avec un déplaisir extrême le communiqué ahurissant de la direction générale de l'Information accusant les journalistes américains malmenés par la police le 7 juillet d'avoir attaqué les agents [3].

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Georges Perruche, premier conseiller, est communiqué par courrier aux postes de Bangkok, Phnom-Penh et Tokyo. Il l'est par fil aux postes de Londres (n°s 12005-12008), Moscou (n°s 4940-4943) et Washington (n°s 13640-13643).

[2] Frederick Nolting, ambassadeur des États-Unis à Saigon.

[3] Sur cet incident entre journalistes anglo-saxons et policiers sud-vietnamiens à la sortie d'une pagode, et sur le communiqué du 12 juillet, voir la dépêche de Saigon n° 465/AS du 13 juillet, non reproduite.

Au début de l'après-midi, l'ambassadeur des États-Unis a reçu officiellement les représentants de la presse américaine ainsi que ceux de l'agence Reuter et de l'agence France Presse. Le ton général des déclarations de M. Nolting éclaire d'un jour assez particulier l'état des relations actuelles entre Saigon et Washington.

Questionné sur les réactions de Washington devant la situation intérieure au Vietnam, l'ambassadeur a dit que son gouvernement était « *very much concerned* ». L'idée générale qui prévaudrait dans la capitale américaine est que le gouvernement Diem doit « s'aider lui-même sur le plan intérieur aussi bien qu'en ce qui concerne l'opinion à l'étranger et aux États-Unis ».

L'optimisme de M. Nolting sur le gouvernement vietnamien paraît très mesuré puisqu'il a indiqué « qu'il n'irait pas jusqu'à dire que la situation était irrémédiable » et que des possibilités existaient encore de la redresser, mais que l'initiative appartenait au Gouvernement. À ce sujet il a ajouté que certaines suggestions avaient été faites par les États-Unis mais qu'il ne pouvait révéler lesquelles.

Il semble que le chef de la mission américaine ne soit pas parvenu, lors de l'entrevue de ce matin, à faire partager par M. Ngo Dinh Diem ses inquiétudes en ce qui concerne la situation du pays.

La désinvolture inhabituelle avec laquelle M. Nolting se référait, au cours de l'interview à « Ngo Dinh Diem » en omettant le titre de président, pourrait refléter la sévérité du jugement qu'il porte, à son retour de Washington sur un gouvernement à qui il avait accordé jusqu'ici sa confiance.

(Télégrammes Saigon, 1er janvier-15 septembre 1963.)

23

M. Charpentier, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 902 à 908. Réservé. *Varsovie, 13 juillet 1963.*
(*Reçu :* 17 h 40).

Je me réfère à mes télégrammes nos 847-48 et suivants [1].

Depuis quelque temps, surtout depuis le dernier plénum soviétique [2], on s'attendait en Pologne à un resserrement dans le domaine de la culture.

[1] Les télégrammes de Varsovie nos 847-848, 849-851, 858 du 7 juillet, 853-854, 855-857 du 8 juillet et 880-888 du 10 juillet sont consacrés au XIIIe plenum du Comité central du parti ouvrier polonais, qui se tient du 4 au 6 juillet, et au rapport fleuve présenté par M. Gomulka sur l'idéologie et les problèmes de propagande.

[2] Le Comité central du parti communiste de l'URSS se tient du 18 au 21 juin. Il est largement consacré aux questions d'ordre idéologique.

Des signes avant-coureurs étaient notés, comme l'éditorial de *Trybuna Ludu* du 26 avril (ma dépêche n° 397/EU [1]), la suppression de journaux accusés d'être insuffisamment engagés (mes dépêches n°s 463/EU [2] et 546/EU [3]), le discours de Strzelecki (mon télégramme n° 767-68 [4]). Des rumeurs circulaient (dépêche de Cracovie n° 421/EU [5]) sur des restrictions prochaines des relations avec l'Ouest. L'exposé de M. Gomulka et les commentaires des membres du plénum confirment les craintes des membres de l'intelligentzia polonaise. Je crois devoir souligner l'importance de cette réunion et présenter les observations suivantes :

1. La Pologne est de beaucoup le moins engagé des pays socialistes. Le système agraire qui laisse 86 % des terres aux paysans, la profonde foi religieuse de la population lui donnent déjà un caractère à part, qu'accentue le relatif libéralisme de la pensée et de l'art. Son système souple suscite l'envie des ressortissants moins favorisés des pays voisins. La volonté des gouvernants d'aboutir un jour au socialisme orthodoxe ne fait pourtant aucun doute, même si les Polonais paraissent l'avoir oublié. Que M. Gomulka rappelle la nécessité pour les activistes de mener avec « passion » et conviction la lutte contre le laisser-aller, insiste sur leur responsabilité, leur enjoigne de secouer l'apolitisme des intellectuels et de la masse, de détruire les reliquats de l'idéologie bourgeoise, de refouler l'influence pernicieuse de l'étranger capitaliste, ne saurait étonner.

Ce nouveau coup de frein a paru nécessaire aux dirigeants, car la déstalinisation, surtout en Pologne, avait dépassé son but. Et le desserrement de l'autorité donnait à la masse un sentiment de soulagement et d'une relative liberté dont l'abus était pernicieux pour le système. M. Gomulka rappelle que la liberté est une conception politique et qu'elle doit être refusée aux opposants. Sa prise de position brutale montre les ravages que les piètres résultats obtenus, notamment en matière économique, provoquent dans l'opinion et particulièrement parmi une jeunesse sceptique et politiquement incroyante. Comment ne le serait-elle pas quand M. Gomulka, pour se justifier, en vient à imputer à l'hiver rigoureux ou aux intrigues des capitalistes les difficultés qu'il rencontre et qui sont dues surtout au laisser-aller et à la bureaucratie.

2. La réaction de M. Gomulka mérite d'être examinée dans un contexte de politique internationale. Il est sans doute le chef communiste le plus engagé aux côtés de M. Khrouchtchev et l'un des plus éloignés des conceptions chinoises, encore qu'il se montre fort discret sur ce point. Il n'empêche que les dangers qui menacent, selon lui, le « front idéologique » en

[1] Du 2 mai, non reproduit, portant sur l'éditorial de *Trybuna Ludu* du 26 avril.

[2] La dépêche de Varsovie n° 463/EU du 24 mai, non reproduite, analyse les courants et contre-courants dans la vie intellectuelle en Pologne.

[3] La dépêche de Varsovie n° 546/EU du 21 juin, non retenue, présentait le nouvel hebdomadaire polonais *Kultura*, qui remplace *Przeglad Kulturalny* et *Nowa Kultura*, dont le premier numéro est sorti le 16 juin.

[4] Le télégramme n°s 767-768 du 25 juin, non retenu, est consacré aux problèmes de la culture et de l'instruction longuement développés par M. R. Strzelecki, secrétaire du Comité central.

[5] La dépêche de Cracovie n° 421/EU du 8 mai, non reproduite, traite des relations culturelles de la Pologne avec le monde occidental.

Pologne, et qu'il manifeste bien l'intention de repousser en ranimant contre les mirages de l'idéologie capitaliste une combativité émoussée, sont ceux-là mêmes que dénonce la Chine quand elle évoque la coexistence pacifique telle qu'on la conçoit à Moscou.

Certes en URSS aussi, un redressement idéologique est opéré. Toutefois, le contexte n'est pas le même. Moscou est plus engagé que Varsovie dans le conflit avec la Chine. Comme l'a signalé la correspondance de l'ambassade, la presse polonaise se montre prudente lorsqu'il s'agit des Chinois et se borne à condamner le dogmatisme, mais aussi le révisionnisme. « Il faut, en matière de coexistence pacifique, prendre garde à deux dangers », a déclaré l'un des membres du Comité central, « l'un est celui d'une attitude doctrinaire et aventuriste, le second est d'adopter une attitude de défaitisme idéologique vis-à-vis de l'adversaire, de croire que la coexistence conduit à la réconciliation du socialisme et du capitalisme. » Telle est la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la Pologne. Elle ne prend pas une attitude offensive à l'égard de la Chine. Toutefois, en se raidissant, en mettant l'accent sur l'importance de la lutte contre les déviations de l'idéologie que M. Gomulka attribue à l'action pernicieuse des ennemis du dehors et des éléments hostiles ou même hésitants de l'intérieur, elle se prémunit contre les critiques et contre les campagnes comme celle que Pékin mène contre Tito.

L'intelligentzia polonaise, quant à elle, est inquiète pour l'immédiat. Mais elle sait bien dans le fond que les autorités ne sont pas prêtes de triompher de son esprit non conformiste et de sa fronde.

(Collection des télégrammes, Varsovie, 1963.)

24

Note de la direction des Affaires politiques Service des Affaires atomiques, au Ministre

N. [1] *Paris, 13 juillet 1963.*

L'uranium acquis jusqu'ici par Israël en dehors du marché français représente une charge pour le réacteur de Dimona, soit une quinzaine de tonnes. En équivalent de plutonium, après irradiation, ceci ne donnerait qu'une faible partie de ce qui est nécessaire pour amorcer un programme d'expérimentations militaires.

La situation serait évidemment toute différente si Israël, poursuivant ses tentatives dans cette voie, arrivait à trouver de l'uranium libre en plus fortes quantités et parvenait ainsi à se constituer peu à peu un stock de ce métal, qui rendrait les Israéliens partiellement voire même totalement indépendants à l'égard de nos fournitures. Notre droit de contrôle n'aurait alors plus d'objet puisqu'il est lié à l'origine de l'uranium utilisé par le réacteur.

La question qui se pose est donc d'empêcher qu'Israël charge le réacteur de Dimona avec un uranium autre que français. L'échange de lettres du 21 février 1961 [2] nous en offre les moyens. Il nous assure en effet, par les quantités d'uranium à fournir et par le rythme de livraisons, un contrôle de fait sur toutes les activités de ce réacteur pour les dix prochaines années. Il appartient à Israël de respecter et d'appliquer les engagements souscrits, qui nous donnent un monopole pour les livraisons d'uranium pendant la période considérée.

L'occasion de rappeler ce qui précède aux Israéliens peut nous être fournie par leur démarche attendue au sujet de la livraison du complément de leur commande d'uranium pour 1963. Ce rappel serait doublé d'un avertissement :

– la poursuite de notre aide, notamment la livraison de nouvelles quantités d'uranium, est subordonnée à l'assurance qu'Israël ne cherchera plus à tourner les obligations qu'il a contractées par devers nous en 1961 ;

– toute nouvelle tentative d'Israël pour se procurer de l'uranium libre de tout contrôle nous amènerait à cesser immédiatement notre aide.

Tout donne à penser que cet avertissement sera écouté et suivi. La réalisation du programme nucléaire israélien que nous connaissons dépend pour une large part de nous, l'autre part étant exécutée avec le concours des États-Unis. Les Israéliens seront sans doute aussi sensibles au fait

[1] En marge, note manuscrite de M. Lucet, directeur politique : « *Le Ministre est d'accord, mettre au point et ne prendre contact avec les Israéliens que lorsqu'ils formuleront leur demande.* »

[2] Accord signé par M. de Carbonnel, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, et M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris. La France doit contrôler l'utilisation pacifique de l'uranium fourni à Israël. Les quantités sont importantes et le rythme des livraisons est fixé pour dix ans.

qu'une telle interruption de notre aide, si elle était décidée, risquerait de n'être que la première d'une série de mesures du même ordre dans d'autres domaines.

Ceci étant nous serons sans doute obligés de suivre de plus près le marché de l'uranium chez les petits producteurs. Mais nous ne sommes pas les seuls intéressés à cet aspect de la question qui, à la suite de l'entretien entre le directeur politique et M. MacCone a déjà fait l'objet de conversations entre services spécialisés français et américains.

(QA – Affaires atomiques – Israël.)

25

Comptes rendus des entretiens franco-turcs à Ankara

15-16 juillet 1963 [1]

I

Entretien du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères avec M. Erkin le 15 juillet à 10 h 30

C.R.

M. Erkin. – Avant d'aborder, tout à l'heure, les problèmes d'ordre politique, je voudrais vous dire un mot de la question de notre chancellerie à Paris.

En échange du don que nous vous avons fait, l'ambassade de Thérapia, la France nous a promis de nous donner un immeuble avec un jardin, à Paris [2]. Cette promesse n'a pas encore été tenue. Votre dette envers nous est accrue maintenant par la construction de votre ambassade à Ankara. Nous aurions pu, à vrai dire, construire une chancellerie dans les jardins de l'Hôtel de Lamballe. Mais, d'accord avec la ville de Paris, nous avons renoncé à ce projet qui aurait saccagé le site. Nous avons obtenu du gouvernement français une somme de 160 millions de francs pour construire. Ceux-ci se trouvent à notre crédit dans une banque de Paris, mais ils sont inutilisés. Nous souhaitons surtout obtenir de vous un terrain. À l'heure actuelle, nos services de chancellerie sont dispersés dans tout Paris. Nous vous demandons soit un terrain, soit un immeuble. Nous sommes prêts à vous rendre, si vous le trouvez, l'argent avec les intérêts.

[1] MM. Pompidou et Couve de Murville se rendent en visite officielle à Ankara du 14 au 16 juillet.

[2] L'ambassade de Therapi est un don de Sélim III au Directoire. Cette promesse d'un immeuble avec jardin à Paris résulte d'un décret de Napoléon 1er de 1807. Sur la question de l'ambassade de Turquie à Paris, voir la note du directeur politique au Département datée du 9 mai 1964, qui relate la genèse de l'affaire, non retenue, et la note du Département, n° 740/PL/INV, du 20 mai 1964, non reproduite.

M. Hardion. – Je profite de cette occasion pour vous rappeler que vous nous avons promis de ne pas construire devant l'ambassade. Comme le terrain doit être cédé à une ambassade étrangère, il serait souhaitable qu'une servitude de *non aedificandi* fût établie de façon que l'ambassade de France garde sa vue.

M. Erkin. – Je m'en occupe personnellement. Je rappelle, d'autre part, que pour la chancellerie de Paris j'ai soulevé moi-même la question lorsque j'étais ambassadeur à Paris avec M. Pflimlin, alors ministre des Finances.

M. Usakligil. – Personnellement, je préfèrerais trouver, à Paris, un terrain plutôt qu'un immeuble.

M. Erkin. – Aujourd'hui s'ouvre la conférence de Moscou entre les Russes, les Anglais, les Américains [1].

M. Couve de Murville. – C'est aussi la fin des conversations russo-chinoises [2].

M. Erkin. – Personnellement, je ne crois pas que M. Khrouchtchev ose aller jusqu'à la rupture. Pour sauver la face, il cherchera quelques petites concessions à faire aux Chinois.

M. Couve de Murville. – Une rupture implique un communiqué. Dans de cas nous serons fixés. S'il n'y a pas de communiqué, la rupture ne sera pas officielle, mais elle existera néanmoins.

M. Erkin. – Je pense que cela est très important, car une rupture avec les Chinois signifiera qu'il existe des chances pour que la conférence à Trois, à Moscou, donne des résultats.

M. Couve de Murville. – D'un point de vue turc, souhaitez-vous qu'il y ait accord à Moscou entre les trois pays ?

M. Erkin. – Oui. Certainement ! Nous sommes favorables à tout ce qui contribue à la détente dans le monde. L'idéal c'est qu'il existe un accord entre les deux pactes, mais avec possibilité de réunification de l'Allemagne.

M. Couve de Murville. – Pour ma part, je ne crois pas que la détente puisse se faire sans que soit maintenu le statu quo. Les Russes n'accepteront jamais la disparition de la DDR. Ceci paraît une donnée élémentaire.

M. Erkin. – Ottawa [3], nous avons examiné cette question de détente. Nous sommes tombés d'accord qu'elle ne pouvait être totale, mais qu'elle pourrait peut-être s'établir sur quelques points.

[1] La conférence tripartite de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires s'ouvre le 15 juillet. M. Khrouchtchev prend la tête de la délégation soviétique accompagné de MM. Gromyko, Kouznetsov et Zorine. Les États-Unis sont représentés par M. Harriman et la Grande-Bretagne par lord Hailsham.

[2] Le 5 juillet, s'ouvrent à Moscou les négociations sino-soviétiques. La première séance de travail se tient le 6 juillet. Le 13 juillet, l'agence Tass annonce que le Comité central a adressé une lettre ouverte à tous les communistes de l'Union leur expliquant son point de vue sur les relations des partis de Chine et d'URSS. Le 15 juillet, sixième séance de travail ; les *Izvestia* énumèrent les litiges entre les partis communistes soviétique et chinois.

[3] La 31e session du Conseil ministériel de l'OTAN s'ouvre le 22 mai, en présence des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de tous les pays membres.

M. Pompidou. – Ce que les Russes souhaitent, c'est voir confirmer par écrit le statu quo, c'est-à-dire qu'il existe deux Allemagne, plus un îlot isolé à Berlin.

M. Erkin. – Savez-vous quelque chose de ce que M. Spaak a rapporté de Moscou [1] ?

M. Couve de Murville. – M. Spaak a surtout été étonné que M. Khrouchtchev lui ait parlé de l'Allemagne et de Berlin et non pas d'un pacte de non-agression qu'il avait l'intention d'offrir comme un cadeau de la Belgique.

M. Erkin. – Cette expérience permettra peut-être à M. Spaak de ne pas insister davantage pour ces sondages.

La conversation se termine par une anecdote que rapporte M. Erkin sur une longue conversation qu'il a eue, à Paris, en mars 1960 [2], avec M. Khrouchtchev et sur les avances que lui avait faites le Premier ministre soviétique pour une détente turco-soviétique.

II

Entretien chez le président Inönü, 15 juillet à 11 heures

M. Inönü. – Je vous remercie de l'aide que vous nous avez apportée pour le Marché commun [3]. Il subsiste encore des difficultés, mais nous souhaitons une intégration dans la construction européenne. Pouvez-vous nous orienter ? Quels conseils pouvez-vous nous donner ?

M. Pompidou. – J'ai été heureux de l'accord d'association. Il y a encore des difficultés. Il y en a entre les Six, et nous aurons une longue voie à parcourir avant d'arriver à l'intégration dont vous parlez.

Nous pensons, actuellement, que les questions économiques sont plus immédiates et plus urgentes que les questions de politique proprement dites. C'est ce que nous avons constaté avec les Allemands que nous venons de voir [4], et c'est ce qui s'est marqué à la réunion de Bruxelles. Il est très difficile de progresser sur le terrain agricole. Mais nous avons eu l'impression, à Bonn, que les Allemands désiraient arriver à des solutions.

[1] Le 7 juillet, M. Khrouchtchev reçoit à Kiev M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères. M. Spaak déclare que l'entretien s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et a porté sur les problèmes d'actualité, mais que ni la question des rapports sino-soviétiques, ni celle des conversations nucléaires tripartites, n'ont été abordées.

[2] Lors du séjour qu'effectue M. Khrouchtchev en France du 23 mars au 3 avril 1960.

[3] Le 25 juin, est paraphé à Bruxelles, l'accord d'association Turquie-CEE. Le projet de traité doit être soumis au Conseil des ministres des Six qui doit l'approuver à l'unanimité après consultation du Parlement européen. L'accord devra être soumis ensuite à la procédure de ratification parlementaire par les États membres de la CEE et la Turquie avant qu'il entre en vigueur.

[4] Lors du voyage du général de Gaulle à Bonn, les 4-5 juillet. En marge des entretiens de Gaulle-Adenauer se tiennent des séances de travail entre les ministres, dont Pompidou-Erhard, Couve de Murville-Schröder.

M. Couve de Murville. – Il est certain que l'Europe doit se développer, à l'heure actuelle, sur le plan économique avant de passer au politique. Nous venons de passer par une crise sérieuse entre les Six, provoquée par la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Cette crise avait des motifs politiques. Il s'agissait de savoir si l'Angleterre voulait vraiment entrer dans le système européen, ou maintenir sa position particulière avec le Commonwealth et les États-Unis. Nous sommes convaincus que les Anglais n'ont pas encore fait leur choix. Tant qu'ils ne l'auront pas fait, le problème restera devant nous.

Nous savons que la Turquie a le désir de s'associer au mouvement européen et qu'elle a fait un premier pas par un accord de pré-association qui mènera à une véritable association. Nous croyons qu'il faut continuer dans cette voie, c'est-à-dire la voie économique, tenant compte du stade de développement différent des États de l'Europe occidentale. Nous poursuivrons notre effort économique entre les Six, sans illusion, pour le moment, sur les développements politiques. Lorsque des progrès seront possibles dans cette voie, nous en reparlerons avec vous.

M. Erkin. – Étant donné, comme vous le dites, que le problème important est l'intégration économique et qu'elle n'est pas encore terminée, nous allons faire un grand effort pour remettre notre maison en ordre pendant la période préparatoire, avant l'association. Mais nous ne pouvons faire cela seuls. Il nous faut, pour 1963, que le Consortium [1] nous donne 250 millions de dollars. Nous faisons, de notre côté, de gros efforts. Nous voudrions savoir si vous pouvez nous aider pour l'année en cours.

M. Couve de Murville. – De longues discussions ont déjà eu lieu au Consortium, la dernière, le 5 juillet, et nous ne sommes pas très loin d'une conclusion. Que pensez-vous de l'état actuel des choses ?

M. Erkin. – En cette affaire, nous sommes dans une position assez paradoxale. Chaque État attend de savoir ce que va faire l'autre ; les Allemands, en particulier, réduisent leur offre en attendant les décisions françaises. Nous souhaitons des chiffres plus élevés, un nouvel effort de tous, car il s'agit de l'avenir du peuple turc. Si nous n'arrivons pas à une solution, notre plan quinquennal ne pourra réussir.

M. Pompidou. – Je comprends très bien vos préoccupations. Mais j'ai l'impression que nous nous rapprochons assez près du plafond désiré.

[1] Le Consortium d'aide à la Turquie est créé par l'OCDE à la suite d'une résolution des ministres de l'OTAN. Son but est de coordonner les aides que les pays membres mettent bilatéralement ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux à la disposition de la Turquie. (Le Consortium est composé notamment des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Benelux, de l'Allemagne occidentale et de l'Italie. Le président en est l'Allemand von Mangoldt. Sur le sujet, se reporter à la note du 12 juillet, non reproduite, émanant du service de coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, ainsi qu'un numéro d'avril 1965 de *L'Observateur de l'OCDE.* « L'œuvre du Consortium ». Sur les accords de la Turquie avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne relatifs aux participations de ces pays au Consortium, voir la dépêche du conseiller commercial près l'ambassade de France à Ankara, (JC/JN-1123) du 16 août, non reproduite, et la dépêche d'Ankara n° 1408/DE du 17 octobre, non retenue.

M. Couve de Murville. – Je crois savoir qu'il manque entre 15 et 18 millions de dollars.

En ce qui concerne la participation française, insistez-vous davantage sur la question du montant ou sur la question des modalités de notre aide ?

M. Erkin. – Nous voudrions surtout que vous augmentiez le crédit gouvernemental pour permettre un accord général.

M. Couve de Murville. – Le dernier état de la question est que la France propose 16 millions d'assurance-crédit, plus 6 millions d'aide directe.

M. Pompidou. – Est-ce le taux d'intérêt qui vous gêne ou le total de notre offre ?

M. Erkin. – Nous voudrions que vous augmentiez votre chiffre de 6 millions et que vous nous donniez de plus larges délais de remboursement.

M. Pompidou. – Que fait l'Allemagne ?

M. Erkin. – Pour l'instant, elle nous offre 37 500 000 dollars. Elle irait jusqu'à 40 millions si vous faisiez un effort. Mais nous voulons, en plus, de vrais crédits, qui aident notre développement économique.

M. Hardion. – Il faut noter que, dans le montant allemand, 11 millions de dollars représentent un simple report d'échéance.

M. Erkin. – Même si cela est vrai, l'offre est tout de même de 26 millions de dollars avec des conditions bien plus acceptables que celles que la France nous fait.

M. Couve de Murville. – Cela est naturel, car la France a des charges très importantes dans le reste du monde et, en particulier, en Afrique. Ce n'est pas le cas de l'Allemagne. Il est normal que l'aide de l'Allemagne soit plus forte que celle de la France.

M. Erkin. – Nous avons lu une déclaration de votre ministre des Finances suivant laquelle la France est le premier pays créditeur du monde.

M. Pompidou. – Nous sommes le pays dont le stock en devises augmente le plus vite. Mais l'Allemagne en a néanmoins plus que nous.

M. Erkin. – Il s'agit d'atteindre le plafond de 250 millions de dollars.

M. Couve de Murville. – Je suis persuadé que les Allemands et les États-Unis augmenteront leur contribution.

M. Erkin. – Mais il faudrait que tout le monde le fasse en même temps.

M. Pompidou. – Nous avons devant nous de grands problèmes. Nous aidons des pays neufs et nous assumons des charges que ne supportent pas les autres pays du Consortium. Ceci représente pour nous une charge budgétaire très lourde. Notre situation budgétaire est moins brillante que l'état de nos exportations et nous ne pouvons pas consentir des modalités d'assurance-crédit aussi bonnes que le souhaitent les autres. Nous pourrons reparler de tout cela demain matin.

M. Erkin. – Le succès du Consortium est pour nous d'un intérêt national et tout le monde connaît maintenant la position des uns et des autres.

*
* *

M. Inönü. – Quelle est votre position vis-à-vis de l'OTAN ?

M. Pompidou. – La France est très attachée à l'Alliance atlantique. C'est un élément de base de notre politique en face de la menace du bloc soviétique. Nous savons que ceci est d'une importance toute particulière pour la Turquie, vu sa situation géographique qui en fait un bastion avancé et dangereux de l'Occident. Mais il nous semble, en même temps, que l'organisation de l'Alliance ne correspond pas aux nécessités politiques et militaires d'aujourd'hui. Elle a été établie dans un rapport de forces différent de ce qui existe aujourd'hui. Quant a été créée l'OTAN, il n'y avait qu'une puissance atomique, les États-Unis, et ceux-ci suffisaient à protéger tout le monde, représentaient toute la force de l'Alliance. De plus, les Russes n'avaient pas alors la possibilité d'atteindre directement le sol américain. Ceci n'est plus vrai maintenant. Les Russes ont l'arme atomique et ils peuvent frapper toutes les parties du territoire américain. Nous considérons que les Américains sont fermes dans leur résolution de défendre l'Europe, mais nous comprenons aussi qu'ils sont préoccupés d'empêcher une guerre atomique qui peut dévaster leur territoire. C'est pourquoi ils veulent s'imposer un temps de réflexion avant d'employer les moyens de dissuasion les plus importants.

Ceci entraîne pour les pays proches de l'URSS, c'est-à-dire pour l'Europe, l'obligation d'avoir des possibilités de résistance, de ne pas être à la merci de la seule décision américaine. C'est pourquoi, malgré des dépenses considérables, nous construisons une force nationale nucléaire qui sera une garantie supplémentaire pour tous, au sein de l'Alliance.

M. Erkin. – Je forme une hypothèse. Que feriez-vous si les États-Unis vous proposaient une coopération atomique franco-américaine ?

M. Pompidou. – Ce n'est en effet qu'une hypothèse et nous n'avons pas eu, jusqu'à présent, à examiner une telle possibilité car aucune offre ne nous a été faite. Si une offre technique nous était faite, il est peu probable que nous la refuserions, mais à la condition toutefois que les Américains ne posent pas de conditions qui nous priveraient de notre force propre, qui la mettraient, en fait, sous un commandement américain. Il est bien normal que les États-Unis désirent garder leur force atomique pour eux. Nous suivons, pour notre part, le même raisonnement. Nous ne pourrons jamais accepter de mettre notre force atomique sous le contrôle des autres. C'est pourquoi, probablement, les Américains ne nous ont pas fait de propositions.

M. Inönü. – Je constate que nous sommes tous attachés à l'OTAN qui assure la sécurité de tous. Il faut, bien entendu, prendre des mesures appropriées selon les circonstances. Mais nous sommes sûrs de notre accord sur le fond.

Je voudrais poser une autre question. D'après ce que j'ai lu dans les journaux d'aujourd'hui, Khrouchtchev aurait déclaré qu'il allait rompre avec la Chine et qu'il cherchait un accord avec les Américains et les Anglais

à Moscou. Pouvons-nous être optimistes sur cet arrêt des expériences ? Pouvons-nous considérer la rupture sino-russe comme acquise ?

M. Erkin. – Il est très improbable que Khrouchtchev admette personnellement la rupture avec la Chine.

M. Inönü. – M. Khrouchtchev a l'air de dire qu'il est contre la politique de guerre.

M. Couve de Murville. – Il existe une rupture de fait entre l'URSS et la Chine depuis longtemps, sans déclaration officielle.

M. Erkin. – Je suis d'accord. La question est de savoir si Khrouchtchev jugera ou non utile de faire un *modus vivendi* avec la Chine.

M. Inönü. – Je répète : Khrouchtchev aurait fait deux déclarations. Il veut rompre avec les Chinois. Il veut s'entendre avec l'Occident. L'arrêt des expériences ne serait pas contraire à l'intérêt des russes, car ceux-ci ont une énorme supériorité dans le domaine des forces conventionnelles. Mais l'Occident pourrait en faire autant s'il le voulait, et s'il le voulait, il pourrait être supérieur à l'URSS. Malheureusement, l'Occident a perdu le sentiment des grandes armées, des années de service très longues. L'opinion publique se dit partout que la guerre nucléaire est une chose terrible, mais qu'elle ne se produira sans doute jamais.

Pendant ce temps, on perd complètement de vue le sens de l'organisation de la nation durant les périodes de paix, en vue d'une guerre possible. D'ailleurs, qui peut croire que même si la Russie prend un engagement de ne pas recourir à la guerre nucléaire, elle ne fera pas, néanmoins, des préparatifs de cet ordre ? Je reconnais d'ailleurs que tout ce que je viens de dire est un peu fragile, car cela ne repose que sur des renseignements de la journée.

M. Pompidou. – Sur le fond, les Russes cherchent la coopération pacifique, à des conditions qui seront les leurs. Si bien que l'on risque d'aboutir dans des conditions qui assureraient tout simplement un succès politique à Khrouchtchev. De plus, si les Russes veulent arrêter les expériences, c'est probablement parce qu'ils en ont fait assez.

M. Erkin. – Il n'importe qu'il est d'une importance capitale que les Russes et les Américains peuvent prochainement s'entendre.

M. Erkin. – Ce serait surtout un grand événement psychologique. Si un accord était intervenu, y participeriez-vous ?

M. Pompidou. – Nous y participerons quand nous aurons nous-mêmes fini nos expériences. Les Russes et les Américains le savent et y sont préparés.

La conversation se termine par un échange de quelques réflexions sur la situation au Moyen-Orient, au cours de laquelle M. Inönü déclare : « Nasser veut être à la fois l'empereur et le calife de toute l'Afrique et de tout le monde musulman. »

M. Erkin ajoute : « Nous ne serons pas le sujet de ce calife. »

III

Réunion du 15 juillet après-midi dans le bureau de M. Erkin

M. Erkin soulève d'abord la question de l'échange entre les sous-préfets turcs et français [1] et se félicite des excellents résultats obtenus. Il remet, d'autre part, au Ministre un projet d'accord pour une coopération administrative franco-turque, non seulement entre préfets, mais entre diverses catégories de fonctionnaires : 300 échanges par an.

M. Couve de Murville estime que c'est une bonne idée qu'il faudra étudier à Paris.

M. Erkin est heureux de constater qu'en matière d'assistance technique [2], sans qu'il y ait besoin d'un accord spécial franco-turc, tout se passe de façon satisfaisante.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie fait état du refus du gouvernement français de payer une somme de 1 219 717 livres sterling pour les travaux d'infrastructure OTAN en Turquie [3]. La raison est qu'un certain nombre de firmes françaises ont protesté, car elles estiment n'avoir pas été payées en temps voulu par le gouvernement turc. M. Erkin prétend que les réclamations françaises ne sont que le tiers de ce montant et qu'il n'y a aucune raison de mêler des dettes privées à des travaux d'infrastructure qui intéressent tous les alliés de l'OTAN. La question est traitée par la délégation française auprès de l'OTAN. Un mémorandum est remis au Ministre à cet effet.

M. Hardion précise, de son côté, qu'il a fait remettre, il y a quelque temps, au gouvernement turc, un aide-mémoire qui relate tous les sujets de litige dans lesquels la France est demandeur.

M. Erkin soulève alors la question d'un pacte méditerranéen et relate, à cet effet, les conversations qu'il a eues vers 1955-1956 avec le gouvernement espagnol, lorsqu'il était ambassadeur à Madrid. La possibilité d'un accord de ce genre avait alors paru possible, bien que le gouvernement d'Ankara de l'époque était réticent.

M. Couve de Murville rappelle que c'est une vieille idée espagnole, qu'un Premier ministre français, M. Gaillard, avait, en raison des circonstances de l'époque, trouvée intéressante. Depuis lors, la question n'a pas été reprise, et quel pourrait bien être l'objet de cet accord, puisque par défi-

[1] Une délégation de sous-préfets turcs séjourne dans l'Isère du 19 au 22 avril. Sur le sujet, se reporter à la lettre de la préfecture de Grenoble du 26 avril, non reproduite, voir également *Le Dauphiné libéré* des 22 et 27 avril 1963.

[2] Sur la coopération technique de la France avec la Turquie, voir la note émanant du service de Coopération technique au Département, datée du 11 juillet, non reproduite.

[3] Sur les problèmes en cours se rapportant à l'exécution de travaux d'infrastructure OTAN en Turquie par des entreprises françaises, se reporter au télégramme d'Ankara n°s 927-933 du 21 octobre 1961, au mémorandum de décembre 1962, ces documents n'ont pas été reproduits. Pour les suites sur le contentieux OTAN, se reporter aux deux dépêches d'Ankara, respectivement n°s 1516 et 1759 des 14 novembre et 27 décembre, non retenues, ainsi qu'à la lettre du conseiller commercial près l'ambassade de France à Ankara (JC/JN-1735) du 27 décembre, non reproduite.

nition, on exclut les questions militaires. Il ne pourrait s'agir que d'un pacte d'ordre psychologique dont l'intérêt n'est pas immédiat.

M. Couve de Murville signale que la Côte-d'Ivoire sera candidate au poste de sécurité que va abandonner le Ghana. Il compte sur l'appui turc. De même, à l'OTAN, se pose la question de la présidence du Comité militaire, poste revendiqué par l'Italie pour le général Di Martino. La France n'a pas encore pris parti. Quant à la question de la force multilatérale de l'OTAN, l'idée pourrait être mise en veilleuse et les Turcs le savent.

M. Erkin fait une rapide évaluation de la situation au Moyen-Orient, en insistant sur le Yémen [1], où les Égyptiens ont maintenant en action 28 à 50 000 hommes, soit la moitié de leur armée. Ils n'occupent pourtant que trois villes et peu de l'hinterland. La Turquie, pas plus que la France, n'a l'intention de reconnaître, pour le moment, le gouvernement républicain yéménite [2].

Répondant à une question de M. Couve de Murville, M. Erkin estime que la rébellion kurde [3], encouragée par les Russes, l'est aussi par Nasser. En remettant, il y a quelques jours, au gouvernement turc, une note [4] protestant contre l'appui que les Turcs donneraient au gouvernement irakien contre les Kurdes, l'URSS a ruiné, en quelques minutes, les espoirs de détente entre l'URSS et la Turquie. L'ambassadeur de l'URSS a d'ailleurs dû reconnaître que son gouvernement avait accusé à tort le gouvernement turc de se mêler des affaires intérieures de l'Irak.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie estime que, si le roi Hussein était renversé en Jordanie, Israël interviendrait immédiatement pour occuper la Palestine arabe. M. Couve de Murville en doute, car les États-Unis, à ce moment, interviendraient énergiquement sur Israël.

M. Erkin se félicite de la détente entre l'Afghanistan et le Pakistan. Kaboul vient de se former un gouvernement beaucoup plus favorable à l'Occident [5].

[1] Se reporter à la dépêche d'Ankara n° 1513/EU du 28 novembre 1962, non reproduite. Sur les Turcs et le monde arabe, voir la dépêche d'Ankara n° 586/EU du 9 avril, non retenue.

[2] Le 27 septembre 1962, l'armée sous les ordres du colonel Sallal prend le pouvoir au Yémen. La République libre du Yémen est proclamée et reçoit l'appui de la République arabe unie. Le 31 octobre 1962, le général Sallal devient président de la République et, le 19 décembre 1962, les États-Unis reconnaissent le régime républicain du Yémen.

[3] Sur les Turcs et la question kurde, se reporter au télégramme de Washington n° 2608 du 30 avril, non reproduit. Sur les activités kurdes et la question, voir les dépêches d'Ankara n° 697/EU du 6 mai et n° 985/EU du 1er juillet, non reproduites.

[4] Le 9 juillet, une note soviétique est adressée au gouvernement de Bagdad prenant la défense des Kurdes et attirant son attention sur la menace que fait naître l'intervention d'autres États dans les événements du nord de l'Irak . Dans des notes analogues adressées à l'Iran, à la Turquie et à la Syrie, l'URSS met ces trois États en garde contre le danger résultant des interventions étrangères en Irak. Le 10 juillet, l'URSS adresse une note au Conseil de sécurité de l'ONU sur le conflit kurde.

[5] Le 10 mars, le Premier ministre d'Afghanistan, M. Daoud, démissionne. Le 14 mars, M. Youssouf, ancien ministre des Mines et de l'Industrie forme le nouveau gouvernement et cumule les fonctions de Premier ministre et de ministre des Affaires étrangères. La Défense est confiée au général Mohammed Khan. La détente entre l'Afghanistan et le Pakistan se manifeste par les entretiens qui se tiennent à Téhéran les 23-24 mai entre une délégation dirigée par M. Rustya, ministre afghan de l'Information, et M. Bhutto, ministre pakistanais des Affaires étrangères, qui portent sur la reprise des relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays.

L'entretien se termine par un échange de vues sur la situation en Extrême-Orient.

M. Couve de Murville note que, si les Chinois rompent avec les Russes, et si les Russes et les Américains parviennent à un accord, il y aura dans le monde occidental un véritable déchaînement qui correspondra à peu de réalité. Il faudra garder le sens des proportions.

Répondant à une question de M. Erkin, M. Couve de Murville précise que l'Angleterre a tiré peu d'avantages de sa reconnaissance de la Chine communiste. Elle ne fait guère, avec ce pays, plus de commerce que la France qui n'a pas de relations diplomatiques. Les Chinois, d'ailleurs, n'ont aucun moyen de paiement.

Le secrétaire général des Affaires étrangères turc précise que, depuis peu, les banques chinoises se substituent aux banques russes en Roumanie. Ceci provient de source britannique.

IV

Réunion du 16 juillet à 9 h 30

M. Erkin. – Nous attendons des ministres français qu'ils veuillent bien apporter une réponse aux questions économiques que nous avons soulevées.

M. Pompidou. – La France est prête à aider la Turquie [1]. Vous nous avez dit, hier, que les propositions que nous vous avions faites étaient insuffisantes à la fois sur le montant de notre aide et sur la répartition entre l'assurance-crédit et les prêts de gouvernement. Vous soulevez aussi les questions de délai et d'amortissement. En l'absence de notre ministre des Finances, il est difficile de régler, au cours de cette séance, des questions aussi techniques que celles de l'amortissement et des intérêts. Nous voulons néanmoins vous être utiles, et nous comprenons bien que ce que nous allons décider aura une valeur d'exemple pour nos autres partenaires du Consortium sans que, bien entendu, nous puissions parler en leur nom.

M. Couve de Murville. – Nous avons, en effet, discuté hier de cette question et j'ai eu un entretien, dans la soirée, avec M. Feyzioglu, afin de comprendre exactement les difficultés que vous rencontrez.

Cette affaire présente un double aspect : la contribution foncière française proprement dite et les conséquences de notre attitude sur les autres pays intéressés, c'est-à-dire avant tout l'Allemagne et les États-Unis.

[1] Sur la situation économique et financière de la Turquie, sur les facilités de crédit accordées par la France au titre de sa participation en 1963 au Consortium, se reporter à la dépêche d'Ankara du 12 novembre, émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France, M. Jean Coste, référence (JC/JC-1479), non reproduite et adressée au directeur des Relations économiques extérieures, faisant le point de la question. Se reporter également à la note du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, intitulée « Aide à la Turquie » du 12 juillet, non reproduite.

Pour ce qui est de la contribution française, deux questions se posent : le montant de notre aide et ses modalités. Pour les modalités, il s'agit de combiner le système de l'assurance-crédit et celui d'un crédit direct. Vous estimez que ce n'est pas une solution idéale et que les conditions que nous présentons sont relativement assez chères pour vous. Vous ne voyez pas d'intérêt à l'augmentation de l'assurance-crédit et vous tenez surtout à la seconde partie de crédit direct ainsi qu'à l'ensemble des conditions que nous vous proposons.

Nous pouvons améliorer notre offre en modifiant les proportions : un tiers de crédit direct, deux tiers d'assurance-crédit. De cette façon, le prêt gouvernemental se montera à 50 % de celui de l'assurance-crédit.

Pour les modalités, comme l'a dit le Premier ministre, il n'est pas possible d'en trancher aujourd'hui sans la présence du ministre des Finances. Mais j'ai bien compris les préoccupations turques et je verrai cette question à mon retour à Paris.

En ce qui concerne les autres pays, j'ai l'impression que les Allemands seront satisfaits et reviendront sur les réserves qu'ils présentent actuellement. Je crois que si les Allemands sont d'accord, les Américains le seront aussi. J'avais espéré en parler à M. Scheel [1]. Mais notre collègue allemand a déjà quitté Ankara. Nous en parlerons donc directement à Bonn.

M. Erkin. – Je voudrais que vous me précisiez quel est le montant de votre prêt.

M. Couve de Murville. – J'ai dit qu'il s'agissait d'un tiers et de deux tiers, ce qui modifie la proportion actuelle.

M. Erkin. – Il s'agit donc de 16 millions de dollars d'assurance-crédit et de 8 millions de dollars de prêt direct.

M. Feyzioglu. – M. Couve de Murville a bien résumé notre position. Nos réserves portent sur le montant de l'aide, sur les modalités de l'assurance-crédit et sur les conditions du crédit gouvernemental (taux d'intérêt, période de grâce, terme du remboursement). À l'intérieur du Consortium, tout le monde est bien d'accord pour ne pas aggraver la situation de la dette turque. Il faut souligner les critères généralement admis en matière d'aide au développement. Les Allemands, les Anglais, le Benelux, les pays scandinaves nous consentent des prêts de 25 ans à 3 %. À vrai dire, le crédit anglais était originellement de 25 ans à 6 % d'intérêt avec un délai de grâce de 7 ans. Mais, récemment, à la réunion du Consortium, la Grande-Bretagne a accepté de faire chaque année un don qui correspond à la totalité des intérêts dûs. De cette façon, jusqu'en 1970, nous toucherons des Anglais une somme de 2 800 000 dollars avec un intérêt 0. Or, la période la plus difficile pour nous est celle qui s'étend de maintenant à 1970. Le taux consenti par les Anglais est de 2,8 %, ce qui est

[1] M. Walter Scheel, ministre de la Coopération économique de la République fédérale d'Allemagne effectue une visite officielle en Turquie du 10 au 17 juillet. Le ministre allemand vient étudier l'application du plan quinquennal turc de relèvement économique et le projet de barrage sur l'Euphrate. La RFA décide d'augmenter son aide économique.

particulièrement important pour nous, étant donné qu'un tiers de nos exportations doit être consacré au service de la dette. Si les conditions françaises étaient retenues, l'amalgame de vos propositions seraient pour nous bien moins avantageuses que ce que consentent les autres pays. Nous nous trouvons dans une situation insurmontable pour 1963 si vous n'améliorez pas vos conditions, car les Allemands nous ont dit : « Si la France porte sa contribution à 10 millions de dollars, nous en ferons autant. » Nous attendons donc de vous une somme de 10 millions de dollars, et nous considérons que le système de l'assistance-crédit ne correspond pas au critère de l'aide au développement, mais est, simplement, un système d'aide pour vos exportations. Nous voudrions donc que vous augmentiez vos crédits gouvernementaux, afin que nous puissions arriver au chiffre dont nous avions besoin en 1963, car l'assurance-crédit que nous consentent la France et le Canada, pour ce dernier pays à des conditions plus avantageuses que les vôtres, ne pourront pas fonctionner en 1963. Nous comptons aussi sur un crédit de 9 millions de dollars de la Banque internationale. Mais il ne pourra être utilisé cette année que partiellement. Sur les modalités de toute cette aide, nous comprenons que vous devez attendre votre retour à Paris, mais que vous examinerez nos demandes avec sympathie.

M. Couve de Murville. – On peut épiloguer indéfiniment sur les chiffres. Le point principal est de vous permettre de dégeler l'ensemble des crédits du Consortium dont vous avez besoin. Nous avons été au maximum de ce qui peut être envisagé, car une proportion de 50 % entre les crédits gouvernementaux et l'assurance-crédit n'a jamais été consentie par nous à aucun pays.

En ce qui concerne les autres membres du Consortium, je vous répète ce que je vous ai déjà dit. Je suis persuadé que l'Allemagne ira jusqu'à 40 millions de dollars.

M. Inönü. – Nous traitons d'un sujet bien complexe. Sur les questions techniques, nous comprenons bien qu'en l'absence de votre ministre compétent vous ne puissiez, pour l'instant, vous prononcer, mais que vous réexaminerez la question pour adapter votre offre aux conditions générales d'aide aux pays en voie de développement. Faites tout votre possible.

Pour le montant de l'aide, nous vous avons exposé les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Si la France n'estime pas possible d'augmenter sa part, nous Turcs, nous aurons à en souffrir.

M. Erkin. – Je tiens à souligner que, dès le début de cette négociation, nous sommes partis de l'hypothèse d'une contribution de la France de 25 millions de dollars. Je l'ai dit au général de Gaulle au cours d'un de mes récents passages à Paris. Je voudrais que nous nous en tenions à ce chiffre.

M. Pompidou. – Je voudrais vous demander de considérer qu'en augmentant de 6 à 8 millions de dollars, nous faisons un effort important, et dépassant sensiblement ce que notre ministre des Finances considérait comme un maximum. Vous devez tenir compte, en effet, des charges que

nous assumons dans d'autres parties du monde pour les pays en voie de développement. Comme l'a dit le ministre des Affaires étrangères, il n'existe pas de précédent dans cette proportion de 50 % entre la partie gouvernementale et l'assurance-crédit que nous vous offrons. J'ai la ferme conviction que l'augmentation de 2 millions de dollars par la France suffira à entraîner les Allemands, compte tenu surtout que, pour l'ensemble du monde, la République fédérale d'Allemagne a beaucoup moins d'obligations que nous.

En ce qui concerne les conditions de l'assurance-crédit, nous avons conscience que notre système est relativement coûteux. Mais c'est un problème général qui ne peut être réglé à deux. Je ne crois pas d'ailleurs que l'on puisse dire que l'assurance-crédit n'est qu'une aide à l'exportation. C'est une aide aussi au plan de développement économique.

Pour les conditions du prêt gouvernemental, je ne peux que vous promettre de réexaminer la question. Lorsque M. Erkin a parlé d'un chiffre de 25 millions de dollars, ce n'était qu'un ordre de grandeur. Je vous le dis fermement, nous ne pouvons pas aller au-delà d'un chiffre de 8 millions de dollars de prêt gouvernemental. Mais nous pouvons porter le montant de notre assurance-crédit à 17 millions de dollars.

Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ce soit dans l'intérêt de la Turquie vis-à-vis des autres membres du Consortium. Peut-être préféreriez-vous vous en tenir à 24. Mais, si vous le jugez utile, nous pouvons dire que notre offre est de 17 + 8.

M. Feyzioglu. – Je voudrais entrer dans des détails techniques. Pour l'utilisation du crédit gouvernemental, nous avons supposé un usage immédiat avec comme contrepartie un blocage correspondant de livres turques. Nous voudrions qu'il en soit de même pour ce qui concerne l'assurance-crédit. Il est indispensable, en effet, que nous ayons les ressources nécessaires pour assurer notre plan de développement. Nous voudrions donc une procédure plus souple en matière de crédit gouvernemental et pouvoir disposer, dès 1963, des sommes que vous affectez à l'assurance-crédit. Diverses modalités sont passibles. Ceci pourrait se faire, par exemple, par un accord entre la Banque de France et la Banque centrale de Turquie. Nous pourrions aussi utiliser vos crédits à l'exportation selon les modalités que les américains appellent « défense support ». Nous aurions donc immédiatement des crédits disponibles et les importateurs turcs pourraient de suite être payés en monnaie turque.

De cette façon, les crédits se trouveraient disponibles dès 1963. Notre situation en 1963, est, en effet, décevante du point de vue du Consortium, mais nous ne voulons pas aggraver notre dette extérieure. Pour 1964, le Consortium nous propose pour nos dépenses d'investissement des crédits à très court terme d'une valeur de 61 500 000 dollars. Mais ce ne sont pas des crédits pour le développement. Je le répète, notre déficit pour la balance des paiements provient de la charge très lourde de notre dette extérieure. Nous ne voulons pas, comme on l'a fait autrefois, avoir recours à des crédits à très court terme pour financer des projets à très long terme. Il est déjà suffisant, comme je l'ai déjà dit, que notre dette extérieure nous

prenne le tiers du produit de nos exportations. Pour 1964, nous vous demandons de réexaminer la question avec sympathie pour nous aider à résoudre nos problèmes. Notre but est d'arriver à une situation telle que nous n'ayons plus besoin d'assistance d'aide extérieure. Ce qui se passera au cours de l'année 1964 présente pour nous un très grand intérêt.

M. Couve de Murville. - M. Feyzioglu a posé deux questions : l'utilisation du crédit gouvernemental et les problèmes de l'année 1964.

Sur le premier point, j'en ai déjà parlé. C'est un problème à voir avec notre ministre des Finances. Dans notre esprit, un prêt gouvernemental permet d'assurer un meilleur fonctionnement de l'assurance-crédit et de financer, en particulier, les premières dépenses. Il permet aussi de constituer un fonds de contrepartie, c'est-à-dire de mettre à votre disposition de la monnaie locale. C'est une question à étudier. J'ai l'impression que l'année 1964 sera moins difficile pour vous que l'année 1963. Et ceci sera examiné aux prochaines réunions de l'automne. D'ailleurs, je note que votre accord d'association avec le Marché commun prévoit un financement régulier qui permettra de faciliter les choses.

Interruption de séance.

M. Couve de Murville. – Après m'être entretenu pendant cette interruption avec M. Feyzioglu, je suggère une nouvelle amélioration. Nous retenons comme montant global de notre contribution le chiffre de 25 millions de dollars, divisé, comme je l'ai dit, en 1/3 et 2/3. Cela donnera donc la proportion de 8,333 pour le prêt gouvernemental et 16,666 pour l'assurance-crédit. Quant aux questions techniques, je vous répète que je m'en entretiendrai, à mon retour, avec le ministre des Finances.

M. Inönü. – Nous sommes donc d'accord sur 25 millions de dollars dans les proportions de 8,333 et 16,666. Nous espérons que vous allégerez les conditions que vous nous faites. Pour 1964, il faudra en parler selon les circonstances et en liaison avec le Marché commun. Ceci sera à étudier.

*
* *

M. Erkin. – J'ai oublié hier de vous poser une question concernant l'OTAN. Pourquoi avez-vous retiré la Marine française du commandement OTAN de l'Atlantique ? [1].

M. Couve de Murville. – Ceci n'est que la suite d'une décision prise en 1959 [2]. Nous avons décidé alors de retirer du commandement OTAN les

[1] Le gouvernement français fait connaître, le 21 juin, sa décision de retirer les forces navales de l'Atlantique-nord, mises à la disposition automatique du commandement interallié de l'OTAN. La France précise que ce geste n'affecte en rien sa coopération avec ses alliés atlantiques. Le secrétariat général de l'OTAN est avisé de cette décision dès le 15 juin.

[2] Le 6 mars 1959, le gouvernement français notifie au Conseil permanent de l'OTAN son intention de transférer ses forces navales en Méditerranée de la catégorie passant sous commandement atlantique en temps de guerre à la catégorie restant sous commandement national. Sur le sujet, voir *DDF*, 1959-I, n° 125, p. 261, note 4.

Forces françaises, qui leur sont affectées en temps de guerre en Méditerranée. Toute notre flotte se trouvait alors dans cette mer à cause de la situation en Algérie. Maintenant ce problème est réglé et nous obéissons aussi à des raisons d'ordre général. Nous voulons que nos bateaux, qui sont maintenant revenus dans l'Atlantique, se trouvent dans les mêmes conditions que ceux de naguère en Méditerranée. Nous les plaçons donc sous commandement national et nous sommes prêts à conclure avec l'OTAN des accords de coopération. Nous l'avons fait autrefois pour le commandement de la Méditerranée à Malte. Nous le faisons maintenant avec Norfolk. Ces accords de coopération ont surtout pour but d'assurer la protection des convois à travers l'océan Atlantique.

M. Erkin. – Ceci fait-il partie d'un cadre ou de mesures que vous envisagez dans votre coopération avec l'OTAN ?

M. Couve de Murville. – Oui, car notre tendance générale est de replacer nos forces sous un commandement national, seule situation qui soit vraiment efficace. C'est dans cet esprit que nous avons pris cette mesure.

M. Feyzioglu. – Je voudrais revenir sur la question du Consortium. Je voudrais que vous donniez les instructions nécessaires aux fonctionnaires français qui s'occupent de cette question à Paris, car il faut faire vite.

M. Couve de Murville. – Oui, je suis d'accord pour accélérer toute cette procédure.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963.)

26

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3794-3795. Immédiat.
Réservé.

Moscou, 16 juillet 1963.
(*Reçu :* le 16, 18 h 45).

Je me réfère à mon télégramme n° 3788 [1].

En m'accueillant ce matin, M. Khrouchtchev m'a dit en plaisantant : « J'espère que vous venez m'annoncer la participation française aux discussions en cours. » J'ai répondu que ma démarche avait un objet très différent que j'allais lui exposer. Le chef du gouvernement soviétique n'est pas revenu sur ce point précis, même lorsqu'il m'a donné spontanément, en fin de conversation, les informations sur la première réunion des trois délégations que j'ai rapportées dans le télégramme ci-dessus mentionné.

[1] Voir le télégramme de Moscou n° 3788, en date du 16 juillet 1963.

Mais, M. Foy Kohler, rencontré ce soir à une réception en l'honneur du secrétaire américain à l'Agriculture, m'a dit qu'hier à la séance d'ouverture M. Khrouchtchev avait posé la question de la participation française à un accord nucléaire, sans toutefois s'étendre beaucoup sur le sujet.

C'est là, évidemment, un point auquel le chef du gouvernement soviétique attache beaucoup d'importance et qui concerne non seulement les conversations actuelles, mais toutes celles qui pourraient suivre.

(Collection des télégrammes, 1963.)

27

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3810-3834.
Secret. Réservé. Priorité.

Moscou, 17 juillet 1963.
(*Reçu :* le 17, 19 h 45).

Je me réfère à mon télégramme n° 3783.

Au cours de la conversation de caractère général qui a fait suite à l'entretien sur l'objet propre de la visite, M. Khrouchtchev a abordé successivement, hier 16 juillet, les questions suivantes :

– le traité franco-allemand du 22 janvier 1963 et la politique de la France à l'égard de l'Allemagne ;

– la politique allemande et l'intérêt de l'Allemagne de l'Ouest à l'établissement de meilleurs rapports avec l'URSS ;

– la façon nouvelle dont se poserait la question du traité de paix et la situation actuelle en RDA ;

– les projets de développement économique de l'URSS.

1. J'ai d'abord été amené à répondre aux critiques formulées du côté soviétique contre le traité franco-allemand du 22 janvier. C'était la première fois que je m'entretenais seul à seul de la question avec M. Khrouchtchev. J'ai présenté les arguments contenus dans l'abondante documentation que nous a adressée à ce sujet le Département.

Le chef du gouvernement soviétique les a écoutés avec attention. Il a reconnu que, du point de vue diplomatique, ils n'étaient pas dénués de valeur. Mais M. Khrouchtchev n'était pas convaincu. Il ne doutait pas des intentions pacifiques de la France, mais il ne croyait pas que l'établissement de liens spéciaux, dans le cadre du pacte atlantique, entre la France et l'Allemagne de l'Ouest fût avantageux pour la France. Il craignait que, dans l'équipe franco-allemande, l'Allemagne, déjà plus forte, à son sens, que la France, ne cherchât à jouer le rôle dirigeant et à se servir de la France pour ses propres fins politiques.

Les buts de la politique allemande étaient bien clairs. La RFA voulait, en premier lieu, supprimer la RDA. Elle était entrée dans l'OTAN pour pouvoir, avec son appui, récupérer les territoires perdus au cours de la dernière guerre. C'était d'ailleurs ce que proclamaient à haute voix les associations d'émigrés.

Toutefois, l'Allemagne commençait à se rendre compte que ni la France, ni les États-Unis, ni l'ensemble des pays de l'OTAN ne pouvaient l'aider en aucune façon à réaliser les objectifs auxquels tendent Adenauer et les forces agressives de la RFA. Le général de Gaulle s'était d'ailleurs montré, dans ce domaine, le plus courageux et le plus réaliste. Il n'était pas le seul à penser mais il avait été le seul à déclarer que les frontières actuelles ne pouvaient pas être violées. Ces vues étaient partagées par les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et d'autres pays de l'OTAN.

Quel intérêt, s'est demandé M. Khrouchtchev, peut avoir l'Allemagne à des relations spéciales avec la France ?

Au point de vue industriel, l'Allemagne est indépendante. Les deux pays sont en compétition pour de nouveaux marchés. En ce qui concerne l'agriculture, les positions de la France et de l'Allemagne se heurtent.

Le traité du 22 janvier a donc un caractère artificiel. Chacun des partenaires compte s'en servir pour s'assurer la prépondérance dans l'Europe de l'Ouest. Mais l'Allemagne ne peut pas compter sur la France pour réaliser ses objectifs. C'est pour cela qu'elle considère l'Amérique comme son principal allié, mais le général de Gaulle a lui-même indiqué que le concours éventuel des États-Unis contre l'Union soviétique pouvait devenir aléatoire. Si l'Union soviétique voulait faire la guerre à l'Allemagne, les forces à lui opposer s'avéreraient sans doute insuffisantes. C'est ce que commencent à comprendre Adenauer, Erhard et Brandt. Mais l'Union soviétique ne veut pas la guerre.

Selon M. Khrouchtchev, l'attitude de la France dans la question des rapports avec l'Allemagne n'était pas réaliste. Le gouvernement français agitait la crainte du communisme pour impressionner l'Allemagne et la retenir à ses côtés. Pourtant, dès qu'il était question de défense contre le communisme, ce n'était pas à la France, c'était aux États-Unis que pensait l'Allemagne. Mais, au nom de cette défense, elle n'en cherchait pas moins à attirer la France dans ses filets et dans son sillage.

Dans toute cette affaire, la position de l'OTAN elle-même était irréelle. La création de l'OTAN répondait au désir de liquider les États socialistes. Longtemps, on s'était vanté à l'Ouest d'avoir au moins empêché la création d'un nouvel État socialiste. Mais cette politique, a déclaré M. Khrouchtchev, a fait faillite. Les États socialistes antérieurs à 1949 sont toujours là, et parmi eux, la RDA. Un nouveau est venu s'y ajouter : Cuba. Les tentatives de le supprimer ont échoué. La France a reconnu que les frontières étaient inviolables. Le président des États-Unis vient de proclamer que la politique de coexistence pacifique était inévitable. M. Macmillan l'avait précédé dans cette voie. M. Spaak, et d'autres encore, ont tenu le même langage. Dans la mesure où elle cherchait à supprimer les pays socialistes, la politique de

l'OTAN a donc été, selon M. Khrouchtchev, un échec complet. Tout cela, a-t-il dit, demanderait à être analysé avec soin, en vue des ajustements nécessaires.

2. Passant ensuite à la politique allemande, M. Khrouchtchev a affirmé qu'en Allemagne occidentale on commençait à comprendre de plus en plus nettement que les Alliés ne pourraint aider la RFA à réaliser son objectif de réunification nationale sur la base capitaliste. On s'y interrogeait sur les avantages de l'Alliance. On se demandait s'il ne vaudrait pas mieux mener une politique individuelle, répondant aux intérêts propres de l'Allemagne.

Les intérêts propres de l'Allemagne lui édictaient, en effet, l'établissement de relations plus amicales avec l'URSS. Dans ce domaine, il existait un grand exemple historique, celui de Rapallo [1], qui devait, tôt ou tard, venir à l'esprit. Ce traité avait, en son temps, répondu aux intérêts de l'Allemagne comme à ceux de l'URSS et, à l'heure actuelle, c'était encore plus vrai. L'Allemagne occidentale, a dit le chef du gouvernement soviétique, est un concurrent pour la France. Elle n'en est pas un pour l'URSS. Elle a besoin de vastes débouchés pour ses produits industriels. Nous avons, et nous aurons toujours, des commandes à placer. En même temps, nous pouvons offrir à l'Allemagne les matières premières dont elle a besoin. Les intérêts allemands concordent avec ceux de l'URSS. Ils ne concordent pas avec ceux de la Grande-Bretagne, de la France ou des États-Unis. Un jour viendra, sans doute, où cette manière de voir sera partagée par l'Allemagne. En tout cas, nous ne voulons pas de guerre. Nous avons toujours été et restons partisans de méthodes pacifiques, d'autant plus que nous sommes en plein essor économique.

Nous pensons qu'entre les peuples, il faut rechercher des formes nouvelles de collaboration économique, supprimer les vestiges de la deuxième guerre et signer un traité de paix.

3. Sur ce dernier point, je dois cependant dire, a poursuivi M. Khrouchtchev, que nous sommes en définitive très heureux de ne pas avoir signé ce traité, dont nous avions demandé la conclusion depuis 1958. Si nous avions signé, la frontière entre Berlin-Est et Berlin-Ouest serait ouverte. Les Occidentaux auraient trouvé moyen de faire pénétrer en RDA des éléments subversifs. Au contraire, depuis l'érection du mur, le jeune État démocratique allemand a pu se consolider. La situation est plus stable en RDA. Le contrôle des frontières est assuré.

À l'heure actuelle, les rôles entre nous et les Occidentaux sont renversés. Un traité de paix ne nous offrirait, en ce qui concerne Berlin-Ouest, aucun avantage particulier. Nous avons obtenu l'essentiel. Ce sont les Occidentaux qui ont intérêt à la stabilisation des choses à Berlin-Ouest. Brandt et

[1] Le traité de Rapallo, signé le 16 avril 1922 par l'Allemagne et l'URSS, en marge de la conférence économique internationale de Gênes, prévoit que les deux pays renoncent réciproquement à leurs réparations de guerre, reprennent leurs relations diplomatiques et vont engager des négociations économiques et une consultation permanente sur les grands problèmes économiques internationaux. Cet accord marque un rapprochement de deux États opposés à l'ordre issu de Versailles.

de nombreux Allemands de la RFA le comprennent et se rendent compte que la stabilité ne peut venir que de la conclusion d'un accord. Berlin-Ouest s'étiole. En l'absence d'un accord, nous aurions mille moyens d'influer sur la situation intérieure. Nous pourrions déclarer, par exemple, qu'un pont a besoin d'être réparé. Vous n'iriez pas faire la guerre pour un pont. Vous attendriez la réparation. Mais nous n'avons pas d'intention de ce genre.

Telle est la situation. Elle a changé du tout au tout. La signature d'un traité engagerait la RDA à l'égard de Berlin-Ouest. Quant à nous, nous n'avons jamais songé à accaparer Berlin-Ouest. Cela ne changerait pas le rapport des forces. Et pourquoi assumer la responsabilité de nourrir les deux millions d'habitants de cette ville ?

Telle est notre appréciation de la situation. Le 13 août [1] a modifié radicalement les choses.

La situation actuelle en RDA, a poursuivi M. Khrouchtchev, me plaît beaucoup. L'autorité du gouvernement et du parti a augmenté. Les principes socialistes sont respectés. L'armée est dotée du matériel nécessaire à la défense. Nous pouvons garantir notre sécurité. Nous sommes sûrs de notre avenir. Nous ne ferons pas la guerre les premiers. Mais, si nous étions attaqués, nous ne retomberions pas dans la situation du début de la Seconde Guerre mondiale.

4. Nous continuons, a poursuivi le chef du gouvernement soviétique, à nous occuper du développement de notre industrie. Mais nous allons surtout faire un effort important dans les domaines de l'agriculture [2], de la chimie, des matières plastiques et des fibres artificielles. Je pense que, sur ce plan, nous pourrons trouver un terrain d'entente et de collaboration. Nous comptons d'abord sur notre propre industrie, mais nous faisons appel aux Français, aux Italiens, aux Allemands, aux Anglais, pour acheter l'équipement destiné à la construction des nouvelles usines nécessaires. Pour une période de cinq à six ans, nous allons donner la priorité aux engrais chimiques. Nous comptons affecter 5 à 7 milliards de roubles à la construction des usines nécessaires. C'est une somme très importante, mais nous espérons, après cela, disposer en abondance des produits agricoles. Pour les matières plastiques et les fibres synthétiques, nous envisageons des investissements de 8 milliards de roubles. Cela fera 15 milliards jusqu'en 1970. Cela n'est pas excessif. Cette année, nous avons investi 19 milliards dans la construction d'usines. Cela ne fera guère, jusqu'en 1970, qu'un accroissement de 2 milliards par an. Pour certaines des usines construites récemment, nous avons pu, en deux ans, rembourser les investissements. Nous considérons les futures usines de matières plastiques

[1] Il s'agit du 13 août 1961, jour de la décision de Moscou d'isoler le secteur soviétique des trois secteurs occidentaux de Berlin et d'ériger un mur séparant complètement les deux parties de la ville.

[2] La récolte de céréales étant, en particulier, insuffisante, l'URSS est obligée de procéder à d'importants achats à l'étranger.

comme particulièrement rentables. En même temps, leur production contribuera au bien-être de la population et à la baisse des prix.

Ainsi, ce n'est pas vers la guerre, ni contre vous, ni contre d'autres pays, que nos esprits sont tournés. Nous portons beaucoup plus d'intérêt aux commandes que nous pourrions passer chez vous. Au cours de mon voyage en France, j'ai vu beaucoup de choses intéressantes. Le président de Gaulle m'avait conseillé, en particulier, de visiter les travaux d'irrigation du Languedoc. Je les avais beaucoup admirés. Avec l'autorisation de votre gouvernement, nous avons envoyé sur place des experts. Nous avons tiré profit, en Ouzbékistan, de votre expérience. Si vous allez dans cette région, nous vous montrerons les travaux que nous avons réalisés sur le modèle des vôtres. Nous en sommes très satisfaits. En deux ans, nous avons récupéré nos dépenses.

Pour terminer cet exposé, M. Khrouchtchev est revenu sur le traité de paix. L'affaire n'était pas particulièrement urgente pour l'URSS, mais il vaudrait mieux conclure ce traité pour éliminer un foyer de tension en Europe. Harold Wilson, Spaak, Erhard inclinaient à penser que ce serait la chose la plus raisonnable.

5. J'ai rappelé au président du Conseil que ma visite avait eu un but précis. Je n'avais pas mandat de discuter des nombreux problèmes, qui venaient d'être abordés et sur la plupart desquels les vues de nos gouvernements différaient profondément, comme M. Khrouchtchev l'avait lui-même souligné, je tenais cependant à remercier le chef du gouvernement soviétique d'avoir bien voulu me recevoir si longuement en une période où il était particulièrement occupé. Je ne manquerais pas de rapporter à mon Gouvernement les vues que le président du Conseil venait d'exposer sur la situation internationale, ainsi que les indications qu'il avait bien voulu me donner sur la situation actuelle et sur les plans d'avenir de l'Union soviétique.

Tout au long de l'entretien, M. Khrouchtchev ne s'est pas départi d'une grande amabilité, bien que, de part et d'autre, les positions aient été très nettement marquées. C'est ce qu'à relevé le communiqué de l'agence Tass, selon lequel la conversation, « qui avait porté sur des questions d'intérêt mutuel, avait eu un caractère franc et amical ».

(Collection des télégrammes, 1963.)

28

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3835-3836.
Confidentiel. Réservé.
Diffusion restreinte.

Moscou, 17 juillet 1963.
(*Reçu :* le 17, 19 h).

Je me réfère à mon télégramme nº 3810 [1].

Au moment où j'ai pris congé, M. Khrouchtchev m'a retenu encore quelques instants. Il m'a demandé de présenter son meilleur souvenir, avec ses respects, au général de Gaulle.

Je souhaite vivement, a-t-il dit, que les rapports entre nos deux pays s'améliorent, afin que nous puissions inviter le président de la République française à visiter l'Union soviétique. Vous savez toute la considération que nous avons pour lui. Il serait reçu ici avec tous les honneurs qui lui sont dûs. Il pourrait mieux connaître notre pays et notre peuple. Il constaterait lui-même que nous ne forgeons ici aucun plan dangereux. Il verrait que tous nos efforts sont tournés vers l'essor de notre économie et vers la paix, il constaterait aussi qu'entre nos deux peuples, qui, depuis 1812, ont souvent lutté dans le même camp, existe toujours une solide amitié. Il verrait que nous voulons entretenir des rapports d'amitié avec tous les pays et en particulier avec le vôtre.

(Collection des télégrammes, 1963.)

29

M. Pons, Ambassadeur de France à Conakry,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 511/AL.

Conakry, 17 juillet 1963.

M. Sékou Touré a reçu, le 11 juillet, M. de Lipkowski, député membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. J'avais été invité à assister à l'entretien.

La conversation eut lieu au bord de la mer, dans l'une des « cases » que le Président a fait construire pour son usage personnel, au cours de l'année dernière. Elle a duré une heure et demie.

[1] Voir *DDF*, 1963-II, nº 27.

Étaient également présents M. Diallo, M. Saifoulaye et M. Kaba Mamadi, inspecteur général du Travail et président de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée.

M. Behanzin, inspecteur général de l'Éducation nationale, qui passait par là, fut invité à se joindre à nous.

M. de Lipkowski engagea la conversation en posant des questions sur l'accueil réservé par le Président aux accords franco-guinéens [1]. Il les détailla, dit l'intérêt que leur portait le gouvernement français, montra qu'ils devaient être considérés comme le point de départ d'une ère de coopération entre nos deux pays et posa, à propos de chacun d'eux, au Président des questions précises.

Ce dernier refusa de s'engager sur ce terrain, tandis que M. Diallo Saifoulaye restait résolument silencieux. Le Département se rappelle que M. Diallo Saifoulaye conduisait la délégation guinéenne à Paris.

Le premier quart d'heure fut marqué par un quasi-monologue de M. de Lipkowski, auquel il m'arrivait de renvoyer la balle lorsque la conversation languissait par trop.

L'atmosphère devint plus familière lorsque M. Behanzin entra en scène pour soumettre les projets de collèges d'enseignement secondaire, qu'il envisage de créer au siège de chacune des 29 régions. M. Sékou Touré prit alors la direction de la conversation, annonça 19 000 bacheliers dans quelques années et convint qu'il y avait là un problème de création d'emplois préoccupant pour l'avenir. En passant, il indiqua qu'il avait décidé de rappeler en Guinée tous les étudiants qu'il avait envoyés l'an dernier à l'École normale supérieure de Bamako ; cette année scolaire s'était traduite par un échec total, aucun professeur n'ayant fait son apparition dans cet établissement.

Le coût envisagé de la construction des immeubles scolaires amena à parler de l'équilibre budgétaire. Celui-ci était, selon le président Sékou Touré, parfaitement assuré, aux alentours de 17 milliards de francs guinéens, et cela sans le moindre recours aux avances de la Banque centrale de la République de Guinée.

M. de Lipkowski s'enquit alors de la question de l'exécution du plan triennal et des perspectives de celui qui doit lui succéder.

Le plan triennal, lui fut-il répondu, avait mis l'accent sur le développement de la production agricole. Les espoirs placés dans le développement du machinisme avaient été déçus. D'une part, le nombre de tracteurs attendus s'était révélé très inférieur aux prévisions, d'autre part, les quelque sept cents engins envoyés par les Russes n'étaient pas de bonne qualité et, ajouta très sérieusement le Président, leur agencement était mal adapté aux habitudes des paysans guinéens.

L'expérience des centres de modernisation rurale, c'est-à-dire des fermes d'État, avait échoué. On allait donc les supprimer. Les tracteurs seraient

[1] Cette conversation se tient avant la première réunion de la commission mixte instituée par les articles 11 et 12 de « l'arrangement pour le règlement du contentieux financier entre la France et la Guinée », qui a lieu à Conakry du 15 au 19 juillet.

remis aux agriculteurs eux-mêmes en pleine propriété, contre facilités de paiement étendues sur trois ans. On pouvait espérer qu'ils en prendraient soin désormais.

Dans le plan septennal en cours d'élaboration, l'accent serait mis sur l'accélération de la production industrielle. La Guinée disposait d'abondantes ressources minéralières de haute qualité : fer, bauxite, or, diamants. Un seul point était embarrassant : la transformation de ces richesses. Mais les réserves d'énergie qui seraient libérées par la construction du barrage de Konkouré permettaient tous les espoirs. Une décision serait prise « avant la fin de 1963 » pour la construction de cet ouvrage, tandis que, dès la fin de l'année, commencerait l'exploitation des gisements de bauxite de Boké.

Si des erreurs avaient été commises au cours du premier plan triennal, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter outre mesure car le niveau de vie des masses ne pouvait aller plus bas. On avait certes, depuis l'indépendance, enregistré une sensible amélioration dans l'alimentation des masses rurales et ouvrières. C'est ainsi que la consommation de la farine avait été multipliée par dix. Il est notoire que le développement économique commence à partir du jour où le peuple prend deux repas par jour au lieu d'un seul. L'industrialisation menée de pair avec le développement de l'agriculture allait permettre de créer de nombreuses unités de transformation. Le bénéfice en serait double : il existait en Guinée et, à plus forte raison, en Afrique, un énorme marché pour les produits manufacturés et toute création d'industries correspondrait à une économie de sortie de devises. Les perspectives ainsi ouvertes aux investisseurs étrangers étaient considérables.

Interrogé sur l'isolement monétaire de la Guinée [1], M. Sékou Touré s'est montré fermement attaché à le maintenir. L'inconvertibilité de la monnaie guinéenne présentait quelques inconvénients mais elle avait le grand avantage de restreindre le montant de la masse monétaire au niveau des besoins à satisfaire.

L'isolement financier de la Guinée était la conséquence rigoureuse de la politique d'austérité qu'elle entendait suivre. Le Président lui-même avait autrefois un budget de six francs par jour pour sa famille et il fallait bien qu'il s'en arrangeât. Il en allait de même maintenant, la Guinée étant engagée sur ses propres voies et tenant à ne rien devoir à personne. Le budget, ainsi qu'il l'avait déjà dit, était en équilibre. Cette année, il n'y aurait pas de collectif budgétaire, aucune dépense ne devrait être engagée sans crédit correspondant. Tous les impayés devraient être liquidés avant le 15 août et après cette date les factures présentées seraient considérées comme prescrites.

La convertibilité de la monnaie présenterait des effets immoraux. En effet, utilisée à l'extérieur, elle permettrait d'introduire des marchandises dont la valeur serait sans lien avec l'effort de production guinéen. Bien

[1] La décision du 1er mars 1960, créant une zone indépendante, entraîne la dégradation de la monnaie et la détérioration de la situation économique. Il faudrait alors que la Guinée acceptât un rattachement à une zone monétaire.

que les frontières fussent impossibles à garder, en fait la contrebande était négligeable.

Il n'était toutefois pas impossible que s'il se fondait une union monétaire africaine où chaque pays posséderait son propre institut d'émission, la Guinée puisse se réserver le droit d'y adhérer.

Enfin, l'assistance étrangère était substantielle. Le Président rappela le montant de l'aide américaine [1], russe, tchécoslovaque et, en dernier lieu, chinoise [2]. Les Chinois allaient construire cinq usines. Ils avaient ouvert, au début de l'indépendance de la Guinée, un crédit de sept milliards de francs guinéens non utilisés jusqu'à ce jour, qu'ils allaient porter à dix milliards remboursables sans intérêt à l'expiration de la vingtième année suivant l'achèvement des travaux. Ils avaient, en outre, dégagé un crédit d'un million de livres sterling, utilisable à la discrétion du Gouvernement.

Telles furent les grandes lignes de la démonstration du président Sékou Touré.

Était-il sincère et prend-il ses désirs pour des réalités ? Il était d'autant plus difficile d'en juger qu'il avait pris la précaution de se couvrir sur sa droite et sur sa gauche : la présence à ses côtés du négociateur de Paris était équilibrée par celle de M. Faba Mamadi, membre du Bureau politique national, personnage de formation et de culture marxiste, principal agent de liaison du Président avec les gouvernements de l'Est.

Le peu de goût qu'éprouve pour le dialogue M. Sékou Touré pourrait aussi justifier la présence de ces deux personnages confinés dans un rôle muet.

M. de Lipkowski aura sans doute fait connaître au Département, à son retour, ses impressions. Celles que nous échangions en rentrant chez nous portaient sur le degré de sincérité que nous pouvions attribuer aux propos du Président, que j'espère avoir reproduits avec fidélité.

(Guinée, 1963, GU 6-3.)

[1] Le 22 mai, un accord est signé entre la Guinée et les États-Unis, concernant la fourniture par ces derniers de farine, d'huile de consommation, de beurre et de produits laitiers pour un montant de 2 200 000 $. Le programme d'assistance américaine atteint pour l'année en cours entre 12 et 15 millions de dollars. Sur le sujet, voir la dépêche de Washington n° 1105/AL du 21 juin, non reproduite traitant des États-Unis et de la Guinée, le télégramme de Washington n°s 4769-4772 du 14 août, non retenu, et une note du Département datée du 19 novembre portant sur l'action américaine en Guinée, non reproduite.

[2] Sur les relations Chine/Guinée, voir le télégramme de Conakry n°s 303-307 du 30 juillet, non reproduit.

30

M. Courson de La Villeneuve, Ministre-Conseiller près l'Ambassade de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5070 à 5075. Réservé. *Bonn, 18 juillet 1963.*
(*Reçu :* 18 h 13).

Je crois intéressant de signaler au Département les réflexions dont m'a fait part le général Toulouse [1] sur certains aspects des rapports, qui existent actuellement entre M. Willy Brandt et les commandants [2].

Depuis la visite à Berlin du président Kennedy [3], le maire est un autre homme et il est de plus en plus malaisé de le rappeler à l'ordre. Le bourgmestre semble puiser soit dans ses ambitions soit dans l'audience que ses propos trouvent à l'extérieur une assurance de plus en plus grande. Conscient de la carrière qui, pense-t-il, l'attend, il prend déjà du recul vis-à-vis de l'administration berlinoise dont il se décharge en grande partie sur M. Albertz [4], et plus encore par rapport aux représentants des trois puissances qui, comme il le disait au cours de la réunion du 27 juin [5], ne « paraissent pas avoir compris qu'après tout on était en 1963 ». Au cours de cette réunion, il n'a pas manqué de critiquer vigoureusement l'attitude alliée dans la question de l'extension à Berlin des lois fédérales sur l'état d'urgence et de l'activité de la police berlinoise des chemins de fer, et à faire en quelque sorte le procès de la *Kommandatura* [6].

Il ressort de ces déclarations et de différents propos tenus de façon moins officielle que le maire souhaite en pratique renforcer le dialogue et les échanges d'information entre le Sénat et les Alliés de façon à ne pas être placé devant des faits accomplis. Il demande que ces contacts se situent à un niveau suffisamment élevé pour lui permettre d'exprimer son opinion. Il paraît en outre tenté de confier dans des cas précis au gouvernement fédéral le soin de faire valoir auprès du groupe de Bonn le point de vue de Berlin.

Le général Toulouse nous signale à cette occasion certains détails, qui sont de nature à irriter la susceptibilité du bourgmestre et de son Sénat.

[1] Chef du gouvernement militaire français à Berlin.

[2] Sur le manque de liaison et de coopération entre les missions alliées et le Sénat de Berlin, voir le télégramme de Bonn n°s 5000-5005 du 12 juillet, non reproduit.

[3] Le 26 juin.

[4] M. Heinrich Albertz (SPD), maire adjoint de Berlin-Ouest et sénateur pour la sécurité et l'ordre public.

[5] Sur la réunion du 27 juin, voir le télégramme de Berlin n° 1430 du 27 juin, non reproduit.

[6] Par la BK/L (63) 18 du 5 juin, la *Kommandatura* s'est prononcée contre toute extension à Berlin de la législation d'urgence. Le 12 juin, lors de la réunion du Groupe de Bonn, les trois ambassades remettent à l'*Auswärtiges Amt* des aide-mémoire reprenant le texte de cette BK/L et précisant que celle-ci exposait la position des gouvernements alliés en la matière.

C'est ainsi que les textes ayant force de loi qui lui sont adressés sont pour la plupart signés par le secrétaire de la *Kommandatura*. De plus, conservant les formes des débuts de la période d'occupation, les rencontres entre les commandants et le bourgmestre sont particulièrement protocolaires [1]. C'est ainsi que seul le commandant président parle au nom de ses deux collègues. Le dialogue se situe donc sur un plan bilatéral et rend difficile un échange de vues plus général. Je rappelle que cette procédure avait été adoptée, en raison du souci qu'avaient alors les Alliés de ne pas laisser apparaître devant le bourgmestre des divergences d'opinion.

Le commandant français de Berlin estime qu'il y aurait dans le domaine des méthodes des adaptations possibles, qui faciliteraient une détente dans les relations entre le Sénat et les Alliés.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et statut de Berlin.)

31

M. Courson de La Villeneuve, Ministre-Conseiller près l'Ambassade de France à Bonn,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5064 à 5069 [2]. Réservé. *Bonn, 18 juillet 1963.*

(*Reçu :* 18 h 28).

Le problème des contacts entre les autorités alliées de Berlin et le bourgmestre a été examiné au cours d'une réunion tripartite du groupe de Bonn [3]. Celle-ci faisait suite à la conversation qu'avaient eue les trois ambassadeurs avec M. Carstens [4].

M. Macghee, qui s'est rendu récemment à Berlin, est revenu très ému par le caractère formaliste de l'administration alliée et par ce qu'il croit être une détérioration des relations entre la *Kommandatura* et M. Willy Brandt.

[1] Sur les positions prises par les Alliés et controversées par le Sénat de Berlin ainsi que sur la critique du caractère formaliste des relations entre la *Kommandatura* et le Sénat, voir le télégramme de Bonn n°s 4994-4999 du 12 juillet, non reproduit.

[2] Ce télégramme est communiqué à Berlin sous les n°s 1207-1212.

[3] Sur le problème des rapports souvent difficiles du ministre fédéral des Affaires étrangères et des commandants alliés avec le Sénat de Berlin, se reporter au télégramme de Bonn n°s 5006-5008 du 12 juillet, non reproduit. À compléter par les télégrammes de Bonn n°s 5000-5005 du 12 juillet et de Berlin n°s 1562-1564 du 16 juillet, non retenus. Derrière cette attitude se profile une opération de politique intérieure, M. Willy Brandt préparant les élections de 1965.

[4] Sur la position française, se reporter aux instructions adressées de Paris, insistant sur la nécessité de réserver au groupe quadripartite de Bonn, qui est en grande partie créé à cet effet, la liaison nécessaire avec le gouvernement fédéral. Voir le télégramme de Paris à Bonn n°s 6204-6206 du 17 juillet, non retenu.

Les représentants anglais et américains estiment qu'il faut faire quelque chose pour améliorer la situation et, tout en ne touchant pas aux droits des Alliés, chercher à assouplir un mécanisme qui, pensent-ils, a conservé des manières de faire d'une période dépassée. Le représentant américain voudrait aller même plus loin. Son ambassadeur propose en effet avec beaucoup d'insistance que les réunions officieuses, que les trois commandants pourraient avoir avec le bourgmestre, soient ouvertes à un représentant du ministère fédéral des Affaires étrangères à Berlin : dans son esprit, il s'agirait de réunions de caractère « social » (*sic*) dont les trois missions auraient toujours l'initiative de façon à en éviter l'institutionnalisation.

Mon représentant [1], tout en admettant que les méthodes employées jusqu'ici puissent être l'objet d'un réexamen, s'est élevé avec la plus vive énergie contre la proposition américaine tendant à introduire un délégué de l'*Auswärtiges Amt* dans les rapports entre la *Kommandatura* et le Sénat même dans la forme, prudente tout au moins en apparence, préconisée par l'ambassadeur des États-Unis. Il en a souligné tous les dangers, sur le plan juridique (statut quadripartite et droit des Alliés) et politique, une telle innovation faisant le jeu des Russes dans leur effort pour se libérer des obligations du statut[1]. Au surplus, il était illusoire de penser que le secret pourrait être gardé sur une telle pratique, soit que les services soviétiques le découvrent, soit que les dirigeants berlinois s'en glorifient ouvertement.

Le représentant anglais semble avoir été sensible à cette argumentation et notre collègue américain, impressionné par la vigueur de l'opposition manifestée par mon collaborateur, s'est résolu à revoir le problème avec son ambassadeur.

Finalement, le groupe tripartite est convenu de demander aux missions alliées à Berlin d'examiner ce qui pourrait être fait dans le sens d'un certain assouplissement de la pratique réglementant les rapports entre la *Kommandatura* et le Sénat. Il est d'autre part entendu, pour le moment du moins, qu'on répondrait à l'*Auswärtiges Amt* qu'il ne peut pas être question d'associer son représentant à Berlin aux réunions entre le Sénat et la *Kommandatura*. On lui ferait remarquer que la plupart des questions berlinoises font déjà l'objet de discussions régulières à quatre au sein du groupe de Bonn.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et statut de Berlin.)

[1] Sur le sujet, voir n° 30 (le télégramme de Bonn n°s 5070-5075 du 18 juillet).

32

M. Gorce, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180/EU [1]. *Tirana, 19 juillet 1963.*
a.s./Réception du 14 juillet.

Selon la tradition, j'ai organisé à l'occasion de notre fête nationale une réception que je me suis trouvé dans l'obligation de fixer au vendredi 12 juillet, en raison des impératifs du protocole albanais. Comme le sait en effet le Département, le ministère des Affaires étrangères a prié en 1962 les missions diplomatiques « de respecter le repos des personnalités de ce pays » et d'éviter en conséquence de lancer des invitations pour les samedis et les dimanches. Pareille exigence paraît peu conforme aux usages, surtout lorsqu'il s'agit de la célébration d'une fête nationale, mais elle a été acceptée sans la moindre remarque, comme bien d'autres mesures privatives de liberté, en raison de la passivité du doyen [2], largement facilitée pour ne pas dire encouragée par une tendance peu commune à la stratification des diplomates accrédités à Tirana : d'un côté, les ministres d'Italie, de Turquie et de France qui conservent heureusement, plus ou moins d'ailleurs, une liberté de comportement à laquelle se rallient peu à peu les neutralistes de la RAU et du Ghana, de l'autre, les ambassadeurs de Chine et de Corée, toujours solidaires dans leur isolement, enfin le groupe des représentants des démocraties populaires européennes, qui me paraissent être beaucoup plus orientés et même contrôlés par le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie [3], qui est chargé de la défense des intérêts soviétiques, que par l'ambassadeur de Roumanie dont le retour en Albanie en mars dernier a coïncidé avec un alignement moins rigide de la politique de son gouvernement sur les directives du Kremlin.

Tous les diplomates, représentant des pays avec lesquels la France entretient des relations, ont bien entendu accepté de se rendre à la légation, ainsi que la délégation commerciale italienne qui était dirigée par M. Beniamino Miozzi, inspecteur général au ministère du Commerce extérieur de Rome [4]. Par contre, ni la délégation militaire algérienne, conviée à assister aux festivités données en l'honneur du XXe anniversaire de la création de l'armée populaire, ni deux étudiants algériens et deux étu-

[1] Une annotation manuscrite du document indique : *Intéressant.* M. Pierre Gorce, ministre de France en Albanie, présente ses lettres de créance le 25 juin 1963. Sur le sujet, voir la dépêche de Tirana n° 164/EU du 6 juillet, non retenue.

[2] Le doyen du corps diplomatique est l'ambassadeur de Roumanie à Tirana.

[3] Sur le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie et sa conversation avec le nouveau ministre de France, voir le télégramme de Tirana n°s 161-166 du 24 juillet, non retenu.

[4] Une délégation commerciale italienne, conduite par M. Beniamino Miozzi, inspecteur général au ministère du Commerce, séjourne en Albanie du 7 au 14 juillet. Un protocole italo-albanais est signé le 12 juillet, réglant le commerce entre les deux pays pour l'année 1963. Sur le sujet, se reporter à la dépêche n° 215/DE de Tirana du 8 août, non reproduite.

diants syriens, qui poursuivent leurs études à l'Université, n'ont accusé réception de mon invitation.

La plupart des dirigeants albanais ont purement et simplement expédié la carte de visite conventionnelle. Seuls étaient présents : M. Nesti Nase, premier vice-ministre des Affaires étrangères, M. Gogo Kozma, premier vice-ministre du Commerce, M. Misto Tresca, président du Comité albanais des relations culturelles et amicales avec l'étranger, M. Zeqi Agolli, directeur du deuxième département du ministère des Affaires étrangères, M. Abdyl Ulqinaku, directeur adjoint du Protocole, M. le professeur Sako, député, MM. Pollo et Mile, professeurs d'histoire, qui ont récemment participé à un stage en France, et les membres du bureau diplomatique, qui ne manquent jamais une réception et ont ainsi l'occasion de constater chaque fois qu'il n'est fait appel, dans de telles circonstances, que pour une très faible part aux rares et médiocres produits vendus à prix fort par le magasin diplomatique.

Malgré la température estivale, il fallut déployer de très grands efforts pour dégeler l'atmosphère. Aucune femme albanaise n'était là, mais les autres, originaires de l'Est, de l'Ouest ou du Sud, acceptèrent très volontiers de danser. Cependant, aucun membre masculin d'une ambassade de l'Est ne prit le risque de se laisser séduire par les rythmes pervers des danses occidentales, pourtant bien souvent inspirés par les descendants d'une Afrique qu'ils rêvent de conquérir. Peut-être eût-il fallu que le chargé d'affaires tchèque donnât le signal ; il ne l'a point fait, estimant sans doute que la poursuite de l'exégèse de quelques versets de la nouvelle bible du marxisme-léninisme était préférable, même en de semblables occasions, à un divertissement pourtant extrêmement pratiqué, avec les réserves d'usage en régime communiste, dans un pays de réputation aussi austère que l'Albanie.

Je manquerais à l'objectivité si je ne signalais au Département que, dans une émission en langue française du 13 juillet, Radio-Tirana a célébré à sa manière notre fête nationale en magnifiant les exploits de la grande Révolution, de la Commune, etc. et en vouant aux gémonies les perspectives d'avenir de l'axe Paris-Bonn [1] *(sic)*, qui promet au pacifique peuple albanais le retour d'événements contre lesquels il doit sans relâche se préparer à se défendre *(resic)*.

(Europe, EU 5-1-1, Albanie 1961-1970.)

P.S. : La seule Française d'Albanie immatriculée à la légation, Mme Charlotte Dirninger, veuve pensionnée d'un ancien combattant de la campagne d'Orient (1914-1918), vit à Himara, à environ 250 km de Tirana, d'une exploitation d'orangers, avec sa sœur de lait et une fille de neuf ans et demi, qu'elle a adoptée. Elle n'a pas pu venir jusqu'à la capitale le 12 juillet. Je suis allé lui rendre visite le 16, au cours d'un voyage que j'ai effectué dans le sud du pays et dont je rendrai compte par ailleurs au Département.

[1] Allusion au traité de coopération franco-allemand signé le 22 janvier à Paris.

33

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 4359 à 4364.
Réservé.

Alger, 19 juillet 1963.
(*Reçu :* le 20, 2 h 30).

J'ai vu cet après-midi M. Ben Bella, au retour de sa tournée dans l'est algérien, où sa polémique contre l'opposition avait coloré tous ses discours. Mainte allusion, plus ou moins obscure, avait été faite « aux contacts que ses adversaires auraient pris avec le gouvernement français » (1).

J'ai marqué que nous avions lieu d'en être surpris. Comme vous l'aviez vous-même récemment précisé (2), nous nous abstenions scrupuleusement de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie. Mieux encore, le gouvernement français n'avait cessé, depuis quelques semaines, de donner non sans mérite de nouvelles preuves de sa bonne volonté (3). Nous ne pouvions donc accepter des insinuations qui, sans mettre formellement en cause le gouvernement français, donnaient néanmoins aux derniers discours de M. Ben Bella, par leur insistance et leur répétition, un tour dont nous pouvions nous émouvoir. Si le gouvernement algérien rencontrait des oppositions sur sa route, ce n'est pas à la France qu'il convenait de s'en prendre. Mais s'il existait une équivoque dans l'esprit de son chef, j'étais prêt à la dissiper.

M. Ben Bella m'a répondu fort nettement qu'il ne doutait en aucune façon des intentions du gouvernement français. Il avait même tenu à réaffirmer à Sétif, dans notre langue, qu'il croyait à la volonté de coopération de la France. Ce qu'il avait avancé, « en se fondant sur des preuves », c'est que certains opposants au régime avaient « essayé » de prendre contact avec le gouvernement français. Il n'avait rien voulu dire d'autre et il regrettait que le flux de tous ses discours, prononcés en langue arabe, ait pu nous apporter une impression différente. Bien au contraire, il tenait à me déclarer qu'à ses yeux l'esprit de coopération avec la France se développait au sein de son gouvernement. Ceux de ses ministres, qui avaient jusqu'à

(1) Évoquant, dans le discours prononcé le 16 juillet à Philippeville, la situation intérieure en Algérie, M. Ben Bella indique que cinq personnes, ayant traité avec le gouvernement français et avec le colonialisme pour instaurer un climat à la Tschombé, sont arrêtées. Il s'agit de MM. Mohammed Boudiaf, Alouache, Kelarbi, Ben Younès et N'Salah Boubnider, alias colonel Saout el-Arab. Au sujet de ces contacts de l'opposition avec le gouvernement français et de la campagne de dénigrement menée par la presse française, se reporter aux télégrammes d'Alger du 17 juillet, non reproduits, n°s 4282 et 4283-4287.

(2) Concernant les instructions données à l'ambassadeur de France à Alger, voir le télégramme de Paris à Alger, du 17 juillet, n°s 2597-2598, non retenu.

(3) Allusion aux récents entretiens franco-algériens, tenus du 12 au 26 juin et les 1er-2 juillet, qui permettent d'aboutir à des conclusions sur les questions de trésorerie, le quitus fiscal, l'aide à l'Algérie, la caisse d'équipement, les problèmes domaniaux.

présent marqué quelque réticence, étaient désormais convaincus de sa nécessité, surtout lorsqu'ils revenaient de Paris.

Rappelant lui-même, d'autre part, les allusions qu'il avait faites à certains aspects économiques et sociaux de la situation en France, il s'en est comme excusé. Il n'avait voulu formuler aucune critique contre le gouvernement français, ni contre la manière « courageuse » dont il abordait les problèmes qui se posaient à lui. C'est aux journalistes qu'il avait voulu s'en prendre. M. Ben Bella s'est alors livré à une diatribe, dont le directeur du *Monde* fit principalement les frais.

Je me suis contenté sur ce dernier point de faire observer que bon nombre de journalistes français se montrant peu favorables, soit à la coopération franco-algérienne, soit au gouvernement Ben Bella, il n'était peut-être pas nécessaire pour lui de s'aliéner les autres.

Je vous entretiens, par télégrammes séparés, de quelques autres questions qui ont été évoquées au cours de cette conversation.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

34

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bouffanais, Ambassadeur de France à Bucarest.

T. n°s 355-356 [(1)]. *Paris, 20 juillet 1963, 13 h 15.*

Selon des informations sûres, le ministre roumain à Paris se serait exprimé récemment sur les rapports entre son pays et l'Union soviétique dans les termes suivants :

1. Nous voulons sauvegarder notre indépendance économique, d'où notre attitude actuelle. Nous ne rompons pas avec le CAEM [(2)], mais nous utilisons pour notre industrialisation les ressources qui s'offrent à nous, notamment en Occident. D'ici 10 ou 15 ans, nous pourrons coopérer avec le CAEM sur une base d'égalité.

2. Nous estimons que dans la querelle russo-chinoise, il y a des torts des deux côtés. Si l'on veut que cela se termine, il faut que l'URSS et la Chine fassent toutes deux leur autocritique. Nous désapprouvons aussi bien l'activisme chinois que les tendances soviétiques à l'hégémonie à l'intérieur du camp.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[(1)] Ce télégramme, rédigé par Jean Laloy, directeur adjoint à la direction des Affaires politiques au Département, est communiqué également à Moscou (n°s 5120-5121), Belgrade (n°s 482-483), Vienne (n°s 420-421), Sofia (n°s 277-278), Varsovie (n°s 728-729), Budapest (n°s 320-321), Prague (n°s 329-330) et Hong Kong (n°s 228-229).

[(2)] Conseil d'assistance économique mutuelle.

35

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 4377 à 4379.
Réservé.

Alger, 20 juillet 1963.
(*Reçu :* 14 h 40).

Au cours de notre entretien d'hier, M. Ben Bella m'a rappelé que le 1er mai dernier [1], en prenant acte de notre intention d'anticiper de quelques mois le retrait de nos forces, il vous avait demandé d'examiner la possibilité de hâter également l'évacuation des sites sahariens. Il avait cru comprendre de votre réponse que, dans un délai de deux ou trois mois, le gouvernement français pourrait, après avoir réétudié ses programmes, se prononcer sur cette possibilité. M. Ben Bella me priait donc d'interroger de nouveau le gouvernement français sur ce point. Il souhaitait recevoir une réponse, assortie d'un calendrier, avant septembre ou octobre, de manière à pouvoir en faire état, en « promulguant la constitution ».

Rappelant à M. Ben Bella que le calendrier avait été fixé par les accords d'Évian [2] et que l'occupation des sites sahariens n'avait d'autre objet que l'exécution d'un programme de recherches qui en conditionnait la durée, je ne lui ai guère laissé envisager d'autres perspectives. Le chef du gouvernement algérien a cependant insisté pour que je vous dise toute l'importance qu'il attachait à sa demande.

Bien que M. Ben Bella, au cours d'une conversation qui fut très détendue et cordiale et qui porta essentiellement sur d'autres sujets, ne se soit pas longuement étendu sur ce qu'il semble considérer comme un rappel, nous ne devons pas, en effet, sous-estimer l'importance que risque de revêtir cette question dans les mois qui viennent, où elle sera mêlée, non pas sans doute au débat sur le problème constitutionnel, qui lui est fort étranger, mais assurément à la campagne électorale, quelle qu'en soit la forme.

Dans ce contexte, je n'ai pas jugé souhaitable d'aborder, comme j'avais l'intention de le faire, à la demande du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique, la question de l'utilisation future, dans un cadre franco-algérien, du site de Colomb-Béchar. Il serait sans doute préférable de réserver, dans la mesure où cela nous paraît possible, cette proposition

[1] M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes, séjourne à Alger les 1er et 2 mai 1963. Concernant le communiqué conjoint publié à l'issue de ces entretiens et les commentaires auxquels il donne lieu, voir les télégrammes d'Alger, n°s 2556-2561, du 2 mai, n°s 2596-2601 et 2607-2611 du 3 mai 1963, non reproduits.

[2] Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. Les grandes lignes des accords sont reproduites dans *DDF,* 1962-I, n° 91, en particulier, les textes sur « la coopération au Sahara » et les « questions militaires ».

relativement positive pour une discussion plus générale du problème des bases sahariennes, s'il devait prochainement se poser.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

36

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 396 à 404 [1]. *Abidjan, 22 juillet 1963.*

(*Reçu :* 19 h 20).

M. Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a eu le 19 juillet [2] avec M. Denise, ministre d'État chargé de l'intérim de la présidence de la République, les échanges de vues en matière de politique étrangère prévus par le traité de coopération [3]. Assistaient également à l'entretien, du côté ivoirien, M. Yace, président de l'Assemblée nationale, et M. Alliali, ministre délégué aux Affaires étrangères. L'exposé général de M. Habib-Deloncle a, d'une façon générale, trouvé un écho favorable chez ses interlocuteurs.

1. L'accent a été mis à plusieurs reprises par le président Denise sur l'importance de la conférence « historique » d'Addis-Abeba [4] et sur les conséquences qui en sont attendues pour le développement et l'unité de l'Afrique ; le président intérimaire a insisté en même temps sur le principe de l'intangibilité des frontières.

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington, New York, Londres, Bruxelles, Lisbonne, Moscou, Bonn, Rome.

[2] M. Habib-Deloncle, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, effectue un voyage circulaire en Afrique du 16 au 22 juillet. Il séjourne du 19 au 22 juillet en Côte-d'Ivoire. Voir le compte rendu des entretiens avec le président Auguste Denise, chargé de l'intérim de la présidence de la République en l'absence du président Houphouët-Boigny, reproduit dans la note datée du 19 juillet, non retenue. Assistent à ces entretiens M. Philippe Yacé, président de l'Assemblée nationale ivoirienne, M. Camille Alliali, ministre délégué aux Affaires étrangères, précédemment ambassadeur à Paris.

[3] Les accords de coopération et de défense sont signés avec la France le 24 avril 1961. Sur la situation générale de la Côte-d'Ivoire, au début de ce second semestre de 1963, voir la note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 3 juillet, non reproduite. Se reporter également à la note n° 239 *bis*/DAM.1, de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, du 12 juillet, non reproduite, dressant le tableau de la politique africaine du président Houphouët-Boigny.

[4] La conférence au sommet d'Addis-Abeba se tient du 16 au 22 mai 1963. Sur le sujet, voir *DDF*, 1963-I, n°s 119, 183, 206.

Au sujet de la lutte contre la subversion [1], notre interlocuteur a flétri une fois de plus l'assassinat de M. Sylvanus Olympio. Il a noté, d'autre part, que, depuis la conférence d'Addis-Abeba, « certains États africains » semblent vouloir renoncer à leurs tendances annexionnistes.

2. S'agissant des résolutions de la conférence sur la décolonisation et sur les bases étrangères, le président Denise a déclaré qu'elles ne sauraient viser la France.

Les populations de la Côte des Somalis avaient clairement manifesté leur intention de demeurer dans la République française. Il n'appartenait pas à des pays tiers de les contraindre à l'indépendance.

Quant aux installations militaires françaises en Afrique, elles avaient été maintenues à la demande expresse des gouvernements intéressés. M. Alliali a tenu d'ailleurs à préciser que, sur ce dernier point, la position adoptée à la conférence d'Addis-Abeba avait bien été conforme à la thèse défendue par les délégations des pays de l'UAM.

3. La Côte-d'Ivoire se réjouit de la récente signature des accords franco-guinéens [2]. Le président Houphouët-Boigny n'a jamais ménagé ses efforts personnels auprès de M. Sékou Touré, auquel il est attaché par des liens déjà anciens du RDA.

De même, le gouvernement ivoirien souhaite que le Mali reprenne sa place dans l'ensemble francophone.

4. En ce qui concerne la Mauritanie, le gouvernement d'Abidjan continue à souhaiter que le gouvernement marocain révise rapidement sa position, dans l'intérêt de l'unité africaine.

5. Au sujet du Portugal [3], la Côte-d'Ivoire comprend la position du gouvernement français, mais elle souhaite que nous puissions utiliser nos bonnes relations avec Lisbonne pour amener le gouvernement de M. Salazar à s'engager sur la voie que nous avons nous-mêmes suivie lorsque nous avons commencé notre évolution. La France, d'après M. Denise, préserverait ainsi son pouvoir de faire admettre une solution de compromis. Nos interlocuteurs paraissent néanmoins redouter l'apparence d'un désaveu de notre part devant les instances internationales.

6. Le président Denise a demandé au secrétaire d'État s'il était exact que la France livrait des armes au gouvernement de Pretoria. M. Habib-

[1] Allusion au Ghana qui accueille les rares opposants au régime du président Houphouët-Boigny. Lors du coup d'État togolais de janvier, le président Houphouët-Boigny conçoit de sérieux soupçons à l'égard du président N'Krumah dont les démêlés avec Sylvanus Olympio sont bien connus. La Côte-d'Ivoire se range parmi les adversaires de la reconnaissance du gouvernement Grunitzsky et va jusqu'à envisager une intervention militaire de l'Entente pour assainir la situation au Togo.

[2] Le 22 mai. Sur le sujet voir le n° 15.

[3] Sur le Portugal, se reporter à la note n° 224/AM de l'ambassade de France en Côte-d'Ivoire, rédigée par M. Gérard Serre, premier secrétaire près l'ambassade de France à Abidjan, du 14 août, non reproduite, traitant de la Côte-d'Ivoire, des territoires portugais d'Afrique et de l'apartheid. La Côte-d'Ivoire n'a que très récemment prêté attention à la question des « provinces » portugaises d'Afrique, après le déclenchement de la rébellion angolaise en mars 1961, ou au problème soulevé par l'apartheid dans l'Union sud-africaine.

Deloncle a exprimé sa satisfaction de la franchise et de la discrétion avec laquelle cette question délicate était abordée par son interlocuteur ivoirien. Il a répondu que la France ne pouvait accepter que des pressions fussent exercées sur elle à ce sujet. Le gouvernement français condamnait l'apartheid mais estimait qu'il s'agissait là d'un problème de politique intérieure. Les Nations Unies n'avaient juridiquement pas compétence pour prendre la décision d'appliquer des sanctions à l'Afrique du Sud.

7. À la fin de l'entretien, la question a été abordée de savoir selon quelle procédure seront poursuivies à l'avenir les consultations en matière de politique étrangère, prévues par les traités de coopération signés entre la France et les pays de l'UAM.

Le président Denise et M. Alliali, visiblement gênés de prendre sur ce problème une position précise avant d'en avoir parlé à leur président de la République, ont reconnu qu'une procédure multilatérale serait probablement plus pratique, mais ils estiment que dans les circonstances actuelles, il faudrait peut-être s'en tenir, au moins jusqu'à nouvel ordre, à une série de consultations bilatérales, afin d'éviter des critiques malveillantes qui ne pourraient que diminuer le crédit des pays de l'UAM auprès des autres pays africains.

M. Habib-Deloncle a fait observer que le principe de réunions multilatérales n'avait, semble-t-il, soulevé aucune objection dans les capitales qu'il venait de visiter et qu'à son avis, il convenait encore d'y réfléchir. Il a précisé qu'il avait d'ailleurs l'intention d'en parler au président Houphouët-Boigny lors de son prochain passage à Paris.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte-d'Ivoire, 1963, Relations avec la France.)

37

M. Bruno de Leusse, Chargé d'affaires à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4482 à 4486.
Réservé [1].

Washington, 23 juillet 1963.
(*Reçu :* le 24, 1 h).

Au cours d'un entretien que l'un des agents de cette ambassade vient d'avoir avec M. William Sullivan, le proche collaborateur de M. Harriman lui a fait part de l'inquiétude que l'évolution des rapports entre le Pakistan et la Chine communiste suscite à Washington.

[1] Télégramme communiqué, *via* Paris, à Londres (n°s 2239 à 2243), retransmis à Karachi, Moscou et New Delhi.

Si les dirigeants pakistanais ont pu prétendre tirer profit des vacances de Pékin pour obtenir un règlement avantageux du problème frontalier avec la Chine [1], ils se trouvent en position peu défendable lorsqu'ils continuent d'invoquer l'intérêt national, pour exiger des États-Unis qu'ils mettent fin à leur programme d'aide militaire à l'Inde. En effet, le gouvernement américain, et il y a lieu de le souligner, leur à offert des « garanties » de nature à apaiser toutes les craintes qu'ils peuvent avoir d'une agression venue de l'Inde. Or, ils ne se sont pas prévalus de cette offre.

L'on venait maintenant d'entendre le ministre des Affaires étrangères dire à la tribune de l'Assemblée nationale, le 17 juillet, que le Pakistan pourrait trouver secours du côté du « plus grand pays d'Asie » s'il était attaqué par l'Inde. Cette déclaration avait justifié une demande d'éclaircissements de la part de Washington. Fallait-il comprendre que le Pakistan ferait appel à la Chine communiste ? Devait-on penser que les Chinois auraient offert un pacte de défense mutuelle contre l'Inde ?

À ces questions, que l'ambassadeur des États-Unis [2] était allé poser à M. Bhutto sur ordre de son gouvernement, le ministre pakistanais des Affaires étrangères n'avait pas répondu de manière pleinement satisfaisante. Il avait affirmé que l'accord conclu entre son pays et la Chine ne comporte aucune clause secrète. Mais il n'avait fourni aucune véritable justification des propos tenus par lui le 17 juillet.

Le département d'État, qui paraît se refuser à prendre la menace au tragique, met cette initiative de M. Bhutto au compte des maladresses commises par les dirigeants pakistanais dans leur nouveau comportement à l'égard de la Chine communiste. Les services américains ont d'ailleurs constaté que la presse et la radio de Pékin n'ont pas reproduit ce passage du discours de M. Bhutto. Ils voient dans cette omission l'indice d'un certain embarras de la part des dirigeants chinois et, aussi, une preuve de mépris dans lequel ils tiennent le Pakistan. Quoi qu'il en soit, le département d'État estime fort dangereuses les avances ainsi faites par le Pakistan et M. Sullivan ne nous a pas caché que le gouvernement américain serait probablement conduit à intervenir de nouveau auprès de ce pays, pour lui rappeler les obligations qui découlent de son alliance avec les États-Unis [3].

Notre interlocuteur n'a aucunement laissé entendre que Washington renoncerait, pour autant, aux projets mis en œuvre pour assurer la défense

[1] Par l'accord frontalier sino-pakistanais signé le 2 mars 1963.

[2] M. Mac Conaughy.

[3] Accord de défense américano-pakistanais signé le 5 mars 1959, dans le cadre du pacte de Bagdad.

de l'Inde [1], ni à ses initiatives en vue de promouvoir une médiation dans l'affaire du Cachemire.

(Collection des télégrammes, 1963.)

38

NOTE SUR LA SITUATION DE LA FLOTTE FRANÇAISE DE L'ATLANTIQUE

N. [2]. *Paris, 24 juillet 1963.*

Les raisons invoquées par certains articles récents de la presse américaine, pour tenter d'expliquer la décision française de « retirer » ses forces navales de l'Atlantique des commandements OTAN [3], relèvent soit de la pure fantaisie, soit de la spéculation.

1. S'il s'agit en effet de « montrer notre pavillon » aux divers pays d'Afrique et d'Amérique latine, rien dans la situation antérieure de nos unités, qui étaient réservées pour affectation aux commandements OTAN, n'y faisait obstacle ; de fait, la Marine n'a pas cessé de faire acte de présence dans les eaux et sur les rivages de l'Atlantique sud et on voit du reste pas en quoi cela serait répréhensible.

Il suffit de rappeler d'ailleurs que la France a dans cette zone des obligations particulières, aux termes des conventions qui la lient à la plupart des États d'Afrique noire d'expression française, à la défense desquels elle s'est engagée à contribuer.

2. Quant à un éventuel armement atomique des unités qui viennent d'être mises sous commandement national, je puis dire qu'aucune mission nucléaire n'est actuellement prévue pour ces bâtiments [4].

[1] Le télégramme n°s 4288 à 4290, en provenance de Washington, réservé, confidentiel, en date du 12 juillet, non reproduit, fait état de confidences, recueillies au département d'État, relatives aux intentions américaines dans le domaine de la défense aérienne de l'Inde : dans le cas d'une nouvelle attaque chinoise contre l'Inde, l'état-major indien pourrait faire intervenir l'aviation contre les troupes chinoises sans craindre de représailles sur les villes ouvertes (New Delhi et Calcutta) qui seraient défendues par l'armée de l'air américaine.

[2] Cette note est rédigée par le Service des pactes.

[3] Campagne de presse tendant à dénoncer la France comme hostile à l'Alliance atlantique. Le télégramme de Washington n°s 3785 à 3789, du 22 juin, non publié, rapporte les commentaires du *New York Times* qui donne comme raison que le gouvernement français, défavorable à la création de la force multilatérale, s'est engagé sur la voie de la création d'une force atomique nationale qui, dans quelques années, sera essentiellement composée de sous-marins ; c'est pourquoi le gouvernement français entend exercer un contrôle exclusif sur sa flotte. En outre, à l'occasion du prochain voyage du président Kennedy en Europe, le général de Gaulle a voulu marquer l'importance qu'il attache à l'indépendance. D'autres journaux mentionnent le refus du Conseil de l'OTAN de donner à la France le commandement du secteur IBERLANT, le refus de remplacer l'amiral Barjot par un autre amiral français...

[4] Note du Document : les plans du gouvernement, relatifs à une force nucléaire à la mer (troisième génération), concernent en revanche des sous-marins à construire.

3. À la vérité, la décision que le gouvernement français vient de prendre doit, pour être bien comprise, être rattachée à une décision similaire prise en 1959 pour les forces de Méditerranée. Celle-ci visait à garantir le maximum de souplesse à l'emploi des moyens navals français, en leur permettant de remplir aussi bien les missions relevant de la coopération avec les grands commandements OTAN que les missions nationales. Depuis qu'une situation nouvelle existe en Algérie, une part a pu être rendue à leur zone d'opérations normale dans l'Atlantique. Ce regroupement a fait apparaître l'opportunité de donner à ces unités le même statut qu'en Méditerranée.

J'ajoute que sitôt acquise, je pense dans les jours prochains, la nomination de l'amiral français commandant la zone dite « Ponant » [1], les contacts pourront être pris avec les commandements OTAN de l'Atlantique et de la Manche en vue d'organiser la coopération avec les forces navales alliées. Une telle coopération existe déjà depuis 1959 en Méditerranée où elle fonctionne de façon satisfaisante (participation aux exercices de l'OTAN, notamment). On voit donc qu'il est abusif de parler de « retrait » de la flotte française, mais qu'il vaudrait mieux parler d'un changement de statut.

(Pactes Paris 5-1. Forces armées, force intégrée.)

39

M. Geoffroy de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Londres, 25 juillet 1963.*

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse sous ce pli en sept exemplaires le compte rendu, que j'ai rédigé dès mon retour à Londres, des conversations qui ont eu lieu le 18 juillet à l'occasion de la visite ici du ministre des Armées [2].

Comme vous le verrez, je reste sceptique sur la valeur réelle des propos qui nous ont été tenus.

Il me semblerait cependant utile de ne pas rester tout à fait silencieux en présence d'hypothèses qui ont certainement été évoquées dans une bonne intention de la part de nos interlocuteurs.

Son Excellence M. Couve de Murville,

Ministre des Affaires étrangères,

[1] Commandement naval français dénommé : « Commandement en chef du Ponant », englobant d'un seul tenant les eaux de l'Atlantique et de la Manche.

[2] Ci-après reproduit en annexe.

Quai d'Orsay, Paris 7e.

Ne pourrait-on faire dire officieusement à M. Thorneycroft par Gérard André [1] que ses propos ont été fidèlement rapportés à Paris et qu'ils y ont retenu toute l'attention ? Nous comprenons qu'au cas où l'évolution de la situation internationale ouvrirait des perspectives aussi prometteuses, des suggestions plus précises pourraient nous être faites.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments fidèlement dévoués.

Annexe
Compte rendu des conversations de M. Messmer à Londres le 18 juillet 1963

CR. Très secret. *Londres, 25 juillet 1963.*

Au cours de la visite à Londres le 18 juillet de M. Messmer, ministre des Armées, ses interlocuteurs, M. Thorneycroft, ministre de la Défense, et M. Amery, ministre de l'Aviation, ont exprimé avec insistance l'opinion que l'évolution de la situation internationale pourrait offrir dans un proche avenir à la France et à la Grande-Bretagne l'occasion de s'entendre à la fois sur l'Europe et sur les problèmes de défense.

I. Un premier échange de vues sur la politique générale de défense eut lieu dans l'après-midi entre MM. Thorneycroft et Messmer en présence de M. Amery et moi-même.

M. Messmer avait abordé l'entretien en faisant observer que notre coopération en matière d'armements n'atteignait pas des résultats très spectaculaires dans le domaine conventionnel, par suite des habitudes prises et des concurrences existant entre nos industries et qu'il lui semblait que de plus larges perspectives existaient dans le domaine des armes nouvelles, où nous pourrions bâtir sur du neuf : il pourrait en être ainsi à long terme dans le domaine spatial, à plus court terme dans celui des engins, les questions nucléaires restant bien entendu exclues du fait des accords anglo-américains.

Sans répondre à cette ouverture, le ministre de la Défense britannique s'engagea aussitôt dans un long développement, visiblement préparé à l'avance. Il demanda à M. Messmer de lui préciser la position du général de Gaulle d'abord vis-à-vis de l'OTAN, puis vis-à-vis de l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe.

Après avoir écouté les éclaircissements qui lui étaient donnés à ce sujet, M. Thorneycroft demanda à M. Messmer quelle serait notre réponse si la Grande-Bretagne nous proposait de coopérer avec nous dans le domaine nucléaire.

Devant le scepticisme du ministre des Armées à l'égard d'une telle éventualité, M. Thorneycroft précisa sa pensée : d'une part, nos critiques à l'égard de l'OTAN n'étaient pas contraires aux préoccupations des Britanniques en la matière, ils y réfléchiraient pour voir s'ils pouvaient nous proposer quelque chose ; d'autre part, une coordination était possible entre la force de frappe française et la force de frappe britannique dont M. Thorneycroft tenait à souligner que les accords de Nassau n'avaient en rien diminué l'indépendance ni changé l'organisation. Enfin, une coopération en matière nucléaire n'était pas exclue, mais

[1] Deuxième conseiller à l'ambassade de France à Londres.

il fallait envisager un *package deal*, et que le général de Gaulle ouvrît à la Grande-Bretagne les portes de l'Europe.

En somme, on se trouvait devant une alternative, dit M. Thorneycroft pour conclure : ou bien la Grande-Bretagne entrait en Europe, et il n'y aurait plus aucune cloison entre les deux ministères de la Défense, nos états-majors pourraient coopérer dans tous les domaines, ou bien la Grande-Bretagne était exclue de l'Europe, et les relations franco-britanniques devaient être organisées en conséquence ; M. Thorneycroft souhaitait que ces relations demeurassent excellentes même dans cette hypothèse, mais cela signifiait qu'en matière d'armements une coopération franco-britannique n'était alors concevable que dans le domaine très limité des armements conventionnels.

II. Au cours d'un entretien plus libre à l'ambassade de France le soir après dîner, M. Thorneycroft reprit spontanément le même thème.

Interrogé par M. Messmer et par moi-même sur la signification exacte de certains de ses propos, il donna les précisions suivantes.

À son avis, l'accord sur l'arrêt des expériences nucléaires qui allait être conclu à Moscou [1] provoquerait toute une série de développements dans le domaine des relations internationales. Une occasion pourrait à nouveau se présenter de faire l'Europe. Si on ne la saisissait pas, elle ne se représenterait peut-être pas avant longtemps.

Ne pouvait-on concevoir un *package deal* suivant lequel : la Grande-Bretagne nous apporterait ses connaissances en matière nucléaire ; une réforme de l'OTAN pourrait être réalisée dans le sens de nos désirs ; une coordination serait établie entre nos deux forces de frappe, en particulier sous la forme d'un plan d'objectifs franco-britanniques indépendant du plan d'objectifs qui serait normalement prévu avec les États-Unis ; un accord serait réalisé sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, la France pouvant peut-être consentir certaines concessions en contrepartie des économies qu'elle réaliserait sur le plan de la défense par la mise en commun de nos connaissances.

À l'objection que les États-Unis n'autoriseraient pas la Grande-Bretagne à nous communiquer les secrets nucléaires, le ministre de la Défense affirma qu'il était convaincu du contraire : du moment qu'il s'agissait de situer l'affaire dans un cadre d'ensemble, comme l'élargissement du Marché commun et une plus grande unification de l'Europe, les États-Unis, et en particulier le Sénat américain, seraient certainement beaucoup mieux disposés que si l'affaire des secrets nucléaires était traitée séparément. D'ailleurs, les États-Unis désiraient beaucoup nous voir adhérer à l'accord sur l'arrêt des expériences. On pouvait même imaginer, dit M. Thorneycroft, qu'il fût possible d'ajouter au *package deal* qu'il avait énoncé l'autorisation pour la France de faire encore les quelques expériences qui pouvaient lui être indispensables.

Sur l'observation qu'en tout cas, si les États-Unis levaient l'exclusive dont nous étions l'objet en matière nucléaire, ils demanderaient l'inclusion de la force de frappe française dans l'OTAN, MM. Thorneycroft et Amery insistèrent sur le fait que cela ne voulait rien dire, que la force de frappe anglaise était aussi indépendante après avoir été mise à la disposition de l'OTAN qu'avant, puisqu'elle pouvait être employée sur une simple décision du Premier ministre et ne pouvait pas l'être sans son accord. L'interprétation américaine des accords de Nassau [2], même si elle était différente de l'interprétation britannique à l'origine, n'avait pas prévalu ; rien n'était changé à ce qui existait avant. Ils ajoutèrent que si la mise de notre force de frappe à la disposition de l'OTAN était un obstacle majeur, on pourrait certainement s'entendre sur une simple coordination entre les deux forces de frappe anglaise et française et le *Strategic Air Command*.

[1] Le traité de Moscou, signé le 5 août.
[2] La conférence de Nassau se tient les 18-21 décembre 1962.

En terminant, M. Thorneycroft dit qu'il espérait que, si la situation internationale évoluait suivant ses prévisions, nous accepterions de considérer la solution d'ensemble qu'il venait d'évoquer. Il ajouta qu'il était heureux d'avoir pu rencontrer M. Messmer pour lui en parler, car le *Foreign Office* ne voulait plus nous aborder sur ces problèmes devant les déceptions qu'il avait subies depuis l'échec de Bruxelles [1] à chaque ouverture qu'il avait faite sur les affaires européennes.

III. L'ensemble de ces propos paraît à première vue surprenant et on a de la peine à imaginer la mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux et qui suppose de la part des États-Unis et du Royame-Uni un changement fondamental de leurs positions en matière de défense et une profonde modification des relations existant entre eux.

S'agissant d'interlocuteurs qui sont parmi les membres du gouvernement britannique ceux dont les convictions tant sur l'Europe que sur la Défense sont les plus proches des nôtres, il faut évidemment faire la part dans cette conversation du facteur personnel.

Il est cependant difficile d'imaginer qu'ils aient pu s'avancer avec une telle insistance sans avoir fait approuver leur position par le Premier ministre.

Un des plus proches collaborateurs de M. Macmillan, qui avait lu le compte rendu par M. Thorneycroft de sa conversation avec M. Messmer, m'a dit hier qu'il trouvait qu'il avait été « un peu trop optimiste », mais il m'a déclaré lui aussi qu'il était convaincu que de grands développements allaient suivre l'accord de Moscou et que nous devrions alors procéder entre nous à de larges échanges de vues.

Il est donc vraisemblable que le Premier ministre lui-même, après avoir longtemps caressé le rêve d'un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires, rêve déjà des développements planétaires qu'il évoquait devant moi à la réception de Buckingham Palace le 12 juillet (cf. mon tél. n°s 3004/08) [2]. Il avait également fait allusion au cours de cette conversation au désir des États-Unis de nous faciliter notre adhésion. L'interprétation que lui-même ou ses ministres donnent des intentions américaines dépasse sans doute la réalité.

Mais il n'est pas douteux que, si le Premier ministre pouvait compléter l'accord en voie d'être conclu à Moscou par un accord avec la France sur l'Europe, les deux plus grandes défaites qu'il a essuyées sur le champ de la politique extérieure – la rupture de la conférence au sommet en 1960 [3] et l'échec des négociations de Bruxelles en 1963 – feraient place à deux succès personnels d'une telle ampleur qu'ils lui permettraient d'affronter avec beaucoup de chances dans son camp les élections de 1964 [4].

(Cabinet du Ministre, cabinet Couve de Murville 1963.)

[1] Suspension *sine die* le 29 janvier des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

[2] Du 13 juillet, non reproduit, il rapporte les propos du Premier ministre britannique selon lesquels un accord même limité sur l'arrêt des expériences nucléaires serait l'annonce d'une détente générale.

[3] Voir sur ce sujet, *DDF*, 1960-I, les n°s 204 (note) et 221.

[4] Ces élections ont lieu le 15 octobre 1964 et se soldent par une victoire travailliste.

40

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. JULIUS K. NYERERE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TANGANYIKA.

Lettre. Très secret. *Paris, 26 juillet 1963.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, au lendemain de la conférence d'Addis-Abeba [1], m'exposer vos vues sur l'avenir de l'Afrique [2]. Croyez que j'ai été sensible à votre démarche et que les intéressantes considérations dont vous avez tenu à me faire part ont retenu toute mon attention.

Je crois, comme vous, que le développement des peuples de l'Afrique et l'amélioration des conditions d'existence de leurs habitants sont de nature à contribuer directement à la paix et aussi au progrès du monde. Cela implique de leur part un effort très vaste et très prolongé conduit avec patience et discernement.

Comme vous le savez, la France est favorable à une politique de coopération avec les États africains et fait, dans ce domaine, tout ce qui est dans ses moyens, en vue de répondre, avec le maximum d'efficacité possible, aux demandes qui lui sont adressées.

Quant à la conférence d'Addis-Abeba elle-même, j'ai déjà eu l'occasion de dire que la France se réjouit de son succès, notamment en ce qu'il tend à réunir les États africains. D'autre part, je note avec beaucoup d'intérêt ce que vous m'écrivez au sujet de la création éventuelle d'une fédération comprenant le Tanganyika, l'Ouganda et le Kenya.

Comme vous le savez, le gouvernement français considère que, dans l'univers difficile et en pleine évolution où vit notre espèce humaine, une existence internationale ordonnée n'est possible que si chaque État s'abstient de toute intervention dans les affaires intérieures des autres. Nous n'avons pas l'intention de nous départir de ce principe qui nous paraît essentiel et qui doit s'appliquer en Afrique comme dans les autres continents. Cela ne fait, d'ailleurs, que nous faciliter notre propre développement et nous aider nous-mêmes à soutenir dans le monde la cause de la liberté [3].

Je forme des vœux, Monsieur le Président, pour la prospérité du Tanganyika et pour votre personne, et vous prie de croire à ma très haute considération.

[1] La conférence des trente chefs d'État africains et malgache se réunit à Addis-Abeba du 22 au 26 mai. Elle se termine par la publication de la charte de l'Unité africaine.

[2] La lettre du président Nyerere est datée de juin.

[3] Dans cette réponse, ainsi que le souligne la dépêche adressée par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France au Tanganyika le 27 juillet, non publiée, le général de Gaulle s'abstient de toute réponse directe à la demande du président Nyerere, qu'il s'agisse de l'application du boycott économique ou d'une aide en matière d'armement contre l'Afrique du Sud et les territoires portugais.

Son Excellence M. Julius K. Nyerere
Président de la République du Tanganyika
Dar-es-Salam.

(TA – 6-3, Tanzanie, relations avec la France, 1963.)

41

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 5387-5397 [1]. *Paris, 29 juillet 1963, 16 h 18.*
Diffusion réservée.

Passant par Paris à titre privé, avant de se rendre à l'OTAN le 29 juillet, M. Tyler [2] a donné au directeur politique quelques indications sur les négociations de Moscou.

Traité d'arrêt des expériences.

Interrogé sur le caractère curieux de l'article relatif à l'accession des États tiers [3], M. Tyler a expliqué que cet article répondait au désir exprimé par M. Gromyko de n'avoir aucun contact quel qu'il soit avec la Chine de Formose. C'est pour cela qu'on a imaginé l'idée des trois dépositaires. Chaque État sera libre d'accéder auprès des trois, de deux ou d'un seul. Dans le cas de la Chine nationaliste, pourvu que son accession ne fasse l'objet d'aucun commentaire, l'URSS fermerait les yeux. Il s'agissait en effet d'un cas unique, puisque Tchang Kaï-chek prétend représenter la Chine tout entière. En ce qui concerne la RDA, M. Tyler n'a pas précisé si la même procédure serait appliquée. Il nous paraît douteux que les Allemands, déjà en éveil à ce sujet, se contentent d'une solution où l'adhésion de la RDA enregistrée par Moscou ne ferait l'objet d'aucun commentaire. D'après les informations que nous a communiquées l'ambassade d'Allemagne, et dont je fais état dans un télégramme séparé, dans le cas de la RDA, les États-Unis se seraient réservés la faculté de dénier la valeur juridique à leur égard de l'engagement de la RDA. Mais il subsiste une certaine ambiguïté, car l'on peut craindre en tout cas qu'aucun des États

[1] Ce télégramme, adressé également à Bonn (n°s 6510-6520), Washington (n°s 14496-14506), Londres (n°s 12756-12766) et Repan (n° 1056), est signé et rédigé par Jean Laloy, directeur adjoint des Affaires politiques au Département.

[2] Sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes au département d'État.

[3] Il s'agit de l'article 3, paragraphe 2, relatif à la procédure selon laquelle les États non signataires du traité sur l'arrêt partiel des essais nucléaires pourraient ultérieurement y accéder.

neutres ou non engagés ne suivent cette procédure et donc que, d'un seul coup la RDA n'accède à un large degré de reconnaissance au moins tacite.

Le même souci de ménager la Chine communiste serait à l'origine de l'article 4 qui laisse aux participants la faculté de dénoncer l'accord unilatéralement « en cas d'événement extraordinaire en rapport avec le contenu du traité ». M. Gromyko a demandé que soit modifié le texte original de la proposition américaine pour en éliminer toute référence aux « explosions nucléaires » qui pourrait, semble-t-il, éveiller spécialement la susceptibilité des Chinois. Le texte actuel n'aurait pas fait l'objet de grands débats.

Dans l'ensemble, M. Tyler expliquait le soudain désir soviétique de signer ce traité par des motifs économiques (économies sur les dépenses militaires), le souci d'éviter la prolifération des armes nucléaires, l'état des rapports soviéto-chinois. Il n'était pas certain que le désir d'obtenir un pacte de non-agression et des accords de sécurité en Europe suffît à expliquer le revirement soviétique.

La non-prolifération des armes n'avait pas été mentionnée par les Soviétiques. Lord Hailsham y avait fait une allusion. Du côté américain, on était également resté sur la réserve. Interrogé sur les raisons de cette volte-face, et sur le point de savoir si le demi-échec de la force multilatérale n'était pas à l'origine de ce changement, M. Tyler s'est réfugié dans des considérations générales et a rappelé qu'il n'était pas expert en la matière.

Problèmes européens.

À aucun moment, a dit M. Tyler, nous ne nous sommes laissés écarter de notre ligne de résistance : pas de négociations sur un pacte de non-agression, rien ne peut être fait sans consultation des alliés. Interrogé sur le point de savoir si la délégation américaine avait refusé le pacte de non-agression, tout en se réservant de consulter ses alliés, M. Tyler a déclaré qu'on n'avait pas été aussi négatif. Mais on n'avait pas non plus été positif. Quant à lui, il trouvait ce pacte mauvais et l'avait dit à un de ses collègues soviétiques. Lord Hailsham [1] aurait été moins net. En tout cas, le gouvernement des États-Unis restait, après la négociation de Moscou, libre de ses mouvements.

Interrogé sur la phrase du communiqué relative à ce problème, M. Tyler ne nie pas qu'elle soit fort ambiguë. Il y a eu un fort marchandage. Les Russes voulaient faire inscrire que la consultation avec les Alliés porterait sur les modalités, le principe du pacte étant déjà accepté. M. Tyler considérait que le texte actuel était très loin de cette exigence soviétique. En fait l'idée d'un pacte de non-agression ne lui paraissait pas intéresser le gouvernement des États-Unis.

Par contre, des mesures comme les postes de contrôle à terre ou l'échange d'observateurs entre les quartiers généraux méritaient d'être discutées. Elles avaient une valeur, même si, politiquement, elles comportaient certains risques. C'est sur ces questions que l'OTAN devrait faire

[1] Lord Hailsham est alors le ministre de la Recherche scientifique du Royaume-Uni.

connaître son avis (et aussi, pour répondre à une remarque française, le groupe des quatre ambassadeurs à Washington).

M. Tyler ne croyait pas que M. Khrouchtchev avait changé ses plans sur l'Europe ; il en voyait tous les dangers. Il n'encouragerait pas certains alliés de l'OTAN dans leurs illusions. Néanmoins, les conversations avec l'URSS allaient continuer. M. Rusk et Lord Home seraient à Moscou le 3 août. Ils y resteraient trois ou quatre jours. Ensuite, il faudrait aviser. La Grande-Bretagne était favorable à une réunion au sommet, les États-Unis, beaucoup moins.

Rapports sino-soviétiques.

Dans les conversations auxquelles M. Tyler a assisté, les Soviétiques n'ont pas mentionné l'état de leurs rapports avec la Chine. À aucun moment, ils n'ont invoqué cet aspect des choses pour justifier une demande ou une position. Les seules allusions ont été celles de M. Gromyko lors de la discussion du traité relatif aux expériences.

Ces indications sont pour votre information strictement personnelle.

(Collection des télégrammes, 1963.)

42

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BONN (nos 6587-6588), LONDRES (nos 12866-12867) ET WASHINGTON (nos 14605-14606).

T. nos 6587 à 6588. *Paris, 30 juillet 1963, 13 h 40.*
Réservé.

Je me réfère à votre tél. n° 5095 [1] .

Ainsi que je vous l'indiquais dans mon tél. n° 5643 [2], il me paraît nécessaire de laisser les Soviétiques dans l'incertitude sur la nature de notre riposte en cas d'incorporation de Berlin-Est à la RDA, et en tout cas de ne pas prendre de contre-mesures qui mettent en cause le statut quadripartite de Berlin.

1. L'idée d'un avertissement préalable aux Soviétiques ne peut être retenu que si cet avertissement a des chances d'être entendu. Il faudrait donc se borner à une mise en garde officieuse par la voie diplomatique et sans préciser la nature des contre-mesures que nous pourrions prendre.

[1] Le télégramme de Bonn à Paris nos 5095-5099 du 18 juillet, non reproduit, traite de l'examen par le groupe tripartite de Bonn de la question des contre-mesures à prendre dans le cas où Berlin-Est serait incorporé à la RDA.

[2] Le télégramme nos 5643-5645 de Paris à Bonn du 29 juin, non reproduit, traite déjà du même sujet.

Il est difficile d'avoir une position très arrêtée sur ce point qui est essentiellement d'opportunité.

2. J'estime inopportun d'indiquer dans toute protestation que nous pourrions réviser la nature des liens existants entre Berlin-Ouest et la République fédérale. Nous ne pourrions que donner des arguments aux Soviétiques lorsqu'ils prétendent caduc le statut quadripartite de la ville.

3. Les contre-mesures que nous pourrions retenir ne devraient pas non plus mettre directement en cause ce statut. À cet égard, je n'ai pas d'objection à ce que l'on envisage la réunion du Bundestag à Berlin où la venue dans la ville du président Lübke, mais nous ne devrions en décider que le moment venu en toute connaissance de cause.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Live Oak et plans d'urgence pour Berlin.)

43

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4083-4091 *Moscou, le 31 juillet 1963.*
Réservé. Priorité. (Reçu : le 31, 18 h 30).

1. En son nom et au nom de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Foy Kohler [1] m'a mis hier, 30 juillet, au courant des négociations qui avaient abouti à la conclusion de l'accord du 25 juillet [2] sur la cessation des expériences et au communiqué de la même date.

Les indications qu'il m'a fournies recoupent, dans une large mesure, les informations données par M. Tyler à M. Lucet et par M. Harriman aux représentants des pays de l'Alliance atlantique (cf. vos télégrammes n°s 5387 et 5466) [3].

Seuls, les quelques points suivants me paraissent devoir être relevés :

D'une façon générale, la négociation a été assez facile. M. Khrouchtchev était manifestement décidé à conclure. À aucun moment, les délégués américains et britanniques n'ont eu le sentiment que la négociation pourrait échouer sur une question connexe.

[1] Ambassadeur des États-Unis en URSS.

[2] Paraphé le 25 juillet, le traité est officiellement signé le 5 août 1963 à Moscou. Sa traduction en français est donnée dans l'*Année politique 1963,* p. 412.

[3] Le télégramme, n° 5387, de Paris, est en date du 29 juillet 1963. Quant au télégramme, réservé, du 29 juillet, de Washington, transmis à Moscou sous les n°s 5466-5472, *via* Paris et non reproduit, il rend compte du rapport fait par M. Harriman aux représentants des pays de l'Alliance atlantique sur son voyage en URSS, à l'occasion de la signature du traité relatif à l'interdiction partielle des essais nucléaires.

Au cours des discussions, les représentants soviétiques ont donné le sentiment de prendre le maximum de précautions à l'égard de la Chine. Ce souci apparaît, non seulement dans les dispositions relatives à l'accession des États tiers (art. 11, paragr. 2) – qui témoignent du désir soviétique de ne rien avoir à faire avec Tchang Kai-chek – mais aussi dans les dispositions concernant la faculté de retrait (art. IV). Sur ce dernier point, le texte proposé par la délégation américaine – et qui avait déjà été présenté à Genève – prévoyait une série de cas précis dont la réalisation d'une première explosion nucléaire par une puissance tierce. Les délégués soviétiques ont craint que la Chine ne se sente visée. C'est pour cette raison qu'a été adoptée la formule très vague d'« événements extraordinaires ».

En ce qui concerne l'accession d'autres puissances à l'accord du 25 juillet, la délégation soviétique a marqué que ce qui importait le plus était d'obtenir l'adhésion de la France. Elle a indiqué qu'elle considérait comme problématiques des expériences chinoises. Elle a beaucoup insisté pour que les gouvernements américain et britannique, interviennent auprès du général de Gaulle pour le persuader d'adhérer.

Mais elle n'a rien dit de la façon dont elle concevait une telle accession, compte tenu du fait que la France était en train de se forger une arme nucléaire propre.

L'ambassadeur des États-Unis n'a pas caché qu'en ce qui concerne l'accession, le texte adopté permettait à la RDA d'adhérer au traité, cette adhésion étant valable pour tous les États qui n'en dénieraient pas la valeur juridique.

2. L'effort principal des négociateurs soviétiques avait essentiellement consisté à essayer d'engager le plus possible leurs interlocuteurs dans la voie d'un pacte de non-agression. Leur dernière tentative à cet égard avait visé à formuler ainsi l'avant-dernière phrase du communiqué : « Les trois gouvernements sont convenus de se concerter avec leurs alliés respectifs « sur la façon » de poursuivre la discussion sur cette question (pacte de non-agression), comme si les signataires étaient déjà d'accord sur la poursuite elle-même. C'est après de longs débats qu'avait été acceptée la formule finale qui, selon les Américains et les Britanniques, ne comportait aucun engagement sur le principe même du pacte.

Quant aux autres problèmes accessoires énumérés par M. Khrouchtchev dans son discours du 19 juillet, ils n'auraient été mentionnés qu'en passant par les négociations soviétiques. Les délégués américains et britanniques auraient à peine répondu à ces suggestions. Ils auraient eu le sentiment qu'en dehors de l'accord nucléaire, seul le pacte de non-agression intéressait vraiment les Soviétiques. Ils seraient convaincus que, si les puissances occidentales refusaient de conclure un tel pacte, l'URSS ne maintiendrait pas les autres propositions faites par elle « en vue de diminuer la tension », et auxquelles il est fait allusion à la fin du communiqué.

3. M. Kohler m'a indiqué que M. Rusk arriverait à Moscou le samedi 3 et que la signature de l'accord interviendrait sans doute le dimanche 4 ou le lundi 5 août.

Il m'a laissé entendre, que M. Gromyko avait exprimé le désir d'inviter son collègue américain à passer quelques jours en URSS après la signature. Il m'est revenu, d'autre part, que le secrétaire d'État et lord Hailsham seraient probablement reçus par M. Khrouchtchev au Caucase ou en Crimée.

(Collection des télégrammes, 1963).

44

M. Argod, Ministre délégué, Haut-Représentant adjoint à Alger, à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 4638 à 4642.
Secret. Réservé.

Alger, 1er août 1963.
(*Reçu :* 23 h).

M. Ben Bella m'a convoqué ce matin.

Il voulait me faire part de son intention de rappeler prochainement M. Rahal [1] et me confier le nom du nouvel ambassadeur qu'il se proposait de désigner afin de savoir, avant de présenter une demande officielle d'agrément, si cette personnalité était de nature à recueillir l'approbation du gouvernement français.

Le Président était déçu par M. Rahal. Celui-ci n'avait pas fait montre, depuis sa prise de fonctions, de toutes les qualités requises d'un ambassadeur d'Algérie en France. Défaut de contacts, manque de dynamisme dans ses rapports avec les services français, tels sont les reproches que M. Ben Bella adresse à son ancien directeur de Cabinet. Mais j'ai eu le sentiment que son principal grief visait le peu d'autorité qu'aurait l'ambassadeur sur la colonie algérienne. Il songeait pour le remplacer à M. Boualem Moussaoui, député de Médéa et l'un des questeurs de l'Assemblée nationale.

Tout en indiquant au Président que je ferai naturellement part de sa démarche au gouvernement français, je n'ai pu me retenir de lui faire observer que celui-ci pourrait peut-être à première vue se montrer surpris de ce choix.

M. Moussaoui, avec lequel cette ambassade a toujours eu de bonnes relations, passe en effet pour être un des proches du chef du gouvernement. Il militait activement à Alger au cours de la crise de l'été dernier

[1] M. Abdellatif Rahal, nommé ambassadeur d'Algérie à Paris en janvier 1963.

pour le succès du groupe de Tlemcen [1] et, à l'occasion, nous a rendu quelques services en nous facilitant notamment les contacts avec M. Ben Bella et son entourage. Nous pensions cependant qu'il n'était guère plus qu'un agent de liaison. Sa désignation à l'Assemblée [2] et son élection à un poste de questeur avaient paru la récompense naturelle des mérites ainsi acquis.

Or, M. Ben Bella m'a fait de lui un très vif éloge, m'assurant qu'il avait une totale confiance en lui et qu'il faisait le plus grand cas de la sûreté de ses informations et de son jugement. « Je tiens beaucoup plus compte, a-t-il ajouté, de ce que me dit Moussaoui que de ce que peut me rapporter par exemple Ben Yahia » (actuellement ambassadeur à Moscou) [3]. M. Moussaoui, a terminé le Président, est peut-être peu connu à l'étranger mais il fait partie de cette équipe de jeunes qui représentent l'Algérie nouvelle. Il jouit également de la confiance de MM. Hadj Ben Alla et Boumediene [4] et est de taille à siéger au Comité central du parti, ce qui n'est pas le cas de la plupart des ambassadeurs envoyés jusqu'ici à l'étranger.

Je vous adresserai par un prochain télégramme une biographie aussi complète que possible de l'intéressé.

(Secrétaire d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

45

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 784 à 790. Réservé. *Bucarest, 1er août 1963, 21 h 10.*

(*Reçu :* 23 h 00).

Mon collègue américain m'a lu ce matin le texte d'un message qu'il venait de recevoir de Washington, au sujet d'une démarche que le conseiller d'ambassade de Grande-Bretagne aux États-Unis a faite le 30 juillet auprès du département d'État et dont il ressort que le *Foreign Office* serait

[1] Allusion à la crise de l'été 1962, entre les dirigeants algériens, après la proclamation de l'indépendance. Concernant les origines du conflit qui oppose la majorité du Conseil national de la révolution algérienne au gouvernement provisoire algérien, se reporter au télégramme de Rabat, nos 2992-3000 du 18 juillet 1962, non reproduit. Sur le groupe de Tlemcen, voir le télégramme d'Alger, nos 8130-8132 du 17 juillet, non reproduit, ainsi que la lettre du consul de France à Tlemcen adressée à l'ambassadeur de France à Rocher Noir, datée du 13 juillet, non retenue, faisant part de quelques réflexions au sujet de Ben Bella.

[2] Boualem Moussaoui, élu à l'Assemblée constituante le 20 septembre 1962, dans le département de Médéa.

[3] En ce qui concerne Mohammed Sedik Ben Yahia, ambassadeur à Moscou, se reporter à la dépêche d'Alger no 1075/AP du 16 février 1963, non reproduite, intitulée : « A/S les ambassadeurs d'Algérie à Moscou, Sofia et à Berne. »

[4] Boukharouba Mohammed, colonel, *alias* Houari Boumediene, ministre de la Défense nationale dans le premier gouvernement algérien, nommé vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale, le 18 septembre 1963.

prêt à transformer en ambassade, avant la fin du mois d'août, ses légations à Bucarest, Budapest et Sofia.

Se référant à une communication à l'OTAN de l'an passé, relative à la politique à suivre à l'égard des satellites de l'URSS [1], les Britanniques considéreraient qu'il convient d'encourager les résistances nationales à la domination du Kremlin ; faisant état d'une part de fissures survenues dans le bloc soviétique et, d'autre part, d'un certain nombre d'avantages qu'ils ont obtenus en Europe orientale (libération de prisonniers, facilités de circulation accordées à des diplomates, arrêt du brouillage de leurs émissions radiophoniques), ils envisageraient de changer le statut de leurs missions diplomatiques et, tout en admettant que d'autres pays, comme les États-Unis, pourraient se trouver, à cause de la Hongrie notamment, dans l'impossibilité de se joindre à eux dans cette voie, exprimeraient le souhait que les puissances occidentales suivent leur exemple ; ils envisageraient de faire prochainement une notification dans ce sens au Quai d'Orsay et à l'OTAN.

La communication du ministre des États-Unis appelle de ma part les observations suivantes :

1. La loyauté des Américains, dont j'ai remercié M. Crawford, contraste avec la dissimulation des Britanniques ; le ministre de Grande-Bretagne, qui a vu notre collègue américain hier soir et qui m'a rendu visite ce matin, n'a en aucune façon abordé auprès de moi la question du statut de missions.

2. J'ai toujours pensé, surtout depuis l'arrangement qu'ils ont pris avec les Roumains en ce qui concerne la liberté de mouvement de leurs diplomates (mes télégrammes nos 438 [2] et 488 [3]), que les Britanniques s'apprêtaient à prendre une initiative qui leur vaudrait ici une position avantageuse dans une affaire où nous avons toujours fait figure d'opposants.

3. Mon collègue américain a, dans un rapport du début de juillet consacré à l'évolution de la situation en Roumanie, fait au département d'État un certain nombre de recommandations qui concernent en particulier l'accroissement des échanges commerciaux.

Il vient d'être appelé en consultation à Washington et quittera Bucarest le 6 août.

Il s'attend à être invité à donner son avis sur la transformation de sa légation en ambassade. Son avis, m'a-t-il confié, sera favorable pour des raisons qu'il a exposées dans son rapport susmentionné, sous la réserve

[1] Sur la politique à suivre à l'égard des satellites européens de l'URSS et sur la position britannique, se reporter à deux télégrammes Repan (représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord) nos 433 et 495 des 25 juillet et 18 septembre 1962, non reproduits. Sur la position américaine et les conversations avec les satellites de l'URSS, voir le télégramme de Washington nos 4837-4845 du 20 août, non retenu.

[2] Le télégramme de Bucarest nos 438-440 du 3 mai, non reproduit, faisant part de la démarche unilatérale des Britanniques sur la liberté de circulation de leurs diplomates en Roumanie.

[3] Le télégramme nos 488-491 du 18 mai, non reproduit, indique une démarche semblable de la part des Américains et des Belges concernant leurs diplomates en Roumanie.

toutefois du règlement préalable du cas d'un certain nombre de Roumains-Américains désireux d'aller rejoindre leurs familles aux États-Unis.

4. Mon collègue américain pense que le département d'État, qui serait disposé à faire quelque chose pour les Roumains plutôt que pour les Hongrois et les Bulgares, demandera peut-être au *Foreign Office* de différer la mise à exécution de son projet. Mais il estime, comme moi, que les Britanniques ont pris sur nous, assez hypocritement, une avance et ne nous accorderont pas de répit pour faire aboutir nos préalables.

5. J'estime que, plutôt que de les suivre, comme nous serons tôt ou tard amenés à le faire, nous devrions devancer nos Alliés : il y va de la position traditionnelle de la France en Roumanie et de la possibilité de tirer encore un profit de notre geste désintéressé.

(Collection des télégrammes, Bucarest, 1963.)

46

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 576 à 583 [1]. *Belgrade, 2 août 1963.*
(*Reçu :* 20 h 05).

Ainsi que le Département a pu le constater, j'ai cru devoir interrompre mes vacances et regagner Belgrade pour quelques jours à la suite de la catastrophe de Skoplje [2].

Telle n'était pas mon intention le premier jour. Les indications que M. Amanrich [3] m'avait communiquées par téléphone au sujet des dispositions, prises à son initiative, m'avaient en effet convaincu que tout ce qu'une ambassade peut faire en pareil cas avait été fait ou prévu. De plus, la nouvelle parvenue dans la soirée, selon laquelle tout le personnel de notre consulat était sauf, m'avait confirmé dans mon sentiment. Le lendemain par contre, l'extraordinaire ampleur donnée au sinistre par des informations de presse m'a fait penser, qu'à défaut de nécessités administratives, des raisons morales pouvaient justifier ma venue à Belgrade.

Arrivé ici, j'ai pu constater, qu'en effet rien n'avait été négligé par mes collaborateurs pour recueillir les renseignements possibles, aider les rescapés, accueillir les familles venues à la recherche de nouvelles, et que tous, quel que soit leur poste, n'avaient pas mesuré leur peine pour obtenir

[1] Ce télégramme est communiqué par dépêche télégraphiée.

[2] Un tremblement de terre ravage Skoplje le 26 juillet. Sur le sujet, voir *Le Monde*, samedi 27 juillet 1963, pp. 1 et 5, article de Paul Yankovitch.

[3] M. Gérard Amanrich, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller à Belgrade depuis septembre.

ces résultats, en dépit de la réduction des effectifs en cette période de vacances. Mais j'ai pu voir aussi combien difficile était en pareilles circonstances la réunion de renseignements sûrs et précis lorsque les communications sont incertaines et que les premiers travaux de déblaiement s'effectuent dans une hâte qui ne permet pas toujours les identifications. De plus, certains de nos compatriotes qui se trouvaient sur place ou dans la région ont omis ou de se faire connaître ou de donner les renseignements qu'ils possédaient.

D'autre part, je n'ai pas pensé pouvoir reprendre le chemin de la France sans avoir pris contact sur place avec notre consul à Skoplje [1], où je me suis rendu en compagnie du commandant Hussenot [2]. Je l'ai trouvé ainsi que son collaborateur, M. Monnet, en train de déployer, au milieu de mille difficultés matérielles, la plus grande activité pour essayer de clarifier la situation des cas incertains. J'ai pu constater que l'immeuble du consulat était dans un état tel que la décision des autorités locales de procéder à sa destruction paraissait fondée. Quant aux archives et au mobilier des agents qui y habitaient, ils venaient d'être transportés à quelques kilomètres de la ville sur un terrain où M. Crespi et le ménage Monnet ont dressé deux tentes envoyées par notre consulat à Salonique. Il est inutile de dire que les conditions de vie de ces agents sont extrêmement inconfortables et difficiles.

J'ai rapporté la table de chiffre du consulat et fait prendre des dispositions nécessaires pour que les archives et ce qui a pu être sauvé de mobilier soient ramenés à Belgrade demain.

Un état du mobilier perdu sera adressé dès que possible et je serais reconnaissant au Département de prévoir les mesures nécessaires pour permettre l'indemnisation des agents.

J'ai pu également constater que, sur place comme à Belgrade, notre équipe médicale et le groupe de protection civile avaient été extrêmement appréciés. Il est même agréable de voir que leur contribution nous a valu autant d'éloges que celle, combien plus importante, de pays comme l'Allemagne, la Grèce et surtout les États-Unis. Cela tient sans doute en partie à la persistance du sentiment francophile très prononcé en Macédoine, mais aussi à la qualité, au dévouement et à la valeur morale des membres de nos équipes. Il faut pourtant reconnaître, qu'en raison des moyens incomplets dont elle était dotée, notre mission médicale a été moins rapidement et moins facilement utilisable que d'autres, qui étaient venues avec tout ce que comporte un petit hôpital de campagne et une possibilité de

[1] M. Daniel Crespi, secrétaire adjoint des Affaires étrangères, consul à Skoplje depuis juin 1961.

[2] Commandant Hussenot-Dessenonges, attaché militaire adjoint près l'ambassade de France à Belgrade.

vie autonome. Je me permets de le signaler comme un enseignement qui pourrait être à retenir pour une autre circonstance [1].

(Collection des télégrammes, Belgrade, 1963.)

47

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wapler, Chargé d'affaires à Londres.

Télégramme n°s 13244 à 13247 [2]. *Paris, 4 août 1963, 16 h 15.*
Réservé.

Je vous adresse ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle à la lettre de M. Macmillan en date du 24 juillet. Vous voudrez bien dès réception le remettre à son destinataire. L'original de cette lettre vous sera adressé par valise.

« Mon Cher ami,

Par votre message du 24 juillet [3], vous me faisiez savoir que vos négociateurs et ceux des États-Unis étaient à la veille de conclure avec l'Union soviétique un accord [3] mettant fin aux expériences nucléaires de ces trois puissances dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. Vous y voyiez un premier pas vers une détente avec les Russes qui pourrait s'étendre à d'autres domaines.

Il va de soi qu'un accord tel que celui qui vient d'être conclu ne soulève en lui-même de la part du gouvernement français aucune objection. Bien au contraire. Il s'en féliciterait plus encore, si cet accord pouvait marquer le début de progrès effectifs dans le domaine du désarmement. Vous connaissez ma position à ce sujet.

Vous savez aussi, qu'en ce qui concerne les expériences nucléaires, la France n'est pas dans la même situation que la Grande-Bretagne ou les deux autres puissances signataires de l'accord de Moscou. Elle a commencé en effet plus tard que celles-ci à entreprendre la réalisation d'un programme qui doit la conduire à posséder, en pleine souveraineté, ses propres armes de défense atomique. Le gouvernement français ne peut envisager d'interrompre ces efforts avant d'avoir atteint le but qu'il s'est fixé.

[1] Sur l'aide apportée par l'URSS, les États-Unis, les Britanniques, la Croix-Rouge d'Allemagne fédérale et les suggestions faites pour une aide plus importante et plus efficace de la France, se reporter aux télégrammes de Belgrade n°s 637-644, 781-784 des 12 août et 17 septembre, non reproduits. Sur les différents aspects que pourrait revêtir l'aide de la France sur le plan culturel, voir le télégramme de Belgrade n°s 774-779 du 16 septembre, non retenu.

[2] Le présent télégramme transmet le texte de la lettre du général de Gaulle à M. Macmillan.

[3] L'accord est signé à Moscou le 5 août par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS.

Vous me proposez d'entrer en conversation avec votre gouvernement et le gouvernement des États-Unis pour rechercher les moyens d'écarter la nécessité des expériences, sans porter atteinte au programme français.

J'avoue que j'ai de la peine à penser qu'il soit possible à un État de s'assurer un bon fonctionnement des armes indispensables à sa défense sans pouvoir le vérifier par lui-même. Mais je ne vois pas non plus comment la France pourrait recevoir le concours d'autres États dans le domaine des armements nucléaires, à moins d'accepter des conditions limitant son droit d'en disposer. Or vous savez quelle est notre position à cet égard.

Bien cordialement à vous. »

(Collection des télégrammes, 1963.)

48

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 15071 à 15076. *Paris, 4 août 1963, 16 h 45.*
Immédiat. Réservé.

Pour le chargé d'affaires.

Je vous adresse ci-après le texte de la réponse du général de Gaulle à la lettre du président Kennedy en date du 25 juillet [1]. Vous voudrez bien dès réception le remettre à son destinataire. L'original de cette lettre vous sera adressé par valise.

« Monsieur le président,

À la veille de l'accord que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont conclu le 26 juillet avec l'Union soviétique, vous m'avez donné, par votre message du 25 juillet, des indications relatives aux négociations de Moscou.

Je n'ai pas manqué de prendre note avec grande attention du fait qu'à votre avis certains indices permettraient de penser que les Soviétiques ne seraient pas fermés à toute possibilité de faire quelques pas dans la voie du désarmement. Si de leur côté, en même temps que du vôtre, des mesures étaient envisagées pour faire effectivement disparaître les moyens de guerre nucléaire, la France, vous le savez, serait, très volontiers, disposée pour sa part à en discuter. Mais il ne semble pas qu'on en soit là actuellement. Cependant et à tout hasard, le gouvernement français pense que le problème de l'interdiction des véhicules de lancement pourrait être

[1] Lettre adressée par le président Kennedy au général de Gaulle, dans laquelle le président Kennedy mentionne l'intérêt croissant de l'Union soviétique pour un contrôle des armements et aussi pour un pacte de non-agression. Des négociations américano-anglo-soviétiques ont été entreprises et sont près d'aboutir à un accord sur l'arrêt des essais nucléaires. Le président Kennedy invite le général de Gaulle à signer cet accord.

étudié. Il est prêt à le faire en commun avec les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique.

Je dois vous dire, Monsieur le Président, que certaines autres suggestions qui auraient été faites à Moscou par les Soviétiques n'obtiendraient pas, éventuellement, l'adhésion de la France. Il en serait ainsi, notamment, de la conclusion d'un pacte de non-agression entre, d'une part, les États membres de l'Alliance atlantique, d'autre part, l'Union soviétique et les pays qu'elle tient sous son joug. Outre que cette sorte d'assimilation entre les uns et les autres ne saurait être retenue par la France, la proposition des Soviétiques tend évidemment à faire reconnaître par l'Occident – c'est-à-dire à renforcer – la situation qu'ils ont créée et qu'ils maintiennent par la force en Europe centrale et orientale, en particulier la fiction d'une « République démocratique allemande ». Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que le gouvernement soviétique ne manquera pas, à cette occasion, de renouveler ses exigences en ce qui concerne le statut, autrement dit le sort, de Berlin. Le trouble qu'entraînerait en Europe et, tout d'abord, en Allemagne l'acceptation, même partielle, de ces prétentions réagirait trop directement sur la sécurité et sur la politique de la France, pour qu'elle ne considère pas avec une grande circonspection ce qui serait éventuellement négocié à Moscou sur un tel sujet.

Votre message, Monsieur le Président, m'annonçait, avant tout, le traité qui allait être effectivement conclu par vos négociateurs avec ceux de l'URSS sur la cessation des expériences nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et dans la mer. À cet égard, veuillez être assuré que je comprends fort bien la décision que vous avez prise. Il est tout à fait naturel que les États-Unis, ayant, pendant vingt années, procédé à un très grand nombre d'expériences atomiques de toute nature et se trouvant pourvus d'un stock énorme de projectiles très puissants et très variés, jugent maintenant que de nouveaux essais n'auraient plus d'utilité et s'engagent à ne plus en faire, dès lors que les Soviétiques s'en abstiennent également. La France est, vous le savez, dans une situation fort différente. Avec ses seuls moyens, elle a entrepris, plus tard que les autres puissances nucléaires, la réalisation d'un programme qui doit la conduire à disposer à son tour d'un armement atomique, non point aussi massif sans doute, mais du même ordre. Elle ne saurait donc interrompre les expériences nécessaires avant d'avoir atteint ce but.

Vous me dites, sans formuler d'indications explicites, qu'il existe des moyens de rechange qui pourraient permettre au gouvernement français de parvenir par une autre voie au résultat qu'il poursuit. Mais, indépendamment du fait que dans n'importe quelle hypothèse des expériences lui seront nécessaires, on ne voit pas comment la France pourrait recevoir dans un pareil domaine le concours d'un autre État sans des conditions qui limiteraient son droit de disposer de ses armes, ce qu'elle tiendrait pour incompatible avec sa souveraineté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute et cordiale considération. »

(Collection des télégrammes, 1963.)

49

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4476-4477. *Moscou, 5 août 1963.*

(*Reçu :* le 5, 11 h 55).

Je me réfère à mon télégramme no 4444, paragraphe 3 [1].

Dans sa déclaration du 3 août, le gouvernement soviétique a mentionné, parmi les adversaires de l'accord intervenu, certains milieux français, à côté de ceux qu'on appelle aux États-Unis les « enragés » et à côté des militaristes allemands. Il s'est exprimé dans des termes qui ne visent pas directement le gouvernement français et encore moins le Président lui-même. Il a parlé des « extrémistes des cercles dirigeants français ».

Le langage tenu implique cependant une certaine prise de position contre la force nucléaire nationale française, alors que, jusqu'à présent, les dirigeants soviétiques nous avaient nettement laissé entendre qu'ils ne voyaient guère d'inconvénients à sa création et que, dans leur for intérieur, ils y apercevaient peut-être même quelques avantages. Dans la déclaration du 3 août, il est reproché, en effet, aux « extrémistes » en question de vouloir, « on ne sait pourquoi, créer, à n'importe quel prix, un arsenal nucléaire ».

Il n'est pas encore possible de dire si ce langage marque le début d'une évolution en liaison avec la conclusion de l'accord tripartite, ou s'il n'est qu'un reflet, plus ou moins passager, de la polémique entre Moscou et Pékin, à laquelle l'accord en question vient d'imprimer une violence nouvelle.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Dans ce télégramme, non reproduit, en date du 4 août 1963, l'ambassadeur de France analyse la réplique soviétique, publiée le 3, aux critiques de Pékin contre la politique extérieure de l'URSS et, notamment, contre la conclusion de l'accord portant sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

50

M. DE LEUSSE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4665-4668. *Washington, 7 août 1963.*
Réservé. Secret. Sans diffusion.
Pour le Ministre seul. (*Reçu :* le 7, 19 h 05).

Au lendemain des conférences de presse du général de Gaulle et du président Kennedy [1], j'avais demandé à M. McGeorge Bundy de le voir pour faire avec lui le tour d'horizon habituel. Il m'a reçu, hier après-midi, et la conversation a naturellement porté sur le texte de la lettre du général de Gaulle au Président [2].

Selon le conseiller de M. Kennedy, ce dernier aurait été « surpris » de voir le chef de l'État affirmer, à la fin de sa lettre, que le concours des États-Unis en matière d'information nucléaire devait nécessairement être assorti de conditions, qui limiteraient le droit pour la France de disposer de ses armes. Le Président avait voulu clarifier la situation et avait chargé son ambassadeur à Paris de faire une démarche auprès de vous. Lecture partielle m'a été donnée du compte rendu qui en a été adressé à la Maison Blanche.

Rappelant à mon interlocuteur certains passages de la lettre du Président et de sa conférence de presse, j'ai tenté de lui faire comprendre que cette interprétation pouvait aller de soi. Il l'a contesté, tout en ne cachant pas que si M. Kennedy avait prévu la première question qui lui a été posée sur le communication éventuelle d'informations atomiques à la France, il avait été surpris par la seconde et avait dû improviser une réponse qui pouvait donner, en effet, l'impression de lier la communication de renseignements à l'intégration des forces de l'OTAN.

[1] Respectivement en date du 29 juillet et du 1er août 1963. Dans ses déclarations, publiées dans l'*Année politique 1963,* pp. 413-419, touchant à de nombreuses questions, le général de Gaulle, qui prend notamment acte de la conclusion du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, souligne sa portée pratique limitée pour le désarmement et indique les raisons qui justifient la non-adhésion de la France, bien que ce pays soit préoccupé, comme doivent l'être les autres puissances nucléaires, par les risques de dissémination des armes atomiques. Il ajoute que Paris n'entend toujours pas siéger à la « vaine » conférence de Genève mais se propose de présenter aux trois autres puissances nucléaires certaines premières mesures véritablement effectives de désarmement. En attendant qu'il en aille ainsi, la France va se doter des armes atomiques nécessaires à sa sécurité. De son côté, le président Kennedy répond aux journalistes qui insistent sur ce point que l'accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, conclu quelques jours plus tôt, ne nuit en rien à la capacité de défense des États-Unis. En revanche, il dénonce les risques pour la paix qu'implique, à son avis, la politique nucléaire de la Chine. En ce qui concerne la France, le président des États-Unis reconnaît qu'elle est effectivement une puissance nucléaire. Rappelant les propositions de collaboration faites à Paris par Washington et Londres après la conférence de Nassau, il relève qu'elles ont été rejetées par le général de Gaulle, mais se déclare disposé à discuter des propositions qui seraient faites par la France concernant une éventuelle réorganisation des structures de l'OTAN (voir le télégramme n°s 4619-4632 de Washington, en date du 2 août 1963, non reproduit).

[2] Voir (télégramme n° 15071 du 4 août) le texte de la lettre du général de Gaulle.

Dans un rapide exposé, que le sujet et, également, sans doute, certaines arrière-pensées rendaient assez confus, mon interlocuteur a cherché à définir la position américaine.

Sous réserve – implicite mais certaine – de notre adhésion au traité de Moscou, M. Kennedy ne mettrait pas de condition à la communication à la France d'informations scientifiques et à la mise éventuelle à sa disposition des installations souterraines américaines. Mais il jugerait nécessaire de prévoir l'ouverture de conversations, pour assurer la coopération dans l'emploi de certaines armes. En guise d'exemple, a ajouté M. Bundy, les États-Unis sont prêts, sans condition, à aider la France à fabriquer ses bombes, mais ils ne pourraient – ce qui n'est d'ailleurs nullement dans leur intention actuelle – lui livrer un sous-marin *Polaris* qu'après entente sur son utilisation.

De cette façon, une étape mène à l'autre sans que rien ne soit dit clairement.

N'arrivant pas à déterminer si la position française est définitivement arrêtée, le président Kennedy répondra très probablement à la lettre du général de Gaulle [1]. Il désirerait en effet préciser sa pensée, afin d'éviter, a souligné M. Bundy, tout risque de malentendu.

J'ai cru devoir vous rendre compte de cet entretien que je ne poursuivrai que sur instruction de votre part.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville. Entretiens et messages, 1963.)

51

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. *Paris, 7 août 1963.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n°s 4665-68 [2].

L'ambassadeur des États-Unis est en effet venu me voir sur sa demande le 5 août. Il voulait, entre autres, me faire part des premières réactions de Washington après la réponse du général de Gaulle au président Kennedy.

Deux points de cette réponse auraient attiré l'attention : le premier était l'affirmation que les expériences seraient nécessaires en tout état de cause, c'est-à-dire même en cas d'aide technique de la part des États-Unis. Le

[1] *Ibidem.*

[2] Voir *DDF,* 1963-II, télégramme du 7 août 1963, de Washington, au sujet de l'embarras du président américain après la réception d'une lettre du général de Gaulle concernant les relations nucléaires franco-américaines.

second était que le président de la République paraissait considérer comme acquis qu'une aide serait forcément assortie de conditions politiques. Or, l'on considérait à Washington que sur le premier point nous étions beaucoup trop catégoriques. Quant au second point, M. Bohlen m'a affirmé qu'il n'avait jamais été envisagé de conditions.

J'ai répondu à l'ambassadeur qu'il ne nous appartenait pas de faire la démonstration. Quant à la nécessité des expériences, comme le montrait la comparaison du texte de la lettre à M. Kennedy et de la lettre à M. Macmillan, nous énoncions ce qui nous paraissait une évidence. Peut-être les techniciens américains pourraient-ils expliquer que nous nous trompions. Quant aux conditions politiques, il suffisait de se reporter à la dernière conférence de presse du président des États-Unis pour voir qu'en effet une question se posait.

J'ai conclu en disant qu'il appartenait à M. Kennedy de mettre les choses au point s'il le trouvait nécessaire.

La discussion s'est poursuivie dans des conditions qui m'ont donné la même impression d'équivoque que votre propre conversation avec M. Bundy. L'ambassadeur a, par exemple, à un moment, indiqué que, même s'il n'y avait aucune condition, on pourrait imaginer que la France affirme son intention de rester dans l'Alliance atlantique. Et finalement, il a conclu en indiquant qu'il pensait préférable que son Président ne réponde pas pour le moment au président de la République.

(Cabinet du ministre Couve de Murville, 1963.)

52

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 931-936. Réservé. *New Delhi, 8 août 1963, 12 h 25.*

J'ai demandé aujourd'hui à M. R.K. Nehru, de retour de Moscou, après un voyage circulaire dans diverses capitales européennes, quelles impressions il avait emportées de ses récents contacts avec ses interlocuteurs soviétiques et notamment M. Gromyko.

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a répondu que la position de l'URSS en ce qui concerne le conflit sino-indien n'avait pas changé. Le Kremlin souhaitait une solution pacifique et politique du différend, sur le fond duquel il n'entendait pas se prononcer. Un arrangement amiable de cette affaire, pensait-on à Moscou, contribuerait à diminuer dans une mesure sensible la tension sino-russe.

La « neutralité », à laquelle s'est tenue (en l'espèce) l'Union soviétique, qui y reste fidèle, constituerait en effet un des griefs, et non des moindres,

de Mao à l'encontre de Khrouchtchev. Les dirigeants de Pékin étaient résolus à imposer leurs vues à tout prix et n'avaient pas renoncé à l'espoir de parvenir à éliminer finalement M. Khrouchtchev, dont cependant la politique recueillait sans nul doute l'adhésion de la très grande majorité de l'opinion publique de son pays.

Irait-on, à Pékin, jusqu'à prendre l'initiative d'une scission totale et définitive, à se mettre à la tête d'un communisme de couleur et à base raciale, opposé aux Blancs même s'ils se réclamaient du marxisme-léninisme ? Il y avait là une éventualité dont les conséquences pouvaient être graves et que l'on prenait fortement au sérieux sur les bords de la Moskova.

M. R.K. Nehru n'avait point dissimulé à M. Gromyko qu'il ne voyait pas comment l'Inde pourrait faciliter les choses à l'URSS, en traitant avec Pékin sous la menace militaire chinoise. Il a ajouté qu'il ne croyait pas non plus qu'une négociation fondée sur les propositions de Colombo [1] pût s'engager dans les présentes conjonctures.

Le ministre des Affaires extérieures ne s'était pas montré étonné des remarques du Secrétaire général indien. Il avait observé, de son côté, que l'Union soviétique ne disposait d'ailleurs plus maintenant de moyens d'aider l'Inde, en exerçant des pressions sur la République populaire.

S'il n'y avait donc pas de modifications sur le plan purement politique, a poursuivi M. R.K. Nehru, il en était autrement, par contre, dans le domaine de l'aide militaire, qui allait compléter l'heureux développement de la coopération économique russo-indienne. Les travaux de la mission Boothalingan [2] se poursuivaient favorablement et permettaient de bien présager du résultat final. Le comportement soviétique en la matière avait sensiblement évolué et M. R.K. Nehru, qui était aussi chargé d'instructions sur ce point, s'en était rendu compte.

Lors de son passage à Prague, le Secrétaire général avait été frappé par la violence des sentiments anti-chinois des dirigeants tchécoslovaques, qui avaient fait état, vis-à-vis de lui, de motifs précis et manifesté dans leurs récriminations encore plus de violence que les leaders moscovites, dont le ressentiment était pourtant des plus vifs.

Dans toutes les capitales communistes, le rapprochement si singulier intervenu entre Pékin et Rawalpindi suscitait une surprise marquée [3]. L'attitude soviétique au sujet du Cachemire n'avait, bien entendu, pas varié.

Le gouvernement de l'Inde, a conclu M. R.K. Nehru, reste disposé en principe à discuter toutes les questions qui se posent avec le Pakistan, dont il a tenu, en passant, à flétrir « l'immoralité politique et l'absence de prin-

[1] Concernant la conférence de Colombo, voir télégramme n°s 547-554, du 1er février, *DDF*, 1963-I, n° 50 (note 2).

[2] Responsable de la mission militaire indienne envoyée en URSS pour l'achat d'armes et d'équipements.

[3] À Washington, ce rapprochement et surtout la manière dont Rawalpindi en fait état ne sont pas sans inquiéter, car on y voit un risque de tension avec New Delhi. Aussi les autorités américaines sont-elles intervenues pour appeler leurs alliés pakistanais à plus de mesure. Voir à ce propos le télégramme n°s 4482-4486, réservé, de Washington, en date du 23 juillet 1963, non reproduit.

cipes ». Mais, a-t-il tenu à répéter, jamais New Delhi ne cédera au chantage et n'acceptera une formule – le plébiscite évidemment – qui serait susceptible de provoquer la dislocation de l'Union.

(Inde, 1956-67, n° 274.)

53

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 945-949. Réservé. *New Delhi, 9 août 1963, 19 h 00.*

Je me réfère à mon télégramme n° 931 [1].

La prudente attitude de réserve que Moscou, où, d'après M. R.K. Nehru, « l'on aurait recueilli aucune information particulière sur les concentrations chinoises », continue à observer en ce qui concerne le différend sino-indien, n'est certainement pas sans décevoir les dirigeants de New-Delhi, bien qu'ils n'en soient pas surpris. Peut-être espéraient-ils quand même qu'une sensible évolution de la politique du Kremlin dans le sens de leur thèse s'esquisserait en raison de l'aggravation des rapports entre Moscou et Pékin. Certains feignaient en tout cas d'y croire et les journaux le laissaient volontiers entendre à l'occasion. Aucune illusion ne semble plus permise désormais, en l'espèce, ce qui laisse le gouvernement de New Delhi encore plus à découvert.

L'amitié soviétique se manifeste en fait par une réaffirmation du soutien économique d'une Inde à ménager, qui se réclame toujours du non-alignement et dont le rôle au sein du tiers monde reste de premier plan. Cette aide serait maintenant complétée, dans une mesure difficile à apprécier pour le moment, par une coopération militaire qui, jusqu'ici, avait été des plus limitées. Le Secrétaire général m'a confié hier que, dans ce domaine, des demandes qu'il avait en vain présentées en janvier dernier venaient finalement d'être accueillies.

Il s'agirait, somme toute, de consolider si possible le fragile édifice construit pas M. Nehru et sa position personnelle d'empêcher le renforcement des tendances de droite, de remédier à la faiblesse intrinsèque de l'Union et à quelques-unes de ses carences notoires, d'éviter enfin qu'elle ne se tourne trop exclusivement vers les Anglo-Saxons, tout en se montrant assez compréhensif et relativement libéral sur ce plan.

Il me paraît, comme à M. Bowles (mon télégramme n° 917) [2], que Moscou doit attacher une importance capitale au maintien de son emprise sur

[1] Voir télégramme n°s 931-936, 8 août 1963, de New Delhi.
[2] Non reproduit. M. Bowles est l'ambassadeur des États-Unis à New Delhi.

la majorité du PCI qui, dans la perspective évoquée hier par M. R.K. Nehru, pourrait effectivement représenter un facteur déterminant. Face à l'éventualité d'un mouvement communiste de couleur et racial, il serait bien utile de pouvoir compter sur un parti marxiste asiatique, tel que le PCI, resté dans la ligne de M. Khrouchtchev. D'où l'intérêt des contacts que M. Dange [1] vient d'avoir avec les dirigeants du PCUS. Pour Moscou, il importe de sauvegarder, au maximum, en Inde les intérêts d'un communisme pro-soviétique. Quel échec pour M. Khrouchtchev si la Chine, avec l'appui de l'agissante fraction minoritaire actuelle, parvenait un jour à s'assurer le contrôle de l'ensemble du parti communiste indien.

Telles sont, vues sous l'angle de New Delhi, les principales considérations dont s'inspirerait la ligne de conduite suivie par l'URSS.

(Inde 1956-67 n° 274.)

54

M. Dupont, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189/CM/A/MAE. *Cotonou, 9 août 1963.*

Les grandes fêtes du troisième anniversaire de l'indépendance du Dahomey sont passées depuis une semaine, mais les lampions ne sont pas encore éteints [2]. Ils illuminent tous les soirs, pylônes de béton avec tubes fluorescents, les nouveaux boulevards de Cotonou. Et ils se sont allumés dans la province où, tour à tour, les chefs-lieux de préfecture s'ingénient maintenant à fêter, eux aussi, mais plus modestement, l'an III de la République.

Dans la capitale, en tout cas, l'événement a revêtu un éclat exceptionnel et il a été célébré avec un faste qui n'a plus rien de commun avec les moyens ou les disponibilités que cet État peut réunir. Rien n'avait été négligé, en effet, ni en préparatifs ni en réjouissances pour éblouir l'étranger et impressionner les populations locales. Et la vérité oblige à dire que la réussite a été totale.

*
* *

Depuis de longs mois, voire depuis des années, le Gouvernement préparait l'événement. En 1961 et 1962, l'anniversaire avait été fêté en famille,

[1] Secrétaire général du parti communiste indien.

[2] Le 31 juillet, célébration du troisième anniversaire de l'indépendance, cérémonie d'inauguration du Hall des congrès (construit avec les crédits du Fonds d'aide et de coopération), en présence des chefs de l'UAM, de MM. Couve de Murville et Triboulet.

sans que l'on y conviât les frères africains ou les pays amis. D'ailleurs, l'année dernière, le passif du budget était lourd et le président Maga avait fini par se résigner à renoncer à toute festivité. Cette année, il n'était plus question d'attendre, d'autant plus que l'Union africaine et malgache devait siéger à peu près à cette époque à Cotonou [1] et qu'une conjonction des deux événements aurait le plus ample retentissement.

L'effort principal avait porté sur le cadre des festivités, car il convenait de disposer, dans cette ville, sans relief et sans grands charmes naturels, d'un ensemble architectural suffisamment beau et vaste. La ville avait, heureusement, chose assez rare en Afrique, un plan d'urbanisme sur lequel les blancs d'un nouveau quartier attendaient d'être remplis. Ils l'ont été, successivement, par un palais de justice – achevé depuis plus d'un an mais non encore en service – un immeuble locatif de quatre étages, un centre de conférences baptisé Hall des congrès, un nouvel hôtel, un ensemble de villas destinées au Conseil de l'Entente, un secrétariat général de l'Union africaine et malgache et, enfin, un palais de la Présidence. Le tout borde une place monumentale, dite place de l'Indépendance, et s'embellit d'un réseau de boulevards dont l'un longe le front de mer et reliera plus commodément que l'ancienne route, quand il sera terminé, l'aéroport au centre de la ville.

Il aura fallu pour mener à bien cette tâche, outre d'importants crédits du FAC, l'obstination inébranlable du président Maga, l'application laborieuse du ministre des Travaux publics, ingénieur de formation, ainsi que les cajoleries incessantes d'un architecte français fort répandu en Afrique. Ils ont, tous trois, surmonté les innombrables obstacles qui se sont présentés et, secondés par une entreprise française qui risquait son va-tout dans l'affaire, ils ont terminé l'œuvre à temps pour qu'elle servît aux fêtes. La réussite est proprement étonnante en ce qui concerne le Palais. Les fautes de goût y sont rares et, si l'on néglige pour un instant les commentaires qu'appellent inévitablement sa taille, son luxe, son prix et ses frais d'entretien probables, force est de reconnaître qu'il fait honneur aux Français qui l'ont conçu et réalisé.

Pour remplir un tel cadre, il fallait beaucoup d'invités et des invités de choix. On ne négligea rien ici pour les attirer. Les chefs d'État de l'Union africaine et malgache devaient en être, mais ils ne vinrent pas tous et MM. Houphouët-Boigny, M'Ba, Senghor, l'abbé Youlou et le président du Rwanda ne participèrent pas aux cérémonies. On avait convié également tous les chefs d'État qui siégèrent à Addis-Abeba. M. Kasavubu seul répondit à l'appel, accompagné, il est vrai, d'une suite qui comportait une bonne dizaine de personnes.

Parmi les pays d'Europe, la France occupait la meilleure place et le gouvernement dahoméen fut très sensible à la présence du ministre et du ministre délégué chargé de la Coopération. Quelques autres puissances

[1] Les chefs d'État des pays de l'UAM se réunissent à Cotonou du 27 au 30 juillet. Le Togo y est admis officiellement en tant que quatorzième membre. La dissolution immédiate du groupe de l'UAM à l'ONU est décidée. La prochaine réunion est fixée au mois de février 1964 à Dakar.

avaient envoyé des personnalités, le ministre fédéral de la Santé représentait les États-Unis, le baron von Murbach, ambassadeur itinérant, la République fédérale d'Allemagne, et Formose avait dépêché son ministre des Affaires étrangères. Le reste des délégués se composait d'ambassadeurs, de chargés d'affaires ou de simples diplomates venus pour la plupart d'Abidjan ou, dans le cas de Mgr Maury, de Dakar.

*
* *

Le programme proposé aux hôtes du Dahomey était, lui aussi, de choix. Ce n'était plus, cette fois, les petites réceptions offertes naguère par le Président dans sa modeste résidence, voire par d'autres personnalités de moindre importance dans l'immeuble passablement délabré qui abrite les sessions du Conseil général du Sud après avoir appartenu avant l'Indépendance à un club privé. Tout était, à présent, à la mesure du nouveau Palais et rien, ou à peu près, ne troubla l'ordonnance des fêtes. Les pluies elles-mêmes, qui avaient paru menaçantes au moment où les experts de l'Union africaine et malgache commençaient à siéger, eurent la bonne grâce de s'arrêter pendant une dizaine de jours, pour reprendre de plus belle au moment précis où les derniers présidents prenaient le dernier avion. Les féticheurs, dit-on, avaient été intéressés afin de mettre le ciel du côté du pouvoir temporel.

C'était là d'ailleurs la seule manifestation du monde grouillant des fétiches. En effet, le folklore avait été à peu près totalement banni de toutes les manifestations. Certes, quelques tam-tams avaient encore réussi à battre le rappel autour de l'aéroport lors des arrivées ou des départs de chefs d'État. D'autres se faisaient entendre, bien que faiblement, sur l'immense Place de l'Indépendance et quelques groupes de danseurs traditionnels sont apparus au cours de la soirée donnée à la Présidence. Mais ils n'étaient plus à leur place dans ce cadre trop grand et trop moderne pour eux. On le leur fit bien voir au cours d'un défilé où on interdit aux troupes folkloriques d'emboîter le pas aux faux archers sombas et aux fausses amazones – jeunes gens de Cotonou revêtus d'uniformes fantaisistes taillés pour la circonstance et armés d'arcs et de couteaux de bois ou de carton – qui venaient de passer devant le Président de la République.

Non, le Dahomey présentait maintenant un visage résolument moderne. En inaugurant le Hall des congrès, le ministre délégué chargé de la Coopération lui remettait un instrument qui ne peut qu'accroître sa vocation naturelle de centre de rencontres internationales. Le même jour, le 31 juillet au soir, les officiers israéliens, qui en avaient pris l'organisation en main, réussissaient le tour de force d'imposer une discipline parfaite à une masse de jeunes effectuant une démonstration gymnique sur la nouvelle place de Cotonou. Le spectacle était saisissant et faisait rêver à tout ce qui pourrait être fait dans ce pays si la même cohésion et la même volonté animaient le travail quotidien. Le feu d'artifice qui suivit fut, lui aussi, exceptionnel par sa qualité et par sa durée. Il arracha au président Tsiranana une boutade sur les vertus de la politique d'austérité. Le grand défilé

du 1er août constitua un modèle du genre, du moins en pays africain. Toutes les troupes et tous les matériels de l'armée dahoméenne y prirent part, certains éléments de la gendarmerie y portant, pour la première fois, les nouvelles tenues d'apparat, de couleur framboise et du plus bel effet. Puis suivirent des groupes compacts de scouts, syndicalistes, jeunes hommes et femmes du Parti dahoméen de l'Unité. Le tout dura plus de deux heures et provoqua, lorsque la fin fut venue, un embouteillage unique, lui aussi, dans les annales de Cotonou. Le même jour, enfin, le Président ouvrait pour la première fois le Palais à ses hôtes. Pour la circonstance, tout Cotonou s'était mis en frais. Les rares « boubous » qui s'y promenèrent étaient d'une qualité exceptionnelle, mais habits et smokings l'emportaient et rehaussaient l'éclat d'un édifice déjà fort élégant.

Il n'y eut, dans la longue liste des manifestations, qu'un seul raté : la défaite de l'équipe de football du Dahomey devant le onze guinéen. Aucun applaudissement ne s'éleva à l'issue du match : les spectateurs n'appréciaient sans doute guère de voir M. Sékou Touré triompher de l'Union africaine et malgache. Comme, de surcroît, le match avait lieu à Porto-Novo, cette malheureuse ville n'aura eu, de toutes les cérémonies de l'Indépendance, que celle qui aura laissé un souvenir amer.

*
* *

En ce qui concerne la place tenue par notre pays dans ces fêtes, je ne saurais trop insister sur l'heureux retentissement de la présence du Ministre. Tout le Gouvernement en a tiré la plus profonde satisfaction et le président Maga était visiblement fier de voir que cet honneur revenait, parmi les États francophones d'Afrique, pour la première fois au Dahomey. Les autres chefs d'État de l'Union africaine et malgache, pour leur part, en ont pris bonne note, M. Diori Hamani allant jusqu'à demander si « Monsieur Maga était monté en grade » pour avoir obtenu que le Ministre vînt à Cotonou. Il n'était que normal, dans ces conditions, que le Président de la République s'attachât à témoigner du maximum de gentillesse et d'amabilité à l'égard de notre délégation et de notre pays. Et il le fit de la manière la plus publique qui soit, en déclarant, le soir de la manifestation de jeunesse, à la foule assemblée que la France était pour beaucoup dans la réussite des fêtes de l'indépendance et que le nouveau boulevard du front de mer porterait le nom de « boulevard de France ».

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale.)

55

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jacquinot, Ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

L. n° 550 [1]. *Paris, 9 août 1963.*

Par lettre n° 6523 du 2 août [2], vous avez bien voulu me faire savoir que vous avez saisi notre haut-commissaire à Nouméa [3] de la question du rapatriement en priorité des meneurs communistes de la colonie vietnamienne de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, en lui demandant de faire tout le possible pour donner satisfaction au vœu exprimé à ce sujet par le gouvernement de Saigon.

Vous ajoutez néanmoins que, selon ce haut fonctionnaire, il sera difficile d'y parvenir, compte tenu du désir des autorités de la RDVN de voir strictement appliquées les dispositions de l'arrangement du 4 juin 1960 [4] prévoyant, en particulier, que l'ordre de départ des travailleurs vietnamiens sera fonction de leur ordre d'arrivée en Nouvelle-Calédonie et que les délégués du Nord-Vietnam ont la faculté de modifier les listes établies sur ces bases dans la limite de 10 %.

Je ne méconnais pas l'importance de ces difficultés, mais je ne pense pas qu'elles soient de nature à nous priver de tout moyen d'action dans le domaine qui nous préoccupe.

Je vous rappelle, en effet, que, si l'article 3 de l'arrangement établit une liaison entre l'ordre des départs et celui des arrivées en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides, il stipule aussi qu'« il sera toutefois tenu compte des cas particuliers des candidats au rapatriement dont la situation actuelle justifierait le départ en priorité ».

Je sais bien que, théoriquement, l'application de cette dernière clause peut-être entravée, au gré des délégués de la RDVN, par la possibilité qu'ils ont de faire modifier les listes dans la limite de 10 %. Mais il me paraît évident, en revanche, qu'aucune disposition de l'arrangement ne prive les autorités françaises locales du droit souverain de procéder à l'expulsion d'étrangers dont le comportement serait susceptible de troubler l'ordre du territoire.

Sans recourir à une telle mesure qui risquerait, je ne l'ignore pas, de compromettre la suite des opérations de rapatriement, il me semble que les autorités françaises locales pourraient, compte tenu de ce qui précède,

[1] Cette lettre, a/s : Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie, est rédigée par M. Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département ; elle est signée par M. Francis Roux, conseiller des Affaires étrangères.

[2] Non reproduite.

[3] M. Casimir-Marc Biros.

[4] Sur cet arrangement, voir *DDF*, 1962-I, n° 165 (et note).

trouver les moyens d'inclure dans le prochain convoi au moins une partie des meneurs communistes figurant dans la liste présentée par le gouvernement de Saigon.

Il est incontestable, enfin, qu'en dispensant du visa des délégués de la Croix-Rouge nord-vietnamienne, nous avons fait aux autorités d'Hanoï, sur leur demande, une concession importante, qu'aucune disposition de l'arrangement de 1960 ne nous faisait obligation de consentir [1].

Il serait donc regrettable, à mon avis, que rien ne soit fait pour donner satisfaction, au moins dans une certaine mesure, à la demande du gouvernement de Saigon concernant l'embarquement prioritaire des agitateurs politiques qu'il nous a signalés. Si l'on considère qu'il ne s'agit que de vingt personnes sur les quatre mille qui sont théoriquement à rapatrier, la modération de cette requête ne saurait être contestée.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me tenir au courant des dispositions que notre haut-commissaire à Nouméa aura jugé possible de prendre à cet effet.

(CLV, RDVN, 1956-1964.)

56

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [2]
(SERVICE DES ACCORDS BILATÉRAUX)
Association de la Turquie à la CEE

N. n° 212/CE. *Paris, 10 août 1963.*

1. La cérémonie de la signature de l'accord créant une association entre la CEE et la Turquie aura lieu le 12 septembre 1963 à Ankara. Elle intervient avec plus de deux ans de retard sur la signature de l'accord d'Athènes [3], bien que le gouvernement turc ait déposé officiellement sa candidature d'association au cours de l'été 1959, imitant à quelques semaines d'intervalle le gouvernement hellénique.

La longueur de ces négociations est imputable d'une part aux bouleversements politiques qui ont affecté la Turquie en 1960 [4], interrompant pratiquement les contacts engagés avec la Communauté ; d'autre part, aux difficultés éprouvées par les Six pour définir une position commune à

[1] En fait, selon la lettre n° 6952 TOM/AP/BP2 du ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer au ministre des Affaires étrangères, du 21 août, non reproduite, les délégués de la Croix-Rouge de la RDVN ne disposent que de visas ordinaires de séjour. Il est seulement admis que la relève chargée du convoyage par un autre convoyeur ne donne pas lieu à un nouveau visa en échange de la même facilité accordée au convoyeur français.

[2] Rédigée par Michel Cans, secrétaire des Affaires étrangères (Orient).

[3] Sur l'accord d'association entre la Grèce et la CEE, signé le 9 juillet 1961, voir *DDF*, 1961-I, n° 319.

[4] Sur le coup d'État du 27 mai 1960, voir *DDF*, 1960-I, n° 304 (note).

l'égard de la Turquie ; enfin, à la complexité de la mise au point d'un accord tenant compte de l'écart considérable de développement économique entre les deux partenaires.

2. Pour le gouvernement d'Ankara, l'association devait, comme dans le cas de la Grèce, aboutir à la création d'une union douanière avec les Six. Ceux-ci accueillirent diversement cette demande. Tout au long des négociations, la République fédérale appuya constamment les demandes formulées par la délégation turque, tandis que l'Italie était inquiète de voir s'ajouter à la Grèce un nouvel associé méditerranéen aux productions concurrentes des siennes. La France, pour sa part, s'est efforcée d'adopter une attitude plus ouverte que celle de l'Italie, mais plus réaliste que celle de l'Allemagne.

Il était évident en effet que la Turquie ne pouvait, sans précautions et sans délai, s'engager dans la voie contraignante d'une union douanière. Il fallait au préalable remettre de l'ordre dans son économie, dont la dégradation persistante était illustrée par un accroissement inquiétant du déficit de sa balance des paiements.

Aussi la Communauté a-t-elle été amenée à subordonner l'association de la Turquie à une période probatoire, qui n'existe pas dans le cas de la Grèce.

3. Dans ces conditions, l'association de la Turquie comportera trois phases : préparatoire, transitoire et définitive.

Au cours de la première, « la Turquie renforce son économie avec l'aide de la Communauté en vue de pouvoir assurer les obligations qui lui incomberont au cours des phases transitoire et définitive » (art. 3). L'aide des Six comporte deux aspects qui font l'objet de deux protocoles distincts. Un protocole provisoire accorde à la Turquie un traitement préférentiel sous forme de contingents tarifaires pour ses principales exportations (tabac, raisins secs, figues sèches et noisettes) à destination de la CEE. En second lieu, l'aide financière des Six est précisée par un protocole financier, qui prévoit en faveur de la Turquie une aide de 175 millions de dollars sous forme de prêts à conditions très favorables.

À l'issue de cette phase préparatoire, prévue pour cinq ans mais qui peut être prolongée de quatre ans, le conseil d'association paritaire chargé de la gestion de l'accord décidera si la Turquie est apte ou non à passer à la phase suivante, relative à la mise en œuvre de l'union douanière. Le conseil devra également préciser dans un protocole additionnel le contenu de cette phase transitoire, dont les textes actuels fixent seulement le cadre, en spécifiant que l'union douanière doit être réalisée dans un délai de douze ans pendant lequel la Turquie rapprochera sa politique économique de celle suivie par la Communauté.

Après cette période s'ouvre la phase définitive de l'association, au cours de laquelle la Turquie pourra demander son adhésion à la CEE.

Les transitions ainsi ménagées traduisent la prudence des négociateurs de l'accord. Il y a lieu toutefois de signaler que, si l'objectif de l'union douanière souhaitée par les Turcs peut paraître éloigné, cet accord répond

dès à présent, sur le plan commercial et sur le plan financier, aux exigences de la situation de la Turquie et donne à ce pays la possibilité de réaliser dans les meilleures conditions son association au Marché commun.

(DE-CE 1961-1966, A 30 6 655, Turquie, août 1963 - décembre 1963.)

57

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Afrique du Nord

N. *Paris, 12 août 1963.*

Après la reconduction de la convention commerciale et tarifaire (17 novembre 1962), la conclusion d'un accord sur le contentieux financier entre États (8 janvier 1963) et celle d'un accord sur la cession de 150 000 hectares de terres appartenant à des agriculteurs français (2 mars 1963), des négociations destinées à compléter la normalisation des relations avec la Tunisie ont été engagées en avril dernier et viennent d'aboutir à la signature, le 9 août, de trois conventions portant, respectivement, sur l'établissement et les investissements français en Tunisie, l'aide financière à l'ancienne Régence et enfin le statut de la main-d'œuvre tunisienne en France.

Nous nous étions entendus avec les Tunisiens, pour établir un lien entre la conclusion des accords sur le premier et le dernier de ces points, mais nous avions jugé inopportun d'établir une corrélation entre l'octroi de notre aide financière et l'obtention d'un statut particulier en faveur de nos nationaux et de nos investissements ; la synchronisation, maintenue entre les négociations dans ces deux domaines, nous a permis cependant de défendre plus efficacement les intérêts que nous conservons en Tunisie.

I. *Convention sur les relations économiques et la protection des investissements.*

Bien que les Tunisiens se soient obstinément refusés à donner à cet accord le nom de convention d'établissement, les textes négociés et signés à Tunis aboutissent indirectement au même résultat qu'un arrangement de type classique. Ils sont de nature à améliorer très sensiblement la situation de nos ressortissants tant en ce qui concerne la sauvegarde de leurs biens que la poursuite de leurs activités.

La convention pose le principe du traitement équitable des investissements passés et futurs et, par le biais des investissements, tend à assurer la protection de tous les biens, droits et intérêts appartenant à nos ressortissants en Tunisie. Le traitement national nous est reconnu, corrigé par la clause de la nation la plus favorisée, qui nous permet, notamment, d'invoquer les facilités accordées par la Tunisie à certains pays européens en vue de promouvoir les investissements futurs.

L'accord contient également les clauses habituelles d'établissement concernant les expropriations et les charges fiscales, ainsi qu'une disposition précise sur les transferts, rappelant les obligations qui incombent à la Tunisie, en tant que membre de la zone franc, compte tenu de la situation de sa balance des comptes.

Un échange de lettres sur les activités professionnelles, qui fait partie intégrante de la convention, maintient dans une très large mesure les droits acquis de nos compatriotes exerçant des professions libérales ou des activités commerciales et salariées avant l'entrée en vigueur de l'accord et prévoit l'octroi d'autorisations à ceux qui s'installeraient en Tunisie après cette date.

Enfin, une procédure de conciliation et d'arbitrage, dont l'application serait efficace et rapide (trois mois) sanctionne l'ensemble de ces dispositions, objectivement très satisfaisantes. Elles ont pu être obtenues par nos négociateurs au prix d'une concession assez importante de notre part : un échange de lettres particulier reconnaît au gouvernement tunisien le droit de traiter en dehors du cadre de la convention les problèmes relevant du domaine agricole. Une partie de celui-ci est couvert par les accords de rachat conclus ou à venir de terres appartenant à des personnes physiques, mais le cas des sociétés agricoles de capitaux reste en dehors de tout engagement contractuel. Le gouvernement tunisien ne s'engage pas moins, dans le même échange de lettres, à le régler à l'amiable dans le respect des différents intérêts en cause et dans le cadre des obligations du droit international.

II. *Protocole relatif à la coopération économique et financière pour l'année 1963.*

Ce protocole, négocié et signé à Paris, prévoit l'octroi d'une aide de 90 millions de francs sous forme d'un prêt à long terme et à faible taux d'intérêt ; sur ce montant, 45 millions sont consacrés à la réalisation d'investissements publics de caractère culturel, économique et social ; 35 millions à des investissements industriels sur projets définis et 10 millions à l'amortissement de la dette tunisienne au titre du contentieux entre États ; d'autre part, faculté est donnée à la Tunisie de faire appel à l'assurance crédit pour un montant de 100 millions en vue de financer des ensembles industriels inscrits au plan de développement tunisien.

La conclusion définitive de cet accord a été retardée par le règlement d'une question sur laquelle nous nous sommes résignés à transiger, afin de ne pas courir le risque d'une remise en question des résultats satisfaisants obtenus dans les autres domaines et pour ne pas compromettre, de ce fait, la normalisation des rapports franco-tunisiens.

À notre demande, portant sur la création d'une commission *ad hoc*, siègeant à Tunis et chargée de recenser le contentieux privé que les personnes physiques et morales françaises ont à faire valoir contre le gouvernement tunisien, celui-ci avait d'abord semblé disposé à donner satisfaction. Mais Tunis ayant émis la prétention que l'organisme à créer soit également habilité à connaître du contentieux entre les nationaux tuni-

siens et l'État français, nous avons jugé préférable d'écarter cette demande reconventionnelle, qui visait en fait à mettre en cause notre responsabilité dans l'affaire de Bizerte, en renonçant à la création de la commission en question, dont les effets auraient été d'ordre surtout psychologique. L'ambassadeur de Tunisie a été averti que la réticence de son Gouvernement sur ce point nous inciterait à être plus attentifs aux conditions dans lesquelles celui-ci règlerait le contentieux privé en suspens et à en tenir compte dans les négociations à venir.

III. *Convention sur les questions de main-d'œuvre.*

Négociée et signée à Paris, cette convention organise le recrutement, la sélection et les conditions de séjour des travailleurs tunisiens en France ; elle est complétée par un protocole sur la formation professionnelle en France des adultes. Nos négociateurs ont eu le plus grand mal à vaincre la répugnance des Tunisiens à admettre sur leur sol la présence d'une délégation de l'Office national d'immigration, chargée de la sélection définitive des travailleurs.

*
* *

La signature de ces trois conventions intervenant après la conclusion des accords de novembre, janvier et mars derniers, contribuera grandement à la normalisation des relations franco-tunisiennes ; il restera à compléter l'ensemble de ces textes par une convention judiciaire, un accord sur les problèmes soulevés pour la colonie française par la nouvelle loi tunisienne sur la nationalité, une convention sur la circulation des personnes et un arrangement sur les expulsions.

(Cote A.E. Tunisie T.10-17. Conventions économiques et financières.)

58

NOTE

Évolution du litige sino-indien

N. [1]. *Paris, 12 août 1963* [2].

Depuis novembre 1962, l'évolution du litige sino-indien a été dominée par les propositions de la conférence de Colombo [3], de janvier 1963, des

[1] Note rédigée par Jacques Fesquet, conseiller des Affaires étrangères à la direction Asie du Département.

[2] Diffusée le 16 août 1963.

[3] Voir à ce propos le télégramme n°s 931-936, de New Delhi, en date du 8 août 1963, n° 53 (note 1).

six nations afro-asiatiques (Birmanie, Cambodge, Ceylan, Ghana, Indonésie, RAU). Ces propositions visaient à consolider le cessez-le-feu et à préparer la voie à des discussions bilatérales en vue de régler les problèmes posés par l'arrêt des hostilités. Le pandit Nehru les a finalement admises de même que le principe de l'ouverture de négociations avec Pékin, à condition que la Chine accepte de son côté les recommandations de Colombo dans leur intégralité.

À l'époque, les Chinois n'avaient pu faire autrement que de se rallier, en principe, à ces propositions, mais ils avaient émis des réserves qui annulaient leur acceptation : aux conditions indiennes, ils avaient opposé des conditions pratiquement contraires, qui tendaient à ménager leur liberté d'action.

I. *Évolution politique du litige : échange de notes et* statu quo *diplomatique.*

Sur le plan politique, la situation n'a guère évolué depuis six mois, les deux adversaires s'accusant toujours de faire obstacle à l'ouverture des négociations et de poursuivre des desseins agressifs.

Le printemps dernier a vu une recrudescence des échanges de notes entre les deux gouvernements. Par leur publication, les autorités indiennes se sont employées à démontrer que la répétition des incidents de frontière justifiait leurs appréhensions.

Par note du 11 juin, New Delhi a repoussé les prétentions chinoises sur la région du lac Spangur au Ladakh ; deux notes du 17 juin tendaient à justifier les travaux défensifs entrepris au Sikkim. Une autre note, publiée le même jour, protestait contre l'intrusion le 3 juin d'une centaine de soldats chinois à Rezangha, toujours au Ladakh. Elle soulignait que cette localité se trouve au-delà de la fameuse ligne séparant les forces en présence en 1959 et que Pékin violait non seulement ses propres engagements, mais également les propositions de Colombo. Le pandit Nehru indiquait le 15 juin que 26 postes avaient été récemment installés par les Chinois le long de la frontière et il précisait à cette occasion que toute installation de points de contrôle dans la zone démilitarisée aurait dû être fixée d'un commun accord et constituait donc une violation des propositions de la conférence de Colombo.

Recevant le 5 juillet notre ambassadeur, M. Nehru ne lui a pas donné l'impression d'être très inquiet de la tournure des événements ni de s'attendre au pire. Il n'a pas non plus cherché à dramatiser les annonces faites périodiquement par la presse de son pays de concentrations de troupes chinoises. Sceptique à l'égard des suggestions de M. Dange, secrétaire général du PCI en vue de la réunion d'une conférence à huit (Inde, Chine, puissances de Colombo), il attendrait toujours l'acceptation chinoise – *in toto* – des propositions de Colombo. Le Premier ministre indien chercherait en fait à gagner du temps, en évitant pour l'instant une négociation qui comporterait nécessairement des sacrifices. Et il préférerait laisser le *statu quo* se consolider, sans avoir pour autant à le reconnaître.

II. *Évolution de la situation militaire : persistance de la pression chinoise.*

L'évaluation de la menace varie selon le point de vue des observateurs.

– Les Indiens.

Selon les autorités de New Delhi, la persistance de la menace chinoise ne fait pas de doute. La publication de ses différentes notes par le gouvernement indien n'a pas d'autre but que de s'employer à la démontrer. Interrogé par notre ambassadeur sur les concentrations de troupes chinoises, le directeur politique, M. Desai, a répondu qu'il s'agissait là d'un fait certain. D'après lui, cette mise en place représenterait l'achèvement des diverses mesures prises par Pékin depuis le mois de janvier. Sans manifester plus d'inquiétude que M. Nehru, M. Desai estime qu'il est difficile de prévoir si les Chinois prendront ou non l'offensive. Mais ceux-ci, étant à pied d'œuvre, sont capables de prendre l'initiative à tout moment de leur choix.

De toute manière, le gouvernement indien a tout intérêt à réagir depuis quelques mois comme il l'a fait. Ainsi que l'a noté notre ambassadeur à Delhi, l'existence de pareille menace justifie opportunément l'aide réclamée à Washington, à Londres et maintenant à Moscou.

– Les Népalais.

Le représentant népalais à Delhi estime, quant à lui, que les concentrations de troupes chinoises ne sont pas du domaine de l'affabulation indienne, même si elles sont exploitées à des fins politiques. Elles constitueraient en réalité une réaction de Pékin à l'annonce des exercices aériens conjoints indo-anglo-américains. Ayant peine à croire pour autant à une nouvelle agression, il a l'impression que Mao Tsé-toung cherche en fait à soumettre l'Inde à une pression continue, afin de l'affaiblir à l'intérieur et à l'extérieur vis-à-vis du Sud-Est asiatique.

– Les Français.

Notre attaché militaire n'a relevé, au cours d'un vol récent au-dessus du Ladakh, aucune manifestation d'activité particulière de l'armée indienne, ni aucun signe avant-coureur d'une prochaine offensive chinoise. Le rapport militaire indien du 1er août ne relèverait aucune concentration ni mouvement suspect des troupes communistes, ce qui tendrait à prouver que, s'il y a une pression permanente, il n'existe pas d'éléments propres à étayer l'hypothèse d'une menace imminente. Notre attaché militaire a par ailleurs noté que les moyens et les conceptions de l'armée indienne restaient fort désuets. La défense de la frontière lui a paru conçue dans l'optique d'une stratégie statique, basée uniquement sur l'emploi de l'infanterie, sans utilisation rationnelle des transmissions et de l'observation aérienne.

– Les Russes.

D'après M. R.K. Nehru, récemment revenu d'une mission à Moscou, les Soviets n'auraient recueilli aucune information particulière sur les concentrations chinoises. Le sentiment de M. Khrouchtchev serait que les Chinois

n'ont pas intérêt à attaquer l'Inde, en raison du tort qu'ils se feraient auprès des pays du Sud-Est asiatique.

– Les Anglais.

Au *Foreign Office* où jusqu'à présent on n'avait affecté de ne pas prendre au sérieux la menace chinoise, on tient depuis la mi-juillet un langage quelque peu différent : la présence de l'armée populaire n'est pas un fait nouveau, mais la saison semble propice à une reprise des opérations, que Pékin pourrait toujours justifier par un manquement quelconque des Indiens aux dispositions du cessez-le-feu.

– Les Américains enfin.

Les milieux officiels américains ne seraient plus eux-mêmes enclins à prendre à la légère les inquiétudes indiennes. Sans prendre au tragique les nouvelles relatives aux concentrations de troupes chinoises, M. Chester Bowles, nouvel ambassadeur à New Delhi, considère qu'il faut y prêter attention. En l'état actuel des relations sino-soviétiques, il n'écarte pas complètement l'hypothèse d'une opération chinoise de prestige, de risques limités, tout en excluant celle d'une offensive généralisée. En fait, les services américains de renseignement ne possèdent aucun indice probant de l'envoi de renforts massifs de troupes le long de la frontière du Tibet. En revanche, ces mêmes services ont recueilli des preuves certaines de l'amélioration, depuis l'automne 1962, des moyens logistiques chinois, de l'aménagement de nouvelles routes d'approche ainsi que de nouvelles pistes d'atterrissage.

III. *L'assistance militaire anglo-américaine.*

En automne 1962, l'*Indian Air Force* n'a pas pris part aux opérations, à l'exception des appareils de transport, afin d'éviter des représailles sur les grandes villes de la plaine du Nord. Personne ne conteste pour autant le besoin des Indiens en une aide extérieure propre à mettre fin à cette situation humiliante et dangereuse, mais le choix des moyens a été long et délicat. Les Anglo-Saxons on finalement refusé, par souci de ménager le Pakistan, la livraison d'avions supersoniques à l'armée indienne ; ils sont plutôt disposés à fournir eux-mêmes à l'Inde, en prévision d'une attaque chinoise, la couverture aérienne nécessaire. Cette option a suscité de très vives réactions en Inde, parce qu'elle laissait à des puissances étrangères le soin d'assurer la défense aérienne du territoire et mettait en cause la politique de non-alignement de Nehru.

L'accord [1] sur les exercices aériens conjoints, passé en juillet par New Delhi avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, a constitué un compromis entre ces deux solutions. Il prévoit l'installation d'un réseau radar mobile et surtout des exercices aériens conjoints avec participation d'unités de la RAF et de l'USAF. Ces manœuvres, bien que limitées, n'en constituent pas moins, selon Londres et Washington, un élément de dissuasion de nature à décourager une attaque aérienne chinoise. Elles ne lient pas politique-

[1] Accord indo-anglo-américain du 22 juillet 1963.

ment les gouvernements anglo-saxons, des consultations immédiates avec New Delhi étant seulement prévues en cas d'offensive de la Chine populaire. Si la face de l'Inde a été sauvée par l'annonce que ces exercices se dérouleront, à défaut du commandement, sous l'« égide » indienne, le résultat tangible n'en est pas moins que des appareils occidentaux vont opérer dans le ciel himalayen et que plusieurs centaines de techniciens américains assisteront sur place l'armée de l'Air indienne.

D'autre part, selon des renseignements confidentiels, le président Kennedy aurait fait savoir à Nehru que, dans le cas d'une nouvelle attaque, l'état-major indien pourrait faire intervenir son aviation contre les troupes chinoises ; les villes indiennes seraient, en effet, protégées par des formations de l'*US Air Force*.

IV. *L'attitude de Moscou et l'assistance soviétique.*

M. R.K. Nehru a confié le 8 août à notre ambassadeur [1] que la position de l'URSS sur le litige sino-indien n'avait pas varié. Les Russes souhaitent toujours une solution pacifique et politique du différend, mais n'auraient avancé aucune solution concrète à ce sujet. Sur le fond du litige, ils entendent conserver une attitude de neutralité, qui constitue d'ailleurs un des griefs, non des moindres, de Mao Tsé-toung à l'encontre de Khrouchtchev. Ils auraient fait savoir à M. R.K. Nehru que leurs relations avec Pékin s'étaient dégradées au point qu'il leur était impossible d'influencer désormais la politique de la Chine à l'égard de l'Inde. À l'opposé, M. R.K. Nehru n'aurait pas caché à M. Gromyko son scepticisme sur la possibilité pour son pays de faciliter les choses à l'URSS : le gouvernement indien ne pouvait pas entamer des négociations sur la base des propositions de Colombo alors qu'il restait soumis aux menaces chinoises.

S'il n'y a donc pas de changement sur le plan purement politique, il en va différemment en ce qui concerne l'assistance militaire soviétique. Un porte-parole de la Nouvelle Dehli a déclaré le 7 août que l'URSS apportera son aide à l'Inde pour lui permettre de développer son économie et de renforcer sa défense. Ces décisions marquent une évolution de l'attitude soviétique, jusqu'à présent très réservée en la matière.

Ce comportement nouveau s'explique, selon M. Chester Bowles [2], par l'intérêt des Russes à aider maintenant le gouvernement indien à faire face aux Chinois et à renforcer leur position en Inde comme à l'intérieur du PCI ; ce dernier en effet devient pour Moscou un important facteur contre les menées communistes chinoises. L'Inde peut bientôt constituer, plus encore que l'Indonésie, le meilleur terrain d'action soviétique contre l'« activisme » communiste chinois à l'extérieur.

Dans ce climat, les travaux de la mission Boothalingan à Moscou se poursuivent favorablement. La livraison de divers matériels militaires est à l'étude : engins de défense et fusées antiaériennes, matériel électrique, radars complémentaires et même renvoi d'une escadrille de *Migs 21*, bien

(1) Voir le télégramme n°s 931-936, en date du 8 août 1963, de New Delhi.
(2) Ambassadeur des États-Unis à New Delhi.

qu'il n'y ait pas de confirmation officielle de ces différentes offres. Quelques difficultés ne seraient pas encore réglées au sujet du financement, les Indiens réclamant des conditions plus souples de paiement que celles (règlement en roupies et compensation en nature) envisagées par les Russes.

Conclusion.

Bien que la saison soit propice à une nouvelle attaque chinoise, celle-ci reste du domaine de l'hypothèse ; les préparatifs effectués à la frontière peuvent aussi bien s'expliquer par le souci d'aménager les bases logistiques au Tibet. Cet état de choses donne pourtant à Pékin les moyens de déclencher, à tout moment, une offensive générale qui mettrait sans doute une fois de plus les Indiens dans de sérieuses difficultés. En effet, malgré une aide étrangère accrue, malgré la réorganisation ébauchée des forces armées, malgré l'intervention éventuelle de l'*Indian Air Force* sous le couvert d'une « ombrelle protectrice » anglo-saxonne, l'état-major indien ne paraît encore guère en mesure de faire face à une nouvelle poussée des Chinois. La force militaire indienne semble peu susceptible de retenir Pékin dans l'exécution de ses desseins.

C'est pourquoi les mobiles chinois sont à envisager essentiellement en fonction de facteurs politiques : la faiblesse même de l'Inde n'est pas sans présenter des dangers dans le cas d'une certaine pénétration chinoise dans le territoire indien. Il peut y avoir aussi le souci de ne pas nuire à l'action de la minorité communiste indienne prochinoise et de ne pas renforcer la tendance soviétique, l'appréhension surtout des conséquences d'une offensive générale sur les relations avec les pays du tiers monde. Ces inconvénients peuvent annuler certains avantages susceptibles d'être retirés par la Chine populaire d'une nouvelle défaite de l'armée indienne : perte de prestige, marasme économique et baisse de l'influence de l'Inde en Asie, embarras des Soviets, etc. D'autant plus qu'une partie de ces objectifs peut être obtenue à bon compte par le seul maintien d'une pression militaire qui, plus qu'une conquête-éclair, constitue un meilleur moyen d'amener Nehru à composition et à négocier un accord frontalier, avantageux pour Pékin.

Les inconvénients d'une offensive semblent donc l'emporter sur les avantages. Cependant, l'issue relève en définitive de l'appréciation politique des Chinois. Et l'on ne saurait tirer de conclusion logique sur les intentions des dirigeants les plus dogmatiques qui soient, mais en même temps les plus orientaux, c'est-à-dire les plus pragmatiques en matière de décision et d'action.

(Inde 1956-67.)

59

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 580 à 581 [1]. *Saigon, 13 août 1963, 12 h 00.*
(*Reçu :* 16 h 28).

M. Nolting [2] m'a fait aujourd'hui à l'ambassade sa visite d'adieu. Au cours de l'entretien, nous en sommes venus naturellement à évoquer les affaires bouddhistes [3].

Sans se montrer trop optimiste, l'ambassadeur des États-Unis pense qu'un pas en avant vient néanmoins d'être fait car le comité inter-sectes aurait donné son accord à sa participation au groupe mixte d'enquête proposé par le gouvernement. Ce groupe se rendrait prochainement à Huê pour recueillir des témoignages du 8 mai [4] et à Phan Thiet où un jeune bonze s'est récemment sacrifié [5].

En vue d'apaiser les milieux bouddhistes dont l'hostilité à l'entourage du Président [6] a été ravivée encore par les dernières déclarations de Mme Nhu [7], M. Nolting aurait conseillé M. Ngo Dinh Diem d'affirmer par une proclamation solennelle à la population que son autorité est sans partage et qu'aucun factieux extrémiste n'est à même de lui dicter sa conduite.

Quant aux rumeurs de coup d'Etat imminent, Nolting m'a confié les accueillir avec calme pour en avoir trop entendu au cours de son séjour ici. Il a ajouté en souriant qu'il était peut-être temps pour lui de partir, son jugement blasé pouvant ainsi se trouver surpris par l'événement.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Georges Perruche, premier conseiller, est communiqué par courrier aux postes de New Delhi et Tokyo. Il l'est par fil aux postes de Londres (n°s 15784-15785), Moscou (n°s 5871-5872) et Washington (n°s 15625-15626).

[2] Frederick Nolting, ambassadeur des États-Unis à Saigon.

[3] Sur les débuts de l'agitation bouddhiste contre le régime sud-vietnamien, voir *DDF,* 1963-I.

[4] Sur la répression de la manifestation bouddhiste du 8 mai à Huê, voir *DDF,* 1963-I, n° 185.

[5] Sur ce suicide par le feu, survenu le 4 août, voir le télégramme de Saigon n° 565 du 5 août, non reproduit.

[6] Ngo Dinh Diem.

[7] Qualifiant de « barbecues » les suicides par le feu de bonzes.

60

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T n°s 5879 à 5880 [1]. *Paris, 14 août 1963, 19 h 40.*

Je me réfère à mon télégramme précédent [2].

Réponse française à la note soviétique du 17 mai 1963 [3].

« Le gouvernement français a pris connaissance de la note que le ministre soviétique des Affaires étrangères a remise le 17 mai 1963 à l'ambassadeur de France en URSS [4] et qui est relative au traité franco-allemand du 22 janvier 1963.

Le gouvernement français constate que cette communication se borne pour l'essentiel à renouveler les critiques formulées contre ce traité par la note soviétique du 5 février 1963 [5], à laquelle il a été répondu le 30 mars dernier.

Il regrette que le gouvernement soviétique paraisse s'en tenir à une opinion aussi manifestement erronée sur un acte diplomatique, dont l'objet est de sceller définitivement la réconciliation franco-allemande et de mettre fin à un antagonisme qui, depuis plusieurs générations, a été la source de tant de conflits.

En ce qui concerne le problème de la défense, sur lequel la note soviétique du 17 mai revient avec insistance, le gouvernement français dénonce à nouveau l'interprétation tendacieuse donnée aux stipulations d'un traité qui est conforme aux intérêts de la paix en Europe et dans le monde. Il ne peut d'autre part que confirmer ses observations précédentes relatives à la clause du traité visant Berlin ».

(EU, Europe, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970.)

[1] Ce télégramme est communiqué à Bonn (n°s 6944-6945) et à Washington (n°s 15654-15655).

[2] Le télégramme de Paris à Moscou n° 5878 du 14 août, non reproduit, prie l'ambassadeur de France de procéder avec son collègue allemand à la confrontation des textes des deux réponses et de s'entendre avec lui sur les conditions de leur remise au ministère soviétique des Affaires étrangères, ainsi que sur la date et l'heure de leur publication.

[3] Le 17 mai, le gouvernement soviétique remet une note au gouvernement français en réponse à la note française du 30 mars sur le traité franco-allemand. Cette note est transmise par télégramme de Moscou n°s 2613-2636 du 17 mai. Le gouvernement soviétique souligne que le traité n'est rien d'autre qu'un bloc militariste de deux pays à l'intérieur du bloc des Quinze. Le même jour, Moscou remet une note à Bonn en réponse à la note allemande du 29 mars. Voir *DDF*, 1963-I, n° 169.

[4] Sur le sujet, voir *DDF*, 1963-I, n° 118.

[5] Le gouvernement soviétique s'alarme particulièrement des clauses prévoyant l'élaboration d'une stratégie et d'une tactique communes pour rapprocher les doctrines militaires de la France et de l'Allemagne. Dans la note remise à l'ambassadeur d'Allemagne, le gouvernement soviétique souligne que la RFA tente d'obtenir les clefs de l'arsenal atomique par n'importe quel moyen. Se reporter à La Documentation française, *Articles et documents*, n° 01357 du 26 février 1963.

61

M. Gruffaz, Premier conseiller, Chargé d'affaires de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 903 à 905. *Léopoldville, 17 août 1963.*

(*Reçu :* 15 h 20).

(Suite à mon télégramme précédent) [1].

Le ministre des Affaires étrangères m'a paru fort préoccupé de l'évolution des choses dans la République voisine. Ce qui l'a particulièrement frappé dans cette affaire, c'est l'*efficacité ses syndicats* [2] – aidée il est vrai par la *« défection » de l'armée* – à laquelle personne ici ne s'attendait. « C'est pour nous une leçon » m'a-t-il dit, en ajoutant toutefois que les organisations syndicales du Congo-Léopoldville n'avaient sans doute pas une discipline et une organisation comparables à celles des centrales de Brazzaville, formées « à la française ». Le ministre a évoqué l'*action de l'ambassade soviétique* [3], action qui pourrait, a-t-il ajouté, justifier de la part du gouvernement central la prise de certaines « mesures de précaution ».

La fermeture hermétique de la frontière [4] et l'interdiction faite à quiconque de circuler entre les deux rives montrent assez les appréhensions des dirigeants de Léopoldville. C'est un véritable « cordon sanitaire » qu'ils ont installé face à la République voisine et qui doit, dans leur esprit, empêcher la subversion de gagner ce côté-ci du fleuve. Le parallèle établi par *les journaux* de l'opposition entre le sort du gouvernement « dictatorial » et « néo-colonialiste » de l'abbé Youlou et celui qui pourrait être réservé aux leaders politiques du Congo-Léopoldville, « trop attachés à leurs intérêts égoïstes », n'est pas fait pour les rassurer. Ceci dit, la situation ici continue à être calme.

Pour l'ambassade, la fermeture de la frontière se révèle gênante. Je ne sais encore si je serai en mesure de faire prendre lundi à Brazzaville la prochaine valise arrivant de Paris, ni si je pourrai acheminer la mienne

[1] Le télégramme de Léopoldville n°s 901-902, du 17 août, fait allusion à l'attitude de la France vis-à-vis du nouveau gouvernement de Brazzaville après l'éviction du président Youlou et la formation d'un gouvernement provisoire présidé par M. Massemba-Débat.

[2] Sur l'agitation qui règne à Léopoldville en concordance avec les événements de Brazzaville, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 879-881 et 896 du 16 août, non reproduits, faisant part de l'existence d'un plan coodonné de subversion politique des deux côtés du fleuve.

[3] La sûreté congolaise aurait acquis la preuve que les diplomates de l'Est en poste à Léopoldville seraient, dans une large mesure, à l'origine de cette agitation, exploitant dans les deux capitales, avec des moyens financiers importants, les difficultés économiques et les injustices sociales. Sur le sujet, voir le télégramme de Léopoldville n°s 930-931 du 24 août, non reproduit.

[4] Le 13 août 1963. Le Congo-Léopoldville reconnaît *de jure,* le 19 décembre 1963, le régime instauré au Congo-Brazzaville.

mercredi prochain. Je prie donc le Département de m'excuser si un retard se manifeste dans l'expédition des affaires.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, C.B. 7-4, 1963, relations avec le Congo-Brazzaville.)

62

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES.

C. n° 100 [1]. Réservé. *Paris, 17 août 1963, 21 h 59.*

Les incidents qui ont eu lieu à Brazzaville les 13, 14 et 15 [2] août ont été causés par un conflit opposant les syndicats à l'abbé Youlou sur le problème de la formation d'un parti unique. Ils avaient été précédés, au début juin, lors du passage de M. Sékou Touré dans la capitale congolaise [3], par des manifestations d'hostilité contre le gouvernement.

À la suite d'un ordre de grève générale lancé le 12 août, de violentes manifestations ont éclaté dans la ville le 13 août au matin. Devant leur ampleur, l'abbé Youlou nous a demandé l'application de la convention spéciale pour le maintien de l'ordre permettant l'emploi des troupes françaises [4]. Une réponse positive lui a été immédiatement donnée et les éléments dont nous disposions localement ont été renforcés dans les plus brefs délais et des compagnies de parachutistes transportées par avion de Bouar et de Dakar.

L'intervention de ces forces a concouru au rétablissement de l'ordre. Elle a évité le renouvellement de massacres analogues à ceux qui s'étaient produits en 1959 [5]. Nos forces, en effet, ont pu dégager dans la journée

[1] Cette circulaire est rédigée par M. Jean-Marie Mérillon, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, très certainement à usage interne car elle ne porte aucune trace de communication à un destinataire quelconque.

[2] Le 12 août, appel à la grève générale, le 13, des manifestations éclatent à Brazzaville pour protester contre la politique du président Youlou. L'état de siège est proclamé. Le 15 août, le président Youlou signe sa lettre de démission en tant que président de la République et chef du gouvernement. L'armée congolaise prend le pouvoir qu'elle transmet à un gouvernement provisoire. Sur le sujet, se reporter au rapport du général d'armée J. Noiret, inspecteur général de l'armée de Terre, du 18 septembre, n° 645/IGAT/EM, non reproduit, reprenant la chronologie des événements et les résultats de l'enquête menée sur place à Brazzaville sur l'emploi des forces françaises dans cette ville du 12 au 26 août 1963.

[3] Le président de la République de Guinée, Sékou Touré, effectue une visite officielle à Brazzaville du 3 au 7 juin.

[4] Sur la convention spéciale franco-congolaise pour le maintien de l'ordre du 12 mai 1961 et sur l'attitude de la France au cours des incidents de Brazzaville, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches, DAM 1. du 20 août 1963, non reproduite ; voir également le télégramme de Brazzaville n°s 485-487 du 14 août, non retenu.

[5] Le 28 juillet 1959, des échauffourées ont éclaté à Brazzaville, faisant 35 morts.

du 13 divers édifices publics dont les manifestants s'étaient emparés et assurer une protection efficace du palais présidentiel, où se trouvaient l'abbé Youlou et ses principaux collaborateurs.

Aussi bien, profitant du calme relatif qui régnait dans la ville, l'abbé Youlou a-t-il disposé de toute la journée du 14 pour tenter de mener à bien diverses opérations politiques. Il a pu ainsi successivement s'adresser à la radio au peuple congolais, sacrifier les ministres impopulaires, proposer la création d'un gouvernement de réconciliation, abandonner le projet de parti unique, entrer enfin en contact avec les dirigeants syndicalistes et les chefs de l'armée congolaise.

Ces démarches n'ont donné aucun résultat, la situation politique ne cessant, pour le gouvernement, de se dégrader. Dans la matinée du 15, les manifestations directement dirigées contre l'abbé Youlou ont repris avec plus de violence. Constatant que son autorité était définitivement compromise et qu'il ne pouvait plus compter sur aucune des principales forces du pays, le président congolais s'est résigné à démissionner. Au même moment, il fit savoir aux troupes de la Communauté qu'il entendait désormais se placer sous la seule protection de l'armée congolaise. Il se trouverait aux dernières nouvelles dans un camp de cette armée en compagnie de plusieurs anciens ministres, dont M. Opangault, et de ses collaborateurs.

Dès que la démission de l'abbé Youlou eut été connue, le comité de fusion des syndicats a lancé un appel au calme et invité à la reprise du travail. Un gouvernement provisoire [1] a été constitué dans la soirée sous la direction de M. Massemba-Débat, ex-président de l'Assemblée nationale et ancien ministre. Il ne comporte que huit membres qui, à l'exception de son président et de l'ancien ministre Bikouma, sont tous des fonctionnaires de la jeune génération. Il est à noter qu'aucun dirigeant syndicaliste n'en fait partie.

Le nouveau gouvernement a déclaré maintenir son appartenance aux organisations de l'Afrique équatoriale, de l'UAM et de l'OUA et a réaffirmé son amitié avec la France.

L'un de ses premiers actes a été de souligner publiquement que l'intervention des troupes de la Communauté n'avait pas constitué une ingérence dans les affaires intérieures congolaises.

(Congo-Brazzaville, 1961-1965, Relations avec la France, 1963.)

[1] Le gouvernement provisoire, présidé par M. Massemba-Débat, qui prend en outre le portefeuille de la Défense nationale, est composé comme suit : Intérieur et Information, M. Bicoumat ; Justice et Fonction publique, M. N'Kounkou ; Finances, Mines, Transports, M. Babacka ; Économie nationale, Plan, Travaux publics, PTT, M. Kaya ; Santé, Travail, Éducation nationale, Jeunesse et Sports, M. N'Galiba ; Affaires étrangères, M. Ganao ; Agriculture, M. Lissouba. M. Bindi est nommé directeur de la Sûreté nationale ; M. Sita Félix, secrétaire général du gouvernement ; le capitaine Munsaka, chef des Forces armées.

63

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 603 à 608 [1].
Très urgent. Réservé.

Saigon, 19 août 1963, 13 h 00.
(Reçu : 16 h 14).

À la veille de son départ, M. Nolting est venu me voir.

Il m'a relaté avec mélancolie les démarches nombreuses qu'il avait dû effectuer tous ces derniers jours auprès du président Diem, pour obtenir de lui la déclaration souhaitée par Washington (mon télégramme n° 585 [2]).

Paradoxalement, m'a-t-il dit, je me trouve au moment de quitter le Vietnam dans la position difficile qu'avait connue mon prédécesseur. On sait que sur instruction de son gouvernement, M. Durbrow [3] s'était vainement efforcé de dissocier le président Diem de son entourage et notamment de son frère, le conseiller politique, et de Mme Nhu. Objectivement, mon collègue m'a résumé la tâche qu'il avait tentée de mener à bien et les résultats qu'il estimait avoir acquis. À son avis, la situation militaire s'est nettement améliorée durant le premier semestre de l'année, l'œuvre des hameaux stratégiques [4] est en bonne voie et mérite considération. Sur le plan politique, le bilan est plus troublé et la crise suscitée par les organisations bouddhistes, qui avaient un caractère marginal et que M. Nolting qualifiait lui-même de point minuscule dans une interview donnée fin juillet, est en passe de devenir un grave problème politique et de ruiner ce qui restait d'équilibre dans le pays.

Mon interlocuteur a attribué la responsabilité de cette évolution préoccupante aux excès des extrémistes dans les deux camps, bonzes radicaux d'une part, Mme Nhu de l'autre. Quant au président Diem, M. Nolting estime que son véritable visage est différent de celui qu'une légende malveillante lui prête mais que son autorité gagnerait à être plus ferme et moins soumise aux [omission] souvent contradictoires de ses proches.

Mon collègue rencontrera M. Cabot Lodge [5] à Hawaï et m'a dit qu'il lui recommanderait de prendre contact avec moi dès son arrivée.

[1] Ce télégramme est communiqué aux postes de Bangkok, Phnom Penh et Vientiane. Il l'est *via* le Département, par courrier aux postes de New Delhi et Tokyo, et par fil aux postes de Londres (n°s 14048-14053), Moscou (n°s 6008-6013) et Washington (n°s 15919-15924).

[2] Télégramme n°s 585-588 du 15 août, non reproduit. Il rapporte une déclaration du président Diem, du même jour, équivalant à un désaveu de la position prise par Mme Nhu dans la crise suscitée par les bouddhistes.

[3] Elbridge Dubrow, ambassadeur des États-Unis à Saigon de mai 1957 à mai 1961. Sur son action, voir la dépêche de Saigon n° 473/AS du 4 mai 1961, non reproduite.

[4] La construction des « hameaux stratégiques » débute en janvier 1962. Il s'agit de regrouper les populations rurales du Sud-Vietnam dans des villages soumis à un strict contrôle policier, mais également pourvus de services sanitaires et sociaux, et bénéficiaires d'une réforme agraire.

[5] Le nouvel ambassadeur des États-Unis à Saigon.

Un peu tardivement, la presse officieuse de Saigon fait un éloge ému de la manière dont l'ambassadeur partant s'est acquitté de sa mission. Le *Times of Vietnam* affirme qu'il a été ici le premier ambassadeur des États-Unis digne de ce nom. *Extrême-Asie* écrit qu'il fut pour le peuple vietnamien l'ami le plus sincère et le plus compréhensif et qu'il a su donner à son gouvernement une constante et objective vision du Vietnam ; cela est pour une large part exact et je me félicite quant à moi des rapports cordiaux et confiants que j'ai entretenus avec lui.

M. Cabot Lodge aura une tâche difficile. Nul ne se dissimule ici que son arrivée marquera un durcissement de la politique américaine et certains pensent qu'il apportera au gouvernement Diem l'injonction à peine déguisée de se soumettre aux vues de Washington ou de se démettre. La crise bouddhiste, qui semble depuis trois semaines être savamment orchestrée et que souligne avec emphase la presse américaine, peut fournir un prétexte d'autant plus aisé à saisir que des manifestations spectaculaires sont annoncées pour l'arrivée du nouvel ambassadeur, le 26 août. Dans une entrevue dramatique le 14 août, M. Nolting a déclaré au président Diem qu'actuellement les réactions de l'opinion américaine étaient, face au problème vietnamien, « *out of control* ». Au Vietnam, des rumeurs circulent sur la possibilité d'un coup d'État.

Les dirigeants de Saigon sont visiblement inquiets des développements éventuels, bien que M. Nhu affecte de considérer que le tout relève davantage de la psychopathie que de la politique.

(Collection des télégrammes, 1963.)

64

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2886 à 2896.
Réservé.

Rabat, 19 août 1963.
(*Reçu :* le 20, 1 h 10).

Hassan II m'a reçu pendant près d'une heure et demie en fin de soirée le 19 août, en présence de M. Balafrej [1] et de M. Guédira [2].

Il m'a entretenu de deux sujets, celui de l'arrestation en Mauritanie de M. Ould Omeir et de ses trois compagnons, qui fera l'objet d'un télégramme séparé [3], et celui des terres de colonisation.

[1] Ahmed Balafrej, représentant personnel du Roi.

[2] Ahmed Réda Guédira, ministre des Affaires étrangères.

[3] Le télégramme n° 2917 du 20 août, en provenance de Rabat, non reproduit, transmet la déclaration de M. Boutaleb au cours de laquelle celui-ci dénonce l'arrestation de l'émir Fall Ould Omeir et de ses compagnons ; il leur est reproché d'avoir revendiqué le droit légitime des habitants de Mauritanie à l'autodétermination.

I. En ce qui concerne celles-ci, le Roi m'a dit que le principe de la reprise avait été décidé dès 1956, qu'un accord avait failli intervenir entre nos 2 pays en 56-57 et qu'il ne comprenait pas lui-même pourquoi, depuis cette époque, aucune décision d'application n'était intervenue. Quoi qu'il en soit, il se trouvait aujourd'hui devant une nécessité impérieuse d'ordre politique de prendre des mesures concrètes et d'agir. Il voulait avant tout prendre les devants et ne pas attendre la réunion du Parlement et la formation d'un gouvernement futur, qui rendraient la solution du problème beaucoup plus difficile.

II. Cette solution, il voulait la rechercher dans l'esprit et le climat qui avaient présidé à son récent voyage en France [1], il fallait traiter le problème avec « modération et pondération ».

III. Il avait décidé la reprise des terres de colonisation. Mais ce règlement de principe de la question et la reprise effective, dans un premier temps, de certaines de ces terres ne devaient en aucune façon préjuger des conversations qui devaient se dérouler entre les deux gouvernements sur « le mode de règlement juridique » et sur l'indemnisation qui devrait être « équitable et favorable aux deux parties ».

IV. À cet effet, dès que ses décisions seraient précisées, une négociation devrait s'ouvrir, soit à Rabat, soit à Paris, pour traiter ce « problème juridique » de l'indemnisation. À cet égard, il pensait que, dans le cadre de l'aide financière que la France apporte au Maroc, des sommes pourraient être prélevées en vue de cette dernière.

V. J'ai fait lire, à ce moment à Hassan II et à ses deux ministres, votre télégramme 2238 [2].

Il l'a lu et relu et m'a dit, après H. Balafrej, que la conversation que nous avions devait être considérée comme sa réponse à notre note de protestation [3]. Et qu'au surplus, en ce qui concerne la question de l'indemnisation, il m'avait déjà indiqué qu'il ne voulait pas l'éluder mais, bien au contraire, rechercher d'un commun accord avec nous une solution juste pour l'État marocain et pour les Français qui allaient être évincés.

VI. Le Roi m'a dit qu'il comptait écrire une lettre personnelle au sujet des terres de colonisation au général de Gaulle. Il m'a demandé quand

[1] Ce voyage se déroule du 25 au 29 juin, à Bordeaux puis à Paris. Le Roi a quatre entretiens avec le général de Gaulle.

[2] Le télégramme n° 2238 en date du 19 août, en provenance de Paris, réservé, non publié, se réfère à une conversation entre l'ambassadeur de France et M. Guédira, le 17 août, au cours de laquelle le ministre marocain annonce la parution d'un texte officiel sur l'expropriation des terres de colonisation. Ce télégramme réagit vivement contre l'initiative marocaine, qui placerait les autorités françaises « devant le fait accompli » et rendrait encore plus difficile « la recherche des solutions souhaitables » à des problèmes qui affectent les intérêts français au Maroc.

[3] Il s'agit de la note remise le 16 août par M. de Leusse. Cette note fait l'objet du télégramme de Paris n° 2171, immédiat, réservé, non publié. Le gouvernement français proteste contre la décision marocaine unilatérale de reprendre les terres de colonisation sans une juste indemnisation et demande au gouvernement marocain de lui préciser, très prochainement, les conditions d'une indemnisation.

celui-ci regagnerait Paris pour que M. Cherkaoui puisse venir lui apporter lui-même son message.

VII. Je résume bien entendu les propos qui m'ont été tenus par mon interlocuteur. Et je ne fais que mentionner tout ce que j'ai pu lui répondre sur certaines déclarations erronées qu'il m'a faites. Sur l'injustice qui allait s'abattre sur les agriculteurs français, nés sur leurs terres qu'on allait leur prendre, sur le côté douloureux que présentait l'aspect humain du problème. Je dois dire que le Roi y a été sensible et qu'il a encouragé M. Guédira à rechercher avec moi, à titre tout à fait personnel, comme nous le faisions depuis quelques jours, à « humaniser le problème ».

VIII. Nous avons examiné plusieurs des questions qui pouvaient se poser. Je précise que, contrairement à l'avis de M. Balafrej et de M. Guédira, Hassan II s'est montré résolument opposé à ce que certains des propriétaires actuels restent sur leurs terres, comme gérants ou comme locataires. Il estime que politiquement la solution est mauvaise, et qu'il ne pourrait que donner raison au Parlement si celui-ci décidait dans quelques mois de déchirer les contrats de ce genre qui auraient pu être signés.

IX. Pour terminer, le Roi m'a dit qu'il souhaitait que les agriculteurs français, qui ne seraient pas touchés immédiatement et resteraient encore deux ou trois ans sur leurs terres, ne les abandonnent ni ne les épuisent. J'ai répondu en lui faisant connaître ce que j'avais donné comme instructions à tous les consuls de France au Maroc, que j'avais convoqués le matin même à Rabat. À savoir, qu'il n'était pas question pour les agriculteurs français de faire dans leurs lots de colonisation les investissements en capital (plantations par exemple) mais qu'ils devaient y poursuivre normalement leur campagne annuelle. J'ai précisé que le comportement à cet égard de nos compatriotes se trouverait grandement facilité si, à la suite de la première tranche de reprise des terres, les récoltes pendantes étaient laissées aux propriétaires ou, tout au moins, les frais de culture leur étaient remboursés.

X. J'ai trouvé le Roi bien renseigné et très ferme dans sa résolution. Il m'était revenu ces derniers jours de plusieurs sources que, dans plusieurs réunions de travail, dont celle du 14 août, Hassan II avait balayé toutes les objections techniques qui étaient soulevées devant lui, en répétant que la politique seule devait compter.

(Collection des télégrammes, 1963.)

65

NOTE

Le problème de la reconnaissance du gouvernement provisoire congolais

N. DAM.1 [1]. *Paris, 20 août 1963.*

M. Massemba-Débat a attendu le 20 août [2] pour évoquer le problème de la reconnaissance du gouvernement provisoire congolais. Il l'a fait en ces termes dans une déclaration publique : « Quant au rétablissement des relations diplomatiques avec les gouvernements, c'est à ces gouvernements qu'il appartient d'abord de reconnaître – ou non – le gouvernement provisoire de la république du Congo. En ce qui concerne plus particulièrement la France, c'est à elle qu'il appartient de juger de l'attitude à adopter à l'égard du gouvernement provisoire compte tenu des relations amicales que nous entretenons avec ce pays. »

En ce qui nous concerne, nous estimons que le problème d'une reconnaissance en bonne et due forme ne paraît pas devoir se poser d'autant plus que, selon notre doctrine et notre pratique constante, nous nous bornons, dans des cas de cette nature, sans procéder à une reconnaissance formelle non plus qu'à la remise de nouvelles lettres de créance, à constater que nos relations avec les pays intéressés n'ont pas été interrompues. Telle a été notre position lors de l'affaire togolaise [3].

Pour le moment, la fragilité de l'autorité du gouvernement provisoire et surtout l'incertitude qui continue à planer sur le sort de l'abbé Youlou nous interdisent de nouer avec les autorités actuellement en place à Brazzaville des relations officielles et voyantes. Nous avons toutefois autorisé notre ambassadeur à entretenir des contacts discrets avec M. Massemba-Débat.

Les Américains, les Britanniques et les Allemands paraissent décidés à calquer leur attitude sur la nôtre. Ils ont donné instructions à leur représentant à Brazzaville de demeurer en étroit contact avec notre ambassade et de faire preuve d'une grande prudence. Le gouvernement de Bonn a décidé de retarder l'arrivée du nouvel ambassadeur qu'il avait l'intention d'envoyer au Congo, la remise des lettres de créance pouvant être interprêtée comme une reconnaissance en bonne et due forme.

[1] Cette note est rédigée par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] Sur l'attitude adoptée par la France à l'égard du gouvernement de M. Massemba-Débat, voir le télégramme-circulaire du 12 octobre, non reproduit, adressé à toutes les capitales des pays de l'Union africaine et malgache. Se reporter aussi à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches à l'attention du secrétaire d'État, du 25 septembre, non reproduite, traitant de la normalisation des relations diplomatiques avec le gouvernement provisoire de Brazzaville.

[3] Concernant le coup d'État militaire au Togo du 13 janvier et l'assassinat de M. Sylvanus Olympio, voir *DDF*, 1963-I, n°s 20, 27, 33, 34.

Du côté africain, on ne relève qu'une réaction, celle de M. Houphouët-Boigny, qui a déclaré à Alger [1] que « la Côte-d'Ivoire reconnaissait tout gouvernement installé par la volonté du peuple » et qu'elle « ne s'élevait que contre les assassinats ».

(Congo-Brazzaville, 1961-1965, Relations avec la France, 1963.)

66

M. Gorse, Haut-Représentant de la France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5083 à 5087.
Réservé.

Alger, 23 août 1963.
(*Reçu :* le 23, 15 h 30).

Au cours de mon entretien du 20 août avec M. Ben Bella, j'ai, conformément à vos instructions, mentionné les dates auxquelles seraient évacuées Bougie, Philippeville et Bône. J'ai précisé que cette évacuation anticipée n'impliquait pas de notre part renonciation au droit d'escale et aux facilités sur l'aérodrome de Bône, prévus dans les accords d'Évian : il conviendrait donc de définir, sans doute par un échange de lettres, les modalités de ce droit d'escale.

M. Ben Bella, qui m'a remercié de cette communication dont il a pris note, n'a fait aucune difficulté pour reconnaître le principe du droit d'escale et pour accepter la procédure proposée. Nous sommes donc convenus de charger les missions de liaisons militaires de préparer le texte des lettres qui pourront être échangées.

De son côté, M. Ben Bella a évoqué à nouveau la question des sites sahariens et particulièrement d'In-Ekker, en me rappelant les propos qu'il m'avait tenus le 19 juillet et que je vous avais rapportés (mon télégramme n° 4377) [2]. Il avait bien compris, après l'explosion du 19 mars, que le gouvernement français entendait poursuivre et achever un programme en cours d'exécution. Mais dans sa pensée, les choses ne pouvaient pas se prolonger au-delà de quelques mois. Il s'en était entretenu le 1er mai avec M. de Broglie et attendait une réponse du gouvernement français.

[1] Le 18 août, lors de son passage à Alger, M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, déclare être favorable à la reconnaissance du gouvernement Massemba-Débat. Le 19 août, Madagascar reconnaît le gouvernement provisoire congolais.

[2] Télégramme du 20 juillet, en provenance d'Alger, non reproduit, par lequel le Haut Représentant de la France rapporte sa conversation du 19 juillet avec M. Ben Bella, lequel a insisté pour obtenir une évacuation anticipée des sites sahariens. M. Gorse s'en est tenu, dans sa réponse, aux délais fixés par les accords d'Évian, tout en informant, en même temps, Paris de l'importance que revêtira cette requête réitérée des Algériens au moment de leurs élections législatives.

Comme au cours de notre précédente conversation sur ce point, je me suis bien évidemment référé aux accords d'Évian, en évitant tout propos de nature à laisser à mon interlocuteur l'espoir d'une évacuation anticipée des sites sahariens. Avec beaucoup de ferme douceur, M. Ben Bella a néanmoins insisté pour que je vous rappelle sa demande et que je vous fasse part de son état d'esprit. Il souhaitait, m'a-t-il dit finalement, en nuançant son propos, pouvoir « annoncer quelque chose » au lendemain du référendum.

Il m'a indiqué, d'autre part, en se défendant de « faire un amalgame », que sa demande se fondait non seulement sur sa position quant aux essais nucléaires en Algérie, mais encore sur l'encouragement que donneraient à l'agitation des Touaregs certains éléments militaires français stationnés au Niger et ayant des « correspondants » dans les bases sahariennes d'Algérie. Je vous rends compte, sous le numéro suivant [1], des indications que m'a données M. Ben Bella et dont je n'ai eu aucune peine à démontrer la vanité. Mon interlocuteur n'a évidemment ouvert ce « petit dossier » que pour donner un nouvel habillage à sa revendication fondamentale, qu'il ne manque désormais aucune occasion de me rappeler avec une obstination polie.

Je note que, cette fois, il n'a pas été question de Mers el-Kébir.

(QA, armes atomiques, campagne 1963.)

67

M. Habib-Deloncle, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à Nouakchott, Abidjan, Fort-Lamy, Tananarive, Yaoundé, Lomé, Cotonou, Niamey, Bangui, Dakar.

C. n° 104 [2]. *Paris, 23 août 1963, 23 h 55.*

Les événements qui viennent de se produire à Brazzaville conduisent le Gouvernement à préciser les conditions et les limites dans lesquelles peut se produire l'intervention des forces armées françaises, si elle est demandée, conformément aux conventions en vigueur, par le chef de l'État auprès duquel vous êtes accrédité [3].

[1] Télégramme n°s 5088 à 5093, en provenance d'Alger, à diffusion réservée, daté du 23 août, non reproduit. Ce document donne des détails sur l'activité que déploieraient certains services français pour entretenir l'agitation des Touaregs ; il s'agirait d'éléments français stationnés au Niger et qui auraient des correspondants dans les bases sahariennes.

[2] Cette circulaire est communiquée à Ouagadougou et à Brazzaville.

[3] Se reporter au rapport du général d'armée J. Noiret, inspecteur général de l'armée de Terre, daté du 18 septembre, n° 645/IGAT/EM, non reproduit, rendant compte de l'enquête réalisée à Brazzaville sur l'emploi des forces armées françaises dans cette ville du 12 au 26 août. La convention spéciale franco-congolaise pour le maintien de l'ordre a été signée le 12 mai 1961.

La politique française en la matière s'inspire des considérations suivantes :

– en premier lieu, la France ne doit prendre aucune part dans les rapports des gouvernements avec les armées locales ni assumer à aucun échelon aucune responsabilité dans l'action de ces armées. La même politique devra progressivement être étendue aux forces de gendarmerie moyennant des délais dans chaque État et suivant les cas. Les mesures propres à dégager les officiers français des commandements qu'ils occupent encore dans les forces locales seront prochainement portées à votre connaissance par le ministère de la Coopération ;

– il en résulte évidemment que les forces armées françaises ne sauraient en aucun cas se substituer aux armées locales pour l'exercice des missions relevant de la compétence de ces dernières ;

– d'une manière plus générale, la France ne peut employer ses forces pour se porter garante de l'action politique entreprise par les gouvernements d'États indépendants.

En conséquence, veuillez porter à la connaissance du chef de l'État de votre résidence, ou de son intérimaire, les trois points suivants :

1. l'armée française ne se livrera à aucune opération de police du ressort des forces locales. Elle ne pourra contribuer au maintien de l'ordre public que si celui-ci est gravement troublé, par exemple si des vies humaines sont menacées ou si la sécurité personnelle du chef de l'État ou des membres du gouvernement n'est plus assurée ;

2. aux termes des accords en vigueur, le gouvernement français reste seul juge dans chaque cas de la décision à prendre en ce qui concerne tant l'opportunité même de l'intervention que le choix et l'emploi des moyens. En particulier, les commandants supérieurs français ne peuvent donner l'ordre d'ouvrir le feu que selon les règles en vigueur dans l'armée française, c'est-à-dire à charge pour eux, s'ils le peuvent, d'en référer au gouvernement français ou s'ils ne le peuvent pas, sous leur propre responsabilité, à l'exclusion de toute autre ;

3. en tout état de cause, et dans la mesure où les moyens de l'armée française le permettront, la France est disposée, le cas échéant et s'ils le demandent, à garantir la sécurité personnelle des chefs d'État ou des membres de leurs gouvernements.

Des instructions seront envoyées en ce sens au général commandant supérieur de votre zone.

(Congo-Brazzaville, 1961-1965, Relations avec la France, 1963.)

68

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 659 à 666 [1].
Extrême urgent. Réservé.

Saigon, 26 août 1963, 7 h 25.
(*Reçu :* 9 h 13).

Un diplomate étranger, ami de M. Cabot Lodge, a pris contact avec lui au lendemain de son arrivée ; il m'a confié ses impressions.

I. Venant de Tokyo, M. Cabot Lodge a débarqué avec son épouse, assez fatigué par un voyage de dix heures en *Constellation* militaire. Ce voyage a été avancé de quatre jours sur un coup de téléphone impératif de la Maison Blanche. Avant d'aller au Japon, l'ambassadeur des États-Unis avait rencontré à Honolulu son prédécesseur, M. Nolting. M. Mac (omission) [2] était venu aux États-Unis pour assister aux entretiens.

Il a semblé à son interlocuteur quelque peu déprimé par les circonstances qui entourent sa prise de fonction et aussi par les conditions de son installation matérielle qui l'ont déçu. Il paraît regretter de s'être laissé à son âge, et dans sa position, entraîner dans cette aventure.

II. Sa nomination au Vietnam est intervenue sur une conversation téléphonique que le président Kennedy a eue avec lui le 1er juin dernier. Le Président l'a subitement appelé et, invoquant son patriotisme et son crédit, lui a annoncé son intention de lui confier un poste particulièrement important pour les intérêts américains. M. Cabot Lodge a répondu que, s'il s'agissait de servir les intérêts supérieurs de l'État et si le poste correspondait à sa situation personnelle, il était à la disposition du Président. Celui-ci lui a dit alors qu'il le nommait à la tête de l'ambassade de Saigon et a raccroché.

Cette décision n'a guère enchanté M. Cabot Lodge. Il l'a acceptée, dit-il, par dévouement envers son pays et en pensant au sort des milliers de jeunes soldats américains qui se battent dans la jungle vietnamienne contre les communistes.

III. Le nouvel envoyé a souligné qu'il était le représentant personnel du président Kennedy avec lequel il entretiendrait des liaisons directes. Il a cependant assuré à son interlocuteur qu'il avait la ferme volonté de se comporter comme le ferait tout autre ambassadeur. Il a déclaré n'être pas porteur d'instructions spéciales. Il étudiera la situation, en fera le point.

[1] Ce télégramme est communiqué, *via* le Département, par fil aux postes de Londres (n°s 14478-14485) et Washington (n°s 16315-16322).

[2] Probablement Robert McNamara, secrétaire à la Défense des États-Unis.

Il a ajouté : le temps est révolu où une grande puissance pouvait déposer un gouvernement dans un petit pays ami.

Il pense aborder M. Diem et ses ministres, en appelant leur attention sur le fait qu'aux États-Unis le pouvoir est partagé entre le Président, la Chambre des représentants, la Chambre législative, le Sénat et les grandes institutions comme la Cour constitutionnelle.

Pour tout ce qui intéresse le développement des rapports américano-vietnamiens, il lui sera nécessaire de rencontrer l'accord non seulement de la Maison Blanche et du département d'État mais aussi du Parlement et des autres institutions.

M. Cabot Lodge paraît donc soucieux de se comporter en diplomate normalement accrédité. Il cherche ainsi à réfuter la rumeur qui le présentait comme devant être une sorte de haut-commissaire (vous nous envoyez un gouverneur, avait dit Mme Nhu à M. Nolting avant son départ).

J'ai appris qu'à l'instigation du Conseil politique [1], le président Diem avait hésité à donner son agrément à la nomination de cet ambassadeur, trop important pour ne pas être encombrant. Il ne l'a fait qu'à regret.

L'attitude de l'arrivant est louable, y demeurera-t-il fidèle ? Les gestes qu'il a faits avant de remettre ses lettres de créance autorisent cette question.

En visitant les locaux de l'USOM [2], il s'est fait présenter les deux bonzes qui y sont [3] (ce sont les troisième et quatrième personnages dans la hiérarchie des bonzes de la pagode Xa Loi).

Il a accepté de recevoir une délégation du groupe d'opposition, qui a rédigé le manifeste dit de l'hôtel Caravelle.

De sa propre initiative, il a fait déplacer les barrières et les chevaux de frise disposés par les militaires vietnamiens autour du bâtiment de l'USOM.

Enfin, il semble qu'à la différence de son prédécesseur qui a tenté de comprendre le problème vietnamien en soi, M. Cabot Lodge gardera surtout les yeux fixés sur la Maison Blanche, les parlementaires et les journalistes (contrairement à l'usage, la presse a été convoquée pour assister à la remise des lettres de créances).

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Ngo Dinh Nhu, frère du président Diem.

[2] *United States Operations Missions.*

[3] L'asile leur est accordé par les Américains lors de l'expédition d'intimidation contre les pagodes des forces spéciales de Nhu du 21 août. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon du 22 août n°s 622-625, non reproduit.

69

M. Gorce, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 189 à 193. *Tirana, 26 août 1963, 15 h.*
(Reçu : le 27, 11 h 11).

Je viens d'avoir une conversation extrêmement détendue avec M. Agolli, directeur d'Europe occidentale.

Il a insisté sur l'intérêt que portait le gouvernement albanais à développer ses relations sur le plan culturel et économique avec la France. Il m'a dit qu'en raison de la position particulière de notre pays, il considérait personnellement que la France devrait, plutôt que l'Italie, être l'interlocuteur naturel de l'Albanie parmi les pays occidentaux. Il a ajouté qu'il devait cependant constater que les autorités italiennes faisaient un plus grand effort que les autorités françaises pour faire passer dans le domaine des réalisations les arrangements conclus en matière culturelle et commerciale. Il a souligné les progrès accomplis au cours de ces derniers mois dans les échanges commerciaux avec l'Italie, dont j'ai eu l'occasion de noter l'importance dans ma lettre n° 215/DE du 8 août [1].

Il m'a marqué, enfin, sa déconvenue de ne pas voir encore approuvé par le Département le stage en France des cinq spécialistes des hauts barrages. Il a insisté sur le fait que le gouvernement albanais nous avait fait parvenir un avant-projet de programme dès le mois d'avril dernier et m'a laissé entendre qu'il n'arrivait pas à comprendre pour quelles raisons une suite favorable n'était pas encore donnée à ce projet, pourtant inscrit à l'arrangement culturel signé à Tirana le 30 janvier 1963. Il m'a confié qu'il était d'autant plus ennuyé par le long délai mis par l'administration française à régler cette affaire qu'il avait été le promoteur de l'idée de l'envoi de ces spécialistes en France, plusieurs personnalités albanaises ayant préféré les voir partir en Italie, et qu'il se voyait maintenant, *citation,* accusé en haut lieu d'inefficacité, *fin de citation.*

Il m'a rappelé que le gouvernement albanais était prêt à renoncer aux prolongations mensuelles de bourse prévues par l'arrangement culturel, pour assurer un traitement statutaire à ces spécialistes pendant leur séjour en France, et a insisté pour que leur départ puisse avoir lieu dans les premiers jours de septembre.

J'ai, bien entendu, indiqué à M. Agolli que le Département s'efforçait de résoudre cette question en liaison avec les organismes intéressés et que j'espérais être en mesure de lui transmettre très prochainement une

[1] La lettre de Tirana n° 215/DE du 8 août, non reproduite, traite du commerce italo-albanais et de la venue d'une délégation commerciale italienne du 7 au 14 juillet. Sur le commerce extérieur albanais, se reporter à la dépêche de Tirana, n° 52/EU du 14 mars 1963, non reproduite. La France signe un traité de commerce et de navigation avec l'Albanie le 14 décembre.

réponse favorable. Étant donné le nouveau développement de cette affaire qui confirme les termes de mon télégramme n°s 171-173 du 31 juillet [1], je serais très reconnaissant au Département de bien vouloir me faire savoir à partir de quelle date ces spécialistes pourront être mis en route.

M. Agolli ne m'a pas caché que, si ce voyage d'études ne pouvait être entrepris en septembre, le gouvernement albanais se verrait sans doute contraint d'y renoncer.

(Collection des télégrammes, Tirana, 1963.)

70

M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnhom-Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 915 à 918 [2]. *Phnom-Penh, 27 août 1963, 3 h.*
Priorité absolue.
Diffusion réservée.
(Reçu : 8 h 27).

La rupture avec le Sud-Vietnam est survenue plus rapidement que prévu [3]. Le ministre des Affaires étrangères m'a en effet convoqué ce matin à 9 h pour me faire savoir qu'une heure plus tôt il avait notifié au chargé d'affaires du Vietnam la décision du gouvernement royal de rompre non pas avec le peuple vietnamien mais avec l'actuel gouvernement de la république du Vietnam, ajoutant qu'il formulait le vœu de voir les relations entre les deux peuples se poursuivre. M. Nhan a sollicité un délai de dix jours pour mettre ses affaires en ordre, délai qui lui a été aussitôt accordé, sous réserve de réciprocité.

M. Huot Sam Bath m'a prié de demander au gouvernement français de bien vouloir se charger de la protection des intérêts cambodgiens au Vietnam et nous serait particulièrement reconnaissant de lui faire connaître dès que possible notre réponse, qu'il souhaite ardemment être positive [4].

[1] Le télégramme de Tirana, n°s 171-173 du 31 juillet, non retenu, concerne le projet de voyage en France de cinq spécialistes albanais pour la construction de hauts barrages.

[2] Ce télégramme est communiqué aux postes de Saigon, Bangkok, Vientiane et Hanoï. Il est communiqué par fil *via* le Département aux postes de Londres (n°s 14489-14492) et Washington (n°s 16329-16332).

[3] Par son télégramme n°s 910 à 914 du 26 août, non reproduit, l'ambassadeur de France à Phnom-Penh informe le Département que le prince Sihanouk présenterait le lendemain à l'Assemblée nationale un message demandant la rupture des relations « non avec le Vietnam-Sud, mais avec le président Ngo Dinh Diem ». Cette mesure serait justifiée par les « agressions vietnamiennes contre le Cambodge », et notamment un raid d'aviation du 19 août qui a « blessé au pied » un soldat cambodgien, ainsi que par la persécution des bouddhistes du Sud-Vietnam.

[4] L'acceptation par le gouvernement français de cette demande cambodgienne est communiquée à l'ambassade de France à Phnom-Penh par le télégramme n° 579 du 29 août, non reproduit.

Le Ministre craint que, loin de diminuer, les incidents ne soient multipliés au contraire à la frontière. Il a en conséquence chargé, il y a deux jours, son ambassadeur à Washington [1] de solliciter de l'ONU l'envoi d'observateurs permanents auprès des principaux points stratégiques, en attendant la signature d'un traité garantissant les frontières du Cambodge, a-t-il ajouté en souriant.

Les autorités khmères comptent beaucoup sur la France également pour veiller à la stricte application du statut du Mékong (accord du 29 décembre 1954) [2]. Elles sont persuadées en effet que les Vietnamiens feront tout pour décourager les navires de remonter jusqu'à Phnom-Penh. J'envoie, sous le numéro suivant [3], les principaux passages d'une proclamation qui doit être diffusée au cours des prochaines heures. Elle fait état de diverses violations de frontières et le Ministre a tenu à me préciser que la décision de rupture du Prince avait été prise non au lendemain de l'incident du 19 (mon télégramme n° 910) mais d'un autre incident plus grave et ayant causé mort d'homme, survenu le 23 et connu seulement aujourd'hui, qui a porté à 30 le nombre de morts du côté cambodgien depuis le 1er janvier 1962. Le bilan est assez impressionnant surtout si l'on ajoute 46 blessés et 55 prisonniers, sans compter les vols de bétail et de nombreuses destructions matérielles.

(Collection des télégrammes, 1963.)

71

COMPTE RENDU

Entretiens au ministère des Affaires étrangères du mardi 27 août 1963, de 9 h 30 à 11 h [4]

C.R.

Étaient présents :

Du côté danois - M. Krag, Premier ministre
M. Haekkerup, ministre des Affaires étrangères

[1] Nong Kimmy.

[2] Par la convention concernant la navigation sur le Mékong, le Cambodge, le Laos et le Vietnam s'accordent mutuellement le bénéfice de la liberté de navigation sur le fleuve. Ils décident de procéder à l'harmonisation des conditions dans lesquelles s'exerce cette liberté ainsi que celles dans lesquelles est assuré l'entretien de la navigabilité. Voir à ce sujet, *Le Monde* du 30 décembre 1954, p. 12.

[3] Télégramme n° 919 du 27 août, non reproduit.

[4] M. Pompidou séjourne au Danemark, en visite privée, les 26-27 août. Sur cette visite et les entretiens qu'a eus M. Pompidou, voir *Le Monde*, du dimanche 25-lundi 26 août 1963, p. 1, article de Camille Olsen, et *Le Monde* du mercredi 28 août, pp. 1 et 3, article de Camille Olsen. Cette visite fait suite à celle que M. Jens Otto Krag, président du Conseil danois, a effectué à Paris au mois de janvier 1963.

M. Bartels, ambassadeur à Paris
M. Kristiansen, directeur général des Affaires étrangères
M. Oldenburg, directeur général politique adjoint
M. Björn Olsen, secrétaire du Ministre

Du côté français – M. Pompidou, Premier ministre
M. Ledoux, ambassadeur de France
M. Ortoli, directeur du cabinet du Premier ministre
M. de Beaumarchais, directeur d'Europe
M. de Souza, conseiller pour les questions diplomatiques du Premier ministre
M. de Peyster, conseiller de l'ambassade de France.

M. Krag, après avoir souhaité la bienvenue à son hôte, déclare qu'il a pensé à toute une série de problèmes sur lesquels il désirerait l'avis du Premier ministre français, et qu'il aimerait également fournir des informations sur le sentiment du gouvernement danois sur les principaux problèmes qui seraient abordés.

En ce qui concerne la politique européenne, M. Krag remarque d'abord que les problèmes d'intégration ne pouvaient être séparés des problèmes politiques proprement dit. On pourrait ensuite parler de la situation mondiale : Alliance atlantique, accords de Moscou, attitude française vis-à-vis de la coopération franco-allemande.

Il y a peu de problèmes proprement franco-danois [1], mais seulement des échanges commerciaux croissants [2], et une question de relations culturelles. Il ne s'agit pas de résoudre ces points, mais d'en parler franchement et librement.

M. Krag. – En matière de politique européenne, les problèmes français d'intégration sont probablement mieux compris au Danemark que dans d'autres pays. Au cours des entretiens de janvier [3], j'ai exposé au général de Gaulle le point de vue danois. Il est très important pour nos deux pays d'avoir pour voisin l'Allemagne, voisinage qui depuis cent ans a décidé, à des degrés différents, de notre histoire. Cela doit avoir une influence sur notre attitude vis-à-vis de l'intégration européenne. Il s'y ajoute des problèmes de politique commerciale, qui créent un certain parallélisme entre l'attitude de la France et du Danemark : nos deux pays envisagent de jouer un rôle de fournisseurs de produits agricoles pour l'Europe.

Pour nous, la situation actuelle est particulièrement malencontreuse : la fin de la division de l'Europe en deux marchés est d'une importance vitale pour le Danemark, pour qui il est capital d'entrer, dès la fin de la division de l'Europe, comme membre de plein exercice du Marché commun. La

[1] Il y a peu de questions pendantes entre les deux pays : limites des zones de pêche du Groenland, accords culturels, reprise des contacts avec les Six.

[2] Sur le commerce extérieur du Danemark, voir la dépêche de Copenhague n° 481/DE du 24 juillet, non reproduite.

[3] Voir *DDF*, 1963-I, n° 43.

période d'attente, comme je l'ai souligné déjà hier soir, soulève pour nous un problème. La France, qui met l'accent sur la personnalité nationale, aura certainement des égards pour un pays qui cherche à devenir membre de la nouvelle Europe et qui ne doit pas être, durant la période d'attente, coupé d'un marché essentiel. Cela signifie en termes concrets que, durant cette période, le Danemark ne soit pas exposé à des réductions d'exportations qui pourraient être néfastes à son commerce. Certains postes sont déjà soumis aux dispositions communes sur la production agricole. Si ces arrangements sont aggravés pour comprendre : la viande, le beurre, les œufs et le fromage, cela serait très coûteux au Danemark.

Nous avons déjà eu des entretiens sur ces sujets avec le gouvernement fédéral à Bonn et, répondant à notre attente, celui-ci a manifesté sa volonté de maintenir les contacts avec le Danemark. Pour que la bonne volonté allemande devienne une réalité, l'attitude du gouvernement français sera décisive.

M. Pompidou. – Vous avez eu raison de souligner un certain nombre de points de ressemblance entre la situation du Danemark et celle de la France : notre situation géographique, bien que différente, fait que les deux peuples sont exposés en première ligne en cas de conflit mondial. Nous avons en commun le voisinage de l'Allemagne et, sur ce point, nous avons adopté la même attitude : chercher l'accord et la coopération, malgré des souvenirs récents.

Économiquement, les deux pays ont une production agricole inférieure à la production industrielle, mais qui joue un rôle capital.

Comme je l'ai dit hier soir, nous sommes partisans de l'Europe, et l'Europe unie. Nous ne croyons pas être contradictoires en distinguant la notion d'Europe et celle de nation, parce que nous croyons qu'une Europe unie et une politique européenne ne peuvent exister que si elles respectent les intérêts vitaux des pays membres. D'ailleurs, les problèmes que vous avez évoqués le montrent bien puisque, face à la progression lente de l'Europe, le Danemark se soucie de préserver ses intérêts essentiels. Cette Europe, sur le plan économique, doit se créer avec des pays absolument européens. Nous ne voulons naturellement pas que l'Europe soit une machine de guerre contre qui que ce soit, notamment contre les États-Unis, mais il faut d'abord donner leur place aux intérêts et aux soucis européens en Europe. Telle est la source de nos préoccupations. Ainsi l'Angleterre ne nous a pas donné l'impression d'avoir su se résoudre à un choix entre ses intérêts propres et ceux de l'Europe.

Nous comprenons parfaitement que, de tous les pays européens, le Danemark soit le plus gêné par cette situation, étant donné ses relations traditionnelles avec la Grande-Bretagne et le continent, en particulier l'Allemagne. Cette situation, parfois désagréable, se traduit aussi par le désir de chacun de faire des grâces. Nous pensons et souhaitons que le Marché commun soit complété, au cours de l'année 1963, dans le domaine agricole. Vous savez que cela a été décidé par les Six, et notamment pour les produits qui vous intéressent particulièrement comme la viande et les produits laitiers. Nous avons voulu cela, parce que nous pensons que le Mar-

ché commun doit être achevé au moment où s'ouvrira la négociation avec les États-Unis dans le cadre du GATT. Mais je redis ce que le général de Gaulle avait dit en janvier : nous comprenons l'aspect particulier de la position danoise, et nous ne contrarierons pas les tentatives de solution qui pourraient être dégagées pour maintenir les courants d'échange entre vous et les Six, et notamment l'Allemagne. D'ailleurs, vous avez un très bon avocat dans la République fédérale.

M. Krag. – Je vous remercie pour la façon dont vous avez compris et décrit notre position. Elle pourra peut-être se concrétiser dans la forme d'un protocole avec l'Allemagne, la valeur de ce texte dépendra évidemment de la façon dont il sera reçu par le Marché commun, où l'attitude française jouera un grand rôle. Depuis longtemps, nous avons le projet d'avoir la visite de votre ministre de l'Agriculture et de discuter ici avec M. Pisani du détail de ces problèmes.

M. Pompidou. – J'ai dit hier à M. Haekkerup que ce serait une bonne chose qu'une telle rencontre ait lieu avec votre ministre de l'Agriculture.

M. Krag. – Merci. Quelques autres questions. Depuis les événements de Bruxelles en janvier [1], ces questions n'ont guère évolué. Nous savons que l'Angleterre aura bientôt des élections ; sans être désagréable à personne, il y aura peut-être un changement de gouvernement : croyez-vous que de nouveaux développements pourraient avoir lieu avant les élections, ou non ?

M. Pompidou. – Il est difficile de parler de ce qui se passe dans d'autres pays, et il n'y a guère qu'au Danemark où l'on puisse parler d'élections sans parler de changement de gouvernement, mais nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir du nouveau avec la Grande-Bretagne avant les élections.

M. Krag. – Je me rends compte que le contact établi avec l'UEO doit être considéré à la lumière de cette déclaration. Mais le gouvernement danois estime nécessaire de maintenir des relations directes avec le Marché commun. Le ministre des Affaires étrangères a préparé une forme de contact avec Bruxelles, peut-être moins important que celui de l'Angleterre avec l'UEO, mais qui peut se montrer d'une grande valeur.

M. Haekkerup. – Nous avons de bons contacts par notre représentant permanent à Bruxelles, tant avec la Commission qu'avec les représentants des Six. Et nous envisageons d'avoir en octobre une réunion de la Commission avec une délégation danoise que je pense présider. Nous espérons que dans la période d'attente qui s'ouvre – au fur et à mesure que se poseront les problèmes – on discutera ceux que chacun désirera évoquer, au cours de réunions qui pourraient avoir lieu de temps à autre.

M. Krag. – Je voudrais ajouter que nous attachons en outre une grande importance, outre ces contacts, à ceux directs que nous avons avec Paris.

[1] Le 14 janvier, dans la conférence de presse, le général de Gaulle expose la position de la France face à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Les 28-29 janvier, fin de la 17e session ministérielle Six-Grande-Bretagne à Bruxelles. Suspension *sine die* des négociations avec la Grande-Bretagne.

J'ai l'impression que M. Bartels jouit d'une grande confiance au Quai d'Orsay, nous en sommes reconnaissants et continuerons à l'être.

M. Pompidou. – Il n'y a aucune raison naturellement pour que l'Organisation, les membres du Marché commun, et en particulier la France, ne maintiennent pas des relations avec les pays voisins et surtout le Danemark. Dans le cadre de l'UEO, nous avons choisi cette forme de contact avec l'Angleterre parce qu'elle existait déjà, et que nous souhaitions ne rien créer qui fût extraordinaire dans nos relations avec Londres ; nous pensons que c'est le meilleur moyen pour que, peu à peu, les choses rentrent dans l'ordre. Il faudra étudier le moyen d'organiser des relations plus étroites entre nous pour suivre les problèmes qui vous préoccupent.

M. Haekkerup. – Je suis très reconnaissant de cette déclaration, et nous serions très heureux d'avoir des entretiens pour resserrer les relations et avoir la possibilité de discuter d'abord de nos problèmes économiques, mais aussi de notre participation future à l'Europe économique et politique.

M. Krag. – Bien que ce soit difficile à exprimer, l'histoire du Danemark montre combien nous sommes liés au destin de l'Europe, selon une ligne assez parallèle à celle de la France, dont nous avons été les Alliés les plus fidèles, Napoléon en est témoin. Mais nous voici dans le domaine de la grande politique, et ne voulant pas vous faire une conférence, je vous demanderai de parler de la position française à l'égard du traité sur l'arrêt des essais nucléaires et à l'égard de l'OTAN.

M. Pompidou. – C'est donc à moi de faire la conférence. D'abord le traité de Moscou [1]. Sur ce point, la position de la France – qui est parfois critiquée – ne peut pas ne pas être comprise : trois pays qui ont mis au point leur armement atomique décident d'arrêter leurs expériences. De très nombreux États, qui n'ont pas l'intention ou la possibilité de se constituer l'armement atomique, ont adhéré : nous n'y voyons de notre part absolument aucune objection. Évidemment, nous ne pouvons nous arrêter là. Si nous le faisions, je dirais que nous serions les seules victimes du traité de Moscou. Telle est notre position, et je comprends que d'autres pays en aient une différente. D'un autre côté, je dirai, presque philosophiquement, que nous estimons que ce traité de Moscou n'a pas une valeur véritable de désarmement, en particulier parce qu'il n'amoindrit pas la capacité guerrière soit des Russes soit de nos Alliés. Je veux bien admettre qu'il a une valeur de détente aux yeux de l'opinion mais, dans une certaine mesure, cela nous inquiète, du fait que l'opinion est beaucoup plus importante dans les démocraties qu'en URSS. Si demain la Russie veut reprendre la guerre froide, elle le pourra beaucoup plus facilement que les gouvernements démocratiques, quand il s'agira de préparer leur opinion publique à de nouveaux efforts et à de nouveaux sacrifices. Enfin, pour dire

[1] Le traité de Moscou, concernant l'arrêt des essais nucléaires, est signé le 5 août par MM. Gromyko, Rusk et lord Home.

tout à fait le fond de notre pensée, nous craignons les conséquences politiques de ce traité à deux points de vue :

1. nous craignons que le climat créé autour de ce traité ait pour résultat de rendre en quelque sorte définitive la coupure de l'Europe, telle qu'elle a été établie à Yalta, et que le monde libre ait l'air de considérer comme fatal et définitif l'état de sujétion de tous les pays est-européens vis-à-vis de l'URSS ;

2. à l'égard de l'Allemagne, nous craignons également que l'on admette que sa coupure soit définitive et que la zone d'occupation soviétique fasse figure d'État. On placerait ainsi l'Allemagne dans une situation qui pourrait devenir dangereuse. Je crois profondément que l'Allemagne fédérale est tournée vers l'Occident, mais je redoute une situation où elle se trouve privée de l'espérance de son unité, sauf au cas d'un renversement d'alliances ou tout au moins d'une neutralisation. Cela serait très grave pour l'Europe.

M. Krag. – Nous comprenons très bien ces points de vue. Comme ministre des Affaires étrangères, j'ai suivi avec un grand respect l'attitude prise par M. Couve de Murville. Vos conclusions sur l'Allemagne sont fondamentales pour le Danemark dans la constellation de la politique mondiale actuelle. Il y a étroit rapport entre les forces de défense en Allemagne et la position défensive du Danemark. Nous avons constaté avec un profond respect les grands sacrifices économiques consentis par la France pour sa défense. Pour être exact, je dois ajouter que, même si nous voyons les suites dangereuses que pourrait avoir le traité de Moscou, nous voyons aussi une lueur d'espoir dans les possibilités ouvertes par ce traité. Mais il est bien évident qu'aucun de nous ne doit affaiblir ses efforts de défense sous ce prétexte. Le Danemark fait un effort pour affermir sa défense. Nous sommes en train de construire une toute nouvelle flotte en coopération avec les États-Unis dans la zone de défense de la Baltique, pour coopérer étroitement avec des forces analogues de l'Allemagne fédérale. En même temps, nous acquérons un matériel neuf pour l'armée de Terre, au prix de lourds sacrifices économiques. Les forces aériennes ne sont pas très importantes, mais des observateurs étrangers ont dit qu'elles étaient efficaces et bien entretenues. Nous cherchons ainsi à la maintenir à son degré maximum de développement technique : pour que vous compreniez que, lorsqu'on participe à une alliance, il faut y mettre du sien.

Voulez-vous passer maintenant aux rapports bilatéraux ? À mon avis, il n'y a pas beaucoup de problèmes dans ce domaine. Comme vous, nous développons une industrie moderne, pour laquelle nous voudrions des débouchés extérieurs. Dans le premier semestre de cette année, nos exportations industrielles ont fait un bond de tigre : 20 %. Nos industries voudraient beaucoup exporter en France, non seulement pour le bénéfice à en tirer mais aussi pour le prestige.

M. Haekkerup. – Nos exportations agricoles ne posent pas de grands problèmes ; nous constatons avec plaisir une augmentation de 100 % dans les six premiers mois de l'année.

M. Pompidou. – J'ai beaucoup de produits agricoles à vous vendre, dont certains ne sont pas concurrents des vôtres : achetez des vins français, nous serons très contents. Je crois aussi que nos échanges peuvent se développer en matière industrielle, c'est un problème technique, de relations entre industriels, et de propagande. Pour de nombreuses raisons, en particulier d'économie interne, nous ne ferons pas de protectionnisme en matière industrielle, et nous avons même tendance à accentuer dans ce domaine la liberté des échanges.

M. Krag. – Ceci répond tout à fait à nos vues et à nos traditions. Nous sommes très favorables à la consommation de vos vins, nous importons également des fromages français, des films, des autos et des pièces de théâtre, mais nous voilà dans le domaine culturel, et je passe la parole à M. Haekkerup.

M. Haekkerup. – Nous discutons depuis quelque temps de la conclusion d'un accord culturel. Du côté danois, nous y attachons une grande importance. Nous avons déjà eu des entretiens très étendus. Le problème le plus discuté a été celui de la langue française : je tiens à souligner que le Danemark est intéressé à raffermir sa position dans le pays. Nous l'avons exprimé dans notre projet, mais il faut noter que notre système éducatif diffère largement du vôtre. Nos méthodes sont très libres ; l'action gouvernementale trace les lignes générales et les directeurs d'école établissent le détail du programme dans le cadre proposé ; ainsi, il n'est pas possible d'écrire dans un accord les règles détaillées de l'enseignement du français, mais nous pouvons exprimer notre volonté d'accroître cet enseignement. Continuellement, depuis la guerre, l'enseignement du français s'est développé dans les cercles danois : le nombre des élèves augmente. Dans un lycée de langues modernes depuis cinq ans, le nombre des élèves de français a crû de 25 %. Même proportion pour l'enseignement volontaire des adultes dans les écoles du soir, d'après le ministère de l'Éducation publique. En 1962, il y a eu 30 000 élèves suivant les cours de français, ce qui manifeste bien notre volonté d'agir. Nous étudions les moyens pratiques d'améliorer à l'avenir cet état de choses.

M. Pompidou. – Je vous remercie pour ces déclarations et les intentions que vous manifestez, et me réjouis encore plus de la spontanéité des étudiants danois. Pour nous, l'enseignement de notre langue est presque une manie, et nous attachons beaucoup d'importance à avoir la possibilité d'apprendre le français à la jeunesse danoise. Nous avons l'impression que notre langue apparaît comme réservée à ceux qui poursuivent de longues études et recherchent une culture plus poussée. Notre souhait est que le français soit appris plus tôt à l'école, au même titre que d'autres langues. Nous souhaitons également développer les échanges de jeunesse entre les deux pays : c'est un point fondamental de l'accord culturel franco-allemand, que nous aimerions voir s'étendre au Danemark.

M. Ledoux. – Les conversations doivent bientôt reprendre pour mettre au point ces bonnes intentions évoquées par M. Haekkerup. Nous avons proposé une formule qui s'est heurtée à l'opposition de l'Université

danoise. À la reprise des entretiens en septembre et octobre, espérons que l'influence du Ministre aura pu s'exercer positivement sur l'Université. L'accord culturel dano-soviétique donne le choix entre le russe et le français comme troisième langue ; je viens de constater à Aarhus que quinze étudiants ont choisi le russe : ce n'est pas négligeable. Nous avons proposé de faire une expérience dans des collèges pilotes avec le français comme première langue obligatoire, proposition non suivie d'effet, malgré les contacts pris par notre conseiller culturel avec les services compétents, qui avaient jugé la chose possible. On pourrait reprendre cette question, à la suite de la visite du Premier ministre ? [1]

M. Haekkerup. – Je suis très reconnaissant pour cette intervention. Notre nouvelle loi de 1961 sur les écoles a ouvert aux lycées modernes des possibilités pour apprendre le russe : elle a recruté environ 70 élèves par an contre 6 000 pour le français. Il n'y a donc aucune menace. Mais je suis tout à fait d'accord pour que nos écoles soient ouvertes, sur la base d'essais, pour un accroissement de l'étude du français. Le ministre de l'Éducation publique est d'accord avec moi pour soutenir ce projet, dont les modalités d'application ne devraient pas être difficiles à trouver, en accord avec vos désirs.

M. Pompidou. – J'aurais tendance à mettre le français avec l'anglais et l'allemand, plutôt qu'avec le russe.

M. Haekkerup. – Je suis tout à fait d'accord.

M. Krag. – Au lycée moderne, j'avais une heure de français par jour, alors que je n'avais que quelques heures d'anglais et d'allemand par semaine. Il est vrai que le résultat de mes efforts n'est pas probant. Quoi qu'il en soit, les deux tiers des candidats au baccalauréat ont plus de leçons de français que d'allemand. Un gouvernement danois qui serait contre l'enseignement du français connaîtrait les pires difficultés.

M. Krag remercie ses hôtes pour cette conversation très franche, dont on avait tiré du côté danois le plus grand profit et réaffirme en conclusion sa confiance dans les relations franco-danoises.

M. Pompidou remercie à son tour M. Krag de son accueil et de l'exposé très complet, qu'il a fait sur la politique d'un pays dont la position est si importante aussi bien pour l'Europe que pour l'Alliance atlantique tout entière.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

[1] Le 13 septembre, une controverse éclate au Danemark autour de l'enseignement du français : le président de la Fédération des professeurs du 3e cycle s'élève contre le souhait exprimé par M. Pompidou de voir la langue française devenir première langue dans les lycées. Le ministre de l'Éducation nationale fait savoir qu'il n'est pas question que « le général de Gaulle réglemente en quoi que ce soit le programme des écoliers ».

72

M. Bruno de Leusse, Chargé d'affaires de France,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4974 à 4980. *Washington, 28 août 1963.*

(Reçu : le 29, 1 h).

La marche sur Washington, la manifestation en faveur de l'égalité des Noirs dans l'État et l'économie, s'est déroulée, aujourd'hui, 28 août, dans la sérénité du ciel et des hommes. Venus en train, en autobus, en avion, à pied, plus de 200 000 personnes, au milieu desquelles une minorité blanche se mêlait à une foule immense de couleur, ont, sous un soleil d'automne, défilé dans les rues d'un pas bon enfant et se sont massées, quatre heures durant, devant le monument de Lincoln pour écouter, dans une atmosphère de kermesse, intermèdes et discours qui, sur un rythme alterné, chantaient les malheurs de l'esclavage et appelaient la nation à faire de tous ses enfants des hommes libres et égaux.

Les dirigeants, appuyés par les autorités de la fédération et du district, avaient mis au point avec soin une organisation matérielle qui s'est révélée parfaitement adaptée à l'événement : la police, présente partout, a eu à peine à intervenir contre les chefs du mouvement nazi américain. Chaque groupement avait passé à ses troupes des consignes d'ordre, de calme et de dignité, qui ont été appliquées avec discipline et qui ont contribué à donner à la journée son unité et sa portée.

Toutes les voix avaient été invitées à participer à cet immense appel en faveur de la non-discrimination : les syndicats avaient délégué M. Reuther, le président des ouvriers de l'automobile, dont l'éloquence entraînante a souligné la contradiction dans laquelle s'enfermeraient les autorités américaines si, voulant défendre la liberté à Berlin, elles n'étaient pas capables d'en faire la loi à Birmingham. Les étudiants avaient chargé le président de la ligue pour la non-violence de présenter avec la fougue de la jeunesse les critiques de leur génération contre la pusillanimité des programmes politiques. Les organisations internationales étaient représentées par M. Ralph Bunche. Les prisonniers condamnés pour leur participation à des manifestations contre la ségrégation avaient envoyé des messages lus dans le recueillement. Chanteurs, acteurs, joueurs de baseball, de Joséphine Baker à Burt Lancaster en passant par Marian Anderson, étaient présents pour afficher leur solidarité et leur sympathie. Mais, dépassant de loin tous ces participants, ce sont les représentants des églises qui ont donné à cette journée son caractère propre, fait d'émotion religieuse et d'espoir en un avenir meilleur. Ouverte par l'archevêque de Washington, le président de l'église protestante, le représentant du congrès juif américain, scandée par le chant de nombreux negro-spirituals, la manifestation a atteint son sommet avec l'intervention du Dr Luther King. Pasteur de l'église baptiste à laquelle appartiennent la majorité des Noirs américains,

le Dr King a su, sous une forme incantatoire, entraîner son auditoire à partager son rêve d'une terre promise où chacun, sans distinction de couleur, serait lié à l'autre par la fraternité et la charité.

Est-ce à dire que le 28 août laissera seulement le souvenir d'une fête religieuse ? Certes non. Les préoccupations du présent sont loin d'avoir été absentes : reçus le matin au congrès, l'après-midi à la Maison Blanche, les dirigeants de la manifestation ont remis au chef de l'État la liste de dix doléances que la foule avait auparavant approuvées par acclamation, et qui constitue désormais le programme d'action des Noirs (mon télégramme n° 4930) [1]. Il ne s'agit plus, ont affirmé leurs chefs, de se contenter des miettes dues à la condescendance des Blancs, il faut obtenir sans délai satisfaction en matière d'emploi, d'habitat, d'exercice des droits civiques. La patience des gens de couleur est à bout. Nous prêtons serment, a crié la foule à l'appel de M. Rustin, de ne pas abandonner la lutte avant la victoire.

Le titre même de la manifestation mérite à cet égard attention : les Noirs ont été appelés à marcher sur Washington pour obtenir des emplois et conquérir la liberté *jobs and freedom*. Celle-ci, ont-ils maintenant compris, ne peut exister sans ceux-là. Toute pacifique qu'elle ait été, cette journée aura donc permis à ses participants de prendre la mesure de leur force et de leur droit à profiter de l'expansion économique du pays. L'Amérique n'aura pas trahi sa mission et n'aura répondu définitivement à sa vocation de démocratie que lorsque tous ses habitants pourront bénéficier d'une même égalité.

Par la marche sur Washington, les Noirs auront ainsi pris une conscience accrue de la juste part qui doit leur revenir dans l'État. Les conséquences ne manqueront pas de s'en faire sentir demain sur le plan syndical et politique.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Le télégramme nos 4930 à 4934, en provenance de Washington, en date du 23 août, non publié, rend compte de la préparation de la « marche sur Washington » à laquelle le maire de New York annonce sa participation. De leur côté, les participants font distribuer un « manuel » contenant une liste de doléances à soumettre au président Kennedy le 28 août. Ces requêtes vont au-delà de ce que le Congrès acceptera de voter, mais les revendications s'inscrivent dans un programme national pour l'égalité de l'emploi concernant tous les citoyens américains sans discrimination.

73

NOTE

Évolution de la situation politique à Brazzaville

N. DAM/2. [1] *Paris, 29 août 1963.*

1. Depuis sa formation, dans la nuit du 15 août, le gouvernement provisoire s'est efforcé de remettre en marche la machine administrative et de définir la politique qu'il compte entreprendre. M. Massemba-Débat s'est installé dans le cabinet du président de la République ; les nouveaux ministres ont pris contact avec leurs services et tenté de régler les questions pendantes. Un Conseil des ministres se tient tous les après-midi et le Conseil politique, formé des ministres, des membres du Comité de liaison des syndicats et des représentants de l'Armée, se réunit en fin de soirée.

Le chef du gouvernement provisoire a marqué l'intérêt qu'il porte aux affaires économiques et financières, en prenant contact avec le Conseil économique et social qui comprend essentiellement des représentants des syndicats ouvriers et des chefs d'entreprise africains et européens. M. Massemba-Débat a fait une déclaration rassurante sur le sort de l'Assemblée, affirmé que les questions les plus vitales pour un pays sont les questions économiques et condamné le gaspillage des deniers publics. Le président du Conseil économique a remercié le Premier ministre et l'a assuré que le Conseil se mettait entièrement à la disposition du gouvernement provisoire.

De leur côté, les ministres ont exposé les principes de leur action, qu'ils présentent comme diamétralement opposée à celle du régime précédent : orthodoxie financière, austérité, diminution des taxes, mesures en faveur de la brousse, etc.

Dans l'armée congolaise, on peut constater une légère amélioration ; les officiers commencent à avoir mieux en main leurs troupes et s'ils prennent encore des décisions qui seraient normalement de la compétence du Gouvernement, celles-ci ne semblent plus déborder le cadre des affaires militaires.

La situation du Gouvernement paraît donc s'affermir et les décisions sont officiellement prises par lui, mais il n'en subit pas moins des pressions dont les plus fortes proviennent du Comité de liaison des syndicats [2], à l'occasion des réunions quotidiennes du Conseil politique. En outre, M. Massemba-Débat se déclare très affecté par la réserve dont nous faisons preuve à son égard ; il regrette l'abstention complète de notre ambassade

[1] Cette note est rédigée pour la préparation du Conseil des ministres.

[2] Le Comité de liaison comprend quinze membres. Il est présidé par M. Morlende-Ockiemba, secrétaire général de la Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC).

aux manifestations officielles et l'arrêt de la correspondance entre la Mission d'aide et de coopération et ses services.

2. M. Massemba-Débat a attendu le 20 août pour évoquer le problème de la reconnaissance du gouvernement provisoire congolais. Il l'a fait en ces termes dans une déclaration publique : « Quant au rétablissement des relations diplomatiques avec les gouvernements, c'est à ces gouvernements qu'il appartient d'abord de reconnaître – ou non – le gouvernement provisoire de la République du Congo. En ce qui concerne plus particulièrement la France, c'est à elle qu'il appartient de juger de l'attitude à adopter à l'égard du gouvernement provisoire, compte tenu des relations amicales que nous entretenons avec ce pays. »

En ce qui nous concerne, nous estimons que le problème d'une reconnaissance en bonne et due forme ne paraît pas devoir se poser, d'autant plus que selon notre doctrine et notre pratique constante nous nous bornons, dans des cas de cette nature, sans procéder à une reconnaissance formelle non plus qu'à la remise de nouvelles lettres de créance, à constater que nos relations avec les pays intéressés n'ont pas été interrompues. Telle a été notre position lors de l'affaire togolaise.

Pour le moment, la fragilité de l'autorité du gouvernement provisoire et surtout l'incertitude qui continue à planer sur le sort de l'abbé Youlou [1] nous interdisent de nouer avec les autorités actuellement en place à Brazzaville des relations officielles et voyantes. Nous avons toutefois autorisé notre ambassadeur à entretenir des contacts discrets avec M. Massemba-Débat.

Quant à la position des autres pays, elle se présente ainsi :

Seuls les gouvernements de Tel-Aviv [2], Cotonou [3], Libreville et Lomé [4] ont accusé réception du message du gouvernement provisoire. Les réponses des capitales africaines font en outre appel à la sagesse et au sens des responsabilités du gouvernement de Brazzaville. Le gouvernement malgache vient d'annoncer sa décision de reconnaître le gouvernement provisoire [5].

On a enregistré des déclarations ou des réactions de presse dans certaines autres capitales africaines, mais aucune d'entre elles n'a formellement décidé de reconnaître le gouvernement Massemba-Débat.

Les puissances européennes se déclarent désireuses d'accorder leur attitude avec la nôtre. À l'exception du représentant américain, il semble que les missions diplomatiques sur place se tiennent sur la réserve.

[1] L'abbé Youlou, MM. Tchitchelle et Opangault sont successivement transférés du camp militaire à celui de la gendarmerie du Djoué puis à celui de la Milice.

[2] Le chef de l'État d'Israël a adressé un message à M. Massemba-Débat le 24 août.

[3] Le 24 août.

[4] Les présidents Léon M'Ba et Grunitzky adressent des messages à M. Massemba-Débat le 22 août.

[5] Le 29 août, Madagascar reconnaît le gouvernement provisoire congolais. Le 28 août, un message de sympathie est adressé par le président de la République du Soudan et, le 31 août, par M. Ben Bella.

Jusqu'à présent, le gouvernement provisoire congolais n'a pas cherché, semble-t-il, à précipiter sa reconnaissance. Il apparaît plutôt enclin à régler en priorité le problème de ses relations avec la France.

3. Peu après son transfert du Palais au camp militaire congolais, des rumeurs circulèrent selon lesquelles des mauvais traitements seraient infligés à l'abbé Youlou. Aussi avons-nous chargé notre ambassadeur à Brazzaville de rappeler aux autorités congolaises toute l'importance que nous attachons à la sécurité et à la liberté de l'ancien chef d'État. Il apparut que les rumeurs concernant les mauvais traitements infligés au prisonnier n'étaient pas fondées : l'abbé était bien traité, ses repas étaient préparés au Palais et il était autorisé à recevoir des visites.

Le 26 août, il était transféré, avec MM. Opangault et Tchitchelle dans une villa du camp de la gendarmerie, à Brazzaville.

Toutefois, tout en nous donnant des assurances sur sa sécurité personnelle, le gouvernement provisoire n'apparaît pas disposé à rendre à l'ancien président sa liberté : il estime qu'une mesure d'élargissement risquerait de faire reprendre l'agitation. En dehors du fait que, s'il était en liberté, sa vie serait menacée, l'abbé Youlou se livrerait probablement à une activité politique et raviverait les querelles tribales. S'il quittait le Congo, ses intrigues nuiraient à l'apaisement.

Du côté des syndicats, on juge l'ex-président sans indulgence et bien qu'on ne se déclare pas favorable à un procès, on souhaite trouver un moyen de faire restituer une partie des crédits publics détournés à des fins personnelles. Les syndicalistes considèrent également qu'il ne saurait être question de rendre pour le moment à l'abbé Youlou sa liberté, car ils estiment qu'on ne peut lui faire confiance ni avoir foi dans sa parole. Il aurait fait procéder à d'importantes distributions de fonds et d'armes et n'hésiterait pas, s'il était libre, à susciter des troubles. C'est pour éviter qu'il ne tisse des intrigues avec ses anciens ministres et collaborateurs que ceux-ci ont été éloignés dans des postes de brousse.

(Congo-Brazzaville, 1961-1965, Relations avec la France, 1963.)

74

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 718 à 727 [1].
Réservé. Secret.
Diffusion restreinte.

Saigon, 30 août 1963, 14 h.
(*Reçu :* 17 h 05).

Les entretiens confidentiels qui ont cours depuis quarante-huit heures avec les dirigeants vietnamiens d'une part, M. Cabot Lodge d'autre part, me permettent de stabiliser les indications que j'ai précédemment transmises au Département. Ils confirment malheureusement l'éventualité d'un coup de force, éventualité d'autant plus dangereuse que les deux camps sont alertés. La majorité bouddhiste que la présidence s'efforce activement d'apaiser n'est plus que la toile de fond du conflit aigu qui oppose Washington et Saigon.

I. Du côté américain, contrairement à ce qui m'avait été dit, on s'est refusé au dialogue. M. Cabot Lodge a écouté le Président [2], le vice-président [3], le conseiller politique [4]. Il s'est délibérément borné à des banalités. Il en a été de même hier lorsque le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui a proposé d'examiner la possibilité de régler le problème posé par les deux bonzes réfugiés dans les locaux de l'USOM [5]. M. Cabot Lodge n'a pas répondu. C'est la mise en œuvre de la politique de dissociation.

II. J'ai appris de source directe que les esprits s'étant échauffés à Washington, les réactions suivantes avaient été envisagées :

– rappel immédiat de M. Cabot Lodge (celui-ci n'a pris contact avec aucun de ses collègues sauf avec l'ambassadeur d'Angleterre qui est allé le voir et avec moi qu'il est venu visiter cet après-midi) ;

– suppression de l'aide ;

– démonstration sur les côtes vietnamiennes de la VIIe Flotte qui croise actuellement au large de Nha-Trang.

En fait, ce silence qui préoccupe à juste titre le gouvernement vietnamien cache une décision plus grave : celle d'ouvrir dans les jours prochains la porte à un coup de force militaire contre le régime diemiste. Les renseignements sûrs que j'ai recueillis indiquent que ce coup de force serait

[1] Ce télégramme est communiqué, *via* le Département, par fil aux postes de Londres (n°s 14840-14847), Moscou (n°s 6427-6434) et Washington (n°s 16639-16646).
[2] Ngo Dinh Diem.
[3] Nguyen Ngoc Tho.
[4] Ngo Dinh Nhu.
[5] Voir à ce sujet, ci-dessus, le n° 68 (et notes).

organisé pour les premiers jours de la semaine prochaine. Il pourrait être avancé.

III. Dans l'entretien d'une heure que j'ai eu avec M. Cabot Lodge, j'ai marqué à mon nouveau collègue les espoirs que plaçaient dans sa compétence et son autorité les Vietnamiens et les diplomates étrangers, amis du Vietnam, pour résoudre harmonieusement les graves problèmes qui se posent actuellement ; je lui ai demandé de conseiller à son gouvernement d'observer encore la patience et la modération et je l'ai mis en garde discrètement mais fermement contre la tentation que pourraient avoir certains éléments de chercher la solution dans un coup de force.

Mon interlocuteur m'a demandé si, à mon avis, un coup de force ferait beaucoup de dégâts dans Saigon et quelles seraient les réactions de la population des faubourgs. Je lui ai répondu que, d'après les évaluations de nos officiers, le gouvernement disposait dans la capitale, depuis la proclamation de l'État de siège, de 10 à 13 000 hommes bien armés et bien encadrés et que la lutte serait probablement sévère. Il en résulterait de grands risques pour la population civile. Quant aux réactions de la masse en pays d'Asie, elles sont souvent imprévisibles. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il existe dans Saigon même une implantation vietcong assez importante.

Je lui ai proposé de ne rien dramatiser et d'étudier avec moi les moyens d'apaiser en partie l'opinion américaine et de faciliter ainsi les débuts de sa mission.

Il sait qu'il est vain d'essayer de dissocier le président Diem de son frère Nhu. Madame Nhu, à ma connaissance, accepterait de se rendre prochainement en Inde puis aux États-Unis où elle est invitée. L'éventualité de ce départ a fait plaisir à M. Cabot Lodge.

L'idée d'une cérémonie spectaculaire de réconciliation à la pagode Xa Loi avec la présence du président Diem le séduit par l'effet qu'elle produirait, à travers la presse, sur le lecteur américain.

Je pense que d'autres satisfactions pourraient être obtenues du gouvernement vietnamien comme la création d'un poste de Premier ministre et une définition plus nette et plus restreinte des attributions du conseiller politique.

Je ne me cache pas que ce serait là de semi-satisfactions et qu'il est possible que la Maison Blanche les juge insuffisantes.

IV. Dans le souci d'éviter un échec sanglant, j'ai recommandé instamment à M. Cuu [1], que j'ai vu ce soir, d'intervenir auprès de la présidence pour qu'elle fasse des gestes dans le sens ci-dessus indiqué. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a assuré qu'il allait agir aussitôt. L'ambas-

[1] Truong Cong Cuu vient de succéder au secrétariat d'État aux Affaires étrangères au bouddhiste Vu Van Mau qui, le 23 août, deux jours après le coup de force contre les pagodes, a présenté sa démission au président Diem pour « raison de santé ».

sadeur d'Italie [1] et le délégué apostolique [2], qui ont été avertis en même temps que moi, joignent leurs efforts aux miens.

V. Dans cette atmosphère tendue, l'importante déclaration du général de Gaulle [3] a été accueillie ici avec le plus grand intérêt. Elle a été aussitôt publiée dans son texte intégral en première page du bulletin de *Vietnam Presse*. J'y consacre mon télégramme suivant [4].

(Collection des télégrammes, 1963.)

75

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5019-5026 [5]. *Washington, le 30 août 1963.*
Réservé.
(*Reçu :* le 31, 2 h 25).

L'entretien que le secrétaire d'État m'avait prié d'avoir avec lui a eu lieu dans l'après-midi du 30 août.

M. Rusk, qui était parfaitement aimable, calme et détendu, m'a d'abord fait part de quelques-unes des impressions recueillies par lui au cours de son voyage en Union soviétique [6]. C'était son premier contact avec ce pays et certaines constatations l'avaient favorablement surpris. Comme le nombre de voitures automobiles ou le fait que Leningrad ait été reconstruit avec le souci de respecter les traditions. Quant aux contacts avec les hommes politiques soviétiques, ils avaient eu, m'a dit le Secrétaire d'État, un caractère plus social que politique. Le séjour sur les bords de la Mer noire, dans un site et dans un luxe dignes d'un capitalisme hollywoodien, n'avait pas été l'occasion de conversations très poussées. M. Khrouchtchev avait donné l'impression de ne considérer aucune question comme urgente. Sur l'Allemagne, il s'était servi des formules traditionnelles. Il avait à peine mentionné le pacte de non-agression. En revanche, les questions commerciales semblaient l'intéresser de plus en plus et, à diverses reprises, il avait exprimé le souhait que les échanges entre les États-Unis et l'Union soviétique s'intensifient.

[1] D'Orlandi.

[2] Mgr Asta.

[3] Voir cette déclaration, prononcée lors du Conseil des ministres du 28 août, dans *Le Monde* du 31 août, p. 2.

[4] Voir le télégramme de Saigon n°s 733-735 du 31 août, non reproduit.

[5] Communiqué à Bonn (n°s 1533-1540), Londres (n°s 2475-2482) et Moscou (n°s 6476-6483).

[6] M. Dean Rusk se rend à Moscou signer le traité partiel des expériences nucléaires ; il revient par Bonn et est de retour à Washington le 11 août.

M. Rusk avait essayé de déterminer les raisons pour lesquelles les Soviétiques s'étaient décidés à signer le traité limité sur la suspension des expériences. Il était arrivé à la conclusion que toute une série de facteurs avait joué : crainte de la guerre nucléaire, préoccupations économiques et financières, espoir d'aboutir avec l'Ouest à certains accords limités, désir également d'endormir l'Occident sous l'illusion de la sécurité, facteur chinois enfin. La Chine, a poursuivi M. Rusk, est constamment revenue dans les conversations, que ce soit avec M. Khrouchtchev ou avec M. Gromyko et c'est cette insistance qui semble avoir laissé l'impression la plus profonde dans l'esprit du Secrétaire d'État. M. Rusk croit avoir pu constater à quel point l'évolution de la Chine communiste est une source de préoccupations pour Moscou, le jour surtout où le gouvernement de Pékin disposera de l'arme atomique, ce qui, d'après ce que disent les Soviétiques, pourrait être une réalité d'ici six ou sept ans. Mais en attendant, l'explosion du premier engin expérimental chinois aura des conséquences profondes en Extrême-Orient sur le plan psychologique et cela inquiète déjà les Soviétiques.

J'ai rappelé à M. Rusk notre position au regard du traité de Moscou. Nous avions besoin de poursuivre nos propres expériences. Toutefois, nous n'avions pris aucune initiative pour dissuader d'autres pays d'adhérer à l'accord. Quant à la suite, nous éprouvions les plus grandes réserves au sujet de la conclusion d'un pacte de non-agression ainsi que sur l'établissement de postes de contrôle au sol.

Et la conférence du désarmement que le général de Gaulle a mentionnée au cours de sa dernière conférence de presse [1], le gouvernement français a-t-il l'intention de la convoquer avant la fin de l'année, m'a demandé le Secrétaire d'État ? Je lui ai répondu que la réunion d'une telle conférence pourrait être envisagée avant la fin de l'année si, toutefois, les délibérations de Genève [2] avaient pris fin d'ici là, mais apparemment elles allaient se poursuivre.

Revenant à l'établissement de postes de contrôle au sol, M. Rusk a indiqué que les Soviétiques continuaient à lier cette question à d'autres, notamment à la réduction des forces et à la création de zones dénucléarisées. Le gouvernement américain estimait que ce lien était inacceptable. Il serait néanmoins disposé à envisager l'adoption d'une telle mesure, si elle était isolée et à condition que les postes de contrôle soient établis non seulement en Europe mais également en territoire soviétique, comme en territoire américain. J'ai contesté l'utilité des postes de contrôle sur le plan militaire. M. Rusk ne m'a pas formellement contredit et a reconnu que les vues américaines en la matière n'étaient pas définitivement arrêtées.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Conférence de presse du général de Gaulle le 29 juillet, publiée *in : Année politique 1963*, pp. 413-419.

[2] Les travaux de la conférence de Genève reprennent le 12 août ; la conférence s'ajourne le 29 août jusqu'au mois de novembre.

76

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5027-5026 [1].
Réservé.

Washington, 30 août 1963.
(Reçu : le 31, 2 h 35).

Je me réfère à mon télégramme n°s 5019-5026 [2].

L'entretien a alors, à l'initiative du secrétaire d'État, porté sur la déclaration du général de Gaulle concernant le Vietnam [3].

Je lui ai fait remarquer que cette déclaration ne devait pas surprendre. Les vues qu'elle contenait étaient conformes à celles qu'il avait exprimées à diverses reprises au cours de ces récentes années sur les perspectives à long terme pour le Sud-Est asiatique. Nous considérions que les solutions aux problèmes qui se posent dans cette partie du monde devraient être de caractère plus politique que militaire.

M. Rusk a objecté que l'on n'avait peut-être plus le choix et que, malheureusement, le problème se posait pour le moment en termes militaires, puisque l'adversaire utilisait la force. Si la formule de neutralisation convenait au caractère du peuple laotien, on pouvait se demander si les tendances naturelles des Vietnamiens la rendait concevable, qu'adviendrait-il d'eux s'ils étaient laissés à eux-mêmes ? La communication du Vietnam aurait les conséquences les plus graves dans le Sud-Est asiatique et l'avenir de l'Indonésie, notamment, serait sans doute irrémédiablement compromis.

L'Amérique ne cherchait pas un allié au Vietnam, mais entendait simplement protéger ce pays.

Peut-être cependant, a poursuivi le secrétaire d'État, des éléments nouveaux interviendront-ils dans la situation au Vietnam ? L'un d'eux pourrait être une évolution du régime de Hanoï, et un relatif refroidissement des rapports de celui-ci avec Pékin. On savait peu de choses à Washington sur ce qui se passait au Nord-Vietnam et l'on souhaiterait connaître les informations que les autorités françaises sont peut-être en mesure de recueillir.

J'ai répondu que je vous transmettrais cette requête.

Je note qu'au cours de cet échange de vues, le secrétaire d'État s'est abstenu de toute récrimination à l'encontre de la déclaration française.

(Collection des Télégrammes, 1963.)

[1] Communiqué, *via* Paris par fil, à Bonn (n°s 1541-1542), Londres (n°s 2483-2484) et Moscou (n°s 6435-6436).

[2] Voir n° 75.

[3] Déclaration du 29 août devant le Conseil des ministres. Cette déclaration s'adresse au « Vietnam tout entier » et laisse entendre que les États-Unis sont engagés dans une lutte sans issue, pour obtenir une solution militaire contre le Vietcong.

77

M. Gruffaz, Chargé d'affaires de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 961/AL *Léopoldville, 31 août 1963.*

a./s . La situation intérieure après les événements de Brazzaville - Le congrès de Luluabourg.

Au moment où le chef de l'État décide de convoquer les chambres en Assemblée constituante [1], la situation intérieure congolaise, confuse comme d'habitude, est marquée par un malaise des plus perceptibles.

Il convient, semble-t-il, de rechercher l'origine de cette situation à la fois dans les événements extérieurs au Congo-Léopoldville et dans le mécontentement, de moins en moins dissimulé, que la persistance des difficultés économiques entretient dans les masses populaires. En outre, les divers attentats commis à Bruxelles [2] contre les Congolais ont créé une sourde hostilité à l'égard des ressortissants belges demeurés ou réinstallés dans l'ancienne colonie.

*
* *

Comme j'ai eu l'occasion de le signaler au Département, les événements de Brazzaville [3] ont trouvé de profondes résonances de ce côté-ci du fleuve. Certes, le degré d'évolution politique et sociale des deux Congos est assez différent et on affirme volontiers à Léopoldville que le Congo ex-belge a depuis longtemps fait sa seconde révolution : celle de l'africanisation des cadres et de la gestion du pouvoir par le peuple. L'action menée dans l'ancienne capitale de la France libre par de jeunes intellectuels et des syndicalistes contre les exploiteurs issus du régime colonial n'en a pas moins provoqué ici une sympathie d'autant plus active que les mêmes griefs de corruption et de gaspillage des deniers de l'État sont communément faits, sinon à M. Adoula, du moins à son entourage.

Le gouvernement central a aussitôt senti la menace : il y a fait face, il faut le constater, avec résolution et souplesse. Au risque de se brouiller de façon durable avec les nouvelles autorités de Brazzaville, qui lui apparaissent d'autant plus suspectes que leur action met indirectement son existence en danger, il a brutalement fermé la frontière et installé, en face de la République voisine, un véritable cordon sanitaire. Il avait d'ailleurs de

[1] Le 26 août, le président Kasavubu signe l'ordonnance n° 184 convoquant les chambres en session extraordinaire et en Assemblée constituante. Le Parlement est convoqué pour le 31 août.

[2] Dans la nuit du 17-18 août, un attentat est commis à Bruxelles contre les Africains, faisant quarante-deux blessés. Le 21, les ambassadeurs des pays d'Afrique noire accrédités à Bruxelles se rendent auprès du doyen du corps diplomatique, M. Silvio Oddi, nonce apostolique, pour exprimer leur émotion.

[3] Sur ces événements et l'éviction du président Youlou, voir ci-dessus le n° 73.

bonnes raisons d'agir ainsi, puisqu'il apparaît très probable que toute influence étrangère n'a pas été absente de la révolution de Brazzaville [1] et que les mots d'ordre de la subversion, diffusés par les syndicats extrémistes ou par des agents de l'ambassade soviétique, s'échangeaient librement à travers le fleuve.

La grève que les grandes centrales syndicales congolaises avaient décidée pour le 26 août ne pouvait pas, malgré que leurs dirigeants s'en défendissent, ne pas apparaître, au moment où elle se situait, comme étant plus ou moins liée aux événements de Brazzaville et comme ayant des objectifs politiques. Sentant que les circonstances ne lui étaient pas favorables, M. Adoula a eu la sagesse de ne pas heurter de front les syndicats et il a su céder avant que l'épreuve de force ne se produise : il a retiré momentanément le texte gouvernemental relatif au statut de la fonction publique et accordé à certaines catégories de travailleurs les augmentations de salaires qu'ils réclamaient. Les syndicats se sont alors déclarés provisoirement satisfaits et ont renoncé à la grève.

Mais ce n'est, semble-t-il, qu'un armistice. Les points de désaccord subsistent et l'on sent que certains syndicats, encouragés par la réussite de l'expérience de Brazzaville, poursuivent des objectifs autres que professionnels. Récemment, le secrétaire général de la Fédération des syndicats libres du Congo, l'une des principales centrales ouvrières, n'hésitait pas à dire que les travailleurs exigeaient la réduction à une dizaine du nombre des ministres (ils sont trente-six) et la diminution sensible des indemnités des parlementaires. L'arrestation, le 28 août [2], de deux leaders syndicaux de la FGTK, autre importante centrale, accusés d'avoir distribué des tracts subversifs dans les camps militaires, n'est pas pour arranger les choses. Il n'est pas jusqu'à certains membres du Gouvernement, par exemple M. Kasongo, vice-Premier ministre, qui ne se soient, dans une certaine mesure, solidarisé avec les mécontents.

*
* *

C'est dans ce climat de confusion et d'incertitude que s'est ouvert, le 20 août, à Luluabourg, le Congrès des partis modérés qui, ainsi que je l'ai signalé au Département, devait rechercher la formation d'un grand parti du gouvernement.

Il ne s'agit pas de la création d'un parti unique, peu concevable d'ailleurs dans ce pays immense où les ethnies, les intérêts, le degré d'évolution politique sont si divers. Ses inspirateurs (M. Bomboko et sans doute M. Adoula lui-même), ses organisateurs (trois ministres, MM. Ilunga, Massa

[1] Il apparaît certain que jouent diverses influences étrangères, notamment communistes, en particulier par la diffusion de tracts subversifs entre les deux rives du Congo.

[2] Le 28 août, à la suite de la découverte de tracts séditieux dans un camp militaire de Léopoldville, deux leaders syndicalistes, MM. Siwa et Tshimanga (secrétaire fédéral et secrétaire administratif de la Fédération générale des travailleurs congolais) sont arrêtés. Une perquisition est opérée au siège de la FGTK.

et Anany) n'ont en vue, semble-t-il, que la simplification de l'échiquier politique congolais par la suppression d'une multitude de partis aux tendances plus ou moins voisines et la formation d'un groupement nouveau, appelé à prendre en main le redressement du Congo, dans le respect des principes démocratiques.

La plupart des grands partis étaient représentés à Luluabourg, y compris finalement les fractions modérées des formations de gauche : MNC/Kasongo et PSA/Kamitatu [1]. M. Kimba était là, en observateur, au nom des partis katangais.

Le Congrès, qui s'est déroulé dans le plus grand désordre et au milieu de beaucoup de malentendus, s'est finalement séparé sur le vote d'une résolution prévoyant la création d'un parti fort dénommé Rassemblement démocratique congolais (RADECO), création qui devrait entraîner plus ou moins rapidement la dissolution des anciens partis représentés au Congrès, en tout cinquante-quatre. C'est M. Massa, ministre des Affaires sociales, qui a été nommé secrétaire national provisoire de ce RADECO dont les destinées apparaissent fragiles.

Au demeurant, la date des élections législatives, en vue desquelles les partis cherchent à s'organiser, apparaît incertaine, depuis que le chef de l'État a décidé de transformer les chambres en Assemblée constituante. Mais qu'elles aient lieu avant leur date normale (juin 1964) ou plus tard, c'est désormais à propos des divers projets de constitution que les partis auront surtout à s'affronter. Que ce soit au sein du Parlement national ou dans les Assemblées provinciales, on peut compter sur eux pour ne pas faciliter la tâche du Gouvernement.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, C.B. 5-5, 1963, Politique intérieure.)

78

COMPTE RENDU

Entretien du Général de Gaulle avec M. Shen Chang-huan, Ministre des Affaires étrangères de Chine, Paris, 2 septembre 1963

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue à M. Shen Chang-huan, qu'accompagne M. Tchan Hiong-fei, ancien chargé d'Affaires de la République de Chine à Paris et actuellement ambassadeur à Bruxelles.

M. Shen Chang-huan remet au général de Gaulle un message personnel du président Tchang Kaï-chek, en précisant que ce dernier l'a chargé de

[1] MNC : Mouvement national congolais ; PSA : Parti de la solidarité africaine.

confirmer de vive voix les sentiments d'admiration et de toute particulière considération exprimés dans cette lettre.

Le général de Gaulle indique qu'il a déjà pris connaissance de la traduction française de ce message, auquel il ne manquera pas de répondre prochainement par écrit. Il apprécie les sentiments exprimés dans ce message. Il nourrit lui-même de semblables sentiments à l'égard du président Tchang Kaï-chek, en qui il voit un roc inébranlable au milieu des tempêtes et un chef d'une trempe exceptionnelle comme le monde actuel en connaît trop peu.

M. Shen Chang-huan oriente la conversation vers la question du traité tripartite de Moscou et des réactions qu'il a suscitées dans le monde. Soulignant que la déclaration du général de Gaulle sur ce traité a fait l'objet à Taïpei d'une étude particulièrement approfondie, il indique que ce n'est qu'après longue réflexion que le gouvernement de la Chine libre s'est finalement résolu à se joindre aux signataires de ce traité [1]. Il justifie cette position par la volonté de prévenir une adhésion du régime de Peiping à ce traité, adhésion que les États-Unis cherchent, pense-t-on à Taïpei, à susciter à la faveur des entretiens que leur représentant à Varsovie a périodiquement dans cette ville avec l'ambassadeur de Chine communiste.

À la demande de M. Shen Chang-huan, le général de Gaulle réaffirme la position de la France à l'égard du traité de Moscou du 25 juillet. Encore que ce traité ne constitue aucunement une garantie contre le danger de guerre et de destruction nucléaire, il considère le fait que l'URSS et les États-Unis soient tombés d'accord pour cesser leurs expériences nucléaires comme une bonne chose en soi ; il ne fait aucunement grief aux pays qui ne possèdent pas de force nucléaire et n'y prétendent point d'avoir adhéré audit traité. Quant à la position de la France, elle est fondamentalement différente du fait que notre pays est en train de se constituer la force atomique indépendante indispensable à une grande puissance, dès lors que d'autres se la sont donnée. Quand cette force de frappe sera réalisée, et alors seulement, la France pourra réviser sa position en ce qui concerne les expériences.

En outre, poursuit le général de Gaulle, l'accord de Moscou porte à appréhender qu'après ce premier pas dans la voie de la coopération entre l'URSS et les États-Unis, ces deux puissances ne prennent l'habitude de trancher du sort d'autres pays et du monde en général, sans solliciter l'avis des intéressés et même en passant outre à leur volonté. La position prise par la France à l'égard du traité de Moscou marque son intention de ne pas consentir au partage du monde en deux zones exclusives d'influence, celle de l'URSS et celle des États-Unis.

M. Shen Chang-huan exprime la vive sympathie de la Chine libre envers cette position d'indépendance. Bien que consciente de ce qu'elle doit aux

[1] Le 25 juillet, conclusion à Moscou d'un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires non souterraines. Le traité est signé à Moscou le 5 août. Le gouvernement de Chine nationaliste y adhère le 23 août. Cette adhésion suscite des réactions de la part de Pékin qui y voit la preuve d'une collusion américano-soviétique pour faire aboutir le complot des deux Chines.

États-Unis, auxquels la lie un traité d'amitié et d'alliance, la Chine libre ne se considère pas comme inféodée à la politique américaine, d'autant plus qu'elle considère avec mécontentement et appréhension les contacts de Varsovie entre Washington et Peiping. Le ministre déclare que son gouvernement partage entièrement les inquiétudes nourries par le gouvernement français quant à l'inclination croissante des États-Unis et de l'URSS à prendre en main, à deux, les destinées du monde.

Le général de Gaulle prie ensuite M. Shen Chang-huan de lui faire part des vues de son gouvernement quant aux frictions d'une acuité croissante entre la Chine communiste et l'URSS.

M. Shen Chang-huan répond que, de son propre avis et de l'avis du président Tchang Kaï-chek lui-même, ce conflit idéologique entre partis, qui s'est étendu aux rapports entre États, est moins un conflit d'idéologies que l'émanation d'une profonde et irréductible antipathie personnelle entre Khrouchtchev et Mao Tse-toung. Il estime que, tant que l'un et l'autre resteront au pouvoir, chacun spéculant sur la chute de son adversaire à plus ou moins brève échéance, il n'existe aucune possibilité d'une atténuation de ce conflit.

Le général de Gaulle l'ayant interrogé sur les réactions du peuple de Chine continentale à l'égard du différend entre Mao et Khrouchtchev, M. Shen Chang-huan répond que ses compatriotes du continent sont trop absorbés par leurs propres problèmes, au premier plan desquels celui de la subsistance, pour s'intéresser beaucoup à ces querelles qui lui paraissent singulièrement oiseuses et sans rapport direct avec les réalités quotidiennes. Il insiste à ce sujet sur l'impopularité croissante du régime de Peiping, attestée par maints indices concrets. L'opposition à Mao se décèle au sein même des cadres communistes – qui ne représentent qu'une très faible proportion de la population chinoise – et jusqu'aux échelons supérieurs du parti communiste chinois, comme l'a attesté, entre autres, le limogeage du Mao Peng Teh-huai en 1959. Il estime que la position personnelle de Mao Tse-toung est fortement menacée du fait, d'une part, du mécontentement croissant des masses populaires chinoises, d'autre part, de l'hostilité virulente du leader soviétique, lequel a juré la perte de celui qui cherche à lui ravir la direction du camp communiste.

Le général de Gaulle exprime ensuite le désir de connaître les impressions que le ministre Shen Chang-huan a rapportées de son voyage en Afrique, au cours duquel il a visité seize pays, notamment ceux de l'UAM [1].

[1] M. Shen Chang-huan, ministre des Affaires étrangères de Chine (Formose), représente son pays au Couronnement de Paul VI, et auparavant visite différents pays d'Afrique noire : Côte-d'Ivoire, Niger, Dahomey et Haute-Volta du 20 au 22 juillet, Cameroun, Tchad, Gabon, Congo-Brazzaville, du 2 au 15 août. Il se rend également au Liberia, au Congo (Léopoldville) et au Rwanda. Il séjourne en France du 30 août au 3 septembre. L'entrevue accordée par le général de Gaulle ne suffit pas à apaiser les inquiétudes que Taïpei nourrit quant à l'évolution de la politique chinoise de la France. Sur le statut de Formose (Taïwan), se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie au Département, datée du 12 mars 1964, non reproduite, qui reprend l'historique de la question, en fait le point à la date précitée et analyse la position des puissances à l'égard de la Chine nationaliste.

M. Shen Chang-huan, qui a rencontré tous les chefs de ces États – à l'exception du président Houphouët-Boigny qui se trouvait en France lors de son passage en Côte-d'Ivoire – dit avoir été frappé par les sentiments de vénération et de profonde gratitude professés par les dirigeants africains à l'égard de la personne du général de Gaulle et par la conscience qu'ils ont de tout ce qu'ils doivent à la France. Ceci est particulièrement marqué à Madagascar, où il a eu le plaisir de revoir le président Tsiranana, qu'il avait déjà rencontré l'an dernier lors de la visite de celui-ci à Formose [1]. M. Shen a été très favorablement impressionné par la prospérité et l'ordre qui règnent à Madagascar ; il fait toutefois état des sentiments d'inquiétude qu'a manifestés devant lui le président Tsiranana, particulièrement sensibilisé aux problèmes de défense nationale, quant à la menace d'infiltration d'éléments communistes au sein de l'importante colonie chinoise de l'île.

Le général de Gaulle déclare, en conclusion de l'entretien, qu'il se félicite des excellentes relations existant entre la France et la République de Chine et prie à nouveau M. Shen d'être l'interprète de ses sentiments de sincère amitié et de haute estime envers le président Tchang Kaï-chek.

M. Shen Chang-huan répond que son gouvernement, très sensible à l'amitié de la France, souhaite ardemment un développement de la coopération technique et des échanges culturels entre les deux pays, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement du français à Taïwan.

Le général de Gaulle se déclare très favorable à un développement de ces échanges économiques et culturels entre la France et la Chine libre.

Au moment où va finir l'entretien, M. Shen Chang-huan déclare, avec une évidente sincérité, qu'il est extrêmement sensible à l'honneur que lui a fait le général de Gaulle, en lui accordant un entretien qui restera dans la mémoire du ministre des Affaires étrangères chinois comme le point culminant de sa carrière diplomatique. Le président Chang Kaï-chek s'excuse vivement, dit-il en conclusion, d'être trop absorbé par ses tâches pour être en mesure de venir personnellement apporter son salut au général de Gaulle ; il ne lui en est que plus reconnaissant d'accueillir avec amitié son représentant et souhaite que des personnalités françaises, jouissant de l'estime et de la confiance personnelles du général de Gaulle, puissent venir en nombre croissant visiter la Chine libre.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

[1] Le président Tsiranana vient à Taïpei du 3 au 7 avril 1962. C'est le premier chef d'État africain qui visite la Chine nationaliste.

79

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 6565-6570 [1]. *Paris, 4 septembre 1963, 15 h 30.*

Le gouvernement français a déjà été amené à faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que toute précaution serait prise pour assurer la protection des pays riverains de l'océan Pacifique sud contre tout danger de retombée radioactive due à nos futurs essais nucléaires en Polynésie. Nous avons de même accepté de discuter avec les services compétents des différents pays des mesures de sécurité qui seront prises.

En dépit de ces assurances, il se dessine une campagne systématique contre les expériences que nous avons en vue. Cette campagne est maintenant appuyée par des communiqués des gouvernements eux-mêmes.

Une telle attitude risque, s'il n'y était mis un terme, d'affecter les relations amicales qui existent avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, le Pérou. Vous voudrez donc bien prendre contact avec le ministère des Affaires étrangères et faire valoir les considérations suivantes.

En s'en tenant aux expériences les plus récentes, nous notons qu'en septembre 1961 l'URSS a procédé à une série d'expériences nucléaires dans l'atmosphère, dont la plus puissante atteignait 58 mégatonnes. Du 25 avril au 22 juin 1962, les Américains ont procédé à une vingtaine d'explosions sur l'île Christmas. Du 9 juillet au 4 novembre 1962, des explosions américaines à très haute altitude ont été effectuées à partir de l'île Johnston. Les Russes continuaient de leur côté leurs expériences atmosphériques jusqu'en novembre 1962.

Si l'on accepte quelques discours du Premier ministre néo-zélandais en septembre-octobre 1961 et en juillet 1962 contre les expériences russes, ainsi qu'une protestation non rendue publique à Washington en février 1962 de la part de ce même gouvernement, les gouvernements en question se sont gardés de toute démarche à Washington ou à Moscou. Il est particulièrement frappant de noter que les multiples explosions de l'île Johnston n'ont soulevé aucune protestation. L'Australie a elle-même donné son accord aux États-Unis le 16 mars 1962 pour l'utilisation par eux de l'île Christmas.

Bien plus, il y a quelques jours, le président Kennedy a fait savoir publiquement que le polygone d'expérimentation de l'île Johnston serait entretenu et perfectionné pour reprendre aussitôt les essais nucléaires, si le

[1] Ce télégramme, adressé à Bonn (n°s 7369-7374), Washington (n°s 16874-16879), Londres (n°s 15022-15027) et également à Canberra (n°s 269-274), Wellington (n°s 108-113), Santiago du Chili (n°s 185-190) et Lima (n°s 117-122), est signé par Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

besoin s'en faisait sentir. Cette déclaration, postérieure à la signature de l'accord de Moscou du 5 août, n'a soulevé aucune protestation ni à Canberra, ni à Wellington, ni à Santiago du Chili, ni à Lima. Les journaux n'en n'ont même pas parlé.

Il n'est pas admissible que des pays avec lesquels nous entretenons des relations particulières d'amitié réservent leurs protestations aux seules expériences françaises, qui ne commenceront pas avant quelques années et qui de toute manière seront beaucoup moins nombreuses que les expériences américaines et russes.

C'est ce qu'il importe que vous marquiez très nettement au ministère des Affaires étrangères du pays de votre résidence.

(Collection des télégrammes, 1963.)

80

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 576/SGL. Secret [1]. *Saigon, 4 septembre 1963.*

J'ai repris contact ce matin avec M. Cabot Lodge en lui rendant sa visite de courtoisie [2]. Comme le précédent, ce second entretien qui a duré environ une heure a été empreint d'une grande franchise.

1° J'ai indiqué à mon interlocuteur que, si j'avais bien compris son attitude durant la récente crise, il avait choisi de se tenir à l'écart de l'agitation, puis, examen fait, avait recommandé au président Kennedy de rejeter toute solution de force. J'ai ajouté que je souhaitais qu'il pût maintenant commencer son action diplomatique, avec toute l'efficacité désirable et dans un sens constructif.

2° M. Cabot Lodge m'a répondu qu'il en avait bien été ainsi, que par nature et réflexion il était opposé à toute tentative violente et qu'il avait été renforcé dans sa résolution par les avis de plusieurs chefs de mission diplomatique. Aussi avait-il condamné certains plans comme ouvrant une aventure dangereuse et romantique qui, dans l'hypothèse où elle n'aurait pas échoué, aurait débouché sur l'inconnu. En effet, rien n'était prévu par les partisans de cette aventure pour assurer l'exercice du pouvoir : directoire militaire ou gouvernement civil. Au surplus, il n'avait pas l'impression que des candidatures valables eussent pu être dégagées.

3° De cette crise, à son avis, on pouvait tirer les constatations suivantes :

– Dans son ensemble, l'armée était restée fidèle au régime, les hauts fonctionnaires ne s'étaient pas dissociés de la présidence, la population

[1] Dépêche a/s : Entretien avec M. Cabot Lodge (4 septembre 1963).
[2] Sur cette visite du 30 août, voir ci-dessus le n° 74.

était demeurée apathique. Le malaise intérieur est incontestable mais il convenait de retenir ces enseignements.

– M. Cabot Lodge en est arrivé provisoirement à la conclusion que le gouvernement Diem, en dépit de ses méthodes et de ses défauts, est encore le bloc le plus solide qu'il y ait actuellement au Vietnam pour poursuivre avec l'aide des États-Unis la lutte contre la subversion.

– Reste le problème que posent M. et Mme Nhu. Par ses déclarations forcenées, Mme Nhu s'est rendue insupportable à l'opinion américaine. Elle est devenue une sorte de symbole du régime diémiste dans ce qu'il a de plus choquant pour le citoyen américain. Son absence du Vietnam pour un temps assez long paraît indispensable dans les rapports entre Washington et Saigon.

Quant à M. Nhu, la question est plus complexe. M. Cabot Lodge le juge comme étant très intelligent, le plus intelligent des interlocuteurs vietnamiens qu'il a rencontrés jusqu'ici, doué d'un esprit politique de classe internationale. Il déplore que le frère du président soit si maladroit dans ses relations avec la presse, le public. Le problème, pour lui, est le suivant : le concours de M. Nhu paraît précieux, sinon indispensable pour le développement des hameaux stratégiques [1] dont tous les experts s'accordent à reconnaître l'utilité. Son maintien près du président Diem serait, dans la conjoncture actuelle, inconcevable pour l'opinion aux États-Unis.

4° M. Cabot Lodge m'a dit qu'au cours de leur conversation, M. Nhu lui avait parlé brièvement des contacts qu'il avait eus avec certains éléments du Front de libération [2] et de l'espoir qu'il nourrissait de réussir, grâce à l'institution des hameaux stratégiques, à apaiser peu à peu la guérilla dans un délai relativement court (trois mois). Mon collègue américain m'a demandé mes impressions.

J'ai répondu qu'une telle opération, si elle pouvait être réussie, ne pourrait sans doute aboutir que sous l'impulsion du conseiller politique [3], dont les sentiments anti-communistes étaient d'autre part une garantie, et qui avait la confiance de son frère. Mais, à mes yeux, la conduite de cette opération nécessitait absolument l'accord et le concours américains, donc le rétablissement de rapports de coopération entre Washington et Saigon. Il appartenait à M. Cabot Lodge d'apprécier, après enquête auprès de M. Nhu, si cette voie lui paraissait mériter d'être prise en considération et propre à recevoir l'accord de la Maison Blanche.

5° Au terme de cet entretien, les impressions de M. Cabot Lodge que je transmets *à titre très confidentiel* semblent pouvoir se résumer ainsi :

L'envoyé américain paraît frappé de l'apathie et de la lassitude de la population devant la prolongation de la guerre civile. M. Nhu lui a affirmé que cette lassitude avait gagné aussi les rangs vietcong. L'armée, dans sa majeure partie, est restée fidèle au président Diem (j'ai cru comprendre

[1] Sur les « hameaux stratégiques », voir ci-dessus le n° 63 (et note).

[2] Le Front national de libération du Sud-Vietnam. Créé en décembre 1960, il est dirigé de fait par les communistes nord-vietnamiens.

[3] Ngo Dinh Nhu, frère du président Diem.

que les efforts de dissociation n'avaient pas obtenu les résultats escomptés par les conjurés). Le président lui-même est encore, selon toute apparence et pour le moment, le pilier le plus solide.

D'autre part, en dépit de leur optimisme officiel, les milieux militaires américains n'aperçoivent pas la sortie du tunnel. Dans les conditions actuelles, selon leurs estimations, la lutte peut durer des années sans avantages décisifs.

En outre, M. Cabot Lodge en est conscient, renforcer ici les effectifs américains risque d'entraîner une intervention toujours plus active du Nord-Vietnam, d'accentuer la mainmise de Pékin sur Hanoï et de conduire finalement à une situation explosive qui ressoudera sans doute automatiquement la Russie soviétique et la Chine communiste.

Le nouvel ambassadeur sait que l'opinion aux États-Unis n'accepte qu'avec répugnance de voir les soldats américains s'enfoncer dans les marais du Mékong ou dans la jungle des Hauts Plateaux pour une guerre dont il est difficile de prévoir le terme. Il suit avec attention, m'a-t-il dit, les réactions de cette opinion. Il reçoit chaque jour de nombreuses lettres, des télégrammes.

Sous réserve d'un inventaire plus approfondi, en réaliste, il se demande s'il ne doit pas recommander au président Kennedy d'accorder un nouveau sursis à M. Ngô Dinh Diem. Pour M. Nhu, à qui il reconnaît des qualités valables, son idée serait d'obtenir qu'il s'absente du Vietnam durant six mois, le temps nécessaire, m'a-t-il indiqué, pour que je puisse recréer son visage face à notre opinion. Il se propose de faire aux États-Unis vers janvier un discours pour exposer, après sérieuse étude, les véritables aspects du problème vietnamien et éclairer le public américain.

Si le plan de M. Ngô Dinh Nhu permettait, sans porter aucune atteinte au prestige américain, d'apaiser la guérilla et de rétablir au Sud-Vietnam la situation telle qu'elle était avant le Têt 1960 [1], laissant la voie ouverte au développement politique, économique et social, M. Cabot Lodge serait prêt à s'y rallier.

En attendant, il m'a dit qu'il ne sortirait pas immédiatement de la réserve qu'il observe actuellement vis-à-vis du président Diem et du gouvernement vietnamien, afin de laisser le temps atténuer si possible les rancœurs réciproques. Il veut aussi connaître l'issue du débat parlementaire en cours à Washington sur le montant de l'aide. Il craint que ce montant ne soit fortement réduit et que le Vietnam ne fasse pour une grande part les frais de cette réduction, ce qui diminuerait ses possibilités propres d'action.

Il a été convenu que nous garderions le contact.

(CLV, Sud-Vietnam1956-1964.)

[1] Entre le 24 et le 27 janvier 1960, tirant profit des fêtes du nouvel an vietnamien, les communistes sud-vietnamiens lancent une série d'opérations, notamment dans la province de Ben Tre, qui impressionnent fortement les membres de la Mission militaire américaine. Voir à ce sujet, le télégramme de Saigon n°s 78-83 du 2 février 1960, non reproduit.

81

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon.

T. n°s 768 à 774 [1].
Immédiat. Très urgent.

Paris, 5 septembre 1963, 14 h 38.

Je me réfère à mes télégrammes n° 737 et 740 [2].

Le *New York Times* dans son édition internationale du 5 septembre publie un article de son correspondant de Saigon, Robert Trumbull, intitulé Paris fait pression sur les États-Unis pour diminuer ses attaques contre le régime de Saigon. On y lit Roger Lalouette, ambassadeur de France au Vietnam-Sud, aurait, d'après des rapports sûrs, pris contact avec d'autres ambassades occidentales en vue de persuader M. Cabot Lodge d'essayer de diminuer les critiques que porte Washington contre le Gouvernement. M. Lalouette a obtenu l'appui des ambassades de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie et du représentant diplomatique du Saint-Siège [3]. Ces diplomates constituent une sorte de groupe de pression pour amener M. Lodge à prendre une attitude plus conciliante envers M. Ngo Dinh Nhu. La déclaration du général de Gaulle sur le Vietnam [4], qui vise à mettre un terme à l'influence américaine au Vietnam, lui a été suggérée par l'ambassadeur Lalouette. On croit aussi dans les cercles diplomatiques que le général de Gaulle a maintenu M. Lalouette à Saigon au-delà de son temps normal pour contrer directement les efforts de M. Lodge, qui est considéré à Paris comme anti-français. L'article fait ensuite état d'un plan que vous approuveriez, encourageant les contacts que Ngo Dinh Nhu cherche à prendre avec le Nord, spécialement par l'intermédiaire du délégué polonais à la Commission internationale [5], en vue d'aboutir à la création d'un Vietnam neutre et unifié. Ces efforts seraient payants puisque le délégué polonais est maintenant invité aux réceptions du corps diplomatique à Saigon. L'article se termine ainsi : Mme Ngo Dinh Nhu a fait remarquer cette semaine que M. Lalouette était un éminent ambassadeur et elle a critiqué M. Lodge.

Je vous rappelle la position du Gouvernement. Il n'est point dans nos intentions d'intervenir dans la politique intérieure du Vietnam et de nous

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département. Il est communiqué aux postes de Washington (n°s 16957-16963) et Londres (n°s 15097-15103).

[2] Par le télégramme n°s 737-739 du 2 septembre, non reproduit, le ministre des Affaires étrangères rappelle à l'ambassadeur de France à Saigon que : « Dans les circonstances présentes, une attitude d'expectative et de non-ingérence s'impose pour nous à Saigon comme à Paris. » Par le télégramme n°s 740-741 du 2 septembre, non reproduit, le Département renouvelle cet appel à la non-ingérence dans les affaires intérieures du Vietnam.

[3] Mgr Asta, délégué apostolique.

[4] Voir cette déclaration, prononcée lors du Conseil des ministres du 28 août, dans *Le Monde* du 31 août, p. 2.

[5] Kieczyslaw Maneli, représentant polonais de la Commission internationale de contrôle.

faire les champions auprès de qui que ce soit de M. ou Mme Nhu. Mes télégrammes précédents vous prescrivaient une extrême réserve à ce sujet. Nous n'avons pas non plus à donner des conseils à M. Cabot Lodge et à prendre des responsabilités dans ce qu'il compte faire ou ne pas faire vis-à-vis de la famille Diem. Enfin, même si la réunification est notre objectif, nous n'avons pas à encourager des contacts entre M. Nhu et des émissaires du Nord.

Cet article du *New York Times* confirme les rumeurs que nous avait rapportées l'ambassade de Grande-Bretagne (mon télégramme n° 740) [1]. Il suit aussi les lignes d'une note que vous avez rédigée à Paris le 21 juin dernier [2] et qui ne peut en aucune façon être considérée comme le texte d'instructions que vous auriez reçues.

Dans ces conditions, veuillez, dès réception, m'indiquer par télégramme ce qu'il peut y avoir de vrai dans l'article du journaliste américain et me donner toute précision sur l'attitude que l'on vous prête [3].

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] « L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris a fait savoir le 2 septembre au Département que, d'après les renseignements que le *Foreign Office* recevait de son ambassade à Saigon, on pouvait se demander si la tendance actuelle de la politique française n'était pas de soutenir Ngo Dinh Nhu comme étant l'homme le mieux placé pour engager son pays dans une politique d'unité et d'indépendance vis-à-vis de l'Amérique. »

[2] Dans cette note « A/S : Le problème vietnamien - Premières perspectives d'une solution politique ? », non reproduite, l'ambassadeur Lalouette affirme qu'on pouvait espérer que les deux régimes vietnamiens se rapprochent par désir d'échapper aux tutelles de leurs protecteurs américains et chinois, et par lassitude d'une guerre qui ne pouvait être gagnée. Il soutient que, dans cette hypothèse, la France pourrait jouer un rôle d'intermédiaire.

[3] Dans le télégramme de Saigon n°s 774-781 du 6 septembre, non reproduit, l'ambassadeur Lalouette affirme avoir toujours observé strictement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du Vietnam. Par le télégramme n° 796 du 7 septembre, non reproduit, le Département le rappelle à Paris pour de plus amples explicatios. Sur le même sujet, voir également ci-dessous le n° 86.

82

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3187 à 3190.
Diffusion réservée.

Rabat, 5 septembre 1963.
(Reçu : 22 h 56).

Je me réfère à mon télégramme no 3178 [1].

J'ai vu M. Guédira, en fin d'après-midi le 5 septembre, et lui ai communiqué une copie de la note [2] que j'avais remise le matin même à M. Balafrej, en l'accompagnant des commentaires contenus dans votre télégramme 2397 [3].

À ce sujet, M. Guédira m'a fait remarquer que le communiqué du 4 septembre [4] ne pouvait en aucune façon être considéré comme une mesure d'exécution de la reprise des terres, mais essentiellement comme une mesure d'information répondant du reste à la demande exprimée par cette ambassade de prévoir un inventaire contradictoire. Ce vœu m'a été en effet exprimé par tous nos agriculteurs et leur réaction, à la publication du communiqué (mon télégramme no 3185) [5], a été plutôt favorable, précisément à cause de cette assurance qu'il contient.

M. Guédira m'a confirmé qu'il allait s'efforcer d'obtenir du Roi l'envoi avant la fin de la semaine de sa lettre au général de Gaulle. Il m'a assuré à nouveau qu'il me communiquerait le texte législatif ou réglementaire

[1] Par le télégramme no 3178 du 5 septembre, réservé, non publié, en provenance de Rabat, l'ambassadeur de France annonce qu'il a remis à M. Balafrej la note envoyée par Paris le 4 septembre, relative à l'expropriation des agriculteurs français (voir ci-dessous la note no 2). Le ministre marocain des Affaires étrangères trouve la note dure ainsi que les commentaires qui l'accompagnent. L'ambassadeur indique que le gouvernement français attend une réponse à la note du 16 août et qu'il appartient au gouvernement marocain de prendre des initiatives au sujet des indemnisations.

[2] Le texte de la note remise le 5 septembre fait l'objet du télégramme de Paris no 2402 du 4 septembre, réservé, non reproduit. Il s'agit d'une note de protestation sur les conditions dans lesquelles les autorités marocaines engagent les opérations de reprise des exploitations agricoles appartenant à des Français : le manque de réponse à la note du 16 août, qui insiste sur le droit à indemnisation des agriculteurs français, l'absence de délai laissé aux agriculteurs, le fait que les terres ont été cédées, au début du protectorat, à titre onéreux par l'État marocain qui en a encaissé le prix, enfin la situation humanitaire des expulsés.

[3] Le télégramme no 2397 du 4 septembre, réservé, en provenance de Paris, non publié, porte à la connaissance de l'ambassadeur de France les observations qu'appelle le communiqué marocain du 4 septembre qui annonce, sans se fonder sur un texte législatif, le début des opérations de reprise des terres ; ce communiqué apparaît comme une mise en demeure sans préavis et sans qu'une réponse soit donnée, à ce jour, par le Roi au Président de la République. La question de l'indemnisation est aussi rappelée ; elle ne saurait être prise en charge par le gouvernement français, même partiellement, avant une réponse satisfaisante à la note du 16 août.

[4] Le communiqué marocain du 4 septembre annonce, sans se baser sur un texte législatif, la mise en œuvre sans délai de la reprise des terres. (Télégramme de Paris no 2397).

[5] Le télégramme no 3185 du 5 septembre, en provenance de Rabat, indique que les premières réactions de certains agriculteurs au communiqué du 4 septembre ne sont pas toujours défavorables. La décision marocaine de procéder à un inventaire contradictoire des biens des agriculteurs répond à une revendication de ceux-ci.

provoquant la reprise des terres. Il voit dans ce texte la première des mesures d'exécution de son plan.

Le ministre de l'Agriculture a paru choqué quand je lui ai dit qu'il ne devait pas penser que, vu l'atmosphère politique actuelle, nous étions prêts à prendre à notre charge l'indemnisation de nos compatriotes. Il a été, m'a-t-il dit, l'élément moteur de l'amélioration des rapports franco-marocains et, s'il a retardé la reprise des lots de colonisation pendant des années, c'est précisément pour permettre cette amélioration.

J'ai encore insisté auprès de lui pour que le gouvernement marocain réponde par écrit à nos notes du 16 août [1] et du 5 septembre, en marquant, comme me l'a dit Hassan II, son intention de procéder à une indemnisation des propriétaires et d'ouvrir à ce sujet une négociation avec nous.

Je n'ai, bien entendu, fait aucune allusion, ni à M. Balafrej ni à M. Guédira, du programme agréé par M. le Ministre des Finances.

(Collection des télégrammes, 1963.)

83

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ASIE-OCÉANIE
SECTION MILITAIRE

De la situation militaire au Laos
et du rôle de la Mission militaire française

N. [2] *Paris, 5 septembre 1963.*

Après la crise d'avril et juin 1963 [3] qui a opposé Pathet-Lao et neutralistes, la situation militaire au Laos s'est à nouveau stabilisée.

Les neutralistes ont perdu plusieurs positions importantes au cours de cette crise mais ils ont survécu et, sous la direction du général Amkha [4], ont entrepris leur réorganisation.

Les experts de la Mission militaire française leur apportent leur aide et sont sur le point de reprendre leurs activités auprès des forces du général Phoumi [5].

[1] La note remise le 16 août par l'ambassadeur de France proteste contre les dispositions du gouvernement marocain « ayant pour objet le transfert des terres de colonisation à l'État marocain ou à toute autre collectivité ». (Voir ci-dessus la note n° 2).

[2] Cette note est rédigée par le chef de bataillon P. Fabisch.

[3] Voir à ce sujet, *DDF*, 1963-I, n°s 184, 215, 228.

[4] Amkha Soukhavong, chef du cabinet spécial militaire neutraliste auprès du président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien.

[5] Phoumi Nosavan, vice président et ministre des Finances du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien, dans lequel il représente la droite.

*
* *

Le croquis joint [1] permet de constater que les neutralistes ont perdu presque toutes leurs positions en dehors de la plaine des Jarres, en particulier celles du moyen Laos. Ils conservent encore la plus grande partie de la province de Phong Saly mais cette province isolée ne peut jouer un rôle militaire appréciable.

Les forces du général Phoumi, dans la vallée du Mékong, et les Pathet-Lao, depuis le piedmont jusqu'aux frontières des deux Vietnams, se partagent donc en fait le Laos, tout en entretenant des positions, des maquis et des guérillas dans le domaine de l'adversaire.

Le rapport des forces entre Pathet-Lao et phoumistes, évaluées respectivement à 20 000 et à 45 000 hommes, a peu évolué. Les Américains ont mis à la disposition du général Phoumi six avions T 28 mais ces appareils n'empêcheraient sans doute pas les Pathet-Lao, rustiques et sévèrement encadrés pr les Nord-Vietnamiens, de surclasser leurs adversaires ; les phoumistes sont en effet sans conviction et leurs cadres sont absorbés par la poursuite de profits personnels.

Les neutralistes sont moins de dix mille. Le général Amkha, avec l'aide de la Mission militaire française, a entrepris de réorganiser ses unités et de renforcer ses positions de la plaine des Jarres. Il s'efforce également d'échapper à la tutelle du général Phoumi en ce qui concerne le soutien logistique de ses forces. Les Américains, qui restent la source des approvisionnements, n'ont pas encore admis de créer une chaîne logistique particulière pour servir les neutralistes.

*
* *

La Mission militaire française a fourni aux neutralistes les experts que ceux-ci ont réclamés, cependant le général Phoumi s'était montré hostile à la reprise d'activité des cadres français auprès de ses unités. Mais à la fin du mois de juillet, il demandait officiellement à la Mission de lui fournir experts et instructeurs.

La mise en place d'officiers français auprès des états-majors et des services est sur le point d'être réalisée, tandis que douze avions *Morane*, destinés à l'entraînement des pilotes Lao, vont être dirigés sur Séno au titre de l'aide militaire française directe.

La Mission militaire basée à Vientiane a toujours des détachements à Luang-Prabang, à la plaine des Jarres, à Paksé et à Séno, où un centre d'instruction important doit être installé.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

[1] Non reproduit.

84

COMPTE RENDU

Entretien entre le Général de Gaulle et sir Milton Margaï, Premier ministre de Sierra Leone, le 6 septembre 1963, de 12 h 30 à 13 h 15

C.R. Très secret.

Le Premier ministre [1] remercie le général de Gaulle de lui avoir accordé une audience, qui lui permet d'exprimer la reconnaissance de la Sierra Leone à la France pour la politique d'émancipation et d'indépendance qu'elle a poursuivie en Afrique. Les chefs d'État des pays francophones voisins de la Sierra Leone ont encouragé le Premier ministre à s'arrêter à Paris, afin que soit connu le sentiment de son pays à l'égard de l'œuvre entreprise par la France en faveur de l'unité africaine.

Le général de Gaulle attire l'attention de sir Milton sur les difficultés auxquelles l'Europe, l'Amérique et l'Asie se heurtent dans la voie d'une unification, mais il n'en exprime pas moins le souhait que l'Afrique réussisse à surmonter ses propres obstacles.

Le Premier ministre informe le Général qu'avant de venir à Paris, il avait pris l'attache du Premier ministre nigérien [2], qui est un de ses meilleurs amis. Celui-ci l'avait chargé d'une mission auprès du général de Gaulle, en vue d'aborder l'étude de l'éventualité d'une reprise des relations diplomatiques avec la France. Sir Milton souhaiterait connaître quelle procédure devrait être engagée, afin que le vœu du Nigeria tendant à reprendre des rapports normaux avec la France puisse être exaucé.

Le général de Gaulle prend bonne note de l'information que veut bien lui communiquer le Premier ministre et précise que MM. Senghor, Houphouët-Boigny et Maga, qui sont à la fois les amis du Général et ceux de sir Abubakar Tafewa Balewa, sont déjà intervenus dans ce sens. La France ne nourrit que de bons sentiments à l'égard du Nigeria, mais étant donné

[1] Sir Milton Margaï séjourne en France du 5 au 9 septembre. Le 9, il a un entretien avec M. Couve de Murville. Sur le Premier ministre de Sierra Leone, sa personnalité, ses idées, voir la note du 2 septembre, non reproduite, rédigée par M. Rémy Teissier du Cros, conseiller des Affaires étrangères au Département, soulignant le fait que sir Milton Margaï est un modéré qui ne s'est pas associé aux attaques lancées contre la France par d'autres leaders d'expression anglaise au moment de l'affaire d'Algérie et de Bizerte. Il est plus proche de MM. Houphouët-Boigny et Senghor que de Nkrumah et Sékou Touré. Néanmoins dans l'aide-mémoire préparé pour son entretien avec M. Couve de Murville figurent, entre autres, les expériences atomiques françaises et la reconnaissance de l'Afrique comme zone dénucléarisée. Sur la Sierra Leone, données historiques et géographiques, voir la note établie par M. Jean-François Poncet, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Afrique au Département, du 2 septembre, non retenue. Sur l'opposition en Sierra Leone et le voyage à Paris de sir Milton Margaï, voir la dépêche n° 303/AL, Freetown, 3 octobre, non reproduite.

[2] Sir Aboubakar Tafewa Balewa. Le Nigeria rompt ses relations diplomatiques avec la France le 5 janvier 1961, à la suite des trois explosions atomiques françaises au Sahara en 1960. Sur le sujet, voir *DDF,* 1960-II, n° 131 (et notes) et 1961-I, n° 170 (et notes).

que son gouvernement a jugé opportun de mettre l'ambassadeur de France à la porte, il n'y a pas lieu pour le moment d'envisager une procédure particulière. Le jour où la reprise des relations diplomatiques sera décidée avec le Nigeria, les mécanismes normaux seront utilisés à cette fin.

Sir Milton Margaï informe le général de Gaulle que, lors de la dernière réunion des Premiers ministres du Commonwealth à Londres [1], la Sierra Leone a été le seul membre qui ait pris la parole en faveur d'une éventuelle association de son pays au Marché commun. La déclaration publique qu'a faite à cette occasion sir Milton était motivée par son désir de faire bénéficier son pays des mêmes conditions d'association que celles des pays voisins francophones. Ni le Ghana ni le Nigeria ne se sont associés au désir exprimé à Londres par la Sierra Leone.

Le général de Gaulle estime que la Sierra Leone se trouve dans une situation géographique et économique qui se prête effectivement à une éventuelle association au Marché commun dans des conditions analogues à celles qu'ont souscrites les États africains. Il ne semble pas au Général qu'il en va de même pour le Nigeria, dont le vaste territoire est doté d'une économie particulière, ni pour le Ghana, dont la production de cacao semble entièrement orientée vers le marché de Londres. Il serait donc normal que la Sierra Leone envisage d'établir des liens particuliers avec le Marché commun. La France, quant à elle, n'aurait pas d'objection à l'éventualité d'une association de ce genre, mais il est évident qu'une telle décision dépend exclusivement de la Sierra Leone. Il est vraisemblable d'ailleurs que les autres pays du Marché commun n'auraient pas d'objections si une telle initiative était prise par la Sierra Leone.

Le Général constate toutefois que la Sierra Leone est membre du Commonwealth et ne voit pas très bien comment les dispositions économiques de ce régime particulier permettent à la Sierra Leone d'envisager une telle association avec le Marché commun. En tout état de cause, rien ne s'oppose à ce que la question soit étudiée.

Le Premier ministre précise qu'ayant fait une déclaration publique aux autres membres du Commonwealth, il s'estime libre d'amorcer des négociations avec Bruxelles. Il a déjà pris la décision d'envoyer un représentant auprès de la Commission économique européenne en vue d'entreprendre les premières démarches.

Sir Milton évoque enfin la récente conférence d'Addis-Abeba [2] qui, à son avis, a été fort bien présidée par S.M. l'empereur Haïlé Sélassié. sir Milton ajoute qu'elle a été caractérisée par l'impatience des jeunes chefs d'État africains, qui semblent avoir préféré certaines solutions radicales, alors que le Premier ministre de Sierra Leone et le chef d'État du Liberia

[1] La conférence du Commonwealth se tient à Londres du 10 au 19 septembre 1962. Sur le sujet, voir *DDF*, 1962-II, n° 85. Se reporter également à l'*Année politique 1962*, pp. 537-539.

[2] La conférence d'Addis-Abeba se tient du 22 au 26 mai dans la capitale éthiopienne. Trente nations y sont représentées. La conférence se termine par la publication de la charte de l'unité, africaine et la création de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Sur le sujet, voir *DDF*, 1963-I, n°s 183, 206. Se reporter aussi à l'*Année politique 1963*, pp. 216-217.

s'étaient efforcés de calmer les esprits de leurs jeunes collègues. Pour ce qui est des Nations Unies, sir Milton estime que la Chine de Pékin devrait y être admise.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

85

I

COMPTE RENDU

Entretien de M. Couve de Murville avec M. Masayoshi Ohira, Ministre des Affaires étrangères du Japon, au Quai d'Orsay, le 6 septembre 1963, (10 h 30 à 12 h et 16 h 30 à 18 h)

C.R.

Assistaient à l'entretien :

– du côté japonais : MM. Hogen, directeur d'Europe
Kato, des Affaires économiques
Haguiwara, ambassadeur à Paris
Kitahara, ministre-conseiller
Yamashita, secrétaire d'ambassade

– du côté français : MM. Lucet
Dennery
de Beaumarchais
Manac'h
Bernard Durand
Toussaint

M. Couve de Murville souhaite la bienvenue à M. Ohira et exprime sa satisfaction de pouvoir s'entretenir à nouveau avec lui [1]. La séance qui s'ouvre est la première des consultations régulières franco-japonaises dont le principe avait été décidé à Tokyo au printemps dernier [2]. La visite de

[1] M. Ohira se rend en voyage officiel en France du 26 au 28 septembre 1962. M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, accompagné de quatre hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, effectue une visite officielle au Japon du 11 au 20 avril. Pour le compte rendu des entretiens, se reporter à *DDF,* 1962-II, n° 91 et 1963-I, n° 141.

[2] Lors de la visite effectuée par M. Couve de Murville au Japon en avril. Le 9 mai, le ministère japonais des Affaires étrangères annonce l'ouverture à l'automne d'entretiens franco-japonais à Paris, auxquels M. Ohira doit participer.

M. Ohira en Scandinavie et les consultations qu'il vient d'avoir à Londres [1] s'inscrivent dans un contexte d'ensemble, qui souligne le développement des rapports du Japon avec l'Europe occidentale. Nous ne pouvons, pour notre part, que nous en féliciter.

M. Ohira se souvient de la manière chaleureuse dont il a été reçu en France l'année dernière et remercie M. Couve de Murville de son accueil. Il a saisi l'occasion d'un voyage circulaire dans les pays scandinaves pour s'arrêter à Londres et à Paris sur le chemin du retour. Il vient d'apprendre, à son arrivée en France, la mort de M. Robert Schuman [2]. Le Japon ne peut oublier que ce dernier a contribué à faciliter le retour de son pays dans le concert international. M. Ohira tient donc à exprimer, au nom du peuple japonais, ses condoléances pour la disparition d'une éminente personnalité « européenne » unanimement admirée et estimée dans son pays.

M. Couve de Murville remercie le ministre japonais de ce témoignage de sympathie pour une perte qui est profondément ressentie en France. Il propose de passer tout de suite au premier point de l'ordre du jour, qui porte sur les relations entre l'Est et l'Ouest.

M. Ohira croit comprendre dans ses grandes lignes la position du gouvernement français. M. Couve de Murville l'avait déjà exposée à Tokyo en avril dernier mais, depuis cette époque, un événement nouveau est intervenu avec la signature à Moscou de l'accord sur l'arrêt des essais nucléaires [3]. La France ayant décidé de ne pas adhérer à ce pacte, le ministre japonais souhaiterait recevoir de son collègue français des éclaircissements sur la position française.

M. Couve de Murville rappelle que la position générale de la France en face du problème du désarmement avait déjà été exposée lors des entretiens d'avril dernier à Tokyo. Depuis, les choses ont évolué dans des conditions particulières. Ce qui vient d'être fait c'est – semble-t-il – un accord non pour le désarmement mais pour une détente. Les auteurs de l'accord de Moscou eux-mêmes admettent que leur initiative n'a aucun rapport avec le désarmement. C'est ainsi qu'on s'achemine vers la ratification de cet accord, étant bien entendu que le développement des armements atomiques va se poursuivre et même s'accentuer. S'il ne s'agit pas du désarmement, il s'agit donc d'autre chose ; il s'agit, en fait, des rapports entre les États-Unis et l'URSS, autrement dit de ce qu'on appelle la détente.

Si cette analyse est exacte, l'important n'est pas l'accord de Moscou, mais les suites qu'il peut comporter en ce qui concerne les rapports entre

[1] M. Ohira visite la Norvège, la Suède, le Danemark, la Grande-Bretagne et la France. Sur la conférence de presse de M. Ohira à Londres, voir le télégramme de Londres n°s 3698-3702 du 6 septembre, non reproduit. M. Ohira rentre à Tokyo le 10 septembre ; sur son voyage en Europe, se reporter à la dépêche de Tokyo, n° 654/AS du 13 septembre, non reproduite. En dehors de son entretien avec M. Couve de Murville, M. Ohira est reçu par M. Pompidou le 6 septembre, visite de pure courtoisie au cours de laquelle le développement de l'enseignement de la langue française au Japon est évoqué.

[2] Le 4 septembre 1963.

[3] Le 5 août 1963. Du 8 au 15 août, de nombreux pays adhèrent au traité, le signant soit à Washington, soit à Moscou, soit à Londres ou dans plusieurs de ces capitales à la fois.

l'URSS et les États-Unis. À ce point de vue, le ministre japonais connaît notre position générale : nous sommes en faveur de la détente et de l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest. Nous pensons que cette détente ne peut se faire que dans certaines conditions et, en particulier, elle suppose qu'on ne touche pas au *statu quo* tel qu'il est sorti de la guerre. Nous sommes partisans de la détente mais opposés à toute mesure qui modifierait le *statu quo,* notamment s'il s'agit d'une mesure défavorable à l'Occident. C'est sur cette base que nous considérons ce qui peut être discuté ou négocié, et c'est sur cette base que nous faisons connaître notre attitude à nos alliés et à nos amis américains.

Pour le moment, nous ne sommes pas très satisfaits de certaines idées qui sont mises en avant, telles que celle d'un accord de non-agression entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, ou la prévention des attaques par surprise. Nous n'y sommes pas favorables car nous pensons que, si ces idées sont mises en application, elles auraient pour conséquence de modifier le *statu quo* et dans un sens dangereux pour l'Occident. Ce dont il s'agit en effet, et qui est inspiré par les Russes, a pour objectif, ou du moins pour résultat, de tendre à la neutralisation de l'Europe centrale et en particulier de l'Allemagne. À notre avis, la neutralisation de l'Allemagne aurait pour résultat de modifier la situation établie en Europe au désavantage de l'Occident et, notamment, elle détruirait l'équilibre qui s'est plus ou moins instauré en réduisant l'Europe occidentale à une frange comprenant la France et l'Angleterre, avec le risque d'être rapidement submergée par les Russes.

L'objectif de notre politique reste donc toujours le même : chercher à maintenir l'Allemagne là où elle est aujourd'hui, c'est-à-dire dans l'Occident. Nous voyons avec appréhension toute idée d'arrangement avec les Russes qui aurait pour objectif, ou tendance, de détacher l'Allemagne de l'Occident. La presse américaine a émis l'idée absurde que l'Allemagne aurait à choisir entre l'Amérique et la France. En fait, l'Allemagne n'a pas à choisir entre les États-Unis et la France, mais entre la Russie et l'Occident et, dans cette affaire, les États-Unis ont exactement les mêmes intérêts que nous, c'est-à-dire maintenir l'Allemagne là où elle est. Voilà, de manière générale, quelle est notre position dans cette grande question des rapports Est-Ouest et quels sont les risques de certains changements, qui ne sont pas encore en cours, bien entendu, mais qui pourraient progressivement intervenir. Voilà quel est également le point de vue de l'Europe occidentale. Nous aimerions savoir ce qu'on pense au Japon de ce problème.

M. Ohira souhaiterait, avant d'exposer son point de vue, poser quelques questions. Il comprend l'appréhension de la France à l'égard de toute modification du *statu quo* d'après-guerre. Dans ces conditions, un progrès vers le désarmement n'est-il pas en lui-même une modification du *statu quo* ?

M. Couve de Murville le confirme. S'il y a désarmement, il y a évidemment modification du *statu quo* dans le bon sens. Mais le désarmement devrait naturellement intervenir de telle manière qu'il ne modifie pas l'équilibre des forces et les problèmes territoriaux.

M. Ohira pose une seconde question. En ce qui concerne le problème de l'Allemagne, il aimerait savoir si le ministre estime que ce pays peut demeurer longuement dans son État actuel de division.

M. Couve de Murville répond que la division ou la réunification de l'Allemagne est un grand problème. La division de ce pays constitue une situation anormale et malsaine ; on ne peut la concevoir comme définitive. Ceci dit, tout le monde est d'accord, y compris les Allemands, pour estimer que la réunification n'est possible que par voie pacifique, c'est-à-dire, un jour, par accord entre Occidentaux et Russes, puisque ce sont ces derniers qui s'opposent à la réunification. Par conséquent, il faut maintenir la question ouverte en attendant de pouvoir la régler, mais surtout ne rien faire pour en rendre le règlement impossible ni pour légaliser le *statu quo*. Il est évident, de ce point de vue, que tout ce qui a pour but de consolider le statut de l'Allemagne orientale va dans le sens contraire.

M. Ohira croit comprendre que, lorsque la France appréhende la conclusion d'un pacte de non-agression ou d'un accord sur la cessation des attaques par surprise, c'est parce que de tels arrangements aboutiraient à renforcer la position de l'Allemagne orientale et à affaiblir l'Allemagne de l'Ouest.

M. Couve de Murville répond par l'affirmative.

M. Ohira, faisant allusion à l'accord signé à Moscou, explique dans quelles conditions le gouvernement japonais a décidé de le signer. Le Japon est en effet le seul pays qui, dans l'histoire, ait connu les effets de l'arme nucléaire et le peuple japonais, sensible à l'idée qu'il convient d'éviter à l'humanité la répétition de telles conséquences, ne se reconnaît pas la possibilité de posséder, de fabriquer et d'utiliser les armes nucléaires. Bien que l'accord de Moscou ait un caractère partiel et ne puisse être considéré que comme une ébauche, le Japon a estimé qu'il était souhaitable que le plus grand nombre possible de pays le signent. Il n'en a pas moins précisé que la signature n'implique pas de sa part une reconnaissance de l'Allemagne de l'Est. Même si cet accord n'est que partiel, le peuple japonais souhaite vivement qu'il puisse constituer le début d'une entente pour le règlement des grands problèmes actuellement en suspens. Le ministre japonais comprend, d'après l'exposé de M. Couve de Murville, qu'une telle entente n'est pas facile.

À cet égard, M. Ohira croit discerner deux tendances, l'une selon laquelle l'URSS est un partenaire avec lequel on peut parler, l'autre selon laquelle il est dangereux de parler avec elle. Pour sa part, il exprime le souhait que l'Occident unifie ses vues sur la question des pourparlers avec la Russie.

M. Couve de Murville sait quelle est, dans le domaine des affaires atomiques, la position particulière du Japon et les raisons naturelles et évidentes qui l'animent. Quant à la question que pose M. Ohira sur le point d'une éventuelle négociation avec la Russie, il ne pense pas, pour sa part, que le problème se pose sous la forme du dilemme qu'il a évoqué : la Russie est-elle un pays avec lequel on peut, ou non, traiter ? La question

n'est pas de savoir s'il est bon ou mauvais, moral ou immoral de parler avec la Russie. La question est de savoir comment on discute avec elle et sur quels points. Tout ce qui peut conduire à l'amélioration du *statu quo,* sans préjudice pour personne, Occidentaux ou Russes, est une bonne chose. S'il s'agit d'une négociation qui aboutit à modifier le *statu quo* en faveur des Russes, nous y sommes opposés. Il va sans dire que, de ces problèmes, nous nous entretenons de manière continue avec nos alliés, en particulier avec les États-Unis, et nous cherchons à nous expliquer mutuellement nos positions. Le Ministre verra M. Rusk au début d'octobre [1] et il sera question avec ce dernier de tout cela, d'une façon aussi approfondie que possible. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de penser que nous avons un différend de principe avec les États-Unis. Il y a deux ans, il y a eu des discussions passionnées à propos de Berlin, puis les choses se sont arrangées en ce sens que rien n'a été changé à la situation. On peut espérer, en définitive, que de nouveau l'évolution se fera dans la ligne du bon sens. Naturellement aussi, pour tout le monde, il existe des problèmes de politique intérieure.

M. Ohira se déclare satisfait de l'exposé qu'il vient d'entendre et suggère qu'on passe au deuxième point de l'ordre du jour.

M. Couve de Murville estime que les deux problèmes sont d'ailleurs liés. Que pense M. Ohira des relations sino-soviétiques, en dehors naturellement du fait qu'elles sont mauvaises ?

M. Ohira regrette de ne pouvoir parler de la question avec certitude. Les informations sont loin d'être complètes. À son avis, les polémiques actuelles entre URSS et Chine sur les questions idéologiques retiennent sans doute l'attention, mais il ne pense pas que ce soit là l'essentiel du différend. Ce sont les intérêts nationaux des deux pays qui sont en jeu. Le développement de leurs politiques respectives lui semble confirmer ce point de vue. Tel est l'enseignement à tirer du rapprochement entre l'Inde et la Russie. L'URSS redoute que la Chine ne devienne une puissance de plus en plus forte en Asie et cela l'incite à se rapprocher de l'Inde ; elle semble pratiquer, *mutatis mutandis,* une politique de *containment* [2] semblable à celle que pratiquent les États-Unis à l'égard de la Russie. Les Japonais sont conscients du fait que le conflit entre Moscou et Pékin n'en est encore qu'à ses débuts et ils ne savent pas dans quel sens la Russie pourrait orienter son attitude dans l'avenir. C'est là un point important pour le Japon, qui ne manquera pas d'observer de près les développements ultérieurs.

M. Ohira ouvre une parenthèse pour signaler un fait récent. Les Russes viennent d'annoncer à Tokyo [3] qu'ils relâchaient des pêcheurs japonais qu'ils avaient pris en flagrant délit de pêche au nord du Japon. Ils ont été

[1] Les 5 et 6 octobre.

[2] *Note du document :* M. Ohira a employé le mot anglais.

[3] Le 26 août, l'URSS remet une note au Japon annonçant la libération de pêcheurs japonais détenus sur le territoire soviétique.

peu clairs dans leur manière d'expliquer cette initiative. Ils se sont bornés à révéler, dans leurs commentaires, que ce geste était conforme au vœu exprimé par l'Association nippo-soviétique.

M. Couve de Murville est enclin à partager l'opinion de M. Ohira sur les raisons profondes des divergences sino-soviétiques. Entre URSS et Chine, il s'agit davantage de problèmes nationaux que d'idéologie, et la meilleure preuve en est qu'il apparaît de plus en plus que l'une des raisons de la rupture est la dénonciation par l'URSS de l'accord d'assistance atomique avec la Chine, par lequel Moscou s'engageait à aider Pékin à fabriquer l'arme atomique [1]. C'est dire qu'il s'agit en réalité d'une lutte de puissance. On constate déjà des alignements nouveaux en Asie. À côté d'un rapprochement de la Russie et de l'Inde (car celle-ci a peur comme la Russie de la puissance chinoise) [2], on voit le Pakistan se rapprocher de la Chine et ceci n'a rien à voir avec l'idéologie : le Pakistan est bien l'un des pays les plus réactionnaires du monde. Ces alignements suscitent déjà certaines réactions en Occident. Beaucoup de gens ont tendance à penser qu'il est normal que l'Inde s'appuie sur la Russie et qu'il est immoral que le Pakistan s'appuie sur les Chinois.

Cet état de choses va certainement poser dans l'avenir la question de savoir quelle attitude les Occidentaux auront à prendre à l'égard du conflit sino-soviétique et, respectivement, à l'égard de la Russie et de la Chine. Le Ministre, pour sa part, estime que ce serait une grande erreur pour l'Occident de prendre position dans l'affaire, c'est-à-dire d'appuyer l'un des pays contre l'autre, notamment d'appuyer la Russie contre la Chine. Il conviendrait, à son avis, de laisser ces deux pays régler leurs affaires entre eux et de ne pas intervenir. Qu'en pense-t-on au Japon, qui est directement en contact à la fois avec la Chine et la Russie ?

M. Ohira avoue que ce problème est, de tous, celui qui le préoccupe le plus. En dehors du fait que le Japon a de longues relations historiques avec la Chine continentale, les deux pays sont tout près l'un de l'autre. Sur le plan national, les Japonais sont obligés d'avoir avec la Chine des rapports pratiques constants dans le domaine de la pêche, de la poste, de la météorologie. Ils ne peuvent éviter de tels contacts. Force est aussi, pour le Japon, de tenir compte de l'existence dans l'opinion publique de certains courants favorables à la Chine. Un récent sondage d'opinion vient de révéler que la Russie est l'un des pays qui suscitent au Japon la plus vive opposition. Il n'en est pas de même de la Chine, qui bénéficie de sentiments souvent favorables, même en dehors du mouvement commu-

[1] Le 14 août, l'agence *Chine nouvelle* publie une déclaration retraçant l'évolution des rapports sino-soviétiques dans le domaine atomique. Après avoir rappelé qu'en 1957 les deux pays ont conclu un accord de coopération technique et scientifique, la déclaration affirme que c'est à partir de 1959, au moment de Camp David (25-27 septembre), que Khrouchtchev refusa de tenir la promesse de coopération. Puis la déclaration souligne l'incohérence de la politique soviétique qui, en 1962, repoussait un premier projet anglo-américain tendant à interdire partiellement les essais atomiques. Elle note enfin que, le 20 septembre 1962 et le 6 juin 1963, le gouvernement chinois a précisé à l'URSS sa position sans obtenir de réponse.

[2] Le 29 juillet, *The Times of India* annonce que l'URSS accepte de fournir à l'Inde des missiles téléguidés, de l'équipement radar et des avions de transport.

niste. Il serait maladroit pour le gouvernement de méconnaître ces faits. Mais, Tokyo doit tenir compte aussi de ses relations avec Formose. M. Ohira avoue qu'il lui est difficile, ainsi que pour tous les ministres japonais des Affaires étrangères, de choisir une orientation ferme. Le ministre français soulignait que la réunification allemande ne devait intervenir que par une voie pacifique et qu'il convenait, pour cela, d'attendre le moment favorable. Un problème du même ordre se pose quant à la Chine. Il faut attendre. C'est une question de « timing » [1] . Ni sur le plan intérieur ni sur le plan international, le moment d'une décision ne semble venu. Et pourtant, c'est bien là un problème important pour le Japon et dont il doit suivre l'évolution avec attention. Quelle sera, en attendant, l'attitude de Tokyo ? Il est certain que le Japon ne va pas reconnaître la Chine communiste. La question du siège de la Chine communiste à l'ONU n'est pas mûre davantage. À défaut de rapports officiels, le mieux est donc de laisser libre cours aux contacts privés entre Japon et Chine sur le plan commercial et culturel. Beaucoup de personnalités japonaises vont en Chine, et bien souvent à l'insu du gouvernement. Ce dernier n'est parfois informé de leur déplacement qu'à leur retour. Pourtant, il faut bien tolérer ces contacts, à condition de ne pas aller trop loin et de faire preuve de prudence.

M. Couve de Murville comprend très bien la position japonaise : les Français sont moins directement intéressés par la Chine en raison de l'éloignement géographique. Ce n'est pas le problème de la reconnaissance de la Chine qui se pose (en fait, tout le monde l'a reconnue) mais celui de l'établissement de relations diplomatiques avec elle. À cet égard, l'attitude américaine joue un rôle important. En 1961 et 1962 [2], nous avons participé à la conférence de Genève sur le Laos où la Chine était présente. Nous avons alors eu des contacts avec les Chinois et ces derniers ne nous ont pas caché leur grand désir d'établir des relations diplomatiques avec la France. La question est toujours ouverte. En attendant, nous avons avec Pékin des rapports de fait sur le plan commercial et culturel. Le ministre français comprend que la situation du Japon est assez analogue avec peut-être, du côté japonais, des interférences dans le domaine de la politique intérieure qui n'existent pas en France.

M. Ohira approuve entièrement cette remarque. Le problème de la Chine, au Japon, est lié à certains aspects de politique intérieure. Ce n'est pas seulement dans les milieux de la gauche qu'on décèle un certain désir de normaliser les relations avec la Chine communiste. Cela favorise les contacts privés et il est alors difficile pour le Gouvernement de définir une position précise. Est-il exact, demande M. Ohira, que le parti communiste français soit plutôt favorable à la Chine communiste ?

M. Couve de Murville précise que c'est tout le contraire. Ce parti est dans la main des Russes. C'est dans le parti belge qu'il y a une fraction

[1] *Note du document :* M. Ohira a utilisé l'expression anglaise.

[2] Du 13 au 16 mai 1961. La conférence sur le Laos s'est réunie en 1962 du 2 au 22 juillet. Sur cette conférence, se reporter à *DDF,* 1961-I et 1962-II, sous la rubrique *Laos* dans la table méthodique de cet ouvrage.

favorable à la Chine. Qu'en est-il de l'attitude du parti communiste japonais ?

M. Ohira explique que ce parti est divisé en deux fractions, l'une favorable à la Russie et l'autre à la Chine. Il semble cependant que c'est la fraction pro-chinoise qui détienne la majorité. Mais le parti cherche à régler ce problème et s'attache à faire en sorte que sa division interne apparaisse le moins possible.

M. Couve de Murville demande si cette division a des répercussions sur la position du parti socialiste.

M. Ohira signale que le parti socialiste japonais a pris position en faveur de l'accord de Moscou sur l'arrêt des essais nucléaires. On peut donc prévoir que les rapports que les socialistes entretenaient jusqu'ici avec la Chine communiste vont connaître une nouvelle période. Pour les mouvements de gauche au Japon s'ouvre une phase assez difficile, où leur solidarité risque de devenir précaire. Il est difficile de dire pour le moment si l'attitude prise par le parti socialiste va, ou non, renforcer ses positions. Toutefois, le fait que ce parti a choisi d'approuver l'accord de Moscou est une bonne chose en soi et qui a clarifié la situation.

*
* *

II

(Les entretiens reprennent le 6 septembre 1963 à 16 h 15)

M. Ohira suggère de commencer par les questions intéressant le Vietnam, puis de continuer par les questions économiques et les problèmes africains. Il fait part de l'intérêt que son pays attache aux affaires d'Indochine. Il croit savoir, sur la foi de renseignements de source militaire américaine, que les opérations au Sud-Vietnam [1] ont produit une amélioration de la situation mais à un rythme ralenti. Il est d'avis cependant que la question vietnamienne est plutôt un problème plus politique que militaire. Il sait, d'autre part, avec quel intérêt la France, en raison de ses relations traditionnelles, suit les questions relatives à l'Indochine. Pour cette raison, le gouvernement japonais attache une importance particulière à la récente déclaration du général de Gaulle, qui expose le point de vue fondamental de la France sur le Vietnam. M. Ohira, souhaiterait obtenir des éclaircissements à cet égard.

M. Couve de Murville rappelle que la question de l'Indochine avait déjà été évoquée à Tokyo au printemps dernier. Il avait alors défini la position générale de la France. La politique que nous avons toujours préconisée au Laos a été finalement acceptée par tout le monde et c'est ce qui a

[1] Sur les événements du Sud-Vietnam vus de Tokyo, se reporter à la dépêche de Tokyo n° 625/AS du 29 août, non reproduite.

conduit à la conférence de Genève. Une neutralisation de principe a été définie et bien qu'elle n'ait pas été complètement appliquée, on peut dire que le Laos ne constitue plus une menace de crise internationale.

Pour le Vietnam, nous estimons que le problème est davantage politique que militaire ou mieux, que les difficultés actuelles du Vietnam ne trouveront pas leur solution dans un effort militaire, même si, dans une large mesure, un tel effort apparaît nécessaire. Depuis les accords de Genève de 1954, qui ont posé le principe de la réunification et de la non-ingérence des puissances étrangères dans ce pays, nous avons pratiqué pour notre part une politique qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Vietnam. Nous nous sommes attachés en même temps à préserver les intérêts économiques et autres que nous pouvons avoir dans ce pays. C'est toujours notre politique : non-intervention dans les affaires du Vietnam et expectative, en attendant que le cours des événements permette une solution et que les conditions de la réunification soient réunies, bien qu'à vrai dire on ne voie guère – et tel est aussi le cas de l'Allemagne – comment de telles conditions se réaliseront de manière concrète. Voilà ce qui peut être dit pour éclairer notre politique mais M. Couve de Murville est prêt à répondre à d'éventuelles questions sur le problème.

M. Haguiwara pense que la récente déclaration du gouvernement français a donné l'impression, à tort ou à raison, que la réunification du Vietnam était un but assez rapproché, c'est-à-dire facilement réalisable, tandis que celle de l'Allemagne apparaît comme un but très lointain. Ce problème préoccupe les Japonais en raison d'une situation similaire en Corée. Si on donne l'impression que la réunification du Vietnam est assez proche, cela n'aura-t-il pas des répercussions en Allemagne et en Corée ? Si, au contraire, cette réunification n'apparaît que comme un but lointain, on se trouve dans la même position pour ce qui est des trois pays divisés.

M. Couve de Murville ne sait pas quel effet la déclaration française [1] a pu avoir en Corée. En Allemagne, elle n'a guère eu de répercussions. En fait, il semble bien qu'elle n'a été accueillie avec beaucoup de faveur ni à Washington, ni à Moscou, ni à Pékin. Les Vietnamiens ont été satisfaits qu'on parle de la possibilité de la réunification, c'est-à-dire de la possibilité de se débarrasser de régimes imposés de l'extérieur pour y substituer un régime plus national. Il ne semble pas que cela ait été plus loin.

M. Ohira demande si, de l'avis de M. Couve de Murville, le Vietnam-Nord se trouve sous l'emprise totale de la Chine communiste.

M. Couve de Murville estime qu'il est difficile de répondre à cette question. Il est probable que les Chinois ont une grande influence à Hanoï, car ils sont tout près. Il semble toutefois que les dirigeants cherchent à ne

[1] Le 29 août, le général de Gaulle déclare devant le Conseil des ministres : « La France discerne le rôle que le peuple vietnamien serait capable de jouer dans la situation actuelle de l'Asie (...) dès lors qu'elle pourrait déployer son activité dans l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur, la paix et l'unité intérieures, la concorde avec ses voisins. Tout effort qui serait entrepris au Vietnam à cette fin trouverait la France prête dans la mesure de ses propres possibilités à organiser avec ce pays une cordiale coopération. »

pas trop choisir. Ils n'ont pas signé l'accord de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires, pas plus que les Coréens du Nord. Il apparaît bien que ces pays subissent plus l'influence de la Chine que celle de la Russie.

M. Haguiwara s'enquiert de la manière dont fonctionne la représentation française à Hanoï.

M. Couve de Murville précise qu'elle a des contacts avec les services des Affaires étrangères.

M. Ohira observe qu'il se pose actuellement au Vietnam-Nord un problème grave, celui de la pénurie de produits alimentaires. Est-ce là une situation ancienne ?

M. Couve de Murville rappelle que le Nord a toujours été déficitaire pour ce qui est du riz et qu'il était traditionnellement nourri par le Sud, qui est la région la plus riche. C'est là l'une des raisons principales des difficultés économiques du Vietnam-Nord. Il ne semble pas que ce dernier pays soit aidé par la Chine dans ce domaine.

M. Ohira demande si, dans ce contexte, on peut interpréter la récente déclaration du président de la République, non comme visant à apporter une solution immédiate, mais comme une vision de la réunification dans l'avenir et dans un sens que les Vietnamiens pourront eux-mêmes définir à longue échéance.

M. Couve de Murville considère que cette interprétation est exacte.

M. Haguiwara demande alors ce que la France prévoit dans l'immédiat.

Couve de Murville estime que la situation demeurera telle qu'elle est pour un certain temps dans le Sud. L'alternative serait la prise du pouvoir par un général vietnamien. Les Américains peuvent favoriser une telle initiative. Mais ce ne serait pas un régime populaire. Le défaut du régime actuel est qu'il n'a pas d'assise ni de soutien populaire. Une autre dictature à la place, cela ne changera rien.

M. Haguiwara demande si l'on voit un remplaçant possible parmi les militaires ou parmi les Vietnamiens réfugiés politiques en France.

Couve de Murville répond que nous n'avons pas de candidats.

M. Ohira observe que le gouvernement de Ceylan envisage de poser la question vietnamienne au cours de la prochaine session de l'ONU. On a étudié le problème à Tokyo, mais on y estime que la question est prématurée et que, au stade actuel, il s'agit d'une affaire d'ordre interne.

M. Couve de Murville indique qu'à sa connaissance un certain nombre de pays bouddhistes, asiatiques et autres, demandent l'inscription de la question à l'ONU.

M. Ohira souhaiterait savoir, au cas où le problème ferait l'objet de délibérations à New York, quelle sera la position du gouvernement français.

Couve de Murville répond que nous n'avons pas encore étudié le problème. À vrai dire, ce débat ne passionne pas notre opinion publique. C'est une affaire qui intéresse plus particulièrement les pays bouddhistes.

D'autre part, il convient de rappeler que la charte de l'ONU prescrit que celle-ci ne peut s'immiscer dans les affaires intérieures des pays membres de l'Organisation (*a fortiori* si le pays en question n'est pas membre, ce qui est le cas de la République du Vietnam). Est-ce que ce problème, pour des raisons religieuses, a une résonance particulière dans l'opinion publique japonaise ?

M. Ohira répond que la question ne provoque pas encore de remous au Japon. Il remercie M.Couve de Murville des éclaircissements qu'il lui a fournis sur le Vietnam et suggère que l'on passe à l'examen du point 6, qui concerne les négociations tarifaires.

Il observe qu'en ce qui concerne le Marché commun [1], l'évolution en matière douanière a dépassé le rythme primitivement prévu. Il est attentif aux problèmes que pose la question de la politique agricole commune et de la politique commerciale commune. Son impression est que des difficultés apparaissent, notamment pour ce qui est de la politique agricole commune. Peut-on penser qu'une solution sera trouvée dans ce domaine ?

M. Couve de Murville se défend de faire le prophète. Le problème agricole est partiellement réglé et il convient d'en terminer. On ne peut dire à l'avance comment la question va évoluer. L'on verra d'ici la fin de l'année.

M. Ohira remarque qu'au moment où le Marché commun s'attachait à réaliser le programme prévu, le président Kennedy a soulevé la question de la négociation tarifaire. Le Japon, en tant que nation attachée au commerce avec le monde libre, a adopté une position favorable à cette négociation en vue de renforcer le régime des échanges commerciaux. Toutefois, la position du Japon demeure particulière.

Tout d'abord, il est prévu dans la négociation tarifaire, que les produits qui font exception à la règle devront être réduits au minimum. Or, le Japon doit tenir compte du fait que son agriculture n'a pas réalisé, dans certains domaines, une modernisation satisfaisante. Il en est de même dans l'industrie. Le Japon est d'accord en principe pour la réduction des exceptions, mais il a ses difficultés propres.

En outre, le Japon redoute que les restrictions quantitatives au commerce n'enlèvent leur pleine efficacité à la négociation Kennedy. Le ministre japonais souhaite que, pour donner son plein effet, la question des barrières aux échanges soit loyalement résolue. Il croit savoir que le gouvernement français est favorable à la négociation Kennedy, mais il aimerait connaître de manière plus précise les vues de M. Couve de Murville à ce sujet.

M. Couve de Murville rappelle que cette question avait déjà fait l'objet d'un échange de vues à Tokyo en avril dernier. Il n'a pas l'impression qu'il

[1] Sur le Japon et l'OCDE et le Japon et la CEE, voir deux notes de la direction des Affaires économiques et financières au Département, Service de Coopération économique, respectivement n°s 217/CE et 218/CE des 27 et 30 août, non reproduites.

y ait grand-chose de nouveau depuis lors. La position française est en réalité la position du Marché commun. Elle peut se résumer comme suit :

1° Nous sommes favorables au principe de l'abaissement des tarifs douaniers, car nous n'avons pas l'intention, dans le Marché commun, de pratiquer une politique protectionniste. Voilà notre position de principe et notre position de départ.

2° S'il y a négociation et abaissement des tarifs, ce doit être sur la base de la réciprocité, avec des concessions égales des divers partenaires. Cette réciprocité pose la question des barrières non tarifaires ; elle pose aussi la question des tarifs particulièrement élevés. En ce qui concerne ces derniers, une discussion a eu lieu en mai dernier à Genève, au GATT. On y est arrivé à un malentendu plutôt qu'à un accord, mais enfin, la question est posée. Il est acquis, semble-t-il, que ces tarifs élevés ne peuvent être traités comme les tarifs normaux, sans qu'on sache encore, du reste, comment ils doivent être traités.

Reste l'agriculture. Nous sommes d'accord pour en parler mais, naturellement, la négociation doit être subordonnée à la définition de la politique agricole commune du Marché commun.

En fait, on n'a pas encore beaucoup discuté de tous ces problèmes. Il y a eu des premiers échanges de vues à Genève en mai, puis en juin. D'autres doivent avoir lieu en septembre et octobre. C'est alors, peut-être, que les discussions commenceront vraiment. On a l'impression que les positions du Japon, sur ces problèmes, ne sont pas trop différentes de celles de la France et du Marché commun.

M. Ohira reconnaît que les positions du Japon et du Marché commun sont à peu près les mêmes. Il y a, pourtant, une nuance. Le Japon, pour sa part, attache une importance particulière à la question des exceptions.

M. Couve de Murville estime que les exceptions sont une question de fait : il s'agit de produits déterminés et particuliers. La France n'a pas encore pris position sur ce point, il faut qu'elle se mette d'abord avec ses partenaires du Marché commun. Ceci dit, elle n'a pas l'intention de multiplier des exceptions. Si on peut régler la question des droits anormalement élevés, c'est pour nous l'essentiel.

M. Ohira s'excuse d'aborder maintenant un sujet qui n'a pas été prévu à l'ordre du jour et qui touche à un aspect particulier de l'économie japonaise. Le président Kennedy a publié le 18 juillet un rapport sur la balance des paiements des États-Unis et exprimé son intention, pour éviter l'écoulement de dollars à l'étranger, d'imposer une taxe d'égalisation des intérêts. Cette mesure concerne directement les Japonais, qui ont toujours eu une balance des paiements très précaire. Cette année, le Japon a augmenté ses importations de matières premières. La balance des paiements s'est détériorée sur le plan du « commerce invisible » et c'est grâce aux capitaux américains qu'elle a pu être maintenue. Jusqu'ici, c'est sur la place de New York que le Japon avait obtenu les dollars. Le déficit du compte courant invisible avait atteint le chiffre de 400 millions de dollars et tel était aussi le montant de l'emprunt effectué à New York. Cette fois

encore, les Japonais envisageaient un emprunt. Or, compte tenu des nouvelles mesures prévues par le président Kennedy, il semble impossible de recourir à un emprunt du même genre. M. Ohira rappelle qu'après la dernière guerre, le gouvernement japonais avait pu bénéficier, sur les marchés de Londres et de New York, de la reconversion de son ancienne dette publique et il avait également émis, en Allemagne, un emprunt en marks. Les Japonais estiment qu'ils doivent compter davantage sur les marchés de capitaux étrangers. La France serait-elle en mesure d'offrir, sur ce plan, des facilités financières au Japon ?

M. Couve de Murville était au courant des mesures annoncées aux États-Unis et savait qu'elles créaient pour le Japon des problèmes sur le plan de la balance des paiements. Quant à la question posée par M. Ohira au sujet de la France, elle n'est pas de sa compétence directe. Mais il en prend note et se réserve d'en reparler ultérieurement avec l'ambassadeur.

M. Ohira propose de passer à l'examen des problèmes africains. Pour les Japonais, l'Afrique est le continent noir, c'est-à-dire obscur et peu connu. Cependant, dans la période récente, des pays africains ont envoyé des délégations au Japon et ce dernier pays est en train de renforcer ses relations économiques avec certains d'entre eux. Le ministre japonais sait que la France dispose, en raison du passé, de renseignements nombreux sur l'Afrique et d'une connaissance particulière de ces pays. Il souhaiterait bénéficier, à la fois à Paris et dans les pays intéressés, de l'aide française sur le plan de l'information [1].

M. Couve de Murville comprend le problème qui se pose au Japon. Un grand nombre de pays ou d'apparences des pays viennent de faire leur apparition en Afrique. Ils sont peu connus. Ils ont le désir de diversifier leurs relations, non seulement avec les anciens pays coloniaux mais aussi avec d'autres, et c'est une aspiration très légitime. S'agissant des pays que nous connaissons bien, Afrique du Nord, Afrique occidentale ou centrale, la France est naturellement à la disposition des Japonais pour leur communiquer des renseignements sur les faits et un jugement sur leur situation. Il est facile de s'entendre sur la manière dont les renseignements pourraient être échangés. Dans la mesure où le Japon a des représentations en Afrique, il n'y a aucune difficulté à la coopération entre ambassades respectives. Il va sans dire – et la formule est déjà en application – que les échanges peuvent se faire aussi à Paris entre le Département et l'ambassade du Japon.

M. Ohira donne son accord à ces suggestions.

M. Haguiwara précise que le Japon a déjà des représentations diplomatiques à Dakar, Léopoldville et Rabat. Prochainement, deux autres postes seront ouverts à Alger et à Abidjan.

M. Couve de Murville fait remarquer que, s'il s'agit de développer les échanges commerciaux, ces pays n'ont pas des ressources énormes.

[1] Sur les échanges d'informations sur l'Afrique entre la France et le Japon, voir la note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 24 septembre, non retenue.

M. Haguiwara précise que les ressources du Japon, sur le plan des crédits, sont limitées en raison de tous les engagements que Tokyo a pris en Asie. Il doit néanmoins donner certaines satisfactions aux exigences des pays demandeurs.

M. Couve de Murville tient une telle attitude pour tout à fait naturelle.

M. Ohira remercie le ministre français de ses explications. Y a-t-il un autre point dont il conviendrait de parler ?

M. Haguiwara souhaiterait avoir quelques indications sur les récents événements en Algérie.

M. Couve de Murville souligne que les difficultés que connaît actuellement l'Algérie proviennent surtout de la pénurie de cadres en raison du départ des Français. Il faut s'attendre à ce que l'évolution soit longue et difficile. En ce qui nous concerne, nous estimons que les choses ne vont pas trop mal. Un an et demi après le cessez-le-feu et quinze mois après l'indépendance, on peut constater que tout s'est passé dans un ordre relatif. Il y a sans doute eu des faiblesses, mais, compte tenu des circonstances, il est bien difficile de se plaindre. L'organisation de ce pays sera certainement une œuvre de longue durée. La France n'y interviendra pas. Nous sommes prêts à donner notre aide sur le plan financier et technique, dans la mesure naturellement où l'Algérie le demandera.

M. Haguiwara se demande si les tendances actuelles portent l'Algérie vers l'autorité et la dictature.

M. Couve de Murville pense qu'il est difficile, pour l'Algérie, d'avoir une vie politique diversifiée comme les pays évolués. Rares sont, en dehors du Japon, les pays qui peuvent, sans conséquences dramatiques, se payer le luxe d'avoir une vie politique comme les pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord.

Le ministre français, à la fin des entretiens, remercie le ministre japonais des Affaires étrangères d'être venu en France. Il dit l'importance et l'intérêt qu'il attache à ces conversations.

M. Ohira remercie de son côté. Il tient pour un honneur d'avoir pu assister à la première session des consultations prévues. De tels échanges de vues sont très importants pour les deux pays et pour la solidarité du monde libre.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

86

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ASIE-OCÉANIE
CLV

Entretien avec M. Lalouette

N. [1] *Paris, 6 septembre 1963.*

En l'absence de MM. Manac'h [2] et Brèthes [3], notre ambassadeur à Saigon, avant de regagner son poste au début du mois d'août, a fait part à M. Soulier de l'entretien qui lui avait été accordé par le président de la République.

En bref, notre ambassadeur a présenté cette audience comme il suit :

Au cours d'un entretien d'environ trente-cinq minutes, il avait exposé au général de Gaulle ses vues sur la situation politique au Vietnam. Ces vues, en substance, étaient celles exprimées dans sa note du 21 juin [4], dont le Président avait eu connaissance. À cette occasion, il avait développé ses idées sur les perspectives d'une solution du conflit vietnamien et la ligne politique que nous aurions avantage à suivre dans la conjoncture actuelle. Il avait demandé, par trois fois, au général de Gaulle si cette manière de voir rencontrait son assentiment. Il lui avait été répondu par l'affirmative.

Cependant, à propos d'une éventuelle visite de M. Ngo Dinh Nhu [5] à Paris, le chef de l'État avait fait des réserves et prié notre ambassadeur de ne pas encourager ce dernier dans cette intention.

M. Lalouette était très satisfait des résultats de l'audience qui lui avait été accordée. Il avait le sentiment d'avoir été parfaitement compris par le général de Gaulle et approuvé.

(CLV, Sud-Vietnam 1956-1964.)

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Soulier, secrétaire des Affaires étrangères au Service d'Asie-Océanie au Département.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département.

[3] Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères de 1re classe, chef de Service CLV au Département.

[4] Sur cette note, voir ci-dessus le n° 1 (et note).

[5] Frère du président Ngo Dinh Diem.

87

ENTRETIEN DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET DU ROI HUSSEIN DE JORDANIE À L'ÉLYSÉE

C.R. Très secret. *Paris, 10 septembre 1963.*

M. le Président de la République, après avoir souhaité la bienvenue à Sa Majesté, lui dit combien il se réjouit de ce premier contact et cela pour deux raisons essentielles. La première est la haute estime dans laquelle il tient un souverain qui a donné tant de preuves de persévérance et de courage. La seconde, que, dans le passé, les relations entre la noble maison hachémite et la France, troublées par une certaine politique, n'ont pas toujours été aussi confiantes qu'il eût été souhaitable.

Remerciant le général de Gaulle de son accueil, le Roi déclare que, depuis longtemps, il attendait et souhaitait ardemment l'occasion de rencontrer un chef d'État dont la clairvoyance et la sagesse lui inspirent une profonde admiration. Quant à lui, il estime que, si sa vie a quelque prix, c'est uniquement parce qu'il entend la consacrer au service de son peuple, de sa « famille jordanienne ». Il veut faire de son royaume un État moderne et modèle et, à cet égard, l'amitié et la compréhension du général de Gaulle et du peuple français seront assurément des plus précieuses.

M. le Président de la République demande alors au Souverain quelle sorte de soutien il estime que la France peut apporter en ce domaine.

Avant de répondre à cette question, le Roi tient à brosser un tableau général de la situation de son pays, étroitement lié, par la force des choses, au devenir d'un monde arabe que tout porte à s'unir, mais qui souffre encore de nombreuses contradictions internes, que déchirent de multiples rivalités de personnes et d'idéologies et que menacent de surcroît certaines ambitions étrangères (le Roi veut faire par-là allusion aux visées soviétiques). Il faut enfin tenir compte de la persistance de la question de Palestine, encore ouverte après tant d'années et prétexte commode aux agitateurs de tout bord. Dans ces circonstances, la Jordanie entend d'abord se construire elle-même, devenir une sorte de « citadelle », de stabilité au milieu de voisins divisés, et offrir à ces derniers un exemple susceptible de les aider un jour.

Le général de Gaulle souhaite savoir du Roi les perspectives qu'offre, à son avis, la querelle que se livrent d'une part l'Égypte, de l'autre la Syrie et l'Irak baathistes. Sa Majesté pense-t-elle que cette situation est appelée à se prolonger ou qu'elle doit conduire à des bouleversements prochains.

Aux yeux du Souverain, cette situation est assurément pleine de dangers. D'un côté, il y a l'Égypte, qui, pour remédier à ses difficultés intérieures, politiques et économiques, éprouve la tentation permanente d'imposer sa domination aux autres pays arabes, dirigeant ses tentatives un jour contre l'Arabie, le lendemain contre la Jordanie, la Syrie ou l'Irak. De l'autre, on voit une Syrie en plein chaos, matériellement appauvrie, qui n'a plus d'armée digne de ce nom et où les factions se disputent le pouvoir ; un

Irak qui ne vaut guère mieux. Le Baath [1] qui, pour le moment, tient ces deux pays, se réclame certes de principes, mais de principes qu'il est lui-même bien en peine de définir, puisqu'ils le portent tantôt à collaborer avec les communistes, tantôt à les exterminer. Le malheur des pays arabes est de n'avoir encore su s'élever au-dessus de l'esprit de clan. La réforme politique essentielle que le Roi voudrait mener à bien chez lui consiste précisément à mettre fin à cet état de choses, en dotant son peuple d'une administration moderne de sorte à le rendre apte à se diriger lui-même, même en l'absence d'une personnalité d'envergure à sa tête. C'est seulement lorsqu'un changement de cet ordre sera intervenu dans tous les pays arabes qu'il leur sera possible d'instaurer une unité où seront respectés les droits de tous.

Le général de Gaulle, après avoir exprimé son espoir dans la réussite d'une telle politique, définit la position française en Orient. Les relations sont maintenant rétablies avec tous les pays arabes ; une coopération est rendue possible, qu'appelle d'ailleurs une longue tradition d'amitié. Cette coopération se développe favorablement avec le Liban – cela est normal – ; dans une moindre mesure en Syrie et de façon encourageante, ce qui est nouveau, avec l'Arabie séoudite. Rien encore de très marquant en Irak et en Égypte. Notre pays n'a rien contre l'unité arabe. La France a avec le Proche-Orient des liens résultant de réalités historiques et géographiques ; elle est donc tenue de s'intéresser à cette région. Pourtant, pas plus qu'ailleurs dans le monde, elle ne veut intervenir dans les affaires intérieures des pays intéressés. Sa politique va dans un sens moderne et humain. Cela dit, elle estime préférable que chacun des États intéressés puisse conserver sa personnalité propre.

La question d'une éventuelle aide française est alors abordée. Le Souverain souligne qu'avant tout l'appui moral d'un chef d'État, qu'il admire et en qui il respecte par-dessus tout l'homme inconditionnellement fidèle à ses principes, lui serait infiniment précieux. Que le général de Gaulle veuille bien le considérer comme un jeune frère et un jeune ami toujours attentif aux conseils qu'il lui donnera si, comme il le souhaite, des entrevues comme celle-ci se renouvellent.

Il précise ensuite les buts généraux du plan septennal qui a été mis en œuvre : permettre au pays, par une meilleure utilisation de ses ressources naturelles et grâce à certains grands travaux, de se suffire à lui-même vers 1970. De nombreuses études ont été faites, il importe maintenant de passer au stade des réalisations, notamment en ce qui concerne le développement de l'exploitation des phosphates, la construction d'une usine de potasse sur la mer Morte et le barrage du Yarmouk. Or, on a malheureusement à Amman l'impression que certaines puissances cherchent plutôt qu'à hâter l'exécution de ces projets, à la freiner dans le dessein de maintenir le pays sous leur sujétion. Toute aide technique, toute participation française à la mise en œuvre du plan jordanien seraient hautement appréciées et

[1] Parti socialiste arabe qui se dit universel ; il a des ramifications dans tous les pays arabes, principalement en Irak, en Syrie, en RAU.

accueillies avec reconnaissance. C'est, pour sa part, une coopération « sans limites » avec la France que souhaite Sa Majesté.

M. le Président de la République donne à son interlocuteur l'assurance qu'il étudiera avec son gouvernement la possibilité d'apporter à la Jordanie le concours qu'elle souhaite.

La conversation s'est poursuivie au déjeuner et M. le Président de la République a exprimé l'espoir de recevoir officiellement Sa Majesté lors d'un prochain voyage à Paris. Le Roi l'a à son tour invité à venir visiter les Lieux Saints et la Jordanie.

Le Souverain s'est enfin ouvert de son désir d'une coopération militaire avec la France. L'armée jordanienne, bien qu'équipée par les Américains et les Anglais, pourrait envoyer des cadets se former chez nous, des officiers suivre des stages de perfectionnement. Des unités nouvelles sont à créer (parachutistes). Certains matériels manquent, comme les engins anti-chars ; l'aviation a les plus grands besoins.

Le général de Gaulle a répondu qu'il étudierait ces questions avec beaucoup d'attention.

(Secrétariat général - entretiens et messages, 1963.)

88

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1377 à 1387. *Bruxelles - Delfra, 10 septembre 1963.*

(*Reçu :* 20 h 05).

En vue des prochaines discussions sur le problème de la fusion de certaines institutions des communautés, il n'est peut-être pas inutile d'évoquer brièvement les principaux problèmes que soulève cette opération :

1. Composition de la future commission :

Si l'on exclut au départ la formule de quinze membres (quatorze nommés plus un coopté), on a le choix entre deux possibilités : quatorze ou neuf membres. Le chiffre de quatorze présenterait quelques avantages secondaires, celui notamment de réduire le nombre des gens à écarter. Certains pensent également que, pour nous, trois commissaires ne seraient pas de trop pour abattre la besogne. Mais ces avantages paraissent de peu de poids en présence des inconvénients de la formule à quatorze. D'une part, un organisme aussi nombreux serait moins homogène, donc moins efficace. D'autre part, les pays du Benelux, qui sont déjà généreusement traités, verraient leur influence croître d'une manière démesurée au sein

de la future commission, puisque le seul Benelux disposerait de cinq sièges tandis que l'Allemagne, la France et l'Italie réunies n'en auraient que neuf. Chacun des trois « Grands » aurait trois sièges, alors que la Belgique et les Pays-Bas en auraient chacun deux. Nous n'avons pas, semble-t-il, intérêt à instituer un tel déséquilibre. Que ferait-on enfin dans l'hypothèse – théorique pour le moment, j'en conviens – d'une extension de la Communauté ? Pour toutes ces raisons, la formule de neuf membres paraît la meilleure.

2. Fusion de certains services :

Le projet néerlandais [1], qui sera pris en considération dans les discussions, ne traite en fait que de la fusion des commissaires et de leurs cabinets. C'est insuffisant. Il faudrait en effet prévoir que seraient fusionnés tous les services des trois communautés qui feraient double emploi, par exemple les secrétariats exécutifs, les directions financières, celles des relations extérieures, etc. Ne conviendrait-il donc pas, au moment où la décision sur la fusion serait prise, d'inviter la nouvelle commission à présenter, dans un délai de quelques mois, des propositions en vue de la fusion desdits services, de telle sorte que les mesures d'exécution puissent être adoptées et mises en œuvre dans un délai d'environ une année ?

3. Procédures budgétaires :

Nos partenaires tiennent essentiellement, comme on le sait, à ce que soit maintenu le prélèvement financier de la CECA. Cela étant, et compte tenu des procédures qui existent actuellement au sein de la CECA pour l'adoption du budget, il s'agit d'éviter que la fusion n'entraîne pour la nouvelle commission des droits, en matière budgétaire, plus étendus que ceux qui sont prévus actuellement dans les traités de Rome. Autrement dit, il conviendrait de faire en sorte que, quelle que soit l'origine des fonds (contributions gouvernementales ou prélèvements), le Conseil demeure le seul organe de décision pour l'affectation des ressources dans le domaine budgétaire. Ce point me paraît tout à fait essentiel. Le projet néerlandais prévoit d'ailleurs que les modalités de répartition des dépenses afférentes au Conseil, aux commissaires et à leurs cabinets, seront déterminées par le Conseil unique, sans intervention de la Commission des quatre présidents, laquelle, semble-t-il, devrait être supprimée.

4. Problème des sièges :

Ce point concerne essentiellement le Luxembourg. Il est clair que la fusion des institutions va entraîner le départ du Luxembourg de la CECA. On sait combien cette perspective afflige le gouvernement luxembourgeois, pour des raisons qui tiennent à la fois au prestige du Luxembourg et à l'intérêt économique que présente pour un petit pays comme celui-ci la présence sur son sol d'un nombre important de fonctionnaires avec leurs familles.

[1] Sur ce projet néerlandais présenté le 27 juin 1961, voir la note du 6 février 1963 de la sous-direction d'Europe occidentale, non reproduite.

Bien entendu, la cour devrait rester à Luxembourg, ce qui n'est contesté par personne. Il devrait en être de même, semble-t-il, pour le secrétariat de l'Assemblée – lequel, chose d'ailleurs surprenante, groupe 440 agents – étant bien entendu que l'Assemblée continuerait à siéger à Strasbourg. Peut-être pourrait-on transférer à Luxembourg la Banque européenne d'investissements, qui est un organisme autonome. Il serait peut-être enfin possible de prévoir, pour ménager les transitions, que, pendant une certaine période, le Conseil se réunirait à Luxembourg deux fois par an.

5. Fusion des traités :

La délégation française a déjà indiqué que, à son avis, la fusion des traités devrait intervenir dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur de la fusion institutionnelle. Elle a précisé que la longueur de ce délai était matière à discussion. En fait, si l'on adoptait le délai de trois ans et compte tenu des ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur de la fusion institutionnelle, ce n'est guère avant la fin de 1967 que la fusion des communautés pourrait intervenir, soit deux ans avant la fin de la période de transition du traité de Rome. Je mentionne ce fait parce que les Allemands, jusqu'à maintenant, avaient déclaré que, à leur avis, la fusion des communautés devrait s'effectuer précisément au moment de la fin de la période de transition. En fait, l'écart entre la position allemande et la nôtre n'est pas tellement considérable puisque, dans une hypothèse, il s'agirait de trois ans et, dans l'autre, de cinq ans. La question est de savoir s'il y a intérêt ou non à faire coïncider les deux échéances.

La fusion des institutions soulève en outre de nombreuses questions d'importance moindre. J'en adresserai très prochainement la liste au Département [1].

(Collection des télégrammes, Buxelles-Delfra, 1963.)

[1] Voir à ce sujet la note de Bruxelles-Delfra n° 208/EU du 20 septembre, non reproduite.

89

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5497 à 5500. Priorité [1].
Diffusion restreinte.

Alger, 11 septembre 1963.
(*Reçu :* 04 h 20).

Suite à mon télégramme n°s 5494-5496 [2].

Les constatations ainsi faites [3] conduisent à conclure que l'Algérie sera hors d'état de faire face, d'ici le 31 décembre, à toutes ses charges avec les ressources actuellement assurées. Reste à savoir comment M. Boumaza [4] affrontera cette situation.

A. Un point au moins paraît acquis : il y a toute chance pour que le gouvernement algérien fasse défaut sur ses échéances de fin d'année envers la France. L'annuité de dette à long terme ne sera sûrement pas payée (127 millions de NF dont 95 millions de NF au titre d'une dette envers le FDES [5], que les Algériens contestent depuis juin dernier) [6]. Le remboursement dû au 31 décembre1963, de 250 millions sur les avances à court terme du Trésor français, ne sera pas effectué non plus selon toute vraisemblance. Sur celui du 15 novembre (50 millions de NF), l'attitude algérienne sera peut-être influencée par les conversations qui auront déjà été engagées à cette date au sujet de l'aide pour 1964, à supposer, comme on peut l'espérer, que la trésorerie n'ait pas traversé de crise jusque-là. Les autres dettes, en raison de leur moindre volume et de leur étalement (arriéré postal) [7] et aussi de leur nature (coopération technique), seront peut-être mieux honorées.

L'appel à une nouvelle aide de trésorerie de la France sera évidemment conditionné par l'évolution de nos rapports et par les chances qu'il offrira à l'Algérie d'être plus avantageux qu'un défaut de paiement sur l'échéancier actuel.

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière communiquer Finances. »

[2] Le télégramme n°s 5494-5496 du 11 septembre est la suite de deux autres télégrammes n°s 5485-5488, 5489-5493, tous deux également du 11 septembre, non reproduits, faisant le bilan et l'analyse de la situation financière de l'Algérie, très profondément dégradée.

[3] Trois constatations ressortent de cette analyse financière : l'équilibre du budget ordinaire est illusoire ; de lourdes charges hors budget ne sont pas couvertes ; seule, l'inexécution du programme d'équipement soulage la trésorerie. Le détail en est donné dans les trois télégrammes précités (note 2).

[4] M. Bachir Boumaza, auparavant ministre du Travail, est, depuis le 6 septembre, ministre de l'Économie nationale. Décrets des 18 et 20 septembre 1963.

[5] FDES : Fonds de développement économique et social.

[6] Allusion aux négociations financières franco-algériennes tenues à Paris du 12 au 26 juin 1963.

[7] Il existe une dette postale née de la défaillance des services algériens dans leurs règlements postaux, qui permet à l'Algérie de détenir des ressources occultes ne lui appartenant pas, pour un montant d'environ 332 millions de francs. Cette possibilité est interdite à l'Algérie par l'accord du 26 juin.

B. Dans l'ordre des mesures internes algériennes, on n'imagine guère d'économies nouvelles, après des compressions aussi massives intervenues aussi tard dans l'année. Il ne faut pas écarter, en revanche, que l'État fasse simplement défaut sur de nouvelles catégories de dépenses, comme il le fait dès à présent sur la mise en jeu de sa garantie, la dette publique, les allocations du FAPA [1], de nombreux travaux dont le règlement est indéfiniment différé. C'est même la méthode à laquelle il aura le plus probablement recours en cas de difficultés persistantes.

Mais cette méthode ne suffira pas à le dispenser d'agir sur les recettes et la taxation des grosses fortunes aura des limites assez vite atteintes. Deux politiques opposées sont alors concevables en matière de recettes. L'une, tendant à relancer l'activité, source de l'impôt, par l'octroi de facilités et de garanties aux entreprises, est devenue beaucoup plus difficile qu'il y a un an ou même six mois. La confiance, très ébranlée, serait assez longue à renaître.

Les Algériens peuvent aussi, faute de trouver dans l'imposition d'une activité réduite et sur un marché de l'argent exsangue et méfiant ou encore chez les gouvernements étrangers les ressources nécessaires au financement des dépenses publiques ou du secteur socialiste, être acculés à recourir aux avances de l'Institut d'émission et, parallèlement, à contrôler les transferts, restreindre les importations, peut-être taxer les prix et s'attacher à faire refluer vers le Trésor les liquidités mises en circulation.

Aucun débat de doctrine sur ce thème ne semble avoir eu lieu jusqu'ici dans les cercles dirigeants algériens. Mais la volonté constamment réaffirmée d'accélérer la marche vers le socialisme, la dégradation de plus en plus apparente des finances publiques, la récession dans de nombreux secteurs et le chômage, risquent de fermer la première voie et de pousser l'Algérie dans la seconde, sans que le gouvernement en ait nécessairement pleine conscience.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] FAPA : Fonds d'aide aux personnes âgées. Les autorités algériennes suspendent totalement le versement des allocations à la fin du premier trimestre 1963.

90

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5501 à 5503 [1].
Priorité. Diffusion restreinte.

Alger, 11 septembre 1963.
(Reçu : 04 h 30).

Suite à mon télégramme n°s 5497/5500 [2].

L'attitude de la France en matière d'aide à l'Algérie [3] est évidemment liée à l'orientation que les Algériens donneront à leur politique financière.

Si de nouveaux concours français ne devaient donner qu'un sursis de quelques mois à une politique d'inflation contrôlée par la fermeture des frontières, ils imposeraient à nos finances un sacrifice assez vain. S'ils pouvaient encore permettre à l'Algérie d'échapper au repli sur soi-même et éviter une élimination progressive, plus ou moins étendue, des entreprises françaises, ils se justifieraient davantage.

La première hypothèse est devenue aujourd'hui la plus vraisemblable. La question pourtant n'est pas tranchée.

Il n'est pas impossible que l'attitude de la France ait encore quelque influence sur le sens dans lequel elle le sera, si elle sait inciter les Algériens à suivre la voie la plus raisonnable. L'aide française devrait pour cela remplir deux conditions :

– constituer une ressource suffisante et sur laquelle les autorités algériennes puissent fermement compter, de telle sorte qu'elles ne se sentent pas acculées aux mesures extrêmes, autrement dit, n'être pas menacée de réduction unilatérale ni soumise à des procédures d'utilisation trop lourdes,

– ne pas constituer une ressource trop facilement accessible, disponible pour masquer n'importe quelle faillite comme l'ont été les avances de fait de 1962, le retard systématique des règlements postaux au premier semestre et comme risquent de l'être les défauts du paiement de la fin de l'année.

Les conditions se traduiraient en particulier par une aide :

– conforme, dans son montant, aux engagement pris ;

– très échelonnée dans son versement et quand il s'agit de prêts, dans son remboursement, et intégralement comprise dans les règlements hebdomadaires compensés des trésors, de manière à s'imputer automatiquement sur toute défaillance algérienne ;

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière communiquer Finances ».

[2] Du 11 septembre, reproduit ci-dessus, sous le n° 89.

[3] L'aide budgétaire accordée par la France s'élève, en 1962, à 1 milliard de francs et, en 1963, à 800 millions.

– administrée avec souplesse et diligence, sans pour cela qu'elle doive nécessairement prendre, même en partie, la forme d'une aide absolument libre.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

91

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5207-5210.
Réservé. Secret.

Washington, le 11 septembre 1963.
(Reçu : le 11, 23 h 22).

Le président des États-Unis a reçu le général Ailleret [1] le 11 septembre dans la matinée. L'entretien, auquel j'assistais en même temps que le général Taylor [2], a porté uniquement sur les questions stratégiques.

Le Président a demandé à notre chef d'État-Major dans quelle mesure, à son avis, les conceptions françaises et américaines différaient en ce qui concerne la défense de l'Europe occidentale.

Le général Ailleret a exposé les vues françaises, d'après lesquelles soit en cas d'attaques soviétiques massives sur l'Europe, soit en cas d'une action limitée, il apparaissait indispensable d'utiliser dès l'origine de l'agression des forces atomiques susceptibles non seulement de couper les communications de l'ennemi, mais encore de l'atteindre dans ses points vitaux en Russie elle-même.

Le Président a répondu qu'il n'était pas loin de partager ces idées. Elles pourraient même, lui semble-t-il, être adoptées sans hésitation s'il n'existait pas en Europe la situation de Berlin, qui exige qu'avant de nous lancer dans une guerre thermonucléaire nous procédions à certains sondages des intentions de l'ennemi. M. Kennedy a demandé alors au général Ailleret si, au cas où une stratégie comportant l'emploi immédiat d'armes thermonucléaires tactiques et stratégiques était adoptée, il serait possible de diminuer le nombre des divisions occidentales stationnant en Allemagne. Le général Ailleret a répliqué qu'il le pensait, à condition qu'une ligne parfaitement définie soit établie à la limite du Rideau de fer, ligne dont le franchissement par l'ennemi devrait entraîner automatiquement la représaille atomique. En ce cas, les divisions ainsi économisées pourraient servir de réserve pour être utilisées, le cas échéant, à des guerres limitées sur d'autres points du globe.

[1] Le général Ailleret est le chef d'État-Major des armées, depuis juillet 1962.
[2] Le général Maxwell Taylor est le président du Comité des chefs d'État-Major des États-Unis.

Le Président a paru intéressé par l'exposé de nos conceptions. Le général Taylor a fait remarquer qu'entre les vues françaises, américaines, allemandes et britanniques sur ces sujets les divergences étaient moins grandes qu'on aurait pu l'imaginer. Il s'agissait surtout de degré, de nuances, les Allemands par exemple étant partisans comme les Français de l'emploi immédiat de l'arme la plus puissante, tout en demandant en même temps le renforcement des forces conventionnelles.

Le général Ailleret quitte demain Washington pour Fort Bliss, où il prendra contact avec les officiers français qui s'y entraînent. Dès son retour en France, il fera un rapport complet sur les entretiens qu'il aura eus avec l'état-major américain et le président des États-Unis.

(Collection des télégrammes, 1963.)

92

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5230 à 5238 [(1)].
Urgent. Réservé. Secret.
Diffusion restreinte.

Washington, 11 septembre 1963.
(Reçu : le 12, 1 h 50).

L'un de mes collaborateurs a eu aujourd'hui, 11 septembre, l'occasion de s'entretenir de la situation au Vietnam avec, d'une part, M. William Sullivan, adjoint de M. Harriman [(2)], qui vient de reprendre ses fonctions et, d'autre part, M. Paul Kattenburg, directeur du service du Vietnam au département d'État, récemment revenu d'une mission à Saigon.

M. Sullivan a dépeint la situation au Sud-Vietnam sous un jour sombre. L'action de la famille Ngu Dinh aboutit à démoraliser les classes dirigeantes de la population qui, indirectement ou non, sont frappées par les mesures policières prises à l'encontre des bouddhistes et de leurs défenseurs. Le découragement qui s'est emparé d'elles renforce leur lassitude et les porte à négliger leurs devoirs, au point que la machine de l'État risque de se trouver grippée. Des tendances analogues se manifestent déjà parmi les militaires, sans que l'on puisse dire encore qu'il s'agisse d'un phénomène généralisé ou irréversible. Pareil état de choses traduit une « dégradation » de l'esprit public dont le rythme se poursuit et qui est de nature, craint-on ici, à compromettre définitivement les résultats de l'action entreprise contre les Vietcong et, du même coup, la politique américaine de défense du Sud-Vietnam.

(1) Ce télégramme est communiqué par le Département aux postes de Saigon, Londres, Mouscou, Tokyo, et New Delhi.

(2) William Averell Harriman, sous-secrétaire d'État américain.

Cette politique – a précisé M. Sullivan – se trouve déjà dans une impasse. Le dialogue avec le chef de l'État vietnamien [1] est devenu très difficile. Les ponts sont rompus avec son frère Ngu [2]. S'étant dissocié publiquement de certaines entreprises du gouvernement vietnamien, il est particulièrement difficile au gouvernement des États-Unis de défendre, à l'égard de l'opinion américaine et du Congrès, la poursuite de l'aide au Vietnam. Vis-à-vis de l'opinion internationale, les États-Unis doivent éviter de se laisser compromettre par des actions qu'ils réprouvent. Autrement dit : comment soutenir, tout en condamnant ?

Pour ajouter à la confusion, les Américains eux-mêmes sont divisés sur la conduite à tenir. Un groupe influent de sénateurs réclame la suppression ou, au moins, la réduction du programme d'aide. Certains militaires – des amiraux notamment – songent à quelque démonstration de force. Au département d'État – où l'affaire a pris une grande importance – on rejette *a priori* ce genre d'aventures. On se serait opposé, il y a peu de temps, au déclenchement d'une opération menée par certain groupe vietnamien et qui aurait eu pour objet d'écarter M. Ngo Dinh Ngu du pouvoir. Si l'on tient généralement celui-ci pour responsable de la présente situation, on voit aussi qu'il possède les moyens de la puissance et l'on constate que les chefs militaires continuent de prendre auprès de lui leurs directives. On veut l'écarter, mais l'on n'a pas encore trouvé la méthode. Au demeurant, on se demande qui mettre à la place et quelle autre politique préconiser.

M. Paul Kattenburg a lu à mon collaborateur le texte d'un télégramme circulaire que le département d'Etat devait adresser ce soir aux postes intéressés et qui soulève cette question. Ce message sera communiqué au Département. Sa conclusion définit en trois points la position américaine :

– les États-Unis diront que l'action menée contre les bouddhistes [3] a été déclenchée en dépit des promesses formelles faites à Washington par le gouvernement de Saigon et qu'elle le fut sans l'accord des chefs militaires vietnamiens. Cette dernière précision est destinée à « laisser la porte ouverte aux militaires vietnamiens ».

– Ils diront toutes les préoccupations que leur causent les réactions enregistrées, à la suite des derniers événements, dans les classes dirigeantes du pays.

– Ils diront enfin que, pour tenir compte de ces raisons et de l'état de l'opinion dans le monde comme aux États-Unis, un changement de politique et de personnel s'impose.

Ces indications – nous a-t-il précisé – ne signifient pas que l'Amérique adressera un ultimatum à M. Diem ou mettra fin, du jour au lendemain,

[1] Ngo Dinh Diem.

[2] Probablement Ngo Dinh Nhu, conseiller politique du président Diem.

[3] Allusion à l'expédition d'intimidation contre les pagodes lancée par les forces spéciales de Nhu dans la nuit du 21 au 22 août. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 622-625 du 22 août, non reproduit.

à son programme d'aide au Sud-Vietnam. Mais tel serait bien le résultat si l'avertissement n'était pas entendu.

M. Kattenburg n'a pas caché à mon collaborateur que ces mesures visaient principalement au départ du conseiller politique de M. Ngo Dinh Ngu. Mais à supposer que ce résultat puisse être atteint, ce qui paraît, a-t-il dit, pour le moins douteux, contribuerait-il à restaurer les conditions nécessaires au succès de la politique poursuivie jusqu'à présent au Vietnam ? Comme s'il pensait tout haut et prenant soin de dire qu'il songeait à un avenir imprécis, « à titre d'hypothèse », le fonctionnaire américain a évoqué l'éventualité où les États-Unis devraient imaginer une solution politique, qui déborderait le cadre du seul Vietnam-Sud. Il s'est demandé si, dans cet ordre d'idées, cette solution ne pourrait pas s'étendre à l'ensemble d'un Vietnam qui devrait être ouvert aux influences conjuguées de l'Europe, de la Russie et de l'Amérique, de manière à lui éviter de tomber sous l'emprise de la Chine. Les dirigeants de Hanoï ne seraient-ils pas tentés de jouer la carte de l'unification pour se soustraire à la domination de Pékin ? N'est-ce pas là l'une des préoccupations qui se retrouve dans la déclaration récente du gouvernement français [1] ?

Mon collaborateur s'est inspiré de votre réponse à l'ambassadeur du Vietnam à Paris [2]. Il a marqué nettement, comme je l'avais fait le 30 août [3] devant le secrétaire d'État et les journalistes [4], que la France a le souci de laisser aux Vietnamiens le soin de définir leur avenir.

En conclusion, nos interlocuteurs ont manifesté l'intérêt qu'ils attachent à recevoir de nous toutes informations en provenance de Hanoï. Manifestement, les fonctionnaires américains attacheraient du prix à connaître nos vues sur l'état d'esprit des dirigeants nord-vietnamiens.

Bien que ce langage soit nouveau, mon collaborateur a eu le sentiment qu'il était tenu à titre personnel. On ne devrait donc pas en tirer des conclusions hâtives.

(CLV, Sud-Vietnam 1956-1964.)

[1] Voir cette déclaration, prononcée lors du Conseil des ministres du 28 août, dans *Le Monde* du 31 août, p. 2.

[2] Recevant, le 2 septembre, l'ambassadeur du Sud-Vietnam à Paris, qui vient lui parler de la déclaration du 28 août du général de Gaulle, M. Couve de Murville lui répond que la France souhaite la réunification et l'indépendance du Vietnam et ne se mêle pas des affaires de Saigon. Voir à ce sujet le télégramme de Paris à Saigon n°s 737-739 du 2 septembre, non reproduit.

[3] Sur l'entretien Alphand-Rusk, voir le télégramme de Washington n°s 5027-5028 du 30 août, non reproduit.

[4] Sur les déclarations à la presse de l'ambassadeur de France à Washington à l'issue de son entretien avec le Secrétaire d'État, voir le télégramme de Washington n°s 5030-5032 du 30 août, non reproduit.

93

Entretien entre le Général de Gaulle et le Premier ministre du Laos

Paris, 12 septembre 1963.

Le Premier ministre du Laos [1] fit porter la conversation en premier lieu sur le comportement du représentant polonais [2] à la commission tripartite. Celui-ci se montrerait outrageusement partial en faveur du Pathet-Lao. Ce parti pris se serait manifesté une fois de plus à l'occasion d'une enquête ouverte récemment sur les conditions dans lesquelles aurait été abattu un avion. Refusant de se rendre à l'évidence, le Polonais aurait contesté la responsabilité du Pathet-Lao dans cette agression.

D'autre part, le prince Souvanna Phouma a mis le général de Gaulle au courant des difficultés éprouvées par le gouvernement laotien pour défendre sa monnaie. Il a fait appel à l'aide de la France, suggérant que cette aide prenne la forme d'une contribution au fonds de stabilisation constitué sous les auspices du Fonds monétaire international, de l'achat par la France des devises locales destinées à rémunérer le personnel de nos missions au Laos, d'un accroissement de nos dépenses d'infrastructure et enfin de la fourniture, à titre gratuit, de deux ou trois avions de transport de type ancien [3].

S'agissant de la situation dans la Péninsule indochinoise, le Premier ministre a souligné que le Laos ne connaîtrait pas la tranquillité tant que le Vietnam demeurerait le théâtre d'opérations de guérillas. Il estime que le Pathet-Lao est actuellement sous l'obédience du Vietminh. Le Vietminh, à son tour, est évidemment de connivence avec le régime de Pékin, sans qu'il soit aisé de discerner s'il agit pour son propre compte avec l'acquiescement de la Chine ou s'il agit pour le compte de cette puissance.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville. Entretiens et messages 1963.)

[1] Souvanna Phouma, président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien.

[2] Le Dr Marek Thee.

[3] Voir à ce sujet, la note a.s. : *Crise économique et financière du Laos et participation de la France à la solution,* de septembre 1963, non reproduite.

94

M. Fernand-Laurent, Premier Conseiller près l'ambassade de France à Alger,

à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5579 à 5587. *Alger, 13 septembre 1963.*

(*Reçu :* 16 h).

M. Jacques de Heller, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, a annoncé hier au chef du cabinet de M. Ben Bella la fin non publique mais officielle de la mission accomplie par le CICR à la demande des gouvernements algérien et français en Algérie [1]. Puis il a pris congé de cette ambassade.

1. En ce qui concerne les civils européens disparus, les enquêteurs ont cessé leurs recherches. Le Comité de Genève va maintenant achever la rédaction des derniers rapports portant sur les cas particuliers. Comme M. de Heller en a informé M. Ben Zerfa, il se réserve de renvoyer le cas échéant quelques délégués en Algérie pour compléter les enquêtes individuelles dont les conclusions seraient estimées insuffisantes.

2. Quant aux harkis [2], M. de Heller partira demain, accompagné de ses derniers collaborateurs, avec le sentiment pénible d'une tâche inachevée. Depuis le début de ses travaux, la mission du CICR a en effet identifié et fiché dans diverses prisons et dans un camp militaire quelque 2 500 anciens harkis. Or, elle n'a pu assister à la libération que des 300 harkis dont le Garde des Sceaux avait accordé à M. Gorse l'élargissement.

La mission du CICR a toutefois appris de sources diverses que depuis lors plusieurs libérations individuelles ou par petits groupes avaient été faites. Elle en estime le nombre à 150 environ. Quelque 2 000 harkis resteraient donc en prison. Ayant été visités, ils ont conçu un espoir de libération prochaine qu'il serait cruel de décevoir.

Dans l'un de ses derniers entretiens avec M. Ben Bella, M. de Heller s'était entendu dire que la mission de la Croix-Rouge internationale, en ce qui concernait les harkis, paraissait au gouvernement algérien terminée : c'était, avait dit le chef du cabinet du Président, une affaire intérieure algérienne ou tout au plus une affaire à traiter avec le gouvernement français. Le délégué du CICR a néanmoins informé hier son interlocuteur que le Comité de Genève demeurait prêt à tout moment à envoyer de

[1] À la demande du gouvernement français, et avec l'accord du gouvernement algérien, le Comité international de la Croix-Rouge accomplit sur place, depuis fin mars 1963, une mission de recherches. Le CICR considère qu'il y a environ 1 800 disparus européens en Algérie.

[2] Au total, environ 30 000 personnes ont été recueillies et transférées en France par les soins de l'armée, depuis le cessez-le-feu. Se reporter à deux notes des 9 et 19 octobre, préparées en vue du débat budgétaire, non reproduites, portant sur le sort des harkis depuis la signature des accords d'Évian et sur le problème des ex-supplétifs en Algérie, son évolution depuis le cessez-le-feu.

nouveau ses délégués en Algérie pour qu'ils apportent leurs concours à des libérations qui seraient ultérieurement décidées.

En dépit de ces faibles résultats numériques, la mission de la Croix-Rouge internationale estime que ses efforts en faveur des harkis n'auront pas été inutiles, même pour les quelque 2 000 d'entre eux qui restent en prison. Les délégués ont constaté qu'après avoir été souvent maltraités avant leur incarcération, les harkis étaient en prison bien traités, voire « très bien traités ». Ils en ont félicité l'administration pénitentiaire. Les encouragements ainsi donnés et la perspective d'une nouvelle visite éventuelle de la Croix-Rouge constituent, estime M. de Heller, une certaine garantie contre des mauvais traitements ultérieurs. Je partage sur ce point son avis.

L'aspect le plus négatif de la mission de la Croix-Rouge internationale, en ce qui concerne les anciens supplétifs, aura été, en dépit des promesses de M. Ben Bella et des démarches de son cabinet, le refus du colonel Boumediene de donner aux délégués de la Croix-Rouge un sauf-conduit permanent et général leur permettant de visiter les casernes et camps militaires.

Le CICR ne pourra pas ne pas mentionner ce fait dans son rapport. Par d'autres sources, toutefois, il a recueilli l'impression que les harkis encasernés étaient considérés par l'ANP [1] comme récupérables et étaient en conséquence soumis à une rééducation qui, si elle pouvait être pénible du point de vue psychologique, ne comportait pas, semblait-il, de sévices. Dans le plus mauvais cas, les harkis étaient les valets ou hommes de corvée des Djounoud.

Demeure enfin, pour la Croix-Rouge internationale comme pour nous-mêmes, le problème très complexe du regroupement des familles de ceux des harkis (les deux tiers des libérés environ) qui ont choisi de se rendre en France. La Croix-Rouge internationale, sachant les difficultés que nous rencontrons dans ce domaine, estime que le Croissant-Rouge devrait être à même de jouer ici un rôle utile. Elle croit pouvoir être assurée que cette institution nouvelle, si elle ne dispose encore que de très faibles moyens matériels, se trouve du moins, à l'égard de ce problème, dans des dispositions morales conformes à l'esprit de la Croix-Rouge internationale elle-même.

Il ne semble pas que le rapport de fin de mission de la Croix-Rouge puisse être rédigé avant plusieurs semaines.

M. Fournier [2] et moi-même n'avons pas manqué de remercier chaleureusement M. de Heller et ses collègues pour la conscience et le dévouement avec lesquels ils ont accompli pendant six mois une tâche très difficile.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] ANP : Armée nationale populaire.

[2] M. Jacques Fournier, conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Alger.

95

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 767 à 771 [1]. *Belgrade, 14 septembre 1963.*

(*Reçu :* 19 h 20).

Les divers entretiens, que j'ai pu avoir avec des interlocuteurs appartenant à des milieux officiels ou bien informés, permettent de dégager en ce qui concerne les résultats de la visite de M. Khrouchtchev [2] les points communs suivants :

1. C'est avec une grande satisfaction que les dirigeants yougoslaves, qui se sont fait les apôtres de la détente, ont cru pouvoir constater au cours des entretiens de Brioni que le chef du gouvernement soviétique était de plus en plus acquis à la politique de coexistence pacifique. L'un d'eux m'a même exprimé la conviction qu'il avait à cet égard une position plus avancée que certains des membres de son propre entourage.

2. L'intérêt qu'en dépit de quelques réserves M. Khrouchtchev a nettement marqué pour les formes originales de l'organisation économique yougoslave, n'est pas seulement considéré comme une manifestation d'amabilité mais aussi comme l'expression d'une recherche de formules susceptibles de répondre aux besoins de l'économie soviétique. Si elle est ratifiée par les faits, la décision d'envoyer une mission d'étude russe (mon télégramme n° 690) [3] en Yougoslavie confirmerait cette interprétation, qui mérite un recoupement dans la mesure même où elle comble trop bien l'amour-propre yougoslave.

3. Mes interlocuteurs affirment que, sur le plan des relations bilatérales, aucune concession n'a été faite par les Yougoslaves. Les propos tenus sur la division du travail entre pays socialistes n'impliqueraient qu'un simple désir de développer les échanges de ce côté comme les autres. Il aurait d'ailleurs été très peu discuté de ces questions à Brioni, où les conversations auraient presque uniquement porté sur la politique extérieure et notamment les possibilités de conjuguer les efforts en vue de l'accentuation de la détente.

Bien qu'à l'usage d'un chef de mission occidental, ces explications doivent correspondre pour une large part à la réalité. Il serait cependant

[1] Ce télégramme est transmis par fil à Moscou (n°s 6936-6940) et à Bonn, Bruxelles-Delfra, Bucarest, Budapest, Londres, Prague, Rome Quirinal, Sofia, Tirana, Varsovie, Washington.

[2] M. Khrouchtchev effectue une visite officielle en Yougoslavie du 20 août au 3 septembre 1963. Voir le télégramme de Belgrade n°s 722-727 du 30 août, non reproduit.

[3] Le télégramme de Belgrade n°s 690-696 du 23 août rend compte de l'entretien de Khrouchtchev en présence de ses collègues du Comité central et de M. Rankovic avec le comité ouvrier, les dirigeants du syndicat, du parti et les directeurs de l'entreprise Rakovica, au cours duquel le dirigeant soviétique demande des explications sur le système yougoslave d'autogestion.

excessif de conclure que, sur le plan des relations russo-yougoslaves, la visite a été sans portée. Jusqu'à présent, l'opinion de ce pays liait l'idée d'un rapprochement avec Moscou à un retour au régime rigoureux, qui avait marqué les débuts du gouvernement communiste. La bonhomie de M. Khrouchtchev, le sourire de son épouse, la modération sinon la gentillesse de leurs propos publics ou privés ont certainement atténué ce sentiment.

(Collection des télégrammes, Belgrade, 1963.)

96

M. Argod, Ministre conseiller près l'ambassade de France à Alger, à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5678 à 5689. *Alger, 16 septembre 1963.*

(*Reçu* : 23 h 04).

Dans deux interviews [1] accordées l'une à *Alger républicain* et l'autre à la revue de l'armée, *El-Djeich*, cette dernière reproduite par le journal *Le Peuple*, le président Ben Bella vient de fournir un certain nombre de précisions intéressantes, d'une part sur les objectifs immédiats de la diplomatie algérienne, d'autre part en ce qui concerne les développements à attendre en matière de politique intérieure. Le Département voudra bien trouver ci-après une courte analyse des passages les plus significatifs de ces déclarations.

I. Politique extérieure.

La préoccupation essentielle demeure l'Afrique, envisagée sur le triple plan de « l'unité africaine » dans le cadre des décisions prises lors de la conférence d'Addis-Abeba [2], de la libération des peuples noirs encore sous la domination coloniale et enfin de la lutte contre le racisme, qu'il s'agisse du « cancer » de l'apartheid en Afrique du Sud ou de l'encouragement moral qu'il convient d'apporter à « nos frères d'origine africaine qui luttent contre la ségrégation raciale en Amérique ». Tel est, a déclaré le président Ben Bella, le sens que je donne personnellement à ma participation aux travaux des Nations Unies.

[1] Ces interviews se situent au lendemain de l'élection de M. Ben Bella comme président de la République algérienne, démocratique et populaire.

[2] La conférence des trente chefs d'État africains et malgache s'ouvre à Addis-Abeba le 22 mai 1963. Le 24, intervenant dans les débats, Ben Bella se pose en médiateur en ce qui concerne le problème de l'unité africaine.

Cette même préoccupation se retrouve dans le programme des déplacements du chef de l'État algérien. Le président Ben Bella n'envisage, en effet, qu'un « seul voyage essentiel » à l'étranger au cours des mois et même de l'année à venir : celui qu'il devrait effectuer, en « décembre sans doute », dans l'Est africain, les « obligations majeures » auxquelles il aura à faire face en 1964, « année de la réalisation en Algérie », lui interdiront de répondre aux « trop nombreuses invitations qui lui ont été faites ».

II. Politique intérieure.

Le président Ben Bella a développé les thèmes suivants :

1. La perspective d'un prochain remaniement ministériel [1], dont on parlait depuis quelque temps déjà, est confirmé. Celui-ci visera à placer à la tête des ministères des hommes « révolutionnaires », des militants « authentiques », que la presse occidentale n'a pas toujours su ou voulu discerner et qui sont indispensables pour « éliminer tous les freins qui pourraient se faire jour ça et là pour ralentir notre action ».

2. Réformes économiques. Au premier rang d'entre elles vient la réforme agraire, « mesure essentielle » et « option fondamentale » du programme de Tripoli [2], qui interviendra dès la fin de cette année. Un projet de loi, visant à « remettre la terre aux mains de ceux qui la cultivent », est actuellement en préparation qui, contrairement aux mesures partielles prises jusqu'ici, notamment par les décrets du 18 mars, concernera cette fois « toutes les terres en Algérie ».

D'autres mesures seront également prises, « soit à la fin de cette année, soit au commencement de l'année prochaine », qui intéresseront le domaine des nationalisations – « afin de traduire de plus en plus dans les faits notre option socialiste » – et la lutte contre la spéculation, par la création notamment de coopératives à l'échelon national qui permettront de supprimer « la faune d'intermédiaires qui pullulent dans tous les régimes qui ont accédé à l'indépendance ». La constitution aidant, les « grandes tâches nationales » (restauration des sols, reboisement, etc.) pourront enfin être abordées. Y coopérera un « service civil » dans lequel viendront « volontairement » participer tous les jeunes.

Sans doute, faudra-t-il s'attendre à « des réticences, pour ne pas parler d'obstacles » car il est évident que « l'on ne voit pas se dérouler d'un bon œil l'expérience authentiquement révolutionnaire » qu'est en train de mener l'Algérie. « Il faudra en tenir compte et s'y préparer ».

Quant au problème d'une répercussion éventuelle de cet ensemble de mesures sur les accords d'Évian [3], celui-ci est, aux yeux du président Ben Bella, inexistant. « Je ne vois pas, a-t-il déclaré, en quoi les accords d'Évian

[1] Le remaniement ministériel a lieu le 18 septembre. M. Boumaza conserve l'Économie nationale.

[2] Le programme de Tripoli est adopté par le CNRA (Conseil national de la Révolution algérienne) au cours de sa réunion du 27 mai au 7 juin 1962. Sur ce sujet, voir *DDF*, 1962-I, n° 175.

[3] Concernant les négociations d'Évian (7-18 mars 1962) et les clauses des accords signés (19 mars 1962), voir *DDF*, 1962-I, n°s 91, 93, 96, 97, 104, 116, 126, 175, 188, 196, 199.

devraient être en contradiction avec l'option, que nous avons faite fondamentale, du socialisme et cela d'ailleurs a été, je tiens à le souligner, affirmé par les voix les plus autorisées du gouvernement français ».

3. Réformes administratives. En ce qui concerne « les insuffisances et les défauts » de l'administration, d'ores et déjà le remaniement ministériel permettra de supprimer, comme cela a été le cas pour les affaires économiques, « les interférences, les contradictions et la paperasserie ». Les effets bénéfiques du nouveau système se feront sentir « jusqu'à la base ». D'autres décisions interviendront au reste et c'est ainsi que, dans un souci d'efficacité et d'économie, les préfets, « seuls capables de faire la synthèse de tous les problèmes d'une région », deviendront les ordonnateurs des principaux ministères.

4. M. Ben Bella a enfin traité de « l'épuration » de l'administration et du rôle du parti et de l'armée.

Pour le chef de l'État algérien, l'épuration présente certes des vertus mais faites hâtivement. Elle comporte également des maux qu'il importe d'éviter au pays. De toutes façons, a souligné M. Ben Bella, l'épuration est « en grande partie déjà faite ». Cela ne veut pas dire pour autant que le problème ait cessé d'exister. En fait, « c'est une exigence et le Parti devra reprendre cette opération et poursuivre l'épuration déjà commencée ».

Le rôle du FLN est défini par la Constitution [1], a rappelé M. Ben Bella. Pour remplir les tâches qui lui sont dévolues, certains problèmes « de structure » devront être examinés et, par exemple, les responsabilités au niveau des fédérations devraient être les mêmes aux échelons inférieurs. Le FLN « doit devenir une réalité ». Cela est déjà le cas dans plusieurs régions où il apparaît « très vigoureux », mais il faut continuer et préparer le congrès, « qui doit lui donner un élan nouveau ».

Quant à l'ANP [2], dont la Constitution a reconnu le caractère populaire et la participation aux activités politiques, économiques et sociales du pays, son « intégration » est, selon le président Ben Bella, « très simple ». Elle s'exprime par une image : « Chaque Djoundi devra dorénavant porter le fusil de la main gauche et la pelle ou la pioche de la main droite », c'est-à-dire que l'armée doit, comme elle l'a déjà fait, participer à toutes les « grandes tâches nationales » : campagne des labours, de la reconstruction, des moissons, de l'alphabétisation, des vendanges, etc. Qu'il s'agisse de reboiser, de lutter contre l'érosion des sols ou de développer l'irrigation, l'ANP, de même qu'elle a constitué « l'outil par excellence » de la libération, doit désormais représenter l'un des outils les plus efficaces pour mener à bien les tâches de l'édification socialiste.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] La Constitution, adoptée le 28 août 1963, est soumise à un référendum le 8 septembre. La Constitution n'est appliquée que quelques jours ; Ben Bella utilise l'article 59 pour s'octroyer les pleins pouvoirs. Elle est suspendue trois semaines plus tard.

[2] ANP : Armée nationale populaire.

97

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5315-5320 [1].
Réservé. Secret.

Washington, 16 septembre 1963.
(*Reçu :* le 17, 0 h 45).

L'un de mes collaborateurs vient de s'entretenir, au département d'État, avec celui des adjoints de M. Rostow qui, au bureau des plans et en sa qualité de membre du *Policy Planning Council,* est chargé d'étudier l'évolution des rapports sino-soviétiques. Les propos qui lui ont été tenus à cette occasion confirment l'existence, à ce niveau des services, d'un état d'esprit où apparaissent les grands espoirs qu'a fait naître, ici, la présente querelle entre Pékin et Moscou.

Analysant les positions publiquement prises par les deux antagonistes, notre interlocuteur a d'abord déclaré qu'elles sont irréversibles. Il entendait par là que les hommes actuellement au pouvoir à Pékin et à Moscou n'en changeraient pas et que leurs divergences ne seraient pas conciliées. Au demeurant, les accusations proférées de part et d'autre sont trop graves pour ne pas laisser des traces profondes. Il est clair, en effet, que l'on assiste à un conflit d'intérêts nationaux qui ne saurait être apaisé sans que la Chine ait renoncé à son appétit de puissance. Or cet appétit est immense puisque, notamment, les Chinois ont demandé aux Russes de leur livrer la bombe atomique et les moyens de la construire.

Faisant alors état de renseignements confidentiels, le fonctionnaire américain a précisé à ce sujet, qu'après avoir réservé une réponse dilatoire à Pékin, le Kremlin avait finalement refusé de la prendre en considération. Les Chinois s'étaient vu offrir de renoncer à leur effort dans le domaine nucléaire et, en contrepartie, d'accueillir sur leur sol un armement atomique de fabrication russe qui eût été entièrement aux mains d'un personnel soviétique. La proposition avait été reçue comme une véritable injure par Mao Tsé-Toung, lequel avait aussitôt « limogé » le maréchal Pen Te-huai [2] qui, semble-t-il, s'en était fait l'avocat.

le conflit entre les intérêts nationaux respectifs porte également sur le tracé des frontières. À cet égard, l'on a reçu confirmation, à Washington, d'un renforcement des effectifs chinois en Mandchourie, au Sinkiang et en Mongolie. Les derniers incidents de frontières font suite à ceux qui ont opposé des patrouilles russes et chinoises, dès 1959 et 1960, et qui se sont répétés. Les services américains sont enclins à penser que de nouveaux accrochages se produiront, soit par l'effet du hasard, soit même de propos

[1] Télégramme communiqué à Bonn (n°s 7694-7699), Londres (n°s 5734-5739) et Moscou (n°s 6995-7000) par fil *via* Paris, et à Repan (n° 1292) par valise accompagnée.

[2] Pen Te-huai, maréchal de l'armée chinoise limogé en 1959 alors qu'il était vice-ministre de la Défense nationale de la République populaire de Chine. Voir *DDF,* 1959-II, n° 163 (note).

délibéré. Telle est, du moins, l'opinion des spécialistes qui ont eu connaissance des renseignements secrets obtenus jusqu'ici à ce sujet. S'ils devaient avoir raison, l'on pourrait assister à une aggravation subite des rapports russo-chinois. Il apparaît, en effet, que les Soviétiques pourraient bien se comporter sur le terrain, au contact des Chinois, comme ils l'ont fait vis-à-vis des Japonais lorsque ceux-ci occupaient la Mandchourie. C'est d'ailleurs dans cette région du monde que les Russes devraient concentrer leurs efforts le jour où ils déclencheraient une action subversive en Chine. On croyait déjà comprendre que les instructions envoyées de Moscou dans les provinces maritimes enjoignent aux responsables de « donner du bâton ».

S'agissant, enfin, des conclusions que la diplomatie américaine peut tirer de la querelle sino-russe, il se confirme que le département d'État est aujourd'hui partagé selon trois tendances. Pour une aile marchande dirigée par M. Harriman, le conflit avec Pékin constitue la préoccupation majeure de M. Khrouchtchev : le maître du Kremlin a voulu l'accord sur la suspension des expériences nucléaires [1] pour isoler la Chine et non pas, simplement, pour justifier son refus de lui fournir l'arme atomique. Les spécialistes des affaires soviétiques estiment, avec M. Thompson, que les Russes se comporteront toujours dans le sens de leur intérêt national : ils s'opposeront aux Chinois aussi longtemps que ceux-ci n'accepteront pas de subordonner le mouvement communiste mondial à une direction moscovite. Le Secrétaire d'État fait preuve de prudence dans son jugement et ne pense pas que le moment soit venu de modifier la politique de son pays vis-à-vis de Moscou. Mais M. Rusk commence à entrevoir des possibilités nouvelles.

(Collection des télégrammes, 1963.)

98

Compte rendu

Entretien entre le Général de Gaulle et l'Ambassadeur de Grande-Bretagne le 17 septembre 1963

C.R.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne [2], à son retour de vacances, avait demandé à être reçu par le général de Gaulle, non pas, avait-il précisé, qu'il fût chargé d'une démarche quelconque, mais pour renouer l'entretien que le président de la République lui avait accordé au début de l'été [3].

[1] Signé à Moscou le 5 août.
[2] Sir Pierson Dixon.
[3] Aucun compte rendu n'a été retrouvé.

Après avoir évoqué en quelques mots le séjour qu'il avait fait en Écosse, à l'invitation de la famille royale, et avoir demandé au Général ce qu'il pensait de la question chinoise [1], sir Pierson Dixon fit dévier la conversation sur les relations en cours entre l'Union soviétique et les États anglo-saxons.

Le général de Gaulle lui exposa, à ce dernier sujet, les raisons de la grande réserve observée par la France à l'égard de ces tractations. Celles-ci, a-t-il dit, risquent de conduire à des concessions qui se traduiront par l'acceptation de fait de la République démocratique allemande [2]. Un tel résultat ne pourrait manquer d'affecter fâcheusement l'état d'esprit des peuples actuellement soumis à la mainmise soviétique. Il serait profondément ressenti en Prusse et en Saxe. Dans la République fédérale elle-même, l'opinion pourrait à la longue prévaloir que l'Allemagne aurait intérêt à engager à son tour le dialogue pour son compte avec l'Union soviétique. Cet enchaînement conduirait inéluctablement à la neutralisation de l'Allemagne qui entraînerait bientôt celle de l'Italie et, lorsque le général de Gaulle aurait cédé la place, celle de la France. L'Amérique et l'Angleterre n'auraient plus alors à compter sur l'Europe.

L'entretien a porté en dernier lieu sur l'utilité d'une liaison fixe à travers la Manche. Le général de Gaulle a indiqué à son interlocuteur que le gouvernement français avait pris en considération le rapport des experts [3], qu'il se disposait à le publier, comme M. Jacquet [4] en était convenu avec son collègue britannique et que, le moment venu, une décision devrait être prise conjointement à Paris et à Londres. Le général de Gaulle a laissé entendre qu'à titre personnel il inclinait en faveur de la solution du tunnel.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

[1] Allusion à la rupture idéologique intervenue le 14 juillet entre Chinois et Soviétiques, suivie d'une controverse sur la non-livraison à la Chine des secrets nucléaires soviétiques.

[2] Allusion aux conversations entre Américains, Britanniques et Soviétiques qui ont suivi la signature, le 5 août, du traité de Moscou. Elles ont porté sur un accord de non-agression entre les deux blocs et sur le problème de Berlin. De plus, les signataires occidentaux du traité de Moscou souhaitent y rallier la RFA alors que la RDA signerait également ce traité.

[3] Il est publié le 19 septembre 1963. On trouve son analyse dans *Le Monde* du 20 septembre, p. 4.

[4] Marc Jacquet, ministre français des Travaux publics et des Transports.

99

M. Rossard, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 710 à 716. Réservé. *Brazzaville, 17 septembre 1963.*

(*Reçu :* 17 h 40).

J'ai rencontré M. Massemba-Débat hier soir. Nous avons eu un entretien beaucoup plus détendu et confiant que les précédents. Il n'était assisté d'aucun de ses ministres et ne s'était pas entouré des précautions habituelles pour cacher cette entrevue à son entourage.

Au début de la conversation, j'ai appelé son attention sur l'effet désastreux produit par la communication faite le 14 par lui-même et son ministre des Affaires étrangères aux chefs de mission diplomatique [1]. J'ai également tenu à le mettre loyalement en garde contre les conséquences graves que pourraient entraîner, tant dans les rapports entre son gouvernement et le nôtre que dans ceux des deux communautés, des accusations mensongères portées contre l'ambassade de France.

Il m'a répondu qu'il avait fort bien compris mon attitude et qu'il me donnait raison. Des renseignements plus récents lui ont d'ailleurs permis de découvrir les auteurs de l'action subversive menée contre son gouvernement. Il s'agirait de jeunes Congolais, partisans de l'abbé Youlou et qui séjournent en France. J'ai appris, d'une source à protéger, que l'un d'eux aurait tenté de rentrer au Congo. Arrêté à son arrivée, il aurait fait des aveux. Pour conclure sur ce point, M. Massemba-Débat m'a finalement promis de s'attacher à mettre fin à cette campagne de calomnies. Il souhaite d'ailleurs que les Français restent au Congo et que l'armée française ne quitte pas le pays.

Le Premier ministre semble avoir compris qu'il avait commis une maladresse en s'adressant aux chefs de mission diplomatique, qui ont fait bloc. Je suppose que le scénario avait été monté par son ministre des Affaires étrangères, assez mal intentionné à notre égard. La réunion n'a pas tourné à l'avantage de M. Ganao, qui a produit une mauvaise impression sur la plupart de mes collègues.

J'ai ensuite souligné que les commentaires acerbes de l'agence congolaise d'information sur l'absence des diplomates occidentaux à la prise d'armes du 15 [2] n'étaient pas de nature à amener une détente. Cet article,

[1] Sur le sujet, voir le télégramme de Brazzaville n°s 687-690 du 14 septembre, non reproduit, rapportant la communication faite par M. Massemba-Débat aux chefs de mission diplomatique résidant à Brazzaville, mettant en cause des ressortissants, voire des membres de ces missions diplomatiques, qui s'immisceraient dans les affaires intérieures du Congo et agiraient pour provoquer une contre-révolution.

[2] Lors de cette cérémonie militaire, qui se déroule à l'occasion de la prise de commandement des nouveaux officiers congolais, seuls sont conviés les officiers français servant au titre de l'assistance technique dans l'armée congolaise.

m'a dit mon interlocuteur, lui avait échappé. Il allait s'en préoccuper. Il s'était borné à donner des instructions à la radiodiffusion-télévision congolaise pour que l'absence des chefs de mission diplomatique, autres que les représentants du Tchad et de la République centrafricaine, ne soit pas mentionnée. La radiodiffusion-télévision congolaise s'était conformée à ses instructions.

Nous avons ensuite parlé de la situation intérieure [1].

Le Premier ministre m'a confié son espoir d'un apaisement prochain. Des manifestations avaient été annoncées pour le 5, pour le 12, puis pour le 15. Elles n'ont pas eu lieu. On avait exercé sur lui des pressions pour qu'il prenne des mesures draconniennes. Il avait freiné les initiatives sans pouvoir les empêcher toutes, les événements tendant maintenant à lui donner raison. Le péril n'était pas si grand. On commence à le suivre. C'est ainsi qu'il a pu faire libérer 17 personnes qui avaient été arrêtées. Il a également prescrit d'alléger les contrôles. Il estime aussi qu'en dehors de Brazzaville, la position du Gouvernement s'améliore. Il veut en voir la preuve dans le nombre de personnalités, qui lui font part de leur désir de poser leur candidature aux élections.

En résumé, M. Massemba-Débat m'a fait une impression plus favorable. Il m'a semblé plus sûr de lui et plus confiant dans ses possibilités.

Les informations qui me sont parvenues ce matin sont également meilleures. Les syndicats commenceraient à se préoccuper des répercussions du climat de tension sur la situation économique et sur le marché de l'emploi, et feraient pression sur l'armée pour que celle-ci reste dans une plus stricte obédience. Les milices populaires auraient cessé leur activité.

Nous verrons au cours des prochains jours si une évolution se dessine vraiment dans le sens souhaité par les éléments modérés.

(Congo-Brazzaville, 1961-1965. Relations avec la France, 1963.)

100

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De l'application du Traité franco-allemand de coopération [2]

N. *Paris, 17 septembre 1963.*

Le traité du 22 janvier 1963 avait reçu un commencement d'exécution avant même d'entrer formellement en vigueur. Dans les mois suivant sa signature, on s'était efforcé, du côté français, de mettre en œuvre sans plus

[1] Sur la situation politique à Brazzaville, se reporter à la note, non reproduite, faisant le point à la date du 17 septembre, préparée en vue du Conseil des ministres. Voir également le télégramme de Brazzaville n°s 663-668 du 9 septembre, non retenu.

[2] Sur la mise en œuvre du traité franco-allemand du 22 janvier 1963, se reporter à la note du 26 juin, de la sous-direction d'Europe centrale au Département, reproduite dans *DDF*, 1963-I, n° 221.

attendre ses principales dispositions ; la Commission interministérielle française [1] avait commencé ses travaux, plusieurs rencontres franco-allemandes avaient eu lieu et les différents domaines assignés à la coopération avaient été, de part et d'autre, explorés. Les Allemands, cependant, tenaient à ne s'engager qu'avec prudence aussi longtemps que le traité n'était pas ratifié.

Les échanges des instruments de ratification étant intervenus au début de juillet [2], les conditions formelles d'une pleine application du traité se sont trouvées remplies et la rencontre entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer à Bonn, les 4 et 5 juillet [3], a inauguré le cycle des consultations régulières entre chefs d'État et de gouvernement.

On peut constater, tout d'abord, que le départ a été pris et que le système est en marche. Les rencontres s'effectuent à la cadence prévue. Tout un ensemble de liens est en train de se former. Il est indéniable, en particulier, que les deux ministères des Affaires étrangères, quels qu'aient été les rapports qui existaient déjà entre eux, travaillent plus étroitement qu'ils ne l'ont fait dans le passé [4].

Toutefois, il y a deux terrains, dont le traité avait souligné l'importance. Sur le premier, tout – ou presque tout – reste encore à entreprendre et sur le second, l'avenir de la coopération franco-allemande se trouve, du fait de nos partenaires, sérieusement compromis.

En premier lieu, la question de l'enseignement des langues, c'est-à-dire du français en Allemagne, n'a pas encore été examinée comme nous l'aurions souhaité. M. Christian Fouchet et M. Kiesinger se verront au début de novembre. Il est à espérer que, du côté allemand, on sera disposé, à cette date, à aller de l'avant. Les obstacles résultant de la constitution fédérale ne peuvent d'ailleurs disparaître ni rapidement ni complètement.

[1] La Commission interministérielle pour la coopération franco-allemande est constituée, du côté français, en octobre 1962, sous la présidence de M. François Seydoux. Elle commence à fonctionner régulièrement dès la signature du traité franco-allemand. Elle comprend de façon permanente des représentants des principales administrations intéressées à la coopération franco-allemande : Affaires étrangères, Finances, Affaires économiques, Armées, Recherche scientifique, Éducation nationale, Jeunesse et Sport. Du côté allemand, le président de la Commission est M. Jansen, directeur des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt*.

[2] L'échange des instruments de ratification du traité de coopération franco-allemand a lieu à Bonn le 2 juillet par MM. Schröder, ministre des Affaires étrangères, et de Margerie, ambassadeur de France.

[3] Sur cette rencontre voir ci-dessus le n° 6. En marge des entretiens de Gaulle-Adenauer, se tiennent des séances de travail entre les ministres : MM. Messmer-von Hassel, d'une part, Pompidou-Erhard, Couve de Murville-Schröder, Giscard d'Estaing-Dahlgruen d'autre part, enfin Fouchet, Herzog, Heck et Kiesinger. À la suite de ces entretiens, deux accords sont signés le 5 : un accord créant l'Office franco-allemand pour les échanges de jeunes et un accord sur l'étude en commun de l'avion à décollage vertical et comportant des décisions sur les questions stratégiques et d'armements en cours.

[4] Le 23 juillet, MM. Lucet et Laloy, respectivement directeur des Affaires politiques et directeur adjoint au Département, séjournent à Bonn où ils ont des entretiens avec MM. Carstens, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et Jansen, directeur d'Europe occidentale. Ces conversations s'inscrivent dans le cadre du traité franco-allemand et portent sur un examen des problèmes politiques internationaux intéressant les deux pays. Voir le compte rendu de cette réunion, n° 395/EU, Paris, 29 juillet, non reproduit.

En ce qui concerne la défense, certaines mesures ont été prises, durant ces dernières semaines, par les Allemands, en coopération avec les Américains, qui engagent l'avenir et empêcheront jusqu'à un certain point les relations franco-allemandes de se développer aussi intimement qu'on l'avait espéré. Il en est ainsi pour la production des armements et pour les problèmes logistiques. À cet égard, les arrangements intervenus entre M. von Hassel et M. McNamara [1] risquent d'être lourds de conséquences. Au surplus, nous n'avons pas été, en la circonstance, consultés ni même informés à temps.

La chose est d'autant plus frappante qu'elle s'est produite au moment où la conjoncture de politique générale tendait à rapprocher les Allemands de nous, à leur montrer la justesse de notre attitude et à leur inspirer de l'inquiétude vis-à-vis des Américains. Mais il semble évident que l'esprit du traité n'a pas fait son chemin chez tous les dirigeants allemands et que nous nous trouvons en présence de deux tendances, réagissant différemment à propos de chaque problème qui se pose.

I. Organisation de la coopération.

a. La Commission interministérielle française a poursuivi régulièrement ses travaux ; elle se réunit toutes les trois semaines et suit, dans leur ensemble, les problèmes posés par l'application du traité. Du côté allemand, la Commission interministérielle présidée par M. Jansen a été effectivement constituée.

b. Les rencontres franco-allemandes n'ont pas été interrompues pendant la période d'été ; d'une manière générale, leur périodicité est, aujourd'hui, conforme à celle qui a été fixée par le traité.

1. Rencontres trimestrielles à l'échelon ministériel.

Les ministres des Affaires étrangères, des Armées et de l'Éducation avaient rencontré leurs collègues allemands à Bonn, les 4 et 5 juillet. M. Couve de Murville a eu de nouveaux entretiens avec M. Schröder à Paris le 17 septembre [2]. Si aucune date n'a encore été avancée pour la

[1] M. McNamara, secrétaire américain à la Défense, accompagné du général Taylor, chef de l'État-Major général américain, et de M. Nitze, conseiller du président Kennedy pour les problèmes de sécurité, séjourne en République fédérale d'Allemagne du 1er au 5 août. Il a des entretiens avec M. von Hassel, ministre de la Défense, assisté de MM. Carstens et Hopf, secrétaires d'État aux Affaires étrangères et à la Défense. Le 2 août, un accord est signé pour la fourniture d'armes américaines pour la somme de 1 300 000 dollars. Les États-Unis et la RFA produiront en commun un char germano-américain dénommé « char de l'avenir », dans le cadre de la standardisation des armes de l'OTAN. Un communiqué conjoint est publié. Sur cet accord McNamara-von Hassel, se reporter à la note, non reproduite, établie par M. Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères, du service des pactes au Département, en date du 12 août 1963, et voir la traduction de la lettre adressée le 15 août par M. von Hassel à M. Messmer à la suite des entretiens avec M. McNamara, non reproduite.

[2] Le 17 septembre M. Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, s'entretient avec M. Couve de Murville. Les principaux points abordés sont les suivants : les rapports avec l'Est après la signature du traité de Moscou : les deux ministres estiment que rien ne devait se passer qui puisse atténuer les chances de réunification de l'Allemagne et qu'il ne faut pas laisser se dégrader le *statu quo*. L'Europe : le porte-parole de la délégation allemande déclare qu'il y a accord pour estimer qu'il n'est pas indispensable que le problème des prix agricoles soit résolu avant l'ouverture des négociations du *Kennedy-Round* ; M. Schröder fait un exposé sur la force multilatérale atlantique.

prochaine réunion entre MM. Messmer et von Hassel [1], il est, dès maintenant, prévu que M. Christian Fouchet rencontrera son interlocuteur allemand, M. Kiesinger, le 8 novembre à Paris.

M. von Hase, secrétaire d'État chargé de la Presse et de l'Information, rendra visite, les 7 et 8 octobre, à M. Peyrefitte.

2. Rencontres prévues tous les deux mois.

Les chefs d'État-Major, qui s'étaient vus à plusieurs reprises en juin et juillet, se rencontreront de nouveau à Paris du 28 au 30 octobre [2].

M. Herzog a reçu le 17 septembre M. Heck, ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse.

3. Rencontres mensuelles entre hauts fonctionnaires des Affaires étrangères.

Les directeurs politiques, MM. Lucet et Jansen, ont eu des entretiens à Bonn le 23 juillet et à Paris le 11 septembre [3].

Le directeur des Affaires économiques, M. Wormser, et le secrétaire d'État allemand compétent, M. Lahr, se sont rencontrés à Bruxelles les 28 et 29 juillet.

Les directeurs français et allemand des Affaires culturelles ont eu des conversations à Aix-en-Provence, les 26 et 27 juillet, et à Bonn le 11 septembre.

S'ajoutant aux rencontres prévues par le traité, des contacts ont été établis entre les fonctionnaires responsables des différents secteurs géographiques. M. Boecker, chargé des Affaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique à l'*Auswärtiges Amt,* a fait visite, au début de septembre, à ses collègues français ; ceux-ci se rendront à leur tour à Bonn dans les prochaines semaines.

II. Mise en œuvre du programme de coopération.

A. Affaires étrangères.

1. Questions politiques.

a. Les procédures de consultation ont joué d'une manière assez satisfaisante. Les appréhensions suscitées en Allemagne par la politique anglo-

[1] Une réunion de travail est prévue à Paris le 4 novembre avec MM. Messmer et von Hassel, ministre allemand de la Défense. Sur le sujet, se reporter au compte rendu de ces conversations établi par l'ambassade de France à Bonn en date du 6 novembre et non reproduit. Sur la coopération franco-allemande concernant les questions de défense pour les mois de juillet-août 1963, se reporter à la note établie par M. Jean de la Granville, chef du service des pactes au Département, non reproduite, datée du 11 septembre.

[2] Du 28 au 30 octobre, visite prévue en France du général Foertsch, inspecteur général de la Bundeswehr, qui sera l'hôte du général Ailleret. L'avion-cargo militaire franco-allemand *Transall* lui sera présenté.

[3] Se reporter au compte rendu, non reproduit, de la réunion du 11 septembre, daté du 14 septembre. Ces conversations portent sur la poursuite de la coopération franco-allemande dans le domaine culturel. Les prochaines réunions sont prévues pour le 11 octobre et le 8 novembre. Sur l'application du traité franco-allemand dans le domaine culturel depuis le mois de juillet 1963, se reporter à la note de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, référence ACT/1G, du 13 septembre, non reproduite.

américaine vis-à-vis de l'Union soviétique ne pouvaient qu'inciter la diplomatie allemande à resserrer ses contacts avec la nôtre.

En ce qui concerne l'accord de Moscou sur les expériences nucléaires [1], les Allemands nous ont tenus étroitement informés des démarches entreprises pour éviter que l'adhésion de la « République démocratique allemande » n'aboutisse à valoriser son statut international ; nous avons été consultés sur le texte de la déclaration que le gouvernement fédéral a fait tenir sur cette question aux États signataires.

Depuis lors, des échanges de vues ont eu lieu sur les prolongements possibles de l'accord de Moscou, notamment sur le projet de pacte de non-agression entre les Puissances de l'OTAN et celles du pacte de Varsovie, ainsi que sur l'établissement éventuel de postes d'observation destinés à prévenir les attaques par surprise. Sur ces problèmes, les vues des Allemands sont assez proches des nôtres ; ils nous ont demandé de les appuyer au cours des discussions à l'OTAN. Ils nous ont, en outre, informés, avant d'en saisir Américains et Anglais, de leur intention de proposer au Groupe des ambassadeurs de Washington l'étude d'une version révisée du « plan de paix » de 1959 [2] et de leur désir de procéder à sa publication.

Les consultations franco-allemandes ont porté sur d'autres problèmes d'actualité intéressant les deux pays, en particulier sur les questions européennes. Elles ont contribué à la solution du problème posé par la reprise des contacts entre les Six et la Grande-Bretagne à la suite de l'interruption des négociations de Bruxelles.

b. Les rencontres entre directeurs politiques ont permis d'aboutir à la rédaction d'instructions communes aux postes diplomatiques et consulaires des deux pays, ainsi qu'à leurs représentants dans les organisations internationales. Ces instructions, destinées à harmoniser l'action des représentations françaises et allemandes à l'étranger, leur ont été adressées le 9 septembre.

2. Information.

Les dernières rencontres entre professionnels français et allemands de la radiodiffusion et de la télévision ont eu lieu au mois de juin ; des procédures précises d'échanges, dont le développement doit faire l'objet de nouveaux entretiens, avaient été alors mises au point.

La coopération franco-allemande dans les pays tiers s'est surtout manifestée par des invitations en commun de journalistes et n'a été limitée dans ses effets que par la flagrante disparité des moyens dont disposent les missions diplomatiques des deux pays.

3. Questions économiques.

a. Les récents entretiens franco-allemands ont essentiellement porté sur les problèmes agricoles.

[1] Le 5 août 1963.

[2] Sur le plan de paix occidental proposé en 1959, voir *DDF,* Annexes, (11 mai-20 juin-13 juillet-5 août), deuxième partie, Annexe I, p. 351.

En ce qui concerne la politique agricole commune, les Allemands nous ont fait part de leur accord pour que soient adoptés avant le 31 décembre les règlements sur le Fonds d'orientation agricole et le règlement financier. Pour le Fonds de structure, ils souhaitaient certaines précisions avant de s'engager, mais paraissaient préférer un financement national des dépenses de structure classiques. Quoi qu'il en soit, il n'a pas été possible, lors du Conseil des ministres du 30 juillet, de parvenir à un accord.

Sur la question des volailles, les positions françaises et allemandes sont divergentes. Les Allemands, qui voudraient avant tout éviter les mesures de rétorsion américaines, seraient prêts à accepter les concessions proposées par la Commission, mais désirent leur conserver un caractère provisoire et, entre temps, obtenir la modification du règlement sur les volailles dans un sens qui permette à la fois de donner satisfaction aux États-Unis et de maintenir la protection qui existe en faveur des producteurs allemands. En d'autres termes, ce sont les producteurs hollandais et français qui devraient consentir des sacrifices. Nous considérons, au contraire, qu'il serait malsain de laisser en suspens un problème irritant sur le plan politique et qu'il convient de le régler en une seule fois. D'autre part, nous estimons que le règlement, qui constitue l'un des fondements de la politique agricole, doit être maintenu.

Les problèmes pétroliers ont été abordés. Nous avons fait connaître aux Allemands nos critiques à l'égard de leur projet de loi concernant les tarifs douaniers sur les produits pétroliers, qui risque de rendre plus difficile la position de la Communauté dans les négociations tarifaires du GATT.

b. L'aide aux pays en voie de développement a fait l'objet, le 23 juillet, à Paris d'une première réunion de fonctionnaires français et allemands : la délégation française était dirigée par M. Valéry, chef du service de Coopération économique au Quai d'Orsay, la délégation allemande par M. Sacks, directeur des Affaires économiques à l'*Auswärtiges Amt.*

Les conversations ont porté sur les problèmes de procédure et sur les grandes lignes d'un programme de travail.

Les rencontres auront lieu tous les trois mois, alternativement à Bonn et à Paris. Dans l'intervalle, les chefs de délégation resteront en contact, directement ou par le canal des ambassades.

Les deux délégations se sont fixées pour objectif, d'une part, de compléter et d'approfondir la connaissance réciproque des programmes d'aide des deux gouvernements, d'autre part, d'étudier des cas concrets à propos desquels une coopération pratique pourrait être envisagée ou préparée. Pour ce qui est de l'information réciproque, il a été reconnu que le but à atteindre est une information préalable portant sur les intentions de chacun des deux gouvernements. En ce qui concerne l'étude de cas concrets, un certain nombre de pays ont été mentionnés au cours d'un premier tour d'horizon et feront l'objet des prochains entretiens : Grèce et Turquie, Afrique noire, Iran, Argentine et Brésil. Des indications doivent nous être données sur les projets allemands en Algérie.

La question de la coordination sur place entre représentants des deux pays a été évoquée. Chacun des deux gouvernement adressera à ses repré-

sentants dans les pays en voie de développement et auprès des organisations internationales une circulaire élaborée en commun, les invitant à établir avec leurs collègues de l'autre pays les contacts utiles à la coopération dans le domaine de l'aide. Cette circulaire sera diffusée dans les prochains jours.

B. Défense.

1. Les problèmes d'ordre stratégique et tactique ont fait l'objet de nouvelles conversations d'État-major. La question de la « stratégie de l'avant » demeure au centre des discussions. En fait, un accord a déjà pu se faire pour porter la défense plus à l'Est, mais le déplacement des forces présente des difficultés d'ordre logistique et ne pourra s'opérer que lentement.

2. Au cours du mois d'août a été effectuée la première expérience d'échanges de personnel par unités entières [1], une compagnie française et une compagnie allemande ont été affectées respectivement dans des unités allemandes et françaises d'infanterie motorisée. Il est trop tôt pour tirer des leçons de ce premier essai, mais on peut noter déjà que cet échange, auquel la presse des deux pays a donné une large publicité, a reçu un accueil favorable de l'opinion.

Les écoles de l'Air française et allemande vont échanger des professeurs de langue, ainsi qu'il a déjà été fait pour les écoles interarmes.

3. En matière d'armement, la coopération a marqué peu de progrès.

L'échec du projet de char franco-allemand est désormais sûr. Les Allemands n'ont pas attendu de connaître les conclusions de la confrontation entre les deux prototypes, qui a eu lieu ces jours-ci, pour faire savoir qu'ils renonçaient au char français et pour présenter à la presse leur prototype. D'autre part, à la suite des entretiens von Hassel [2]-McNamara, le ministre allemand de la Défense a informé son collègue français de la conclusion d'un accord entre la République fédérale et les États-Unis pour l'étude en commun d'un char destiné aux années postérieures à 1970 ; le texte de cet accord n'a été communiqué à M. de Margerie que le 13 septembre. S'il ne paraît guère réaliste d'entreprendre l'étude d'une génération ultérieure de chars avant même la mise au point définitive du modèle qui doit remplacer celui qui est actuellement en service, il n'en reste pas moins que cet accord pourrait être de nature à hypothéquer l'avenir de la coopération franco-allemande.

En ce qui concerne l'hélicoptère *Frelon*, M. von Hassel a fait savoir à M. Messmer que cet appareil ne figurait plus dans les besoins de l'armée allemande ; depuis lors, le gouvernement fédéral a pris la décision de faire l'essai aux États-Unis de l'hélicoptère américain *Sikorsky*.

[1] Sur les échanges d'unités entre la Bundeswehr et les forces françaises en Allemagne, se reporter à la dépêche de Bonn n° 1679 du 15 octobre, non reproduite.

[2] Séjour en République fédérale de M. McNamara du 1er au 5 août.

Malgré la signature du protocole franco-allemand du 5 juillet 1963 [1] relatif à l'étude du projet d'avion à décollage vertical, un accord ultérieur pour la fabrication en commun d'un appareil de ce type demeure aléatoire. En effet, les Allemands disposent d'appareils modernes (*F 104*) jusqu'en 1972 et n'auront pas sans doute avant cette date de dispositions budgétaires ; il faut également tenir compte de la rivalité dans ce domaine des industries aéronautiques française (*Balzac*), britannique (*Hawker 1127*) et allemande, cette dernière étant elle-même partiellement sous le contrôle de capitaux américains.

La production en série d'avions-cargos *Transall* n'a pas encore fait l'objet de décision. Celle-ci doit être prise prochainement du côté français ; les autorités allemandes attendent de leur côté l'autorisation de la Commission de Défense du Bundestag pour passer commande de cet appareil. L'affaire présente d'autant plus d'intérêt qu'il s'agit là d'un premier accord de production partant d'une étude menée entièrement en commun.

Dans le domaine des engins, il convient de relever que M. von Hassel a récemment fait part à M. Messmer de son intention de collaborer à la fabrication d'un engin antichar et d'un engin anti-aérien.

C. Éducation.

Lors de la dernière rencontre des directeurs français et allemand des Affaires culturelles, M. Basdevant a insisté pour que des suites concrètes soient données, du côté allemand, aux recommandations adoptées en juin 1963 par la Commission mixte culturelle [2] et entérinées par MM. Christian Fouchet et Kiesinger, au cours de leurs entretiens de Bonn des 4 et 5 juillet. Ces recommandations concernent essentiellement le développement de l'enseignement du français en République fédérale. Leur mise en œuvre dépend des décisions des *Länder*. À cet égard, les difficultés résultant du fédéralisme allemand demeurent sérieuses. La désignation de M. Kiesinger, ministre-président du Bade-Wurtemberg, comme interlocuteur de M. Fouchet, paraît avoir provoqué certaines réactions au sein de la conférence des ministres des Cultes des *Länder*, qui est jalouse de ses prérogatives. Aussi les rapports qui doivent exister entre M. Kiesinger et le secrétariat permanent de cette conférence n'ont-ils pas encore été précisés.

La bonne volonté ne paraît, cependant, pas absente à l'échelon fédéral, puisque M. Sattler a annoncé que le budget dont il a la gestion comprendrait en 1964 une dotation supplémentaire de deux millions de DM pour les échanges franco-allemands.

[1] Au sujet du protocole franco-allemand sur l'étude en commun d'un avion à décollage vertical et pour le compte rendu de la réunion militaire qui se tient le 4 juillet entre M. Messmer, ministre des Armées, et von Hassel, ministre fédéral de la Défense, se reporter à la dépêche de Bonn n° 1223, non reproduite, du 18 juillet.

[2] Cette réunion se tient à Hambourg les 18-19 juin. Sur le sujet, se reporter à la note rédigée pour le Ministre par la direction des Affaires culturelles et techniques, sous-direction Enseignement et Œuvres, n° 8350ACT/3 h du 27 juin, non reproduite.

D. Jeunesse.

L'accord portant création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse a été signé à Bonn le 5 juillet.

Les dix membres français du conseil d'administration ont été désignés par décret du 11 septembre. Bien que les Allemands n'aient pas encore arrêté la liste de leurs représentants, la première réunion du conseil est prévue pour le 11 octobre à Paris. Celle-ci aura un caractère purement protocolaire, car la ratification de l'accord par le Bundesrat ne devant intervenir qu'à la fin du mois d'octobre, les Allemands ont demandé que la première réunion de travail du conseil n'ait lieu que dans les premiers jours de novembre.

En ce qui concerne le haut personnel de l'Office, les autorités allemandes sont prêtes à accepter la candidature de M. Altmayer, officieusement proposé du côté français pour occuper le poste de secrétaire général.

Sans attendre l'entrée en fonction du conseil d'administration, différents problèmes d'organisation ont été abordés au cours de conversations entre fonctionnaires français et allemands. Le statut du personnel a été préparé ; un immeuble a été choisi à proximité de Bonn pour abriter le secrétariat général ; des projets d'échanges de jeunes ont été soumis de part et d'autre.

(EU, Europe, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970.)

101

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5306-5311. Réservé. *Moscou, le 18 septembre 1963.*

(*Reçu :* le 18, 19 h 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 5305 [1].

L'achat par l'URSS de 11 millions de boisseaux de blé et de farine au Canada n'a pas encore été annoncé par la presse soviétique. L'importance exceptionnelle de ce marché, qui porte sur 500 millions de dollars, donne, en soi, à penser que le gouvernement de Moscou connaît des difficultés de « soudure » ou que la récolte de céréales de cette année est médiocre, voire mauvaise, en Union soviétique. Divers indices, récemment décelés,

[1] Dans ce télégramme du 18 septembre 1963, non publié, l'ambassadeur de France indique que, d'après ses informations de source canadienne, la négociation, qui s'est déroulée à Ottawa à propos de l'achat de blé par l'URSS, s'est étendue à la fourniture de cette céréale à Cuba. L'Union soviétique aurait acheté pour 33 millions de dollars de blé pour son allié, en sus des 500 millions, payables en trois ans, destinés à couvrir ses propres besoins.

renforcent cette impression, d'ailleurs confirmée par certains renseignements sérieux :

1. Depuis quelques jours, un certain rationnement semble être intervenu dans l'approvisionnement des boulangeries de Moscou. Des instructions ont été données pour limiter les achats de pains à deux unités (ou un kilogramme) par personne. Dans les cantines *(Stolovnaia)*, le pain est maintenant vendu par tranches. En outre, la qualité des produits de la boulangerie a baissé et certains types de baguettes ont disparu des étalages. Quant à la farine, il est devenu très difficile de s'en procurer.

2. Les journaux de Moscou comme ceux de province ont entrepris une nouvelle campagne pour dénoncer le gaspillage, et en particulier l'habitude de trop nombreux kolkhoziens de nourrir avec du pain le bétail qui leur appartient en propre.

3. Les attachés agricoles des ambassades des États-Unis et d'Allemagne fédérale ont vu leurs déplacements limités. Ils n'ont pu se rendre dans les districts céréaliers des terres vierges où, cette année, selon des informations de bonne source, les meilleurs rendements atteindraient à peine 8 quintaux à l'hectare. Dans de nombreux cas, les fermes n'auraient même pas récolté l'équivalent de la semence.

4. Le bruit commence à circuler à Moscou que le gouvernement soviétique étudierait actuellement des mesures de hausse des prix des céréales, analogues à celles décidées, en juin 1962, pour la viande.

5. De bonne source, il m'est revenu que la récolte de céréales serait très mauvaise dans l'ensemble de l'URSS, en raison de la sécheresse qui a sévi sur la presque totalité du territoire soviétique. Habituellement, étant donné l'immensité du pays et la diversité des climats, la sécheresse, ou l'excès de pluies, se compensent mutuellement ; cela n'a pas été le cas cette année. Des terres noires d'Ukraine aux terres vierges de l'Asie centrale, le manque d'eau a eu des effets néfastes. La plaine du Kouban serait à peu près la seule région où le rendement aurait été normal.

La population soviétique ne serait pas menacée de disette. Mais le Gouvernement serait obligé de puiser dans les stocks et de consacrer d'importantes sommes en devises pour des achats de céréales, comme il vient de le faire au Canada.

En outre, l'URSS serait hors d'état d'aider, comme elle le fait habituellement, les pays socialistes d'Europe, où la récolte de céréales serait également médiocre cette année.

La récolte de fourrages a été également très déficitaire en URSS et un rationnement assez strict de la viande serait indispensable.

(Collection des télégrammes, 1963.)

102

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roland Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 4784 à 4795 [1]. *Paris, 19 septembre 1963, 20 h 24.*

Diffusion réservée.

Dans le cadre des consultations régulières prévues par le traité de coopération franco-allemande [2], M. Couve de Murville et M. Schröder ont eu, dans la matinée et l'après-midi du 17 septembre, des conversations sur les principaux problèmes d'actualité qui intéressent les deux pays.

1. Dans le domaine politique, les deux ministres ont confronté leurs vues au sujet du traité nucléaire de Moscou et de ses prolongements sur le plan des rapports entre l'Est et l'Ouest [3].

a. M. Schröder a exposé les conditions dans lesquelles le gouvernement fédéral avait été conduit à signer cet accord. Il a estimé que les démarches de la République fédérale et les déclarations obtenues des Anglo-Saxons avaient permis d'éviter que l'adhésion de la RDA n'entraînât une valorisation de son statut actuel.

M. Couve de Murville a pris note de ces indications et rappelé le point de vue du gouvernement français à l'égard du traité. Il ne s'agit pas d'un accord de désarmement, mais d'un traité politique, qui a pour véritable objet d'ouvrir la voie à de nouvelles conversations avec les Soviétiques. S'il marque, comme on l'a dit, un commencement de détente, celle-ci est fondée sur le respect du *statu quo :* il faut donc éviter toute atteinte portée, à notre détriment, à la situation existante ; tout ce qui, en particulier, pourrait contribuer à donner une forme plus juridique au *statu quo* constituerait une modification de celui-ci en faveur de l'Union soviétique.

Le Ministre a indiqué que nous maintenions une position d'extrême réserve à l'égard de négociations éventuelles sur un pacte de non-agression entre l'OTAN et l'organisation de Varsovie, ainsi que sur l'installation de postes de contrôle [4]. Ces projets risquent d'avoir des conséquences préjudiciables pour l'Occident, en particulier pour l'Allemagne, alors qu'ils ne comportent aucun avantage. Le pacte de non-agression ne correspond à aucune réalité, tandis que les postes de contrôle ne paraissent guère avoir d'utilité militaire.

M. Schröder a souligné que la politique allemande ne pouvait se résigner au *statu quo,* celui-ci se traduisant par la division de l'Allemagne et

(1) Ce télégramme est communiqué par courrier à Repan (n° 1302), il l'est par fil à Londres (n°s 15801-15812), Rome (n°s 4108-4119), Washington (n°s 17823-17834), New York (ONU) (n°s 4666-4677), Bruxelles Delfra (n°s 2044-2055), Moscou (n°s 7037-7048).

(2) Le traité de l'Élysée est signé le 22 janvier, voir à ce sujet *DDF,* 1963-I n°s 24, 36, 38 (IV).

(3) Ce traité est signé le 5 août.

(4) Voir à ce sujet, l'*Année politique 1963,* pp. 281-282.

le mur de Berlin. Le gouvernement fédéral était dans une situation qui l'obligeait à adopter une « politique de mouvement », pour éviter la consolidation de la situation actuelle. Aussi n'était-il pas opposé à des conversations avec les Soviétiques destinées à développer la détente, mais à condition que toute étape dans cette voie soit liée à un progrès vers la solution du problème allemand. À cet égard, le pacte de non-agression et un accord sur les postes de contrôle pourraient présenter de l'intérêt s'ils étaient liés à une amélioration de la situation de Berlin et de l'Allemagne.

M. Couve de Murville a indiqué que nous n'avions pas d'objection à ce que Bonn s'efforçât de lier la question de l'Allemagne et celle de Berlin aux conversations actuelles ; cela paraissait pourtant bien difficile, étant donné la façon dont les choses avaient commencé.

En ce qui concerne la relance du plan de paix de 1959 [1] dans une version révisée, M. Schröder a indiqué que les Américains n'avaient pas jugé possible de présenter ce document aux Russes dans le cadre des prochaines conversations ; mais ils ne s'opposaient pas à ce que les Allemands fissent une déclaration rappelant la position occidentale concernant la réunification. On envisage à Bonn de faire cette déclaration à l'occasion de la formation du prochain gouvernement fédéral [2]. M. Couve de Murville a assuré que nous ne ferions pour notre part aucune objection.

b. Au sujet de la proposition allemande visant l'extension à Berlin des dispositions du traité de Moscou, M. Couve de Murville a observé que le traité portait sur des questions militaires, entrant par conséquent dans les droits réservés des Alliés, et qu'il y avait des inconvénients à affaiblir le système sur lequel repose notre présence à Berlin. M. Schröder a alors suggéré que l'on étudiât la possibilité d'étendre le traité à Berlin, dans la mesure où celui-ci s'applique à des expériences de caractère scientifique. Il lui a été répondu que cette nouvelle proposition serait examinée, en liaison avec nos partenaires.

2. En ce qui concerne les affaires européennes, deux questions ont été examinées : le développement du Marché commun dans le domaine agricole et la fusion des Communautés.

a. Sur le premier point, M. Couve de Murville a rappelé la nécessité d'arriver d'ici la fin de l'année à un accord sur les règlements agricoles concernant la viande de bœuf, les produits laitiers et le riz ; des progrès devraient également être accomplis sur la question des prix agricoles et en tout cas sur les prix des céréales pour la campagne 1964-65. Il s'agit de problèmes difficiles, mais qui commandent l'avenir du Marché commun [3].

Du côté allemand, on pense qu'il sera possible d'adopter d'ici la fin décembre les trois règlements en suspens ; on devrait également dans le même délai se mettre d'accord sur le prix des céréales pour la campagne

[1] Voir à ce sujet *DDF,* 1959-I.

[2] Ludwig Erhard succède, le 16 octobre, à Adenauer comme chancelier de la RFA.

[3] Sur ces questions, voir ci-après au n° 251 le télégramme de Bruxelles-Delfra du 19 décembre, et au n° 255 celui du 22 décembre.

1964-1965, mais on ne croit pas possible de régler la question des prix agricoles à long terme ; ce règlement ne serait d'ailleurs pas indispensable pour engager la négociation, qui doit s'ouvrir en 1964 au GATT. M. Schröder a rappelé d'autre part le lien établi par les Six entre l'achèvement de la politique agricole et la définition des positions de la Communauté en prévision des négociations tarifaires du GATT.

M. Couve de Murville a fait observer que, si les Six n'étaient pas engagés à définir d'ici le 31 décembre leur politique des prix agricoles dans son ensemble, cette politique serait en fait discutée dans la négociation tarifaire, puisqu'elle est la mesure du degré de protection du Marché commun en matière agricole.

b. Il a été rappelé que l'on était acquis du côté français à l'idée de fusionner les Communautés, en commençant par la fusion des Commissions et de la Haute Autorité [1]. Des problèmes de personnes se posent en conséquence en raison du prochain renouvellement des membres de ces organismes ; aussi pensons-nous que le mieux serait de tout laisser provisoirement en l'état aussi longtemps que n'aura pas été réalisée la fusion. Il a été entendu que Français et Allemands se consulteraient sur cette question.

3. Sur le plan militaire, les points suivants ont été abordés :

a. Discussion à l'OTAN des besoins et moyens des forces de l'Alliance. M. Couve de Murville a expliqué nos réserves à l'égard du « plan Stikker » [2], qui aboutirait à faire juger par le Secrétaire général l'effort des membres de l'Alliance dans le domaine militaire. Il a été convenu que cette question ferait l'objet de nouvelles consultations entre délégations française et allemande au Conseil de l'OTAN.

b. Logistique.

M. Couve de Murville a exprimé sa surprise sur la façon dont les autorités françaises avaient été informées des accords passés au début d'août [3] entre M. von Hassel [4] et M. McNamara. En ce qui concerne la logistique, il est apparu que certaines dispositions convenues entre Allemands et Américains intéressent la ligne de communication américaine en France ; or il n'est pas admissible que l'on prétende négocier en dehors de nous sur des facilités, qui ont été accordées bilatéralement aux Américains sur le territoire français. Dès qu'il sera en possession du texte, le gouvernement français examinera les conséquences qu'il devra tirer sur le plan de la coopération militaire franco-allemande en matière de défense.

M. Schröder a reconnu que l'affaire avait été mal conduite du côté allemand et invoqué un manque de coordination entre l'*Auswärtiges Amt* et les autorités militaires fédérales.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus au n° 16 la note du 9 juillet.

[2] Du nom du secrétaire général de l'OTAN, Dirk Stikker, voir à ce sujet l'*Année politique 1963,* pp. 274-275.

[3] Sur ces accords, voir l'*Année politique 1963,* p. 284.

[4] Ministre de la Défense de la RFA.

c. Force nucléaire multilatérale.

M. Schröder a fait part des conversations en cours entre les Américains et les différents gouvernements intéressés à la force multilatérale. La République fédérale a en principe une attitude positive à l'égard du projet, car elle estime que, dans le domaine nucléaire, le multilatéralisme est la formule qui convient le mieux à la situation actuelle. D'après le ministère fédéral, il serait pourtant difficile de faire des pronostics sur l'avenir du projet, tant que la position britannique ne serait pas éclaircie.

(Questions internationales européennes 1961-1965.)

103

COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS

Rambouillet, 21-22 septembre 1963

I

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer,
Rambouillet, samedi 21 septembre 1963, 12 h 45-13 h 15

C.R. Très secret.

Le général de Gaulle exprime sa joie de recevoir le Chancelier pour cette visite chargée de symbole [1] mais aussi importante pour nos deux pays puisqu'elle facilitera, après le départ du Chancelier et celui du Général, la poursuite de l'œuvre qu'ils ont entreprise. Le Général est convaincu que, même dans les mois à venir, le Chancelier continuera à être présent et actif et il espère vivement maintenir avec lui des relations aussi étroites que dans le passé.

Le chancelier Adenauer marque son émotion de cette déclaration. Il note qu'en perdant ses fonctions on perd souvent ses amis, ce qui s'est vérifié déjà par deux fois dans sa vie, d'une part lors de la prise de pouvoir par le Parti national-socialiste [2] et, plus tard, lors de sa destitution par les

[1] Il s'agit là d'une visite privée d'adieu du Chancelier avant qu'il ne quitte le pouvoir. Le 11 octobre, le chancelier Adenauer remet sa lettre de démission à M. Lübke, président de la République, qui l'accepte le 15. Ce même 11 octobre, le professeur Erhard est officiellement proposé au président de la République comme futur chef du gouvernement par M. von Brentano, président du groupe parlementaire chrétien-démocrate. Le 16 octobre, le Bundestag élit M. Erhard chancelier par 379 voix contre 180, 24 abstentions et un bulletin nul.

[2] Élu maire de Cologne en 1917, il le reste jusqu'en 1933. Essayant de faire obstacle à la montée du nazisme, il est chassé de sa mairie quelques semaines après l'arrivée de Hitler au pouvoir. La période 1933-1945 le voit vivre à l'écart.

Anglais à Cologne [1]. Il estime que l'amitié franco-allemande constitue l'œuvre capitale de son passage de quatorze ans à la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne et que l'amitié personnelle qu'il a nouée avec le Général est une des rares joies qui accompagnait son activité politique. Avant de se retirer, il aimerait encore renforcer cette œuvre commune. Il est vraisemblable, qu'après avoir quitté la Chancellerie, le Dr Adenauer restera à la tête de son parti. Il ne voulait pas de cet honneur, mais les membres du parti ont tant insisté qu'il n'abandonnera pas cette fonction, ainsi que celle de membre du Parlement allemand, ce qui lui permettra d'œuvrer activement en faveur de l'amitié franco-allemande. Le Chancelier voudrait que, dans le domaine militaire, les liens se raffermissent encore entre la France et l'Allemagne. Une erreur déplorable a été commise récemment [2], mais il espère qu'elle ne se renouvellera plus. Il y a aussi le problème des chars auquel il faudrait trouver une solution. Cependant, pour comprendre l'attitude allemande, il ne faut pas oublier le poids que représentent les Américains. Quoi qu'il en soit, le Chancelier envisage de créer éventuellement, auprès de son ministère de la Défense, un service spécial chargé des relations franco-allemandes.

Le général de Gaulle comprend parfaitement que la situation militaire entre les deux pays ne puisse se ramener aux relations de deux puissances. Les Américains sont une nécessité et l'OTAN en est une autre. Mais cette organisation a été créée à une époque où ni l'Allemagne ni la France n'avaient repris leur réalité [3]. Dans l'organisation de notre alliance, il importe maintenant que nous existions par nous-mêmes. La France essaie de le faire pour des raisons qui lui sont propres. L'Allemagne en viendra là sans doute aussi. Nous devons donc prendre les choses comme elles sont. Au fur et à mesure que nos deux pays reprendront leur destin en main, et que les Américains se dégageront, tout au moins de la défense immédiate, nos vues et nos préoccupations ne cesseront de se rapprocher. Le récent incident militaire corrélatif aux Américains ne présente pas une grande importance pour l'avenir et plus le temps passera plus notre accord trouvera de champ d'application.

Le chancelier Adenauer pense que, même dans le domaine militaire, d'importants progrès ont déjà été accomplis, ne serait-ce que le stage effec-

[1] En mars 1945 (il a soixante-neuf ans), les autorités militaires américaines lui demandent de redevenir maire de Cologne. En octobre, le général britannique, commandant militaire et civil de la province, le démet de ses fonctions en prétextant son incapacité administrative, l'expulse de Cologne et lui interdit toute activité politique. En novembre, l'interdit est levé et, dès lors, la carrière de Konrad Adenauer s'identifie avec le développement de l'Union chrétienne démocrate (CDU), puis avec les travaux du Conseil parlementaire constituant qu'il préside, enfin avec le gouvernement de la République fédérale qui naît en 1949 et dont il assume la direction pendant quatorze ans.

[2] Il s'agit de la réorganisation du système de logistique américain. Le 30 septembre, le ministère fédéral de la Défense communique qu'il a été informé le 12 septembre, en même temps que le département homologue français, du projet américain de réduction de l'articulation logistique en France Il affirme que les informations relatives à une éventuelle remise à la RFA de bases américaines de ravitaillement en France sont inexactes. Il annonce que des conversations auront lieu sur l'utilisation de ces bases lors de la prochaine rencontre des ministres français et allemand de la Défense, qui se tiendra dans le cadre du traité de coopération franco-allemand.

[3] Le 4 avril 1949, signature du pacte atlantique qui entre en vigueur le 24 août 1949.

tué en Allemagne par des troupes françaises et celui effectué en France par certaines unités allemandes [1]. L'accueil par la population allemande des troupes françaises a été très chaleureux.

Le général de Gaulle ne pense pas que cet échange d'unités entre nos deux pays, qui a surtout une valeur symbolique, résolve le problème de coopération entre nos deux armées, mais il est certain que les répercussions en seront favorables.

Le chancelier Adenauer aborde le problème de l'OTAN et de son secrétaire général, M. Stikker. Il remarque qu'il y a des divergences entre M. Stikker et certains membres de l'OTAN. L'Allemagne avait fait une proposition devant cette organisation [2] qui avait trouvé l'approbation de la France, mais non pas celle de M. Stikker. Le Chancelier a rencontré récemment le Secrétaire général de l'OTAN, qui habite sur le lac de Côme et qui est un de ses vieux amis [3]. M. Stikker est gravement malade. Il en a parlé franchement au Chancelier. Il a dû subir une nouvelle intervention chirurgicale sérieuse et il veut se retirer au début de l'année prochaine. Il faut donc se poser la question de sa succession. Ce n'est certes pas M. Spaak que l'on doit envisager comme son successeur, ni un Allemand, ni un Anglais, et en poursuivant ce raisonnement on aboutit à une candidature américaine.

Le général de Gaulle demande si une candidature norvégienne n'est pas également à envisager.

Le chancelier Adenauer répond que le gouvernement norvégien vient encore de changer et qu'un secrétaire général d'une telle organisation ne devrait pas être ressortissant d'un petit pays car il n'aurait pas la fermeté voulue. En conclusion, le Chancelier déclare que l'OTAN devrait exercer une influence plus forte, notamment dans le domaine économique.

II

Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, Rambouillet, samedi 21 septembre 1963, 16 h 10-19 h

Le chancelier Adenauer fait d'abord une déclaration qui a été prise en sténographie par sa secrétaire personnelle et dont un exemplaire sera remis au Général (copie ci-jointe).

[1] Les 26-28 août, échanges d'unités entre l'armée française et l'armée allemande, en application du traité franco-allemand.

[2] Le 17 août, le gouvernement de la RFA propose aux États-Unis que l'OTAN examine le problème des postes de contrôle pour la prévention des attaques par surprise. Les consultations au sein du conseil de l'OTAN sur l'étude des propositions américaines et soviétiques dans ce domaine débutent le 21 août. Plusieurs représentants des gouvernements soutiennent le point de vue allemand dans ses inquiétudes concernant la limitation de ces postes à l'Allemagne (France, Grèce, Turquie). M. Stelle, négociateur américain à la conférence de Genève, recommande la prudence dans la poursuite des discussions avec l'URSS.

[3] MM. Stikker et Adenauer s'entretiennent le 22 août.

C'est de la Russie, des Russes et de leur politique actuelle face à la Chine communiste que veut parler le Chancelier. Il rappelle sa proposition faite il y a dix-huit mois à Khrouchtchev à propos d'une trêve de dix ans entre la Russie et l'Allemagne et l'absence de toute réaction de Khrouchtchev à cette suggestion, les conversations entre Smirnov, ambassadeur soviétique à Bonn, et Kroll, ancien ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou [(1)], et aussi la visite du Chancelier en 1955 à Moscou [(2)] où des craintes à propos de la Chine communiste avaient déjà été exprimées par Khrouchtchev. Il est évident que les Russes ne peuvent pas tout faire : s'armer contre l'Occident, s'armer contre les Chinois et accomplir une évolution économique et industrielle à l'intérieur de leur pays. Le moment paraît venu où les Russes voudraient renforcer leur armement contre la Chine communiste et se rapprocher, pour ce faire, de l'Occident. Le Chancelier a toujours été convaincu qu'un accord éventuel des Soviets avec l'Occident serait précédé d'une période de tension qui permettrait encore aux Russes d'obtenir certains succès et de ne pas perdre la face devant leur propre population. Les Russes s'efforcent d'amener les populations rurales vers les villes pour améliorer leur situation industrielle, ce qui, jusqu'à présent, s'est soldé par un échec. Deuxième échec : l'agriculture soviétique manque de bras pour produire suffisamment à l'intention de la consommation intérieure. Elle manque aussi de moyens mécaniques pour remplacer cette main-d'œuvre actuellement défaillante. Le Chancelier rappelle également qu'un manœuvre russe ne devient pratiquement jamais un travailleur spécialisé, contrairement à ce qui se passe en Italie où les populations originaires du Sud, après cinq à six mois d'apprentissage dans les régions du Nord, deviennent de véritables spécialistes car ils sont plus intelligents que les Russes. Puis le Chancelier cite certains chiffres : l'achat de 5,3 millions de tonnes de blé canadien, les négociations avec l'Australie pour y trouver de 1 à 2 millions de tonnes supplémentaires et enfin une demande de fourniture de céréales adressée au États-Unis d'Amérique. Le pain est déjà contingenté en Russie. Le rationnement de la viande, de la graisse et du sucre y est envisagé. La récolte de pommes de terre est de 20 millions de tonnes inférieure à ce qu'elle fût-il y a quelques années encore par suite des transformations de ces pommes de terre en fourrage. Un Allemand qui a été six ans prisonnier en Russie et qui, depuis dix ans, y vit comme journaliste (il y représente *die Welt*), lui a décrit la vie d'un Européen non diplomate en Russie soviétique. Cet homme est atteint d'avitaminose par suite de la carence de légumes et de fruits frais dans ce pays, voire même de vitamines synthétiques. Il est évident que le rendement des travailleurs se ressent très vivement de cette insuffisance alimentaire. La récolte de coton qui, en 1953, était de 3,5 millions de tonnes, n'a été, en

(1) Sur des contacts directs entre l'URSS et la RFA, se reporter à la note du service d'Europe centrale au Département, datée du 6 février 1962, non reproduite, reprenant l'historique de ces contacts directs depuis le 5 février 1957. Sur la démarche effectuée par M. Kroll, alors ambassadeur de la République fédérale à Moscou, et qui a donné naissance à l'« affaire Kroll », voir le télégramme de Paris à Bonn, n°s 7345-7348 du 13 novembre 1961, non reproduit, ainsi que le télégramme de Bonn n°s 5457-5459 du 15 novembre 1961, non retenu.

(2) Le 8 septembre 1955. Sur le sujet, voir *DDF*, 1955-II, n°s 182, 201, 203, 211, 214, 217.

1962, que de 3,8 millions de tonnes et ce, malgré une augmentation de la population soviétique de 25 millions d'hommes en dix ans.

Le chef du service de la Construction du parti soviétique a déclaré récemment que, pour cette année-ci, 2 430 autorisations de construire avaient été accordées, que 600 seulement avaient pu être mises en chantier à la fin du mois de juillet, dont 150 ont dû être arrêtées par suite de la pénurie de matières premières. Quant à la construction des logements, 20 % seulement de ceux prévus pour 1962 avaient été achevés et aucune autorisation de construire ne sera accordée pour les années 1964 et 1965.

La tension existante entre la Russie soviétique et la Chine communiste oblige maintenant les Russes à développer la Sibérie orientale. Le territoire de cette région couvre 8 millions de kilomètres carrés (par comparaison, la surface totale des États-Unis est de 9 millions de km^2). Naguère, la Sibérie orientale était inhabitée ; elle doit aujourd'hui être rendue habitable. L'énergie hydraulique y existe à profusion, le sol en est extrêmement riche ; trois centrales électriques y sont prévues, l'une d'entre elles est déjà achevée. Des populations entières se trouvent déportées dans ces régions qui sont déclarées territoire militaire. Mais la seule tâche de rendre viable la Sibérie orientale est si énorme qu'elle absorbe une part considérable de l'ensemble du potentiel soviétique.

Actuellement, les Russes veulent passer de l'industrie lourde, implantée déjà chez eux, à l'industrie chimique et ce, pour la production d'engrais chimiques, de fibres synthétiques et de produits alimentaires synthétiques. Il est évident que, sans aide étrangère, les Soviets ne peuvent y parvenir et c'est là que se joue l'avenir de l'Europe. L'étranger a déjà promis de fournir huit usines chimiques complètes à la Russie pour une valeur totale de 1,8 milliard de francs, payables en 1973 seulement. Des demandes de livraison de raffineries, auxquelles seraient rattachées 52 usines complètes, ont été adressées par les Russes à l'Allemagne, au Royaume-Uni et au Japon. La valeur de ces dernières s'élèverait à 1,3 milliard de francs, payables en dix ans au taux d'intérêt de 5,75 %. Ce serait un suicide pour l'Occident de prêter main-forte à la Russie pour sortir de ses difficultés avant qu'elle n'ait fourni à l'Europe et aux États-Unis la preuve tangible et nette de son désir réel d'apaisement. Il est peu probable que les Russes se lancent dans une guerre conventionnelle et ils le feront moins encore dans une guerre nucléaire par crainte de leur propre destruction (à ce propos, le Chancelier exprime sa satisfaction de voir la France poursuivre ses efforts nucléaires). Mais, si les Russes peuvent obtenir ce qu'ils veulent avec l'Occident, ils ne dépasseront jamais le stade du simple bavardage dans leurs « négociations » et, qui plus est, concurrenceront les pays occidentaux.

Le Chancelier se demande où et comment de tels problèmes devraient être abordés. La méthode des négociations isolées n'est certainement pas la bonne et elle l'est encore moins pour la République fédérale d'Allemagne, qui est un des fournisseurs principaux de la Russie soviétique. Il faudrait que des pays tels que la France, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et, si possible, les États-Unis, examinent entre eux cette question, qui conditionne aussi l'attitude à adopter face au problème chinois. Avec

MM. Erhard, Schröder, Krone et von Brentano, le Chancelier a décidé qu'une organisation indépendante de ses ministères devrait examiner la situation actuelle en Russie. Depuis cette décision, les achats de céréales australiennes et canadiennes fournissent encore une preuve supplémentaire du fait que l'évolution soviétique, à l'intérieur du pays même, est de moins en moins favorable. Le Chancelier rappelle qu'en 1956 [1] des experts de l'OTAN (MM. Martino, Lange et Pierson) avaient déposé un rapport disant que l'OTAN était habilitée à se saisir de toute question économique qui se trouve liée au problème de la défense. C'est à cette époque qu'un comité économique fut créé à l'OTAN. La France et la République fédérale devraient se pencher sur ces problèmes délicats et si, au cours de leur étude, les résultats en concordaient, elles devraient s'en entretenir avec les autres membres de l'OTAN et faire inscrire ce problème à l'ordre du jour du Conseil de l'Organisation atlantique. Peut-être, dit le Chancelier, paraît-il présomptueux de dire que cette solution constitue le seul moyen d'en terminer avec le problème soviétique, mais Lénine avait déjà déclaré que le capitalisme tressait la corde qui le ferait pendre par le communisme. Il n'avait pas tort car, dit le Chancelier, si nous « laissons faire », nous agirons en êtres irresponsables et non pas en hommes politiques.

Il est évident que les documents relatifs à cette situation en Russie ne s'obtiennent pas facilement. Les Russes sont prudents ; ni la *Pravda,* ni les *Izvestia* ne font allusion à de tels problèmes. Il faut avoir recours aux journaux de province et d'utiles renseignements peuvent également être glanés dans les publications du parti communiste soviétique. Le Chancelier est absolument convaincu qu'actuellement la Russie a besoin de l'Occident, pour lui permettre de construire les usines susmentionnées. Il s'agit de ne pas rater cette occasion.

Le général de Gaulle a parfaitement compris le but que se propose le Chancelier. Il voudrait que nos pays s'entendent pour établir, éventuellement en utilisant l'OTAN, un barrage quant aux concours accordés à l'expansion soviétique et, de ce fait, empêcher l'Occident de prêter la main sans contrepartie au salut des Soviets. Toutefois, il pose la question au Chancelier de savoir si certains milieux industriels allemands, notamment ceux issus du parti de M. Mende, ne sont pas fortement intéressés à organiser la coopération économique avec les Russes ?

La réponse du *chancelier Adenauer* est affirmative, mais il faut, selon lui, distinguer entre les industries allemandes. Krupp, Siemens, AEG, Telefunken ont évidemment un intérêt à prendre pied sur le marché soviétique. Ce n'est pas le cas de la sidérurgie en général et l'opinion publique sera incontestablement de notre côté si nous nous opposons à une telle expansion. Personne ne veut que quelques « capitalistes » s'enrichissent. Le parti de M. Mende [2] est un parti assez curieux, qui, s'il ne suit pas la

[1] Sur le sujet, voir *DDF,* 1956-I, n° 322.

[2] Dr Erich Mende, président du groupe libéral FDP au Bundestag.

CDU, sera vaincu aux prochaines élections. Par ailleurs, le Chancelier a, dit-il, un excellent allié dans cette affaire qui est le propriétaire de la maison d'éditions Springer (*die Welt, das Spielt* et *Hör Zu* qui touchent à peu près 5 millions de lecteurs). Le Chancelier se propose en outre de parler de ce problème dès la semaine prochaine à M. Fritz Berg, président du patronat allemand. Il regrette les erreurs commises dans le passé, notamment par l'Allemagne, où un chantier naval (HOWALD ?) avait éprouvé à un moment donné des difficultés et s'était offert pour construire 500 000 tonneaux pour le compte des Soviétiques qui, trop heureux de pouvoir réserver leurs propres chantiers à la construction de sous-marins, ont accepté cette offre.

Le général de Gaulle déclare que l'attitude des Russes n'est certes pas inspirée par des questions de dogme mais plutôt par des soucis d'ordre pratique. Ils cherchent maintenant le concours économique de l'Occident et ne peuvent évidemment pas tout faire à la fois : aller dans la lune, s'armer face à l'Ouest et se défendre contre les Chinois. Dans le monde occidental, il existe de forts courants pour accorder ce concours aux Soviétiques, les Anglais y sont disposés, les Japonais aussi. Reste à savoir quelle sera l'attitude des Américains. Partageront-ils l'opinion du Chancelier ou se laisseront-ils plutôt guider par la « détente » ou leur désir de faire des affaires ? La France, quant à elle, est prête à coopérer avec la République fédérale d'Allemagne dans ce domaine.

Le chancelier Adenauer informe le Général que, dès son retour en Allemagne, il chargera un de ses ministres, M. Dollinger [1], qui a à ses côtés un secrétaire d'État très compétent, de ce genre d'enquête. Lorsque toutes les informations seront réunies, il faudrait dire aux Russes qu'on pourrait éventuellement leur accorder certaines des fournitures demandées, à condition qu'il y ait un désarmement réel en Russie, que celle-ci soit librement ouverte au tourisme et que la discussion sur la réunification de l'Allemagne devienne possible. Cette dernière affaire tient particulièrement à cœur au Chancelier car c'est ainsi, pense-t-il, qu'on pourra éviter une résurgence du nationalisme allemand.

Le général de Gaulle demande au Chancelier s'il croit que l'OTAN offre le cadre favorable à une telle action. Il s'y trouve en dehors de nous et des États-Unis, des pays qui, par crainte ou propension à concéder, poussent à ce que « les choses s'arrangent ». C'est le cas des Italiens, des Belges (Spaak est allé voir Khrouchtchev [2] et peut promouvoir des affaires entre l'Est et l'Ouest), des Anglais (surtout si les travaillistes viennent au pouvoir comme cela est probable) et des Scandinaves.

Le chancelier Adenauer partage les scrupules du Général mais la décision de l'OTAN relative aux problèmes économiques existe et il s'agirait

[1] M. Werner Dollinger (CSU), ministre du Trésor.

[2] Les 7 et 8 juillet, M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères se rend en Union soviétique. Il a un entretien à Kiev avec M. Khrouchtchev. M. Spaak déclare que l'entretien s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et a porté sur les problèmes d'actualité, mais que ni la question des rapports sino-soviétiques, ni celle des conversations nucléaires tripartites, n'ont été abordées.

de déterminer quels sont les pays qui pourraient fournir les produits nécessaires aux Russes, notamment pour l'implantation d'usines chimiques. Il serait évidemment préférable que très peu de pays seulement participent à cette action qui, dans ce cas, pourrait se limiter à la France, l'Allemagne et les États-Unis ou éventuellement des concours italiens et britanniques. Le Chancelier aurait même fait partager ses vues à son successeur, M. Erhard.

Le général de Gaulle déclare que toute politique de M. Erhard est, de par sa formation même, orientée sur l'expansion économique quels que soient la direction et les participants. Bien sûr, il se méfie lui aussi des Russes. Le Général ignore dans quelle mesure les Soviétiques auraient adressé des demandes spécifiques, notamment pour la création de grandes installations chimiques en URSS. Il est évident que, dans ses rencontres avec Krupp ou les Américains, voire même avec M. Villiers, Khrouchtchev leur fait miroiter de nombreuses affaires communes.

Le chancelier Adenauer répond que la demande spécifique des Soviétiques portait sur huit installations chimiques. Cette demande a été adressée aux Anglais, qui sont prêts à les fournir. Il pose la question au Général de savoir qui serait chargé en France d'une étude relative à ces problèmes.

Cela dépendra, dit *le général de Gaulle,* de notre ministre de l'Industrie, M. Bokanowski. Mais si ces problèmes devaient revêtir une importance trop vaste, il y aurait quelqu'un de spécialement désigné pour les approfondir. Le Général a pris bonne note de ce que le Chancelier a dit sur l'étude économique à effectuer par Bonn et Paris.

Le chancelier Adenauer se demande à quel moment il faudra parler de ces problèmes aux Américains qui, jusqu'à présent, ont été assez réservés dans leur commerce avec l'URSS, ce qui n'a pas empêché tout récemment le ministre américain du Commerce de réclamer la révision de la liste des produits sous embargo.

Le général de Gaulle exprime l'opinion que les Américains n'ont pas fait pour le moment grand-chose en Russie mais que, si des surplus agricoles devaient les gêner, ils n'hésiteraient certainement pas à les vendre aux Russes [1]. Mais Kennedy a déclaré hier : « Allons d'abord ensemble dans la lune et puis faisons autre chose encore » [2]. De quoi s'agit-il ? C'est certainement le moment pour la France et l'Allemagne, qui ont des raisons de se méfier, de veiller au grain.

[1] La question de l'achat de blé américain par le bloc soviétique fait l'objet de négociations entre le 16 et le 30 septembre. Les Soviétiques offrent deux cent cinquante millions de dollars pour trois millions de tonnes de blé. Les Russes désirent payer le blé américain au prix mondial de cette denrée. Le 29 septembre, M. Dean Rusk déclare que toute proposition tendant à la vente de blé à l'URSS comporte une clause interdisant de revendre ce blé à Cuba.

[2] Devant les Nations Unies, le 20 septembre, le président Kennedy expose un programme de coopération pacifique, suggérant aux Soviétiques de préparer en commun l'exploration de l'espace en envisageant une expédition conjointe sur la Lune. Il déclare en outre que le traité de Moscou doit être suivi d'autres accords. Il énumère plusieurs projets dans le cadre de l'aide aux pays sous-développés.

Le chancelier Adenauer propose au Général de faire réunir d'abord cette documentation, ce qui exigera une quinzaine de jours environ, et de la faire adresser par son ministre au service français que le Général lui désignera. Ensuite, il faudra envisager la possibilité éventuelle d'en parler à Kennedy.

Le général de Gaulle se demande au fond si l'excédent de potentiel industriel de l'Occident ne devrait pas être installé en Chine.

Le chancelier Adenauer vient d'avoir la même idée au même moment.

Le Chancelier enchaîne en demandant au Général pourquoi la France n'enverrait pas de chargé d'affaires en Chine comme l'ont fait les Anglais ?

Le général de Gaulle ne nie pas que cette idée existe mais qu'elle est gênante pour plusieurs raisons, d'abord à cause des Américains, puis parce que la France a un chargé d'affaires auprès de Tchang Kaï-chek, qui entretient une ambassade à Paris et qui, pour le cas où la France enverrait un représentant en Chine communiste, romprait évidemment ses relations avec nous. Cela ne nous gênerait que sur le plan moral, mais il y aurait également une pression pour que la France recommande l'admission de la Chine communiste à l'ONU et au Conseil de sécurité, où elle remplacerait le représentant de Tchang Kaï-chek. Nous nous sommes arrangés jusqu'à présent pour ne pas introduire une autre grande puissance communiste aux Nations-Unies. La situation est évidemment modifiée aujourd'hui en raison des divergences qui existent entre la Chine et la Russie soviétique. Peut-être faudra-t-il réviser notre attitude.

Les mains de l'Allemagne, dit le chancelier Adenauer, sont liées par le problème de la réunification. Si, dans cette affaire, les Américains ne restent pas fermes, les choses s'envenimeront et malgré l'ignorance des Américains de ce qui se passe dans d'autres pays, si la réunification n'a pas trouvé de solution d'ici à dix ans, il est à craindre que le nationalisme renaisse en Allemagne, ce que le Chancelier voudrait éviter à tout prix.

Le général de Gaulle informe le Chancelier de la rencontre qu'il a eue, avant-hier [1], avec l'ambassadeur du Royaume-Uni, sir Pierson Dixon, avec lequel il a parlé des négociations en cours entre les Anglo-Saxons et les Soviets sur l'accord de Moscou et d'autres sujets. Il lui a répété ce qu'il avait déjà déclaré à de nombreuses reprises, que, si les Anglo-Saxons continuent leurs négociations avec les Soviets, peu à peu et inévitablement ils feront un arrangement qui sera nuisible à l'Allemagne et, partant, à l'Europe. Viendra le jour alors où les Allemands, si patients et si dépendants qu'ils soient encore actuellement à l'égard des Anglo-Saxons, en auront assez. Il peut en résulter une résurgence d'un ultra-nationalisme allemand ou encore l'arrivée au pouvoir en Allemagne de gens mieux

[1] Le 17 septembre.

disposés à l'égard des Soviets. Ces derniers s'arrangeront alors directement avec les Russes, qui ne demanderaient pas mieux que de leur faciliter les choses. Ce serait la neutralisation de l'Allemagne et par conséquent de l'Europe tout entière. L'Italie serait neutralisée, la France (le Général n'étant plus là), ne voyant plus rien de consistant entre l'Est et le Rhin, serait neutralisée également ; les pays scandinaves le sont déjà. L'Angleterre, surtout avec Wilson au pouvoir, le sera à son tour. C'est la raison pour laquelle le Général est défavorable à ces perpétuelles négociations entre Anglo-Saxons et Russes. Il est possible qu'un jour vienne où l'on puisse faire la paix avec la Russie, et en particulier la paix européenne, où il n'y aura plus deux Allemagnes. Mais, actuellement, la France ne veut participer, d'aucune manière, à ces négociations. Voilà ce que le Général a répété lors de sa dernière conversation avec sir Pierson Dixon. C'est la raison pour laquelle M. Couve de Murville a dit à M. Schröder, pendant sa dernière visite [1], que la France ne veut pas participer à un arrangement progressif de ce genre qui ne peut mener à rien de bon. Il souhaite également, comme le Chancelier, que le traité d'amitié franco-allemand s'affirme. Bien sûr, ces derniers temps, notre coopération n'a pas été très active. Les Russes et les Américains ont fait l'accord de Moscou, auquel la France ne pouvait adhérer car elle veut poursuivre ses essais pour se créer son propre armement nucléaire. Peut-être l'Allemagne fédérale aurait-elle pu ne pas y adhérer elle non plus, car, de toute façon, elle avait déjà déclaré ne pas vouloir d'armement atomique. Cette divergence entre la France et l'Allemagne a été très remarquée, et le Général se demande si, malgré l'accord franco-allemand, nous réussirons à mettre le Marché commun sur pied avant les négociations avec les États-Unis. Nous voulions une politique commune et c'est pour cela que la France a pris position contre l'entrée des Anglais, dans les circonstances actuelles, dans la Communauté européenne. Mais l'Allemagne ne nous a pas soutenus au cours de cette affaire. Il y a aussi le récent incident militaire américain que le Général s'abstient d'approfondir, connaissant parfaitement les difficultés allemandes et celles du Chancelier. Le traité d'amitié franco-allemand est pour l'instant surtout un traité d'intention. Il est nécessaire qu'il en soit autrement. Il n'y a pas d'autre réalité européenne que l'Allemagne et la France et, si ces deux réalités ne sont pas unies dans tous les domaines, nous serons noyés.

Le chancelier Adenauer voudrait répondre dans le même ordre chronologique. En ce qui concerne l'accord de Moscou [2], il en a été lui-même informé pour la première fois par la presse. Ce traité comportait, à l'origine, une clause de dénonciation qui impliquait la reconnaissance de la souveraineté de l'Allemagne orientale. Le Chancelier était *prêt à démissionner* si les Américains n'avaient pas présenté au Sénat des États-Unis la déclaration que l'on sait. À cette époque, le ministre de la Défense amé-

[1] Le 17 septembre. Le compte rendu en est reproduit au n° 100.

[2] Concernant l'accord sur le char germano-américain et la signature du traité de Moscou par la République fédérale, se reporter à l'*Année politique 1963,* pp. 284-285.

ricain McNamara, un intime de Kennedy, était en Allemagne [1] et le Chancelier lui a exposé très fermement son opinion, au cours d'un entretien de plus de deux heures. McNamara lui a promis d'en parler dès son retour à Kennedy qui, aimant beaucoup écrire, a adressé une lettre de cinq pages au Chancelier affirmant qu'il pouvait lui faire entièrement confiance, que cette fameuse déclaration serait faite au Sénat américain, etc. Mais le préjudice était créé et cette déclaration n'a pu en éliminer que 60 à 70 %. Le Chancelier s'est encore demandé à ce moment s'il devait démissionner mais, en fin de compte, ne l'a pas fait, ayant choisi le moindre mal. De toute façon, dit-il, le traité de Moscou est sans portée aucune.

Quant au Marché commun, il se demande lui aussi s'il pourra subsister. La Commission de Bruxelles porte une lourde responsabilité car il est prévu dans le traité de Rome que « les charges sociales publiques seraient à harmoniser entre les membres », problème que la Commission n'a encore jamais abordé. Le Chancelier en est outré et ne manquera pas de le dire à M. Hallstein, dès qu'il pourra le saisir entre deux des nombreux voyages de ce dernier. Il ne s'agit pas seulement de vouloir cueillir des fleurs et l'on peut se demander si cette erreur capitale peut encore être rattrapée et si le Marché commun résistera quelques années encore. C'est la raison pour laquelle nous n'avançons pas dans l'affaire de la communauté politique, surtout aussi parce que les Anglais voudraient immédiatement y participer, mais le problème des Anglais se réglera de lui-même et ce, de façon négative. Ils ne veulent pas du Marché commun. Ils ne font que jouer avec l'idée d'y participer et, en dehors peut-être de M. Heath, qui a des idées réellement européennes, ni M. Macmillan ni aucun autre ministre ne font d'efforts réels pour se rapprocher de l'Europe. À ce propos, il ne faut pas oublier non plus que Wilson a informé tout récemment les membres de son parti que des élections très rapprochées pourraient avoir lieu en Allemagne. Quel sera le résultat de telles élections ? Incontestablement, un progrès du parti libéral qui n'a pas encore choisi le camp auquel il se ralliera (travaillistes ou conservateurs). Le Chancelier serait prêt à adhérer dès demain à l'Union politique telle qu'elle a été conçue par le général de Gaulle. C'est l'Italie, avec Fanfani, qui a fait échouer cette affaire. Par conséquent, il faudra, au cours des deux années à venir, s'arranger. Cela ne sera pas le bonheur parfait. Le Chancelier fera tout son possible pour que survive le Marché commun. Mais il ignore s'il y réussira. Si les charges sociales et publiques ne sont pas, comme le stipule le traité, harmonisées, jamais il n'y aura de Communauté économique

[1] M. McNamara, secrétaire américain à la Défense, accompagné du général Taylor, chef de l'État-Major général américain, et de M. Nitze, conseiller du président Kennedy pour les problèmes de sécurité, séjournent dans la République fédérale du 1er au 5 août. M. McNamara s'entretient avec M. von Hassel, ministre de la Défense, assisté de MM. Carstens et Hopf, secrétaires d'État aux Affaires étrangères et à la Défense. Il en ressort que les États-Unis ne réduiront pas, à la suite de l'accord de Moscou, les effectifs de leurs forces stationnées en Europe ; les États-Unis et la RFA estiment que l'OTAN est indispensable à la défense de l'Europe ; les instances militaires des deux pays procéderont à des consultations régulières sur la question de la défense avancée. Le 2, un accord est signé pour la fourniture d'armes américaines ; les États-Unis et la RFA produiront en commun un char germano-américain dénommé « char de l'avenir » dans le cadre de la standardisation des armes de l'OTAN.

européenne véritable. Des accords pourraient être conclus dans des domaines isolés. Le Chancelier n'est pas très optimiste, mais il encourage en même temps le Général à ne pas perdre patience et à persévérer dans l'œuvre commune. De cette persévérance pourra naître peu à peu le sentiment d'une communauté qui existe déjà dans les milieux de la jeunesse, puis il faudra attendre le résultat des élections britanniques. Et le Chancelier répète qu'il considère cette amitié franco-allemande comme le résultat le plus important de toute son activité pendant les quatorze années où il a dirigé la politique allemande. Il ajoute encore que l'agriculture allemande devra modifier sa structure et il le dira à la fin de la semaine prochaine devant l'Assemblée générale des agriculteurs allemands [1]. Cela permettrait alors de faire marcher côte à côte l'agriculture française et l'agriculture allemande.

Le général de Gaulle convient qu'en France également il reste beaucoup à faire pour moderniser l'agriculture et pense qu'un règlement agricole doit absolument intervenir avant que ne soient commencées les négociations avec les Américains. Dans le cas contraire, ceux-ci submergeraient l'Europe avec leurs excédents.

L'entretien prend fin à 19 heures.

III

Troisième entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, Dimanche 22 septembre 1963 de 11 h 15 à 13 h 25

Entretien élargi par l'arrivée de MM. Joxe et Couve de Murville

C.R. Très secret.

Le chancelier Adenauer désire rassurer le Général au sujet de la politique que pratiquera son successeur [2]. Elle fera suite à celle qui fut la sienne, en particulier pour ce qui concerne les relations avec la France. Erhard doit maintenant se muer en politique après avoir été un économiste. L'évolution qui se fait actuellement en Angleterre semble d'ailleurs lui avoir ouvert les yeux. Même M. Schröder, s'il reste, devra, en fin de compte, comprendre. Quant à la politique agricole au sein de la CEE, l'Allemagne consent à se ranger à l'avis de la France. Toutefois, on doit bien constater

[1] Le congrès de la paysannerie se tient à Hambourg les 26-27 septembre. Le 27, le chancelier Adenauer, dans une allocution, se prononce en faveur de l'union politique de l'Europe. M. Pisani, ministre français de l'Agriculture, prononce également un discours dans lequel il expose que la parité représente un certain équilibre entre un niveau de production et de vente et un certain genre de vie et affirme qu'on ne peut atteindre cette parité qu'en s'efforçant de rénover les structures, en agrandissant les domaines exploités, en organisant les marchés, en créant des comités économiques agricoles et en perfectionnant la formation scolaire des agriculteurs.

[2] Le 16 octobre, M. Erhard (CDU) succède à M. Adenauer comme Chancelier fédéral.

que les agriculteurs allemands sont plus méfiants vis-à-vis de notre politique anti-soviétique, depuis la commande de 200 000 tonnes de farine effectuée par les Russes en Allemagne [1].

Le général de Gaulle se demande si les Russes, en achetant ce blé, ne cherchent pas surtout à empêcher les Chinois de l'acheter eux-mêmes.

Le chancelier Adenauer revient à la coopération éventuelle des Américains à la politique franco-allemande vis-à-vis des Russes et des Chinois. Il faudrait que Kennedy ne prenne pas ombrage de ce que la France et l'Allemagne se préoccupent de ces problèmes. Il serait indispensable qu'il s'associe à la politique que nous entendons mener, voire qu'il en paraisse en quelque sorte l'initiateur. Le Chancelier voudrait que, après une enquête sur l'économie soviétique, les Français et les Allemands informent directement et *séparément* Kennedy pour ne pas éveiller sa méfiance.

Le général de Gaulle indique que nous partageons le souci du Chancelier au sujet d'un éventuel arrangement économique entre Américains et Russes. Nous avons un intérêt commun à ce qu'il n'y ait pas d'aide directe des Américains aux Russes, ce qui conduirait inévitablement au renforcement économique et militaire des Soviets. Nous sommes d'accord pour étudier ces problèmes et par la suite pour définir une position commune que nous ferons connaître personnellement et séparément au président Kennedy.

Le chancelier Adenauer mentionnera dans sa prochaine lettre à Kennedy sa visite en France et peut-être aussi très rapidement le problème économique soviétique. Il redoute certaines influences sur Kennedy (Bundy, Rusk) et voudrait les contrebalancer. Par contre, il aimerait que M. Couve de Murville soit informé de cette affaire, de même qu'il mettra M. Erhard au courant.

Le général de Gaulle aborde alors les problèmes militaires entre la France et l'Allemagne, qui n'avancent pas beaucoup. Tout d'abord, en matière de stratégie, il est clair que les Américains ne sont pas résolus à employer leur armement atomique d'entrée de jeu ; qu'ils sont même résolus à ne pas l'employer ! Ils ne déclencheront l'armement atomique que quand ils le jugeront nécessaire. Ce n'est pas là l'intérêt de la France et de l'Allemagne, qui risquent ainsi d'être envahies avant tout recours à l'arme nucléaire. Seul l'usage immédiat de celle-ci peut dissuader les Russes.

Il y a bien le projet de force multilatérale mais il s'agit là d'un mirage, car cette force n'est pas à la disposition des Allemands mais des Américains. Leur attitude de *wait and see* équivaut pour nous à l'invasion. Pour y obvier, les Français créent leur propre arme atomique avec la résolution de l'employer immédiatement pour ne pas être envahis.

[1] La République fédérale autorise le 28 octobre l'exportation de cent cinquante mille tonnes de farine de céréales en URSS.

Le chancelier Adenauer craint que le Général ait raison. Les généraux allemands, notamment le général Heusinger, ont à plusieurs reprises déclaré au Chancelier qu'aucune défense ne serait possible, si les unités terrestres n'étaient pas dotées de fusées à moyenne portée. Il y a dix-huit mois déjà qu'il en a parlé à Kennedy, à la suite de quoi les généraux Taylor (États-Unis) et Heusinger (RFA) ont eu des conversations au cours desquelles ils ont reconnu que les États-Unis devaient immédiatement assumer leur part de cette défense terrestre. Mais les Américains n'ont pas encore commencé de construire ces fusées à moyenne portée « missile X ».

La politique de Kennedy ne rencontre aucun succès. Il a une forme d'esprit toute particulière qui le fait agir sporadiquement, même en matière militaire.

Il ne faut pas que la France relâche ses efforts. La conception du général de Gaulle est bonne et juste et le Chancelier la partage. C'est pourquoi il importe de convaincre Kennedy qu'une baisse de l'économie soviétique ne conduira pas à la guerre.

Que les Américains ne se fient pas trop aux *Polaris*, ni à la force multilatérale que, pour des raisons politiques, le Chancelier a cru devoir accepter ! Kennedy semble penser aujourd'hui que les problèmes européens ne sont plus aussi sérieux pour les États-Unis que les questions asiatiques. Il s'agit de le convaincre du contraire, car une économie soviétique affaiblie qui ne bénéficie d'aucune aide artificielle est plutôt une garantie de paix.

*
* *

MM. Joxe et Couve de Murville sont introduits à 12 h 20.

Le général de Gaulle les informe des sujets évoqués au cours de ses conversations avec le Chancelier :

– coopération insuffisante entre la France et l'Allemagne dans les domaines diplomatique, politique et militaire,

– accord de Moscou,

– négociations particulières entre Anglo-Saxons et Russes,

– nécessité pour l'Ouest de ne pas apporter une aide à l'économie soviétique ébranlée.

Sur ce dernier point, *le Chancelier* répète à l'intention de MM. Joxe et Couve de Murville son exposé de la veille. Il demande ensuite quelles ont été les divergences de vues entre MM. Couve de Murville et Schröder lors de leur dernière rencontre (17 septembre à Paris) [1].

M. Couve de Murville répond qu'il n'y a pas eu de divergences de vues sur le fond, mais seulement sur les méthodes. Les conversations entre Russes et Américains ne peuvent qu'aboutir selon nous à aggraver la situation actuelle. M. Schröder considère au contraire que des négociations sur

[1] Le compte rendu des entretiens entre MM. Couve de Murville et Schröder est reproduit sous le n° 102.

Berlin ou l'Allemagne pourraient conduire à une amélioration de la situation. M. Couve de Murville ne partage pas cet optimisme et aimerait que M. Schröder le fasse comprendre aux Américains. Jamais ces derniers n'ont pris l'initiative d'un sujet à débattre avec les Russes.

Jamais, ajoute *le Général,* ils n'ont demandé que le Mur de Berlin disparaisse.

Le Chancelier s'associe à cette déclaration et pense que M. Schröder en sera, à son tour, inspiré d'autant plus qu'hier [1] encore, il a adressé un long télégramme au Chancelier où il l'informait de l'absence de tout sujet important dans les négociations actuelles.

M. Couve de Murville estime peu vraisemblable que ces conversations aboutissent à quelque chose. Il n'y aura rien d'effectif entre Russes et Américains aussi longtemps qu'on fera de la « littérature » et que l'on parlera de notions vagues telles que « détente » ou « amélioration de l'atmosphère ».

Trois ordres de préoccupations prédominent chez les Russes :

– leur effroi à la suite de l'affaire cubaine [2] car ils ont constaté qu'un conflit armé était malgré tout possible (les Américains ont, eux aussi, été pris de panique) ;

– leurs difficultés internes ;

– le conflit avec la Chine qui se développe.

Pour nous, Européens, c'est la Russie qui nous menace ; la Chine est plus lointaine. Pour l'Amérique, puissance pacifique, la menace vient de la Chine.

M. Joxe trouve l'analyse du Chancelier très pertinente. Il a toujours été frappé par la terreur que les Chinois inspiraient aux Russes. Le peuple russe n'aime pas les Chinois ; il les méprise et les maltraite. Les Soviétiques craignent le « vide » de la Sibérie face aux masses chinoises. La politique américaine qui consisterait à aider les Russes ne serait compréhensible que si les Russes avaient fait préalablement la preuve de leur bon vouloir vis-à-vis de l'Europe.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

[1] M. Schröder effectue un voyage aux États-Unis du 19 au 27 septembre où il assiste à la session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le 24, il est reçu par le président Kennedy et s'entretient à plusieurs reprises avec M. Rusk et lord Home. Les principaux sujets abordés portent sur les relations sino-soviétiques, les problèmes de l'OTAN et de la force multilatérale.

[2] En octobre 1962. Sur le sujet, voir *DDF,* 1962-II, Table méthodique, rubrique « La crise de Cuba ».

104

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

Service des Affaires atomiques

N. *Paris, 23 septembre 1963.*

La non-signature par la France du traité de Moscou et la préparation d'expériences atomiques dans la zone Pacifique risquant d'être évoquées à l'actuelle session des Nations Unies, je vous adresse ci-joint quelques informations que vous pourriez utiliser lors de vos conversations, en mettant en relief la politique suivie par les autres puissances et la consistance même de notre programme atomique. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que la France considère l'accord de Moscou comme satisfaisant et ne prend pas comme trahison le fait pour ses alliés de l'avoir signé. Elle tient seulement à ce que soit reconnu que ses intérêts particuliers lui imposent une attitude spéciale.

1. Politique suivie par les autres puissances.

a. Poursuite des expériences souterraines.

Il faut d'abord souligner que le traité de Moscou n'a aucune des caractéristiques d'un traité sur le désarmement. Il ne prévoit ni destruction, ni limitation, ni contrôle des armements. Il concerne exclusivement les expériences nucléaires. Même en ce domaine limité, il s'agit encore d'une limitation partielle puisque seules sont interdites les expériences atmosphériques, dans l'espace ou sous l'eau, mais que les expériences souterraines sont toujours permises.

De surcroît, dans sa déposition faite devant les Commissions du Sénat en août dernier, le Secrétaire américain de la Défense a précisé que son pays procéderait à des séries d'expériences souterraines allant jusqu'à la mégatonne. À ce stade de puissances, les expériences atmosphériques deviennent techniquement presque inutiles.

b. Accroissement et perfectionnement des armes atomiques.

L'accroissement des stocks d'armes atomiques n'est pas prohibé et la course aux armements nucléaires n'est pas interrompue.

Dans les déclarations déjà citées, il est dit que les États-Unis continueront à accroître leur stock de têtes nucléaires dont le nombre se compte dès maintenant par dizaine de mille comme seront perfectionnées les *Titans* [1], *Minutemen* [1] et *Polaris* [2] et leur nombre accru.

c. Maintien et perfectionnement des bases d'expériences.

Enfin, les Anglo-Saxons ont annoncé par la bouche même du président Kennedy qu'ils continueront d'entretenir et de perfectionner leurs bases

[1] Fusées intercontinentales.

[2] Fusées à moyenne portée (IRBM) destinées à être lancées à partir de sous-marins.

d'expériences, notamment celles des îles Johnston, pour y reprendre des essais atmosphériques ou dans l'espace, si besoin était.

*
* *

On ne peut donc en aucun cas prétendre que la politique de la France puisse inciter les autres puissances à se détourner de la voie d'un désarmement général et contrôlé, celle-ci n'ayant pas encore été abordée.

2. Justifications de la politique suivie par la France.

Les objectifs du programme français d'expériences nucléaires et les mesures adoptées pour sa réalisation, en ce qui concerne la protection sanitaire des populations vivant le moins loin des lieux d'expérience, ont fait l'objet de déclarations officielles à maintes reprises. En dépit des assurances qui ont été prodiguées aux pays intéressés, on voit se dessiner une campagne systématique contre les expériences que nous avons en vue. Pour justifier l'attitude française et réfuter les arguments passionnels et souvent de mauvaise foi qui nous sont opposés, il serait souhaitable de faire valoir les deux arguments suivants :

a. Le programme d'expériences envisagé par la France n'est en rien comparable par son ampleur à celui des Américains ou des Soviétiques.

Tout au plus, pourrait-il être rapproché de celui qui a permis aux Britanniques de mettre au point leur armement nucléaire et qui, à notre connaissance, ne semble pas avoir suscité la vague de protestations déclenchée par l'annonce de nos projets.

En fait, nous nous proposons de poursuivre une double série d'essais de puissance modeste. Si on les compare aux explosions soviétiques récentes de cinquante mgt ou plus, les expériences sahariennes seront souterraines et ne risquent en aucune façon d'affecter la santé des populations avoisinantes ; la France, pour sa part, ne voit aucun argument qui l'inciterait, dans les conditions actuelles, à renoncer aux expériences prévues. En ce qui concerne les essais du Pacifique, il faut se garder d'exagérer l'importance du programme français car, d'une part, le polygone de tir ne sera pas utilisable avant plusieurs années, d'autre part le nombre d'essais prévu est limité, enfin les engins ne sont pas d'une puissance comparable à celle des armes gigantesques expérimentées par les Américains et les Soviétiques. Sous le fallacieux prétexte de la protection des populations, ces pays poursuivent en fait un objectif purement politique qui est d'empêcher la France, et la France seule, de se doter d'un armement comparable à celui des autres grandes puissances.

b. Les mesures de protection adoptées par la France doivent persuader nos partenaires de l'inocuité de nos expériences.

Le gouvernement français est lui-même le premier intéressé aux mesures de sécurité puisque trente mille de ses nationaux habitent l'archipel polynésien. Il a de plus déjà été amené à faire savoir aux divers États riverains du Pacifique sud que les précautions les plus minutieuses seraient prises

pour assurer leur protection contre tout danger de retombées radioactives liées à nos futurs essais nucléaires. Nous avons même accepté de discuter avec les services compétents des différents pays des mesures de sécurité.

Aucun autre pays à notre connaissance n'a abordé avec autant de franchise les problèmes de sécurité liés à la mise en œuvre d'un programme d'expériences, qui relève strictement du domaine de la Défense nationale.

Au surplus, est-il nécessaire de souligner les conditions d'isolement du polygone français ? Vous pourriez éventuellement à titre d'exemple souligner que la ville de Watson en Australie se trouve à 100 kilomètres environ du point zéro du polygone de tir de Maralinga. La mauvaise foi des arguments qui nous sont opposés ne nous détournera pas de nos objectifs ; si le Gouvernement est prêt à s'associer, à tout moment, à une politique de désarmement qui soit efficace et contrôlée, il estime de son devoir de disposer des armes modernes que possèdent d'autres pays.

c. L'exemple de la France ne peut servir de prétexte à la reprise des expériences des autres puissances ou à la dissémination des armes nucléaires.

En effet, la France ne participe pas à la compétition russo-américaine et ses expériences sont largement dépassées en nombre et en puissance par celles déjà réalisées de ces deux pays.

La France ne peut non plus être accusée d'inciter d'autres nations à se lancer dans une course à l'armement atomique car, d'une part, le nombre de pays susceptibles de se doter de cet armement est très limité pour des raisons techniques ou financières et, d'autre part, il n'est pas de notre pouvoir ni probablement de celui des autres puissances d'empêcher un pays décidé, et en état de le faire, de monter pour des raisons nationales une industrie atomique à buts militaires.

(QA – Armes atomiques – Campagne 1963.)

105

NOTE POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Au sujet de la visite de l'ambassadeur de Somalie

N. [1]

Paris, 23 septembre 1963.

La visite de M. Osman Ahmed Hassan est probablement en relation avec les inquiétudes que les autorités somaliennes paraissent éprouver à nouveau su sujet de Djibouti. Notre politique en CFS [2] vient, en effet, de faire

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-François Poncet, sous-directeur d'Afrique, à la direction d'Afrique-levant.

[2] Côte française des Somalis.

l'objet d'une attaque assez violente de la part du Premier ministre dans le discours que celui-ci a prononcé à son retour à Mogadiscio, le 2 septembre dernier. Le président de la République, de son côté, a protesté auprès de notre ambassadeur, M. Beaulieux, contre les projets qui nous sont prêtés.

Ces reproches paraissent dirigés, pour l'essentiel, contre les élections qui doivent avoir lieu prochainement à Djibouti. Selon les autorités somaliennes, la loi électorale instaurerait un découpage favorable aux Dankalis et modifierait, au détriment des Somalis, l'équilibre des représentations ethniques. Selon une indication donnée à M. Beaulieux par l'ambassadeur d'Italie, Mogadiscio craindrait, d'autre part, que la France ne s'apprête à débaptiser le territoire et à créer une République autonome alliée à l'Éthiopie.

Les critiques adressées à la France doivent être placées dans le contexte de crise qui caractérise actuellement les relations de la Somalie avec ses voisins. La dure répression déclenchée en Ogaden par l'armée éthiopienne a provoqué un renouveau de tension entre Addis-Abeba et Mogadiscio, au moment où certains contacts étaient pris entre le président Abdulla Osman et l'Empereur. D'autre part, l'échec de la conférence de Rome [1] au sujet du *Northern Frontier District* paraît avoir été ressenti comme un échec personnel par le Premier ministre, qui y assistait. La responsabilité de ces déconvenues est imputée, d'une façon un peu paradoxale, aux seules puissances occidentales. C'est la Grande-Bretagne qui fait l'objet des accusations les plus vives, Londres étant rendu responsable de la situation en NFD. L'Amérique, de son côté, est accusée de contribuer à l'armement des forces éthiopiennes et de ne pas utiliser son influence à Addis-Abeba en faveur de la Somalie.

Aussi, les autorités somaliennes affectent-elles de se croire victimes d'une conjuration occidentale et menacent-elles de se tourner définitivement vers l'Est (le Premier ministre revient de Chine et de l'Union soviétique). Le Premier ministre, pour sa part, a déclaré que la force était désormais la seule ressource de la Somalie et qu'il n'hésiterait pas, en ce qui le concerne, à remettre le pouvoir à l'armée et à endosser un uniforme.

Sans qu'on puisse écarter l'éventualité d'un renforcement du potentiel de l'armée et un accroissement de l'aide communiste, il semble que l'agitation qui règne à Mogadiscio soit surtout le résultat d'un dépit et d'une émotion où les calculs de politique intérieure ont une assez large part. Les dirigeants, qui sont en réalité assez modérés, paraissent surtout soucieux de ne pas se laisser dépasser par l'opposition, préoccupation d'autant plus sérieuse que les élections doivent avoir lieu en 1964.

(Afrique Levant SOVI.3 : Relations avec la France).

[1] Conférence anglo-somalienne tenue à Rome du 26 au 29 août pour le règlement du litige sur les régions du nord du Kenya.

106

M. de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 388/EU [1] *Luxembourg, 23 septembre 1963.*

J'ai eu l'occasion de rencontrer ces jours derniers un prêtre français, qui habite Rome et qui est chargé de suivre les questions ukrainiennes ; il a d'ailleurs appris cette langue et a fait plusieurs voyages à Munich pour rencontrer les milieux de l'immigration ukrainienne en Europe.

Intéressé par le fait que j'avais été chargé, avant la guerre, à l'ambassade de France à Varsovie, par M. Léon Noël [2], de suivre les problèmes minoritaires de la Pologne, cet abbé m'a donné un certain nombre d'informations que je crois intéressantes de rapporter au Département, pour ce qu'elles valent d'ailleurs, étant donné que je n'ai évidemment aucun moyen de les recouper ou même de savoir le crédit qu'on peut leur accorder et n'ayant non plus aucune connaissance du rôle que mon interlocuteur joue dans les milieux du Vatican.

Loin d'avoir été anéanti par les persécussions, le mouvement nationaliste ukrainien serait au contraire florissant et à travers toute cette immense région qui va de Lwow à Karkow fermenteraient les germes d'une renaissance d'un pays qui, sauf pendant quelques mois après la révolution russe, a disparu depuis des centaines d'années.

Certains milieux du Vatican considéreraient en outre que l'influence soviétique serait en nette régression dans toute l'Europe orientale et qu'on pourrait prévoir même, à une date indéterminée bien entendu, son effondrement.

Ces mêmes milieux jugeraient qu'en Russie la jeunesse ne croirait plus au communisme et que nombreux seraient les dirigeants actuels qui se rendraient compte que l'édifice idéologique du pays n'est plus qu'une façade.

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il ne prenait pas ses vœux pour des réalités. Il m'a assuré que toutes les informations qui venaient de ces régions apportaient de sérieuses indications dans ce sens. On craindrait même ! qu'un effondrement de la structure soviétique en Europe orientale n'amène des troubles graves, liquidation des cadres par une population qui les hait, et n'aboutisse chez les satellites à une période de chaos.

Les milieux du Vatican auxquels se référait ce prêtre français inciteraient donc les milieux nationalistes ukrainiens et autres à la modération ! Mon interlocuteur en verrait la preuve, entre autres, dans la manière discrète avec laquelle a été accueilli à Rome l'évêque uniate de Lwow, libéré par

[1] Cette dépêche concerne la politique vaticane et la Russie.
[2] Ambassadeur de France en Pologne à la veille de la seconde guerre mondiale.

les Soviets après une longue captivité, et l'effacement qui caractérise sa vie actuelle dans un couvent romain.

Je n'ai évidemment aucune possibilité de vérifier ces informations, mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de rapporter ces vues sur le déclin des Soviets.

(Saint-Siège, 30-23-1, 1963.)

107

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2837 à 2842. Réservé. *Tunis, 23 septembre 1963.*

(Reçu : le 23, 23 h).

Au cours de notre échange de vues de ce matin sur les associations, M. Ladgham n'a pas caché qu'il souhaitait un règlement du problème afin de favoriser le développement des organisations destouriennes en France. Il a montré une égale franchise, en soulignant l'existence parmi les Tunisiens se trouvant dans notre pays – notamment au sein du milieu étudiant particulièrement travaillé par « certaines influences étrangères » – d'activités dirigées contre le régime. Il m'a demandé d'appeler sur ce point l'attention du Département et exprime le vœu qu'il soit tenu un compte particulier de cette situation dans la délivrance de nouvelles autorisations.

Il a aussitôt révélé le motif véritable de ses inquiétudes, en dressant un réquisitoire contre une personnalité égyptienne, M. Fety Dib – qui serait – d'après lui – le nouveau représentant de la RAU à Paris. Celui-ci aurait été depuis plus de dix ans et serait encore le chef des services secrets égyptiens chargés de l'agitation en Afrique du Nord. Il serait « moins un spécialiste de la France que des menées antifrançaises ». La nomination à Paris de ce personnage, bien connu des dirigeants destouriens, contre lesquels il n'avait cessé de lutter depuis plus de dix ans – en dressant Salah Ben Youssef contre Bourguiba – en cherchant à établir des contacts en 1955 avec les maquis fellaghas, enfin, depuis l'indépendance, en fomentant la subversion contre le régime, avait produit ici l'effet d'une bombe. Les responsables tunisiens étaient convaincus que le colonel Fety Dib était envoyé à Paris non pour suivre les relations franco-égyptiennes, mais pour s'occuper du Maroc et de la Tunisie dans des desseins que son passé permettait d'imaginer aisément.

M. Ladgham a ajouté que le gouvernement français était certainement au courant du passé de l'intéressé et devait, dans ces conditions, s'estimer parfaitement en mesure de contrôler ses activités. Il avait toutefois cru devoir – à titre personnel et non officiel a-t-il souligné – appeler mon

attention sur les dangers que celles-ci pouvaient comporter, notamment en ce qui concerne les rapports de coopération entre la France et le Maghreb – que les services secrets égyptiens avaient pour préoccupation constante de saboter. Il a, à cet égard, observé que les rapports entre le représentant égyptien et l'ambassadeur d'Algérie mériteraient d'être suivis avec attention. Il fallait espérer que M. Ben Bella (dont M. Ladgham a rappelé qu'il avait entretenu antérieurement d'étroits contacts avec l'ambassadeur d'Égypte) aurait adressé à ce dernier les mises en garde nécessaires. S'il devait en être différemment, le symptôme serait extrêmement inquiétant.

J'ai fait une allusion discrète au contraste entre la virulence de cette attaque et les déclarations publiques des dirigeants tunisiens sur l'excellence des relations tuniso-égyptiennes. M. Ladgham s'est borné à rétorquer que pour certains gouvernements l'amélioration des rapports officiels n'était pas exclusive de la poursuite de menées souterraines. Les indications qu'il m'a données sur les rapports étroits entre les leaders youssefistes – Chouchane et Tombal – et le nouvel ambassadeur ne laissent en tout cas aucun doute sur la conviction des dirigeants destouriens (contraire à leurs déclarations de l'époque) sur les responsabilités égyptiennes dans l'organisation du complot de janvier [1] et dans la préparation d'une nouvelle action – à plus long terme – contre le régime. Il est clair, également, qu'en dépit des récents accords, on continue à s'interroger ici sur l'attitude algérienne et la possibilité d'une collusion avec la « subversion nassérienne ».

(Collection des télégrammes, 1963.)

108

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5852 à 5865.
Diffusion réservée.

Alger, 23 septembre 1963.
(*Reçu :* le 24, 0 h 30).

À la veille de l'élévation de M. Ben Bella à la présidence de la République [2], on pouvait se demander si le régime, une fois doté de ses institutions définitives, allait marquer un temps de pause ou si, au contraire, il allait effectuer un nouveau bond en avant.

[1] Le 24 décembre 1962, a été découvert un complot « youssefiste » contre Bourguiba. L'aide de camp personnel de Bourguiba a été accusé de vouloir livrer le chef de l'État à un groupe chargé de l'assassiner. Il y eut plusieurs arrestations dont quelques militaires.

[2] M. Ben Bella est élu président de la République algérienne le 15 septembre.

Comme l'ont montré les diverses déclarations faites au moment de son élection, puis ses premières décisions de peu d'importance réelle, mais fort spectaculaires[1], c'est apparemment la seconde voie qu'a choisie le chef de l'État.

À quoi faut-il attribuer ce choix ? Sans doute à des raisons qui tiennent à la personnalité de M. Ben Bella lui-même et qui échappent souvent à notre compréhension. Cet homme croit à sa mission. Il veut être l'instrument du socialisme algérien et plus encore celui de la révolution africaine. Officiellement consolidé, le régime qu'il incarne ne repose cependant encore sur aucune base politique que son prestige personnel. Hors d'état de donner au pays, avant plusieurs années, des satisfactions matérielles élémentaires, il est donc condamné, pour un temps, à alimenter par des gestes spectaculaires sa popularité aux yeux des militants sur lesquels repose le sort de sa fortune. Les plus récents de ces gestes, c'est-à-dire la saisie des journaux français et la nationalisation d'un certain nombre d'hôtels et de restaurants, paraissent avoir été inspirés par le souci de répondre aux attaques dont M. Ben Bella aurait été l'objet de la part des cadres du parti.

Lors des réunions tenues par ceux-ci il y a quelques semaines, il se serait vu taxé « d'opportunisme » par certains, qui lui auraient reproché une attitude timorée en matière d'appropriation des terres des colons français. On serait allé d'autre part jusqu'à évoquer des déclarations qu'il aurait faites au moment de son arrestation en 1956[2]. L'ambassadeur de Yougoslavie m'a confirmé récemment qu'il l'avait trouvé un jour fort irrité par ces critiques auxquelles il aurait éprouvé le besoin de répondre en racontant, à sa manière, les conditions de son arrestation.

Il faut ajouter à cela que le chef de l'État entend ne pas se laisser déborder par la pression constante exercée par l'UGTA qui, faute de pouvoir satisfaire ses revendications essentielles, en vient à inquiéter la petite bourgeoisie commerçante en majorité kabyle. Désireux de rassurer celle-ci pour des raisons politiques, M. Ben Bella est conduit à offrir quelques grosses entreprises en pâture à la centrale syndicale.

Son bon sens et son habileté « paysanne » le poussent néanmoins à choisir des terrains où la doctrine trouve son compte mais où il ne risque que peu de réactions internes. La saisie des journaux français est de ceux-là. En l'absence d'une ligne politique très ferme, de tels gestes présentent l'avantage de rassembler l'opinion et de permettre au gouvernement de se prévaloir d'un inépuisable sujet de satisfaction et d'orgueil. Il est probable que l'éradication de la presse « colonialiste » française fournira aux orateurs officiels un thème propre à renouveler pendant de longues

[1] Le 17 septembre, par arrêtés préfectoraux, les trois derniers journaux français, *La Dépêche d'Algérie, L'Écho d'Oran, La Dépêche de Constantine,* sont nationalisés et placés sous la protection de l'Office des biens d'État. Le 19 septembre, deux hôtels d'Alger sont nationalisés : l'hôtel Aletti et l'hôtel Albert 1er, ainsi que deux cafés et un restaurant. Ces biens appartiennent à des Algériens.

[2] Allusion à l'arraisonnement, le 22 octobre 1956, de l'avion transportant les chefs FLN. Se reporter à *DDF,* 1956-III, n° 249.

semaines, celui, aujourd'hui quelque peu usé, de la victoire sur les Borgeaud [1] et les Ben Ghana.

Le gouvernement algérien ne paraît pas avoir mesuré précisément la portée que sa décision pourrait avoir dans ses relations avec la France. Il s'est étonné de la vigueur de nos réactions [2], à laquelle il ne s'attendait visiblement pas. Il estimait sans doute, oubliant les termes précis de la conversation qu'avait eue M. Ben Bella à ce sujet avec Votre Excellence, que la liquidation de la presse française d'Algérie, après la nationalisation de certains grands domaines, s'inscrivait naturellement dans le cadre du démantèlement de ce qu'il considère comme les bastions d'une époque révolue.

De bons observateurs de la situation pensent, en effet, que l'homme d'État qu'est M. Ben Bella n'entend pas, tout au moins dans la conjoncture actuelle, outrepasser certaines limites. Convaincu de la nécessité de maintenir la coopération avec la France et connaissant nos lignes principales de résistance, il éviterait de s'attaquer à nos intérêts essentiels dans ce pays. Pour masquer son respect de certains domaines, sur lesquels il sait que nous ne pouvons composer, il devrait donner plus de retentissement aux mesures qu'il prendrait dans ceux qui ne peuvent constituer un terrain de rupture. C'est ainsi que les thèmes de la propagande porteraient maintenant sur la nécessité de la chute d'un certain nombre de pans de murs, à la vérité déjà sérieusement ébranlés. La réalisation de la réforme agraire [3], la nationalisation des transports [4], des tabacs [5], peut-être une extension progressive de la mainmise de l'État sur le commerce extérieur, tels paraissent bien être les prochains objectifs de la politique de socialisation.

M. Ben Bella saura-t-il ou pourra-t-il en rester là ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Il ne faut pas s'attendre, à mon sens, à un fléchissement sensible de la dynamique révolutionnaire du régime qui n'existe que par elle. Quels que soient les heurs et malheurs de la coopération, on constate que la ligne suivie à notre égard par la presse et surtout les émissions de radio et de télévision ne varie guère et aurait peut-être tendance à devenir plus agressive. Il faut toutefois espérer, qu'ayant fait leur part aux impératifs de l'idéologie, les dirigeants algériens conservent assez de sagesse pour canaliser leurs initiatives et les maintenir dans une voie compatible avec le maintien de notre coopération.

[1] En application des décrets des 22 et 23 mars 1963, les grands domaines Borgeaud, Germain, Gratien Faure, Saint Pierre, Averseng, Perret, compagnie agricole oranaise, sont expropriés le 30 mars.

[2] Le gouvernement français proteste auprès du gouvernement algérien, le 18 septembre, contre la nationalisation de la presse française.

[3] La réforme agraire est réalisée en application du décret n° 63-388 du 1er octobre.

[4] Les transports routiers sont nationalisés par décret n° 63-429 du 7 novembre.

[5] Les manufactures des tabacs et allumettes sont nationalisées par décret n° 63-427 du 4 novembre.

Je relève, en tout cas aujourd'hui, leur souci de nous rassurer. Après leur accord à la signature du protocole d'emploi des militaires du contingent dans l'assistance technique [1], destiné à apaiser nos réactions à la suite de la saisie des journaux, je note la confirmation de leur demande (dont j'entretiens par ailleurs le Département) tendant à ce que nous formions le service de santé de l'ANP et qui dénote une volonté de coopération à long terme.

M. Ben Bella, lui-même – avec qui j'ai échangé quelques mots hier soir, au cours d'une réception diplomatique – a tenu à me déclarer en public et avec quelque affectation : « La coopération est solide ». Par ailleurs, je viens d'apprendre que M. Bouteflika [2] avait été chargé de procéder à diverses explorations pour « faire le point des relations avec la France ». Plus importante me paraît devoir être la visite que M. Boumaza doit vous faire dans les premiers jours d'octobre [3]. Elle peut être la meilleure occasion d'obtenir des dirigeants algériens les éclaircissements et les assurances sans lesquels les relations franco-algériennes risquent de se heurter dans les mois qui viennent à de sérieuses difficultés.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

109

M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes,
à M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger.

T. n°s 3232 à 3236. Priorité. *Paris, 24 septembre 1963, 16 h 40.*

Vous recevrez par valise le texte de l'allocution que j'ai prononcée le 22 septembre devant le congrès de l'UNR [4]

Je tiens à souligner que mes déclarations ne doivent en aucune façon être interprétées comme l'amorce d'un changement de la politique française vis-à-vis de l'Algérie, telle qu'elle a été confirmée par le dernier conseil des Affaires algériennes [5].

En revanche, la nationalisation des quotidiens français [6] et les déclarations répétées de M. Ben Bella témoignent de la volonté du gouvernement

[1] Le protocole relatif à la situation des militaires du contingent, mis à la disposition de l'État algérien au titre de la coopération technique et culturelle, est signé le 23 octobre.

[2] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, à la suite du remaniement ministériel du 18 septembre.

[3] M. Boumaza, ministre algérien de l'Économie, se rend à Paris les 29-31 octobre.

[4] La session d'études des députés et sénateurs UNR-UDT se tient à Beaulieu-sur-Mer du 20 au 22 septembre.

[5] Le général de Gaulle préside, le 17 septembre, la réunion du comité des Affaires algériennes, à laquelle assistent plusieurs ministres, ainsi que M. Gorse, ambassadeur de France à Alger.

[6] Le 17 septembre 1963.

algérien de précipiter la réalisation du socialisme et indique que de plus en plus le programme de Tripoli l'emportera sur les accords d'Évian. On est ainsi amené à se demander comment un secteur privé pourra coexister avec un secteur nationalisé, qui ne cesse de s'accroître.

La possibilité de maintenir nos compatriotes en Algérie paraît donc se heurter à une échéance beaucoup plus proche que celle qui avait été précédemment envisagée.

Il était possible d'expliquer, sinon de justifier, les premières spoliations par le départ massif des Français dont les options politiques avaient été les plus marquées. Tout autre est le cas de ceux qui sont demeurés en Algérie et ont essayé, dans des conditions très difficiles, de maintenir l'activité souvent déficitaire de leurs entreprises. Le gouvernement français se doit de manifester l'intérêt particulier qu'il porte à ces derniers. Or, malgré le coup d'arrêt que je m'étais efforcé de donner lors de mon voyage du 1er mai à Alger [1], les intérêts français continuent d'être nationalisés, c'est-à-dire, en fait, spoliés puisqu'il n'y a jamais eu ni consultation préalable ni indemnisation.

Dans ces conditions, il est indispensable que le gouvernement algérien soit conscient à la fois de notre ferme intention de coopérer avec l'Algérie, quel que soit son régime, et de l'impossibilité de construire cette coopération sur la ruine complète des intérêts français dans ce pays.

Ainsi se trouve posé au premier plan le problème de l'indemnisation [2], et il importe que dans vos conversations avec les autorités algériennes vous fassiez ressortir la place que ce problème occupera dans de prochaines négociations, dont il est utile dès à présent de déblayer les approches. Vos conversations devront en effet préparer une discussion franco-algérienne aussi large que possible sur les points litigieux où les intérêts français sont les plus menacés, notamment la réforme agraire, le secteur immobilier, les banques, les assurances, le matériel de travaux publics.

Simultanément, vous marquerez à vos interlocuteurs le désir du gouvernement français d'aider au développement économique de l'Algérie au moyen d'une politique pétrolière concertée et d'un développement rapide de l'utilisation du gaz saharien.

Je souhaiterais enfin m'entretenir avec vous de la préparation de cette négociation et me propose de vous demander de venir à Paris vers le début du mois prochain [3].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes, se rend à Alger les 1er-2 mai, où il a plusieurs entretiens avec M. Ben Bella. Le communiqué conjoint est publié dans La Documentation française, *Articles et Documents*, n° 01387 du 14 mai 1963.

[2] Le 25 septembre, devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale, M. Giscard d'Estaing déclare que le gouvernement peut être amené à prélever sur l'aide financière, qu'il accorde à l'Algérie, des crédits destinés à indemniser les ressortissants français victimes des nationalisations.

[3] M. Gorse se rend à Paris le 2 octobre où il a un entretien avec M. Pompidou.

110

LE GÉNÉRAL, CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS DE BERLIN,
À M. DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN.

D. n° 671/CAB [1] *Berlin, 24 septembre 1963.*
Très secret.

Le maire Brandt s'est essayé ces temps derniers à faire quelques entorses à la doctrine et au protocole allié à la fois par une déclaration déguisée d'incorporation de Berlin au *Bund* (circulaire du Sénat du 29 août) [2] et par une tentative de « convoquer » les trois commandants dans son bureau à l'occasion de la réunion mensuelle de septembre.

Ces deux initiatives sont plus étroitement interdépendantes qu'il n'y paraît : *le renforcement du lien constitutionnel entre Berlin et Bonn* entraîne en effet une prise de distance à l'égard des commandants, et vice versa. Si on les rapproche des tentatives faites en juillet dernier par le bourgmestre pour reposer le problème de ses relations avec les commandants (ma lettre n° 501/CAB du 11.7.63), force est bien de conclure que le maire Brandt qui, après les propos intempestifs de 1961 sur le caractère caduc du « petit statut d'occupation », avait paru faire amende honorable, cherche en réalité, avec discrétion mais persévérance, à se faire des coudées franches par rapport aux Alliés.

Ceci pose un problème à l'élément français dans la mesure où nous ne pouvons pas, actuellement, épouser aveuglément le point de vue anglo-saxon concernant l'attitude à adopter en réponse à ce comportement du maire.

*
* *

La question de l'autonomie à accorder aux autorités berlinoises et celle corollaire de la nature des relations institutionnelles des commandants avec le bourgmestre ont constitué, déjà dans le passé, la trame de la politique locale. Elles ont presque toujours placé le commandant français en position délicate. J'ai constaté ces temps derniers que l'approche anglo-saxonne de ces problèmes continue à différer quelque peu de la nôtre.

Les Anglais et surtout les Américains ont admis, beaucoup plus facilement que nous, la notion d'un pouvoir politique berlinois distinct de

[1] Cette dépêche est transmise à Paris par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Bonn, le 30 septembre, sous le n° D. 1575.

[2] Le 23 août, une circulaire, référence JUST. 100 2-11/4-5, est adressée par M. Brandt aux administrations berlinoises et aux fonctionnaires du Sénat, relative à la dénomination de Berlin-Ouest, prescrivant de remplacer dans tous les textes officiels l'expression la *République fédérale et Berlin* par la République fédérale y compris Berlin ou encore par le *Land* de Berlin et les autres *Länder* de la République fédérale. Sur le sujet, voir le télégramme de Bonn n° 6588 du 12 septembre, non reproduit.

l'autorité alliée et jouissant d'une existence autonome. Cet abandon partiel de la thèse juridique des droits issus de la conquête militaire [1] a conduit les Américains à soutenir systématiquement jusqu'en juillet 1961 tous les projets allemands d'intégration de Berlin dans la République fédérale [2].

Certes, les Anglos-Saxons se sont sensiblement rapprochés de notre position juridique depuis l'érection du « Mur » [3], mais le bénéfice psychologique des prises de position antérieures leur appartient toujours et ils tiennent à le conserver.

On assiste donc à un jeu plus ou moins nuancé qui consiste schématiquement en ceci : les Anglais cherchent à faire endosser les responsabilités par les deux autres éléments, quitte, une fois ralliés à la décision de la majorité, à invoquer discrètement le tripartisme comme « excuse », et les Américains s'efforcent d'offrir au Sénat toutes les satisfactions qui seraient de nature à compenser le raidissement récent de leur position.

Le désir des Anglais de ménager le maire est apparu, une fois de plus, dans leur suggestion habile de laisser au commandant français, en présidence, le soin de faire au bourgmestre des représentations sur le caractère intempestif de la circulaire dont il a été question plus haut (communication Bonn n° 2349).

Ce désir de ménagement rejoint et renforce, dans certaines circonstances, le souci des Américains d'alléger le plus possible la nature des relations institutionnelles et protocolaires des Alliés avec le maire. À ce stade, il faut bien souligner le décalage qui existe entre les intérêts américains et les nôtres, et qui s'explique par la prépondérance de la position américaine à Berlin.

Les États-Unis en effet, depuis des années, ont noué avec Berlin des relations bilatérales très étroites, apparemment très confiantes et absolument indépendantes du cadre triparti. Votre Excellence connaît l'importance des investissements et des fondations américains à Berlin [4] ainsi que la manière dont la presse d'outre-Atlantique monte en épingle le maire de Berlin, auquel cela convient parfaitement. Ces procédés ont beaucoup contribué à la réussite de l'opération de charme.

Le résultat en est que le siège du maire paraît fait une fois pour toutes et qu'ayant définitivement aligné sa politique sur celle des États-Unis, il est disposé à entretenir avec les représentants de la mission américaine

[1] *Note du document :* Le protocole à cet égard est significatif : le commandant français conserve le titre de « chef du gouvernement militaire » qui n'est pas utilisé par son collègue britannique et moins encore par le commandant américain devenu le chef adjoint d'une mission diplomatique.

[2] *Note du document :* Les exemples dans ce sens abondent : *Globalgesetz* pour l'adoption de la législation fédérale (1955), compétence à Berlin du Tribunal constitutionnel (1957), abrogation des lois alliées par le canal du *Mantelgesetz* (1957 à 1960).

[3] Dans la nuit du 12 au 13 août 1961, érection du Mur, frontière établie entre les deux Berlin.

[4] Sur l'importance de l'effort consenti en faveur de Berlin par les États-Unis, le passage de personnalités américaines de premier plan à Berlin, se reporter à la dépêche de Berlin n° 321/EU du 10 septembre, non reproduite. Sur les liens tissés entre Brandt et les Américains, voir le télégramme de Bonn, n°s 7747-7749 du 18 octobre, non retenu.

tous les contacts que celle-ci souhaitera, sans pour autant que nous puissions nous-mêmes bénéficier de dispositions aussi favorables.

Le ministre Lightner [1], qui a quitté Berlin au printemps dernier, avait usé et abusé de cette situation, cautionnant officieusement les initiatives du maire au point de fausser complètement le jeu des mécanismes de la *Kommandatura*.

Le successeur du ministre Lightner, M. Calhoun [2], homme beaucoup plus pondéré, ne me paraît pas dans les mêmes dispositions d'esprit que son prédécesseur et ne cherchera sans doute pas à rétablir ici la même collusion germano-américaine. Cependant, il n'a pas pu ne pas comprendre que, grâce à une position si manifestement prépondérante, les Américains pourraient parfaitement se passer dans bien des circonstances des relations institutionnelles, indispensables par ailleurs au maintien des prérogatives des deux autres éléments alliés. Il avait d'ailleurs, peu après son arrivée, suggéré au général Polk de supprimer les réunions mensuelles au cours desquelles les commandants et les délégués font périodiquement le point de la situation avec le maire, pour les remplacer par un déjeuner des commandants seuls avec M. Brandt.

Pour quiconque a la pratique du bourgmestre et connaît son peu de goût pour les relations socio-gastronomiques, il est évident que la formule devait conduire très rapidement – avec toutes les conséquences que cela peut comporter pour l'élément français – à la disparition d'une des dernières manifestations extérieures qui nous permettent d'affirmer tripartitement nos prérogatives.

Il va sans dire que je me suis opposé radicalement à ce projet du ministre américain en faisant valoir au général Polk [3], qui me demandait en toute confiance un avis personnel, que sa mise à exécution risquait de diminuer sa position autant que la mienne. M. Calhoun ne s'est pas tenu entièrement battu et, à sa suggestion, les trois commandants se sont retrouvés seuls avec le Maire pour la réunion du mois d'août, qui s'est tenue en présidence américaine [4].

Les instructions du Département parvenues ultérieurement à Berlin m'ont permis, en plein accord avec mes collègues, de revenir ce mois-ci à une formule très satisfaisante, proche des propositions [5] que j'avais soumises en son temps à Votre Excellence, et qui permet de conserver à ces rencontres le caractère institutionnel indispensable à l'exercice des responsabilités de l'élément français.

[1] Edwin, Allan, Jr, Lightner, ministre américain à Berlin.

[2] John, Archibald, Calhoun.

[3] Le général Polk, commandant le secteur américain à Berlin.

[4] *Note du document :* Il n'est pas exclu que le maire ait trouvé dans ce précédent un encouragement, à la suite duquel il a voulu pousser ses avantages en tentant de convoquer les commandants à son bureau.

[5] Allusion à la lettre du général Toulouse à M. de Margerie à Bonn, le 11 juillet, et à deux communications de l'ambassade de France à Bonn en date du 18 juillet. Allusion aussi à la communication du général Toulouse du 24 août.

Je me suis étendu quelque peu sur ce chapitre, non pas pour chercher à déceler, dans le tripartisme berlinois, des lignes de fracture qui n'existent pas, les relations entre Alliés étant excellentes, mais pour souligner combien il serait risqué pour l'élément français d'accepter la moindre dérogation aux textes et à la pratique qui consacrent l'autorité des trois commandants laquelle constitue, dans l'état actuel des choses, une garantie essentielle à la mise en œuvre de la politique française à Berlin.

(République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et statut.)

111

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n°s 5431-5438.
Réserve. Priorité.

Moscou, le 25 septembre 1963.
(*Reçu :* le 25, 18 h 26).

À mesure que la querelle sino-soviétique se développe, s'exaspère et se propage à l'ensemble du monde communiste, on constate un changement notable dans l'attitude à l'égard de l'affaire chinoise des personnalités et des milieux soviétiques avec lesquels les membres du corps diplomatique sont normalement en contact.

La question est manifestement au centre des préoccupations alors que, jusqu'ici, les Soviétiques – depuis le chef du gouvernement jusqu'au bas de l'échelle hiérarchique – gardaient à ce sujet un silence complet et se dérobaient à toutes les tentatives, directes ou indirectes, d'aiguiller dans ce sens les conversations ; il arrive fréquemment maintenant qu'ils prennent eux-mêmes l'initiative. Ils donnent alors libre cours à un ressentiment qui paraît très profond et laissent percer pour l'avenir une certaine perplexité.

Les Chinois se voient reprocher leur orgueil sans borne, qui les conduirait aux erreurs les plus graves en matière doctrinale comme dans les domaines politique ou économique. Leur mépris pour l'expérience et les conseils d'autrui, leur noire ingratitude pour l'aide reçue de l'URSS et pour l'appui permanent que constituerait pour eux, sur le plan mondial, politique et stratégique, la puissance militaire soviétique.

Ils sont rendus unilatéralement responsables de la rupture de l'unité du camp socialiste et du monde communiste. On se plaint de leur insolence et de leur agressivité, dont l'incident de Naouchki (7 septembre) [1] est présenté comme une manifestation typique.

[1] Un incident survient le 7 septembre à la frontière soviéto-mongole entre les douaniers soviétiques, qui saisissent des « documents hostiles à l'URSS » dans le train chinois Pékin-Moscou, et des voyageurs chinois qui « retiennent prisonniers » pendant cinq heures certains de ces douaniers. Un autre incident du même ordre se reproduit le 13.

Accusés d'activités schismatiques et subversives, ils sont également taxés de chauvinisme, de racisme, de bellicisme et soupçonnés de nourrir des revendications d'ordre territorial à l'encontre de l'URSS.

À cet égard, la déclaration du gouvernement soviétique du 21 septembre [1] reflète, sur bien des points, un état d'esprit déjà très répandu parmi les milieux informés et qui, nourri et développé par une intense campagne de presse et de radio, commence à gagner le public.

Une grande importance est attachée aux incidents de frontière, qui se produiraient quotidiennement.

On dénonce aussi le refus systématique des Chinois de se prêter à toute procédure de conciliation concernant les difficultés dont ils seraient responsables. Leur attitude dans l'affaire du Sinkiang serait caractéristique à cet égard. Les faits sont ainsi présentés :

Depuis un an environ, des peuplades de cette région, où régnerait une très grande disette, passeraient en territoire soviétique, poussés par la faim. Il s'agirait d'éléments kazaks ou tadjiks. Le chiffre des réfugiés, ayant ainsi passé la frontière, serait d'environ cent mille et le mouvement de migration continuerait, en raison notamment de la difficulté matérielle d'assurer, d'un côté comme de l'autre, une garde efficace de la frontière. Le gouvernement chinois prétend qu'il s'agit de populations attirées par les autorités soviétiques sur le territoire de l'URSS. Le gouvernement de Moscou a proposé à Pékin d'envoyer sur place, au Kazakhstan, une commission chargée de contrôler que c'est bien de leur propre chef que ces émigrés sont entrés en URSS. Le gouvernement chinois a refusé et continue de mener autour de cette affaire une intense propagande antisoviétique.

Tels sont les propos que l'on recueille actuellement dans les milieux de la capitale qui, naguère encore, minimisaient systématiquement les difficultés entre Pékin et Moscou ou évitaient d'en parler.

En ce qui concerne l'éventualité d'une rupture entre l'URSS et la Chine populaire, ces mêmes milieux se montrent encore très prudents. Ils admettent que le comportement chinois permet de penser que Pékin recherche une telle rupture ou du moins en assume le risque. Ils ajoutent que, si elle se produisait, ce ne serait pas du fait de Moscou.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Ce document, en deux parties publiées à Moscou les 20 et 21 septembre 1963, dénonce le désir de la Chine, en dépit de ses difficultés économiques, de posséder « à tout prix » la bombe atomique, ce qui fait douter du caractère pacifique de sa politique d'après les Soviétiques. Il s'élève contre le refus chinois de signer le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Il déclare en outre que, malgré sa patience, le PCUS ne peut tolérer l'attitude provocatrice du PC chinois en matière doctrinale.

112

M. Le Caruyer de Beauvais, Consul général de France à Élisabethville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 383/AL. *Élisabethville, 26 septembre 1963.*

a./s. situation au Katanga.

L'élection du président et des ministres du gouvernement de la nouvelle province du Lualaba, à Kolwezi, représente la dernière phase de l'installation des « nouvelles institutions katangaises [1] ».

Tant à Kolwezi qu'à Albertville et à Élisabethville, les hommes qui avaient fait le jeu des autorités de Léopoldville ont été, en définitive, tous plus ou moins écartés. MM. Kapwasa, Mwamba Ilunga et Muhunga ont dû renoncer à la présidence des nouvelles provinces. Mais ils admettent difficilement leur échec et cherchent encore à renverser la situation à leur profit avec *l'aide du gouvernement central et de l'ANC* [2].

M. Ambroise Muhunga, député national et leader des Tchokwés, se voyait déjà président du Lualaba, ayant été le principal instrument de la division du Katanga. Il attendait son salaire, qui n'est pas venu. Sûr de l'appui de l'ANC, il avait constitué une milice privée, fait venir des policiers Tchokwés à Kolwezi, nommé ministres et fonctionnaires, menacé de mort ses adversaires, etc. Pris par la folie des grandeurs et la soif du pouvoir, ce digne « représentant du peuple » entendait s'imposer à l'Assemblée législative du Lualaba, bien qu'il n'y disposât que d'une petite minorité. L'Assemblée, dont presque tous les membres appartiennent à la Conakat, a préféré élire un président Lunda, homme de confiance de M. Tschombé, M. Dominique Diur. La plupart des ministres sont également des « conakatistes ».

« L'honorable » M. Muhunga, depuis le vote de l'Assemblée provinciale, ne décolère pas et suscite des troubles, comme il l'avait d'ailleurs annoncé. Ses miliciens cherchent à créer un désordre permanent, nécessitant une intervention de l'armée nationale congolaise et un changement des autorités locales. On voit à quel point les champions du gouvernement central ont le culte de la démocratie.

* * *

[1] Sur le gouvernement de la province du Lualaba dont le président est M. Dominique Diur, se reporter au télégramme d'Élisabethville n° 324 du 6 octobre, non reproduit. Le Katanga a été divisé en trois petites provinces : le Katanga oriental, capitale Élisabethville ; le Nord-Katanga, capitale Albertville et le Lualaba, capitale Kolwezi.

[2] Le gouvernement du Lualaba est à majorité Conakat, parti qui conduisit la sécession katangaise sous le régime Tschombé. L'opposition, le parti AKTAR (Association des Tchokwés du Katanga, de l'Angola et des Rhodésies) marque son mécontentement par de violentes manifestations vite réprimées par la police et des éléments de l'ANC.

M. *Bulundwe,* président du *Katanga oriental,* prend aujourd'hui l'avion pour Léopoldville, accompagné de son ministre de l'Intérieur, M. Kishiba. Après un mois d'exercice de ses fonctions, il mesure combien celles-ci sont difficiles à exercer, en raison des empiétements continuels des centralisateurs de Léopoldville [1]. Ceux-ci, contrairement aux dispositions de la loi fondamentale, mettent la main sur tous les services provinciaux, les uns après les autres, le dernier revendiqué étant le service des Mines, dont l'importance est évidente sur le plan provincial.

Le système hyper-centraliste nécessite, de toute façon, des déplacements continuels des autorités provinciales, à tous les échelons. Les fonctionnaires de l'Université, comme les ministres, doivent se rendre fréquemment dans la capitale congolaise pour obtenir la moindre décision dans des affaires locales, qui devraient normalement être réglées sur place. Mais rien ne peut plus être fait au Katanga sans une autorisation de Léopoldville.

Après un an de séjour au Congo, je suis particulièrement frappé par cette évolution vers le centralisme le plus excessif, qui n'entraîne que misère et désordres. Ayant vécu les derniers mois de la sécession, je ne puis m'empêcher de comparer le régime katangais du président Tschombé à la confusion actuelle, voulue et maintenue par le gouvernement central, et qui met les finances publiques au pillage.

La division du Congo en six provinces, léguée par la Belgique, était conforme aux nécessités économiques et elle avait l'avantage de limiter les méfaits du tribalisme. La division actuelle du pays en vingt-quatre provinces est inspirée par la crainte de la sécession, dans une certaine mesure, mais surtout par les ambitions personnelles de nombreux politiciens qui jouent des antagonismes entre ethnies pour se créer des postes « présidentiels » ou « ministériels », et par le désir des hommes de Léopoldville de se maintenir en place en supprimant pratiquement l'autonomie provinciale.

Cette soif du pouvoir entraîne les situations les plus absurdes et une gabegie qui ne connaît plus de limites. Je me bornerai aux exemples fournis par les trois provinces de ma circonscription :

Le Katanga oriental, dont la capitale est Élisabethville, reste la seule province organisée, ayant hérité de l'administration du régime sécessionniste, qui continue à agir, malgré ses imperfections et ses insuffisances. Le Nord-Katanga n'existe pas en dehors d'Albertville, qui est la seule localité administrée par le gouvernement provincial (dans une très faible mesure). C'est donc l'administration du Katanga-oriental qui continue à se charger de la plupart des territoires du Nord-Katanga, bien qu'elle ne dispose pas de ressources budgétaires nécessaires. Au Lualaba, rien n'est encore organisé et l'on se demande comment on arrivera à y créer une administration nouvelle.

Un « commissaire général » (un de plus) a été chargé par le gouvernement central de procéder au partage du patrimoine katangais entre les trois provincettes. Ses décisions seront forcément arbitraires et mécontenteront tout le monde.

[1] Sur le sujet, se reporter à la dépêche d'Élisabethville n° 350/AL du 22 août, non reproduite.

S'il est encore possible de répartir les véhicules de la police nationale katangaise entre les ayant droits, on voit mal comment on pourra par exemple diviser en trois les deux machines calculatrices du ministère des Finances.

Certains contribuables sont maintenant « à cheval » sur les trois provinces : devront-ils faire trois déclarations pour leurs impôts et payer aux trois gouvernements ? et dans quelles proportions ?

La rétroactivité au 1er janvier 1963 des dispositions de la loi financière imposée par Léopoldville aux provinces ne fera qu'accroître le désordre des finances locales. Cette loi n'a d'ailleurs pas été réellement votée par le Parlement. Elle était encore en discussion devant les Chambres des représentants le 25 juillet dernier... alors que le *Moniteur* portant la date du 1er juillet (parvenu à Élisabethville le 6 septembre) la présente comme datée et promulguée du 11 juin.

Il faudra en venir à la création d'un « pool de gestion » pour les trois provinces. Mais la présence de trois gouvernements et de trois administrations ne favorise pas les choses.

Les autorités de Léopoldville entendent procéder ici à la décolonisation du commerce, ce qui signifie : africaniser les maisons européennes et créer une foule de sociétés indigènes, plus ou moins fictives.

S'appuyant souvent sur de petites firmes grecques et israëlites, de nombreux politiciens congolais se sont faits inscrire sur les registres locaux du commerce. Certains, comme M. Fataki (naguère commissaire spécial pour le Katanga oriental) qui appartient au ministère congolais des Affaires étrangères, et M. Pase, chef du cabinet de M. Iler, ministre d'État chargé des Affaires katangaises, n'ont pas hésité à s'inscrire personnellement au registre du commerce d'Élisabethville, bien qu'ils n'aient aucune attache au Katanga. D'autres inscrivent leurs femmes ou leurs hommes de paille. Tous, en tout cas, font en réalité du trafic d'influence et de la concussion.

Les grandes maisons européennes d'importation, dont les prix de vente aux détaillants sont étroitement contrôlés, reçoivent ordre des autorités dépendant du gouvernement central de vendre leurs marchandises à certains commerçants africains (amis des ministres de Léopoldville) qui, profitant de la pénurie, revendent celles-ci à n'importe quel prix. C'est ainsi qu'un parent de ministre s'est vu dernièrement attribuer un lot important de tissus destinés à Kongolo (Nord-Katanga). Il revendit ces tissus à Élisabethville à un prix dix fois supérieur à la normale.

Le gouvernement central, qui par ailleurs semble bien n'avoir jamais eu l'intention d'appliquer le « plan Thant » [1], n'a tenu aucune de ses promesses à l'égard du Katanga.

1. Les gendarmes katangais n'ont pas été intégrés dans l'armée congolaise, les volontaires ayant été la plupart du temps maltraités lorsqu'ils se

[1] Le plan Thant ou proposition pour la réconciliation au Congo est présenté par le secrétaire général intérimaire de l'ONU dans son rapport au Conseil de sécurité le 20 août 1962. Il y envisage une structure fédérale. Le 1er septembre 1962, le Katanga accepte ce plan. Sur le sujet, se reporter à *DDF*, 1962-II, n° 94, et consulter l'*Année politique 1962*, pp. 513-514.

présentaient aux bureaux de l'ANC. Seuls quelques « renégats », comme le major Mwamba, qui avaient déserté la gendarmerie au temps de la sécession, ont pu refaire carrière.

2. L'amnistie n'a jamais été appliquée. De nombreuses personnes, africaines ou européennes, sont poursuivies par la Sûreté pour leurs activités passées. La sécurité des hommes politiques katangais est loin d'être garantie. L'ANC se livre arbitrairement à toutes sortes d'actions de représailles. Les chefs coutumiers sont brimés.

3. Après la distribution de deux quotas qui ne représentèrent qu'un tiers des besoins réels, les importations ont été arrêtées. Il y a lieu de craindre qu'aucune distribution de licences n'ait lieu avant la fin de l'année. Les transferts personnels ont été supprimés à partir du mois d'avril, dans la plupart des cas. De nombreux services, par contre, ne sont plus payables qu'en devises.

Il serait fastidieux de poursuivre une énumération de faits déjà signalés dans la correspondance de ce poste. L'essentiel est de souligner que le mécontentement général s'accroît de jour en jour. Même les ethnies étrangères réinstallées au Katanga (comme les Balubas du Kasaï) manifestent leur amère déception et leur désir d'un changement total de régime.

Les films de « cow-boys » sont maintenant pratiquement interdits au Katanga sous prétexte que la jeunesse pourrait y trouver des « incitations à la violence et à la révolte ». Le directeur du cinéma *Coliseum*, qui projetait le film *Monsieur Pipelet* (film français comique), a été interrogé pendant cinq heures par la Sûreté congolaise et menacé par l'ANC, qui l'accusaient de donner un film « subversif »... Cette inquisition stupide ne parviendra évidemment pas à calmer une population excitée par le comportement hostile des organes du gouvernement central.

Bref, depuis mars dernier, les autorités de Léopoldville n'ont fait que perdre du terrain. La peur et la méfiance se sont en effet traduites par des mesures brutales et maladroites qui ont fait l'unanimité des populations contre elles. Les gendarmes qui avaient pris des emplois civils ont tous regagné leurs « maquis ». Lasse d'une insécurité permanente, de menaces perpétuelles, du pillage de l'économie katangaise, de la hausse des prix, des impôts nouveaux, de la pénurie grandissante, du mépris de ses « nouveaux colonisateurs », la population katangaise s'est tournée à nouveau vers ses chefs dont le prestige n'a jamais été aussi grand... même dans les provinces voisines. C'est pourquoi l'on crie « Vive Tschombé » au passage de M. Adoula.

*
* *

Au cours d'une interview récente [1]. Évariste Kimba, ancien ministre du gouvernement katangais, a déclaré :

« On peut constater à présent que, sans l'apport de forces extérieures (ONU), le démantèlement du Congo est une chose certaine. L'autorité

[1] Cette conférence de presse se tient le 23 septembre près d'Élisabethville.

actuelle de Léopoldville est quelque chose que je pourrais qualifier de fantoche, n'ayant aucune racine dans le pays. »

« Le président Tschombé doit revenir au Katanga. Mais il a encore beaucoup d'ennemis parmi les gens de Léopoldville et dans certaines ambassades étrangères : ceux-ci craignent que son retour ne provoque l'élimination de leurs créatures, lors des élections. De toute façon, le président Tschombé va jouer sa chance aux prochaines élections. Il jouit d'une immense popularité dans tout le Congo. »

Répondant à une question de M. Suzuki, envoyé de la Radio-Télévision japonaise, M. Kimba ajouta :

« L'ONU a été l'instrument dont se sont servis les Américains pour essayer de s'implanter, politiquement et économiquement, au Congo. M. Adoula, qui est intelligent, s'en est rendu compte, mais il est incapable de s'échapper du filet que les Américains ont tressé autour de lui. »

À la question : « Quelle forme politique souhaitez-vous pour le Katanga ? M. Kimba répondit au même journaliste :

« La formule idéale serait l'indépendance. Mais nous sommes trop riches, et nous ne pouvons pas rester isolés. Nous ferions trop de jaloux. Nous devons donc faire partie d'une grande entité, tout en conservant nos pouvoirs politiques. Il faudrait donc aboutir à une vaste confédération, laissant à chaque province une grande autonomie. Cela sera très bon pour le Congo où tout va de plus en plus mal. Si le Katanga avait pu garder son gouvernement fort, qui faisait travailler tout le monde, il serait à présent capable d'aider le reste du Congo. »

« Comme je le disais à M. Adoula, le mécontentement des populations vient des actes posés par le gouvernement central et c'est ce gouvernement qui va favoriser la sécession.

La révolution aura lieu à Léopoldville contre le gouvernement central. Ici, on suivra, sans doute. »

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, C.B. 5-3, 1963, Katanga.)

113

M. Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 27 septembre 1963.*

Participation de l'Allemagne et de l'Italie au projet d'avion de transport supersonique *Concorde* [1].

Le Comité permanent franco-britannique des fonctionnaires, chargé de conduire l'opération *Concorde*, a examiné au cours de ses séances plé-

[1] Sur ce projet, voir *DDF*, 1962-II, n° 153.

nières des 7 mars et 4 juillet derniers *l'éventualité de participations allemande et italienne.*

Il a reconnu l'intérêt de telles participations : elles auraient pour premier effet de soulager d'autant l'effort financier franco-britannique et favoriseraient sans doute l'achat de l'avion par les compagnies de transport aérien de ces deux pays. On a considéré qu'il n'était cependant pas opportun de partager les études des prototypes, en raison d'une part des difficultés mêmes du partage, d'autre part des délais supplémentaires qu'une telle procédure entraînerait, et enfin du fait qu'aucun apport original de valeur ne nous semblait devoir être attendu de ces nouveaux partenaires.

Le Comité a estimé que les premières démarches auprès des gouvernements allemand et italien devaient être effectuées par la voie normale des ministères des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et de France, et a rédigé un « aide-mémoire » [1] en vue de ces démarches.

Toutefois, des contacts entre le président et le vice-président du Comité des fonctionnaires, ultérieurs à la réunion du 4 juillet, donnent à penser que le moment est peut-être encore prématuré pour entamer les discussions avec les Allemands et les Italiens : l'évaluation en cours du projet doit conduire en effet, vers la fin de cette année, à fixer de façon plus précise son orientation et il conviendra sans doute d'attendre cette date avant d'approcher d'autres gouvernements.

Je vous envoie néanmoins cet aide-mémoire en même temps que M. Morgan, président de la délégation britannique, le transmet à votre collègue britannique. Je ne puis que vous laisser le soin d'approcher le *Foreign Office* en vue de décider avec lui de la procédure à adopter, pour faire part en temps opportun à l'Allemagne et à l'Italie du point de vue franco-britannique sur ce sujet.

Marc Jacquet

Annexe

Aide-mémoire du Secrétariat général à l'Aviation civile
(Direction des transports aériens)

Aide-mémoire pour présentation au gouvernement allemand (ou italien) de l'offre de participation au projet de l'avion de transport civil supersonique *Concorde.*

1. Des questions ont déjà été posées par des personnalités officielles allemandes (ou italiennes) au cours de conversations avec des représentants des services britanniques ou français, sur les possibilités de participation de la République fédérale d'Allemagne (de l'Italie) à la construction du transport supersonique franco-britannique (appelé *Concorde).*

2. Les études avancent de façon satisfaisante sur cet avion, qui est conçu pour une vitesse de croisière de Mach 2,2 (2 350 km/h) et une capacité d'environ 100 passagers. Deux versions sont prévues, l'une long courrier, transatlantique, l'autre pour des distances moyen courrier

[1] Ci-après reproduit en annexe.

allant jusqu'à 4 500 km. Les constructeurs sont pour la cellule Sud-Aviation et la *British Aircraft Corporation Ltd.*, et pour le moteur *Bristol Siddeley Engines Ltd.* et la Société nationale d'Étude et de Construction de moteurs d'aviation (SNECMA), qui travaillent en étroite collaboration avec Pratt et Whitney (USA). Les prototypes doivent voler vers la fin 1966 et l'appareil devra entrer en service en 1970.

3. Les compagnies de transports aériens britannique et française, BOAC et Air France, apportent leur aide conjointe, en formulant leurs avis sur les spécifications techniques de l'appareil, et d'autres compagnies font également preuve d'un vif intérêt. *Pan American World Airways* a signé un accord pour un achat conditionnel de six avions et *Continental Airlines of America* pour trois avions.

Les gouvernements français et britannique accueilleraient maintenant très volontiers un intérêt actif de la *Lufthansa* et d'*Alitalia*, ainsi que leurs opinions sur ce projet. De plus, étant donné l'avance technologique qui sera développée dans le cours de cette opération, il est possible que le gouvernement allemand (italien) souhaite que ses industries y participent, entreprenant par exemple la fabrication de certaines parties sous licence ou dans le cadre de sous-contrats, au moment opportun. Les gouvernements britannique et français envisageraient également avec faveur une telle collaboration.

4. Si le gouvernement allemand (italien) est, au premier abord, intéressé par cette proposition, le président et le vice-président (en ce moment respectivement M. M. B. Morgan, *Controller of Aircraft*, en Grande-Bretagne, et M. R. Vergnaud, directeur des Transports aériens, en France) du Comité permanent franco-anglais des fonctionnaires, qui a été institué pour conduire l'opération *Concorde*, seront heureux d'organiser, avec l'aide d'autres experts, une réunion avec des représentants des services officiels allemands (italiens), où pourrait être discutée complètement cette question.

Les gouvernements britannique et français espèrent une prochaine réponse du gouvernement allemand (italien).

(Aviation civile, 1946-1986.)

114

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 5990 à 6008. Réservé — *Alger, 27 septembre 1963.*

(*Reçu :* le 28, 0 h 40).

Je me suis entretenu ce matin pendant deux heures avec le ministre des Affaires étrangères [1].

J'ai développé devant lui avec assez de vigueur les thèmes esquissés dans votre télégramme n° 2234/2 [2] et les remarques dont je vous ai fait part dans mes précédentes communications [3].

[1] M. Bouteflika, depuis le remaniement ministériel du 18 septembre.
[2] Du 24 septembre, expédié à Alger sous le numéro 3232-3236, reproduit ci-dessus sous le n° 109.
[3] Voir notamment le télégramme n°s 5698-5705 du 17 septembre, non reproduit.

M. Bouteflika, qui avait assisté la veille à un important Conseil des ministres, a pu préciser d'une manière claire, sinon satisfaisante, la position du gouvernement algérien sur les points suivants :

1. « L'option » de l'Algérie en faveur du socialisme est irréversible.

2. Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement algérien s'efforce d'établir une distinction entre ce qu'il appelle « les intérêts nationaux de l'État français », notamment sa position culturelle et ses intérêts pétroliers « auxquels il n'est pas question de toucher », et les intérêts particuliers de certains de nos compatriotes qui sont souvent à l'image du passé et peu conciliables avec l'évolution de l'Algérie.

3. Le projet de loi sur la réforme agraire sera déposé incessamment devant l'Assemblée. Le gouvernement algérien estime que le problème agraire est au premier chef un problème politique. Il pense, à la lumière de l'expérience déjà faite, que les comités de gestion seront capables de cultiver les terres de manière satisfaisante. La réforme agraire qui va être annoncée pose en principe que « la terre appartient aux paysans algériens ». Elle sera totale et immédiate.

M. Ben Bella a finalement renoncé à procéder par étapes, ce qui, selon M. Bouteflika, créerait à nos compatriotes des difficultés plus grandes encore et ferait peser sur les relations franco-algériennes une menace continuelle de crise. Le problème sera donc réglé avant que ne s'ouvre la période des labours et que nos compatriotes n'engagent de nouveaux frais.

Cela posé, le gouvernement algérien souhaite que, dans la forme, « les choses se passent correctement », ce qui signifie, d'une part, que nos compatriotes ne soient pas, à l'annonce de la loi, l'objet de brimades de la part des ouvriers agricoles et des populations, et qu'ils puissent déménager tranquillement leurs affaires, d'autre part, qu'ils bénéficient de leurs récoltes comme le gouvernement algérien s'y est engagé. De ce point de vue, ses intentions sont inchangées et si, dans la pratique, nos compatriotes connaissent des difficultés à commercialiser leurs récoltes, le gouvernement algérien est disposé à les indemniser.

M. Bouteflika souhaite que, dans les meilleurs délais, je puisse lui suggérer des formules propres à inspirer des circulaires aux préfets et, avec l'assistance de nos consuls, à éviter le départ désordonné de nos compatriotes dont l'exode, quoique moins massif que celui de l'an dernier, serait une cause de troubles.

4. Interrogé sur une éventuelle indemnisation des colons spoliés, M. Bouteflika m'a répondu qu'il fallait à ses yeux distinguer entre l'agriculture et l'industrie.

Pour ce qui concerne les terres, il ne faut pas compter sur une indemnisation. La propriété agricole française a été depuis longtemps amortie. L'Algérie n'a jamais caché ses intentions et ses visées. À Évian même, cette « récupération » a été confusément prévue [1]. Enfin, le caractère essentiel-

[1] Se reporter à *DDF*, 1962-I, n°s 90 et 91.

lement politique du problème agraire rend « peu réaliste de parler d'indemnisation ».

5. En ce qui concerne les autres secteurs de l'activité économique, les propos de M. Bouteflika ont été moins clairs. Le gouvernement algérien ne rejette pas d'emblée toute formule d'indemnisation, mais ses réflexions ne sont pas encore suffisamment avancées sur ce point pour qu'il puisse en faire état. Certaines distinctions devraient être établies : « Vous pouvez nous demander d'indemniser certaines industries, mais certainement pas, par exemple, *La Dépêche* [1] ». J'ai tenté de savoir ce que M. Bella et son ministre avaient en tête lorsqu'ils parlaient des « privilèges » : « Ce sont, m'a-t-il été répondu, les entreprises qui ont été acquises dans des conditions discutables ou à la tête desquelles se trouvent placés des gens que leur passé politique rend inutilisables dans l'Algérie nouvelle. » J'ai évidemment marqué tout ce que ces pseudo-critères pouvaient avoir de confus et d'incompatible avec les accords d'Évian, mais je n'ai pu obtenir de plus amples précisions, que mon interlocuteur eût été sans doute en peine de me donner. Il semble, en revanche, souhaiter que nous aidions nous-mêmes les Algériens à faire une sorte de choix et que nous leur disions « ce que nous jugeons honnêtement » digne d'être indemnisé.

Tout cela est évidemment peu acceptable, mais nous permet de penser qu'au cours d'une négociation plus générale, de légers progrès pourraient être enregistrés dans certains secteurs. Je note que, pour sa part, M. Bouteflika a fait allusion à l'équivoque qui continue de planer sur la destination exacte des 200 millions de francs prélevés sur l'aide française par les accords du 2 mai [2].

6. M. Bouteflika m'a exposé que le gouvernement algérien souhaitait, d'une manière générale, comme nous-mêmes, être mieux éclairé sur les intentions de son partenaire ; vos déclarations, assorties de nombreux commentaires de presse auxquels il s'était gardé de répliquer, laissaient peser beaucoup d'incertitude sur les intentions de la France. On parlait d'ajourner le versement des cent millions prévu pour la fin de ce mois et on laissait entendre que l'aide française pour 1964 pourrait être amputée. J'ai répondu que je n'avais aucune information concernant le versement des cent millions. Quant à l'aide pour 1964, j'ai donné à M. Bouteflika quelques indications sommaires sur le schéma défini par le dernier conseil des Affaires algériennes [3]. J'ai cependant souligné que ce schéma avait été envisagé avant les récentes mesures de socialisation et que j'ignorais les dernières réactions du gouvernement. Vous seriez sans doute en mesure

[1] Allusion à la nationalisation, le 17 septembre, des trois quotidiens français, *La Dépêche d'Algérie, L'Écho d'Oran* et *La Dépêche de Constantine*.

[2] Ces 200 millions représentent le prélèvement, décidé conjointement le 2 mai 1963, sur le total de l'aide budgétaire accordée par la France à l'Algérie, pour assurer l'indemnisation des frais culturaux engagés par les agriculteurs français. En 1963, l'aide budgétaire accordée à l'Algérie se monte à un milliard de francs. Les 800 millions restants sont répartis en deux masses égales de 400 millions chacune, représentant une aide libre, versée par quart au début de chaque trimestre, et une aide liée.

[3] Le 17 septembre.

d'en faire part à M. Boumaza lors de son escale à Paris. J'ai, comme vous me le demandiez, marqué notre désir d'aider au développement économique de l'Algérie par l'utilisation du gaz saharien. Le ministre a accueilli avec beaucoup de satisfaction cette dernière indication et, avec beaucoup de réserve, la première.

Cet entretien, qui appellera de ma part d'autres commentaires, me confirme dans l'impression que le gouvernement algérien cherche à pousser autant que possible ses conquêtes sans toucher aux secteurs où nos réactions seraient les plus vives. Dans cette perspective, M. Bouteflika m'a paru plus soucieux que naguère de discerner nos lignes de résistance.

Il est cependant évident que l'exode des agriculteurs français, s'il est souvent souhaité par les intéressés eux-mêmes et s'il s'inscrit dans une évolution prévisible, sera gravement ressenti par tous nos compatriotes et entraînera, dans tous les domaines, de sérieuses répercussions.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

115

M. Francfort, Ministre de France à Budapest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 387/EU. *Budapest, 28 septembre 1963.*

a./s. : transformation de la légation en ambassade et rapports franco-hongrois.

1° Le *Foreign Office* a été le premier à soulever la question de l'élévation en Hongrie, Roumanie et Bulgarie des légations au rang d'ambassades, transformation qu'il souhaitait voir intervenir dans un délai pratiquement rapproché.

J'ai, d'autre part, par mon télégramme en clair n° 312 du 18 septembre [(1)] rapporté quelles étaient, d'après mon collègue des États-Unis, les vues du département d'État sur ce problème. Ses propos recoupaient ceux dont avait fait part au Département (sa note EU non datée de septembre) [(2)] M. Gleysteen de l'ambassade des États-Unis à Paris [(3)].

[(1)] Le télégramme de Budapest n° 312 du 18 septembre, non reproduit, indique que la normalisation éventuelle des relations américano-hongroises est envisagée. Sur l'évolution des rapports entre les deux pays, voir les dépêches de Washington n° 904/EU du 14 mai, et de Budapest n° 210/EU du 7 juin, non retenues.

[(2)] Note du 10 septembre de la sous-direction d'Europe orientale au Département concernant les pourparlers entre les États-Unis et la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie, pourparlers qui peuvent ultérieurement trouver leur prolongement dans l'élévation au rang d'ambassade.

[(3)] M. Culver Gleysteen, l'un des premiers secrétaires près l'ambassade des États-Unis à Paris.

De tous les pays membres de l'OTAN, seule la Grèce a déjà pris l'initiative d'élever sa légation au rang d'ambassade. Cette décision a d'ailleurs été adoptée sans que le ministre de Grèce à Budapest en ait informé auparavant ses collègues occidentaux.

Jusqu'ici les seuls pays occidentaux représentés par une ambassade sont donc la Finlande, la Grèce et la Suisse, et ceux qui ont maintenu une légation : Argentine, Belgique, Brésil, Danemark, Pays-Bas, Israël, Japon, Italie, Autriche, Suède, Turquie. Les pays asiatiques et africains ont tous des ambassadeurs, ces derniers non-résidents.

2° La question se pose donc de savoir dans quelles conditions nous pourrions également envisager la transformation de cette légation en ambassade, éventualité que d'ailleurs le ministère des Affaires étrangères hongrois n'a encore pas abordée avec nous.

Il convient d'abord de se demander si ce geste, qui serait interprété par le gouvernement hongrois comme un succès de prestige et comme la reconnaissance d'une évolution de fait jugée favorable par les gouvernements occidentaux, serait justifié par les circonstances.

Il est certain que, si une évolution s'est fait jour, en particulier au cours de l'année écoulée, dans le sens d'une plus grande tolérance, d'un respect plus marqué des droits des citoyens dont témoigne principalement le décret d'amnistie adopté en mars dernier [1], c'est aussi parce que dans le climat de relative détente interne qui s'est manifesté dans le sillage de Moscou, les Hongrois ont pris une certaine conscience de la force de leur opinion et qu'ils ont exercé une certaine pression que leur gouvernement n'a pu ignorer et à laquelle il a dû répondre par une attitude plus tolérante ; ses efforts, d'autre part, pour se rallier l'opinion, tant pour lui permettre d'affirmer sur la scène internationale qu'il jouissait du soutien populaire, que pour neutraliser les oppositions latentes et faire appel à des compétences appartenant aux anciennes classes sociales, ont dans une certaine mesure porté leur fruit.

La transformation de cette légation en ambassade [2], si elle devait donc satisfaire les vœux du gouvernement hongrois, pourrait également être interprétée par la population comme un encouragement au maintien de sa pression sur les autorités.

3° Je dois ajouter néanmoins, qu'en ce qui nous concerne, l'attitude du gouvernement hongrois, sur le plan des relations « politiques » entre gouvernements, peut inspirer certaines réserves.

Si les rapports de cette légation avec le ministère des Affaires étrangères ne sont pas plus difficiles que ceux des autres missions dans les problèmes de la vie courante et restent courtois, par contre la façon dont la presse présente les affaires françaises laisse beaucoup à désirer. Il n'est pour ainsi dire pas de jour où, à propos des affaires internationales ou des aspects

[1] Le Parlement hongrois vote le 21 mars une loi d'amnistie. En présentant cette loi, M. Kadar, Premier ministre, insiste sur la normalisation des rapports entre l'État et l'Église catholique.

[2] La légation de France à Budapest est transformée en ambassade le 17 décembre.

de la vie intérieure française, ne paraissent des articles ou commentaires particulièrement déplaisants et de ton dénigrant. À cet égard, on peut constater que les affaires françaises sont sensiblement plus commentées que celles des autres pays ; sans doute cela tient-il, comme l'a déjà relevé ma dépêche n° 277 du 18.VII [1], à l'importance de la politique française sur le plan international et à la personnalité du président de la République, constamment mis personnellement en cause, mais auquel les milieux officiels portent un respect certain et par qui ils restent impressionnés. J'ai d'ailleurs à diverses reprises attiré l'attention du ministère des Affaires étrangères sur les aspects déplaisants de la presse à notre égard ; il m'a été naturellement répondu que la presse est indépendante, argument qu'il est toujours possible de réfuter, mais qui contient une part de vérité en ce que le ministère des Affaires étrangères exerce probablement peu d'influence sur des journaux contrôlés par les organes du parti.

Cependant, il n'y a pas de contentieux franco-hongrois important et le ministère des Finances paraît disposé à examiner la possibilité d'un règlement de ce qu'il en subsiste, c'est-à-dire le versement d'indemnités pour la nationalisation d'immeubles français (ma lettre n° 360/DE du 14 septembre) [2].

Nos relations culturelles se développent de façon encourageante ; Budapest est la seule des capitales des pays socialistes où existe un Institut français qui est resté ouvert depuis la fin de la guerre et le recteur de l'Université, ancien élève de l'École normale supérieure, envisage d'en compléter l'activité par des cercles d'études français dans les universités hongroises (ma dépêche 385/ACT du 27 septembre) [3].

Nos échanges commerciaux se développent en ce qui concerne nos exportations, de façon favorable et grâce à la qualité de nos techniques et à nos efforts compétitifs ; les autorités semblent vouloir s'adresser de plus en plus à l'industrie française, nos exportations ayant depuis 1959 relativement beaucoup plus progressé que celles de nos concurrents européens et nous ayant fait passer en 1962 du 5e au 4e rang des fournisseurs occidentaux.

Dans l'ensemble donc, notre situation est relativement satisfaisante.

4° Si, par conséquent, on devait envisager de procéder dans un avenir qui ne serait pas trop éloigné à la transformation des légations en ambassades, mais si l'on devait y procéder d'abord en Roumanie, puis en Bulgarie et ultérieurement à Budapest, cette procédure pourrait comporter

[1] Sur la presse hongroise et la France et en particulier sur les articles parus à la suite du voyage du général de Gaulle en République fédérale, se reporter à la dépêche n° 277 du 18 juillet, non reproduite.

[2] Cette lettre ne figure pas dans le dossier, mais, sur le même sujet, se reporter à la lettre du 12 septembre 1963 du conseiller commercial près la légation de France à Budapest, M. Robert Douteau, adressée au ministre des Finances, Paris, non reproduite. Le principal point encore en litige, à savoir l'indemnisation des biens et intérêts français nationalisés en Hongrie et non couverts par l'accord franco-hongrois du 12 juin 1950, doit faire prochainement l'objet d'un protocole relativement satisfaisant. L'indemnité forfaitaire versée s'élèverait à un million cent cinquante mille francs.

[3] Ne figure pas dans le dossier.

quelques inconvénients. Le gouvernement hongrois pourrait se considérer comme l'objet d'une discrimination, qui nous ferait perdre le bénéfice moral d'un geste que nous ferions tardivement. Il pourrait en reporter son mécontentement, moins peut-être sur les États-Unis s'ils agissaient de la même façon que sur d'autres puissances, surtout si la Roumanie à l'égard de laquelle on nourrit ici une susceptibilité particulière devait être la première bénéficiaire de la transformation envisagée.

Si l'on considère la Roumanie en effet, et si l'on y constate que les divergences d'intérêts, qui se sont élevées entre Moscou et Bucarest, empruntent peut-être plus de leur caractère aux vestiges du stalinisme qu'à un nationalisme véritable, le régime intérieur roumain apparaît certainement comme moins « tolérant » que celui de la Hongrie. Je ne pense pas non plus que nos manifestations culturelles y soient beaucoup plus développées. Je rappelle également que si, en 1962, le montant des échanges commerciaux franco-hongrois a été inférieur, mais d'un huitième à peine à celui du commerce franco-roumain, il nous a laissé un solde créditeur considérable, alors que nous avons un déficit à Bucarest.

Enfin, il est certain que ce pays depuis 1918, 1945 et même depuis 1956, éprouve vis-à-vis de l'Occident un sentiment de frustration, qui est toujours très vif et qu'un geste, même d'importance limitée comme celui de la transformation des légations en ambassades, venant après Bucarest et Sofia, ne ferait qu'aviver.

Sans doute, le gouvernement des États-Unis a-t-il des raisons particulières pour se montrer plus réservé vis-à-vis du gouvernement hongrois. Il peut en effet estimer, dans le processus de normalisation de ses rapports avec Budapest (mon télégramme n° 312 en clair précité), obtenir d'abord certaines satisfactions à la suite desquelles, si l'opinion hungaro-américaine aux États-Unis n'y oppose pas de trop vives résistances en une année d'élection, il pourrait répondre au vœu du gouvernement hongrois.

5° Si donc, par suite du délai que logiquement les États-Unis voudraient mettre à transformer leur légation à Budapest, il n'était pas possible pour tous les pays de l'OTAN d'élever en même temps leurs légations au rang d'ambassades, dans les trois capitales des pays socialistes, une autre solution serait concevable. Chacun des membres de l'OTAN pourrait, en ce qui le concerne, procéder à cette transformation dans les capitales des trois démocraties populaires, plus ou moins simultanément, en la présentant comme une mesure générale et d'ordre administratif de renonciation à la formule des légations.

(Europe, EU, Hongrie 1961-165, 18-24-1, Relations politiques franco-hongroises.)

116

M. Seydoux, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2111 à 2115 [1]. Réservé. *New York, 28 septembre 1963.*
(*Reçu :* 18 h 05).

a./s. : Participation de la France au débat général de l'Assemblée.

La question qui m'est le plus souvent posée, lors des reprises de contact auxquelles donne lieu le début des travaux de l'Assemblée, est celle de notre participation au débat général. Tous mes collègues paraissent s'y intéresser. Mais il est remarquable que ceux qui mettent le plus d'insistance à formuler le regret que, cette année encore, la France ne s'y fasse pas entendre, sont les représentants du tiers monde ou ceux des petits pays.

C'est à peu près le même langage qui m'a été tenu, depuis une dizaine de jours, par les délégués de l'Inde, de l'Iran, du Brésil, du Venezuela, de la RAU, du Liban, de la Jordanie, du Soudan, du Maroc, de la Tunisie, de la Yougoslavie, de la Grèce.

Certes, beaucoup reconnaissent que ce « débat général permet à bien des orateurs d'énoncer plus ou moins solennellement des lieux communs assez oiseux », et que son intérêt s'en trouve souvent réduit. Mais il n'en offre pas moins, à leurs yeux, une tribune où le porte-parole d'un pays, qui commande le respect unanime et qui a manifestement « quelque chose à dire », est assuré que ses propos auront le plus large retentissement.

Or, répètent mes interlocuteurs, la position de la France, dans ce vaste cercle, n'a jamais été plus forte. Elle est la seule puissance coloniale, me disait par exemple mon collègue grec, qui, dès l'instant où la guerre d'Algérie prit fin, ait retrouvé ici un prestige intact tandis que d'autres, et particulièrement l'Angleterre, demeurent environnées d'amertumes ou de soupçons.

Au surplus, les idées qui prennent leur source à Paris, touchant divers aspects de la situation internationale, éveillent depuis quelque temps un intérêt de plus en plus vif. Les représentants des pays que je citais ci-dessus me l'ont tous affirmé, ajoutant qu'ils devaient trop souvent se contenter de lire les commentaires tendancieux qu'en donne ici la presse américaine. Ils en tiraient argument pour me représenter l'importance qu'aurait revêtu un exposé d'ensemble de nos conceptions politiques devant l'Assemblée générale.

[1] Ce télégramme est communiqué à Londres (n° 444) et à Washington (n° 506).

Bien que notre attitude à l'égard du traité de Moscou ne soit évidemment pas approuvée par tous ceux qui se sont adressés à moi en ces termes, je les ai trouvés d'autant plus désireux que nous en expliquions publiquement les raisons, car ils savent bien que celles-ci ont d'abord trait à un souci d'indépendance que partagent, au fond, leurs pays, surtout quand ils ne se sentent pas assez forts pour l'exprimer eux-mêmes, et qu'ils auraient été heureux de nous entendre affirmer. Les deux discours qui ont marqué l'ouverture de l'Assemblée, donnant à mes interlocuteurs l'impression que M. Kennedy et M. Gromyko dialoguaient par-dessus leurs têtes, n'ont fait que renforcer en eux ce sentiment.

J'ai répondu à chacun que le programme des déplacements et des travaux de M. Couve de Murville [1] au cours des trois semaines réservées au débat général ne lui laissait pas le temps de venir ici à cette occasion. Mes explications n'ont pas semblé très convaincantes. Il est clair que l'on attribue votre décision soit à votre désir de ne pas vous trouver actuellement à New York, soit au souci du gouvernement français de maintenir à l'égard des Nations Unies une attitude de réserve dont on espérait que les circonstances actuelles nous inciteraient à nous départir.

(Nations Unies S 50.)

117

M. de Limairac, chargé des Affaires d'Afrique du Nord,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 18387 à 18394 [2]. *Paris, 28 septembre 1963, 18 h 32.*

À la fin du mois d'août, M. Chanderli [3] avait remis au *New York Times* une lettre prétendant que les agriculteurs français spoliés [4] avaient été indemnisés par le gouvernement algérien. Bien que cette lettre n'ait pas été publiée, l'*Agence France Presse* en avait alors repris des passages.

M. Boumaza [5], ministre de l'Économie nationale algérien, a repris hier, dans une interview donnée à Washington, les arguments développés par M. Chanderli. Il laisse également entendre qu'une juste indemnisation a été ou sera versée aux agriculteurs dépossédés.

[1] M. Couve de Murville séjourne à Washington du 5 au 9 octobre.

[2] Ce télégramme est communiqué à New York sous le numéro 25-32.

[3] M. Abdel Kader Chanderli, représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies (1962-1964)

[4] Allusion à la première vague de spoliations de mars 1963.

[5] M. Boumaza séjourne aux États-Unis du 21 au 30 septembre, pour assister à la conférence des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI). Les 23 et 25, il s'entretient avec MM. Harriman et Mennen Williams. Le 27, il accorde une interview au *Washington Post.*

Je note par ailleurs que *Times Magazine* du 27 septembre s'exprime dans le même sens.

La campagne ainsi amorcée par le gouvernement algérien est trop contraire à la réalité des faits pour que nous la laissions se développer. Je vous serais donc reconnaissant de faire, sous la forme que vous jugerez la plus opportune, les mises au point nécessaires à l'aide de la note établie par le secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes et que je vous transmets ci-dessous :

« La déclaration générale du 19 mars 1962 précisait que les droits de propriété des Français seraient respectés et qu'aucune mesure de dépossession ne serait prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée.

« D'autre part, la France s'engageait dans le cadre de la réforme agraire à apporter une aide spécifique en vue de rachat pour tout ou partie des propriétés détenues par des ressortissants français.

« À aucun moment, le gouvernement français n'a été invité par le gouvernement algérien à étudier avec lui les modalités de réalisation de cet engagement.

« Le décret algérien du 18 mars 1963 portant réglementation des biens vacants, qui affecte avant tout des biens français, a été pris sans consultation préalable. Ce décret a eu notamment pour objet de priver de tout recours les propriétaires dont les biens ont été déclarés à tort ou à raison "vacants" avant sa publication et d'ouvrir la voie à une nouvelle série de déclarations de "vacance" portant sans indemnisation sur des biens dont les propriétaires étaient en fait présents en Algérie.

« À la suite des représentations faites par le gouvernement français au gouvernement algérien, des conversations ont eu lieu entre M. Ben Bella, M. de Broglie et M. Gorse, à l'issue desquelles, le 2 mai 1963, un communiqué commun a été publié qui déclarait :

« Ils ont notamment examiné les conséquences, pour les intérêts des ressortissants français, des mesures de mise en autogestion intervenues à ce jour.

"Il a été entendu qu'un cinquième de l'aide financière de la France [1] serait consacré à faire face à certaines conséquences de ces mesures, en particulier au remboursement des frais culturaux engagés pour la campagne en cours par les agriculteurs français dont les exploitations ont été mises sous le régime d'autogestion, compte étant tenu du passif de ces exploitations afférent à ladite campagne."

« On ne saurait donc prétendre que, moyennant les 200 millions de francs ainsi prélevés sur l'aide financière qui lui est accordée, l'Algérie est quitte de toutes les spoliations intervenues. Si cette somme est suffisante pour le remboursement des frais culturaux, elle ne saurait suffire à indemniser les propriétaires des terres et autres droits patrimoniaux (matériel, cheptel, etc.) dont ils ont été spoliés. La valeur des terres des 1 100 000 ha

[1] Soit 200 millions de F, sur le milliard de l'aide accordée par la France à l'Algérie.

environ placés en autogestion peut en effet être estimée au minimum à 2 milliards de francs (valeur des terres uniquement).

« De plus, indépendamment des propriétés rurales, des entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'un nombre considérable d'immeubles à usage locatif appartenant à des ressortissants français ont été « mis sous autogestion ». Il est difficile d'évaluer même approximativement leur valeur. »

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

118

M. de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1575. *Bonn, 30 septembre 1963.*
Très secret.

La position française au sein du tripartisme à Berlin.

Le Département trouvera, jointe à la présente dépêche, photocopie d'une lettre n° 671/CAB, datée du 24 septembre dernier, que vient de m'adresser le général Toulouse sur l'état actuel des relations entre la *Kommandatura* interalliée et M. Willy Brandt. Il en souligne les difficultés, ainsi que les répercussions sur la position française à Berlin [1].

Les préoccupations du chef de notre gouvernement militaire rejoignent celles dont j'ai déjà entretenu le Département dans une série de communications en date des 12 [2] et 18 juillet [3] ; il y a lieu de noter que les différentes complications que les Alliés rencontrent avec le bourgmestre se sont soudainement aggravées au lendemain de la visite du président Kennedy dans l'ancienne capitale [4].

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et question de statut.)

[1] *Note marginale manuscrite de Jean Laloy :* Tout cela me paraît bien minime en réalité !

[2] Le télégramme de Bonn à Paris n°s 5006-5008, du 12 juillet, non reproduit, fait part des rapports difficiles du ministère fédéral des Affaires étrangères et des commandants alliés avec le Sénat à Berlin.

[3] N°s 5070-5075 du 18 juillet, reproduit ci-dessus sous le n° 30.

[4] Le président Kennedy effectue un voyage en Europe du 23 au 30 juin. Il se rend en Allemagne fédérale du 23 au 25 juin et à Berlin-Ouest le 26 juin.

119

M. Argod, Ministre délégué, Haut Représentant adjoint à Alger, à M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 6106 à 6108.
Priorité absolue. Réservé.

Alger, 1er octobre 1963.
(*Reçu :* 16 h 15).

Je me réfère à mon télégramme no 6089 (1).

M. Bouteflika vient de me convoquer. Confirmant la démarche qu'avait faite M. Houhou auprès de l'ambassadeur, il m'a indiqué que le gouvernement algérien avait décidé hier de précipiter les choses. « Il n'est pas exclu », a-t-il précisé, que M. Ben Bella annonce lui-même cet après-midi au forum la mise en exécution de la réforme agraire.

M. Bouteflika souhaitait que nous comprenions les impérieuses raisons politiques qui expliquaient cette hâte.

J'ai exprimé au ministre conformément aux indications de votre télégramme nos 3297/98 (2), les graves préoccupations que causait au gouvernement français la réalisation de l'opération dans des conditions d'improvisation, contraires aux assurances qui nous avaient été données et de nature à provoquer le désordre. M. Bouteflika m'a assuré qu'il avait pris connaissance de notre aide-mémoire (3) et qu'il en avait même parlé à M. Medeghri (4), qui cumulait actuellement les fonctions de ministre de l'Intérieur et de ministre de l'Agriculture. Des instructions seraient données aux préfets, leur enjoignant de veiller au respect des personnes et des biens personnels de nos compatriotes et d'empêcher les dépassements. Il serait utile, a ajouté le Ministre, que nos consuls prennent contact à cet effet avec les autorités préfectorales.

Je n'ai pu obtenir, en dépit de mon insistance, de précisions ni sur la façon dont M. Ben Bella annoncerait la nouvelle, ni sur la procédure exacte qui était envisagée pour l'application de la loi sur la réforme agraire. M. Bouteflika, peu soucieux de juridisme, ne m'a pas caché que le Président avait tous pouvoirs et que le reste n'était que formalités.

Cette ambassade avait signalé, dès le 28 septembre (5), à nos consulats l'imminence de la décision algérienne et leur avait demandé d'en infor-

(1) Par le télégramme nos 6089-6096, du 30 septembre, non reproduit, l'ambassadeur de France informe le Département de la remise à M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, d'un aide-mémoire rappelant les modalités souhaitées par le gouvernement français lors du départ des agriculteurs français frappés par la réforme agraire. Le texte de cet aide-mémoire est transmis par le télégramme d'Alger no 6077 du 30 septembre, non retenu.

(2) Le télégramme de Paris nos 3297-3298, du 1er octobre, donne pour instructions à l'ambassadeur de France de rappeler aux dirigeants algériens leurs responsabilités en cas de confiscation des terres appartenant aux ressortissants français, et les conséquences qui en résulteraient.

(3) Se reporter au télégramme d'Alger no 6077, du 30 septembre, non reproduit.

(4) M. Ahmed Medeghri, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement formé le 18 septembre 1963.

(5) Voir le télégramme d'Alger nos 6032-6033 du 28 septembre, non reproduit.

mer discrètement leurs ressortissants, afin de permettre à ceux-ci de prendre toutes dispositions utiles.

Je leur adresse aujourd'hui les précisions nécessaires et les invite à prendre contact avec les préfets, dès que la mesure sera rendue publique.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

120

M. Argod, Ministre délégué, Haut Représentant adjoint à Alger, à M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 6116 à 6122. Priorité. *Alger, octobre 1963.*

(*Reçu :* 23 h 25).

« À partir de cette seconde, il n'y a plus un hectare de terre qui appartienne à un colon français(...) Nous vivons une minute historique, la minute de la réparation. » C'est par ces phrases, répétées trois fois en français, que M. Ben Bella a annoncé ce soir sur le Forum, au cours du long discours qu'il a prononcé en arabe, la saisie des terres françaises [1]. Il a ajouté qu'il était demandé aux préfets d'installer des comités de gestion et qu'instruction était donnée aux autorités locales de veiller à ce que tout se passe dans le calme. Les agriculteurs ne devaient pas être en butte à des actes « contraires à la dignité et à la morale révolutionnaire ». Ils étaient autorisés à emporter leurs affaires personnelles et à disposer de leurs récoltes ou à en percevoir la valeur. M. Ben Bella a repris à plusieurs reprises cette idée, tantôt en français, tantôt en arabe. Il a en effet dit qu'il serait permis aux colons « de prendre leurs moissons, leurs vendanges en cours ou passées, leurs récoltes de céréales » puis, un peu plus tard, qu'ils étaient assurés « de pouvoir récupérer la valeur de leurs récoltes, dont le montant sera soumis à estimation ». Ceci semble correspondre à ce que M. Bouteflika avait déclaré à l'ambassadeur [2] sur la possibilité d'utiliser l'un ou l'autre système.

Ce passage du discours de M. Ben Bella a été suivi de l'annonce de prochaines mesures contre les gros propriétaires algériens, qui feront l'objet d'un projet de loi limitant les superficies autorisées.

[1] Cette saisie est officialisée et légalisée par le décret algérien n° 63-388 du 1er octobre 1963. 870 000 hectares, soit 8 000 exploitations, sont ainsi nationalisés. Le 2 octobre, le gouvernement français publie un communiqué protestant contre le caractère massif et précipité des mesures prises.

[2] Lors de l'entretien du 27 septembre. Sur le sujet, se reporter aux termes de l'aide-mémoire remis par M. Gorse à M. Bouteflika, transmis à Paris par le télégramme d'Alger n° 6077, du 30 septembre, non reproduit.

Il semble donc bien que les décisions du gouvernement algérien soient fondées sur des critères différents, suivant qu'il s'agisse de terres appartenant à des étrangers ou à des Algériens. C'est en invoquant « le droit naturel du peuple algérien à disposer de la terre nationale » que M. Ben Bella a justifié cette discrimination.

Le président de la République a fait allusion par ailleurs à la coopération franco-algérienne, soulignant que celle qu'il souhaitait était la coopération « des techniciens, des savants, des instituteurs, des professeurs ». Parlant plus précisément de l'enseignement, M. Ben Bella nous a reproché « d'avoir laissé 1 500 000 gosses dans les rues, sans école ». Ces enfants sont aujourd'hui 2 millions. « Si vous voulez nous aider, a-t-il ajouté, s'adressant à la France, envoyez-nous demain 20 000 instituteurs. Nous les recevrons à bras ouverts. C'est cela la coopération que nous comprenons. »

M. Ben Bella a enfin fait une allusion à « la politique d'indépendance de la France » [1]. « Nous approuvons cette politique et, je vais même plus loin, nous la soutiendrons. »

J'adresserai demain au Département une analyse des autres points de ce discours de près de deux heures, qui a été prononcé devant une foule de plus de 50 000 personnes. L'enthousiasme est resté modéré, bien que de très nombreux passages aient été salués d'applaudissements.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

121

M. Paye, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1491 à 1495. Réservé. *Dakar, octobre 1963.*

(*Reçu :* le 2, 11 h 20).

Je me réfère aux télégrammes de New York transmis sous les nos 1145 [2], 1154 [3], 1163 et 1167 [4].

Certaines indications, provenant de l'entourage immédiat de M. Doudou Thiam et qui viennent d'être portées à ma connaissance, tendent à confir-

[1] Allusion au discours prononcé à Lyon par le général de Gaulle le 30 septembre, dans lequel il rappelle entre autres que « la France n'admet pas que deux États privilégiés possèdent à eux seuls la puissance nucléaire ».

[2] Du 25 septembre 1963, non reproduit, retransmet les principaux passages du discours prononcé par M. Thiam le même jour. Sur le sujet, se reporter aux télégrammes de New York nos 2061-2064 et 2087, respectivement des 25 et 27 septembre 1963, non retenus.

[3] Du 27 septembre, non retenu, fait part de la déclaration de M. Thiam sur un projet de résolution concernant l'exclusion du Portugal des Nations Unies.

[4] Les télégrammes nos 1163-1166 et 1167, du 28 septembre, non reproduits, concernent l'intervention du ministre des Affaires étrangères du Sénégal.

mer que, comme il l'a déclaré lui-même à notre représentant permanent, le chef de la diplomatie sénégalaise n'a nullement visé notre politique d'aide aux États africains associés à la CEE dans la partie de son discours consacrée à ce problème particulier.

Il m'est indiqué à cet égard que le ministre sénégalais des Affaires étrangères a été, dès son arrivée à New York, frappé par la croissante inquiétude qui se fait jour au sein des délégations africaines aux Nations Unies quant à une possible diminution de l'aide accordée jusqu'ici à leurs pays et à une internationalisation du « cartiérisme ».

Ce sentiment n'a pu qu'être renforcé par l'annonce faite à M. Doudou Thiam par M. Dean Rusk d'une prochaine réduction de l'aide américaine au Sénégal, en raison de l'amputation d'un tiers des crédits de l'*US-AID*.

Le danger serait d'autant plus grand que, selon la même source, on ferait preuve du côté soviétique d'un désir concomitant de reporter sur l'Afrique, même modérée, l'aide en voie d'être complètement retirée à la Chine.

Seule l'aide française est considérée comme assurée pour les années à venir et la délégation sénégalaise a opposé aux détracteurs de notre pays le texte d'une récente brochure du ministère de la Coopération, qui se situe aux antipodes de l'esprit « cartiériste » et traduit la volonté du gouvernement français de poursuivre avec ses partenaires africains une politique de coopération que ceux-ci jugent nécessaire, sinon même indispensable.

Confronté dans l'immédiat aux répercussions combien préoccupantes de l'association avec la CEE sur l'écoulement de sa production arachidière, aux prises avec le problème complexe de sa croissance économique à long terme, le Sénégal s'efforce d'élargir le cercle des aides possibles aussi bien sur un plan mondial (conférence sur le Commerce et le Développement) [1] que dans ses rapports avec ses « nouveaux » partenaires européens, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie.

Il reste qu'en formulant sur ce point sa pensée, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal n'a pu ou voulu établir en faveur de notre pays une distinction qu'il s'était plu à faire en un autre domaine (recherche de la possession des armes nucléaires). Et il est clair également que rarement M. Doudou Thiam a eu sur presque tous les sujets abordés des formules aussi incisives.

Sans doute faut-il voir là et la traduction d'une inquiétude profonde tenant à la conjoncture actuelle au Sénégal et l'effet de l'infléchissement dans un sens anticolonialiste de la politique extérieure sénégalaise provoqué par la conférence d'Addis-Abeba [2]. Qu'il s'agisse du problème de la décolonisation ou de celui du développement, le gouvernement de Dakar,

[1] La première conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement se tient à Genève du 23 mars au 15 juin 1964.

[2] La conférence d'Addis Abeba, réunissant trente chefs d'État africains et malgache, s'est tenue du 22 au 26 mai 1963. Voir *DDF*, 1963-I, nos 183, 206.

tout en sachant reconnaître ses amis, entend ne plus laisser à d'autres diplomates africains le soin de défendre, dans les grandes confrontations internationales, les revendications légitimes du continent.

(Nations Unies, S/50.)

122

Audience accordée par le Général de Gaulle au gouverneur Rockefeller, le 3 octobre 1963 à 15 h 45

C.R. *Paris, 3 octobre 1963, 15 h 45.*

M. Rockefeller déclare qu'il a suivi avec intérêt et sympathie l'action du général de Gaulle et les résultats remarquables qu'il a obtenus. Le peuple français a retrouvé grâce à lui le respect de soi-même. Le Gouverneur est d'autre part extrêmement troublé par certains aspects de la politique extérieure du gouvernement Kennedy. Celui-ci ne paraît pas comprendre qu'il n'a pas de relations valables entre deux nations si l'on ne respecte pas la volonté de chaque pays ami d'assurer sa dignité et le respect de soi-même. Il en va ainsi de la puissance atomique : on ne peut dénier à un pays qui a une capacité nucléaire le droit de posséder l'arme nucléaire. L'effort du gouvernement américain actuel pour s'assurer le monopole de l'arme atomique est donc absurde et dangereux.

M. Rockefeller souhaiterait que le général de Gaulle veuille bien lui confier ses idées sur le rôle de la France en Europe et sur ses relations avec les États-Unis.

Le général de Gaulle. – Je vous dirai très simplement ce que je pense. Il n'est jamais arrivé dans les temps modernes – sauf peut-être sous Napoléon Ier – que dans le monde une nation ou deux aient eu toute la puissance. Les États-Unis d'une part, l'URSS d'autre part, (je ne les compare pas, ce sont deux mondes différents), ont tous les moyens de la puissance. Toute ma vie, j'ai vu la puissance britannique, française, allemande, russe, un peu italienne, japonaise autrefois. Cela faisait un équilibre. Aujourd'hui tout est changé. Or, un pays comme la France qui n'est pas l'une des deux principales puissances ne peut souhaiter que toute la puissance du monde soit partagée entre deux grands pays. Au fond, tous les pays pensent comme nous, mais les uns le disent et d'autres ne le disent pas.

Il faut prendre cette position comme un fait. Tant que les Soviets sont un danger pour le monde libre, donc pour la France, nous voulons une alliance avec États-Unis. Elle est nécessaire. Nous ne voulons pas être séparés en face du danger communiste. Mais nous voulons garder notre place, c'est-à-dire une véritable souveraineté. Nous le voulons par nature, par héritage historique et aussi en vertu de moyens que nous vaut le

commencement de notre développement économique. C'est toute notre politique : notre réelle souveraineté et l'alliance avec les États-Unis.

Alors se pose la question de l'armement atomique. Si vous avez seuls la bombe, vous resterez les seuls à l'avoir dans le monde libre tandis que les Russes seront les seuls à l'avoir dans le camp communiste. Pour nous, sa possession représente la réalité de la puissance même si, bien évidemment, celle qu'elle nous procurera ne sera pas égale à celle des États-Unis. C'est impératif pour nous ou alors il n'y aura plus de France, il n'y aura plus que des Français de diverses sortes et professions.

Je comprends que, de votre côté, cette politique française vous soit assez désagréable. Vous avez remporté la guerre, vous avez une puissance économique et militaire immense. C'est agréable d'être le colosse – nous l'avons été jadis – et on n'aime pas être contrarié. Dans l'autre camp, les Soviétiques n'aiment pas non plus être contrariés comme ils commencent à l'être par les Chinois. Mais que peut-on faire sinon accepter objectivement notre position ; à moins, bien entendu, que les États-Unis ne prétendent à l'empire d'Occident.

Le gouverneur Rockefeller répond qu'il accepte et admire les vues exposées par le Général pour ce qui concerne la France et les prémisses de sa politique nucléaire. Il est plus troublé au sujet des autres pays de l'Occident. Il est difficile de se faire une idée de ce que l'on peut souhaiter pour l'Angleterre, qui est dans un état de grande confusion politique et où certainement personne ne peut jouer un rôle comparable à celui du général de Gaulle. Mais que penser du cas de l'Allemagne ? Aujourd'hui, sans doute, les séquelles d'un passé récent l'empêchent encore de prétendre à la puissance nucléaire. Mais Adenauer ne sera pas toujours là. Le Gouverneur le connaît bien et l'a récemment encore entendu exprimer sa profonde reconnaissance pour l'œuvre de rapprochement entreprise par le général de Gaulle. Que se passera-t-il après lui, D'autre part, il y a d'autres pays d'Europe d'importance diverse. Ne peut-on craindre qu'ils aient eux aussi des ambitions nucléaires.

Le général de Gaulle reconnaît que c'est un problème très difficile et qu'il serait en effet bien plus commode pour l'esprit de le simplifier en disant que la bombe atomique sera exclusivement américaine-anglaise aussi d'une certaine manière, bien qu'au fond les Anglais n'en disposeront jamais seuls. Problème difficile et certainement désagréable. Mais heureusement ce n'est pas si facile de faire des bombes atomiques. Pour en être capable, il y a les États-Unis, la Grande-Bretagne (et encore il n'est pas sûr qu'elle y serait arrivée toute seule), la France enfin. Peut-être les Allemands en seront-ils eux aussi capables. C'est théoriquement possible, mais ils sont tellement liés par nous et par les Russes que je ne crois pas qu'ils puissent le faire par eux-mêmes. En étant empêchés, ils disent qu'ils n'en veulent pas. Les Chinois, je ne sais pas ! Peut-être à la longue... Même si, à l'Occident, nous limitons la dissémination, nous ne l'empêcherons pas de ce côté-là. En réalité, pour au moins dix ans, il n'y a que la France qui sera capable d'ajouter quelque chose à ce qui est. Cela n'est pas bien terrible pour les États-Unis.

Le Général expose ensuite que la France n'agit pas seulement pour des raisons de principe et de prestige. C'est aussi une question de défense. C'est épouvantable d'être soumis à un bombardement atomique. Même les États-Unis le redoutent. Les Soviétiques en ont très peur. Si, cependant, il y a un jour un conflit en Europe – un jour futur, car je ne crois pas ce conflit probable aujourd'hui – que feront les États-Unis ?

M. Rockefeller interrompt le Général pour dire : « C'est bien cela dont j'ai peur. »

Le général de Gaulle. – Non ! c'est naturel. Si vous étiez président ou si j'étais moi-même président des États-Unis, vous ou moi ne souhaiterions pas commencer une guerre nucléaire pour Hambourg ou Munich. Il serait naturel d'attendre et de voir venir. Mais que resterait-il de la France quand les États-Unis jetteraient finalement la foudre ? Nous voulons une certaine force de dissuasion à nous pour que, si les Soviets veulent attaquer, ils sachent à quoi ils s'exposent.

M. Rockefeller. – Je suis complètement d'accord. C'est une faute politique de vouloir un monopole de l'arme atomique.

Le général de Gaulle. – Quand nous aurons une puissance atomique, nous serons des alliés. S'il y a la guerre, nous y entrerons aussi. Il faut que, même si nos objectifs militaires ne sont pas identiques, une combinaison soit réalisée entre les actions de nos forces. Cela ne doit pas être impossible à mettre sur pied.

Le gouverneur Rockefeller. – J'approuve votre raisonnement et, je le répète, je condamne l'idée de monopole atomique. Mais supposons, pour la discussion, que l'Allemagne soit attaquée. Les États-Unis attendent au lieu d'utiliser immédiatement l'arme atomique. La France ne pourrait-elle s'abstenir elle aussi, laissant l'Allemagne exposée en première ligne ? Qu'adviendra-t-il alors de l'Allemagne, de la Scandinavie, de Berlin ?

Le général de Gaulle. – Nous ne sommes pas dans la même situation que les États-Unis. Si les Russes occupent l'Allemagne, nous sommes perdus, mais pas vous qui aurez encore vos bombes. S'ils arrivent sur le Rhin par la force ou par la politique, c'est fini pour nous. M. Thorez arrive au pouvoir et nous sommes dans le camp soviétique.

M. Rockefeller. – S'ils arrivent sur le Rhin, c'est fini pour tout le monde libre. Si les États-Unis n'ont pas eu la force morale de s'y opposer, on peut dire adieu à la plus grande partie du monde, en commençant par l'Amérique du Sud.

Le Gouverneur voudrait revenir à ce qu'il commençait d'exposer tout à l'heure : quelle serait la manière d'assurer à l'Europe une force nucléaire ? C'est vraiment une tragédie que la politique des États-Unis ait forcé la France à dépenser tant d'argent et de temps à des recherches que nous aurions pu vous épargner en cinq minutes. Ne pourrait-on imaginer la création en Europe de structures au sein desquelles des pays comme la France et la Grande-Bretagne auraient la possession et le droit d'usage des armes nucléaires.

Le général de Gaulle. – La force multilatérale [1] ?

M. Rockefeller. – Non, il s'agit là d'une force dont les États-Unis conservent le contrôle.

Un autre sujet d'inquiétude est de savoir qui en Europe serait prêt à se défendre. Les Allemands paraissent disposés à combattre s'ils sont attaqués. La France aussi. Mais l'Angleterre ? et l'Italie ?

Le général de Gaulle. – L'Allemagne combattrait. Mais nous devons faire attention. Les Allemands ont l'impression que leur cause n'est plus tout à fait la cause de l'Occident. Alors, que peut-il en résulter ? Un aventurier du genre d'Hitler ou, plus probablement, la venue de gens qui voudront s'arranger avec les Soviets. Ceux-ci accepteront tout de suite, diront qu'il y a de bonnes affaires en perspective, et même qu'ils sont prêts à rendre moins lourde leur loi en Allemagne de l'Est. C'est la voie de la neutralisation de l'Allemagne, qui conduit à celle de l'Europe.

M. Rockefeller. – Je me demande aussi ce que l'on peut faire pour lier l'Allemagne à l'Europe. Vous avez déjà fait votre traité franco-allemand. Mais il y a l'Italie, que l'ouverture à gauche a laissée en état d'instabilité. Je ne comprends pas où va l'Angleterre.

En somme, je voudrais voir en Europe des États qui possèdent cette dignité et ce respect de soi-même que vous avez rendus à la France. Je voudrais qu'une structure soit trouvée pour leur permettre de s'unir, en particulier pour la défense. Je voudrais que les États-Unis reconnaissent que leurs alliés doivent être des Etats forts.

Le général de Gaulle. – Je suis très sensible à ce que vous me dites. Je n'en suis pas étonné, car les Rockefeller ont toujours été nos amis. Ils nous comprennent. C'est beaucoup pour la France une question de fierté nationale, de redressement après les malheurs qu'elle a subis et de difficultés naturelles au caractère des Français. Je reconnais que c'est une question très difficile.

M. Rockefeller fait observer, qu'en Allemagne, il y a aussi des problèmes tenant à l'amour-propre national.

Le général de Gaulle. – Les Allemands sont désireux de retrouver l'Allemagne. Ils sont moins centralisateurs que les Français mais, s'ils subissent la division de leurs pays, ils ne s'y résignent pas et ne l'acceptent pas.

M. Rockefeller. – Au cours d'un de vos voyages en Allemagne, vous avez parlé de la réunion du grand peuple allemand : vous les avez touchés au fond du cœur.

Sur une question personnelle du général de Gaulle, le gouverneur Rockefeller déclare qu'il mène en ce moment un combat pour prendre la direction du parti républicain et le conduire dans la voie centriste, progressiste et pour une coopération internationale selon les principes qu'il a exposés tous à l'heure. Il avoue qu'il est inquiet des positions du président Kennedy. C'est un homme capable, mais il manque de principes. Il

[1] Voir *DDF*, 1963-I, n° 1, 2, 3, 5, 10, 14, 84, 108 et 164.

n'a pas de vision de l'avenir et il ne sait pas travailler avec d'autres pays dans des conditions qui leur assurent le respect de soi et la dignité. D'autre part, je crains que les hypothèses évoquées par le général de Gaulle au sujet d'une attaque de l'Europe ne correspondent bien à un risque réel. L'ouverture à gauche faite aux États-Unis a été assez maladroite. Certaines des invitations adressées aux Soviétiques sont absurdes, par exemple faire ensemble le voyage dans la lune [1]. Pourquoi ne pas y inviter plutôt nos alliés ? De manière générale, je suis très inquiet de notre politique étrangère. Vis-à-vis de la France, j'ai très grand peur que nous ne trouvions pas le moyen de reconnaître tout le bien que vous faites, non seulement pour votre pays, mais pour les États-Unis eux-mêmes. La liberté, comme la dignité, est indivisible. Je combattrai là-dessus si je suis désigné comme candidat républicain. Évidemment, Kennedy utilise des arguments qui portent peut-être plus facilement sur l'opinion publique américaine. Quand il dit qu'en signant le traité de Moscou, il écarte le danger de voir du premier coup 300 millions d'hommes anéantis, c'est une comédie, mais elle atteint son but dans l'opinion et moi, Rockefeller, j'aurai beaucoup plus de mal à faire admettre les droits des Européens à l'intérieur d'un système européen structuré comme celui que j'ai évoqué tout à l'heure. Mais, même s'il en est ainsi, je ne peux pas ne pas défendre ce en quoi je crois même si, comme l'a dit le général de Gaulle, cela n'est pas la solution de facilité.

Le général de Gaulle. – Pour un grand Américain, il est important de donner une note mondiale, humaine, internationale au bon sens du mot et pas seulement américaine.

L'entretien se termine à 16 h 35.

(Cabinet du Ministre Couve de Murville. Entretiens et messages, 1963.)

123

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3540 et 3541. *Rabat, 3 octobre 1963.*
(*Reçu :* le 3, 16 h 10).

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée le 2 octobre, je n'ai pu, autant que je souhaitais, parler au Roi de l'affaire des terres de colonisation. Je lui ai néanmoins indiqué que, dans certaines régions, les commissions

[1] Le 20 septembre, dans son discours à la 18e Assemblée générale des Nations Unies, le président Kennedy expose un programme de coopération pacifique et suggère aux Soviétiques de préparer en commun l'exploration de l'espace en envisageant une exploration conjointe sur la lune.

marocaines [1] faisaient preuve d'autant d'incompétence que de mauvaise volonté. Il m'a renvoyé à M. Guédira en me demandant si j'avais pu le voir aujourd'hui à ce sujet. Sur ma réponse négative, il a excusé son directeur de cabinet, en précisant qu'en plus de ses fonctions de ministre de l'Agriculture, il exerçait, par intérim, celles de ministre des Finances et des Affaires étrangères et qu'à ce dernier titre, il avait « sur les bras » l'affaire algérienne [2].

Hassan II m'a précisé toutefois, dans la conversation, qu'il se rendait bien compte que l'opération en cours, si elle était nécessaire sur le plan politique, était une vraie « catastrophe » économique.

(Collection des télégrammes, 1963.)

124

M. Le Roy, Ministre-Délégué, adjoint au Chef du Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 367/EU *Berlin, 3 octobre 1963.*

a./s. Berlin Ouest - « Territoire particulier » - « Ville libre » - « douzième Land ».

Au cours des derniers mois, il a été remarqué que le personnel politique de la DDR employait presque exclusivement les termes de « territoire particulier de Berlin-Ouest » (*Besonderes Territorium,* ou *Besonderes Gebiet* ou encore *Sondergebiet*) pour désigner l'ensemble des trois secteurs occidentaux, et ne parlait plus guère de « Berlin-Ouest, Ville libre » [3].

C'est à l'inauguration de la foire de Leipzig du printemps que M. Bruno Leuschner a employé pour la première fois cette expression : « Il est nécessaire de tenir compte(...) de l'existence en Allemagne de deux États de structure sociale différente et du territoire particulier de Berlin-Ouest. » M. Ulbricht la reprend dans l'allocution par laquelle il accueille M. Khrouchtchev à Schönefeld le 29 juin [4]. Il l'a répétée devant la Chambre populaire le 31 juillet [5], dans un discours prononcé le 9 septembre à

[1] Commissions de récupération, qui procèdent à un inventaire descriptif et contradictoire des exploitations

[2] Il s'agit du conflit sur les frontières algéro-marocaines.

[3] Cette dénomination date de la note du gouvernement soviétique du 27 novembre 1958, proposant de transformer Berlin-Ouest en une ville libre, neutre et démilitarisée.

[4] M. Khrouchtchev effectue un voyage officiel en République démocratique allemande du 28 juin au 4 juillet.

[5] Le 31 juillet, M. Ulbricht déclare devant la Chambre du peuple à Berlin-Est qu'il préconise la transformation de Berlin-Ouest en ville neutre et libre, la création d'une zone dénucléarisée en Europe, un arrêt des armements, la conclusion d'un traité de paix entre la RFA et la RDA. La Chambre du peuple adopte en seconde lecture la loi sur la navigation aérienne civile qui, en fait, confirme la souveraineté des quatre puissances d'occupation dans les couloirs aériens.

Leipzig [1] devant une conférence de "représentants des électeurs" et à une réunion de "la jeunesse de Berlin" le 23 septembre [2]. Lors de la réception de la délégation du "Colloque de Bruxelles" [3], par M. Willy Stoph [4], M. Argyropoulo exprime le vœu de voir Berlin-Ouest devenir une "ville libre indépendante et neutre". Cependant, M. Willy Stoph se contente de souhaiter que « les gouvernements des deux États allemands et le Sénat du territoire particulier de Berlin-Ouest se prononcent pour un dégagement militaire, pour la création d'une zone désatomisée en Europe centrale, etc. »

Mais dans les discours échangés à Varsovie le 30 septembre [5], M. Gomulka souhaite « la transformation de Berlin-Ouest en ville libre » sur la base du traité de paix allemand. Le terme n'est pas repris par M. Ulbricht, mais il figure dans le communiqué commun du même jour, après une allusion au « territoire particulier de Berlin-Ouest ».

Ce dernier texte montre que les deux dénominations ne s'excluent nullement. Les mots « territoire particulier » s'appliquent à la situation présente de Berlin-Ouest. C'est à la conception « Berlin, douzième Land » qu'ils s'opposent. On souhaite, en DDR, que telles qu'elles sont, les autorités actuelles du « territoire particulier de Berlin-Ouest » négocient avec le gouvernement de la DDR, tandis que les gouvernements des deux États allemands négocieront sur tous les autres problèmes étrangers à Berlin : « La République populaire de Pologne soutient la proposition de la DDR tendant à développer la collaboration entre les deux États allemands et à préparer une confédération allemande par la conclusion d'un accord de raison et de bonne volonté entre les deux États allemands ainsi qu'entre la DDR et Berlin-Ouest, et par la formation de commissions communes de la DDR, de la République fédérale et de Berlin-Ouest ».

La conception « Ville libre de Berlin-Ouest » s'applique à un stade plus éloigné dans le temps, correspondant à une évolution politique de Berlin-Ouest qui doit écarter du pouvoir tous les éléments « revanchistes », ceux-ci comprenant tout aussi bien la CDU qu'une bonne partie du SPD.

Les formules du « territoire particulier » et de la « Ville libre » ne forment donc pas une alternative. Elles se situent dans des temps différents. L'emploi de la première a coïncidé avec le durcissement observé partout,

[1] M. Ulbricht, après avoir préconisé un pacte de non-agression entre l'OTAN et les pays du pacte de Varsovie, propose la création de commissions tripartites composées de représentants du gouvernement de Bonn, de la RDA et du Sénat de Berlin-Ouest, pour sonder les possibilités de rapprochement entre les deux Allemagnes.

[2] Le 23 septembre, M. Ulbricht réaffirme la nécessité d'une négociation entre les deux Allemagnes. Il renouvelle ses propositions pour la création d'une confédération des « deux États allemands ».

[3] Colloque international pour le règlement pacifique de la question allemande par la négociation. Sur le sujet, voir la dépêche de Berlin n° 360/EU du 1er octobre, non reproduite. M. Périclès Argyropoulo, ex-ministre grec des Affaires étrangères, est le chef de la délégation de l'Europe de l'Ouest. La délégation de la RDA a pour chef M. Peter Florin, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Est.

[4] M. Willy Stoph, vice-président du Conseil de la RDA.

[5] Une délégation du gouvernement est-allemand conduite par MM. Ulbricht et Leuchner séjourne à Varsovie du 25 au 30 septembre.

en particulier dans les négociations commerciales avec les satellites, au sujet de l'inclusion de Berlin-Ouest dans l'Allemagne fédérale. Il n'en est pas moins intéressant de constater que ce problème semble, depuis six mois, avoir pris dans les préoccupations du gouvernement de la DDR une importance assez grande pour reléguer aux oubliettes – sans doute provisoires – le projet de « ville libre » tant prôné lors du VIe congrès du SED [1] (janvier 1963).

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et question de statut.)

125

NOTE
Situation au Congo [2]

N. *Paris, 4 octobre 1963.*

Au mois de juin [3], alors que s'achevait sans dommage pour le Gouvernement la première session parlementaire annuelle, la question congolaise paraissait en voie de règlement.

La réduction de la sécession katangaise, l'existence à Léopoldville d'un gouvernement d'union nationale [4] n'excluant pas les extrêmes et l'absence de troubles graves pendant le premier semestre de l'année semblaient devoir permettre au président Kasavubu et à M. Adoula d'aborder les problèmes essentiels trop longtemps négligés : choix de la forme institutionnelle à donner au nouvel État, refonte de l'armée, remise sur pied d'une économie totalement désorganisée par deux années d'inflation.

1. Ce calme et les perspectives qu'il semblait ouvrir étaient trompeurs.

Pour asseoir son pouvoir, le gouvernement central avait multiplié le nombre des provinces [5] et s'était appuyé sur les particularismes tribaux. Tactique habile, mais politique de faiblesse qui se retourne aujourd'hui contre lui dans la mesure où elle a substitué la paralysie administrative et l'anar-

[1] Le VIe congrès du parti socialiste communiste unifié (SED) s'ouvre à Berlin-Est le 15 janvier. M. Ulbricht souligne que la question de Berlin ne dépend que de l'URSS, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France. La liquidation de cette affaire est la première étape d'un règlement général. Berlin-Ouest doit devenir une ville libre neutre, dont les garnisons seraient placées sous le pavillon de l'ONU.

[2] Cette note est rédigée pour le Ministre, par M. Jean-François Poncet, conseiller des Affaires étrangères, sous-direction d'Afrique-Levant au Département.

[3] Le 19 juin, lors d'une conférence de presse à Bruxelles, M. Masangu, vice-Premier ministre du gouvernement central, chargé des questions sociales, affirme que le problème katangais était liquidé et que le Katanga a repris sa place dans la communauté nationale.

[4] Sur la composition du gouvernement, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 402/AL du 23 avril, non reproduite.

[5] Sur la création de nouvelles provinces et la liste des provinces congolaises au 8 juillet 1963, voir *La Dépêche de Léopoldville* n° 725/AL du 9 juillet, non reproduite.

chie larvée aux sécessions organisées. Le Gouvernement lui-même, nombreux et hétérogène, dont les membres à l'exception de M. Adoula et quelques ministres ne jouissent que d'un crédit médiocre, a laissé la situation politique et économique se dégrader sans intervenir. Au Katanga, les trois provinces créées par le gouvernement de Léopoldville ont élu des présidents partisans de la réunification du Katanga et fidèles à Tschombé. Celui-ci, en résidence à Barcelone, paraît suivre de près la situation et la nouvelle de son retour circule périodiquement à Élisabethville, où sa popularité est en hausse.

Conscient sans doute de ce que le temps jouait contre le régime, le président Kasavubu décida le 27 août dernier [1] de brusquer les choses. Il convoqua le Parlement en Assemblée constituante et décida que les élections, dont la perspective devenait un facteur d'agitation, n'auraient lieu qu'après le vote de la constitution. Cette décision, loin de donner le signal du redressement, entraîna au contraire une dégradation supplémentaire de la situation [2]. Un conflit juridique s'étant élevé entre les parlementaires et le Président au sujet des attributions de l'Assemblée, les députés refusèrent de siéger. Malgré les efforts entrepris pour rameuter ceux-ci, il apparut rapidement que l'anarchie parlementaire avait atteint des proportions qui rendaient sans objet la poursuite des travaux. Le président Kasavubu fit alors machine en arrière. Le 29 septembre, il suspendit le Parlement *sine die* et confia à une commission spéciale [3] la tâche d'élaborer une constitution, qui sera directement soumise à référendum. Cette volte-face, dont la légalité paraît douteuse, semble avoir été pour le moment assez bien accueillie.

La situation n'en demeure pas moins fort incertaine. Les événements de Brazzaville ont déclenché sur l'autre rive du Congo une agitation politique qui avait fait redouter le pire. En cédant aux revendications des dirigeants syndicaux, le Gouvernement a réussi à maintenir le calme, mais la pression qu'exercent les masses humaines qui se sont accumulées dans les faubourgs de Léopoldville (600 000 personnes) s'est accentuée et fait peser sur le régime une menace de plus en plus sérieuse [4].

2. Aussi l'avenir dépend-il dans une large mesure de l'armée. Celle-ci a réalisé de sensibles progrès. La distance paraît y avoir été à peu près rétablie et certaines de ses unités inspirent confiance. D'autres, en revanche, paraissent moins sûres. Au total, sans être une force négligeable, elle n'est pas pour le régime un rempart très solide. Pour qu'elle le devienne, une

[1] Sur la convocation du Parlement et le conflit juridique, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 948-950, 1030-1034, 1052-1055, respectivement des 28 août, 20 et 26 septembre, non reproduits.

[2] Une ordonnance du 29 septembre suspend le Parlement *sine die*, confiant à une Commission spéciale la tâche d'élaborer la Constitution. Les leaders des partis extrémistes : MNC-Lumumba et Parti de la solidarité africaine-Gizinga constituent le 3 octobre à Brazzaville un conseil national de libération et un gouvernement provisoire de salut public.

[3] Cette commission est composée de représentants du gouvernement, des syndicats, du patronat, de l'agriculture et de diverses activités publiques ou privées.

[4] Le 20 octobre une ordonnance instaure l'état d'exception sur le territoire de la circonscription urbaine de Léopoldville.

réorganisation profonde s'impose. Décidée dans son principe et assurée du concours de la Belgique et de l'Italie, cette reprise en main s'avère difficile ; elle vient à peine de débuter et ses effets ne se feront pas sentir avant plusieurs mois.

Aussi M. Adoula a-t-il, sur les instances du gouvernement américain, officiellement demandé le maintien au Katanga, jusqu'au milieu de 1964, d'une force de l'ONU de trois mille hommes [1]. Discutée à la Ve commission, la requête congolaise a été soutenue par le Nigeria, le Pakistan, la Jordanie et le Rwanda. Elle est également appuyée par la Grande-Bretagne et la Belgique et bien entendu par les États-Unis. Quant à M. Thant, il est probable qu'il ne s'opposera pas à ce qu'il lui soit donné satisfaction, si les problèmes liés au financement de la force peuvent être résolus.

3. La situation économique et financière, malgré la réintégration du Katanga dans le Congo, reste fort préoccupante et contribue à la dégradation du climat politique et social. Le 1er septembre, le Conseil monétaire a dû suspendre tout transfert de devises, sauf pour les opérations gouvernementales et l'importation de matériel scolaire. Les discussions américano-belgo-congolaises au sujet de la réforme monétaire ont progressé, mais ne paraissent pas encore avoir abouti. Le principe d'une évaluation instaurant plusieurs taux de change semble acquis ainsi que la nécessité de réunir un crédit de garantie de cent millions de dollars. La Belgique est disposée à y participer pour un milliard de francs belges. Notre représentant à Léopoldville a été approché par M. Jensenn, président du Comité monétaire, au sujet d'une contribution française. Il lui a été répondu que nous étions disposés à faciliter le redressement financier congolais mais que des précisions supplémentaires relatives aux mesures envisagées nous étaient nécessaires et qu'une discussion préalable au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE nous paraissait opportune.

*
* *

La situation politique et économique du Congo semble en définitive fort précaire. L'anarchie qui règne dans tous les domaines peut d'un moment à l'autre dégénérer en troubles graves et balayer le gouvernement de M. Adoula, le meilleur possible dans les circonstances actuelles pour l'Occident. Il paraît donc souhaitable que des mesures renforçant son autorité puissent intervenir prochainement, tant dans le domaine économique que sur le plan militaire.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, CB 5-5, 1963, Politique intérieure.)

[1] Le 6 octobre, lors de son séjour aux États-Unis, M. Adoula, chef du gouvernement du Congo-Léopoldville, a un entretien avec M. Thant au sujet du maintien des forces de l'ONU au Congo. Le 11 octobre, la commission budgétaire de l'ONU décide de prolonger l'opération des Nations Unies jusqu'au 30 juin 1964.

126

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2968 à 2976. Réservé.
Immédiat [1].

Tunis, 4 octobre 1963.
(Reçu : le 4, 18 h 35).

Le discours que vient de prononcer le président Bourguiba devant l'Assemblée nationale a été exclusivement consacré à Bizerte, dont il a annoncé l'évacuation imminente [2] et à la portée d'un événement dont la presse de ce matin soulignait à l'avance le caractère historique.

On pouvait s'attendre à ce que le président de la République cherche à présenter la décision du gouvernement français comme le résultat, donc comme la justification de sa politique sur le point, où elle avait suscité, en Tunisie même, les critiques les plus âpres et les plus évidemment fondées. Il n'y a pas manqué.

M. Bourguiba n'a, certes, pas déformé la vérité pour le passé récent en rappelant qu'il avait décidé de faire confiance au général de Gaulle, sans obtenir de précisions de date et en avouant, au passage, que l'évacuation qui se déroulait dans « une atmosphère de coopération amicale aussi importante à ses yeux que l'évacuation elle-même « 5 », n'avait été précédée d'aucune négociation avec la France. Il lui fallait toutefois convaincre ses auditeurs et peut-être se convaincre lui-même du bien-fondé de la funeste initiative de juillet 1961 [3], dont il a, pour la première fois, je crois, avec cette netteté, assumé pleinement la responsabilité en prétendant que l'attitude dilatoire de la France ne lui avait laissé d'autre issue que le recours à la force. Les nécessités d'un tel plaidoyer expliquent, si elles n'excusent pas, le long historique, aussi tendancieux que peu convaincant (rapporté de manière détaillée par le résumé de l'agence TAP) par lequel M. Bourguiba s'est efforcé de présenter l'évacuation comme une « victoire de la méthode de lutte adoptée par le Parti » et l'aboutissement d'une politique conséquente menée avec persévérance depuis 1956 et destinée à créer, par l'élimination de la dernière et plus importante séquelle de colonialisme, la base solide d'une coopération avec la France.

C'est à cette coopération et « aux immenses possibilités ouvertes entre la France et la Tunisie » par l'évacuation qu'a été consacrée la deuxième partie du discours, rapportée brièvement par l'agence TAP et qui eut évidemment beaucoup gagné à n'être pas précédée du rappel polémique d'un passé sur lequel l'orateur a déclaré vouloir tourner la page. M. Bour-

[1] Ce télégramme a été retransmis à Alger, Amman, Bagdad, Belgrade, Berne, Beyrouth, Bonn, Bruxelles, Dakar, Damas, Djeddah, Khartoum, La Haye, Le Caire, Londres, Madrid, Moscou, New York, Rabat, Rome, Tripoli, Washington.

[2] L'évacuation aura lieu le 15 octobre 1963.

[3] Il s'agit des incidents du 18 juillet 1961. Voir *DDF,* 1961-II, n°s 35, 37, 41 à 45.

guiba en a souligné avec beaucoup de force et de conviction, à la fois l'importance essentielle (plus pour la Tunisie que pour la France, a-t-il reconnu) et le caractère privilégié. Elle était inscrite dans la nature des choses et « résultait de l'histoire et de la géographie ».

Par rapport aux États amis, on ne pouvait contester à la France une sorte de priorité, de prééminence : la coopération avec la France était « la plus logique, la plus probable ». C'est la France qui nous a formés, qui nous a donné notre culture. Tout cela est à son honneur, elle a le droit de s'en montrer fière.

Aux moments les plus difficiles, pendant la bataille de Bizerte elle-même, M. Bourguiba n'avait cessé d'appeler cette coopération de ses vœux et avait même indiqué que Bizerte devait en être un des principaux centres. L'importance du matériel laissé par la France dans la base attestait que ce souhait commençait à être exaucé.

C'est sur un appel au renforcement de l'« aide matérielle et morale » de la France à la réalisation des objectifs de développement tunisiens qu'a pris fin ce développement d'une chaleur non dépourvue de motifs pratiques, mais dont la sincérité ne me paraît pas douteuse.

M. Bourguiba n'a cependant pas résisté à la tentation de marquer un point contre M. Ben Bella et d'exploiter le prochain événement sur le plan de l'opinion africaine, et surtout arabe, en exprimant le vœu que la Tunisie, premier pays après l'Égypte, à avoir obtenu l'évacuation totale de son territoire, ait ainsi préparé la voie à l'évacuation d'autres bases, dans d'autres pays « que je ne veux pas nommer ». Il a annoncé sa prochaine célébration [1] à laquelle seraient associés les chefs d'États des pays frères et amis, parmi lesquels le colonel Nasser a fait l'objet d'une mention particulière. C'est donc sur une note regrettable de surenchère qu'a conclu le président Bourguiba.

(Tunisie - Marine de Guerre Bizerte.)

[1] La célébration aura lieu le 15 décembre 1963.

127

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle avec M. Eisaku Sato,
Ministre japonais de la Science, de la Technique et de l'Industrie atomique
(5 octobre 1963 - 11 h-11 h 45)

C.R.

Le général de Gaulle souhaite la bienvenue à M. Sato qu'il est heureux de revoir. Il rappelle que le Ministre était déjà venu l'année dernière [1].

M. Sato remercie le général de Gaulle et confirme qu'il est en effet venu l'année dernière, le 4 octobre exactement, ce qui fait pour ainsi dire un an jour pour jour.

Il remercie le chef de l'État de bien vouloir lui accorder audience. Il y a beaucoup de sujets de conversation mais il s'efforcera d'être bref. Il se souvient avec gratitude de l'intéressante audience de l'année passée dont il a tiré grand profit. Les idées que le général de Gaulle avait exprimées lui avaient été fort utiles lors de ses entretiens de Washington, peu de temps après. Cette fois, il laissera de côté la question du Marché commun, pour entretenir le général de Gaulle de deux questions, qu'il considère comme majeures dans la conjoncture internationale actuelle : les accords de Moscou sur la cessation des expériences nucléaires [2] et la question chinoise [3].

Depuis sa dernière entrevue avec le général de Gaulle, l'affaire la plus importante dans le monde est la signature entre les États-Unis et l'URSS d'un accord mettant fin aux expériences nucléaires. Il est persuadé que

[1] M. Eisaku Sato, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, effectue un long voyage en Europe et aux États-Unis à l'automne 1962. Il séjourne à Paris du 2 au 7 octobre 1962. Les principales étapes de ce long périple sont les suivantes : Londres, Bonn, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, Rome, Genève, Washington. Sur le voyage de M. Sato, voir le télégramme de Tokyo, n°s 1365-1368 du 17 septembre 1962, non reproduit. M. Sato séjourne de nouveau à Paris les 4 et 5 octobre 1963. Le 4, il est reçu par M. Pompidou. L'entretien porte sur les problème de politique internationale, les accords de Moscou, la rupture sino-soviétique, la Chine, – problème majeur pour le Japon –, la situation au Viet-Nam, les relations franco-américaines. Ces thèmes sont repris lors de l'entretien avec le général de Gaulle, le lendemain.

[2] L'accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires est signé à Moscou, le 5 août, par MM. Gromyko, Rusk et lord Home. Le 15 août, le gouvernement chinois fait une déclaration sur le traité de Moscou. Après avoir souligné que le traité est le fruit de « concessions sans scrupules » et qu'il « trahit les intérêts des peuples de l'URSS et du monde », la déclaration affirme que les dirigeants soviétiques voudraient non seulement avoir le monopole des engins nucléaires mais aussi se réserver celui de parler de la question atomique.

[3] La question chinoise revêt divers aspects : la controverse idéologique sino-soviétique, le différend sino-indien et la question des deux Chines : la Chine communiste et la Chine nationaliste de Taïwan (Formose). Le 14 août, l'agence *Chine nouvelle* a publié une déclaration retraçant l'évolution des rapports sino-soviétiques dans le domaine atomique. Après avoir rappelé qu'en 1957 les deux pays avaient conclu un accord de coopération technique et scientifique, la déclaration affirme que c'est à partir de 1959, au moment de Camp David, que M. Khrouchtchev refusa de tenir la promesse de coopération. Elle note enfin que le 20 septembre 1962 et le 6 juin 1963, le gouvernement chinois a précisé à l'URSS sa position sans obtenir de réponse.

les gouvernements de Washington et de Moscou sont arrivés à cette conclusion en raison de l'antagonisme qui existe désormais entre Pékin et Moscou et qui est une autre question fort importante sur l'échiquier mondial.

Mais, comme la France n'a pas suivi les États-Unis dans cette question de la cessation des expériences nucléaires, il serait très reconnaissant au général de Gaulle de bien vouloir lui donner des éclaircissements sur la position française. En tant que Japonais, il tient à rappeler que son pays est le premier et le seul dans le monde à avoir subi les effets de la terrible arme atomique.

Le général de Gaulle sait fort bien quelle est la situation particulière et sentimentale du peuple japonais en face de cette question.

M. Sato voudrait également évoquer un problème qui préoccupe l'ensemble de la diplomatie mondiale, à savoir celui de la Chine. C'est, à son avis, une question majeure et qui aujourd'hui dépasse en importance celle de l'Allemagne ou de Berlin. Certes, en ce qui concerne la question chinoise, le Japon ne peut pas oublier ce que le gouvernement nationaliste et le maréchal Tchang Kaï-chek ont fait pour lui au lendemain de la seconde guerre mondiale. C'est un point que la diplomatie japonaise ne peut négliger.

D'autre part, M. Sato est d'avis qu'un grand nombre de ses compatriotes sont hostiles au parti communiste chinois. En tout état de cause, ajoute-t-il, il n'est pas possible pour les Japonais d'envisager le peuple chinois comme un ennemi. Le Japon a trop de liens historiques avec son grand voisin continental. Lorsqu'on parle du « continent chinois », M. Sato croit devoir relever deux tendances opposées : l'une, qui consiste à surestimer la Chine, pays immense avec une très nombreuse population, et l'autre, qui sous-estime la Chine et la tient pour un pays faible. M. Sato, pour sa part, est d'avis que ces deux manières de voir ne sont pas tout à fait exactes. Il croit que la réalité est autre et qu'il convient d'estimer la Chine à sa juste valeur.

Tout d'abord, la question est de savoir jusqu'où dans le temps et dans quelle proportion le conflit entre l'URSS et la Chine va aller. Se prolongera-t-il longtemps ? Sera-t-il éternel ? C'est un point important pour la politique que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Japon doivent suivre à l'égard de la Chine. Il y a, sans doute, un danger pour l'avenir. Mais aujourd'hui, la question est de savoir quelle est l'incidence chinoise dans les problèmes qui intéressent le Laos, le Vietnam, la Malaisie, l'Indonésie et la Birmanie. Il importe de savoir si chacun de ces pays estime la Chine à sa juste valeur et il conviendrait peut-être de rassembler les informations recueillies par chacun pour les confronter.

M. Sato observe en second lieu que, depuis la signature des accords de Moscou sur la cessation des essais nucléaires, certains croient qu'il y a comme une détente dans le monde et que la situation générale tend à se dégeler. On peut certes s'en féliciter mais ne faudrait-il pas aussi supputer les dangers que peut faire naître une telle situation ? M. Sato est d'avis qu'il conviendrait d'arriver au préalable à un certain accord entre pays du monde libre.

Le général de Gaulle remercie M. Sato de son exposé qu'il a trouvé fort intéressant. Il va exprimer sa manière de voir sur les différentes questions posées.

Pour ce qui est de l'importance à donner à l'accord de Moscou, le général de Gaulle relève que, pour M. Sato, cet accord a eu comme conséquence une certaine détente que le ministre japonais attribue au fait chinois apparu comme essentiel dans le monde et qui a conduit les Soviets – car c'est bien eux – à conclure avec les États-Unis un arrangement sur les expériences nucléaires. Le général de Gaulle estime que M. Sato a raison de penser ainsi. Il y a eu effectivement une certaine impression de détente après cet accord. Pour les Soviétiques, la question de la Chine est une question directe et immédiate qui a incité l'URSS à faire un arrangement local et spécial avec les Américains.

En France, nous avons réagi en face de cet accord [1]. Certes, la France est favorable à la cessation des expériences effectuées par les Russes et les Américains. Ces deux pays ont fait un nombre trop élevé d'expériences, au point que cela est inhumain et même surhumain ; il ne faut pas oublier que de telles expériences peuvent être, à une telle échelle, dangereuses pour le monde entier. S'ils ont décidé de les supprimer (et il convient de relever qu'il ne s'agit que des expériences autres que souterraines), c'est une décision heureuse et la France l'approuve.

Si les Américains et les Russes ne s'étaient pas bornés à suspendre simplement ces expériences mais avaient décidé de procéder au désarmement, alors la France ne poursuivrait pas son propre effort atomique. Malheureusement, on est obligé de constater que les Américains et les Russes, en dépit de cet accord de Moscou, ne renoncent pas pour autant aux armements nucléaires. Ils les conservent et ils les développent. Le résultat est que ce sont ces deux États qui possèdent seuls la puissance dans le monde, et cela, la France ne peut l'accepter, c'est pourquoi, pour le moment, elle poursuit son effort atomique. Elle ne le cessera que s'il y a effectivement désarmement.

Quant à l'accord de Moscou en lui-même, le général de Gaulle souligne que la France ne peut pas ne pas avoir un sentiment de méfiance. Comme M. Sato l'a dit, on a exagéré la signification réelle de cet accord. Il est fort douteux qu'il constitue, comme on l'a prétendu, une progression réelle et considérable de la cause de la paix entre l'Est et l'Ouest. On ne peut que déplorer l'exploitation qui en a été faite pour laisser croire qu'il y a un commencement d'entente sur les questions mondiales. Ce n'est pas là le reflet de la vérité. Il y a là une illusion et c'est la raison pour laquelle la France demeure réservée dans l'interprétation politique de l'accord de Moscou.

Le général de Gaulle est d'accord avec M. Sato pour penser que, pardessus tout, il y a un fait dominant et qui a précisément compté entre l'URSS et les États-Unis : c'est le « fait chinois », lequel est de plus en plus apparent et de plus en plus important dans le monde. Il faut constater

[1] Sur le sujet, voir ci-dessus les n°s 48 et 49.

l'opposition croissante qui se développe entre la Chine et la Russie. Les disputes de caractère idéologique ne sont qu'un des effets de cette profonde rivalité nationale. On peut en donner pour cause le fait que l'URSS occupe sur le continent asiatique d'immenses territoires dont la Chine aurait besoin.

Il est donc certain que le fait chinois va dominer de plus en plus la situation internationale. Le général de Gaulle est parfaitement conscient du rôle du Japon dans cette affaire chinoise, qui est une affaire mondiale. Il sait que, de tout temps, le Japon a porté et porte toujours un intérêt considérable à la Chine. Ce sera vrai également, demain, dans les rapports politiques et économiques que le Japon pourra entretenir avec Pékin. C'est une question primordiale et c'est pourquoi, en France, nous recueillons avec intérêt les informations que les Japonais peuvent nous apporter sur la Chine. M. Sato a souligné l'intérêt qu'il y aurait à ce que les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, la France et peut-être un ou deux autres pays organisent des consultations sur les informations qu'ils pourraient, chacun de leur côté, recueillir sur la Chine. C'est une idée intéressante. Le général de Gaulle est en effet persuadé que les Japonais possèdent beaucoup de renseignements sur ce pays. Les Américains en ont quelques-uns, les Anglais aussi, et nous pensons, en France, en avoir également. En vue de connaître la réalité de la situation en Chine, on pourrait donc rassembler toutes ces informations. Ce serait utile, car les Japonais, les Français et même les Américains seront certainement amenés un jour ou l'autre à avoir des relations directes avec la Chine de Pékin, quand ce ne serait que pour voir ce qui s'y passe. Pour notre part, nous avons déjà quelques relations pratiques avec la Chine. Il en est de même pour le Japon, mais c'est au Japon de décider s'il veut aller plus loin.

En face de cette éventualité pour le Japon, pour la France, pour d'autres pays peut-être, de prendre des contacts directs et d'avoir des rapports avec la Chine de Pékin, il y aura une certaine gêne qui viendra de l'illusion américaine. Les Américains voient en effet maintenant dans la Chine le grand problème. Sur ce point, ils ont raison, mais ils ont une plus grande inquiétude au sujet de la Chine qu'au sujet de la Russie. Il y a, depuis quelque temps, aux États-Unis, un mouvement d'opinion selon lequel il faudrait aider M. Khrouchtchev dans sa rivalité avec Mao Tsé-toung. En France, nous ne pensons pas de même. Nous sommes d'avis qu'il faut voir chaque chose comme elle est.

M. Haguiwara prend la parole à la demande de M. Sato pour exposer ce qui suit : il est à craindre que cette illusion de détente provoquée par l'accord de Moscou ne conduise à la consolidation du *statu quo* territorial (à savoir la division de l'Allemagne, de la Chine, de la Corée). Est-ce que cela ne conduira pas à créer des sphères d'influences pour les Russes et pour les Chinois au détriment des pays libres ?

Le général de Gaulle croit que l'heure n'est pas encore venue d'une solution pour certains problèmes d'Asie comme la question de Formose, la division de la Corée, du Vietnam et la division pratique du Laos. Il ne semble pas que, pour le moment, les Américains soient conduits à accepter

comme définitive une telle situation et qu'ils puissent accepter que ces pays soient neutralisés. Il n'en est pas de même en Europe. L'exploitation de l'accord de Moscou peut amener les Américains à considérer que ce qui existe en Europe peut être maintenu indéfiniment. Cela ne fait pas l'affaire des Allemands, de la Pologne, de la Hongrie, etc., qui ne se résignent pas au fond à être soumis au joug soviétique. Pour l'Asie, le problème n'est pas le même. En Asie, les Américains veulent, avec l'aide d'élément locaux tels que Tchang Kaï-chek ou Phoumi, lutter contre le communisme. Il ne semble pas que cela soit facile.

M. Sato précise qu'il n'est pas d'accord avec la politique américaine, car elle n'est pas adaptée à la situation réelle, surtout en ce qui concerne la Chine. En Europe, en revanche, on comprend mieux la question chinoise et M. Sato espère que M. Couve de Murville a emporté avec lui un dossier « Chine » pour en discuter demain avec M. Dean Rusk.

Dans ce domaine, M. Sato ne peut que renouveler au général de Gaulle le souhait qu'un contact permanent soit maintenu entre les ambassades respectives, pour l'échange d'informations sur la Chine.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963.)

128

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

L'Autriche et le Marché commun

N. n° 257/CE. *Paris, 5 octobre 1963.*

1. Bien que 50 % de son commerce extérieur s'effectue avec les Six, l'Autriche a toujours considéré qu'elle ne pouvait, pour des raisons politiques, adhérer au Marché commun. Pour ne pas rester isolée, elle a participé à la création de l'Association européenne de libre-échange [2], puis elle a décidé de tenter de se rapprocher des Six lorsque le Royaume-Uni a demandé son adhésion à la CEE [3]. Coordonnant autant que possible son action avec celle des autres pays neutres de l'AELE, elle a déposé le 15 décembre 1961, à la même date que la Suisse et la Suède, une demande d'association sur la base de l'article 238 du traité de Rome [4]. Les termes

[1] Rédigée par M. Max de Calbiac, conseiller aux Affaires administratives.

[2] Le 4 janvier 1960.

[3] Les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE se sont ouvertes à Bruxelles le 10 octobre 1961. Voir à ce sujet *DDF,* 1961-II, n°s 133, 140, 169.

[4] Article 238 du traité instituant la Communauté économique européenne du 25 mars 1957 : « La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières. (...) »

de cette demande furent précisés le 28 juillet 1962 au cours d'une réunion entre les Six et des représentants du gouvernement autrichien [1].

On reconnaissait de part et d'autre que les candidatures des neutres ne pouvaient utilement être examinées qu'à l'issue des négociations en cours avec les Britanniques, ce qui était logique puisque ces candidatures avaient été déposées dans la perspective de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. L'interruption de la conférence de Bruxelles en janvier 1963 [2] a évidemment créé une situation nouvelle. Toutefois, contrairement aux autres gouvernements de l'AELE, le gouvernement autrichien a estimé qu'il devait insister pour obtenir rapidement l'ouverture des négociations d'association. On s'inquiète en effet à Vienne de la discrimination tarifaire que doivent supporter les exportations autrichiennes à destination des Six, en raison de la mise en place progressive du tarif douanier commun ; on redoute aussi, quoiqu'à un moindre degré, les conséquences de la mise en vigueur des prochains règlements de politique agricole commune sur les exportations de produits alimentaires.

2. La demande autrichienne pose aux pays de la CEE des problèmes difficiles à résoudre, quelle que soit leur compréhension à l'égard de la situation du gouvernement de Vienne. Les principales de ces difficultés sont les suivantes :

– l'appartenance de l'Autriche à l'AELE. Aucun indice ne permet de penser qu'elle souhaite dénoncer le traité de Stockholm pour s'associer à la CEE. On voit mal par ailleurs comment la double appartenance serait admise en faveur de l'Autriche, alors que les Six ne l'ont pas acceptée pour le Royaume-Uni ;

– son statut de neutralité et les obligations du traité d'État [3] qui, du point de vue du gouvernement autrichien, lui interdisent de souscrire aux clauses du traité de Rome impliquent un abandon de souveraineté ;

– la vigilance avec laquelle l'URSS observe les tentatives de rapprochement de l'Autriche vers le Marché commun. Tout en dénonçant cette ingérence, les Autrichiens sont bien obligés d'être attentifs aux demandes de Moscou. Ils entendent d'ailleurs, même en se liant à la CEE, conserver sur le plan commercial une assez grande liberté d'action à l'égard des pays de l'Est qui constituent un débouché important pour leurs exportations (18 % du total) ;

– les problèmes qui se poseraient à l'industrie et à l'agriculture autrichiennes si elles étaient brutalement placées en concurrence avec les produits des Six.

Sur un plan plus général, les membres de la CEE devraient se prononcer sur le point de savoir s'il est possible et souhaitable d'étendre les avantages commerciaux du Marché commun à des pays, qui ne peuvent ou ne veu-

[1] Voir à ce sujet, le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 5871-5878, du 30 juillet 1962, non reproduit.

[2] Sur la suspension *sine die* le 29 janvier des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, voir *DDF*, 1963-I, n° 47.

[3] Traité du 15 mai 1955, voir *DDF*, 1955-I, n° 281.

lent pas souscrire aux engagements économiques et aux implications politiques du traité de Rome.

3. Conscient de ces difficultés, le Conseil des ministres de la CEE a estimé qu'une étude approfondie de la question était nécessaire pour lui permettre de prendre position. La Commission a été chargée de mener à bien ce travail, en contact éventuellement avec la mission permanente autrichienne à Bruxelles, mais sans déborder le cadre des relations qu'elle entretient normalement avec les missions diplomatiques des pays tiers. Il ne s'agit donc pas de négociations, même préliminaires, mais seulement d'une étude destinée à éclairer les six gouvernements sur les formules possibles. Cette étude se poursuit actuellement et il convient d'attendre que la Commission ait présenté les résultats de son travail.

Le gouvernement autrichien a paru satisfait de l'intérêt porté par les Six au sort de l'Autriche. Pour les populistes qui ont la charge des affaires européennes au sein du nouveau gouvernement de coalition, il est maintenant essentiel de lier rapidement de façon aussi étroite que possible l'Autriche au Marché commun. De leur côté, les dirigeants socialistes font volontiers état de l'unanimité qui est censée régner dans l'équipe au pouvoir sur cette question, mais mettent plus volontiers l'accent sur le danger des réactions soviétiques et soulignent l'intérêt que représente l'AELE pour l'Autriche.

Les uns et les autres comptent beaucoup dans cette affaire sur l'appui de la France. Pour des raisons évidentes, ils souhaiteraient que l'association de l'Autriche au Marché commun s'effectue sous le patronage de la France, non sous celui de l'Allemagne. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais perdu aucune occasion de marquer au gouvernement de Vienne notre compréhension pour ses problèmes particuliers. Mais en raison de leur complexité, et pour éviter de faire naître des espoirs qui, à l'expérience, pourraient être déçus, nous avons évité jusqu'ici d'exprimer une opinion sur ce que serait un arrangement raisonnable entre l'Autriche et le Marché commun.

(DE-CE 1961-1966, CECA 1095-1097.)

129

Compte rendu de l'entretien entre le Président des États-Unis et M. Couve de Murville
Washington, 7 octobre 1963, 16 h 30

C.R.

Sont présents :

Le président Kennedy
MM. George Ball
Bohlen
M. Tyler

M. le Ministre
MM. Alphand
Lucet

Le président Kennedy. – Comment sont les relations franco-américaines ? J'estime qu'elles pourraient être meilleures.

M. Couve de Murville. – À lire votre presse, elles n'apparaissent en effet point bonnes. Je crois, après mon entretien de ce matin avec le secrétaire d'État, que les malentendus portent souvent davantage sur les méthodes et la procédure que sur le fond des problèmes. Ceci est vrai en tout cas en ce qui concerne les rapports Est-Ouest et le Vietnam. Il est probable que les divergences sont plus fondamentales lorsqu'il s'agit de l'OTAN, de la politique européenne et des relations futures entre l'Europe et les États-Unis en période normale et non point dans un moment de crise, tel que celui de janvier dernier.

M. Kennedy. – En quoi la position de la France et des États-Unis diffère-t-elle lorsqu'il s'agit de l'Europe ?

M. Couve de Murville. – L'Europe s'organise et les principaux problèmes du moment sont d'ordre commercial et économique. Ce sont là de solides réalités qui ne soulèvent d'ailleurs pas de problèmes dramatiques. Entre les Six, nous en discutons de façon sérieuse. Nous cherchons les moyens de développer l'Europe et d'assurer aussi de bonnes relations entre celle-ci et les États-Unis. Le commerce international de l'Europe se développe de façon très satisfaisante pour le moment. À vrai dire, l'accroissement est surtout au bénéfice des États-Unis, qui exportent davantage vers l'Europe qu'ils n'en importent. Sur le plan militaire, c'est maintenant un fait que l'Europe peut prendre une part plus grande qu'autrefois à sa défense. Elle est aussi mieux à même d'aider les pays sous-développés. En bref, la politique européenne tend tout d'abord vers l'union et ensuite ajuster ses rapports avec les États-Unis.

Pour en revenir aux questions d'ordre économique, les progrès sont de plus en plus sensibles. La difficulté a trait, comme dans beaucoup de pays, aux problèmes agricoles. En ce qui concerne la défense, y compris son aspect nucléaire, l'Europe n'est point encore à même de présenter une position européenne cohérente. Ceci est dû en partie à la situation spéciale

dans laquelle se trouve l'Allemagne et aussi à des divergences entre États européens. Certains veulent assurer eux-mêmes leur défense car ils auront la tradition. D'autres n'ont jamais eu ce souci et s'en remettent à une protection extérieure. En tout cas, c'est un fait qu'une part plus grande doit être faite à l'Europe qu'autrefois. C'est là le type de problème que nous pouvons discuter avec vous.

Je veux d'autre part attirer votre attention sur l'Allemagne. Notre politique a toujours été de maintenir des liens solides entre l'Allemagne et l'Ouest. C'est la seule manière d'assurer la stabilité en Europe et d'éviter que celle-ci ne se trouve submergée par le communisme. Si l'Allemagne s'effondrait, l'Italie, qui est faible politiquement, ne pourrait résister et la France se trouverait isolée. Notre politique est donc de maintenir l'Allemagne avec nous. C'est pourquoi notre préoccupation constante est d'éviter toute mesure qui pourrait avoir comme effet, même indirect, de la détacher de l'Ouest, et qui la conduirait à la neutralité. C'est pourquoi nous ne sommes pas partisans des négociations actuelles avec les Russes. Nous n'avons pas d'objection à l'attitude que l'on adopte quant au fond du côté américain, mais nous constatons que les autorités présentes ont pour effet de troubler les Allemands, lesquels ont l'impression que ce sera à eux de faire les frais de l'affaire. Il est malheureux à cet égard pour nous, pour vous et aussi les Allemands, de donner l'impression au monde qu'il existe une rivalité franco-américaine lorsqu'il s'agit de l'Allemagne. C'est une apparence de conflit qu'il faut faire disparaître.

Le président Kennedy. – En ce qui concerne l'Allemagne [1], ce fut un des résultats du traité de coopération franco-allemand que vous avez signé de conférer à vos rapports une sorte de caractère exclusif. Vous dîtes qu'une bonne entente avec l'Allemagne est à la base de votre politique, mais nous avons les mêmes préoccupations que vous. Nous aussi, nous cherchons à attacher l'Allemagne de l'Ouest. C'est pourquoi nous avons déploré que votre traité ait été fait en dehors du contexte de l'OTAN et sans tenir compte de l'avis des autres. Je suis d'accord avec vous qu'il n'est pas bon que nous nous disputions publiquement à ce sujet. Je ne demande pas mieux, pour ma part, que d'arriver à une conciliation. Ceci dit, je me demande vraiment s'il existe des désaccords sérieux entre nous en ce qui concerne les questions de défense. Sommes-nous si loin les uns des autres mais d'abord pourriez-vous me dire quelle est votre conception de l'OTAN ?

M. Couve de Murville. – Je vais vous l'indiquer, mais je tiens d'abord à revenir sur ce que vous venez de dire. Il est bien entendu que le traité franco-allemand a été signé en dehors de l'OTAN. Ceci allait de soi. Entre États européens, il existe le lien de l'Alliance atlantique. Mais ceci ne saurait être exclusif. Les États européens ont organisé leur vie économique sur la base du Marché commun. Les relations franco-allemandes sont du même type. Il ne faut pas mêler des situations d'un caractère tout à fait

[1] Traité du 22 janvier 1963.

différent sans aucun rapport entre elles. Ceci ne constitue aucune remarque défavorable pour l'OTAN. Je répète de plus que, s'il paraît exister un désaccord franco-américain, les résultats seront mauvais pour tout le monde et surtout pour les Allemands. Il faut donc voir à ce sujet si nos divergences sont vraiment réelles.

Je réponds maintenant à votre question sur l'OTAN. Cette organisation a été créée à un moment où les États-Unis étaient seuls à pouvoir assurer la défense de l'Europe. Le traité a quatorze ans d'existence et il repose toujours sur ce postulat, qui n'est plus aussi vrai que vers 1949. Les pays européens peuvent faire beaucoup plus. Ils le feraient en tout cas s'il le fallait, bien qu'un certain nombre d'entre eux soient satisfaits de la protection extérieure qu'ils reçoivent et nullement désireux de consentir des sacrifices et d'assumer des responsabilités, ces deux notions allant normalement ensemble. De façon générale, on peut dire que l'OTAN, tel qu'il existe actuellement, correspond moins qu'autrefois aux réalités. Il faut faire une part plus grande aux responsabilités européennes. Ceci s'applique tout aussi bien au problème nucléaire, qui doit être traité dans le même esprit. À l'heure actuelle, l'OTAN est sous commandement suprême américain, ce qui ne saurait d'ailleurs être discuté. Mais c'est une alliance faite dans le contexte de la guerre de Corée et qui reste toujours sur le pied de guerre. Une telle situation ne peut se prolonger indéfiniment. Il est difficile à des pays comme la France et l'Allemagne, qui ont l'habitude de veiller à leur propre défense, d'apporter seulement des contingents nationaux à une armée internationale. Voilà ce que je crois pouvoir dire en toute objectivité. Le danger est moins immédiat et c'est en fonction de cet état d'esprit qu'il faut apprécier notre position.

Le président Kennedy. – Nous sommes bien d'accord sur la diminution des risques de guerre. Mais quand nous avons voulu en tirer les conséquences et diminuer le nombre de nos forces en Europe, nous nous sommes heurtés à de vives protestations venant à vrai dire, non point de vous, mais des Allemands.

M. Couve de Murville. – Les réactions sont toujours vives en Allemagne sur ce sujet, car il s'agit d'un pays divisé et inquiet.

Le président Kennedy. – Nous entendons fermement maintenir en Allemagne nos six divisions, mais nous avons voulu retirer quatre cents hommes de Berlin et c'est à ce moment que les Allemands ont commencé à protester.

M. Couve de Murville. – Ceci s'explique aussi par les raisons de politique intérieure allemande.

Mais je voudrais aborder maintenant les questions économiques. Je ne crois pas que sur ce terrain il existe de véritables difficultés entre nous, sauf peut-être pour les produits agricoles.

M. George Ball. – Je ne sais si vous savez, M. le Président, qu'il y a quarante-huit heures, les Français viennent de faire un geste aimable vis-à-vis de nous à propos de nos exportations de jus de fruit.

M. Couve de Murville. – Ce n'est là qu'un cas mineur. Nous sommes, en règle générale, favorables à la libéralisation du commerce. Lorsque va s'ouvrir ce que l'on appelle la négociation Kennedy, nous montrerons que nous sommes en faveur de la libéralisation pourvu qu'elle soit pas unilatérale. Nous n'avons pas d'arrière-pensée protectionniste ; le Marché commun dans son ensemble doit être moins protectionniste que chacun des États qui le composent. Nous n'avons nullement cette position d'*inward looking* dont nous accuse la propagande anglaise. D'ailleurs, à tout prendre, nous sommes déjà beaucoup moins protectionnistes que vous-mêmes et infiniment moins encore que les Anglais.

Le président Kennedy. – Les questions purement commerciales ne me préoccupent pas sérieusement. Ce qui m'inquiète surtout, c'est la question de la balance des paiements et, sur ce point, nous voudrions bien avoir votre aide et votre coopération. Il n'est pas normal que ce déficit persiste d'année en année, il faut faire quelque chose. Notre commerce a beau augmenter, la balance des paiements demeure déficitaire.

M. Couve de Murville. – Il faut distinguer entre les situations normales et les périodes de crises. Comme vous le savez, j'ai des idées personnelles sur ce sujet que je vous ai déjà exposées. L'affaire doit être prise sur le plan monétaire mais je n'insiste pas à ce sujet, sachant que je ne vous convaincrai pas, pas plus que je n'arrive à convaincre en France. En tout cas, c'est un problème en soi.

Le président Kennedy. – Ce déficit, en tout cas, est un fardeau pour nous que nous ne pouvons pas supporter. Il faut faire quelque chose en ce qui concerne les dépenses des touristes et aussi pour les investissements à long terme des Américains hors de leurs frontières. Grâce aux taxes spéciales que nous avons récemment édictées, les problèmes des investissements à court et moyen terme est résolu, mais non pas celui des investissements à long terme.

M. Couve de Murville. – Les taxes que vous venez de créer peuvent en effet aider à résoudre le problème. Pour notre part, nous pouvons contrôler ces investissements mais il nous est impossible de les interdire complètement. Cela ferait un beau tumulte dans votre presse et l'on nous accuserait encore d'avoir voulu prendre des mesures anti-américaines.

Le président Kennedy. – Ce n'est pas moi qui m'en plaindrais, j'en serais au contraire très heureux. Je voudrais maintenant revenir aux questions de l'OTAN. Je ne vois pas de véritable désaccord entre nous. Il est bien évident qu'il est absurde de maintenir en Europe des forces aussi importantes en prévision d'une guerre conventionnelle qui n'aura jamais lieu. Mais, étant donné les susceptibilités des Allemands, il nous est impossible de procéder à ce retrait. Alors que pouvons-nous faire ? Où est aussi notre désaccord ?

M. Couve de Murville. – Sur la question de l'OTAN, je crois qu'une seule chose serait raisonnable : laisser la situation en état et n'en plus parler. Pourquoi inventer sans arrêt de nouveaux plans qui ont pour seul objet de critiquer ou d'isoler la France ? Nous nous habituerons à la situation

actuelle en ce qui concerne le statut de nos forces, de notre flotte et de notre programme atomique. Il n'y a qu'à la laisser telle quelle. Ceci dit, bien entendu, nous ne suggérons pas que vous quittiez l'Europe, ce qui serait une grave faute.

Le président Kennedy. – L'ennui est que, en Europe et plus spécialement chez vous, l'on paraît douter de la réalité de nos engagements et de notre détermination.

M. George Ball. – Le Président vient de soulever un point très important. Chaque fois que nous songeons à un nouveau déploiement de nos forces, on se met à dire en Europe : les Américains s'en vont et d'ailleurs nous l'avons toujours dit.

M. Couve de Murville. – Ceci n'a jamais été dit de façon officielle en France.

M. Bohlen. – Il y a pourtant eu une déclaration de M. Peyrefitte.

M. Couve de Murville. – Il faut que nous nous comprenions bien à ce sujet. Il est certain que lorsqu'il s'agit de plans à très longue échéance, on ne peut tenir pour acquis que la présence des Américains en Europe soit une chose éternelle. Ceci n'implique pas que vous partirez demain.

Le président Kennedy. – Je souhaiterais avoir des explications sur un discours fait à Strasbourg et concernant une force atomique européenne [1]. Qu'aviez-vous vraiment en vue ?

M. Couve de Murville. – Les Anglais, qui sont soupçonneux et qui étaient en train d'examiner si oui ou non ils participeraient à la discussion de la force multilatérale que vous leur proposez, y ont vu une manœuvre. Pourtant je peux bien vous dire que, dans ce discours, M. Habib-Deloncle avait inclus une remarque qui n'était pas nouvelle, puisqu'elle avait déjà été faite par le Premier ministre et par moi-même devant le Parlement. Nous avions dit qu'il fallait d'abord que l'Europe s'organise politiquement. Ceci étant fait, il n'était point impossible que les puissances européennes, et en particulier la France et l'Angleterre songent à mettre leurs ressources atomiques en commun pour assurer leur propre défense. Ceci n'est évidemment pas pour demain, et les Anglais ont cru bien à tort que nous voulions les mettre dans l'embarras.

Le président Kennedy. – Ceci m'intéresse, car nous avons de grandes difficultés à mettre sur pied une force multilatérale et je voulais savoir si du côté européen, on a des formules concrètes en vue.

M. Couve de Murville. – Je répète qu'une telle force ne peut exister sans organisation politique préalable, sinon nous nous heurtons aux difficultés que vous connaissez du droit de décision d'emploi. Comment un grand nombre de pays peuvent-ils avoir le doigt ensemble sur la gâchette ? Et

[1] Lors de la cession d'automne de l'Assemblée consultative du Conseil d'Europe, au cours du débat, le 23 septembre, M. Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République française, envisage la possibilité d'une défense atomique commune pour l'Europe à laquelle il invite la Grande-Bretagne qui refuse immidiatement.

c'est pourquoi la décision d'emploi de l'arme dans le cadre de l'Alliance atlantique reste de la seule compétence du président des États-Unis.

Le président Kennedy. – Je vois par toute cette discussion qu'il n'y a pas de véritable heurt d'intérêt entre nous. Mais pourquoi s'est-il créé une apparence que tout va mal ? C'est là une situation malsaine. Je pense que vous êtes rassurés sur l'état de nos pourparlers avec les Russes. Nous collaborons étroitement au Laos. Au Vietnam cependant, une déclaration récente [1] qui appelait ce pays à choisir la neutralité nous a paru venir à un mauvais moment. Vous nous avez donné l'impression que vous vouliez ajouter à nos difficultés dans une région où nous nous heurtons à tant d'obstacles.

M. Couve de Murville. – Ce n'était nullement là notre intention. Nous avions estimé qu'il était nécessaire que nous disions quelque chose à propos de la crise vietnamienne. Vous savez que nous n'aimons pas particulièrement la famille Diem. Notre politique est, en règle générale, de très grande réserve et c'est vous qui avez pris les responsabilités. Nous avons voulu dire quelque chose de très général, sans offenser personne, et qui n'était d'ailleurs pas d'application immédiate. Nous avons indiqué quelle devait être à notre avis l'avenir du Vietnam. Cette déclaration a été mal reçue, dites-vous à Washington ; mais elle l'a été tout autant à Moscou et à Pékin.

Le président Kennedy. – Vous pourriez tout de même vous montrer plus gentil avec nous.

M. Bohlen. – C'est là le danger de ces déclarations ambiguës, qui ne sont comprises nulle part.

M. Couve de Murville. – Notre présence en Indochine a duré près de quatre-vingt-dix ans. L'expérience nous a montré que les problèmes de cette région ne pouvaient être réglés qu'avec la Chine. Ceci était encore vrai en 1946, et nous avions alors traité avec Tchang Kaï-chek. Le problème du Vietnam aujourd'hui ne peut être réglé qu'avec les Chinois. Les Russes n'ont plus de contrôle dans la région. Ils sont dans la même position que les Anglais, le second des coprésidents de la conférence. Au Nord-Vietnam, c'est la Chine qui compte seule, et qui d'ailleurs prend directement les choses en main. Ceci a l'avantage d'ailleurs de rendre le gouvernement communiste local de plus en plus impopulaire.

Le président Kennedy. – Je voudrais vous dire un mot aussi d'Israël et des livraisons de fusées que vous avez faites à ce pays [2].

M. Couve de Murville. – Il n'y a pas eu de changement notable à cet égard. Nous sommes en rapport avec vos services pour éviter qu'Israël ne trouve de l'uranium libre sur le marché. Quant aux fusées, il s'agit d'engins

[1] Voir cette déclaration du général de Gaulle, prononcée au Conseil des ministres du 28 août, dans *Le Monde* du 31 août, p. 2.

[2] À la suite d'une demande israélienne, la Générale Aéronautique Marcel Dassault met au point le missile *Jéricho* susceptible à la fin des années 1960 de transporter une charge nucléaire.

de portée limitée, sur lesquels ne peut être placée une arme atomique. Nous traitons tout cela dans un esprit strictement commercial.

Le président Kennedy. – Je voudrais faire comprendre qu'il y a au total une harmonie plus grande entre nos pays. Je compte le dire dans des discours.

M. Couve de Murville. – Je vous en remercie. Dans deux mois, le Secrétaire d'État sera à Paris, et nous pourrons reprendre ces discussions, à deux, et si vous voulez à quatre. Nous verrons alors comment il sera possible de faire disparaître les conflits actuels.

M. Alphand. – Il faudrait aussi, pour assurer cette harmonie, que la presse reçoive d'autres consignes.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1963.)

130

Dépêche circulaire à tous les postes diplomatiques sur les expériences atomiques françaises

D. n° 249/DT. *Paris, 7 octobre 1963.*

Le programme français d'expériences nucléaires dans le Pacifique [1] ainsi que notre refus d'adhérer au traité de Moscou [2] risquant d'être évoqués au cours de la présente session des Nations Unies, je vous fais part d'un certain nombre de réflexions que vous pourrez utiliser au cas où vous seriez interrogé, afin d'éclairer vos interlocuteurs éventuels sur les raisons de notre politique présente qui sont souvent méconnues ou mal comprises.

Accord de Moscou.

Le président de la République a déclaré dans sa conférence de presse du 29 juillet [3] qu'il considérait comme satisfaisant que l'URSS, les États-Unis et la Grande-Bretagne décident de cesser leurs expériences nucléaires dans certains milieux. Mais il a également ajouté que l'accord « ne changeait rien à la terrible menace que les armements nucléaires des deux rivaux font peser sur le monde... ». C'est essentiellement parce que la France considère que l'accord de Moscou ne constitue pas une mesure de désarmement véritable qu'elle n'y adhère pas. Ce texte ne prévoit en

[1] Le Conseil de défense du 27 juillet 1962 a décidé la création d'un nouveau polygone de tir d'armes nucléaires en Polynésie ; conformément aux termes des accords d'Évian, la France ne peut continuer ses expériences au Sahara (Reggane et In-Ekker).

[2] Accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires, signé à Moscou le 5 août 1963 par MM. Gromyko, Rusk et lord Home. Le texte de ce traité est publié par *La Documentation française* dans Articles et documents, n° 01420 du 6 août 1963. *(Textes du jour).*

[3] Conférence de presse donnée à l'Élysée, publiée dans l'*Année politique 1963,* p. 413.

effet ni destruction, ni limitation, ni contrôle d'aucune catégorie d'armements. Il n'interdit pas les expériences souterraines et permet par ce moyen de perfectionner les armes nucléaires existantes. De plus, le traité laisse intacte pour les États nucléaires la faculté de conserver et même d'accroître leurs stocks d'armes. Sa conséquence la plus évidente est donc de cristalliser à leur niveau actuel les armements nucléaires existant aux États-Unis et en URSS. À titre d'exemple, les Américains reconnaissent être en possession de « dizaines de mille » de têtes nucléaires.

Le gouvernement des États-Unis, conscient du caractère imparfait et précaire de l'accord, a d'ailleurs fait savoir par la bouche du président Kennedy qu'il continuerait d'entretenir et de perfectionner ses bases d'expériences, notamment celles des îles Johnston, pour y reprendre des essais atmosphériques ou dans l'espace, si besoin en était.

L'ambition de la France est toujours de favoriser un désarmement authentique et sa position à ce sujet a été maintes fois précisée.

Le gouvernement français préconise de procéder avant tout au désarmement nucléaire. Pour y parvenir, il a proposé dès 1959 [1], par la voix de son représentant aux Nations Unies, d'éliminer progressivement les véhicules de l'arme nucléaire, en raison du fait que les stocks d'armes eux-mêmes sont devenus aujourd'hui trop importants pour que l'on puisse espérer les appréhender. Parallèlement à l'élimination des véhicules, le gouvernement français préconise la reconversion des stocks de matière fissile à des usages pacifiques, étant entendu que la reconversion ou la destruction devrait porter sur des quantités substantielles et non pas seulement symboliques.

Quant à la méthode à suivre pour la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement français reste attaché au désarmement général, équilibré, progressif et contrôlé, c'est-à-dire portant à chaque instant sur des dispositions contrôlables de désarmement effectif.

Nul n'est plus désireux que la France de contribuer à un véritable désarmement nucléaire. Le président de la République, dans sa conférence de presse du 29 juillet, a laissé entendre qu'elle pourrait proposer certaines mesures susceptibles de le faire progresser.

Expériences françaises.

Les objectifs du programme français d'expériences nucléaires et les mesures adoptées pour sa réalisation, en ce qui concerne la protection sanitaire des populations vivant le moins loin des lieux d'expérience, ont fait l'objet de déclarations officielles à maintes reprises. En dépit des assurances qui ont été prodiguées aux pays intéressés, on voit se dessiner une campagne contre les expériences que nous avons en vue. Pour justifier l'attitude française et réfuter les arguments souvent discutables qui nous sont opposés, il serait souhaitable de faire valoir les deux arguments suivants :

[1] Jules Moch est également intervenu dans ce sens le 22 octobre 1959 devant la première commission.

a. Le programme d'expériences envisagé par la France n'est en rien comparable par son ampleur à celui des Américains ou des Soviétiques.

Tout au plus pourrait-il être rapproché de celui qui a permis aux Britanniques de mettre au point leur armement nucléaire et qui, à notre connaissance, ne semble pas avoir suscité la vague de protestation déclenchée par l'annonce de nos projets.

En fait, nous nous proposons de poursuivre une double série d'essais de puissance modeste si on les compare aux explosions soviétiques récentes de cinquante mgt ou plus ; les expériences sahariennes seront souterraines et ne risquent en aucune façon d'affecter la santé des populations avoisinantes ; la France, pour sa part, ne voit aucun argument qui l'inciterait, dans les conditions actuelles, à renoncer aux expériences prévues. En ce qui concerne les essais du Pacifique, il faut se garder d'exagérer l'importance du programme français, car d'une part le polygone de tir ne sera pas utilisable avant plusieurs années, d'autre part le nombre d'essais prévu est limité ; enfin les engins ne sont pas d'une puissance comparable à celle des armes gigantesques expérimentées par les Américains et les Soviétiques.

b. Les mesures de protection adoptées par la France doivent persuader nos partenaires de l'innocuité de nos expériences.

Le gouvernement français est le premier intéressé aux mesures de sécurité puisque trente mille de ses nationaux habitent l'archipel polynésien. Il a de plus déjà été amené à faire savoir aux divers États riverains du Pacifique sud que les précautions les plus minutieuses seraient prises pour assurer leur protection contre tout danger de retombées radioactives liées à nos futurs essais nucléaires. Nous avons même accepté de discuter avec les services compétents des différents pays des mesures de sécurité.

Aucun autre pays à notre connaissance n'a abordé avec autant de franchise les problèmes de sécurité liés à la mise en œuvre d'un programme d'expériences, qui relève strictement du domaine de la Défense nationale.

Au surplus, est-il nécessaire de souligner les conditions d'isolement du polygone français situé en plein centre du Pacifique sud ? Vous pourriez éventuellement à titre d'exemple souligner que la ville de Watson en Australie se trouve à cent kilomètres environ du point zéro du polygone de tir de Maralinga, sur lequel les Britanniques ont effectué leurs expériences.

Si le gouvernement est prêt à s'associer, à tout moment, à une politique de désarmement qui soit efficace et contrôlé, il estime de son devoir de disposer des armes modernes que possèdent d'autres pays et il est fermement décidé à atteindre ces objectifs.

c. L'exemple de la France ne saurait servir de prétexte à la reprise des expériences par les autres puissances ou à la dissémination des armes nucléaires.

Le nombre et la puissance des expériences déjà faites par les Russes et les Américains sont tels qu'ils se sont maintenant constitué un stock d'armes nucléaires qui leur permet d'arrêter les expériences dans l'atmosphère sans danger pour leur sécurité. On ne voit pas pourquoi ils pour-

raient être amenés à les reprendre simplement du fait que la France effectue, en ce qui la concerne, un programme limité.

La France ne peut non plus être accusée d'inciter d'autres nations à se lancer dans une course à l'armement atomique, car il n'est pas en son pouvoir d'empêcher un pays décidé, et en état de le faire, de monter pour des raisons nationales une industrie atomique à but militaire. Le nombre de pays susceptibles de se doter d'une telle industrie est d'ailleurs limité pour des raisons à la fois techniques et financières.

(Désarmement 4b – Cessation des expériences nucléaires.)

131

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Situation en Afrique du Nord

N. [1] *Paris, 7 octobre 1963.*

Après plus d'un mois d'incidents et de tensions diverses aux frontières du Maroc et de l'Algérie, auxquels de récents propos de M. Ben Bella [2] avaient donné un caractère grave, il est apparu nécessaire aux gouvernements d'Alger et de Rabat de détendre l'atmosphère.

M. Réda Guédira, directeur du Cabinet royal et ministre des Affaires étrangères par intérim, a donc rencontré M. Bouteflika, ministre des Affaires étrangères d'Algérie à Oujda le 5 octobre.

Quant aux difficultés d'ordre territorial, il semble que les deux interlocuteurs aient provisoirement admis le retour au *statu quo ante*, dont l'observation dépendra d'une commission mixte. Les menaces algériennes de naturalisation des Marocains, les expulsions réciproques de ressortissants devraient théoriquement trouver leur terme dans un proche avenir.

À l'appui de cet effort de normalisation des relations algéro-marocaines dont Alger ne veut pourtant pas plus que Rabat réclamer l'initiative, l'unité du Maghreb et la fraternité musulmane sont certes invoquées dans les commentaires officieux. Mais le communiqué se borne à relever le principe « de non-ingérence de l'un des deux pays dans les affaires intérieures de l'autre, ainsi que le respect des expériences que chacun d'eux entreprend ». Après les accusations publiques portées directement par l'Algérie contre le Maroc, et les suspicions dont Rabat a fait état contre l'Algérie au

[1] Cette note est rédigée par la direction d'Afrique du Nord à l'attention de M. Habib-Deloncle pour le Conseil des ministres.

[2] Discours de M. Ben Bella à Alger le 1er octobre.

moment du complot [1], cette formule d'apaisement témoigne encore de quelque méfiance. La difficulté fondamentale reste la divergence des « expériences » nationales, et si les deux interlocuteurs ont admis qu'une rencontre Hassan II-Ben Bella était envisagée « en principe », on n'a pas pris date et les Marocains estiment que l'entrevue, qui reste conditionnée par la mise à exécution des « mesures » prévues par le communiqué [2], ne saurait avoir lieu avant le dernier mois de l'année. Si la tension frontalière a été artificiellement désamorcée pour l'instant, rien ne permet de prévoir une amélioration nette et rapide des relations générales de l'Algérie et du Maroc, qui restent fondamentalement opposées par la nature de leur régime et l'évolution divergente de leurs orientations politiques sur tous les problèmes de fond.

D'autre part, le contact reste constant entre le gouvernement marocain et notre ambassade à Rabat qui, en s'efforçant de faire préciser aux autorités marocaines leurs intentions en ce qui concerne les colons français, a déjà obtenu que les Marocains prennent favorablement en considération des problèmes tels que les récoltes pendantes, les impenses faites sur les terres, les stocks existants. L'inventaire de ces valeurs est actuellement dressé par des commissions mixtes, dans lesquelles nos représentants consulaires n'interviennent qu'à titre d'observateurs.

Le président Bourguiba, par un discours quelque peu intempestif, a voulu, le 3 octobre, annoncer l'évacuation de Bizerte qu'il a présentée comme la justification de sa politique propre et de celle de son parti. Le caractère tendancieux du rappel polémique du passé qu'il a voulu faire à cette occasion est compensé par sa déclaration relative à la nature privilégiée des rapports de la Tunisie avec la France. En affirmant que la Tunisie désirait une coopération étendue avec notre pays, le président tunisien, sans renoncer au dividende politique que peut lui apporter l'événement de Bizerte, a manifestement voulu tirer un trait et marquer une étape des relations franco-tunisiennes.

(Afrique du Nord Maroc M.q.2
Situation politique – Incidents de frontière.)

[1] Complot contre le régime ; le 17 juillet, il est procédé à l'arrestation d'une centaine de membres de l'Union des forces populaires réunis à Casablanca.

[2] Communiqué publié à la suite de la conférence algéro-marocaine d'Oujda, le 5 octobre.

132

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5672 à 5701 [1].
Réservé.

Washington, 7 octobre 1963.
(*Reçu :* le 8, 2 h 40).

Le Ministre a eu, le 7 octobre dans la matinée, un premier entretien avec le secrétaire d'État.

M. Rusk a commencé par demander quelques renseignements sur la situation en Algérie. L'attitude de M. Ben Bella, son amitié et sa communauté de vues avec Castro intriguaient les Américains. Le ministre a fait remarquer que, pour des raisons psychologiques, Ben Bella cherchait en effet à prendre modèle sur le leader cubain. Il partageait avec lui des sentiments socialistes et le désir de rester non engagé dans sa politique internationale.

Le Secrétaire d'État a ensuite proposé que les discussions du matin soient consacrées aux rapports entre l'Est et l'Ouest. Du côté américain, on avait peu d'illusions sur l'intérêt et la portée des conversations en cours avec les Russes. Les rapports actuels étaient la conséquence de la crise de Cuba de l'automne dernier, y compris l'accord sur l'arrêt des expériences atomiques [2]. Les pourparlers en cours étaient d'importance fort réduite et en tout cas on ne pouvait parler encore de détente. M. Rusk avait tenu à faire savoir lui-même aux journalistes que nul ne devait avoir d'illusions.

La détente en effet n'apparaissait nulle part. Au Laos, les Russes affirment qu'ils respectent l'accord de Genève et que la situation pourrait être plus mauvaise encore si leur influence ne se faisait pas sentir. En fait, l'URSS ne fait rien pour améliorer les choses. Elle n'intervient pas à Hanoï et laisse le commissaire polonais à la commission internationale de contrôle poursuivre une politique systématiquement favorable au Pathet Lao. Au Vietnam, la situation reste mauvaise. Les Russes déclarent qu'il faut un changement de régime à Saigon, mais que le régime communiste à Hanoï doit subsister. À Cuba, les choses ne s'améliorent guère. Les Russes affirment avoir récemment retiré quatre bataillons et n'avoir laissé que des techniciens chargés d'encadrer les cadres de l'armée cubaine et probablement les éléments nécessaires à la défense anti-aérienne. Mais plusieurs milliers de Russes sont encore à Cuba et leur retrait ne paraît pas négociable. D'autre part, Castro, avec la complicité russe et peut-être chinoise, intervient toujours dans les affaires intérieures de l'Amérique latine. Les Américains continuent leurs vols au-dessus de l'île. Les Russes en sont avertis, les Cubains peut-être point. Si, au cours de ces missions, un avion

[1] Ce télégramme est communiqué à Bonn (nos 1762 à 1791), Londres (nos 2744 à 2773) et New York (no 309).

[2] Il s'agit du traité de Moscou du 5 août.

américain venait à être abattu, l'émotion aux États-Unis serait telle que le Président se trouverait probablement obligé d'intervenir et une grave crise en résulterait.

À Berlin, la situation demeure sans changement. Il n'est point impossible toutefois, bien que M. Gromyko n'en ait pas parlé dans ses derniers contacts avec M. Rusk, que les Russes finissent par accepter une discussion. Mais, pour l'instant, M. Gromyko déclare encore que l'affaire de Berlin est « importante et aiguë ». Il n'y a pas, là encore, symptôme de détente.

La situation est légèrement meilleure du côté des satellites européens de l'URSS : la Pologne et la République fédérale allemande (*sic*) sont maintenant en rapports, tout au moins sur le plan commercial. Il n'y a plus de prisonniers américains en Tchécoslovaquie, plus de difficultés avec ce pays sur des questions de passeports. Quant à la Roumanie, son ministre des Affaires étrangères demande la reprise des conversations avec les États occidentaux. Mais tout ceci demeure encore assez vague et fragile.

Poursuivant son exposé, M. Rusk note que M. Gromyko n'a pas abordé de lui-même à New York la question du pacte de non-agression. Il n'a été amené à traiter de ce sujet qu'une seule fois, au cours d'un dîner chez M. Thant, qui avait pris l'initiative de soulever le sujet. Mais la position des Russes demeure catégorique. Il n'est pas question pour eux de lier un pacte de non-agression avec des garanties particulières pour la question de Berlin. D'ailleurs, aux États-Unis, l'idée de ce pacte de non-agression n'a jamais été considérée avec faveur.

En ce qui concerne la non-dissémination des armes atomiques, les Russes sont certainement d'accord pour que la possession de l'arme soit réservée aux quatre États qui la possèdent actuellement, ne serait-ce que par crainte de l'Allemagne et de la Chine. Mais ils lient tout accord à l'abandon par les États-Unis du projet de force multilatérale. Peut-être, sur ce point, sont-ils mal informés. Lorsqu'il sera possible de leur faire connaître le projet américain tel qu'il est actuellement rédigé, comprendront-ils que la force multilatérale n'entraîne pas dissémination de l'arme atomique. Il est certain, en tout cas, que l'idée de non-dissémination intéresse les Russes.

Pour la création de postes d'observation à terre contre les attaques par surprise, l'impasse est totale. Les Russes, en effet, exigent en contrepartie la création de zones démilitarisées.

De même, les Russes ne paraissent pas intéressés par la proposition américaine de détruire certains véhicules porteurs d'armes atomiques, tels que le *B 47*[1] et les *Badgers*[2]. Il serait pourtant utile de procéder à ces destructions, qui ne diminueraient pas le potentiel militaire des États-Unis, mais permettraient d'éviter que des avions de ce type, encore utilisables, soient utilisés par des pays tiers.

[1] Les *B 47* sont des avions de bombardement américains, construits au tout début des années soixante et rapidement abandonnés.

[2] Les *Badgers* sont des avions de bombardement soviétiques copiés sur les *B 47*.

En matière de réduction des budgets militaires, les Russes sont intéressés, mais la forme de budgets russes et américains est tellement différente qu'un accord n'est pas techniquement réalisable sans un contrôle dont M. Gromyko ne veut pas entendre parler.

En ce qui concerne le désarmement, les Russes sont pessimistes et se plaignent de l'inefficacité de la conférence de Genève.

Il est à noter enfin, dit M. Rusk, que, dans toutes ces conversations, les Russes adoptent des points de vue pragmatiques et soulèvent rarement les questions idéologiques. Leur obsession reste l'Allemagne et ils accusent les Américains de tenir compte de façon exagérée des préoccupations de ce pays, au risque de compromettre l'amélioration de leurs rapports avec l'URSS.

Sur le plan bilatéral russo-américain, quelques progrès sont en vue pour la conclusion d'un accord consulaire, la création d'une liaison par télétype de Washington à Moscou *via* Paris, la mise en application d'un accord aérien impliquant deux vols directs par semaine de New York à Moscou. Depuis le mois de janvier, les Russes ont cessé de brouiller les postes d'émission américains et l'ont fait savoir par une note. Enfin, ils demandent l'achat aux États-Unis de quatre millions de tonnes de blé. La question est examinée par le Président, qui prendra prochainement sa décision, laquelle sera vraisemblablement favorable.

À la suite de ce long exposé, M. Couve de Murville a exposé la position française. Il a indiqué tout d'abord qu'en ce qui concerne la question des ventes de blé, il ne voyait pas d'objection à des livraisons qui n'augmentaient pas le potentiel militaire de l'URSS. Il s'agissait d'une affaire commerciale qui devait être traitée selon ses mérites.

Le Ministre a ensuite repris l'ensemble des sujets soulevés par le Secrétaire d'État. Au début d'août, Russes et Américains avaient signé un accord sur l'arrêt des explosions nucléaires. La France ne l'avait pas signé parce qu'elle était, avec sans doute la Chine, le seul pays pour lequel ledit accord aurait eu des conséquences politiques sans importance au point de vue militaire. L'accord de Moscou avait par contre des implications politiques. Ce qui importait, c'étaient ses prolongements possibles, c'est-à-dire la négociation engagée entre Russes et Américains. Une première remarque s'imposait, c'était que tous les points mentionnés par M. Rusk dans son exposé comme sujets de discussion avaient été proposés par les Russes, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt.

M. Rusk a fait remarquer qu'il existait une exception, la non-dissémination de l'arme atomique.

Le ministre a fait observer que de telles négociations présentaient de graves inconvénients, même si, comme il est possible, elles n'aboutissent à aucun résultat. Elles soulèvent en effet en Allemagne quantité de craintes et suspicions. Leur aboutissement conduisait en effet à modifier le *statu quo*. Il l'était déjà par la création du Mur et par l'accord de Moscou. Tout ce qui s'en suivait tendait plus ou moins vers une certaine neutralisation de l'Allemagne. Il était donc inutile d'entreprendre des discussions sans espoir, qui ne faisaient que créer un malaise en Allemagne. C'est pourquoi

la France, comme déjà en 1961, jugeait de tels contacts inopportuns. Bien entendu, autant que tout autre, elle était en faveur d'une réelle détente mais ce n'était pas la manière de s'y prendre.

Il existait un danger d'expansion russe. La détente ne pourrait s'affirmer que lorsque les Russes cesseraient de menacer, en particulier à Berlin. La France ne pensait pas que les États-Unis fussent prêts à des concessions excessives. Elle était d'accord sur la manière dont on réagissait à Washington aux diverses propositions soviétiques. Par contre, il y avait de profondes différences sur la méthode et c'était sur cette question de procédure que nous nous séparions.

Depuis quinze ans, la politique française avait été constante : maintenir l'Allemagne dans le camp de l'Occident. Si l'on continuait les négociations en cours, le malaise allemand s'accentuerait et, au bout du compte, ce pays risquait d'être tenté de se tourner vers la neutralité, c'est-à-dire vers l'Est. Ceci était la raison de nos réticences.

M. Rusk a indiqué alors que les Allemands paraissaient de plus en plus intéressés par l'idée de leur réunification. Il n'existait aux États-Unis, et probablement nulle part dans le monde, aucun sentiment favorable pour la réunification de l'Allemagne dans les frontières que lui avait données Hitler. À Washington, on était favorable à la réunification des Allemands, mais pas de l'Allemagne.

Peut-être, faudrait-il repenser cette question sur des bases plus concrètes. Le gouvernement américain n'avait pas encore de position arrêtée. Pourtant, certains changements se produisaient dans l'est de l'Europe. L'idée de détente avait un certain effet sur les satellites, et il n'était point impossible d'imaginer que le régime actuel de la DDR pourrait être modifié par une action d'ordre interne. C'était peut-être de cette manière que se ferait un jour la réunification des Allemands.

Le Ministre a fait remarquer que le gouvernement français n'était pas hostile aux contacts entre la République fédérale et les États satellites. Au cours de son récent entretien à Paris avec M. Schröder [1], il avait fait remarquer au ministre des Affaires étrangères d'Allemagne que, dans les circonstances du moment, ce serait déjà bien satisfaisant de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire de ne pas le cristalliser dans des textes. M. Schröder, pour sa part, souhaitait une politique de mouvement en vue d'améliorer ledit *statu quo*. Nous n'avions pas soulevé d'objection, lui souhaitant d'en convaincre nos alliés américains et britanniques. La détente, en tout cas, ne pouvait pas résulter de la signature de tel ou tel traité, elle viendrait d'elle-même si les Russes cessaient de nous menacer.

M. Rusk a alors demandé ce que nous pensions des perspectives de la rupture entre la Chine et la Russie.

Le Ministre a répondu que, bien entendu, nous en étions heureux mais qu'il importait surtout de ne pas intervenir dans un tel conflit. Il serait bien naïf de vouloir venir à l'aide du brave M. Khrouchtchev, qui était

[1] Entretien entre M. Couve de Murville et M. Schröder du 17 septembre, reproduit sous le n° 102.

notre ami et avait tant d'ennuis avec les Chinois. C'était une politique de totale non-intervention qui paraissait la seule possible. Vendre du blé aux Russes était tolérable, mais signer des accords pour le plaisir d'en signer constituait précisément cette intervention en faveur des Russes qui ne pouvait profiter à personne.

M. Rusk a répondu qu'il était d'accord sur cette analyse mais que, même s'il n'y avait qu'une seule chance pour cent d'encourager la détente, il fallait en profiter. C'est pourquoi les contacts actuels n'étaient malgré tout pas inutiles.

À une question du Secrétaire d'État qui demandait à connaître notre position concernant la non-dissémination de l'arme atomique, le Ministre a répondu qu'il était naturel et normal que les pays possédant l'arme ne désirent pas en faire profiter d'autres. La France sur ce point partageait le point de vue des États-Unis. Il ne paraissait point nécessaire pour autant d'entamer de véritables négociations avec les Russes. En dehors des quatre pays, un problème ne se posait en fait que pour la Chine et l'Allemagne. Si la Chine voulait chercher à fabriquer l'arme, personne ne pourrait l'en empêcher. Quant à l'Allemagne, elle était toujours liée par le traité de 1954 [1]. Pour les autres pays, il était douteux qu'ils soient prêts à faire l'effort nécessaire et, même s'ils y parvenaient, ce serait en définitive peu dangereux pour la paix du monde, mais ouvrir des discussions avec les Russes conduisait d'abord à reparler de la force multilatérale, ensuite à resoulever le problème allemand.

M. Rusk pense cependant qu'un tel accord ne serait pas inutile. Il peut être important de faire souscrire certains pays comme la Suède, la Suisse, l'Italie, l'Inde, Israël ou le Japon. Il est d'ailleurs peu probable qu'un traité de ce genre puisse aboutir, car l'opinion américaine ne permettrait la ratification que si la Chine s'engageait, ce qui paraît peu probable.

Le Ministre a alors indiqué qu'un des points fâcheux des rapports franco-américains était l'existence d'une sorte de rivalité en Allemagne. On paraissait vouloir persuader les Allemands qu'ils avaient à choisir entre les États-Unis et la France. C'était là une position stupide et dangereuse. Il importait d'en discuter au fond entre Français et Américains et de chercher à y mettre un terme. À Paris comme à Washington, on reconnaît que l'Allemagne doit être liée à l'Ouest, c'est-à-dire appartenir à l'Europe occidentale et rester dans le Pacte atlantique. Il y a là une communauté de vues de principe, qui ne se traduit guère dans les faits. Le résultat est de diviser et de démoraliser les Allemands. Le seul choix qui s'offre à eux est entre l'Ouest et l'URSS, non pas entre la France et les États-Unis.

M. Rusk a reconnu qu'il y avait là en effet un problème. Cette rivalité apparaîtrait moins si certaines divergences franco-américaines, que l'on ne pouvait dissimuler, n'apparaissaient pas. Il visait en particulier notre attitude concernant l'organisation de l'OTAN, notre quasi-désaffection vis-à-vis de cet organisme, nos querelles sur les affectations de troupes. C'était

[1] Accord de Paris du 23 octobre 1954. Sur le sujet, voir *DDF*, 1954 (21 juillet-31 décembre), dans la table méthodique, sous la rubrique *Accords de Paris*.

un fait que bien souvent la France avait, seule, un point de vue différent de ses autres alliés.

Le ministre a ajouté que les divergences existaient peut-être davantage en ce qui concernait l'avenir politique de l'Europe et les rapports que l'Europe unie devrait avoir avec les États-Unis.

Il a été reconnu que ces questions méritaient un échange de vues entre Français et Américains, qui pourrait avoir lieu en particulier lors de la prochaine rencontre à Paris en décembre.

Dans la dernière partie de l'entretien, le Ministre a abordé la question du Sud-Est asiatique et de Cuba. Il a fait remarquer que les Américains continuaient à entretenir les Russes des difficultés produites par l'affaire laotienne, alors que l'influence des Russes était devenue quasiment nulle. Au Laos comme au Vietnam, l'influence chinoise grandissait. L'expérience de l'histoire montrait que les problèmes de ce qui fut autrefois l'Indochine ne pouvaient être résolus que par des arrangements directs avec les Chinois. Tel avait été le cas pour la France entre 1869 et 1954. Bien entendu, il ne serait pas facile d'obtenir l'accord des Chinois, qui au Nord-Vietnam commençaient à prendre les choses directement en main, ce qui avait d'ailleurs l'heureux effet de rendre le gouvernement local de plus en plus impopulaire.

Pour Cuba, il semblait que le régime Castro hésitait entre la Chine et l'URSS. Cuba n'avait pas à proprement parler un régime communiste. De même que Ben Bella en Algérie, Castro ne désirait point s'engager vis-à-vis de qui que ce soit.

(Secrétariat Général. Entretiens et messages, 1963.)

133

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5702 à 5721 [(1)].
Réservé.

Washington, 7 octobre 1963.
(*Reçu :* le 8, 7 h 30).

Le Ministre a eu avec le président des États-Unis dans l'après-midi du 7 octobre un entretien d'une heure et demie.

M. Kennedy a d'abord demandé où l'on en était dans les relations franco-américaines. Elles pourraient, d'après lui, être meilleures.

Le Ministre a répondu qu'après l'entretien qu'il avait eu le matin avec le secrétaire d'État, il lui paraissait que la mésentente portait peut-être plus

[(1)] Ce télégramme est communiqué à New York (n° 310), Bonn (n°s 1792 à 1811) et Londres (n°s 2774 à 2793).

sur les méthodes et procédures que sur le fond des problèmes. Ceci était vrai, en tout cas, pour les relations Est-Ouest et pour la situation en Asie du Sud-Est. Le différend était plus sérieux s'il s'agissait des problèmes de l'OTAN, de la construction d'une Europe politique ou des relations futures entre l'Europe et les États-Unis.

M. Kennedy a interrompu pour demander en quoi les vues françaises et américaines divergeaient à propos de l'Europe.

M. Couve de Murville a indiqué que la construction européenne avait débuté sur le plan économique. Les États-Unis ne pouvaient s'en inquiéter, car le commerce entre les États-Unis et l'Europe s'était, de façon générale, accru largement depuis la création du Marché commun, et d'abord en faveur des États-Unis. Sur le plan militaire, c'était un fait que l'Europe était maintenant en mesure d'assurer une part plus grande de sa propre défense. Elle devait s'unir sur le plan politique et, lorsqu'elle serait unie, aurait à mettre au point ses rapports avec les États-Unis.

À vrai dire, l'Europe n'avait pas encore de position propre en ce qui concerne la défense. La France, pour sa part, était résolue à faire le nécessaire et avait entrepris un programme atomique. L'Allemagne avait sans doute conscience de ses responsabilités, mais se trouvait au point de vue atomique dans une situation particulière. Par contre, c'était un fait que certains États européens avaient peu l'habitude d'assurer eux-mêmes leur propre défense et hésitaient à s'engager dans la voie d'un plus grand effort. En bref, et peut-être était-ce là une des divergences franco-américaines, il importait d'assurer à l'Europe une part plus grande dans les responsabilités de sa défense.

La seconde préoccupation française est, aujourd'hui comme hier, de maintenir l'Allemagne rattachée à l'Ouest. C'est par là seulement que peut être assuré à l'avenir un règlement stable en Europe et que l'on peut empêcher le communisme de submerger tout le continent. C'est pourquoi, et là encore il n'y avait pas d'entente avec les États-Unis, la France ne pensait pas qu'il était sage de mener les négociations en cours avec les Russes. Ceci avait comme effet d'inquiéter les Allemands, et par là de semer le doute dans leur esprit, sinon de les pousser au neutralisme. Le Ministre tenait à ajouter, comme il l'avait dit le matin au secrétaire d'État, qu'il était regrettable pour les Français, les Américains et aussi pour les Allemands, de donner l'apparence qu'il existât un conflit franco-américain à propos de l'Allemagne, comme si elle avait à choisir entre les États-Unis et la France.

Le président Kennedy a répliqué qu'une des raisons du désaccord sur l'Allemagne venait du traité franco-allemand [1], qui tendait à donner aux rapports entre les deux pays un caractère d'exclusivité. Les États-Unis, eux aussi, avaient intérêt à ce que l'Allemagne demeurât attachée à l'Ouest. Mais le traité franco-allemand avait été conclu sans aucune référence au pacte atlantique et sans tenir compte de la position des autres alliés. Le président souhaitait une franche explication franco-américaine sur ce pro-

[1] Signé à l'Élysée le 22 janvier 1963.

blème. Sur les autres points, il ne voyait pas bien sur quoi reposaient les différends franco-américains. L'idée que la France se fait de l'OTAN était un autre problème. Quel était-il exactement ?

M. Couve de Murville a répondu qu'entre États européens, il existait bien entendu le lien de l'Alliance atlantique, mais ce n'était qu'une partie du problème. Le Marché commun s'était créé sur de tout autres données. Il en était de même pour le traité de coopération franco-allemand. Il n'y avait pas lieu de s'étonner que ce traité eût été conclu en dehors de l'OTAN. Il ne fallait point mêler des questions d'ordre complètement différent.

En ce qui concerne l'OTAN, il convient de se rappeler qu'il s'agit d'une alliance militaire, dont l'organisation a été mise sur pied dans l'atmosphère d'extrême tension qui a coïncidé avec la guerre de Corée. La situation d'aujourd'hui est bien différente. Les risques de guerre s'estompent. D'autre part, les pays européens peuvent faire beaucoup plus par eux-mêmes, alors qu'en 1949 seuls les États-Unis possédaient les moyens. En bref, le jugement que la France porte sur l'OTAN est que cette organisation, toujours nécessaire, ne peut demeurer sans changement. Les Européens, dans le domaine des forces conventionnelles comme dans le domaine nucléaire, doivent assurer des responsabilités plus grandes. Il est difficile, en particulier, à des pays comme la France ou l'Allemagne qui ont eu l'habitude dans leur histoire d'assumer la responsabilité de leur défense, d'être invités seulement à mettre quelques contingents nationaux à la disposition d'une armée internationale. Le danger de guerre qui décroît a par ailleurs comme conséquence que l'état d'esprit de 1963 ne peut être le même que celui de 1950. On ne peut pas vivre indéfiniment comme si l'on était sur le pied de guerre.

Le président Kennedy fait remarquer qu'il est vrai que le danger de guerre a diminué, mais lorsque les États-Unis ont tenté d'en tirer la conclusion et ont estimé qu'il était possible de restreindre leur participation à la défense de l'Europe, de vives protestations se sont faites jour, en particulier en Allemagne, où l'on a considéré que le retrait de quatre cents hommes de Berlin était une calamité. M. Couve de Murville a fait remarquer que la France n'avait jamais pris semblable position.

La discussion a ensuite porté sur les problèmes économiques. En dehors de l'agriculture, le Ministre a estimé qu'il existait peu de divergences à ce sujet entre la France et les États-Unis.

M. George Ball a fait remarquer que la France venait de faire un geste aimable, il y a deux jours, sur la question des jus de fruit [1].

[1] En juin, le gouvernement français remet à l'administration américaine des propositions relatives au calendrier des produits pour lesquels il existe encore des restrictions d'importation quantitatives, notamment les jus de fruit. Les Américains expriment leur désaccord quant aux restrictions imposées par la France ; l'affaire risque alors d'amener des représailles américaines (télégramme de Washington n°s 4293 et 4294 du 12 juillet, non publié.)

Le 23 septembre, devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe, M. Habib-Deloncle prononce un discours au cours duquel il déclare que « la France entend poursuivre son effort dans le domaine nucléaire » et ajoute : « Lorsque l'Europe renforcera ses structures politiques, il conviendrait de définir comment l'effort entrepris par la France pourra être utilisé par l'ensemble des nations européennes pour la défense commune. »

M. Couve de Murville a repris en indiquant que, dans la négociation Kennedy qui allait s'ouvrir, la France était favorable à une libéralisation du commerce, à condition que cela fût réciproque. La France n'est pas inspirée d'idées protectionnistes. En fait, le Marché commun est beaucoup moins protectionniste que ne le sont les États-Unis et l'Angleterre.

M. Kennedy a répondu qu'il ne s'inquiétait pas spécialement des questions commerciales. Plus grave était le déficit de la balance des paiements américains. Ceci ne pouvait continuer et il était souhaitable que la France apportât aux Américains une coopération en ce domaine. Le Président pense aux dépenses des touristes et surtout aux investissements de capitaux américains en France. Il a cherché à les décourager en instituant des taxes spéciales.

Le Ministre a fait remarquer que ces investissement de capitaux peuvent être contrôlés, mais ne peuvent être totalement interdits. Que dirait la presse américaine si des mesures de ce genre étaient prises par le gouvernement français ? Nous serions à nouveau accusés d'une prise de position systématiquement anti-américaine.

Le Président a répliqué qu'en ce qui le concerne personnellement, tel ne serait pas son sentiment. Il trouverait même une telle mesure fort utile.

M. Kennedy est ensuite revenu au problème de l'OTAN. Il est évident que les États-Unis entretiennent en Europe des forces trop importantes en prévision d'une guerre conventionnelle, qui n'éclatera probablement jamais. Ils ne peuvent néanmoins retirer leurs troupes comme ils le désireraient. Que peut-on faire ?

Le Ministre lui fait remarquer que nous ne suggérons pas, bien entendu, aux États-Unis de quitter l'Europe, ce serait une faute. Pour le surplus, c'est-à-dire pour les conflits entre la France et l'OTAN, le mieux serait de laisser les choses telles qu'elles sont, de s'en accommoder et d'en parler le moins possible. Pourquoi vient-on provoquer continuellement des discussions qui riment à peu de chose et donnent prétexte à de nouvelles critiques contre la France ? La même observation vaut pour le problème nucléaire.

M. Kennedy, appuyé par ses collaborateurs, MM. Ball et Bolhen, a fait valoir que la chose serait plus facile si l'on n'exprimait pas en France de façon périodique des doutes sur la détermination américaine à tenir ses engagements.

M. Couve de Murville a précisé qu'il ne fallait pas confondre des prévisions à long terme qui, bien entendu, tiennent compte de l'impossibilité pour les Américains de rester éternellement en Europe, avec des considérations portant sur un avenir proche. Ce qui se produira peut-être un jour, n'arrivera pas nécessairement demain. Les responsables français n'ont jamais dit autre chose.

Le président des États-Unis a posé ensuite une question sur le discours fait à Strasbourg par M. Habib-Deloncle [1]. À quoi tendait exactement cette

[1] Les 16 et 17 décembre 1963.

idée d'une force nucléaire européenne à laquelle l'Angleterre était invitée à s'associer ?

M. Couve de Murville a rappelé que l'idée d'une coopération nucléaire franco-britannique n'était pas nouvelle. Elle avait déjà été exposée plusieurs fois. Une force nucléaire européenne serait une chose différente. Elle suppose l'établissement préalable d'un pouvoir politique européen. Lorsque ceci sera fait, et ce n'est pas pour demain, il sera possible d'envisager en effet une force européenne à laquelle la France et la Grande-Bretagne pourraient apporter leurs moyens. C'est par pure coïncidence que le discours du secrétaire d'État a eu lieu au moment où les Anglais se posaient des questions sur leur adhésion à une force multilatérale. Ceux-ci y ont vu, à tort, une manœuvre française.

Le Président regrette que certains événements récents aient pu faire croire qu'il existait des heurts d'intérêts entre la France et les États-Unis. Les appréhensions que, du côté français, l'on paraissait entretenir au sujet des pourparlers avec les Russes, doivent être maintenant dissipées. Mais il est regrettable que la déclaration concernant le Vietnam et invitant ce pays à la neutralité ait été faite à un moment particulièrement inopportun. On a eu l'impression à Washington que les Français cherchaient à accroître les difficultés que les États-Unis rencontrent dans cette région.

M. Couve de Murville a fait valoir qu'il était nécessaire, étant donné les événements qui s'étaient produits au Vietnam, de témoigner de notre intérêt envers ce pays. Il s'agissait d'une déclaration d'ordre très général, qui n'était dirigée contre personne et qui d'ailleurs n'était pas susceptible non plus d'application immédiate. Cette déclaration a été mal reçue à Washington, mais l'a été tout autant à Moscou et à Pékin. Quatre-vingt-dix ans de présence française en Indochine nous ont appris que les problèmes de cette région ne pouvaient être réglés sans accord avec la Chine. Les Russes, comme il l'avait dit le matin au secrétaire d'État, n'étaient plus à même de jouer un rôle effectif dans cette région, pas plus que la Grande-Bretagne, l'autre co-président de la conférence. C'était avec la Chine qu'il faudrait régler un jour le sort du Vietnam.

M. Kennedy a posé ensuite certaines questions concernant l'effort nucléaire d'Israël et les ventes de fusées que la France consentirait à ce pays. M. Couve de Murville a fait remarquer qu'il s'agissait de fusées à court rayon d'action, qui ne peuvent être porteuses d'une arme atomique.

En conclusion, le président des États-Unis a demandé comment il serait possible, dans les mois à venir, de faire comprendre au monde qu'il n'existait point tant de divergences dans les rapports franco-américains.

Le Ministre a répondu que dans deux mois, lorsque M. Rusk viendrait à Paris pour la séance de l'OTAN [1], ces questions pourraient être reprises. Il serait souhaitable, en effet, d'organiser à ce moment des discussions

[1] Voir *DDF*, 1954 (21 juillet-31 décembre), n° 290 (note n° 2).

bilatérales, et aussi d'ailleurs entre les Quatre, pour reprendre l'examen des problèmes en cours.

(Secrétariat général. Entretiens et messages, 1963.)

134

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 6440 à 6452.
Diffusion réservée.

Alger, 8 octobre 1963.
(*Reçu :* 16 h 15).

Je me suis entretenu hier avec M. Bouteflika.

1. Je lui ai donné les informations dont je disposais sur la manière dont commence à s'opérer la saisie des terres appartenant aux colons français [1]. S'il est vrai que jusqu'ici nos compatriotes n'ont pas fait l'objet de sévices ni de sérieuses brimades et que les inventaires s'effectuent dans des conditions relativement satisfaisantes, je devais en revanche appeler son attention sur deux points particulièrement importants. D'une part, les « récoltes » dont le président Ben Bella avait garanti la libre disposition se limitaient aux céréales et aux pins, puisque les agrumes, les olives et les produits maraîchers sont bloqués [2]. D'autre part, les propriétaires européens avaient été informés que leurs cadres de déménagement ne pourraient quitter le territoire algérien sans présentation du quitus fiscal [3]. Sur ces deux points, les instructions reçues par les autorités locales ne correspondaient pas à l'engagement de « correction » pris par le gouvernement algérien.

Sans me donner d'assurance absolument formelle, M. Bouteflika m'a répondu qu'il estimait, comme moi-même, qu'en ce qui concerne les déménagements, l'exigence de présentation du quitus fiscal était contraire à la procédure mise en œuvre d'un commun accord au mois de juin

[1] Concernant la mise en application sur le terrain, dans les campagnes algériennes, de la loi sur la réforme agraire, voir les télégrammes d'Alger nos 6266-6273 et 6316-6323, respectivement des 3 et 4 octobre, non reproduits.

[2] Sur la discrimination apportée par le gouvernement algérien en matière de récoltes entre les céréales et le vin, dont la commercialisation est libre, et les agrumes, olives, produits maraîchers, dont la commercialisation est bloquée, voir les télégrammes d'Alger nos 6338-6340 et 6370-6381, respectivement des 5 et 7 octobre, non reproduits.

[3] Le quitus fiscal est exigé par les autorités de police algériennes avant l'octroi de l'autorisation de déménagement aux exploitants agricoles français expropriés. Se reporter au télégramme d'Alger nos 7248-7252 du 30 octobre, non retenu.

dernier [1]. Quant aux récoltes, mon interlocuteur paraissait ignorer l'existence de la circulaire adressée au préfet et semblait partager mon sentiment sur l'impossibilité d'établir une discrimination entre les différentes catégories de produits. Il m'a donc promis d'examiner d'urgence ce problème. J'ai cependant lieu de craindre, à la lumière des derniers renseignements que j'ai reçus, que le résultat de cet examen ne soit négatif.

Avec un embarras bien compréhensible, le Ministre m'a aussitôt entretenu des difficultés qu'éprouvera le gouvernement algérien à assurer le paiement des ouvriers agricoles travaillant dans les propriétés nationalisées. Il est allé jusqu'à demander si le gouvernement français pouvait envisager de lui accorder, d'une manière quelconque et sous forme d'avance, une aide pour cette opération. J'ai tenté d'obtenir quelques précisions sur une demande aussi surprenante, mais, sauf quand il expose une « doctrine », les propos de M. Bouteflika ne se distinguent pas par leur clarté. Il m'est apparu qu'il s'efforçait de trouver un mécanisme par lequel l'indemnisation ou la libre commercialisation des récoltes serait assortie d'une retenue correspondant, pour une période à définir, au règlement des salaires que le gouvernement algérien est en effet bien en peine d'assurer. J'ai demandé à M. Bouteflika de s'efforcer, dans les jours qui viennent, de préciser sa pensée, en maintenant mon exigence préalable d'une réponse rapide sur la garantie globale des récoltes.

2. M. Bouteflika m'a donné son accord au paiement des personnels des quotidiens français récemment saisis [2], au moins pour le mois écoulé. J'ai insisté sur l'urgence d'un pareil règlement pour lequel, m'a assuré le Ministre, toutes dispositions allaient être prises.

3. M. Bouteflika a abordé les questions militaires. Il m'a indiqué que le président Ben Bella souhaitait, « pour des raisons politiques », que nous hâtions encore l'évacuation de l'Est algérien et que nous essayions encore de gagner quelques semaines sur notre calendrier, de telle manière que toute cette zone puisse être évacuée pour le 1er novembre : le président Ben Bella pourrait alors annoncer cette nouvelle au cours du grand rassemblement « d'un million de personnes » qu'il se propose d'organiser à Alger à l'occasion des fêtes de l'indépendance. J'ai répondu que je consulterai les autorités militaires, mais qu'il me paraissait impossible, pour des raisons techniques évidentes, de précipiter une évacuation qui sera de toutes manières réalisée avant la fin de novembre.

M. Bouteflika m'a alors déclaré que le gouvernement algérien souhaiterait étendre notre coopération aux questions militaires. Le gouvernement algérien voudrait savoir si la France était disposée à donner à l'Algérie une aide importante pour la formation d'unités spécialisées, et en particulier pour son aviation.

[1] Allusion aux entretiens franco-algériens, tenus à Paris du 12 au 26 juin 1963, qui ont porté sur les problèmes de trésorerie, l'aide budgétaire française à l'équipement de l'Algérie, le transfert du patrimoine de la Caisse d'équipement, l'accord relatif à l'arbitrage, le quitus fiscal, questions diverses.

[2] Le 17 septembre.

J'ai répondu que la coopération dans le domaine militaire existait déjà et que jusqu'ici nous avions répondu favorablement à toutes les demandes présentées par l'armée algérienne. Mais il était nécessaire que je sois informé plus précisément de la nature et de l'étendue de ces nouvelles demandes. M. Bouteflika m'a déclaré qu'il n'était pas encore en état de me donner ces précisions. Il s'agissait, croyait-il, d'un programme assez important. Mais avant de nous le soumettre, il avait été chargé d'effectuer auprès de nous un sondage pour reconnaître nos dispositions. Il souhaiterait une réponse de principe assez rapide. J'ai répété que sur le principe je n'avais aucun doute. Mais puisque tel était son désir, je reposerais la question. M. Bouteflika m'ayant laissé entendre que le gouvernement algérien souhaitait la cession, à titre gracieux, de certains matériels importants destinés aux unités spécialisées dont il nous demandait d'assurer la formation, je me suis montré plus réservé.

Il m'apparaît que cette demande, présentée en ce moment précis, s'inspire principalement de préoccupations politiques et serait destinée, si nous répondions hâtivement, à permettre à M. Ben Bella d'en faire publiquement état, démontrant ainsi à l'opposition, à toutes fins utiles, l'excellence des rapports qu'il entretient avec l'armée française.

Il est néanmoins intéressant de noter que ce désir, sincère ou non, de renforcer la coopération militaire, s'exprime au lendemain du retour de M. Boumediene et du compte rendu qu'il a dû présenter de sa visite à Moscou [1].

D'une manière générale, le ton des propos de M. Bouteflika, très différent de celui de notre précédent entretien, le souci qu'à diverses reprises, dans ce curieux mélange, le ministre a marqué d'afficher avec nous de bons rapports, l'embarras qu'il a souvent manifesté m'amènent à penser que le gouvernement algérien est de plus en plus préoccupé de la situation et qu'il souhaite prouver à l'adresse d'un public inquiet, qu'en dépit de ses gestes les plus récents, il garde avec la France de bonnes relations de coopération.

J'ai eu l'occasion d'exprimer le regret que M. Boumaza n'ait pas cru devoir faire à Paris une brève escale [2], qui lui eût permis de prendre avec vous un utile contact. M. Bouteflika s'est tu sur ce point et ne m'a pas davantage parlé des 100 millions de francs non versés par nous au début de ce mois.

Le Ministre m'a enfin indiqué, se référant à la conversation téléphonique qu'il a eue avec vous le 1er octobre, que M. Ben Bella et lui-même partiraient demain pour New York, *via* Genève, où ils feront escale à onze

[1] Le colonel Boumediene, à la tête d'une délégation algérienne, effectue un voyage en URSS du 30 septembre au 5 octobre. Le 4, un accord de coopération économique et technique est signé, portant octroi à l'Algérie d'un prêt à long terme.

[2] M. Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale, séjourne aux États-Unis du 21 septembre au 4 octobre. Il s'entretient le 23 septembre avec MM. Harriman et Mennen Williams et donne une conférence de presse à New York le 2 octobre. Il revient directement des États-Unis à Alger, sans passer par Paris.

heures locales. Le Président ne restera que quatre jours aux États-Unis [1]. M. Bouteflika prolongera quelque peu son séjour.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

135

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5754 à 5771 [2]. *Washington, 8 octobre 1963.*
Réservé.
(*Reçu :* le 9, 1 h 30).

Un second [3] entretien entre le Ministre et le Secrétaire d'État a eu lieu dans l'après-midi du 8 octobre.

M. Rusk a exprimé le désir de revenir sur une des questions abordées hier. Il était en effet important de dissiper le sentiment que pouvaient avoir les Allemands d'être invités à choisir entre les États-Unis et la France. La meilleure manière était d'examiner les principaux problèmes qui se posent à l'Allemagne, afin de déterminer si les prétendus désaccords ne seraient pas qu'apparence.

En ce qui concerne les questions économiques, le Secrétaire d'État avait l'impression que les Allemands estimaient que les tendances françaises les portaient vers l'autarcie économique, alors qu'ils souhaitaient eux-mêmes une plus grande ouverture sur le commerce mondial.

M. Couve de Murville a fait remarquer qu'il était exact dans une certaine mesure que les problèmes agricoles avaient plus d'importance pour les Français que pour les Allemands, ceux-ci étant plus tentés par l'expansion industrielle. Ceci dit, la conception française n'est point de voir le Marché commun se développer dans un sens protectionniste. Bien au contraire, il s'agit de faire de ce Marché commun un système moins protégé que chacun des Six séparément. La France abordait la négociation du GATT dans un esprit positif. Elle était en faveur d'une réduction des tarifs douaniers à condition qu'elle fût réciproque, la situation étant évidemment plus difficile dans le domaine agricole. Sur la question des prix, il était probable que la position de la France était plus proche de celle des États-Unis que de celle de l'Allemagne, mais peut-être serait-il possible un jour, comme on y avait déjà pensé, de réunir une conférence internationale qui discuterait des prix agricoles dans leur ensemble.

[1] Le 8 octobre, le président Ben Bella annonce qu'il ajourne son voyage à New York, par suite de la gravité de la situation intérieure et du nouvel incident à la frontière algéro-marocaine.

[2] Télégramme communiqué à Londres (nos 2805 à 2822), Bonn (nos 1823 à 1840) et New York (n° 312).

[3] Un premier entretien a lieu le 7 octobre, publié plus haut n° 132.

Il n'y avait donc point de différences de principe entre les Américains, les Allemands et les Français. M. Rusk en a volontiers convenu.

Le Secrétaire d'État a ensuite abordé la question militaire. Afin de diminuer le déficit de leur balance des paiements, les États-Unis étaient obligés de demander aux pays sur le territoire desquels ils entretenaient des troupes un certain nombre de mesures, telles que des achats d'armes, afin d'améliorer la situation de la trésorerie américaine. Un accord avait été passé avec les Allemands [1]. Embarrassait-il le gouvernement français ?

Le Ministre a répondu qu'il était normal que les troupes allemandes, qui ont toujours été équipées avec des armes américaines, achètent les éléments de remplacement et les munitions. Nous n'avions pas d'objections non plus à ce que les Américains vendent aux Allemands certains stocks ou dépôts dont ils veulent se débarrasser. Une difficulté venait de se produire à propos du récent accord logistique germano-américain. La situation était maintenant éclaircie. Les choses étaient sans doute différentes pour les fabrications d'armement, notamment en ce qui concerne le char de 1970 [2]. Peut-être ces projets lointains aboutiraient-ils cependant à peu de résultats.

Le Ministre a indiqué que, face à cette coopération avec les États-Unis, il y avait une coopération franco-allemande en matière militaire. Les Allemands bénéficiaient en France de certaines bases, dépôts ou services ainsi que des camps d'entraînement. Des échanges d'unités étaient organisés entre régiments allemands et français. Tout cela se déroulait dans une bonne atmosphère et avec le plein accord de la population. Le Secrétaire d'État a indiqué que l'on se félicitait à Washington d'une telle coopération, que l'on n'en prenait pas ombrage et qu'on l'approuvait entièrement.

Le troisième point soulevé par le Secrétaire d'État avait trait à la question dite « stratégie de l'avant ». Les Allemands étaient très sensibilisés sur ce point, craignant qu'en cas d'attaque leur territoire soit occupé sans riposte sérieuse dans la phase initiale. C'était un fait que, récemment encore, les plans de l'état-major prévoyaient en effet un retrait des unités avancées avant que ne puisse être mise en œuvre la riposte véritable. Devant les objections allemandes, ce plan est en voie de modification.

M. Couve de Murville a noté que, dans un passé encore récent, les Allemands eux aussi nous faisaient reproche de penser plus à la défense de notre territoire qu'à celle de leur pays, à la bataille du Rhin plus qu'à celle de l'Elbe. Pour tenir compte de cet état d'esprit, il a été décidé de pousser en avant certaines unités françaises jusqu'à la frontière de la Tchécoslovaquie. D'autre part, les Allemands voudraient que les armes atomiques tactiques soient utilisées dès les premiers jours d'une guerre.

[1] Accord signé à Bonn le 2 août par MM. McNamara et von Hassel, concernant l'achat par les Allemands de matériel de guerre en compensation des dépenses militaires américaines en Allemagne. Cet accord est assorti de trois *memoranda* : l'un sur le char des années 1970, un deuxième sur la logistique et le troisième sur la collaboration en matière technique et scientifique (voir les télégrammes en provenance de Bonn n°s 6605 et 6635, non reproduits).

[2] Char de combat (*Main Battle Tank*) qui doit arriver au stade de la production au plus tard en 1970 pour être adopté par les forces des États-Unis et de la RFA.

M. Rusk a fait remarquer qu'il était probable que les estimations de l'OTAN avaient été jusqu'à présent trop pessimistes sur l'importance des forces conventionnelles russes. Les divisions des pays satellites étaient de faible utilité militaire. Il était raisonnable d'imaginer qu'une attaque russe pourrait être arrêtée sans armes atomiques tactiques. Les Allemands ont trop tendance à oublier que dans un tel cas, ils seraient victimes de représailles qui les annihileraient totalement. M. Rusk indique que l'idée du général Norstad [1] d'une pause avant l'utilisation des armes atomiques demeurait la règle de la stratégie américaine. C'était la seule manière de rendre plausible l'efficacité de la dissuasion.

M. Couve de Murville est passé ensuite aux problèmes résultant pour les Allemands des discussions entre Américains et Russes. Il semblait, après les conversations d'hier, que les positions française et américaine étaient assez semblables : pas de zone démilitarisée, pas de neutralité de l'Allemagne, pas de cristallisation du *statu quo*. Les Allemands avaient pourtant entretenu toutes ces craintes au lendemain de l'accord de Moscou [2], et à l'annonce des nouveaux contacts russo-américains.

Le Secrétaire d'État a reconnu que le gouvernement des États-Unis était coupable de n'avoir pas prévenu à temps les Allemands et de leur avoir laissé ignorer que la signature d'un grand nombre de pays était sollicitée pour un accord qu'ils pouvaient croire tripartite. Il y avait eu là une faute de la diplomatie américaine, due en grande partie au peu de confiance que l'on a à Washington dans la discrétion allemande.

Le Secrétaire d'État, d'autre part, a réaffirmé que les États-Unis étaient décidés à maintenir leur attitude de fermeté sur Berlin. Les Russes n'osaient même plus soulever la question. D'ailleurs, il fallait bien admettre que toute négociation sérieuse avec l'URSS était bloquée pour le moment.

Le Secrétaire d'État néanmoins s'étonne de certaines déclarations récentes faites par les socialistes, les libéraux et même certains chrétiens-démocrates concernant Berlin. Ceci est lié assez curieusement à l'évocation de plus en plus fréquente de l'idée de réunification. Qu'en pense-t-on du côté français ?

M. Couve de Murville a répondu qu'il existait une certaine confusion d'esprit parmi les hommes politiques allemands. Il était, par exemple, surprenant que M. Schröder, qui, le 17 septembre à Paris [3], parlait d'une politique de mouvement dans le seul but d'améliorer le *statu quo*, soit revenu de Washington en affirmant que c'était toute politique d'immobilisme qui devait être abandonnée.

M. Rusk a confirmé que, lors de son récent passage à Washington, le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne lui avait en effet dit que

[1] SACEUR, *Supreme Allied Commander Europe*.

[2] Accord signé à Moscou le 5 août.

[3] M. Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, en visite à Paris a, le 17 septembre, un entretien avec M. Couve de Murville ; les deux ministres estiment qu'il ne faut pas laisser se dégrader le *statu quo* en Allemagne.

l'immobilisme était périmé [1], en particulier dans les rapports avec les États satellites. La situation était rendue plus difficile du fait que les Allemands ne pouvaient abandonner leurs revendications territoriales au-delà de la ligne Oder-Neisse. Enfin, il fallait faire quelque chose de concret en matière de réunification.

M. Couve de Murville observe qu'il y a toujours eu deux tendances en Allemagne. L'une, suivie à ce jour par le gouvernement de Bonn, était de rattacher l'Allemagne à l'ouest, de maintenir une position de résistance vis-à-vis des Soviets et de ne pas chercher à faire cavalier seul avec Moscou. L'autre tendance était de penser que, pour aboutir à la réunification, l'Allemagne devait traiter directement avec la Russie. Cette tendance, celle du SPD [2] et de la FDP [3], paraissait se développer, sans qu'on sache quelle serait la politique du futur gouvernement. Nous devions être vigilants, car notre intérêt est de maintenir l'Allemagne à l'Occident et c'est l'objet du traité franco-allemand [4].

Avant de conclure cette discussion, le Secrétaire d'État a rappelé que la totalité des forces allemandes était affectée à l'OTAN. Du côté français, l'on avait des doutes sur l'organisation actuelle, mais d'après ce que M. Rusk avait compris, on ne proposait néanmoins pas à Paris de discuter des modifications immédiates. Si nous avions des idées de changements, quelles étaient-elles ?

Le Ministre a confirmé qu'il serait vain à l'heure actuelle de proposer une nouvelle organisation, que les autres partenaires européens de l'Alliance n'accepteraient pas. Quand les pays européens seraient d'accord entre eux, on pourrait en parler. En gros, ce à quoi nous songeons, c'est à donner aux puissances européennes la responsabilité de la défense directe de l'Europe. Aux Allemands en particulier devrait être confiée la responsabilité de mener la première bataille sur leur territoire.

M. Rusk a répondu que ceci ne choquait nullement les Américains, et que, depuis des années, ils avaient demandé aux puissances européennes de prendre une participation plus grande et de ne point s'en remettre aux seuls États-Unis. Si c'était là ce qu'il s'agissait de modifier, il est probable qu'il pourrait exister un accord franco-américano-allemand. En attendant, puisque la chose n'était pas possible, la France ne pourrait-elle donner quelques marques d'approbation publiques envers une organisation qui restait particulièrement chère aux Allemands ?

Le Ministre a répondu que, pour des raisons françaises, nous avions retiré certaines unités navales [5] ou terrestres du commandement atlantique et entrepris un programme atomique. Le mieux serait maintenant de le tenir pour acquis et de n'en plus parler.

[1] Le 20 septembre, M. Schröder a un entretien avec M. Rusk à Washington ; il confirme l'adhésion de la RFA à la « politique du mouvement » vis-à-vis de l'Est.

[2] SPD : parti démocrate allemand.

[3] FDP : parti libéral allemand.

[4] Signé le 22 janvier 1963.

[5] Le 21 juin 1963.

En conclusion, il a été constaté que, sur les terrains économique, militaire et politique, les intérêts franco-américains n'étaient pas vraiment opposés ; il restait à vérifier si cela se confirmerait dans la pratique.

(Collection des télégrammes, 1963.)

136

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5743 à 5753 [1]. *Washington, 8 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 9, 1 h 50).

Le Ministre [2] a eu dans la matinée du 8 octobre un entretien avec M. George Ball, qui a porté sur un grand nombre de sujets tant économiques que politiques.

Le sous-secrétaire d'État a d'abord déclaré que contrairement à des rumeurs venues d'Europe, il était tout à fait inexact que les États-Unis aient cessé d'être favorables à l'unité européenne et s'en désintéressaient. Tout au contraire, aujourd'hui comme hier l'on souhaitait à Washington voir l'Europe s'unir par le moyen de la Communauté économique européenne ou de tout autre façon. L'on considère aussi que cette Europe unie doit avoir une politique agricole commune et un marché agricole commun, même si cela doit entraîner pour les États-Unis certains ajustements.

Le Ministre a déclaré qu'il prenait note de ces déclarations et en était satisfait. À l'heure actuelle, l'évolution du Marché commun, qui sera toujours longue et ardue, est dans l'ensemble favorable. Les deux principaux problèmes qui préoccupent les ministres des Six sont, d'une part, la recherche d'une solution pour les problèmes agricoles et, d'autre part, la fusion des Communautés, à tout le moins de la Communauté économique européenne et de la CECA. Les questions agricoles étaient les plus urgentes ; il était nécessaire, avant l'ouverture des discussions du GATT au printemps, d'arriver à un accord entre les Six sur le statut des principaux produits agricoles et de faire quelque progrès, malgré les difficultés que rencontrent les Allemands en ce qui concerne le problème des prix. Les négociations étaient en bonne voie.

Du point de vue français, l'avenir du Marché commun agricole, c'était d'abord la viande et les fruits et légumes. Des importations resteraient sans

[1] Ce télégamme est communiqué à Londres (n°s 2794 à 2804), Bonn (n°s 1812 à 1822) et New York (n° 311).

[2] M. Couve de Murville séjourne à Washington du 5 au 9 avril.

doute nécessaires pour des raisons de spécification pour les viandes, quant aux produits laitiers c'était un problème à part. En ce qui concerne la viande, c'est-à-dire en fait le bétail sur pied, deux pays européens, la France et le Danemark, avaient vocation particulière. La politique agricole commune posait malheureusement des problèmes pour les pays tiers, États-Unis, Commonwealth blanc, Argentine. Il serait normal d'en discuter et sans doute l'occasion s'offrirait-elle lors de la négociation du GATT à Genève. De même il faudrait parler des prix et peut-être s'orienterait-on vers une conférence mondiale sur l'agriculture. Enfin se poserait aussi la question des surplus agricoles. L'Europe en aurait, comme les États-Unis, et la simple livraison des excédents aux pays sous-développés n'était pas en soi une bonne solution. Il y avait là un problème sérieux.

Le sous-secrétaire d'État a répondu que, malgré certaines difficultés d'ordre intérieur, le gouvernement des États-Unis partageait dans leur ensemble les vues françaises. Il serait nécessaire de discuter la question des prix, qui n'avait été jusqu'à présent que sommairement abordée en ce qui concerne les céréales.

M. George Ball en est venu à la question des poulets [1]. On souhaiterait du côté américain en finir rapidement. Le point était de savoir à combien chiffrer les dommages que les mesures de protection européennes causaient aux producteurs américains. On était prêt du côté des États-Unis a s'en remettre à un arbitrage ou à une expertise sous les auspices du GATT. Le Ministre a indiqué que, sans pouvoir s'engager sur un sujet qui concernait la Communauté économique dans son ensemble, une telle solution pouvait présenter en effet des avantages.

M. George Ball a parlé ensuite de la conférence sur le commerce mondial qui s'ouvrirait en mars à Genève. Il venait d'en discuter avec M. Kristensen [2], qui estimait comme lui qu'à la prochaine réunion ministérielle de l'OECD [3], la question devrait être évoquée. Il importait en effet que les membres de cette organisation adoptent des attitudes parallèles, sinon les pays communistes en prendraient avantage pour se poser en champion des pays sous-développés.

Passant aux questions politiques, M. Ball a demandé comment fonctionnait la coopération franco-allemande. Le Ministre a donné quelques indications sur ce point et a indiqué, comme il l'avait dit la veille au Président et au Secrétaire d'État, que cette coopération serait meilleure si les Allemands n'avaient pas l'impression d'être l'objet d'une sorte de rivalité

[1] Le 30 mai, le Conseil des ministres de l'Agriculture de la CEE décide de porter de 20 à 30 pfennigs (soit une augmentation de 12 centimes français) le prélèvement opéré sur le kilogramme de poulet importé, mesure qui atteint principalement Israël, le Danemark et les États-Unis ; le pays importateur en cause est l'Allemagne. Les États-Unis menacent de mesures de rétorsion et réclament une réduction du prélèvement. L'affaire prend de l'importance avec M. Fulbright, sénateur démocrate de l'Arkansas, État grand producteur de poulets. En septembre, les États-Unis acceptent de faire estimer par le GATT la valeur du dommage subi, celui-ci se monte à 46 milliards de dollars selon les Américains et à 19 milliards de dollars selon la CEE.

[2] M. Thorkil Kristensen, économiste danois, secrétaire général de l'OCDE.

[3] Les 19 et 20 novembre à Paris.

franco-américaine entretenue par Washington. M. Ball a affirmé qu'une telle idée n'avait jamais été encouragée par les responsables américains.

Le sous-secrétaire d'État a indiqué qu'en invitant les Allemands à entrer dans une force multilatérale, le gouvernement américain se proposait surtout de ne pas les laisser sous l'impression qu'ils étaient victimes de discrimination, et qu'ils ne pourraient jamais approcher des secrets atomiques. Ceci dit, lorsque cette force existerait et que l'Europe aurait progressé vers l'unité, il n'était point impossible que les États-Unis se retirent pour laisser la force entièrement entre les mains des Européens. La discussion s'est poursuivie par des remarques de M. George Ball sur la situation en Algérie. L'amitié de Castro et de Ben Bella est pour les Américains un sujet de préoccupations. Enfin le sous-secrétaire d'État a relaté, comme il l'avait fait précédemment auprès de l'ambassade, ses impressions de voyage au Portugal et au Pakistan.

À Lisbonne, M. Ball avait eu l'impression pour la première fois que M. Salazar, sans s'engager, acceptait de discuter de l'avenir des colonies portugaises. Si la France pouvait appuyer les efforts américains, elle trouverait maintenant un climat plus favorable.

Quant au Pakistan, le maréchal Ayoub demeure obsédé par la crainte d'une attaque de l'Inde. Britanniques et Américains cherchent des formules qui lui donneraient une certaine garantie contre une agression de son voisin, mais les relations étroites entre la Chine et le gouvernement de Karachi ne faciliteraient guère les choses.

(Collection des télégrammes, 1963.)

137

NOTE POUR LE CABINET DU MINISTRE
à l'attention de M. Bernard Durand

N. 138/AS [1]. *Paris, 9 octobre 1963.*

M. Guillaume Georges-Picot [2] est venu voir le directeur d'Asie hier, 8 octobre, pour le mettre au courant des principaux résultats de sa mission de prospection économique en Chine populaire (voir la communication de Hong Kong n° 722 du 4 octobre 1963 [3]).

1. Il a été reçu à Pékin par le vice-ministre du Commerce extérieur, M. Lu Heu-chang mais, comme il fallait s'y attendre, les contacts se sont élevés à un niveau plus haut. M. Georges-Picot a été reçu par le maréchal

[1] Mission de M. Guillaume Georges-Picot en Chine populaire.

[2] M. Guillaume Georges-Picot est le responsable pour les affaires d'Extrême-Orient au Conseil national du patronat français. La mission a lieu du 18 septembre au 3 octobre.

[3] Non reproduite. La note du directeur d'Asie, Étienne Manac'h, donne en effet les principaux résultats de la mission du CNPF.

Chen Yi, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et a pu s'entretenir avec M. Chou En-laï pendant quelques instants avant le banquet organisé à l'occasion de la célébration du 1er octobre.

2. Le rapport de mission sera rédigé lorsque les deux autres membres de la délégation du CNPF (MM. Evain et de Crouÿ-Chanel) seront rentrés de Chine. Un exemplaire de ce rapport sera mis à notre disposition.

3. D'ores et déjà, on peut signaler que l'intérêt des Chinois s'est concentré sur le problème des industries mécaniques, de la construction de bateaux et de la construction par la France d'une raffinerie de pétrole.

4. M. Georges-Picot estime pour sa part que l'exposition française prévue pour 1964 gagnerait à n'être considérée que comme une expérience préalable (elle ne concernerait que les firmes Olivier et Brambiglia), à la suite de quoi on pourrait envisager une exposition plus large et plus représentative des activités industrielles françaises, par exemple pour 1965.

5. Sur le plan des relations franco-chinoises, Pékin attache un intérêt à l'échange de missions économiques et techniques. Toutefois, on souhaiterait, en attendant une « normalisation prochaine » des relations politiques entre les deux pays, l'installation à Paris et à Pékin d'une représentation commerciale et culturelle permanente. M. Georges-Picot estime pour sa part que l'innovation serait opportune mais il se réserve d'entretenir M. Couve de Murville de la question.

6. Sur le plan politique, les Chinois n'ont pas caché à M. Georges-Picot qu'ils seraient disposés à envisager l'établissement de relations plus directes avec la France. Toutefois, Pékin ne semble pas fléchir sur le problème du préalable formosan. Quant à l'accession de la Chine populaire à l'ONU, Pékin estime que ce n'est pas à la Chine populaire à solliciter son admission mais à l'Organisation elle-même de l'inviter à occuper le siège de membre fondateur.

7. Les Chinois, interrogés sur le problème de la convergence apparente entre Moscou et Washington, ne semblent pas trop se soucier du danger qu'elle peut représenter pour eux. Compte tenu de la structure et des inhibitions politiques réciproques, il ne leur paraît pas que la conjonction puisse aller très loin. En revanche, en face de cette conjonction de deux pays relativement jeunes (URSS et États-Unis), le parallélisme des positions de deux pays de vieille culture comme la France et la Chine retient l'attention et quelque chose pourrait être fait pour concrétiser leurs relations.

8. Les Chinois portent intérêt à l'évolution des pays africains de langue française que Formose semble avoir intelligemment travaillés. On semble estimer à Pékin que l'amélioration des relations avec la France pourrait permettre de faire avancer les contacts de la Chine populaire en Afrique.

9. M. Georges-Picot, en attendant de voir M. Couve de Murville, doit rencontrer très prochainement M. Burin des Roziers[1] (il ne sait si le général de Gaulle souhaitera l'entendre).

[1] M. Burin des Roziers est le secrétaire général de la Présidence de la République.

10. Le directeur d'Asie a suggéré à M. Georges-Picot qu'il voie M. Edgar Faure avant son départ pour le Cambodge et la Chine (le 11 octobre). M. Georges-Picot se propose de voir l'ancien président du Conseil dans les meilleurs délais.

(Chine 1956-1967-1963.)

Note : Ci-joint copie d'une note établie à Hong Kong par notre consul général avec l'accord de M. Georges-Picot.

138

M. Binoche, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 786/EU [1]. *Belgrade, 9 octobre 1963.*

Par dépêche n° 742 en date du 18 septembre 1963 [2], j'ai rendu compte à Votre Excellence des entretiens qui ont eu lieu avec différentes personnalités yougoslaves lors du passage à Zagreb du ministre de l'Industrie, M. Maurice Bokanovski. Je voudrais aujourd'hui apporter à leur sujet quelques commentaires.

Sur le plan politique, les déclarations de M. Brilej sur l'intérêt que l'on porte à Belgrade à l'affermissement de la position française en Europe et au souhait du gouvernement yougoslave d'entretenir des relations plus étroites avec Paris méritent d'être retenues. Il n'est pas concevable, étant donné tout ce que nous savons des attitudes de nos partenaires, qu'un membre du Conseil exécutif ait pu prononcer de telles affirmations dans de telles circonstances sans y avoir été autorisé. De plus, ces propos concordent très exactement avec d'autres qui m'ont été tenus peu de temps auparavant par des interlocuteurs également qualifiés. Il n'est donc pas douteux qu'à l'heure actuelle les dirigeants yougoslaves seraient heureux de voir les relations entre les deux pays se resserrer sur le plan politique. Mais il est plus difficile de discerner le but auquel pourrait tendre un tel rapprochement. Qu'il s'agisse de la question de Berlin, de la division de l'Allemagne, du récent traité de Moscou, du Marché commun, les politiques des deux pays peuvent difficilement s'accorder pour une action positive. Il est peu vraisemblable que les Yougoslaves n'en soient pas parfaitement

[1] Cette dépêche est communiquée à Moscou, Londres, Washington, Bonn, Prague, Varsovie, Bruxelles-Delfra, Rome, Repan (Représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord).

[2] Cette dépêche, non reproduite, retrace les grandes lignes des deux entretiens que M. Maurice Bokanovski a avec M. Djuverovic, ministre yougoslave du Commerce extérieur, et avec M. Brilej, membre du Conseil exécutif fédéral et président de la commission des Affaires économiques. Les principaux points évoqués portent sur le déséquilibre des échanges commerciaux en faveur de la France ainsi que sur la question de la libéralisation des échanges et la durée des crédits.

conscients. Mais s'ils ont pu croire, pendant un moment, que la nouvelle politique française pourrait tendre à une sorte de neutralisme actif parallèle au leur, nos récentes prises de position sur les problèmes de la détente les auront sûrement détrompés. Nos attitudes en ce qui concerne la décolonisation, l'aide aux pays sous-développés, la réunification du Vietnam, correspondraient davantage à leurs tendances. Cependant, lorsque nos interlocuteurs disent que notre politique les intéresse, ils font presque toujours allusion à l'Europe. C'est ainsi que j'ai pu savoir, de très bonne source, que lorsque l'accord franco-allemand a soulevé d'assez vives protestations dans les pays de l'Est et notamment en Pologne, les dirigeants yougoslaves, parlant à un niveau assez élevé, ont indiqué à l'ambassadeur de Pologne à Belgrade qu'ils ne croyaient pas opportun de trop agiter cette question car la politique européenne de la France présentait par ailleurs des aspects très intéressants.

Il se peut qu'en cherchant un rapprochement avec le gouvernement français, les Yougoslaves n'aient pas de but précis dans l'immédiat et qu'ils soient simplement attirés par les possibilités éventuelles des initiatives françaises.

Mais il est également possible qu'ils recherchent avant tout des satisfactions d'amour-propre et que leurs intentions n'aillent pas beaucoup plus loin que quelques échanges de visites ministérielles ou de missions de bonne volonté, et peut-être aussi l'obtention de crédits plus abondants pour leur développement économique.

En fait, c'est à cela et rien de plus qu'a conduit le rapprochement effectué avec l'Italie depuis peu d'années et dont on fait ici grand cas.

S'il en était ainsi, les avances yougoslaves ne présenteraient ni grand intérêt, ni grand risque, et une attitude compréhensive de notre part se justifierait surtout par le souci de ne pas provoquer une réaction de dépit.

Faisant la transition avec les questions économiques, le problème de l'aide pour la reconstruction de Skoplje a manifestement préoccupé nos deux principaux interlocuteurs. Étant donné ce qui a pu filtrer sur nos intentions, et surtout ce qui a été déjà fait ou annoncé par d'autres, il serait extrêmement désirable que nous ne tardions pas davantage à notifier ce que nous sommes disposés à faire.

Enfin dans l'ordre des relations économiques, deux points sont à retenir : les délais trop courts de nos crédits d'investissement et l'octroi à la Yougoslavie du traitement OECD pour les libéralisations contingentaires [1]. Le premier point ne concerne pas que les relations franco-yougoslaves, le problème se pose dans le monde entier, et il n'est pas douteux qu'en face de concurrents pour lesquels les crédits officiels, limités par l'accord de Berne [2], sont systématiquement relayés par des crédits ban-

[1] Le 28 décembre 1960, la France accorde à la Yougoslavie les mesures libératoires du GATT.

[2] Concerne la politique de crédit à moyen terme ou à terme prolongé. Les prescriptions de cet accord sont en fait tournées grâce à l'intervention d'organismes bancaires ou financiers étrangers qui agissent avec une plus grande souplesse que les Français.

caires, nos industriels vont se trouver fort dangereusement handicapés si une solution n'est pas rapidement trouvée.

Quant aux libéralisations OECD, elles revêtent aux yeux des Yougoslaves une importance très grande mais beaucoup plus théorique que pratique. En effet, pour la plupart des postes que nous aurions à libérer, les Yougoslaves ne sont guère compétitifs et nous aurions en cas de surprise due à des manœuvres de *dumping* la possibilité d'user des clauses de sauvegarde. On ne voit donc pas très bien pourquoi nous nous attachons avec tant d'obstination à refuser aux Yougoslaves cette satisfaction que les Anglais, les Scandinaves et beaucoup d'autres leur ont déjà concédée. Les ventes françaises en Yougoslavie représentant cette année plus de trois fois celles des Yougoslaves en France, une position trop intransigeante de notre part pourrait amener les Yougoslaves à restreindre unilatéralement leurs achats en France pour les orienter sur nos concurrents, comme ils en ont la possibilité quotidienne. Il serait peu opportun de leur donner un bon prétexte alors que l'octroi *de facto* du traitement OECD ne présente réellement aucun inconvénient sérieux et pourrait nous permettre de rejeter sur les insuffisances du système yougoslave la responsabilité du déséquilibre actuel de notre balance commerciale.

(Europe, Yougoslavie, EU 37-24-1, 1961-1965.)

139

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. n°s 2268 à 2278 [1]. *Paris, 10 octobre 1963.*
Urgent. Par courrier.

Un échange de vues a eu lieu au Département le 8 octobre avec des représentants de l'*Auswärtiges Amt* (MM. Ophüls [2], von Stempel et Mühlen) sur le problème de la fusion des institutions des Communautés européennes.

1. Nous nous sommes trouvés d'accord avec les Allemands sur les points suivants :

a. La fusion des institutions doit être le premier pas vers la fusion des Communautés.

[1] Ce télégramme est communiqué par courrier à Washington (n° 19298) et Luxembourg (n° 146), il l'est par fil à Bonn (n°s 8348-8358), Rome (n°s 4509-4519), La Haye (n°s 2426-2436) et Bruxelles (n°s 2968-2978).

[2] Prof. Carl Friedrich Ophüls, représentant de la RFA à la CEE.

b. D'une manière générale, pour définir les institutions à créer, nous préférons nous inspirer des règles du traité de Rome [1] plutôt que de celles du traité de Paris [2].

c. La Commission unique devrait avoir neuf membres, nommés par les gouvernements pour une même période de quatre ans. Elle aurait un président et trois vice-présidents, ces mandats étant donnés pour deux ans. L'accord à intervenir pourrait prévoir une « modification » du nombre des commissaires comme dans le traité de Rome. Il ne contiendrait pas de disposition accordant des pouvoirs particuliers au président en ce qui concerne l'administration des services et l'exécution des délibérations de la Commission. La Commission serait responsable devant l'Assemblée dans les mêmes conditions que la Commission de la CEE (art. 144) [3]. Elle ne s'appellerait pas la « Haute Commission » comme dans le projet néerlandais (les Allemands ont une préférence pour « la Commission des Communautés européennes ». Nous proposons « la Commission »).

d. Le Conseil unique suivrait les règles de présidence de celui de la CEE : période de six mois, même ordre alphabétique. Il conviendra d'étudier plus en détail les cas où les problèmes pourraient se poser dans le calcul des majorités.

e. Fusion des services. L'accord à intervenir devra contenir une disposition prévoyant que des mesures de fusion seront prises en ce qui concerne les administrations.

f. La fusion des Communautés devra être évoquée dans l'accord, sous une forme à déterminer.

Vous pourrez faire état de la position française sur ces différents points dans les discussions que vous aurez avec vos collègues.

2. D'autres points, qui ont fait l'objet d'échanges de vues, doivent être encore étudiés de part et d'autre.

a. Procédure. Les Allemands reconnaissent que, d'un point de vue juridique, on peut considérer que la fusion se situe en dehors du cadre des articles relatifs à la révision dans les traités de Rome et de Paris (les traités n'ont d'ailleurs pas les mêmes dispositions à ce sujet). Mais pour des raisons politiques, ils préféreraient s'y référer. Nous avons maintenu qu'il s'agissait d'un accord intergouvernemental normal, indépendant des articles de révision. La question d'une consultation de l'Assemblée, sur laquelle les Allemands insistent, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre procédure, devra encore être examinée.

b. Terminologie. L'unification des termes en usage dans les trois communautés [4] pose un problème délicat. Est-on sûr qu'en donnant le

[1] Signé le 25 mars 1957 par la France, la R.F.A., l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, il institue la Communauté économique européenne.

[2] Signé le 18 avril 1951, il institue la CECA.

[3] L'article 144 du traité de Rome prévoit que, pour être adoptée, une motion de censure sur la gestion de la Commission doit être votée par la majorité des deux tiers des voix exprimées et par la majorité des membres qui composent le Parlement européen.

[4] CECA, CEE et EURATOM.

même nom à ce qui est « recommandation » dans la CEE et « directive » dans la CECA, l'on ne serait pas amené à unifier les pouvoirs d'action étant donné que ces décisions, similaires dans la procédure, sont parfois différentes dans leurs conséquences ?

c. Sort des commissaires ou des membres de la Haute Autorité qui ne feraient pas partie de la Commission unique. Les Allemands sont enclins aux solutions les plus généreuses : les intéressés garderaient leur traitement pour la période qui resterait à courir de leur mandat. Nous avons marqué nos réserves.

d. Implantation des institutions. Les Allemands penseraient à installer à Luxembourg, outre la Banque, le Comité économique et social.

e. Délais pour la fusion des communautés : les Allemands seraient prêts à l'envisager pour l'époque où l'union douanière serait réalisée, c'est-à-dire vraisemblablement vers 1967. Nous disons trois ans après la décision sur la fusion des institutions, ce qui reviendrait au même si cette dernière intervenait en janvier 1964.

3. Enfin, nos interlocuteurs allemands nous ont fait part, en ce qui concerne la fusion des institutions ou d'autres domaines, de divers projets dont nous nous sommes bornés à prendre note en marquant, le cas échéant, les objections préliminaires que nous y voyions.

Les Allemands étudient notamment : la possibilité d'opérer une décentralisation administrative de certains services de la Commission unique ; l'opportunité d'élargir la Cour de Justice ; l'extension par étapes à la CECA des pouvoirs des représentants permanents ; l'attribution à la Commission de contrôle budgétaire de la CEE de pouvoirs concernant la CECA ; la possibilité de faire investir par l'Assemblée le président de la Commission unique ; l'augmentation des pouvoirs de l'Assemblée en matière d'approbation des traités, de budget et de législation.

Enfin, l'*Auswärtiges Amt* souhaiterait que les accords en préparation concernant les brevets se situent davantage dans le cadre des Six.

4. Il a été entendu que les questions évoquées sous les paragraphes 2 et 3 ci-dessus continueraient à faire l'objet d'un échange de vues franco-allemand. Les Allemands ont précisé que les suggestions qu'ils avançaient (§ 3 ci-dessus) ne seraient pas pour l'instant communiquées à nos partenaires. Nous reprendrons contact dès que possible avec l'*Auswärtiges Amt* pour lui faire part de nos observations sur ces divers sujets.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1963.)

140

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 6533 à 6534. *Alger, 10 octobre 1963.*

(*Reçu :* 21 h 40).

Selon un communiqué du ministère algérien des Affaires étrangères, M. Tseng Tao, ambassadeur de la République populaire de Chine, reçu hier par M. Bouteflika, lui a fait part de la décision de son gouvernement [1] d'apporter à l'Algérie, dans le cadre d'un accord de coopération, une assistance économique et technique pour son développement. Il s'agit en particulier d'un prêt à long terme et sans intérêt, d'un montant de *25 milliards d'anciens francs,* prêt qui n'est assorti d'aucune condition. « La signature de cet accord de coopération, assure le communiqué, se fera dans un très proche avenir. »

L'offre chinoise est à rapprocher de la générosité soviétique ; on sait que le colonel Boumediene a récemment paraphé à Moscou [2] un accord de coopération économique avec l'Union soviétique et reçu d'elle la promesse d'un prêt à long terme dont le montant serait de *50 milliards d'anciens francs environ.*

Les deux nations communistes rivales emploient donc les mêmes armes pour tenter de se concilier les faveurs du gouvernement d'Alger et prêtent également leur appui politique au régime benbelliste, engagé dans un conflit intérieur de plus en plus préoccupant.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] Une délégation algérienne, conduite par M. Amar Ouzegane, ministre d'État, se rend en Chine du 1er au 8 octobre. Le ministre algérien s'entretient, le 4, avec MM. Chou En-laï et Chen Yi. L'accord sino-algérien de coopération économique et technique est signé le 28 octobre. Il est assorti d'un accord « d'aide spéciale à l'Algérie », accord secret d'aide militaire. Voir le télégramme d'Alger n°s 7191-7192, du 29 octobre, non retenu.

[2] Le 4 octobre. Voir le télégramme d'Alger n°s 7191-7192, non reproduit.

141

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

Afrique du Nord

N. *Paris, 11 octobre 1963.*

En présence d'un conflit prolongé aux frontières algéro-marocaines, la question pourrait se poser de l'attitude que nous devrions adopter au regard de l'assistance technique militaire française établie au Maroc et de l'exécution du programme actuel d'aide militaire.

Nous n'avions pris jusqu'ici qu'une mesure de précaution, destinée à nous maintenir à l'écart de ce différend. Notre ambassade à Rabat a fait prévenir les pilotes français de l'école de Marrakech de ne s'associer en aucun cas aux sorties, qui seraient effectuées dans les zones qui font l'objet de contestations.

Cette mise en garde pourrait être utilement étendue à tous les officiers détachés par notre mission militaire de coopération technique auprès d'unités marocaines éventuellement appelées à faire mouvement. En effet, leurs fonctions, en théorie limitées à l'assistance militaire technique, les conduisent à dépasser souvent ce rôle pour prendre une part plus active à la vie des régiments marocains.

Au moment où le ministère des Armées, cédant à l'insistance du Département et des Marocains, paraît plus disposé à livrer par précompte sur les crédits de l'aide en 1964 [1] plusieurs matériels typiquement adaptés aux combats dans les régions du Sud (12 avions *Broussard* [2], *jeeps* et 20 *AML* [3]), la question se pose de l'opportunité politique de telles fournitures. Le problème peut être évoqué par M. Messmer au moment où il prendra la décision de livrer par anticipation les avions et véhicules demandés par le Maroc. Il a été indiqué verbalement aux services du ministère des Armées que la nature des opérations en cours ne paraissait pas, jusqu'ici, justifier une modification du programme à long terme de nos livraisons, mais que ce point devrait sans doute être considéré à nouveau si nous étions saisis de nouvelles demandes marocaines ou si le différend prenait figure de conflit.

(Afrique du Nord - Maroc M-q-2 Situation politique - conflit de frontières.)

[1] Le 18 mai 1963, un accord sur l'aide exceptionnelle militaire (dit programme de cinquante millions) est conclu avec le Maroc ; il stipule qu'une aide exceptionnelle de cinquante millions de francs, à répartir sur les années 1963 et 1964, est consentie au Maroc.

[2] Avion de reconnaissance, à un seul moteur et à six places.

[3] Automitrailleuse légère.

142

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Cattani
à Paris, le 14 octobre 1963, 16 h

C.R. [1]

Étaient présents :

MM. Cattani
Brosio

MM. Couve de Murville
Lucet

M. Couve de Murville. – Comme vous, je reviens de Washington [2] et M. Rusk m'a surtout entretenu de ses contacts avec les Russes. Dans un long exposé, il a tenu à me démontrer qu'il n'existait aucune détente en aucun endroit du globe. Peut-être croyait-il me faire plaisir, ce qui n'était d'ailleurs pas le cas. Sur ces questions des rapports Est-Ouest, nous n'avons pas de désaccord avec les Américains. Nous n'avons d'ailleurs non plus aucune inquiétude sur leur comportement et nous savons qu'ils ne commettront pas d'imprudence, mais nous sommes néanmoins hostiles à ces contacts, ne serait-ce que parce qu'ils ont comme principal résultat de créer le trouble en Allemagne. Les Américains ne s'apprêtent à signer aucun accord spécial avec les Russes, sauf sur le plan bilatéral et bien entendu ils vont vendre des quantités importantes de blé aux Russes. D'ailleurs, nous ne leur reprochons pas cette vente, c'est une opération commerciale qui est probablement avantageuse pour tout le monde. Les Américains nous ont parlé aussi de la question des poulets. J'ai l'impression qu'ils cherchent à terminer une affaire qui a été mal engagée. L'on en discute aujourd'hui à Bruxelles [3]. Je comprends que, du côté américain, la principale difficulté est de savoir si, après une expertise du GATT, les États-Unis conserveront ou non leurs droits de négociation. Je ne vois pas d'ailleurs très bien pourquoi ils posent le problème de cette façon, car la tâche des experts du GATT sera d'évaluer le montant du dommage causé à l'économie américaine, montant qui est actuellement très différent si l'on tient compte de l'estimation de la Commission ou de celle des Américains. Lorsque l'expertise aura été faite, nous Européens, nous admettrons que les Américains ont le droit de procéder à des mesures de rétorsion à concurrence du montant fixé. Nous ne nous livrerons à aucune

[1] Ce compte rendu est transmis à Washington, Londres, Bonn, Rome, Bruxelles Delfra, Luxembourg, La Haye.

[2] En tant que secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, M. Cattani accompagne le ministre italien des Affaires étrangères, M. Piccioni, lors de sa visite aux États-Unis, au cours de laquelle il rencontre le président Kennedy le 23 septembre. M. Couve de Murville se rend à Washington du 5 au 9 octobre.

[3] Voir à ce sujet, l'*Année politique 1963*, pp. 302-303.

contre-mesure et je vois mal comment, dans cette hypothèse, s'insère la question des droits de négociation. Bien entendu, tout cela ne doit pas faire l'objet d'un accord écrit. La principale difficulté en cette affaire vient toujours des Allemands, dont je ne connais pas très bien la position.

M. Cattani. – J'ai peur que votre optimisme en cette affaire soit un peu trop grand et je crains pour aujourd'hui de nouvelles difficultés. Il n'est point sûr que le délégué américain à Bruxelles, M. Tuithill, s'exprime sur place comme M. George Ball.

M. Couve de Murville. – Je vous signale encore que le sous-secrétaire d'État américain m'a assuré de l'intérêt que portaient les États-Unis au développement du Marché commun et même à la mise au point d'un Marché commun agricole. Bien sûr, cela demandera des ajustements et ensuite des discussions avec les Américains. J'ai dit d'autre part à M. Ball que nous abordions la négociation de Genève dans un esprit positif, sous la condition seulement qu'ils seront eux-mêmes prêts à la réciprocité.

M. Cattani. – J'ai rendu visite ce matin à M. Fouchet [1]. Je lui ai d'abord parlé de la Commission politique qu'il présidait avant moi et qui n'a pas pu se réunir depuis ce jour noir qu'a été le 17 avril 1962 [2]. Je lui ai parlé aussi de notre projet d'Université européenne. C'est un des trois volets de notre coopération culturelle : conventions culturelles, équivalence des diplômes, Université. J'attache beaucoup d'importance à cet ensemble.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne la Commission politique, je ne verrai aucun inconvénient à ce que vous la convoquiez à nouveau quand vous le jugerez utile. Ceci ne peut être fait que sur une initiative italienne et de plus, par une heureuse coïncidence, c'est vous qui en êtes le Président [3].

M. Cattani. – Je pense qu'il faut commencer sur le plan culturel d'abord. Le projet d'Université me paraît un point non contestable. Nous ne faisons que reprendre des idées anciennes approuvées à Bonn le 18 juillet 1961 par les chefs d'État et de gouvernement [4]. Nous sommes restés très soigneusement à l'intérieur de ce cadre. Nous avons, de plus, réussi non sans peine à obtenir de notre ministère des Finances les crédits nécessaires.

M. Couve de Murville. – Cette question fait actuellement de notre part l'objet d'un examen.

M. Cattani. – Il faudra examiner aussi rapidement le problème des équivalences de diplômes. Quant au problème de l'Université, nous avons fait le nécessaire du côté des recteurs, afin d'éviter des difficultés avec eux sur le plan universitaire. Le recteur de Paris assistait d'ailleurs à une réunion

[1] Ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet est président de la Commission politique des Six de février 1961 à mars 1962.

[2] Pour un résumé de cette réunion des ministres des Affaires étrangères des Six, voir *DDF,* 1962-I, n° 132.

[3] M. Cattani est élu président de la Commission politique des Six le 5 avril 1962.

[4] Voir le compte rendu de cette réunion des chefs d'État et de gouvernements des Six dans *DDF,* 1961-II, n° 36.

au printemps à Florence. Ces recteurs ont rédigé un rapport et nous avons tenu compte scrupuleusement de leurs indications. Il s'agit de créer un Institut de recherches s'appliquant à deux ou trois branches du savoir. Il n'y aura pas de duplication avec ce qui existe déjà. Nous vous avons proposé de nous réunir au début de novembre. J'ai l'impression que vous trouvez le délai trop bref. Si c'est le cas, dites-le nous. Mais ne tardez pas trop, car nous voudrions que cette Université puisse fonctionner au début de la rentrée scolaire de l'an prochain. Je fais un appel particulier à vous, non seulement pour les mérites propres de cette Université, mais aussi en raison de ce que j'appellerais sa finalité européenne.

M. Couve de Murville. – Je vous avoue que, pour l'instant, je n'ai pas vu la chose moi-même, ni lu vos projets.

M. Cattani. – M. Colombo [1] sera à Bruxelles demain.

M. Couve de Murville. – Je ne peux m'y rendre en raison de mon voyage en Iran [2], mais je ne pensais pas, jusqu'à présent, que cette réunion doive (*sic*) être importante. Je viens d'apprendre pourtant que M. Lahr compte faire, au nom du gouvernement allemand, une déclaration sur la politique agricole. J'ai peur qu'il s'agisse de revenir sur ce qui a déjà été fait et décidé entre les Six. Les Allemands voudraient faire établir des contingents en faveur des tiers et accroître les prélèvements intercommunautaires, ce qui serait la négative (*sic*) même du Marché commun.

M. Cattani. – J'ignorais ces intentions allemandes et M. Colombo les ignore certainement aussi, mais je sais combien les Allemands se préoccupent du commerce avec les tiers.

M. Couve de Murville. – Et pourtant, dans nos relations avec les tiers, il n'y a pas eu de drame jusqu'ici, sauf sur la question des poulets. Pour les céréales, il n'y a pas eu de difficultés. Il serait donc très fâcheux de remettre en cause des principes acquis.

M. Cattani. – M. Colombo se propose en ce domaine de mettre sur pied une étroite coopération à deux franco-italienne. Il faudra de notre part beaucoup d'insistance, de patience et d'esprit de conciliation.

M. Couve de Murville. – Je suis entièrement d'accord sur cette coopération franco-italienne.

M. Cattani. – Il faudra penser aussi à la négociation Kennedy.

M. Couve de Murville. – Je reviens de Washington avec l'impression que celle-ci subira de grands retards. Les Américains n'ont pas encore commencé leurs auditions, puis ils viendront vite à la période des élections. En un mot, les États-Unis me paraissent maintenant en retrait, ce qui n'est pas nécessairement fâcheux. Les difficultés ne seront pas d'ordre industriel, mais d'ordre agricole. J'ai d'ailleurs dit à Washington que nous ne voulions pas de bouleversement du commerce international, que nous ne

[1] Emilio Colombo, ministre italien de l'Industrie et du Commerce.

[2] M. Couve de Murville accompagne le général de Gaulle lors de sa visite en Iran du 16 au 20 octobre.

proposions pas de léser les tiers et qu'en ce qui concerne le prix des produits agricoles, il serait peut-être nécessaire de penser à une conférence spéciale.

M. Cattani. – Tout ceci a dû avoir un bon écho à Washington.

M. Couve de Murville. – Oui, car les Américains croyaient ou feignaient de croire que nous ne voulions pas négocier. Je leur ai indiqué qu'il n'en était rien, mais qu'ils rencontreraient dans cette négociation des difficultés telles que celles des débouchés comparables qui se sont posées avec les Anglais. Nous ne voulons pas en effet l'établissement de contingents. En ce qui concerne la question des prix agricoles, l'essentiel est le prix des céréales. À cet égard, je regrette les déclarations que M. Erhard vient de faire [1].

M. Cattani. – N'y-a-t'il pas de formules possibles de compensation ?

M. Couve de Murville. – M. Pisani a abordé ce problème dans un récent discours à Düsseldorf et la réaction allemande n'a point été mauvaise [2].

M. Cattani. – Il existe un problème pour les produits laitiers en raison des surplus qui existent pour le lait et pour le beurre.

M. Couve de Murville. – C'est la question du financement par l'Italie des surplus agricoles de la France et de la Hollande. Nous sommes bien conscient de cette difficulté. Lorsque ces problèmes seront réglés, il faudra en revenir à celui de la fusion des Communautés et à la reprise des travaux de la Commission que vous présidez.

M. Cattani. – Je voudrais aussi que l'on parle du mode d'élection de l'Assemblée parlementaire européenne, bien qu'il ne s'agisse pas d'un problème immédiat, car l'élection au suffrage universel pourrait être admise en principe, l'application étant remise à plus tard.

M. Couve de Murville. – Vous êtes en butte à une pression de votre Parlement.

M. Cattani. – Oui, car notre Parlement national considère qu'il n'est plus guère en mesure de s'occuper des questions économiques puisqu'elles sont décidées maintenant par les gouvernements dans le cadre des Communautés.

M. Couve de Murville. – Il ne faut pas exagérer à cet égard. Les gouvernements tiennent compte des vues des syndicats agricoles et c'est un fait que si les organisations agricoles sont d'accord, les parlements nationaux le sont aussi.

M. Cattani. – Ce n'est pas tout à fait le cas chez nous où le Parlement conserve plus de pouvoirs.

[1] Le 2 octobre, Ludwig Erhard, ministre de l'Économie, déclare que l'Allemagne n'a aucune raison de modifier le prix du blé.

[2] Sur ce discours du 12 juillet, voir *Le Monde* des 14-15 juillet 1963, p. 16.

M. Couve de Murville. – Il serait tout à fait erroné pour vous de croire que dans notre organisation actuelle nous portons atteinte aux pouvoirs du Parlement. Le seul changement est que celui-ci n'est pas à même comme autrefois de renverser à tout propos les gouvernements, mais au total le parlement français me paraît discuter plus sérieusement des affaires que les Communes du Royaume-Uni, mères des parlements.

M. Cattani. – Nous avons eu récemment à New York la visite de M. Heath, qui nous a confirmé que toute négociation entre le Royaume-Uni et les Six était impensable avant les élections.

M. Couve de Murville. – Trouvez-vous que ce soit là une surprise ? En tout cas, j'aurais l'occasion de prendre contact avec M. Heath à La Haye.

M. Cattani. – M. Heath nous a affirmé qu'il souhaitait que la réunion de La Haye de l'UEO [1] soit calme et modérée.

M. Couve de Murville. – C'est certainement l'intérêt de la Grande-Bretagne de ne pas soulever d'histoires à cette occasion. Il y a lieu d'espérer que les Anglais inviteront au calme les Hollandais.

M. Cattani. – Il s'agit de recréer une atmosphère et de ne pas tenter d'élaborer des systèmes formels.

M. Couve de Murville. – La vérité est que, dans les conversations que nous avons eues l'an dernier avec les Anglais, je n'ai jamais été à même d'aborder avec eux les problèmes véritables qui n'étaient pas tellement d'ordre commercial que politique et monétaire. Lorsque j'ai voulu aborder ces sujets, les Anglais n'ont pas paru comprendre. Or ce qui importe, ce sont les rapports entre la Grande-Bretagne et l'Europe. Les Anglais n'on jamais voulu faire leur choix. De même, je n'ai jamais pu aborder sérieusement avec eux le problème du sterling. L'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun risquait d'avoir comme seul résultat de faire soutenir la zone sterling par les monnaies européennes. Or il n'est jamais bon dans la vie internationale de soutenir ce qui est inutile et indéfendable. Ces questions que les Anglais ont toujours refusé de discuter me paraissent plus importantes que de savoir s'il convenait de mettre ou non un droit nul sur le thé.

M. Cattani. – Pour notre part, nous serions en faveur d'une monnaie européenne.

M. Couve de Murville. – S'il avait été possible en effet d'instituer entre États européens des monnaies interchangeables, les 4/5 de nos problèmes auraient été résolus. Mais il aurait fallu pour cela que la position des six pays soit comparable, qu'ils aient pris les mêmes mesures en matière de déficit budgétaire et d'autres sujets semblables. Il ne convient pas quand on traite de ces sujets de coller d'abord l'étiquette sans se préoccuper du fond du problème. Avant de parler de monnaies convertibles, il aurait fallu savoir quelles étaient d'abord les conditions à remplir.

[1] Sur cette réunion des 25 et 26 octobre, voir l'*Année politique 1963*, p. 303.

M. Cattani. – Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce sujet. Il faut d'abord fixer les objectifs politiques et tout le reste en découlera.

M. Couve de Murville. – Bien entendu la politique est l'essentiel, mais nous n'avons jamais eu d'accord pour fixer des objectifs politiques, car un certain nombre d'entre nous ne les voulaient pas.

M. Cattani. – Je diffère toujours avec vous sur un seul point. Il faut placer les questions d'idéal d'abord.

M. Couve de Murville. – Pour en revenir à une question précise, je crois que sur ces questions agricoles qui sont actuellement les plus urgentes, il serait bon que des discussions bilatérales reprennent entre M. Pisani et votre nouveau ministre de l'agriculture, M. Matarella.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

143

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3084 à 3089. *Tunis, 14 octobre 1963.*
Réservé. (*Reçu :* le 14, 20 h 28).

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

M. Mongi Slim s'est d'autre part vivement félicité de l'accueil réservé par le roi Hassan II et le président Ben Bella à l'initiative tunisienne [2], qui, a-t-il tenu à souligner, n'était ni une tentative de médiation, ni une offre de bons offices, « mais un appel à la fraternité maghrébine ».

L'idée lancée par le président Bourguiba dans son discours [3] récent d'une célébration de l'évacuation de Bizertze – envisagée pour la mi-novembre et à laquelle seraient invités, a-t-il précisé, les chefs d'État des pays du Maghreb y compris la Lybie, ainsi que des délégations des autres pays africains – avait opportunément fourni aux deux pays, également soucieux de trouver une issue à une impasse grosse de périls, l'occasion d'accepter une rencontre en terrain maghrébin.

J'ai demandé à mon interlocuteur si la présence du roi Hassan II et de M. Ben Bella à ce « sommet maghrébin » était d'ores et déjà assurée. M. Mongi Slim a paru considérer que l'acceptation marocaine était vir-

[1] Télégramme n°s 3080 à 3083 du 14 octobre, non reproduit : il relate l'entretien de M. Mongi Slim avec M. Sauvagnargues sur les questions pendantes : expulsions, militaires servant dans l'armée française, nationalité, convention consulaire.

[2] Conférence au sommet proposée le 12 octobre par M. Bourguiba, devant réunir à Bizerte les chefs des trois pays du Maghreb.

[3] Le 3 octobre.

tuellement acquise et a fait état des dépêches d'agences, selon lesquelles les forces marocaines avaient réoccupé deux des trois postes sahariens [1] au sujet desquels Rabat avait posé un préalable. Il a observé à ce sujet que la condition posée ne présentait pas de difficultés particulières, s'agissant de postes se trouvant en territoire marocain déjà évacués par les forces algériennes, et avait donc été judicieusement choisie. Il a été moins catégorique pour ce qui concerne M. Ben Bella, « dont l'emploi du temps était particulièrement chargé en fin d'année », mais a insisté sur l'attitude très positive qu'avait prise le chef du gouvernement algérien à l'égard de la proposition tunisienne.

Comme je lui demandais si une réunion des ministres des Affaires étrangères n'était pas plus aisée à réaliser qu'une rencontre au sommet, M. Mongi Slim a déclaré que l'une et l'autre étaient également souhaitables, les ministres des Affaires étrangères devant soit préparer les conversations des chefs d'État, soit mettre en œuvre leurs conclusions.

Quant au fond du litige, le ministre des Affaires étrangères a souligné que, si la Tunisie partageait le point de vue du gouvernement marocain sur la question des frontières sahariennes, il était en désaccord avec Rabat à la fois sur la « méthode » et sur « l'opportunité ». Le problème devait être réglé par la négociation et le gouvernement tunisien, « soucieux pour sa part de respecter les anciens usages de courtoisie internationale », « particulièrement s'agissant d'un pays frère », aurait eu scrupule à le soulever au moment où le gouvernement algérien était aux prises avec de graves difficultés intérieures.

Ces propos mettent en lumière le souci de ménager Alger et d'éviter toute apparence de « front commun » avec le Maroc, qui paraît animer le gouvernement tunisien et qui avait motivé son attitude de complète réserve jusqu'au moment où l'aggravation du conflit algéro-marocain a permis au président Bourguiba d'intervenir sans paraître prendre parti.

Il est donc possible que Tunis, en dépit de ses revendications sahariennes, s'abstienne de soutenir les thèses marocaines sur la nécessité d'une révision territoriale et cherche à faire prévaloir l'idée, déjà évoquée par le journal de M. Guédira [2], d'une solution « économique » au problème des frontières (qui, pour la Tunisie, comporterait des compensations du côté du gaz saharien).

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Hassi Beida, Tinjoub, Hassi Mounir ; ces trois postes, occupés tout récemment par les forces algériennes, sont revendiqués par le Maroc. (Le télégramme de Rabat n°s 3715 à 3722 du 11 octobre, non reproduit, fait état des revendications marocaines.) Ils sont situés à la frontière méridionale du Maroc, le long de la ligne Trinquet. Cette ligne est le tracé arrêté par le colonel Trinquet, commandant des confins algéro-marocains, en 1938 ; elle marque la frontière méridionale du Maroc depuis Figuig jusqu'au méridien 11° ouest de Paris. (La frontière suit ensuite le parallèle 27° 40 jusqu'à l'océan.)

[2] Il s'agit de l'hebdomadaire *Les Phares*.

144

M. Froment-Meurice, Chargé d'affaires au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

Télégramme n° 703 [1].
Réservé.

Le Caire, 15 octobre 1963.
(*Reçu :* le 19, 16 h 04).

Au cours de la visite que je leur ai rendue les 14 et 15 octobre, M. Baghdadi, vice-président de la République, et M. Anouar el-Sadate, membre du Conseil présidentiel, ont tous deux fait allusion aux rapports entre la France et Israël. Tout en s'exprimant de la façon la plus cordiale et la plus optimiste sur les perspectives ouvertes à la suite du rétablissement des relations diplomatiques franco-égyptiennes [2], ces deux dirigeants ne m'ont pas caché le souci que causaient au Caire nos livraisons d'armements à Israël ainsi que le développement, avec notre aide, pensent-ils, d'une puissance nucléaire israélienne [3].

Le plus volubile sur le sujet a été M. Sadate. « C'est pour nous autres – m'a-t-il dit –, une question à la fois de sécurité et de sentiment. Ce que nous ne pouvons accepter, c'est qu'Israël, peuplé de deux millions d'habitants, prétende à lui tout seul équilibrer l'ensemble des forces arabes. C'est une lourde responsabilité que prennent les grandes puissances occidentales en aidant Israël à maintenir cet équilibre. »

J'ai dit à M. Sadate, comme je l'avais dit la veille à M. Baghdadi, qu'en ce qui nous concernait, nous reconnaissions Israël comme un État, nous avions de très bonnes relations avec lui, mais dans notre esprit ces relations n'étaient nullement dirigées contre les États arabes. Nous voulions avoir de bons rapports avec tous les États du Proche-Orient. Nos étions membres de la Commission tripartite de conciliation [4] et toujours prêts, notamment à ce titre, à exercer nos responsabilités. Nous espérons vivement, toutefois, que les différends seraient réglés par des négociations, jamais par la force. Une politique arabe visant à éliminer purement et simplement Israël ne trouverait aucune compréhension en France.

M. Sadate m'a dit alors que la politique égyptienne ne visait qu'à l'application des résolutions des Nations Unies. Israël peut être considéré comme un État, mais en même temps les résolutions sur les frontières, c'est-à-dire sur le partage, doivent être exécutées et les réfugiés de Palestine doivent avoir le droit de regagner leurs foyers. Comme je lui demandais s'il estimait

[1] Le présent télégramme est transmis par courrier. Il est communiqué à Tel-Aviv, New York, Amman, Damas et Beyrouth.

[2] Voir ci-dessus *DDF,* 1963-I n° 142.

[3] Voir *DDF,* 1960-I n°s 57 et 244, 1963-I n°s 125 et 212.

[4] La Commission de conciliation pour la Palestine a été créée par la résolution de l'ONU adoptée lors de l'Assemblée générale le 11 décembre 1948. Elle est composée de représentants de la France, des États-Unis et de la Turquie.

une telle solution réaliste aujourd'hui, mon interlocuteur a éludé la question.

En ce qui concerne l'avenir immédiat, tant M. Baghdadi que M. Sadate m'ont dit qu'avec la déviation des eaux du Jourdain [1], qui aurait lieu le printemps prochain d'après leurs informations, une situation sérieuse, « très sérieuse », serait créée. M. Baghdadi pense que, dans une première étape, la RAU et les autres pays arabes porteront la question devant les Nations Unies. Mais pas plus lui que M. Sadate n'exclut la possibilité d'un recours ultérieur à la force. « Cela dépendra des circonstances », dit le vice-président. « Depuis 1956 [2], nous sommes constamment sous les armes et prêts à toute éventualité », dit son collègue.

À aucun moment, les deux collaborateurs du président Nasser n'ont formulé un vœu quelconque quant à une modification de la politique française et ils ont tous deux souligné que les rapports franco-égyptiens étaient actuellement, et depuis la reconnaissance par la France de l'indépendance algérienne, débarrassés du principal obstacle qui empêchait le retour à la cordialité d'antan. Il me semble toutefois vraisemblable que notre futur ambassadeur se verra poser sur ce sujet, sinon dès le début de sa mission, du moins ultérieurement, des questions assez directes.

Pour l'instant, la mission à Paris de M. Shimon Perez n'a pas été relevée avec une particulière acrimonie par la presse, si ce n'est par le véhément éditorialiste du *Goumhouriya*, M. Nachachibi, dont les passions palestiniennes ne font pas de lui le plus fidèle interprète de la pensée des dirigeants égyptiens.

(Afrique-Levant. Israël. Relations avec la France. IS-6-3.)

[1] Le projet israélien consiste à pomper les eaux du lac de Tibériade pour irriguer les terres, notamment celles de la Galilée.

[2] Année de la nationalisation du canal de Suez et de l'intervention israélo-franco-britannique.

145

Entretiens franco-iraniens de Téhéran

17 octobre 1963

Étaient présents :

Du côté français	*Du côté iranien*
Le général de Gaulle, M. Couve de Murville, M. Sivan, ambassadeur de France, M. Burin des Roziers.	M. Alam, Premier ministre, M. Abbas Aram, ministre des Affaires étrangères, M. Afchar, ambassadeur d'Iran en France.

Le général de Gaulle. – Je tiens à vous dire en premier lieu combien j'ai été impressionné par ce que j'ai vu depuis mon arrivée en Iran [1]. Ce qui m'est apparu ici m'a frappé du point de vue de l'organisation, de l'ordre et de la cohésion nationale. D'autre part, les témoignages d'amitié envers la France que m'ont prodigués le gouvernement, les autorités et les populations m'ont beaucoup touché. Soyez-en, monsieur le Premier ministre, sincèrement remercié.

À présent, si vous le voulez bien, nous allons parler d'affaires. Je souhaiterais que vous me fassiez part, en premier lieu, de ce que vous avez à me dire en ce qui concerne la situation internationale, votre position en face de cette situation et de la position des autres. Nous vous dirons, à ce sujet, comment nous voyons les choses de notre côté. Ensuite, nous pourrons aborder, si vous le voulez bien, les questions pratiques qui se posent dans nos relations mutuelles.

M. Alam. – Laissez-moi d'abord vous dire, monsieur le Président, qu'en acceptant l'invitation de S.M.I. vous avez fait un grand honneur à l'Iran. Tout au long de votre parcours, le peuple iranien vous a fait un accueil dont je puis dire qu'il est sans précédent. Les sentiments qu'il vous a ainsi manifestés attestent le caractère particulier des relations traditionnelles de la France et de l'Iran.

Comme vous l'avez suggéré, parlons des affaires internationales avant de parler des rapports entre la France et de l'Iran.

Pour nous, l'essentiel est ce qui se passe au Moyen-Orient. Vous connaissez la situation. Nous souhaiterions avoir votre avis quant à l'attitude qu'il nous appartient d'observer vis-à-vis de ce qui passe dans cette partie du monde.

[1] Le voyage du général de Gaulle en Iran se déroule du 16 au 20 octobre. Le président de la République rend la visite que lui a faite le Shah en octobre 1961.

Le général de Gaulle. – Vous en savez plus que nous sur ce sujet. Mais puisque vous me demandez mon opinion, la voici :

Quand nous considérons le Moyen-Orient, nous comprenons sous ce vocable l'Irak, la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Arabie séoudite, le Koweït, le Yémen et, dans une certaine mesure le Soudan. Cet ensemble est, de toute évidence, en proie à l'agitation. Cet état de choses répond, me semble-t-il, à l'habitude et même à la nature des pays qui composent cet ensemble. Il leur est difficile de trouver un point d'équilibre. Il y a le rôle que joue Nasser, les ambitions qui l'habitent. C'est un premier élément de déséquilibre. L'affaire d'Israël entretient d'autre part un élément de trouble dont on ne voit pas la fin. Il faut tenir compte également de l'évolution en cours en Syrie et en Irak, c'est-à-dire du rapprochement *apparent* entre ces deux États. Il y a le fait que ces pays sont tous plus ou moins partagés entre l'esprit de tradition et l'esprit de révolution.

Quant à nous, notre politique consiste aujourd'hui à reprendre les relations d'autrefois, c'est-à-dire de renouer une tradition interrompue par l'affaire d'Algérie. Nous comptons donc entretenir et développer nos relations avec les pays du Moyen-Orient. Nous ne voulons pas intervenir dans leurs affaires intérieures. Nous souhaitons, bien entendu, contribuer à leur équilibre et à leur développement. Mais jamais nous ne tenterons de provoquer chez eux des troubles ou des complications. Peut-être, dans le passé, avons-nous été parfois enclins à le faire. De toute façon, ce n'est plus aujourd'hui le cas.

Nous savons bien, d'autre part, que ces pays auront de la peine à se développer et à trouver leur équilibre. Nous les y aiderons dans la mesure de nos moyens mais ce sera une œuvre de longue haleine car ils auront à surmonter maintes difficultés, maints problèmes et maintes rivalités. L'important est que cette évolution ne donne pas lieu, à un moment ou à un autre, à un drame international.

C'est pourquoi il ne faut pas que les grandes puissances interviennent directement ou indirectement dans les affaires des pays du Moyen-Orient. Nous voudrions que les autres pensent et agissent à cet égard comme nous. Quand je dis les autres, j'ai en vue, naturellement, les Russes, les Américains et, jusqu'à un certain point, les Anglais.

M. Couve de Murville. – Il y a un problème spécifique qui est celui de l'unité des pays arabes ; je dis bien les pays arabes et non pas les pays arabophones. Ce problème de l'unité arabe est celui de la contradiction qui existe entre un sentiment religieux, qui incite confusément des pays à s'unir, et une propension traditionnelle à l'anarchie, qui les pousse à s'attacher à ce qui les divise. À côté de ces tendances, il y a un facteur de nature différente : l'impérialisme de l'Égypte, sa prétention à l'hégémonie. Ces aspirations répondent d'ailleurs à la puissance relative de ce pays, mesurée en termes de population et de ressources économiques. Nous ne croyons pas que la position intérieure de Nasser soit ébranlée. Il faut compter avec lui et tenir l'Égypte nassérienne pour une réalité, une donnée de la situation d'ensemble. D'ailleurs, si Nasser venait à disparaître, sa place

serait sans doute prise par un autre militaire plus excessif peut-être encore que lui.

Ce qui se passe aujourd'hui dans les pays arabes, notamment la création de l'union militaire entre la Syrie et l'Irak [1], nous apparaît comme un reflet des ces tendances générales.

M. Alam. – Les considérations que le général de Gaulle et M. Couve de Murville viennent de développer correspondent très exactement à notre propre façon de voir. Nous sommes d'accord, en particulier, sur ce qui vient d'être dit quant à l'intervention des grandes puissances dans les affaires intérieures des pays du Moyen-Orient. Sans cette intervention, les choses pourraient être bien différentes. C'est ainsi que, si les grandes puissances n'étaient pas venues en aide à Nasser non seulement sous forme d'assistance matérielle mais au moyen de leurs conseils à l'occasion des événements du Yémen, les choses auraient pu prendre une tournure bien différente.

Le général de Gaulle. – Vous avez en vue l'intervention des États-Unis et de la Russie ?

M. Alam. – Oui ; c'est ainsi que Nasser a dépensé pour les besoins de sa politique au Yémen les crédits que lui accordent les États-Unis.

M. Couve de Murville. – De même qu'il s'est servi d'armes russes...

M. Alam. – C'est ce que j'ai dit à M. Dean Rusk.

Le général de Gaulle. – La France s'en tient, pour ce qui la concerne, à une position de principe : les interventions directes ou indirectes des grandes puissances dans les affaires du Moyen-Orient sont condamnables. Il leur est loisible, bien entendu, de faire bénéficier ces pays d'une assistance technique ou d'une aide alimentaire. Mais que le Moyen-Orient cesse d'être le théâtre des rivalités politiques entre Soviétiques et Américains ; sinon jamais la paix ne sera instaurée dans cette région.

M. Alam. – J'ai lu récemment le compte rendu d'une interview de M. Dean Rusk ; des journalistes lui demandaient pourquoi l'Égypte n'avait pas tenu ses engagements quant au retrait des troupes envoyées par elle au Yémen [2]. La réponse de M. Rusk m'a paru traduire un parti pris en faveur de l'Égypte. Je ne comprends pas ce parti pris. Il y aura dans cette région du monde des répercussions qui ne faciliteront pas l'établissement d'un équilibre.

[1] Le communiqué commun du 2 septembre 1963 prévoit l'établissement d'une coopération militaire et d'une union économique entre la Syrie et l'Irak. Le 8 octobre 1963, la Syrie et l'Irak annoncent la fusion de leurs forces armées.

[2] En avril 1963, à la suite des efforts de médiation menés par les États-Unis et les Nations Unies, un accord intervient entre Ryad et Le Caire en vue d'un désengagement militaire du Caire. Le plan de désengagement est transmis par le diplomate américain Ellsworth Bunker au secrétaire général des Nations Unies qui le soumet aux trois gouvernements intéressés : Le Caire, Ryad et Sanaa. Le 29 avril, M. U Thant informe les membres du Conseil de sécurité de l'acceptation de ce plan. L'application pratique et le contrôle du plan par les observateurs des Nations Unies risquent de soulever bien des difficultés : Le Caire, notamment, paraît décidé à laisser au Yémen un détachement militaire assez important.

Le général de Gaulle. – Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez dans les mêmes sentiments que nous. Je puis vous dire à mon tour que nous sommes dans les mêmes sentiments que vous.

M. Alam. – Avec votre permission, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre propre position.

Nous n'avons aucune visée territoriale vis-à-vis de nos voisins. Mais nous souhaitons faire valoir les cartes dont nous disposons pour asseoir notre influence. L'une de ces cartes est notre langue. On parle persan en Afganistan et au Pakistan. Il en résulte pour nous, dans ces deux pays, un crédit moral que nous souhaitons entretenir. Nous voudrions qu'entre ces trois pays règne une véritable entente morale.

Un deuxième élément de notre politique est lié au pétrole. Des pourparlers sont actuellement en cours avec les grandes compagnies pétrolières [1]. Nous souhaitons qu'ils aboutissent.

Quant aux pays arabes, nous devons être attentifs à leurs ambitions, surtout à celles de l'Égypte. S'il advenait qu'une fédération fût établie entre eux, ils ne tarderaient pas à tourner leurs regards vers le Golfe persique (qu'ils appellent Golfe arabique), vers le Khouzistan, la région d'Abadan. Nous devons, ai-je dit, être attentifs à ces perspectives mais, pour le moment, nous n'avons pas lieu d'être préoccupés à ce sujet car les pays arabes ont d'autres questions en tête.

Dans ces conditions, il nous semble que les grandes puissances devraient aider chacun des pays arabes séparément et les encourager individuellement à maintenir leur indépendance et leur intégrité. L'attitude que vous adoptez à cet égard répond exactement à nos propres intérêts vitaux. Elle constitue pour nous un soutien moral très appréciable et très apprécié. Nous vous en remercions, comme nous vous remercions du concours que vous nous avez apporté à l'occasion de l'accord que nous avons conclu avec le Marché commun [2].

Le général de Gaulle. – Ce que vous venez de dire au sujet de vos relations avec le Pakistan et l'Afghanistan nous a vivement intéressés. Si, la communauté de langue aidant, votre influence dans ces deux pays peut aller s'affermissant, cela est d'une grande importance.

Quant aux États arabes, nous pensons comme vous qu'il faut les aider individuellement. Pourquoi une fédération ? Du point de vue international, un tel développement ne présenterait aucun avantage. Il ferait naître un impérialisme de plus. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

[1] À la suite de découvertes de gisements pétroliers dans le sud-est du pays, dans l'île de Kharg, le consortium des pétroles (British Petroleum, Royal Dutch-Shell, un groupe de compagnies américaines et la Compagnie française des pétroles) décide d'importants investissements. Le gouvernement iranien engage des conversations, dès le 16 septembre 1963, avec le consortium des pétroles en vue d'obtenir un aménagement plus favorable du régime des pétroles.

[2] L'accord commercial signé le 14 octobre 1963 à Bruxelles constitue le premier acte du genre conclu par les Six avec un pays tiers. L'Iran obtient des avantages tarifaires pour ses exportations de tapis, de caviar, de raisins et d'abricots secs, ainsi que l'ouverture d'un contingent pour les raisins secs ; ces quatre postes représentent, à eux seuls, le pétrole mis à part, plus de la moitié des exportations iraniennes vers la Communauté.

Je vais vous parler maintenant de l'Europe. On raconte beaucoup de chose à ce sujet. On met en cause notre ambition... Tout cela n'est pas sérieux. La réalité des choses est qu'entre les pays de l'Europe occidentale, pour la première fois dans leur histoire, il n'existe plus de différend majeur, de sujet de bataille. D'autre part, tous sont à présent tournés vers l'expansion économique. Il est donc naturel qu'ils se rencontrent pour faire quelque chose ensemble sur le plan économique et même sur le plan politique. C'est ce qu'ils font peu à peu. Sans doute, les choses ne vont pas toujours assez vite à notre gré. Il peut arriver ainsi à M. Couve de Murville qui, jour après jour, participe aux controverses qui sont liées au développement du Marché commun, d'éprouver de l'impatience. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'élaborer la politique agricole commune. Mais au total, l'Europe se fait peu à peu.

C'est là un fait d'une grande importance car cette Europe a abdiqué tout esprit de conquête. Elle constitue, désormais, pour l'univers un élément d'équilibre car le monde ne doit pas être à la merci des seules puissances soviétique et américaine. La naissance et l'affermissement de l'Europe répondent donc, sans aucun doute, à votre propre intérêt national.

Cela ne convient pas aux Soviets. Que l'Europe se fasse et c'est, en effet, une grande espérance qui se lève pour tous les satellites de l'Union soviétique : Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Prusse, Saxe... Sans doute cela n'est pas, évidemment, ce que disent les gouvernements communistes de ces pays, mais c'est ce que sentent profondément les peuples qui vivent sous la dépendance des Soviets.

Quant aux Américains, ils se sont montrés d'abord très favorables à la constitution européenne. L'Europe, en effet, qu'il s'agisse de la France, de l'Allemagne, ou de l'Italie, était faite de pays démolis. Maintenant que ces pays reprennent des forces, les Américains sont moins pressés de les voir s'unir entre eux. Ce changement d'état d'esprit explique les critiques, les campagnes de presse et telles ou telles déclarations... L'organisation de l'Europe en dehors de l'Amérique ne convient sans doute pas aux Américains, mais comme ceux-ci sont, au fond, raisonnables et pacifiques, ils finiront par en prendre leur parti.

Pour un peuple comme le vôtre, tout cela a de l'importance.

M. Alam. – Nous comprenons bien cette question de l'unité européenne et nous connaissons le rôle que la France joue à cet égard. Nous croyons que le jour viendra où l'Europe représentera une puissance économique égale à l'Amérique ou à la Russie. Ce sera le cas dans le domaine de la production sidérurgique, par exemple. Mais quelles seront les conséquences internationales de cette situation nouvelle ? Une fois son unité accomplie, quelle forme l'Europe prendra-t-elle ? Vous avez dit que l'Europe se faisait lentement. Je trouve, pour ma part, qu'elle se fait très vite.

Le général de Gaulle. – Au point de vue économique, en raison des difficultés que présente la mise au point d'une politique agricole

commune, l'Europe se fait laborieusement. Au point de vue politique aussi, les choses ne progressent que lentement. Ce que nous voulons, c'est nous orienter peu à peu vers une confédération, c'est-à-dire une organisation entre États. Pour commencer, nous nous efforçons d'organiser une coopération systématique entre les États d'Europe en vue notamment de la sécurité, c'est-à-dire l'essentiel de la politique. C'est une entreprise difficile car les pays qui y participent se soupçonnent mutuellement de rêver d'hégémonie. Il faut compter aussi avec l'opposition sourde des Américains et des Soviétiques. Ceux-ci sentent que la naissance de l'Europe marquerait l'achèvement d'une nouvelle grande puissance à la fois moderne et très ancienne. Cela serait le début d'un autre monde.

Pour ce qui est des armes atomiques, notre politique est inspirée là aussi par la volonté d'indépendance. Nous ne nous donnons pas des armes atomiques pour conquérir mais pour nous défendre et aussi pour affirmer notre indépendance dans le domaine de la sécurité, c'est-à-dire dans celui de la politique.

M. Aram. – Quelle sera au juste la place de l'Angleterre dans cette Europe de demain ? En fera-t-elle partie ? Si non, n'essayera-t-elle pas de lui faire échec ?

M. Couve de Murville. – Géographiquement, l'Angleterre est en Europe. C'est du moins ce que nous pensons, même si les Anglais disent parfois le contraire. Mais pour entrer dans une organisation européenne économique, politique et, un jour, militaire, l'Angleterre doit faire un choix. Elle doit choisir d'appartenir à cet ensemble et renoncer à faire partie d'un autre. Or, aujourd'hui, l'Angleterre se rattache en même temps à l'Europe, au Commonwealth et au monde américain. C'est le système des trois cercles concentriques dont parlait Churchill. L'Angleterre a voulu entrer dans le Marché commun tout en continuant de faire partie du Commonwealth et sans se décider à prendre place politiquement et militairement dans l'Europe. C'est la raison de l'échec des négociations de Bruxelles [1]. Que nous réserve l'avenir ? Rien dans l'immédiat. Il y a lieu, en effet, de s'attendre à la venue au pouvoir d'un gouvernement travailliste [2]. Quant à un avenir plus lointain, tout ce que l'on peut dire est que nous souhaitons que l'Angleterre choisisse d'entrer dans l'Europe ; mais c'est un choix qui n'appartient qu'à elle.

M. Alam. – Un dernier mot sur la question de l'unité européenne. L'issue de cette question affectera directement nos intérêts. Nos rois, dans le passé, ont toujours eu besoin de trouver au-dehors un point d'appui pour équilibrer l'action des grandes puissances en Iran. Ils ont cherché ce point d'appui tantôt en France, tantôt en Allemagne au temps de Bismarck. Cette nécessité s'est fait sentir sur le terrain économique, comme sur le plan politique. Vous avez dit que l'avènement d'une Europe servirait l'intérêt du monde entier. Il servirait d'abord l'intérêt de l'Iran. C'est pourquoi

[1] En janvier 1963. Voir *DDF,* 1963-I, n°s 35, 39, 47, 71

[2] Les élections de 1964 donnent la majorité aux travaillistes, ce qui entraîne la formation d'un gouvernement travailliste avec M. Harold Wilson comme Premier ministre.

nous suivons les développements de cette affaire avec la plus grande attention.

Le général de Gaulle. – Passons, si vous voulez bien, aux relations franco-iraniennes.

M. Alam. – Nous avons besoin en premier lieu de votre support moral. Vous nous l'avez donné et nous vous en remercions.

Nos bonnes relations ont un caractère historique. Nous tenons à les préserver. À cet égard, il est important de resserrer nos liens culturels. Votre pays peut nous aider de plusieurs manières : en nous envoyant des instituteurs et des professeurs, en recevant en France des étudiants iraniens, en accordant des bourses, etc.

Pour ce qui est de l'économie, nous avons commencé d'exécuter notre troisième plan quinquennal. Dans ce domaine, nous avons besoin de capitaux et de techniciens étrangers. Nous avons entrepris des études en vue de préciser nos besoins et nous sommes à même d'en soumettre les conclusions à vos experts.

M. Couve de Murville. – Il convient en effet d'augmenter notre effort en matière d'enseignement. Quant à l'économie, il faut que nous étudiions ensemble les nouveaux projets inscrits dans votre plan quinquennal.

Le général de Gaulle. – Comment procédera-t-on en pratique ? J'avais, il y a quelque temps, demandé à M. Faure [1] de venir en Iran...

M. Couve de Murville – Il s'agissait alors surtout d'aide technique. Ce que nous avons en vue maintenant, c'est de faciliter dans certains secteurs l'exécution du plan iranien.

M. Alam. – Vous avez parlé des autres pays qui pourraient éventuellement apporter leur concours à l'Iran. Nous avions tenté de former un consortium. Nous n'y sommes pas parvenus. La Banque internationale, en effet, avait la prétention d'intervenir directement dans notre politique économique. À présent, nous nous tournons vers l'assistance bilatérale.

Le général de Gaulle – Nous vous en remercions. Nous avons les uns et les autres parlé très franchement et ce que vous nous avez dit nous a beaucoup intéressés. Sur le plan pratique, retenons que nous avons décidé d'étudier ensemble, dans un esprit constructif, votre plan de développement économique.

(Cabinet du ministère Couve de Murville. Entretiens et messages, 1963.)

[1] M. Henri Faure, délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes, est chargé de mission par le président de la République en vue d'étudier les possibilités d'action de la France en faveur du développement de l'Iran. Il arrive à Téhéran le 29 janvier 1962, sa mission dure onze jours.

146

M. Manac'h, Directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département, à M. Saint-Mleux, Consul général de France à Hong Kong.

L. *Paris, 17 octobre 1963.*

J'ai bien eu votre lettre du 5 octobre [1] et vous remercie des indications que vous m'avez données sur les résultats de la visite de M. Georges-Picot en Chine.

J'ai longuement vu ce dernier, qui a été reçu naturellement par M. Couve de Murville, et aussi par M. Burin des Roziers. Évidemment, le problème de la Chine occupe fort nos esprits et la presse internationale, en particulier la presse américaine. Il ne se passe guère de semaine que l'ambassade des États-Unis ne nous demande ce qu'il en est de notre position à cet égard. Le chargé d'affaires de la République de Chine, de son côté, fait état de l'inquiétude de Taïpei.

Pour le moment, toutefois, rien de précis. Le Département a simplement pris une position favorable (et l'a fait savoir à Berne ainsi qu'aux ministères et organismes intéressés) quant au projet d'exposition scientifique de caractère privé qui a été prévue à Pékin pour l'automne 1964. Je suppose que Jacques Duhamel [2], qui a accepté d'assumer la direction de cette exposition, va prendre contact ces jours-ci avec les Chinois à Berne.

Je vous tiendrai informé de ce qui suivra. Nous attendons de connaître le rapport complet de M. Georges-Picot qui attend, pour procéder à la rédaction, le retour de MM. Evain et de Crouÿ-Chanel [3].

Bien amicalement à vous.

(Chine, 1963.)

[1] Ce document n'est pas reproduit, mais voir à ce sujet la note n° 138/AS du directeur d'Asie au cabinet du ministre datée du 9 octobre.

[2] Jacques Duhamel (1924-1977), membre du Conseil d'État, est en 1963 député ; il est ministre à différentes reprises entre 1969 et 1973, en particulier de la Culture.

[3] Il s'agit des deux autres membres de la mission dirigée par M. Georges-Picot.

147

M. Gruffaz, Chargé d'affaires de France à Léopoldville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1141 à 1142. *Léopoldville, 18 octobre 1963.*

(*Reçu :* 18 h 15).

Suite à mon télégramme précédent [1].

M. Adoula pourrait se trouver devant une situation rappelant, dans certains de ses aspects, celle qui a conduit à la révolution de Brazzaville [2]. Le coup d'État du président de la République du 29 septembre, renvoyant les Chambres, a provoqué la conjonction des oppositions des syndicats ouvriers et des étudiants, tout comme l'avait fait l'annonce de la constitution d'un parti unique dans la République voisine. Les thèmes sont les mêmes : départ d'un gouvernement corrompu et inféodé au néocolonialisme, constitution d'un gouvernement de salut public apolitique. Les partis de l'opposition, MNC et PSA surtout, bien qu'affaiblis par leurs divisions et l'arrestation de leurs dirigeants [3], peuvent servir de ferment, l'armée dont on a vu que sa fidélité était douteuse, étant finalement l'arbitre.

Mais là, semble-t-il, doit s'arrêter la comparaison avec le Congo-Brazzaville. Le contexte politique et militaire n'est pas tout à fait le même et M. Adoula semblait disposé, avant son départ pour les États-Unis, à donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux syndicats, notamment en modifiant profondément son équipe ministérielle, dont il réduirait sensiblement l'effectif tout en faisant appel à des « techniciens ». Mais pourra-t-il ou voudra-t-il se débarrasser de ce fameux « groupe de Binza » [4], qui inspire depuis longtemps la politique congolaise et polarise sur lui les critiques et le mépris des masses populaires ? Rien n'est moins certain.

Le Premier ministre devra, d'autre part, convoquer rapidement la commission spéciale chargée de l'établissement du projet de constitution. Un mois s'est presque écoulé depuis que sa création a été annoncée par le chef de l'État et rien n'a encore été fait pour en fixer la composition

[1] Le télégramme de Léopoldville n°s 1139-1140 du 18 octobre, non reproduit, souligne la dégradation de la situation intérieure, le risque d'explosion populaire, la tentative de révolte dans la nuit du 14 au 15 octobre au sein de l'armée nationale à Luluabourg.

[2] Sur les événements de Brazzaville et l'éviction du président Fulbert Youlou, voir ci-dessus les n°s 61 et 62.

[3] Le 29 septembre, MM. Bocheley, vice-président du MNC-Lumumba, et Yumbu, vice-président du PSA-Gizenga, sont arrêtés.

[4] Le groupe de Binza, du nom d'un quartier résidentiel de Kinshasa, est composé de jeunes principalement formés à l'étranger. Les principales personnalités en sont : MM. Victor Nendaka, administrateur en chef de la Sûreté congolaise, Kandolo, Bomboko, ministre de la Justice, Massa, secrétaire national du RADECO (Rassemblement des démocrates congolais) fondé en août 1963, Ndele, Adoula et Joseph Désiré Mobutu. Ils sont hostiles à Tschombé.

et en préparer la réunion. Là encore, M. Adoula devra aller vite et faire une large place aux syndicats s'il veut les détacher de l'opposition.

Si l'on ajoute à ces préoccupations de politique intérieure la gravité des problèmes financiers et une certaine tension des rapports avec le Portugal, la tâche du Premier ministre n'apparaît pas aisée. Mais M. Adoula, qui ne manque ni de caractère ni de sens politique, semble capable, surtout s'il fait preuve de souplesse à l'égard des syndicats, de surmonter, sans trop de mal, les difficultés actuelles.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, CB 5-5, 1963, Politique intérieure.)

148

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3137 à 3148. Réservé,
Immédiat.

Tunis, 18 octobre 1963.
(*Reçu :* le 18, 22 h).

Je viens d'être convoqué par M. Ladgham et M. Mongi Slim, qui m'ont déclaré avoir été chargés par le président Bourguiba de m'entretenir de l'aggravation du conflit algéro-marocain. Ils m'ont demandé de porter à la connaissance du gouvernement français leurs craintes des répercussions que celle-ci risque d'entraîner sur l'ensemble de l'Afrique du Nord, région « à la stabilité de laquelle la France n'était certainement pas indifférente et où elle conservait d'importantes possibilités d'action et d'influence ».

M. Ladgham a d'abord rappelé les efforts tentés ces derniers jours par le président Bourguiba. Dès la reprise des hostilités [(1)], un télégramme avait été envoyé le 15 octobre à Alger et à Rabat pour proposer que la conférence des ministres des Affaires étrangères du Maghreb, déjà acceptée en principe lors de l'envoi de M. Sahbani et de M. Abdallah Farhat [(2)], se réunisse à Tunis le 28 octobre. Les ambassades algérienne et marocaine à Tunis avaient laissé prévoir une réponse positive, que M. Mongi Slim espérait recevoir dans la journée de demain.

Les inquiétudes du gouvernement tunisien n'étaient pas calmées pour autant. Il venait en effet d'avoir confirmation d'un fait très grave susceptible d'entraîner l'extension d'un conflit, jusqu'ici localisé, à savoir un début d'intervention de la République arabe unie aux côtés de l'Algérie.

[(1)] Le 14 octobre, les troupes marocaines ont attaqué les postes de Tindjoub et Hassi-Beida occupés le 8 octobre par les Algériens.

[(2)] Voir plus haut le télégramme en provenance de Tunis n°s 3084 à 3089 du 14 octobre. Le 11 octobre, le président Bourguiba a envoyé MM. Farhat et Sabhani respectivement auprès de M. Ben Bella et de S.M. Hassan II, porteurs de messages invitant chacun des deux chefs d'État à préserver la paix.

Les autorités tunisiennes avaient eu connaissance depuis le début d'octobre de deux transports aériens effectués par la République arabe unie sur Alger ; ces indications s'étaient trouvées corroborées quand l'ambassade de la République arabe unie avait sollicité, le 17 octobre, une autorisation de survol pour des avions égyptiens de transport de fabrication soviétique. Celle-ci avait été rejetée, étant donné le souci du gouvernement tunisien de maintenir une stricte neutralité.

C'était donc, a souligné M. Ladgham, un véritable pont aérien qui paraissait en voie d'être organisé entre Le Caire et Alger où, par ailleurs, des unités navales égyptiennes effectuaient une visite, dont les motifs n'étaient sans doute pas purement touristiques.

Si M. Ben Bella avait ainsi, sinon sollicité, du moins accepté l'aide militaire égyptienne, s'agissant d'un litige sur quelques postes sahariens, c'était sans doute, a poursuivi M. Ladgham, parce qu'il se trouvait dans une situation extrêmement critique.

La logique de la situation risquait donc d'accentuer l'extrémisme du leader algérien et sa tendance à conclure, devant les difficultés qu'il rencontre, à la nécessité d'étendre la révolution algérienne à l'ensemble du Maghreb pour assurer sa survie. Si cette évolution se précisait, M. Ben Bella n'hésiterait sans doute pas à solliciter des concours extérieurs encore plus marqués.

M. Ladgham a souligné à cette occasion que l'importance du différend actuel justifiait mal l'acharnement des adversaires et leur refus de se prêter à une solution de compromis. Il a laissé entendre que la querelle des frontières masquait en réalité l'affrontement des régimes et n'a pas caché la crainte de la Tunisie de subir les conséquences de l'extension d'un conflit où les puissances qui avaient intérêt à la subversion en Afrique du Nord – l'Égypte qui, a-t-il noté, serait encore un moindre mal, ou même l'Union soviétique dont les techniciens et experts étaient déjà présents en Algérie – apporteraient leur soutien à la révolution algérienne.

M. Ladgham est alors revenu sur les efforts faits du côté tunisien en vue de rétablir de bonnes relations avec Alger. « Nous avons tourné la page, a-t-il indiqué, sur les événements du début [1] de l'année bien que le gouvernement algérien continue à abriter les leaders youssefistes. Nous sommes décidés à construire patiemment le Maghreb en recherchant avec nos voisins toutes les possibilités de coopération. »

Il a cependant noté que la condition nécessaire à tout effort en commun, à savoir la confiance réciproque, n'était pas remplie. Les propos qu'il a tenus à ce sujet ne laissent guère de doute quant à l'opinion du gouvernement tunisien sur la cause profonde de cette méfiance, à savoir la menace, latente ou ouverte, que fait peser l'orientation « révolutionnaire » du gouvernement algérien sur les régimes des pays voisins.

M. Ladgham a souligné à cet égard que l'action militaire du Maroc qui, d'après les indications dont disposait le gouvernement tunisien, menaçait

[1] Il s'agit du complot contre le président Bourguiba. Au cours du procès, il a été révélé que des éléments du complot avaient reçu des encouragements étrangers qu'ils trouvaient en Algérie.

de prendre de l'extension, étant donné l'importance des moyens rassemblés par Rabat, n'était sans doute pas sans rapport avec les appréhensions du roi Hassan devant les liaisons de M. Ben Bella avec l'opposition marocaine.

Le gouvernement tunisien estimait, dans ces conditions, qu'il fallait, avant tout, obtenir une cessation des hostilités.

J'ai demandé à M. Ladgham quelles étaient les idées du gouvernement tunisien sur les moyens propres à obtenir un tel résultat. Mon interlocuteur a d'abord fait une rapide allusion aux dossiers dont pourrait disposer le gouvernement français pour départager les thèses en présence. J'ai, au passage, noté que les intéressés étaient déjà en possession des documents cartographiques français. M. Ladgham a alors évoqué la possibilité pour chacune des deux parties de maintenir ses troupes dans les postes effectivement occupés à la date de l'indépendance de l'Algérie, soit par l'armée marocaine, soit par l'armée française. « C'était, a-t-il indiqué, le compromis qui avait prévalu après maintes difficultés entre les forces algériennes et tunisiennes aux confins sahariens. »

Le secrétaire d'État à la Coordination a conclu l'entretien comme il l'avait commencé, en exprimant l'espoir que le gouvernement français puisse mettre à profit le capital d'influence dont il dispose en Afrique du Nord – ainsi, a-t-il discrètement marqué, que le prestige et l'autorité morale du général de Gaulle –, pour donner des conseils de modération aux deux parties et s'efforcer d'enrayer le développement d'une situation grosse de périls pour l'ensemble de cette région du monde.

(Collection des télégrammes, 1963.)

149

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES [1]
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Négociation Kennedy

N. nº 276/CE. *Paris, 19 octobre 1963.*

1. Le calendrier établi en mai pour la préparation de la négociation Kennedy [2] n'a pas été respecté ; en pratique, peu de progrès ont été réalisés par les groupes de travail.

– En ce qui concerne la question des disparités, les États-Unis, comme la Communauté économique européenne, sont restés sur leurs positions.

[1] Cette note est rédigée par M. Maurice Ulrich, conseiller des Affaires étrangères (Orient), du service de Coopération économique du Département.

[2] Voir à ce sujet, *DDF,* 1963-I, nº 158.

Les Six ont avancé une formule d'après laquelle il y aurait disparité justifiant un traitement dérogatoire à la règle générale de réduction, lorsque, pour un même produit, un écart d'au moins dix points existerait entre les droits, le droit le plus élevé étant supérieur à 30 %. Cette formule permettrait à la Communauté de se prévaloir de près de 1 200 cas de disparité entre le tarif américain et le tarif extérieur commun, les États-Unis pouvant invoquer environ trois cents cas. La délégation américaine n'accepte évidemment pas cette proposition et, appuyée par l'ensemble des autres délégations, veut retenir seulement les cas de disparité ayant une influence réelle sur les courants commerciaux. À noter que le problème annexe mais important des pays clefs (c'est-à-dire des pays entre lesquels se définissent, se mesurent et se réduisent les disparités) a été seulement effleuré.

– Pour les produits agricoles, la négociation n'a pas commencé. Un groupe « céréales » s'est réuni et a rassemblé de la documentation. Des réunions sont prévues pour le milieu de novembre. On est conscient, d'une façon générale, de l'impossibilité qu'il y a pour la Communauté de négocier sur la question agricole avant que les principaux règlements aient été élaborés.

– Les autres aspects de la négociation concernant en particulier les problèmes posés par les pays à bas tarif, l'élimination des obstacles autres que tarifaires, les listes d'exception, n'ont pas été étudiés.

2. L'attitude du gouvernement américain donne lieu à diverses interprétations. Ses représentants à Genève font preuve d'une certaine agitation. Ils agissent comme s'ils voulaient presser la Communauté de prendre position sur le problème des disparités et, au cas où elle ne s'alignerait pas sur le point de vue américain, la rendre responsable de la crise qui en résulterait. M. Blumenthal [1] s'apprête par ailleurs à entreprendre une tournée des capitales européennes. Il sera à Paris les 24 et 25 octobre.

À Washington il semble, au contraire, que les responsables de la politique américaine aient pris leur parti du retard subi par la négociation. Le report de la date d'ouverture de la conférence du 4 mai au début juillet est même envisagé [2]. En fait, le gouvernement américain est devenu conscient de la complexité de cette négociation et de la volonté des Européens de traiter sur une base de réciprocité, c'est-à-dire entraînant de sa part de réelles concessions. Il peut être tenté dans une année d'élection d'éviter de prendre des décisions. Par ailleurs, une cause de délai supplémentaire réside dans la procédure d'audition des représentants du secteur privé à laquelle doit se plier l'administration américaine et qui prendra, lorsqu'elle aura commencé, de six à huit mois.

3. Les Six, au moins au niveau des experts, ont encore à ce stade des positions assez proches les unes des autres. Les Allemands viennent de suggérer une formule de réduction des tarifs, consistant à prévoir pour tous les droits, en disparité ou non, une réduction tarifaire de 50 % pour

[1] Michael Blumenthal est sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires économiques.

[2] En fait, l'ouverture de « négociations Kennedy » entre les Six et les États-Unis a lieu le 4 mai 1964 à Genève.

les droits supérieurs à un taux à déterminer (30 % par exemple), le maintien à leur niveau actuel des droits inférieurs à un taux à définir (10 % par exemple) et un barème de réduction entre les deux taux. Cette formule s'éloigne des décisions prises en mai au GATT ; mais elle présente le grand avantage de permettre à la Communauté de régler le cas de tous les produits délicats (aluminium, papier et pâtes à papier, sidérurgie) sans avoir à demander des exceptions. Elle paraît en outre d'autant plus acceptable qu'elle va dans le sens de l'harmonisation des tarifs.

Des travaux sont en cours à Bruxelles, pour permettre d'apprécier le mieux possible les incidents de cette solution. La Commission doit soumettre incessamment des propositions [1] de façon à permettre aux Six d'arrêter une position pour la reprise des négociations à Genève le 11 novembre [2].

4. Au niveau politique toutefois, la situation se présente différemment. Nos partenaires sont, plus que nous, sensibles à la pression des Américains et craignent d'être accusés en retardant la négociation par des exigences techniques d'en compromettre le succès. Au dernier Conseil des ministres [3], ils ont tous insisté pour que les Six adoptent rapidement des dispositions permettant la reprise des travaux à Genève. Le représentant allemand n'a évidemment pas manqué de rappeler le lien existant entre l'adoption des règlements agricoles et les problèmes de la négociation Kennedy. Tous les ministres ont en outre souhaité qu'une plus grande liberté de manœuvre soit laissée à la Commission. C'est au sujet des négociations sur les produits agricoles que les divergences apparaissent les plus profondes et les plus graves. Nous excluons, comme contraires à notre conception de la politique commune, des engagements quantitatifs à l'égard des pays tiers exportateurs. Nous soutenons – et la Commission dans l'ensemble paraît d'accord avec nous – que les Six, pour aborder utilement cette négociation, doivent avoir complété l'élaboration de leur politique agricole, c'est-à-dire adopté les règlements en suspens et définir une politique des prix. Les concessions éventuelles de la CEE ne doivent normalement pas être recherchées dans une modification des mécanismes de la politique agricole commune. En effet, selon la formule de M. Hallstein, ceux-ci sont « agricolement neutres » et peuvent servir indifféremment une politique libérale ou protectionniste. Logiquement, une négociation doit porter sur les prix internationaux qui servent de base au calcul des prélèvements et sur le niveau des prix communautaires. On pourrait envisager par exemple une négociation conduisant à un certain plafonnement des prix indicatifs à l'intérieur de la CEE (sans diminution par rapport au prix français actuel), au cas où une telle concession aurait pour contrepartie des engagements analogues à d'autres producteurs et notamment les États-Unis. Mais il convient de souligner que cette dernière idée se heurte à une vive opposition de la part du ministère de l'Agriculture

(1) Voir à ce sujet, le télégramme n°s 1652-1655, du 30 octobre de Bruxelles-Delfra, non reproduit.
(2) Voir à ce sujet, l'*Année politique 1963*, p. 312.
(3) Les 23-24 septembre à Bruxelles.

qui répugne, pour des raisons politiques et sociales, « à limiter, par voie de négociation, le revenu des agriculteurs ». Ce ministère admet, par contre, la possibilité de discuter des prix mondiaux dans le cadre d'accords groupant les principaux exportateurs et importateurs. Ce n'est que cette première étape franchie que des discussions sur le niveau des prix intérieurs pourraient être envisagées.

M. Lahr a pris, dans sa déclaration du 15 octobre [1], le contre-pied de nos thèses. Il a estimé en premier lieu qu'il serait excessif d'attendre que la politique agricole commune fût entièrement élaborée pour s'engager dans des négociations tarifaires. Il suffit de s'entendre sur les lignes directrices des principaux règlements et d'être d'accord sur les éléments qui peuvent faire l'objet de négociations. En d'autres termes, priorité est donnée du côté allemand aux aspects externes de la politique agricole, qui doit être conçue de telle manière qu'elle offre aux pays tiers des possibilités d'accès, négociables, sur le marché de la Communauté. Par ailleurs, les Allemands sont opposés à l'idée de faire du niveau des prix dans la CEE, déjà bien dificile à définir à Six, un élément de négociation. Leurs préférences vont bien évidemment à des engagements quantitatifs en faveur des pays tiers.

Cette opposition des points de vues français et allemand risque de rendre difficile l'élaboration des règlements agricoles en suspens dans les délais convenus. On se préoccupe actuellement, dans les administrations françaises intéressées, de dégager une solution qui :

– serait suffisamment libérale pour offrir certaines satisfactions aux pays tiers et par là éviter l'impasse à propos des nouveaux règlements ;

– serait suffisamment souple pour ne pas hypothéquer au profit des pays tiers ce qui fait l'intérêt essentiel de la politique agricole.

5. Jusqu'ici, l'attitude du Royaume-Uni dans la négociation Kennedy est demeurée fort discrète. Les autorités britanniques insistent en toute occasion sur l'importance de l'offre américaine et sur la nécessité pour les Européens d'y répondre généreusement. Dans les travaux de Genève, la délégation anglaise laisse, comme cela est naturel à ce stade, les États-Unis et les Six s'opposer.

En ce qui concerne les disparités, sa position a été plutôt favorable à la thèse américaine, bien que les industries britanniques ne soient pas indifférentes à l'égard de notre point de vue. Pour les produits agricoles, les Britanniques ont soumis diverses propositions d'accords intérimaires qui font l'objet d'une note particulière.

La délégation britannique à la réunion de l'UEO aurait l'intention d'évoquer le problème des obstacles non tarifaires, c'est-à-dire de toutes les mesures para-tarifaires et autres que tarifaires, qui ont pour effet de restreindre les négociations ou de fausser la concurrence. Le président de la fédération des industries britanniques vient tout récemment de dénoncer

[1] Sur cette déclaration du secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA, voir le télégramme n°s 1560-1571 du 16 octobre de Bruxelles-Delfra, non reproduit.

les pratiques américaines dans ce domaine : mesures anti-dumping ; clauses échappatoires ; *Buy american act ;* système d'évaluation en douane, etc.

Nous sommes, nous aussi, désireux d'examiner tous ces problèmes au cours de la négociation Kennedy et il sera intéressant de voir si et dans quelle mesure les Britanniques peuvent sur ce point nous apporter un appui.

(DE-CE 1961-1966, GATT, juin 1962 – mai 1964.)

150

M. Gorce, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T n° 234 [1]. Secret. Réservé. *Tirana, 21 octobre 1963.*

Suite au télégramme n° 221 [2] de cette légation.

Le chargé d'affaires de Yougoslavie a pris connaissance, au cours d'un récent séjour qu'il vient d'effectuer dans son pays, des interrogatoires des réfugiés albanais dont un nombre important aurait franchi la frontière yougoslave ces derniers temps. La « terreur » est le mot qui revient le plus souvent dans les récits des malheureux qui ont été obligés de fuir leur pays [3]. Dans les villes et surtout à la campagne, la police est toute-puissante et son action ne connaît plus aucune restriction. C'est pour cette raison que, malgré la peine de vingt ans de prison qui frappe automatiquement et sans procès toute tentative de passage clandestin de la frontière, le nombre de ceux qui choisissent la solution du désespoir reste relativement élevé.

Dans les villes, les intellectuels, les fonctionnaires et même les militaires qui ont fait leurs études à Moscou et dans les capitales de l'Est européen restent les éléments suspects par priorité. Le cas de ceux qui se sont mariés avec des ressortissantes de ces pays « frères » à l'époque est encore plus grave. Ceux dont les épouses ont opté, au moment de la rupture avec Moscou, pour le retour dans leur pays d'origine, sont suspects de souhaiter un changement pour revoir leur femme et, souvent, leur enfant. (Quand le ménage avait plusieurs enfants, un seul pouvait en effet partir avec la mère). Ceux dont les femmes sont restées sont suspects d'entretenir par leur intermédiaire des relations avec les ambassades « révisionnistes ». Le fait que de nombreuses épouses restées à Tirana aient demandé et obtenu

[1] Ce télégramme est transmis à Belgrade, Bonn, Londres, Moscou et Washington.

[2] Le télégramme de Tirana n° 221 du 4 octobre, non reproduit, concerne la situation de l'agriculture en Albanie, l'échec de la politique agricole et de la collectivisation des terres.

[3] Sur la situation intérieure en Albanie, se reporter au télégramme n°s 162-166 du 24 juillet, non retenu, et à la dépêche de Tirana n° 472/EU du 21 novembre, non reproduite.

la nationalité albanaise n'a pas mis les maris entièrement à l'abri des soupçons. (À ce propos, le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie m'a dit que son ambassade, qui représente les intérêts de l'URSS en Albanie, a perdu tout contact avec certaines ressortissantes soviétiques, qui n'osent plus répondre aux lettres qui leur sont adressées de peur, sans doute, de compromettre leurs maris). La crainte serait telle que, même les gens qui n'ont jamais eu de contacts directs avec les pays de l'Est européen, cherchent à passer inaperçus, ceci étant le seul moyen de rester dans une sécurité relative.

Dans les campagnes, la situation serait encore plus grave. Les rumeurs sur une certaine « libéralisation » dans les campagnes auraient été, de l'avis du diplomate yougoslave, répandues par les autorités elles-mêmes pour apaiser l'opinion. En tout état de cause, la crise à la campagne dure et il semble plus vraisemblable que les dirigeants aient, pour le moment, choisi la manière forte. Une des mesures déjà appliquée consiste à considérer comme des prêts personnels aux membres des coopératives les subventions que l'État est obligé d'accorder à ces organismes. De ce fait, chaque paysan se trouve personnellement endetté au point d'être devenu une véritable propriété de l'État et de la coopérative. La tentative de fuite à l'étranger est considérée pour les membres des coopératives comme un double crime – politique et économique – qui entraîne fréquemment la peine de mort. Le chargé d'affaires yougoslave affirme que, dans certaines régions névralgiques et notamment dans le nord du pays, les éléments irréductibles sont, à titre d'exemple, publiquement suppliciés.

Je serais reconnaissant au Département de conserver à ces renseignements qui ont été rapportés spontanément un caractère strictement confidentiel.

*
* *

Le témoignage des deux œnologues français [1], qui viennent d'effectuer un séjour en Albanie où ils ont visité un certain nombre d'installations agricoles et industrielles, confirme plusieurs de ces informations. Souvent, pour cacher leur ignorance, les directeurs et dirigeants politiques des entreprises suivent aveuglément les directives du plan de la production sans se soucier le moins du monde de la qualité des produits. Bien que de niveau relativement modeste, certains cadres techniques arrivent, notamment dans le domaine de la vinification, à trouver des moyens d'améliorer la qualité de la production afin de la rendre consommable. Craignant toutefois qu'une initiative de leur part puisse ne pas cadrer avec le plan et que les soins qu'ils préconiseraient puissent ralentir la production, ils préfèrent ne pas divulguer les techniques qu'ils ont mises au point obéissant ainsi à la tacite consigne de « passer inaperçu ».

(Collection des télégrammes, Tirana, 1963.)

[1] Il s'agit de MM. Cassignard et Chabanon, de l'Institut technique du vin, qui, arrivés le 8 septembre en Albanie, doivent rester pour un séjour de trois semaines environ.

151

Entretien entre le Général de Gaulle et l'Ambassadeur du Maroc

C.R. *Paris, 22 octobre 1963.*

L'ambassadeur du Maroc, qui avait sollicité cette audience sur l'ordre de son souverain, a entretenu le général de Gaulle du conflit entre son pays et l'Algérie. L'affaire ne serait pas sans rapport avec le séjour en Algérie du maréchal Amer [1]. Ce dernier se serait rendu dans le voisinage de la frontière algéro-marocaine. Il y a quelques jours, un groupe d'officiers égyptiens a été arrêté et leur participation à la conduite des opérations ne fait pas de doute. Enfin, l'Égypte a déjà entrepris de fournir des armes à l'Algérie ainsi d'ailleurs que Cuba.

Quant au Maroc, selon M. Cherkaoui, il ne serait animé d'aucune intention agressive. Il n'envisage pas d'attaquer Tindouf. Il se borne à défendre des postes occupés par lui dès le temps où l'Algérie était sous la tutelle des Français.

Le général de Gaulle a marqué à son interlocuteur que le Maroc devait s'abstenir en effet d'attaquer Tindouf [2]. Une telle action mettrait la Mauritanie en difficulté et nous placerait nous-mêmes dans une situation nouvelle. Le monde entier, d'ailleurs, ferait grief au Maroc d'une telle entreprise.

L'ambassadeur du Maroc a demandé que les livraisons d'armes prévues dans l'accord franco-marocain [3] soient effectuées dans les délais stipulés et même, si possible, par anticipation.

Le général de Gaulle a laissé entendre à M. Cherkaoui que nous étions disposés à donner sur ce point satisfaction à son gouvernement, étant entendu que les choses se feraient discrètement.

M. Cherkaoui a demandé d'autre part que soit fournie au Maroc une certaine quantité de munitions en plus des livraisons de matériel militaire déjà prévues.

Le général de Gaulle a répondu que nous nous efforcerions de répondre favorablement à cette demande, à condition que ces prestations se relient apparemment à l'exécution des accords antérieurs.

Le général de Gaulle a indiqué à l'ambassadeur du Maroc que la France souhaitait vivement que rien de fâcheux n'arrivât à son pays ni à son Roi. Il a ajouté que nous comprenions que les Algériens se défendent s'ils sont attaqués, mais que nous les désapprouverions de passer à l'attaque. Il faut,

[1] Le maréchal Amer, vice-président de la RAU, se rend en Algérie du 4 au 8 juillet. Il assiste aux fêtes de l'indépendance et est reçu à deux reprises par M. Ben Bella.

[2] Tindouf est situé au sud de la ligne Trinquet. Voir plus haut n° 144 (télégramme n° 3084 de Tunis du 14 octobre).

[3] Échange de lettres des 13 et 15 mai 1963, en application du protocole de mai 1956 et de l'échange de lettres des 7 et 19 mai 1956 sur les armements et les munitions.

a dit le général de Gaulle, faire la part des difficultés de Ben Bella. Celui-ci est à la tête d'un pays en proie à la misère et déchiré par des divisions internes. Ces circonstances l'incitent à prendre des attitudes de prestige. Il n'existe aucun rapport entre la situation du Roi, dont la légitimité est fondée depuis des siècles, et la position bien assurée, et celle de Ben Bella dont l'autorité est essentiellement précaire. C'est pourquoi la sagesse peut et doit être le lot du roi du Maroc. Qu'il élude la polémique et qu'il se cantonne dans la sérénité.

L'ambassadeur du Maroc a répondu que son Souverain avait choisi d'adopter précisément cette attitude. Il ne pouvait néanmoins dissimuler ses appréhensions, car le conflit était en réalité entre le Maroc et Nasser.

Le général de Gaulle a engagé le gouvernement marocain à s'accorder, autant que possible, avec les gouvernements des États noirs d'Afrique. Sans doute ne fallait-il rien attendre de Sékou Touré et N'Krumah ; en revanche, MM. Houphouët-Boigny et Senghor pouvaient jouer un rôle utile. Le Mali lui-même devait être ménagé.

Le général de Gaulle a noté en terminant que, lorsque les deux parties auraient déposé les armes, il conviendrait de recourir à un arbitrage pour fixer la frontière. Lorsque ce moment sera venu, la France ne manquera pas de mettre à la disposition de l'arbitre les éléments d'appréciation dont elle dispose.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville. Entretiens et messages, 1963.)

152

M. Jean de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes,
à M. Gorse, Haut Représentant de la France à Alger.

T. n° 3781. *Paris, 22 octobre 1963, 20 h 32.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme n° 6960 [1].
Je ne vois que des avantages à ce que vous répondiez à M. Ben Bella, chaque fois qu'il évoque la question, que le gouvernement français entend continuer à user des droits que lui reconnaissent les accords d'Évian aussi longtemps que cela sera nécessaire. Le président algérien ne peut ignorer

[1] Télégramme en provenance d'Alger en date du 21 octobre, non reproduit, par lequel M. Gorse transmet à Paris la demande pressante et réitérée ce même jour par M. Ben Bella en vue d'obtenir l'évacuation, par anticipation et à une date rapprochée, des sites de Reggane et In-Ekker.

qu'il s'agit là d'un de nos « intérêts d'État » dont il a lui même reconnu le caractère intangible.

Je me propose de le confirmer à M. Bouhaza à sa prochaine visite à Paris.

(QA, armes atomiques – Abandon des sites d'essais nucléaires au Sahara.)

153

M. Costilhes, Chargé d'affaires de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1325-1327 [(1)]. *New Delhi, 22 octobre 1963, 20 h 45.*

(*Reçu :* le 22, 21 h 30).

Le directeur d'Europe au ministère des Affaires extérieures m'a confirmé que le gouvernement indien avait accueilli favorablement la suggestion égypto-ceylanaise préconisant la convocation d'une nouvelle conférence de Belgrade. « Ce n'est pas que nous apprécions particulièrement cette initiative, que nous n'aurions certainement pas prise nous-mêmes, mais nous n'y sommes pas hostiles », a observé M. Sanya.

Quant à la suggestion du président ghanéen, relative à une nouvelle réunion des pays de Colombo, en vue de faire progresser la *solution du différend sino-indien,* le gouvernement de l'Union l'avait repoussée sans ambiguïté. C'est d'ailleurs parce qu'il avait eu vent des intentions de M. N'Krumah, que le Pandit, en route pour New York, s'était arrêté à Accra et au Caire pour bien préciser que la position de New Delhi restait inchangée. Les conclusions tirées par l'économiste de Londres à ce sujet, dans son numéro de cette semaine, évoquant un assouplissement de la position indienne, étaient donc complètement erronées.

D'autre part, le directeur d'Europe, qui a laissé percer une certaine inquiétude d'un éventuel resserrement de nos relations commerciales avec la Chine, m'a demandé s'il me serait possible de lui donner quelques indications sur le résultat du voyage à Pékin de la mission Georges-Picot [(2)].

Je serais reconnaissant au Département, s'il n'y voit pas d'objection, des informations qu'il voudrait bien me télégraphier à ce sujet, dont je pourrais faire état auprès du *Foreign secretary* avec qui j'ai rendez-vous mardi prochain.

(Inde 1956-1967.)

(1) Ce télégramme est transmis également au Caire, à Colombo, Londres et à Delfra New York.
(2) Voir à ce propos n° 138.

154

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6038 à 6042. *Washington, 22 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 23, 1 h).

Le 18 octobre, le président Kennedy [1] a reçu tour à tour et chacun pendant près d'une heure, MM. Moktar Ould Daddah et Ahidjo. D'après des renseignements recueillis auprès du directeur de l'UAM au département d'État [2], ces conversations ont eu un caractère général.

Avec le chef d'État mauritanien, l'entretien a porté sur l'actualité politique. M. Kennedy a longuement interrogé son hôte sur le conflit algéro-marocain [3]. Comme il lui demandait quelle était sa position vis-à-vis du Maroc, le président Moktar a répondu qu'il n'était « ni son ami, ni son ennemi ». À la surprise de son interlocuteur, le chef d'État mauritanien, tout en reconnaissant la nécessité pour les pays sous-développés de recevoir une aide extérieure, n'aurait pas formulé de demandes précises. De même, il n'aurait pas soulevé le problème de la présence permanente d'un ambassadeur des États-Unis à Nouakchott, alors que pour le moment les intérêts américains ne sont représentés que par un chargé d'affaires [4]. Comme M. Ahidjo qui devait lui succéder, le président Moktar s'est félicité des mesures prises par l'administration américaine pour mettre fin à la discrimination raciale.

Avec le chef de l'État camerounais, la conversation aurait pris un tour plus précis. M. Ahidjo, après un exposé de la situation politique et économique de son pays, aurait exprimé sa gratitude de la participation américaine au transcamerounais avant de présenter à son interlocuteur une demande d'aide à propos de quelques projets industriels de faible importance, dont un concernait une usine de textiles. M. Ahidjo aurait noté combien le bas prix de certains produits tropicaux, base des exportations camerounaises, entravait le progrès économique de son pays. Il aurait confirmé devant le président Kennedy, qui aurait marqué sa satisfaction, ses propos tenus la veille à New York dans lesquels il marquait son peu d'empressement de voir admettre aux Nations Unies la Chine commu-

[1] Les deux chefs d'État africains s'entretiennent à la Maison Blanche avec le président Kennedy assisté de MM. Dean Rusk, George Ball et Mennen Williams.

[2] M. Frédéric P. Bartlett, chargé des États africains d'expression française au département d'État. L'UAM est créée lors de la conférence de Tananarive (6-12 septembre 1961). Sur le sujet, voir *DDF,* 1961-II, n° 117, ainsi que l'*Année politique 1961*, pp. 355-357.

[3] Concernant le conflit algéro-marocain, voir ci-dessus le n° 152.

[4] M. Dawson, chargé d'affaires américain à Nouakchott.

niste [1]. Il aurait alors précisé que les quelques étudiants camerounais qui se trouvaient à Moscou ou à Pékin y étaient contre leur gré.

Répondant à une question à propos des colonies portugaises, M. Ahidjo aurait laissé entendre que l'UAM serait intervenue auprès du général de Gaulle pour que celui-ci use de son influence envers le Portugal, afin d'amener ce pays à plus de compréhension. Mais le chef d'État camerounais semblait pour le moment ne se faire aucune illusion sur la volonté portugaise de montrer plus de libéralisme. Enfin, après avoir vanté le calme politique qui régnait dans son pays, M. Ahidjo s'est déclaré favorable à une augmentation du contingent du *Peace corps*, qui atteindrait prochainement une centaine de personnes, pour la plupart des enseignants destinés au Cameroun occidental.

Le même jour, M. Dean Rusk recevait à déjeuner les deux chefs d'État africains, qui ont fait ici bonne impression par leur modération et la qualité de leurs propos. Depuis l'annulation de voyage du président Maga, on n'attend pas, sauf imprévu, d'autres visites de chefs d'État de l'UAM d'ici la fin de l'année.

En concluant l'entretien, M. Bartlett s'est félicité de la conversation qui avait eu lieu récemment à Paris et qui avait permis de définir les conditions de l'envoi prochain au Cameroun, pour une courte durée, d'une mission de quelques personnes destinée à préparer l'expédition de matériel de génie. La valeur totale de ce matériel ne dépasserait pas, affirme-t-on, 500 000 dollars.

(Collection des télégrammes, 1963.)

155

M. Seydoux, Représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 308 [2]. Réservé. *Paris, 23 octobre 1963.*

(*Reçu :* 19 h 57).

D'après les renseignements très précis que j'ai pu recueillir sur le voyage de M. Stikker aux États-Unis, celui-ci s'est longuement entretenu avec ses interlocuteurs américains de la position de la France à l'égard de l'OTAN [3].

[1] Le débat sur l'admission de la Chine populaire aux Nations-Unies se tient du 16 au 21 octobre. Le président de la République fédérale du Cameroun, M. Amadou Ahidjo, prononce son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 octobre. Pour une analyse de ce discours, voir le télégramme de New York n°s 2368-2371 du 17 octobre, non reproduit.

[2] Ce télégramme est transmis par fil à Washington (n°s 20372 et 20373), Londres (n°s 17618 et 17619) et Bonn (n°s 8741 et 8742), par courrier aux autres postes OTAN.

[3] Le 16 octobre, M. Stikker s'entretient avec le président Kennedy ; MM. Finletter et Schaetzel assistent à l'entretien.

Dans presque toutes les grandes questions concernant l'OTAN, on peut constater, estime le Secrétaire général, que la France adopte, plus ou moins, une attitude d'obstruction. Faut-il, en conséquence, rechercher avec les Français une sorte d'explication violente et décisive ? M. Stikker ne le pense pas. La politique qu'il préconise serait celle de la « tolérance réciproque ». L'OTAN s'accoutumerait à reconnaître que la France a ses conceptions particulières et entend exercer un contrôle complet sur tout ce qui touche à sa défense nationale. En revanche, la France ne devrait pas s'opposer à ce que les autres pays prennent entre eux les dispositions qui leur paraîtraient nécessaires. On aurait ensuite à organiser les relations entre la France et le reste de l'OTAN, le moyen d'y parvenir serait la conclusion d'accords de coopération.

D'une façon générale, les Américains se sont montrés d'accord avec ces vues. Il est à noter, toutefois, que M. McNamara a déclaré « que la France a joué un rôle constructif dans la récente crise de Berlin et qu'il a été frappé par la rapidité et la fermeté des instructions données par le gouvernement français ».

(Service des pactes. PAN 2sd. Stratégie nucléaire.)

156

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4071 à 4079. *Rabat, 24 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 24, 3 h).

J'ai été reçu le 23 à 19 heures par Hassan II à Marrakech. Il n'avait pas encore reçu, m'a-t-il indiqué, le compte rendu de l'audience que le général de Gaulle avait accordée la veille à M. Cherkaoui [1].

Le Roi m'a dit tout d'abord que peu importaient les combats actuels et les tentatives de cessez-le-feu qui pourraient réussir ou non, qui pourraient être acceptées ou non par Ben Bella. Celui-ci était décidé à renverser la monarchie marocaine et saurait attendre d'être suffisamment fort et armé, pour jouer le grand jeu, réattaquer le Maroc même si, entre-temps, il avait signé un cessez-le-feu [2] ; un incident est si facile à créer. Il s'agissait d'un répit de quinze jours, de trois semaines au maximum. C'est à ce moment-là que le danger pour le Maroc serait le plus grand. Trois bateaux, remplis d'armes soviétiques, étaient partis de Cuba. L'URSS et l'Égypte envoyaient

[1] Voir le compte rendu ci-dessus n° 152.

[2] Un cessez-le-feu immédiat à compter du 2 novembre est signé le 30 octobre à la conférence de Bamako.

également et directement des armes lourdes, contre lesquelles le Maroc serait impuissant. Dès que Ben Bella se sentirait assez fort, il foncerait.

Devant cette décision algérienne, certaine et évidente, que faisait l'Occident, en particulier la France ? Ils attendaient, ils tergiversaient. (Je lui avais dit auparavant que je n'étais pas encore à même de lui dire ce que nous pourrions faire en matière de livraison d'armes.) Il ne pouvait comprendre cette attitude de prudence. Son père n'avait pas attendu 48 heures pour se ranger aux côtés de la France et du général de Gaulle en juin 40. C'est dans des heures pareilles que l'on compte ses vrais amis. La France voulait-elle pour cette « malheureuse petite base de Reggane » perdre l'œuvre de Lyautey au Maroc, perdre tout ce qu'elle avait fait en Algérie et en Tunisie ? La France aurait sous peu deux Républiques populaires sur son flanc sud : l'Algérie et le Portugal *(sic)*. Voulait-elle en avoir quatre ? Avec le Maroc et la Tunisie en plus ?

Quoi qu'il arrive, a-t-il ajouté, qu'il s'en sorte ou qu'il ne s'en sorte pas, l'attitude de la France à son égard se jugerait dans les heures qui viennent. Elle dispose en Méditerranée de suffisamment de ports pour qu'elle puisse discrètement lui livrer ce dont il a besoin. Qu'attend-elle ? Il ne veut ni ne peut exercer le moindre chantage, ni la moindre menace à l'égard de la France. Mais il ne pourra pas ne pas se souvenir de l'attitude qu'elle aura eue dans les heures aussi graves que traverse son pays. Il sait que le général de Gaulle a une certaine rancune contre ceux qui ne l'ont pas suivi en 40. Il n'en voudra jamais personnellement au Général et lui gardera toute son estime et tout son respect. Mais il ne peut manquer de faire un rapprochement entre les heures vécues en juin 40 par le Général et celles qu'il vit actuellement. Si la France ne fait rien pour l'aider, il lui en gardera rancune, malgré son affection pour notre pays et son éducation toute française.

Pour terminer, il m'a dit : « C'est une question de jours. Si vous ne m'aidez pas, dans quelques semaines, Ben Bella m'attaquera durement. S'il sait qu'on m'aide, il hésitera. Je dirai à mon peuple comme Churchill en 40 l'a dit aux Anglais, " battez-vous avec n'importe quoi ". Je vous demande de transmettre littéralement au général de Gaulle tout ce que je viens de vous dire ».

Comme je parlais au Roi des *Broussard*[1] qui, sans doute, pourraient arriver rapidement au Maroc, Hassan II a déclaré, en regardant M. Guédira, « nous pourrons les donner à l'entraide nationale », et en se retournant vers moi : « ce sont des armes de guerre dont j'ai besoin ».

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Avion de reconnaissance, pour la brousse, à un seul moteur et à six places.

157

M. Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la mission permanente auprès des Nations Unies, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2491 à 2496 [1]. *New York, 24 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 25, 0 h 45).

J'ai vu hier, à sa demande, le ministre des Affaires étrangères du Portugal, qui m'a parlé de ses entretiens avec neuf délégués africains [2] (Ghana, Guinée, Liberia, Madagascar, Maroc, Nigeria, Sierra Leone, Tanganyika et Tunisie) sur les problèmes de l'Angola et du Mozambique.

M. Nogueira s'en déclare assez satisfait. Ses interlocuteurs paraissent attacher de l'importance au seul fait qu'un dialogue soit engagé. Le climat en est même cordial. À l'exception de la Guinée, dont le représentant n'a pas jusqu'ici pris au débat une part aussi active qu'on pouvait le craindre, les Africains se montrent dans l'ensemble relativement bien disposés.

Les positions respectives du ministre portugais et des délégués africains demeurent, cependant, fort éloignées. Pour sa part, M. Nogueira s'est employé à démontrer que la paix internationale n'était nullement menacée par la politique africaine de Lisbonne et que la situation intérieure de l'Angola et du Mozambique était caractérisée par une prospérité croissante et par le plus grand calme. Il a l'impression d'avoir, dans une large mesure, convaincu sur ces deux points ses interlocuteurs. En revanche, le Ministre s'est refusé, contrairement à leur vœu, à donner la priorité aux problèmes politiques concernant le statut d'avenir des deux territoires.

La position du gouvernement portugais, m'a-t-il affirmé, demeure à cet égard inchangée : il ne saurait être question pour lui de consentir à faire une déclaration annonçant, dans un avenir rapproché, l'application du principe d'autodétermination. Mais M. Nogueira n'en a pas pour autant affirmé que le statut actuel de l'Angola et du Mozambique [3] était fixé à jamais, ni que le Portugal refusait définitivement l'autodétermination. Celle-ci, a observé le ministre des Affaires étrangères, peut prendre des formes diverses : ce qui ne peut être admis est qu'il soit prévu par avance qu'elle débouche automatiquement sur l'indépendance.

[1] Ce télégramme est communiqué à Londres (n° 564) et à Washington (n° 639).

[2] Ces entretiens se déroulent dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre, les premiers se tenant le 17 octobre. Le 1er novembre, publication d'un rapport de M. Thant sur ces conversations luso-africaines. Sur le sujet, voir le télégramme de New York nos 2620-2623 du 1er novembre, non reproduit, et se reporter au document du Conseil de sécurité, Nations Unies, référence S/5448 du 31 octobre 1963. Pour l'historique de la question des territoires portugais d'outre-mer aux Nations Unies, se reporter à la dépêche de Lisbonne n° 771/NUOI du 10 septembre, non reproduite.

[3] Se reporter à la nouvelle loi organique portugaise de l'outre-mer du 24 juin 1963. Sur le sujet voir deux dépêches de Lisbonne, nos 653/EU et 970/AL, respectivement du 10 juillet et du 6 novembre, non reproduites.

Dans l'ensemble, M. Nogueira se déclare modérément optimiste. Il veut, en tout cas, manifestement en donner l'impression. Il croit même comprendre qu'une majorité des pays africains souhaiterait que le problème ne soit pas traité au fond au cours de cette session, encore que le motif de cette attitude lui échappe en grande partie. Il se demande si les délégations africaines ne désirent pas concentrer actuellement toutes leurs énergies contre l'Afrique du Sud et, également, contre la politique britannique en Rhodésie du Sud. Il lui paraît possible, d'autre part, que certaines puissances africaines craignent qu'une solution trop brutale du problème portugais n'ait pour effet de favoriser l'expansion dans le continent de l'influence des États-Unis qui, après avoir établi, selon les termes mêmes qu'auraient employé plusieurs des interlocuteurs de M. Nogueira, une sorte de « protectorat économique » sur le Congo (Léopoldville), viseraient à faire de même à l'égard de l'Angola.

Nombre de gouvernements africains redouteraient aussi, selon le ministre portugais, le développement de l'extrémisme. Le ministre des Affaires étrangères du Nigeria [1] lui a, notamment, confié les inquiétudes qu'il ressentait devant la politique de M. Ben Bella, qui « menace en fait la stabilité de toute l'Afrique ». M. Wachuku avait ajouté, il est vrai, que son pays pourrait cependant prendre ouvertement parti contre l'Algérie : aucun pays d'Afrique n'était en mesure de se séparer des extrémistes.

Je rapproche cette indication d'une observation que j'ai faite récemment au cours d'un déjeuner que j'avais offert en l'honneur de M. Ould Daddah et de M. Ahidjo : alors qu'un collaborateur de ce dernier notait les analogies entre l'action de M. Ben Bella et celle de M. Fidel Castro, le chef de l'État camerounais a immédiatement réagi en se déclarant d'accord sur cette comparaison et en soulignant les graves dangers de la politique algérienne actuelle, tandis que M. Ould Daddah, de son côté, restait silencieux.

(Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, POR, 7-4, 1960-1965.)

158

M. Pierre de Leusse, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4102 et 4103. *Rabat, 24 octobre 1963.*
Diffusion restreinte.
(*Reçu :* le 25, 0 h 50).

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui en fin d'après-midi le 24 octobre, M. Guédira m'a fait part sur un ton assez détendu de ses réflexions

[1] Sur les vues exprimées en privé, en particulier par le Liberia, Madagascar et le Nigeria, et sur les opinions des délégations extrémistes : Guinée, Ghana, auxquelles s'était jointe la Tunisie, voir le télégramme de New York n°s 2785-2786 du 17 novembre, non retenu.

sur l'évolution de la crise algéro-marocaine. Le Maroc souhaitait mettre fin au conflit, mais il ignorait si tel était le désir de M. Ben Bella ou si celui-ci n'était pas déterminé à établir un régime castriste au Maroc comme en Algérie. Le Maroc était prêt à toute solution en vue de retrouver la paix, mais pas à « aller au suicide ». Il se battrait jusqu'au bout si c'était nécessaire.

Comment sortir de la situation actuelle ? M. Guédira, qui constatait avec moi l'insuccès des offres diverses de bons offices, n'écartait pas le recours à un arbitre, à condition qu'il reçoive des deux parties autorité pour décider. C'était la position prise le 23 par M. Chorfi dans la conversation qu'il a eue avec le ministre conseiller (mon télégramme nº 4057 [1]).

En tout état de cause, mon interlocuteur se demandait si notre ambassadeur à Alger n'avait pas la possibilité de rendre à M. Ben Bella le sens des réalités et de lui montrer la nécessité de trouver rapidement une solution propre à mettre un terme à l'effusion de sang.

(Collection des télégrammes, 1963.)

159

Compte rendu

Conversation entre M. Couve de Murville et M. Butler à La Haye, le 24 octobre 1963

C.R. [2]

Après un dîner qui réunissait également, à l'ambassade de France :

Sir Pierson Dixon
Sir A. Noble
Sir P. Reilly
Lord Hood
M. J.O. Wright

MM. de Courcel
de Crouÿ-Chanel
Gillet
Ulrich

M. Butler exprime sa satisfaction de pouvoir engager avec le ministre français des Affaires étrangères une conversation au cours de laquelle les

[1] Le télégramme nos 4057 à 4064, en date du 23 octobre, en provenance de Rabat, non publié, relate l'entretien entre le ministre conseiller de l'ambassade de France et M. Chorfi, secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères. Après avoir dénoncé la mauvaise foi des Algériens, M. Chorfi continue en précisant que le gouvernement marocain est toujours prêt à participer à la réunion des trois ministres des Affaires étrangères proposée par M. Bourguiba. En outre, bien qu'il ne vît pas l'intérêt d'une telle réunion, le gouvernement marocain ne se déroberait pas à une conférence de l'Organisation de l'Unité africaine, l'objectif du Maroc étant d'obtenir une reprise du dialogue. C'est pourquoi la mission de la Ligue arabe, qui doit se rendre à Alger puis à Rabat, y recevra un bon accueil.

[2] À l'occasion du Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale, rassemblant les ministres des Affaires étrangères des six pays du Marché commun et de la Grande-Bretagne.

points de vue des deux pays pourront être exposés sans contrainte. Pour sa part, il tient d'autant plus à des relations confiantes entre France et Grande-Bretagne qu'il a été marqué par ses séjours en France, qu'il en connaît la langue et qu'il a étudié à l'Université de Paris.

Il demande à M. Couve de Murville son sentiment sur les relations Est-Ouest.

M. Couve de Murville indique que ces relations lui paraissent se présenter sous le double aspect de la politique internationale et de la politique intérieure. Du point de vue international, le problème essentiel et central est celui de l'avenir de l'Allemagne, étant entendu que cette appréciation est surtout valable pour les pays européens. Pour les États-Unis en effet, il se pose également les questions de Cuba et de l'Asie du Sud-Est ; pour l'Union soviétique, il y a deux problèmes essentiels : en premier l'Allemagne, et puis la Chine. Celle-ci cependant ne représente pas pour l'Occident un problème, tandis que l'Allemagne en est un.

La question de l'accord de Moscou [1] sur l'arrêt des essais nucléaires peut être séparée du problème général de la détente entre l'Ouest et l'Est. Les vues de la France, à l'égard de l'accord de Moscou, sont différentes de celles des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Pour les trois signataires, la substance même de l'accord n'est pas très importante. L'intérêt qu'ils y voient est surtout d'ordre symbolique : l'accord leur paraît susceptible de détendre l'atmosphère et propre à laisser la voie ouverte à d'autres discussions. Pour la France, il s'agit d'une question de fond, dans la mesure où une adhésion signifierait la renonciation au programme atomique français. Il est dès lors aisé de comprendre pourquoi les trois pays précités ont été en mesure d'adhérer à l'accord ; il est également aisé de comprendre pourquoi la France ne pouvait le signer. Mais l'accord de Moscou, en tout état de cause, n'apparaît pas nécessairement lié à une détente générale entre l'Est et l'Ouest.

Si la Russie désire réellement la détente, elle peut parfaitement l'obtenir car personne, à l'Ouest, ne s'y opposerait ; mais si elle la veut sincèrement, elle devra cesser de créer sans cesse des difficultés. M. Couve de Murville n'en comprend pas moins la tendance favorable, en Amérique et en Grande-Bretagne, à une détente qui améliorerait l'atmosphère et permettrait peut-être de discuter enfin des vrais problèmes, ceux-ci étant en premier lieu le désarmement, et en second lieu l'Allemagne.

Depuis l'accord de Moscou, différentes propositions ont été faites pour promouvoir la détente : un pacte de non-agression [2], des mesures destinées à prévenir les attaques par surprise (y compris la création des postes

[1] Accord signé à Moscou le 5 août par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS.

[2] Le 16 août, à la conférence de Genève sur le désarmement, M. Tsarapkine présente un plan complet destiné à réduire les risques de guerre et pose le principe de la priorité d'un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et ceux du pacte de Varsovie.

d'observation) [1], et la non-dissémination [2] des armes nucléaires. Toutes ces propositions, sauf celle concernant la non-dissémination proposée par les États-Unis, ont été des initiatives soviétiques ; leur caractéristique commune est, dans le cas où on parviendrait à des accords à leur sujet, qu'elles aboutiraient à légaliser la situation actuelle en Europe centrale et mèneraient ainsi à la reconnaissance de la zone soviétique en Allemagne, ou bien qu'elles ouvriraient la voie à une sorte de neutralisation de l'Allemagne.

La France ne voit aucun avantage pour l'Occident à mener avec l'Union soviétique des discussions qui aboutiraient à de semblables résultats. On est, en même temps, tout à fait persuadé à Paris que les États-Unis refuseront d'accepter tout accord désavantageux pour l'Allemagne. Quelle est alors la raison de ces discussions qui ne peuvent mener à aucun résultat positif ? Elles n'aboutissent, en fait, qu'à créer trouble et méfiance en Allemagne.

M. Butler mentionne que M. Erhard, dans son récent discours [3], a indiqué que la République fédérale était favorable à un sondage des véritables intentions soviétiques.

M. Couve de Murville répond que l'Allemagne, ayant besoin des États-Unis pour sa propre sécurité, n'a dès lors pas le désir de s'opposer aux initiatives de Washington, mais elle a pris soin de préciser que les résultats de ces initiatives pour qu'ils soient acceptables pour la République fédérale, devraient aboutir à une amélioration de la situation en Allemagne et à Berlin-Ouest. Or, on doit reconnaître qu'il n'est pas réaliste de supposer qu'un pareil résultat pourrait être atteint.

M. Butler remarque que les Allemands pourraient juger d'après les résultats.

Sir Pierson Dixon demande comment l'on pourrait entrevoir la possibilité d'obtenir des arrangements satisfaisants sans en parler avec les Russes.

Lord Hood dit que dans le cas où l'Union soviétique voudrait vraiment obtenir quelque chose, l'Ouest pourrait obtenir des avantages en échange.

M. Couve de Murville répond que les Allemands sont très méfiants : pour eux un pacte de non-agression et l'instauration de postes de contrôle ne peuvent mener à autre chose que la légalisation de la situation en Europe centrale. Au surplus, la conséquence logique d'un pacte de non-agression

[1] La question des attaques par surprise est débattue à la conférence du Désarmement à Genève (27 juillet-18 décembre), l'URSS ayant précisé qu'elle accepterait les postes fixes d'observation. Cette discussion vient à la suite du discours de M. Khrouchtchev le 19 juillet 1963, proposant comme sujet de discussion possible la question des attaques par surprise et plus particulièrement celle de l'installation des postes d'observation à terre.

[2] Dans le discours du 12 août à la conférence des Dix-Sept sur le désarmement à Genève, M. Stelle, ambassadeur, chef de la délégation américaine, propose l'adoption d'un plafond pour la production des armes nucléaires et que les États-Unis et l'URSS transfèrent, vers un usage pacifique, de l'uranium 235, précédemment destiné à l'usage militaire (le texte du discours est en anglais ; il s'agit d'un document délivré par la délégation américaine).

[3] Le 18 octobre 1963, M. Erhard fait une déclaration gouvernementale après son élection comme chancelier, dans laquelle il parle des relations Est-Ouest.

serait la dissolution de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Pour cette raison, la France ne veut pas participer actuellement au dialogue Est-Ouest. Elle n'a pas d'objection cependant à ce que l'Amérique et la Grande-Bretagne continuent, car elle a la conviction qu'aucun d'entre eux n'accepterait des concessions désavantageuses pour l'Occident.

Lord Hood mentionne que, dans le cas du traité autrichien [1], la discussion avait abouti après sept ans de négociations.

M. Couve de Murville réplique qu'il n'est pas d'accord sur cette interprétation. Le traité d'Etat n'a été signé que parce que Staline avait disparu, et parce que les dirigeants soviétiques avaient décidé de conclure. Si, aujourd'hui, ces mêmes dirigeants désirent venir à notre rencontre et conclure un accord, il suffit de les laisser faire. Nous devons cependant être réalistes et nous rendre compte qu'il n'y a pas de perspective d'accord sur les problèmes majeurs du désarmement et de l'Allemagne. Et si donc nous sommes réalistes, nous devrions reconnaître que le dialogue actuel avec la Russie n'a qu'un lointain rapport avec l'aspect international du problème, mais recouvre en réalité des préoccupations de politique intérieure : l'opinion publique aux États-Unis, comme en Grande-Bretagne, considère qu'il est bon en soi de discuter avec les Russes.

M. Butler tient à préciser que l'important, lorsque l'on discute avec eux, est de parler à partir d'une position de force ; la Grande-Bretagne n'a aucune intention de discuter à partir d'une position de faiblesse.

M. Couve de Murville répond qu'il n'a pas de crainte à ce sujet.

Sur une remarque de Sir Pierson Dixon faisant valoir que l'URSS n'exerce actuellement plus de menaces, et que dans ces conditions l'opposition française au dialogue ne paraît procéder que du problème allemand, il précise que seule l'Allemagne importe aux Russes, sous le double aspect de la question allemande dans son ensemble d'une part, et de Berlin d'autre part. En ce qui concerne le premier point, la Russie est satisfaite de la situation actuelle. En revanche, elle ne l'est pas au sujet de Berlin et elle cherche justement à attaquer la position des Alliés là où elle est la moins forte, là où elle paraît dépendre de la bonne volonté soviétique.

M. Butler marque à nouveau que la Grande-Bretagne ne veut négocier qu'à partir d'une position de force (il évoque à ce sujet les prochaines élections en Angleterre [2] ; si l'on n'obtient pas un résultat satisfaisant, son gouvernement se retirera de la discussion. Mais pourquoi, interroge-t-il, la France n'a-t-elle pas participé aux conversations de New York ? [3]

M. Couve de Murville. – Parce que nous n'y croyons pas. Nous n'y avons pas d'objection, mais nous préférons voir ce qu'il adviendra. En tout état de cause, ces discussions ont un mauvais effet en Allemagne.

[1] Il s'agit du traité d'État signé le 15 mai 1955.

[2] Les élections ont lieu le 15 octobre 1964 ; ce sera une victoire travailliste.

[3] Les entretiens sur le désarmement des trois ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS se tiennent à New York du 28 septembre au 30 octobre.

M. Butler indique que l'opinion publique en Grande-Bretagne n'admet pas, en raison de la gravité de la situation, que le gouvernement ne fasse pas effort pour améliorer celle-ci. Mais dans le même temps, elle n'admettrait pas des résultats entachés de faiblesse. C'est pourquoi il est utile de discuter. Bien entendu, il convient de se tenir à ce sujet étroitement en contact.

Pour M. Couve de Murville, cet exposé montre bien qu'il s'agit d'un problème de politique intérieure. En fait, précise-t-il, nous n'avons pas la même opinion sur la manière de traiter la question. Pour notre part, nous n'approuvons pas, nous n'émettons pas d'objection et nous ne prenons pas part ; plus tard nous verrons ce qu'il sera advenu. La position de l'Occident apparaît d'ailleurs meilleure qu'il y a deux ans, en raison en particulier de l'affaire chinoise [1]. Nous pensons qu'il peut y avoir une amélioration des rapports avec la Russie, dans la mesure où celle-ci cesserait de menacer et accepterait de ne pas nous imposer ce que nous ne sommes pas disposés à accepter. Cela concerne en particulier un changement de la situation à Berlin. Nous ne croyons pas que les Russes soient en train d'évoluer en ce sens. C'est là un point sur lequel la Grande-Bretagne n'apparaît pas de la même opinion.

M. Butler. – Il apparaît que nous sommes d'accord sur le fond mais pas sur la méthode. En ce qui nous concerne, nous estimons que, à cause de Cuba, de la Chine et des difficultés économiques en Russie, il y a un changement dans la situation générale et que par conséquent la discussion s'avère utile.

M. Couve de Murville convient de l'existence de ces trois facteurs, mais précise que c'est là précisément la raison pour laquelle il apparaît qu'il faut attendre et discuter à partir d'une position de force. D'ailleurs, le fait que les discussions n'ont pas abouti témoigne en faveur de la position française. En fin de compte, les positions américaines paraissent semblables en cette matière à celles de la Grande-Bretagne.

M. Butler acquiesce, mais fait valoir que M. Kennedy a le souci supplémentaire des élections de 1964 [2].

M. Couve de Murville. – Nous sommes depuis dix-huit ans dans une épreuve de force avec la Russie. Chaque fois que nous donnons l'impression que nous sommes anxieux d'obtenir une solution aux problèmes, nous affaiblissons notre position. La Russie étant actuellement dans une situation de faiblesse, c'est le moment pour l'Occident de durcir sa position, en ayant à l'esprit que la Russie, si elle désire parvenir à un arrangement, devra changer de méthode. Cela me paraît être la meilleure tactique à adopter. J'ajoute que dans les conversations avec les Russes, tout en comprenant les raisons morales et politiques qui inspirent Américains et Anglais, seules les questions choisies par la Russie sont discutées, questions

[1] La rupture idéologique sino-soviétique est rendue publique le 14 juillet.
[2] Les élections présidentielles sont prévues pour la fin de l'année 1964.

qui n'offrent pour nous aucun intérêt. Ce ne sont pas là les vraies questions, qui sont, comme il a déjà été dit, le désarmement et l'Allemagne.

Les Russes parlent d'attaques par surprise, alors qu'en réalité, les seules attaques à craindre sont les attaques nucléaires et non pas les attaques conventionnelles. Ils ont toujours lié cette question à celles de la démilitarisation et de la dénucléarisation de l'Allemagne. En fait, ils ont toujours en vue la neutralisation de l'Allemagne. C'est là leur dessein. Peut-être y a-t-il à cet égard une légère différence entre nos pensées respectives, car, pour nous, le plus grand danger pour l'Occident serait que l'Allemagne se sépare de l'Ouest, opte pour la neutralité et que l'Europe centrale soit de ce fait neutralisée. Alors l'Allemagne parlera avec la Russie et c'en sera fait de l'équilibre. N'oublions pas que la neutralisation est à l'avantage militaire de la Russie.

M. Butler réplique que la Grande-Bretagne ne poussera pas les discussions jusqu'au point où la neutralisation menacerait.

M. Couve de Murville s'en déclare convaincu et précise que c'est justement là la raison pour laquelle il parle de ce sujet sans inquiétude. Lors de ses dernières conversations à Washington, il a d'ailleurs recueilli la même impression.

M. Butler insiste sur le fait que la Grande-Bretagne cessera de discuter si ce doit être à partir d'une position de faiblesse. L'amitié avec la France est d'une très grande importance pour son pays.

M. Couve de Murville répond que la réciproque l'est pour la France.

Il aborde alors les *questions économiques*, indiquant que les deux plus importantes sont la négociation dans le cadre du GATT et la conférence sur le commerce de l'ONU [1]. En ce qui concerne cette dernière, on pense à Washington qu'il serait peut-être utile d'en discuter dans le cadre de l'OCDE [2] en novembre. Cela lui paraît utile en vue d'un effort d'harmonisation des positions respectives des uns et des autres.

En ce qui concerne la négociation Kennedy, il ne lui apparaît pas qu'il y ait de grandes divergences entre Français et Britanniques. La France est en faveur d'une libéralisation des échanges et d'un abaissement des barrières douanières, mais sur la base de la réciprocité. Les intérêts anglais et français paraissent à cet égard identiques. Il reste à trouver une formule en ce qui concerne la disparité des tarifs.

M. Butler évoquant les *problèmes agricoles, M. Couve de Murville* marque l'importance de la question des prix, importance d'autant plus grande pour les Six que se pose la question du blé allemand.

M. Butler exprime l'avis que toute cette affaire est principalement d'ordre politique. En Grande-Bretagne, où 80 sièges aux Communes dépendent de l'agriculture, on est prêt cependant à conclure un accord sur les céréales.

[1] Ces deux conférences sont prévues pour 1964.
[2] La réunion du Conseil ministériel de l'OCDE est prévue pour les 19 et 20 novembre.

M. Couve de Murville répond qu'on pourrait en discuter dans le cadre du Comité mixte économique franco-britannique.

M. Butler indique qu'il n'est pas question que la Grande-Bretagne veuille se joindre aux Six, mais qu'elle n'en fait pas moins partie de l'Europe. Il fera en ce sens une déclaration à la réunion du lendemain [1]. Il passe alors à la question de la *relance de l'Europe politique*.

M. Couve de Murville se borne à répondre que les discussions éventuelles sur ce sujet ne feront pas l'objet d'une initiative française.

M. Butler demande à M. Couve de Murville de le tenir informé. Il marque qu'il y tient tout particulièrement et que lord Home et lui-même attachent beaucoup d'importance à garder un étroit contact avec le gouvernement français. Il veillera à ce contact également en ce qui concerne les relations Est-Ouest.

M. Couve de Murville constate qu'il n'y a pas de désaccord au fond sur ce point, mais que la France aborde le problème dans un esprit différent.

M. Butler se demande si les Six pourront parvenir à convenir d'une *politique agricole commune*, tout en laissant aux participants la possibilité de commercer avec le monde extérieur.

M. Couve de Murville convient qu'il s'agit là d'une question d'une grande importance.

Répondant à *M. Butler* qui l'interroge sur la politique française à l'égard de l'OTAN, *M. Couve de Murville* indique qu'au cours de ses récentes conversations à Washington il a tenu à marquer que jusqu'ici les Etats-Unis avaient supporté le fardeau de la guerre froide. Maintenant les conditions ont changé. Pour que les pays européens acceptent d'augmenter leurs budgets militaires, il faut leur donner une raison de le faire ; seul le fait d'être moins dépendants des États-Unis peut les y inciter. (Cette réflexion ne vaut bien entendu que pour le continent, Grande-Bretagne exclue.) Actuellement, la France est seule à s'être engagée dans cette voie, peut-être aussi l'Allemagne à certains égards. Les autres pays sont sans responsabilités véritables, donc sans désir d'accroître leurs efforts ; ils veulent rester dans le cadre de l'OTAN, ce qui signifie qu'ils s'en remettent aux États-Unis. Il est certainement difficile de modifier l'organisation de l'OTAN, à tout le moins dans les conditions qui prévalent actuellement. On ne pourra l'envisager que lorsque un changement sera intervenu chez les autres partenaires, lorsque ceux-ci feront l'effort que la France accomplit depuis quelque temps. La première bataille de l'Europe devrait être beaucoup plus de la responsabilité des Européens, mais encore une fois, il faut attendre pour cela que des changements d'orientation interviennent de part et d'autre. La France a pour sa part manifesté son intention d'accroître ses responsabilités en matière de défense. Pour le moment, il serait préférable de ne pas discuter sans cesse et à perte de vue de ces

[1] Pour un compte rendu de cette déclaration lors de la session du Conseil de l'UEO à La Haye, voir le télégramme du Département n°s 17890 à 17911, adressé à Londres le 28 octobre, non reproduit.

problèmes, comme on le fait à l'OTAN, puisqu'il n'est pas réaliste d'attendre un changement des positions des gouvernements.

M. Butler évoque la création de la *force nucléaire multilatérale* et fait ressortir que la Grande-Bretagne n'a pas pris d'engagement à cet égard. C'est là une affaire difficile, quand bien même elle paraît présenter quelque avantage pour certains. Il y a en particulier la question de la participation allemande.

M. Couve de Murville répond que c'est là effectivement un aspect important de la question. Les Etats-Unis donnent d'ailleurs maintenant pour motif de la création de la force multilatérale la nécessité de régler le problème de l'Allemagne sur le plan nucléaire. Or, il est extrêmement dangereux de placer la République fédérale devant une pareille tentation.

M. Butler en convient et déclare qu'en toute hypothèse le gouvernement britannique ne prendra pas de décision avant d'avoir examiné l'affaire à fond. Il se propose de rester en contact avec la France.

M. Couve de Murville fait ressortir que ce qui importe, c'est le sentiment allemand à ce sujet. Il invite M. Butler à réfléchir sur cet aspect de la question. M. Schröder est favorable à la force multilatérale, mais c'est une chose de dire « oui » à ce que veulent les États-Unis, et autre chose de passer à la pratique et de trouver les ressources nécessaires pour le faire.

M. Butler remercie M. Couve de Murville de la franchise avec laquelle il a exposé ses vues sur les différents sujets examinés. Il espère qu'il pourra le rencontrer à nouveau sans trop tarder, et le tiendra dans l'intervalle informé des problèmes en suspens. Il ajoute qu'il comprend les positions françaises sur les relations Est-Ouest, et remercie son interlocuteur de lui avoir exposé son sentiment sur la négociation Kennedy. C'est là une affaire d'autant plus importante que les pratiques américaines vont à l'encontre des intérêts européens.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville. Entretiens et messages, 1963.)

160

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3265 à 3267. Réservé. *Tunis, 25 octobre 1963.*
Immédiat. (*Reçu :* le 25, 14 h 04).

L'ambassadeur d'Algérie me confirme à l'instant que la conférence au sommet de Tripoli se réunira le dimanche 27 octobre [1] avec la participa-

[1] Cette conférence se réunit, en fait, le 29 octobre 1963 à Bamako. Poursuivant ses démarches diplomatiques, M. Modibo Keita, président de la République du Mali, propose, le 26 octobre, de réunir à Bamako les chefs d'État algérien et marocain en présence de l'empereur Haïlé Sélassié. Lors de la conférence du 29 octobre, un cessez-le-feu est décidé.

tion de l'empereur d'Éthiopie, du roi Hassan, de M. Ben Bella, du colonel Nasser, de Modibo Keita et du roi Idriss.

La genèse de la conférence correspondait bien à l'hypothèse que M. Lakhdari avait émise. C'est sur la foi d'une acceptation marocaine que l'empereur d'Éthiopie avait lancé la nouvelle, non sans être assuré auparavant par téléphone, tard dans la soirée, de l'acceptation du président Ben Bella.

Quant à la composition de la conférence, le gouvernement algérien n'y avait pris aucune part. Celle-ci avait été communiquée à l'ambassadeur par le ministre des Affaires étrangères éthiopien en vue de recueillir l'agrément du président Ben Bella, que M. Lakhdari venait d'obtenir par téléphone.

L'ambassadeur d'Algérie a tenu à souligner que l'exclusion de la Tunisie de la conférence, qui sera évidemment très vivement ressentie ici, et qui constitue un coup très dur pour la politique tunisienne, était imputable à Rabat et non au gouvernement algérien.

En fait, a-t-il observé, nous n'avions aucune raison de ne pas souhaiter que le président Bourguiba assiste à la conférence puisque la thèse qu'il défend actuellement est de nature à fortifier notre point de vue.

D'après l'ambassadeur d'Algérie, qui paraît tenir ses informations du ministre des Affaires étrangères éthiopien, la composition de la conférence aurait été décidée sur la proposition marocaine.

(Collection des télégrammes, 1963.)

161

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

N. [1]. *Paris, 25 octobre 1963.*

En ce qui concerne les directives stratégiques élaborées par le Groupe permanent [2] et qui ont été désapprouvées par notre Conseil de défense, nous n'avons pas à nous y rallier car ces directives sont fondamentalement différentes de nos propres conceptions quant à la défense de l'Europe.

Quand nous aurons fait connaître que nous ne les adoptons pas, que peuvent faire les Américains ? Ou bien reprendre le problème, ce à quoi nous ne nous refusons pas, ou bien passer outre et faire approuver les

[1] Cette note du général de Gaulle est communiquée à M. Messmer par le général de division aérienne Gabriel Gauthier, chef de l'état-major particulier du président de la République.

[2] Voir plus loin la note du 28 octobre sur le concept stratégique, publiée sous le n° 166.

directives par le Conseil de l'OTAN, ce qui nous donnera l'occasion de faire ressortir notre désaccord.

Au total la question est assez grave pour que nous jouions franc jeu.

Signé : Général de Gaulle.

162

Note pour la Direction d'Europe

N. 8/AS [1]. *Paris, 25 octobre 1963.*

La direction d'Asie a pris connaissance de la dépêche n° 695 du 15 octobre [2] de notre légation à Bucarest, relative au problème des contacts officieux entre notre Ministre et les représentants diplomatiques de certains pays d'Extrême-Orient.

Elle estime, pour sa part, qu'il convient de faire une distinction entre le cas de la Mongolie et celui des trois pays « divisés » d'Asie.

1. Il semble que rien ne s'oppose à ce que M. Bouffanais [3] entretienne certains contacts avec l'ambassadeur de la RP de Mongolie. Bien que la France n'ait pas établi encore de relations diplomatiques avec Oulan-Bator, l'initiative a été envisagée et nous avons voté en faveur de l'admission de ce pays à l'ONU.

2. La direction d'Asie estime que des relations prudentes, et de caractère *officieux*, peuvent être entretenues avec le représentant de la RDVN. Nous avons en effet à Hanoï une délégation *de facto* et la RDVN est représentée en France par une délégation commerciale, dont nous avons accepté d'étendre unilatéralement les contacts avec le Département à un échelon moyen de la direction des Conventions administratives et Affaires consulaires et de la direction générale des Affaires culturelles et techniques.

3. Il convient pour le moment de garder aux relations avec le représentant de la Chine populaire un caractère *personnel*. Le Département est en effet favorable à l'établissement de relations économiques et, dans une certaine mesure, culturelles avec Pékin. Toutefois, nous avons des relations diplomatiques avec la République de Chine (Formose).

[1] Cette note, intitulée : Contacts à Bucarest avec les représentants diplomatiques de certains pays d'Asie, est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] Non reproduite, cette dépêche est une demande d'instruction de l'ambassadeur de France sur l'attitude qu'il doit observer vis-à-vis des ambassadeurs des pays communistes d'Asie sans relations diplomatiques avec la France, mais représentés à Bucarest.

[3] M. Pierre Bouffanais est le ministre de France en Roumanie.

4. La Corée du Nord constitue un cas à part. La France n'entretient aucune relation avec Pyong Yang et il convient de s'abstenir de tout contact, même personnel, à l'exception de ceux que peuvent imposer la courtoisie ordinaire, par exemple dans le cadre d'une réception organisée par les autorités roumaines.

(Chine, 1956-1967, 1963.)

163

NOTE POUR LE CABINET DU MINISTRE
(À L'ATTENTION DE M. BERNARD DURAND) [1]

Situation critique au Vietnam

N. n° 156/AS. *Paris, 26 octobre 1963.*

Le Dr Grozafon, médecin français civil fort bien introduit aussi bien auprès des dirigeants vietnamiens que de l'ambassade des États-Unis à Saigon, est arrivé du Vietnam avant-hier. Il a fait au directeur d'Asie [2] un tableau qui présente la situation dans le pays comme extrêmement critique.

1. Situation économique et sociale

La crise politique actuelle a déclenché une dégradation du climat économique et social. En raison de la perte de confiance dans la monnaie, les gens font des stocks et l'on ne trouve plus rien à acheter sur le marché de Saigon. Le dollar de Hong Kong est passé de 16 à 28 puis à 32 piastres, Le dollar US de 90 à 130 et 140, le franc de 18 à 24 piastres. L'augmentation des prix (le lait est passé rapidement de 15 à 25 piastres) provoque l'inquiétude. Les tissus ont disparu. Les acheteurs se débarrassent de leurs piastres et achètent par exemple des voitures.

2. Situation politique

Le Docteur estime que M. Nhu [3] se conduit actuellement comme un « fou ». Son anti-américanisme est devenu virulent. Les Américains, qui veulent avoir bonne conscience, avaient laissé ses chances à Diem [4] et espéraient qu'il se débarrasserait de son frère. Ils ont attendu deux mois. Or, non seulement Nhu n'est pas parti mais c'est au contraire lui qui a pris dans ses mains la réalité du pouvoir et qui « insulte » pratiquement les protecteurs. Tout ce qui arrive, dit-il à qui veut l'entendre, c'est la faute

[1] Ministre plénipotentiaire de 2e classe, directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères.
[2] M. Étienne Manac'h.
[3] Ngo Dinh Nhu, frère et conseiller politique du président sud-vietnamien.
[4] Ngo Dinh Diem, président sud-vietnamien.

des Américains ! Si ces derniers interrompent leur aide, nous nous en passerons et nous lutterons jusqu'au bout.

Le Dr Grozafon estime que la situation est explosive et que le pire peut arriver.

Le vice-président Tho [1], qu'il a vu à la veille de son départ de Paris, lui a révélé confidentiellement qu'il se tenait pratiquement pour un prisonnier.

M. Vu Van Mau [2] a pu, lui aussi, s'en aller en saisissant l'occasion d'un mouvement de panique. M. Tho, pour sa part, ne pourrait maintenant en faire autant. Bien qu'il ne manque pas de courage, il estime que tout signe de défection dresserait la police spéciale contre lui. Il se juge en danger. Il a confié au médecin français un testament oral pour ses enfants qui se trouvent à Paris.

M. Nhu gouverne pratiquement avec ses hommes. Il aurait raflé 25 millions de piastres dans les pagodes et les aurait distribuées à ses fidèles dans l'administration et l'armée. Il tient Saigon par la force et il est détesté de l'ensemble de la population. La création des « hameaux stratégiques » [3] a encore redoublé la haine générale contre lui. Les étudiants arrêtés n'ont pas été relâchés [4]. Il n'est pas question qu'on rouvre les facultés. La crise parmi la jeunesse intellectuelle est encore plus grave et plus profonde que celle du bouddhisme. Nhu, en ce qui concerne les bouddhistes, a défini une politique simpliste et redoutable : s'ils se rallient, nous leur ouvrons les bras, s'ils refusent de se rallier, ils seront traités comme des Vietcong. Qui n'est pas pour nous est contre nous. Nhu veut désormais organiser des manifestations américaines dans les rues de Saigon.

Une atmosphère de « sauve-qui-peut » commence à se propager. Les ministres eux-mêmes et les haux fonctionnaires cherchent à se dissocier de Nhu par crainte de représailles ultérieures.

3. Attitude des Américains

M. Cabot Lodge, [5] est parti pour Washington le 24 octobre. Les militaires américains et les fonctionnaires de l'ambassade eux-mêmes ne l'aiment pas. Il est dur, très autoritaire et secret. Les fonctionnaires de l'ambassade ne savent pas quelle est la politique américaine au Vietnam. Sans doute devine-t-on qu'on veut, à Washington, garder Diem sans Nhu. On juge ce calcul impraticable. Un colonel américain de la CIA, avec lequel il est lié d'amitié, a révélé au médecin français : « Nous n'avons pas fait le coup d'État il y a deux mois alors que nous y étions prêts. On s'y est opposé

[1] Nguyen Ngoe Tho.

[2] Le 23 août, deux jours après le coup de force contre les pagodes, le bouddhiste Vu Van Mau présente à Ngo Dinh Diem sa démission du secrétariat d'État aux Affaires étrangères « pour raison de santé ». Le président Diem refuse sa démission, mais lui accorde un congé de trois mois. Vu Van Mau quitte Saigon le 29 août, en prétextant un pèlerinage en Inde.

[3] Sur les « hameaux stratégiques », voir ci-dessus le n° 63 (et note).

[4] Le 25 août, au lendemain de manifestations estudiantines à Saigon, plusieurs milliers d'étudiants sont arrêtés.

[5] Nouvel ambassadeur des États-Unis, arrivé à Saigon le 22 août.

à Washington. Nous attendons maintenant la décision de Cabot Lodge. Ou nous obtenons le débarquement de l'équipe dirigeante, ou nous partons !... » On estime que Tran van Dong [1], dès que les mesures de Nhu ne s'exerceront plus contre lui, se rangera du côté des Américains. L'USON [2] aurait réduit ses effectifs de 50 %, l'USIS [3] serait en train d'en faire autant. Les Américains de Saigon semblent réfléchir au sens profond de la déclaration du général de Gaulle [4] ; des colonels ont demandé au médecin français de lui en expliquer le sens ! Ils n'en sont pas moins dans un grand désarroi, quelle politique de rechange y a-t-il ? »

4. Situation de la colonie française

Une réunion de la Chambre de commerce française s'est tenue à Saigon le jour même du départ du Dr Grozafon, pour la France. L'inquiétude la plus grande règne parmi les Français. Les choses vont au plus mal dans les plantations où la pression des Vietcong s'accroît. Ces derniers font savoir qu'ils sont le « gouvernement » et réclament le paiement des impôts. Toutes les plantations envisagent de mettre en sommeil leur activité et de replier leur personnel. D'autre part, tous les transferts de bénéfices sont bloqués. On regrette que l'ambassade de France soit vide de son titulaire au moment où la crise risque d'éclater ouvertement [5]. La colonie croit savoir que l'ambassadeur de France a été « débarqué » ou, s'il revient, que ce sera seulement pour faire ses bagages.

5. Le vice-président Tho croit savoir que M. Lalouette doit être remplacé. Il a précisé au médecin français qu'il pensait connaître le nom de son successeur : l'amiral Ortoli ! [6]...

6. Le Dr Grozafon a signalé à M. Manac'h que la popularité de M. Vu Van Mau a beaucoup grandi au Vietnam. Il serait, dit-il, accepté de tous. M. Tho, en revanche, a beaucoup perdu en crédits ; on le juge « collé » au régime.

Les Américains de Saigon songent parfois à tel ou tel ancien ministre vietnamien de France. Mais, tant l'hostilité est grande entre Américains et Français, qu'ils pensent qu'une équipe transposée de Paris à Saigon aurait le défaut d'être trop francophile.

(CLV, Sud-Vietnam 1956-1964.)

[1] Ou plus probablement Tran van Do, oncle de Mme Nhu et ministre des Affaires étrangères de Diem en 1954 ; il a signé le manifeste de l'hôtel Caravelle en 1960.

[2] *United States Operations Mission.*

[3] *United States Information Service.*

[4] Voir cette déclaration, prononcée lors du Conseil des ministres du 28 août, dans *Le Monde* du 31 août, p. 2.

[5] Sur le rappel à Paris de l'ambassadeur Lalouette, voir le télégramme de Paris à Saigon n° 796 du 7 septembre, non reproduit.

[6] Paul Ortoli, amiral (C.R.), ancien chef de l'état-major particulier du général de Gaulle (1941-1942).

164

M. Raguenet, Premier conseiller, Chargé d'affaires de France à Abidjan, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 754 à 757.
Réservé. Très urgent.

Abidjan, 28 octobre 1963.
(*Reçu :* 9 h 22).

J'ai été, sur ma demande, reçu à dix-neuf heures trente par le président Houphouët-Boigny à sa résidence particulière.

On venait d'apprendre que, devant la gravité de la situation au Dahomey, le colonel Soglo avait pris le pouvoir et dissous l'Assemblée nationale [1].

Le président Houphouët-Boigny m'a dit n'être aucunement étonné de l'évolution des événements. Il y voit une nouvelle manifestation du vaste plan communiste et nassérien de subversion des États francophones qui doit s'exécuter, selon lui, d'ici l'été 1964 et auquel, consciemment ou inconsciemment, les ennemis du général de Gaulle apportent leur concours, en utilisant l'esprit mercenaire de conseillers militaires aigris, ainsi que certaines forces occultes auxquelles, a noté le Président, se rattache M. Apithy [2].

Après des tentatives au Sénégal, au Togo, au Congo, au Tchad, en Côte-d'Ivoire [3], la subversion s'est portée sur le point le plus faible : le Dahomey où M. Maga, ayant éliminé peu à peu tous ses amis, se trouvait isolé au milieu de demi-intellectuels réduits, par leur stérilité, à la revendication et à la misère.

Le Président estime que l'avenir est sombre pour ce pays divisé en trois ethnies rivales. De toute façon, le Dahomey en a pour deux ans d'instabilité et l'influence française risque d'y faire les frais d'un affrontement entre l'ingérence communiste et le secours à attendre un jour de Washington.

Le président Houphouët-Boigny ne pense pas qu'une dictature militaire puisse se maintenir sur une population d'esprit aussi frondeur. M. Ahomadegbe lui paraît le mieux placé pour y prendre provisoirement le pouvoir. Mais il est un propagandiste bien plus qu'un réalisateur et il ne réussira pas mieux que M. Maga, victime de son manque de stabilité et de

[1] Le 28 octobre, après plusieurs jours de manifestations, M. Maga abandonne la présidence de la République et l'armée prend le pouvoir en la personne du colonel Soglo . Le chef d'État-Major général annonce la dissolution du gouvernement provisoire, celle de l'Assemblée nationale et la suspension de la Constitution du 26 novembre 1960. Voir la note établie par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, reprenant la chronologie des événements du 21 au 28 octobre 1963. Voir aussi le télégramme de Cotonou n°s 469-475 du 28 octobre, non reproduit.

[2] M. Apithy, vice-président de la République et ambassadeur à Paris. Les meneurs responsables des incidents du 22 octobre sont pour la plupart des « apithistes ». M. Apithy est l'homme du Sud, de Porto Novo, alors que M. Maga est l'homme du Nord et M. Ahomadegbe est l'homme du Centre, l'homme d'Abomey.

[3] Au Sénégal, tentative de coup d'État du 17 décembre 1962. Au Togo, le 13 janvier, coup d'État militaire et assassinat du président Olympio. Au Congo-Brazzaville, éviction du président Youlou le 15 août. Au Tchad, le 22 mars, arrestation de cinq personnalités accusées de subversion et de complot contre le gouvernement du président Tombalbaye. En Côte-d'Ivoire, des rumeurs font état, le 11 janvier, d'un complot contre la sûreté de l'État découvert le 8.

sérieux, à s'imposer dans un pays où il sera, par surcroît, comme le président Grunitzky au Togo, le prisonnier des militaires [1] qui l'auront porté au pouvoir, notamment du capitaine Alley et d'un capitaine parachutiste dont M. Houphouët-Boigny m'a dit ne pas se rappeler le nom.

Ceci dit, le président Houphouët-Boigny ne s'estime pas, au stade actuel, en mesure de faire un pronostic précis sur l'évolution des événements. Il reste « dans l'expectative ». Au cours d'un exposé passablement décousu et dans lequel il avait l'air à la recherche de sa propre pensée, je l'ai trouvé moins anxieux que je ne le prévoyais, mais très désabusé et plein de dédain pour la paresse, la vanité et les complexes des Dahoméens qui, d'un côté, m'a-t-il dit, « m'ont fait appel ainsi qu'à d'autres concours extérieurs et qui en même temps nous ont fait sentir qu'ils ne voulaient pas que l'on se mêle de leurs affaires » [2].

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale.)

165

NOTE POUR LE DIRECTEUR POLITIQUE, SUR LE CONCEPT STRATÉGIQUE

N. *Paris, 28 octobre 1963.*

La suggestion américaine nous est faite au moment où la discussion au Groupe permanent du MC 100/1 est entrée dans une impasse.

Le MC 100/1 [3] est un document ayant pour objet une nouvelle définition du concept stratégique agréé par tous les pays de l'OTAN (MC 14/2 [4]

[1] En particulier le commandant Aho, le capitaine Adandecun, commandant de la gendarmerie, et le capitaine Alley.

[2] Sur une éventuelle intervention ivoirienne, voir le télégramme d'Abidjan, nos 771-773 du 5 novembre, non reproduit.

[3] Ce document, émanant du Comité militaire, daté du 11 septembre 1963, s'intitule : *« Analyse de la situation militaire quant à ses incidences sur l'OTAN, jusqu'en 1970. » (Appreciation of the military situation as its affects NATO up to 1970)*. Il préconise une souplesse beaucoup plus grande dans la stratégie de l'Alliance avec trois étapes : action d'endiguement de l'attaque par des armes conventionnelles, puis escalade rapide avec au besoin des armes nucléaires et enfin utilisation stratégique progressive des armes nucléaires. Ce document pose des principes de défense contre l'agression : si la dissuasion échoue, il considère que l'essentiel pour empêcher l'escalade est de limiter l'action du défenseur à des contre-attaques conventionnelles, notamment en cas d'attaques limitées. En outre, l'utilisation des armes nucléaires doit être subordonnée à une décision politique. En conséquence, le document prévoit une augmentation substantielle des forces conventionnelles de Centre-Europe et suggère une défense en avant. Ce projet est tellement opposé à la stratégie des représailles massives que la France ne peut l'accepter. *(Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949-1969*) publiés en 1997, sous la direction du chef du Bureau historiographique du SHAPE, avec le concours des Archives centrales du Secrétariat international de l'OTAN.

[4] Ce document, émanant du Comité militaire, est daté du 23 mai 1957, il s'intitule : *Concept stratégique général pour la défense de la zone de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ;* il met l'accent sur l'utilisation des armes nucléaires pour la défense de la zone OTAN. Il s'agit de prévenir la guerre, en créant une dissuasion composée de forces nucléaires adéquates avec d'autres forces toujours prêtes, tout en montrant une forte détermination à mener des opérations de représailles contre tout agresseur.

et directive politique de 1956) [1]. Les modifications qu'il apporterait au concept actuel ne nous conviennent pas. Le général Ailleret l'a déjà exposé à ses interlocuteurs américains lors de sa visite à Washington. Un exposé analogue a été fait aux Anglais et aux Allemands.

À la suite de la réunion à Matignon du Comité de défense le 25 octobre, M. Burin des Roziers a recommandé au général de Gaulle, de donner instructions à l'amiral Douguet de dire que nous ne pouvons pas accepter le MC 100/1 et de demander que la question soit envoyée au Conseil, ce qui est la procédure normale.

De toute manière, il y aura donc au Conseil un débat sur la stratégie.

(Pactes, PAN 2sd. Structures de l'Otan.)

166

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3326 à 3335. *Tunis, 28 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 28, 20 h 15).

Je me réfère à mes télégrammes n°s 3182-3184 [2], 3208-3209 [3] et 3209-3213 [4].

[1] Ce document, émanant du Conseil de l'Atlantique Nord, est daté du 31 décembre 1956. Il est intitulé : *Directive du Conseil de l'Atlantique Nord aux autorités militaires de l'OTAN.* Les documents MC 14/2 et CM (56) 38 sont publiés dans les *Documents sur la stratégie de l'OTAN 1949-1969*, cités plus haut.

[2] Télégramme de Tunis n°s 3182 à 3184 en date du 21 octobre 1963, immédiat, non reproduit. D'après les indications données par M. Sahbani, l'Algérie n'a pas répondu officiellement à la proposition de M. Bourguiba de réunir une conférence des ministres des Affaires étrangères maghrébins le 28 octobre. L'ambassadeur de France ajoute que si le gouvernement tunisien a bien accueilli la proposition de l'empereur d'Éthiopie de réunir les membres de l'OUA, il reste réservé quant à la réussite d'une telle conférence et argue du fait qu'aucun organisme prévu par la charte de l'OUA n'est encore constitué.

[3] Télégramme de Tunis n°s 3208 et 3209 en date du 23 octobre, réservé, non reproduit. L'ambassadeur de France rend compte de propos de l'ambassadeur d'Algérie à Tunis, M. Lakhdari, relatifs au refus du gouvernement algérien de répondre à la proposition tunisienne de réunir une conférence maghrébine. Le diplomate algérien s'étonne qu'un tel message ait été transmis par la voie de la radio ; il soupçonne le gouvernement tunisien de vouloir se rapprocher de Rabat et ajoute ne pas comprendre cette attitude alors que les Tunisiens avaient préalablement adopté une position toute différente en parlant de « dépasser » la question des frontières, ce qui excluait toute rectification territoriale.

[4] Télégramme de Tunis n°s 3210 à 3218 en date du 23 octobre, réservé, non reproduit. La thèse de M. Lakhdari au sujet du « dépassement de la question des frontières excluant toute rectification territoriale », n'est pas très éloignée de celle de MM. Ladgham et Mongi Slim ; toutefois, la Tunisie n'entend pas encore renoncer officiellement à ses prétentions sur les frontières, bien qu'une nette évolution agisse en ce sens auprès de plusieurs responsables tunisiens qui seraient prêts à abandonner les revendications territoriales en échange du gaz saharien. Il n'est pas sûr que le président Bourguiba partage cette manière de voir.

Au cours de l'audience accordée ce matin à M. Samson, je me suis efforcé d'amener le président Bourguiba à préciser ses vues en ce qui concerne le règlement du litige algéro-marocain.

Le président de la République a indiqué qu'il avait exposé longuement au directeur du cabinet du président Ben Bella la solution élaborée par le gouvernement tunisien, qui consiste à dépasser les contestations territoriales [1] par la mise sur pied d'une coopération économique intermaghrébine au Sahara.

M. Meziane aurait été « surpris » des indications qui lui avaient été données et si intéressé qu'il avait souligné la nécessité d'en informer d'urgence M. Ben Bella.

À en juger par les confidences faites ces derniers jours par mon collègue algérien, la thèse tunisienne du « dépassement » ne devait pas être inconnue d'Alger et la mission de M. Meziane n'a pas amené M. Ben Bella à demander l'élargissement de la conférence de Bamako [2].

J'ai d'autre part demandé quelle était dans ces conditions l'attitude du gouvernement tunisien à l'égard des revendications territoriales, qu'il avait précédemment émises sur la borne 233 [3] et la portion du Sahara située au sud du territoire tunisien.

La réponse qui m'a été faite ne laisse aucun doute sur le fait qu'il y a bien, sur ce point, novation dans la position tunisienne.

M. Bourguiba m'a déclaré avoir indiqué à son interlocuteur que, dans le cadre de formules économiques à définir, le gouvernement tunisien était prêt à reconnaître sans restriction la souveraineté « territoriale » de l'Algérie sur l'Est saharien.

Il aurait d'autre part précisé qu'en ce qui concerne la borne 233 (qui a été revendiquée jusqu'ici par le gouvernement tunisien, précisément en vue d'asseoir ses prétentions sur l'ensemble de l'Est saharien), les sacrifices consentis excluaient un abandon total « mais qu'il se contenterait d'une satisfaction de caractère symbolique », par exemple une cérémonie commune à laquelle participeraient les deux chefs d'État.

Il apparaît donc que, sous réserve d'une légère rectification à la borne 233, le gouvernement tunisien est maintenant disposé à monnayer l'abandon de ses revendications territoriales contre une « solution de coopération économique » au Sahara.

Sur les modalités de celle-ci, le président Bourguiba est resté trop vague, pour me permettre de déterminer si l'on songe ici à la « mise en commun » des ressources sahariennes ou si l'on se contenterait de compensations économiques sur le gaz saharien.

J'ai cependant eu l'impression que le président Bourguiba était tout prêt à s'accommoder de cette deuxième formule. Il a longuement insisté sur

[1] « Dépasser » les litiges frontaliers au profit d'une exploitation en commun des ressources sahariennes.

[2] Voir plus haut, n° 161, la note du télégramme n°s 3265 à 3267 du 25 octobre.

[3] Borne située à Garet el-Hamel, aux confins sahariens de la Tunisie, de l'Algérie et de la Tripolitaine. Voir *DDF* 1960-I, p. 67 et la note.

le fait que la sortie du gaz saharien par La Skirra [1] ne répondait pas seulement aux intérêts de la construction du Maghreb, mais constituait, à tous égards, la solution la plus économique.

Le Président de la République a marqué, en conclusion, que le plan tunisien était la seule solution possible au différend algéro-marocain, alors que toute tentative en vue de concilier des thèses contradictoires sur l'appartenance des territoires contestés était d'avance vouée à l'échec. Il a souligné combien il était déplorable que la conférence de Bamako se tienne en dehors du seul pays susceptible de lui apporter une contribution constructive et n'a pas dissimulé son scepticisme sur les résultats qu'il convenait d'en attendre.

Il a, au passage, lâché sa bile sur l'empereur d'Éthiopie, « dont le pays vit sous un régime préhistorique et qui, pour d'obscures raisons somaliennes, se permet d'être du côté d'Alger contre le Maroc ». Il a déploré, une fois de plus, les excès de langage et le manque de maturité de M. Ben Bella, tout en se montrant à l'égard de ce dernier un peu moins virulent que d'ordinaire. Il n'a même pas épargné le Maroc dont la Tunisie continue à se sentir solidaire, mais dont les changements d'attitude, ces derniers jours, ont paru incompréhensibles et auquel on attribue une large part de responsabilité dans l'affaire de Bamako [2].

Le président Bourguiba a noté à ce sujet que le roi du Maroc se faisait des illusions en misant sur la prétendue communauté de vues maroco-malienne au sujet des frontières, celle-ci n'ayant guère de chance de l'emporter sur la « solidarité révolutionnaire » qui unit M. Modibo Keita à M. Ben Bella.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1963.)

167

NOTE

Crise politique au Dahomey [3]

N. n° 391 DAM.2. *Paris, 29 octobre 1963.*

Après huit jours de crise, le président Maga a été contraint sous la pression populaire d'abandonner le pouvoir.

Depuis la mi-octobre, le climat politique et social s'était alourdi au point que, sur la demande de son intérimaire, le chef de l'État dahoméen avait

[1] Terminal de l'oléoduc Edjelé-La Skirra, près de Gabès.

[2] Il s'agit de l'exclusion de la Tunisie qui s'était entremise pour régler le différend algéro-marocain. Dès l'annonce de la réunion d'une conférence à Tripoli prévue pour le 25 octobre, afin de résoudre le conflit, la Tunisie n'est pas mentionnée parmi les membres. Le projet de réunion à Tripoli ayant rapidement échoué, une nouvelle réunion est décidée pour le 29 octobre à Bamako, avec l'Algérie, le Maroc, l'Éthiopie et le Niger ; cela confirme l'exclusion de la Tunisie.

[3] Cette note est rédigée par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

dû interrompre son voyage autour du monde pour avancer la date de son retour. Mais il ne débarquera à Cotonou que le 25 octobre, quatre jours après le début des premières manifestations antigouvernementales.

C'est la mise en liberté provisoire d'un député [1] impliqué dans une affaire de meurtre qui, ordonnée sur injonction de l'Assemblée nationale, mit le feu aux poudres de Porto Novo où commençaient le 21 octobre des mouvements de rue qui, le lendemain, tournaient à l'émeute.

Le 23 octobre, le calme était revenu dans la capitale et l'Assemblée siégeait pour lever l'immunité du député en cause. Mais à Cotonou, où se développait dans le même temps une certaine effervescence entretenue par les syndicats [2] et attisée par la section locale du parti gouvernemental [3], entrée elle-même en dissidence ouverte contre le bureau exécutif, la situation allait se dégrader rapidement.

En rentrant à Cotonou le 25 octobre, le président Maga lançait des appels au calme sans parvenir à apaiser les esprits. Le même jour, une grève générale était déclenchée par la centrale syndicale unique, pourtant d'obédience gouvernementale, et les manifestations, apparemment spontanées, reprenaient aussi bien à Porto Novo qu'à Cotonou. Débordés par leurs troupes, les leaders syndicalistes entraient en contact avec les chefs militaires dahoméens, non sans avoir recueilli au préalable l'assentiment du chef de l'État.

Tout en assurant au mieux le maintien de l'ordre, l'armée devait sans doute peser sur la décision prise le 27 octobre par M. Maga de dissoudre le gouvernement. C'est elle qui procède aussitôt à l'arrestation de tous les ministres présent à Cotonou. C'est son chef d'état-major, le colonel Soglo, qui annonce peu après la constitution d'un gouvernement provisoire réduit aux leaders des trois tendances malaisément regroupées au sein du parti unique : MM. Maga, Apithy et Ahomadegbe.

La création de ce triumvirat, qui pouvait paraître entrer dans la logique des choses, n'a pas mis un terme à l'agitation populaire. Celle-ci s'est même généralisée dans les principales villes du sud Dahomey, cependant que se formait un comité révolutionnaire composé de chefs syndicalistes et de jeunes militants du parti et décidé à abattre le régime.

Parvenant difficilement à contenir les mouvements populaires, fortement sollicitée par la foule de passer à l'action, l'armée s'est résolue le 28 octobre à prendre le pouvoir. Le colonel Soglo assume la direction d'un gouvernement provisoire dont font également partie MM. Apithy et Ahomadegbe.

En annonçant au pays, dans une allocution prononcée dans la soirée du 28 octobre, les raisons qui l'avaient conduit à accepter cet effacement,

[1] M. Bohiki. Le 25 octobre, M. Kéké, garde des Sceaux, annonce l'arrestation du député Bohiki et de ses co-accusés.

[2] L'Union générale des travailleurs dahoméens (UGTD), centrale syndicale unique, jusque-là dévouée au pouvoir, mais poussée à déclencher une action revendicative pour obtenir le relèvement des salaires.

[3] Le Parti dahoméen de l'unité (PDU), dont les sections locales critiquent la politique gouvernementale.

M. Maga a insisté sur le fait qu'il avait agi avec le souci de sauver l'unité et la cohésion nationales, convaincu, ajouta-t-il, qu'il ne serait porté aucune atteinte à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité du territoire national.

Depuis, les manifestations ont apparemment cessé, mais la construction politique qui vient d'être échafaudée demeure extrêmement fragile. On doit notamment se demander si l'armée représente un facteur de cohésion suffisant, pour imposer au pays un pouvoir auquel sont associés les hommes de toutes les anciennes tendances politiques ou si elle ne subira pas au contraire des pressions pour apporter au régime des changements plus profonds.

*
* *

Il est à souligner qu'à aucun moment l'intervention de l'armée française n'a été sollicitée. Toutefois, la délivrance de 2 000 grenades demandées par le gouvernement dahoméen a été autorisée le 26 octobre, sous réserve que ces munitions ne soient remises qu'au fur et à mesure des besoins, suivant un échelonnement contrôlé par la mission militaire française.

Depuis la fin de la crise, le colonel Soglo a sollicité de notre ambassade le prêt de *half-tracks* à l'armée dahoméenne, afin de remplacer momentanément des véhicules de même type en panne. Il a été répondu favorablement à cette démarche, étant entendu que ce matériel sera réintégré dès que l'armée dahoméenne aura remis en état ses propres véhicules.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale. Affaire Maga.)

168

M. Argod, Ministre délégué, Haut Représentant adjoint à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 7184 à 7187. *Alger, 29 octobre 1963.*
(*Reçu :* 20 h).

À l'occasion de la fête nationale du 1er novembre [1], la télévision française transmettra dans sa rubrique *Cinq colonnes à la une* une interview du président Ben Bella. *Le Peuple* et *Alger républicain* en donnent ce matin un résumé et quelques extraits.

[1] Concernant la célébration par l'Algérie de l'anniversaire du 1er novembre 1954, voir le télégramme d'Alger n°s 7294-7298 du 2 novembre, non retenu. Un aperçu de la situation intérieure et extérieure de l'Algérie, au début de novembre 1963, est présenté dans la note du 15 novembre, signée de M. Christian Delaballe, préfet, secrétaire général des Affaires algériennes, non reproduite.

1. Au sujet des accords d'Évian, le chef de l'État précise que l'Algérie ne les a pas dénoncés, mais qu'ils sont actuellement dépassés. Il faut, estime-t-il, « des accords qui soient discutés dans le calme et la sérénité ».

2. Plus particulièrement au sujet des pétroles, M. Ben Bella affirme qu'il n'est pas question de nationalisation. Toutefois, comme les accords d'Évian n'ont accordé à l'Algérie qu'une « portion congrue » dans les bénéfices réalisés, cela aussi doit être « revu » [1].

3. Répondant aux objections françaises portant sur la manière « choquante » dont sont prises certaines mesures [2] beaucoup plus que sur ces mesures elles-mêmes, le Président de la République explique que la précipitation des Algériens est celle « de gens qui ont faim ». Que leur révolution ne tient pas essentiellement à blesser ou choquer, mais qu'au contraire l'Algérie tient à garder de très bonnes relations avec la France. Si le style, ajoute-t-il, peut choquer, il ne faut pas en tenir compte « car ce qui compte ce n'est pas les intérêts privés de tel ou tel, mais les intérêts réels, véritables de la France ».

Ce texte n'est donc que la confirmation, sous une forme à peine différente, d'idées déjà exprimées par le Président à l'occasion de ses déclaration à Claude Estier pour *Libération*, à Jean Farran pour *Paris-Match* et tout récemment encore à la chaîne de télévision américaine *CBS* [3].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

169

M. Fouchet, Ambassadeur de France au Niger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 770. *Niamey, 29 octobre 1963.*

(*Reçu :* le 30, 18 h 31).

J'ai revu ce matin le Président et nous avons à nouveau évoqué le problème dahoméen [4]. Comme il remarquait que l'Afrique francophone semblait actuellement soumise à une vaste entreprise de subversion dont il s'expliquait mal l'origine, je lui ai fait observer que derrière toutes ces crises se retrouvaient certaines causes qui ne dépendaient, le plus souvent,

[1] Se reporter à la conférence de presse tenue par M. Bachir Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale, le 31 octobre, au siège de l'Office algérien d'action commerciale (OFALAC), au cours de laquelle il précise plusieurs points de la politique pétrolière et économique du gouvernement algérien.

[2] Allusion, entre autres, à la loi agricole du 1er octobre 1963, nationalisant les terres appartenant aux agriculteurs français, sans préavis ni concertation.

[3] Interview accordée le 27 octobre à la chaîne de télévision américaine *CBS*.

[4] Voir le n° 171.

que des Africains eux-mêmes. L'absentéisme des chefs d'État notamment ne favorisait guère la stabilité politique : il l'a reconnu et m'a affirmé avoir vivement déconseillé au président Maga son récent tour du monde [1].

Comme il évoquait ensuite le manque de réalisme des syndicats dahoméens qui refusent toute mesure d'austérité, je lui ai fait remarquer que l'éclat des récentes fêtes de Cotonou [2] et le luxe du palais présidentiel n'étaient peut-être pas le meilleur moyen d'encourager les travailleurs à accepter un accroissement des impôts ou une réduction des traitements : il en a également convenu.

Notre entretien, qui s'est déroulé sur un ton très amical, m'a laissé l'impression que le Président était conscient des défauts communs aux régimes actuels en Afrique francophone et qu'il était désireux, pour sa part, d'y porter remède. Il m'a confirmé son intention de multiplier les contacts avec toutes les couches de la population, notamment avec l'armée, pour les associer plus étroitement que par le passé à l'action gouvernementale.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale. Affaire Maga.)

170

M. Lucet, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères,

au Chargé d'affaires de France à Taipeh.

T. n°s 98-99 [3] *Paris, 31 octobre 1963, 20 h 38.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme n°s 38-40 [4].

Vous pourrez, à l'occasion, confirmer à M. Shen Chang Huan [5] que M. Couve de Murville, en effet, n'a pas abordé le problème de l'éventuelle reconnaissance de la Chine populaire au cours de ses récents entretiens à Washington. Il convient donc de ne pas accorder crédit à certaines des indications qui ont paru à ce sujet dans la presse internationale, et plus particulièrement dans la presse américaine.

[1] Fin septembre, début octobre, M. Maga se rend au Proche-Orient et en Extrême-Orient : les 29-30 septembre, M. Maga est en Israël, le 4 octobre, au Vietnam du Sud, le 19 octobre, le président dahoméen est à Paris.

[2] Le 31 juillet, pour la célébration du troisième anniversaire de l'indépendance.

[3] Ce télégramme concerne la position de la France en Chine populaire.

[4] Dans ce télégramme, non reproduit, le chargé d'affaires à Taïpeh rapporte la préoccupation causée dans son pays de résidence par les rumeurs concernant l'éventuel établissement de relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine.

[5] Ministre des Affaires étrangères de la République de Chine.

Comme vous le savez, toutefois, le gouvernement français n'a pas fait d'objection à ce qu'une mission du Conseil national du patronat français [1], n'ayant donc qu'un caractère privé, se rende en Chine populaire pour y étudier les possibilités de développement de certaines relations commerciales entre les deux pays.

Je vous signale, pour votre information confidentielle, que nous ne sommes pas hostiles *a priori* à l'étude des moyens qui permettraient également de développer quelques contacts culturels avec Pékin.

(Chine, 1963.)

171

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

C. n° 136 [2]. Très urgent. *Paris, 31 octobre 1963, 22 h 33.*

Les dépêches par lesquelles les agences de presse ont rendu compte jusqu'ici des récents événements du Dahomey [3] donnent de ces derniers, pour l'essentiel, un compte rendu fidèle : grève générale organisée par le syndicat UGTD, arrestation de dirigeants syndicaux, création d'un « Comité révolutionnaire populaire » au sein duquel se sont exercées des influences encore mal définies et qui semble avoir joué un rôle important dans le déclenchement des manifestations de rue, intervention de l'armée qui a empêché l'extension des désordres et pris une position d'arbitre entre le gouvernement et les syndicats, rendant ainsi possible une solution de compromis entre le président Maga et les forces syndicalistes. Au cours de ces événements, des Dahoméens du Nord ont été tués à Cotonou et des incidents raciaux opposant les émeutiers à des ressortissants nigériens ont fait quelques victimes parmi ces derniers [4].

Pour le moment, l'ordre est rétabli mais la situation demeure instable et peut se détériorer au cours des prochains jours.

[1] Présidée par M. Guillaume Georges-Picot, responsable de la section Extrême-Orient du Conseil national du patronat français.

[2] Cette circulaire, rédigée par M. Jean-Pierre Cabouat, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de directeur adjoint, direction des Affaires africaines et malgaches au Département, est adressée aux représentants diplomatiques de la France à Bangui, Yaoundé, Brazzaville, Abidjan, Libreville, Ouagadougou, Accra, Monrovia, Freetown, Léopoldville, Tananarive, Nouakchott, Niamey, Dakar, Fort Lamy, Lomé, Usumbura, Alger, Rabat, Tunis, Le Caire, Londres, Bruxelles, Moscou, Washington, Bonn, Rome, Rome Saint-Siège.

[3] Sur le détail de cette crise, se reporter à la note n° 82/DAM 2 de la direction des Affaires africaines et malgaches, du 15 novembre, non reproduite, en reprenant la chronologie du 21 au 28 octobre.

[4] Le dimanche 27 octobre, vers 14 h 30, un grave incident oppose des manifestants aux « archers » Somba que M. Maga a fait venir du Nord-Dahomey, faisant trois morts et une vingtaine de blessés.

1° Le président Maga, qui s'est entretenu à plusieurs reprises avec notre chargé d'affaires, lui a déclaré que sa sécurité personnelle n'était pas menacée et qu'à aucun moment il n'avait subi de contrainte physique ; il a accepté de faire partie d'un gouvernement provisoire comprenant des représentants de l'armée, des milieux politiques et des syndicats. Il considère que cette formule préserve l'avenir et qu'elle permettra au pays de retrouver le calme.

2° Les présidents Houphouët-Boigny, Yameogo, Diori et Grunitzky ont été tenus informés de l'évolution de la situation à Cotonou, où ils avaient dépêché des émissaires. Ils se déclarent partiellement rassurés par les messages personnels qu'ils ont reçus du président Maga et par sa présence au sein du gouvernement provisoire.

3° Cependant, l'opposition traditionnelle, au Dahomey, entre le Nord et le Sud a été ravivée et risque de provoquer de nouveaux troubles. Le président Maga s'est rendu lui-même, en compagnie du colonel Soglo, dans les régions septentrionales du pays pour y prêcher le calme et obtenir de ses amis qu'ils ne remettent pas en cause la formule politique qu'il a acceptée à Cotonou.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale. Affaire Maga.)

172

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6276-6288 [1]. *Washington, 31 octobre 1963.*
Diffusion réservée.
(*Reçu :* le 1er novembre, 4 h 45).

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui cet après-midi 31 octobre, le Secrétaire d'État m'a tout d'abord fait part des impressions qu'il rapportait de son récent voyage en Allemagne [2].

Il s'est rendu en République fédérale pour présider à Bonn la réunion des ambassadeurs américains en Europe et prononcer à Francfort un discours en hommage au général Marshall.

Il était apparu nécessaire à M. Rusk de donner à ses représentants une image exacte des négociations qui avaient eu lieu au cours de l'été entre Washington et Moscou. Pour couper court à toute interprétation inexacte, il avait, en particulier, insisté sur la portée limitée du résultat auquel on

[1] Suite de télégrammes communiqués à New York (n°s 337, 338, 339, 340) et, *via* Paris, à Bonn (n°s 2050-2056, 2057-2058, 2059, 2060-2061) et Londres (n°s 3075-3081, 3082-3083, 3085-3086).

[2] Ce voyage a lieu du 25 au 28 octobre.

avait abouti. Ses ambassadeurs lui avaient donné le sentiment que, chez certains pays européens, des espoirs démesurés étaient nés, qui permettaient de justifier un relâchement des efforts et des sacrifices. Tels étaient les dangers créés par les illusions d'une fausse détente. M. Rusk souhaitait que ses représentants missent en garde les gouvernements contre un optimisme exagéré.

Dans son discours de Francfort [1] d'autre part, il avait voulu insister sur deux points principaux : la nécessité pour les membres de l'OTAN d'accroître leurs forces conventionnelles et cette remarque ne visait pas la France en premier lieu, l'urgence pour l'Europe de s'unir afin d'assumer au sein du monde occidental les responsabilités qui lui reviennent. C'était d'ailleurs là un problème qu'il lui appartenait de résoudre elle-même. En marge de ses préoccupations principales, le Secrétaire d'État avait vu les dirigeants de la République fédérale. Il avait rencontré M. Erhard et préparé avec lui le voyage que le nouveau chancelier doit faire fin novembre aux États-Unis. Il avait tenté et, pensait-il jusqu'à hier, réussi à dissiper ses appréhensions sur le retrait prochain des soldats américains d'Europe. Mais cet effort était sans fin, puisque l'annonce du retour aux États-Unis de quelques unités non combattantes avait suffi, voilà 24 heures, à provoquer en Allemagne une nouvelle alarme, que le Président lui-même s'était employé à calmer dans sa conférence de presse d'aujourd'hui [2]. Il avait également rendu une visite de courtoisie à M. von Hassel [3]. Enfin, il avait demandé à voir le chancelier Adenauer, qui lui avait exprimé son inquiétude des conséquences que pourrait entraîner, sur le plan politique, l'accroissement des échanges économiques avec les Russes. M. Rusk avait répondu à l'ancien chef du gouvernement qu'il se trompait un peu d'adresse, puisque la livraison de blé américain aux Soviétiques constituait la première vente importante des États-Unis à la Russie, alors que l'Allemagne, depuis des années, entretenait avec cette dernière un commerce prospère. La remarque de M. Adenauer était restée cependant à l'esprit du Secrétaire d'État, puisque celui-ci m'a indiqué qu'à son avis il conviendrait que la prochaine réunion de l'OTAN discute la question de l'octroi de crédits à long terme à la Russie. Si l'on n'y prenait garde, en effet, nous risquerions, en conséquence à Moscou des prêts trop généreux, de compenser les pertes en capital qu'elle avait subies du fait de ses achats nécessaires de céréales étrangères et de lui fournir ainsi indirectement le moyen de poursuivre le financement de son plan d'investissement. Sans doute est-il très difficile, a reconnu le Secrétaire d'État, de coordonner nos politiques économiques à l'égard de l'Est. Voilà 17 ans que nous y efforçons, mais l'enjeu est tel qu'il est sage d'essayer de nouveau.

[1] Discours à la *Pauluskirche* de Francfort, le 27 octobre.

[2] Conférence de presse du président Kennedy, qui déclare notamment que les États-Unis maintiendront en Allemagne toutes les troupes de combat qui s'y trouvent.

[3] Le 25 octobre, M. Rusk est reçu par M. Kai-Uwe von Hassel, homme politique de RFA, successivement député CDU au *Bundestag,* président du *Bundesrat,* ministre-président du Schleswig-Holstein puis ministre de la Défense de 1963 à 1969, avant d'être ultérieurement président du *Bundestag* et membre du Parlement européen.

Concluant le récit de son voyage en Europe, le Secrétaire d'État a insisté sur les réactions croissantes aux États-Unis devant ce qu'il appelle le système des « deux poids et des deux mesures » appliqué par l'opinion européenne à la politique des États-Unis. Si les Américains faisaient preuve vis-à-vis des affaires de l'Allemagne de la même impulsivité que celle-ci montre à l'égard des décisions américaines concernant par exemple la vente de blé ou certains retraits de troupes, quel ne serait pas le dommage causé à la cohésion atlantique ?

Je me réfère à mon télégramme n°s 6276-6282.

J'ai appelé l'attention du Secrétaire d'État sur les inconvénients que pourraient provoquer peu à peu l'accumulation dans la presse américaine des critiques à l'égard de la France [1]. Il ne se passait pas de jour sans que nous nous voyions accusés de menées protectionnistes ou de visées d'hégémonie, de desseins noirs à l'égard de l'Alliance ou d'américanophobie. Le discours prononcé par M. Fulbright [2] il y a deux jours au Sénat, pour sans conséquences qu'il fût, était une preuve de plus de cette campagne orientée contre nous.

Comment, ainsi que le Président en avait manifesté l'intention au cours de son entretien avec Votre Excellence, amener la presse à un jugement plus sain ? À la longue, en effet, articles et commentaires risquaient d'être dommageables pour l'un et l'autre pays.

M. Rusk a convenu du caractère injustifié du procès qui nous est quotidiennement fait, mais il s'est bien gardé de répondre à ma question.

Je me réfère à mon télégramme n° 6276.

Abordant rapidement la question de Berlin, le Secrétaire d'État a confirmé son interprétation, que nous connaissions déjà, des récents incidents sur l'autostrade. Il pense qu'ils ne peuvent être de l'initiative du commandant des troupes russes en DDR ; l'événement avait été utilisé, à l'insu de M. Gromyko, par les autorités de Moscou.

M. Rusk ne pensait pas, d'ailleurs, que les Russes allaient reprendre leurs harcèlements. Les propos de M. Semionov à M. Tyler, que je rapporte dans mon télégramme n° 6247, donnaient plutôt à penser que, pour le moment, l'URSS désirait ne pas accroître la tension dans un domaine où elle connaissait – et l'événement ultérieur l'a heureusement prouvé – notre résolution.

[1] Voir notamment à ce propos le télégramme n°s 5929-5932, réservé, de Washington, en date du 16 octobre 1963, non reproduit. Il signale un discours de M. Dean Acheson, ancien secrétaire d'État, particulièrement critique à l'égard de la France et de sa politique.

[2] James William Fulbright, sénateur démocrate américain, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères.

Je me réfère à mon télégramme n° 6276.

J'ai demandé à M. Rusk ce qu'il pensait des propos que venait de tenir à des journalistes japonais le maréchal Chen Yi, le ministre des Affaires étrangères de Pékin. N'était-t-il pas étonnant qu'un Chinois avoue publiquement que son pays ne serait pas, avant longtemps, en mesure de disposer d'une force atomique, si petite soit-elle ?

Le Secrétaire d'État m'a rappelé que, au cours de ses récentes conversations avec les Russes, ceux-ci lui avaient soutenu la même thèse : les Chinois, avaient-ils dit aux Américains, sont beaucoup moins près que vous ne le pensez de produire des bombes atomiques. L'assistance russe, qui avait d'ailleurs cessé en 1960, avait été surtout consacrée à l'utilisation pratique de l'atome et la faiblesse de l'infrastructure industrielle de la Chine ne lui permettait pas, avec ses seules forces, de franchir rapidement les étapes.

M. Rusk n'en pense pas moins que le danger reste toujours présent de voir les Chinois fabriquer, dans un délai plus ou moins long, quelques engins nucléaires rudimentaires, qu'ils pourraient utiliser, sur le plan politique, dans leurs rapports avec leurs voisins, sans recourir à des procédés compliqués de lancement.

Je me réfère à mon télégramme n° 6276.

En conclusion de notre conversation, M. Rusk a exprimé l'espoir que, comme vous l'aviez laissé entendre lors de votre séjour ici, il serait possible d'organiser des conversations à quatre, avant la réunion de l'OTAN du mois de décembre. Il compte à cet effet arriver à Paris 24 heures au moins avant l'ouverture de la session.

(Collection des télégrammes, 1963.)

173

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1040 à 1041 [1]. *Saigon, 2 novembre 1963, 11 h 50.*
Priorité.
(*Reçu :* 14 h 35).

Ce matin à l'aube les tirs ont cessé et, sauf quelques rafales de tireurs qui poursuivent un combat sans espoir, le calme est revenu [2].

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Georges Perruche, premier conseiller, est communiqué par courrier aux postes de New Delhi, Phnom Penh et Tokyo. Il l'est par fil aux postes de Londres (n°s 18184-18185), Moscou (n°s 8264-8265), New York (n°s 5620-5621) et Washington (n°s 21069-21070).

[2] Sur le début du soulèvement militaire, voir le télégramme de Saigon n° 1025 du 1er novembre, non reproduit.

La lutte a été particulièrement vive si l'on en juge par les traces laissées devant la caserne présidentielle et le boulevard Lê Loi au bas des rues qui commandent l'accès du palais présidentiel. Le centre Larmatine, école primaire française, a été ravagé par le feu. Il est encore trop tôt pour se rendre compte des dégâts infligés au Palais, où se presse dans une atmosphère de liesse une foule enthousiaste qui fraternise avec les soldats.

Les premières victimes en effigie de cette joie populaire ont été les Sour Trung [1], héroïques victimes que Mme Nhu [2] aimait à donner en exemple, et qui ont été renversées de leur socle au bas de l'ex-rue Paul Blanchy.

La radio rebelle a annoncé que la garde présidentielle s'était rendue à six heures ce matin et que peu après MM. Nhu et Diem auraient été arrêtés. Selon le correspondant de l'agence *Reuter*, cette nouvelle serait exacte. Le Président et le Conseiller se refuseraient à quitter le pays. Tout indique que les militaires ont un contrôle général de la situation à Saigon et que leur action avait l'entière sympathie des Américains.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1963.)

174

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1043 à 1045 [3]. *Saigon, 2 novembre 1963, 10 h 30.*
Très urgent. (*Reçu :* 15 h 17).

Je viens de faire une longue tournée en ville où toute la population est dans la rue. La foule, surtout les jeunes, se presse particulièrement autour du palais présidentiel passablement touché par les projectiles. L'atmosphère de liesse et de fraternisation avec l'armée continue à prévaloir [4]. Civils et militaires sont cependant encore nerveux, le passage en rase-mottes d'un avion fait refluer en panique les curieux et garer les soldats.

Des groupes de civils brandissant des drapeaux vietnamiens se portent vers les domiciles des dignitaires du régime défunt pour les saccager et les brûler. C'est ainsi qu'a été pillée la grande villa qui était le siège des jeunesses féminines républicaines chères à Mme Nhu et que la plus grande

[1] Chefs d'une révolte de féodaux vietnamiens contre le protectorat chinois (40 apr. J.-C.)

[2] Épouse de Ngo Dinh Nhu, frère du président Ngo Dinh Diem.

[3] Ce télégramme, rédigé par M. Georges Perruche, Premier conseiller, est communiqué par fil *via* le Département aux postes de Bangkok (n°s 696-698), Bonn (n°s 9008-9010), Londres (n°s 18186-18188), Moscou (n°s 8266-8268), New York (n°s 5622-5624), Phnom Penh (n°s 734-736), Tokyo (n°s 815-817), Vientiane (n°s 1341-1343) et Washington (n°s 21071-21073).

[4] Sur le soulèvement militaire contre le régime sud-vietnamien, voir également ci-dessus le n° 173.

librairie de Saigon qui appartiendrait à Mgr Thuc [1] a été incendiée, comme ont été brûlés, dans la rue, les copies et le matériel du *Times of Vietnam*, journal des Nhu, et comme sont incendiées, à l'occasion, les grosses voitures dont se servaient des anciens ministres. Cette forme de justice sommaire risque de dégénérer en désordres très graves si l'armée n'impose pas rapidement son contrôle à la vindicte populaire. Quant au sort du président Ngo Dinh Diem et M. Nhu [2], des bruits les plus divers ont couru, la rumeur la plus répandue est qu'ils ont été tués après avoir été reconnus lors d'une tentative de fuite [3].

Ce matin au cours d'une conférence de presse, le général Oai [4], nouveau chef de l'Information, a fait savoir :

1. Que le régime militaire était fortement anticommuniste et partisan du « maintien de la démocratie dans la discipline ».

2. Qu'un gouvernement civil serait établi aussitôt que possible.

3. Que la constitution de 1956 était suspendue et l'Assemblée nationale dissoute.

4. Que tous les professeurs, étudiants et journalistes emprisonnés seraient libérés [5].

(Collection des télégrammes, Saigon, 1963.)

175

M. Pierre de Leusses, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4320 à 4324.
Diffusion restreinte.

Rabat, 2 novembre 1963.
(*Reçu :* le 2, 16 h 45).

L'évolution du conflit algéro-marocain, la conviction que l'accord de Bamako [6] ne saurait être qu'une trêve entre Rabat et Alger et que la révolution algérienne soutenue par l'Égypte et les pays de l'Est ne cessera de menacer le régime marocain, paraissent conduire aujourd'hui un certain nombre de dirigeants de ce pays à s'interroger sur le bien-fondé de

[1] Ngo Dinh Thuc, évêque de Hué et frère du président Diem.
[2] Ngo Dinh Nhu, frère et conseiller politique du président Diem.
[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le n° 177.
[4] Général Tran Tu Oai.
[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 163 (et note).
[6] La conférence de Bamako réunit, les 29 et 30 octobre, l'empereur Haïlé Sélassié, le roi Hassan II et le président Ben Bella accueillis par le président Modibo Keita. Ils ont publié, le 30 octobre, une déclaration commune décidant l'arrêt effectif des hostilités et le cessez-le-feu immédiat à compter du 2 décembre 1963, 0 heure.

la politique de non-alignement pratiquée par le Maroc depuis son accession à l'indépendance.

D'une part, ces personnalités tiennent pour inévitable une extension de la guerre froide en Afrique du Nord, voire une hispanisation du conflit où s'affronteront l'Est et l'Ouest, mettant ainsi un terme à tout espoir de construction maghrébine. D'autre part, même si elles ne se sont jamais trop fait d'illusions à cet égard, l'attitude adoptée tout récemment par la ligue arabe [1] leur a fait comprendre qu'il n'y avait rien à attendre mais bien au contraire tout à redouter d'un organisme dominé par Le Caire, comme sur un plan plus général de l'Orient arabe. Enfin, le cadre purement africain, dans lequel on veut entraîner aujourd'hui le Maroc pour vider ses querelles avec l'Algérie, paraît ici semé d'embûches et en tout cas guère de nature à renforcer le pays devant les dangers qu'il affronte. Convaincues que le Maroc ne saurait trouver les concours suffisants tant sur le plan arabe que sur le plan africain pour y faire face, Rabat, si l'on croyait ces personnalités, devrait dorénavant reconsidérer sa politique étrangère.

C'est, déclare-t-on, vers l'Occident et plus particulièrement la France et les États-Unis que le Maroc doit résolument se tourner s'il veut assurer son salut. Rabat doit donc rompre avec le neutralisme, rallier ouvertement le camp du monde libre et, même si cela s'avérait nécessaire, adhérer à ses alliances.

J'ai cru devoir rapporter au Département ces propos qui nous sont tenus à titre privé avec insistance depuis ces derniers jours par des membres du gouvernement ou des hauts fonctionnaires marocains. Ils émanent, il est vrai, d'hommes qui nous ont toujours été très favorables. Il y a cependant dans ce langage une orientation d'esprit qui mérite d'être signalée et qui peut, compte tenu de l'évolution des événements, s'accuser davantage.

Je dois cependant souligner que, jusqu'à présent, pas plus M. Balafrej que mes autres interlocuteurs n'ont fait état de telles dispositions dans des conversations officielles.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1963.)

[1] Le 19 octobre, lors de la session extraordinaire de la Ligue arabe, l'Algérie et le Maroc ont été invités à retirer leurs troupes jusque sur les positions occupées avant les hostilités. Une commission de médiation a été constituée, composée de représentants de la Tunisie, du Liban, de la Libye, de la RAU ainsi que du président et du secrétaire général de la Ligue.

Le 20 octobre, M. Balafrej récusait la commission, la jugeant « inutile » et déclarant qu'« elle est la résultante d'une proposition algérienne, qui, au départ, épouse la règle algérienne ».

176

Résumé des idées exprimées par le Premier ministre Chou En-laï [1]

N. Très secret. *2 novembre 1963.*

I. M. E. Faure a exprimé, au nom du général de Gaulle, président de la République française, le souhait du rétablissement des relations diplomatiques normales entre la Chine et la France. Le gouvernement chinois apprécie cette attitude positive du gouvernement français et confirme que le gouvernement chinois est animé du même désir positif d'établir et de développer les relations entre la Chine et la France.

II. En prenant en considération l'égalité complète entre la Chine et la France et en partant du désir positif d'améliorer les relations entre la Chine et la France, le gouvernement chinois formule un projet visant à établir directement les relations diplomatiques entre la Chine et la France :

1. Le gouvernement de la République française adressera une note officielle au gouvernement chinois, par laquelle il reconnaîtra le gouvernement de la République populaire de Chine et proposera l'établissement immédiat des relations diplomatiques entre les deux pays et l'échange d'ambassadeurs.

2. Le gouvernement chinois y répondra par une note déclarant que, en tant que l'unique gouvernement légal représentant le peuple chinois, le gouvernement de la République populaire de Chine accueille favorablement la note du gouvernement de la République française et qu'il est prêt à établir immédiatement les relations diplomatiques entre la Chine et la France et échanger les ambassadeurs.

3. La Chine et la France publieront d'un commun accord et simultanément lesdites notes échangées, installeront tout de suite leurs ambassades et procéderont à l'échange immédiat d'ambassadeurs.

III. Si le gouvernement chinois a avancé le projet ci-dessus, c'est que, en se basant sur la position du général de Gaulle, président de la République française, position qui consiste à ne pas soutenir la création des « deux Chines » telle qu'elle a été exposée par M. E. Faure, la partie chinoise et la partie française (le Premier ministre Chou En-laï et M. E. Faure) ont abouti à un accord tacite sur les points suivants :

1. Le gouvernement de la République française ne reconnaîtra que le gouvernement de la République populaire de Chine comme l'unique gouvernement légal représentant le peuple chinois, ce qui implique automatiquement que cette qualité n'appartiendra plus au gouvernement de la prétendue « République de Chine » à Taïwan.

[1] Traduction du document chinois.

2. La France soutiendra les droits et la place légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU et ne soutiendra plus la représentation de la prétendue « République de Chine » à l'ONU.

3. Dans le cas où, après l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et la France, le gouvernement de la « prétendue République de Chine » rappellerait son « représentant diplomatique » et retirerait ses organismes en France, la France, d'une manière correspondante, rappellerait son représentant diplomatique et retirerait ses organismes à Taïwan.

(Chine 1956-1967 – 1963.)

177

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1064 à 1065 [(1)]. *Saigon, 4 novembre 1963, 9 h.*
(*Reçu :* 13 h 16).

Prière de communiquer d'urgence à l'*AFP.*
Impératif ne pas répercuter sur fil SEA français.

Selon témoin digne de foi, Diem [(2)] et Nhu [(3)] furent tués samedi [(4)] 10 h 45 locale entre Cholon et Saigon alors que le comité militaire révolutionnaire avait déjà pris le pouvoir. Les deux hommes s'étaient enfuis du palais à Saigon. Ils avaient été arrêtés dans l'église Saint-François-Xavier de Cholon où ils avaient cherché refuge. Ils furent alors mis à bord d'un véhicule blindé pour être conduits devant le comité révolutionnaire, qui siège à l'État-Major de l'armée. En route, le véhicule fut arrêté à un passage à niveau fermé. La foule s'agglutina rapidement autour du véhicule comme elle le faisait dans toute la ville autour des chars de l'armée victorieuse. Que se passa-t-il exactement, on l'ignore. Le même témoin affirme qu'au cours de son immobilisation fortuite, l'arrière du véhicule fut ouvert. M. Diem et son frère furent alors tués, le premier à coups de feu, le second à coups de poignard. Le témoin n'a pu préciser quels étaient les auteurs de ce double meurtre.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[(1)] Ce télégramme est rédigé par M. Georges Perruche, Premier conseiller.
[(2)] Ngo Dinh Diem, président sud-vietnamien.
[(3)] Ngo Dinh Nhu, frère et conseiller politique du président Diem.
[(4)] Le 2 novembre.

178

M. Falaize, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1034 à 1037.
Réservé.

Vientiane, 4 novembre 1963, 13 h.
(*Reçu :* 18 h 08).

La réaction aux événements politiques demande une pensée politique et les moyens de l'exprimer.

Aussi ne trouve-t-on pas de commentaires publics des événements de Saigon [1] à Vientiane, d'ailleurs bien trop occupée durant les quatre jours, le souverain et le gouvernement en tête, aux cérémonies et réjouissances du That Luong.

Tout de même, le général Phoumi [2], au cours d'une réception, a manifesté sans nuances son sentiment. À l'ambassadeur de l'Inde [3], qui l'abordait avec un air de circonstance pour déplorer à tout hasard « les tristes nouvelles... », le Premier ministre intérimaire a répliqué : « Quelles nouvelles tristes ? Mais c'est magnifique... » À un autre interlocuteur, l'ambassadeur d'Australie [4], Phoumi n'a pas caché les perspectives qu'il imagine : reprise des relations diplomatiques avec le Sud-Vietnam [5], grâce à un gouvernement à Saigon plus réaliste à cet égard que les dirigeants disparus ; collaboration étroite de l'armée sud-vietnamienne maintenant au pouvoir et de l'armée royale laotienne, collaboration déjà préparée par des contacts suivis entre les deux commandements et encouragée par les relations personnelles qui lient le général Minh [6] et le prince Boun Oum [7].

Cette allusion au prince de Champassak, à propos de cette collaboration militaire, semble évoquer le cadre où elle s'exercerait, éventuellement, en territoire laotien comprenant le couloir de passage utilisé au départ du Nord-Vietnam. Le mouvement d'une telle action concertée s'inscrirait sans doute à l'encontre des accords de Genève [8] et dans le sens d'une partition du Laos ou du moins « d'un bastion du Sud ».

On dira que c'est interpréter trop vite et trop loin un dessein fort hypothétique : mais les germes ne sont pas stérilisés. L'entente Phoumi-Boun

(1) Sur le renversement et l'assassinat du président Diem, voir ci-dessus les n°s 173, 176 et 177.

(2) Phoumi Nosavan, vice-président et ministre des Finances du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien, dans lequel il représente la droite.

(3) Shri Shardul Bikram Shah.

(4) Arthur Malcom Morris.

(5) Les relations diplomatiques ont été rompues, à l'initiative de Saigon, le 8 novembre 1962, le jour de l'établissement de relations diplomatiques entre Hanoï et Vientiane.

(6) Duong Van Minh, chef de la junte sud-vietnamienne.

(7) (Chao) Boun Oum Na Champassak, descendant de l'ancienne dynastie de Bassa, et Premier ministre du régime de Vientiane issu des événements de 1960.

(8) Les accords du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.

Oum n'est pas évanouie et ce n'est pas l'autorité de Souvanna Phouma [1] ni l'énergie du Roi qui, le cas échéant, empêcheraient radicalement les aventures.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

179

NOTE DU SERVICE DU LEVANT

Relations avec le Koweït

N. *Paris, 5 novembre 1963.*

Notre ambassadeur à Beyrouth, qui a eu communication des télégrammes récemment échangés avec Bagdad [2] au sujet de notre éventuelle représentation à Koweït, vient de faire part au Département de quelques observations qui méritent sans doute d'être prises en considération :

1. Il fait d'abord remarquer que la récente réconciliation [3] entre les deux pays est plus apparente que réelle, qu'elle n'a été obtenue par l'émirat que moyennant un prêt sans intérêt de 30 millions de £ [4] et que les dirigeants de Koweït se sentent toujours menacés par l'Irak.

Dans ces conditions, ils ne seraient pas enclins à manifester beaucoup de confiance à un diplomate qui, en sa qualité d'ambassadeur à Bagdad, serait tenu de ménager particulièrement les intérêts irakiens. Les habitants de l'émirat n'apprécieraient guère – lorsqu'il s'agirait d'accomplir certaines formalités (demandes de visas par exemple) – d'être obligés de se rendre dans un pays à l'égard duquel ils nourrissent toujours la plus grande méfiance.

2. Koweït demeure l'enjeu d'une rivalité entre Le Caire et Bagdad. Si, du fait de ces disputes ou en raison d'un changement de régime toujours

[1] Souvanna Phouma, président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien.

[2] Les télégrammes n°s 510 à 511 en provenance de Paris, daté du 17 octobre et expédié le 22 à 19 h 01, adressé à Bagdad, non reproduit, informe le chargé d'affaires du projet du gouvernement français d'établir les relations diplomatiques avec le Koweït et dans ce but d'accréditer l'ambassadeur de France à Bagdad. Dans un premier temps, un échelon commercial serait créé à Koweït sous l'autorité du conseiller commercial à Bagdad.

Par le télégramme n°s 685 à 687 du 24 octobre, arrivé le 25 à 3 h 13, non reproduit, Bagdad répond qu'il ne voit pas d'objection politique à une telle solution ; en outre, l'extension à Koweït de la compétence du conseiller commercial lui paraît souhaitable : facilité des relations aériennes, rétablissement du *statu quo ante* pour les relations consulaires (le Koweït dépendait de Bassorah avant la rupture des relations diplomatiques), possibilité pour le consul de Bagdad de se rendre régulièrement à Koweït où la colonie française est relativement importante.

[3] Le 4 octobre, l'Irak reconnaît l'indépendance et la totale souveraineté du Koweït.

[4] Le 12 octobre, à l'occasion de la visite d'une délégation irakienne au Koweït, un accord est signé par lequel le Koweït accorde à l'Irak un prêt, sans intérêt, de trente millions de livres sterlings remboursable en vingt-cinq ans.

possible en Irak [1], les relations entre Koweït et Bagdad venaient à s'aggraver à nouveau, notre ambassadeur en Irak et ses agents pourraient se trouver complètement coupés de l'émirat, comme c'était le cas il y a peu de temps.

3. Jusqu'ici, aucun État n'a accrédité à Koweït son représentant à Bagdad. Certaines puissances ont sur place une représentation diplomatique autonome (États-Unis, URSS, Grande-Bretagne, Japon, RAU, Iran, Maroc, etc.). D'autres ont accrédité à Koweït leur ambassadeur à Beyrouth, à Amman ou à Djeddah.

(Principautés du Golfe Persique, Koweït. PCP. C.)

180

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T n°s 534 et 535 [2]. *Paris, 6 novembre 1963, 21 h 25.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme 6476-6478 [3].

Il n'y a pas lieu de donner suite à la communication qui vous a été faite par le représentant des autorités de Sanaa [4].

Dans le conflit yéménite, notre attitude de réserve a été dès l'origine facilitée par le fait que nous n'avions jamais eu de représentation diplomatique au Yémen et que nos intérêts y étaient pratiquement inexistants. La suite des événements a d'ailleurs confirmé le bien-fondé de cette réserve. Il apparaît en effet de plus en plus clairement que le régime de Sanaa ne se maintient que par l'intervention de l'Égypte et qu'une partie appréciable du territoire échappe toujours à son autorité.

[1] Le 13 novembre 1963 a lieu, en effet, une tentative de coup d'État militaire ; le maréchal Aref garde le pouvoir et ferme les frontières. Le précédent coup d'État remonte au 8 février ; dirigé contre le général Kassem, il vaut au colonel Abdel Salam Aref d'être désigné comme président de la République par le Conseil de la révolution.

[2] Ce télégramme est communiqué à Washington (n°s 21318 et 21319) et Bagdad (n°s 534 et 535).

[3] Le télégramme n°s 6476 à 6478, en provenance de Moscou, en date du 4 novembre, secret, confidentiel, à diffusion réservée, non publié, relate la visite de l'ambassadeur de la République du Yémen à l'ambassadeur de France à Moscou. Le gouvernement de la République du Yémen souhaite voir la France reconnaître la République du Yémen, arguant de l'absence de litige entre les deux pays et de l'admiration de beaucoup de Yéménites envers la démocratie française issue de la Révolution.

[4] Une démarche semblable est effectuée le 30 octobre auprès du chargé d'affaires de France à Bagdad par le chargé d'affaires de la République du Yémen. (Télégramme n°s 699 à 702, en provenance de Bagdad, réservé, non publié.)

Enfin, nous sommes forcés de constater, tout en le regrettant, que les efforts de conciliation tentés, à l'initiative de Washington, dans le cadre des Nations Unies ou par la voie diplomatique, n'ont pas abouti jusqu'ici.

Le Département n'envisage donc pas de modifier sa position.

(Collection des télégrammes, 1963.)

181

M. Froment-Meurice, Chargé d'affaires au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 814.
Réservé, par courrier.

Le Caire, 6 novembre 1963.
(*Reçu :* 9 novembre 1963, 15 h 54).

Je me réfère à mon télégramme n° 809/10 [1].

Ayant accompagné, le 3 novembre, chez lui le ministre des Affaires étrangères notre compatriote M. René Huyghe, qui séjourne actuellement en RAU, invité par le Dr Okacha, ancien ministre de la Culture, j'avais profité de l'occasion pour demander un entretien au Dr Fawzi, que je n'avais pas revu depuis quelques mois. Le Ministre m'a reçu le surlendemain et j'ai ainsi pu lui faire part de l'agrément donné par le gouvernement français à la désignation de M. El-Naggar comme ambassadeur de la RAU à Paris.

Il s'est trouvé d'autre part que le même jour, j'étais reçu par le vice-ministre, le Dr Zulficar Sabry, auquel j'avais demandé rendez-vous trois semaines auparavant, et par le sous-secrétaire d'État, M. Hafez Ismaïl, avec lequel je devais discuter des termes du communiqué relatif à l'échange des ambassadeurs. J'ai ainsi pu, au cours de ces trois entretiens, évoquer avec les principaux responsables du ministère des Affaires étrangères l'état actuel des rapports franco-égyptiens et les perspectives qui s'ouvrent au moment où les deux gouvernements abordent l'étape finale de la reprise des relations diplomatiques. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint un compte rendu des ces conversations.

Pour le Dr Fawzi, l'échange des ambassadeurs va inaugurer une période nouvelle dans les relations entre les deux pays. « Des possibilités immenses s'ouvrent. » Moins emphatique, mais plus direct peut-être, M. Sabry affirme que la RAU veut développer « aussi loin que possible » ses rapports avec la France. Tout aussi optimiste, M. Hafez Ismaïl ajoute : « Les Américains commencent déjà à nous accuser de vouloir flirter avec la France. »

[1] Télégramme réservé en date du 5 novembre, dans lequel il est question de l'agrément et de l'arrivée à Paris de M. El-Naggar en qualité d'ambassadeur de la RAU à Paris, ainsi que du communiqué de presse qui est publié à cette occasion.

C'est d'abord dans les *domaines de l'économie et de la culture* que le Ministre voit les plus grandes possibilités de coopération, la tradition d'amitié et l'intérêt mutuel se conjuguant pour inciter à rechercher tous les moyens de développer les contacts. Le Dr Fawzi pense que, sans entrer dans trop de détails, il devrait être possible de tracer des « programmes » qui serviraient à orienter l'action des deux gouvernements dans ces domaines et qui seraient peu à peu précisés au cours des prochaines années. Je présume que, par là, le Ministre entend un programme d'échanges culturels et un plan de « coopération » économique, c'est-à-dire sans doute un accord comportant l'octroi de facilités commerciales.

Tout en marquant que nous souhaitions également développer nos relations avec la RAU, j'ai ramené l'attention de mes interlocuteurs sur le *règlement du contentieux*. En ce qui concerne les séquestres, j'ai rappelé que nous entendions les liquider sur la base des accords de Zurich [1] et distinguer ce règlement de celui des biens nationalisés en 1961 [2], que nous aborderions ultérieurement. Quant aux lycées, j'ai souligné que l'arrangement provisoire [3], que j'avais été autorisé à signer quelques jours plus tôt, ne pouvait être considéré que comme un point de départ permettant le retour immédiat de quelques professeurs et que nous demandions de revenir aux accords de Zurich. Sur les séquestres, le Dr Fawzi m'a confirmé la volonté de son gouvernement de les liquider. Sur les lycées, M. Sabry a accepté le principe d'une conversation pour voir dans quelle mesure les accords de Zurich pourraient ou ne pourraient pas être de nouveau appliqués. Toujours sur les questions économiques, le Ministre a souligné qu'il importait que « la France comprenne bien les nouvelles formes de la coopération internationale ». À quoi je lui ai répondu que nous nous y étions employés peut-être plus que d'autres.

Mais parallèlement, m'a dit le Dr Fawzi, « nous voulons également parler avec vous sur le plan politique. Nous pensons qu'en dépit de positions différentes et dans la relativité des choses, il serait utile de comparer les positions respectives de nos deux gouvernements sur des problèmes d'intérêt commun, par des notes et par des conversations ». J'ai demandé au Ministre s'il pouvait me donner des précisions sur les différents termes qu'il venait d'employer. Par problèmes d'intérêt commun, m'a-t-il dit, il faut entendre les problèmes relatifs à « la paix, autour de nous et en général », « le désarmement », « la vente des armes, qui se présente sous des aspects multiples ». (Le Ministre n'a pas prononcé le nom d'Israël.) Par « note », expression dont il s'était déjà servi lors de notre premier entretien, le Ministre paraît faire allusion à des échanges de mémoranda, « exposant la position des parties sur tel ou tel de ces problèmes internationaux. Par conversations, il dit penser non seulement à celle que les ambassadeurs

[1] Accords du 22 août 1958. Voir *DDF,* 1958-II, nos 114, 239 et 250.

[2] Le 24 novembre 1961.

[3] Arrangement conclu en octobre 1963 entre la Mission laïque française et la Société des instituts nationaux, cette dernière représentée par le ministère égyptien de l'Éducation nationale, relatif aux professeurs français détachés pour la rentrée scolaire 1963.

auront avec les ministres et les dirigeants des deux pays, mais aussi à des rencontres entre d'autres ministres.

De son côté, M. Sabry, tout en constatant qu'évidemment les positions diffèrent sur de nombreux points, observe « qu'il n'y a plus de blocs ». J'ai remarqué qu'il ne fallait pas exagérer les divergences entre la France et les États-Unis, et que la rupture entre l'URSS et la Chine n'était pas un fait irrémédiablement acquis. Le vice-ministre en est tombé d'accord et m'a dit que son gouvernement ne se faisait pas d'illusions sur la détente. Le Dr Fawzi a employé une expression semblable et j'en ai profité pour appeler, sur le passage relatif à Berlin du récent discours de Votre Excellence [1], l'attention du Ministre auquel M. Brandt allait rendre visite quelques instants plus tard.

Au cours de ces entretiens, j'ai demandé à mes interlocuteurs si la position de neutralité adoptée par le gouvernement français dans le conflit algéro-marocain avait été bien comprise. Leur réponse a été nettement affirmative, bien que M. Sabry, toujours plus direct que son Ministre, ait ajouté : « Oui, mais il convient d'être toujours très vigilant car il est si facile de susciter l'incompréhension. »

Enfin, j'ai repris avec le vice-ministre la conversation que j'avais entamée avec lui il y a quelques semaines sur l'Afrique. M. Zulficar Sabry m'a dit en substance : « À Addis-Abeba [2], nous avons clairement indiqué que nous n'étions pas hostiles à l'UAM, dans la mesure où les buts de cette organisation régionale n'étaient pas contraires aux objectifs de la nouvelle organisation africaine et aussi longtemps que celle-ci n'aurait pas mis sur pied des structures suffisamment élaborées pour justifier la disparition de celles qui existent. Tant que les pays d'Afrique n'avaient pas obtenu leur indépendance, nous soutenions au Caire des bureaux de libération. Maintenant, nous les avons supprimés sauf, je crois, pour la Rhodésie du Sud, l'Angola et l'Afrique du Sud. Nous avons d'ailleurs eu beaucoup de difficultés dans le passé, en particulier avec le Cameroun à cause de l'activité de Georges Mounie. Certes, nous ne pouvons pas renvoyer tous ceux qui ont été des réfugiés politiques. D'autre part, il y a des contacts entre les étudiants africains au Caire et l'union socialiste arabe. Mais nous voulons avoir avec tous les États africains des relations normales. Une fois l'indépendance acquise, nous n'intervenons pas, nous ne cherchons pas à développer des activités subversives dirigées contre les gouvernements de ces États. »

Ces entretiens, sans apporter d'éléments véritablement nouveaux, me confirment dans les conclusions que, pour ma part, je tire de ces premiers mois de reprise des relations diplomatiques et que je résumerais ainsi :

[1] Discours du 29 octobre à l'Assemblée nationale lors de l'adoption du budget des Affaires étrangères. M. Couve de Murville emploie le mot « détente » et précise que, pour les Occidentaux, c'est « un mot magique ». Il ajoute que la détente n'existera que lorsque l'URSS aura cessé de susciter des incidents à Berlin. La France ne s'associera pas aux conversations anglo-américano-russes au sujet de Berlin ; la crise, ouverte en 1958, se termine avec la construction du Mur, sans coup férir, en août 1961.

[2] Conférence des trente chefs d'État africains du 22 au 26 mai 1963 ; elle se termine par la publication de la charte de l'Unité africaine.

Les Égyptiens pratiquent en ce moment envers nous la politique du sourire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils attendent des avantages concrets de cette reprise : crédits commerciaux, assistance technique, coopération culturelle. Leurs besoins industriels, leur pénurie de devises, les nécessités linguistiques de leur politique africaine les font se tourner vers la France comme vers un pays riche dont on attend qu'il contribue, de bon ou de mauvais gré, mais si possible évidemment de bon gré, à la réalisation des objectifs nationaux de la RAU. Mais c'est aussi pour des raisons politiques que le président Nasser regarde vers la France. Il s'interroge sur la signification de la politique française « d'indépendance nationale », croit y voir un apport à sa propre politique qui, comme celle du maréchal Tito, vise à la dissociation des blocs et espère y trouver éventuellement un recours contre une pression trop forte des deux grandes puissances entre les mains desquelles il se trouve, les États-Unis et l'Union soviétique.

Cependant à l'intérêt, trop évident, se joint aussi un certaine sincérité. La France a été trop sentimentalement liée au destin de l'Égypte moderne, à son ouverture sur la civilisation et la science contemporaine pour que, les circonstances le permettant désormais, une sympathie spontanée ne se donne pas libre cours. Même un homme comme M. Zulficar Sabry, l'un des plus acharnés adversaires de « l'impérialisme », demeure influencé par son enfance passée chez les frères des écoles chrétiennes et par sa jeunesse étudiante au Quartier latin. C'est avec une satisfaction réelle que l'Égypte retrouve en la France un interlocuteur qu'elle estime le plus propre à la comprendre et à l'aider. J'en ai chaque jour des preuves très concrètes et encourageantes.

Mais nous ne devons pas pour autant nous faire d'illusions. Le président Nasser et ses proches collaborateurs sont des hommes durs que la passion nationale ne cesse d'inspirer et parfois d'aveugler. Qu'ils ne trouvent pas en nous l'aide, l'appui, le recours espérés, que l'évolution de la situation internationale engendre des crises graves dans les deux zones sensibles où les politiques des deux pays peuvent à nouveau de heurter : Israël et l'Afrique, particulièrement l'Afrique arabe et musulmane, et ils feront fi, sans vergogne, comme ils l'ont déjà fait, des traditions et de la sympathie naturelle, au détriment même des intêrets biens compris de l'Égypte. La France sera de nouveau vilipendée et le Français pourchassé

C'est-à-dire que si l'avenir contient de réelles promesses, il recèle aussi beaucoup de dangers et que toute notre action dans ce pays, si nécessaire qu'elle soit, risquera sans cesse d'être remise en cause.

FROMENT-MEURICE.

(Afrique-Levant. RAU, 6.3. Relations avec la France.)

182

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1100 [1].
Priorité absolue. Réservé.

Saigon, 7 novembre 1963, 13 h 45.
(*Reçu :* 15 h 04).

Le conseil militaire révolutionnaire [2], qui souhaite organiser le gouvernement sur le modèle français, m'a fait demander un état schématique de l'organisation de la présidence de la République et de ses rapports avec le Premier ministre.

Je serais reconnaissant au Département de m'envoyer d'urgence les documents qu'il estimerait opportun de communiquer afin de compléter la documentation trop générale que je suis à même de fournir à ce sujet [3].

(Collection des télégrammes, 1963.)

183

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon.

T. n° 1182 [4].
Immédiat. Réservé.

Paris, 7 novembre 1963, 19 h 59.

Je me réfère à votre télégramme n° 1100 [5].

Il n'est évidemment pas question que nous communiquions au « Conseil révolutionnaire » la documentation qu'il vous demande.

Je vous saurais gré de vous abstenir de lui transmettre celle dont vous disposez dans le poste.

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Georges Perruche, Premier conseiller.
[2] Nom adopté par la junte militaire qui a renversé le président Diem le 1er novembre.
[3] Pour la réponse du Département, voir ci-dessous le n° 184.
[4] Ce télégramme est rédigé par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département.
[5] Voir au n° 182.

184

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lalouette, Ambassadeur de France à Saigon.

T. n°s 1168 à 1170 [1]. *Paris, 7 novembre 1963, 20 h 37.*
Priorité. Diffusion réservée.

Les ambassades de Grande-Bretagne et des États-Unis à Paris ont indiqué au Département l'intention probable de leurs gouvernements de reconnaître à brève échéance le nouveau régime, établi à Saigon à la suite du coup d'État militaire [2]. Elles ont cherché en même temps à savoir quelles étaient les intentions du gouvernement français à cet égard.

Selon nous, des relations internationales peuvent être maintenues avec un État étranger sans impliquer aucun jugement sur les mérites ou démérites de son gouvernement. La reconnaissance formelle d'un nouveau gouvernement après un coup d'État, sous la forme d'un acte solennel, n'est donc pas une procédure indispensable. Ce n'est qu'à partir du moment où un nouveau gouvernement détient effectivement l'autorité sur l'ensemble de son pays et que cette autorité repose sur l'assentiment, au moins tacite de la population, que peut se poser le problème d'une reconnaissance formelle de gouvernement. Avant cela, nous pouvons garder avec un nouveau gouvernement les contacts nécessaires pour la protection de nos ressortissants et de nos intérêts, par l'intermédiaire de la mission diplomatique qui se trouve sur place, en évitant de parler de reconnaissance précisément.

Dans le cas présent, la situation paraît encore obscure et l'avenir bien incertain.

Il convient donc pour le moment de rester dans une position de réserve et d'expectative, en réduisant au minimum indispensable les rapports avec les autorités locales.

J'ajoute, pour votre information personnelle, que l'ambassadeur ne rejoindra pas immédiatement son poste [3].

(Collection des télégrammes, 1963.)

[1] Ce télégramme, rédigé par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département, est communiqué par fil aux postes de Washington (n°s 21370-21372), Londres (n°s 18411-18413), Bonn (n°s 9098-9100), Rome (n°s 4904-4906), Tokyo (n°s 833-835), New York (n°s 5705-5707), Canberra (n°s 355-357), New Delhi (n°s 1126-1128), Ottawa (n°s 1554-1556), Phnom Penh (n°s 762-764), Vientiane (n°s 1377-1379), Bangkok (n°s 714-716).

[2] Sur ce coup d'État du 1er novembre, voir ci-dessus les n°s 173, 174, 177, 182, 183.

[3] Sur le rappel à Paris de l'ambassadeur Lalouette, voir ci-dessus le n° 81 (et notes).

185

Rapport adressé au Général de Gaulle Président de la République française

par M. Edgar Faure, au sujet de sa mission en Chine

C.R. Très secret. *Paris, 7 novembre 1963.*

I. Calendrier.

J'ai l'honneur de vous adresser une relation succincte de mon voyage en Chine, qui a pris date entre le 18 octobre et le 5 novembre.

Pendant toute la durée de mon séjour dans la République populaire, les autorités chinoises ont témoigné, par les égards les plus attentifs dans les domaines, de l'exceptionnelle considération qu'elles estimaient devoir à un visiteur investi de votre confiance. Comme elles tenaient à observer en même temps la discrétion qui avait été stipulée, chacun de ces soucis a trouvé sa limite dans l'autre, et leur combinaison s'est traduite par de subtiles nuances de comportement.

Arrivé à Pékin le 19 octobre dans la soirée, j'ai été reçu le mercredi 20 dans la matinée par le Premier ministre Chou En-laï. Dans la soirée du même jour, le vice-Premier ministre Cheng Yi, ministre des Affaires étrangères, a assisté au dîner offert par l'Institut des relations extérieures, mais le toast de bienvenue a été porté par M. Chang Hsi-jo [1]. Le lendemain, j'ai conféré longuement avec M. Cheng Yi et le vendredi à nouveau avec les deux ministres qui m'ont retenu à dîner. Là s'est terminée une première série d'entretiens.

Les journées du 22 au 23 octobre ont été consacrées à un voyage en Mongolie intérieure et dans la province du Chansi, voyage organisé par les autorités chinoises, en vue sans doute de notre agrément et de notre information, mais très certainement aussi afin de leur permettre d'étudier à loisir la situation, d'en conférer entre elles et d'arrêter leur attitude.

À mon retour à Pékin, les journées des 26 et 27 octobre ont été consacrées à de nouveaux entretiens avec les deux ministres, ensemble ou séparément. Nos rencontres avaient lieu à ma propre résidence, où j'ai retenu M. Cheng Yi à dîner, et elles n'ont pas été mentionnées par la presse. Le jeudi 27 octobre, ma femme et moi avons donné à Pékin, au Palais du Congrès du Peuple, notre dîner d'adieux, où assistaient le Premier et le vice-Premier ministre, et où M. Chou En-laï lui-même a répondu à mon propre toast. C'est en leur compagnie que nous avons été ensuite reçus en audience officielle par le président de la République Liu Shao-chi.

[1] Intellectuel non membre du parti communiste chinois mais proche de lui depuis les origines de la République populaire. Il est président de l'Institut des relations extérieures, organisme chargé des contacts avec les pays n'entretenant pas de rapports diplomatiques avec la Chine, et président du Comité du Conseil d'État pour les relations culturelles avec l'étranger lors de la visite du président Edgar Faure.

Il avait été prévu en effet, par une modification subite du programme, que je passerais à Shanghaï les deux dernières journées disponibles. Nous nous sommes rendus dans cette ville le 28 octobre en avion spécial et MM. Chou En-laï et Cheng Yi m'y ont retrouvé dans la soirée. Après une dernière conférence dans la matinée du samedi, nous avons été reçus l'après-midi en visite officielle par le président Mao Tsé-toung, toujours en présence de mes deux interlocuteurs habituels. Dans la soirée du même jour, ceux-ci ont tenu à me voir encore une fois dans le dessein spécial de m'exposer complètement les données du différend sino-indien.

Je tiens à préciser ici que si, comme il résulte de ce calendrier, des entretiens longs et répétés ont paru nécessaires, encore représentent-ils à peine, au total, une quinzaine d'heures. Les dirigeants chinois m'ont donné constamment l'impression de la clarté, de la bonne foi et de la bonne volonté, sans aucune trace de ce que l'on appelle « chinoiserie ».

Nous avons quitté Shanghaï le 3 novembre par avion spécial pour Kunming, d'où nous avons gagné Rangoon le 5 novembre par la ligne directe sino-birmane.

II. Approche du problème.

Dès avant mon premier contact au niveau gouvernemental, je ne pouvais concevoir de doute sur le fait que les dirigeants chinois considéraient ma visite comme un événement d'une grande importance politique et dont ils escomptaient des prolongements prochains et décisifs. D'autre part, en effet, le représentant de M. Chou En-laï, qui était venu m'accueillir à la frontière, avait abordé directement le sujet de nos relations politiques, dès le premier quart d'heure et avant même que nous ayons quitté le salon d'attente de la gare. D'autre part, le maître de Canton qui nous recevait personnellement à dîner – ce fait prête déjà à réflexion car les tâches de représentation sont en règle générale l'affaire des adjoints – avait placé, dans son toast, une allusion non moins expresse aux relations *politiques, économiques et culturelles* entre nos pays, ce qui serait impensable en dehors d'instructions formelles venues du sommet.

Je pense cependant que les dirigeants chinois avaient éprouvé quelque perplexité sur la portée exacte de ma mission, jusqu'au moment où ils ont pris connaissance de votre lettre, qui a produit sur eux un effet de choc. Ils m'ont par la suite exprimé avec insistance, je dirais presque avec émotion, tout l'honneur qu'ils ressentaient de l'attitude que vous marquiez à leur égard et des termes de votre message. Ils n'ont pas manqué de me dire aussi l'admiration qu'ils vous portent ; vous en êtes déjà informé.

Dès cette lecture, le problème des relations diplomatiques s'est trouvé tout naturellement placé au centre de l'attention ; il devait faire, comme on le verra, l'objet à peu près exclusif des entretiens. M. Chou En-laï se saisit aisément de l'expression : *tous domaines*. Il demanda s'il devait bien la comprendre comme incluant les rapports de caractère politique entre les deux pays. Je répondis que la clarté de la langue française ne souffrait aucun doute sur ce point. La question s'ensuivit de savoir comment nous envisagions l'amélioration desdits rapports politiques. Je répondis que

nous souhaitions, sous réserve de réciprocité, l'établissement de relations officielles diplomatiques. Je rappelai les indications qui avaient été données dans ce sens et de leur côté [1]. Je précisai, conformément à vos instructions, que nous n'étions pas *demandeurs* et que nous n'avions pas de raisons pressantes de *modifier le présent état de choses*, tout en en déplorant l'anomalie manifeste.

M. Chou En-laï confirma le souhait chinois du rétablissement des relations, tout en usant de précautions oratoires sensiblement analogues à celles que j'avais employées. Je ne doutai pas que ce fût là simple tactique (étant observé que mes interlocuteurs ont pu faire la même réflexion à notre sujet). En fait, il s'est confirmé pendant tout le cours de nos entretiens – et cela apparaîtra avec éclat de leur conclusion – que le gouvernement de Pékin est très désireux de normaliser ses rapports avec Paris, et de le faire le plus rapidement possible.

Cependant, ses dispositions ne doivent pas être attribuées au seul souci de rompre le cercle de l'isolement diplomatique, car alors on ne comprendrait pas l'attitude de la République populaire à l'égard de l'Angleterre. La préférence manifestée à notre égard trouve son motif dans *l'indépendance* de la politique française, illustrée par l'ensemble de ses positions. J'ai, à l'occasion, abordé ce thème conformément à vos indications, mais je trouvais des auditeurs déjà pleinement convaincus.

Actuellement, la République populaire considère que trois puissances du monde non socialiste – et n'ayant pas de relations diplomatiques normales avec elles – présentent un potentiel de sympathie à son égard : la France, l'Angleterre et le Japon [2], mais dans ce trio la France échappe seule à *l'inféodation américaine*. De ce fait, nous sommes les seuls à offrir des garanties suffisantes pour que la normalisation complète des rapports paraisse à la fois possible et souhaitable. On pense que le rapprochement franco-chinois exercerait une influence bienfaisante sur l'Angleterre et le Japon [3] et les porterait à se dégager peu à peu de la mouvance américaine, du moins en ce qui concerne les problèmes asiatiques. Sans doute aussi peut-on s'attendre à trouver auprès de nous, le cas échéant, des ressources d'appui et de conseil. Le fait qu'après une journée déjà laborieuse, MM. Chou En-laï et Cheng Yi aient tenu à passer une soirée entière à m'exposer leur *embarras indien*, me paraît assez significatif à cet égard.

D'un autre point de vue, ces considérations expliquent à la fois la priorité absolue du problème politique dans l'esprit des dirigeants chinois, et la certitude qu'ils sont d'une perspective similaire de notre côté.

Le développement des relations économiques et culturelles, ou du moins leur officialisation, ne semble guère les intéresser autrement qu'à titre d'étape transitoire, plus exactement d'un moyen de pression, selon les

[1] *Note du document :* Elles ne sont nullement contestées ; M. Cheng Yi, qui en est l'auteur, les évoque lui-même volontiers.

[2] *Note du document :* Le président de la République, Liu Shao-chi, a fait également mention de la *République fédérale allemande (sic)*.

[3] *Note du document :* M. Mao Tsé-toung a évoqué le thème d'un axe Londres-Paris-Pékin-Tokyo.

précédents de la RAU et de Cuba, où le maniement d'une délégation commerciale, voire d'une agence d'information, servit à « écœurer » la représentation de Formose. Dans notre cas, les allusions faites à ces types de relations rencontrent toujours une approbation de convenance. Ce sujet a naturellement été évoqué, il m'a même été précisé que si l'on venait à échanger des délégations économiques, il conviendrait de leur donner un caractère suffisamment officiel, avec usage du drapeau et du chiffre. Mais visiblement le cœur n'y est pas. Nos interlocuteurs n'ont pas supposé un seul instant que le général de Gaulle, puisse prendre un vif intérêt au gonflement du volume de nos échanges, et quant aux précédents de Cuba et de la RAU ils estiment, – ou affectent d'estimer – que la France est une trop grande puissance, et que le général de Gaulle, est un *trop grand homme d'État* pour que de tels expédients puissent être haussés à leur envergure.

En résumé, ils souhaitent *intensément* renouer avec nous, et ils sont persuadés que l'initiative du chef de l'État, envoyant auprès d'eux une *personnalité* politique, signifie que nous sommes également disposés à cette novation. Ils se sont donc appliqués, au cours de nos confrontations, à dégager les procédures susceptibles de concilier les exigences qui leur paraissent irréductibles de leur côté avec notre propre point de vue, qu'ils comprennent fort bien, sur ce qui peut être et ce qui ne peut pas être accepté. Je me suis inspiré, pour ma part, d'une approche symétrique du problème.

III. Analyse de la discussion.

À partir du moment où le souhait réciproque était constaté de l'établissement de relations officielles et dans l'hypothèse où une telle situation serait effectivement créée, les préoccupations exposées du côté chinois pouvaient être classées sous quatre rubriques :

1. La question dite des deux Chines, dont je ne rappelle pas ici les données bien connues ;

2. Le statut de Formose, et la création éventuelle d'une République sur ce territoire ;

3. Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits et dans sa place à l'ONU ;

4. L'existence et le devenir des représentations de Formose à Paris et de Paris à Formose.

À titre préalable, j'ai exposé à mes interlocuteurs et je suis revenu à diverses reprises sur ce point de vue :

– que si nous souhaitions, en effet, l'établissement (ou le rétablissement) de relations diplomatiques normales, nous n'entendions pas prendre figure de *partie demanderesse ;*

– que, par voie de conséquence, cette normalisation ne pouvait comporter une négociation proprement dite, mais seulement un échange d'informations et d'éclaircissements réciproques, qui faisait exactement l'objet de ma mission ;

– que la décision à prendre ne devait comporter aucune condition préalable, ce qui serait contraire à notre dignité et incompatible avec notre qualité de non-demandeur ;

– que, dans l'hypothèse positive, les notifications qui devraient protocolairement intervenir devaient être simultanées ;

– que ces notifications devraient être pures et simples ;

– qu'elles ne devraient comporter de la part de la République populaire de Chine l'énoncé d'aucune question ou condition, même si celle-ci n'était pas présentée comme suspensive ;

– que, pour parler de façon plus concrète, nous ne pouvions prendre le risque de nous trouver placés dans la situation incertaine et dérisoire qui est celle des rapports sino-britanniques ; je précise d'ailleurs que les Chinois ont pris les devants sur ce point et m'ont toujours assuré que le renouvellement d'une pareille expérience était pour eux totalement indésirable.

Cela dit, je déclarai que j'étais, au contraire, tout disposé, comme j'en avais le mandat, à examiner avec eux quelles seraient à l'égard du problème qui les préoccupait les *conséquences normales* de l'établissement des relations diplomatiques.

J'ai souligné que nous envisagions une telle novation de nos rapports *avec la valeur et l'étendue qu'elle comporte*, lesquelles ne pouvaient être déterminées ni mieux ni autrement que par l'application des règles du *droit international public*.

Nous serons pleinement conscients, si nous décidons de reconnaître le gouvernement de Pékin, des obligations que cette décision entraînera à notre charge de façon juridique et naturelle. Nous n'avons pas par avance et nous n'aurons pas par la suite l'intention de nous dérober à de semblables implications.

Il convient donc d'examiner si l'application d'un tel principe peut donner, dans la réalité, des apaisements suffisants aux appréhensions de nos partenaires. Je pensais que tel était le cas.

1. En ce qui concerne la thèse des deux Chines, j'ai exposé que je ne pouvais parvenir à comprendre le danger que nos interlocuteurs pouvaient redouter, dans la mesure où nous étions concernés et dans le cadre de l'hypothèse prévue.

Du point de vue des faits, personne n'a jamais pu définir ce que seraient ces deux Chines [1]. Du point de vue des intentions, ce n'est pas au moment où nous faisons un geste vers Pékin que l'on pourrait nous attribuer des desseins perfides que nous n'avons jamais eus jusqu'ici et nous voir associés à des entreprises dont, à les supposer réelles, nous avons toujours été écartés. Enfin et surtout, du point de vue *du droit*, la situation, telle que nos partenaires ne cessent de le rappeler, avec au surplus la caution du maréchal Tchang Kaï-chek dont les vues sur ce point sont absolument

[1] *Note du document :* Le problème d'un État de Formose étant une question différente, qui sera examinée ci-après.

concordantes avec les leurs, est claire et sans équivoque. Il ne peut y avoir coexistence de *deux pouvoirs légitimes* à l'égard d'une seule et même assiette territoriale et à l'égard d'un même ensemble de population. L'indivisibilité de la souveraineté est une des notions de base du droit des gens.

Notre reconnaissance de la République populaire de Chine rendra caduque, *ipso facto*, la *reconnaissance* de tout autre *pouvoir légitime prétendant à la même souveraineté*, à l'égard du territoire et des populations qui se trouvent effectivement placés sous l'*autorité de l'État ainsi nouvellement reconnu*.

Cette conséquence jouera de plein droit à l'égard de ladite République de Chine (de Formose) sans qu'il soit nécessaire de formaliser une mesure quelconque à cet égard (ce dernier point sera repris ci-après).

2. Tout autrement se présente la question dite du « statut de Formose ». Mes interlocuteurs m'ont exposé à diverses reprises les raisons qui leur paraissent justifier l'appartenance de cette île à l'ensemble national chinois. Je leur ai indiqué que je ne me souciais pas de les contredire sur ce point, mais que la question échappait à notre compétence, et que nous n'avions pas la prétention de la trancher. En fait, il suffit d'observer qu'il n'y a pas, actuellement, un problème du statut de Formose, puisque les autorités de Taïpeh sont paradoxalement d'accord avec celles de Pékin pour éliminer l'existence d'un État formosan.

Il ne peut donc être question pour nous, dans l'actuel, de reconnaître *une République de Formose*, puisque cette République n'est pas parvenue à l'époque de sa propre définition.

Si, dans le futur, les dirigeants chinois craignent à ce sujet des *machinations américaines*, il ne paraît pas opportun d'introduire dans nos décisions actuelles, déjà délicates, des éléments de complication éventuels et incertains.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que la normalisation des rapports entre Pékin et Paris ne pourrait que nous disposer plus favorablement, à tout cas échéant, à l'égard des positions et des intérêts d'une puissance que nous aurions cessé d'ignorer en tant que telle.

Cette conclusion a été implicitement admise, et cette rubrique a disparu de l'ordre du jour dans la dernière phase des entretiens.

3. En ce qui concerne l'ONU, la solution de ce point paraît se déduire logiquement du 1. La reconnaissance de la République populaire en tant que gouvernement légitime de la Chine conduit normalement à considérer comme justifiée sa prétention aux droits et à la place qui avaient été attribués lors de la fondation de l'ONU à un État portant le même nom et doté de la même consistance. Étant donné, au surplus, que des pays qui n'ont avec la République populaire de Chine que des relations officielles tronquées et incomplètes ont émis récemment encore un vote favorable à cette restitution, il ne paraît pas concevable que la France, dans l'hypothèse d'une normalisation intégrale et de l'échange des ambassadeurs, puisse se tenir en retrait d'une telle position. Comment pourrons-nous faire moins que l'Angleterre si nous recevons davantage ? J'ai donc estimé

que ni juridiquement, ni politiquement, je ne pouvais prendre une attitude chicanière sur ce sujet.

4. Enfin la discussion la plus épineuse s'est fixée, comme il était prévisible, sur les représentations réciproques de Paris et de Formose.

Conformément à vos instructions, je me suis refusé à prendre aucun engagement à ce sujet,

– ni en ce qui concerne la notification aux autorités de Formose d'un retrait de reconnaissance en tant que République de Chine ;

– ni quant au renvoi de la représentation de Formose à Paris ;

– ni quant au rappel de notre propre représentation.

J'ai indiqué, conformément à vos instructions, que notre résistance à ce sujet correspondait à des soucis de convenance et de procédé, sans arrière-pensée d'intrigue politique.

Il est indéniable que la reconnaissance de la République populaire de Chine affectera le caractère de ces relations, mais j'ai indiqué que nous pouvions laisser les adaptations se faire empiriquement. Au reproche de manque de clarté dont il est advenu qu'on me l'adressât courtoisement, j'ai répondu que les esprits les plus clairs devaient être capables de créer, parfois, des zones de pénombre. Interrogé enfin de façon précise sur l'éventualité du maintien de relations à titre consulaire, j'ai précisé que nous nous réservions, en effet, la liberté d'agir de cette manière ; je mentionnai également l'exemple de notre délégation au Nord-Vietnam.

Je pensais que nos entretiens auraient pu tourner court sur ce point, puisque c'est le maintien par l'Angleterre d'un agent consulaire insignifiant qui lui a fait refuser jusqu'ici une normalisation véritable des rapports diplomatiques. Après réflexion, mes interlocuteurs ont décidé de passer outre et de prendre une position de repli sur une hypothèse particulière, répondant incontestablement à leurs vœux, et sans doute à leur pronostic.

Si les autorités de Taïpeh prennent elles-mêmes l'initiative de retirer – ou de réduire – leur représentation à Paris, la France procédera-t-elle au retrait – ou à la réduction correspondante – de sa propre représentation ?

J'ai estimé que je pouvais, sans inconvénient, fournir une réponse affirmative. Une autre attitude de notre part dans le cas envisagé serait en effet impensable, sinon en droit pur du moins d'après les usages internationaux et en simple logique.

Cette partie analytique de nos entretiens s'est poursuivie pendant mes deux séjours successifs dans la capitale. Le 31 octobre, à la veille de notre départ de Pékin, le débat était clos. Nos interprétations présentaient trois points de concordance :

– l'unité de la Chine ;

– la légitimité de ses prétentions à l'ONU ;

– la réciprocité dans nos relations avec Formose pour le cas de rupture spontanée par le gouvernement de Taïpeh.

Sur les autres points (statut futur de Formose, maintien des représentations), il n'y avait pas concordance et il paraissait inutile de poursuivre la confrontation.

MM. Chou En-laï et Cheng Yi me dirent alors qu'ils allaient réfléchir et qu'ils me feraient connaître leur point de vue à Shangaï. J'ai supposé, sans autre indice cependant, que leurs conclusions étaient déjà arrêtées, mais qu'ils désiraient en faire part au président Mao Tsé-toung.

IV. La proposition du gouvernement chinois.

Lors de la reprise de nos entretiens à Shangaï, les ministres chinois m'annoncèrent qu'ils étaient en mesure de me remettre une proposition précise de leur gouvernement, tenant compte de toutes mes observations.

Cette proposition fut d'abord exposée oralement, puis examinée sur un projet de note établi par M. Chou En-laï et dont il me convia à revoir avec lui la rédaction. Ce mémento [1] qui est un document unilatéral, officieux, et destiné à demeurer secret, sera, dans son texte définitif, annexé au présent rapport. Je crois cependant nécessaire d'en exposer ici les éléments tels qu'ils se présentèrent dans l'ordre successif de nos conférences.

La première partie de la proposition chinoise concerne la procédure. Le gouvernement de Pékin envisage, conformément au point de vue que j'avais exprimé,

1° que cette procédure soit réduite à un simple échange de notes ;

2° que ces notes soient publiées simultanément ;

3° qu'elles produisent immédiatement leur plein et entier effet, et qu'elles soient suivies de l'échange des ambassadeurs, excluant ainsi les fâcheux atermoiements du type anglais.

Si nous nous déterminons à accepter la proposition chinoise, il suffira donc que nous adressions par la voie normale (l'ambassade de Berne) une communication à cette fin. La communication en réponse du gouvernement de Pékin ne comportera ni condition, ni question, ni commentaire. Elle mentionnera seulement la qualification suivante : « en tant que seul gouvernement légal représentant le peuple chinois » – expression qui me paraît, non seulement acceptable, mais heureuse, puisqu'en mettant l'accent sur le peuple, elle ne tranche pas les questions contentieuses de territoire.

La seconde partie de la proposition chinoise est relative à l'accord tacite qui devra, par hypothèse, exister entre les parties sur l'interprétation des conséquences de cette normalisation. Les dirigeants de Pékin font aux autorités françaises la plus entière confiance et ne demandent aucune remise d'instruments ou de correspondance. Leur propre note ne sera pas rendue publique. Le seul fait que nous engagions la procédure prévue ci-dessus signifiera par lui-même qu'il n'y a aucun malentendu sur les trois points évoqués. Dans le cas contraire, il suffira de nous abstenir de mettre en mouvement le mécanisme officiel.

[1] Voir ci-dessus le document chinois du 2 novembre 1963, n° 176.

Les trois points en question sont ceux que j'ai déjà énoncés en relatant la conclusion de nos entretiens : représentativité exclusive, rétablissement à l'ONU, réciprocité en cas de rupture par Formose. Je crois inutile de reproduire ici la rédaction adoptée dans le mémento.

En ce qui concerne le texte écrit, il m'a paru préférable de limiter mes observations aux points où la forme pouvait engager le fond.

1. Dans le préambule, la rédaction initiale indiquait que j'avais fait, en votre nom, la proposition de rétablir les relations diplomatiques. Je n'ai pas accepté cette présentation, qui n'était pas conforme à la réalité, et la formule : « exprimé le souhait » lui a été substituée. D'autre part, à la phrase suivante, là où la rédaction initiale portait que le gouvernement chinois « *fait savoir* (qu'il) est animé du même désir... », j'ai fait écrire : « confirme », ce qui correspond au caractère de réciprocité de nos propres intentions.

2. Dans le sous-alinéa I du paragraphe III, après le premier membre de phrase ainsi libellé : « Le Gouvernement de la République française ne reconnaîtra que le Gouvernement de la République populaire de Chine comme l'unique gouvernement légal représentant le peuple chinois », j'ai écarté l'expression primitive qui était : « et ne reconnaîtra plus cette qualité... » car elle aurait impliqué de notre part une prise de position volontaire et il m'a paru convenable de faire seulement mention d'un effet juridique et automatique.

Pour le surplus, les tournures employées ne sont pas toujours celles que j'aurai choisies moi-même, mais j'ai pensé, étant donné le caractère de ce texte, que je devais laisser la responsabilité de la rédaction à ses auteurs, dès l'instant qu'elle ne comportait pas de déformation et que les impropriétés du style ne présentaient pas d'inconvénient réel. Le cas typique est celui du début du paragraphe 3 où il est fait mention d'un « accord tacite » entre M. Chou En-laï et M. E. Faure. Cette expression est évidemment défectueuse, car il s'agit effectivement d'un accord *exprès*... sur ce que *serait* un accord tacite – mais la relance de la discussion à partir de telles nuances ne m'a pas paru répondre à un motif suffisant d'utilité.

*
* *

J'ai, bien entendu, fait connaître à mes interlocuteurs qu'à partir du point où nous étions parvenus, la décision à intervenir n'appartenait qu'au général de Gaulle et que je ne pouvais pas préjuger la réponse qui serait donnée à la proposition formelle du gouvernement chinois.

Je pense, pour ma part, que les dirigeants de la République populaire ont adopté la position entièrement conciliante et je ne vois guère comment nous pourrions leur demander des concessions ou un retrait par rapport à la ligne ainsi définie.

Comment supposer qu'ils puissent se considérer autrement que comme le seul gouvernement légal du peuple chinois ? Comment pourraient-ils envisager que la reconnaissance de leur personnalité étatique n'entraîne

pas, en ce qui concerne l'ONU, celle des droits attachés à cette personnalité elle-même, alors que des gouvernements, moins bien accueillis que nous ne le serions, par hypothèse, n'émettent aucune réserve sur ce point ? Quel intérêt, enfin, pourrions-nous avoir à maintenir nos liens avec les autorités de Formose, si celles-ci prenaient directement l'initiative de les rompre ?

Aucun de ces points « d'accord tacite » ne pourrait être utilement mis en cause maintenant ou plus tard.

Quant à la forme, il est sans doute superflu de souligner avec quel *soin scrupuleux* il a été tenu compte de nos convenances.

Dans l'ensemble, une comparaison entre la proposition qui nous est faite et la jurisprudence maintenue à l'égard de l'Angleterre dispense de tout autre développement.

Sans doute, ce comportement s'explique ainsi que dit ci-dessus par le désir des Chinois de renouer avec nous et peut-être en éprouvent-ils plus de hâte que nous-mêmes. Mais de ce désir et de cette hâte, d'ailleurs vivement stimulés par la grande impression ressentie à la suite de votre initiative, il serait téméraire de déduire qu'ils peuvent accepter n'importe quoi, ou même qu'ils accepteront n'importe quand ce qu'ils nous proposent eux-mêmes et aujourd'hui. L'attraction qu'exerce sur eux l'indépendance de votre politique, la sécurité qu'ils y trouvent quant à notre non-participation à l'intrigue qu'ils redoutent le plus, ne peuvent en aucun cas les conduire à se jeter eux-mêmes dans la « trappe » des « Deux Chines ». Dès lors qu'ils ne nous demandent pas autre chose que la seule certitude morale d'avoir été entendus, on distingue malaisément quel pourrait être l'objet d'une négociation et où pourrait être la logique d'un refus. De ces intentions et de ces réactions de nos partenaires, il a été tenu un juste compte lorsque la décision a été prise d'ouvrir le dialogue.

Ainsi vos prévisions se sont avérées justes, vous pouvez recueillir désormais les fruits d'une longue pensée, au moment que vous avez choisi et dont il se confirme qu'il était le plus favorable. « Vous arrivez à temps » (à point ?) m'a dit expressément Mao Tsé-toung en m'accueillant à Shangaï.

J'émets respectueusement le souhait que l'ensemble des données complexes dont vous êtes le seul juge vous permette de conclure une réalisation dont tout fait présager la bienfaisance historique.

New Delhi, le 7 novembre 1963.

(Chine 1956-67, 1963.)

186

M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1272/EU. *Rome, 7 novembre 1963.*

Le congrès du parti socialiste, qui s'est déroulé à Rome du 25 au 28 octobre, était attendu comme l'événement politique dont l'issue devait décider de l'établissement ou non en Italie d'un gouvernement stable. On espérait que le PSI déterminerait avec précision les conditions de sa participation à une combinaison de centre gauche [1], et mettrait ainsi un terme à l'intermède du cabinet Leone. Si, en définitive, le parti socialiste s'est bien prononcé, comme le désirait M. Nenni, en faveur de la formation d'un gouvernement de centre gauche pour la durée de la législature, la victoire du secrétaire général du PSI semble à la fois fragile et provisoire, puisqu'elle laisse M. Lombardi [2] arbitre de la situation, et la motion autonomiste, qui a été votée à la fin des travaux, est suffisamment ambiguë pour que l'on ait à craindre que l'accord obtenu ne soit fondé sur des équivoques.

Dans un discours d'ouverture, M. Nenni a exposé les grandes lignes de la tendance autonomiste, insistant sur le fait que le congrès était réuni pour prendre des décisions immédiatement applicables. Évoquant la prise du pouvoir par le fascisme [3] et soulignant que le danger d'une dictature était toujours actuel, le secrétaire général du PSI a posé dès le début de son intervention le problème de la participation des socialistes au gouvernement : elle est à la fois nécessaire et opportune, puisque l'appui du mouvement ouvrier à un gouvernement bourgeois n'est plus un problème que se posent les socialistes, ni même les communistes depuis l'abandon de la théorie léniniste de la prise du pouvoir. En outre, une analyse de la situation italienne force les socialistes à prendre leurs responsabilités : la nécessité d'une mise en ordre de l'économie, les mesures qui doivent être adoptées pour faire face à la conjoncture actuelle, le besoin de rendre plus efficace l'action de l'État, sont autant de problèmes qui exigent des solutions d'urgence. Il y a certes de nombreuses difficultés : la cherté de la vie, la crise financière, les tendances inflationnistes ; mais elles peuvent être rapidement surmontées grâce à des décisions portant sur la conjoncture et à des réformes de structure. Or, la formation d'un gouvernement

[1] Le 19 juin, le président Segni charge M. Leone, président de la Chambre, démocrate-chrétien, de constituer le gouvernement. Le cabinet Leone reçoit pour mission spécifique de faire voter le budget et d'administrer l'économie nationale jusqu'au 31 octobre. Il s'engage à démissionner le 31 octobre au plus tard pour faire place à un gouvernement de centre gauche.

[2] M. Ricardo Lombardi, lieutenant et rival de M. Nenni, chef de l'une des tendances de gauche du parti socialiste italien, tête de file du courant autonomiste. Le 17 juin dernier, il provoque contre l'accord Nenni-Moro du 16 la « révolte de la Saint-Grégoire ». Le comité central du PSI refuse d'entériner les accords conclus le 16 par M. Nenni sur le programme du nouveau gouvernement. Sur la crise au sein du PSI, se reporter à la dépêche de Rome n° 886/EU du 8 juillet, non reproduite.

[3] La marche sur Rome du 27 octobre 1922.

de centre gauche est, pour le moment, l'unique moyen qui permette de briser la volonté de résistance de la droite, ainsi que l'insidieuse manœuvre des communistes, et de faire face aux transformations du monde moderne, telles qu'elles ont été décrites par M. Wilson au congrès travailliste [1]. Encore faut-il que la situation internationale autorise le PSI à jouer son rôle de parti de gouvernement sans l'obliger à renoncer à ses thèses. Pour M. Nenni, l'occasion est extrêmement favorable, puisque le traité de Moscou [2] a apporté des changements fondamentaux dans le comportement des deux blocs, qui se sont engagés résolument dans la voie de la détente. De plus, le rôle accru de l'ONU, le poids du tiers monde, l'influence grandissante de l'Europe et le tournant pris par l'Église catholique sous le pontificat de Jean XXIII [3], mettront le PSI en mesure d'appliquer sa politique de détente, de paix et de désarmement, sans renoncer aux obligations résultant pour l'Italie du pacte atlantique, et de faire en sorte que le futur gouvernement considère la politique internationale non comme un problème militaire mais comme un problème politique. Quant à la force nucléaire multilatérale, M. Nenni déclare qu'il s'en tiendra à la position qu'adopteront les travaillistes anglais et que, comme eux, le PSI est favorable à la création de zones dénucléarisées en Europe. Si donc la formation d'un gouvernement de centre gauche apparaît comme nécessaire, M. Nenni prend bien soin de préciser que cette alliance avec les trois autres partis démocratiques, la démocratie chrétienne, le PSDI (sociaux-démocrates de Saragat) et le parti républicain, n'est valable que pour la durée de la législature et « exprime un choix, non une discrimination vis-à-vis des autres partis ». Cette collaboration doit du reste se retrouver à l'échelon local où l'association des socialistes avec les communistes ne doit plus être une obligation là où une majorité de centre gauche peut être réalisée. Le parti socialiste doit donc prendre ses responsabilités « et ne pas fuir devant son devoir » et M. Nenni conclut en se référant encore une fois à l'histoire du parti et en demandant de façon pathétique « aux camarades de ne pas commettre la même erreur qui a empêché le mouvement de barrer la route au fascisme, et de ne pas donner ainsi naissance à un nouveau drame des occasions perdues ».

Le discours du secrétaire général du PSI, exposant les thèses de la tendance autonomiste, a été suivi par celui de M. Vecchietti, qui parlait au nom de la minorité carriste [4]. Son intervention très claire, bien construite, brillante et toujours incisive, est une critique très complète des positions de M. Nenni. Le programme tracé par les autonomistes, affirme le leader carriste, sans que le PSI ait posé au préalable des conditions à sa participation, équivaut à sacrifier l'unité du mouvement ouvrier à la formation

[1] Le soixante-deuxième congrès du parti travailliste se tient à Scarborough du 30 septembre au 4 octobre. Le 1er octobre, M. Wilson a présenté le plan travailliste de « révolution scientifique ». Sur ce congrès, voir *Le Monde* des 2, 3, 4, 6-7 octobre 1963, articles de Henri Pierre.

[2] Le traité de Moscou du 5 août 1963.

[3] Se reporter aux dépêches de Rome n° 63/EU et 19/EU, respectivement des 21 février 1962 et 9 janvier 1963, non reproduites, intitulées, la première « L'ouverture à gauche et la hiérarchie italienne », la seconde, « Le Saint-Père et la politique intérieure italienne ».

[4] *Note du document :* aile gauche des socialistes, très proche des communistes.

d'un gouvernement de centre gauche, avec des personnes aussi suspectes que le sont MM. Moro [1] et Saragat [2]. Certes, la collaboration avec les partis bourgeois n'est pas en soi une impossibilité, mais il ne faut pas pour cela « que le PSI fasse tous les frais d'une opération politique ». Il doit donc poser des conditions bien déterminées à sa participation au centre gauche : délimitation de la majorité (c'est-à-dire acceptation de l'appui des voix communistes), planification économique d'État, réalisation de la réforme agraire, enfin, en politique extérieure, adoption d'un véritable neutralisme permettant de donner son plein essor à la coexistence pacifique. M. Vecchietti [3] condamne avec la dernière énergie l'armement atomique de l'Allemagne et la force nucléaire multilatérale. Si les garanties que le leader carriste a énumérées n'étaient pas obtenues, la gauche du PSI examinerait de nouveau la situation et M. Vecchietti ne s'est pas privé dans sa conclusion de faire de très nettes allusions à une scission éventuelle, afin de « préserver les intérêts du mouvement ouvrier ».

À ce point des débats, le congrès socialiste se déroulait comme prévu, l'opposition profonde des carristes et autonomistes étant connue et personne ne prenant au sérieux la menace de scission proférée par M. Vecchietti. M. Nenni, critiquant aussi bien la droite que les communistes, avait demandé la participation de son parti à un gouvernement de centre gauche et avait su trouver dans l'analyse de l'histoire du mouvement socialiste les arguments et le ton qui conviennent à la prise d'une décision historique. Au reste, l'accueil qui avait été fait à ces thèses indiquait que les congressistes penchaient en faveur des autonomistes, et si M. Vecchietti avait été très applaudi par ses partisans, les votes des sections qui avaient désigné les représentants au congrès indiquaient clairement que la tendance carriste, bien qu'assez forte, n'était cependant qu'une minorité.

Tout a été remis en question par l'intervention de M. Lombardi, leader des « grégoriens » (fraction, comme l'on sait, de la tendance autonomiste qui, le 17 juin dernier, avait fait échouer la formation d'un gouvernement de centre gauche dans la nuit de la Saint-Grégoire). Dépassant le cadre de son discours qui ne devait porter que sur les problèmes économiques (M. Lombardi est l'auteur du document socialiste sur la conjoncture qui a fait l'objet des télégrammes n°s 1755/1759 [4] de cette ambassade), et tout en se réclamant de la tendance autonomiste, le leader des grégoriens s'est opposé à M. Nenni aussi bien en politique étrangère qu'en politique intérieure. Il est d'avis que les socialistes doivent participer au gouvernement ; mais, attaché à sa théorie du « neutralisme actif », M. Lombardi a catégoriquement condamné la pro-

[1] M. Aldo Moro, secrétaire général de la Démocratie chrétienne.

[2] M. Giuseppe Saragat, parti socialiste démocrate italien.

[3] M. Vecchietti, chef de l'aile communisante du PSI, leader de la tendance carriste.

[4] Le télégramme de Rome n°s 1755-1759 du 23 octobre 1963, non reproduit, fait part du document publié par la direction du PSI sur la conjoncture économique, destiné à servir de base aux négociations qui s'ouvriront avec la démocratie chrétienne en vue de la formation d'un gouvernement de centre gauche.

position américaine de force nucléaire multilatérale, insistant même sur le fait que le moment n'était pas « encore » venu de remettre en question l'adhésion de l'Italie au pacte de l'OTAN. Quant à la majorité qui soutiendrait le futur gouvernement, M. Lombardi, tout en notant prudemment qu'elle était constituée « par les quatre partis et rien d'autre », laissait clairement entendre que, comme M. Vecchietti, il accepterait l'appui des voix communistes. Les carristes ne s'y sont pas trompés et ont publié, immédiatement après le discours de M. Lombardi, une déclaration le félicitant « d'avoir su montrer que le centre gauche n'était pas une fin en soi, mais un moment de la lutte pour donner un plus grand pouvoir politique à la classe des travailleurs ». Ce n'était donc qu'une manœuvre, poursuivaient les carristes, pour permettre à l'interlocuteur de « sauver la face » et les quatre partis de gouvernement ne devaient pas en conséquence refuser les voix communistes.

L'intervention de M. Lombardi a causé un véritable coup de théâtre, plus peut-être par son caractère imprévu que par la différence des thèses grégoriennes par rapport à la ligne autonomiste, qui, à l'analyse, apparaissent surtout comme théoriques et portent sur des problèmes qui ne se poseront guère que dans un avenir éloigné. L'atmosphère du congrès en a été transformée et M. Nenni alla même jusqu'à exprimer « son étonnement et sa douloureuse stupeur » au cours d'une réunion des congressistes autonomistes de stricte observance. Cette nouvelle défection des lombardistes, qui affaiblissait une nouvelle fois les positions de M. Nenni, risquait de rendre irréalisable le gouvernement de centre gauche et ne laissait au secrétaire général du PSI que le choix entre deux attitudes : ou accepter la bataille avec les « grégoriens » (mais c'était reconnaître la scission de la tendance autonomiste), ou rechercher un compromis avec M. Lombardi. Il apparaissait comme probable que M. Nenni, par sagesse politique et par tempérament, pencherait vers la seconde solution, et le soir même du discours de M. Lombardi il faisait en effet savoir que l'impossible serait tenté pour arriver à un accord avec les lombardiens. Dès ce moment, M. Lombardi faisait figure de vainqueur et pouvait se flatter d'avoir réussi sa manœuvre, car si son désir de « jeter un pont entre carristes et autonomistes » est sans doute sincère, le calcul politique n'est pas étranger à sa prise de position. En obtenant pour sa tendance le plus grand nombre de places au sein du comité central et en se présentant comme l'homme qui recherche un terrain d'entente pour les deux ailes du parti, M. Lombardi prépare évidemment sa candidature à la succession de M. Nenni. Aussi n'est-il pas étonnant que le compromis entre autonomistes nenniens et autonomistes lombardiens ait été rapidement atteint et qu'une deuxième nuit de la Saint-Grégoire ait pu être évitée. M. Lombardi n'a pas hésité en effet à abandonner en grande partie ses thèses pour se rallier à celles de M. Nenni. Tout au plus a-t-il obtenu que l'adhésion à la force nucléaire multilatérale fasse l'objet de la part du futur gouvernement « d'une appréciation concrète de la meilleure attitude à observer face au développement futur de la politique internationale et européenne concernant le problème nucléaire ». La contrepartie de ce ralliement a été l'octroi aux grégoriens, après un marchandage de plusieurs heures, de seize sièges au comité cen-

tral sur les 59 attribués à la tendance autonomiste, accroissant ainsi la représentation de cette fraction au comité central.

Après cet accord, il ne restait plus à M. Nenni, dans son discours de clôture [1], qu'à reprendre avec quelques légères atténuations dans l'énoncé les thèses qu'il avait exposées au début des travaux du congrès. Trois motions étaient alors mises aux voix : celle des carristes résumait les idées de M. Vecchietti ; la motion pour l'ensemble de la tendance autonomiste reprenait les thèses de M. Nenni et l'Unité socialiste de M. Pertini présentait un projet très proche de celui de la gauche. C'est la motion autonomiste qui l'emporta avec 57,4 % des suffrages, contre 39,30 à la motion carriste et 2,16 % à celle de M. Pertini.

*
* *

Il serait cependant quelque peu illusoire de penser que l'adoption de la ligne de M. Nenni déterminera dans la pratique la politique du PSI. Le secrétaire général devra en effet surmonter deux obstacles. Les débats ont mis en évidence le fossé toujours plus grand qui sépare les carristes des autonomistes. Il faudrait donc que le nouveau compromis réalisé pour reconstituer l'unité de la tendance autonomiste fût durable. Or, aussi bien l'attitude de M. Lombardi que les thèses grégoriennes permettent d'en douter. Le désir du leader grégorien de jouer le rôle d'intermédiaire entre les carristes et les autonomistes purs risque de l'éloigner de plus en plus des positions de M. Nenni. Une comparaison entre les thèses des trois tendances met en évidence ce danger. Le deuxième élément qui jouera contre M. Nenni est la répartition des places au sein du comité central. En acceptant, pour arriver à un compromis politique, de donner seize sièges aux grégoriens, M. Nenni a fait de M. Lombardi l'arbitre de toutes les décisions qui seront à prendre et rien n'assure qu'une fois cette position de force obtenue, le ralliement de M. Lombardi aux thèses autonomistes sera définitif. L'opposition entre les différentes tendances est mise en relief si l'on compare les termes des motions autonomistes et carristes avec les idées exposées par M. Lombardi sur les quatre principaux problèmes discutés tout au long du congrès.

1° Rapports avec les communistes [2].

a. Sur le plan de l'idéologie :

– la motion autonomiste souligne « l'impossibilité permanente d'une lutte commune avec les communistes pour la conquête du pouvoir » ;

– M. Lombardi, dans son discours, a adopté une position qui reste peu claire, mais qui semble à mi-chemin entre celle des autonomistes purs et

[1] Sur le déroulement du congrès du PSI, voir *Le Monde* des 29, 30, 31 octobre 1963, articles de Jean d'Hospital. À l'issue de ce congrès, les socialistes italiens, pour la première fois depuis l'institution de la République, décident de participer à un gouvernement de centre gauche.

[2] Sur l'attitude du parti communiste italien vis-à-vis du futur gouvernement de centre gauche, voir la dépêche de Rome, n° 1238/EU du 24 octobre, non reproduite.

celle des carristes. « Aujourd'hui », a-t-il déclaré, « la voie vers le socialisme passe par les réformes de structure. Lorsque nous avons parlé de cela pour la première fois, nous avons été accusés de révisionnisme. Nous devons aujourd'hui nous féliciter de voir que ce principe a été adopté par l'ensemble du mouvement ouvrier, y compris le PCI » ;

– la motion carriste déclare « qu'il est nécessaire de rechercher et de promouvoir l'unité entre la masse des travailleurs socialistes et les travailleurs appartenant aux organisations catholiques et communistes ».

b. Le problème de la délimitation de la majorité :

– pour les autonomistes, la majorité de centre gauche « sera constituée par les quatre partis qui forment le gouvernement », à l'exclusion des autres mouvements politiques. « Elle a le sens d'un choix, mais non d'une discrimination » ;

– M. Lombardi emploie, pour sa part, une formule ambiguë qui permet toutes les suppositions : « Lorsque nous affirmons que la majorité du gouvernement est constituée par quatre partis, nous considérons que nous avons tout dit, et qu'il n'y a rien à ajouter ou à retrancher » ;

– La motion carriste souligne « le refus d'une délimitation de la majorité qui, éliminant les votes de la gauche, subordonnerait toute action à la droite démochrétienne pour la réalisation des différents points du programme ».

2° La politique extérieure.

– Les autonomistes purs soutiennent que le PSI doit rester fidèle aux principes de l'internationalisme, du pacifisme et du neutralisme, mais qu'il ne doit pas remettre en question l'adhésion italienne à l'OTAN [1]. Le PSI est opposé à toutes les formes de dissémination des armes atomiques et à la constitution de *deterrents* nationaux, il réaffirme son soutien aux projets de création de zones dénucléarisées et considère comme résolu le problème des bases en Italie depuis le retrait des fusées américaines ;

– M. Lombardi, de son côté, indique dans son discours que le problème de la dénonciation du pacte atlantique ne se pose pas « encore ». Le PSI est opposé au réarmement direct ou indirect de l'Allemagne et à la mise des ports nationaux à la disposition des navires chargés d'armes atomiques. Le PSI doit en outre combattre la constitution de la force nucléaire multilatérale telle qu'elle est actuellement projetée ;

– la motion carriste affirme son opposition au réarmement de l'Allemagne, à l'armement multilatéral atomique de l'OTAN et à l'octroi de bases en Italie.

3° Le problème des régions.

– La notion autonomiste souligne la nécessité de la création de régions que la Constitution exige, mais « elle laisse le choix aux administrations communales et provinciales quant à la formation de la majorité dans les

[1] En avril 1949.

assemblées locales ». (M. Nenni refuse donc de rompre officiellement le front commun avec les communistes pour l'administration des régions, condition qui avait été explicitement posée par la DC pour une collaboration avec le PSI au gouvernement. Cette position est donc en retrait par rapport à son propre discours d'ouverture) ;

– M. Lombardi ne fait dans son discours aucune allusion au problème des régions ;

– Les carristes rappellent qu'il est nécessaire de donner la plus grande liberté aux entités locales pour que le pouvoir soit le plus souvent possible aux mains du mouvement ouvrier.

4° Problèmes économiques.

Deux questions ont été discutées pendant le congrès : les remèdes à la crise conjoncturelle et la possibilité d'une planification.

a. du point de vue de la politique économique que devra suivre le futur gouvernement de centre gauche, la motion autonomiste se réfère au document de base qui avait été établi avant le congrès par M. Lombardi. C'est le seul point, du reste, sur lequel le leader grégorien soit vraiment d'accord avec M. Nenni. Ils admettent tous deux la nécessité de défendre la stabilité de la monnaie et l'on peut seulement remarquer que M. Lombardi a insisté plus que le secrétaire général du PSI sur les conséquences favorables des nationalisations. La motion carriste affirme, au contraire, son opposition à toute mesure qui ne lutterait pas contre le néo-capitalisme actuel et néglige de traiter le problème de la défense de la monnaie.

b. Les autonomistes demandent, d'autre part, une politique de « programmation » capable de surmonter les déséquilibres créés dans le système actuel et de promouvoir un harmonieux développement économique, tout en soulignant la place de l'initiative privée et de l'économie de marché. M. Lombardi, quant à lui, centre son intervention sur la nécessité d'accorder « des avantages supplémentaires à la classe ouvrière pour lui permettre de participer à une planification économique en pleine autonomie ». Les carristes, pour leur part, demandent « l'établissement d'une planification démocratique ».

Ainsi, sur ces différents problèmes, les divergences entre les trois tendances paraissent profondes, bien que M. Lombardi ait eu le soin d'employer des formules qui restent souvent ambiguës, rendant par là son ralliement de dernière heure aux positions de M. Nenni d'autant plus fragile.

Or la répartition des places au comité central donne aux grégoriens un rôle déterminant et M. Nenni ne peut en aucune hypothèse se passer de leur appui pour faire triompher ses vues. La majorité au comité central (qui est passé cette année de 81 à 101 membres) est en effet de 51 voix. L'ensemble du courant autonomiste dispose de 59 sièges, les carristes 40 et la tendance de M. Pertini de 2. En fait, M. Pertini est plus proche de la gauche carriste que des autonomistes, ce qui donne dans la réalité 59 voix contre 42.

Or, à l'intérieur du mouvement autonomiste, 16 places sont attribuées à la fraction grégorienne. En supposant, comme cela est déjà arrivé, que M. Lombardi vote contre M. Nenni, les « autonomistes purs » ne disposeraient donc que de 43 voix. Certes, il existe, à l'intérieur même de la fraction grégorienne, des « lombardiens purs » et des « lombardiens tièdes ». Ces derniers suivraient les thèses de leur leader, mais s'opposeraient à une mise en minorité de M. Nenni. On s'accorde généralement à dénombrer 6 lombardiens tièdes, ce qui porterait dans la meilleure des hypothèses les votes favorables à M. Nenni à 51, en supposant qu'il n'y ait pas de « francs-tireurs » parmi les autonomistes purs.

On peut en conclure que, sans l'appui des grégoriens, M. Nenni ne pourra pas obtenir la majorité. Si donc le secrétaire général a bien gagné la bataille qui précédait le congrès et s'il a même obtenu qu'en définitive la ligne politique autonomiste soit officiellement adoptée, sa position au comité central ne lui permet guère de jouir des fruits de sa victoire. La motion finale est d'autre part bien trop imprécise pour que soit nettement définie la position du PSI, et les différentes interprétations possibles ont amené la DC, le PSDI et le PRI à demander un certain nombre d'éclaircissements. Reste à savoir si un véritable accord sur le fond et non sur des mots pourra intervenir dans les jours qui viennent et permettre ainsi la constitution d'un gouvernement de centre gauche.

(Italie, EU 21, 1961-1965, État et politique intérieure, 1963.)

187

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ASIE-OCÉANIE CLV

Le problème vietnamien après le succès du coup d'État à Saigon (1er-2 novembre)

N. [1]. *Paris, 8 novembre 1963.*

Les indications rapportées le 25 octobre, dès son arrivée du Vietnam, par le Dr Crozafon à M. Lalouette et qui ont été transmises à la Direction d'Asie le 26 octobre (cf. note de la Direction d'Asie en date du même jour) [2] ont trouvé une confirmation presque immédiate dans les faits.

Le coup de force contre le régime, envisagé pour la fin du mois d'août dernier et qui avait été alors ajourné, a connu un rapide et complet succès les 1er et 2 novembre. On ne risque guère de se tromper, en pensant que

[1] Cette note est rédigée par M. Roger Lalouette, ambassadeur à Saigon. Sur son rappel à Paris, voir ci-dessus n° 81 (et notes).

[2] Voir cette note ci-dessus, n° 163.

la politique américaine a joué un grand rôle dans son instigation et que durant septembre et octobre l'action des services américains fonctionnant au Sud-Vietnam a su être assez efficace pour que cette fois, selon toute vraisemblance, la Maison Blanche ait accepté de « donner le feu vert » à l'entreprise.

*
* *

Pourquoi cette entreprise, jugée hasardeuse en août, a-t-elle réussi en novembre ?

Le 4 septembre, dans un entretien avec notre ambassadeur au Vietnam (dépêche n° 576/SGL de Saigon) [1], M. Cabot Lodge constatait qu'au cours de la crise qui avait marqué les semaines précédentes, les généraux vietnamiens étaient, dans leur ensemble, restés fidèles au régime, que les hauts fonctionnaires ne s'étaient pas dissociés de la présidence et que la population était demeurée apathique. Il en concluait que le malaise intérieur était incontestable mais qu'il convenait de retenir ces enseignements.

Il semble qu'en effet les services américains aient depuis lors tiré profit de la leçon. Les principaux généraux et nombre de colonels ont été gagnés au plan de rébellion et, à la suite de la démission de M. Vu Van Mau [2], le doute et le découragement ont été répandus dans les milieux du gouvernement et de la haute administration. Le tarissement calculé de l'aide économique et financière a achevé de troubler les esprits et, par l'augmentation brusque du prix de la vie et la panique qui en est résultée sur le marché intérieur, fait sortir la masse de son apathie.

D'autre part, le 30 octobre, le président Diem s'est incliné devant la pression de l'ambassade des États-Unis concernant les forces spéciales (environ 3 000 hommes) concentrées dans la capitale dès la seconde quinzaine d'août, pour renforcer la protection du régime et dont Washington refuse d'assurer plus longtemps l'entretien si elles ne sont pas employées activement contre les Vietcong. Le 31 octobre, ces forces prétoriennes quittent Saigon. Le palais Gia Long ne disposera plus pour sa défense immédiate que de la garde présidentielle (3 bataillons légers et 1 escadron blindé), dont la majeure partie sera d'ailleurs bloquée dès le début du coup de force dans la caserne du boulevard Thog-Nhut.

Enfin – et il faut le souligner – les instigateurs du soulèvement militaire ont été aidés dans leurs efforts par l'intransigeance véritablement passionnelle que n'a cessé de manifester M. Nhu [3], irrité des démarches américaines qui tendent à son éviction et blessé jusqu'au fond de lui-même par l'accueil hostile auquel s'est heurtée Mme Nhu, alors en tournée aux États-Unis. Tout se passe comme si le conseiller politique, emporté par la rage, avait perdu toute mesure et tout jugement, entravant les mesures

[1] Voir ci-dessus n° 80.
[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus n° 163.
[3] Ngo Dinh Nhu, frère et conseiller politique du président Diem.

d'apaisement et invectivant, dans ses conférences de presse, contre le gouvernement et les services américains. Outre les bouddhistes, il a désormais contre lui la plupart des ministres, les généraux, les fonctionnaires, les enseignants, les étudiants et la masse de la population.

Au surplus, on ne lui pardonne pas, du côté américain, d'avoir amené son frère le Président et le gouvernement vietnamien à demander l'allégement progressif des conseillers militaires venus des États-Unis. Cette demande a été confirmée à l'occasion de la récente visite au Vietnam de M. McNamara et du général Taylor [1]. Le communiqué publié à l'issue de cette visite indique que 1 000 conseillers militaires américains seront rapatriés avant le 31 décembre prochain. Cette clause a sans doute fait déborder le vase d'amertume à Washington et il est peu probable qu'elle soit maintenant exécutée.

*
* *

On peut penser que le coup de force avait primitivement pour objet de contraindre M. Ngo Dinh Diem à renoncer au régime présidentiel et à se séparer de son entourage et tout d'abord de M. et Mme Nhu. C'est ce qui expliquerait que les opérations contre le palais Gia Long, commencées le 1er novembre à 20 heures, n'aient été vigoureusement menées que le 2 novembre à 6 heures. Durant la nuit, le Comité révolutionnaire s'est efforcé d'amener M. Diem à composer ou à capituler.

La mort de M. Diem a créé une situation nouvelle et il n'est pas excessif de supposer qu'aujourd'hui les instigateurs du complot sont eux-mêmes embarrassés d'un succès aussi total.

À Washington, on est conscient du fait que l'instauration d'un directoire militaire à Saigon n'est guère propre à recueillir l'approbation de l'opinion ni au Vietnam, ni aux États-Unis, ni dans le reste du monde. C'est cependant la suite logique d'une opération qui s'est développée en dehors des milieux de l'opposition nationaliste et sans son concours.

En fait, si au sein du gouvernement provisoire douze portefeuilles sur quinze ont été confiés à des civils [2], le général Tran Van Don, le général Ton That Dinh et le général Tran Tu Oai étant respectivement chargés de la Défense nationale, de la Sécurité et de l'Information, la réalité du pouvoir reste entre les mains du Comité révolutionnaire militaire. La démocratisation du Sud-Vietnam figure au programme du Comité, mais elle est ajournée et l'opposition libérale frustrée demeure sur la réserve.

[1] À l'issue de leur visite au Sud-Vietnam, du 25 septembre au 1er octobre, le secrétaire à la Défense Robert McNamara et le chef d'État-Major interarmes Maxwell Taylor concluent que le FNL peut être vaincu si Diem change d'attitude. Il faut donc faire pression sur lui en réduisant les fournitures américaines, sans aller jusqu'à approuver un coup d'État. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon n°s 892-895 du 1er octobre, non reproduit.

[2] *Note du texte :* Il est à noter que la majorité des membres du Cabinet sont des gens du Sud. C'est la revanche des Cochinchinois.

L'alternative ne saurait être trouvée que dans une consultation loyale de la population par la voie d'élections véritablement libres. Or la population, au sud comme sans doute aussi au nord du Vietnam souhaite dans son cœur l'apaisement, le rétablissement de la sécurité et de conditions normales d'existence. Le régime diémiste s'étant écroulé, elle est prête à penser qu'une solution politique de la guerre civile est maintenant possible. Les esprits inclinent à la « démobilisation ».

Les Américains sont donc en présence d'une sorte de dilemme :

– ou bien favoriser le maintien d'un régime militaire et autoritaire docile à leur impulsion, qui s'efforcera de poursuivre la lutte contre les Vietcong avec une détermination égale à celle du précédent régime, mais qui sera conduit à reprendre certaines des méthodes de celui-ci et qui deviendra très rapidement impopulaire ;

– ou bien réaliser les promesses faites au citoyen vietnamien comme à l'électeur américain et laisser s'établir un régime démocratique qui inclinera tôt ou tard à rechercher des bases de négociation avec le Nord.

(CLV, Sud-Vietnam 1956-1964.)

188

M. Lescuyer, Conseiller près l'Ambassade de France à Prague,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 412 à 418. Immédiat. *Prague, 9 novembre 1963, 10 h 10.*
(Reçu : 11 h 32, 12 h 02, 12 h 26).

De la part de M. Fouchet [1].

Une semaine de négociations a abouti aux résultats suivants [2] :

1. Caisse commune [3].

Les Tchèques ne veulent pas en discuter et ils ont seulement écouté nos interventions sur ce point. Ils refusent en outre toute idée de compensa-

[1] M. Jacques Fouchet, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département.

[2] Sur les négociations financières franco-tchécoslovaques, se reporter à la note du 13 juillet 1963, non reproduite, rédigée par M. Jacques Fouchet, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département. Ces négociations sont suspendues le 10 décembre à la demande de la délégation tchécoslovaque. Se reporter également à *DDF*, 1962-I, n° 176.

[3] Il s'agit de la Caisse commune des porteurs des dettes publiques autrichienne et hongroise qui gère la fraction de l'ancienne dette austro-hongroise incombant à la Tchécoslovaquie selon les stipulations de l'article 203 des traités de paix de Saint-Germain-en-Laye et l'article 186 des traités de paix de Trianon. Les Tchèques refusent d'en discuter lors des négociations financières ouvertes le 21 juin dernier et opposent un refus catégorique à son inscription dans le protocole d'accord financier, ou plus simplement, de procéder à un échange de lettres. Une note verbale est alors remise par l'ambassade rappelant tout l'intérêt porté à cette question par le gouvernement français. La dette de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de la caisse commune représente 35 millions de dollars.

tion pouvant se rapporter à la Caisse commune et estiment impossible le paiement d'une indemnité quelconque.

En désespoir de cause, il leur a été proposé d'autoriser la Caisse commune à distribuer les avoirs liquides détenus à Paris par la Caisse pour le compte du gouvernement tchécoslovaque. Les avoirs s'élèvent actuellement à 875 000 dollars et doivent augmenter au cours de l'année à venir jusqu'à [atteindre] environ 1,5 million de dollars. L'autorisation du gouvernement tchécoslovaque serait donnée par une lettre adressée à la Caisse, ce qui éviterait d'avoir à saisir ce compte sans l'accord de Prague. Dans notre esprit, la distribution de cette somme aux porteurs français constituerait un début d'indemnisation. Le président tchécoslovaque [1] a seulement promis de transmettre cette proposition à son gouvernement et une réponse doit en principe être donnée avant la fin de l'année.

2. Wagons en Sarre [2].

Répondant à une demande d'indemnité tchécoslovaque s'élevant à 2,33 millions de francs, une contre-proposition française se limitant à un million de francs a été présentée. La délégation tchécoslovaque semble avoir été favorablement impressionnée, mais nous attendons le résultat d'une consultation gouvernementale sur ce point. Je précise que, si le chiffre d'un million de francs était retenu, il serait largement compensé par les avantages financiers que nous pourrions consentir, soit sur l'emprunt Skoda, soit en négociant le passage à la convertibilité. La reconnaissance de cette dette n'amènerait donc aucun transfert.

3. Emprunt Skoda [3].

Sur ce point, la résistance tchécoslovaque a été particulièrement forte et inattendue. Le président tchèque a proposé que l'accord passé avec le Royaume-Uni à propos de la tranche anglaise de cet emprunt soit adopté comme modèle pour conclure un accord entre la France et la Tchécoslovaquie. Les Anglais exigeant une indemnité forfaitaire de 55 % du solde de l'emprunt basée sur la livre sterling, cela ferait subir une perte de 78 % aux porteurs français. M. Martin [4] a présenté une contre-proposition : les porteurs accepteraient de renoncer à la clause or, mais prendraient pour base de calcul le franc suisse. En outre, ils renonceraient à réclamer les intérêts échus de 1957 à 1963. La base du franc suisse constitue à elle seule une perte en capital de l'ordre de 30 %, à laquelle il faut ajouter la renon-

[1] Antonin Novotny, élu président de la République tchécoslovaque le 19 novembre 1957.

[2] La Tchécoslovaquie réclame la restitution ou la compensation de deux cent trente-trois wagons tchécoslovaques identifiés en Sarre. L'accord sur les restitutions, signé le 20 novembre 1946 entre le gouvernement français et le gouvernement tchécoslovaquie, prévoit une procédure de compensation pour le matériel ferroviaire tchécoslovaque identifié en Sarre mais non restitué. En application des lettres n°s 2 et 2 *bis*, annexées au protocole signé le 15 février 1955, le gouvernement français s'est engagé à compenser les 233 wagons de marchandises inscrits dans l'accord sur les restitutions. Leur valeur est estimée à un million de francs.

[3] Il s'agit de la part française de l'emprunt Skoda 6 % 1930, dont le service a été suspendu le 1er décembre 1957, pour une raison purement financière (l'Association des porteurs accepterait 3 millions de francs).

[4] M. Léon Martin, secrétaire général de la Caisse commune.

ciation aux intérêts. Cette proposition, qui me paraissait représenter un compromis acceptable par les deux parties, a été refusée par le président tchécoslovaque.

Ce dernier a en outre précisé qu'il n'était pas autorisé à aller au-delà de la première offre qu'il avait faite.

Après lui avoir fait remarquer ma surprise devant ce refus caractérisé de négociation, je lui ai demandé d'appeler sérieusement l'attention de son gouvernement sur les conséquences de cette décision unilatérale. Nous devons nous revoir à ce sujet dans quelques jours.

4. Passage à la convertibilité.

Cette négociation doit s'engager lundi avec une délégation du ministère du Commerce extérieur [1]. Il va sans dire que, tout en ayant à cœur de défendre nos intérêts commerciaux, je n'ai pas l'intention d'être généreux en ce qui concerne les facilités financières généralement consenties à l'occasion du passage à la convertibilité.

(Collection des télégrammes, Prague, 1963.)

189

Compte rendu

Audience accordée par le Général de Gaulle, à M. Louis Somoza, Ancien président de la République du Nicaragua, président du Sénat, le 13 novembre 1963

C.R. Très secret.

Le président de la République exprime à M. Louis Somoza [2] la satisfaction qu'il a de le recevoir, n'ayant pas oublié l'appui constant que le Nicaragua avait apporté à la France devant les instances internationales [3].

Son interlocuteur le remercie de ses paroles aimables et lui dit combien il est fier d'être reçu par le général de Gaulle, « porte-drapeau » de

[1] Sur le rejet, se reporter aux deux notes émanant du Département, datées des 21 novembre et 12 décembre, non reproduites.

[2] Le dernier pronunciamento, en 1936, porte au pouvoir le général Anastase Somoza. Depuis cette date, la famille Somoza domine le pays. Le général est assassiné en octobre 1956 mais son fils Luis lui succède le 1er mai 1957 pour un mandat de six ans. Le 3 février 1963, M. René Schick-Guttierez est élu président de la République nicaraguayenne et prend ses fonctions le 1er mai. M. Luis Somoza est président du Sénat uruguayen depuis le 1er juin 1963. Sur les élections présidentielles du 3 février, se reporter à la note rédigée pour le secrétaire général du Département, non reproduite, n° 5/AM du 12 février 1963. Sur la visite en France de M. Somoza (9 au 13 novembre), voir la dépêche de Managua n° 258/AM du 30 septembre, non retenue, la note (pour le cabinet du Ministre) n° 102/AM, Paris 9 octobre, non reproduite.

[3] Devant les instances de l'ONU, le Nicaragua soutient la France sur les affaires d'Algérie, de Bizerte, de Mauritanie et des essais nucléaires français au Sahara.

l'Europe occidentale et chef prestigieux d'une grande nation admirée et aimée dans son propre pays.

Le président Somoza brosse dans ses grandes lignes le tableau de la situation en Amérique centrale et souligne les progrès de la politique d'intégration économique menée par les cinq pays [1]. Répondant à une question du général de Gaulle, sur le rôle que jouait Washington dans le processus de développement économique de cette région, M. Somoza ne cache pas sa déception de l'aide américaine, qui favorise peut-être une amélioration des conditions de vie des populations, mais en aucune façon l'industrialisation de ces pays que Washington veut encore considérer comme une chasse gardée pour ses propres produits [2].

M. Somoza cite l'exemple d'adjudications internationales, que les firmes américaines emportent régulièrement lorsque les capitaux proviennent de banques privées ou de fonds gouvernementaux américains. Il rappelle toutefois que les Grands Travaux de Marseille ont enlevé un important marché [3].

Invité par M. le président de la République à donner son opinion sur les possibilités d'action de l'Europe et de la France en particulier, M. Somoza indique qu'à son avis des experts français seraient les mieux placés pour procéder à l'étude d'un plan d'harmonisation du réseau ferroviaire des cinq pays et qu'en outre l'hydraulique présentait un vaste champ d'action pour nos techniciens.

Pour M. Somoza, la création de la « Banque centre-américaine » permettrait d'envisager l'exécution de certains projets, mais si des fonds en provenance d'une « banque européenne » pouvaient s'ajouter au soutien financier que lui apporte Washington, il en résulterait certainement un courant d'affaires avec l'Europe.

[1] Dès 1960, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua décident de parvenir en cinq ans à la création d'une union douanière, à laquelle vient se joindre le Costa Rica. Les protocoles de Managua (décembre 1960) et de San José (juillet 1962) instituent un tarif extérieur commun qui couvre déjà 95,5 % des exportations.

[2] Sur le sujet, se reporter au rapport de la mission Chauvel, non reproduit, mission effectuée en Amérique centrale et latine en 1962. Le séjour de l'ambassadeur Chauvel au Nicaragua se situe en novembre 1962. Il en tire la conclusion que le Nicaragua est et demeure encore un véritable satellite des États-Unis tant sur le plan politique qu'économique.

[3] Allusion au barrage du Rio Tuma. À la fin de janvier 1961, la société des Grands Travaux de Marseille est déclarée adjudicataire des travaux du Barrage de Mancotal et ouvrages annexes, financés par la BIRD. En mars, le contrat est signé et le 24 avril 1961, les Grands Travaux de Marseille reçoivent l'ordre de commencer les travaux qui sont terminés en avril-mai 1964. Sur les différentes étapes de cette réalisation, voir la dépêche de Managua n° 103/DE du 30 mars 1964, non reproduite. Sur l'activité des Grands Travaux de Marseille dans divers pays d'Amérique latine, voir la note de Paris, du 11 octobre 1963, faisant le point sur des travaux engagés au Brésil, en Argentine, au Surinam et au Nicaragua, non retenue.

Interrogé sur les réalisations de l'Alliance pour le progrès [1], l'ancien président du Nicaragua émet l'opinion que, tant que l'Europe ne s'y associerait pas, la Charte de Punta del Este [2] manquerait d'efficacité.

Le général de Gaulle rappelle les conversations qu'il avait eues avec le président Kennedy à ce sujet et souligne combien étaient peu clairs les désirata de l'Amérique latine concernant cette participation de l'Europe. La CEE avait d'ailleurs ses propres problèmes, mais progressait peu à peu.

M. Somoza tient à faire part des appréhensions que provoque, dans les pays d'Amérique centrale, le manque de fermeté de la politique américaine à l'égard de Cuba.

Les répercussions de cette faiblesse se faisaient déjà sentir au Venezuela. Castro, après les premières « folies » de la révolution, portait tous ses efforts vers l'instauration à Caracas d'un régime similaire au sien ; avec son pétrole et son fer, le Venezuela deviendrait alors un puissant allié de La Havane.

Pour sa part, le Nicaragua mettait tout en œuvre pour ressouder les mouvements anti-castristes dont les États-Unis avaient facilité les divisions.

Le général de Gaulle se déclare intéressé par toutes ces indications.

En conclusion, *M. Somoza* assure le président de la République que les cinq chefs d'États centre-américains se mettraient d'accord pour l'inviter conjointement dans l'une de leurs capitales.

Le général de Gaulle prend bonne note de ces aimables dispositions.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

[1] Le 13 mars 1961, le président Kennedy propose un plan décennal de développement économique et social pour les pays de l'Amérique latine appelé l'« Alliance pour le progrès ». Le discours du 13 mars a été suivi par un message au Congrès sur l'aide à l'Amérique latine. Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Washington n° 600/AM en date du 16 mars 1962, non reproduite, faisant le bilan lors du premier anniversaire de l'« Alliance pour le progrès » qui doit être l'instrument de la révolution économique et sociale de toute l'Amérique latine. Se reporter également à la dépêche de Mexico n° 786/AT du 3 novembre 1962, non retenue, présentant le bilan de la réunion du Conseil économique et social interaméricain, qui s'est tenue du 22 au 27 octobre 1962, à laquelle ont assisté tous les représentants des pays membres de l'OEA, à l'exception de la Bolivie, afin de procéder à l'examen annuel de la mise en œuvre de l'Alliance pour le progrès. Plus récemment se reporter au Rapport du Comité du Commerce de l'Alliance pour le progrès émanant du département américain du Commerce, mars 1963, présentant des propositions pour améliorer les investissements privés en Amérique latine. Document en anglais, non reproduit.

[2] Créée le 13 mars 1961 à Washington, l'Alliance pour le progrès est lancée en août 1961 par la conférence de Punta del Este (Uruguay) qui définit ses objectifs et ses organes d'exécution. Le 5 août 1961, à Punta del Este se réunit le Conseil interaméricain économique et social. Le 17 août, est élaborée la Déclaration des peuples d'Amérique et la charte de Punta del Este. Celle-ci, signée par vingt et un pays – Cuba étant exclu – est un ensemble de déclarations d'intentions mais n'établit guère de règles définissant la procédure de mise en œuvre de la coopération. La charte subordonne l'aide américaine à la réalisation par les pays latino-américains de réformes de structures, dans le domaine agraire et dans le système fiscal notamment où l'injustice et l'archaïsme constituent de sérieux obstacles au développement. L'échec politique apparaît manifeste dès la fin de 1963, lorsque le président Johnson remet en cause la fin démocratique de l'aide économique.

190

NOTE

Audience accordée le 13 novembre à la Délégation du Gouvernement provisoire dahoméen, par M. Habib-Deloncle[1]

N. *Paris, 13 novembre 1963.*

M. Habib-Deloncle a reçu, le 13 novembre, la délégation du gouvernement provisoire dahoméen[2], composée de Messieurs :

– Paul Hazoume, ancien conseiller de l'Union française, président de la délégation (M. Hazoume n'exerce pas de fonctions officielles à Cotonou) ;

– Coulibaly, Grand chancelier de l'Ordre national du Dahomey ;

– le commandant Philippe Aho, chef d'État-Major général adjoint ;

– François Aplogan, commissaire au Plan ;

– Nicéphore Soglo, ancien directeur de cabinet du ministre des Finances.

On trouvera, ci-dessous, le compte rendu de la conversation :

M. Hazoume expose le but de cette mission : informer le gouvernement français et le général de Gaulle de la manière dont les événements récents du Dahomey se sont déroulés, car les agences de presse en ont donné une version quelque peu déformée. La délégation a d'ailleurs été chargée de remettre à ce sujet une lettre au président de la République. Ce qui s'est produit au Dahomey au mois d'octobre, ce n'est pas une insurrection mais un mouvement de « rénovation ». Le peuple a demandé la dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée et la suspension de la Constitution. Il était indigné par un certain nombre d'affaires de corruption et de concussion tolérées par le Gouvernement (affaire Bohiki[3], par exemple). De nombreux documents apportent aujourd'hui la preuve de ces mœurs dont le peuple dahoméen ne veut plus.

L'armée ne voulait pas se mêler de politique. Il a fallu des interventions répétées de la part des leaders populaires et de la part de M. Hazoume lui-même pour obtenir du colonel Soglo et de ses adjoints qu'ils prennent le pouvoir. Ils l'ont fait pour éviter une effusion de sang. Aujourd'hui, le pays est calme. Une grande partie de la population dans le Nord se réjouit elle-même du changement de régime. Cependant, plusieurs anciens ministres et anciens députés, originaires du nord du pays, sont partis chez

(1) Cette note est établie par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

(2) Sur le sujet, voir le télégramme de Cotonou nos 557-560 du 5 novembre, non reproduit. Des missions similaires doivent se rendre dans les pays voisins : Niger, Haute-Volta, Togo, Côte d'Ivoire, ainsi que la lettre de Cotonou du 9 novembre, signée Lustig, non reproduite.

(3) Sur injonction de l'Assemblée nationale, le député Bohiky, impliqué dans une affaire de meurtre, dont l'immunité parlementaire a été levée en juillet dernier, est mis en liberté provisoire le 19 octobre.

eux et s'efforcent de semer le trouble. C'est ainsi que M. Baba Moussa, président du Conseil général dans les départements septentrionaux, a adressé des télégrammes dirigés contre le gouvernement provisoire à plusieurs capitales étrangères, à Lagos en particulier.

En matière de politique étrangère, le gouvernement provisoire est bien décidé à garder le contact avec le monde libre occidental et à respecter tous les engagements internationaux du Dahomey. Vis-à-vis de la France, les sentiments du peuple dahoméen n'ont pas changé : M. Hazoume en veut pour preuve le fait que le drapeau français a été hissé sur les bâtiments publics à Port-Novo au début des manifestations.

Répondant à une question de M. Habib-Deloncle, M. Hazoume affirme que le « Comité révolutionnaire » ne représente absolument rien à Cotonou (sur ce point, le commandant Aho confirme les déclarations de M. Hazoume) et que d'ailleurs l'un de ses membres était un escroc récemment condamné par le tribunal de Cotonou.

M. Hazoume signale en passant qu'un avion immatriculé à Abidjan avait, sur la demande de M. Maga, transporté des archers de Parakou à Cotonou au début des manifestations. Ces archers ont tiré sur les manifestants et tué un caporal de l'armée dahoméenne.

Le commandant Aho confirme les circonstances dans lesquelles l'armée a été amenée à prendre le pouvoir. Il indique en passant que ce sont les ministres du gouvernement Maga qui, convoqués le dimanche 27 octobre au Palais, ont remis eux-mêmes leur démission au Président et non pas ce dernier qui a pris l'initiative de dissoudre son Gouvernement. Personne à Cotonou ne veut plus de M. Maga, et c'est l'armée qui a dû imposer sa présence dans le gouvernement provisoire. Dans la journée du 28 octobre, la foule des manifestants (de 20 à 30 000 personnes) n'a accepté de se disperser qu'après l'annonce par le colonel Soglo et le commandant Aho de la constitution du gouvernement provisoire. La foule voulait même garder le colonel Soglo en otage pour être certaine que la démission du président Maga était bien effective. Le commandant Aho a été très frappé par le caractère remarquablement organisé de ces manifestations, où les femmes ont joué un grand rôle. Ceci était nouveau à Cotonou. Le commandant Aho estime que ce sont les leaders syndicalistes qui ont organisé les manifestations et qu'on ne doit pas les attribuer à des éléments extérieurs.

Pour ce qui est de l'avenir, l'armée souhaite que les trois leaders politiques fassent taire leurs querelles et prennent d'urgence les mesures qui s'imposent. Le budget n'est pas encore voté, il faut que très rapidement la Constitution soit soumise au peuple et que des élections permettent le rétablissement d'un régime normal. L'armée ne demande qu'une chose, c'est rendre le pouvoir aux civils. M. Habib-Deloncle ayant indiqué que pour ce qui le concerne, le gouvernement français, si on lui demande, est disposé à conseiller le gouvernement provisoire, le commandant Aho déclare que les conseils de la France pourraient s'exercer sur les membres du gouvernement provisoire pour qu'ils agissent avec efficacité et célérité, dans la concorde.

M. Habib-Deloncle remercie les membres de la délégation dahoméenne de leurs déclarations. Le gouvernement français savait déjà que la sécurité du président Maga n'avait pas été mise en danger et qu'il avait accepté la phase de transition que constituait le gouvernement provisoire. De l'avis du gouvernement français, il est très important que les trois leaders politiques soient associés à cette entreprise. Leur entente devait être consolidée afin que l'on puisse sortir rapidement du régime de transition.

M. Soutou souligne que la foule des manifestants a accepté l'autorité de l'armée ; il constate, d'autre part, que cette dernière a fait preuve de maturité et s'est haussée à la conscience de ses devoirs nationaux.

Au cours de la conversation qui suit ces diverses interventions, *M. Hazoume* critique à nouveau l'ancien régime et plus particulièrement le favoritisme dont il faisait preuve pour les gens du Nord et ses dépenses somptuaires [1], alors que rien n'était fait par exemple pour développer la production agricole destinée à l'exportation. À plusieurs reprises, M. Coulibaly lui demande s'il détient les preuves de ses accusations. M. Hazoume répond par l'affirmative. Il précise que le président Maga lui-même a reconnu que certaines de ces accusations étaient fondées.

M. Habib-Deloncle indique à la délégation dahoméenne qu'elle sera reçue jeudi à 18 heures par M. Triboulet et mercredi à 16 heures par M. Foccart, ce dernier reverra la délégation le vendredi à midi.

Le commandant Aho signale qu'il y aurait urgence à équiper une compagnie supplémentaire destinée au nord du pays. Il en entretiendra M. Triboulet.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963, Politique générale. Affaire Maga.)

191

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1402-1405. *New Delhi, 13 novembre 1963, 22 h 20.*
Immédiat. Réservé. (*Reçu :* le 13, 22 h 02).

M. Edgar Faure s'est entretenu à nouveau tout à l'heure en ma présence avec le pandit Nehru, avant le déjeuner que le Premier ministre donnait en l'honneur de l'ancien président du Conseil [2].

[1] Le Palais et l'ensemble urbain nouvellement construit ont coûté plus de deux milliards de francs CFA.

[2] M. Edgar Faure s'arrête à New Delhi à l'occasion du retour de la mission à Pékin, au cours de laquelle il a discuté de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine populaire. L'ancien président du Conseil met à profit son séjour dans la capitale de l'Inde, pour avoir une série d'entretiens avec les dirigeants de ce pays.

Ce dernier a évoqué les déclarations faites à Katmandou par M. Thapa (mon télégramme n° 1399) [1], confirmant à ce propos à son interlocuteur que M. Chou En-laï lui avait marqué également son désir de venir à New Delhi pour régler le problème de la frontière (mon télégramme n° 1396) [2].

Le chef du gouvernement a observé qu'il était toujours disposé à se prêter aux rencontres comme aux échanges de vues nécessaires. Il ne voyait toutefois pas, à défaut d'une acceptation intégrale des propositions de Colombo, sur quelles bases d'utiles conversations sino-indiennes pourraient s'engager. Au reste, une entrevue de cet ordre devait comporter certains éléments de préparation pour ne pas risquer de surprendre l'opinion publique [3].

Quant à lui, a poursuivi M. Nehru, il accepterait, le cas échéant, qu'il n'y eut plus de part et d'autre de postes civils dans la zone contestée du Ladakh, mais il ne pouvait admettre le maintien de ceux de Pékin si les Indiens ne pouvaient établir les leurs. Dans la NEFA [4], le gouvernement de New Delhi prétendait, conformément aux résolutions de Colombo, avoir le droit – que contestaient les Chinois – de réoccuper militairement le territoire évacué par les forces de Pékin. En pratique, l'Inde s'était contentée de cette affirmation de principe.

Le problème était, certes, plus sérieux au Ladakh, en raison de la construction de la route de l'Asaichin, à laquelle les Chinois tenaient beaucoup. M. Nehru avait toujours eu le sentiment que Pékin accepterait sans grande difficulté dans la NEFA de reconnaître la ligne Mac Mahon [5], qui répondait à une situation de fait et ne prêtait guère à contestation.

(Chine 1956-1967.)

[1] Dans ce télégramme du 13 novembre 1963, non repris, l'ambassadeur de France en Inde rapporte des propos de M. Va Thapa, président de l'Assemblée nationale népalaise, à l'issue d'un séjour à Pékin. Il en résulte qu'au cours d'un entretien, M. Chou En-laï aurait fait part à son interlocuteur népalais de son désir de rencontrer M. Nehru et de sa déception du peu d'empressement de ce dernier à y répondre favorablement.

[2] Télégramme réservé, en date du 12 novembre, non reproduit. Le haut-commissaire du Pakistan confirme à l'ambassadeur de France que les dirigeants de Pékin sont désireux de régler le différend frontalier avec l'Inde ; il pense en revanche que le gouvernement indien préfère le *statu quo* actuel à des pourparlers, où il serait entraîné à des concessions.

[3] Voir aussi à ce sujet le télégramme de New Delhi n°s 1427-1430, réservé, secret, du 19 novembre 1963, non reproduit. Il indique qu'existe un net décalage entre l'opinion publique, très montée contre Pékin, et la position réelle de dirigeants indiens, sensiblement plus mesurée.

[4] Sigle anglais désignant la région frontière du Nord-Est.

[5] La ligne Mac Mahon désigne la frontière entre la Chine et l'Inde. Elle est fixée le long de la ligne des crêtes de l'Himalaya à l'époque de l'empire britannique sur l'Inde.

192

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnom Penh.

T. nos 775 à 779 [1]. *Paris, 13 novembre 1963, 22 h 55.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1230 [2].

Les déclarations faites par le prince Sihanouk au cours de ces derniers jours sont difficiles à comprendre. Prises au pied de la lettre, elles sembleraient indiquer un changement d'attitude caractérisé à notre égard [3]. Il me paraît donc opportun que vous effectuiez auprès du président du Conseil [4] une démarche, afin de vous informer des réelles intentions du gouvernement khmer. En ce qui concerne les banques et les entreprises d'import-export, s'agit-il de simples intentions et de menaces ou bien des mesures pratiques ont-elles été déjà prises et dans quelle mesure affectent-elles les intérêts de nos nationaux ?

En dehors de ces données de fait, il serait souhaitable que vous m'indiquiez plus en détail ce qu'il peut y avoir derrière des déclarations aussi surprenantes.

Nous savons bien que les Cambodgiens désiraient en matière d'armement obtenir des livraisons plus importantes que celles qui leur ont été consenties jusqu'à présent. Mais lors de son récent passage à Paris, le général Lon Nol [5] paraissait satisfait de sa visite et des résultats obtenus. De même, bien entendu il existe un problème avec les Cambodgiens concernant la question de la suppression de la distorsion des changes et des rapports entre le riel et le franc. Ceci a été abordé dans une discussion entre M. Son Sann [6] et les services du ministère des Finances et je vous tiendrai sur ce sujet plus amplement informé [7]. Quant à la question de

[1] Ce télégramme, signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département, est communiqué par fil aux postes de Bangkok (nos 725-729), Londres (nos 18772-18776) et Washington (nos 21840-21844).

[2] Télégramme nos 1230-1234 du 12 novembre, non reproduit. Il attribue les déclarations du prince Sihanouk des 10 et 12 novembre à la déception de ne pas voir ses appels à l'aide pris au sérieux par la France.

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh n° 1221 du 11 novembre, non reproduit. Le 10 novembre, le prince Sihanouk annonce le renvoi de la mission militaire française, ainsi que la nationalisation du commerce d'import-export et des banques ; « il semble que, dans l'esprit du prince, il ne s'agit en fait que d'interdire l'exercice de ces professions à des étrangers ». Il reproche également à la France d'avoir facilité la cession de la Cochinchine au Sud-Vietnam, et il affirme qu'elle veut contraindre le Cambodge à dévaluer sa monnaie.

[4] Le prince Norodom Kantol.

[5] Général Lon Nol, chef d'état-major cambodgien.

[6] Gouverneur de la banque du Cambodge.

[7] Voir à ce sujet, le télégramme de Paris à Phom Penh nos 786-791 du 14 novembre, non reproduit. Il rapporte une conversation entre M. Son Sann et M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département. Ce dernier informe le directeur de la banque du Cambodge que la France juge indispensable le rétablissement d'une parité normale entre le franc et le riel et qu'elle interprète comme un rejet l'absence de réponse à ses propositions, qui comportent notamment un don de 10 millions de francs pour le port de Sihanoukville.

l'équipement du port de Sihanoukville, nous avons fait récemment encore des propositions et c'est plutôt à nous de nous étonner de ne pas voir les Cambodgiens y donner la moindre suite.

Mais tous ces problèmes ne sont pas nouveaux et ne suffisent pas à expliquer les phrases particulièrement discourtoises employées par le prince. C'est ce que je vous serais obligé de bien vouloir éclaircir.

Dans la visite que vous ferez au prince Kantol, vous lui marquerez de toute façon l'étonnement qu'ont provoquées à Paris les déclarations du chef de l'État. L'appui apporté par le gouvernement français à la politique suivie par le Cambodge, la sympathie avec laquelle ont été reçues le plus souvent les initiatives princières en matière, en particulier, de garantie de l'intégrité de son territoire, ne laissaient pas prévoir en retour une telle prise de position. Il y a quinze jours à peine, le prince Sihanouk se félicitait d'ailleurs lui-même de l'excellence des rapports franco-cambodgiens [1].

(Collection des télégrammes, 1963.)

193

Le Ministère des Affaires étrangères,
à M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn.

T. n°s 9277 à 9285 [2]. Très urgent. *Paris, 13 novembre 1963* [3].
Réservé.

Selon certaines informations, le gouvernement algérien aurait entamé des pourpalers avec des groupes allemands pour la construction d'un oléoduc d'Haoud el-Hamra (près d'Hassi-Messaoud) à Arzew (près d'Oran), destiné à évacuer la production des concessions pétrolières situées au sud-est d'Hassi-Messaoud.

Il s'agit, pour les Algériens, de faire échec au droit au transport qui a été reconnu par les accords d'Évian [4] en faveur des sociétés concessionnaires de pétrole au Sahara et, en s'assurant la maîtrise du transport, de spolier ces sociétés des bénéfices qu'elles pouvaient escompter de leur exploitation.

[1] Voir à ce sujet le télégramme de Phnom Penh n°s 1157-1159 du 25 octobre, non reproduit. Il cite un article du journal *Le Nationaliste* écrit par le prince Sihanouk.

[2] Ce télégramme est rédigé par M. Augustin Jordan, ministre plénipotentiaire, délégué dans les fonctions de chef de service des Affaires générales et Transports internationaux, à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[3] Ce télégramme est expédié le 14 novembre à 11 h 30.

[4] Se reporter au texte des accords d'Évian, chapitre II, *De l'indépendance et de la coopération*, D) *Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara.*

Seize sociétés concessionnaires de gisements pétroliers au Sahara se sont groupées au sein d'une société dénommée Trapal, ayant pour objet d'assurer l'évacuation de leurs produits à la côte algérienne. Trapal a déposé auprès du gouvernement algérien une demande d'autorisation de transport selon un tracé reliant Haoud el-Hamra à Arzew [1]. Ce faisant, les sociétés ont demandé l'exercice du droit au transport qui leur a été accordé par le code pétrolier et confirmé par les accords d'Évian.

Les actionnaires de Trapal comprennent en majorité des intérêts français constitués par des sociétés, filiales du Bureau de recherches de pétrole (BRP), et des sociétés privées. Ils comprennent également un actionnaire italien, la société AMIF du groupe Edison Italie, et cinq actionnaires américains, les sociétés Mobil, Sinclair, Philipps Petroleum, El Paso et Tide Water.

Depuis la date du dépôt de la demande de Trapal, le gouvernement algérien a demandé une participation de la puissance publique dans ce projet, demande à laquelle les sociétés n'ont accepté d'accéder qu'à concurrence de 20 % de leur capital ; les textes en vigueur ne faisaient, du reste, aucune obligation à ces sociétés d'offrir une participation quelconque à la puissance publique, et c'est de leur plein gré qu'elles ont accepté de faire cette offre.

Néanmoins, aucune suite positive n'a été donnée jusqu'ici par l'Algérie à la demande d'autorisation de transport déposée par la Trapal, ni à l'offre de participation jugée sans doute insuffisante. Or, nous avons appris qu'en liaison avec la Banque commerciale arabe [2], établie à Alger et mandatée à cet effet par le président Ben Bella, une importante firme allemande, la Phoenix-Rheinrohr, aurait déposé dans le courant du mois d'octobre auprès de l'administration algérienne un dossier pour la construction d'un oléoduc entre Haoud el-Hamra et Arzew, l'Algérie ayant 51 % du capital et le groupe allemand 49 %.

Peu après, un industriel allemand, M. Imhausen, intéressé essentiellement au commerce de gros des produits chimiques et principal importateur de pétrole russe et roumain en Allemagne, a eu effectivement des contacts avec les autorités algériennes et aurait conclu un avant-projet d'accord le 31 octobre à Paris avec M. Boumaza, ministre de l'Économie nationale algérienne, qui était venu pour des négociations avec le gouver-

[1] La TRAPAL (Société pour le transport des hydrocarbures sahariens au littoral algérien) demande, le 13 juin 1963, à l'Organisme technique franco-algérien de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien l'approbation du projet d'installations et de canalisations pour le transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés de Haoud el-Hamra (département des oasis) à Arzew (département d'Oran) et la délivrance de l'autorisation de transport afférente. L'Algérie exige de participer à concurrence de 51 % dans le capital de la Trapal. Devant le refus opposé, le gouvernement algérien entreprend des négociations avec des sociétés étrangères. Se reporter au télégramme de Paris à Alger, n°s 4327-4330, du 13 novembre, ainsi qu'à l'échange de lettres des 26 et 27 décembre, entre la Trapal, l'Organisme technique et le ministère algérien de l'Économie nationale, non reproduits.

[2] Le Koweït envisage d'accorder un prêt de dix millions de dinars koweïtiens, provenant du Fonds d'aide aux pays arabes, afin de faciliter le financement de la part réclamée par l'Algérie dans une société à créer avec des partenaires allemands, soit 51 %. Voir le télégramme de Paris à Alger n° 4512, du 26 novembre, non reproduit.

nement français [1]. L'accord réserve 51 % des actions à l'État algérien, 49 % au groupe qui sera désigné par M. Imhausen ; ce dernier s'étant mis d'accord avec Phoenix-Rheinrohr pour lui céder ses droits de participation. La Phoenix-Rheinrohr assurerait la construction de l'ouvrage, soit une canalisation de 24 pouces sur 800 km, et consentirait de larges facilités de crédit à la société, facilités de crédit subordonnées à l'intervention de la garantie Hermès [2]. M. Imhausen doit se rendre à Alger à la fin de la présente semaine pour mettre au point les dernières modalités de l'accord avec l'Algérie [3].

Il est évident que les actionnaires de Trapal, dont certains sont étrangers, ne peuvent accepter d'être ainsi spoliés de leurs droits par l'État algérien. Toute action quelconque de l'État algérien aboutissant à ce résultat se traduirait immédiatement par la mise en jeu des clauses d'arbitrage international prévues par les accords d'Évian et confirmées par l'accord franco-algérien du 26 juin 1963. Sur le plan du droit, il n'est pas douteux que l'Algérie ne pourrait qu'être condamnée par le tribunal arbitral. Il est également clair que les actionnaires attaqueront par toutes les voies de droit possibles les groupes étrangers qui, directement ou indirectement, auraient participé à cette action de spoliation.

Vous voudrez bien porter d'urgence ce qui précède à la connaissance du gouvernement fédéral en lui marquant que, en ce qui le concerne, le gouvernement français ne saurait considérer comme compatible avec les bons rapports de coopération définis par le traité franco-allemand [4] une action de groupes industriels allemands, qui permettrait à l'Algérie de réaliser ses desseins à l'encontre des intérêts français. Il serait encore plus difficilement admissible que les institutions du gouvernement allemand, et notamment le mécanisme de la garantie Hermès, favorisent ce projet en accordant des facilités quelconques aux industriels allemands qui traiteraient avec l'Algérie pour la construction de cet oléoduc.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] Les conversations économiques et financières franco-algériennes se sont déroulées à Paris du 29 au 31 octobre.

[2] Hermès, un des cinq grands groupes de l'assurance-crédit, pour les crédits à l'exportation et les investissements à l'étranger, les autres étant Euler-Sfac, la Coface, Gerling-Namur et NCM.

[3] M. Ghozali reçoit les représentants allemands le 9 novembre, et M. Boumaza, le 11. Ce même 11 novembre, les représentants de la Trapal sont informés que les conversations de l'été dernier, tenues sous l'égide de M. Laroussi Khelifa, sont dépassées. Se reporter au télégramme d'Alger n°s 7500-7504, du 11 novembre, non retenu.

[4] Allusion au traité franco-allemand du 22 janvier 1963. La France demande à la République fédérale de ne pas accorder le bénéfice de l'assurance-crédit pour les matériels allemands destinés au futur oléoduc.

194

NOTE

Contentieux franco-dahoméen [1]

N. n° 413/DAM.1. *Paris, 13 novembre 1963.*

A. *Questions d'aide et de coopération* [2].

1. Port de Cotonou.

Dans le domaine de l'aide et de la coopération, la principale question pendante entre la France et le Dahomey est relative au statut du port de Cotonou (coût 5 milliards CFA) ; le statut préparé par un expert français prévoit une gestion autonome du port, avec liberté des manutentions ; jusqu'à ce jour, les autorités dahoméennes n'ont donné aucune suite à ce projet.

Toujours à propos du port de Cotonou, le Dahomey avait passé commande à une compagnie néerlandaise de matériel coûteux et inadapté. Il a été demandé au Dahomey de ramener le montant de cette commande à de plus justes proportions ; le FAC s'engagerait en contrepartie à exécuter certains travaux routiers à l'intérieur du pays.

2. Utilisation des crédits FAC [3].

Le ministre de la Coopération estime, d'autre part, devoir attirer l'attention des autorités dahoméennes sur les inconvénients que comporte l'utilisation, par elles, des crédits FAC, avant leur affectation aux projets auxquels ils sont normalement destinés. Il résulte de cette utilisation certains effets fâcheux de « cavalerie ».

3. Subvention budgétaire [4].

Le principe du déblocage du dernier quart de la subvention budgétaire dahoméenne pour 1963 ayant été décidé, il ne paraît pas que d'autres questions puissent être soulevées en ce domaine.

[1] Cette note est rédigée par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département à l'occasion de la visite à Paris de la délégation du gouvernement provisoire dahoméen. Se reporter à la note n° 446/DAM.1 du 10 décembre, non reproduite, traitant de l'aide française au Dahomey. De 1959 à 1963, le volume global de cette aide peut être chiffré à 200 millions de nouveaux francs, soit 10 milliards de francs CFA.

[2] Sur la crise dahoméenne de l'automne 1963 et les problèmes de coopération technique, voir la note, non reproduite, du 11 décembre 1963.

[3] FAC = Fonds d'aide et de coopération.

[4] Le reliquat de la subvention budgétaire promise pour 1963 au Dahomey s'élève à 240 millions de francs CFA.

B. *Questions commerciales.*

1. Commission paritaire.

Il importerait de fixer au plus tôt la date de réunion de la Commission paritaire franco-dahoméenne pour les problèmes commerciaux (en particulier fixation des contingents de tissus).

2. Créances sur l'État dahoméen.

Certaines sociétés françaises disposent de créances sur l'État dahoméen et attendent depuis un certain temps déjà leur règlement : Air France, des sociétés commerciales de Cotonou et les entreprises ayant travaillé sur la route Allada Bohicon.

C. *Questions financières.*

Parmi les autres questions financières en cours figurent le remboursement des dettes contractées par le Dahomey dans le cadre de l'ex-AOF, celui des dettes contractées envers le FIDES [1], la définition du régime des avances de trésorerie consenties au Dahomey ainsi que celle du régime des indemnités dues par le Dahomey aux victimes françaises des émeutes de Cotonou de janvier 1958, au cours desquelles certains ressortissants français ont été blessés ou ont subi de graves préjudices matériels.

D. *Convention domaniale.*

Il serait très opportun qu'une convention domaniale soit conclue permettant d'établir, sans contestation possible, les droits de propriété de la France en ce qui concerne les immeubles de ses missions diplomatique et technique et le domaine militaire.

E. *Questions diplomatiques.*

1. Code de la nationalité.

Alors que tous les autres États de l'UAM ont défini leur nationalité, le Dahomey n'a pas encore pris de législation propre en la matière ; faute, par lui, d'avoir « appréhendé » ses nationaux, ceux-ci peuvent encore, d'après une doctrine constante, récemment confirmée par le garde des Sceaux, se réclamer de la nationalité française, situation qui ne laisse pas que d'être préoccupante et sur laquelle il serait souhaitable que l'attention des Dahoméens fût attirée.

2. Convention d'établissement.

Aucun des quatre États de l'Entente [2] n'a encore estimé devoir répondre à la proposition française tendant à la conclusion de conventions d'établissement. Cette politique concertée a été inspirée par le président Houphouët-Boigny, qui s'en est expliqué à diverses reprises. Pour le chef d'État ivoirien, loin de les défavoriser, l'absence de convention d'établissement

[1] FIDES = Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

[2] L'Entente, formée du Dahomey, de la Côte-d'Ivoire, de la Haute-Volta et du Niger.

favorise les ressortissants français, en ce sens qu'elle permet aux gouvernements africains de leur réserver, dans les faits sinon dans le droit, un régime préférentiel, sans se mettre, pour autant, dans l'obligation d'en étendre le bénéfice, à plus ou moins brève échéance, aux ressortissants des autres puissances du Marché commun, et sans avoir, par ailleurs, à rendre de comptes à son opinion intérieure, particulièrement sensibilisée à tout ce qui pourrait lui rappeler les anciens privilèges de l'époque coloniale. S'il devait « officialiser » les conditions d'établissement des nationaux français, celles-ci devraient être ramenées à des normes moins favorables que le régime de fait actuel.

3. Convention consulaire.

Le gouvernement dahoméen a été saisi d'un projet ; il n'a pas encore fait connaître sa position.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963 Politique générale. Affaire Maga.)

195

NOTE

sur l'aide financière de la France à l'Algérie

N. [1]. *Paris, 13 novembre 1963.*

L'aide de la France à l'Algérie n'est pas, comme on a tendance à le croire un peu hâtivement, un don mais une contrepartie. Plusieurs raisons militent, en effet, en faveur du maintien de cette aide dont l'utilisation profite de surcroît à l'économie française.

I. *Pourquoi nous accordons une aide financière à l'Algérie* [2].

1. Sur le plan politique, si l'Algérie s'est prononcée en faveur du neutralisme, il n'en est pas moins vrai qu'elle demeure un enjeu entre l'Est et l'Ouest et qu'à l'heure actuelle le glissement vers la gauche s'accélère. De par sa situation face au Sud de l'Europe, il est bien évident qu'il est de notre intérêt qu'elle ne bascule pas du côté de l'Est. La France n'a pas

[1] Cette note est rédigée par M. Louis Dauge, conseiller des Affaires étrangères, chef du service des Affaires générales au secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes, pour M. de Limairac, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département, alors que se tiennent à Alger, du 12 au 15 novembre, les négociations commerciales franco-algériennes.

[2] Se reporter à trois télégrammes n°s 5485-5488, 5489-5493, 5494-5496, tous trois du 11 septembre, non reproduits, analysant la dégradation de la situation financière de l'Algérie. Cette aide de la France à l'Algérie est très largement exposée lors des débats budgétaires pour 1964 devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

intérêt à voir se constituer à ses portes une puissance hostile qui serait en mesure de submerger toute l'Afrique du Nord.

2. Le rayonnement du français en Algérie est un fait essentiel et durable ; c'est par la communauté de langue que nous maintiendrons le plus efficacement des relations préférentielles avec l'Algérie. Ceci justifie qu'un effort important soit fait pour l'envoi de professeurs, la formation des Algériens, la construction d'établissements d'enseignement.

3. Nos intérêts militaires demeurent importants ; nous bénéficions d'avantages stratégiques de premier ordre puisque les accords d'Évian nous ont concédé, pour une période de quinze ans renouvelable, la base de Mers el-Kébir. En outre, les sites sahariens dont nous avons la libre disposition pour cinq ans nous laissent la faculté de poursuivre les expériences nucléaires indispensables à la constitution de la force de frappe ; celle-ci seraient difficilement réalisables en France et leur coût sera certes plus onéreux dans la base du Pacifique que nous équipons actuellement qu'au Sahara.

4. Au moment où la consommation française d'hydrocarbures augmente de 8 % par an, l'Algérie qui est après l'Irak notre second fournisseur de pétrole nous assure un approvisionnement privilégié qui présente, pour nous, le double avantage :

– de permettre l'amortissement des dépenses considérables investies par la France dans la recherche et l'exploitation pétrolière au Sahara, les intérêts français détenant les 3/4 des titres miniers dans cette région ;

– de réaliser une économie de devises pour notre balance des comptes de 300 millions de dollars par an puisque l'Algérie fait partie de la zone franc.

À plus long terme, elle nous offre des possibilités énergétiques considérables puisque nous sommes juridiquement propriétaire des immenses réserves du gaz du Sahara. Divers projets d'exportation vers l'Europe sont actuellement à l'étude et d'ores et déjà un contrat a été signé avec Gaz de France par la CAMEL [1] ; les premières livraisons doivent intervenir dès avril 1964.

5. L'aide facilite le maintien des courants commerciaux et partant l'existence d'entreprises françaises qui cherchent à placer leur production sur des marchés extérieurs une fois le marché national saturé. L'Algérie offre, en effet, des débouchés très importants pour l'économie française puisqu'elle est notre quatrième client après les États-Unis, le Benelux, l'Allemagne, mais avant la Grande-Bretagne.

Si l'aide financière répond à ces préoccupations, son utilisation intéresse en fait l'économie française.

[1] La CAMEL (Compagnie algérienne du méthane liquide), société anonyme constituée le 20 décembre 1961, au capital de 10 000 000 de francs, entre les producteurs de gaz naturel d'Hassi R'Mel (Compagnie française des pétroles, SN Repal et son actionnaire métropolitain le Bureau de recherches pétrolières, la CONCH (société bahaméenne) et, à concurrence de 10 %, l'Air liquide et divers actionnaires français pour la liquéfaction du gaz naturel d'Hassi R'Mel, en vue de son exportation vers la Grande-Bretagne).

II. *Comment est utilisée l'aide financière.*

1. Le volume de l'aide avait été initialement fixé à un milliard de francs ; le gouvernement français a décidé d'amputer l'aide en 1963 de 200 millions de francs pour faire face aux conséquences des mesures d'autogestion prises à l'encontre de nos compatriotes ; ce crédit doit être consacré notamment au remboursement des frais culturaux et des frais de gestion des entreprises industrielles et commerciales nationalisées.

Le solde a été réparti en deux tranches égales de 400 millions chacune :

– une aide de libre emploi équivalant à une aide à la trésorerie algérienne et justifiant un contrôle rigoureux de l'autre fraction de l'aide ;

– une aide liée ainsi appelée parce que son octroi est lié à l'acquisition de matériel français ; en 1963 se sont ajoutés à cette tranche 250 millions de crédits non consommés en 1962, soit 650 millions de francs au total.

2. Ces crédits ont été consacrés, en priorité, à l'apurement du passé. C'est ainsi que les 4/5 des crédits d'aide liée, soit 537 millions sur 650, ont été affectés à la couverture des engagements financiers contractés par la Caisse d'équipement à l'égard d'entreprises françaises.

En effet, tous les marchés d'études, de travaux, de fournitures nécessaires à la mise en place de l'infrastructure économique de l'Algérie ont été conclus au profit d'entreprises françaises par un établissement public français, la Caisse d'équipement, chargée de promouvoir le programme d'équipement de l'Algérie.

Le règlement des sommes dues à ces entreprises se répartit en trois catégories :

a. *Des marchés :*

– *de fournitures* portant sur des biens d'équipement fabriqués pour l'essentiel en France et pour partie par des filiales d'entreprises françaises en Algérie ;

– *de travaux* conclus avec des entreprises françaises installées en Algérie concernant 90 entreprises de travaux publics, soit les 9/10 du potentiel de cette branche en Algérie ; il s'agit tantôt de filiales de grandes entreprises françaises telles que l'Air liquide, la Routière Colas, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la Société de grands travaux de l'Est, etc., tantôt, d'entreprises françaises installées en Algérie et titulaires de marchés passés pour construire des écoles, des hôpitaux, des routes, etc. ;

b. *Des contrats passés avec des groupes industriels* en vue de susciter plus particulièrement la valorisation du pétrole et du gaz : prêts à long terme pour la raffinerie d'Alger, pour la SOTHRA, Société de transport du gaz d'Hassi R'Mel à Arzew, et pour la Compagnie algérienne du méthane liquide qui constitue la pointe avancée de l'industrie du gaz ; prêts également pour la mise en exploitation des phosphates du djebel Onk par une société filiale de groupes français et pour la construction de plusieurs usines : usines Michelin à Alger, usines textiles à Bougie, Relizane et à Maison-Carrée, etc. ;

c. Des garanties de bonne fin données pour faciliter le financement de diverses opérations.

Après la couverture de ces opérations, il ne restait plus de disponible pour les opérations nouvelles qu'une somme de 113 millions de francs, qui a été consacrée à des interventions intéressant l'économie française et les entreprises françaises installées en Algérie. Elles recouvrent :

– *des commandes de fournitures* s'étalant sur plusieurs années en application desquelles ont déjà été livrés du matériel électrique, des véhicules automobiles, des tracteurs, des cargos, du matériel météorologique ;

– *des commandes de travaux* pour la construction d'un barrage et pour des adductions d'eau ;

– *des commandes d'équipements industriels complets :* construction par la SN REPAL et l'ONIA d'une usine d'ammoniaque et d'engrais azotés à Arzew, par la Société alsacienne de constructions mécaniques de deux usines textiles à Constantine et à Souk-Ahras, extension des installations de la CARAL, filiale de la régie Renault, modernisation des installations de la SFRA, société spécialisée dans la construction de matériel électronique.

Il est en outre intéressant de rappeler que, dans le cadre de ces marchés et contrats, des salaires ont été distribués à grand nombre de nos compatriotes tant en France qu'en Algérie.

Pour 1964, le gouvernement a affecté 950 millions de francs à l'Algérie dont 150 seront consacrés notamment aux frais de gestion de la coopération technique, le solde étant réparti vraisemblablement en deux tranches égales entre l'aide libre et l'aide liée ; mais d'ores et déjà, les crédits d'aide liée sont hypothéqués de 300 millions correspondant au règlement de sommes dues à des entreprises françaises.

*
* *

L'aide libre est consentie pour aider l'Algérie à faire face à ses travaux d'équipement qui n'intéressent que la main-d'œuvre locale et à contribuer à l'équilibre de la trésorerie algérienne ; ceci permet de mettre fin aux avances de trésorerie consenties antérieurement en plus de l'aide.

L'aide liée est un instrument efficace au moment où s'exerce une concurrence vive pour la conquête du marché algérien : après les Yougoslaves, les Tchèques, les Polonais, les Bulgares, à leur tour, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'URSS, les États-Unis et le Japon ont offert à l'Algérie des crédits liés à l'exécution de travaux ou à la fourniture de matériel. C'était bien l'intérêt de la France de s'assurer que dès 1963 une part importante des équipements nouveaux serait commandée en France, préservant ainsi nos positions commerciales pour l'avenir.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

196

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BÉRARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n°s 5004 à 5007 [1]. *Paris, 14 novembre 1963, 18 h 06.*
Diffusion réservée.

Selon des indications recueillies par notre ambassadeur à Alger, le ministre algérien de l'Économie, M. Boumaza, chercherait à obtenir le concours de groupes industriels européens en vue de la constitution d'une Société d'économie mixte, dont le gouvernement algérien détiendrait 51 % du capital, et qui serait chargée de la construction et de l'exploitation d'un pipe-line reliant au port d'Arzew plusieurs des nouveaux gisements de pétrole récemment découverts au Sahara [2].

Vous voudrez bien mettre en garde le gouvernement italien contre les avances qui pourraient être faites dans ce sens à des groupes italiens.

Le code pétrolier saharien, que consacrent les accords d'Évian, donne expressément aux sociétés concessionnaires des gisements de pétrole sahariens la faculté d'assurer elles-mêmes le transport du pétrole extrait de ces gisements jusqu'au port d'embarquement. L'obligation qui serait imposée aux sociétés pétrolières d'emprunter une conduite contrôlée par des intérêts distincts des leurs permettrait au gouvernement algérien, par le jeu des tarifs, de reporter tous les bénéfices au stade du transport et donc de bouleverser l'économie de l'exploitation du pétrole saharien.

Le gouvernement français, qui ne peut admettre une telle violation des accords d'Évian, compte que le gouvernement italien s'emploierait, le cas échéant, à décourager les groupes italiens qui pourraient être tentés de prêter leur concours à la réalisation d'un projet portant une aussi grave atteinte aux droits formellement reconnus par le gouvernement algérien aux sociétés, tant étrangères et notamment italiennes que françaises, engagées dans la recherche et l'exploitation du pétrole au Sahara.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Augustin Jordan, ministre plénipotentiaire, délégué dans les fonctions de chef de service des Affaires générales et Transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Le sujet est identique à celui du télégramme n°s 9277-9285, adressé le 13 novembre à l'ambassadeur de France à Bonn. Concernant deux démarches effectuées par l'ENI auprès du gouvernement algérien, à propos du gaz saharien, se reporter au télégramme d'Alger n°s 6350-6353 du 5 octobre, non retenu.

197

Note de la Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord

Confins algéro-marocains

N. [1].

Paris, 14 novembre 1963.

La frontière algéro-marocaine se divise en trois tronçons diversement définis : de la Méditerranée à Figuig, de Figuig à la Hammada du Guir, de la Hammada du Guir aux possessions espagnoles.

1° Le traité de Lalla Marghnia [2] a prévu une ligne abornée sur 150 km seulement au sud du littoral de la Méditerranée. Le tracé jusqu'à Figuig n'était qu'une ligne fictive médiane entre les deux séries de postes énumérés par la convention. Cette frontière, bien que n'ayant jamais été officiellement reconnue par le Maroc, n'a pas soulevé dans le passé de contestations sérieuses. Les Marocains seraient seulement fondés à réclamer la palmeraie d'El-Arja, qui appartient aux habitants de Figuig et que les autorités d'Algérie renoncèrent à recenser en 1950, devant les protestations soulevées par les premières mesures prises en ce sens. Le traité de Lalla Marghnia mentionne explicitement Figuig et Ich comme appartenant au Maroc.

Rien n'est prévu au sud de Figuig ; selon le traité : il n'y a pas d'eau, donc pas d'habitants et le besoin d'un tracé frontalier ne se fait pas sentir.

2° Au sud de Figuig et jusqu'à Hammada du Guir, les limites des deux États sont déjà moins nettes. Les administrations françaises de Protectorat et de l'Algérie s'efforcèrent peu à peu d'adapter aux données géographiques et humaines les stipulations des traités franco-marocains du 20 juillet 1901 [3] et du 4 mars 1910 [4].

Ces deux textes définissaient les axes sur lesquels chacune des deux puissances pourrait établir une chaîne de postes. Les habitants du *no man's land* compris entre les deux séries de fortins choisiraient librement leur

[1] Cette note collective est vue par le Ministre, puis par l'Élysée, avant d'être adressée, le 14 novembre, à cinquante-neuf ambassades de France.

[2] *Traité de délimitation* conclu entre la France et le Maroc, signé à Lalla Marghnia, le 18 mars 1845, par le général comte de La Rue pour la France, et le Sid Ahmida Ben-Ali, gouverneur « d'une des provinces » pour le Maroc. Voir la thèse de Philippe Husson : *La question des frontières terrestres du Maroc*, publiée par la Documentation française, 1960, in 4° , 128 p. et cartes.

[3] *Convention franco-marocaine* signée à Paris par Delcassé, ministre des Affaires étrangères, et Abdelkrim Ben Slimane, ministre des Affaires étrangères du Maroc, portant application du traité de 1845 dans la région du Sud-Ouest algérien.

[4] *Accord franco-marocain du 4 mars 1910 relatif à la région frontière*, signé à Paris par Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, pour la France, et par Mohammed Ben Abdesselam el-Mokri et Abdallah el-Fassi, pour le Maroc.

allégeance. Cette mesure s'avérait d'autant plus sage qu'il s'agit ordinairement de régions où les populations sont nomades.

Les nombreux incidents résultant de cette situation étaient réglés à l'amiable entre les deux commandements français en Algérie et au Maroc.

L'imprécision et le caractère parfois contradictoire des traités de 1901 et 1910, le Sahara demeurant mal connu, firent rechercher un tracé plus précis. Successivement furent définies : la ligne Varnier (1912) et la ligne Trinquet (1938). Mais ni Varnier ni le colonel Trinquet ne réussirent jamais à faire homologuer officiellement leurs projets de frontières. Du moins, la ligne « Trinquet », qui semble tenir compte autant que faire se peut des réalités géographiques et humaines locales, *valut-elle frontière de fait jusqu'en 1956.*

Les Marocains la considèrent comme leur frontière orientale minima, mais seraient fondés à invoquer les textes de 1901 et 1910 plus avantageux pour eux. Méridja, poste algérien sur la ligne Trinquet récemment réoccupé par l'ANP, figurait en 1912 à l'intérieur de la zone couverte par les postes reconnus au Sultan.

Alger, toutefois, pourrait soutenir que les autorités françaises elles-mêmes ne considéraient pas la ligne d'usage comme une véritable frontière puisque le commandement français en Algérie la repoussa vers l'Ouest, en 1958, pour de pressantes raisons de commodité stratégique il est vrai, créant une troisième ligne dite « opérationnelle ».

3° Il n'existe pas de texte franco-marocain, si vague soit-il, qui se rapporte à la section de frontière qui va de la Hammada du Guir aux possessions espagnoles. Le colonel Trinquet s'efforça seulement en 1938 de partager cette zone désertique en tenant compte à la fois de l'obédience administrative des populations, de leurs terrains de parcours traditionnel et des accidents géographiques susceptibles de donner à la ligne qu'il proposait une substance de frontière naturelle (les crêtes d'Hasssi Beida sont situées sur le rebord oriental du plateau).

Les critères techniques demeurent assez imprécis pour permettre de justifier toutes les revendications. Les autorités françaises les interprétèrent le plus souvent dans un sens favorable à la sécurité de nos territoires sahariens et, plus tard, en fonction de nos intérêts stricts dans les opérations d'Algérie.

Les Algériens considèrent comme leur frontière occidentale la ligne qu'occupait en fait l'armée française *à l'époque des accords d'Évian.*

La convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 stipule d'autre part que les « régions marocaines », situées au nord et à l'est de ce qui est devenu le Rio de Oro et la province de Tarfaya, restent sous l'influence française.

Les Marocains ne manquent donc pas d'arguments juridiques en dehors des traditions historiques invoquées par les irrédentistes pour soutenir leurs revendications sur la zone d'Hassi Beida-Tindjoub. Une instance internationale, qui dénierait toute valeur aux différents accords franco-marocains ou hispano-français et déciderait de s'en tenir aux usages, pour-

rait difficilement choisir parmi ceux-ci le plus récent (la ligne opérationnelle 58).

Un élément diplomatique strictement algéro-marocain vient d'être révélé par Rabat. Il s'agit de l'accord « Hassan II-Fehrat Abbas » du 6 juillet 1961. Dans ce document, le « GPRA », après avoir reconnu le problème territorial posé par la délimitation imposée arbitrairement par la France, « déclare que ce problème trouvera sa solution dans des négociations algéro-marocaines ». La création d'une commission mixte est prévue. D'autre part, le « GPRA » « réaffirme que les accords, qui pourraient intervenir à la suite de négociations franco-algériennes ne sauraient être opposables au Maroc quant aux délimitations algéro-marocaines ».

Le communiqué Maroc-FLN du 7 juillet 1961 avait indiqué que « les deux parties considéraient que les problèmes de délimitation territoriale entre le Maroc et l'Algérie les concernaient seuls et ne pouvaient être réglés qu'entre les deux États et en dehors de toute prétention ou ingérence étrangère ».

(Afrique du Nord – Maroc - Situation politique incidents de frontières algéro-marocains.)

198

Compte rendu

de l'audience accordée par M. le Président de la République à M. Falcon Briceño, Ministre des Affaires étrangères du Venezuela

15 novembre 1963

C.R. Très secret.

Le président de la République exprime à M. Falcon Briceño [1] sa satisfaction de le recevoir et de saluer en sa personne le ministre des Affaires étrangères du Venezuela, pays pour lequel il a une grande estime. Il lui demande ce qu'il peut faire à son égard.

M. Falcon Briceño indique combien il est touché de cet accueil et rappelle la grande place que tient la France dans le cœur de ses compatriotes. Notre langue était pour sa génération celle qui venait immédiatement après l'espagnol et si l'anglais, du fait des circonstances, a pris une extension considérable, le français n'en demeure pas moins obligatoire pendant les deux dernières années du secondaire. M. Falcon Briceño ajoute que

[1] M. Briceño, invité au mois d'avril précédent, fait un voyage en Europe de caractère semi-officiel. Il s'arrête à Londres le 7 novembre ; le 13 novembre, M. Briceño est reçu par M. Couve de Murville : les entretiens portent sur la coopération entre les deux pays.

ce n'est pas uniquement sur le plan culturel qu'il désire resserrer les liens entre les deux pays. Les techniciens français jouissent d'une haute réputation dans son pays, dont le développement économique, longtemps retardé par les querelles intestines, permet d'envisager une coopération plus étroite avec la France.

Le général de Gaulle reconnaît l'intérêt d'une telle coopération, mais il souligne la nécessité d'établir des projets concrets.

Le ministre des Affaires étrangères du Venezuela répond que l'ambassadeur du Venezuela à Paris a déjà des instructions à ce sujet, mais qu'il reprendra lui-même la question avec M. de Vaucelles, à son retour à Caracas. Le plan de développement économique [1] a déjà permis à l'Alliance pour le progrès de jouer un rôle efficace au Venezuela, mais il se demande si les Six ne se détournent pas de l'Amérique latine au profit de l'Afrique.

Le général de Gaulle indique que le Marché commun agricole est en voie de formation et qu'il a bon espoir de le voir se réaliser. Les pays d'Afrique, qui ont accédé à l'indépendance depuis peu, doivent être aidés par l'Europe, la vente de leurs produits étant une nécessité vitale. L'Amérique latine profitera aussi certainement de l'expansion économique européenne. Un pays comme le Venezuela, avec son pétrole [2] et son fer, est d'ailleurs dans une situation bien meilleure que de nombreux pays.

Le président de la République rend, d'autre part, hommage à l'action de M. Betancourt et prie M. Falcon Briceño de transmettre au chef de l'État l'expression de sa très haute considération. Le monde, et la France en particulier, sont attentifs à ce qui se passe au Venezuela [3], en sachant que les mesures que prendra son gouvernement peuvent être décisives.

M. Falcon Briceño reconnaît que la situation peut devenir grave. Des armes et de l'argent en provenance de Cuba alimentent le terrorisme. Il pense néanmoins que les élections du 1er décembre pourront se dérouler normalement.

S'étant enquis des intentions du général de Gaulle au sujet d'une visite en Amérique latine, il l'assure que le Venezuela serait très heureux de l'accueillir.

Le président de la République répond qu'il envisage en effet l'éventualité d'un voyage en Amérique latine, mais qu'il n'a encore songé à aucune date précise pour ce déplacement. En tout état de cause, il lui faudra, en

[1] Sur le Venezuela, se reporter à la note du Département en date du 12 mars 1963, non reproduite, analysant les ressources économiques, la situation économique et financière, le commerce extérieur du Venezuela ainsi que les relations commerciales franco-vénézuéliennes. Se reporter également au XIIe rapport des conseillers commerciaux des pays de la Communauté économique européenne au Venezuela, daté du 30 juin 1963, non reproduit.

[2] Sur la politique pétrolière du gouvernement vénézuélien, voir la dépêche de Caracas n° 331/DE du 30 avril, non retenue.

[3] Le 1er novembre, le gouvernement vénézuélien annonce l'arrestation de treize membres du parti communiste et du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) à Caracas. Les manifestations et les actes de terrorisme se multiplient à l'approche des élections générales. Le 2 novembre, un dépôt d'armes cubaines est découvert sur une plage de la péninsule de Paraguana.

premier lieu, rendre les visites qu'ont effectuées en France M. Lopez Mateos [1], M. Prado [2] et M. Frondizi [3]. Toutefois, il prend bonne note de l'aimable invitation qui lui a été adressée par M. Falcon Briceño et il l'en remercie très vivement.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

199

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 8540 à 8545. Réservé. Secret. *Bonn, 15 novembre 1963.*

(Reçu : 23 h 50).

Après avoir passé en revue (mes télégrammes n°s 8358-8366-8377-8410 et 8451) [4] les principaux points que M. Erhard peut avoir le désir d'évoquer au cours des prochains entretiens de Paris [5], il reste à donner quelques indications sur l'atmosphère dans laquelle se prépare à Bonn ce voyage.

1. Dans tous les milieux officiels, parlementaires ou journalistiques, on s'accorde à en souligner l'importance, non que l'on en attende des résultats pratiques d'une nature spectaculaire : le resserrement, l'approfondissement de la coopération franco-allemande sont une œuvre de longue haleine, qui se poursuit sur mille plans divers simultanément et qui ne peut prêter, chaque fois que se rencontrent les gouvernements des deux pays, à des résolutions de grande portée. Il s'agit beaucoup plus, en l'espèce, de la personne du nouveau Chancelier, de sa qualité représentative à l'étranger, de son aptitude à nouer avec le chef de l'État et les ministres français des relations aussi confiantes que celles qu'entretenaient avec eux M. Adenauer ou, par exemple, M. von Brentano. M. Erhard est semblable à un chevalier de Malte à sa première caravane, son « *maiden-*

[1] M. Adolfo Lopez Mateos, président de la République du Mexique.

[2] Manuel Prado y Ugarteche, président de la République du Pérou depuis le 28 juillet 1956.

[3] Dr Arturo Frondizi, ancien président de la République argentine (jusqu'au 29 mars 1962).

[4] Le télégramme n°s 8358-8365 du 11 novembre porte sur la situation politique générale, Berlin et la réunification de l'Allemagne, les relations avec les satellites de l'URSS, l'attitude de la France et de l'Occident à l'égard de la Chine ; le n°s 8366-8376 du 11 novembre traite de la Communauté européenne ; le n°s 8377-8385 du 12 novembre est consacré à l'OTAN, la structure de l'Alliance, la stratégie de l'avant, la présence des troupes américaines en Europe ainsi qu'à la coopération militaire franco-allemande ; le n°s 8410-8420 du 13 novembre évoque la coopération politique sur le plan européen et le n°s 8451-8453, également du 13 novembre, passe en revue les problèmes culturels en suspens entre les deux pays. Tous ces télégrammes ne sont pas reproduits.

[5] Le chancelier Erhard doit se rendre à Paris les 21-22 novembre. Sur le nouveau gouvernement fédéral, sur la politique intérieure et la politique extérieure qu'il entend suivre, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 15 novembre 1963, non reproduite.

trip » à Paris est psychologiquement bien plus important pour lui que son voyage consécutif à Washington, où il a déjà force relations et dont le terrain lui est plus familier que celui de notre capitale. Et beaucoup de ses compatriotes jugeront de sa capacité à s'imposer sur la scène internationale d'après l'accueil qui lui sera fait à Paris et la façon dont il saura y répondre.

2. Il est donc essentiel pour M. Erhard, pour son prestige, pour son autorité sur son gouvernement et devant le Parlement, pour éviter que la comparaison entre lui et M. Adenauer tourne trop à son désavantage, que les choses se passent à Paris de telle manière qu'il puisse en revenir en donnant l'impression d'avoir noué avec le général de Gaulle des rapports personnels encourageants pour l'avenir. Aussi bien son entourage que celui de son prédécesseur affirment à l'unisson que l'homme ne demande qu'à se laisser conquérir, ce qui inquiète M. Schröder. On le dépeint pourtant méfiant, peu sûr de lui, extrêmement sensible aux égards, mal à son aise dans les réunions trop nombreuses. Cet ancien combattant, gravement blessé pendant la Première Guerre mondiale, aime qu'on le lui rappelle : il ressemble à cela à beaucoup d'Allemands, pour qui les souvenirs de 1914 créent entre eux et nous un lien beaucoup plus qu'ils ne creusent un fossé. Encore fort peu instruit des problèmes de la stratégie mondiale et de l'OTAN, il ne s'avancera sans doute sur ce terrain qu'à pas comptés. La politique étrangère ne lui est qu'à peine plus familière. En revanche, il se sent fort quand il s'agit d'économie, de finance ou de politique intérieure : d'où sa tendance à en mettre les problèmes au premier plan depuis son arrivée au pouvoir. D'où, aussi, une certaine versatilité, due au changement intervenu dans ses responsabilités. En 1955, à Genève [1], M. Macmillan, alors secrétaire d'État au *Foreign Office*, me disait : « J'ai compris : plus jamais de rencontres au sommet avec les Russes, mais uniquement des conversations entre ministres des Affaires étrangères ». Quelques mois plus tard, M. Macmillan, devenu Premier ministre, ne rêvait plus que de sommet. Ainsi M. Erhard, qui me déclarait il y a peu de semaines encore combien il jugeait « coupable » d'encourager les revendications des agriculteurs et cela dans leur intérêt même, se montre-t-il enclin, maintenant qu'il est Chancelier, à céder aux paysans [2], de peur de perdre leurs voix aux élections de 1965.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

[1] Lors de la conférence des chefs de gouvernement de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS qui se tient à Genève du 18 au 23 juillet 1955, et des réunions des ministres des Affaires étrangères de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'URSS et de la République fédérale d'Allemagne, juillet-décembre 1955. Sur le sujet, voir *DDF,* 1955, Annexes.

[2] Les principales difficultés auxquelles M. Erhard s'est trouvé aux prises dès son arrivée à la Chancellerie concernent le problème agricole. Les organismes professionnels, les associations paysannes et les principales fractions du Bundestag s'opposent en effet à un alignement (c'est-à-dire à un abaissement) du prix allemand des céréales sur ceux pratiqués par les autres membres du Marché commun. Obligé de tenir compte de l'importance électorale que représente la population paysanne traditionnellement acquise à la CDU/CSU, le nouveau Chancelier a paru céder, malgré ses convictions intimes, aux pressions des milieux agricoles.

200

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6556 à 6560 [1].
Réservé.

Washington, 15 novembre 1963.
(*Reçu :* le 16, 4 h 24).

Le discours prononcé le 10 novembre par le prince Sihanouk [2] avait provoqué au département d'État une vive inquiétude. Aussi, le Secrétaire d'État avait-il demandé à me voir pour recueillir les informations dont je pouvais disposer et échanger des vues. Il m'a reçu, ce soir, 14 novembre.

En m'inspirant des télégrammes échangés entre le Département et Phnom Penh ainsi qu'à l'interview accordée sur place au correspondant de l'agence France-Presse, j'ai indiqué à M. Rusk dans ses grandes lignes la dernière position prise par le prince Sihanouk.

J'ai relevé notamment la volonté du chef de l'État khmer de maintenir la neutralité de son pays, de garder son indépendance et de limiter le recours à l'assistance chinoise.

Après m'avoir remercié des indications que je lui apportais, le Secrétaire d'État a noté que l'attitude du Cambodge à l'égard des États-Unis n'était pas la même que celle à l'égard de la France. Le prince Sihanouk en effet exigeait de Washington, avant toute conversation, de faire taire le poste radiophonique des Khmers Serei et de s'engager à lui imposer silence à l'avenir. Dans ces conditions, comment devons-nous interpréter les propos du Prince, se demande M. Rusk ? Où entend-il conduire son pays et que devons-nous faire pour ne pas transformer cette crise des rapports américano-cambodgiens, que nous espérons passagère, en une rupture définitive de nos relations ? Comment, en effet, pouvons-nous remplir les conditions qui nous sont imposées ? Le poste des Khmers Serei ne dépend en aucune façon de nous [3]. Le CCIA n'est en rien mêlé à son fonctionnement. Il s'agit d'un appareil ambulant, qui opère, tour à tour, des confins cochinchinois ou thaïlandais et qui exprime l'opposition de 400 rebelles confinés dans la jungle. Nous n'arrivons pas, a poursuivi M. Rusk, à détecter les appareils vietcong du delta vietnamien ; comment pouvons-nous, sinon par chance, mettre la main sur un émetteur aussi fugitif, qui n'en a pas moins repris ses émissions, avant-hier 13 novembre ? Nous allons cependant essayer et nous tâcherons d'inciter le gouvernement de Saigon

[1] Ce télégramme est communiqué *via* le Département, par fil, aux postes de Londres (n°s 3259-3263) et Bonn (n°s 2182-2186).

[2] Voir à ce sujet, le télégramme de Phnom Penh n° 1221 du 11 novembre, non reproduit. Le prince Sihanouk critique violemment les Américains et regrette qu'ils se refusent à intervenir auprès des gouvernements de Bangkok et de Saigon, pour obtenir que ces derniers fassent cesser les activités du mouvement Khmer Serei.

[3] Note manuscrite du texte : *Oui mais là n'est pas vraiment le fond du problème. Le fond du problème, selon Sihanouk, c'est « l'hostilité permanente de l'Occident (c'est-à-dire des États-Unis) envers la neutralité du Cambodge »...*

à nous prêter main forte dans l'espoir que, du même coup, le prince Sihanouk, en contrepartie, mettra une sourdine à ses revendications irrédentistes sur les régions frontières. Du côté du Siam, nous sommes déjà intervenus, a indiqué le Secrétaire d'État. Son ministre des Affaires étrangères nous a donné l'assurance qu'il ne savait pas où se trouvait le poste clandestin. Nous reviendrons à la charge, mais notre influence est évidemment moindre à Bangkok qu'à Saigon.

Dans le même temps, nous espérons que les conseillers du Prince, qui ont sans doute exercé, au cours des derniers jours, une certaine pression sur leur maître et l'ont fait revenir sur ses premières déclarations, continueront leur œuvre et feront prévaloir la sagesse. D'ici là, nous maintiendrons sans l'accroître notre aide, qui s'élève à 9 millions de dollars dans le domaine militaire et 10 millions de dollars dans le domaine économique.

(ASIE, CLV, Cambodge, 1961-1964, Politique extérieure.)

201

NOTE

Consultations politiques à Six et union politique de l'Europe

N. *Paris, 15 novembre 1963.*

Depuis la conférence des six ministres des Affaires étrangères du 17 avril 1962 [1] où la Belgique et les Pays-Bas ont subordonné leur accord à l'Union politique à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, il n'y a pas eu pratiquement de consultation politique à Six.

Tout au plus, peut-on citer quelques échanges de vues dans le courant de l'été et de l'automne 1962.

Au moment de la visite du chancelier Adenauer à Paris en juillet [2], il avait été envisagé à la demande de M. Fanfani de réunir une conférence à Rome pour le cas où il aurait été possible de « conclure » sur le plan Fouchet. Dès le mois de septembre cependant, lors des entretiens franco-italiens de turin, il était clair que l'Italie également posait le préalable anglais. En octobre néanmoins, le gouvernement italien, désireux de montrer que la coopération politique à Six se poursuivait, proposait de réunir une conférence des six ministres des Affaires étrangères. Celle-ci devait

[1] Pour un résumé de cette réunion des ministres des Affaires étrangères des Six, voir *DDF,* 1962-I, n° 132.

[2] Sur ce sujet, voir *DDF,* 1962-II, n° 4.

avoir lieu à Bruxelles le 22 octobre [1] mais le problème de l'union politique n'y fut pas évoqué.

Après cette date, il n'y eut plus aucune consultation de ce genre.

*
* *

À diverses reprises cependant, au cours des douze derniers mois, le thème de l'union politique ou de la « relance politique » fut repris dans les déclarations de certains de nos partenaires. Ce fut le cas notamment en juin puis en octobre 1963. Mais il s'agissait généralement de propos assez vagues.

En juin dernier, alors qu'il cherchait à réunir le Conseil de l'UEO au niveau ministériel, le gouvernement italien avait indiqué qu'il n'aurait pas d'objection à une réunion à Six si elle devait précéder une réunion à Sept. Son ambassadeur à Paris [2] ajoutait même, à titre personnel, que la réunion des Six pourrait être l'essentiel et la réunion à Sept l'accessoire, sinon le prétexte. Ces allusions n'eurent pas de suite.

En octobre, les déclarations furent plus nombreuses mais également peu précises. La Grande-Duchesse du Luxembourg, lors de son voyage à Paris, exprima le souhait « fervent » de son pays de voir s'instaurer une « Europe politique » [3]. M. Edoardo Martino, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, venu à Paris [4] pour des échanges de vues franco-italiens, fit part du désir de son gouvernement de reprendre les conversations politiques à Six mais en même temps des considérations qui le retenaient de s'engager dans cette voie. Le chancelier Erhard, enfin, dans sa déclaration du 18 octobre devant le Bundestag, faisait allusion au problème en ces termes :

« Il convient, à chaque nouveau transfert de souveraineté aux institutions européennes, de se poser la question de savoir si à la suppression des compétences et des responsabilités nationales, voulue par les traités de rome, ne devrait pas correspondre l'édification d'une formation politique européenne, responsable dans un cadre démocratique et parlementaire. Le gouvernement fédéral, pour cette raison, consacrera tous ses efforts à faire progresser, par des activités nouvelles, la construction politique de l'Europe. »

Il ne semble pas cependant que le nouveau Chancelier se soit formé une opinion très précise sur la manière de procéder. Son ministre des Affaires étrangères serait d'ailleurs très réservé à ce sujet.

*
* *

[1] Voir à ce sujet l'*Année politique 1962*, p. 560.
[2] Manlio Brosio.
[3] Voir à ce sujet *Le Monde* du 4 octobre 1963.
[4] Les 21-23 octobre.

Si les propos favorables à la reprise d'une coopération politique demeurent vagues, les signes qui indiquent les difficultés de l'entreprise sont en revanche tout à fait nets.

La Belgique et les Pays-Bas marquent une opposition catégorique. Le 25 octobre, M. Fayat, ministre adjoint des Affaires étrangères de Belgique, déclarait que « cela n'aurait pas beaucoup de sens de reprendre actuellement les tentatives de relance politique », le gouvernement français n'étant pas disposé à accepter des propositions « allant dans le sens d'une solution communautaire ». Le gouvernement néerlandais, pour sa part, n'accepte pas l'idée de conversations politiques européennes sans la participation des Anglais.

Chaque fois d'ailleurs que le thème de l'union politique trouve un regain d'actualité, le gouvernement britannique saisit l'occasion de se manifester.

Le 2 juillet dernier à la Chambre des communes, M. Heath déclarait que, si les six pays se proposaient un jour de reprendre leurs conversations sur l'union politique, il espérait que la Grande-Bretagne cette fois serait en mesure de prendre part aux discussions dès le début. À la fin du mois dernier, quelques jours après la déclaration du chancelier Erhard, l'ambassade de Grande-Bretagne à Bonn attirait l'attention de l'*Auswärtiges Amt* sur la déclaration de M. Heath.

*
* *

Ces propos et ces démarches, s'ils démontrent les difficultés qu'il y aurait à reprendre à présent les conversations sur l'union politique, dénotent néanmoins l'intérêt que cette idée continue à susciter.

Les travaux des assemblées européennes en sont d'ailleurs le témoignage. Le président de la Commission politique de l'Assemblée des Six, M. Battista, prépare un rapport sur les perspectives de l'union politique. Il est question également de mettre le même sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe en janvier.

Pour notre part, nous avons constamment indiqué que l'union politique de l'Europe, reposant sur l'union économique, restait un des principaux objectifs de notre politique, mais que toute construction dans ce sens requérait la volonté commune des six pays de l'Europe continentale.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970. Relations franco-allemandes.)

202

NOTE
POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

La coopération franco-allemande sur les plans de la culture, de l'enseignement et de la jeunesse, depuis juillet 1963

N. n° 907/ACT/1 G. *Paris, 15 novembre 1963.*

Depuis le voyage effectué à Bonn les 4 et 5 juillet 1963 [1] par le président de la République, et la signature de l'accord créant l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, les contacts entre autorités françaises et allemandes se sont poursuivis régulièrement sur le plan culturel, conformément au rythme prévu par le traité du 22 janvier 1963 [2]. C'est ainsi que M. Herzog a rencontré le 17 septembre 1963 à Paris M. Heck, ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse ; que M. Fouchet a rencontré son homologue allemand, M. Kiesinger, le 8 novembre à Paris [3] ; que M. Basdevant a rencontré son collègue allemand, M. Sattler, le 29 juillet à Aix-en-Provence, le 11 septembre à Bonn, le 29 octobre et le 8 novembre à Paris ; enfin, que la sous-commission des Langues de la Commission mixte culturelle s'est réunie à Paris les 11 et 12 octobre [4].

Ces contacts périodiques ont permis aux responsables de la politique culturelle des deux pays d'examiner le développement de l'ensemble des relations culturelles franco-allemandes et également de se concerter sur l'action culturelle des deux pays à l'étranger et à l'égard des organisations culturelles internationales.

La mise en place de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse est, avec le piétinement des problèmes de l'enseignement, le fait marquant des

[1] Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 6.

[2] Sur l'application du traité franco-allemand dans le domaine culturel depuis le mois de juillet 1963, se reporter à la note de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, datée du 13 septembre, non reproduite, qui expose en quatre parties les principales activités concernées : I. Rencontres entre les hauts fonctionnaires chargés des Affaires culturelles ; II. La rencontre prévue entre M. Christian Fouchet et M. Kurt Georg Kiesinger pour le 8 novembre ; l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ; et IV. Les échanges scientifiques. Sur l'état des plus récentes conventions et dispositions concernant l'Office franco-allemand pour la Jeunesse depuis la signature à Bonn de l'accord portant création de cet organisme et la liste des membres français et allemands, se reporter à la note du 9 septembre, non reproduite, référence n° 198/ACT/2.G, adressée à l'ambassadeur de France à Bonn, M. François Seydoux.

[3] Voir le compte rendu, non reproduit, des conversations du 8 novembre entre MM. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, et Kurt Georg Kiesinger, ministre président du *Land* de Bade-Wurtemberg, plénipotentiaire désigné par la République fédérale pour suivre le programme de coopération sur le plan culturel dans le cadre du traité franco-allemand. L'ordre du jour de la réunion porte sur l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne, la procédure de fixation des équivalences, le rôle de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, les échanges et l'enseignement extra-scolaires.

[4] Se reporter à la note de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, sous-direction Enseignement et Œuvres, du 15 octobre, non reproduite.

quatre derniers mois en matière de coopération culturelle franco-allemande.

En ce qui concerne l'*Office*, le calendrier prévu a été respecté ; le conseil d'administration de l'Office a été constitué par décret du 11 septembre du côté français et fin octobre du côté allemand. La candidature de M. Altmayer proposée par la France pour le poste de secrétaire général a été acceptée par les Allemands. Le conseil d'administration a pu ainsi tenir sa première réunion à Paris le 30 octobre 1963 et a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu à Bonn les 5 et 6 décembre 1963.

Le 8 novembre, MM. Kiesinger et Fouchet ont adopté une résolution demandant à l'Office de favoriser, par priorité, les échanges de jeunes qui étudient la langue de l'autre pays et de faire précéder les échanges, dans la mesure du possible, d'une préparation linguistique [1].

Dans le domaine de l'*enseignement*, le bilan est moins positif. Le 4 et le 5 juillet 1963, les ministres avaient entériné à Bonn les recommandations adoptées par la Commission culturelle mixte à Hambourg en juin 1963 [2]. Or, si ces recommandations ont reçu un commencement d'exécution du côté français, où l'augmentation des horaires d'allemand dans le secondaire a été étudiée, le recrutement des maîtres d'allemand des collèges d'enseignement général amélioré et les techniques audiovisuelles étendues en France pour l'enseignement de l'allemand, il n'en a malheureusement pas été de même des recommandations concernant l'enseignement du français en Allemagne.

Celles-ci n'ont été transmises qu'en octobre aux *Länder*, qui sont compétents en la matière ; elles ne seront examinées que le 20 novembre par la Commission culturelle de la conférence des *Länder* et ne feront l'objet de décision de la part de la conférence des ministres des Cultes qu'au printemps prochain. Les délégués allemands ont constamment allégué devant leurs interlocuteurs français l'impossibilité où ils se trouvaient d'accélérer cette procédure, de peur d'avoir l'air de forcer la main aux *Länder*. Quelle que soit la valeur de cet argument, le résultat est donc pour l'instant purement négatif.

En résumé, si sur le point essentiel de l'enseignement du français en Allemagne aucun progrès n'a été enregistré dans les derniers mois, il n'en reste pas moins que l'Office a pu être mis en place et que les relations culturelles se sont développées selon l'esprit de coopération prévu par le traité du 22 janvier 1963.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Coopération franco-allemande.)

[1] Sur les questions culturelles, en particulier sur la deuxième rencontre le 8 novembre entre MM. Fouchet et Kiesinger, voir le télégramme de Bonn du 13 novembre, n°s 8451-8453, non retenu.

[2] Sur le sujet, se reporter à la note rédigée pour le Ministre par la direction des Affaires culturelles et techniques, sous-direction Enseignement et Œuvres, n° 8350 ACT/3h du 27 juin, non reproduite.

203

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7727 à 7730 [1].
Réservé. Priorité absolue.

Alger, 18 novembre 1963.
(*Reçu :* 14 h).

J'ai vu, dès ce matin à 9 h 30, le ministre de l'Économie nationale, qui s'attendait à ma démarche, et je l'ai très précisément informé de votre position.

M. Boumaza, sur un ton assez passionné, s'est déclaré décidé à aller de l'avant. Il s'est montré particulièrement irrité de l'entretien que ses collaborateurs avaient eu vendredi dernier avec les représentants de la « Trapal [2] ». « Alors que le général de Gaulle montrait des vues si larges », il ne comprenait pas comment des « petits pétroliers », après avoir « marchandé la participation algérienne de 5 à 20, puis à 33 % », venaient maintenant lui porter « un ultimatum » en y mêlant le gouvernement français. Il avait, d'autre part, été informé par le gouverneur de la Banque centrale de certains mouvements intervenus dans les comptes des compagnies pétrolières et en montrait de l'humeur. Le gouvernement algérien était « bafoué ».

M. Boumaza était donc décidé à mettre en place sa « solution de rechange » [3]. On ne pouvait dénier au gouvernement algérien le droit de transporter le pétrole, en donnant « au gouvernement français » des garanties de sécurité et de prix.

- Je me suis efforcé, à nouveau, d'exposer clairement à M. Boumaza les droits et obligations résultant pour l'Algérie et la France des accords d'Évian et du Code pétrolier. Un geste unilatéral aussi spectaculaire que celui qu'il envisageait d'accomplir constituerait une « mauvaise manière » d'une telle ampleur qu'elle compromettrait gravement toute possibilité d'avoir des perspectives communes sur les problèmes généraux du pétrole et du gaz.

- M. Boumaza, qui s'est montré sensible à certains arguments, mais non convaincu, m'a offert lui-même de demander pour moi audience au président Ben Bella. Il se propose d'assister à cet entretien. Je lui ai indiqué que je serai accompagné de M. Bignon [4]. Cette audience est prévue pour demain mardi, dans l'après-midi. D'ici là, M. Boumaza m'a donné formellement sa parole qu'aucune mesure nouvelle n'interviendra.

[1] Ce télégramme est communiqué au ministère de l'Industrie.

[2] Ces entretiens se sont tenus le 11 novembre.

[3] La solution de rechange est celle d'une société entièrement algérienne avec prêts étrangers et avec le concours technique de fabricants allemands de tuyaux. La décision est prise avant les conversations franco-algériennes des 29-31 octobre, à Paris. M. Boumaza décide, au dernier moment, de ne pas en informer le gouvernement français.

[4] M. Charles Bignon, directeur du cabinet de M. Jean de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

- Bien qu'il m'ait déclaré incidemment que, si le gouvernement algérien ne le suivait pas, « il se retirerait », le ministre de l'Économie me semble encore capable d'infléchir son attitude dans l'affaire particulière de la Trapal, mais seulement dans la perspective d'un accord général. Il me paraît donc nécessaire, le cas échéant, d'indiquer à M. Ben Bella qu'un échange de vues sur les perspectives de la France et de l'Algérie en matière de pétrole et de gaz pourra se dérouler très prochainement à un niveau élevé [1].

(Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, 1963.)

204

NOTE

Coopération franco-algérienne

N. [2]. *Paris, 18 novembre 1963.*

Les fondements de la coopération franco-algérienne ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a encore un an. La socialisation progressive de l'économie, l'attitude du gouvernement algérien à l'égard de nos compatriotes ont incité au départ la majeure partie de nos compatriotes ; l'équilibre entre l'aide française à l'État algérien et les garanties accordées par celui-ci aux Français est rompu, et il serait vain de le nier.

La France reste attachée cependant à la politique de coopération et s'il en est ainsi c'est parce que cette politique repose aussi sur d'autres considérations d'ordre économique et politique qui sont bien connues. Seulement le style de la coopération en est affecté. Le lien presque charnel que constituait entre les deux pays la minorité française est brisé. Le gouvernement se trouve affranchi malgré lui des préoccupations affectives qui influençaient sa politique algérienne ; il s'oriente vers une coopération classique entre États. Nous rejoignons ainsi le désir du gouvernement algérien qui affirme volontiers son attachement à une coopération d'égal à égal [3], fondée sur le respect des intérêts réciproques, « une entraide et non une aide » pour reprendre une expression récente de l'ambassadeur

[1] Afin de trouver une solution à cette impasse, M. Guillaumat, président de l'Union générale des pétroles, est envoyé à Alger le 29 novembre, chargé de mission par le gouvernement français. Le président Ben Bella lui remet un mémorandum, portant sur les questions pétrolières, à l'attention du général de Gaulle. La réponse française est donnée le 15 décembre.

[2] Cette note émane du service des Affaires générales du secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes, dirigé par M. Louis Dauge, conseiller des Affaires étrangères.

[3] Se reporter à la déclaration de M. Boumaza, ministre algérien de l'Économie nationale, le jeudi 31 octobre, au siège de l'OFALAC (Office algérien d'action commerciale), précisant plusieurs points de la politique économique du gouvernement algérien concernant l'aide de la France.

d'Algérie à Paris. La France souhaite vivement que ce nouveau cours soit aussi favorable aux bons rapports entre les deux pays que le croient les dirigeants algériens, et il est fort possible qu'il en soit ainsi. Mais il leur appartient de nous le démontrer puisque la politique française, elle, reste inchangée dans son principe. Pour sa part, le gouvernement français y gagne en liberté d'allures ; il est en droit désormais de consulter ses seuls intérêts d'État et d'adapter sa conduite en fonction des preuves que fournit l'Algérie d'une sincère volonté de coopération.

(Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, 1963.)

205

Compte rendu de l'entretien du Général de Gaulle et de M. Aiken, Ministre des Affaires étrangères d'Irlande

le mercredi 20 novembre 1963, de 16 h 50 à 17 h 15

C.R.

Au nom du gouvernement d'Irlande, M. Aiken invite le général de Gaulle à rendre visite à son pays, si possible l'an prochain. L'Irlande éprouve une grande affection pour la France et un profond respect pour la personne du président de la République et elle serait très heureuse de recevoir celui-ci après les visites récentes de MM. Bokanowski [1] et Pisani [2], et la prochaine visite de M. Couve de Murville au mois de mars.

Le général de Gaulle en prend note et indique qu'il n'a pas, en principe, d'objection à un tel projet. Comme M. Aiken doit se rendre à Bruxelles pour voir la Commission de la Communauté [3], le général de Gaulle rappelle la conversation qu'il avait eue avec le Premier ministre, M. Lemass [4], à propos de l'entrée éventuelle de l'Irlande au Marché commun, conversation au cours de laquelle M. Lemass lui avait dit que, si la Grande-Bretagne adhérait à la CEE, l'Irlande ferait de même, mais que, si tel n'était pas le cas, l'Irlande s'efforcerait néanmoins de s'associer au Marché commun.

[1] M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie, représente le gouvernement français lors de la quinzaine française organisée en avril 1962.

[2] M. Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, se rend à Dublin du 5 au 9 mai 1963.

[3] M. Aiken, ministre des Affaires étrangères d'Irlande, se rend à Bruxelles les 28-29 novembre, où il s'entretient avec M. Spaak et où il ouvre le 29 des conversations exploratoires avec le Marché commun. M. Aiken s'entretient avec les membres de la Commission exécutive pour mettre au point les procédures de contact avec l'Irlande et l'Europe des Six.

[4] M. Sean Lemass, Premier ministre d'Irlande, se rend en visite officielle à Paris les 13-14 octobre 1962. Il est reçu par le général de Gaulle le 13 octobre 1962. L'entretien porte sur la situation internationale et sur les problèmes posés par la candidature de l'Eire à la Communauté économique européenne. M. Lemass est reçu par M. Pompidou, le même jour.

M. Aiken confirme que son pays désire devenir membre de la Communauté économique européenne, mais qu'il éprouverait de grandes difficultés à le faire si la Communauté ne lui offrait pas des possibilités équivalentes à celles dont il jouit de la part de la Grande-Bretagne en matière agricole et industrielle. Si l'Irlande ne peut pas devenir membre, du moins espère-t-elle pouvoir conclure un arrangement qui lui permettrait d'accroître ses échanges avec l'Europe. Pour l'instant, sa balance commerciale avec les Six lui est défavorable dans la proportion de 4 ou 5 pour 1. Cette situation s'est néanmoins améliorée récemment, en particulier à l'égard de la France, à laquelle l'Irlande achète des produits industriels, et notamment des voitures à des prix raisonnables. L'exposition française de l'an dernier y a d'ailleurs contribué. Il est certes difficile de prévoir les modalités d'une association au cas où l'Irlande ne pourrait pas devenir membre du Marché commun. Il serait de toute façon nécessaire d'aménager les tarifs. Alors qu'il y a trente ans l'Irlande dépendait entièrement pour ses importations de la vente de ses produits agricoles, actuellement ses exportations industrielles et les revenus provenant du tourisme équivalent au montant des exportations agricoles [1].

Le général de Gaulle comprend fort bien ces difficultés et aussi le désir de l'Irlande de s'associer au Marché commun, même si la Grande-Bretagne n'y adhérait point. La France n'y serait pas opposée. Le fait n'en demeure pas moins que les échanges de l'Irlande ne seraient pas beaucoup modifiés si elle entrait ou si elle n'entrait pas au Marché commun. Bien que la Grande-Bretagne ne soit pas dans le Marché commun, son commerce avec l'Europe a augmenté. Toutefois, pour beaucoup de raisons, politiques, économiques et historiques, la France est favorable à l'Irlande, ainsi qu'à l'entrée de celle-ci dans l'ensemble européen.

M. Aiken déclare qu'après avoir été coupée de l'Europe par la Grande-Bretagne pendant sept cents ans, l'Irlande, pour des raisons historiques aussi, désire être associée à l'Europe. Celle-ci devrait cependant lui offrir un arrangement analogue à celui qui lui permet d'équilibrer ses échanges (à concurrence de 100 millions de livres dans les deux sens) avec la Grande-Bretagne, en particulier pour ses exportations de bétail et de produits industriels, en échange desquelles l'Irlande donne une préférence aux produits anglais. Il lui serait difficile d'abandonner sans compensation un tel régime.

Le général de Gaulle demande si l'Irlande a défini une position pour les prochaines négociations du *Kennedy-Round*.

M. Aiken répond par la négative. L'Irlande ne faisant pas partie du GATT, elle adopte pour l'instant une attitude de *wait and see*. D'ailleurs de telles négociations n'offrent pas le moyen le plus commode pour résoudre les difficultés de la balance des paiements. Il serait plus facile d'utiliser un système tel que celui qu'avait organisé l'Union européenne de paie-

[1] Pour une vue générale de la situation en Irlande, se reporter à la note du Département en date du 19 novembre, non reproduite.

ments. En quelques années, celle-ci avait en effet permis de se débarrasser des accords bilatéraux et elle avait accru de 40 % les échanges intra-européens. Un système analogue pourrait être créé auprès de l'OCDE actuelle, en collaboration entre l'Europe, les États-Unis et le Canada, afin de constituer des excédents de moyens de paiements qui seraient mis à la disposition du groupe. Dans l'Union de paiements de l'OECE, les membres devenaient créanciers pour le montant de leur cotisation, et ils avaient pu ainsi constituer une situation européenne créditrice et faire face à la pénurie en or et en dollars. Une union de paiements au sein de l'OCDE pourrait tripler, même quadrupler ces crédits.

Le général de Gaulle prend note de cette suggestion. Il demande si l'industrialisation du pays n'a pas fait baisser l'émigration.

M. Aiken répond par l'affirmative : si en 1956 le nombre des émigrants avait atteint 60 000 (c'était la pire année à cet égard), le chiffre est tombé l'année dernière à 12 000, alors que la population s'accroissait de 30 000 personnes. C'est la première fois, depuis la grande famine d'il y a vingt ans, que la population marque une courbe croissante. Le chiffre de la population de la République est de 3 000 000, celui de l'Ulster est de 1 250 000.

Avant de se retirer, M. Aiken insiste sur le plaisir qu'éprouveraient le gouvernement et le peuple irlandais à recevoir l'année prochaine le général de Gaulle. Celui-ci en prend bonne note.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

206

COMPTE RENDU

ENTRETIEN AVEC M. CASTIELLA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ESPAGNE

le 20 novembre 1963 à 17 heures

C.R. Secret.

Étaient présents :

Espagne	*France*
M. Castiella	MM. Couve de Murville
Le comte de Motrico	Lucet

M. Castiella – Je vous ai suivi de peu aux États-Unis. Au cours de ce voyage à Washington [1], j'ai dit aux Américains que j'étais fier d'avoir, pour

[1] En septembre-octobre, à l'occasion de l'ouverture de la dix-huitième assemblée générale des Nations Unies, le 17 septembre à New York. Le 10 octobre, le président Kennedy a reçu M. Castiella à Washington. Le 8 octobre a été signé à Washington un accord de coopération culturelle hispano-américain.

ma part, contribué à l'amélioration des relations de l'Espagne et de la France. Je leur ai dit aussi que nous tenions à ce que ce rapprochement soit encore plus étroit. J'ai dit au président Kennedy qu'il arrivait au général de Gaulle d'exposer parfois des positions différentes des nôtres, mais dans l'ensemble nous pouvions dire que nous étions d'accord avec le président de la République française dans une proportion de soixante-dix pour cent. Ceci était d'ailleurs vrai aussi des autres pays européens. M. Kennedy a paru en convenir.

Nous avons conclu des accords satisfaisants [1] avec les États-Unis et nous avons pu avoir avec les Américains des conversations intéressantes sur le conflit algéro-marocain, qui nous préoccupe beaucoup. Mais bien que nos relations avec les États-Unis se soient sensiblement renforcées, nous ne voulons pas nous séparer pour autant de l'Europe et nous démentons toutes les spéculations qui ont pu être faites à cet égard.

M. Couve de Murville. – Il est en effet important de dissiper une idée fausse qui se répand dans le monde, suivant laquelle il n'est pas possible à un pays d'être à la fois bien avec les États-Unis et bien avec la France. Je l'ai dit aux Américains en ce qui concerne l'Allemagne. Ceci ne veut pas dire qu'il ne subsiste pas des différends entre les Américains et nous. Il en existe un en particulier, qui est primordial : les Américains n'aiment pas notre force nucléaire indépendante. C'est pourtant un fait. Cette force nucléaire a une signification militaire peut-être limitée, mais elle traduit notre volonté d'avoir une défense indépendante, et dans le monde, il n'est pas possible d'être indépendant si l'on n'assure pas sa propre défense. Notre politique est d'ailleurs utile pour l'ensemble des pays européens.

M. Castiella. – Ce point de vue est partagé par notre ambassadeur à Washington, M. Garrigues, qui est un admirateur fervent du général de Gaulle.

M. Couve de Murville. – Avant de vous recevoir, j'ai tenu à relire l'accord que vous avez passé avec les États-Unis. Je le trouve très bien et n'ai aucune objection à formuler. Il est bon que vous ayez confirmé l'accord sur les bases militaires et que vous ayez passé avec les Américains une sorte d'accord de coopération.

M. Castiella. – Cet accord a été dans l'ensemble bien accueilli aux États-Unis, sauf de la part de quelques milieux intellectuels de gauche, tel que le journaliste du *New York Times,* M. Matthews, le père spirituel de Castro. Mais, dans l'ensemble, contrairement à ce que m'avait laissé craindre M. Rusk, les réactions hostiles ont été très rares.

[1] Du 16 au 27 septembre se tiennent les négociations hispano-américaines sur le renouvellement des accords de défense conclus en 1953 entre les deux pays. Ces accords se composent de trois textes : un accord d'assistance militaire, un accord de défense prévoyant la construction de onze bases, dont sept navales et quatre aériennes, un accord d'aide économique. Les États-Unis et l'Espagne renouvellent pour cinq ans leurs accords de défense et d'assistance économique. Par ailleurs, les États-Unis s'engagent à défendre l'intégrité de l'Espagne et garantissent formellement sa défense. Un comité consultatif sur les questions de défense est créé. Sur le sujet, voir *La Documentation française,* Articles et Documents, n° 01548 du 19 octobre 1963.

M. Couve de Murville. – La question ne se pose évidemment pas de la même façon aux États-Unis qu'en Europe, où les réactions sont plus vives, en raison de la présence des exilés.

M. Castiella. – Dans l'ensemble, je suis très content de ces accords avec les États-Unis. Ils se sont faits dans une bonne atmosphère. Bien entendu, tout n'a pas été publié ; il y a des accords secrets. Il a été décidé en particulier que lorsqu'il se produirait des *major changes*, il faudrait renégocier. Ceci s'applique en particulier à la question des *Polaris*. Nous avons créé des commissions militaires mixtes.

Dans l'ensemble, si la négociation a été utile, c'est qu'elle a pu être traitée par la voie diplomatique. Nous aurions certainement abouti à un désastre, si nous avions laissé les militaires discuter seulement entre eux. Dans des négociations de ce genre, il faut laisser l'initiative aux diplomates, et je dis cela bien entendu du point de vue général, en pensant plus particulièrement aux questions que nous pouvons avoir à débattre avec vous.

M. Couve de Murville. – C'est en effet par définition aux ministères des Affaires étrangères de négocier des accords, même s'ils n'arrivent pas toujours à le faire à cent pour cent.

M. Castiella. – L'intérêt de l'accord avec les États-Unis est qu'il traite d'un ensemble. Nous ne serions arrivés à rien si nous avions voulu traiter les divers points isolément.

M. Couve de Murville. – Que pensez-vous de la situation au Maroc ?

M. Castiella. – La situation du Maroc [1] nous préoccupe vivement, car nous y avons de grands intérêts. Nous avons reçu une série d'émissaires, venus nous demander des armements. Nous les avons accueillis aimablement, car nous sommes plus près du Maroc, ne serait-ce que pour des raisons géographiques, qu'aucun autre pays d'Afrique. Mais nous avons recommandé aux Marocains de tâcher d'aboutir à un règlement pacifique et nous ne les avons pas encouragés à se livrer à une course aux armements.

M. Couve de Murville. – Cette affaire algéro-marocaine est évidemment très ennuyeuse, bien qu'elle s'apaise pour le moment, car elle risque de dépasser les limites d'un conflit frontalier.

M. Castiella. – Il faut dire que les Marocains ont une certaine responsabilité, car ils ont écouté certains nationalistes outranciers qui se livraient à des surenchères territoriales, tel Allal El-Fassi. Celui-ci est un être étrange. Je l'ai reçu il y a quelque temps dans mon bureau et il s'est plaint devant moi du traité secret qui existait entre la France et l'Espagne. Je lui ai dit que n'étant pas musulman, je ne pouvais jurer sur le Coran, mais que, la main sur la Bible, je pouvais lui affirmer que depuis six ans que j'occupais ce ministère, je n'avais jamais vu ce traité secret et que je savais très bien qu'il n'existait pas. M. Allal El-Fassi m'a répondu qu'il en avait le texte.

[1] Sur le conflit frontalier algéro-marocain, voir plus haut n° 197.

M. Couve de Murville. – Je n'ai rencontré moi-même qu'une fois M. Allal El-Fassi dans ce bureau. Il essayait de me persuader que M. Ben Bella, qui faisait la grève de la faim, allait se laisser mourir...

M. Castiella. – L'ennui avec les Arabes, c'est que l'on ne peut jamais être sûr d'être d'accord avec eux. Ils n'attachent aucune importance aux accords qu'ils signent. C'est pourquoi, lorsque nous avons décidé de retirer nos troupes des protectorats, nous avons préféré agir par acte unilatéral, en mettant les Marocains en face d'un fait accompli. Ils ne nous en ont d'ailleurs eu aucune gratitude et continuent à se plaindre que nous maintenions des troupes à Ceuta et à Mellila. Néanmoins, dans l'ensemble, nos relations avec le Maroc se sont nettement améliorées. Elles l'étaient du moins du temps de M. Balafrej : c'était un homme honnête avec lequel il avait été possible de convenir certains accords de procédure qui ont été tenus.

M. Couve de Murville. – Pour notre part, je puis dire que nous avons de bons rapports avec le Maroc et avec la Tunisie. Comme vous le savez vous-même, nous avons retiré unilatéralement nos troupes et nos navires de Bizerte, sans accord formel. Nos relations sont plus difficiles avec l'Algérie, qui exerce un certain chantage sur le pétrole.

M. Castiella. – Je vous signale à ce sujet que M. Ben Bella nous a envoyé un émissaire pour la question de l'écoulement de leur gaz naturel.

M. Couve de Murville. – Nous savons en effet que les Algériens voudraient construire eux-mêmes un gazoduc, sans savoir d'ailleurs comment ils le paieront. Déjà, en contradiction avec les accords d'Évian [1], ils veulent faire eux-mêmes un oléoduc.

M. Castiella. – Que pouvez-vous me dire sur l'Europe ?

M. Couve de Murville. – Comme vous le savez, une crise a éclaté en janvier dernier [2]. Elle était inévitable, car il était impossible d'arriver à un accord avec la Grande-Bretagne. Le Marché commun ne s'est pas disloqué pour autant. Il a surmonté l'orage. En juillet dernier, les abaissements de tarifs ont été faits normalement ; nous avons l'espoir de régler avant le 31 décembre les questions agricoles. Ceci consolidera le Marché commun et marquera un grand progrès. Il est plus difficile d'imaginer les développements politiques, en raison de l'attitude de la Grande-Bretagne qui fait tout pour empêcher l'Europe de se constituer politiquement. Avec la Grande-Bretagne, nous sommes d'ailleurs dans une phase d'apaisement. Nous reprenons contact dans le cadre de l'UEO et les Anglais sont les premiers à admettre qu'il n'y a rien d'autre à faire, avant leurs élections, que d'attendre. En ce qui concerne les autres pays de la zone de libre-échange, ceux qui sont le plus préoccupés par la situation actuelle sont le Danemark et l'Autriche. Le premier de ces deux pays est fournisseur à la fois pour l'Allemagne et pour l'Angleterre, le second fait plus de 50 % de

[1] Sur les accords d'Évian, voir *DDF,* 1962-I, n°s 90, 91.

[2] Allusion à la conférence de presse du général de Gaulle du 14 janvier 1963. En voir le texte dans l'*Année politique 1963,* partie documentaire, textes, pp. 397-404.

son commerce avec le Marché commun. Il sera nécessaire d'arriver, avec l'un comme l'autre, à des accommodements.

Nous avons passé un accord d'association avec la Turquie [1], résultat d'une longue négociation qui était indispensable après l'accord avec la Grèce [2]. En ce qui concerne l'Espagne, je comprends que, sans poser formellement votre candidature, vous souhaitez une association avec le Marché commun. Sauf en ce qui concerne le cas de la Turquie, nous n'avons pas encore discuté vraiment ces problèmes d'association. D'autre part, nous devons bien noter que parmi nos partenaires, surtout ceux du Benelux, il n'y a guère tendance à aller de l'avant en ce qui vous concerne. Seules la France et l'Allemagne sont d'accord.

M. Castiella. – Nous sommes préoccupés non seulement de l'aspect politique de la question, mais aussi de son côté strictement commercial. Nous notons que vous êtes amenés à faire des avantages aux pays du Maghreb qui sont à notre détriment.

M. Couve de Murville. – Je trouve plutôt que l'évolution est à votre avantage. Après la nationalisation des terres en Algérie, nous n'allons pas continuer à accorder des contingents spéciaux aux producteurs de fruits algériens. D'ailleurs avec les nationalisations, ces productions, surtout celles d'oranges, vont diminuer.

M. Castiella. – Oui. Mais j'estime qu'il faut donner un coup d'œil politique sur l'ensemble de ces affaires économiques. Je ne parle pas seulement de nos relations bilatérales, mais pour l'ensemble du Marché commun.

Le comte de Motrico. – Je me permets de corriger légèrement le Ministre : ce que nous voudrions, c'est que ce coup d'œil politique soit donné avant tout sur les relations franco-espagnoles elles-mêmes. La même chose peut être faite subsidiairement et parallèlement pour le Marché commun.

M. Couve de Murville. – Avez-vous des contacts avec les Commissions de Bruxelles ?

M. Castiella. – Oui, mais seulement à titre d'observateurs. Nous voudrions des conversations beaucoup plus techniques.

M. Couve de Murville. – Je suis d'accord avec vous sur ce point et nous pourrions, pour notre part, pousser de telles conversations et nous concerter entre nous sur certaines des questions à aborder.

M. Castiella. – Je suis très heureux de vous entendre dire que vous pourriez nous appuyer auprès de la Commission, mais n'oubliez pas l'Espagne lorsque vous accordez des différences de tarifs à d'autres pays et en particulier à ceux de l'Afrique du Nord.

[1] Le 12 septembre 1963 est signé à Ankara le traité sur l'association de la Turquie à la Communauté économique européenne.

[2] Le 30 mars 1961, la Grèce est associée au Marché commun. Voir *DDF*, 1961-I, n°s 166, 183, 314.

M. Couve de Murville. – L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont maintenant pour nous des pays étrangers. L'Espagne l'est aussi naturellement. Nous traitons les questions sur le plan politique et nous sommes bien conscients que c'est ainsi qu'il faut aborder les choses avec vous.

M. Castiella. – Je suis d'accord sur cette vue réaliste des choses.

M. Couve de Murville. – Notre intérêt est de voir l'Espagne se développer économiquement et politiquement, comme l'a fait l'Italie après la guerre.

M. Castiella. – Je voudrais maintenant aborder quelques petits problèmes en cours [1]. Il y a d'abord la question de l'accord commercial [2]. La balance commerciale est en votre faveur pour plus de 100 millions de dollars. Les concessions que vous nous faites actuellement sont de l'ordre d'un million. Nous voudrions des avantages pour nos vins et vous invoquez, ce que nous comprenons, des difficultés d'ordre intérieur. Mais nous pourrions chercher à réduire un peu le déséquilibre. Ceci nous aiderait dans notre politique intérieure et je vous rappelle que dans notre global avec les États-Unis, ceux-ci ont su le faire et se montrer tolérants sur de petits problèmes de cet ordre.

Le comte de Motrico. – Il est très important de noter en effet qu'avec les Américains, la déclaration d'intention commune a permis de résoudre l'ensemble des problèmes techniques.

M. Castiella. – Nous ne cherchons pas à inventer une autre politique que celle que nous suivons fidèlement depuis que je suis au ministère des Affaires étrangères. Nous voudrions développer notre rapprochement avec la France et nous n'entendons pas nous livrer à une politique de marchandage.

Le comte de Motrico. – Le moment actuel est important psychologiquement. Nous sommes à la fois en train de développer un plan général de productivité et de libéraliser notre vie économique et politique. Il y a intérêt à ce que l'on paraisse nous comprendre.

M. Couve de Murville. – C'est un fait que votre plan de stabilisation a été un succès plus grand encore que l'on ne pouvait l'espérer.

M. Castiella. – J'insiste pour que vous nous aidiez à aboutir à la signature de cet accord commercial. Nous ne pouvons pas avoir une balance commerciale qui est déséquilibrée partout.

M. Couve de Murville. – Je vous rappelle pourtant que le déficit de la balance commerciale n'est pas nécessairement en soi-même une chose mauvaise. Cela indique même souvent que les choses vont bien et que

[1] Se reporter aux deux dépêches de Madrid n°s 1160/EU et 1186/EU, respectivement des 24 octobre et 7 novembre, intitulées, la première « Conversation de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires extérieures d'Espagne », la seconde « Réflexions sur les rapports franco-espagnols », non reproduites.

[2] Le 28 novembre est signé l'accord commercial franco-espagnol. Il est précédé, le 25 novembre, de la signature d'un accord financier franco-espagnol par lequel la France consent à l'Espagne un crédit de 750 millions de F se décomposant en deux parties : 600 millions sous forme de « crédit fournisseur », 150 millions en prêt direct du Trésor.

l'activité est grande dans le pays qui prétend en souffrir. Mais je reconnais que, pour l'opinion, ceci ne se présente pas sous un aspect technique, mais psychologique.

M. Castiella. – Il y a aussi entre nous la question de l'établissement d'une base de *tracking* pour vos satellites aux Canaries [1]. Un de mes collaborateurs, M. de Nerva, a eu ce matin un entretien avec un de vos collaborateurs. Il a eu l'impression qu'il aurait pu aboutir à un accord avec lui s'il n'y avait pas eu là la présence d'un général, qui a fait tout échouer. C'est pourquoi je voudrais que toutes ces questions soient traitées entre diplomates.

Le comte de Motrico. – Je voudrais pourtant noter que sur le plan des états-majors, les rapports militaires franco-espagnols sont très bons [2].

M. Castiella. – Je ne dis pas que les militaires ne soient pas prêts à coopérer, mais il faut encore leur donner une impulsion politique.

M. Couve de Murville. – Nous allons réfléchir pour notre part à tout ce que vous nous avez dit et à ce que vous avez impliqué.

M. Castiella. – Je voudrais vous rappeler que notre pays évolue pour l'instant dans tous les domaines vers un plus grand libéralisme et que cela se heurte à des oppositions.

M. Couve de Murville. – Ceci arrive aussi chez nous. J'espère que cela ne vous gêne pas, même quand les critiques viennent des ecclésiastiques.

M. Castiella note qu'il a compris l'allusion : J'ajoute que je voulais prendre un exemple de ce qui ne va pas dans nos relations. *Le Monde* d'aujourd'hui, dans un éditorial sur le Concile, écrit : « Les pouvoirs publics sont tenus de respecter la liberté religieuse (...) Il est facile de discerner les implications concrètes de cette doctrine au franquisme, aussi bien qu'aux démocraties populaires. » Étant donné les efforts que je fais pour obtenir cette liberté, en me heurtant souvent violemment à notre clergé, je trouve des remarques de ce genre dans des journaux particulièrement désagréables. De même, le même journal fait tout un sort à un dénommé M. Bergamin, qui vient de publier des livres chantant les louanges du communisme. J'avais obtenu autrefois du général Franco que cet écrivain pût retourner en Espagne et nous le laissions écrire ce qu'il

[1] Voir le compte rendu de cet entretien dans la note rédigée pour le Ministre, Paris, 20 novembre 1963, non reproduite, dans laquelle il est rapporté que M. de la Granville, assisté du général Aubinière, directeur général du CNES, reçoit le 20 novembre M. de Nerva pour reprendre la discussion du projet de protocole pour l'installation d'une station spatiale aux Canaries. Sur cette station spatiale, se reporter à la dépêche de Madrid, non reproduite, n° 496/QS du 17 avril 1963, intitulée « stations de poursuite de satellites artificiels ». Au mois d'août 1963, un protocole est remis au gouvernement espagnol tendant à accorder à la France l'autorisation d'installer et de faire fonctionner dans l'île de la Grande Canarie une station de téléguidage et de télémesure de satellites artificiels.

[2] La coopération militaire s'établit en premier lieu au Sahara, puis en Méditerranée et sur les côtes africaines à la suite des visites à Madrid des généraux Lorillot (avril 1959), Noiret (avril 1960) et la venue à Paris du général Muñoz Grandes en mars 1961. Plus récemment, le général Ailleret s'est rendu en Espagne du 3 au 5 février 1963, où il a plusieurs entretiens avec le général Muñoz Grandes, vice-président du Conseil et chef du haut état-major, et les ministres des trois armes.

voulait, mais dans un geste de provocation, il s'est réfugié à l'ambassade d'Uruguay pour attirer l'attention sur lui, alors que nous ne le poursuivions pas. Tout ceci paraît mal compris hors d'Espagne.

M. Couve de Murville. – Je reconnais que lorsque l'on parle de votre régime, la presse a tendance à employer un certain nombre de clichés.

M. Castiella. – Il reste une dernière question : celle d'un accord technique que vous voulez faire avec nous aux Baléares pour le relais de votre télévision vers l'Afrique du Nord [1]. Nous sommes bien d'accord pour traiter avec vous, mais nous voudrions une certaine objectivité dans l'information. Après tout, plus de six millions d'Espagnols regardent chaque jour la télévision française. Nous voudrions donc, avant de vous autoriser à ce relais, nous mettre d'accord avec vous sur la nature des informations qui seront données.

M. Couve de Murville. – Je reconnais qu'en accordant le relais, vous prenez une responsabilité politique quant à nos émissions.

M. Castiella. – C'est pourquoi, pour l'ensemble de ces problèmes, il faut arriver avec vous à un accord général.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1963.)

207

Compte rendu de l'entretien en tête-à-tête entre le Général de Gaulle et le Chancelier Erhard

I

21 novembre 1963, 11 h 30 à 13 h 10

C.R.

Le général de Gaulle exprime sa satisfaction de recevoir le Chancelier parce qu'il est le chef du gouvernement allemand et qu'il inspire au Général beaucoup de sympathie. Il voudrait aborder franchement avec lui les affaires communes.

Le chancelier Erhard se félicite de ce que sa première visite à l'étranger soit pour la France, qu'il n'y ait pas d'ordre du jour et que l'on puisse aborder librement les sujets en suspens. Même si cette confrontation ne devait pas conduire à un accord immédiat, il importe de bien connaître les points de vues respectifs. Quels sont ces sujets ? Il y a en premier lieu Bruxelles et les problèmes agricoles, puis les questions européennes dans

[1] L'accord sur le relais des Baléares est subordonné par M. Fraga Iribarne au rappel préalable du représentant à Madrid de la RTF.

leur ensemble (le Chancelier répète ce qu'il a déjà dit au Général à Ernich [1], que le noyau d'intégration franco-allemand est insuffisant), la politique commune au sein de la CEE, la négociation Kennedy, la défense commune et l'Alliance atlantique.

Le général de Gaulle voudrait d'abord expliquer son attitude et celle de la France au sujet du Marché commun. Quand il est arrivé aux affaires, le traité de Rome existait et son gouvernement a désiré l'appliquer. Ce traité institue la communauté entre six pays et implique des efforts et des sacrifices. Tous les Six ont intérêt à établir cette communauté et, pour ce qui est de l'industrie, ils sont entrés dans la voie de la réalisation. Ce n'est pas encore le cas pour l'agriculture. Les six pays, et en particulier la France, ne peuvent pratiquer une économie commune sans y incorporer l'agriculture ; sinon ce serait un déséquilibre que la France ne pourrait supporter à la longue. Cette communauté doit être réalisée dans les domaines industriel et agricole. Elle ne doit pas constituer non plus une citadelle. La France ne veut pas d'autarcie, qui ne correspond plus à la situation du monde. Elle a fait de grands progrès industriels et ne craint pas le développement des échanges. Elle n'a nullement l'intention de faire bloc avec ses partenaires contre les Anglo-Saxons.

Le chancelier Erhard approuve cette thèse, qui correspond à ses propres convictions. Il a toujours prétendu que l'expansion industrielle française serait bienfaisante pour la France comme elle l'a été pour l'Allemagne. Les industries des deux pays coopèrent d'ailleurs très étroitement dans leurs associations professionnelles et il ne semble pas qu'il y ait actuellement de problèmes industriels à évoquer, d'autant moins que le traité de Rome prévoit dans ces domaines des solutions automatiques, notamment en matière de réduction tarifaire. Pour l'agriculture, en revanche, le traité ne fait qu'évoquer le sujet en laissant subsister de nombreuses lacunes, qui devront par la suite être comblées. Il existe déjà trois règlements en vigueur [2], trois autres sont en voie de négociation [3] et l'Allemagne fera tout ce qu'elle pourra pour conduire ceux-ci à bonne fin. Certes, elle a en même temps le souci de maintenir ses courants commerciaux traditionnels avec les pays tiers, tout en admettant que des préférences existeront évidemment au sein de la Communauté. Il faudrait par conséquent envisager des réalisations concomitantes en matière industrielle et agricole, ce qui d'ailleurs est conforme à la thèse américaine (le *Kennedy Round* inclut les produits agricoles), et définir une attitude commune en vue des négociations avec les Américains qui permette de diminuer les distorsions compétitives (les Allemands ne sont pas non plus des anges).

Le progrès des négociations de Bruxelles dans ce domaine est assez rassurant. Il existe cependant une difficulté particulière en Allemagne, qui

[1] Allusion à l'entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le vice-chancelier Erhard le 4 juillet, lors de la visite officielle effectuée par le Président français en République fédérale les 4 et 5 juillet. Sur le sujet, voir ci-dessus le n° 6.

[2] Se reporter à l'*Année politique 1962,* pp. 382-383.

[3] Voir le télégramme n°s 2038-2048 du 22 décembre, de Bruxelles Delfra, reproduit ci-dessous sous le n° 254.

est celle du prix des céréales. Le Chancelier a déjà exposé son point de vue à ce sujet au Général lors de leur rencontre à Ernich et, depuis lors, il n'en a pas changé. Il faut tenir compte des préoccupations des agriculteurs. L'attitude du président de la confédération allemande des agriculteurs, M. Rehwinkel, semble s'assouplir et il est prêt à examiner le dernier document de la Commission européenne. Le Chancelier lui a demandé de l'étudier, de le compléter le cas échéant, voire même de suggérer des solutions de rechange. Le gouvernement et le Parlement allemands en discuteront à leur tour pour provoquer une décision.

Le Chancelier pense qu'il faut attaquer ces problèmes courageusement et ne pas tergiverser. Les paysans ont besoin de sécurité. C'est ce qui devrait nous inciter à résoudre rapidement et non pas progressivement l'ensemble de ces questions.

Le général de Gaulle n'a pas d'objection à formuler contre cette thèse. La Commission de Bruxelles semble avoir travaillé objectivement. Les règlements sur les produits laitiers, la viande bovine et le riz paraissent acceptables. Reste l'affaire des céréales. La commission a fait une proposition qui peut constituer une base de négociation. Il était convenu à Bruxelles d'en terminer à une certaine date. Il est indispensable de le faire, sinon on n'aboutira jamais.

Le gouvernement français connaît les problèmes agricoles allemands et sait que l'agriculture allemande se trouve dans une situation particulière et qu'elle est soutenue pour les prix, ce qui, d'ailleurs, n'est pas très conforme à l'esprit du traité de Rome.

L'impression s'était créée en France que le gouvernement fédéral, tout en voulant en principe aboutir à Bruxelles, ne faisait pas de grands efforts pour y arriver. La proposition Mansholt [1] ne nous est pas indifférente. Elle aurait pour conséquence d'augmenter tous les prix agricoles français. Si l'Allemagne vit pour une partie seulement sur sa production agricole nationale, elle en importe de larges quantités. La France, elle, doit se reposer intégralement sur son marché agricole intérieur. C'est pourquoi la proposition Mansholt constituerait pour elle un très grand sacrifice. L'Allemagne aurait bien entendu elle aussi sa part de sacrifice à supporter.

Le chancelier Erhard déclare qu'il faut séparer la viande, les produits laitiers et le riz des céréales. Si, pour les premiers, il est possible d'accepter très rapidement la réglementation prévue, il sera impossible de régler avant la fin de l'année ou le début de l'année prochaine le problème délicat du prix des céréales. La proposition Mansholt mérite une étude approfondie. Les agriculteurs ne l'ont pas non plus écartée de prime abord. Le gouvernement allemand n'est pas en mesure de trop attendre, car les élections générales d'automne 1965 approchent et les partis politiques de la coalition gouvernementale seraient en très mauvaise posture si cette question fondamentale ne trouvait pas prochainement de solution.

[1] Pour le contenu du plan Mansholt sur le niveau commun des prix des céréales dans la CEE, voir le télégramme n°s 1693-1701 du 6 novembre, non reproduit.

Le Chancelier est résolu à faire avancer le plus vite possible cette affaire, mais il ne peut, à l'heure actuelle, s'engager sur une date ni sur l'aspect définitif de la réglementation qui interviendra.

En ce qui concerne la politique de la CEE, l'impression existe que cet organisme essaie de s'attribuer des prérogatives autres que celles prévues au traité sans pour autant faire avancer les problèmes politiques.

Les gouvernements abandonnent une compétence après l'autre au Conseil des ministres et le moment viendra où nous serons privés de toute souveraineté, ce qui placerait les gouvernements entre deux chaises, puisque ceux-ci auraient cessé d'être responsables vis-à-vis de leurs peuples, sans que l'administration européenne ait pour autant les moyens de les remplacer. Le Chancelier ne veut pas traiter aujourd'hui de la forme politique de l'Europe. Il note cependant que la situation s'est améliorée. Le problème de l'admission du Royame-Uni dans la Communauté n'est plus à l'ordre du jour, ni avec les conservateurs, ni avec les travaillistes et les Six sont vraiment entre eux. Il demande au Général si celui-ci voit une possibilité de renforcer la cohésion politique entre les Six.

Il a été précisé, lors de la conclusion du traité d'amitié franco-allemand, qu'il ne s'agissait pas d'une institution exclusive. Ne devons-nous pas essayer de déclencher en Europe des forces politiques pour que ce traité constitue un pôle d'attraction ? Sans vouloir rêver d'une forme politique européenne déterminée, il faudrait dépasser le noyau franco-allemand et ranimer les relations avec nos partenaires.

Le général de Gaulle est satisfait d'apprendre que, pour le Chancelier, trois règlements agricoles devront être conclus à la date fixée. Pour ce qui est du blé, le Général prend note avec regret de ce que lui a dit le chancelier Erhard. Si cet accord n'intervient pas en décembre, pourquoi le ferait-on en janvier, février ou mars, et comment pourrait-on aborder le *Kennedy Round* ?

Le chancelier Erhard admet qu'il y a eu trop d'atermoiements en matière de fixation du prix des céréales en Allemagne. Ce fait est dû à des raisons politiques. Malgré la difficulté de ce problème, il ne reculera pas devant lui, mais il lui faut une majorité parlementaire et les délais prévus paraissent trop courts pour y arriver, surtout en raison des vacances de Noël. Sa bonne volonté est entièrement acquise et il est exactement du même avis que son prédécesseur mais, aussi curieux que cela puisse paraître, en Allemagne, comme probablement en France aussi, les fractions politiques, qu'elles soient de l'opposition ou de la coalition gouvernementale, s'accordent toujours pour la surenchère sur le terrain agricole. Il s'agit de poursuivre constamment le dialogue avec le Parlement qu'il faudra persuader du bien-fondé de l'attitude gouvernementale.

Le général de Gaulle mesure l'importance du problème agricole en Allemagne et il comprend les difficultés du gouvernement allemand. Celles de la France ne sont pas moins importantes. Que faudrait-il faire si le Marché commun ne se faisait pas ? Faudrait-il avoir recours à de simples traités de commerce ?

Le chancelier Erhard est convaincu que le Marché commun se réalisera. Cet engagement a été pris par l'Allemagne et elle s'y tiendra. S'il n'y a pas de solution immédiate parfaite pour un problème, peut-être faudra-t-il fixer des étapes progressives de sorte que l'agriculture puisse s'y préparer. Le Chancelier a la ferme volonté d'aboutir au règlement sur les céréales.

Le général de Gaulle est persuadé de cette bonne volonté, mais si on ne peut pas surmonter les difficultés, il faudra bien le reconnaître. Espérons qu'on n'en viendra pas là. Si l'Allemagne a des propositions à faire sur les étapes à prévoir, elle les fera connaître à Bruxelles.

Le chancelier Erhard voudrait faire progresser ces problèmes par de nouvelles initiatives politiques communes.

Le général de Gaulle constate comme le Chancelier qu'à Bruxelles la Commission attire peu à peu les responsabilités à elle comme elle attire nos ministres de l'Agriculture, de l'Économie et des Affaires étrangères. Il en résulte pour l'Allemagne comme pour la France une situation politique peu satisfaisante. Ce sont nos gouvernements qui sont responsables et, tout en reconnaissant les mérites de la Commission de Bruxelles, ils ne peuvent souscrire à un système où ils se verraient peu à peu dépouillés de cette responsabilité. À ce propos, le Général donne lecture au chancelier d'un passage du livre de M. Erhard (p. 192) intitulé *Deutsche Wirtschaft* [1].

Le traité d'amitié franco-allemand a été fait pour surmonter un passé d'antagonisme entre les deux pays et pour préparer entre eux un avenir de coopération et de concorde. C'est sa principale raison d'être. Il n'a pas été fait pour instituer un système franco-allemand particulier. Son objectif est de contribuer à l'union de l'Europe.

Dans le passé, des tentatives avaient été faites pour organiser la coopération entre les chefs de gouvernement et les gouvernements à l'échelle des Six ; on s'est réuni à Paris et à Bonn et l'on pensait être arrivé à une proposition pratique de coopération organisée [2]. Nous n'avions pas cherché midi à quatorze heures et nous voulions simplement des réunions périodiques et obligatoires, créer une commission commune qui aurait fait des suggestions mais qui n'aurait pas été responsable. Nul n'était assez naïf pour s'imaginer qu'il suffisait de réunir les chefs de gouvernement autour d'une table pour être toujours d'accord mais, peu à peu, on aurait pris l'habitude de se voir, de se parler et d'exprimer au cours de ces réunions des réalités européennes. Les Allemands étaient d'accord sur ce projet avec la France. L'Italie semblait s'y rallier également lorsque, subitement, elle s'en est à nouveau écartée. La Belgique et les Pays-Bas se sont immédiatement dérobés et ce, pour deux raisons : premièrement, ils savaient que la Grande-Bretagne ne souhaitait pas voir l'Europe s'organiser et, deuxièmement, en tant que petits pays, ils craignaient de ne pas peser

[1] Paru en français sous le titre : *L'Expansion économique allemande*, Paris, Domat-Montchrestien, 1954, 362 p.

[2] Allusion à ce qu'il est convenu d'appeler « le plan Fouchet » ou projet d'union politique européenne, dont l'idée est lancée lors de la réunion à Bonn des chefs d'État ou de Gouvernement des Six, le 18 juillet 1961. Sur le sujet, voir *DDF*, 1961-II, n°s 36, 47.

assez lourd dans de telles réunions, ce en quoi, ils se sont trompés. Ce projet n'a donc pas abouti [1], ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas recommencer. Ou alors, il faudrait renoncer à unir l'Europe sur n'importe quel sujet, même sur les sujets économiques.

Le chancelier Erhard est reconnaissant au Général qu'il veuille bien accepter l'idée d'une nouvelle initiative européenne. À sa grande surprise, il a constaté que la situation avait évolué, que les choses mûrissaient plus rapidement. L'amitié entre nos deux pays est devenue quelque chose d'inébranlable. Le traité n'a fait que la renforcer et plus personne en Allemagne ne met en doute la réalité de ces sentiments amicaux. La venue d'un troisième, quatrième ou cinquième pays ne pourrait plus affecter cette amitié.

Les autres partenaires de la CEE, s'ils n'ont peut-être pas encore complètement corrigé leur attitude, se trouvent pour le moins dans une période de transition. L'Italie estime que ses problèmes internes seraient mieux résolus si elle se rapprochait de la France et de l'Allemagne. Les pays du Benelux ont également changé. La Belgique et les Pays-Bas avaient peur d'être écrasés par notre poids ; ils ont davantage peur aujourd'hui de rester à l'écart et de perdre toute influence. Ils savent aussi que le Royame-Uni n'est pas prêt à engager le dialogue avec eux. C'est pourquoi le moment semble venu de reprendre les conversations et d'en informer l'opinion publique.

Le général de Gaulle se demande par quelle méthode. Après la réunion des chefs de gouvernement à Bonn [2], il s'était rendu à Turin pour y rencontrer MM. Fanfani et Segni [3]. Il a constaté leurs hésitations mais en même temps, il avait déclaré à ses interlocuteurs que si jamais ils se ralliaient aux décisions de Bonn, la prochaine réunion des chefs de gouvernement devrait avoir lieu en Italie. Cette réunion n'a jamais été convoquée. Comment peut-on ranimer cette flamme qui s'est éteinte si vite ?

Le chancelier Erhard a de bonne raisons de supposer que l'Italie serait heureuse de la reprise de ces négociations. Cela ne fait pas de doute pour M. Segni, qui estime que la situation intérieure italienne s'en trouverait améliorée. Les brouillards d'antan se sont dissipés et le moment semble opportun de reprendre cette affaire. Il faudrait une réunion des chefs de gouvernement non pas pour préciser certaines questions techniques ou des problèmes de politique intérieure, mais pour faire déferler la vague européenne. Une telle réunion devrait être bien préparée. Le Chancelier a senti, au moment où il a annoncé ses visites, que l'Italie aimerait beaucoup reprendre ce train en marche et s'il va à Rome (il est question d'une visite entre le 6 et le 12 janvier), il aimerait annoncer que le Général et

[1] Le plan Fouchet est mis en échec lors de la conférence de Paris le 17 avril 1962, voir *DDF*, 1962-I, n°s 17, 51, 79, 132, 170, se reporter également à l'*Année politique 1962*, pp. 407-408.

[2] Réunion de Bonn du 18 juillet 1961.

[3] Le général de Gaulle se rend à Turin le 4 avril 1962. Se reporter à l'*Année politique 1962*, pp. 444-445.

lui-même ne verraient pas d'inconvénients à reprendre ces négociations sur des sujets bien délimités.

Le général de Gaulle n'y voit aucun inconvénient mais il ne faudrait pas envisager de grands règlements, de grandes lois internationales ou supranationales, mais simplement des réunions entre chefs d'État ou de gouvernement assistés des ministres intéressés, pour examiner les questions communes à l'Europe. La Commission politique existe d'ailleurs toujours ; elle est actuellement présidée par M. Cattani [1] et elle pourrait proposer un ordre du jour, à la suite de quoi le gouvernement italien inviterait les chefs de gouvernement à se réunir à Rome.

Le chancelier Erhard pense qu'une telle initiative ferait également avancer les travaux de Bruxelles, à qui il faut toujours des impulsions nouvelles pour ne pas étouffer sous la technocratie. Les problèmes agricoles seraient plus aisément résolus s'il y avait un nouvel espoir d'une entente politique et d'un esprit réellement européen. Il n'est malheureusement pas possible au Chancelier de se rendre à Rome avant la fin de l'année mais, si le Général en était d'accord, il s'entretiendrait de cette question avec le gouvernement italien au cours des premières semaines du mois de janvier.

L'entretien s'est terminé à 13 h 10.

II

21 novembre 1963, 17 h à 18 h 45 [2]

Le chancelier Erhard informe tout d'abord le Général de ses conversations avec M. Pompidou [3] et aimerait aborder maintenant les problèmes de la défense et de la stratégie européennes.

Le chancelier n'a pas d'illusion sur les possibilités d'une entente avec la Russie soviétique, principalement en ce qui concerne les problèmes de Berlin et de la réunification. Les Soviets ne s'écarteront pas d'un pouce de leurs positions. Comme on ne peut pas les forcer, il faudra constamment répéter les idées de l'Occident à ce sujet et défendre les droits de l'Allemagne. Le Chancelier est heureux de la fermeté de la France dans

[1] M. Cattani, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, est élu le 5 avril 1962 à la présidence de la Commission d'études pour l'Union politique. Il est le successeur de M. Fouchet à la présidence de la commission des Six.

[2] Les deux entretiens du 21 novembre sont suivis le 22 d'entretiens élargis à l'Élysée, avec la participation du général de Gaulle et du chancelier Erhard assistés de MM. Pompidou, Couve de Murville, Habib-Deloncle, de Margerie, Burin des Roziers, Lucet, Wormser et, du côté allemand, de MM. Schröder, Carstens, Westreck, Klaiber, von Hase, Voigt, Osterheld. Ces entretiens élargis, non reproduits, sont le résumé des conversations déjà tenues entre les deux chefs d'État, ainsi que des échanges de vues entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays.

[3] Cet entretien a lieu le 21 novembre à l'Hôtel Matignon.

la dernière affaire des convois [1]. Il se réjouit également de la communauté de vues qui s'est révélée entre la France, l'Allemagne et les États-Unis sur le problème des crédits à long terme pour l'URSS. Les États-Unis ne se font pas d'illusion non plus sur les résultats qui pourraient surgir de leur dialogue avec les Russes, mais ils veulent le maintenir pour éviter d'atteindre le « seuil critique » de la paix. L'OTAN n'est pas en position de force. Quelques pays seulement y participent pleinement, d'autres à contrecœur et avec très peu de leurs forces armées. L'Allemagne souhaiterait qu'il y ait des liens plus solides et que la politique et la défense soient réellement inséparables. Si une agression soviétique avait lieu, il n'y aurait pas deux batailles : la bataille de l'Allemagne et la bataille de France et une telle distinction serait encore moins concevable s'il s'agissait d'une guerre conventionnelle. Il faut une force de frappe aussi efficace que possible pour repousser toute tentative belliqueuse et l'Allemagne est tout à fait d'accord pour que la France possède cette force de frappe. Cependant, elle entend maintenir ses liens avec les États-Unis qui la protègent et elle a toute confiance dans la garantie donnée par les Américains.

Le général de Gaulle comprend la position allemande et expose alors sa thèse sur la défense européenne. Une guerre signifierait la destruction de tout le monde, y compris, en fin de compte, de ceux qui détiendraient les armes atomiques. Sachant cela, il est peu probable que les Russes attaquent en premier directement les Américains ou que les Américains prennent comme première cible directe la Russie soviétique. Par exemple, on verrait se produire des attaques limitées sur Hambourg, sur Copenhague ou Munich, sans que pour autant les Américains déchaînent l'ensemble de leur force nucléaire. Si la France fabrique un armement atomique, c'est pour pouvoir à son tour tuer n'importe qui, même les Soviets. Elle pourrait n'avoir que de quoi les tuer une fois, tandis qu'eux auraient de quoi la tuer dix fois, mais le résultat éventuel serait égal. Ni l'OTAN, ni la force multilatérale qu'utiliserait éventuellement Lemnitzer contre les Russes ne constituent une solution de rechange. L'alliance avec les Américains est évidemment nécessaire, car elle diminue d'autant le désir des Russes de nous attaquer, mais la France ne peut et ne veut pas remettre ses armes atomiques aux Américains, comme les Américains ne sont pas disposés à lui remettre les leurs. Pour le moment, les Russes ne sont pas très belliqueux, mais nul ne sait ce qui se passera dans cinq ou dix ans, et comme il faut dix ans pour faire un armement atomique, la France a choisi résolument cette voie. Si, malgré tout, les Américains jetaient, en cas de conflit, tout leur arsenal nucléaire dans la bataille, tant mieux. Mais ils n'ont jamais

[1] Le 10 octobre, des convois militaires américains sont bloqués par les autorités soviétiques sur l'autoroute qui relie Berlin-Ouest à la RFA, les officiers soviétiques exigeant de procéder au recensement des soldats des convois. Les officiers américains s'y opposent, cette procédure n'étant pas conforme aux usages. Le 12 octobre, les représentants des trois puissances alliées à Moscou se réunissent pour examiner la situation. De nouveaux incidents s'étant produits, des consultations ont lieu entre alliés pour examiner la possibilité d'unifier les procédures adoptées par chacune des trois puissances au passage des postes de contrôle soviétique. Trois notes communes de protestation, américaine, française et anglaise sont adressées au gouvernement soviétique demandant à Moscou de mettre fin aux entraves à la libre circulation.

pris l'engagement formel de le faire, ni fixé le critère à partir duquel ils le feraient.

Le chancelier Erhard juge ces perspectives assez affligeantes encore qu'elles ne le surprennent pas. Il en tire la conclusion qu'en cas de conflit sérieux, nous devrons tous mourir. Le seul choix qui nous est laissé est la forme de notre mort. Il craint que le Général n'ait raison, c'est pourquoi la force atomique doit être si forte que personne n'osera attaquer. Si, malgré tout, les Russes passaient à l'attaque, les Américains ne pourraient pas se permettre de laisser envahir l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Nul ne peut envisager une guerre purement conventionnelle, car la puissance russe est si grande que nous n'y résisterions pas. En outre, l'Amérique a toujours été fidèle à ses alliances. Elle ne peut pas abandonner l'Europe. Le président des États-Unis est très heureux des liens d'amitié de son pays avec l'Allemagne, mais il préférerait une Europe unie à un système de relations bilatérales. Les Américains ne désirent pas l'intégration américaine mais l'intégration OTAN. Ils craignent que la force de frappe française nuise à la défense européenne.

Si nous voulons survivre, la défense européenne doit être unie. Il n'est d'ailleurs pas certain que la force de frappe française puisse tuer une fois là où les autres tueraient dix fois. Elle pourrait aussi ne tuer qu'à moitié. Qu'adviendrait-il alors ? De toute façon, l'Allemagne veut garder sa confiance vis-à-vis des Américains.

Le chancelier pose alors au Général la question de savoir si le fait de risquer une riposte nucléaire française en cas d'attaque sur l'Allemagne les empêcherait de se livrer à ce geste belliqueux.

Le général de Gaulle répond que quand l'Europe, et notamment la France, auront de quoi tuer la Russie, celle-ci n'attaquera pas l'Europe, c'est-à-dire l'Allemagne. Elle cherchera peut-être à nous ruiner, à nous désunir, à nous détruire par une concurrence économique et à renverser nos États. Mais tant que nous sommes debout, elle ne nous attaquera pas et nous n'attaquerons pas non plus la Russie.

Le chancelier Erhard ne voit aucun risque dans les autres moyens dont la Russie pourrait se servir. Seule l'intervention militaire russe constitue un véritable danger. Les Américains entretiennent toute une armée, avec sept divisions équipées d'armes atomiques en Allemagne. Ils ne peuvent se permettre, en cas d'attaque soviétique, de faire demi-tour et de quitter le sol allemand. Même si la possibilité existait de créer une défense européenne, la puissance des Américains constituerait une assurance supplémentaire. Il faut, par conséquent, trouver un équilibre pour les relations avec l'Amérique. Le Chancelier ne croit pas en la valeur d'une force multilatérale au sujet de laquelle des négociations ont lieu en marge de l'OTAN. De nombreux pays membres ne veulent pas laisser entreposer d'armes nucléaires sur leur territoire, ce qui rassure en quelque sorte les Russes. En comparant le nombre des divisions européennes à celles qu'entretiennent les Russes auprès du rideau de fer, ou qu'ils pourraient en très peu de temps y amener en renfort, une guerre conventionnelle paraît perdue d'avance. Qui plus est, les Américains n'ont jamais laissé de

doute à l'Allemagne que, si des villes comme Hambourg ou Munich étaient menacées, ils se serviraient de leurs armes nucléaires. La conversation avec le Général a permis au Chancelier de comprendre maintenant beaucoup mieux qu'avant son voyage le point de vue français.

Le général de Gaulle voudrait qu'il n'y ait pas de confusion entre l'Alliance atlantique et l'OTAN ; la France reste fidèle à l'Alliance. Chaque fois qu'il y a danger (le couloir de Berlin, Cuba), elle n'a jamais laissé mettre en doute sa solidarité avec les Américains, ce qui n'empêche que la défense de la France doit être organisée par la France et sans armes atomiques, il n'y a pas de défense. La France ne croit pas que les Américains emploieraient ces armes immédiatement ; c'est la raison qui l'oblige à constituer son propre arsenal nucléaire. Tant que les Américains étaient les seuls à disposer d'armes atomiques, il n'y avait pas de doute qu'ils défendraient éventuellement l'Europe, mais depuis que les Russes en détiennent eux aussi, ils n'ont plus été aussi affirmatifs. Pendant les deux guerres mondiales, les Américains ont été les Alliés de la France. Lors de la Première Guerre mondiale, ils sont venus à son secours au bout de trois ans ; lors de la Seconde, après la perte de la bataille de France, après avoir vu les Anglais en mauvaise posture et, seulement, après avoir été attaqués eux-mêmes à Pearl Harbour. Ce fait était tout naturel en raison de leur éloignement et il n'est pas dit que lors d'une guerre future il n'en serait pas de même.

Le chancelier Erhard déclare qu'en Allemagne aussi des doutes se font jour au sujet de l'attitude américaine. À l'occasin du *Big Lift* [1], et dans la perspective d'une réduction des troupes américaines en Europe, des questions ont été posées à plusieurs reprises aux Américains touchant leur volonté de se maintenir en Europe. Ces questions sont pour eux une source d'irritation et les ont amenés à donner de nouvelles assurances. En raison de cette situation, une réorganisation de l'OTAN semble nécessaire, car même des liens plus forts entre le Royame-Uni et la France relatifs à une défense nucléaire seraient insuffisants pour empêcher les Russes d'attaquer. Les Américains savent parfaitement que la perte de l'Europe entraînerait la domination mondiale des Soviets, ce qui ramenerait l'Amérique à une puissance de second ordre. Ils connaissent la proximité des Russes et ne peuvent se permettre d'être par trop éloignés du champ de bataille éventuel.

Le général de Gaulle souligne que la France comprend parfaitement l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis des Américains dans le domaine de la défense. Ce n'est pas la France qui peut actuellement apporter à l'Europe une défense atomique et il n'est pas exclu que, si le Général se trouvait à la place du Chancelier, il n'agisse comme lui. Mais il se trouve que la France a la possibilité de faire un armement atomique qui sera d'ailleurs de proportions modestes, si tant est que le moyen de détruire des millions

[1] Du 22 au 24 octobre a lieu l'opération *Big Lift* : quatorze mille cinq cents soldats américains sont transportés du Texas en Allemagne grâce à un pont aérien. Ils prennent possession de matériel stocké pour participer à des manœuvres. Le 6 novembre, fin des manœuvres qui constituent la deuxième phase de l'opération *Big Lift*.

d'hommes soit modeste. Elle n'est pas dans la même position que l'Allemagne. C'est pourquoi elle poursuivra ses efforts.

Le chancelier Erhard est heureux que le Général apprécie son attitude et il comprend parfaitement celle de la France. Ce serait cependant une alternative tragique pour l'Allemagne si elle devait choisir entre l'Amérique et la France. Il croit aussi que les hommes d'État américains n'ont pas trop d'objection contre la force de frappe française, ce qui ne les empêche pas de vouloir progresser en matière de défense atlantique et de souhaiter une participation française à celle-ci.

Le Chancelier pose alors une dernière question au Général. Celui-ci estime-t-il que la menace chinoise sur la Russie soviétique est telle qu'elle influe sur les décisions politiques et militaires de M. Khrouchtchev ?

Le général de Gaulle répond qu'à l'heure actuelle, la Chine ne constitue pas une menace pour la Russie, qui est beaucoup plus forte, mais un jour, on ne sait pas quand, la Chine deviendra dangereuse pour les Russes. Il faudrait pour cela qu'elle soit à son tour une puissance atomique. La Russie le sait et s'en inquiète et si la Chine voulait s'étendre pour occuper les espaces de la Sibérie et de l'Asie centrale aujourd'hui colonisés par les Russes, alors ce serait un danger réel pour la Russie soviétique. C'est cette évolution de la Chine qui inquiète Khrouchtchev pour l'avenir.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

208

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1443-1445. Immédiat. Réservé. Secret.

New Delhi, 21 novembre 1963, 21 h 40.
(*Reçu :* le 21, 19 h 39).

M. J. Desai, que j'ai vu ce matin, m'a parlé de l'entretien, auquel je n'ai pas assisté, que M. Edgar Faure a eu dans la matinée du 14 avec Mme Lakshmi Menon et lui-même. Il m'a confirmé, à ce propos, la constance de la position de l'Inde à l'égard de la question de la reconnaissance de la République populaire et s'est exprimé dans le même sens que M. Zakir Hussein hier (mon télégramme n° 1438) [1].

Le gouvernement de New Delhi, qui n'a jamais rompu avec Pékin, même pendant le conflit himalayen, souhaite d'une façon générale que la Chine communiste sorte progressivement du dangereux isolement dans lequel elle est confinée. Il espère qu'« en multipliant ses contacts au dehors, elle

[1] Dans ce télégramme non reproduit, l'ambassadeur rapporte l'opinion du vice-président de l'Union indienne.

apprendra à connaître un peu le monde extérieur et à se civiliser au moins dans une certaine mesure ».

Le directeur politique a mentionné ensuite une suggestion de l'ancien président du Conseil, tendant à faire entreprendre une étude sur le problème de la frontière qui serait confiée à un expert choisi d'un commun accord par les deux gouvernements en litige. Il a observé que cette idée méritait de retenir l'attention.

Pékin, qui ne voulait ni d'un recours à La Haye ni d'une médiation, pourrait peut-être s'y rallier à un moment donné, car il serait loisible ainsi aux deux parties de sauver la face. A New Delhi en tous cas, une telle formule ne soulèverait pas d'objection de principe. Si M. Edgar Faure décide de publier, en ce sens, un article dans un journal français, cela permettrait de voir les réactions des dirigeants chinois et de sonder leurs intentions. Je me suis abstenu de tout commentaire.

(Cote A.E. Inde 1956-1967.)

209

M. Gorce, Ministre de France à Tirana,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 277 à 279. *Tirana, 21 novembre 1963, 18 h.*
(*Reçu :* le 22, 9 h 52).

J'ai effectué aujourd'hui auprès de M. Tresca la démarche prescrite par votre télégramme n° 271 du 7 novembre [1].

M. Tresca m'a répété ce qu'il m'avait déjà affirmé à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il était très partisan de l'ouverture d'une chaire de français à l'Université de Tirana et de stages de perfectionnement pour les professeurs albanais de français, en vue de se familiariser avec les méthodes modernes d'enseignement de notre langue. J'ai cru comprendre que l'organisation d'un séminaire à Tirana avait sa préférence.

J'ai insisté auprès de mon interlocuteur sur l'effort fait par la France depuis deux ans et sur le souhait d'être en mesure d'annoncer à Paris que les autorités albanaises étaient disposées à valoriser l'enseignement du français en Albanie.

[1] Le télégramme de Paris à Tirana n°s 271-273 du 7 novembre, non retenu, émanant de la direction générale des Affaires culturelles et techniques, insiste pour qu'une démarche soit faite auprès du gouvernement albanais afin que la langue française se voie reconnaître la même place que d'autres langues étrangères, tout au moins au niveau de l'enseignement secondaire. Voir le télégramme de Tirana, n°s 262-267 du 12 novembre, non reproduit. M. Misto Tresca, président du Comité albanais pour les relations culturelles et amicales avec l'étranger.

M. Tresca m'a promis d'entretenir de ces questions le plus rapidement possible le ministère de l'Éducation nationale.

J'ai profité d'une longue audience que m'a accordée hier M. Mehmet Shehu, président du Conseil des ministres, pour lui faire part de ces mêmes préoccupations. Je n'ai pas pu obtenir de sa part de réponse précise, mais j'ai reçu l'assurance que le gouvernement albanais se préoccuperait d'étudier cette affaire dont, me semble-t-il, M. Mehmet Shehu n'avait pas été mis au courant, du moins directement ni par le Comité culturel ni par le ministère des Affaires étrangères.

M. Tresca m'a donné l'accord du gouvernement albanais pour la mise en place dans des lycées albanais de quatre ou cinq bibliothèques pédagogiques françaises, pouvant servir à la fois aux professeurs et aux élèves. Je considère ce point comme important puisqu'il peut constituer une première décentralisation de notre influence. Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien me faire parvenir une liste type des ouvrages qui pourraient constituer l'une de ces bibliothèques, de façon à me donner la possibilité de la soumettre à l'appréciation du Comité culturel avant l'ouverture des négociations.

(Collection des télégrammes, 1963.)

210

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 9075-9079. *Paris, 22 novembre 1963, 13 h 11.*

Je me réfère à mon télégramme de Bonn 9660/63-22405/08 [1] – Londres 19192/95 – Moscou 9061/64 – Rome 5154/57 Washington.

[1] À la demande de hautes personnalités françaises, qui expriment le 7 novembre 1963 au Président de la République le vœu qu'une institution internationale soit créée en vue de promouvoir la recherche sur le cancer et financée par un prélèvement de 0,5 % sur les budgets militaires, le général de Gaulle donne son accord à cette initiative. M. Marcellin, ministre de la Santé publique, en informe ses collègues de RFA, du Royaume-Uni, d'Italie, des États-Unis et d'URSS. Les ambassades de France dans ces pays reçoivent pour instruction de demander aux gouvernements desdits pays s'ils sont disposés à participer à ce projet. Les pays en cause répondent favorablement, à l'exception de l'Union soviétique qui estime ne pas pouvoir souscrire au mode de financement envisagé.

Les experts de la France et des quatre États ayant accepté de participer à la création d'un Centre international de recherche sur le cancer peuvent alors se réunir et commencer à en définir le programme et les structures. Il apparaît que leurs travaux, qui bénéficient également de l'appui de l'Organisation mondiale de la santé, s'engagent sous des auspices favorables mais demanderont du temps.

Voir à propos de cette initiative française les télégrammes adressés à Moscou, non reproduits, du 13 novembre 1963 (n° 8673), du 19 novembre (n°s 9067-9070), du 20 novembre (n° 9065), du 21 novembre (n°s 9061-9064 et n° 9066). Des communications semblables sont faites simultanément à Bonn, Londres, Rome et Washington ; le télégramme du 11 décembre 1963, adressé à Moscou, sous le n° 19849, non repris, demande si les Soviétiques acceptent de participer à cette institution internationale de recherche sur le cancer.

D'éminentes personnalités françaises ont adressé au président de la République française le 7 novembre un vœu tendant à la création d'une Institution internationale de recherche sur le cancer, dont le financement serait assuré par un prélèvement d'un demi pour cent sur les budgets militaires de certaines puissances. Le général de Gaulle accueillit favorablement ce vœu.

M. Marcellin, ministre français de la Santé publique, a adressé le 8 novembre à son collègue (pour Bonn : allemand, Mme Schwarzhaupt – pour Londres : britannique, M. Barber – pour Moscou : soviétique, M. Kourachov – pour Rome : italien, M. Jervolino – pour Washington : américain, M. Celebrezze) une lettre pour l'informer de cette initiative et lui faire part de la position du gouvernement français.

Comme suite à cette communication, l'ambassade, d'ordre de son gouvernement, a l'honneur de demander au ministère des Affaires étrangères si le gouvernement (pour Bonn : fédéral – pour Londres : britannique – pour Moscou : soviétique – pour Rome : italien – pour Washington : américain) serait disposé en principe à participer à la mise sur pied d'une Institution internationale de recherche sur le cancer, et à mettre à la disposition de cette Institution les sommes nécessaires à sa création et à son fonctionnement.

Le gouvernement français appuie pour sa part cette initiative parce qu'il lui apparaît qu'une meilleure collaboration des peuples à l'avancement des sciences médicales pour la sauvegarde de la santé, et notamment la lutte contre le cancer, est une nécessité absolue ; en effet, les efforts des organisations internationales, bien qu'importants, se sont révélés jusqu'à présent insuffisants.

Il lui semble également que les recherches en matière de cancérologie, aussi bien dans leur aspect fondamental qu'appliqué, doivent s'étendre d'une part à toutes les disciplines technologiques, physiques, cliniques, chimiques et biologiques, etc. et, d'autre part, sur le plan statistique, à un nombre considérable d'individus. Ces recherches sont d'un coût très élevé en personnel et en matériel, dépassant en général les possibilités respectives des divers États.

C'est pourquoi seule une Institution internationale peut à la fois parfaire et promouvoir cette collaboration, assurer une coordination et une meilleure exploitation des résultats et définir les urgences d'intervention au regard de l'état respectif des recherches dans les divers pays.

Si, comme il l'espère, une réponse positive est donnée à cet appel par le gouvernement (pour Bonn : fédéral, - pour Londres : britannique – pour Moscou : soviétique – pour Rome : italien – pour Washington : américain), le gouvernement français propose la réunion à Paris dès que possible de personnalités compétentes afin d'étudier les aspects du problème et de préparer une réunion ultérieure à un échelon plus élevé.

(Collection des télégrammes, 1963.)

211

M. Rossard, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 873 à 875. *Brazzaville, 22 novembre 1963.*
(*Reçu :* 18 h 30).

Je me réfère à mon télégramme n°s 867-870 [1].

1. J'ai fait part à l'ambassadeur du Portugal de l'entretien que j'ai eu hier avec le Premier ministre.

Mon collègue estime que les rapports des préfets déforment et amplifient souvent les incidents de frontière. Il est indéniable que les Congolais ont des torts puisque des nationalistes angolais et des armes transitent par le Congo-Brazzaville et qu'un commando de l'UPA venant de la région de Dolisie ou de celle de Pointe-Noire a fait des incursions en territoire cabindais.

M. Humberto Pinto Lima pense néanmoins que son gouvernement attache du prix au maintien d'une ambassade à Brazzaville. Il est également pleinement conscient des risques que court ici la colonie portugaise.

Il va donc d'efforcer d'obtenir des autorités de Lisbonne et du gouverneur général de l'Angola l'assurance qu'aucune action de représailles ne sera exercée en territoire congolais ; il envisage également de demander que des consignes soient données aux troupes portugaises pour éviter, dans toute la mesure du possible, tout incident de frontière.

2. L'aggravation de la tension entre le Portugal et le Congo nous place dans une position fausse.

En cas de menace, les Portugais installés ici ne pourraient guère compter sur une intervention efficace des forces de l'ordre et en particulier de la gendarmerie. Ils nous demanderaient d'assurer leur protection. Cette hypothèse a été envisagée par notre consul général de Pointe-Noire, à qui des instructions ont été données (télégramme du Département n°s 817-818) [2].

Une réaction de la population contre les Portugais risquerait de dégénérer en une vague de xénophobie et de mettre en danger nos compatriotes.

[1] Les télégrammes n°s 867-870, 871-872, des 21 et 22 novembre, non reproduits, font part de la gravité de la situation à la frontière du Cabinda et des problèmes posés par la tension ainsi créée entre deux pays amis de la France.

[2] Le télégramme de Paris n°s 817-818, du 20 novembre, non reproduit, autorise les autorités militaires françaises de Pointe-Noire à accueillir éventuellement sur la base aérienne les ressortissants portugais en danger. Sur ces instructions de Paris, voir également le télégramme de Paris n°s 978-979 du 22 novembre, non retenu.

Les détracteurs de la présence militaire française ne manquent pas de souligner qu'en cas de représailles exercées par le Portugal en territoire congolais, nos forces ne pourraient évidemment intervenir et qu'elles ne sont donc d'aucune utilité pour le Congo. Or, les quelques unités que nous entretenons ici constituent la seule garantie de sécurité pour nos concitoyens.

(Afrique-Levant, Possessions portugaises d'Afrique, POR, 7-4, 1960-1965.)

212

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnom Penh.

T. nos 823 à 826 [1]. *Paris, 22 novembre 1963, 22 h 24.*
Très urgent.
Diffusion réservée.

Je me réfère à mes télégrammes no 775 [2] et 786 [3].
Il me paraît nécessaire de procéder à un éclaircissement général de la situation dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis du Cambodge. Dans sa dernière déclaration du 20 novembre [4], après avoir annoncé qu'il renonçait à toute aide américaine, le prince Sihanouk a affirmé « que ce pourrait maintenant être l'heure de la France ». Quelques jours auparavant, il avait accumulé à l'égard de notre pays toute une série de griefs, concernant non seulement les modalités et le montant de notre aide financière et militaire, mais aussi notre comportement général à l'égard de la politique khmère [5]. Le prince Sihanouk sait pourtant, et vous n'avez pas manqué de lui dire, qu'aucun gouvernement n'a fait autant que le gouvernement français pour comprendre et défendre sa politique de neutralité dans l'Asie du Sud-Est.

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Voir ci-dessus le no 192.

[3] Voir ci-dessus le no 192.

[4] Sur cette déclaration du prince Sihanouk à l'*AFP,* voir *Le Monde* du 21 novembre, p. 8. Le Prince y affirme notamment : « Pour notre pays, libéré des Etats-Unis et que les puissances communistes ne veulent pas prendre en charge, ce pourrait être l'heure de la France (...) Les Américains ont été effacés de ce pays. Les puissances communistes s'effacent d'elles-mêmes car elles ne tiennent pas à nous avoir comme associés. Il reste la France du général de Gaulle, que nul, désormais, ne peut accuser de pratiquer ici l'impérialisme ou le néo-colonialisme. On sait que nous ne sommes pas solliciteurs, mais si la France le veut, elle peut aider le Cambodge à se maintenir dans une stricte neutralité ».

[5] Voir à ce sujet, ci-dessus, le no 192 (et note).

Nous sommes d'autre part obligés de constater que la nationalisation des banques et des entreprises d'export-import affecte sérieusement les intérêts français.

Dans de telles conditions, une explication apparaît souhaitable. Il s'agit d'examiner avec le Prince l'ensemble des problèmes franco-cambodgiens, de dissiper les malentendus et de faire repartir si possible notre coopération sur des bases nouvelles. Le ministre des Armées, M. Messmer, qui doit se rendre au début de l'année dans le Pacifique, pourrait, si le Prince en était d'accord, s'arrêter à Phnom Penh aussitôt après les fêtes du 1er janvier. Il lui serait possible de faire un examen d'ensemble de la situation et des problèmes qui se posent.

Je vous serais obligé de vouloir bien dès maintenant informer le prince Sihanouk de ce projet de visite et lui demander son accord.

(Collection des télégrammes, 1963.)

213

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6692-6706. *Washington, 22 novembre 1963.*
(*Reçu :* le 23, 4 h).

Presque un siècle après la mort de Lincoln, le président Kennedy vient, ainsi que Garfield en 1881 et McKinley en 1901, de tomber sous les coups d'un assassin.

La nouvelle, répandue à travers l'Union par la radio et la télévision, a plongé le pays dans la stupeur, l'affliction et la colère. Cet homme qui, au cours de trois années de présence à la Maison Blanche, n'avait réussi à toucher qu'une partie des masses, a conquis par sa mort toute l'opinion, qui ce soir voit en lui la victime d'un dévouement entier à l'État.

Poussé par un père qui avait reporté de l'aîné sur le puîné son ambition de voir un jour un membre de sa famille forcer les portes de la Maison Blanche, John Fitzgerald Kennedy a su, avec patience, méthode, écarter les obstacles que pouvaient accumuler sur son chemin son origine irlandaise et sa foi catholique, et utiliser les atouts que lui apportaient la fortune de ses parents et ses services brillants en qualité d'officier de marine au cours de la guerre du Pacifique.

Après avoir été le représentant démocrate de la ville de Boston à la Chambre et de l'État du Massachussetts au Sénat, il est élu le plus jeune président des États-Unis le 8 septembre 1960, au terme d'une campagne particulièrement disputée et à une très faible majorité.

M. Kennedy prête serment le 20 janvier 1961 et entend, sans plus tarder, donner à son pays une impulsion nouvelle par l'application de plans que

ses conseillers, recrutés en grande majorité dans le monde universitaire, ont soigneusement préparés et groupés sous le signe symbolique de la « nouvelle frontière ».

Voulant ranimer chez ses concitoyens l'esprit d'entreprise et le dynamisme qu'avait suscité et entretenu, tout au cours du siècle précédent, la conquête de l'Ouest, le nouveau président entend sur le plan intérieur résoudre les difficiles problèmes que posent à l'Union son adaptation au progrès technologique, la résorption du chômage, la mise en œuvre de réformes sociales, la modernisation du système d'enseignement et surtout la solution de la question raciale. Sur le plan extérieur, il se propose de sortir de l'impasse créée par le vieillissement de la politique républicaine et de doter l'Union d'une doctrine cohérente qui réponde à ses besoins dans le domaine de la défense, dans ses relations avec ses alliés et dans ses rapports avec le monde communiste et avec les pays récemment venus à l'indépendance.

Pour atteindre ces objectifs, M. Kennedy relance l'économie par l'accroissement des dépenses fédérales, notamment dans le domaine militaire, et par l'amorce de réformes destinées à stimuler la consommation intérieure. Il tente d'uniformiser la structure des établissements scolaires, en particulier en matière de formation professionnelle, il s'emploie surtout à faire adopter par le Congrès, et avant tout par l'opinion, une nouvelle législation qui assure aux populations de couleur une égalité effective des droits.

Ayant parallèlement équipé son pays d'un appareil militaire jamais égalé, il affirme la nécessité d'une direction unique des forces armées américaines et accroît à l'égard des chefs militaires des États-Unis, ainsi que des dirigeants de l'Alliance atlantique, l'autorité qui, en matière de décision d'emploi de l'arme atomique, doit, selon lui, rester entre les mains du Président.

Ce renforcement de la défense doit, dans son esprit, avoir comme contrepoids la recherche patiente et continue d'accommodements progressifs avec le monde communiste, dans l'espoir d'arriver ainsi, peu à peu, à une réelle détente.

C'est pourquoi, dès le mois de juin 1961 après sa visite à Paris, il se rend à Vienne pour y rencontrer M. Khrouchtchev. L'échec de cette première prise de contact, qui révèle au Président encore nouveau venu sur la scène internationale l'étendue des exigences de l'adversaire, l'incite à diversifier ses méthodes. Il répond par la force aux menaces communistes, en Amérique latine et dans la région des Caraïbes où il ordonne au mois d'avril 1961 le débarquement malheureux de la baie des Cochons et où il interdit au mois d'octobre de l'année suivante l'installation de bases soviétiques de lancement. Malgré des déboires successifs, comme la construction du Mur de Berlin, il engage, d'autre part, avec les Soviétiques des discussions sur les problèmes ayant trait à des régions plus éloignées et notamment l'Allemagne ou sur des questions en apparence plus solubles telles que le désarmement ou la suspension des expériences. La signature du traité de Moscou, le 5 août 1963, semble à ses yeux justifier les efforts entrepris et confirmer les espoirs mis dans sa méthode.

À l'égard du Tiers Monde, M. Kennedy, revenant sur le principe manichéen cher à M. Dulles, prend conscience de la nécessité de délier l'aide économique et l'engagement politique ; il accepte d'assister des pays, qui, désireux de se consacrer à leur développement, veulent pouvoir profiter de l'appui occidental sans pour autant s'aligner sur la politique des donateurs. Ce nouvel esprit a donné naissance en Amérique latine à l'Alliance pour le progrès et, dans les pays sous-développés, au *peace corps*.

Moins de trois ans après son élection, le président Kennedy meurt à la tâche et sa tâche reste inachevée ; il comptait sur la fin de ce terme et sur les quatre années du suivant pour la mener à bien. En effet, dans le domaine intérieur, si l'économie américaine a retrouvé son expansion, si la balance des paiements paraît partiellement redressée et le chômage en voie de régression, les problèmes fondamentaux ne sont pas résolus : ils exigent une modification profonde des rapports entre la Fédération et les États, ils nécessitent une transformation radicale des esprits, qui ne sont pas encore adaptés aux exigences du monde moderne, et des cœurs, qui rejettent les conséquences concrètes du principe admis de l'égalité raciale.

Dans le domaine extérieur, les initiatives de M. Kennedy, qui tendent à réorganiser le monde atlantique, qu'il s'agisse de réformes visant la structure militaire de l'Alliance ou de vues d'avenir relatives à l'association atlantique (*atlantic partnership*), sont restées à l'état de projet. Vis-à-vis de l'Europe, le souci du Président de renforcer à sa manière la coopération économique a causé plus de problèmes qu'elle n'a apporté de solutions. À l'égard de la France, cependant, son attachement profond ne s'est jamais démenti, il l'a conservé à travers les péripéties récentes. Il n'approuvait pas toutes nos conceptions, notamment en matière militaire, mais il éprouvait à l'égard du général de Gaulle des sentiments d'admiration et de respect, qu'il m'exprimait en maintes circonstances et notamment il y a quelques jours (24 octobre), quand j'ai eu la dernière occasion de le voir.

Vis-à-vis de l'Est, enfin, il a dû constater les contradictions de la politique soviétique et l'obstination de ses dirigeants à refuser de s'engager sur le chemin d'une réelle détente. La véritable négociation, il le savait, restait à venir et, confiant dans ses qualités, il s'y préparait.

Doué d'une intelligence vive et curieuse des choses et des gens, doté d'une puissance d'assimilation exceptionnelle, ayant à la fois le goût du travail et le sens de la publicité, des vues générales et le souci du détail, il était avide d'imprimer sa marque à l'œuvre nationale et d'égaler ainsi Franklin Roosevelt. Audacieux dans les conceptions et prudent dans l'exécution, il mettait aux services de la Fédération et de sa gloire personnelle une volonté, qui avait été forgée par son père et endurcie par la maladie, un réalisme qui alliait parfois aux préoccupations de l'homme d'État les réflexes et les hésitations du politicien.

Ces dispositions permettent de penser que, si le temps lui en avait été laissé, M. Kennedy aurait imprimé à son pays un élan qui aurait attaché son nom à cette ère de l'histoire américaine.

(Collection des télégrammes, 1963.)

214

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6720-6725.
Réservé. Secret [1].

Washington, 23 novembre 1963.
(Reçu : le 24, 2 h 10).

À maints égards, le nouveau président des États-Unis apparaît comme l'antithèse de son prédécesseur. Autant la carrière de M. Kennedy avait été facile, brillante et rapide, autant, jusqu'ici, celle de son successeur a été laborieuse, effacée, lente et parsemée d'embûches.

Né dans une petite ville du Texas, le 27 août 1908, de parents sans fortune, M. Lyndon Johnson dut travailler très jeune pour payer ses études. Comme son père, qui fut membre de l'Assemblée législative du Texas, il s'intéressera tôt à la politique. Élu pour la première fois en 1937 membre de la Chambre des représentants sous les auspices d'un autre Texan, le speaker Sam Rayburn, il entra en 1948 au Sénat, où il occupa successivement les fonctions de chef adjoint, puis de chef de la majorité démocrate. L'accession à ce poste lui permit de donner sa mesure. C'est grâce à lui qu'une harmonie relative exista entre la Maison Blanche et le Capitole, au cours de la présidence de M. Truman puis sous celle du général Eisenhower. M. Lyndon Johnson est un politicien né. Il ne dispose pas des talents oratoires et de l'étonnante facilité de répartie de son prédécesseur, et l'on voit mal comment il se comportera au cours de l'exercice difficile de la conférence de presse. Plus exécutant qu'orateur, son atout principal a toujours été son habilité à persuader et à trouver en coulisse des solutions de compromis. Lui-même du reste n'a pas été sans subir les effets de certaines contradictions de la vie publique américaine. Entré sur la scène politique sous une étiquette libérale à l'époque du *New Deal*, et l'un des favoris de la Maison Blanche du temps de Roosevelt, il a vu ses ambitions à la présidence freinées par ceux qui critiquaient en lui le conservateur du Sud. Ayant accepté l'anonymat de la vice-présidence, contre l'avis de ses amis, il se trouve aujourd'hui accéder à la magistrature suprême, après avoir semblé y renoncer.

En vérité, sans renier complètement les vues de certains conservateurs sudistes dans le domaine économique et financier ainsi qu'en matière syndicale, M. Lyndon Johnson s'est toujours employé à se présenter comme un « leader » national exprimant des vues plus larges que celles du Sud. Ses attitudes politiques depuis 1937 ont été authentiquement libérales, y compris sur le plan des droits civiques. Dans le domaine de la politique étrangère, ses prises de positions au Capitole n'ont jamais cessé d'être modérées et constructives. Depuis son accession à la vice-présidence, il

[1] Communiqué à Londres (n°s 3360-3365) et New York (n° 368).

s'était fait sans ambiguïté, sur le plan plan national comme au cours de ses voyages à l'étranger, l'avocat de la politique étrangère du président Kennedy.

Sans doute par tendance naturelle, M. Lyndon Johnson sera-t-il plus à l'aise dans le maniement des problèmes intérieurs que dans celui des questions internationales. Il n'en demeure pas moins que, pendant trois ans, il fut étroitement mêlé à la conduite de la politique étrangère des États-Unis. Contrairement à ce qu'avait fait Franklin Roosevelt lorsque M. Truman était vice-président, M. Kennedy avait voulu que M. Lyndon Johnson fût associé à toutes les décisions importantes. Il assistait aux séances du cabinet et à celles du Conseil national de sécurité. Au moment des affaires de Cuba, il fut de ceux qui participèrent activement à l'élaboration de la stratégie américaine.

Je connais bien M. Lyndon Johnson et j'ai toujours été frappé par sa courtoisie, la modestie de son comportement, qui dissimule parfois mal une vanité bien connue, ainsi que par son souci de demeurer fidèle à la réputation qu'il s'est faite d'être efficace et de savoir régler les problèmes qui lui sont soumis. C'est effectivement par une capacité de travail remarquable que M. Johnson est parvenu à s'imposer alors qu'au départ il ne disposait d'aucun atout déterminant. Sa santé en fut éprouvée en 1955, lorsqu'il fut atteint d'une crise cardiaque. Il passe pour être complètement rétabli.

Le nouveau président des États-Unis a effectué plusieurs voyages en France. Il en parle fréquemment, se plaisant à évoquer les entretiens qu'il lui a été donné d'avoir avec Monsieur le Président de la République.

J'analyserai dans des télégrammes suivants les incidences des événements présents sur la situation intérieure et la politique étrangère des États-Unis.

(Collection des télégrammes, Washington, 1963.)

215

M. Raoul-Duval, Ambassadeur de France à Karachi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 412.
Diffusion réservée.

Karachi, 23 novembre 1963.
(*Reçu :* le 25, à 11 h 39).

L'intérêt que portent les dirigeants pakistanais à la politique française à l'égard de la Chine populaire se manifeste chaque jour plus nettement dans les propos qui me sont tenus dans les milieux officiels, aussi bien que dans les commentaires de presse. Je sais que M. Edgar Faure a été invité à s'arrêter ici sur le chemin de son retour, M. Bhutto ayant souhaité pou-

voir s'entretenir avec lui, mais que l'ancien président du Conseil a décliné cette invitation.

Ainsi que l'envisage votre télégramme n°s 523/526 [1], la démarche de M. Rahim [2] auprès de Votre Excellence avait sans doute pour raison de sonder nos intentions. Le gouvernement pakistanais cherche en effet à paraître appuyer auprès des États amis l'éventuel désir de Pékin d'une « ouverture » à l'Ouest, et aussi à s'informer sur l'opinion que l'on se fait en France de l'évolution des rapports sino-soviétiques et des problèmes asiatiques. Enfin, Rawalpindi est toujours soucieux à l'égard des États-Unis de pouvoir citer des exemples en justification de sa politique de rapprochement avec Pékin, encore que celle-ci se soit manifestée jusqu'à présent beaucoup plus par des mots que dans les faits.

Ceux qui dans ce pays ont la responsabilité du pouvoir connaissent en effet les limites au-delà desquelles le Pakistan ne saurait s'engager sans compromettre son économie et sa sécurité. L'afflux continuel de l'aide américaine est une nécessité inéluctable, et la participation très effective des forces navales et aériennes pakistanaises aux importantes manœuvres du Cento [3], qui viennent de se dérouler au large de Karachi, en constitue l'une des contreparties nécessaires, ce que l'on ne saurait ignorer à Pékin.

(Chine, 1963.)

216

Note

De l'évolution récente de l'Union africaine et malgache [4]

N. n° 85/DAM.1. *Paris, 26 novembre 1963.*

Fin juillet, à Cotonou [5], l'Union africaine et malgache avait décidé « d'adapter ses structures à celles de l'Organisation de l'unité africaine ». Elle n'entendait donc pas disparaître purement et simplement au profit

[1] Non reproduit.

[2] Jalaluddin Abdul Rahim, ambassadeur du Pakistan à Paris.

[3] *Central Treaty Organisation*, nom de l'ancien pacte de Bagdad signé le 26 février 1955 entre la Turquie et l'Irak, s'engageant à une coopération pour la sécurité et la défense des deux pays. Le Pakistan adhère au pacte le 23 septembre 1955, l'Iran le 3 novembre de la même année. L'Irak se retire du pacte après la révolte du 14 juillet 1958 contre le Roi et son Premier ministre Nouri es-Saïd. Le pacte de Bagdad prend alors le nom de Cento.

[4] Cette note émane de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département. L'Union africaine et malgache (UAM) est créée à la conférence de Tananarive le 7 septembre 1961. Sur le sujet, se reporter à *DDF*, 1961-II, n° 117 (et notes). Pour un bilan, voir les notes n° 316 DAM.1 du 2 septembre, et 317 DAM.1 du 3 septembre, non reproduites.

[5] La réunion des chefs d'État à Cotonou du 27 au 30 juillet admet officiellement le Togo en tant que 14e membre de l'Organisation. La conférence s'est ouverte dans un climat peu favorable : absence de cinq chefs d'État sur quatorze. Le président en exercice, M. Yaméogo, pose la question de savoir si l'UAM doit ou non subsister après la création de l'OUA, exprimant pour sa part une réponse négative.

de l'Organisation panafricaine constituée à Addis-Abeba. En août, à Dakar, lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OUA [1], l'UAM avait également réussi à éviter la dissolution immédiate qu'exigeaient ses adversaires.

Bien qu'elle fût sérieusement affaiblie par des rivalités de personnes et des divergences internes, l'UAM avait ainsi fait la preuve, dans ces deux circonstances, qu'il existait encore en son sein une majorité de chefs d'État convaincus de la nécessité d'une cohésion fondée sur des intérêts communs et des affinités particulières.

Depuis lors, plusieurs États de l'Union ont été affectés, à des degrés divers, par des crises politiques [2]. Inquiets d'une instabilité qui leur paraît limitée aux seuls États francophones, certains croient y déceler les signes d'une action d'envergure dirigée de l'extérieur contre un groupe qui se refuse à disparaître. Moins préoccupé de l'avenir même de l'UAM, le président Houphouët-Boigny est cependant persuadé que le Ghana et la RAU continuent à soutenir des agitateurs dans les États francophones, considérés comme « soumis au néo-colonialisme ». MM. Yameogo et Hamani Diori partagent dans une large mesure les craintes du chef d'État ivoirien.

*
* *

C'est en tablant sur ce sentiment de commune insécurité, propre, selon lui, à resserrer les rangs du groupe, que M. Léon M'Ba avait suggéré de réunir la conférence des chefs d'État de l'UAM en session extraordinaire à Yaoundé le 10 novembre, pour faire le point de la situation au Congo-Brazzaville et envisager les moyens de lutter contre la subversion. Jugeant cette initiative, les uns, tardive, les autres, prématurée, la plupart des collègues du président gabonais ont préféré reporter l'examen de ces problèmes à leur prochaine réunion ordinaire prévue en mars à Dakar.

Ainsi les événements de Brazzaville, loin de ressouder l'Union, l'ont-ils encore éprouvée : irritées de l'ostracisme que certains des chefs d'État du groupe leur témoignent, les nouvelles autorités congolaises sont en froid

[1] La conférence des ministres des Affaires étrangères se tient à Dakar du 2 au 11 août. Dès avant cette réunion, le président Sékou Touré dénonce l'incompatibilité de l'UAM avec la charte d'Addis-Abeba. Plusieurs recommandations sont adoptées, notamment celles de faire d'Addis-Abeba le siège permanent de l'Organisation, de reconnaître le gouvernement angolais en exil de M. Roberto Holden (FLNA) et de ne pas imposer la dissolution des groupements régionaux, qui sont invités à s'adapter.

[2] Le 8 janvier, découverte d'un complot contre la sûreté de l'État en Côte-d'Ivoire. Le 13 janvier, coup d'État militaire au Togo, assassinat du président Olympio. Le 15 août, le président Youlou du Congo-Brazzaville signe sa lettre de démission en tant que président de la République et chef du gouvernement. Le 28 octobre, le président Maga du Dahomey abandonne la présidence de la République et l'armée prend le pouvoir en la personne du colonel Soglo.

aves l'UAM ; de leur côté, les présidents Tsiranana [1] et Dacko [2], s'opposant à l'attitude réservée de leurs collègues, ont reconnu le gouvernement provisoire de M. Massemba-Débat ; l'échec enfin du projet de réunion extraordinaire a mis une fois de plus en évidence les difficultés qu'éprouve l'Union à surmonter ses contradictions.

L'absence de toute politique concertée semble d'ailleurs devenue la règle du groupe. Ainsi aux Nations-Unies, où, après la fermeture de leur secrétariat, les délégués des pays de l'UAM déplorent, sans pouvoir y remédier, les inconvénients de la disparition d'un élément efficace de coordination et constatent avec appréhension l'influence croissante de la Guinée et du Ghana sur le groupe de l'OUA.

Il ne semble pas non plus qu'ait été définie une attitude commune avant la réunion de la Commission de défense de l'OUA à Accra [3], ni avant la conférence des ministres des Affaires étrangères à Addis-Abeba consacrée au conflit algéro-marocain [4].

On voit mal, dans ces conditions, comment l'Union pourra concevoir et mettre en œuvre « cette évolution vers une véritable coopération régionale adaptée à l'OUA » dont, le 3 octobre, M. Yameogo a encore rappelé la nécessité et que vient d'évoquer à nouveau M. Zollner.

Bien que le secrétaire général de l'UAM ait affirmé en contrepartie que celle-ci « se portait bien », on peut s'interroger sur l'avenir du groupe ; ce n'est pas en tout cas chez plusieurs de ses principaux membres, ni même chez son président en exercice, que l'on constate à l'heure actuelle la volonté d'animer ses activités.

Aussi certains se résignent-ils déjà à se replier sur des formules résiduelles, telle que l'Union équatoriale, d'ailleurs paralysée pour l'instant par le problème congolais (la réunion de l'Union prévue à Fort-Lamy le 17 octobre a été ajournée *sine die* et ne pourra vraisemblablement se tenir tant que tous les interlocuteurs de M. Massemba-Débat ne jugeront pas la situation définitivement normalisée à Brazzaville).

Quant aux présidents Houphouët-Boigny et Senghor, ils multiplient, chacun pour son compte, les contacts en vue de la création d'ensembles régionaux groupant des États francophones appartenant ou non à l'UAM et des États anglophones.

[1] Le 29 août, reconnaissance du gouvernement provisoire de M. Massemba-Débat par Madagascar.

[2] La République centrafricaine reconnaît le gouvernement provisoire du Congo-Brazzaville le 4 octobre.

[3] La réunion à Accra de la Commission de défense de l'OUA se tient du 29 au 31 octobre en présence des délégués de vingt-six pays.

Note du document : Dans ce cas cependant, les États de l'UAM ont pu facilement se retrouver unis pour s'opposer aux projets centralisateurs du président N'Krumah et pour exercer leur habituelle influence modératrice.

[4] Le 15 novembre, ouverture de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA qui est saisi du différend algéro-marocain. Le 18, la commission d'arbitrage est désignée. Elle comprend des représentants de sept pays : Éthiopie, Mali, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Soudan, Tanganyika et Nigeria. Elle se réunit le 2 décembre à Abidjan.

*
* *

Le 10 octobre, exposant au congrès du parti gouvernemental sénégalais sa conception des regroupements africains, le président Senghor a exclu l'UAM du champ de ses spéculations [1].

Il envisage en effet le découpage du continent en quatre grands groupes régionaux dont celui de l'Afrique occidentale et centrale irait de la Mauritanie au Burundi. À l'intérieur se constitueraient des sous-groupements, au premier rang desquels celui qui, autour du noyau des « riverains du fleuve Sénégal » (Mauritanie, Guinée, Mali, Sénégal), pourrait réunir des pays anglophones comme le Liberia, la Sierra Leone et la Gambie et éventuellement la Guinée portugaise.

C'est en grande partie pour s'assurer de la bonne volonté guinéenne à l'égard de ce projet qui lui est cher, que M. Senghor a rencontré le président Sékou Touré à Tambacounda le 24 octobre [2]. Le communiqué publié à l'issue de cette rencontre mentionne d'ailleurs la volonté des deux chefs d'État de « hâter la mise en place, dans le cadre de l'OUA, des groupements régionaux répondant aux critères définis par la Charte de l'Organisation ».

Au cours de ces entretiens, M. Senghor a pu cependant mesurer la distance qui sépare encore ses conceptions politiques et économiques de celles de son éventuel partenaire et – alors que les échanges guinéo-sénégalais sont pratiquement paralysés par suite de l'inconvertibilité de la monnaie guinéenne – concevoir quelques doutes sur les chances réelles d'une formule associant – entre autres pays de structures dissemblables – la Guinée et le Sénégal.

De son côté, M. Houphouët-Boigny, après avoir réuni à Abidjan, les 6 et 7 octobre, deux de ses collègues de l'Entente [3] (le troisième, M. Maga, parcourant alors l'Extrême-Orient) et avoir fait avec eux le point de la situation intérieure et extérieure, a rencontré M. Modibo Keita à Bouaké, le 23 octobre, et se prépare à recevoir M. Sékou Touré.

Ainsi le chef d'État guinéen, qui, par ailleurs, s'est entretenu avec le président malien le 9 octobre à Siguiri et vient de recevoir la visite du président Moktar Ould Daddah, aura-t-il été en un mois l'interlocuteur successif de trois principaux dirigeants francophones de l'Ouest africain. Cela n'est sans doute pas pour déplaire à l'ambitieux président guinéen.

C'est pourquoi, connaissant le prestige dont, malgré ses déboires économiques, M. Sékou Touré continue à bénéficier auprès de l'intelligentsia de nombreux États francophones, sachant également le dynamisme dont

[1] Au quatrième Congrès national de l'Union progressiste sénégalaise (UPS), qui se tient à Dakar du 10 au 12 octobre, le président Senghor préconise une évolution de l'UAM et la création de quatre groupements africains régionaux : Nord, Ouest, Est et Sud.

[2] Un communiqué commun est publié à l'issue de ces entretiens. Voir la *Documentation française,* Articles et Documents, n° 0.1454, 5 novembre 1963.

[3] L'Entente regroupe la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Dahomey, la Haute-Volta. Le président Houphouët-Boigny, s'appuyant sur le Conseil de l'Entente, recherche l'alliance du Mali et de la Guinée.

lui-même et ses collaborateurs font preuve dans les organisations inter-africaines, conscients enfin de la violente animosité qu'il porte à l'UAM, de nombreux membres de celle-ci suivent avec inquiétude les tractations en cours dans l'Ouest africain et se montrent sceptiques quant au résultat final de la partie que jouent MM. Senghor et Houphouët-Boigny avec des intentions et des ambitions concurrentes.

*
* *

Irrésolus, déçus ou déjà tournés vers d'autres horizons, les membres de l'UAM paraissent avoir perdu leur foi dans l'Union constituée il y a deux ans à Tananarive.

Trouveront-ils avant la réunion du Conseil des ministres de l'OUA, en février, et avant leur propre conférence en mars, à Dakar, la volonté et les moyens de refaire le front commun dont beaucoup semblent ressentir la nécessité ?

La conférence des ministres des Finances qui vient de se tenir à Bangui [1] pour examiner le budget 1964 de l'Organisation et la réunion de l'UAMD (Pacte de défense), début décembre à Niamey [2], apporteront peut-être quelques indications sur ce que veulent et peuvent exactement les Quatorze.

Le rôle important qu'ils continuent à jouer sur le plan panafricain comme les satisfactions qu'ils viennent d'obtenir sur le plan international avec l'élection de la Côte-d'Ivoire au Conseil de sécurité et celle du Sénégalais Isaac Forster à la Cour internationale de Justice devraient logiquement inciter les membres de l'Union à renforcer la cohésion dont ils tirent, dans une large mesure, leur force et leur audience.

De même, constatant les multiples et profondes divergences qui subsistent en Afrique et que l'OUA, aussi dynamique soit-elle, ne pourra résorber de sitôt, les États de l'UAM devraient-ils être enclins à maintenir une organisation qui, répondant à des critères communs et à des affinités naturelles, peut leur fournir un instrument efficace de coopération.

(DAM, UAM, 1959-1979, 1963.)

[1] La réunion se tient du 26 au 30 novembre.

[2] Le pacte de défense de l'UAM est signé à Tananarive le 9 septembre 1961. Sur le sujet, voir la note du 2 décembre 1963, intitulée « UAM Défense », non reproduite. La première réunion se tient à Ouagadougou du 14 au 17 février 1962 ; la deuxième à Douala du 29 août au 5 septembre 1962 ; la troisième à Ouagadougou du 1er au 6 mars 1963 et la quatrième est prévue à Niamey du 2 au 7 décembre.

217

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6733-6738. Urgent.
Réservé. Sans diffusion.

Washington, le 26 novembre 1963.
(*Reçu :* le 26, 20 h 20).

Le général de Gaulle et le nouveau président des États-Unis ont eu un entretien d'une vingtaine de minutes le 25 novembre dans la soirée. Pour M. Johnson, il s'agissait de sa première conversation, en tant que président des États-Unis, avec un chef d'État étranger.

Après avoir évoqué la mémoire du président Kennedy et rappelé l'émotion profonde que son assassinat avait provoqué chez tous les Français, le Président de la République a souligné que, si quelques différends avaient pu apparaître entre la France et les États-Unis en matière politique ou militaire, ils résultaient de l'évolution normale de la situation des deux pays. Ces divergences avaient été exagérées par la presse et les ajustements nécessaires devraient être possibles : nous appartenions à une même alliance et, comme les événements de Cuba l'avaient révélé, la France se trouvait toujours aux côtés des États-Unis lorsque éclatait une crise sérieuse, même si cette crise affectait d'abord directement les États-Unis.

M. Johnson a répondu que, de leur côté, les États-Unis seraient toujours auprès de la France en cas de danger. Cette amitié entre les deux nations existait depuis la naissance des États-Unis. Nous partagions le même point de vue au sujet de nos ennemis et nous défendions les mêmes principes.

Le Président des États-Unis a exprimé ensuite l'espoir que le général de Gaulle puisse venir à Washington, comme il avait été envisagé, soit au début de l'année, soit au printemps. Cette visite serait pour M. Johnson d'un grand profit ; il pourrait retirer de l'expérience et de la sagesse du général de Gaulle des leçons précieuses.

Le Président de la République a fait observer qu'en effet il comptait venir voir le président Kennedy, afin de lui rendre la visite que celui-ci avait faite à Paris.

Revenant à la politique générale, il a rappelé que la France essaie d'organiser l'Europe, d'abord sur le plan économique puis, si possible, sur le plan politique. La tâche n'est pas aisée, mais nous ne perdons pas espoir. Si nous réussissons, les conséquences seront importantes pour nos rapports avec les États-Unis et le monde libre en général. Car, après avoir parachevé l'établissement du Marché commun, nous pourrons entreprendre des négociations, avec l'Amérique, notamment en vue de l'accroissement des échanges. À cet égard, le général de Gaulle a insisté sur le fait que notre politique est libérale, que nous n'avons pas l'intention de nous enfermer dans une économie autarcique, que nous voulons ouvrir les fenêtres sur le monde et avant tout sur les États-Unis.

M. Lyndon Johnson a répété que la France doit savoir que les obligations des États-Unis à l'égard de l'Europe sont « absolues », que les Américains seront là si les Européens ont besoin d'eux. Nous n'ignorons pas, a-t-il dit, que cet engagement est réciproque. Sans doute est-il plus facile de faire apparaître nos querelles que de construire ensemble l'Occident.

Or, il importe de présenter à l'égard du reste du monde un front unique, notamment vis-à-vis de ceux qui cherchent à nous diviser.

Aurons-nous, a-t-il répété, le plaisir de voir le général de Gaulle soit en février, soit plus tard à une date qui lui conviendrait ?

Le Président de la République a répondu qu'il retenait ces propos, mais il ne voulait pas prolonger cet entretien en raison des épreuves et des fatigues supportées au cours des derniers jours par M. Johnson. Il souhaitait simplement ajouter qu'il rapportait de son bref séjour à Washington un sentiment encourageant : en Amérique, l'impression d'un peuple immense et solidaire, la certitude qu'il existe dans le monde une profonde sympathie pour les États-Unis. Ce sont des éléments « qui sont réconfortants, à la fois pour nous et pour vous ».

Le président Johnson a déclaré que le peuple américain se souviendra longtemps que le général de Gaulle ait traversé l'océan en cette triste circonstance. Il a été profondément touché dans son malheur « par la présence d'un grand homme et d'un grand chef ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1963.)

218

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, ASIE-OCÉANIE, CLV

Neutralisation du Cambodge

N. n° 811 [1] *Paris, 27 novembre 1963.*

Après que le prince Sihanouk eut proposé au général de Gaulle, le 20 août 1962 [2], la réunion d'une conférence internationale en vue de la neutralisation du Cambodge, le Président de la République lui a fait connaître, le 30 du même mois, son intention d'associer la France à tout accord ou procédure internationale destiné à reconnaître la neutralité et l'intégralité territoriale de son pays. « Si une conférence internationale

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] On trouve le texte de la lettre du 20 août 1962 du prince Sihanouk au général de Gaulle dans le télégramme de Phnom Penh n°s 745-750, du 21 août 1962, non reproduit.

était réunie pour en discuter, ajoutait le chef de l'État, la France y participerait à coup sûr... [1] ».

Les consultations diplomatiques engagées par la suite ayant fait apparaître les difficultés d'une telle réunion, le prince Sihanouk y avait assez rapidement renoncé, en annonçant qu'il se contenterait de « négociations à domicile », en vue de faire aboutir l'accord international auquel il tenait. Celui-ci a pris corps, le 20 novembre 1962, dans un projet de « Déclaration sur la neutralité du Cambodge [2] » et un projet de « Protocole à la Déclaration de neutralité [3] », adressés par Phnom Penh à tous les gouvernements ayant participé à la conférence internationale sur le Laos [4].

Ces textes, jugés acceptables – à quelques détails près – par nous et qui avaient été presque immédiatement approuvés par les trois pays « socialistes » intéressés (URSS, Chine et RDVN), ont suscité de très sérieuses réserves de la part des gouvernements anglais et américain. Après des consultations entre Paris, Londres et Washington, nous avons (sans retenir toutes les contre-propositions des Anglo-Saxons [5]) accepté de soumettre au prince Sihanouk, en décembre 1962 [6] puis en février 1963, un certain nombre de suggestions destinées, dans notre esprit, à rendre les projets cambodgiens plus acceptables à l'ensemble des gouvernements intéressés. Elles portaient notamment sur les points suivants :

1. Mesures à prendre en cas de violation de la neutralité cambodgienne : substitution de la procédure de « consultations » entre les puissances signataires à la notion de « garanties », implicitement contenue dans le projet cambodgien.

2. Problème des frontières : opportunité de prévoir des procédures bilatérales (entre le Cambodge d'une part, la Thaïlande et le Sud-Vietman de l'autre) pour résoudre les litiges frontaliers ne présentant pas un caractère international.

Si le prince Sihanouk s'était montré disposé à accepter la première de ces suggestions, il avait, par contre, fait les plus expresses réserves sur la seconde, en spécifiant que toute reconnaissance de la neutralité du Cam-

[1] On trouve le texte complet de la réponse du général de Gaulle dans le télégramme de Paris à Phnom Penh nos 900-905, du 30 août 1962, non reproduit.

[2] Ce texte est reproduit dans les télégrammes de Phnom Penh nos 1210-1214 et nos 1215-1223, du 21 novembre 1962, non reproduits.

[3] Ce texte est reproduit dans le télégramme de Phnom Penh nos 1224-1235, du 21 novembre 1962, non reproduit.

[4] Les participants à la conférence de Genève sur le Laos de 1962, sont : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[5] Voir à ce sujet, la note CLV du 7 février : Neutralisation du Cambodge (entretiens à trois du 4-6 février 1963). Elle rapporte que la délégation française a refusé la proposition des Américains et des Britanniques de régler les conflits frontaliers opposant le Cambodge au Sud-Vietnam et à la Thaïlande par des moyens de caractère bilatéral.

[6] Voir à ce sujet, jointe à la dépêche n° 689 A/S du 8 décembre 1962 adressée à l'ambassadeur de France à Phnom Penh, la lettre du 6 décembre 1962 du général de Gaulle au prince Sihanouk.

bodge serait sans portée si elle n'était pas liée à une reconnaissance formelle et définitive des frontières actuelles du royaume.

Il est à peu près certain que c'est la déception éprouvée par le prince Sihanouk au sujet de ce second point, jugé par lui absolument essentiel, qui l'a incité, après plusieurs échanges de vues sans conclusion, à renoncer à poursuivre avec les Occidentaux l'examen des projets d'accord en question.

Effectivement, après plusieurs mois de silence, le chef de l'État khmer faisait savoir que, devant l'incompréhension manifestée par les Occidentaux (à l'exception des Français) et par les Neutres [1] à l'égard de son projet, il renonçait à en poursuivre la réalisation dans l'immédiat, ce qui l'amènerait à rechercher auprès des pays communistes et surtout auprès de la Chine les garanties rigoureuses qu'on lui refusait ou qu'on lui marchandait dans le cadre international [2].

Par la suite, d'autres indices (en particulier une déclaration du secrétaire d'État khmer aux Affaires étrangères à l'ONU, en octobre dernier) faisaient apparaître que la recherche d'une reconnaissance de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge restait au premier plan des préoccupations du gouvernement de Phnom Penh [3]. En outre, peu de jours après la chute du régime diémiste, le prince Sihanouk faisait connaître les conditions auxquelles son gouvernement accepterait de reprendre des relations avec celui de Saigon : les principales de ces conditions étaient la reconnaissance de la neutralité et des frontières actuelles du Cambodge [4].

Il n'est enfin pas interdit de supposer que les mesures de socialisation et la décision de renoncer en totalité à l'aide américaine, prises dans le courant du mois de novembre [5], avaient, entre autres objets, celui de préparer la relance du projet de conférence internationale pour la neutralisation du Cambodge, que le prince Sihanouk vient de proposer officiellement aux coprésidents des conférences de Genève.

(Asie, CLV, Cambodge, 1961-1964, Politique extérieure.)

[1] *Note du texte :* le Laos semble être le seul des pays neutres intéressés à s'être rallié sans réserve au projet de neutralisation du Cambodge.

[2] Voir à ce sujet les télégrammes de Phnom Penh n°s 245-246 et n°s 247-248 du 1er mars, non reproduits. L'ambassadeur de France à Phnom Penh y fait état des rumeurs selon lesquelles le prince Sihanouk se désintéressait de son projet de neutralisation du Cambodge. Pour lui, le principal danger viendrait maintenant de l'intérieur, la mauvaise volonté des Occidentaux l'aurait découragé et il pensait pouvoir désormais compter sur une efficace protection chinoise.

[3] En fait, c'est le 25 septembre que M. Huot Sambath a rappelé, au cours du débat général de l'ONU, « la proposition khmère de réunion d'une conférence internationale en vue de garantir la neutralité et les frontières du Cambodge, soulignant que seuls les pays socialistes, la France et le Laos l'avaient accueillie sans réticence. Il a ajouté que son gouvernement pourrait se contenter d'une simple reconnaissance de sa neutralité et des ses frontières, à la condition expresse que les pays voisins y souscrivent ». D'après le télégramme de New York n° 2050 du 25 septembre, non reproduit.

[4] Les autres exigences du prince Sihanouk étant : la suppression du concours apporté aux Khmers Serei par le gouvernement du Sud-Vietnam, la reconnaissance des droits de la minorité Khmers Krom et le remboursement du milliard de riels que les Vietnamiens doivent au Cambodge à la suite de l'éclatement du quadripartisme. Voir à ce sujet la dépêche de Phnom Penh n° 1910/AS (CLV) du 15 novembre, non reproduite.

[5] À ce sujet voir ci-dessus, les n°s 192, 200 et 212.

219

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6782-6801. *Washington, le 27 novembre 1963.*

(*Reçu :* le 28, 3 h).

M. Lyndon Baines Johnson est le trente-sixième président des États-Unis, le huitième vice-président à accéder, notamment après Théodore Roosevelt, Coolidge et Truman, à la présidence à la suite du décès du titulaire. Il est surtout le premier président sudiste depuis la guerre de Sécession.

J'ai déjà esquissé la biographie de M. Johnson dans mon télégramme n°s 6720/25 [1] du 23 novembre dernier. Je veux ici simplement ajouter quelques traits sur sa personnalité.

Par sa taille, par sa carrure, Lyndon Johnson possède la silhouette traditionnelle du fermier texan. Il en a également l'activité débordante, l'énergie, la volonté. Pendant les six années au cours desquelles il a occupé les fonctions de leader de la majorité démocrate au Sénat, il a non seulement fait preuve d'une étonnante maîtrise de tactique parlementaire, mais il a aussi maintenu en dépit de l'opposition des tendances une certaine discipline au sein du parti démocrate. On l'accusa parfois de dictature, mais jamais d'inefficacité. M. Johnson n'a certes pas le goût qu'avait son prédécesseur pour la réflexion approfondie. Il se méfierait plutôt des intellectuels. Il ne lit guère de livres et feuillette à peine les journaux. Plus qu'aux écrits, il se fie aux contacts humains et à l'information orale. Il aime l'action et fait preuve d'un sens remarquable de la persuasion et du compromis. Chacun se plaît à souligner sa bonté, sa générosité, mais aussi sa vanité un peu enfantine (sa femme, ses deux filles, son ranch, son chien portent ses initiales : L. B. J.) ainsi que son extrême sensibilité aux critiques de la presse.

M. Johnson souffrait de n'avoir comme vice-président que des responsabilités et une activité insuffisantes. Il a maintenant trouvé une tâche à la mesure de son énergie.

Par le seul fait de son accès au pouvoir, le nouveau Président marquera la politique intérieure et transformera la carte électorale des États-Unis. Le style du gouvernement changera, les rangs de l'administration seront modifiés mais la politique du président défunt sera maintenue. En revanche, la tragédie du 22 novembre bouleversera les perspectives électorales de 1964.

1. M. Johnson poursuivra la politique de son prédécesseur et adaptera l'administration à sa personnalité propre.

[1] Voir également n° 215.

Les gages de cette continuité peuvent se trouver dans les idées et le passé politiques de M. Johnson, dans les circonstances de son accès au pouvoir, enfin dans les premiers actes qu'il a accomplis en tant que président des États-Unis :

a. Le nouveau Président est un Sudiste, mais il n'est ni raciste ni réactionnaire. Ses antécédents familiaux (son père et son grand-père étaient membres de l'Assemblée au Texas) et son propre passé politique le rattachent à la tradition populiste, à la « vieille frontière », au *New Deal* enfin. Plutôt conservateur en début de carrière, l'ambition le rapproche du centre. En 1947, alors qu'il était encore représentant, il a certes voté en faveur de la loi Taft-Hartley [1]. Il défend toujours les intérêts des gros pétroliers du Texas. Mais s'il agit ainsi, affirme-t-il, c'est non par conviction, mais pour des raisons électorales. Dans l'ensemble, il soutient fidèlement le programme démocrate, que ce soit en matière de réformes sociales, d'aide à l'éducation, de lutte contre le chômage, de politique budgétaire. Depuis 1957, il s'est montré un des plus fermes soutiens de la cause des droits civiques. Nommé vice-président en 1960 pour de simples raisons électorales (M. Kennedy avait besoin des vingt-cinq mandants du Texas), il s'est toujours montré d'une parfaite loyauté à l'égard de son prédécesseur en dépit de son peu de sympathie pour les intellectuels qui l'entouraient et surtout pour l'attorney général Robert Kennedy. Président de la Commission des Affaires spatiales et de la Commission pour l'égalité de l'emploi, il a appuyé le Président avec vigueur et sincérité. C'est pourquoi M. Kennedy s'était engagé publiquement à lui conserver, pour le deuxième terme, son poste de vice-président.

b. Les circonstances de son accès au pouvoir jouent également en faveur de la continuité. Les élections se dérouleront en effet dans un an et la convention démocrate se tiendra dans neuf mois : le nouveau Président n'aura donc pas le temps matériel d'élaborer une politique nouvelle. Grâce à la traditionnelle « lune de miel » politique dont profite tout nouveau venu, grâce aux vertus unificatrices de l'émotion populaire, grâce enfin à la trêve politique décidée par les partis, le président Johnson pourra poursuivre la politique de son prédécesseur, sans se heurter pendant quelques semaines aux obstacles qui entravaient la marche de M. Kennedy.

c. Enfin, les premiers actes accomplis par Lyndon Johnson en tant que président des États-Unis manifestent cette volonté de continuité. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres réunies du Congrès, le président a repris à son compte tous les points du programme de M. Kennedy (cf. mon télégramme n°s 6749/53) avec une détermination et une insistance qui ont surpris bon nombre d'observateurs. Il a demandé, afin que John Fitzgerald n'ait pas vécu et ne soit pas mort en vain, au Congrès de voter sans plus tarder le projet de loi sur les droits civiques et il s'est du même coup montré résolu à en finir avec la discri-

[1] Loi votée en 1947 par le Congrès des États-Unis à l'instigation de deux sénateurs républicains, d'où son nom. Elle permet à l'État fédéral de contrôler les fonds des syndicats, interdit la grève aux fonctionnaires et donne au Président le droit de suspendre une grève pendant 80 jours.

mination raciale aux États-Unis. Il s'est en outre prononcé en faveur du vote rapide des autres projets en instance, budgétaires et fiscaux notamment.

2. Dans le même temps, le nouveau Président imposera à la politique américaine le sceau de sa personnalité. Homme d'action et parlementaire, M. Johnson travaillera sans doute davantage avec le cabinet et entretiendra des relations plus confiantes avec le Congrès. Des hommes nouveaux surgiront dans les semaines et les mois à venir.

Pendant les premiers temps, il n'y aura guère de changements. La plupart des membres du cabinet resteront vraisemblablement en fonction et notamment MM. Rusk, McNamara et Hodges. M. McGeorge Bundy, conseiller de M. Kennedy en matière de politique étrangère et de défense, se montrera rapidement indispensable au nouveau Président, peu familier de ces problèmes.

Cependant, on peut prévoir quelques départs, M. Freeman qui n'a guère réussi auprès des agriculteurs, et le secrétaire du Travail Wirtz, qui n'a guère de sympathie pour M. Johnson, s'en iront sans doute les premiers. Personne ne peut actuellement prévoir l'attitude de M. Robert Kennedy : ses rapports avec M. Johnson ont toujours été froids, mais ne doit-il pas conserver son poste pour rechercher les assassins de son frère ?

Quant aux conseillers spéciaux du Président défunt, ils seront remplacés peu à peu par les hommes de M. Johnson. M. Schlesinger, lié personnellement à M. Kennedy, est d'ailleurs déjà parti. Parmi les noms nouveaux, on cite notamment celui de M. Moyers, jusqu'à présent adjoint au directeur du *Peace Corps*, et qui remplacerait M. Sorensen. M. Reedy prendrait ultérieurement la place de M. Salinger comme porte-parole de la Maison Blanche. On assistera enfin au retour de personnalités qui avaient été influentes sous l'administration Truman : MM. Cohen, Clifford, Rowe, Cook...

3. S'il faut s'attendre à peu de changement en politique intérieure, par contre les perspectives en vue des prochaines élections sont bouleversées par la disparition du président Kennedy. L'hypothèse antérieure – nomination de M. Goldwater comme candidat républicain et victoire de M. Kennedy – n'est plus valable.

a. Le président Johnson devrait logiquement recevoir l'investiture de la convention démocrate. Il a pour lui les précédents historiques de Théodore Roosevelt, de Coolidge et de Truman. Son expérience politique est reconnue par tous et il avait avoué, dès 1960, ses ambitions présidentielles. Il disposera de l'énorme levier électoral que constitue la présidence. Enfin, il a dans le Sud de très nombreux partisans. Ses positions toutefois sont plus faibles dans le Nord et dans l'Est où on lui reproche son *modérantisme*. Les Noirs éprouvent pour lui quelques méfiances. Il devra donc s'attacher à réaliser autour de son nom l'unité des démocrates. Pour compenser ses faiblesses, il aura besoin d'un partenaire libéral comme candidat à la vice-présidence : on cite déjà les noms du sénateur Humphrey, de M. Wagner, maire de New York, et surtout de M. Sargent Shriver,

beau-frère du président Kennedy et directeur du *Peace Corps*. Les dirigeants de l'AFL-CIO s'apprêtent dès maintenant à soutenir la candidature de M. Johnson en 1964. Il reste toutefois une inconnue : l'attitude de Robert Kennedy qui, s'il ne peut guère encore prétendre à la présidence en raison de sa jeunesse, pourrait, par manque de sympathie pour le Président, être tenté d'essayer d'empêcher sa nomination.

b. Les chances du parti républicain paraissent s'être maintenant bien améliorées : M. Johnson est un adversaire moins redoutable que M. Kennedy. Afin de remporter le plus de voix, le GOP a sans doute avantage maintenant à accorder son investiture à un candidat modéré comme M. Nixon ou M. Scranton, gouverneur de Pennsylvanie. M. Goldwater, champion du conservatisme, n'est plus apparemment l'homme de la situation : il est trop marqué idéologiquement et souffrira probablement d'une réaction contre l'extrémisme. Ses espérances se fondaient sur la perspective d'une victoire dans le Sud : une telle stratégie n'est plus possible si le Sudiste Johnson est candidat des démocrates. Toutefois, le sénateur de l'Arizona dispose encore de certains atouts : Nixon a subi des échecs et n'est pas particulièrement populaire dans le Nord. Les autres républicains modérés sont à peu près inconnus du public. Les attaches marxistes de l'assassin supposé pourraient jouer, par réaction, en faveur de Goldwater. Enfin, celui-ci ne dépend guère des dignitaires du parti et se trouve d'ores et déjà à la tête d'un mouvement conservateur qui possède ses structures propres.

La logique devrait ainsi conduire les républicains à nommer un candidat centriste, mais il n'est pas sûr que les leaders traditionnels du GOP aient conservé assez d'influence pour imposer cette logique aux fidèles de M. Goldwater.

Les perspectives électorales sont encore confuses. Après l'expiration de la trêve politique d'un mois acceptée par le parti républicain, la campagne électorale, provisoirement interrompue, reprendra de plus belle et peu à peu se dessineront les contours de la bataille.

Aussi, bien qu'il n'ait pas la stature intellectuelle ni le charme de son prédécesseur, le président Johnson ne paraît pas mal armé pour accomplir sa tâche avec succès. Il est doté d'une expérience parlementaire sans pareille, il hérite du prestige du président Kennedy et de l'émotion soulevée par sa mort tragique, qui constitue dans le pays un facteur d'unité indéniable quoique sans doute passager. Il pourra ainsi mettre à profit la pause politique des prochaines semaines pour user de son influence au Congrès et poursuivre la politique de John Kennedy, assurer son emprise sur les démocrates et préparer son élection en 1964.

(Collection des télégrammes, Washington, 1963.)

220

M. de Beausse, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1358 à 1362.
Diffusion réservée.

Phnom Penh, 30 novembre 1963, 11 h 30.
(Reçu : 16 h 30).

Je viens d'avoir une conversation très intéressante avec M. Forrestal [1], de passage au Cambodge pour quarante-huit heures, avec qui mon collègue américain [2] m'avait invité à déjeuner en tête à tête. Ils venaient d'être reçu par le prince Sihanouk, qui leur est apparu assez détendu et qui les a entretenus pendant plus de vingt minutes de son projet de conférence de neutralisation du Cambodge qui semble lui tenir de plus en plus à cœur. C'est au précédent de Genève 1961 [3] et non de 1954 [4] – c'est-à-dire avec la participation de quatorze puissances [5] – que se réfère sa proposition. S'il a renoncé cette fois à proposer Phnom Penh comme siège de la réunion, il semble tenir à ce qu'elle ait lieu en Asie, soit en Indonésie soit en Birmanie. Elle pourrait, espère-t-il, s'ouvrir vers la fin de janvier.

J'ai retiré de cet entretien l'impression que les États-Unis comprenant l'importance de l'enjeu sont décidés à faire preuve à l'égard du Cambodge d'une très grande modération. La suppression de l'aide américaine apparaissant désormais comme une mesure irréversible [6], non pas tant peut-être du fait du Cambodge – qui pourrait bien se raviser un jour – que du Congrès américain, Washington inclinerait à penser qu'un geste devrait être fait en faveur de ce pays et qu'une réponse favorable pourrait en fin de compte être donnée au prince Sihanouk. J'ai vivement insisté dans ce sens, d'autant que la présence des Américains à la conférence projetée pourrait peut-être entraîner celle des Sud-Vietnamiens dont le gouvernement actuel semble mieux disposé à l'égard de Phnom Penh que le précédent. Resterait la Thaïlande qui, se trouvant isolée, hésiterait peut-être à faire cavalier seul.

M. Forrestal a longuement insisté sur l'importance qu'il attachait à l'octroi d'une aide – même limitée – de la France au Cambodge qui, si elle ne suppléait pas à l'aide américaine, aurait la valeur d'un geste. « Tant

[1] Michael V. Forrestal, membre du Conseil national de sécurité américain.

[2] Philip D. Sprouse.

[3] Ouverte le 20 mai 1961, la conférence de Genève sur le Laos aboutit le 23 juillet 1962 aux accords sur la neutralisation du Laos, prévoyant la constitution d'un gouvernement d'Union nationale. Voir à ce sujet *DDF,* 1961-I, 1961-II, 1962-I et 1962-II.

[4] Sur la conférence de Genève de 1954, qui met fin à la guerre d'Indochine, voir l'*Année politique 1954.*

[5] Les quatorze signataires des accords de Genève sur le Laos du 23 juillet 1962 étaient : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 200.

que la France demeurera au Cambodge, m'a déclaré M. Forrestal, un espoir reste à l'Occident de se maintenir dans cette partie du Sud-Est asiatique. » Aussi a-t-il accueilli avec une visible satisfaction la nouvelle de la venue au Cambodge de M. Messmer au début de l'année prochaine [1]. Tout doit être fait à son avis pour conserver la neutralité du Cambodge « à la Sihanouk » et il est persuadé que le Prince, plus que tout autre, désire suivre la ligne de conduite qu'il s'est tracée depuis l'indépendance et qu'en dramatisant les choses comme il l'a fait, il a entendu mettre les Occidentaux devant leurs responsabilités et les obliger à prendre des décisions.

J'ai été heureux de constater chez M. Forrestal qu'en dépit des rebuffades et même des injures dont ont été victimes depuis des semaines les Américains, ceux-ci semblent sincèrement désireux non seulement d'éviter tout geste à l'égard du Cambodge, qui pourrait entraîner le Prince à des mesures cette fois irréparables, mais de faire quelque chose de positif pour lui. J'espère que la mission de M. Forrestal amènera Washington à prendre sans trop tarder position sur la question de la convocation d'une conférence des quatorze, qui semble de plus en plus avoir été le mobile déterminant de la crise qui vient de secouer le Cambodge.

(Asie, CLV, Cambodge, 1961-1964. Projet de conférence internationale sur la neutralisation du Cambodge.)

221

COMPTE RENDU

Rencontre à l'Hôtel Matignon
entre le Premier Ministre et le Chancelier fédéral
21 novembre 1963

C.R.

Étaient présents :

Du côté allemand :

Le chancelier Erhard
MM. Schröder
Klaiber

Du côté français :

MM. Pompidou
Couve de Murville
de Margerie
de Souza

M. Pompidou. – Ce matin, vous avez eu un long entretien avec le Président de la République [2]. Si vous en étiez d'accord, nous pourrions parler des questions qui préoccupent nos deux pays, notamment dans le domaine

[1] Sur ce projet de visite, voir ci-dessus le n° 212.
[2] Sur le sujet, voir ci-dessus n° 207.

de la CEE et, bien entendu, de toute autre question que vous aimeriez soulever.

M. Erhard. – Ce matin, avec M. le président de la République, nous avons déjà évoqué ces problèmes. Nous avons parlé des règlements agricoles en discussion et j'ai pu donner l'assurance que nous ne pratiquerions pas une tactique de retardement. Mais, bien entendu, nous ne pouvons pas considérer ces questions comme isolées. D'ailleurs à Bruxelles, on s'est mis d'accord sur un programme dans lequel on parle également des distorsions du commerce par rapport aux pays tiers et du comportement à adopter pour la négociation Kennedy [1]. Tout ceci représente un tout.

Le problème crucial est, bien entendu, celui du prix des céréales. Je ne peux pas – et je l'ai déjà dit à M. le Président de la République – donner un accord ferme, ni prévoir une date, à plus forte raison proche, pour la question de savoir quand une telle solution ou un tel accord pourra être accepté par l'Allemagne. J'ai parlé avec nos organisations agricoles, qui examinent également les plans avec beaucoup de soin et ne les refusent pas *a priori*. Elles voient dans ces plans également certains aspects constructifs. Le gouvernement fédéral a chargé les départements compétents de travailler sur ces plans, afin d'aboutir à des idées aussi claires que possible et éventuellement à des solutions alternatives. Je ne suis pas pessimiste au point de croire qu'un retard sur le prix des céréales pourrait compromettre toute la politique agricole. Je crois que M. le Président de la République en est également convaincu. Ces questions sont si importantes que les gouvernements et les parlements doivent encore les discuter à fond. Je donnerais personnellement la préférence à une solution rapide et définitive, car l'agriculture et les agriculteurs ne seraient plus dans la situation d'incertitude actuelle. Même s'il y avait des difficultés d'adaptation et de mise au point à long terme, cela vaudrait mieux que l'incertitude. Ceci nous intéresse tout particulièrement en Allemagne, car nous avons des élections générales à l'automne 1965 et je ne conçois pas un succès dans une campagne électorale sans pouvoir répondre aux agriculteurs sur les questions qui concernent leur destin d'aujourd'hui et de demain.

Peut-être tout ceci ne vous donne-t-il pas entièrement satisfaction, mais nous ferons de notre mieux pour respecter nos engagements, appliquer le traité de Rome et poursuivre vers le Marché agricole commun.

M. Pompidou. – Je sais l'importance de la CEE pour l'Allemagne et pour la France. Je sais que vous avez une connaissance approfondie des pro-

[1] Le Conseil des ministres de la CEE se réunit les 4 et 5 novembre. Les discussions portent essentiellement sur la politique agricole commune et les futures négociations Kennedy. La Commission exécutive présente sur ces sujets deux rapports de M. Mansholt. Le premier prévoit l'établissement dès 1964 (au lieu de 1970) d'un prix commun des céréales dans la Communauté européenne. Le deuxième porte sur les problèmes agricoles dans la négociation Kennedy. Le ministre allemand de l'Économie insiste pour que la CEE fasse preuve de bonne volonté, surtout en ce qui concerne le problème des disparités de tarifs entre la CEE et les États-Unis. La Commission de l'agriculture de la CEE approuve le plan Mansholt le 19 novembre. Sur ce plan, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra, n°s 1693-1671 du 6 novembre, non reproduit. Voir aussi *Le Monde* du 7 novembre 1963, p. 15 et des 10-11 novembre 1963, p. 9.

blèmes économiques et que vous percevez la nécessité de donner à l'économie et à l'agriculture européennes des bases solides pour leur existence, leur avenir et leur capacité de concurrence. Je ne doute pas de votre volonté d'aboutir. Nous sommes conscients du fait que la CEE ne doive pas être considérée en vase clos et que nous devions nous préoccuper des rapports avec les pays tiers et de la négociation Kennedy. Je vous dis à ce propos que tous les efforts sont faits en France sur le plan de l'économie intérieure, grâce à notre plan de stabilisation, afin que l'économie française puisse jouer son rôle dans un monde libéral et affronter la concurrence internationale. Nous ne considérons donc pas la CEE comme une entité fermée et protectionniste, dont la masse devrait troubler les échanges à l'intérieur du monde libre. De même, lorsque la négociation Kennedy sera ouverte et se développera – peut-être un jour moins proche qu'on ne l'avait pensé de prime abord, car les États-Unis semblent avoir des préoccupations internes –, la France l'abordera en vue d'aboutir à un résultat positif. Nous espérons que cette négociation accroîtra les échanges dans le monde atlantique et permettra de réduire les droits de douane. Bien entendu, la négociation doit favoriser les échanges dans les deux sens et non pas servir uniquement à l'amélioration de la balance des paiements américains.

Sur ce point, je suis sûr que vos idées sont identiques aux nôtres. Nous pensons que les raisons du déséquilibre de la balance américaine ne résident pas dans la balance commerciale, qui est très positive. Mais nous avons le désir d'aborder la négociation Kennedy avec un esprit positif. Je suis certain que les pays de la CEE ont la même volonté, de même qu'ils pensent que le Marché commun devra trouver son achèvement sur le plan agricole.

Vous avez parlé du prix des céréales. Ce problème nous préoccupe autant que vous. Les circonstances sont différentes et les données au départ presque contradictoires. Nous pensons que, pour arriver à un prix commun des céréales, il faudra que tous consentent des sacrifices importants. Pour la France, c'est la question de l'équilibre des prix intérieurs qui posera le problème le plus difficile. Il y aura des difficultés, qu'il faudra surmonter et résoudre – notamment grâce à la ferme volonté des gouvernements d'aboutir. Ensuite, l'agriculture devra avoir des possibilités économiques raisonnables et saines de se développer. Il y aura certainement un avenir économique pour les agriculteurs européens.

M. Erhard. – Vous avez évoqué toutes les questions difficiles et vous avez raison de dire que chaque pays a les mêmes soucis, même si ceux-ci sont peut-être affectés de signes contraires. L'agriculture n'a pas les mêmes conditions concurrentielles en Europe, sans parler des distorsions dues aux mesures gouvernementales. Les conditions de sol et de climat en Allemagne du Nord ne sont pas identiques à celles de l'Italie du Sud et il est légitime, si différents États désirent créer un Marché commun, qu'ils créent certaines bases comme c'est d'ailleurs prévu dans le plan Mansholt. Le prix des céréales est un problème particulièrement difficile : pour vous, sur le plan des consommateurs, pour pouvoir rendre un prix plus élevé

attrayant, par une détaxation ou tout autre mesure ; pour nous, sur le plan des agriculteurs, pour leur faire admettre un prix moins élevé, compte tenu de leurs charges. Cette question de compensation devra encore être élucidée. Toutefois, je ne pense pas qu'une politique agricole commune puisse être établie par des sacrifices de tous. Ce serait contradictoire, car le marché agricole commun doit représenter un progrès, et il est difficile d'imaginer un tel progrès s'il est fondé sur les sacrifices de tous.

Je suis heureux que vous nous ayez dit que vous ne considériez pas le Marché commun comme une entité fermée sur elle-même. Le traité de Rome le prévoit d'ailleurs expressément. Vous savez que nous attachons une valeur toute particulière à nos relations avec les pays tiers. Nous différons peut-être encore par certaines nuances, mais je suis convaincu que nos intérêts vont aller en se rapprochant. J'avais prévu ce qui est arrivé, à savoir que l'économie française s'est renforcée, est devenue plus concurrentielle et exerce actuellement sur les marchés mondiaux une pression qui équivaut à la nôtre. En effet, chez nous, 30 % du produit national dépendent du commerce mondial et cet élément est déterminant, non seulement pour notre économie, mais également pour notre politique.

Quant à la négociation Kennedy, nous nous sommes mis d'accord à Genève avec M. Giscard d'Estaing [1]. Nous nous sommes mis d'accord sur la thèse américaine de la réduction linéaire des droits et sur le fait qu'il faut mener une lutte commune contre les disparités existantes. Une question se pose néanmoins qu'il faudra encore étudier à Bruxelles. Nous ne pouvons pas nous lancer dans des discussions sur 1 200 postes tarifaires. Une telle discussion serait sans espoir. Les montants des droits d'ailleurs ne sont pas la question la plus importante. Il est tout à fait possible qu'un droit américain élevé ne nous gêne pas, car le produit qu'il concerne ne fait pas l'objet d'échanges. Par contre, une faible différence de droit peut être tragique. Le président suisse du GATT [2] a indiqué que 1 % de variation sur les droits des montres pouvait être une question de vie ou de mort. Ce n'est donc pas le montant de la différence qui est déterminant, mais la valeur spécifique. Il faudra examiner cette question et créer en tout cas des règles de base, car on ne peut examiner 1 200 postes en détail.

En ce qui concerne votre plan de stabilisation, vous en avez bien entendu la responsabilité nationale à l'origine, mais il m'intéresse beaucoup car, en Europe, les économies doivent évoluer aussi parallèlement que possible et des distorsions monétaires, de prix, etc. ne doivent pas gêner cette évolution. Inévitablement, nous devrons porter notre attention sur ces éléments en dehors du cadre de l'OCDE. Je suis également d'accord avec vous que la balance des paiements américaine ne peut être un élément primaire de notre politique économique vis-à-vis des États-Unis. Vous avez raison de dire que la balance commerciale est positive pour les Américains,

[1] Allusion à la sixième conférence ministérielle du GATT qui se tient du 16 au 21 mai à Genève. La délégation française est conduite et présidée par M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances. En marge de cette conférence se tiennent, le 17 mai, des entretiens Erhard-Herter, et Erhard-Giscard d'Estaing.

[2] M. Schaffner, président (Suisse).

notamment par rapport à l'Allemagne, et elle le reste d'ailleurs même si nous excluons les frais pour les troupes américaines en Allemagne, compte tenu du montant de nos achats d'armements aux États-Unis. Sans doute faudra-t-il également dire au GATT qu'aux États-Unis l'exportation des capitaux trouve de trop grands attraits. Je ne veux pas empêcher la libre initiative dans ce domaine, mais je crois qu'il faut influencer ce grand attrait pour l'exportation de capitaux, notamment par des mesures fiscales. Les États-Unis, par leurs dépenses militaires dans le monde et par leur aide de développement, apportent certes une grande contribution, bien que tout ne soit pas aussi rationnel qu'on le souhaiterait. En tout état de cause, nous avons une base de discussion que l'on pourra encore revoir, mais en principe tout ce que vous nous avez dit correspond exactement à ce qui nous préoccupe aussi.

M. Pompidou. – Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt et je retrouve l'essentiel de votre pensée économique et financière, dont nous avons apprécié la justesse et les succès dans l'économie allemande. Je suis convaincu comme vous que le problème de l'harmonisation de nos marchés agricoles ne doit pas imposer des sacrifices à nos économies et à nos agricultures pour le plaisir du sacrifice et que notre objectif doit être la prospérité. Je crois que c'est dans cet esprit qu'il convient d'aborder les choses et je suis convaincu que les données climatiques et autres que vous avez mentionnées doivent permettre, dans un marché unifié, dans une politique agricole commune, une spécialisation de l'agriculture, bénéfique pour l'agriculture allemande comme pour l'agriculture française et italienne. Il y a beaucoup de produits que l'agriculture allemande peut produire et dont la France manque, et inversement la France peut fournir à l'Allemagne des denrées qu'elle peut produire meilleur marché. Il y a une évolution à préparer et une décision vers laquelle nous devons tendre avec la volonté d'aboutir.

Je voudrais vous poser la question suivante : quelle est votre première réaction sur le plan Mansholt ? Nous nous interrogeons à ce sujet. Ce plan pose sans aucun doute des problèmes. Est-ce une solution à votre avis ? pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

En ce qui concerne les relations avec les pays tiers et la négociation Kennedy, nous croyons également qu'il faut maintenir, et si possible accroître les courants commerciaux avec l'extérieur et que le Marché commun doit être une base du développement des échanges avec l'extérieur. Il ne doit pas vivre en vase clos ou en économie fermée. À Genève, vous vous êtes mis d'accord avec M. Giscard d'Estaing sur un mode de discussion dans la négociation Kennedy et nous maintenons cet accord. Quant aux disparités, je sais que ce n'est pas un problème de savoir s'il y a 1 200 ou 1 190 postes. La solution ne consiste pas non plus à réduire arbitrairement ce chiffre. Il faut trouver une méthode d'approche, une solution pour tous les cas qui permette d'atteindre les résultats nécessaires : 1° favoriser les échanges dans les deux sens sans laisser subsister d'un côté des droits prohibitifs ; 2° donner à chacun le minimum de protection qui est une garantie indispensable.

Vous avez bien voulu dire un mot au sujet de notre plan de stabilisation. Bien entendu, il est national, mais il est normal qu'il intéresse nos partenaires de la CEE et notre grande voisine et amie l'Allemagne, qui est un client et un fournisseur de premier ordre. Ce plan vise à ramener l'expansion française à un niveau compatible avec nos possibilités et nos moyens en capitaux et en travailleurs, pour éviter que la création artificielle de monnaie et la tension sur le marché de la main-d'œuvre n'amènent à des augmentations de prix conduisant à l'inflation.

Nous avons encore plusieurs mois à lutter. En France, nous n'avons jamais eu l'expérience d'une inflation galopante poussée au dernier degré et nos réactions ne sont pas aussi saines qu'en Allemagne. Nous avons plutôt tendance à voir le côté agréable de l'inflation, sans considérer les périls graves qu'elle implique. Mais nous sommes décidés à aboutir et à amener notre économie à ce rythme normal et équilibré, qui permettra alors de recourir de nouveau à des mécanismes de financement plus orthodoxes et à un système économique et financier qui s'approche de celui que vous avez su faire prévaloir en Allemagne.

M. Erhard. – Je viens de l'Économie, comme vous savez, et j'ai été responsable pendant quinze ans de l'économie allemande [1]. On ne peut tout oublier du jour au lendemain et je crois savoir que vous n'êtes pas non plus un profane dans ce domaine. Mais je ne vois pas seulement l'économie et je ne considère pas l'économie comme une valeur suprême. L'économie doit être à notre service. À notre époque d'ailleurs, où l'élément social devient un problème de plus en plus politique, tout se tient. Vous me demandez ma réaction sur le plan Mansholt, mais avant, vous nous avez dit quelque chose qu'on ne peut qu'accepter, mais qui, en pratique, s'avérera très difficile. Il s'agit de la division du travail dans l'agriculture. À long terme, cette division du travail est sûrement un excellent objectif pour un Marché européen agricole. Je peux vous dire cela ici, mais je me garderais bien de le dire en Allemagne devant les organisations agricoles. Je suis sûr que l'évolution va d'ailleurs dans ce sens.

Deux millions d'agriculteurs ont quitté l'agriculture allemande au cours des douze dernières années et près de 500 000 exploitations ont été fermées. Tout cela sans pression et sans ordre de l'État. Les gens ont simplement suivi leurs propres intérêts. Dans un pays dont la densité de population est si grande, où la ville et la campagne se rencontrent tous les jours, où dans les familles, les fils et filles sont en partie à l'usine et en partie dans l'agriculture, cela soulève de graves problèmes sociaux et sociologiques. Je suis certain que ce processus d'assainissement en Allemagne va se poursuivre, mais si j'avais dit il y a douze ans que deux millions de

[1] M. Ludwig Erhard, né le 4 février 1897. En 1947, professeur honoraire à l'Université de Munich, chargé de l'administration financière et économique de la Bizone. Le 2 mai 1948, il est désigné comme directeur général pour l'Allemagne de l'Ouest de l'Administration économique, dont le siège est à Francfort. Le 20 juin 1948, réforme monétaire. Le nom de M. Erhard est désormais associé à la valeur du mark. Élu au premier *Bundestag* en 1949, il prend le poste de ministre de l'Économie dans le gouvernement formé par M. Adenauer. Il exerce ses fonctions de 1949 à 1963.

paysans devraient quitter leurs terres, on m'aurait tué. Or, ils sont partis et ce processus va se poursuivre ; nous devrons le surveiller avec soin. En effet, il y a des valeurs sentimentales et nationales qu'il ne faut pas méconnaître et qu'on ne peut supprimer par voie autoritaire. Nous devons donc avoir de la patience.

Quant à notre réaction sur le plan Mansholt, elle n'a pas été négative. Dès le premier instant, je n'ai pas dit que ce plan n'était pas bon et que nous le refuserions *a priori*. Certains l'ont dit sans même le lire, mais pas moi. Mon gouvernement pense que ce plan peut être l'objet d'une discussion sérieuse et je suis heureux que dans une conversation avec le président des agriculteurs allemands, M. Rehwinckel, celui-ci m'a dit qu'il étudiait également ce plan. Je lui ai dit que c'était fort bon, que nous allions comparer nos résultats et voir si, éventuellement, des alternatives se présentaient. J'ai également dit au Président de la République que tous les fruits n'allaient probablement pas mûrir le même jour et qu'il faudra attendre. Le plan Mansholt est pris au sérieux chez nous, mais nous devons l'étudier et en voir toutes les conséquences.

Je suis heureux que vous ayez dit que vous considériez le Marché commun comme un marché ouvert.

Au sujet des disparités et de la procédure pour attaquer ce problème, je crois qu'il faut d'abord définir certaines données. Le montant des droits n'est pas décisif. L'important c'est le volume des échanges sur une base mondiale. Bien entendu, ceci vaut pour les importations et pour les exportations, car je pense comme vous que la négociation doit se dérouler sur une base de réciprocité et de loyauté. Nous ne pensons pas non plus que cette négociation puisse être seulement destinée à augmenter les exportations des États-Unis. Une intensification des échanges doit être bénéfique pour tous les participants.

Quant au minimum de protection, on pourrait en parler longtemps. Mon secrétaire d'État a vu votre ministre de l'Industrie au sujet des droits sur l'acier. Ce problème vous préoccupe et nous préoccupe également. Il m'a été rendu compte qu'une attitude commune a pu être atteinte. Il y a certains intérêts qui méritent une protection nationale, mais il ne faut pas croire tout ce que l'industrie et certains milieux économiques présentent comme des intérêts justifiés. Nous devons réserver notre opinion et avoir une vue plus large que ceux qui sont directement concernés. Je crois fondamentalement que l'effort national ne reçoit d'impulsion que par la concurrence. Bien des choses considérées comme impossibles sont devenues réalité. C'est ainsi que l'Allemagne craignait la concurrence japonaise pour les jumelles. Elles valaient 400 marks et aujourd'hui l'Allemagne en fabrique à 100 marks et tout fonctionne très bien. On craint plus la concurrence japonaise, car on a été obligé de l'affronter.

Quant à votre plan de stabilisation, je serais heureux d'en parler à votre ministre des Finances. Il est d'intérêt commun. Je crois en effet que si les prix et les coûts évoluent de façon très différente chez les partenaires de la CEE, la réduction des droits de douane, qui répond à un automatisme contenu dans le traité de Rome, amènera les différents gouvernements

nationaux à chercher une compensation en modifiant la fiscalité appliquée au commerce international.

Ce commerce international me cause d'ailleurs un très grave souci. À Bruxelles, on s'est mis d'accord sur une certaine tendance vers l'introduction de la TVA. Mais, même si les plans les plus audacieux en Allemagne étaient appliqués, notre TVA ne serait au mieux que la moitié de la vôtre et si on manipule cet instrument en tenant compte de prix et de coûts nationaux différents, je crains que nous n'aboutissions jamais au Marché commun. L'achèvement du Marché commun signifie à mon avis la suppression des droits de douane, mais également la suppression des obstacles fiscaux. Ce que je vous dis là peut sembler audacieux ; nous n'allons pas le discuter au fond ; nous n'avons pas le temps, mais je tenais à évoquer cette question ici. Je suis heureux que votre plan de stabilisation cherche à établir un équilibre entre l'économie, les finances et les tendances à l'expansion. Je ne suis pas un fanatique de l'expansion et je crois que l'économie peut se développer plus favorablement dans la stabilité que dans une tendance inflationniste, artificiellement créée. En Allemagne, nous avons fait deux expériences au cours d'une même génération. Nous savons de quoi il s'agit et nous réagissons plus vivement. Nous avons été très fermes lors de la présentation de notre budget et tenu tête à toutes les oppositions et même aux menaces d'une marche sur Bonn. Nous croyons que c'est notre destin et si on agissait autrement, on compromettrait l'établissement du Marché commun.

Après les conversations que j'ai eues depuis ce matin, je regrette seulement de ne pas rester plus longtemps à Paris, car nous avons tant de choses à discuter et à tirer au clair entre nous, si nous voulons avancer sur la vie européenne commune.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Relations franco-allemandes.)

222

NOTE

relative à l'entretien entre M. Couve de Murville et MM. Bohlen et Finletter du 30 novembre 1963

N. Très secret. *Paris, 2 décembre 1963.*

Au cours du déjeuner donné par le Ministre le 30 novembre et auquel assistaient MM. Bohlen et Finletter, *M. Couve de Murville* a d'abord demandé au représentant des États-Unis auprès de l'OTAN quels seraient, d'après lui, les sujets discutés à la réunion ministérielle de décembre [1].

[1] Réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN prévue à Paris, du 16 au 18 décembre.

M. Finletter a répondu que pour sa part il espérait que cette réunion serait presque de routine. Il était souhaitable, en tout cas, qu'il en fût ainsi. En ce qui concerne la question des crédits à l'URSS, la discussion récente au Conseil atlantique avait montré qu'il existait à ce sujet de très graves et profondes divergences à l'intérieur de l'OTAN. M. Finletter souhaitait que l'on puisse éviter de faire ressortir la position isolée de la Grande-Bretagne.

Le ministre, ayant pris note de ce point de vue, a alors indiqué qu'il existait un second problème, celui que l'on appelle le concept stratégique de l'OTAN. Il avait pour sa part beaucoup de mal à comprendre de quoi il s'agissait et quelle pouvait être l'utilité de la discussion qui avait été engagée.

Dans un premier exposé, M. Finletter s'est livré à de longues considérations de procédure. Il a rappelé que le paragraphe 9 du communiqué de la conférence d'Ottawa avait invité le Conseil permanent « à poursuivre avec le concours des autorités militaires de l'OTAN les problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire ». Il y avait eu d'abord la longue discussion de procédure provoquée par M. Stikker. Une fois celle-ci réglée, la question de la stratégie avait été déférée au Comité militaire de l'OTAN. Malheureusement, il venait d'apparaître que le désaccord à Washington était total entre les militaires. Ceci était regrettable à tous les points de vue, d'autant plus que la France paraissait isolée. Cette discussion, qui aurait dû être technique, avait fini par prendre une coloration politique. Il n'était donc plus possible de continuer ainsi. Il fallait d'autre part éviter à tout prix que, lors des réunions ministérielles du 16 décembre, la question fût soulevée au rang des ministres. Il serait donc souhaitable que cette question soit reprise au Conseil au rang des délégués permanents, avant la session ministérielle. Il faudrait avoir une série de discussions couvrant à tour de rôle les différents théâtres d'opération. Peut-être certaines conclusions pourraient-elles être dégagées. Il faudrait tenir compte des vues des uns et des autres, mais de façon immédiate il fallait alléger l'atmosphère trop tendue qui existait entre les uns et les autres.

M. Couve de Murville a alors indiqué, qu'abstraction faite de ces questions de procédure, il fallait voir les questions au fond. Ce qui apparaissait de la lecture des documents qu'il avait eus en sa possession semblait indiquer que l'on demandait au Conseil d'entériner la notion de pause dans l'emploi des armes atomiques proposée par M. McNamara [1]. On demanderait ensuite aux puissances européennes d'augmenter le volume de leurs forces conventionnelles. Tout cela était parfaitement illusoire. Les Américains savaient qu'aucune puissance européenne n'était prête à faire un effort supplémentaire. Les Allemands réduisaient de façon importante les prévisions de leur budget militaire. Les Anglais, quel que soit leur prochain gouvernement, ne rétabliraient jamais la conscription. La France ne renon-

[1] Discours de M. McNamara lors de la session ministérielle d'Ottawa, qui se tient du 22 au 24 mai 1963, dans lequel il prône l'intérêt de l'augmentation des forces conventionnelles et demande un meilleur équilibre des charges entre les États membres.

cerait pas à son programme atomique. Si même certains gouvernements étaient disposés à faire un effort dans le domaine des dépenses militaires, ils l'affecteraient en priorité à la constitution de la force multilatérale. Dans ces conditions, les États-Unis savaient parfaitement que les forces conventionnelles ne seraient pas augmentées. Par contre, on paraissait dire que l'usage de l'arme atomique devait être strictement réglementé. Ceci avait en fait peu d'importance en pratique, puisque de toutes façons la décision de l'emploi de l'arme atomique relevait de la seule décision du président des États-Unis. Quels que soient les plans que l'on puisse élaborer et les décisions de principe que l'on prendrait, le président des Etats-Unis n'emploierait l'arme atomique qu'au moment où il le jugerait indispensable, c'est-à-dire sans qu'on puisse le prévoir d'avance, un jour, deux jours, une semaine ou un mois après l'agression. Tous les documents que l'on pourrait rédiger à cet égard seraient purement académiques. Par contre, car tout ce qui se discutait à l'OTAN était su immédiatement, l'effet politique serait considérable. Les Russes apprendraient très vite que les forces conventionnelles ne seraient pas augmentées et que l'on hésitait à employer l'arme atomique. L'effet de « déterrence » de l'arme atomique serait gravement atteint. Quant aux Européens, ils risqueraient, et en particulier les Allemands, d'en conclure que l'Amérique ne défendrait pas leur pays. Pourquoi prendre tous ces risques sans aucune utilité politique ?

M. Finletter a répondu que de son point de vue la discussion en cours lui paraissait à la fois inutile, stupide et mal engagée. Personne ne pouvait dire exactement qui avait pris l'initiative de faire établir ce déplorable MC 100/1 [1]. Si la chose était possible, il serait infiniment préférable de l'abandonner et d'éviter ainsi la crise tout à fait artificielle qui paraissait se créer à l'intérieur de l'OTAN. Malheureusement, les choses avaient été poussées trop avant. Il fallait paraître continuer la discussion. Il ne voulait pas dire par là que l'idée de pause, qui était au centre des conceptions stratégiques américaines, était mauvaise. Il y avait là une idée juste. L'emploi de l'arme atomique ne pouvait être considéré comme devant être immédiat. Il fallait faire d'abord la preuve, si l'on le pouvait, qu'une agression soviétique pouvait être repoussée par les forces conventionnelles sans déclencher tous les malheurs d'une guerre atomique. Ceci dit, il était bien évident que l'arme serait employée ou non, comme l'avait dit M. Couve de Murville, selon la seule décision du président des États-Unis. Mais il fallait bien en revenir à des questions de procédure. Puisque les militaires ne pouvaient plus progresser, il lui paraissait indispensable qu'il y ait devant le Conseil une courte discussion où chacun exposerait son point de vue. Les idées seraient peut-être plus diversifiées qu'on ne le croit. Il faudrait en tout cas éviter que les positions soient exposées d'une façon trop tranchée. La question pourrait être ensuite référée aux militaires, en indiquant que les discussions avaient montré qu'il existait trois ou quatre conceptions différentes. Le *Standing Group* de Washington et le Comité

[1] Voir plus haut, n° 165, note 1.

militaire pourraient ensuite saisir les grands commandements qui élaboreraient divers plans, compte tenu des idées qui avaient été exprimées.

M. Seydoux a exprimé l'idée que le mieux serait de garder comme base de discussion les anciens documents, c'est-à-dire la directive politique de 1956 [1] et le plan M. 14/2 [2] de 1957 qui étaient toujours valables. M. Finletter ne l'a pas contredit.

M. Couve de Murville a indiqué à nouveau que la discussion en cours était un jeu de l'esprit. Ceci serait sans inconvénient, si le problème n'était pas beaucoup plus politique que militaire. Comment pouvait-on savoir quand et comment on emploiera la bombe. Il se posait toujours le cas test d'une attaque sur Hambourg. La théorie actuelle était que, dans ce cas, il faudrait lancer la bombe atomique. On verrait sur le moment, ou plutôt le président des États-Unis déciderait si la chose se ferait ou non. Par contre, il était indispensable que les Russes le crussent, sinon tout l'effort du *deterrent* occidental perdrait son effet. Il fallait que, du côté soviétique, l'on craigne une riposte atomique, que l'on en soit intimement persuadé. C'est ce qu'il y avait de regrettable dans les discussions actuelles. On laissait entendre aux Russes que notre détermination d'utiliser ce *deterrent* était plus ou moins flottante.

M. Bohlen a alors demandé si, pour éviter les discordes qui se faisaient jour au Conseil atlantique, le mieux ne serait pas, pendant les séances ministérielles de l'OTAN, qu'une réunion ait lieu entre Américains, Anglais, Allemands et Français qui grouperait à la fois les ministres des Affaires étrangères, les ministres de la Défense, les chefs d'états-majors et les ambassadeurs à l'OTAN. De cette façon, ces questions, qui ne devaient en aucun cas être discutées sur la place publique, pourraient être examinées sérieusement par les seules personnes vraiment compétentes. *M. Couve de Murville* n'a pas refusé d'examiner cette idée.

M. Finletter a indiqué qu'il partirait le 1er décembre pour Washington et qu'il ne serait de retour que le jeudi 4 au plus tôt. Il lui était nécessaire en effet de reprendre contact avec la nouvelle administration et de savoir ce que l'on pensait à Washington. La discussion pourrait être reprise utilement à son retour.

(Pour 2sd stratégie nucléaire.)

[1] Voir plus haut n° 165, note 2.
[2] Voir plus haut n° 165, note 3.

223

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 8148 à 8150. *Alger, 2 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 3, 3 h 35).

Dans son discours de l'Arbatache [1], que j'analyse par télégramme séparé, M. Ben Bella s'est exprimé, tant en ce qui concerne l'avenir industriel de l'Algérie qu'en ce qui concerne les rapports nouveaux à établir avec la France, en des termes très semblables à ceux que lui-même et ses collaborateurs ont employés devant M. Guillaumat [2].

Contre les avis des « technocrates » qui voudraient « tordre le cou à la révolution », le gouvernement algérien, a assuré le président Ben Bella, ne reviendra pas en arrière. Envisageant l'avenir à long terme, il est résolu à prendre les moyens nécessaires pour donner à l'Algérie non seulement une agriculture à la hauteur de son mouvement démographique mais l'industrie d'un État qui ne soit pas faible. Cette politique supposant la disposition des ressources énergétiques du pays, c'est de cela que le gouvernement algérien discute avec la France. Les rapports actuels entre l'Algérie et la France, a déclaré M. Ben Bella, sont nés des accords d'Évian, c'est-à-dire de la situation particulière qui existait alors entre les deux pays. « Il faut réajuster nos rapports dans une perspective nouvelle. Nous négocions en ce moment ce réajustement (...) nous pensons que le gouvernement français fera droit à l'une de nos revendications : la révision, sur une base saine, des conditions d'une refonte profonde de nos structures économiques ». Et le président de la République a affirmé encore : « Nous savons que, pour créer la société nouvelle que nous voulons, il faut détruire de fond en comble un cadre qui n'est pas valable [3]. »

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

[1] Le 1er décembre est décrété « Journée de l'Arbre » en Algérie. Quelques milliers de plants d'eucalyptus, de pins et de cyprès sont plantés, ce jour-là, dans la vallée de l'oued Arbatache, à 50 km au sud-est d'Alger, afin de préserver de l'envasement le barrage du Hamiz.

[2] M. Guillaumat, président de l'Union générale des pétroles, se rend à Alger le 29 novembre, chargé de mission par le gouvernement français. Il est reçu par le président Ben Bella puis par M. Boumaza.

[3] La réponse à ce discours est donnée par M. de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes, dans l'interview qu'il accorde au journal *La Nation,* au cours de laquelle il déclare qu'il n'est pas question d'ouvrir une négociation d'ensemble entre l'Algérie et la France pour revoir les accords d'Évian et les remplacer par d'autres.

224

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE
(Service des Affaires atomiques)
pour le Ministre

N. *Paris, 4 décembre 1963.*

Le prochain Conseil de défense du 5 décembre comporte à son ordre du jour l'examen des problèmes relatifs à la réalisation du site d'expérimentation du Pacifique et notamment ceux ayant trait aux mesures à retenir, pour réduire les effets des décisions que certains pays pourraient être amenés à prendre pour empêcher l'exécution de notre programme.

Ces problèmes ont déjà été abordés au cours d'une séance de travail qui s'est tenue au secrétariat général de la Défense nationale le 25 septembre dernier et à laquelle assistait un représentant du Département.

Les incidences possibles du traité de Moscou sur la conduite des pays signataires ont été plus particulièrement évoquées.

Un plan de recherche et de renseignements a également été remis aux participants ; il énumère les entraves pouvant être apportées à la réalisation de notre programme :

– au cours des opérations :
  • d'étude des armes,
  • de réunion des moyens,
  • de préparation de l'expérimentation.

Les craintes en ce domaine reposent essentiellement sur les possibilités de résiliation de commandes passées à l'étranger de matériels spécialisés, que l'industrie française n'est pas en mesure de réaliser dans des délais acceptables ou avec une qualité technique suffisante : ballons, ensemble de calculs, radio-isotopes, avions de prélèvements radioactifs, etc.

– au cours de l'acheminement et de la mise en place des personnels et des matériels.

La mise en place des personnels et matériels peut-être gênée par des actions sur les liaisons : brouillage radio, restrictions à l'utilisation des câbles internationaux et les communications par voie aérienne ou maritime ; interdiction de certains points de passage (Suez), demande d'un droit de visite (Panama) et toutes difficultés éventuelles de refus de déchargement ou de ravitaillement au cours d'escales.

– sur le site du Pacifique, actions subversives avant les essais ou au moment des expérimentations (circulation de bateaux dans les eaux internationales à proximité du site).

Il a également été décidé au cours de cette séance de confier au SGDN (Centre d'exploitation du renseignement) l'initiative de l'orientation de la recherche et la charge de la centralisation de renseignements, en liaison étroite avec les départements et organismes intéressés.

Enfin, le Premier ministre vient de nous soumettre un projet de décret portant création d'un Comité interministériel des sites lointains, qui aura pour objet d'élaborer les directives nécessaires à la mise en œuvre de notre programme d'expérimentation dans le Pacifique.

(QA, armes atomiques. Site du Pacifique.)

225

M. Vial, Premier secrétaire près l'Ambassade de France à Cotonou, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 824 à 830.
Immédiat. Secret.

Cotonou, 5 décembre 1963.
(*Reçu :* le 6, 9 h 04).

De la part de M. Cabouat [1].

1. J'ai été reçu cet après-midi par le colonel Soglo, qui était entouré des membres de son gouvernement.

J'ai tout d'abord rappelé l'attitude que nous avions adoptée à l'égard du gouvernement provisoire, l'accueil réservé à Paris à la mission dahoméenne présidée par M. Hazoume [2]. J'ai insisté sur notre souci de ne pas nous ingérer dans les affaires intérieures dahoméennes et de préserver le climat de confiance et d'amitié qui caractérise les relations entre les deux pays. Cependant, un certain nombre de malentendus s'étaient produits entre nous et nous devions en parler avec franchise pour essayer de les dissiper. L'aide financière et technique que nous avions consentie au Dahomey depuis la constitution du gouvernement provisoire témoignait de notre bonne volonté. Mais nous étions forcés de constater qu'en demandant le rappel de M. Lustig, le gouvernement de Cotonou avait pris une décision qui affectait, non seulement la personne de ce diplomate, mais du même coup les relations d'État à État [3]. Le gouvernement provisoire devait en être dûment averti. J'ai ajouté que, conformément à une coutume diplomatique constante, le gouvernement français, qui avait donné

[1] M. Jean-Pierre Cabouat, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département, arrive à Cotonou le 4 décembre. Il est chargé d'établir un rapport concernant les griefs formulés par le gouvernement provisoire contre la représentation diplomatique française. Sur cette mission, se reporter à la lettre adressée par M. Cabouat à M. Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département, portant la mention personnelle, non retenue, donnant des précisions sur l'évolution de la situation politique intérieure au Dahomey, sur les relations franco-dahoméennes, sur la situation de M. Hubert Maga.

[2] Audience accordée le 13 novembre.

[3] Sur le sujet, voir le message du ministre des Affaires étrangères adressé de Paris pour le général Revol, du 2 décembre 1963, non reproduit.

instruction à M. Lustig de regagner la France, s'apprêtait à demander au gouvernement dahoméen de rappeler son chargé d'affaires à Paris.

J'ai mis également les choses au point à propos de la communication du 3 décembre du colonel Soglo (votre télégramme n° 913) [1]. J'ai fait observer que l'attitude du gouvernement dahoméen était d'autant plus incompréhensible que ce dernier avait, dans la journée du 2 décembre, donné son accord à un texte destiné à être rendu public, qui faisait justice des accusations portées contre M. Lustig. J'ai conclu en rappelant le vœu exprimé des deux côtés de voir préserver les liens d'amitié qui unissent la France et le Dahomey et affirmé notre désir de surmonter les difficultés présentes.

Mes interlocuteurs ont paru sincèrement surpris des réactions qu'avaient provoqué à Paris les deux communications du colonel Soglo. Ils ont protesté de leur bonne foi et affirmé qu'il n'était nullement dans leurs intentions de porter atteinte aux relations diplomatiques entre les deux pays.

Ils m'ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un certain répit pour examiner mes déclarations et se concerter sur la réponse qui me serait faite.

Abordant spontanément la question de la demande d'agrément que nous avons présentée pour M. Georgy, ils m'ont précisé qu'ils n'avaient pas encore adopté une position définitive, mais qu'ils espéraient être en mesure de me faire connaître leur décision à ce sujet dans la journée de demain.

J'ai eu nettement l'impression que les membres du gouvernement souhaitaient ainsi se ménager un délai de réflexion qu'ils pourraient mettre à profit pour trouver une issue à l'impasse dans laquelle ils s'étaient fourvoyés.

Nous avons convenu de nous retrouver demain vendredi à 17 heures.

2. Si j'en crois les confidences qui m'ont été faites depuis mon arrivée à Cotonou hier après-midi, il est incontestable que le départ précipité de M. Lustig, rapidement connu en ville, a vivement surpris et consterné ses collègues de l'ambassade et de nombreux membres de la colonie française. Du côté dahoméen, il a été interprété comme un aveu de culpabilité. L'absence de démenti de notre part a contribué à entretenir le malaise.

Il ne me semble pas indiqué toutefois de publier maintenant un communiqué dont le caractère tardif réduirait considérablement la portée. En revanche, je compte m'employer au cours des prochains jours à mettre les choses au point par des contacts personnels avec les différents secteurs de la colonie française et, si cela m'apparaît en définitive opportun, avec des journalistes locaux.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1963.)

[1] Télégramme de Paris à Cotonou n°s 913-914 du 4 décembre, non reproduit.

226

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1887 à 1897 [1]. *Bruxelles-Delfra, 7 décembre 1963.*

(*Reçu :* 16 h 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 1857-1858 [2].

À la demande de notre président, nous avons procédé à un premier échange de vues sur la question des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne.

La discussion a porté à la fois sur les propositions du gouvernement luxembourgeois et sur celles du gouvernement fédéral, qui se confondent d'ailleurs sur de nombreux points.

En ce qui concerne tout d'abord les relations entre l'Assemblée et les Commissions, le sentiment général a été qu'il ne serait ni utile, ni opportun, de prévoir de nouvelles dispositions. Les commissions ont établi avec l'Assemblée et avec les Commissions de celle-ci des contacts qui fonctionnent d'une manière satisfaisante et qui ne pourraient être renforcés sans qu'il en résulte une fâcheuse confusion des pouvoirs.

Quant aux relations entre les conseils et l'Assemblée, les observations suivantes ont été faites.

1. Il ne serait probablement pas réaliste de laisser espérer que les conseils se feront représenter, pour l'examen des questions importantes, aux réunions des commissions de l'Assemblée, à l'exception de la Commission budgétaire, où cela se fait déjà. Il serait en effet très invraisemblable que les ministres trouvent le temps, sauf cas très rare, de se rendre devant ces commissions.

2. Il n'a pas été jugé possible d'accepter que, lors des sessions de l'Assemblée parlementaire, les représentants des conseils puissent se prononcer, en tant que membres de leurs gouvernements, sur certains problèmes importants. Qu'il puisse leur arriver de le faire occasionnellement au cours d'un débat, notamment en répondant à des questions, est chose toute naturelle. Mais il a été estimé qu'en codifiant et en étendant cette pratique, on risquerait de faire l'Assemblée juge des différends entres États membres.

3. Nous avons été d'accord pour constater que, bien souvent, les conseils décidaient de demander l'avis de l'Assemblée sur des propositions de la

[1] Ce télégramme est communiqué par courrier à Luxembourg ; il l'est par fil à Bonn (n°s 10206-10216), La Haye (n°s 2836-2846) et Rome (n°s 5437-5447).

[2] Du 4 décembre, non reproduit. Il demande au Département des instructions sur les propositions allemandes et luxembourgeoises concernant le renforcement du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne.

commission, même lorsque les traités ne leur en faisaient pas obligation. Il a été reconnu que cette pratique pourrait être poursuivie, mais qu'il n'était pas possible d'en faire une règle sans ajouter, par une voie détournée, une obligation nouvelle aux traités.

4. Il n'a pas non plus été jugé possible d'accepter la proposition selon laquelle les conseils devraient exposer à l'Assemblée de Strasbourg les motifs pour lesquels ils se seraient écartés des avis de ladite Assemblée. En effet, s'il en était ainsi, le secret des délibérations des conseils se trouverait violé. Il n'en reste pas moins que, à l'occasion du colloque ou de toute autre session de l'Assemblée, il est loisible aux représentants des conseils de faire connaître la position adoptée par ceux-ci à l'égard de toute question qui aurait fait l'objet d'un avis de l'Assemblée dont les conseils se seraient écartés.

5. Il n'a pas été jugé utile de prévoir que les conseils tiendraient l'Assemblée particulièrement informée de l'évolution des relations extérieures des Communautés. Il n'y a pas, en effet, de raisons d'établir une discrimination entre les questions extérieures et le développement interne des Communautés pour ce qui regarde l'information de l'Assemblée.

6. Il a été constaté que les conseils avaient, dans le passé, déjà décidé de transmettre à l'Assemblée les avant-projets de budget des Commissions au moment où ils en étaient eux-mêmes saisis. Il a été reconnu que cette pratique ne présentait pas d'inconvénients et qu'elle pourrait donc être poursuivie.

7. Personne n'a fait d'objections à ce que le président en exercice des conseils fasse, au cours de sa présidence, un exposé sur l'activité de ceux-ci, sans toutefois que cet exposé prenne nécessairement place vers la fin de son mandat.

8. Enfin, en ce qui concerne le rôle de l'Assemblée dans la conclusion des accords d'association, il n'a pas été jugé opportun de retenir la suggestion selon laquelle le contenu de ces accords serait communiqué par le président des conseils aux commissions compétentes de l'Assemblée au plus tard au moment du paraphe. Les contacts qui existent entre la Commission économique européenne et les commissions de l'Assemblée suffisent largement à l'information de ces dernières.

Quant à la proposition allemande de conférer à l'Assemblée le droit d'approuver ou de rejeter les accords d'association après la signature de ceux-ci, ce qui implique une modification du traité, c'est un point qui est demeuré ouvert et à propos duquel j'ai formulé les plus expresses réserves. La délégation néerlandaise a, pour sa part, présenté une proposition alternative qui consiste, dans l'ensemble, à améliorer les procédures d'information de l'Assemblée, dès l'ouverture de la négociation, voire avant l'ouverture de celle-ci, en vue d'un « débat d'orientation », et à permettre à ses commissions d'être informées et consultées au fur et à mesure du déroulement des pourparlers.

La discussion s'est limitée à ces différents points. Lorsque nous nous sommes séparés, il ne restait plus grand-chose des propositions luxembour-

geoises et allemandes. J'ai d'ailleurs été frappé par le fait que, dans l'ensemble, mes collègues se montraient eux aussi attentifs à ne pas conférer à l'Assemblée des pouvoirs d'ingérence dans les tâches des conseils et des commissions et qu'ils se rendaient compte également de l'intérêt qu'il y avait à éviter les faux-semblants. Je n'exclus pas, dans ces conditions, que certains de nos partenaires fassent porter tout leur effort sur une réforme de fond, telle que celle qui consisterait à donner à l'Assemblée le pouvoir d'approuver les accords d'association conclus par la Communauté.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1963.)

227

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À SA MAJESTÉ L'IMAM EL-MANSOUR BILLAH, ROI DU YÉMEN.

Lettre [1]. *Paris, 7 décembre 1963.*

Sire,

Votre Majesté a bien voulu me faire remettre un message dans lequel Elle appelle de nouveau mon attention sur les graves difficultés que traverse Son pays. Je puis Vous assurer que la France en mesure les fâcheuses conséquences. Ayant pour souci principal de préserver la paix dans le respect des droits de chaque nation, la France souhaite plus que tout autre État la fin d'un conflit qui entraîne pour le peuple yéménite des souffrances et des sacrifices très lourds et qui comporte de constantes entraves dans les relations internationales. Elle continuera donc, dans toute la mesure de ses moyens, à apporter son soutien aux initiatives qui pourraient viser la mise en application effective du principe de non-intervention.

Si, en effet, la France déplore la situation présente c'est, qu'étant particulièrement attachée à l'idée de libre détermination des peuples, elle constate qu'une nation se trouve actuellement empêchée de décider de son avenir. Elle souhaite qu'un prompt dénouement permette aux Yéménites de choisir, conformément au vœu exprimé par Votre Majesté, les institutions qu'ils entendent se donner.

Quant aux épreuves que le Yémen connaît depuis plus d'un an, le Comité français de la Croix-Rouge, en plein accord avec mon Gouvernement, a décidé d'apporter son concours à l'action généreuse entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge en faveur des combattants et de l'ensemble de la population yéménites.

[1] Lettre par laquelle le roi du Yémen demande au général de Gaulle « d'aider le peuple du Yémen, particulièrement sur le plan diplomatique et sur la scène internationale, afin d'assurer la retraite des envahisseurs étrangers pour que le peuple puisse décider de lui-même son avenir et choisir la forme de gouvernement qu'il désire sans la menace des avions et des tanks étrangers ».

Je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Majesté tous les vœux que je forme pour le retour de la paix et de la prospérité au Yémen et La prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute considération.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1963.)

228

Note préliminaire sur le document de Saceur

N. [1]. *Paris, 7 décembre 1963.*

Le Groupe permanent, après avoir constaté l'impasse sur le document MC/100/1 [2], avait le 25 novembre dernier demandé au Conseil d'être autorisé à envoyer aux grands commandements l'ensemble de ce projet MC/100/1 et de la position française, sous forme de directives pour leur faire préparer un choix de solutions pour l'organisation des forces de l'OTAN.

La France s'est opposée à cette procédure. Passant outre à cette opposition, Saceur a de lui-même établi sur la base des deux documents litigieux un canevas de telles solutions : c'est le document dont notre délégation a eu connaissance [3].

Il est clair qu'il s'agit là d'une troisième tentative pour tourner les positions françaises, qui avaient bloqué les efforts pour traduire la doctrine McNamara en concept stratégique (au Groupe permanent) et en plans de défense (au Conseil, plan Stikker). Cette procédure est évidemment inadmissible, en particulier en raison du fait que Saceur s'appuie sur un projet MC/100/1 qui n'a pas l'accord du Groupe permanent.

*
* *

Le document rédigé par Saceur [4] appelle une étude détaillée par l'état-major des Armées. À première lecture, il semble ne pas correspondre pleinement, quant au fond, aux conceptions McNamara.

Sans doute reprend-il les termes d'agression majeure et limitée et rejette-t-il *a priori,* en même temps qu'une guerre seulement conventionnelle, la conception française du « *trip wire* ».

[1] Cette note, rédigée par M. de La Grandville, ministre plénipotentiaire chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales, porte en marge la mention manuscrite : *Faites ce que vous voulez, ne demandez pas de l'approuver, laissez faire en janvier.*

[2] Voir plus haut n° 165 la note du 28 octobre sur le concept stratégique.

[3] Document du 15 novembre 1963 intitulé : *Message to the Standing Group from Saceur.*

[4] Il s'agit toujours du MC/100/1.

Toutefois il fait une place, parmi les hypothèses, à celle de l'emploi de moyens « essentiellement nucléaires ». Dans toutes les hypothèses envisagées, il prévoit l'emploi sélectif des armes nucléaires tactiques pour faire échec aux agressions limitées. Et à aucun moment il n'est question de pause, de repli ou de défense uniquement conventionnelle.

(Pactes Pau 2sd. Stratégie nucléaire.)

229

M. Bouffanais, Ministre de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1318 à 1323.
Urgent. Réservé.

Bucarest, 7 décembre 1963, 20 h 50.
(*Reçu :* le 8, 9 h 49).

J'ai fait à 12 heures 30 auprès du ministre des Affaires étrangères la démarche prescrite par le télégramme n° 582 [1] de Votre Excellence.

M. Manescu, qui m'avait accordé audience dans les meilleurs délais, n'a pas dissimulé la joie profonde que lui a donnée ma communication.

Évoquant l'entretien qu'il a eu le 3 novembre avec Votre Excellence, il m'a immédiatement donné son accord à la publication simultanée le 17 décembre d'un communiqué annonçant que les gouvernements français et roumain sont tombés d'accord pour élever au rang d'ambassade leurs légations respectives à Paris et Bucarest.

Comme il me demandait si, à l'instar des Britanniques, nous prendrions simultanément une mesure analogue pour Budapest et Sofia, je lui ai répondu que la chose me paraissait plausible, puisque ainsi que Votre Excellence le lui avait précisé le 4 novembre, la question du niveau de notre représentation à Bucarest affecterait sans doute le statut sur nos missions en Hongrie et en Bulgarie.

Faisant valoir que les affinités culturelles et les relations traditionnelles entre la France et la Roumanie, avant la guerre, avaient conduit les deux pays à échanger des ambassadeurs alors que nous n'étions représentés que par des ministres à Budapest et Sofia, mon interlocuteur m'a alors demandé de façon pressante si, dans l'hypothèse d'une élévation au rang d'ambassade des trois légations considérées, la Roumanie ne pourrait pas bénéficier d'une antériorité de quelques jours. Je lui ai répondu que, sans attendre la contre-proposition qu'il doit me faire lundi avant de partir pour Vienne

[1] Le télégramme de Paris n°s 582-583 du 5 décembre, non reproduit, fait part de la décision prise en Conseil des ministres le 4 d'élever au rang d'ambassade la légation de France à Bucarest, et réciproquement. La décision pourrait être rendue publique à Paris et à Bucarest le mardi 17 décembre à douze heures. Le ministre plénipotentiaire de France prend rang d'ambassadeur le 31 décembre 1963 lors de la cérémonie de présentation des vœux du corps diplomatique au chef de l'État roumain.

(mon télégramme n° 1306) [1] et qui suggérera sans doute, m'a-t-il dit, la date du samedi 14 décembre, j'en référerais à Votre Excellence.

Le gouvernement roumain est visiblement très anxieux d'exploiter le geste que nous allons faire auprès des masses, pour qui la France n'a jamais cessé d'être le phare de l'Occident. Il s'apprêtait à payer ce geste : hier soir à la réception donnée par l'ambassadeur de Finlande à l'occasion de sa fête nationale, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'avait dit qu'il me convoquerait pour « en terminer » avec la question des restrictions à la liberté de circulation des diplomates (mon télégramme n° 1137 [2]) et ce matin, M. Macovescu m'a précisé que c'était lui qui avait provoqué la publication dans les journaux (mon télégramme n°s 1315-1316 [3]) de l'éloge de la France par trois académiciens roumains.

Mais le gouvernement roumain souhaite aussi manifestement bénéficier de notre part, au sein du groupe d'États auquel il appartient, d'un traitement de faveur et j'ai l'impression que nous pourrions tirer profit d'une décision qui accéderait à la requête formulée par M. Macovescu. Je me demande même si ce dernier n'irait pas jusqu'à accepter d'octroyer au représentant de la France une priorité pour la présentation des lettres de créance des ambassadeurs occidentaux. Je me suis gardé, bien entendu, de faire à ce sujet la moindre suggestion, mais comme M. Macovescu me disait qu'il souhaitait que je fusse le premier ambassadeur à Bucarest depuis la guerre, je lui ai fait remarquer que, s'il plaisait à M. le Président de la République française de m'accréditer ici en cette qualité, je ne posséderais vraiment celle-ci qu'après une cérémonie dont il appartenait à M. Gheorgiu Dej de fixer la date.

J'ignore les engagements que les Roumains ont pu prendre à l'égard des Britanniques, mais peut-être pourraient-ils leur faire observer que je suis arrivé à Bucarest [4] treize mois avant mon collègue anglais.

Quoi qu'il en soit, la décision prise par le Conseil des ministres du 4 décembre ne va pas tarder à être connue : informés bientôt par leur gouvernement, les ambassadeurs de Hongrie et de Bulgarie répandront vite la nouvelle dans le corps diplomatique ; aussi souhaiterais-je savoir la date à partir de laquelle je suis autorisé à la communiquer confidentiellement à mes collègues, à ceux de l'OTAN en particulier comme l'avait fait mon collègue britannique (mon télégramme n° 1265 [5]).

(Collection des télégrammes, Bucarest, 1963.)

[1] Le télégramme de Bucarest n° 1306 du 3 décembre, non retenu, fait part du séjour que devait faire à Vienne du 10 au 15 décembre M. Manescu, ministre des Affaires étrangères de Roumanie.

[2] Le télégramme n°s 1137-1138 du 22 octobre, non retenu, fait le point des relations franco-roumaines.

[3] Le télégramme n°s 1315-1316 du 7 décembre, non retenu, rapporte les échos parus dans la presse nationale des journées culturelles roumaines organisées en France.

[4] M. Bouffanais, nommé ministre plénipotentiaire à Bucarest en août 1960.

[5] Le télégramme n°s 1265-1266 du 22 novembre, non reproduit, traite de la réunion mensuelle des représentants des pays membres de l'OTAN à Bucarest, au cours de laquelle le ministre de Grande-Bretagne fait savoir à ses collègues la décision prise par le *Foreign Office* de transformer la légation britannique à Bucarest en ambassade.

230

M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1364/AS [1]. *Vientiane, 9 décembre 1963.*

Celui qui, comme moi, arrive ces jours-ci à Vientiane [2] ne tarde pas à se rendre compte de l'espèce d'engourdissement qui semble envelopper les institutions du royaume comme une sieste prolongée.

Ce calme est d'ailleurs assez relatif, comme en témoignait l'assassinat en pleine ville, il y a quelques jours, du chef du 2e Bureau neutraliste [3] dont les meurtriers sans doute identifiés ne seront pas retrouvés. Quelques coups de main dans la plaine des Jarres, ou ailleurs, mais sans importance ; la vie de tous les jours continue, apparemment normale. Par comparaison avec mon expérience d'il y a quelques années, je note maintenant dans les rues de la capitale administrative plus d'uniformes militaires que de bonzes. Quelques lumières vertes et rouges à certains carrefours donnent à la ville un aspect inattendu de modernisme, mais certes pas de progrès.

Dix-sept mois après les accords de Genève [4], les trois camps restent sur leurs positions ; on se bat moins, il est vrai, c'est à peu près tout ce qu'on peut dire, mais l'infiltration communiste a fait des progrès.

Le gouvernement unifié ? (il porte le titre assez savoureux de gouvernement provisoire d'Union nationale). Les deux ministres Pathet-Lao ont quitté – il y a quelques mois [5] – Vientiane où ils ne se sentaient plus en sécurité et n'y sont pas revenus.

Le général Phoumi s'est rapproché récemment du prince Souvanna Phouma mais par l'autonomie de son administration, de ses troupes et de ses moyens, le général nationaliste constitue un État dans un État qui n'en a en réalité que le nom.

Le prince Souvanna Phouma est toujours optimiste, rêve encore de réunir, pour les réconcilier, les chefs des trois tendances à Luang Prabang où le Roi continue de vivre retiré, mystérieux comme un bouddha dans son temple, et sans désir, apparemment, de jouer un rôle. Attend-il son heure, ou l'a-t-il laissé passer ? Beaucoup inclinent vers la seconde idée.

J'ai dit que le général Phoumi s'était rapproché du prince Souvanna Phouma, c'est peut-être le contraire qui est arrivé, car ici les démarches sont mystérieuses.

Le prince Souvanna Phouma a sans doute à l'étranger une position beaucoup plus forte que dans son pays. Ce n'est pas difficile. Il est vraisembla-

[1] Cette dépêche traite du Laos à la fin de 1963.
[2] L'ambassadeur Pierre Millet y a succédé, le 5 novembre, à l'ambassadeur Pierre-Louis Falaize.
[3] Le commandant Leuang est assassiné le 4 décembre.
[4] Les accords du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.
[5] Début avril.

blement sincère dans son désir d'union nationale. Le Pathet-Lao, chaque semaine ou à peu près, manifeste le désir de s'entendre avec les neutralistes – mais « à ses conditions » – et on en reste là non sans que le prince Souphanouvong vilipendie régulièrement Phoumi, laquais des Américains interventionnistes.

Le Pathet-Lao – sur le plan militaire – est d'ailleurs singulièrement calme depuis des semaines. Sur le terrain, il est apparu même parfois sur la défensive face à des initiatives phoumistes. Pourquoi cette réserve, ce désir de ne pas couper les ponts et même de réparer ceux qui les feraient communiquer avec les neutralistes ? Sans doute l'évolution de la situation générale dans la Péninsule et surtout au Vietnam peut l'expliquer.

En outre, si une conférence internationale doit se réunir pour consacrer la neutralité du Cambodge [1], le Pathet-Lao a intérêt à être représenté dans la délégation laotienne qui y participera. Certes, on ne peut pas dire que le précédent de Genève concernant le Laos soit encourageant, mais le cas du Cambodge apparaît beaucoup plus simple.

La situation économique et financière est désastreuse – autant qu'on puisse parler de véritable économie au Laos. Le kip a perdu près de sept fois sa valeur depuis les accords de Genève et l'indice officiel du coût de l'alimentation est passé de 100 à 540 entre 1960 et 1963. Les importations sont paralysées en attendant la dévaluation officielle et le plan de stabilisation de la devise nationale.

Ce mot de stabilisation paraît d'ailleurs très ambitieux. On ne peut stabiliser, en effet, que ce qui tient déjà plus ou moins debout, ce qui, à l'heure actuelle, ne semble pas être le cas du kip.

En résumé, ma première et plus forte impression est que l'on attend toujours ici les effets de la grâce de Genève. Plus que jamais, le sort du Laos dépend de ce qui se passera à l'extérieur de ses frontières : Vietnam, Chine, conflit entre la Chine et l'URSS. Dans ces conditions, l'administration du pays résiste aux secousses parce que sa structure est légère et que le peu qu'elle représente fonctionne à sa lente allure traditionnelle, grâce aux conseillers et experts, civils et militaires étrangers des deux camps.

Le Laos n'est aujourd'hui ni réellement neutre, ni pacifié, ni unifié.

La seconde impression, c'est que vu d'ici on a du mal à s'imaginer que le problème laotien ait une telle importance sur la scène internationale.

Sur le plan stratégique et à l'heure atomique, l'importance de sa position a sans doute été exagérée de la part des deux camps. Le chemin de Hanoï à Saigon est en effet un chemin d'écolier qui passe par Luang Prabang et Vientiane. Mais, pour Washington, il s'agit de rassurer la Thaïlande et le Sud-Vietnam, et le général Phoumi [2] et le prince Souvanna Phouma [3] continuent de recevoir sans doute une aide militaire des États-Unis en dépit des accords de Genève.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 218, 220 ; et ci-dessous les n°s 243, 262.

[2] Phoumi Nosavan, vice-président et ministre des Finances du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien, dans lequel il représente la droite.

[3] Souvanna Phouma, président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien.

Pour sa part, la mission diplomatique soviétique fait preuve pour le moment d'une discrétion remarquable.

Dans ces conditions, les puissances occidentales ne peuvent qu'attendre, continuer d'agir, pour des raisons qui débordent de beaucoup le cadre du Laos, comme si ce pays avait l'importance qu'on s'est habitué à lui donner, et surtout essayer d'empêcher que la situation économique ne se détériore davantage car – sur ce terrain – le Pathet-Lao a sans doute gagné depuis Genève 1962 puisque, depuis cette date, les conditions de vie de la plus grande partie de la population ont empiré, avec tous les avantages que peut en retirer la propagande communiste.

C'est assez dire l'importance que revêt actuellement le rôle de la France dans le royaume par sa mission militaire, ses enseignants et ses experts de toutes sortes.

Pour le moment, l'action des puissances occidentales doit s'employer essentiellement à ce que les structures du royaume « tiennent ». C'est une tâche rien moins que modeste et dont le succès ne peut être assuré aussi longtemps que les responsables laotiens n'auront pas pris conscience de leurs responsabilités et vaincu leur apathie naturelle.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

231

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6983-6993 [1]. *Washington, 9 décembre 1963.*
Réservé.
(*Reçu :* le 10, 2 h 40).

Au cours d'un déjeuner intime à l'ambassade, M. McGeorge Bundy a longuement discuté avec moi l'état présent des relations franco-américaines et quelques autres problèmes. Je n'ai pas retrouvé dans ses remarques les accents de hargne, ni même de désillusion qui, parfois, animaient ses propos à notre égard.

Le conseiller du Président s'est adouci. Est-ce parce que M. Johnson souhaite que s'apaisent entre nous les querelles inutiles, ou bien le temps et un certain réalisme ont-ils fait leur œuvre ?

M. McGeorge Bundy considère qu'une discussion des affaires atomiques de l'Alliance sur la place publique est complètement inutile et peut être même dangereuse ; depuis des années déjà, la question de savoir quand, où et par qui serait déclenchée une attaque atomique, a fait l'objet de

[1] Communiqué à New York (no 392) et, *via* Paris, à Bonn (nos 2378-2388) et Londres (nos 3514-3524).

nombreuses études dont il ressort qu'il est impossible de répondre de façon logique à cette interrogation et que la décision finale reste, pour une période impossible à fixer, entre les mains du président des États-Unis.

La délégation américaine ne fera donc rien pour ranimer ce débat au cours de la prochaine session du Conseil atlantique.

En revanche, il est nécessaire que chacun des membres de l'Alliance fasse un effort, qui doit être coordonné avec celui des autres, en vue de répondre aux menaces possibles ; il faut donc que, par un moyen ou par un autre, une certaine pression soit maintenue sur chacun des participants pour l'amener non seulement à ne pas diminuer sa contribution, mais à l'augmenter en coopération avec ses partenaires.

J'ai demandé à M. Bundy si tel était l'objet de la suggestion faite par M. Finletter à M. Seydoux, tendant à entreprendre des études à caractère théorique et de longue durée en prenant pour base un certain document sur les plans de défense que Saceur a envoyé le 15 décembre au groupe permanent (télégramme Repan 363 [1]).

Le conseiller du Président m'a dit que cette procédure n'avait pas été évoquée au cours de la conférence qui avait réuni récemment à la Maison Blanche M. Johnson, M. Rusk, M. McNamara, le général Taylor et lui-même. J'ai tendance à croire qu'il s'agit donc d'une initiative personnelle du représentant permanent des États-Unis au Conseil atlantique.

M. McGeorge Bundy n'en insiste pas moins sur les dangers d'affaiblissement que va courir vraisemblablement l'Alliance au cours des prochains mois. Il craint notamment, à cet égard, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste. En pareil cas, comme le redoutait M. Macmillan, l'Angleterre n'aura-t-elle pas tendance à devenir une grande Suède ?

Si, comme il est possible, M. Khrouchtchev ne maintient pas la tension, une alliance, qui reste cependant indispensable, risque de relâcher son effort. Or, c'est cela avant tout qu'il faut tenter d'éviter.

Un autre souci continue de préoccuper les esprits américains : pendant combien de temps l'Allemagne consentira-t-elle à ne pas être une puissance atomique comme l'Angleterre et la France ? M. Bundy reconnaît que la répudiation des engagements de 1954 déclencherait une crise internationale majeure, dont la perspective fera hésiter le gouvernement de Bonn. Il reconnaît aussi que jusqu'à ce jour aucun Allemand, même M. Strauss [2], n'a réclamé pour son pays un armement nucléaire. Mais que se passera-t-il si la solution, évidemment assez théorique, de la force multilatérale ne voit pas le jour ? Faudra-t-il attendre l'établissement d'une

[1] Dans ce télégramme, confidentiel, réservé, non repris, du 6 décembre 1963, M. François Seydoux, représentant français auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, fait part d'une conversation avec M. Finletter, représentant des États-Unis. Selon ce dernier, les autorités américaines souhaiteraient la mise au point d'un document définissant les hypothèses stratégiques à partir desquelles seraient fixés les besoins en forces de l'Alliance. Des indications de son collègue, M. Seydoux retire l'impression que l'orientation envisagée par les Américains pour ces études à long terme risquerait d'être défavorable aux conceptions défendues par la France.

[2] Homme politique allemand, dirigeant de la CSU bavaroise, longtemps ministre de la Défense de la RFA.

unité politique européenne pour espérer que l'Europe soit dotée de l'arme nucléaire, formule certes séduisante, mais en tout cas longue à mettre au point ? Entre-temps, M. Butler convaincra-t-il à Bonn ses interlocuteurs qu'ils ont intérêt à écarter la force multilatérale pour faciliter, avec les Soviétiques, la conclusion d'un accord sur la non-dissémination ?

J'ai fait observer qu'un tel accord ne changerait rien à l'état ni à l'évolution des choses. Il fallait plutôt, patiemment, laisser les Européens parfaire leur œuvre de construction économique d'abord (ce qui ne se fera pas sans douleur ni sans cris en Europe et ailleurs), puis politique, avant de songer à des solutions plus audacieuses. Mais pourquoi vouloir forcer les événements ?

Pour ce qui concerne l'immédiat, M. Bundy m'a confirmé que le président Johnson devait avant tout se consacrer aux questions intérieures : il faut faire voter la loi sur les droits civils, celle sur les abattements fiscaux, atténuer les incidences, qui peuvent être graves, de l'intégration raciale, enfin préparer les élections. Aussi, sauf circonstance grave et imprévue, le nouveau président, comme il vient de le déclarer, n'envisage-t-il pas actuellement et dans un avenir non déterminé d'entreprendre un voyage en Europe. Les séjours à Washington de M. Erhard [1], de M. Segni [2] et de sir Alec Douglas Home [3] étaient depuis longtemps prévus. Ils répondaient à des nécessités de politique interne dans leur pays. M. Bundy comprend que ces exigences n'existent pas en ce qui concerne la France. Il pense, comme l'avait déjà dit M. Kennedy, que, si des problèmes parfois sérieux existent entre nous, d'une part ils ne peuvent être immédiatement réglés, d'autre part leur existence n'entraîne aucune catastrophe. Il faut éviter cependant, ajoute-t-il, qu'une absence de rencontre entre le général de Gaulle et M. Johnson ne soit interprétée par une presse, toujours disposée à dramatiser, comme un nouveau signe de mauvaise humeur entre la France et les États-Unis.

Le conseiller de la Maison Blanche m'a, d'autre part, indiqué qu'il venait de recevoir par M. Forrestal [4] des nouvelles fraîches de Saigon. La situation militaire au Vietnam ne s'était pas améliorée depuis quelques semaines. Les armes continueraient d'arriver du nord, transportées non plus à travers le Laos, mais par mer, il ne fallait pas cependant désespérer et appliquer sans défaillance le plan d'aide militaire. Il savait bien qu'une victoire des armes ne constituerait en elle-même pas un règlement et qu'un jour ou l'autre une solution politique s'imposerait. Mais comment imaginer un Vietnam uni et neutre, et par la suite un Sud asiatique neutralisé, si nous partions de la position de faiblesse actuelle ?

Pour conclure, M. Bundy pense que, sauf incident imprévisible « sur l'*Autobahn* ou ailleurs », le monde va bénéficier d'une période de calme.

[1] Le chancelier de la RFA séjourne au Texas du 27 au 29 décembre 1963.

[2] Le président de la République italienne se rend à Washington le 14 janvier 1964, puis à Norfolk et finalement, les 16 et 17 janvier, à New York.

[3] Le Premier ministre du Royaume-Uni arrive à Washington le 12 février 1964 et reste jusqu'au 14.

[4] Michael V. Forrestal, conseiller de la Maison Blanche, chargé des Affaires d'Asie.

Les Russes comme les Chinois ont aussi à faire face à des difficultés intérieures redoutables.

Ce répit devrait permettre à l'Organisation européenne de se parfaire et de se consolider, aux États-Unis de résoudre leurs propres problèmes, de retrouver un équilibre et une confiance en soi que l'assassinat du président Kennedy a pu ébranler. C'est ensuite que les conditions nouvelles de la coopération entre l'Amérique et l'Europe pourront être recherchées avec plus de chances de réussite.

(Collection des télégrammes, Washington, 1963.)

232

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et le Général Nasution, chef d'État-Major de l'Armée indonésienne le 10 décembre 1963 à 11 h 30

Étaient présents :

Le général Nasution
M. Sidjarwo Tjondreonogoro, vice-ministre des Affaires étrangères d'Indonésie
M. Tamzil, ambassadeur d'Indonésie

MM. Couve de Murville
Lucet

Le général Nasution. – La dernière fois que j'ai eu le plaisir de venir vous voir à Paris, mon pays était en difficultés avec la Hollande [1]. Maintenant les difficultés sont avec la nouvelle Fédération de Malaisie [2] et avec la Grande-Bretagne. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler hier avec M. Messmer. Je tiens à vous dire tout d'abord que les déclarations qu'a faites votre Président sur le non-alignement de la France dans l'Asie du Sud-Est [3] rencontrent notre approbation et sont conformes à notre politique. Je vous rappelle maintenant les données propres à l'Indonésie.

[1] Le général A.H. Nasution vient à Paris en mai 1961. Il est nommé chef d'État-Major des Forces armées indonésiennes le 23 juin 1962. Le 15 août 1962 est signé à New York, aux Nations Unies, l'accord hollando-indonésien sur l'avenir de la Nouvelle-Guinée occidentale. Sur le règlement de l'affaire de la Nouvelle-Guinée occidentale et les réactions dans le monde, se reporter à la note de la sous-direction d'Asie-Océanie au Département, du 12 septembre 1962, non reproduite, reprenant l'historique depuis 1949 et analysant le contenu de l'accord de New York.

[2] Le 16 septembre, la Fédération de Grande Malaisie, sous l'égide de la Grande-Bretagne, est proclamée à Kuala Lumpur, contrecarrant le projet de Grande Malaisie prévu par la conférence tripartite au sommet, tenue à Manille du 30 au 31 juillet entre M. Macapagal, le président Sukarno et le prince Abdul Rahman.

[3] Allusion à la déclaration du général de Gaulle du 29 août 1963 sur le Sud-Vietnam.

En juillet dernier, nous avons signé avec la Fédération de Malaisie [1], qui n'était point encore la nouvelle Malaisie, et avec les Philippines une déclaration qui créait entre nos trois pays une confédération d'un type assez lâche. Cette déclaration reposait sur les principes de la liberté, de la coopération et de la recherche du progrès. Il y était précisé que d'un point de vue militaire, aucun des trois pays n'utiliserait ses forces armées contre l'un ou l'autre des participants. Cette confédération s'appelait le « Maphilindo ». C'est alors que l'Angleterre est intervenue et que les difficultés ont commencé. Nous avions prévu que la Fédération de Malaisie ne pourrait être constituée avant qu'ait joué le principe d'autodétermination sous les auspices des Nations Unies. Nous voulions qu'une commission internationale vérifie si les élections tenues dans le nord de Bornéo étaient régulières et si les gens mis en prison pour leur opposition à ce projet avaient été libérés. Or, sans attendre le résultat de cet accord, la Grande-Bretagne a fait proclamer le 16 septembre la création d'une nouvelle Fédération de Malaisie en brusquant les Nations Unies. Ceci était illégal.

M. Couve de Murville. – Votre opposition à la Fédération de Malaisie porte-t-elle sur la réunion à ce territoire du nord de Bornéo ou aussi sur l'union de Singapour.

Le général Nasution. – Nous n'avons jamais soulevé le problème de Singapour. Ce que nous avions en vue, c'est le sort des trois territoires : Bornéo du Nord, Bruneï et Sarawak, que nous appelons tous ensemble le Kalimatan. Dans ces territoires du Nord, il existe beaucoup de guérillas et de volontaires qui refusent le lien avec la Fédération de Malaisie et qui sont en faveur de l'indépendance. Nous avons pris soin nous-mêmes de ne présenter aucune revendication de la part de l'Indonésie. Par la proclamation du 16 septembre, les Anglais ont empêché le processus démocratique. Le trouble s'est installé un peu partout, ce qui affecte d'ailleurs notre vie économique. Contrairement à ce que l'on paraît croire en général, nous ne sommes pas responsables de la rupture des relations diplomatiques avec la Fédération de Malaisie. C'est celle-ci qui a voulu rompre avec nous et qui a même décidé d'interrompre toutes relations économiques. Or les Chinois de Singapour dominent l'économie de Sumatra et de Bornéo, ce qui nous met dans une situation très difficile. Je rappelle, d'autre part, qu'au moment de la proclamation de cette Fédération de Malaisie, notre ambassade à Kuala Lumpur a été détruite et notre emblème national profané. Il n'était pas étonnant dans de telles conditions qu'un mouvement de foule spontané ait conduit à la destruction de l'ambassade d'Angleterre à Djakarta. Le président Sukarno m'a chargé tout spécialement de vous exposer la situation réelle.

M. Couve de Murville. – Quelle est actuellement la situation dans le Nord de Bornéo ?

[1] Du 30 au 31 juillet se tient la conférence tripartite au sommet sur la Grande Malaisie à Manille, réunissant M. Macapagal, le président Sukarno et le prince Abdul Rahman.

Le général Nasution. – La Grande-Bretagne y a renforcé de quatre à cinq fois les effectifs qu'elle y entretenait. Elle y a envoyé des Gurkhas du Népal. Nous évaluons ces effectifs à une brigade, c'est-à-dire environ 5 000 hommes, alors que nous nous sommes bornés à mettre sur notre frontière et d'ailleurs à une distance raisonnable un seul bataillon ; et c'est nous que l'on accuse de préparer une agression. Nous devons rappeler, d'autre part, que nous ne sommes pour rien dans le fait qu'une partie des habitants du Bornéo du Nord soient en notre faveur.

M. Couve de Murville. – Quelle est la situation de Bruneï ?

Le général Nasution. – Bruneï n'est pas entré dans la Fédération et est indépendant, bien qu'autrefois il appartenait historiquement à Bornéo. Quant à la situation à Sarawak et dans le Bornéo du Nord, nous reconnaissons que nous sommes en étroit contact avec les guérillas qui combattent pour l'indépendance. Quant aux renforts militaires que l'Angleterre a envoyés dans la région, en dehors de la brigade que j'ai déjà mentionnée, il semble que les Anglais veuillent reprendre pied dans l'ensemble du Sud-Est asiatique. Il y a maintenant concentrés à Singapour une escadre complète d'avions de bombardement, deux porte-avions armés de missiles téléguidés.

M. Couve de Murville. – Pendant combien de temps les Anglais doivent-ils conserver cette base de Singapour ?

Le général Nasution. – Il n'y a pas de limite. Ce n'est pas comme aux Philippines où les Américains avaient prévu pour leur base une durée de 25 ans. Il y a une autre différence. Les États-Unis ont une seule base aux Philippines tandis que les Anglais, en plus de Singapour, se sont fait octroyer le droit de maintenir des troupes du Commonwealth dans toute la Malaisie, y compris Sarawak où il existe, en dehors des Gurkhas, des troupes australiennes et néo-zélandaises. Nous savons de plus que le mouvement de rébellion en Indonésie même, à Java, à Sumatra et aux Célèbes a été aidé par les bases anglaises de Malaisie et autrefois par la base américaine des Philippines à Baguio. Comme commandant en chef, lorsque j'ai repris le contrôle de ce territoire, j'ai trouvé des preuves écrites de cette intervention britannique.

M. Couve de Murville. – Le mouvement de rébellion n'est-il point complètement terminé depuis longtemps sur votre territoire ?

Le général Nasution. – Oui, je parlais du passé. La rébellion est terminée depuis deux ans, mais elle a duré douze ans.

M. Couve de Murville. – Pourquoi craignez-vous que votre sécurité se trouve en danger par la création de cette Fédération de Malaisie ? Craignez-vous une attaque partant de Sarawak contre la partie indonésienne de Bornéo ?

Le général Nasution. – Nous craignons, bien entendu, des incidents de frontière, mais nous craignons surtout que les Anglais n'effectuent sur l'Indonésie même une opération du type de Suez. Un conflit local peut s'élargir dans des proportions bien plus grandes. D'autre part, nous savons

que le but des Anglais est de détruire l'unité indonésienne, d'encourager les séparatistes qui voudraient que l'Indonésie soit composée d'un certain nombre d'États dont certains, comme Sumatra, pourraient rejoindre la Fédération de Malaisie. Il n'y a d'ailleurs qu'à lire la presse britannique pour en être convaincu. D'après tous nos renseignements, la Grande-Bretagne fait tout ce qu'elle peut pour encourager ces séparatistes.

M. Couve de Murville. – Vous m'avez dit tout à l'heure que vous encouragiez de votre côté les guérillas favorables à l'Indonésie dans le nord de Bornéo. Vous êtes donc à peu près quittes.

Le général Nasution. – La situation n'est tout de même pas pareille. Ce que nous reprochons surtout aux Anglais, c'est d'encourager le séparatisme par des émissions de radio venant de Kuala Lumpur. Il ne faut pas oublier que de Singapour, où j'ai été rendre autrefois visite au chef d'État-Major britannique, on voit à l'œil nu de petites îles indonésiennes qui dépendent de Sumatra. La tentation est grande de ne pas se contenter des frontières artificielles venant de l'époque coloniale et qui étaient adaptées aux convenances de la Grande-Bretagne et de la Hollande. Des deux côtés, il y a même race, même langue, même religion.

M. Couve de Murville. – Il faut tenir compte aussi des Chinois. J'avais pensé qu'en annexant le nord de Bornéo à la Fédération de Malaisie, les Anglais voulaient compenser l'entrée dans la Fédération des Chinois de Singapour par un complément d'habitants de race malaise.

Le général Nasution. – L'équilibre n'est pas ainsi rétabli, car dans la Fédération, il existe 43 % de Chinois contre 39 % de Malais.

M. Couve de Murville. – N'avez-vous pas aussi des Chinois en Indonésie ?

Le général Nasution. – Nous espérons les absorber en une génération. Nous avons supprimé leurs écoles et nous les empêchons d'avoir des terres.

M. Couve de Murville. – Est-ce que la Chine n'a point protesté contre cette assimilation ?

Le général Nasution. – Oui, le gouvernement de Pékin a été furieux et devant cette réaction, nous avons été obligés de modérer notre politique, mais nous n'y avons pas renoncé. D'ailleurs du fait de la loi chinoise, les Chinois de l'étranger conservent leur citoyenneté et ont droit d'envoyer des représentants au Parlement.

En ce qui concerne notre rupture avec Singapour, nous avons été obligés de reprendre contact avec les pays importateurs de nos principaux produits, d'abord le caoutchouc et l'étain. Nous vendons déjà la plus grande partie de notre étain à la Hollande. Mais ce n'est que provisoire et nous essayons de construire chez nous des usines de raffinage pour ne plus dépendre des Pays-Bas.

M. Couve de Murville. – Vous êtes un pays riche.

Le général Nasution. – Oui, mais notre peuple est pauvre, car depuis 25 ans, il a subi l'occupation des troupes japonaises, puis des troupes anglaises pendant un an, puis le retour des Hollandais, suivi par la rébel-

lion. Nous avons trop eu l'habitude des troupes coloniales. C'est pourquoi nous avions voulu créer une confédération avec les Philippines et la Malaisie. Ceci a échoué par la faute de l'Angleterre et il faut reconnaître aussi que la Chine communiste était contre.

M. Couve de Murville. – C'est un fait que le « Maphilindo » ne fonctionne pas.

Le général Nasution. – C'est exact, mais l'idée reste encore assez vivante parmi nous, spécialement dans les partis d'opposition. Nous avons essayé d'arranger les choses avec la Malaisie et nous avons envoyé notre ministre des Affaires étrangères à Bangkok prendre contact avec les Malais, mais ceux-ci sont partis au moment même où nous arrivions. Avec les Philippines, la situation est moins mauvaise. J'ai vu à Washington le président Macapagal et je lui ai dit que le président Sukarno était disposé à aller à Manille. Nous sommes d'accord pour un nouveau sommet semblable à celui de juillet. Mais à trois conditions : que l'on consulte les populations, que les Anglais retirent leurs troupes de nos frontières et que la Malaisie et les Philippines promettent de respecter les accords.

M. Couve de Murville. – Pourquoi êtes-vous tellement hostile à la Fédération de Malaisie ?

Le général Nasution. – C'est parce que, pour nous, avec la présence des troupes anglaises, elle représente simplement une nouvelle forme de colonialisme et que l'Angleterre n'a qu'un but : susciter chez nous des mouvements séparatistes.

M. Tamzil. – Il faut préciser que, d'après la déclaration de Manille, les troupes anglaises auraient dû être retirées. Or, non seulement elles demeurent en Malaisie, mais elles sont renforcées pour une action dans toute l'Asie du Sud-Est. Notre idée du « Maphilindo » se trouve ainsi complètement faussée.

Le général Nasution. – Le Tongku Abdul Rahman n'est en fait qu'un protégé anglais. Ceci, nous ne pouvons l'admettre car sans réclamer pour nous un rôle spécial dans cette Confédération, le fait est que nos 100 millions d'habitants nous donnent en fait la prépondérance. D'ailleurs l'idée du « Maphilindo » n'était pas d'origine indonésienne, mais avait été avancée par le président philippin Macapagal.

La conversation se termine par des nouvelles sur la santé du président Sukarno, qui souffrirait actuellement d'une crise de reins.

(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1963.)

233

M. Winckler, Ministre délégué, adjoint au Chef du Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 506/EU. *Berlin, 10 décembre 1963.*

a/s. Premières impressions de Berlin [1].

Je voudrais, avant que l'habitude ne les ait estompées, fixer rapidement mes premières impressions de Berlin.

Ce qui frappe le visiteur à son arrivée, c'est l'activité de la ville. Les maisons sont reconstruites, les rues animées, la circulation aussi pressée que dans n'importe quelle capitale. Les quartiers commerçants, édifiés en verre et en ciment, donnent le spectacle de l'abondance, accentué, en cette période de Noël, par les sapins illuminés, les devantures de cadeaux, les enseignes au néon. Certes, en y regardant d'un peu près, on voit qu'en bien des endroits les panneaux publicitaires masquent des emplacements vides où les immeubles éventrés par les bombes n'ont pas été relevés.

Après quelques jours ou quelques semaines, cependant, on ne peut se défendre de penser que la prospérité de cette ville a quelque chose de fiévreux, de menacé. L'image de Hong Kong, d'une île en marge d'un continent hostile, d'une création artificielle et éphémère vient à l'esprit.

Parcourir la *Bernauer Strasse,* regarder ses maisons aveugles, ses églises emmurées, ses plaques de ciment alignées, ses pierres grises de conglomméré, ses barbelés sur lesquels sont venus mourir des hommes qui cherchaient à fuir, vous replace devant la monstrueuse réalité.

Berlin est une ville sur laquelle le feu du ciel s'est abattu, une ville improvisée sur le sable de la lande de Brandebourg. Aussi les gens ne se comportent-ils pas ici comme ailleurs.

La mort de M. Kennedy [2] m'a donné l'occasion d'en juger.

Le maire de Berlin, le soir de l'attentat, avait suggéré que chacun, en signe de deuil, mette, la nuit tombée, devant sa fenêtre une bougie allumée. Parcourant la ville, j'ai vu ces petites flammes par centaines de milliers brûler aux fenêtres des grandes maisons, à celles du centre comme à celles des habitations des parties de Berlin les plus reculées.

Le jeune Président s'était forgé une légende. Les Berlinois n'avaient pas oublié son passage en juin [3]. Les étudiants, en cortèges immenses, ont

[1] M. Jean-Claude Winckler remplace M. Jean Le Roy comme ministre délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin, à compter de décembre 1963.

[2] Le président Kennedy est assassiné à Dallas (Texas) le 22 novembre. M. Lyndon Johnson, vice-président élu, devient le trente-sixième président des États-Unis.

[3] Le président Kennedy effectue une visite officielle en République fédérale d'Allemagne du 23 au 25 juin. Le 26 juin, il se rend à Berlin-Ouest où une foule enthousiaste de Berlinois, évaluée de cinq cent mille à un million de personnes, l'accueille.

improvisé des rassemblements à la lumière des torches. J'étais, le soir du 25 novembre, sur la place du Palais Schöneberg où la population s'était assemblée. Cent cinquante mille personnes étaient là, jeunes pour la plupart, recueillies, silencieuses, certaines en larmes. Les autorités municipales, avec un goût marqué du funèbre, avaient su ménager les effets d'ombre, de drapeaux en berne, de cloches sonnant le glas, de lointaines sonneries de trompette. La mort du Pape n'aurait pas causé à Rome plus d'émotion.

Que pense cette jeunesse émotive, romantique, disponible ? C'est là une des premières questions que j'ai posées aux journalistes avec lesquels il m'a été donné de m'entretenir.

Ils m'ont affirmé que le 13 août 1961 [1] avait laissé des traces ineffaçables dans les esprits. Après avoir vu s'édifier le Mur sous la protection des fusils braqués de l'armée populaire auxquels rien ne faisait face, nul ne se croit plus tout à fait en sûreté. La manière dont le traité de Moscou [2] a été négocié, les pourparlers qui ont suivi touchant à la sécurité européenne ont entretenu le doute. On craint la neutralisation d'une Allemagne divisée, dans laquelle Berlin ne jouerait plus aucun rôle. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas chercher une Allemagne unifiée, fût-ce dans la neutralité ? C'est la question que certains se posent. Un nationalisme se dessine, qui ne ressemble plus en rien à celui prêché par Hitler, mais dont l'orientation aurait bien davantage une teinte nassérienne.

Le « changement par le rapprochement » prôné par Egon Bahr [3], la « politique de rechange » souhaitée par M. Borm [4] ne sont qu'une première esquisse de cette évolution. Les limites de ces tendances sont, pour l'instant, trop évidentes pour que ce mouvement puisse se développer dangereusement. L'affaire des laissez-passer pour les vacances de Noël illustre à la fois les velléités d'initiatives isolées et leur échec [5].

Depuis le passage des derniers convois, le problème des accès est en sommeil [6]. Tout porte à croire qu'il ne le demeurera pas longtemps. L'isolement de la ville, la situation avantageuse dans laquelle se trouvent les Soviétiques les inciteront à réveiller d'une manière ou d'une autre la question quand ils le jugeront à propos. La partie qui se joue cependant est

[1] Date de l'érection du Mur de Berlin, frontière entre les deux parties de la ville Est et Ouest.

[2] Le 5 août, signature à Moscou de l'accord sur l'arrêt partiel des essais nucléaires par MM. Gromyko, Rusk et lord Home. Le lendemain, 6 août, les conversations tripartites Gromyko-Rusk-Home portent essentiellement sur Berlin et l'Allemagne.

[3] M. Egon Bahr, chef du service de Presse du Sénat de Berlin, ami et conseiller de M. Brandt, préconise « la politique du changement par le rapprochement », exposée devant le club de l'Académie évangélique de Tutzing en juin dernier. Sur le sujet, voir les télégrammes de Berlin n°s 2017-2027 du 6 septembre et 2866-2871 du 29 novembre, non reproduits.

[4] M. William Borm, président de la section berlinoise du parti libéral (FDP).

[5] Le 17 décembre est signé à Berlin-Ouest un accord entre le gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest en vue d'accorder aux Berlinois de l'Ouest des laissez-passer pour entrer à Berlin-Est entre le 18 décembre et le 5 janvier 1964.

[6] À la suite de divers incidents sur l'autoroute de Berlin, trois notes communes de protestation, américaine, française et britannique, sont adressées, le 18 décembre, au gouvernement soviétique, demandant à Moscou de mettre fin aux entraves à la libre circulation.

un duel à fleurets mouchetés dans lequel aucun des deux adversaires ne paraît disposé à pousser à fond sa botte.

Les Soviétiques peuvent se permettre d'attendre, quelles que soient les impatiences qui se manifestent chez les dirigeants est-allemands. Ils s'efforcent pour l'instant de renforcer leur présence à Berlin-Ouest après avoir réduit à rien celle des Alliés à Berlin-Est.

Le statut de la ville, miné de ce côté, l'est aussi, sous une forme différente, par les autorités allemandes de l'Ouest.

La propagande de l'Est insiste sur le caractère anachronique d'une occupation militaire, qui se prolonge dix-huit ans après la fin du conflit.

Le maire et le Sénat de la ville éprouvent quelque peine à s'en remettre, pour des décisions importantes, aux commandants alliés. Ils veulent bien de leur protection, ils ne veulent plus d'un protectorat. Leur penchant les conduit à porter leurs affaires devant le *Bund* et à accentuer le rattachement de Berlin à la République fédérale.

La situation personnelle de M. Brandt [1], à la fois maire de Berlin et candidat de la social-démocratie pour l'ensemble de l'Allemagne, est difficile à maintenir. Le fait que M. Erhard [2] se soit installé à la Chancellerie sans contestation aucune, et que son autorité s'y soit établie, l'obligera peut-être à se déterminer à un choix dont il a su repousser jusqu'à maintenant l'échéance.

La disparition de M. Kennedy l'a privé d'un appui extérieur sur lequel il comptait pour assurer sa victoire. M. Brandt, pour répondre aux critiques de ses adversaires qui lui reprochaient de ne pas avoir de politique, avait toujours dans sa poche quelque nouvelle lettre du président des États-Unis, dont il exhibait à bon escient le texte.

Le président Kennedy assassiné, des gouvernants velléitaires, un maire itinérant, autant de motifs d'incertitude que les voyages répétés des ambassadeurs, des hommes d'État anglais et américain ne parviennent pas à dissiper.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Administration quadripartite et question de Statut.)

[1] M. Willy Brandt est élu maire de Berlin-Ouest le 3 octobre 1957 par la Chambre des députés berlinoise, maintenu en janvier 1959 puis en mars 1963.

[2] Le chancelier Adenauer remet sa démission à M. Lübke, président de la RFA, le 11 octobre qui l'accepte le 15. Le 16 octobre, M. Ludwig Erhard est élu Chancelier

234

M. Deciry, Chargé d'affaires de France a.i en Turquie,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1658/EU [1]. *Ankara, 10 décembre 1963.*

La question de Chypre et les relations turco-helléniques.

Le dessein de Mgr Makarios [2] de profiter à la fois de la venue au pouvoir de M. Papandréou [3], et la faiblesse de son gouvernement [4] et de la crise gouvernementale en Turquie [5] pour affirmer sa détermination de modifier souverainement la constitution de Chypre [6], risque de provoquer une aggravation sérieuse des relations turco-helléniques.

Mes communications des 6 [7] et 7 [8] décembre ont tenu le Département informé de l'accueil réservé ici à la copie de l'aide-mémoire adressé par Mgr Makarios au Dr Kütçük, copie remise pour information au haut-commissaire britannique et aux ambassadeurs de Grèce et de Turquie à Chypre.

[1] Cette dépêche est intitulée : *la question de Chypre et les relations turco-helléniques.* L'île reste sous contrôle britannique de 1878 à 1959. Son indépendance est définie par les accords de Zurich et de Londres des 15-19 février 1959 et proclamée le 16 août 1960. Sur ces accords, voir *DDF*, 1959-I, n° 117, (note 4). Toutefois, la Grande-Bretagne conserve la souveraineté sur ses deux bases militaires.

[2] Makarios III, élu archevêque le 18 octobre 1950, joue la carte de la décolonisation et de l'autodétermination avec l'appui du parti communiste chypriote, AKEL, et de l'URSS. Il est exilé en 1956. Le 31 juillet 1960, le Front patriotique de Mgr Makarios remporte la majorité absolue des suffrages exprimés aux élections législatives. Il est le premier président de la République de Chypre. À partir de 1963, il tente de remettre en cause le *statu quo* en proposant une révision constitutionnelle.

[3] Le 3 novembre, l'Union du Centre, parti de M. Georges Papandréou, remporte les élections. Le 6 novembre, il est chargé par le roi de former le nouveau gouvernement.

[4] L'Union nationale radicale de M. Caramanlis qualifie d'inconstitutionnelle la désignation de M. Papandréou, l'Union du Centre étant une formation minoritaire, et demande la convocation du Parlement pour le 20. Le gouvernement Papandréou donne sa démission le 24 décembre.

[5] Le 16 décembre, fin de la crise ministérielle turque. Le 16, M. Inonü, président du Conseil pressenti, accepte de former le nouveau gouvernement de coalition.

[6] La constitution de Chypre, signée le 6 avril 1960, est un volumineux document de 199 articles dont les grandes lignes sont posées lors des accords de Zurich de 1959. Elle est conçue dans le but essentiel d'éviter l'oppression de la minorité turque par la majorité grecque. Les articles rédigés à Zurich pour aménager un système intercommunautaire sont garantis à la fois par un traité international (traité de garantie) et par un article de la Constitution elle-même (art. 182), qui précise qu'ils sont intangibles. Sur le sujet, se reporter à la note de M. P. Morizot, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe méridionale du Département, en date du 11 décembre, non reproduite, Mgr Makarios, par ses modifications, réduisait les droits et prérogatives de la minorité turque.

[7] Le télégramme d'Ankara n°s 930-933 du 6 décembre, non reproduit, porte sur l'aide-mémoire de Mgr Makarios, dans lequel celui-ci montre sa détermination à modifier des articles fondamentaux que les puissances garantes (Grande-Bretagne, Turquie, Grèce) se sont engagées à faire respecter.

[8] Le télégramme d'Ankara n°s 937-938 du 7 décembre, non retenu, fait part de la réunion le 6 d'un Conseil des ministres exceptionnel pour examiner le mémorandum de Mgr Makarios, qui est rejeté.

Lorsque j'ai rendu visite au directeur des Affaires de Chypre au ministère des Affaires étrangères, dans la matinée du 6 décembre, j'avais recueilli l'impression que l'on feindrait ici d'avoir été consulté par Mgr Makarios sur l'opinion de la Turquie sur cet aide-mémoire et que le gouvernement turc ne ferait pas connaître sa position avant que M. Erkin ait eu l'occasion de rencontrer à Paris M. Butler et M. Venizelos.

Cependant, un Conseil des ministres extraordinaire était convoqué dans la soirée et, à l'issue de celui-ci, le ministre des Affaires étrangères devait annoncer à la presse, tout en continuant à jouer le jeu de la consultation, que les propositions du président de la République chypriote seraient rejetées par le gouvernement turc.

Je ne pense pas que M. Erkin soit à l'origine de la convocation du Conseil des ministres. Je crois plutôt que, dans une des rares affaires qui passionne l'opinion publique turque, le président du Conseil démissionnaire a voulu faire montre de sa fermeté en même temps qu'il évitait de voir son ministre des Affaires étrangères, plus souple que lui, se laisser entraîner à quelques concessions au cours de la réunion des puissances garantes, le 20 décembre à Paris [1].

Juridiquement, la position du gouvernement turc est impeccable et on ne peut nier que la modification des articles fondamentaux de la Constitution de Chypre, voulue par l'archevêque, ne puisse se faire que si la communauté turque de l'île y consent et que si les puissances garantes donnent leur approbation aux changements proposés.

Le directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères me disait récemment que, si une procédure régulière était suivie – à condition que ce soit après la mise en vigueur effective des institutions prévues par la Constitution –, la Turquie ne s'opposerait pas à la modification des articles les plus contestés : proportion du nombre de fonctionnaires d'origine turque et composition des forces armées. En ce qui concerne les doubles municipalités [2], M. Turan Tuluy estime que la solution du problème était inscrite dans l'article 173, 3e alinéa, de la Constitution elle-même, sans qu'il soit besoin de la modifier. La Turquie avait proposé à Mgr Makarios qu'une fois les doubles municipalités établies, on augmente rapidement les pouvoirs de l'« organisme de coordination » chargé de traiter des affaires communes. Ainsi aurait-on pu se diriger assez vite vers l'institution en fait des municipalités uniques voulues par l'archevêque et peut-être aussi la logique, sans pour autant violer le texte de la Constitution. Cette proposition n'aurait pas même été discutée.

*
* *

[1] Le 20 décembre, se réunissent à Paris MM. Erkin, Venizelos et Kyprianou, respectivement ministre des Affaires étrangères de Turquie, Grèce et Chypre.

[2] La constitution prévoit la création dans les cinq principales villes de l'île de municipalités séparées pour chacune des communautés. Le projet de Mgr Makarios vise la suppression des communes séparées.

Il est évident que, si le gouvernement grec se croit obligé de soutenir les prétentions de Mgr Makarios en acceptant l'idée que la modification de certains articles fondamentaux de la Constitution n'exige pas le consentement unanime des puissances garantes, il en résultera un durcissement encore plus grand de la position turque, quelle que soit la composition du nouveau gouvernement d'Ankara.

L'ambassadeur de Grèce, M. Poumpouras, est rentré de congé à Ankara venant de Grèce dans la journée du samedi 7 décembre. Il a été tout surpris d'apprendre que M. Erkin, à qui il se proposait de demander audience le lundi matin, sans doute pour lui faire part du point de vue de M. Venizelos, quitterait dès le dimanche Ankara pour Istanbul en route pour Paris. Mais le siège du gouvernement turc était fait depuis le Conseil des ministres du 6 décembre et M. Erkin ne jugeait sans doute pas utile d'avoir une explication désagréable avec M. Poumpouras.

*
* *

Cette même politique turque de partir de positions de force est celle qui avait été suivie par le gouvernement turc en ce qui concerne le projet de loi étendant les eaux territoriales et les zones de pêche. J'ai exposé dans ma lettre 1530/EU du 18 novembre, que le gouvernement turc considérait comme une concession de ne pas mettre en vigueur la loi, lorsque celle-ci serait votée, avant un délai d'un an, de façon à permettre entre temps des négociations bilatérales avec la Grèce.

Le lendemain de l'envoi de cette lettre, M. Venizelos annonçait précisément qu'il avait demandé au gouvernement turc d'ouvrir des négociations sur les zones de pêche à proximité des côtes turques et des îles grecques de la mer Égée [1]. Je présume que le gouvernement turc, dans les circonstances actuelles, ne voudra pas engager les négociations dans l'immédiat et attendra le vote de la loi avant d'accepter les propositions grecques.

(Chypre, EU 12, 1961-1965. Crise chypriote, 1963.)

[1] Sur le problème des eaux territoriales et les zones de pêche dans les relations helléno-turques, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 946/EU du 28 novembre 1963, non reproduite.

235

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 8316 à 8323 [1]. Réservé. *Alger, 10 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 11, 0 h 53).

Je me suis entretenu, ce matin, avec le ministre des Affaires étrangères. Je voulais essentiellement l'interroger sur l'évolution du litige algéro-marocain [2] et exprimer au passage certaines de nos préoccupations.

M. Bouteflika m'a confirmé que le président Ben Bella participerait à la rencontre de Bizerte [3]. Il irait sans enthousiasme : « L'on n'est jamais assuré de ce que veut exactement M. Bourguiba » Mais le président tunisien avait insisté en alléguant que l'affaire de Bizerte avait été étroitement liée aux événements d'Algérie : M. Ben Bella ne pouvait se dérober.

Quant à la possibilité ainsi offerte d'une conversation directe entre M. Ben Bella et le roi Hassan II, mon interlocuteur ne s'est guère avancé sur ce terrain. Certes, le Maroc paraissait avoir pour tactique de rechercher un dialogue, « dont on avait perdu la chance qu'il fût fécond » : le gouvernement algérien préférait situer ses efforts dans le cadre de l'organisation africaine. Toutefois, il ne se refuserait probablement pas au dialogue si l'occasion lui en était fournie.

J'ai exposé à M. Bouteflika que nous étions préoccupés de voir l'Algérie renforcer sans relâche son dispositif militaire à la frontière marocaine [4]. Lors des événements d'octobre, la France avait observé une neutralité à laquelle M. Bouteflika lui-même avait rendu hommage. Cette attitude n'impliquait pas l'indifférence à l'égard d'un nouveau conflit possible entre deux pays avec lesquels nous entretenions des rapports de coopération. Nous n'avions cessé de dispenser aux Marocains des conseils de modération : de même devais-je appeler personnellement l'attention de M. Bouteflika sur notre désir d'éviter tout ce qui pourrait mettre en danger la paix dans cette région.

[1] Ce télégramme est communiqué à Rabat (n°s 296-303) et à Tunis (n°s 200-207).

[2] Sur la question des confins algéro-marocains, son historique, le litige qui oppose les deux pays, voir le télégramme de Paris à Addis-Abeba, n°s 727-739 du 13 novembre, non reproduit.

[3] Des manifestations et des festivités sont organisées en Tunisie, le 13 décembre, pour célébrer l'évacuation par les troupes françaises de la base de Bizerte. Se reporter aux télégrammes de Tunis, n°s 3867-3868, 3873-3877, tous deux du 14 décembre, et 3897-3900 du 16 décembre, non retenus, ainsi qu'aux télégrammes d'Alger, n°s 8403-8405 et 8418-8419, respectivement des 14 et 16 décembre, non reproduits.

[4] Depuis le cessez-le-feu du 5 novembre, l'Algérie poursuit son approvisionnement en armes, engins de transport et munitions et se préoccupe d'améliorer son réseau routier stratégique ainsi que son infrastructure aérienne. Voir le télégramme d'Alger n°s 8522-8527 du 19 décembre, non retenu.

Le Ministre m'a répondu que l'Algérie n'avait aucune intention agressive. Toutefois, n'ayant pas l'intention de transiger sur l'intégrité du territoire national, le gouvernement algérien était fondé à craindre que le Maroc ne reprenne un jour l'offensive. Aux frontières mêmes, la situation demeurait préoccupante : tant que les troupes seraient au contact, un incident était à redouter. L'Algérie cherchait donc à dissuader le Maroc de recommencer l'épreuve, « en montrant sa force pour éviter d'avoir à s'en servir ». Si néanmoins le combat devait un jour reprendre, il tournerait cette fois à la confusion des Marocains : « Nous pourrions prendre Oujda à tout moment. »

J'ai redit notre inquiétude, en indiquant d'autre part que l'importance déjà réelle de l'implantation égyptienne risquait, si elle se développait, d'être à terme particulièrement gênante pour l'Algérie elle-même [1].

M. Bouteflika m'a répondu que l'Algérie avait trop bien prouvé son caractère indépendant pour se sentir gênée par l'octroi de cette aide qu'elle avait sollicitée. Durant la première année de son indépendance, elle s'était préoccupée davantage du problème social que posait son armée que de procurer à celle-ci un armement moderne. Pour son équipement et son instruction, elle ne s'adresserait pas aux seuls Égyptiens. M. Bouteflika, satisfait des premiers résultats de la coopération franco-algérienne dans le domaine militaire, se déclarait tout disposé à nous demander des *Mystère*. Il souhaitait également pouvoir disposer de facilités nouvelles sur les aérodromes encore occupés par l'armée française, notamment à Colomb-Béchar, « où la coopération avait été insuffisante ».

J'ai bien évidemment éludé la question de la fourniture de *Mystère* et fait valoir, en ce qui concerne Colomb-Béchar que nous avions déjà fait plus qu'on ne pouvait attendre de nous. J'ai enfin marqué mon étonnement de voir l'Algérie équiper, à des fins obscures, des bases comme celle de Biskra et envisager d'aménager différents aérodromes pour les rendre accessibles à des bombardiers lourds à long rayon d'action, superflus même dans l'hypothèse d'un nouveau conflit avec le Maroc. M. Bouteflika a montré quelque embarras et s'est contenté de me rappeler que l'on avait, naguère, projeté d'établir une liaison entre Moscou et La Havane : « L'aménagement de Biskra pourrait servir à bien des choses. » Pour le reste, il s'agissait, encore une fois, de dissuader le Maroc d'engager une nouvelle épreuve de force.

De cette conversation, il me paraît ressortir que, si l'Algérie n'a probablement pas d'intentions agressives, elle demeure, dans le litige qui l'oppose au Maroc, décidée « à ne pas reculer d'un millimètre ». A une reprise du conflit, qu'elle n'est pas tellement éloignée de considérer comme étant dans l'ordre des choses, elle répondrait par une offensive généralisée. Dans l'hypothèse d'une recrudescence de l'activité militaire, il est probable que des demandes embarrassantes de coopération ou simplement d'octroi de « facilités » nous seraient présentées.

[1] Concernant l'intervention armée de l'Égypte en Algérie, se reporter aux télégrammes du Caire nos 799-801 du 2 novembre et de Tunis nos 3766-3775 du 6 décembre, non reproduits.

Pour ma part, je tenais à marquer très nettement notre préoccupation devant cette situation et montrer à M. Bouteflika que ces questions étaient à Paris très attentivement suivies.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

236

M. Fernand-Laurent, Premier Conseiller près l'ambassade de France à Alger,

à M. de Broglie, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Affaires algériennes.

T. nos 8310 à 8313. *Alger, 10 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 11, 0 h 54).

La visite à Ouargla du président Ben Bella (mon télégramme no 8293 [1]) s'est achevée hier par un dîner, qui a offert à notre consul général l'occasion d'avoir avec le président de la République un entretien qui est sorti des limites de la banalité. M. Ben Bella, en effet, après avoir confirmé très aimablement le désir qu'avait l'Algérie de coopérer sincèrement avec la France et s'être félicité de l'existence de rapports harmonieux entre les autorités locales et les populations françaises du Sahara, a regretté qu'un certain état d'esprit « incompatible avec la situation actuelle de l'Algérie » se maintienne encore, selon lui, parmi quelques-uns de nos compatriotes employés au centre pétrolier d'Hassi-Messaoud.

M. Mandereau [2], qui n'a pu obtenir de précisions supplémentaires ni sur la nature exacte des griefs du Président, ni sur la qualité et les sources de ses informateurs, a assuré le chef de l'État que le personnel en cause avait à cœur de s'acquitter de sa tâche sans prêter à la moindre critique et que les compagnies avaient elles-mêmes renoncé spontanément à la collaboration des éléments, dont le comportement aurait pu leur sembler incompatible avec le respect dû à la souveraineté algérienne. Mais notre consul général n'est pas certain d'avoir tout à fait convaincu son interlocuteur.

Ce n'est pas la première fois que des pointes sont lancées contre la mentalité qui animerait les cadres français des entreprises pétrolières françaises au Sahara. Sans parler du fameux article de M. Claude Sixou,

[1] Par le télégramme d'Alger nos 8293-8294, du 10 décembre, non reproduit, M. Fernand-Laurent rappelle le passage de la déclaration du président algérien lors de la visite qu'il effectue à Ouargla et où celui-ci traite d'une révision des accords d'Évian en matière de pétrole. M. Ben Bella se rend ensuite à Colomb-Béchar.

[2] M. Jean-Louis Mandereau, conseiller des Affaires étrangères, consul général à Ouargla depuis juillet 1962.

aujourd'hui conseiller technique au cabinet de M. Boumaza, divers ministres et hauts fonctionnaires se sont, à diverses reprises, plaints à M. Bignon, à mes collaborateurs et à moi-même du « racisme » ou de l'esprit « colonialiste » de nos compatriotes. En aucun cas, il n'a été possible d'obtenir la moindre justification de ces griefs.

Plus que d'un état d'esprit rétrograde chez les Français d'Hassi-Messaoud, il s'agit donc, semble-t-il, d'un état d'esprit d'impatience chez les dirigeants algériens. Les formes courtoises que le président Ben Bella a données aux observations qu'il a faites à M. Mandereau ne retirent rien du caractère inquiétant des dispositions qu'elles révèlent [1].

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1963.)

237

INSTRUCTIONS

pour M. de Beaumarchais [2]

L. *Paris, 11 décembre 1963.*

Vous vous rendrez le plus tôt possible à Berne pour prendre contact avec l'ambassadeur de Chine en Suisse. L'ambassade sera naturellement chargée de prendre à cet effet les dispositions nécessaires dans des conditions de très grande discrétion.

Vous indiquerez à votre interlocuteur que vous êtes chargé par le Gouvernement de vous entretenir avec lui de la question de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine. Cette question avait été abordée par le maréchal Chen Yi dans les conversations que j'avais eues avec lui à Genève en 1962, à l'occasion de la conférence sur le Laos. Elle a été reprise il y a peu de temps lors du voyage que M. Edgar Faure a effectué en Chine sur l'invitation du gouvernement de Pékin, et à l'occasion duquel il avait été reçu au préalable par le Président de la République et instruit de la position française.

Le problème paraît maintenant arrivé à maturité. Il s'est manifesté un désir commun, à Paris comme à Pékin, d'établir, dès que la chose sera possible, des rapports officiels entre les deux gouvernements et d'échanger des ambassadeurs.

De part ni d'autre, il ne peut être question de poser des conditions. Il s'agit donc essentiellement de définir une procédure : la plus simple semble être la meilleure. Il suffirait d'annoncer par un communiqué la déci-

[1] La question du pétrole est à l'ordre du jour en cette fin d'année 1963. M. Ben Bella affirme, à plusieurs reprises, que les accords d'Évian doivent être adaptés sur ce point.

[2] Instructions données par le ministère des Affaires étrangères à M. Jacques de Beaumarchais, directeur des Affaires d'Europe au Département.

sion prise d'un commun accord par les deux gouvernements. Ce pourrait être un communiqué conjoint, ou deux communiqués identiques publiés simultanément dans les deux capitales. Le texte mentionnerait simplement la décision d'établir des relations diplomatiques et d'échanger très prochainement des ambassadeurs.

Nous connaissons, notamment par le rapport de M. Edgar Faure, les préoccupations du gouvernement chinois concernant les rapports du gouvernement français avec celui du maréchal Tchang Kaï-chek, et l'admission de la République populaire chinoise aux Nations Unies. Si votre interlocuteur vous parle de ces problèmes, vous rappellerez bien entendu le principe de départ de votre discussion, c'est-à-dire qu'il s'agit d'aboutir à un accord sans conditions, ni préalables.

Sur le premier point, si le gouvernement de la République de Chine rompt avec la France lorsque celle-ci aura établi des relations avec Pékin, il appartiendra au gouvernement français de prendre sa décision en conséquence. Tout ce que nous pouvons dire est que nous souhaitons conserver au moins un consulat à Formose pour la défense de nos intérêts.

Sur le second point, sans contester que l'établissement de rapports diplomatiques entre Pékin et Paris doive comporter par lui-même un élément essentiel et nouveau, le Gouvernement définira le moment venu sa position, compte tenu des circonstances et des changements intervenus.

En conclusion, vous direz à votre interlocuteur que vous êtes prêt à revenir à Berne dès qu'il aura reçu des instructions de son gouvernement.

(Chine 1956-1967 - 1963.)

238

NOTE POUR LE CABINET DU MINISTRE

à l'attention de M. Bernard Durand

N. 195/AS [1]. *Paris, 11 décembre 1963.*

Le chargé d'affaires de Chine [2] est venu le 10 décembre, sur instruction de son gouvernement, interroger la direction d'Asie sur les rumeurs qui courent, en particulier dans la presse, concernant l'éventuel établissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine populaire.

M. Kao Shih-ming a exprimé le souhait que ces rumeurs fussent démenties par le ministère des Affaires étrangères ou que M. Salade fût autorisé à les démentir à Taïpeh.

[1] Cette note, destinée au directeur adjoint du cabinet du Ministre, l'informe d'une démarche du chargé d'affaires de Chine concernant les rumeurs d'établissement de relations diplomatiques entre Paris et Pékin.

[2] Il s'agit du chargé d'affaires du gouvernement de Taïpeh.

M. Manac'h s'est borné à faire savoir au chargé d'affaires qu'il paraissait difficile d'empêcher la presse d'énoncer les hypothèses les plus diverses et qu'à sa connaissance, actuellement, c'est surtout le problème des relations économiques entre la France et la Chine populaire qui fait l'objet d'une certaine attention à Paris.

La France a-t-elle l'intention d'établir en Chine, sur la base de la réciprocité, une mission économico-culturelle permanente ? Le directeur d'Asie a répondu qu'à sa connaissance aucune décision n'avait été prise à cet égard.

M. Kao a dit alors l'inquiétude de son gouvernement quant à la position que pourrait prendre en la matière un grand pays comme la France.

Il a cherché à savoir s'il ne serait pas opportun, pour Taïpeh, d'inviter une nouvelle délégation de parlementaires français à visiter Formose, ou une mission économique, ou les deux.

D'autre part, il a exprimé une fois de plus le souhait que notre pays nomme un attaché culturel à Formose.

M. Manac'h lui a répondu que nous songions plutôt à la mise en place d'un professeur.

(Chine, 1963.)

239

M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2080 à 2087. Réservé. *Rome, 11 décembre 1963.*

J'ai été reçu, ce matin 11 décembre, par M. Saragat [1] qui a voulu, dès son installation à la Farnesina, prendre contact avec les ambassadeurs des grandes puissances. Il compte, de la même manière, utiliser son prochain voyage à Paris, où il séjournera du 15 au 18 décembre avant de se rendre à Bruxelles, pour avoir des conversations d'abord avec son collègue français, puis avec les ministres américain, britannique, allemand et belge, à qui il a demandé rendez-vous.

Les propos que m'a tenus M. Saragat à l'adresse de notre pays étaient peut-être moins catégoriques que ceux que j'avais entendus de M. Malfatti [2] (mon télégramme n° 2065 [3]). Mais ils ne le cédaient en rien quant à leur netteté.

[1] M. Giuseppe Saragat, nouveau ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de centre gauche formé par M. Aldo Moro.

[2] Baron Francesco Malfatti de Montetretto, ancien ministre conseiller près l'ambassade d'Italie à Paris.

[3] Le télégramme de Rome n°s 2065-2067 du 9 décembre, non retenu, traite de l'orientation nouvelle du gouvernement italien et de la volonté de son ministre des Affaires étrangères de modifier le climat des relations avec la France.

Le Ministre a évoqué la dette de gratitude que lui-même et sa famille conservaient à l'égard de la France, où ils avaient vécu comme émigrés. Il n'oubliait pas non plus le rôle qu'a joué notre pays dans la formation de l'unité italienne et les « 25 000 Français qui sont morts à Solférino [1] et à Magenta [2], c'est-à-dire plus qu'il n'est tombé d'Italiens pour la libération de leur patrie à la même époque ». L'amitié franco-italienne, a-t-il poursuivi, est un fait fondamental, qui doit rejeter au second plan toute autre considération. « Les divergences de conceptions que nous pouvons avoir sur tel ou tel problème sont bien peu de chose en comparaison. Sur ces points, nous sommes d'ailleurs beaucoup moins éloignés les uns des autres qu'on a parfois tendance à le penser ici. Prenez par exemple la force de frappe. Ce sont les Anglais, c'est Attlee qui vous ont montré la voie. Comment vous reprocher de faire aujourd'hui de même ? Si vous estimez pouvoir mettre sur pied cette force, tant mieux. Pour nous, le problème est différent. Nous n'avons pas les moyens d'en faire une. Alors nous sommes intéressés par l'idée de la force multilatérale. Nous nous montrerons cependant prudents. Le nouveau gouvernement a décidé qu'il ne se prononcerait définitivement que dans quelques mois, quand le projet aura été mis au point. »

Quant à ceux, a-t-il ajouté, qui, souvent pour des raisons de politique partisane, s'en prennent en Italie au général de Gaulle, ils oublient les services historiques qu'il a rendus à l'Europe entière et dont le règlement du problème algérien n'est pas le moindre, avec tous les risques qu'il comportait.

Le Ministre m'a parlé de l'attitude des socialistes français pour blâmer la position adoptée par M. Guy Mollet à l'égard des communistes [3] et qui, a-t-il dit, n'était pas comprise en Italie : pour des objectifs à court terme, qu'il n'atteindrait d'ailleurs pas, il mettait en danger l'avenir de son parti.

En ce qui concerne le parti socialiste italien, M. Saragat ne croit pas à sa scission immédiate : les communistes feront tout pour l'empêcher. Mais il la considère comme certaine à plus ou moins longue échéance : « Elle n'affaiblirait pas de manière sensible la majorité gouvernementale à la Chambre. Elle retirerait à M. Lombardi le moyen d'exercer sa pression sur M. Nenni et peut-être un jour la reconstitution de l'unité socialiste avec les sociaux-démocrates serait-elle possible. »

Au sujet de la déclaration ministérielle [4] que fera demain M. Moro devant les Chambres, le Ministre m'a indiqué qu'elle suivrait de très près le texte du programme commun sur lequel s'est fait l'accord pour la constitution du gouvernement. Il y sera ajouté un hommage vibrant au président Kennedy.

[1] Victoire des Français sur les Autrichiens, le 24 juin 1859.

[2] Victoire française sur les Autrichiens, le 4 juin 1859.

[3] Allusion au discours de Guy Mollet à Albi. Voir *Le Monde*, mardi 17 décembre 1963, p. 1, article de Pierre Viansson-Ponté.

[4] Sur la déclaration ministérielle et le vote de confiance accordé au gouvernement de M. Aldo Moro, voir les télégrammes de Rome n°s 2098-2100, 2109-2119, respectivement des 13 et 18 décembre, non reproduits, et *Le Monde*, du 13 décembre 1963, p. 5.

Mon interlocuteur m'a assuré de son appui pour le règlement de toutes les questions franco-italiennes et m'a exprimé, en passant, l'intérêt qu'il porte au lycée Chateaubriand.

M. Saragat attache manifestement une grande valeur non seulement politique mais sentimentale au premier voyage qu'il va effectuer de nouveau comme ministre à Paris. Il sera extrêmement sensible à l'amitié et aux égards qui lui seront témoignés.

(Italie, EU 21, 1961-1965, Relations franco-italiennes, 1963.)

240

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(ASIE-OCÉANIE - CLV)

Le Cambodge

N. n° 853. *Paris, 12 décembre 1963.*

En Asie du Sud-Est, le Cambodge apparaît encore comme un lieu privilégié. La paix et l'ordre, la stabilité politique et une certaine prospérité économique continuent d'y régner. L'année cependant a été marquée de difficultés. À l'intérieur, le prince Sihanouk a dû réagir avec force contre les tendances progressistes de certains de ses ministres et les contraindre à démissionner. Il s'est employé aussi à réduire l'opposition assez vive des milieux universitaires. Ce malaise intérieur s'est aggravé, de plus, de difficultés financières causées, dans une large mesure, par des dépenses qu'a entraînées le plan de développement du royaume [1].

En politique étrangère, la visite officielle du président Liu Chao-chi [2], en mai dernier, à Phnom Penh, a confirmé la volonté du prince

Sihanouk de poursuivre sa politique d'entente cordiale avec la Chine. Tandis que la Chine a appuyé les principales initiatives princières, notamment le projet de neutralisation du royaume, et la réunion des chefs d'État des puissances asiatiques, le prince Sihanouk, de son côté, a reconnu de nouveau les droits de la Chine en ce qui concerne Formose et son admission à l'ONU. Il s'est abstenu de signer le traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, mais en revanche s'est empressé de donner son accord au gouvernement de Pékin pour la réunion d'une conférence de chefs d'État appelée à examiner les problèmes du désarmement mondial et de la destruction des armes atomiques. Le Prince a répété, maintes fois, que c'était pour garantir l'indépendance et l'intégrité du royaume qu'il devait entretenir de bonnes relations avec les pays communistes, avec la Chine notamment. Il ne se dissimule d'ailleurs pas le danger que peut

[1] Il s'agit du plan quinquennal 1960-1964.

[2] Sur cette visite, du 1er au 6 mai, voir le télégramme de Phnom Penh n° 506 du 6 mai, non reproduit.

présenter une telle protection et il n'a pas craint, à l'occasion, de le déclarer publiquement.

Cette politique de bons rapports avec la Chine a fait un vif contraste avec celle que le Prince a suivie avec les États voisins. Les relations avec la Thaïlande sont restées mauvaises en dépit des efforts du représentant du secrétaire général des Nations Unies, M. Gussing [1], envoyé en mission de conciliation. Campagnes de presse, discours officiels agressifs de part et d'autre, incidents de frontières n'ont pas cessé. Cependant, au mois de septembre, le Prince paraissait enclin de nouveau à la modération. Devant l'Assemblée générale des Nations Unies, son secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères confirmait le désir du Cambodge de normaliser ses relations avec Bangkok, la seule exigence khmère étant « la reconnaissance formelle des frontières par un accord international, un traité bilatéral, un accord garanti par les Nations Unies ou un simple accord bipartite signé en présence du Secrétaire général » [2]. Ces propositions conciliantes ne devaient toutefois trouver aucun écho en Thaïlande.

La reprise de la propagande des rebelles « Khmer-Serei » (Khmers libres) qui, selon le prince Sihanouk, trouveraient refuge et protection en Thaïlande et au Sud-Vietnam, a été l'occasion de nouvelles et vigoureuses attaques contre le gouvernement de Bangkok. Les réjouissances décidées par les autorités khmères à l'occasion de la mort du Premier ministre thaïlandais, le maréchal Sarit Thanarat [3], ne peuvent que contribuer à détériorer davantage encore les rapports entre les deux États.

Après avoir longtemps hésité pour des raisons d'ordre économique à rompre les relations avec le gouvernement de Saigon, le Prince s'y est finalement résolu, à la fin du mois d'août, en se fondant sur la multiplication des incidents de frontière, les mauvais traitements infligés à la communauté khmère de Cochinchine et l'attitude du gouvernement Diem à l'égard des bouddhistes [4]. Le chef de l'État khmer espérait probablement qu'un changement de gouvernement à Saigon permettrait d'opérer un rapprochement entre les deux pays à l'avantage du Cambodge. Cet espoir a été en partie déçu. Si la junte militaire venue au pouvoir a montré jusqu'à ce jour des dispositions plus conciliantes envers le royaume, elle a maintenu strictement la politique anticommuniste du précédent régime. Le Cambodge n'a pas renoué ses relations et a posé des conditions préalables à la reprise de celles-ci, notamment le règlement des problèmes de frontières et l'apurement de certains litiges financiers [5]. Le chef de l'État a déclaré, en revanche, que, dans le cadre d'une politique neutraliste commune, le Cambodge n'aurait pas d'objection à s'associer au Vietnam.

[1] Nils Gussing, diplomate suédois.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 218 (et note).

[3] Survenue le 8 décembre. À cette occasion, les fonctionnaires cambodgiens ont bénéficié d'un congé supplémentaire de deux heures par jour pendant deux semaines, un grand concert a été donné à Phnom Penh, et les établissements scolaires ont été mis en vacances pour une semaine. Voir à ce sujet le télégramme de Phnom Penh n°s 1409-1410 du 9 décembre, non reproduit.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 70.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 218 (et notes).

La légère détérioration de la situation à l'intérieur, le malaise économique, l'orientation de la politique étrangère khmère, peut-être l'évolution de la crise vietnamienne, ont été, sans doute, pour une part à l'origine des décisions annoncées par le prince Sihanouk au cours du mois de novembre. Celles-ci semblent marquer un tournant important dans l'histoire du royaume.

Dans une série de discours, émaillés de propos violents et agressifs à l'égard des États-Unis et de la Grande-Bretagne, et sans d'ailleurs que la France soit totalement épargnée, le chef de l'État khmer a, en effet, annoncé en même temps le rejet total de l'aide américaine et la nationalisation du commerce d'import-export et des banques [1]. Il est encore difficile d'apprécier à long terme les conséquences de ces mesures. Elles dépendront, en effet, largement des modalités d'application.

Ce « virage à gauche », pour reprendre la formule de Sihanouk, n'était pas absolument inattendu. Le chef de l'État a, en effet, depuis longtemps, exprimé l'opinion que la Péninsule indochinoise devrait subir tôt ou tard l'influence communiste chinoise et qu'il convenait de ne pas se laisser devancer. En s'engageant sur la voie du socialisme et en fustigeant les Américains, le Prince se ménage les bonnes grâces de la Chine et prend de vitesse ceux qui, dans le pays, lui reprochent son conservatisme.

Quant à la forme sensationnelle qu'ont revêtue ses déclarations, et qui est souvent fort désobligeante, elle n'est pas inaccoutumée. C'est même le plus souvent la manière du Prince. Elle a contribué à attirer l'attention internationale sur le Cambodge et il n'est pas interdit de penser que c'était là une des intentions du chef de l'État. Celui-ci a saisi, en effet, l'occasion de cette crise pour demander aux coprésidents de la conférence de Genève de 1954 de réunir une conférence internationale sur la neutralisation du Cambodge. Il a ainsi souligné une nouvelle fois sa préoccupation constante de voir les frontières de son pays garanties et l'intégrité de son territoire reconnue.

Cet infléchissement de la politique étrangère khmère et le passage au « socialisme bouddhiste » n'ont pas été sans avoir des incidences sur les relations franco-cambodgiennes. Celles-ci, qui ont été excellentes au cours de l'année, n'ont pas trop souffert des discours de novembre. Le Prince, s'il s'est plaint de l'insuffisance de notre appui dans les domaines économique, culturel et militaire, a reconnu le soutien international que nous lui apportions et lui a rendu hommage. Il nous a invités en outre à combler le vide qui suivra le retrait de l'aide américaine. Le gouvernement français lui a déjà fait savoir que nous étions toujours favorables à la tenue d'une conférence internationale sur la neutralisation de son pays. La venue prochaine à Phnom Penh de M. Messmer [2] chargé d'étudier les problèmes de l'aide avec le gouvernement khmer est un autre témoignage de bonne volonté de notre part.

(Asie, CLV, Cambodge, 1961-1964. Politique extérieure.)

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus les n°s 192, 200, 213.
[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 212.

241

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3850 à 3854. Réservé. *Tunis, 12 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 12, 21 h 15).

Au cours de l'audience qu'il a accordée lundi matin au président du Crédit Lyonnais et aux représentants de diverses banques étrangères, M. Bourguiba n'a pas fait mystère de ses sentiments à l'égard du président Nasser et a, une fois de plus, exprimé sa conviction que la conjonction Alger-Le Caire constituait le danger majeur pour l'indépendance tunisienne.

C'est pourtant encadré des deux hommes qu'il redoute le plus et en l'absence de son allié naturel marocain, qu'il présidera demain aux cérémonies de Bizerte.

Bien qu'on cherche déjà à le minimiser (le président Bourguiba déclarait au cours de la même audience : « Nous invitons Nasser à des fêtes, mais cela ne veut pas dire que notre vigilance à son égard va se relâcher »), l'événement est d'importance, et peut n'être pas sans conséquence.

Cet aboutissement inattendu de l'initiative du Président, lancée, ainsi que je l'ai rapporté, de manière assez improvisée, et sans consultation avec son entourage, a sans doute déconcerté ses ministres qui ne s'attendaient nullement à la venue du « *Rais* » en Tunisie ; on est évidemment loin de la « petite fête de famille maghrébine » dont me parlait M. Mongi Slim tout récemment. Mes conversations de ces derniers jours me donnent en tout cas l'impression que certains dirigeants pourraient bien se demander si la satisfaction suprême d'amour propre qu'apporte au président Bourguiba la présence du président Nasser suffit à contrebalancer l'échec du projet de sommet maghrébin, et le risque de paraître consacrer la participation de l'Égypte à la discussion des affaires du Maghreb. Dès son arrivée, M. Ben Bella a souligné que la rencontre de Bizerte allait donner aux chefs d'État l'occasion d'examiner tous les problèmes qui se posent au Maghreb ainsi que ceux relatifs au monde arabe et au continent africain. Même s'il se refuse à discuter du Maghreb en l'absence du roi Hassan II, le gouvernement tunisien ne peut désormais guère éviter de donner l'impression qu'il a prêté la main à une opération tendant à la mise en quarantaine du Maroc.

Bien que la genèse de l'invitation reste encore obscure, telle n'a certainement pas été l'intention délibérée du gouvernement tunisien, conscient de la solidarité de fait qui unit, en dernière analyse, les deux régimes. Mais que le président Bourguida, tenté par la perspective d'enchaîner au char de triomphe du « bourguibisme » son principal contempteur, ait cédé à sa vanité et à son désir de justification, ou qu'il ait dû se plier à une condition posée par M. Ben Bella, soucieux de ne pas être le seul chef d'État

présent aux fêtes de l'évacuation, le bilan de celles-ci risque d'ores et déjà d'être négatif pour l'avenir des relations intermaghrébines.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1963.)

242

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3857 à 3861. *Tunis, 12 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 12, 21 h 20).

Je me réfère à votre télégramme nos 3458-3462 [1] et à mon télégramme nos 3827-3830 [2].

En dépit de ma très vive insistance, ma conversation avec M. Ladgham ne m'a permis d'enregistrer aucun progrès sensible dans le règlement des questions de nationalité ; j'en tire la conclusion que, comme dans toute négociation, le moment est venu de distinguer entre le souhaitable et le possible.

Nous n'obtiendrons pas que le gouvernement tunisien modifie de façon très apparente sa législation par le biais d'un accord international, ni qu'il crée pour nos ressortissants un statut ouvertement privilégié. L'intérêt assez faible qu'il porte à l'abrogation de la loi de 1923 [3] ne suffit pas à lui faire oublier certaines préoccupations politiques assez évidentes. En revanche, il comprend parfaitement que l'application brutale du code est incompatible avec nos relations de coopération et s'oriente vers une solu-

[1] Par le télégramme nos 3458 à 3462 adressé par Paris à Tunis le 10 décembre, non reproduit, le gouvernement français s'inquiète du sort des Français, de plus en plus nombreux au fil des années, qui sont touchés par les nouvelles dispositions du code tunisien, d'où la nécessité de conclure un accord de nationalité qui serait approuvé par une loi française. Auparavant, il est nécessaire de connaître avec certitude les règles constitutionnelles tunisiennes dans l'éventualité de la signature d'une convention qui modifierait le code tunisien et non le code français, afin d'éviter qu'une telle convention soit frappée ultérieurement de nullité par la seule décision tunisienne. Paris demande à M. Sauvagnargues quelles sont les intentions tunisiennes et souhaite en même temps que les autorités tunisiennes s'engagent, par un échange de lettres qui pourrait rester confidentiel, à ne pas procéder à des expulsions de Français en raison de leur nationalité.

[2] Télégramme nos 3827 à 3830 adressé de Tunis à Paris le 11 décembre, non reproduit. Devant l'insistance de l'ambassadeur de France, le gouvernement tunisien déclare être d'accord, quant au fond, pour apporter des atténuations à l'application du code tunisien, mais il s'oppose à la conclusion d'un accord qui créerait un précédent et il ne souhaite pas abroger la clause d'expulsion. M. Ladgham indique qu'il ne désirait pas appliquer cette clause aux ressortissants français ; il convient donc, suggère l'ambassadeur, de concrétiser cette assurance, et là-dessus M. Ladgham ne répond pas.

[3] La loi du 20 décembre 1923 sur l'acquisition de la nationalité française dans la Régence de Tunis est publiée au *Journal officiel de la République française*, daté du 21 décembre 1923, pp. 11846 et 11847. Elle stipule notamment que « est français tout individu né dans la Régence », sauf la faculté de décliner cette qualité de Français selon certaines formes et conditions prévues par la loi.

tion « à la tunisienne », qui consisterait à ne rien écrire, tout en n'appliquant pas en fait.

Celle-ci ne nous convient guère mais je doute de pouvoir engager réellement la discussion sur la base des projets que j'ai remis.

Il faut donc, selon moi, revoir nos positions de départ, abandonner l'idée d'un accord général par lequel le code tunisien serait abrogé à l'égard de nos ressortissants en échange de notre renonciation à la loi de 23 et chercher un moyen terme susceptible de régler en pratique les problèmes que pose le code à nos compatriotes. Le sénateur Carrier pourrait être utilement consulté par le Département à ce sujet.

Je rappelle les données du problème.

Il s'agit d'abord de soustraire à l'application du code les personnes nées avant sa promulgation. Ce résultat peut être obtenu de deux manières : soit par un accord formel et publié qui serait la meilleure solution, soit par un engagement du gouvernement tunisien de ne pas faire jouer la clause d'expulsion après répudiation de la nationalité tunisienne, solution en fait pratiquement équivalente – et qui n'exigerait pas publication – comme le note l'étude numéro 934 [1] du service juridique.

Dans un cas comme dans l'autre, aucun problème constitutionnel ne se pose en France, et je ne crois pas indispensable d'exiger que l'engagement tunisien soit constitutionnellement irrévocable. Il suffit, me semble-t-il, que nous soyons en mesure d'aviser officiellement nos compatriotes de l'entente intervenue avec le gouvernement tunisien. Dans le contexte actuel des relations franco-tunisiennes, il sera facile de réagir en cas de violation.

Pour les enfants nés après la promulgation du code, les difficultés éventuelles ne peuvent commencer que dans un certain nombre d'années. Un problème réel ne se pose d'ailleurs que pour les Français de souche, une trentaine par an, les autres devant probablement s'accommoder aisément de la double nationalité. Je note à ce sujet que les mesures d'aide matérielle, auxquelles faisait allusion mon télégramme n° 3716, tendaient à faciliter les accouchements en France – ce qui soustrairait automatiquement cette très faible minorité à l'application du code.

Pour cette catégorie, je proposerais de se contenter d'un accord de double nationalité interdisant toute pression administrative en matière de titres de voyage, fréquentation scolaire et autre. La question de l'expulsion qui ne se posera d'ailleurs que dans 18 ans pour les personnes nées après promulgation du code serait traitée à part dans un échange de lettres confidentiel.

Une autre formule de caractère général, plus simple et plus facilement acceptable par les Tunisiens, pourrait enfin être envisagée, celle d'un sursis

[1] La note n° 934, en date du 25 novembre 1963, adressée par le Service juridique au Secrétaire général, expose qu'il n'y a pas d'objection à ce que l'engagement du gouvernement tunisien de ne pas appliquer la clause d'exclusion aux Français désireux de conserver leur nationalité, ne soit pris dans une lettre confidentielle ; le caractère confidentiel de cette lettre n'empêchant pas, en cas de violation, le gouvernement français d'invoquer cette violation.

d'application du code pour une durée de 10 ans aux ressortissants français, qu'ils soient nés avant ou après promulgation.

Je serais heureux d'avoir les observations du Département sur ces différents points avant de reprendre la question avec M. Mongi Slim.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1963.)

243

COMPTE RENDU
RÉUNION DES TROIS MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(Paris, 14 décembre 1963)

I

C.R.

Étaient présents :

MM. Dean Rusk
Butler
Couve de Murville

M. Couve de Murville ouvre la séance et demande quel ordre du jour il convient de fixer.

M. Dean Rusk pense qu'il faut d'abord parler à fond du Cambodge et aborder ensuite les autres sujets.

M. Butler demande que l'on parle également de l'Indonésie.

M. Couve de Murville donne la parole à M. Butler au sujet du Cambodge

M. Butler rappelle que des conversations entre experts ont eu lieu les 12 et 13 décembre [1] et résume le rapport qu'a établi la délégation britannique. Rejeter la proposition du prince Sihanouk concernant une conférence internationale présenterait des dangers sérieux. Cependant, la réunion de cette conférence présente de grandes difficultés, compte tenu

[1] Le télégramme n°s 969-978 de Paris à Phnom Penh du 15 décembre, non reproduit, précise que « sans aboutir à aucune conclusion, [la réunion d'experts] avait permis de déterminer les positions réciproques. La France, comme la Grande-Bretagne ont un préjugé favorable à l'ouverture de la conférence demandée par le prince Sihanouk, sans se dissimuler pour autant les obstacles à surmonter. Du côté américain, par contre, sans refuser de façon définitive la réunion de cette conférence, les experts du département d'État se sont montrés fort réticents. Ils estiment qu'une telle conférence risque d'empirer les choses au lieu de les améliorer. Ils invoquent surtout l'état déplorable des relations du Cambodge avec les États-Unis et ses deux voisins directs, le Vietnam et la Thaïlande.

Anglais et Américains reconnaissent par contre que, puisque les États-Unis sont amenés par la décision du prince Sihanouk à interrompre leur aide au Cambodge, il est souhaitable que la France puisse de son côté renforcer sa présence. »

notamment de l'attitude des États-Unis, de la Thaïlande et du Sud-Vietnam. L'ordre du jour de cette réunion devrait donc être étudié très soigneusement et son objectif délimité avec beaucoup d'exactitude, afin que les discussions ne débordent pas sur d'autres problèmes. Une conférence qui dégénérerait en polémiques interminables aboutirait à une situation pire que l'état de fait actuel et ne ferait qu'aggraver les rapports déjà très tendus entre le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam. Nous pourrions donc accepter le principe de la conférence proposée par le Cambodge, sous certaines conditions, dont les principales sont les suivantes :

1° s'assurer de la participation de la Thaïlande et du Vietnam ;

2° mettre un terme aux récriminations réciproques ;

3° réaliser un accord sur un ordre du jour rigoureux ;

4° assurer une préparation diplomatique soigneuse de la conférence ;

5° obtenir le retrait des insultes proférées par le Cambodge contre les États-Unis ;

6° le gouvernement britannique, agissant comme coprésident, informerait le gouvernement soviétique des difficultés que présente la conférence et des conditions préalables que suppose sa réunion ;

7° il serait enfin demandé à la France de tirer parti de sa position spéciale au Cambodge pour apporter à ce pays toûte l'aide économique et militaire possible.

M. Couve de Murville, après avoir rappelé que le rapport résumé par M. Butler est un document britannique, donne son point de vue au sujet de l'action française au Cambodge. Il n'est évidemment pas question de « remplacer » les États-Unis. Nous nous proposons d'intensifier, dans la mesure du possible, les deux aspects principaux de notre aide : militaire d'une part, culturelle et technique de l'autre. Le financement de ces projets présente des problèmes qui sont actuellement à l'étude. Les solutions seront proposées à l'occasion de la prochaine visite de M. Messmer [1]. En ce qui concerne l'assistance militaire, qui était partagée jusqu'à présent entre les États-Unis et la France, nous pensons pouvoir garder notre mission militaire dont l'appellation et le statut devraient être modifiés. Quant au matériel, nous ferons ce que nous pourrons pour répondre aux demandes des Cambodgiens, qui portent notamment sur des engins blindés et des camions. Pour l'assistance technique et culturelle, nous pensons augmenter, dans une certaine mesure, le nombre des enseignants et des experts que nous envoyons au Cambodge : nous envisageons de doubler les crédits que nous consacrons actuellement à cette forme d'aide. En ce qui concerne la conférence, il y a un accord de principe entre les trois gouvernements pour reconnaître, semble-t-il, que le Cambodge est neutre et doit le rester. La difficulté réside dans la définition d'une garantie internationale pour cette neutralité. C'est à ce propos qu'on peut évoquer les difficultés récentes entre le Cambodge et les États-Unis.

[1] Voir à ce sujet, ci-dessus le n° 212.

M. Dean Rusk rappelle les soucis qu'ont causés aux États-Unis et aux Occidentaux la personnalité instable et les méthodes erratiques de Sihanouk. En dernier lieu, après avoir annoncé, le 20 novembre [1], que l'aide américaine devrait disparaître et que les États-Unis commençaient à prendre des mesures de décrochage à cet effet, il leur a reproché de se retirer d'une manière « unilatérale ». D'ailleurs, il semblait que l'entourage du Prince espérait amener celui-ci à accepter la continuation de l'aide américaine pendant trois ou six mois au moyen d'arrangements officieux. Puis les relations se sont brusquement aggravées à la suite des allusions injurieuses faites après la disparition des présidents Diem [2], Sarit [3] et Kennedy et enfin le rappel des deux ambassadeurs. Dans les circonstances actuelles, il ne paraît pas y avoir d'autre perspective qu'un retrait rapide de l'aide américaine et peut-être la rupture des relations diplomatiques, initiative que nous n'envisageons pas, mais que Sihanouk peut être amené à prendre.

Quant à la conférence proposée par le Cambodge, il y a lieu de craindre qu'elle ne dégénère en un concert de récriminations ; il est probable aussi que le Sud-Vietnam et la Thaïlande y seraient mis en cause d'une manière inacceptable ; quant au gouvernement américain, il n'a pas l'intention d'accepter d'y faire figure d'accusé. Les États-Unis ont gardé un mauvais souvenir de la conférence sur le Laos [4], qui n'a abouti qu'à des résultats négatifs et qui n'avait même pas pu s'entendre sur la manière dont le Laos lui-même devait siéger. Il y a lieu de se demander d'autre part quelle sorte d'accord sortirait d'une telle conférence et si on ne pourrait pas obtenir le résultat cherché sans conférence. Une conférence qui se terminerait par un désaccord, comme cela est à craindre, serait pire que l'absence de conférence. Il faudrait donc obtenir au minimum que l'acte final de la conférence soit négocié avant celle-ci, ainsi qu'on avait fait pour la paix avec le Japon [5]. Une telle méthode permettrait d'obtenir plus facilement la participation du Vietnam et de la Thaïlande. D'ailleurs, il n'est pas sûr que les États-Unis eux-mêmes pourraient y participer. En effet, les pays qui ont accepté l'idée d'une conférence du type 1954 [6] écartent par cela même les États-Unis et la Thaïlande. Il reste à se demander si les conclusions que nous souhaitons donner à cette conférence sont négociables à l'avance avec le Prince. La France pourrait peut-être s'en assurer.

[1] Voir à ce sujet, le télégramme de Phnom Penh n° 1299, du 20 novembre, non reproduit.

[2] Voir à ce sujet, la dépêche de Phnom Penh n° 1910/AS (CLV), du 15 novembre, non reproduite : « Voulant manifester sa satisfaction, le gouvernement royal décida l'octroi de trois jours fériés les 5, 6 et 7 novembre (...). Le Prince eut la pudeur de souligner qu'il ne s'agissait pas de se réjouir de la mort de MM. Diem et Nhu, ce qui serait évidemment contraire aux préceptes bouddhiques, mais de célébrer la possibilité de voir s'améliorer les relations avec Saigon. »

[3] Voir à ce sujet ci-dessus le n° 240.

[4] Ouverte le 20 mai 1961, la conférence de Genève sur le Laos aboutit le 23 juillet 1962 aux accords sur la neutralisation du Laos prévoyant la constitution d'un gouvernement d'Union nationale. Voir à ce sujet *DDF*, 1961-I, 1961-II, 1962-I, et 1962-II.

[5] La conférence de San Francisco pour la signature du traité de paix japonais se tient du 4 au 7 septembre 1951, alors que le texte définitif du traité est établi dès le 13 août.

[6] La Thaïlande ne fait pas partie des participants à la conférence de Genève de 1954 ; quant aux États-Unis, ils ont refusé de signer les accords auxquels elle aboutit le 20 juillet 1954.

M. Couve de Murville répond que personne ne peut nier la nécessité de préparer soigneusement une conférence. Les trois gouvernements ont tenté de le faire l'an dernier et au début de cette année [1]. Cet effort n'a abouti à aucune conclusion, mais constitue un précédent qu'on peut reprendre. Ces travaux ont permis de reconnaître que le problème des frontières était un des plus difficiles à résoudre. Pour le Cambodge, une reconnaissance de la neutralité implique une reconnaissance de ses frontières, qui sont contestées par d'autres pays.

M. Dean Rusk insiste à nouveau sur la nécessité d'un accord préalable à réaliser sur les textes. Il ajoute que le seul objectif des États-Unis dans cette affaire est de donner un minimum de satisfaction au prince Sihanouk.

M. Couve de Murville pense qu'il y aurait intérêt à appeler l'attention du coprésident soviétique sur les deux questions suivantes : tout d'abord, quel type de texte peut-on envisager, ensuite quelle sorte de préparation prévoit-on pour la conférence ?

M. Dean Rusk estime qu'il faudrait préparer un texte aussi court que possible qui constituerait le projet d'acte final de la conférence. Ce texte serait montré à l'avance au prince Sihanouk. Les consultations pourraient se poursuivre ensuite entre les coprésidents et les autres pays intéressés.

M. Butler précise qu'il convient de confirmer la neutralité du Cambodge, mais il ne voit pas de moyen de garantir ses frontières.

M. Couve de Murville pense que les trois gouvernements pourraient examiner entre eux la possibilité de proposer un texte. Il rappelle à nouveau qu'on avait tenté de le faire l'an dernier sans aboutir. Cet essai peut être repris.

M. Butler. – Une telle procédure suppose des délais dont il faut envisager les conséquences.

M. Couve de Murville. – En effet, les réactions du prince Sihanouk sont imprévisibles et il peut à tout moment exploser.

M. Butler. – De toute façon, la Grande-Bretagne ne peut pas adresser de réponse au gouvernement soviétique (qui vient de faire connaître son acceptation de la conférence) [2], tant qu'il n'y a pas quelque accord entre les trois pays occidentaux.

M. Dean Rusk. – En ce qui concerne les États-Unis, la difficulté essentielle reste la participation des Thaïlandais et des Vietnamiens, lesquels sont hostiles à la conférence. Or, dans les circonstances actuelles, il est difficile, sinon impossible à Washington de persuader ces pays, alors qu'il n'est pas persuadé lui-même.

M. Couve de Murville pense qu'il faut continuer à montrer à Sihanouk l'intérêt qu'on porte à son projet, mais qu'il ne paraît guère possible d'envi-

[1] Voir à ce sujet ci-dessus le n° 218.
[2] Voir à ce sujet, le télégramme de Moscou n°s 7242-7243 du 14 décembre, non reproduit.

sager la réunion d'une conférence dans l'avenir immédiat. Il faut trouver une procédure pratique pour continuer les négociations avec les Cambodgiens et entre nous.

M. Dean Rusk partage cette manière de voir. Le temps ainsi gagné permettrait aux trois pays de mettre sur pied un projet de document et de le soumettre à Sihanouk. En attendant, les Français devraient faire tout le possible pour maintenir la présence occidentale au Cambodge et empêcher celui-ci de passer la barrière. Aux yeux du secrétaire d'État américain, le projet de document en question consisterait à compléter et à mettre à jour, en ce qui concerne le Cambodge, les conclusions de la conférence de Genève de 1954. [1].

M. Butler. – Le gouvernement britannique va préparer un projet de réponse à Moscou, dont la substance résumerait d'une manière assez générale les idées contenues dans le document évoqué au début de la réunion. Parallèlement, une lettre serait adressée au gouvernement cambodgien dans le même sens. Les deux projets seront établis le plus tôt possible et soumis aux Français et aux Américains avant d'être adressés à leurs destinataires. Quant au projet d'accord à préparer par les trois gouvernements occidentaux, il pourrait être montré aux Russes lorsqu'il aurait pris consistance.

M. Dean Rusk propose que les experts des trois gouvernements se réunissent dès lundi [2] pour commencer à préparer ce dernier document.

Cette proposition est acceptée.

*
* *

M. Couve de Murville, abordant la question de l'Indonésie, donne des informations sur la visite récente du général Nasution à Paris. Les entretiens ont porté sur les fournitures d'armes de la France à l'Indonésie. À l'occasion de la visite du général Nasution au ministre des Armées [3], il a été indiqué que les contrats déjà conclus seront exécutés et qu'il n'y aurait pas d'autres commandes. Le ministre de la Défense indonésien a exposé au ministre des Affaires étrangères [4] la position de son pays et sa version des derniers événements. Il ne dissimule pas l'aide que l'Indonésie apporte aux rebelles du Nord-Bornéo. Djakarta déplore pour deux raisons la création de la Fédération de Malaisie : tout d'abord l'Indonésie craint la Chine, les éléments chinois dominant maintenant dans la Fédération de Malaisie ; ensuite elle craint les conséquences de l'intervention de la Grande-Breta-

[1] Sur ce sujet, voir l'*Année politique 1954.*

[2] Sur cette réunion du 16 décembre et les textes qu'elle a discutés, voir la note de la direction Asie-Océanie CLV du 21 décembre a/s consultation au sujet de la conférence sur la neutralisation du Cambodge, et ses annexes.

[3] Sur les entretiens du 9 décembre entre le général Nasution et le ministre des Armées, voir le télégramme de Paris à Djakarta n°s 393-399 du 10 décembre, non reproduit.

[4] Voir le compte rendu des entretiens Nasution-Couve de Murville du 10 décembre ci-dessus n° 232.

gne, qui renforce sa base de Singapour et ses forces au Nord-Bornéo. L'Indonésie déplore que la Grande Malaisie ait été créée en ignorant le plébiscite prévu par les Nations Unies. L'intervention des Britanniques pourrait réveiller les dissidences que le gouvernement de Djakarta avait eu tant de peine à réduire. Enfin, il pense que la Grande Malaisie est une erreur et que l'avenir appartient à la Fédération du Maphilindo où l'Indonésie pourrait jouer un rôle dominant.

M. Rusk dit que le général Nasution a raconté à peu près les mêmes choses à Washington. Selon le secrétaire d'État américain, M. Sukarno, suivant l'exemple d'autres dictateurs, cherche à dissimuler les difficultés intérieures de son pays en prenant des initiatives aventureuses à l'extérieur.

M. Butler souligne que le problème de la Grande Malaisie est très sérieux pour le gouvernement britannique. La Grande-Bretagne se trouve presque dans un état de guerre avec l'Indonésie. Elle doit contribuer à la défense de milliers de kilomètres de frontières et elle a dû, en conséquence, renforcer ses troupes. Le gouvernement britannique estime, ainsi que cela a été reconnu par le secrétaire général des Nations Unies, que la création de la Grande Malaisie s'est accomplie de manière parfaitement légale. D'autre part, les Britanniques ont pris des engagements rigoureux avec le chef de l'État malais et ont l'intention de les tenir pour assurer la défense de la Fédération. L'Australie et la Nouvelle-Zélande en ont fait autant, et compte tenu du pacte de l'Anzus, cela donne une dimension internationale au problème. Londres ne cherche pas à aggraver la situation, mais souhaite rester très ferme afin de gagner le temps qu'il faudra pour que l'Indonésie fasse machine arrière, ce qui pourrait se produire tôt ou tard. Quoi qu'il en soit, la Grande-Bretagne souhaite que le problème des envois d'armes à l'Indonésie soit considéré d'une manière très sérieuse par ses alliés.

M. Dean Rusk ajoute que la participation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande engagerait les États-Unis dans le cadre de l'Anzus, si un conflit éclatait. Cela a été dit au général Nasution à Washington. Le problème des livraisons d'armes est considéré par le gouvernement de Washington. Il convient de mentionner à cet égard un contrat portant sur des livraisons de pièces de rechange d'armes, et qui doit être exécuté, en principe, dans un délai de six mois. Cette affaire est à l'étude. Il y a un autre problème, celui de l'appel à l'ONU : est-ce que les Anglais ou les Malais ont l'intention de saisir l'Organisation si le conflit s'aggrave ?

M. Butler. – Nous sommes en consultation à ce sujet avec la Malaisie. Nous pensons que c'est à eux qu'il appartient d'intervenir en premier lieu auprès de l'ONU. Qu'en pensent nos Alliés ?

M. Dean Rusk pense que le gouvernement américain serait d'accord pour soutenir cette intervention. Mais il faudrait que les Malais puissent faire état d'un cas flagrant d'agression et que les Britanniques, de leur côté, aient un bon dossier. Qu'en pensent les Français ?

M. Couve de Murville est du même avis. Il y aurait intérêt, ajoute-t-il, à ce que l'affaire soit soumise au Conseil de sécurité, lorsque l'Assemblée générale ne serait plus en session.

II

Compte rendu de l'entretien pendant le déjeuner donné par l'ambassadeur de Grande-Bretagne pour M. Couve de Murville et M. Butler, le 14 décembre 1963

C.R.

M. Butler. – Je voudrais parler de mon voyage en Allemagne [1]. J'ai surtout discuté avec le chancelier Erhard et M. Schröder de questions politiques, de questions économiques et de l'Indonésie [2], un peu aussi de la question du stationnement de nos troupes en Allemagne. Sur le premier point, je suis tombé d'accord avec M. Schröder qu'il ne fallait pas d'immobilisme dans notre politique ; ceci n'est pas très différent de ce que nous avons dit à La Haye [3]. Mais, que peut-on faire ? Il se pose naturellement et nous sommes d'accord avec M. Schröder des conditions préalables. Il faut en effet que l'équilibre des forces militaires ne soit pas modifié, que tous nos alliés soient d'accord et qu'enfin le statut et le problème des accès à Berlin ne soient pas modifiés. Nous avons trouvé les allemands hostiles à l'idée d'un pacte de non-agression, qui a pour eux l'inconvénient majeur d'entraîner le maintien du *statu quo*. Les Allemands n'aiment pas non plus l'idée de la non-dissémination des armes atomiques, car ils tiennent à la force multilatérale et ils ont peur que ces deux exigences soient contradictoires. Par contre, les Allemands ne formulent pas d'objection absolue à l'établissement de postes d'observation à terre. Une fois ces conditions préalables remplies, M. Schröder nous a donné son accord pour que l'Angleterre continue des conversations avec les Russes. Nous avons préparé un projet de réponse à la lettre que M. Khrouchtchev a adressée au Premier ministre le 20 novembre. Nous allons vous la remettre. J'insiste

[1] M. Richard A. Butler, secrétaire au *Foreign Office* depuis le 20 octobre 1963, dans le gouvernement de lord Home, séjourne en République fédérale d'Allemagne du 9 au 11 décembre. Il répond à une invitation que lui a adressée M. Schröder au cours de la réunion de l'UEO, tenue à La Haye du 24 au 26 octobre.

[2] Ces conversations auraient permis de mieux faire comprendre aux Britanniques les réserves de Bonn vis-à-vis de la poursuite d'une politique de détente, à laquelle Londres se montre très attaché. Il s'agit surtout de permettre à M. Butler d'établir un contact personnel avec M. Schröder. Sur l'objet et les résultats de cette rencontre, se reporter aux télégrammes de Bonn, n°s 9102-9109, 9122-9132 du 10 décembre, non reproduits. Pour des commentaires de la presse britannique, voir le télégramme de Londres n°s 5159-5163 du 11 décembre, non retenu.

[3] La réunion à La Haye du Conseil des ministres de l'UEO, rassemblant les ministres des Affaires étrangères des six pays du Marché commun et de la Grande-Bretagne, se tient les 25 et 26 octobre. Sur le sujet, voir ci-dessus n° 159, rendant compte des entretiens entre M. Couve de Murville-Butler à La Haye le 24 octobre. Un communiqué final est publié dans la *Documentation française*, Articles et Documents, n° 0.1454, du 5 novembre 1963.

sur le fait qu'il n'y a rien de révolutionnaire, ni dans la lettre que nous avons reçue, ni dans la réponse que nous faisons [1]. Mais je préfère que cette discussion soit reprise plus en détail au cours de notre dîner quadripartite de demain.

Nous avons discuté ensuite des questions économiques. M. Erhard a parlé pendant vingt minutes en allemand de la question du blé. Je n'ai pas très bien compris, bien que je sache l'allemand. En tout cas, nous souhaitons un plein succès aux Six dans cette négociation. Nous ne voulons pas en effet interférer dans les négociations que les membres du Marché commun entreprennent entre eux. En même temps, nous voulons que rien ne soit fait pour empêcher le succès de la négociation Kennedy. L'Allemagne, elle aussi, attache du prix à ce second point. Sur la question du blé, nous n'avons que ceci à dire : à notre avis, le plan Mansholt [2] mène à une Europe autarcique. M. Erhard a protesté là contre et a fait valoir que, même si ce plan était adopté, l'Europe aurait toujours besoin d'importer 10 millions de tonnes de céréales et que par conséquent l'Angleterre et les pays du Commonwealth conservaient toutes leurs chances.

La troisième partie de notre entretien à Bonn a porté sur l'Indonésie. Nous avons essayé de modérer l'amour extraordinaire que le président Lübke semble porter au président Sukarno [3]. Nous avons fait valoir que nous sommes pratiquement en guerre avec l'Indonésie. Nous nous opposons sur une frontière de mille miles. M. Schröder nous a dit, et ceci nous a satisfait, que l'Allemagne ne livrerait pas d'armes à l'Indonésie. Comme je vous l'ai déjà dit, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont à notre côté, ce qui, en vertu du traité de l'Anzus [4], peut amener une intervention des États-Unis. D'autre part, nous savons que la Chine elle aussi est contre l'Indonésie. Dans ces conditions, M. Sukarno, s'il était sage, devrait s'entendre avec nous.

En conclusion, je tiens à vous dire que nous n'avons pas adopté une nouvelle ligne sur l'Allemagne. Nous avons été frappés de voir à Bonn, et ceci est nouveau pour nous, que pour l'instant les Allemands se conten-

[1] Sur le sujet, se reporter à un télégramme circulaire de Paris à Londres, Washington, Bonn, Moscou, au représentant de la France auprès du Conseil de l'OTAN (REPAN) et à New York, en date du 26 décembre, non reproduit, faisant savoir que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris a remis le 26 décembre au Département le texte de la réponse de sir Alexander Douglas-Home, Premier ministre de Grande-Bretagne, au message de M. Khrouchtchev du 20 novembre. Ce texte constitue également la réponse de M. Butler, secrétaire au *Foreign Office*, au message qu'il a reçu de M. Gromyko le 6 décembre. Les textes britanniques fondent en une seule communication les réponses du Premier ministre anglais et de son ministre des Affaires étrangères.

[2] Le Conseil des ministres de la CEE se réunit les 4 et 5 novembre. Au cours de cette réunion, la Commission exécutive examine deux rapports présentés par M. Mansholt. Le premier prévoit l'établissement dès 1964 (au lieu de 1970) d'un prix commun des céréales dans la communauté européenne, le second, un plan sur les problèmes agricoles dans la négociation Kennedy. Sur le plan Mansholt, voir le télégramme de Bruxelles Delfra n°s 1693-1701 du 6 novembre, non reproduit.

[3] Le président Lübke se rend en Indonésie les 1er et 2 novembre.

[4] ANZUS : pacte de sécurité, signé le 1er septembre 1951 à San Fransisco, regroupe l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Ce pacte prend effet le 29 avril 1952. Il vise à l'origine à s'opposer à une éventuelle renaissance du militarisme japonais. Le traité prévoit que les trois pays se consulteront pour les questions de sécurité intéressant le Pacifique, avant de prendre chacun de son côté les mesures qu'ils jugeront utiles.

taient du *statu quo*. J'ai poursuivi mon voyage jusqu'à Berlin. Tout s'y est, je crois, bien passé. J'ai dit ce qu'il fallait dire, mais je reviens avec l'impression que l'existence du Mur est terrible. Il n'est point inspirant de voir flotter le drapeau rouge. Croyez bien que dans toutes ces questions Est-Ouest vous ne devez pas vous inquiéter. Nous ne poursuivons que des objectifs normaux.

M. Couve de Murville. – Relevant un des points de votre exposé, je crois qu'il faudra parler cet après-midi à la réunion tripartite de l'Indonésie. J'expliquerai alors ce que m'a dit le général Nasution [1]. Sur les questions Est-Ouest, vous savez quel est notre principal souci. Il faut éviter que de telles conversations aient des répercussions en Allemagne et troublent les Allemands. Donc, plus vous leur parlez et plus vous cherchez à les rassurer sur vos intentions, plus nous serons d'accord. Nous ne voulons pas que les Allemands s'inquiètent, même s'ils n'ont pas raison de le faire.

En ce qui concerne les questions économiques, les idées que vous venez d'exposer en ce qui concerne le *Kennedy Round* sont proches des nôtres et de celles des Allemands. Je veux dire par là que nous sommes d'accord pour nous efforcer d'obtenir des réductions tarifaires. Le résultat le plus satisfaisant que l'on peut espérer du *Kennedy Round* serait une diminution de la tension entre la CEE et l'EFTA [2]. Quant à l'agriculture, c'est un problème toujours très difficile. Mais je peux vous affirmer que comme vous l'a dit M. Erhard, du point de vue agricole, l'Europe ne satisfera jamais entièrement à ses besoins. Je fais des réserves sur le chiffre de 10 millions de tonnes d'importation avancé par le Chancelier allemand. Mais c'est un fait que l'Europe devra toujours importer certaines variétés de blé produites aux États-Unis ou au Canada et qui n'existent pas en Europe. De même, il nous faut importer la viande de bœuf du Danemark. Il n'y a donc rien de bien nouveau sur le terrain économique.

Pour en revenir à ce que vous a dit M. Schröder, je crois qu'il sera utile que nous discutions avec lui demain de la question de Berlin. S'il vous a dit que son but était de maintenir le *statu quo*, c'est une remarque de bon sens. Il est en effet tout à fait impossible d'imaginer que les Russes prendront un engagement formel de respect du *statu quo*, en droit. Il faut donc bien vivre dans l'espoir que le *statu quo* sera maintenant de fait.

M. Butler. – Les Allemands pensent tout de même à la réunification et ont parlé de la ligne Oder-Neisse [3].

M. Couve de Murville. – C'est bien normal qu'ils en parlent. Aucun gouvernement allemand ne pourrait dire le contraire. La question de la

[1] Entretien entre M. Couve de Murville et le général Nasution, chef d'État-major de l'armée indonésienne, le 10 décembre 1963. En voir le compte rendu ci-dessus sous le n° 232.

[2] EFTA ou AELE, Association européenne de libre-échange, groupant, outre le Royaume-Uni, six autres pays : Suisse, Autriche, Portugal, Danemark, Norvège, Suède, plus tard Finlande. Voir *DDF*, 1958-I, n° 10 et *DDF*, 1958-II, n° 5.

[3] La ligne Oder-Neisse résulte de la conférence de Potsdam tenue du 17 juillet au 2 août 1945 et des accords du même nom du 2 août 1945 par lesquels, en ce qui concerne l'Allemagne, les Alliés amputent son territoire de 24 % au profit de la Pologne (qui acquiert les territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse) et de l'URSS, qui annexe Königsberg et le nord de la Prusse orientale.

ligne Oder-Neisse est pourtant un problème différent de celui de la réunification.

Lord Hood. – En fait, M. Schröder nous a dit qu'il respecterait la ligne Oder-Neisse, mais qu'il ne pouvait pas le reconnaître officiellement.

M. Couve de Murville. – Il existe des différences entre la réunification du peuple allemand et la réunification des territoires allemands. À l'est de la ligne Oder-Neisse, il n'y a pratiquement plus de population allemande : il y a des territoires qui n'ont guère de chance d'être repeuplés par des Allemands. Nous pensons que les Allemands peuvent réunifier leur peuple, mais pas leurs terres. En tout cas, l'idée même de réunification est impensable pour le moment. Cela ne veut pas dire pour autant que cela ne puisse pas se faire plus tard.

M. Butler. – J'ai eu une très bonne impression de M. Schröder, qui m'a paru calme et maître de lui.

M. Couve de Murville. – Et qu'avez-vous pensé de M. Erhard ?

M. Butler. – Je l'ai trouvé affairé. Il fume moins de cigares ; il a plus de soucis. Je le connaissais depuis longtemps et ai souvent siégé à côté de lui. Je peux voir les différences. D'autre part, il m'a paru très ennuyé des manifestations des mutilés de guerre.

M. Couve de Murville. – Je dois reconnaître que le chancelier Erhard prend des risques en matière budgétaire.

M. Butler. – M. Erhard nous a dit aussi qu'en ce qui concerne l'Allemagne de l'Est, il croyait en la valeur des contacts interzonaux. Néanmoins, il sait bien que ce n'est pas M. Ulbricht qui commande en Allemagne de l'Est, mais M. Khrouchtchev.

M. Couve de Murville. – En ce qui concerne les contacts que les Allemands de l'Ouest et ceux de l'Est prennent entre eux à l'occasion de Noël, il est certain que les Allemands vont plus vite que nous : mais après tout c'est leur affaire.

M. Butler. – J'ai vu votre général à Berlin [1], il m'a fait la meilleure impression.

M. de Courcel. – Il est certain que les relations sont excellentes entre les trois commandants alliés à Berlin.

M. Butler. – Comme vous le savez, j'ai accepté de faire le discours inaugural lundi matin à la conférence de l'OTAN [2]. Je n'aboutirai pas à des conclusions dramatiques : pas plus d'ailleurs sur les questions militaires.

M. Couve de Murville. – Parlera-t-on de stratégie ?

Sir Evelyn Suchburgh. – En tout cas, à la différence de l'an dernier, les militaires s'en remettront à un seul des leurs pour exposer leurs points de vue.

[1] Le général Toulouse, chef du gouvernement militaire français à Berlin.
[2] Le 16 décembre, ouverture du Conseil ministériel de l'OTAN.

M. Butler. – Pour la discussion du mardi, je serai là, mais je ne parlerai pas. M. Thorneycroft, par contre, veut faire une brève intervention.

M. Couve de Murville. – Quant au mercredi, je pense qu'on y parlera du communiqué. Ceci avait amené une crise qui a duré près de deux jours en 1961. Il s'agissait du problème de Berlin et la discussion portait en fait sur une situation qui était déjà résolue par la construction du Mur.

M. Butler. – Comptez-vous aller vous-même à la conférence du désarmement ?

M. Couve de Murville. – Certainement pas.

M. Butler. – J'irai moi-même quelques jours mais très peu de temps, car je dois me rendre aux États-Unis et au Danemark. Nous parlerons tout à l'heure de la question du Cambodge, sans prendre, je pense, de décisions.

M. Couve de Murville. – C'est un problème difficile pour les États-Unis et nous le comprenons bien. Il faut laisser les choses se calmer et procéder par étapes.

M. Butler. – En tout cas, j'ai été heureux de voir que sur ces questions il y a un bon accord entre nous.

M. Couve de Murville. – C'est une vieille habitude qui s'est déjà manifestée pour le Laos. La situation deviendra infiniment plus difficile si l'on en vient un jour à parler du Vietnam.

M. Butler. – En tout cas, ne soyez pas inquiets pour nos contacts avec M. Khrouchtchev. Je pense qu'au cours de nos conversations de ces jours-ci, il y a d'autres problèmes plus importants à voir et à examiner ensemble.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

244

COMPTE RENDU

Réunion entre M. Couve de Murville et M. Saragat

C.R. [1] *Paris, 15 décembre 1963, 11 h 30.*

Après quelques propos concernant l'atmosphère qui règne à Bruxelles entre délégués européens et les déplacements des ministres italiens, la conversation s'engage.

M. Saragat. – Je tiens à vous dire, pour ce premier contact officiel que nous avons entre nous comme ministre des Affaires étrangères, que le point fondamental de notre politique, et surtout de la mienne, est une

[1] Assistent à cette réunion : MM. Saragat, Brosio, Cattani et Malfati pour l'Italie et MM. Couve de Murville, Bérard et Lucet pour la France.

amitié loyale avec la France. Les malentendus qui ont pu exister entre nous doivent disparaître. J'ai personnellement la plus grande estime et la plus haute admiration pour le général de Gaulle. Nous savons tous en Italie le rôle primordial qu'il a joué en Europe à des moments décisifs, d'abord comme chef de la Résistance et ensuite lorsqu'il a su régler la question d'Algérie. Ces sentiments d'intime amitié franco-italienne seront confirmés par le voyage à Paris du président Segni. Je peux vous confirmer aujourd'hui la décision qu'il a prise de venir en France dans la seconde quinzaine de février. Évidemment, notre Président de la République est un peu fatigué ; c'est pourquoi il souhaiterait que la visite officielle soit limitée à Paris et aux environs de Paris. Il n'aimerait pas, surtout à cette période de l'année, entreprendre un voyage à travers toute la France. Je ne suis pas encore en mesure aujourd'hui d'indiquer la date, ni de vous proposer un communiqué annonçant la visite. Il faut attendre que notre gouvernement ait obtenu la confiance du Parlement. Mais ceci sera fait certainement avant Noël.

M. Couve de Murville. – Je tiens à remercier M. Saragat de ce qu'il vient de dire ; ce qu'il a exprimé sur les sentiments franco-italiens correspond entièrement aux idées du gouvernement français et en particulier aux miennes. Nous nous réjouissons de la visite en France du président Segni. La date exacte sera fixée avec votre ambassadeur.

M. Brosio. – Les intentions du Président de la République sont en principe de venir à Paris, si cela convient au général de Gaulle, du 19 au 22 février.

M. Couve de Murville. – Nous vous avons réservé la seconde quinzaine de février et ces dates doivent pouvoir convenir.

Vous avez dit qu'il fallait dissiper certains malentendus qui avaient existé entre nous. En fait, je ne considère pas qu'il y en ai jamais eu, à part peut-être la difficulté qu'a constituée pour vous la signature de l'accord franco-allemand [1]. De notre côté, nous avons compris vos réactions, mais nous pouvons vous dire que, pour notre part, nous n'avons jamais eu d'arrière-pensées. Il suffit d'ailleurs de voir comment se passent en fait les choses. Nous allons nous revoir pendant la réunion de l'OTAN, au cours de laquelle d'ailleurs rien ne se passera.

M. Saragat. – À ce sujet, je tiens à vous dire que la loyauté de l'Italie vis-à-vis de l'OTAN est absolue. Nous voulons renforcer cette tendance. Dans notre gouvernement, un parti, qui était autrefois neutraliste, a maintenant accepté de suivre notre politique en dépit du fait relativement secondaire que certains membres du parti socialiste mettront peut-être à ce sujet un accent un peu différent du nôtre. Nous sommes, de plus, assurés d'obtenir la majorité au Parlement, même si M. Scelba et ses amis s'abstiennent et même si certains des socialistes du groupe Nenni ne nous appuient pas.

[1] Traité signé à l'Élysée le 22 janvier.

M. Couve de Murville. – Votre position correspond en effet à l'intérêt de l'Italie. Un grand pays comme le vôtre ne peut pas être neutre. La principale question qui nous importe à l'heure actuelle est la question européenne. Ceci soulève des débats passionnés et il est assez normal qu'il en soit ainsi.

M. Saragat. – Nous sommes convaincus, pour notre part, que les difficultés que nous rencontrons tous ne peuvent finalement compromettre les tâches déjà accomplies par les Six.

M. Couve de Murville. – Oui, cela est vrai, à la condition toutefois que l'on puisse continuer les pourparlers en cours et que l'on arrive à se mettre d'accord. Si ces conditions sont remplies, nous avons de l'espoir.

M. Cattani. – Il est certain que nous traversons des moments difficiles, et qu'il faut faire preuve de patience et d'ingéniosité. Nous savons comme vous que les difficultés viennent de l'Allemagne. Les Allemands ont compris, peut-être trop tard, ce qu'on leur demandait de faire. Ils acceptent en principe que les règlements portant sur les produits agricoles soient pris avant le 31 décembre, mais ils établissent en même temps un lien avec la négociation Kennedy. Or, ceci soulève des problèmes difficiles, car il n'est pas facile de s'engager pour une négociation qui intéresse d'autres pays.

M. Couve de Murville. – C'est un fait que dans la négociation du GATT, la position actuelle est un peu bizarre. Il s'agit de définir les positions de la Communauté. Certains pensent que cela veut dire des positions acceptées par les Etats-Unis, ce qui préjuge les résultats même de la négociation. En fait, si on l'avait voulu, toute cette affaire serait déjà terminée. Il demeure essentiellement le problème du lait et peut-être pour vous celui du riz.

M. Saragat. – Ce qui est le plus important pour vous, c'est de tenir compte des intérêts agricoles du sud où il existe des conditions très différentes du reste de l'Europe, et qui remontent à plusieurs siècles. Notre position est particulièrement difficile en ce qui concerne l'huile d'olive.

M. Couve de Murville. – Je connais en effet ce problème des huiles végétales, mais je croyais qu'il était résolu.

M. Cattani. – Il ne l'est pas, car tout ce que l'on discute actuellement a pour but de nous amener à faire disparaître nos plantations d'oliviers.

M. Saragat. – Quelle est en France la proportion des agriculteurs par rapport à la population ?

M. Couve de Murville. – les chiffres changent assez rapidement ; la proportion est actuellement au-dessous de 20 %.

M. Saragat. – En Italie, le chiffre est de 27 %.

M. Couve de Murville. – Je le sais. Il faut en plus tenir compte des personnes qui vivent indirectement des produits agricoles.

Votre problème n'est pas unique. Il faut aussi régler celui de la viande de bœuf pour les Danois. Je crois qu'en matière de viande frigorifiée, le problème est à peu près réglé.

M. Cattani. – Nous sommes actuellement les principaux acheteurs de bœuf danois.

M. Couve de Murville. – Vous vous placez après les Allemands. Dans des négociations de ce genre, il faut fixer une date limite si on veut aboutir. Si cette date n'est pas fixée, rien ne se passe. Pendant les quinze premiers jours de décembre, rien ou à peu près rien n'a été fait à Bruxelles. Nous n'avons plus maintenant que très peu de temps. Si on ne termine pas avant la fin de l'année, il va se créer dans le Marché commun une crise très profonde.

M. Cattani. – Ce n'est pas à nous d'apprécier la manière dont vous entendez jouer vos cartes.

M. Saragat. – Vous avez eu connaissance, par la note [1] que je vous ai fait remettre par notre ambassadeur, de notre point de vue. Nous pensons qu'un effort doit être fait pour que tout soit réglé avant le 31 décembre. Mais si on ne peut le faire avant cette date, nous ne considérerons pas que cela serait une catastrophe. Rien ne doit être impossible s'il y a d'un côté comme de l'autre de la bonne volonté.

M. Couve de Murville. – C'est précisément cette bonne volonté que nous ne trouvons pas de la part de quelques-uns d'entre nous. Le mémorandum dont vous parlez m'a été en effet remis par M. Brosio. Je comprends que ce qui vous préoccupe est le problème des huiles végétales, du riz, du prix de la viande et certaines questions de structure.

M. Saragat. – C'est exact.

M. Couve de Murville. – Je serai à Bruxelles mercredi après-midi. Nous verrons alors, puisque les questions débattues intéressent surtout les ministres de l'Agriculture, quelle orientation ils auront pu donner d'ici là à nos travaux. D'ailleurs il n'y a pas plus de quatre ou cinq questions à régler. Ceci est beaucoup moins difficile que les questions qui se posaient à nous il y a deux ans. Elles sont en effet techniquement mieux connues. Si tout le monde était d'accord, la discussion pourrait être finie dès vendredi, à charge pour les experts de mettre ensuite les questions au point avant le 31 décembre.

M. Cattani. – La difficulté est que les Allemands vont insister sur ce qu'ils appellent la synchronisation.

M. Couve de Murville. – Il serait souhaitable que sur ce point, vous puissiez parler avec M. Wormser. Il n'y a pas dans cette affaire d'obstacle dirimant. La Commission est à la veille de faire des propositions sur la question des disparités. D'autre part, nous avons discuté avec les Allemands et M. Wormser pourra vous en parler. Il me semble que ces conversations

[1] Cet aide-mémoire, non reproduit, daté du 11 décembre, est remis le même jour. Il préconise d'approuver rapidement les nouveaux règlements sur les produits lactéo-caséaires, sur les viandes de bœuf et sur le riz, sous réserve que les rapports de prix entre les huiles animales et végétales ne pénalisent pas l'huile d'olive, que l'on applique au riz les règles communautaires en vigueur pour les autres céréales, que la responsabilité financière de la Communauté soit étendue à l'aide aux structures agricoles et que l'on procède à un ajustement modéré du prix des viandes de bœuf.

nous permettent maintenant de nous orienter. Quant à la négociation dans le cadre du GATT, c'est un fait que les Allemands croient que nous voulons la saboter. J'ai renoncé à leur en parler, car ils ne croient pas ce que je leur dis. Il faut donc se mettre d'accord avec eux sur une ligne de conduite pratique, sur la façon d'aborder le problème.

M. Cattani. – S'il en est ainsi, je crois que les affaires se présentent assez bien.

M. Couve de Murville. – Oui, mais il restera encore la question des dis-parités.

M. Saragat. – Je voudrais maintenant vous parler de la force multilatérale, à laquelle le gouvernement précédent avait donné un accord de principe. Je vous confirme que nous attendons à ce sujet que l'on nous soumette un plan organique. La question est très importante pour nous. Les Anglais ont leur propre armement atomique et ce sont les travaillistes qui en ont pris autrefois l'initiative. La France a sa force de frappe ; l'Allemagne se trouve dans une situation particulière. Pour nous, nous risquons d'être le seul pays de l'Europe qui n'ait pas un droit de regard. Naturellement, nous pourrions penser à une force de frappe italienne, mais ceci se heurterait à de grandes difficultés d'ordre intérieur, car beaucoup de membres de notre gouvernement pensent plus à la paix qu'à la défense. Si ceci se confirmait, nous risquons d'en venir au neutralisme. C'est pourquoi dans les perspectives de notre politique intérieure, nous avons été amenés à nous rallier à l'idée d'une force multilatérale. Ceci nous paraît, pour de multiples raisons, la seule solution. Aussi sommes-nous inquiets de l'hostilité que manifestent à ce sujet la France et la Grande-Bretagne. Cela contribue à nous isoler, à moins que ne puisse se créer ce que nous souhaitons, une union européenne. Dans les circonstances présentes, nous vous prions de voir le problème sous son aspect politique. Soyez sûr que si nous avons accepté cette force multilatérale, c'est en toute connaissance de cause et après mûre réflexion.

M. Couve de Murville. – Je comprends très bien votre position et je reconnais comme vous que tout ceci se pose sur un plan politique. Il est certain que la situation actuelle crée des problèmes pour de grands pays comme l'Allemagne et l'Italie. L'Allemagne, à l'heure actuelle, reste prudente. Pour l'Italie, il importe de faire un choix entre une solution nationale et une solution plus tardive, mais qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'unité européenne. Si la sorte de confédération que nous désirons peut se créer, elle débouchera naturellement sur une organisation européenne de défense. Dans ce cas là, vous aurez satisfaction. Naturellement, nous nous heurtons et nous heurterons à des difficultés pratiques d'ordre extérieur, mais l'aboutissement de nos projets devrait être une chose normale. Il faut qu'une solution intervienne. En même temps, nous ne pouvons pas préjuger du temps qu'il faudra. Pour le moment, nous entreprenons d'abord l'intégration économique. Si, comme nous l'espérons, ceci peut être résolu, l'Europe tout entière en éprouvera un grand soulagement. Il sera possible alors de nous tourner vers d'autres perspectives. En attendant, il faut bien reconnaître que le problème de la défense, surtout depuis

qu'il s'agit d'armes atomiques, crée de graves problèmes. Pour nos économies, c'est un effort considérable, peu populaire et peu rentable. D'autre part, à la différence de ce qui se passe lorsqu'il s'agit d'armements comme les canons ou les chars d'assaut, il est très difficile d'imaginer que ceux qui possèdent l'arme atomique peuvent la partager avec d'autres.

M. Saragat. – J'espère que vous avez bien compris la manière dont la question se pose pour nous du point de vue strictement objectif.

M. Couve de Murville. – En ce domaine, le mieux serait d'arriver à un désarmement nucléaire. Si cela était impossible, je reconnais que certains d'entre nous peuvent se sentir poussés vers la neutralisation, ce qui est différent de la neutralité du type suisse.

M. Saragat. – À l'heure actuelle, je crois surtout qu'il ne faut rien compromettre.

M. Couve de Murville. – Chacun en ce domaine a ses problèmes et en même temps les conditions sont différentes pour chacun d'entre nous. En tout cas, ce n'est pas l'OTAN qui nous aidera à les résoudre.

M. Cattani. – Le problème pourrait être nouveau et très différent si une unité politique réelle était créée entre nous.

M. Couve de Murville. – Comme je l'ai déjà dit souvent, le problème de la défense n'est pas séparable de l'établissement d'un pouvoir politique. Or, il faut reconnaître qu'en ceci nous en sommes encore à des balbutiements.

M. Saragat. – Il ne faut rien compromettre, mais il faut reconnaître aussi qu'il y a des solutions négatives et j'entends par là, dans notre cas, que ce serait une solution négative que d'exclure l'Italie de tout droit de regard sur les armes atomiques. Notre pays ne doit pas être une cible, il faut qu'il ait la possibilité de réagir.

M. Couve de Murville. – Nous comprenons d'autant mieux ce langage que, pour notre part, nous en avons tiré les conséquences.

M. Saragat. – Nous ne pouvons pas faire une force de frappe italienne et suivre l'exemple que nous a donné autrefois le *Labour* anglais, puisque c'est M. Attlee qui a été le premier artisan d'une force de frappe nationale. Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous rallier à une force multilatérale qui, peut-être un jour, si les circonstances sont favorables, conduira à une force européenne.

Je voudrais maintenant vous parler de la question des rapports avec les Soviétiques. Pour nous, nous avons un principe élémentaire, c'est que Berlin doit être défendu.

M. Couve de Murville. – Ceci ne me paraît pas discutable.

M. Saragat. – J'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avec le général de Gaulle au palais Farnèse [1], lorsqu'il est venu en Italie en 1959. Il m'a dit en effet, comme vous, que la question de Berlin ne souffrait pas de

[1] Siège de l'ambassade de France.

discussion. En dehors de cela, il existe le problème de l'unité allemande, mais c'est un problème plus général.

M. Couve de Murville. – En effet, car c'est une question que nous ne pouvons pas résoudre entre nous et qui dépend d'abord des Russes.

M. Saragat. – Mais nous sommes en faveur des conversations avec les Russes.

M. Couve de Murville. – Des conversations de ce genre reviennent toujours au problème de l'Allemagne. C'est la question unique que nous rencontrons chaque fois qu'il s'agit de parler aux Russes. Dans les rapports entre les puissances occidentales et l'URSS, il existe un grand nombre de points de divergences, le fait en particulier qu'il nous est impossible de reconnaître le statut de la DDR. Mais il y en a d'autres où nos points de vues s'opposent moins, en particulier lorsque nous affirmons qu'il faut tout faire pour détourner l'Allemagne de redevenir un fauteur de guerre.

M. Saragat. – Que pensez-vous de l'idée de M. Spaak de faire un traité entre les deux blocs ?

M. Couve de Murville. – Ce serait une pure apparence, car, comme je viens de le dire, cela revient toujours à discuter de l'Allemagne. Il en est de même pour tout ce qui est dans le domaine de la prévention des attaques par surprise et de l'établissement des postes d'observation. Tout ceci tend, au moins de façon indirecte, à neutraliser l'Allemagne. Cela ne débouche donc sur rien. Il faut donc beaucoup mieux, et de loin, ne rien changer à ce qui existe maintenant.

M. Saragat – En terminant, je tiens à vous dire que ce que nous voulons, ce sont des rapports amicaux entre la France et l'Italie.

M. Couve de Murville. – Je dirais même des rapports intimes.

M. Saragat. – C'est en effet le mot que j'aurais dû employer.

M. Couve de Murville. – Ceci est d'autant plus facile que nous discutons entre nous sur tous les problèmes avec beaucoup de franchise et qu'au fond, nous n'avons pas vraiment de divergences.

M. Saragat. – Le voyage du président Segni confirmera cette intention. J'espère qu'il fera beau temps au mois de février, car notre Président est particulièrement frileux. J'espère aussi pouvoir l'accompagner à Paris.

(Secrétariat général. – Entretiens et messages 1963.)

245

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES (Nos 21124-21129), WASHINGTON (Nos 24754-24759), MOSCOU (Nos 10474-10479), BONN (Nos 10696-10701).

T. *Paris, 17 décembre 1963* [1].

Les quatre ministres des Affaires étrangères se sont réunis le 15 décembre à l'ambassade d'Allemagne [2] pour examiner les problèmes relatifs à l'Allemagne et à Berlin.

I. Allemagne.

Dans la première partie de l'entretien, la question des rapports avec l'Union soviétique a été soulevée. M. Schröder s'est montré à cet égard plus réservé qu'il y a quelques mois. Il était conscient à la fois de l'hostilité soviétique à l'égard de la République fédérale, et des initiatives que pouvait prendre Pankow pour jeter le trouble, notamment à Berlin. Dans ces conditions, il souhaitait que l'on fasse preuve de prudence dans l'examen des trois problèmes évoqués à Washington en automne (non-dissémination – postes de contrôle – pacte de non-agression) [3]. L'accord sur la non-dissémination n'était possible que si la force multilatérale n'en souffrait pas. Le pacte de non-agression devait couronner une entente, non la conditionner. Quant aux postes de contrôle, la position de la RFA était bien connue. En même temps, M. Schröder souhaitait que l'Occident fût prêt à reprendre l'initiative sur la question de l'Allemagne. Un projet, élaboré par le « Conseil de l'Allemagne indivisible » [4], lui paraissait devoir retenir l'attention des alliés de la République fédérale. Ce projet, qui, à la différence du plan allié de 1959 [5], se borne à prévoir des procédures pour une reprise de la discussion sur l'Allemagne, comporte essentiellement la création d'un Comité permanent à quatre (France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS) pour rechercher les moyens de rétablir l'unité allemande. Des contacts entre les deux parties de l'Allemagne permettraient en même temps et sous couvert du Comité à quatre de faciliter le mouvement des personnes, la RFA accordant en contrepartie à la RDA des crédits.

[1] Ce télégramme est expédié le 20 décembre, à 13 h 34.

[2] Sont présents : MM. Couve de Murville, Schröder, Butler, Rusk. Sur le sujet, se reporter au compte rendu des conversations tenues au cours du dîner chez M. Schröder, Paris, 15 décembre 1963, non reproduit.

[3] Sur le sujet se reporter à la dépêche de Moscou n° 1559/EU du 16 octobre, non reproduite, analysant la politique soviétique du 1er septembre au 15 octobre.

[4] Un organisme appelé *Kuratorium Unteilbares Deutschland* présente un plan de réunification de l'Allemagne et de sécurité européenne à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

[5] Plan de paix occidental proposé au gouvernement de l'Union soviétique le 14 mai 1959, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et d'URSS, Genève (11 mai-20 juin), (13 juillet-5 août 1959), voir *DDF*, 1959, Annexe, p. 351.

Une amnistie serait prévue, d'autres mesures concrètes pourraient être suggérées.

M. Schröder a proposé en conclusion que le groupe des ambassadeurs soit chargé d'étudier un plan de cette nature.

M. Couve de Murville a donné son accord ainsi que M. Rusk. M. Butler a fait de même, non sans avoir commenté le projet de réponse que sir Al. D.-Home adressera à M. Khrouchtchev et qui porte sur les trois questions évoquées au début de son exposé par M. Schröder. Ce texte, dont je vous adresse copie par la valise, propose une étude « technique » avec les Soviétiques de la question des postes de contrôle, indépendamment des deux questions soulevées par les Russes (dénucléarisation, réduction des effectifs). Il propose également la reprise des pourparlers sur la non-dissémination et laisse à l'arrière-plan le pacte de non-agression, bien qu'en privé les Anglais manifestent l'intention de soumettre aux Soviétiques une nouvelle rédaction de la déclaration soviétique relative à Berlin (mon bordereau du 21 novembre [1]). Les suggestions de M. Butler n'ont pas fait l'objet de commentaires de la part de ses interlocuteurs. Il a été décidé qu'à l'initiative de la délégation allemande, le groupe de Washington reprendrait l'étude des plans sur l'unification de l'Allemagne, à toutes fins utiles. M. Schröder n'a pas caché qu'il ferait état de ces travaux devant le *Bundestag*, lors du débat de ratification de l'accord de Moscou, c'est-à-dire au plus tard en mars. Ses collègues américain et surtout britannique auraient évidemment préféré le silence.

II. Berlin.

M. Carstens a exposé l'état de la négociation entre M. Brandt et M. Abusch sur les laissez-passer de Noël [2]. La question difficile était celle de la signature de l'accord par une autorité politique de Berlin-Ouest. À Bonn, on avait recommandé à M. Brandt le refus, mais le maire était sous une telle pression de l'opinion qu'il aurait bien du mal à résister. De plus, mais ceci importait moins, les Allemands de l'Est appelaient la partie orientale de Berlin « la capitale de la RDA ». Cette expression apparaissait à toutes les lignes du texte préliminaire d'accord.

La discussion, faute d'éléments précis, n'a pas été très poussée. M. Rusk a manifesté son grand désir de voir aboutir les pourparlers « dans un but humanitaire ». Sans nier les difficultés de principe, le Secrétaire d'État cherchait à imaginer des subterfuges pour éviter un échec. M. Butler n'a pas pris une part active à la discussion. M. Couve de Murville a remarqué qu'au point où en était arrivée la discussion à Berlin, la solution probable affaiblirait notablement le statut de la ville. La délégation allemande, et spécialement M. Carstens, en paraissait bien convaincue.

[1] La communication du ministère des Affaires étrangères en date du 21 novembre portait sur les procédures appliquées sur l'autoroute aux convois militaires et sur les inconvénients présentés par le projet britannique.

[2] Le 17 décembre, un accord est signé à Berlin-Ouest entre le gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest, en vue d'accorder aux Berlinois de l'Ouest des laissez-passer pour entrer à Berlin-Est entre le 18 décembre et le 5 janvier 1964.

M. Schröder, qui s'est plaint de la façon dont son représentant a été reçu à Varsovie (on le traite d'ambassadeur, et en même temps il ne peut prendre aucun contact utile), semblait mesurer les problèmes que pose à la RFA toute « politique de mouvement » vers l'Est.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970 – Berlin, Administration quadripartite et question de Statut.)

246

NOTE

Modifications de la Constitution de Chypre [1]

N. *Paris, 18 décembre 1963.*

Sur instructions de son gouvernement, le conseiller de l'ambassade de Turquie est venu faire part à la sous-direction d'Europe méridionale du point de vue du gouvernement turc en ce qui concerne les modifications de la Constitution chypriote demandées par Mgr Makarios [2]. On sait que le président de la République de Chypre a en effet remis à ce sujet un mémorandum [3] (dont la traduction a été envoyée au Département par notre ambassade à Chypre) au vice-président turc de la République ainsi qu'aux ambassadeurs à Chypre de Turquie, du Royaume-Uni et de Grèce. Ces modifications portent sur quatorze points de la Constitution actuelle de Chypre [4].

Le gouvernement turc ne peut accepter aucune des modifications demandées par Mgr Makarios. Il estime en effet que la République de Chypre est formée par deux communautés qui n'ont aucun point commun, en particulier en ce qui concerne la langue, la race, la religion et la culture. À Zurich et à Londres [5], les Turcs et les Grecs avaient admis qu'il s'agissait de mettre fin à une atroce guerre civile et de trouver à cet effet un *compromis*.

On a donné la première place à la communauté grecque en raison de la proportion de la population grecque dans l'île, mais on a accepté en

[1] Cette note est rédigée par Jacques de Folin, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe méridionale au Département.

[2] La traduction du projet de réforme constitutionnelle élaboré par Mgr Makarios est adressée au Département par la dépêche de Nicosie n° 864/EU du 10 décembre, non reproduite.

[3] Ce mémorandum est remis le 30 novembre. Voir télégramme d'Ankara n°s 930-933 du 6 décembre, non reproduit.

[4] Les bases du plan de Mgr Makarios sont les suivantes : suppression des chambres de communauté séparées, suppression du droit de veto du vice-président des communes séparées, suppression du pourcentage représentatif turc de 30 %, unification de la justice. Sur la révision de la Constitution chypriote, se reporter à la dépêche de Nicosie n° 862/EU du 9 décembre, non reproduite.

[5] Accords de Zurich et de Londres des 15 et 19 février 1959. Voir *DDF*, 1959-I, n° 117 (note 4).

même temps de garantir les droits des Turcs par les quatorze points que veut actuellement changer Mgr Makarios.

Dès l'application de la Constitution, des problèmes graves ont été soulevés. De l'avis du gouvernement turc, ces problèmes et ces malentendus ont été provoqués par les dirigeants grecs qui n'ont jamais joué un rôle impartial. Mgr Makarios agit toujours non pas comme s'il était le président de la République, mais parce qu'il se croit le chef de la communauté grecque.

Le gouvernement turc n'a accepté de poser sa signature aux accords de Zurich et de Londres que parce qu'il ne voulait pas aggraver la guerre civile. Ce point de vue était d'ailleurs aussi celui du gouvernement grec. La Constitution actuelle constituait à cette époque le meilleur compromis possible. L'acceptation des amendements proposés par Mgr Makarios aurait pour conséquence de déposséder les Turcs de toute garantie en ce qui concerne leurs droits civiques et leur culture.

Mgr Makarios prétend que le tribunal constitutionnel serait une garantie suffisante pour les Turcs : ce point de vue n'est point acceptable car, en pratique, il s'est révélé que le président du tribunal, le professeur allemand Forsthoff [1], a dû démissionner sous la pression grecque. Le résultat est que, depuis sept mois, le tribunal constitutionnel ne fonctionne plus.

En conclusion, le gouvernement turc estime inacceptable les propositions de Mgr Makarios.

*
* *

D'après les renseignements qui nous ont été communiqués de Nicosie, ce point de vue aurait était exposé dans un mémorandum remis par l'ambassadeur de Turquie au président de la République, lequel lui aurait fait renvoyer ce document comme inacceptable [2].

(Chypre, Eu 12, 1961-1965, crise chypriote 1963.)

[1] *Note du document* : il semble que le professeur Forsthoff ait en fait donné sa démission pour se dégager d'une mission qu'il jugeait bien difficile à exécuter.

[2] Ankara feint toujours de considérer que la Turquie est destinataire du mémorandum de Mgr Makarios du 30 novembre, au même titre que le Dr Fazil Küçük, vice-président turc de la République de Chypre, la Grande-Bretagne et la Grèce. Mgr Makarios considère que l'aide-mémoire n'est destiné qu'au seul Dr Küçük et n'appelle donc de réponse de sa part que sur des problèmes d'ordre intérieur.

247

M. SEYDOUX, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3142 à 3166 [1]. Réservé.

New York, 18 décembre 1963.

(*Reçu :* le 19, 2 h 10).

Close hier, 17 décembre, la XVIIIe session de l'Assemblée générale aura été, par rapport aux précédentes, non seulement la plus brève, mais aussi la plus paisible et la plus terne. Elle s'est en effet déroulée d'un bout à l'autre dans une atmosphère qu'on est convenu de définir comme étant celle de la détente. Elle n'en a pas moins apporté d'utiles éléments d'appréciation touchant l'état actuel des relations internationales, à commencer par les problèmes africains, qui ont tenu une place prépondérante dans les débats comme dans les préoccupations de la plupart des délégués. Nous avons pu également y trouver, en ce qui nous concerne, des indications intéressantes sur les réactions que suscite la politique française, en particulier dans les pays du tiers monde.

1. C'est le « climat de détente », ou encore « l'esprit de Moscou », et les espoirs qui s'en dégagent, que tous les chefs de délégations – dont une cinquantaine de ministres des Affaires étrangères et plus de vingt chefs d'État ou de gouvernement – ont célébré lors du débat général, ouvert quelques semaines après la signature du traité du 27 août. Cette atmosphère nouvelle – dont les premiers signes, à la vérité, étaient apparus vers la fin de la session précédente, au lendemain de la crise cubaine [2] – s'est surtout manifestée dans les rapports entre les délégations américaine et soviétique qui, observant constamment une sorte de trêve, ont pris soin dans chacune des commissions de l'Assemblée d'éviter tout affrontement direct, voire, en certains cas, de concerter leurs initiatives ou leurs silences, ce qui n'a pas laissé de créer un certain malaise chez les représentants des petites puissances. Les travaux de la commission politique se sont poursuivis de ce fait dans une sérénité inhabituelle : sur le désarmement comme sur l'interdiction des essais nucléaires ou sur les problèmes de l'espace. Les résolutions de compromis ont été adoptées « par acclamations ». À propos de la Corée, les escarmouches coutumières ont été réduites au minimum. On n'a pas été moins frappé de constater que M. Fedorenko s'abstenait d'exploiter l'affaire du Vietnam qui, soit lors de la désignation d'une commission d'enquête, soit lors du dépôt du rapport de celle-ci, aurait pu lui donner matière à des interventions fort gênantes pour Washington. Seul le gouvernement de Bonn a été pris à partie, avec violence,

[1] Ce télégramme est communiqué à Londres (n° 818) et à Washington (n° 909).

[2] Sur ce sujet, voir *DDF,* 1962-II, n°s 173 et 198. Voir également la table méthodique de 1962-II dans la rubrique « Crise de Cuba ».

par les porte-parole soviétiques – de M. Gromyko à M. Novikov. Encore a-t-on remarqué qu'après la riposte vigoureuse des délégués des trois puissances occidentales aux déclarations de ce dernier, la délégation de l'URSS leur a pour une fois laissé le dernier mot.

2. Liée sans doute elle-même à la « détente » des relations américano-soviétiques, la tension des rapports entre Pékin et Moscou s'est également reflétée à l'Assemblée générale. Ce sont les Albanais qui ont engagé le débat sur la représentation de la Chine aux Nations Unies – le délégué de l'URSS se bornant à appuyer sans entrain leur proposition tandis que la délégation de Taïpeh, plus active que jamais, pouvait citer abondamment les accusations proférées à Moscou contre Pékin. Tout récemment, M. Fedorenko ayant mis directement la Chine populaire en cause, pour justifier son opposition aux projets d'élargissement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, s'est vu découvrir par le délégué de Tirana qui lui annonçait, en accord avec sa grande alliée, son intention de soutenir sur ce point les revendications africaines. Les remous qui agitent le camp socialiste se sont enfin manifestés par certaines divergences inaccoutumées d'attitude entre les délégations d'Europe orientale : celles-ci se sont séparées dans plusieurs scrutins, d'importance mineure il est vrai. Mais, lors d'un vote sur une question présentant une réelle portée politique (la dénucléarisation de l'Amérique latine), on a vu pour la première fois la Roumanie faire cavalier seul.

3. Dans cette première session suivant la conférence d'Addis-Abeba [1], les problèmes africains ne pouvaient être qu'au centre des débats, d'autant que l'échéance de novembre devait amener le Conseil de sécurité à se saisir à nouveau du problème des territoires portugais et de celui de l'apartheid. La majorité afro-asiatique, dont l'Afrique est devenue le chef de file, s'est employée à faire pression sur les pays occidentaux avec, de la part des délégations communistes, un appui si bruyant qu'elle a parfois jugé préjudiciable à sa cause, pour obtenir l'indépendance de tous les territoires non autonomes et contraindre le gouvernement de Pretoria à renverser sa politique. Cependant, contrairement à certaines prévisions, le Portugal et l'Afrique du Sud ont pu jusqu'au bout siéger, s'exprimer et voter. Et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, avec le soutien de ses membres afro-asiatiques, sont en définitive assez pâles au regard des projets de sanctions dont on agitait il y a quelques mois la menace.

Force est donc de reconnaître qu'en dépit des véhéments discours que l'on a continué d'entendre en quatrième commission [2], une certaine modération a prévalu. Sans doute peut-on l'attribuer pour une part à des considérations de tactique : s'efforçant de réaliser l'unanimité sur des textes « raisonnables », les Africains peuvent n'avoir reculé que pour mieux sauter, le jour où il apparaîtra que cette expérience se révèle infructueuse.

[1] La conférence d'Addis-Abeba s'est tenue du 22 au 26 mai 1963. Voir *DDF*, 1963-I, n°s 183, 206.

[2] Concernant les travaux de la quatrième Commission, se reporter aux dépêches de New York n°s 902/NU et 1161/NU, respectivement du 5 octobre et du 14 décembre 1963, non reproduites.

Ils ont eu aussi, semble-t-il, le sentiment qu'il leur fallait payer quelque tribut à la « détente ». Mais d'autres explications viennent à l'esprit. Tout d'abord, la conviction s'est manifestement répandue dans le tiers monde que les grands problèmes ne peuvent être réglés aux Nations Unies. Ce que l'on avait observé pour Berlin et autres questions Est-Ouest, on l'a constaté l'an dernier pour Cuba et le conflit sino-indien, tout récemment encore pour le conflit algéro-marocain. À propos de cette dernière affaire, il s'est confirmé que, pour les pays qui forment ici la majorité, mieux vaut régler entre soi les litiges quand les Occidentaux n'y sont pas mêlés et ne peuvent être mis en accusation : l'ONU a donc joué le rôle que les Latino-Américains ont depuis longtemps assigné à l'OEA en semblables circonstances. Aussi bien l'on commence à comprendre, à la suite de l'opération du Congo et de l'attitude adoptée par l'URSS comme par la France touchant le budget de l'ONUC, qu'une sorte de veto financier interdit dorénavant à l'Organisation de s'engager dans de vastes entreprises de « maintien de la paix » et l'incite à se cantonner dans des missions d'observation de portée limitée, là où les parties le souhaitent et acceptent d'en supporter les frais, comme en Nouvelle-Guinée occidentale, au Yémen ou en Indochine. Enfin, l'idée me paraît faire son chemin parmi les Africains que l'arithmétique des voix à Manhattan ne traduit pas les véritables rapports de puissance – et le scepticisme gagne du terrain quant à l'efficacité des recommandations votées par l'Assemblée générale : d'où une tendance de plus en plus nette à renvoyer les affaires, qu'elle qu'en soit l'urgence ou l'importance véritable au Conseil de sécurité – dont les résolutions perdent elles-mêmes peut à peu l'autorité qui s'y attachait autrefois.

4. La prédominance de l'Afrique au sein de la majorité qui commande les votes de l'Assemblée s'est établie à la faveur de la désunion des pays asiatiques, qui n'enregistrent d'ailleurs pas sans dépit les prétentions grandissantes des délégations africaines. Mais l'action de ces dernières a été considérablement facilitée par la création du groupe autonome qu'elles ont formé à la suite de la conférence d'Addis-Abeba et qui, siégeant presque en permanence – auprès d'une Assemblée dont les débats sont commandés de plus en plus directement par les délibérations antérieures de deux ou trois groupes géographiques – ont réussi à maintenir durant toute la session une assez remarquable cohésion, où les oppositions traditionnelles entre Arabes et Noirs se sont quelque peu estompées.

New York, 19 décembre 1963.

(*Reçu :* le 19 décembre 1963 à 23 h 20).

Dans mon télégramme n°s 3142-3166 du 18 décembre, veuillez bien lire en page deux au paragraphe 1/ comme suit « après la signature du traité du 26 juillet » au lieu du « 27 août ».

Au paragraphe 3/ « un appui si bruyant qu'elle l'a parfois » au lieu de « qu'elle a parfois ».

Au paragraphe commençant par « tout d'abord » bien lire l'OUA a donc joué un rôle « au lieu de « l'ONU ».

Dans ce groupe, dont les animateurs restent le Ghana, la Guinée, l'Algérie, la RAU et, dans une moindre mesure, le Mali et la Tunisie, l'UAM, on le sait, s'est fondue. Son influence qui, jusqu'ici, formait un certain contre-poids, au moins par le nombre des voix dont elle disposait, a de ce fait encore fléchi. Ses représentants à New York sont pour la plupart dépourvus d'envergure et ne se distinguent pas non plus par l'assiduité. Ils ont été prompts à considérer comme un dû la brillante élection de la Côte-d'Ivoire au Conseil de sécurité, au lieu d'y voir un encouragement à jouer avec plus de sérieux un rôle plus actif. Ils n'ont guère cherché à se distinguer en quoi que ce soit de la masse des adhérents du groupe d'Addis-Abeba et se sont contentés de suivre ses leaders, parmi lesquels aucun d'entre eux ne figure [1].

5. En face d'une telle majorité, dont l'aile la plus modérée subit malheureusement une éclipse, les Occidentaux se sont, plus que jamais au cours de cette session, présentés en ordre dispersé. Jouant un jeu parlementaire plutôt que diplomatique, ils se sont montrés presque tous – à commencer par les Américains – soucieux avant tout de ne pas s'écarter des courants majoritaires. Au moment des scrutins sur les projets afro-asiatiques les plus contraires à nos conceptions, on assistait généralement au ralliement des Scandinaves, bientôt suivis par les Hollandais, ou les Italiens ou telles autres délégations qui, acceptant de résister à condition que ce fût en assez nombreuse compagnie, ne supportaient pas l'idée d'être à peu près seules à se séparer de la majorité. Dans le même esprit, il n'était pratiquement plus question de voter contre aucune initiative afro-asiatique, l'abstention apparaissant déjà comme une manière de bravade à laquelle on ne pouvait avoir qu'exceptionnellement recours. Cette contagion a finalement conduit les représentants des pays occidentaux à voter à peu près n'importe quoi, en pensant – non sans quelque raison d'ailleurs – que les résolutions ainsi approuvées resteraient, en fait, lettre morte.

6. Tel n'a pas été le cas de la délégation française, qui a maintenu plus fermement que toute autre la ligne de conduite qui nous est dictée par notre conception de la charte, conception jugée par beaucoup trop sourcilleuse et trop juridique. « On l'accepte dans une certaine mesure, parce que la France est considérée comme le pays du droit et que la constance de nos positions commande le respect ». Mais on a tendance à y voir – ce qui est apparu nettement dans les réactions des délégations africaines à notre vote négatif sur le projet d'élargissement des conseils – la volonté de maintenir intactes les prérogatives des grandes puissances, l'indifférence à l'égard de l'opinion des petits pays, le refus d'admettre, en dépit des changements intervenus depuis 1945, l'idée de novation.

Les résultats de notre entreprise de décolonisation, l'aide considérable que nous apportons aux pays jadis placés sous notre administration, le

[1] Sur l'ensemble des travaux de la troisième Commission, voir la dépêche de New York n° 1185/NU, du 21 décembre 1963, non retenue.

prestige de notre culture et de la langue française qui a repris aux Nations Unies la place que l'on sait, enfin, une politique d'indépendance nationale, accueillie avec un vif intérêt par les jeunes États qui, s'éveillant au nationalisme, cherchent leur voie entre l'Est et l'Ouest : tels sont en revanche les atouts grâce auxquels nous avons, non seulement maintenu, mais consolidé cette année notre position, comme en témoignent les diverses élections au scrutin secret dans lesquelles la France et ses candidats sont arrivés en tête. Il n'est pas moins remarquable que, lors du débat sur l'interdiction des expériences atomiques, et malgré les inquiétudes entretenues ici et là touchant la perspective de nos essais dans le Pacifique, notre politique nucléaire n'ait fait l'objet que de critiques peu nombreuses et toujours mesurées.

Cependant, comme m'en ont convaincu de multiples entretiens avec les délégués du tiers monde, ceux-ci ne parviennent pas à comprendre qu'ayant fait la preuve de notre libéralisme dans nos relations avec leurs pays, notamment en Afrique, nous adoptions ici une attitude qui leur semble systématiquement conservatrice. Ils voudraient nous voir relâcher quelque peut l'intransigeance qui caractérise la plupart de nos votes, en particulier sur les problèmes africains. Mais ils souhaitent aussi, d'une manière générale, nous voir participer dans un esprit plus constructif aux travaux de cette organisation, pour que nous soyons à même d'exercer une influence qui leur pèserait moins que celle de Washington ou de Moscou, et surtout celle que les plus grandes puissances pourraient un jour chercher à leur imposer conjointement. Cet espoir est d'autant plus vif que les Nations Unies se voient peu à peu amenées à se fixer des objectifs moins ambitieux que naguère, et plus proches de ceux que nous avons toujours souhaité leur assigner. De sorte, que beaucoup se demandent si le moment n'est pas venu pour nous d'y mieux affirmer notre présence.

(Nations Unies, S/50, 1/19 D.G.)

248

COMPTE RENDU

Entretien de M. Pompidou avec M. Venizelos,
Vice-Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Grèce,
le 19 décembre 1963 à 18 heures

C.R.

Après un échange de propos de pure courtoisie, M. Venizelos se dit très désireux de voir la France développer ses investissements en Grèce [1]. Il

[1] Sur la situation des investissements français en Grèce, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 5176/13 du 16 décembre, émanant de M. Louis Richard, conseiller commercial près l'ambassade de France en Grèce, non reproduite.

mentionne notamment l'importance qu'il attache à la construction de centrales hydroélectriques.

M. Pompidou. – Il y a aussi, je crois, une filiale de Péchiney [1] qui travaille en Grèce ?

M. Venizelos. – Oui, et nous y portons un grand intérêt. Nous avons d'ailleurs rencontré hier les dirigeants de cette affaire, car il y a certains problèmes à régler concernant le prix du courant électrique que nous fournissons. Il a été entendu que nous discuterions prochainement de cette affaire à Athènes avec une mission de Péchiney. Nous tenons à ce que la chose se fasse, pour pouvoir développer l'exploitation de notre bauxite.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour mentionner le déséquilibre de notre balance commerciale avec la France. Ce déséquilibre va croissant, puisqu'il atteint maintenant une proportion supérieure à 1 contre 7 (4 millions de $), alors que la proportion ancienne était de 1 contre 3.

M. Philon. – Nous sommes en effet préoccupés et déçus de cet état de choses, dans la mesure où cette accentuation du déséquilibre survient après la signature de notre accord d'association avec le Marché commun, qui prévoyait au contraire un accroissement des échanges.

M. Venizelos. – Pour le tabac, par exemple, nous craignons fort que votre régie n'achète moins de tabac chez nous. Je me fais ici l'avocat de notre ministre de l'Agriculture, qui est soucieux de cet état de choses.

M. Philon. – Les prix de nos tabacs ont en effet augmenté, et vous en avez conclu à la nécessité d'en acheter ailleurs, en Argentine notamment, je crois. Nous espérions pourtant un développement de nos échanges à la suite de notre association au Marché commun, et nous constatons, au contraire, un accroissement du déséquilibre commercial.

M. Pompidou. – Que vous rapporte le tourisme français en Grèce ? S'agit-il de sommes importantes ?

M. Venizelos. – Oui, vraiment importantes et en constant accroissement.

Je voudrais également mentionner la question de votre participation au Consortium [2]. Sur ce point, nous demandons instamment à être traités par vous, en ce qui concerne les emprunts et les crédits, de la même façon que les Turcs.

[1] La société aluminium de Grèce a été créée le 24 août 1961 au capital de 25 millions de dollars dont la moitié a été fournie par des capitaux français. Sur la convention liant Péchiney à l'État grec, après la formation du 7 novembre du gouvernement Papandréou, voir le télégramme d'Athènes n°s 1380-1388 du 11 novembre, non reproduit. Pour l'historique de la question, se reporter à la note établie par le Département, du 25 juillet 1962, non reproduite.

[2] Sur la question de l'aide à la Grèce, voir la note de M. François Valéry, ministre plénipotentiaire, chef du service de Coopération économique au Département, n° 295/CE du 31 octobre 1963, non reproduite, faisant le point sur cette aide qui se pose dans trois cadres : le traité d'association avec la CEE ; le consortium créé au sein de l'OCDE ; l'OTAN. Se reporter aussi au télégramme d'Athènes n°s 1419-1421 du 15 novembre, non retenu.

M. Philon. – Les Turcs ont incontestablement une économie défaillante, et il est juste de les aider, mais il ne faut pas oublier qu'en ce qui nous concerne nous avons subi une très dure occupation pendant toute la guerre.

M. Pompidou. – Oui, c'est là une question que nous devons absolument voir ensemble.

M. Philon. – Je remettrai incessamment un aide-mémoire au Quai d'Orsay, dont je me permettrai de laisser ici une copie tout à l'heure, et qui concerne l'évolution de l'association de la Grèce à la CEE. Le même document sera remis aux cinq autres partenaires de la Communauté.

M. Venizelos. – Le problème de la diffusion de la langue française en Grèce m'intéresse vivement. Je souhaiterais personnellement voir le français reprendre la position qu'il occupait avant la guerre dans mon pays. Je l'ai dit d'ailleurs au général de Gaulle, qui, je le sais, attache une particulière importance à cette question.

La formule des cours du soir me paraît très heureuse, dans la mesure où elle permet aux classes plus modestes de la population d'apprendre le français : il faut rendre le français populaire et toucher d'autres adeptes que les gens aisés, qui apprennent traditionnellement votre langue à leurs enfants et il faut des enseignants français pour des cours du soir.

M. Pompidou. – J'imagine qu'il doit être plus facile de recruter des professeurs français pour la Grèce que pour tel ou tel pays d'Afrique centrale.

Au moment de se retirer, M. Venizelos transmet de la part de son gouvernement à M. Pompidou une invitation officielle à se rendre en Grèce dans le courant de 1964. Le Premier ministre remercie M. Venizelos et répond par une acceptation de principe à cette invitation.

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1963. Entretiens et messages.)

249

M. Sauvagnargues, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3925 à 3929. *Tunis, 19 décembre 1963.*
Réservé. (*Reçu :* le 19, 19 h 15 et 19 h 50).

M. Pierre July, qui a été reçu hier par le Président de la République tunisienne, l'a trouvé en pleine euphorie.

Le président Bourguiba s'est montré convaincu que la rencontre de Bizerte [1] n'avait pas seulement été pour lui un retentissant succès person-

[1] Le 15 décembre, lors des cérémonies organisées à la suite de l'évacuation des forces françaises de Bizerte.

nel, mais avait considérablement renforcé la position de son pays. Ses hôtes avaient pu faire connaissance avec le vrai visage de la Tunisie, calomniée et méconnue. Ils avaient été amenés à constater la solidité de son régime et à reconnaître la valeur de ses méthodes.

Il a passé rapidement sur la présence de Nasser et l'absence d'Hassan II, se félicitant d'avoir fait la leçon au premier et d'en avoir donné une au second.

« J'espère que le roi du Maroc aura compris », a-t-il indiqué, tout en notant que le gouvernement marocain, bien qu'il dût reconnaître que son isolement actuel était le fruit de ses réticences à l'égard de la Tunisie, ne s'était toujours pas décidé à lui envoyer un ambassadeur.

Il n'a fait d'autre allusion aux prolongements possibles de la visite du *Raïs* sur le plan des rapports tuniso-égyptiens que la remarque suivante : « Nasser a pu s'apercevoir qu'en Tunisie, les acclamations allaient à Bourguiba »

Il s'est en revanche longuement étendu sur ses entretiens avec M. Ben Bella. L'atmosphère de confiance que ceux-ci auraient permis de rétablir entre les deux hommes, l'ascendant qu'il estime avoir pu prendre sur son interlocuteur, constituent manifestement à ses yeux le résultat essentiel de la rencontre de Bizerte.

Il en attend d'abord ses profits immédiats sur le chapitre vital pour la Tunisie de l'accès aux ressources énergétiques du Sahara. Sur ce point, les assurances, apparemment assez vagues, données par M. Ben Bella ont paru lui suffire. « Ils nous donneront tout le gaz dont nous avons besoin. » Mais son objectif véritable reste politique. Il s'agit pour lui de relâcher les liens qui unissent Alger au Caire, et de conjurer la menace d'une action concertée entre l'Égypte et l'Algérie. À cet égard, le président Bourguiba, avec son habituelle confiance en soi, paraît considérer qu'en deux heures de conversation avec M. Ben Bella, il a marqué des points décisifs. J'ai désserré l'étau, s'est-il exclamé – remarque qui éclaire à la fois son comportement dans le conflit algéro-marocain dans lequel il a surtout été sensible aux risques de renforcement de l'emprise égyptienne sur Alger – et son attitude à l'égard de la coopération algéro-tunisienne, grâce à laquelle il espère soustraire M. Ben Bella à l'influence de Nasser.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1963.)

250

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1963 à 1967 [1]. *Bruxelles-Delfra, 19 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 20, 18 h 40).

Le Conseil a eu [2], dans l'après-midi du 19 décembre, un premier échange de vues sur les propositions de la Commission en matière de rapprochement des prix des céréales. D'une façon générale, l'initiative de la Commission a été louée. Son importance politique a été soulignée. La délégation allemande en particulier a déclaré que ces propositions constituaient une bonne base de discussion.

Néanmoins, toutes les délégations ont estimé que le plan Mansholt [3] soulevait de très graves et importantes questions, chaque ministre mettant plus particulièrement l'accent sur ses préoccupations d'ordre national.

M. Pisani [4] s'est interrogé sur les incidences du niveau de prix en ce qui concerne la production des céréales et le niveau général des prix agricoles. Est-il possible de fixer le prix des céréales isolément, au risque de créer des distorsions entre les différents produits agricoles ? Quelles conséquences l'application de ce plan aurait-elle sur les échanges intracommunautaires ? Où nous entraîne la création de systèmes de subventions communautaires ? M. Pisani a rappelé en outre les insuffisances et les lacunes du règlement financier du 14 janvier 1962 [5].

M. Mansholt [6] a brièvement répondu aux observations formulées, en se défendant d'ailleurs de vouloir engager un débat d'ordre technique. Il s'est efforcé d'apaiser les inquiétudes qu'avaient exprimées les différentes délégations. Il a suggéré que le comité spécial procède à une étude approfondie des différents aspects de ces propositions, afin que le Conseil soit à même de prendre une décision au cours du mois de janvier.

Plusieurs délégations ont alors envisagé de reporter toute la question des prix, y compris la fixation des prix pour la campagne 1964-1965 à plus tard. M. Couve de Murville a indiqué qu'il lui apparaissait prématuré de

[1] Ce télégramme est communiqué par courrier à Bruxelles (n° 88), il l'est *via* le Département par courrier à Luxembourg (n° 88), et par fil à Rome (n°s 366-370), La Haye (n°s 366-370), Bonn (n°s 370-374), Washington (n°s 366-370), Londres (n°s 366-370).

[2] Sur cette réunion des ministres des Affaires étrangères des Six des 18 au 23 décembre, voir l'*Année politique, 1963,* pp. 322-326.

[3] Sur le plan Mansholt, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra (n°s 1693-1701, du 6 novembre, non reproduit.

[4] Ministre français de l'Agriculture.

[5] Sur l'adoption du premier règlement agricole commun, et la création du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le 14 janvier 1962, voir l'*Année politique 1962,* pp. 382-383.

[6] Vice-président néerlandais de la Commission des communautés économiques européennes.

prendre une décision à ce stade des travaux et d'amputer ainsi le programme du 9 mai [1] de l'un de ses éléments. Il a été suivi par la présidence et ce point sera donc examiné à nouveau au cours de la session.

Il est à noter que la délégation allemande a indiqué de la façon la plus nette qu'elle acceptait le principe du rapprochement des prix en une seule étape. Toutefois, elle n'était pas en mesure à ce sujet de prendre position sur la date à laquelle ce rapprochement pourrait avoir lieu. Elle a donc suggéré à la Commission de soumettre au Conseil des propositions pour la fixation des prix au cours de la campagne 1964-1965.

(DE CE, Politique agricole, prix plan Mansholt 1963-1964.)

251

M. Dennery, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1630.
Secret. Réservé.

Tokyo, 20 décembre 1963.
(*Reçu :* le 22, à 13 h 15).

M. Shima [2], que j'ai vu ce matin, m'a traduit (en la résumant) une instruction qui, m'a-t-il dit, avait été adressée à M. Haguiwara [3] le 14 décembre, afin qu'il en informât le Département. Mais il n'avait pas reçu de réponse de l'ambassadeur et ne savait pas encore si ce dernier avait fait sa démarche.

Les Japonais, était-il indiqué dans ce télégramme, n'avaient qu'une connaissance très incomplète des intentions du gouvernement français à l'égard de la Chine communiste. Des rumeurs avaient couru au sujet de l'installation à Pékin d'une mission permanente économique et culturelle française. Le gouvernement nippon craignait qu'une telle initiative n'amenât une rupture des relations entre la France et Taïpeh, qui, même si elle n'était pas demandée par la République populaire, serait assurément décidée par Formose. La conséquence en serait double.

1. Les pays africains de langue française suivraient sans doute Paris, et la Chine communiste serait admise aux Nations Unies.

2. Mais surtout, une rupture entre Paris et Taïpeh amènerait de grands changements dans l'équilibre des forces en Extrême-Orient. Il était très important, selon le gouvernement japonais, qu'à l'heure actuelle, et notamment après la mort du président Kennedy, la situation dans cette

[1] Sur le contenu du programme de travail du 9 mai 1963, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 768-782 du 10 mai, non reproduit.

[2] Shigenobu Shima, vice-ministre des Affaires étrangères du Japon.

[3] Toru Haguiwara, ambassadeur du Japon à Paris.

région du monde ne fût pas troublée. Les autorités nippones espéraient que la France prendrait cet élément en considération.

Comme le vice-ministre avait employé le mot de « représentations », je me suis vivement récrié. Il m'a alors précisé (et je le crois volontiers) qu'il s'était trompé de terme et que son gouvernement avait seulement voulu, en vertu de notre accord sur des consultations régulières, complétées par des échanges de vues permanents, faire connaître son sentiment sur une question qui l'intéressait beaucoup.

Il a ajouté que M. Haguiwara [2] avait été laissé libre de délivrer son message sous la forme qu'il jugerait la meilleure.

J'estime que nos interlocuteurs ont vraisemblablement souhaité pouvoir faire état à Washington et à Taïpeh d'un texte écrit, pour les raisons suivantes :

1. Ils désirent prouver aux Américains la pureté de leurs intentions.

2. Ils veulent rassurer Formose avec laquelle leurs relations sont actuellement assez tendues.

Peut-être enfin, l'idée de rencontrer à Pékin un nouveau concurrent mieux placé qu'eux ne les enchante-t-elle point, car ils craignent sans doute maintenant que, dans le cas où nous prendrions quelque initiative, leurs alliés d'outre-Pacifique leur interdisent d'imiter notre exemple.

(Chine, 1963.)

252

M. de La Chevalerie, Chargé d'affaires à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5224 à 5240. Très urgent.
Diffusion restreinte.

Rabat, 21 décembre 1963.
(Reçu : le 21, 7 h 15, 7 h 21).

Je me réfère à mon télégramme n° 5188 [1].

Nous avons été surpris, l'ambassadeur d'Angleterre, l'ambassadeur des États-Unis, l'ambassadeur d'Espagne et moi, de nous retrouver ensemble dans l'antichambre du Roi alors que nous avions été les uns et les autres convoqués individuellement.

Le Souverain nous a reçus en présence du Premier ministre, M. Buhnini, de M. Driss Slaoui, ministre des Affaires étrangères par intérim, et du

[1] Par le télégramme n° 5188, en date du 20 décembre 1963, immédiat, à diffusion restreinte, en provenance de Rabat, l'ambassadeur de France informe Paris qu'il est reçu par le Roi le 20 décembre à 19 heures, en même temps que les ambassadeurs de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Espagne. Hassan II parle pendant près d'une heure et en termes solennels dans le but d'obtenir des armes de ces trois puissances.

directeur du cabinet royal M. Drissm Hammedi. Sur un ton à la fois triste et solennel, Hassan II nous a dit en substance ce qui suit :

« J'avais pensé vous demander de venir individuellement mais j'ai préféré vous réunir parce que je pense que vous appartenez à la « même famille idéologique ».

1. « Vous savez que M. Zentar, qui a été nommé ambassadeur en Algérie, devait rejoindre aujourd'hui son poste. Il n'a pas pu le faire, en effet, dans l'après-midi du 19 décembre. Le gouvernement algérien nous a fait savoir par le chargé d'affaires d'Algérie à Rabat, comme le chargé d'affaires du Maroc à Alger, qu'il n'estimait pas souhaitable de normaliser les relations entre les deux pays au niveau d'ambassadeurs aussi longtemps que : *a.* La commission de conciliation et d'arbitrage, créée par l'Organisation de l'unité africaine, n'aurait pas terminé ses travaux et : *b.* Que le Maroc n'aurait pas repris des relations amicales avec la République arabe unie et Cuba. Accessoirement, le gouvernement algérien indiquait qu'il ne serait pas possible à M. Zentar de présenter ses lettres de créance, comme c'est la coutume, au palais du peuple à Alger car celui-ci était actuellement la résidence de M. Chou En-laï.

« Cette communication du gouvernement algérien nous a « stupéfiés ». En effet, M. Bouteflika avait insisté dans ses conversations avec M. Guédira à Abidjan [1] pour que M. Zentar rejoigne d'urgence Alger, étant entendu que M. Saad Dahlab regagnerait immédiatement Rabat. Le président Ben Bella était intervenu dans le même sens auprès de M. Boutaleb à Bizerte [2]. C'est, a dit le Roi, sur la base de ces assurances que j'ai prononcé hier une allocution (mon télégramme n° 5190) [3] témoignant de ma volonté de coopérer avec l'Algérie comme si aucun incident grave n'avait altéré les relations entre nos deux pays, comme si « tout le passé était oublié ».

« Comment, a déclaré Hassan II – qui a précisé que son gouvernement allait publier un communiqué à ce sujet – interpréter ce subit revirement d'Alger ? Est-ce de l'insouciance ? est-ce qu'ils « sont fous » ou bien est-ce de la mauvaise foi ?

2. C'est là l'hypothèse la plus vraisemblable. D'ailleurs, l'allusion d'Alger à la République arabe unie est significative. En sous-main, avec l'appui de certains Algériens, le gouvernement du Caire intervient. Nasser cherche à établir son emprise en Algérie de même qu'il poursuit ses intrigues en Mauritanie et ses menées subversives en Côte-d'Ivoire ou au Sénégal.

[1] Lors de la réunion de la Commission d'arbitrage sur les frontières algéro-marocaines, à Abidjan, les 3, 4 et 5 décembre. Cette Commission d'arbitrage est créée par l'OUA au cours de la réunion d'Addis-Abeba, le 17 novembre ; elle comprend les représentants de sept pays : Éthiopie, Mali, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Soudan, Tanganyika et Nigeria ; le mandat de cette Commission est celui fixé par les accords de Bamako.

[2] Lors de fêtes célébrées pour l'évacuation de Bizerte.

[3] Par le télégramme n° 5190, en date du 19 décembre, en provenance de Rabat, non publié, le chargé d'affaires résume le discours prononcé par le roi Hassan II à l'occasion de la remise de lettres de créance à son nouvel ambassadeur à Alger. Le souverain chérifien exprime le souhait d'un rapprochement avec l'Algérie, il parle de coopération et de désir de se montrer conciliant.

« C'est au surplus un fait que la RAU comme Cuba et d'autres États de l'Est fournissent gratuitement, et en quantités massives, des armes au gouvernement d'Alger. L'Algérie peut ainsi consacrer – ce qui n'est pas le cas, pour le Maroc – les moyens dont elle dispose à son développement économique. Nous savons d'après nos renseignements que dans trois mois l'équilibre des forces sera établi entre l'Algérie et le Maroc et que dans six mois la balance penchera en faveur de l'Algérie. Nous savons aussi que des travaux sont entrepris sur le territoire algérien pour mettre en état des terrains d'aviation où pourront se poser des bombardiers venant d'Égypte.

« Alors si l'Algérie nous attaque, il nous faudra attendre cinq ou six jours – et ce sera pour nous « les jours les plus longs » – avant que le Conseil de sécurité puisse efficacement intervenir. Les Algériens entre-temps seront à Taza.

« Il faut que vos gouvernements en prennent conscience. Si, poussé par Le Caire, Alger réussissait dans son entreprise, les choses seraient différentes pour le monde occidental. À l'heure actuelle, sur les côtes, de l'Occident « depuis la Finlande jusqu'au cap de Bonne-Espérance », il n'y a aucune base détenue par des pays hostiles à l'Occident, ce ne serait plus alors le cas.

3. « J'ai sur mon bureau, a poursuivi le Roi, une liste d'armements que les Russes sont disposés, à la suite de conversations que l'ambassadeur des Soviets vient d'avoir avec notre ministre de la Défense, à nous fournir. Cette liste est imposante. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord intervenu il y a quelques années avec le gouvernement de Moscou. Vous pouvez en prendre connaissance [1]. »

Les ambassadeurs des États-Unis, d'Angleterre, d'Espagne et moi-même avons pu jeter un bref coup d'œil sur ce document. Nous n'avons pas eu le temps de relever tous les matériels qui y étaient portés, mais nous avons remarqué qu'y figuraient notamment 84 chars, 60 blindés légers, un nombre important de canons anti-aériens de 108, des munitions, des obus d'artillerie lourde et la mise en place d'ateliers pour la fabrication de munitions au Maroc.

Ces fournitures nous seraient accordées, a précisé Hassan II, selon des paiements échelonnés sur une période de 12 ans à des taux d'intérêt très faible. Je ne vous cacherai pas que les chefs des forces armées royales me pressent d'accepter l'offre de Moscou. Demain, j'aurai peut-être des propositions analogues de Chou en-laï [2]. Je ne voudrais pas que l'on puisse dire plus tard que je me suis « allié avec le diable ». Aussi, mon devoir est-il d'essayer d'obtenir des puissances amies le matériel qui nous est nécessaire pour faire face à la menace algérienne. Je vous demande de rapporter mes propos à vos gouvernements et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la réponse qu'ils pourront me donner.

[1] En 1962, le gouvernement soviétique a déjà livré du matériel de guerre.

[2] M. Chou En-laï, venant d'Alger, se rend en visite officielle au Maroc ; arrivé le 27 décembre, il a le jour même un entretien avec le Roi ; son séjour dure jusqu'au 31 décembre.

Au cours de son exposé, qui a duré plus de trois quarts d'heure, le Souverain a fait une brève allusion à la politique de ménagement des États-Unis à l'égard de Nasser, comme à notre neutralité qui, a-t-il dit, s'explique par les intérêts que la France a de part et d'autre. Cependant, a-t-il laissé entendre, la divergence d'attitude du Maroc et de l'Algérie à l'égard de ces intérêts devrait être prise en considération.

La présence des ambassadeurs étrangers m'empêchait naturellement de rappeler au Roi l'aide militaire substantielle que nous avons apportée au Maroc, notamment depuis son différend avec l'Algérie. Je l'ai dit cependant à M. Slaoui, en quittant le Cabinet royal. Le ministre des Affaires étrangères par intérim en a immédiatement convenu.

Les déclarations du Roi me paraissent appeler au tout premier examen les observations suivantes :

1. Hassan II, qui nous a rappelé les paroles apaisantes qu'il avait prononcées en remettant au nouvel ambassadeur du Maroc ses lettres de créance (mon télégramme n° 5190) [1], nous a paru sous le choc du refus totalement inattendu des Algériens de recevoir M. Zentar. Deux membres du gouvernement, que j'ai vus séparément ce soir, m'ont confirmé cette impression. Manifestement, l'affront qui lui était fait au moment où il recherchait une certaine détente dans les relations entre les deux pays plongeait le Roi dans une vive anxiété. Ce désarroi explique le ton quelque peu dramatique et parfois insolite de sa démarche.

2. En faisant état de l'offre d'armement soviétique – dont on m'a confirmé d'autre part qu'elle était présentée de façon pressante – le Roi a pris soin de se défendre de vouloir exercer sur les pays occidentaux un chantage. J'ai des raisons de douter que les forces armées royales souhaitent recevoir un complément important de matériel russe. De plus, le gouvernement ne tient certainement pas à se placer dans la dépendance de l'URSS pour les problèmes de « maintenance ». Mais il est évident que le désir de se procurer des armes est à la mesure de l'inquiétude qu'inspirent l'attitude de l'Algérie et de l'Égypte et le renforcement de l'ANP. À cet égard, les indications données par notre ambassadeur à Alger paraissent indiquer que de telles craintes ne sont pas sans fondement.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1963).

[1] Le télégramme n°s 5190 à 5197 du 19 décembre, non publié, fait état des paroles adressées par le Roi à M. Zentar, le nouvel ambassadeur à Alger ; le télégramme continue en énumérant les signes de bonne volonté du Maroc envers l'Algérie, afin de rechercher une solution pacifique au problème des frontières.

253

Compte rendu

de l'audience accordée par le Général de Gaulle à M. Klaiber, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne le 21 décembre 1963

C.R.

Le général de Gaulle. – Tout se passe dans les négociations de Bruxelles comme si l'Allemagne n'avait pas l'intention d'aboutir. Elle a peut-être à cela ses raisons, et nous les connaissons (désir de maintenir ses courants commerciaux avec le Danemark, avec les États-Unis). Mais quelles que soient ces raisons, tout se passe comme si l'on ne pouvait pas aboutir. Or, des engagements ont été pris de faire le Marché commun agricole, des engagements qui découlent du traité de Rome [1] d'abord, ensuite ceux qui ont été pris le 14 janvier 1962 [2] et enfin le 9 mai dernier [3]. Le 14 janvier 1962 en particulier, on s'était mis d'accord pour passer à la deuxième étape du Marché commun, à condition que celui-ci soit étendu au domaine agricole. Il devait l'être avant la fin de l'année 1962. Il ne l'a pas été. Nous voici à la fin de l'année 1963. Il n'y a aucune raison pour que la négociation aboutisse si elle devait se prolonger. Peut-être l'Allemagne ne peut-elle pas aboutir. Nous le comprendrions fort bien, mais dans ce cas, il vaut mieux le dire plutôt que de continuer une négociation sans issue. Nous sommes maintenant très près du 31 décembre. Rien n'indique qu'il y ait une solution en vue. S'il en est ainsi, nous le constaterons.

M. Klaiber [4]. – Dire que l'Allemagne ne peut ou ne veut pas aboutir à une solution est erroné. L'Allemagne veut aboutir. Vous connaissez ses difficultés. À celles que vous avez énumérées s'ajoute l'état d'esprit de nos paysans alors que nous avons déjà le cauchemar des élections. Le chancelier Adenauer me l'avait déjà dit à l'époque. Son parti ne peut pas se permettre de perdre les élections. L'Allemagne socialiste serait une catastrophe et nous devons tout faire pour l'empêcher. C'est pourquoi il est normal que l'Allemagne défende ses intérêts. Mais je suis convaincu que, si les négociateurs ne travaillaient pas sous la pression du temps, si on leur

[1] Les traités sur le Marché commun et sur l'Euratom sont signés à Rome le 25 mars 1957. Les textes des deux traités sont publiés après leur ratification, accompagnés de leurs annexes, au *Journal officiel* du 2 février 1958, pp. 1188-1263.

[2] Sur les négociations entre les Six de la Communauté économique européenne pour une politique agricole commune et le passage à la seconde étape, voir l'*Année politique 1962*, pp. 381-383.

[3] Sur le contenu du programme de travail du 9 mai 1963, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 768-782 du 10 mai 1963, non reproduit, ainsi que l'*Année politique 1963*, pp. 258-259.

[4] Le Dr Manfred Klaiber est le nouvel ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris, en poste depuis le 16 novembre. Il remplace M. Herbert Blankenhorn qui a été en poste à Paris depuis le 20 novembre 1958. Le général de Gaulle reçoit l'ambassadeur Klaiber, sur sa demande, le 21 décembre.

donnait un peu de souffle en permettant que la négociation se prolonge un peu au-delà du 31 décembre, ils arriveraient à trouver une solution de compromis. L'essentiel est que le temps ne leur soit pas trop mesuré. Le chancelier Erhard doit se rendre à Washington entre Noël et le jour de l'An [1]. Il ne serait donc pas là pour donner les instructions nécessaires en cas de besoin. Il ne faudrait pas que la date du 31 décembre soit un terme absolu. Le destin vous a donné la mission de conduire l'Europe vers son accomplissement. Donnez les instructions nécessaires pour que la négociation ne s'arrête pas alors que l'aboutissement est en vue.

Le général de Gaulle. – Je ne crois pas qu'une solution soit en vue. Le déroulement des négociations ne le laisse pas apparaître. On ne voit pas pourquoi on aboutirait plutôt le 31 janvier que le 31 décembre. Il y a deux ans que cela dure. Les Six ont pris en commun la décision de terminer le 31 décembre. Ils se déconsidéreraient s'ils ne respectaient pas leur propre décision. C'est donc maintenant que l'on va voir si l'on peut aboutir ou non. Il est très possible que l'Allemagne ne puisse pas aboutir. Dans ce cas, c'est que le Marché commun ne sera pas possible. Nous le constaterons et nous en tirerons les conséquences. Au minimum, nous en reviendrons à la situation antérieure au 14 janvier 1962, puisque nous avions fait de la mise au point de la politique agricole la condition du passage à la seconde étape. Tout ce qui se sera passé depuis lors n'aura plus de raison d'être et nous en reviendrons à la première étape. Bien entendu, les négociations n'auront plus de raison d'être et il sera tout à fait inutile que nous continuions à nous rendre à Bruxelles. La même chose s'est déjà passée avec les Anglais, l'année dernière. Ils ont demandé à entrer dans le Marché commun. Des négociations interminables ont eu lieu. Il est apparu qu'eux aussi ne pouvaient pas entrer dans le Marché commun. Nous l'avons constaté. Il y a un moment où les choses doivent finir. Si l'Allemagne ne peut pas entrer dans le Marché commun – dans un Marché commun qui en soit réellement un – qu'on le dise clairement. En tout cas, nous verrons bien d'ici le 31 décembre : ou les décisions auront été prises pour l'essentiel avant cette date, les détails d'application pouvant être discutés dans les quelques jours à venir, ou bien nous en tirerons les conséquences.

M. Klaiber. – Les Allemands n'ont pas l'habitude d'entreprendre une négociation à des fins purement dilatoires s'ils n'ont pas l'intention d'aboutir. Nous avons l'intention d'aboutir, mais nous souhaitons que le Marché commun ne supprime pas les courants commerciaux antérieurs. Encore une fois, une solution de compromis est possible si on laisse un peu d'haleine aux négociateurs. Ce serait dommage pour tout le monde de voir disparaître le Marché commun qui a quand même fonctionné au bénéfice de ses partenaires.

[1] Le chancelier Erhard effectue une visite officielle aux États-Unis du 27 au 29 décembre, accompagné de M. Schröder, son ministre des Affaires étrangères. Les entretiens politiques portent essentiellement sur la poursuite par les États-Unis des sondages avec l'Union soviétique, en vue de réduire les tensions internationales, et l'avenir des relations entre les États-Unis et les pays du Marché commun.

Le général de Gaulle. – On le dit souvent, mais cela n'est pas prouvé. Votre redressement économique, qu'on a appelé le « miracle allemand », est antérieur au Marché commun. Notre propre redressement est antérieur au Marché commun. Le redressement italien est également antérieur au Marché commun. Nous avons vécu pendant longtemps sans le Marché commun et rien n'indique que nous ne pourrions pas continuer à vivre sans lui.

M. Klaiber. – Pourtant, il y a des chiffres qui existent et qui sont frappants. Depuis la mise en vigueur du Marché commun, les exportations de l'Italie vers les partenaires des Six ont augmenté de 160 %, celles de la France de 120 %, celles de l'Allemagne de 80 %. On voit bien à qui a profité le Marché commun, c'est-à-dire à tous ses partenaires.

Le général de Gaulle. – L'Allemagne, la France et l'Italie sont des pays en voie d'expansion et il est normal que des pays en voie d'expansion augmentent leurs échanges. Rien n'indique que cela soit dû au Marché commun. Quoi qu'il en soit, il faut maintenant savoir si l'Allemagne veut vraiment aboutir. Vous m'affirmez que telle est son intention. Le chancelier Erhard m'a également dit que telle était son intention. Mais nous ne voyons rien venir et nous sommes déjà le 21 décembre. Sur les principales questions en suspens, les Allemands défendent des thèses qui sont contradictoires avec l'existence d'un véritable Marché commun. Il est donc à craindre qu'en dehors des intentions, l'Allemagne n'ait pas la volonté ou la possibilité d'aboutir. Il ne nous sera pas possible d'attendre plus longtemps.

M. Klaiber. – Puis-je, mon Général, transmettre au chancelier Erhard et au gouvernement allemand votre message en leur indiquant que, si un accord sur les principes était intervenu avant le 31 décembre, vous ne vous opposeriez pas à ce que l'élaboration de ces principes se poursuive pendant un certain temps à Bruxelles ?

Le général de Gaulle. – Les principes sont bien connus. On connaît les principes d'un Marché commun agricole aussi bien pour le lait que pour le riz que pour la viande. Il reste à savoir si l'Allemagne accepte ou non ces principes. Désormais, tout dépend de vous.

M. Klaiber. – Nous sommes prêts à faire le nécessaire pour arriver à une solution de compromis. Il est normal que nous défendions nos intérêts et il nous serait impossible de souscrire à une capitulation.

Le général de Gaulle. – Je reprends votre mot de capitulation et je le relève. Il ne saurait s'agir pour l'Allemagne de capitulation. Il a été admis d'un commun accord entre les Six que la négociation présente avait un double objet, d'une part la mise au point des quatre règlements agricoles en suspens et, d'autre part, la recherche d'une attitude commune en vue de la négociation tarifaire. Sur ce dernier point, la France a accepté de s'engager sur une voie qui est de nature à satisfaire ses partenaires et de prendre des positions qu'elle n'aurait jamais prises d'elle-même en dehors de la Communauté. Ce faisant, elle n'a pas capitulé. Elle a fait des concessions, et l'Allemagne ne capitulera pas si elle en fait de son côté. Encore

une fois, la décision lui appartient et elle doit être prise sans tarder. La prolongation de la situation actuelle serait de nature à troubler les bons rapports que nous avions établis.

M. Klaiber. – Mais si un accord intervenait sur les principes avant le 31 décembre, accepteriez-vous que la négociation puisse se poursuivre pour l'élaboration de ces principes ?

Le général de Gaulle. – Tout dépend de ce que vous appelez un accord sur les principes. S'il s'agit simplement d'une vague déclaration exprimant votre intention d'aboutir, cela ne serait évidemment pas suffisant. Tout dépendra donc de la substance que vous mettrez dans cet accord sur les principes. Pour qu'il y ait accord, il faut qu'il soit substantiel ou alors il n'y aura pas d'accord [1].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1963.)

254

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,

à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2038 à 2048 [2]. *Bruxelles-Delfra, 22 décembre 1963.*
Immédiat. (*Reçu :* 19 h 55).

Après une journée et une soirée de discussions [3] qui avaient permis d'accomplir, à pas lents, des progrès notables dans plusieurs domaines, notamment dans celui des négociations agricoles au GATT, les choses se sont précipitées au milieu de la nuit. Vers deux heures du matin, la Commission faisait connaître au Conseil son intention d'élaborer un compromis d'ensemble. Le Conseil n'ayant formulé aucune objection à cette initiative, bien qu'elle ait pu paraître à certains prématurée ou trop audacieuse, la Commission se retirait aussitôt pour délibérer. Une heure et demie plus tard, la séance était reprise pour entendre ses propositions.

Celles-ci portaient sur les douze difficultés en suspens, concernant aussi bien les quatre règlements agricoles que la négociation tarifaire multila-

[1] Le 23 décembre, les douze ministres des six pays du Marché commun approuvent l'ensemble des textes agricoles. Un accord intervient également au sujet de la négociation tarifaire du GATT (négociation Kennedy). Sur le sujet, voir l'*Année politique 1963*, pp. 325-326.

[2] Ce télégramme est communiqué par courrier à Bruxelles (n° 99), il est *via* le Département par courrier à Luxembourg (n° 99), et par fil à La Haye (n°s 435-445), Rome (n°s 435-445), Bonn (n°s 439-449), Londres (n°s 435-445), Washington (n°s 435-445).

[3] Sur cette réunion des ministres des Affaires étrangères des Six à Bruxelles des 18 au 23 décembre, voir ci-dessus le n° 250 ainsi que l'*Année politique 1963*, pp. 322-326.

térale. Sur ce dernier point, elles étaient fort brèves et se bornaient à reprendre les accords intervenus au cours des jours précédents, tant pour les produits industriels que pour les produits agricoles. Elles omettaient donc de mentionner, ce qui était fort important – et, pour nous, d'une grande valeur – les suggestions allemandes et néerlandaises relatives aux garanties d'accès et aux accords intérimaires pour les denrées agricoles en provenance des pays tiers.

Quant aux règlements de la politique agricole commune, les propositions de la Commission constituaient un compromis équitable. En ce qui nous concerne, elles ne présentaient qu'un inconvénient, assez secondaire touchant à la suppression des restitutions, aux échanges intra-communautaires en matière de volaille. Pour le reste, elles étaient, de notre point de vue, tout à fait acceptables.

La parole ayant été donnée aux délégations pour faire connaître leurs réactions, M. Couve de Murville intervint le premier pour déclarer que, si tous ses collègues étaient en mesure d'accepter le document présenté par la Commission, la délégation française pourrait lui donner son accord.

Après lui, M. Schöder [1] exprima un certain nombre de réserves qui, à vrai dire, ne portaient ni sur les principes ni sur des points de substance d'une réelle importance. Sous cette restriction, la délégation allemande se déclarait, d'une manière générale, favorable aux propositions dont le Conseil était saisi.

M. Spaak manifesta sa perplexité. Tout en étant très désireux de faciliter et de hâter un accord, il lui était difficile de prendre définitivement position avant d'avoir pu consulter le cabinet belge.

M. Colombo apporta l'adhésion de l'Italie, sous réserve de deux ou trois points assez mineurs. Après que M. Schaus, au nom du Luxembourg, a fait connaître, à une seule réserve près, son acceptation, M. Luns déclara, en termes catégoriques, qu'il n'était pas question pour lui de se prononcer sur les propositions de la Commission avant que le cabinet hollandais n'en ait délibéré.

Les choses étant ainsi, il restait à décider ce qu'on allait faire. M. Luns, en sa qualité de président, suggéra qu'on n'aille pas plus loin pour le moment. Les six gouvernements devaient se donner le temps d'étudier les propositions dont ils étaient saisis et les discussions pourraient reprendre au début de janvier. Cette proposition fut combattue par M. Schöder, qui mit en avant l'idée d'un accord général portant sur les grands principes, étant entendu que, dès la nouvelle année, on préciserait le détail des choses. M. Colombo intervint pour souligner les dangers de nouveaux atermoiements. Il proposa donc de se réunir à nouveau lundi pour essayer d'en terminer. Cette suggestion fut appuyée par M. Couve de Murville, qui fit clairement entendre à ses collègues que la France n'était nullement disposée à accepter de nouveaux délais, qui, d'ailleurs, au point où l'on en était, ne pouvaient que compromettre les chances d'aboutir. M. Spaak

[1] Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de RFA.

ayant, lui aussi, marqué son accord sur cette procédure et M. Schöder n'ayant pas fait d'objections, il ne restait plus à M. Luns qu'à prier ses collègues de bien vouloir se retrouver lundi matin, la journée du dimanche pouvant être mise à profit par les uns et par les autres pour procéder, au sein de leurs gouvernements respectifs, aux consultations nécessaires.

Au cours de cette discussion de procédure, M. Spaak était intervenu à nouveau pour dire que, à son avis, les propositions de la Commission devaient être considérées comme un tout à prendre ou à laisser, ce qui donnait clairement à entendre qu'il ralliait le camp des « oui ». Cette manière de voir fut vivement contestée par M. Luns, qui prévint ses collègues que son gouvernement aurait de sérieuses objections à soulever contre les propositions de la Commission et qu'il ne fallait donc pas avoir l'espoir que la Hollande pourrait les accepter telles quelles.

À vrai dire, l'attitude de la délégation néerlandaise n'a pas provoqué de surprise. On savait le gouvernement de La Haye profondément divisé sur la question de la taxe sur la margarine [1]. On le savait aussi désireux de complaire aux Américains sur la question des garanties de débouchés en faveur des produits agricoles des pays tiers. Sans doute avait-il escompté un soutien plus actif de la part des Allemands. Quoi qu'il en soit, la délégation néerlandaise manifestait un mécontentement et un désarroi que beaucoup d'observateurs attribuent notamment à la révélation de son relatif isolement à l'heure décisive.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1963.)

255

M. Hardion, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 996 à 999. Immédiat [2]. *Ankara, 26 décembre 1963.*

(*Reçu :* 14 h 35).

Le ministre des Affaires étrangères, que je viens de voir, a insisté sur la tournure tragique que prennent les événements de Chypre [3]. D'après les informations reçues de l'ambassade de Turquie à Chypre, morts et blessés du côté de la communauté turque de l'île se compteraient déjà par centaines. M. Erkin a souligné que l'appel lancé par les trois puissances

[1] Sur ce sujet, voir l'*Année politique 1963*, pp. 324-325.

[2] Ce télégramme est communiqué par fil à Athènes, Nicosie, Londres, Washington, New York.

[3] Du 21 au 26 décembre, des incidents éclatent entre les communautés grecque et turque de l'île. Sur ces incidents, et leurs conséquences, se reporter aux dépêches de Nicosie n° 905/EU et 909/EU, respectivement des 23 et 27 décembre, non reproduites.

garantes, le 24 décembre [1] après-midi, n'ayant pas été entendu, le gouvernement turc considérerait son intervention unilatérale comme légitime. Celle-ci s'était bornée hier 25 décembre :

- au survol de la région de Nicosie par des bombardiers turcs ;
- au déplacement d'Istanbul à Mersin d'unités de la flotte turque ; celle-ci, m'a confié mon interlocuteur, ne transportant d'ailleurs pas de troupes de débarquement. Le Ministre estime que l'action entreprise par le gouvernement turc a déjà contribué à amener les deux autres puissances garantes à mieux mesurer la gravité de la situation et à sortir de leur apathie. Au surplus, elle ne gêne aucunement la mise en œuvre d'une intervention tripartite efficace.

Le gouvernement grec avait proposé, hier matin, une conférence des ministres des Affaires étrangères des puissances garantes, qui se réunirait à Nicosie sous la présidence de Mgr Makarios. Le gouvernement turc a estimé cette procédure inacceptable.

À l'heure actuelle, Londres et Athènes sont d'accord pour que les représentants des trois puissances intéressées viennent à Nicosie et s'efforcent conjointement d'obtenir de Mgr Makarios des mesures énergiques, tendant à faire respecter le cessez-le-feu. La Turquie ayant suggéré que les troupes des trois puissances garantes stationnées dans l'île viennent renforcer la police et la gendarmerie chypriotes, le gouvernement britannique, tout en acceptant le principe de cet appui, a demandé que Mgr Makarios soit préalablement consulté et se rallie expressément à une telle procédure.

Le Ministre m'a paru nerveux et préoccupé. Il craint que les gouvernements grec et britannique restent, malgré tout, peu enclins à agir et que, de son côté, Mgr Makarios ne soit plus en mesure de contrôler les passions qu'il a laissé se déchaîner.

Pour éviter une aggravation de la situation à Chypre, il ne m'a pas caché que l'État-Major turc envisageait un « bombardement » de mise en garde. Seules des démarches pressantes des principaux chefs d'État des pays de l'(mot omis) auprès de Mgr Makarios pourraient, à son avis, réveiller chez les Chypriotes le sens de leurs responsabilités vis-à-vis de l'Occident.

(Chypre, Eu 12, 1961-1965, crise chypriote, 1963.)

[1] Le 24 décembre, les trois puissances garantes – la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie – publient un communiqué conjoint invitant le gouvernement chypriote à proclamer un cessez-le-feu et proposant les bons offices des trois gouvernements pour rétablir l'ordre. Le 25 décembre, cessation des hostilités.

256

M. de Girard de Charbonnière, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1587 à 1591 [1]. *Athènes, 26 décembre 1963.*

(*Reçu :* 17 h 35).

Le directeur général du ministère des Affaires étrangères, que le conseiller de l'ambassade a eu l'occasion de rencontrer tard hier soir, à son retour d'une conférence gouvernementale réunie de toute urgence, n'a pas caché la vive inquiétude du gouvernement hellénique sur l'évolution de la situation à Chypre.

D'après M. Cavalieratos, et malgré les conseils de modération prodigués à Paris au représentant de la Turquie par les membres du Conseil de l'OTAN [2], le danger d'une intervention militaire turque n'est pas encore écarté. Les dirigeants grecs sont surpris et inquiets de la véhémence de la démarche que M. Birgi a effectuée auprès de ses collègues de l'OTAN, à qui il aurait téléphoné en pleine nuit en vue d'une réunion immédiate du Conseil. C'est la preuve de l'état de surexcitation qui règne à Ankara et pour cela un geste inconsidéré des Turcs demeure toujours possible.

Les Grecs auraient proposé :

1. une réunion à Chypre même des ministres des Affaires étrangères des trois puissances « garantes ».

2. que les contingents militaires grecs et turcs, qui sont casernés dans l'île, soient placés sous le commandement du général commandant supérieur britannique. Seul le second point aurait été accepté par Ankara.

M. Cavalieratos avait rencontré à l'aérodrome d'Athènes, aux premières heures du matin, M. Kyprianou [3], ministre des Affaires étrangères chypriote, qui semblait alors exclure la possibilité d'une action turque. La démarche de M. Birgi, effectuée presque à la même heure, apparaît comme un démenti flagrant à l'optimisme du Ministre.

C'est la volonté manifestée à Ankara de grossir systématiquement l'importance et la portée des événements de Nicosie, et par là de justifier une éventuelle intervention, qui inquiète les Grecs.

M. Melas, ancien ambassadeur de Grèce à Washington, accompagné du directeur des Affaires du Moyen-Orient au ministère des Affaires étran-

[1] Ce télégramme est communiqué par fil à Ankara, Londres, Washington, Nicosie, New York.

[2] Dans la nuit du 24 au 25 décembre, le représentant permanent de la Turquie à l'OTAN informe cet organisme d'une proposition d'action conjointe des forces stationnées à Chypre des trois pays garants de l'indépendance de l'île, pour y rétablir l'ordre. Le 25 décembre, deux avions à réaction militaires turcs survolent le territoire de l'île en guise d'avertissement et la flotte turque, stationnée près d'Istanbul, reçoit l'ordre de se rapprocher de la côte nord de Chypre.

[3] Le 23 décembre, entretien Butler-Kyprianou à Londres.

gères, est parti pour Chypre afin de s'informer et de donner à Mgr Makarios, de la part du gouvernement hellénique, des conseils de modération.

Par ailleurs, les Grecs se félicitent de l'attitude des Britanniques [1] qui, comme eux, ont pris nettement position pour la non-intervention et la conciliation.

(Chypre, Eu 12, 1961-1965, crise chypriote, 1963.)

257

M. Winckler, Ministre délégué, adjoint au chef du Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3245-3253 [2]. Réservé. *Berlin, 27 décembre 1963.*

(Reçu : 21 h 35).

Les commandants et leurs délégués se sont réunis aujourd'hui, 27 décembre, avec M. Brandt. Les délégués avaient rencontré en outre, ce matin, M. Albertz [3].

Le bourgmestre régnant nous a parlé tout d'abord du grave incident causé par la mort de Paul Schultz, abattu par les gardes de Pankow alors qu'il cherchait à franchir le Mur [4]. M. Brandt déplorait cet événement qui venait au plus mauvais moment. Pourquoi les jeunes gens avaient choisi le jour de Noël pour fuir ? Pourquoi ce point du Mur près de l'église St-Thomas, où les défenses sont le plus redoutables ? Ni l'un, ni l'autre des deux fugitifs n'avaient de parents à Berlin-Ouest ou dans la République fédérale.

L'affaire risquait de provoquer ici de graves remous. On avait télégraphié aux parents. On leur avait offert de restituer le corps de leur fils. Point de réponse. Force serait de l'enterrer à Berlin-Ouest. Or, le passage du convoi funèbre sur le parcours de l'hôpital au cimetière allait donner lieu à des manifestations. Impossible, pourtant, de procéder à un transfert clandestin.

Le maire gouverneur regrettait d'autant plus l'incident que, après l'éruption incontrôlée du début, la distribution des laissez-passer était mainte-

(1) Sur les efforts britanniques pour tenter d'enrayer le conflit, se reporter au télégramme de Londres nos 5352-5358 du 27 décembre, non retenu.

(2) Ce télégramme est communiqué à diplomatie Paris et adressé à Bonn, nos 3449-3457.

(3) M. Heinrich Albertz (SPD), maire-adjoint de Berlin-Ouest et sénateur pour la Sécurité et l'Ordre public.

(4) Le 25 décembre, un jeune Allemand de l'Est, Paul Schultz, est abattu par la police populaire en franchissant le Mur de Berlin. Le 27 décembre, le chargé d'affaires américain à Bonn, M. Hillenbrand, remet une note de protestation à l'ambassadeur d'URSS à Berlin-Est, M. Abrassimov.

nant en bonne voie. L'attente ne nécessitait plus que six heures. Plus de cent cinquante mille Berlinois avaient revu leurs familles à l'Est pour la première fois depuis 1961. Près de trois fois ce chiffre devait passer à l'Est d'ici la fin de la période des fêtes.

Interrogé sur l'impression rapportée de ces visites, M. Brandt a répondu qu'il était encore trop tôt pour se faire une idée bien précise. Les gens de l'Est avaient fait un grand effort pour recevoir leurs parents venus de l'Ouest, si bien que ceux-ci n'avaient pas trouvé la misère aussi grande qu'ils s'y attendaient. Les conversations avaient porté sur la famille certes, mais aussi sur la situation respective des uns et des autres. On avait comparé les prix, les salaires, les conditions de vie. Cette évocation faite par près d'un million de personnes laisserait, de l'autre côté, des traces profondes. Le prisonnier qui a reçu une visite n'est plus la même personne. Le courant d'idées ainsi amorcé allait contrecarrer la propagande de l'Est, qui suppose un milieu étanche pour persuader les gens qu'ils appartiennent à une nation à part. Les Berlinois de l'Est et, à travers eux, des Allemands de l'Est se sentiront désormais partie d'une seule Allemagne.

Questionné sur l'avenir de l'accord du 17 décembre [1], M. Brandt a déclaré qu'il prendrait fin comme prévu, le 5 janvier. La question des locaux se poserait de toute façon puisqu'on ne pourrait plus utiliser les écoles après cette date. Il faudrait marquer une pause, réfléchir. Bien entendu, si Pankow proposait une reconduction pure et simple, on l'accepterait en suggérant l'emploi des bureaux de postes pour la délivrance des permis. Il était peu probable cependant qu'il en fût ainsi.

Bien entendu, l'idée de prolonger l'arrangement avait été évoquée au cours des négociations du 12 au 17 décembre. Le moment venu, c'est-à-dire peut-être vers la fin de janvier, on pourrait se référer à ce point de la discussion et suggérer plusieurs formules, en utilisant le cadre des accords déjà conclu. Pankow chercherait sans doute de nouveaux avantages, mais on ne pouvait aller au-delà des limites que l'on s'était assignées.

M. Albertz avait donné des indications similaires aux ministres-délégués. Il avait aussi parlé de la nécessité de marquer un temps d'arrêt. Il avait en outre minimisé la portée des conversations qui se poursuivent entre M. Korber et M. Wendt. Celles-ci n'avaient, selon lui, qu'un caractère purement technique. Il était du reste tout à fait hors de propos de vouloir conférer à l'opération des laissez-passer une valeur politique dépassant le cadre de Berlin.

Tout le monde, au Sénat, ne partage pas cette manière de voir. Nombreux sont ceux, dans l'entourage du maire-gouverneur, qui le poussent à aller de l'avant. M. Egon Bahr et M. Schultz sont du nombre. Ceux-ci estiment qu'il faut profiter de la vitesse acquise pour conclure d'autres accords et pour consolider la situation créée le 17 décembre.

[1] Signature à Berlin-Ouest d'un accord entre le gouvernement de la RDA et le Sénat de Berlin-Ouest en vue d'accorder aux Berlinois de l'Ouest des laissez-passer pour entrer à Berlin-Est entre le 18 décembre et le 5 janvier 1964.

Nous avons profité de ces conversations pour effectuer les mises en garde qui s'imposent. Nous avons été soutenus par les Américains. Les Britanniques se sont maintenus dans une attitude de prudente réserve.

(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1961-1970, Berlin, Accès non aérien à Berlin et circulation dans le Grand Berlin.)

258

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE

Des activités de notre Mission militaire auprès des Forces armées laotiennes contrôlées par le général Phoumi Nosavan

Paris, 27 décembre 1963.

Le général Phoumi Nosavan, bien que vice-président du Conseil et ministre des Finances du « gouvernement provisoire d'Union nationale », exerce une étroite autorité de fait sur les forces dites nationalistes et entretient avec les autorités américaines au Laos et en Thaïlande des contacts particuliers concernant l'approvisionnement de son armée.

Dès le mois d'août 1962, soit un mois après les signatures de Genève [1], le problème de la mise en place de nos instructeurs auprès de ses forces avait été abordé : il s'agissait en effet de remplacer les techniciens philippins détachés dans les formations du génie, du train, des transmissions, du matériel et de l'armée de l'Air, jugés indispensables, et dont le départ devait être achevé le 6 octobre suivant [2].

Après maintes hésitations, et malgré les interventions pressantes des Américains, le général Phoumi n'avait pu se résoudre à ouvrir les portes de ses formations aux techniciens français.

C'est seulement dans le courant de l'été 1963 que le général Phoumi s'est décidé à faire appel à nos services : le 16 juin en effet, il a fait signer une lettre en ce sens au prince Souvanna Phouma, chef du gouvernement et ministre de la Défense.

Depuis cette date, la mise en place de certains de nos experts et instructeurs a commencé progressivement. À l'heure actuelle, 53 officiers et 81 sous-officiers français se sont vus attribuer un poste auprès des forces nationalistes, dans les disciplines suivantes :

- états-majors centraux et directions ;
- service de santé ;
- Académie militaire ;

[1] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.

[2] C'est-à-dire, conformément aux accords de Genève, trente jours après la mise en place des équipes d'inspections de la CIC.

– génie ;
– matériel ;
– transmissions ;
– centres d'instruction régionaux.

À vrai dire, certains de ces postes, bien que nominalement tenus, ont encore un caractère virtuel – c'est le cas, notamment, des instructeurs détachés dans les centres d'instruction régionaux (Savannakhet, Paksé, Vientiane, Paksane et Luang-Prabang).

Dans le domaine des prévisions, le chef de notre Mission militaire envisage, grâce aux crédits d'aide directe qui sont mis à sa disposition, de mener à bien l'ouverture, puis d'assurer le fonctionnement de nouveaux centres d'instruction (Air, Marine, artillerie, ABC [1], train, TAP [2] etc.).

Cependant, l'attitude du général Phoumi et de certains de ses collaborateurs reste, malgré une amélioration notable, empreinte de réserves.

L'appel au concours des instructeurs français est visiblement conditionné par des nécessités politiques et par l'appât d'une aide directe à l'armée, beaucoup plus qu'inspiré par un penchant naturel.

En ce qui concerne l'armée de l'Air, qui représente un secteur capital d'activité, on n'enregistre aucun progrès, alors que la France est en train de faire transporter à Séno douze avions *Morane* pour le fonctionnement d'un centre de pilotage entièrement à sa charge, et dont le financement pour les années 63-64 totalisera 1,5 million au titre de l'aide directe.

Fait plus inquiétant, des indications de très bonne source nous ont appris que le général Phoumi envisageait l'ouverture prochaine à Séno de plusieurs centres d'instruction, à l'écart de notre assistance, et on a tout lieu de craindre que cette mesure provoque à bref délai l'apparition sur notre ancienne base d'instructeurs américains revenus nombreux au Laos sous le couvert de l'USAID [3].

En conclusion, la position de notre Mission vis-à-vis des forces du général Phoumi apparaît encore précaire, sauf dans les domaines exclusivement techniques où elle est jugée indispensable (génie, matériel).

Atout majeur, dans nos esprits, pour une réconciliation des diverses tendances laotiennes, notre Mission militaire se trouve gênée dans son action par l'attitude ambiguë du général Phoumi, qui maintient malgré les sourires officiels des mesures discriminatoires entre ses troupes et celles du prince Souvanna Phouma : tentatives répétées de dislocation, défaut de paiement des soldes des stagiaires en France, non-admission dans les centres d'instruction.

Il semble donc, en définitive, que la reprise réelle du travail de notre Mission auprès des forces du général Phoumi et l'octroi de l'assistance militaire directe qui doit en découler devraient poser comme conditions l'établissement d'une collaboration sans réticences, et l'accès conjoint des

[1] Arme blindée cavalerie.
[2] Troupe aéroportée.
[3] *United States Agency for International Development.*

militaires neutralistes et phoumistes dans les écoles, centres ou formations d'instruction où doit s'exercer notre activité.

De toute façon, l'effort de notre Mission militaire au Laos ne saurait, compte tenu des disponibilités budgétaires du Département, dépasser en 1964 le niveau qu'il atteint à présent. Le problème qui se pose au sujet des forces du général Phoumi est bien celui du « plein emploi » de nos experts militaires et non celui de l'augmentation du nombre de ces derniers. Il convient à ce sujet de signaler que nous n'avons parallèlement qu'une vingtaine d'instructeurs auprès des forces neutralistes. Il semble donc que nous ne saurions modifier, dans un sens plus favorable au général Phoumi, l'équilibre actuel de notre assistance aux forces des deux tendances sans nous écarter des principes adoptés à la suite de la conférence de Genève.

(CLV, Laos, 1956-1964.)

259

M. Barbey, Ambassadeur de France à Kigali et Usumbura,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 576 à 579. *Bujumbura, 28 décembre 1963, 12 h 05.*
(*Reçu :* 15 h 21).

Je me réfère à mes télégrammes précédents concernant la situation au Rwanda [1].

À mon arrivée à Kigali le 25 au matin, j'ai trouvé mes collègues belge, allemand et américain réunis au siège de l'ONU. Le coup direct porté dans les journées des 21 et 22 par une sorte de commando évalué à quelques centaines d'hommes a échoué. La situation n'en est pas moins considérée comme sérieuse, en raison du climat de tension créé dans l'ensemble du pays par les exécutions, les représailles et les arrestations préventives. Le retour progressif à un régime normal dépend pour une large part de la surveillance par les États voisins des réfugiés qu'ils ont accueillis, afin que ceux-ci cessent de constituer une menace permanente. L'Ouganda a pris des mesures, le Tanganyika paraît bien disposé, le Congo est incapable de rien faire ; reste le Burundi ; on souhaitait que j'y intervienne.

Avant de quitter Kigali, j'ai été reçu en audience par le ministre des Affaires étrangères, M. Mpakanye. Celui-ci s'est borné à me prier de faire

[1] Voir les télégrammes, non reproduits, de Bujumbura n°s 524-525 du 29 novembre, relatant déjà des incursions de réfugiés tutsi d'origine rwandaise stationnés dans des camps au nord du Burundi ; n° 557 du 21 décembre, rendant compte de l'échec de la conférence de Gissenyi sur l'union économique et la banque d'émission commune du Rwanda et du Burundi ; n°s 558-559 du 22 décembre, faisant part des attaques tutsi dans la nuit du 21 décembre et du sérieux de la situation ; n°s 561-564 du 23 décembre, donnant des détails sur cette attaque armée ; n° 567 du 24 décembre, informant de la protestation adressée à l'ONU et la saisie de l'UAM de la question.

savoir à Bujumbura qu'il était au regret de ce que des Tutsis aient été envoyés à la mort par leurs frères et qu'il souhaitait vivement que le Burundi mette les agitateurs hors d'état de nuire.

De retour à Bujumbura, dans la soirée du 26, je me suis rendu à une brillante réception offerte par le Mwami en l'honneur du cardinal Léger. Les ministères déserts de Kigali et le couvre-feu rétabli dans la capitale rwandaise contrastent fort avec le luxe tapageur du palais de Mwambutwar IV, qui recevait avec l'assistance de ses deux jeunes secrétaires français.

Le même faste se retrouvait aujourd'hui à la fête des semailles célébrée à Muranvia, berceau de la dynastie, en présence de tout le gouvernement en costume traditionnel et des chefs de mission diplomatique venus de Bujumbura. Les difficultés suscitées au Rwanda par les éléments subversifs venus du Burundi étaient évidemment le cadet des soucis ; on est en revanche très impressionné par le triste sort des personnalités tutsis.

(Afrique-Levant, Rwanda, 1960-1965, 1963.)

260

M. Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité des Nations Unies
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3205. [1] *New York, 28 décembre 1963.*
(*Reçu :* 21 h 20).

La délégation belge a indiqué à l'un de mes collaborateurs que le Secrétaire général venait de prier M. Dorsinville, chef des opérations civiles de l'ONU au Congo, de se rendre au Burundi et au Rwanda pour lui faire rapport sur les récents incidents provoqués au Rwanda par les incursions des Tutsis réfugiés au Burundi. [2]

M. Thant aurait pris cette décision à la demande du représentant du Rwanda aux Nations Unies, après avoir obtenu l'accord des deux gouvernements intéressés. De leur côté, les Belges et les Américains auraient attiré l'attention du Secrétaire général sur le caractère préoccupant de la situation.

(Afrique-Levant, Rwanda, 1960-1965, 1963.)

[1] Ce télégramme est communiqué à Washington (n° 922) et à Londres (n° 830).

[2] Les Tutsis, venant du nord-est du Burundi, pénètrent au Rwanda dans la nuit du 21 décembre. Le Rwanda accuse le Burundi de faciliter l'activité subversive parmi les émigrés et leur liaison avec les agitateurs du Congo et du Tanganyika. Les Américains inclineraient à penser à une aide des Chinois aux Tutsis.

261

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE [1]

Chypre

N. *Paris, 28 décembre 1963.*

La crise de Chypre a été provoquée par les intentions ouvertement annoncées de Mgr Makarios, président de la République, de réviser unilatéralement les dispositions de la Constitution garantissant les droits de la minorité turque, en posant en principe qu'il s'agissait là d'une affaire purement interne de la République chypriote [2]. Mgr Makarios a de plus donné l'impression qu'il cherchait à profiter des difficultés intérieures de la Grèce et de la Turquie, qui se trouvaient à ce moment-là sans gouvernement.

Il en est résulté une flambée de violence entre les deux communautés turque et grecque [3], avec, semble-t-il, une renaissance des activités de l'organisation clandestine grecque EOKA [4]. On peut même se demander si celle-ci n'était pas sur le point d'échapper au contrôle de Mgr Makarios, lorsque les trois puissances garantes se sont mises d'accord le 26 décembre pour faire accepter au président de la République de Chypre une offre aux termes de laquelle « les forces de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie stationnées à Chypre et placées sous commandement britannique prêteraient leur assistance au gouvernement chypriote dans ses efforts pour assurer le respect du cessez-le-feu et la restauration de la paix ».

Notre ambassadeur à Chypre signale que les pourparlers entre états-majors britannique, grec et turc sont extrêmement laborieux, mais il est certain que la rapide initiative britannique a permis de remédier au plus pressé, c'est-à-dire d'arrêter la violence entre Grecs et Turcs.

L'affaire de Chypre pose trois sortes de problèmes :
- celui de l'affrontement des communautés ;
- celui d'une intervention unilatérale d'une des puissances garantes ;
- celui d'un règlement définitif du problème.

1. Affrontement des communautés.

Pour le moment, grâce à l'initiative britannique, les troubles ont été circonscrits.

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques de Folin, conseiller des Affaires étrangères.

[2] Se reporter au mémorandum du 30 novembre 1963, transmis par le télégramme d'Ankara nos 930-933 du 6 décembre, non reproduit. La traduction du projet de réforme constitutionnelle élaboré par Mgr Makarios est adressée par la dépêche de Nicosie n° 864/EU du 10 décembre, non retenue.

[3] Les incidents entre les communautés grecque et turque se sont déroulés du 21 au 24 décembre. Les hostilités cessent le 25 décembre à 0 heure.

[4] EOKA : Organisation de guérilla grecque créée en 1955 par le colonel chypriote grec Georgios Grivas. Cette organisation s'est armée et a renforcé son implantation dans les années 1950-1955 afin de lutter contre les Britanniques.

2. Intervention unilatérale d'une des puissances garantes.

Le traité garantissant « l'indépendance, l'intégrité territoriale, la sécurité de la République de Chypre ainsi que le respect de sa Constitution » (art. I), signé à Londres en juillet 1960 par la République de Chypre, la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne, prévoit à son article IV que :

« dans le cas d'une violation des clauses du présent traité, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni s'engagent à se consulter en vue de mettre au point les démarches ou les mesures qui seraient nécessaires pour assurer le respect de ces clauses.

« Dans la mesure où une action commune ou concertée ne serait pas possible, chacune des trois puissances garantes se réserve le droit d'agir dans le seul but de rétablir l'état des choses créé par le présent traité. »

Il y a donc possibilité pour une des puissances garantes d'intervenir unilatéralement « dans le seul but de rétablir l'état des choses créé par le traité ». Mais cette éventualité ne peut se produire que si « une action commune ou concertée » se révèle impossible, cette action commune ou concertée devant évidemment être le résultat des consultations prévues à l'alinéa de l'article IV.

Lorsque le 25 décembre dernier, le délégué turc à l'OTAN a invoqué l'article IV, alinéa 2 du traité de garantie pour justifier les mesures d'intimidation de l'aviation turque, il s'est gardé d'invoquer l'alinéa I du même article. Peut-être aurait-il pu dire qu'il y avait eu le 24 décembre un accord des trois puissances garantes pour lancer un appel au calme qui n'avait pas été entendu, mais le prétexte aurait sans doute paru mince.

À vrai dire, il ne s'agissait pas d'une menace sérieuse d'intervention des forces armées turques à Chypre. De même aujourd'hui les manœuvres navales turques, qui ont motivé la convocation du Conseil de sécurité des Nations Unies à la demande du délégué de Chypre, n'ont pas vraisemblablement un caractère très dangereux. Il semble d'ailleurs qu'Ankara ait donné des apaisements à cet égard.

Quoi qu'il en soit, il apparaît difficile que l'une des puissances garantes prenne une initiative unilatérale à Chypre, tant que toutes les possibilités d'arrangement avec les deux autres puissances n'ont pas été épuisées.

3. Règlement définitif du problème chypriote.

La solution intercommunautaire prévue par les accords de Zurich (février 1959) s'est révélée plus artificielle que réelle. Elle était originale dans la mesure où les privilèges minoritaires accordés à la minorité turque représentaient quelque chose de nouveau sur le plan constitutionnel [1] : mais les freins étaient trop puissants pour le système qui se paralysa. Il

[1] La Constitution de 1960 n'est pas fondée sur le principe de la répartition des pouvoirs et des compétences au prorata des deux populations. Le président de la République est un Grec, le vice-président un Turc, chacun élu par sa communauté. Le cabinet ministériel est composé de sept membres dont 4 Grecs et 3 Turcs alors que la communauté turque ne représente que 18 % de la population totale de l'île. Mgr Makarios propose de réviser cette Constitution afin de réduire les droits et prérogatives de la minorité turque.

paraît donc indispensable d'apporter des assouplissements au *modus vivendi* de 1960.

Le problème est de savoir comment y arriver. Les initiatives de Mgr Makarios tendant à considérer qu'il s'agissait là d'une affaire purement interne à l'île de Chypre ne paraissent pas raisonnables. On a vu que le traité de 1960 garantissait également le respect de la Constitution dans son article I. L'article II est encore plus formel :

« La Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni reconnaissent et garantissent (...) l'état de choses établi par les articles fondamentaux (*by the Basic Articles*) de la Constitution de la République de Chypre ».

Ces articles fondamentaux de la Constitution sont précisément ceux qui garantissent les droits de la minorité turque : ils ont été définis par les accords de Zurich et l'article 182 de la Constitution chypriote précise même qu'ils sont intangibles.

Il est donc certain que, dans le domaine constitutionnel comme dans les autres, ce sont les puissances garantes de l'ensemble des traités créant la République de Chypre qui sont les premières, sinon les seules, intéressées. Le communiqué publié le 26 décembre par Downing Street à Londres précise bien que « le gouvernement britannique continue à étudier la possibilité de faire accepter les bons offices des puissances garantes en vue d'aider à résoudre les difficultés qui ont conduit à la situation actuelle ».

Mgr Makarios cependant, à défaut d'un règlement unilatéral du problème constitutionnel qui paraît maintenant impossible, revient à sa vieille idée de saisir les Nations Unies de l'ensemble de l'affaire chypriote [1]

(Chypre, Eu 12, 1961-1965, crise chypriote, 1963.)

262

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ASIE-OCÉANIE CLV

Évolution du problème de la neutralisation du Cambodge

N. [2] *Paris, 27 novembre 1963.*

À la suite de la conférence des trois ministres des Affaires étrangères du 14 décembre et des réunions d'experts des jours suivants [3], le gouvernement britannique a remis aux gouvernements cambodgien et soviétique,

[1] Le 26 décembre, le gouvernement Makarios demande la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU pour examiner sa plainte contre le gouvernement turc, accusé d'intervention dans les affaires intérieures chypriotes et d'agression contre son territoire. Dans la nuit du 27 au 28 décembre se tient une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, sous la présidence de M. Plimpton (États-Unis).

[2] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 243 (note).

le 18 décembre, sa réponse de principe positive au sujet du projet de conférence sur la neutralité du Cambodge [1]. À notre connaissance, les gouvernements de Phnom Penh et de Moscou n'ont pas encore réagi officiellement.

Cependant, les contacts que nous avons eus récemment, soit à Phnom Penh, soit à Paris, avec le gouvernement cambodgien, font apparaître que celui-ci suit attentivement le développement du problème et se préoccupe, notamment, de l'évolution qu'il croit discerner (dans un sens ou dans l'autre) dans l'attitude américaine. À la suite de certaines indiscrétions de presse – notamment dans le *New York Times* du 26 décembre – les autorités khmères savent à présent qu'un projet de déclaration de neutralité d'origine américaine a été étudié par les trois gouvernements occidentaux.

Cet examen s'est effectivement poursuivi au cours de la semaine précédant Noël, mais n'a pas dépassé jusqu'à présent le niveau des experts (en dernier lieu, les experts français avaient remis à leurs collègues anglais et américains un contre-projet de déclaration du gouvernement cambodgien). En principe, le gouvernement britannique souhaite réaliser un accord officiel des trois Occidentaux sur ce projet d'accord avant de consulter à son sujet (en commençant par le Canada et l'Inde) les autres pays intéressés au problème.

Les trois pays neutres ayant participé avec le Cambodge à la Conférence de 1961-1962, c'est-à-dire l'Inde, la Birmanie et le Laos, ont fait connaître à présent, d'une manière certaine, leur acceptation du projet de conférence sur le Cambodge.

Dans le groupe des pays « non sympathisants », États-Unis, Thaïlande et Sud-Vietnam, un certain flottement paraît se manifester. Si le département d'État nous a fait connaître, le 27 décembre, que sa position de principe n'avait pas changé depuis la réunion du 14 [2], divers indices semblent faire apparaître un certain raidissement de cette position dans le sens négatif. La Thaïlande est restée jusqu'à ce jour immuable dans son opposition. Quant au Sud-Vietnam, si tout confirme le rapprochement déjà signalé de son point de vue avec celui du Cambodge, l'expression de ce rapprochement est encore loin d'avoir pris une forme précise et définitive.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de définir l'attitude à prendre par la délégation française lorsque le problème de la neutralisation du Cambodge sera évoqué à Phnom Penh à l'occasion de la visite de M. Messmer [3]. D'ores et déjà, il y a sans doute intérêt à adopter une position au sujet des deux points suivants :

1. Dans l'hypothèse où le projet d'accord soumis par les experts américains serait devenu avant le 4 janvier 1964 un « projet occidental », y a-t-il intérêt à en parler au prince Sihanouk ? Il semble que oui, puisque l'exis-

[1] Sur ce sujet, voir la note de la direction Asie-Océanie CLV a/s consultation au sujet de la conférence sur la neutralisation du Cambodge, du 21 décembre et ses annexes, non reproduites.

[2] Voir à ce sujet, le télégramme de Washington nos 7312-7314 du 26 décembre, non reproduit.

[3] Elle a lieu le 4 janvier 1964. Voir à son sujet la note de la direction Asie-Océanie CLV n° 915, non reproduite.

tence de ce projet est connu des Khmers et que nous pourrions faire valoir auprès de ceux-ci les efforts que nous avons faits pour améliorer la forme et la substance. Un aspect délicat du problème est l'attitude à adopter à ce sujet auprès des Américains, qui ont pris l'initiative de rédiger le projet, et auprès des Britanniques, qui se sont réservé en principe la tâche de le soumettre aux Cambodgiens.

2. Y a-t-il avantage à demander au gouvernement khmer des indications au sujet du projet d'accord qu'il a lui-même préparé ? Il semble également que oui, bien que des précautions soient à prendre pour aborder le problème. En effet, le prince Sihanouk a déjà annoncé qu'il ne ferait connaître ce texte qu'après l'ouverture de la conférence. Si nous insistons pour en être informé, il nous soupçonnera peut-être de vouloir en donner communication aux autres gouvernements occidentaux. Or tel ne paraît pas être le désir du chef de l'État cambodgien, au stade actuel de la négociation.

(Asie, CLV, Cambodge, 1961-1964, Projet de conférence internationale sur la neutralisation du Cambodge.)

263

NOTE

Politique du Mali [1]

N. n° 466/DAM.1. *Paris, 28 décembre 1963.*

I. *Normalisation des rapports franco-maliens.*

En août 1960 [2], à la suite de la rupture de la Fédération du Mali, l'ancien territoire du Soudan s'érige en République du Mali.

Le nouvel État décide de ne pas adhérer à la Communauté et de ne pas reconnaître comme valables, en ce qui le concerne, les accords conclus par la France avec l'ancienne Fédération du Mali en avril 1960 [3].

Le Mali demeure cependant en union monétaire avec les autres États francophones de l'Afrique occidentale ; il garde, de ce fait, l'accès au marché français des devises.

[1] Cette note est rédigée par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] La rupture se produit le 20 août 1960. Sur ce sujet, se reporter à *DDF,* 1960-II, n°s 83 et 107 (et notes), ainsi qu'à l'*Année politique 1960,* pp. 363-366.

[3] Accords du 4 avril 1960. Sur le sujet, voir *DDF,* 1960-I, n° 154 (et notes), ainsi que l'*Année politique 1960,* pp. 338-342.

À la suite de la mission effectuée à Bamako par M. André Malraux (mai 1961) [1] :

– la France évacue les bases qu'elle occupe au Mali ;

– des accords de coopération sont conclus (février [2]-mars 1962 [3]) : la France fournit une aide culturelle et technique ; sur le plan commercial, elle s'engage à acheter une partie de la récolte rizicole et arachidière malienne. Elle ouvre enfin au Mali une avance de trésorerie et une avance de démarrage en devises.

Le Mali s'engage, pour sa part, à ne pas réduire ses importations de marchandises françaises. Il demeure dans la zone franc.

II. *Réforme monétaire du 1er juillet 1962.*

Aggravation de la situation économique et financière au Mali, 1er juillet 1962 : le Mali crée sa propre monnaie [4], ce qui entraîne son retrait de la Banque d'émission d'AOF et l'interruption de ses relations monétaires avec les autres États africains. Ses réserves en devises étant épuisées, il ne pourra plus commercer, à partir de ce moment, qu'avec les États qui lui consentent des comptes d'avance.

Pour conjurer la menace d'une asphyxie du commerce malien et pour prévenir une récession économique généralisée, qui eût pu être lourde de dangers de tous ordres, la France est amenée, dans le courant 1963 [5], à consentir de nouveaux efforts en faveur du Mali :

– l'échange de lettres du 28 février 1963 comporte des aménagements de dettes maliennes à l'égard tant du Trésor français que de la Caisse centrale de coopération économique ; il prévoit, notamment, le report au 31 décembre 1964 du remboursement d'une avance de trésorerie ;

– l'arrangement du 28 juin 1963 prévoit, outre un nouvel aménagement de dettes, l'achat, par le Trésor français, de 1 400 000 000 de francs maliens, en trois tranches (500 000 à la date de la signature de l'accord, 500 000 au 1er septembre 1963, 400 000 au 1er novembre 1963) [6].

[1] M. Malraux, ministre d'État, envoyé du général de Gaulle, arrive à Bamako le 2 mai, porteur d'une lettre personnelle du Général au président Modibo Keita. Sur l'ensemble des problèmes franco-maliens, se reporter à *DDF*, 1961-I, nos 58, 116, 164, 313, et notes.

[2] Le 2 février 1962.

[3] Le 9 mars 1962. Sur ces accords, voir l'*Année politique 1962*, pp. 346-350.

[4] Le Mali annonce la création du franc malien à compter du 1er juillet 1962 et celle d'une Banque de la République du Mali détenant le privilège exclusif de l'émission des signes monétaires. Sur le sujet, se reporter à l'*Année politique 1962*, pp. 348-349. De nouvelles négociations monétaires sont amorcées en juillet puis en octobre. En attendant leur aboutissement, un compte est ouvert par le Mali à la Banque de France et dans les établissements des États de la zone franc.

[5] La commission paritaire mixte chargée d'examiner l'application des accords de coopération signés en mars 1962 entre la France et le Mali et le programme de l'aide française pour 1963 se réunit à Bamako du 6 au 8 mars. Le 8, une convention de financement franco-malienne est signée, concernant le projet d'édification d'un barrage hydroélectrique à Sotuba. Le communiqué officiel précise que des échanges de vue ont eu lieu sur le régime des échanges appliqué aux ressortissants de la zone franc.

[6] Sur la situation monétaire et financière du Mali, voir deux dépêches de Bamako nos 0183 et 0195, respectivement des 6 octobre et 27 novembre, non reproduites.

Le Mali n'ayant pas apuré toutes ses dettes antérieures à l'égard de fournisseurs français et n'ayant pas respecté tous ses engagements commerciaux (quotas d'importations de marchandises françaises), la France n'a pas estimé devoir exécuter les achats de francs maliens prévus pour le 1er novembre 1963.

La situation du commerce malien s'étant à nouveau alourdie, le gouvernement de Bamako a envoyé M. J.-M. Koné, ministre chargé du Plan et de la Coordination des Affaires économiques et financières, en mission, fin novembre en URSS [1] et en France.

À Moscou, M. Koné a été reçu par M. Mikoyan ; sans doute a-t-il sollicité de nouvelles avances commerciales pour faire face à l'épuisement des réserves maliennes en roubles.

Les rapports commerciaux et monétaires franco-maliens sont eux-mêmes justiciables d'une nouvelle révision.

III. *Orientations politiques du Mali.*

La politique extérieure malienne des lendemains de l'indépendance (1960-1961) participait d'un nationalisme ombrageux et d'un socialisme révolutionnaire qui se voulait essentiellement africain.

– Début 1961 [2], le Mali fondait, avec le Maroc, la RAU, le Ghana et la Guinée, le groupe « révolutionnaire » de Casablanca, lequel devait s'opposer ultérieurement aux États francophones et anglophones du groupe de Monrovia.

– Il assurait les puissances de l'Est de sa sympathie, sans toutefois s'engager complètement à leur côté.

– À l'égard de la France [3], il prenait des positions particulièrement rigides, réclamant l'évacuation des bases françaises établies sur son territoire, reconnaissant le GPRA, soutenant enfin que l'aide des anciennes puissances coloniales était un dû et qu'elle ne pourrait jamais compenser les mutilations que le colonialisme avait fait subir à l'Afrique.

À compter de la mi-1962, le Mali s'est sensiblement rapproché de l'Occident ; sa politique est demeurée placée, depuis lors, sous le signe de la modération et du désengagement :

– sur le plan africain, M. Modibo Keita s'est rapproché de M. Houphouët-Boigny ; au contact de l'ancien fondateur du RDA, il paraît avoir mesuré l'inanité de la prétention du groupe de Casablanca à imposer son style révolutionnaire et perçu les dangers que ne pouvait manquer de comporter, à terme, une association avec Nasser.

Début 1963, il établit des rapports amicaux avec la Mauritanie [4], portant ainsi le coup de grâce au groupe de Casablanca, déjà affaibli par ailleurs,

[1] M. Koné, ministre d'État, part pour Moscou le 29 novembre.

[2] Le 7 janvier 1961.

[3] Sur le sujet, se reporter à *DDF,* 1961-I, nos 58, 116, 164, 313 et notes, et *DDF,* 1961-II, n° 22 et notes.

[4] Le traité signé à Kayes le 16 février 1963 fixe les frontières de la Mauritanie et du Mali. Sur cet accord, voir la dépêche de Nouakchott n° 19/DAM du 22 février, non reproduite. Le 5 avril, des accords économiques sont signés entre les deux pays.

et se réconcilie avec le Sénégal [1], libérant son commerce extérieur des servitudes que lui avait imposées l'interruption, en août 1960, des relations ferroviaires Dakar-Niger.

– Il témoigne de dispositions bienveillantes à l'égard de l'UAM, laquelle, estime-t-il, doit pouvoir survivre, au prix de certaines adaptations, sauf à s'intégrer progressivement dans l'Organisation de l'unité africaine mise sur pied à la conférence d'Addis-Abeba [2].

Cette évolution lui a permis d'occuper une place marquante sur l'échiquier africain et de s'ériger en arbitre de la querelle algéro-marocaine.

– À l'égard des puissances de l'Est :

– Mai 1962 : M. Modibo Keita refuse de prendre parti sur la question allemande et décline une invitation à se rendre à Berlin-Est.

- Début 1963 : Il critique, sans ménagements, et interrompt l'aide tchécoslovaque et bulgare ; il offre à la mission d'aide et de coopération française de reprendre à son compte le projet de création d'un combinat textile à Segou, précédemment confié à la mission tchécoslovaque.

- À l'égard de la France, l'évolution est plus nette encore ; le gouvernement malien prend conscience du rôle historique de la France en Afrique et du caractère irremplaçable de son aide, sélectivement adaptée aux besoins du pays [3].

Ci-après deux extraits de deux déclarations de M. Modibo Keita :

« Nous avons eu la chance d'obtenir notre indépendance sans coups de fusil, parce qu'en face de nous, nous avons eu la chance de trouver un autre nationaliste, de Gaulle, qui nous a compris. » (1er juin 1963.)

« L'aide française est, de loin, la plus efficace et la plus importante. Ceux qui pensent que l'aide des pays de l'Est est désintéressée se trompent ; les Français ne visent qu'à maintenir leur présence culturelle ; nous ne saurions nous en plaindre. » (20 octobre 1963.)

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1963.)

[1] Le 8 juin sont signés à Koulouba cinq accords sénégalo-maliens portant sur le commerce, les paiements, les douanes, la reprise du trafic ferroviaire et l'utilisation des ports du Sénégal. Sur les relations entre le Sénégal et le Mali, voir la dépêche de Dakar n° 062/DAM du 18 février 1963, non reproduite. Le 11 décembre 1963, le premier ambassadeur du Mali à Dakar, M. Boubacar Ly, présente ses lettres de créance. Sur le sujet, voir la dépêche de Dakar n° 576/DAM du 18 décembre, non retenue.

[2] Sur la conférence d'Addis-Abeba tenue du 22 au 26 mai et la charte de l'Unité africaine, voir *DDF*, 1963-I, nos 183, 206, ainsi que l'*Année politique 1963*, pp. 216-217.

[3] Le 11 juin arrive à Paris, M. Ndouré, ministre malien du Commerce et des Transports, venu reprendre les négociations financières franco-maliennes interrompues en décembre 1962.

264

M. Hardion, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1009 à 1011 [1]

Ankara, 30 décembre 1963.

(*Reçu :* 18 h 18).

Le Secrétaire général des Affaires étrangères, que j'ai vu ce matin, croit savoir que depuis 48 heures la situation à Chypre est à peu près calme, mais il redoute la reprise des incidents en raison du manque de fermeté du général britannique. Celui-ci aurait été incapable d'établir un cordon protecteur entre les quartiers grec et turc, au point que le commandant des unités turques aurait dû refuser d'abandonner certaines positions, comme le lui demandait le général Young, de façon à ne pas laisser les Cypriotes turcs sans protection.

D'autre part, on reste très préoccupé à Ankara, m'a dit le Secrétaire général, au sujet de la sortie de 600 à 700 otages turcs [2], qui auraient été dirigés de force par des éléments grecs vers une destination inconnue sous prétexte de les mettre à l'abri. La seule note satisfaisante concerne les rapports entre Ankara et Athènes. L'ambassadeur de Grèce a remis hier un aide-mémoire à M. Inonü qui, comme me l'a dit M. Pompouras également, contient quelques mises au point mais constitue surtout un remerciement pour la modération avec laquelle jusqu'à présent les dirigeants turcs se sont exprimés au sujet du gouvernement grec [3].

Après avoir reçu l'ambassadeur, M. Inonü devait d'ailleurs lui-même déclarer à la presse qu'il se félicitait que les événements de Chypre ne portent pas atteinte à l'amitié gréco-turque. Nous constatons avec satisfaction, a-t-il dit, que les deux gouvernements sont d'accord sur ce point.

Le gouvernement turc n'avait pas encore eu ce matin connaissance de la proposition que certaines agences prêtent au gouvernement anglais concernant l'éventuelle réunion d'une conférence tripartite chargée de rechercher, avec la collaboration des communautés grecque et turque de l'île, une solution de nature à empêcher le renouvellement des troubles et à donner à Chypre un statut meilleur [4].

[1] Ce télégramme est communiqué par fil à Athènes, Londres, Washington, Nicosie, New York, Bonn.

[2] Le 31 décembre, restitution des otages entre les deux communautés.

[3] Le 30 décembre, entretien à Ankara de M. Inonü avec M. Pompouras, ambassadeur de Grèce en Turquie, qui lui remet un mémorandum d'approbation du président du Conseil grec.

[4] Le 29 décembre, M. Duncan Sandys, ministre britannique chargé des relations avec les colonies et le Commonwealth, arrivé à Nicosie, propose aux chefs des deux communautés chypriotes un plan de pacification prévoyant notamment la réunion à Londres vers la mi-janvier 1964 d'une conférence chargée d'étudier la réforme de la constitution de chypre. Les ministres des Affaires étrangères de Grèce, de Grande-Bretagne et de Turquie participeraient à cette conférence ainsi que des représentants des deux communautés.

Parlant à titre personnel, le Secrétaire général des Affaires étrangères m'a dit que la seule solution à son avis serait un partage de l'île, ce qui n'impliquerait pas un transfert obligatoire de population, les éléments grecs qui se trouveraient dans la zone attribuée à la communauté turque étant libres de transférer leur domicile dans la partie grecque de l'île et inversement.

Notre seule préoccupation, a poursuivi mon interlocuteur, est actuellement de rétablir l'ordre et la sécurité. Le gouvernement n'a pas envisagé jusqu'à présent de solution définitive.

(Chypre, Eu 12, 1961-1965, crise chypriote, 1963.)

265

M. Maurice Dejean, Ambassadeur de France à Moscou
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7614-7617. *Moscou, 31 décembre 1963.*

(*Reçu :* le 31, 17 h 50).

L'agitation suscitée par la manifestation des étudiants africains du 18 décembre [1] sur la place Rouge n'est pas encore calmée. Tandis que des rumeurs diverses et difficilement contrôlables continuent de circuler sur la genèse et les suites de l'affaire, les étudiants africains semblent saisis d'une certaine crainte devant les conséquences de leur geste et redoutent maintenant de sortir seuls en ville.

L'ambassade a déjà reçu la visite de plusieurs d'entre eux, qui viennent se renseigner sur la possibilité d'obtenir des bourses en France, ou d'être rapatriés dans leur pays d'origine. Ils sont également anxieux de connaître l'accueil qui leur sera éventuellement réservé chez eux à leur retour.

Pour permettre à l'ambassade d'arrêter une ligne de conduite face aux demandes de ces visiteurs, dont le nombre risque de s'accroître dans les prochains jours, je serais reconnaissant au Département de me préciser, compte tenu des circonstances, ses instructions sur les points suivants :

a. Ressortissants des pays dont nous assurons la représentation :

– procédure à utiliser en vue d'obtenir, le cas échéant, des assurances des pays d'origine (il convient de remarquer que beaucoup de ces étu-

[1] Dans deux télégrammes, n°s 7358-7366 du 19 décembre 1963, et n°s 7433-7439 du 21 décembre 1963, non reproduits, l'ambassade de France signale qu'un étudiant ghanéen est mort de froid, en état d'ivresse ou, selon ses compatriotes, tué pour des raisons racistes du fait de ses relations avec une Soviétique. Ce décès entraîne une manifestation de 500 étudiants noirs sur la Place rouge, le 18 décembre. Devant le retentissement de l'événement, nuisible à leur image au dehors, les autorités soviétiques s'efforcent de calmer les esprits. Mais elles sont embarrassées par l'état de l'opinion publique, visiblement peu favorable à la présence en URSS d'étudiants africains.

diants sont venus en URSS de leur propre initiative et sans consulter leurs autorités nationales – parfois même malgré ces dernières, ou contre leur avis) ;

– conditions du rapatriement d'urgence en France ou dans leur pays d'origine de ces étudiants, en cas d'affolement généralisé parmi eux (délivrance de titres de voyage aux personnes démunies de passeport, règlement des frais de voyage, etc.).

b. Tous les étudiants africains :

– conditions d'octroi éventuel en cours d'année d'une bourse d'études en France.

Je pense que le Département souhaitera prendre contact sur ces questions avec les gouvernements des pays dont nous assurons la représentation en URSS.

Mes collègues des grands pays occidentaux – notamment la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Italie – ont demandé des instructions analogues à leurs gouvernements ou se préparent à le faire.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1963.)

266

M. Perruche, Chargé d'affaires de France a.i. à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 005/As [1]. *Saigon, 31 décembre 1963.*

Après le mois de novembre, qui avait été celui de l'espoir, décembre paraît avoir été le mois de la déception. La révolution du 1er novembre, souhaitée et encouragée par les Américains, qui voulaient donner une nouvelle impulsion à l'effort de guerre, a été interprétée par la population comme le signe avant-coureur que la paix était proche. La poursuite des hostilités a entraîné un affaissement du moral que la presse américaine elle-même a été obligée de reconnaître. Pendant tout le mois, les forces gouvernementales se sont contentées de réagir, parfois mollement, aux initiatives vietcong. Le Front national de libération, qui a célébré son troisième anniversaire le 20 décembre, fait état de sa force grandissante et de la certitude de la victoire sur « les hommes de paille » des Américains.

Non que le Comité révolutionnaire se soit avéré inviable. Une certaine « décantation » s'est même produite dans ses rangs, clarifiant sensiblement la situation embrouillée des lendemains du coup d'État. Un noyau central paraît s'être formé autour des généraux Duong Van Minh et Le Van Kim. Querelles et dissensions internes n'ont certes pas disparu, mais elles

[1] Dépêche : a.s. Situation politique au Vietnam (mois de décembre 1963).

n'auront pas annulé ce mouvement vers une certaine cristallisation du pouvoir.

Cette relative stabilisation n'a cependant pas dépassé l'échelon gouvernemental. À tous les autres niveaux, flottement et confusion se sont encore accentués.

L'échec militaire de la junte a eu ses répercussions sur le plan intérieur. Le gouvernement provisoire présidé par M. Nguyen Ngoc Tho se voit attaquer journellement par la presse de Saigon, qui lui reproche sa lenteur à prendre position sur les questions vitales pour le pays. M. Tho et le général Duong Van Minh ont dû donner des avertissements aux journaux et en suspendre deux particulièrement agressifs. Le gouvernement de M. Tho s'efforce de se concilier les Hoa Hao [1] et les caodaïstes [2], en vue de réaliser une « unité d'action » des religions contre les communistes. Mais une certaine agitation anti-catholique est perceptible dans les provinces de l'Annam. Des syndicalistes aux étudiants, en passant par les religions et les sectes, les groupements et les milieux théoriquement susceptibles d'appuyer et de relayer un programme de lutte résolue, sont plus que jamais cloisonnés, indisciplinés et tièdes. Leurs rancœurs et leurs velléités se perdent en paroles et manifestations vaines et dangereuses que le Comité révolutionnaire n'a visiblement pas trouvé le moyen de canaliser à son profit.

Les autorités se sont efforcées de réagir. Des mesures administratives ont été prises pour stabiliser le nouveau régime et le rendre efficace : épuration des hauts fonctionnaires, confiscation des biens de la famille Ngo [3], mesures en faveur des détenus politiques, abrogation de la trop fameuse loi pour la protection de la moralité [4]. Une chambre consultative, le Conseil des notabilités, a vu le jour.

Dans le domaine des relations extérieures, les regards restent tournés vers les États-Unis. M. McNamara [5] est revenu au Vietnam, pour inviter les généraux à faire preuve de plus d'agressivité dans les opérations militaires et pour leur assurer que le soutien des États-Unis leur restait acquis pour une durée illimitée. Un effort de rapprochement a été esquissé en direction du Cambodge [6]. Un échange de missions de bonne volonté a eu lieu, apparemment sans grand résultat. Il semble que de part et d'autre les vieilles rancœurs soient difficiles à effacer.

[1] Secte boudhiste fondée en 1939 par le bonze Huynh Phu So. Elle se rallie aux Français en 1947, ses milices sont éliminées par Diem au printemps 1955. Dès lors, les Hoa Hao ne survivent qu'en tant que mouvement religieux.

[2] Membres de la secte syncrétique Cao Doi, fondée en 1926 par Ngo Van Chieu. Elle prend le parti des Français durant la première guerre d'Indochine et est brisée, comme les autres sectes de Cochinchine, par la répression diemiste en 1955.

[3] Celle du président Ngo Dinh Diem.

[4] Loi promulguée à l'instigation de Mme Nhu, belle-sœur du président Diem, défendant aux individus de sexe opposé de se tenir par la main en public et interdisant les chansons sentimentales.

[5] Secrétaire à la Défense des États-Unis.

[6] Sur la rupture des relations diplomatiques entre le Cambodge et le Sud-Vietnam, voir ci-dessus n° 70.

Par ailleurs, les intentions prêtées à notre pays de rechercher un règlement politique à la question vietnamienne fournissent le prétexte à une agitation anti-française.

Le mois de décembre a donc été marqué par une violente campagne de presse à notre encontre. Les racines de ces mouvements sont encore mal déterminées et le gouvernement lui-même semble en avoir conçu une certaine inquiétude.

Notre pays est accusé de n'avoir pas reconnu le gouvernement de Saigon et de se faire le champion du neutralisme. Cette campagne a eu son point culminant avec la démonstration d'étudiants devant l'ambassade (20 décembre) [1]. Les journaux vietnamiens n'hésitent pas à brandir des menaces de représailles allant jusqu'à la rupture des relations diplomatiques.

Cette agitation ne peut voiler la triste réalité. En fin de mois, le pessimisme et l'inquiétude prévalent à Saigon. Les plus combatifs des Vietnamiens voudraient voir affermir entre les mains du général Duong Van Minh le pouvoir collégial de la junte. Les Américains commencent à douter de la volonté de lutte de ce pays et se demandent s'il est possible de sauver du communisme une population qui paraît, avant toute autre chose, lasse des combats.

(CLV, Sud-Vietnam 1956-1964, collection des chroniques politiques.)

267

NOTE

Situation au Congo [2]

N.

Le gouvernement de M. Adoula a dû faire face à une situation politique, qui, après la relative détente du premier semestre de cette année, s'est à nouveau tendue à partir du mois d'août. La fermeté dont, contrairement à ce que l'on pouvait attendre, il a fait preuve paraît avoir, au moins temporairement, consolidé sa position.

1. Les difficultés rencontrées se sont situées d'abord sur le plan parlementaire. Pour assainir le climat politique, M. Adoula avait obtenu du

[1] 2 000 élèves des écoles publiques de Saigon y participent. Ils entendent protester contre les intentions prêtées au général de Gaulle de favoriser la neutralisation du Sud-Vietnam. Voir à ce sujet le télégramme de Saigon nos 1246-1250 du 20 décembre, non reproduit.

[2] Cette note ne porte pas de date mais a dû être rédigée par M. Jean François-Poncet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique-Levant au Département, vers la fin de 1963 au regard des faits rapportés.

président Kasavubu le 27 août dernier le report des élections et la convocation du Parlement en Assemblée constituante. Des divergences s'étant produites entre le gouvernement et le Parlement sur les compétences de celui-ci, une majorité de députés refusa de siéger. Après trois semaines de démêlés, une ordonnance du 29 septembre suspendait le Parlement *sine die* et confiait à une commission spéciale la tâche d'élaborer la Constitution.

L'agitation politique s'en trouva transférée hors du Parlement. Les leaders des partis extrémistes (MNC Lumumba, parti de la solidarité africaine, etc.) constituèrent le 3 octobre à Brazzaville un « Conseil national de Libération » et un « Gouvernement provisoire de salut public ». Soutenus par les syndicats, ils exigèrent la démission du gouvernement, menacé d'une grève générale [1]. Après avoir, dans un premier temps, accordé une augmentation des salaires et promulgué un statut de la fonction publique, M. Adoula, sans doute sur les instances du général Mobutu, s'est décidé à sévir. Le 20 octobre, une ordonnance instaurait l'état d'exception sur le territoire de la circonscription urbaine de Léopoldville et chargeait un « comité spécial » [2] de cinq membres du maintien de l'ordre dans la capitale. Les faubourgs furent occupés par la troupe, les leaders syndicalistes arrêtés [3] et l'ordre rétabli en quelques heures. La crise s'était dénouée avec une rapidité et une absence de réaction, qui ont mis en relief l'inorganisation des syndicats et le peu d'audience des leaders de l'opposition auprès des masses de la capitale.

2. M. Adoula a mis à profit le répit que ces mesures lui valent actuellement pour dévaluer le franc congolais. Cette décision était en préparation depuis de nombreux mois. Elle avait été retardée à la suite des divergences existant entre les experts américains et ceux du fonds monétaire et en raison de la nécessité où se trouvait le Congo d'obtenir qu'une réserve de devises soit mise à sa disposition. Au cours de sa visite aux États-Unis au début d'octobre, M. Adoula parvenait à lever les hésitations américaines et à obtenir leur concours financier. Le 9 novembre dernier, une ordonnance du président Kasavubu a fixé à 150 francs (à l'achat) et 180 francs (à la vente) pour un dollar le nouveau taux de change de la monnaie congolaise [4].

[1] Le 18 octobre, les dirigeants des principales centrales syndicales menacent de lancer un ordre de grève générale si M. Adoula, Premier ministre, ne constitue pas un groupement de salut public avant le 22 octobre. Sur l'activité des hommes politiques réfugiés de part et d'autre du fleuve, voir le télégramme de Brazzaville n°s 956-959, du 23 décembre, non reproduit.

[2] Le comité est présidé par M. Anany, ministre de la Défense, assisté de MM. Maboti et Bomboko, respectivement ministres de l'Intérieur et de la Justice.

[3] Les 24 et 25 octobre, trois dirigeants syndicalistes de Léopoldville, MM. Boboliko, Siwa et Khitima, sont arrêtés pour atteinte à la sûreté de l'État.

[4] Sur l'ajustement du franc congolais, voir les télégrammes de Léopoldville, n°s 1101-1103 du 8 octobre, de Washington n°s 5858-5859, 6449-6450, respectivement des 14 octobre et 8 novembre, la dépêche de Léopoldville n° 1245/AL du 12 novembre 1963. Sur la situation depuis la dévaluation du 9 novembre, voir le télégramme de Léopoldville n°s 1385-1386 du 12 décembre, ainsi que la note pour le Secrétaire général de décembre 1963. Ces documents ne sont pas reproduits.

De l'avis général, la dévaluation est insuffisante et ne correspond pas à la profonde dépréciation du franc congolais. Une dévaluation plus radicale aurait été nécessaire, semble-t-il, pour réaliser un assainissement durable et mettre un terme aux exportations frauduleuses, qui privent annuellement le trésor congolais de quelque deux milliards de francs belges. Aussi prévoit-on généralement qu'une nouvelle opération monétaire interviendra dans quelques mois. Il apparaît également que rien de durable ne pourra être fait pour le rétablissement de l'économie congolaise aussi longtemps que les voies de communications totalement désorganisées n'auront pas été restaurées.

3. Malgré la fermeté dont a fait preuve le gouvernement et la mise en œuvre de certaines mesures de détente, la situation ne saurait être considérée comme stabilisée.

La capitale reste placée sous le régime de l'état d'exception et vit sous la férule des hommes forts du régime : le ministre de la Défense M. Anany, le général Mobutu, M. Bomboko, ministre de la Justice, M. Maboti, ministre de l'Intérieur, le directeur de la Sûreté, M. Nendaka. Les leaders de l'opposition qui ont fui la répression et se sont regroupés à Brazzaville y nouent contre le gouvernement de Léopoldville des intrigues que soutiennent, ainsi qu'en témoigne l'incident russo-congolais du 19 novembre [1], les missions communistes installées dans la capitale congolaise. Sans constituer pour M. Adoula une menace immédiate, les menées de l'opposition n'en présentent pas moins un sérieux danger pour l'avenir.

Divers incidents, d'autre part, ont souligné que le malaise politique n'est pas dissipé et que le calme retrouvé depuis le début du mois de novembre peut être facilement remis en cause. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, le chef de l'armée et le directeur de la Sûreté ont été enlevés par des gendarmes et n'ont dû leur salut qu'à l'intervention d'un groupe de parachutistes. L'incident a montré que l'armée n'est pas demeurée imperméable à certaines propagandes subversives et que sa fidélité au régime reste fragile. Plusieurs scandales ont d'autre part jeté le discrédit sur l'administration congolaise ; le ministre des Affaires étrangères lui-même, M. Mabika-Kalanda, a été arrêté pour avoir délivré, contrairement aux instructions du gouvernement, un passeport à M. Tschombé.

Au Katanga, les nouvelles autorités mises en place ne cachent pas leur intention d'obtenir la réunification de l'ancienne province où M. Tschombé conserve de nombreux partisans. À Léopoldville même, les masses humaines qui se sont accumulées dans les faubourgs font peser sur les institutions congolaises une menace permanente.

[1] Deux membres de l'ambassade d'URSS à Léopoldville, Voronine, conseiller d'ambassade, et Miakotnykh, attaché de presse, sont arrêtés le 19 novembre à leur retour de Brazzaville. Le 20 novembre, c'est le tour de M. Youzbachev, directeur du bureau de l'agence soviétique *Novosti*. M. Miakotnykh est expulsé le 23 novembre et, le 24, M. Nemchina, ambassadeur d'URSS, accompagné d'une cinquantaine de personnes faisant partie du personnel de l'ambassade, quitte le Congo-Léopoldville.

4. Aussi l'avenir dépend-il plus que jamais de l'armée. Le maintien au Congo jusqu'en juin prochain d'une partie des troupes de l'ONU donne au général Mobutu un délai qui peut lui permettre de réorganiser, de rééquiper et de consolider l'appareil militaire congolais. Il ne semble pas cependant que la mise en œuvre de ce plan, établi en liaison avec les États-Unis, la Belgique et l'Italie, s'effectue avec la rapidité désirée. Aussi malgré la phase de consolidation qui paraît marquer actuellement la conjoncture congolaise, la situation reste-t-elle fondamentalement incertaine.

(Afrique-Levant, Congo ex-belge, CB 5-5, 1963, Politique intérieure.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

(Les numéros renvoient aux pages du volume)

A

ABBAS (Ferhat), président de l'Assemblée algérienne, démissionnaire le 14 août 1963, 511.

ABRASIMOV (Piotr Andreïevitch), ambassadeur de l'URSS à Berlin-Est, 660.

ABUSCH (Alexandre), vice-président du Conseil des ministres de RDA pour la Culture et l'Éducation, 76, 635.

ACHESON (Dean G.), ancien secrétaire d'État américain sous Harry Truman, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, puis au même poste sous la présidence Johnson, 453.

ADANDECUN (capitaine), militaire dahoméen, 442.

ADENAUER (Dr Konrad), chancelier de la RFA, démissionnaire le 11 octobre 1963, 2, 4, 6, 22 à 24, 26 à 29, 31, 33 à 35, 37 à 42, 45 à 48, 51 à 54, 73 à 75, 77, 80, 91, 94, 96 et 97, 106, 120, 271, 281, 283 à 285, 288 à 292, 294 à 296, 336, 452, 513 et 514, 516, 572, 600, 652.

ADJOUBEÏ (Alexeï Ivanovitch), rédacteur en chef des *Izvestia,* gendre de Nikita Khrouchtchev, 26, 60.

ADOULA (Cyrille), chef du gouvernement du Congo-Léopoldville, 215 et 216, 317 et 318, 342 à 344, 410 et 411, 678 à 680.

AFSHAR (Amir Khosrov), ambassadeur d'Iran à Paris, 402.

AGOLLI (Zeqi), directeur du deuxième département (pays non socialistes) au ministère des Affaires étrangères albanais, 132, 195 et 196.

AHIDJO (Ahmadou), Président du Cameroun, 422 et 423, 427.

AHO (commandant Philippe), chef d'État-major général adjoint dahoméen, 442, 495 et 496.

AHOMADEGBÉ-TOMETIN (Justin), président du Dahomey, 441, 446.

AIKEN (Frank), ministre des Affaires étrangères d'Irlande, 523 à 525.

AILLERET (général Charles), chef d'État-major des Armées, 36, 255 et 256, 273, 443, 531.

ALAM (Assadollah), Premier ministre iranien, 402, 404 à 408.

ALBERTZ (Heinrich), maire adjoint de Berlin-Ouest et sénateur pour la Sécurité et l'Ordre public, 128, 660 et 661.

ALLEY (capitaine), militaire dahoméen, 442.

ALLIALI (Camille), ministre délégué aux Affaires étrangères de Côte-d'Ivoire, 136 à 138.

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

ALOUACHE (lieutenant), militaire algérien, ancien porte-parole officiel de la wilaya 4, arrêté le 21 juin 1963, 133.

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France à Washington, 11, 85, 87, 90, 157, 161, 212, 214, 255 et 256, 258, 266, 328, 354, 360, 365, 370, 378, 382, 422, 515, 548, 551, 558, 562, 590.

ALTMAIER (Peter), ministre-président de la Rhénanie-Palatinat, 278, 520.

AMANRICH (Gérard), premier conseiller à Belgrade, 154.

AMER (maréchal Mohammed Abdel Hakim), vice-président de la RAU, ministre égyptien de la Guerre et membre du Conseil de la présidence, 71, 419.

AMERY (Rt. Hon. Julian), ministre britannique de l'Aviation, 142 et 143.

ANANY (Jérôme), ministre de la Défense nationale du Congo-Léopoldville, 217, 679 et 680.

ANDERSON (Marian), (1897-1993) chanteuse américaine, 205.

ANDRÉ (Gérard), deuxième conseiller à l'ambassade de France à Londres, 142.

APITHY (Sourou Migan), ambassadeur du Dahomey à Paris puis (mars 1963) vice-président et ministre du Planning du Dahomey, 441, 446.

APLOGAN (François), commissaire au Plan dahoméen, 494.

ARAM (Abbas), ministre iranien des Affaires étrangères, 402, 407.

AREF (maréchal Abdel Salam Mohammed), président de la République irakienne, 462.

ARGOD (Hubert Aymard), ministre délégué, haut représentant adjoint à Alger, 151, 263, 331 et 332, 447.

ARGYROPOULO (Périclès), ex-ministre grec des Affaires étrangères, chef de la délégation de l'Europe de l'Ouest au « colloque de Bruxelles » sur le règlement pacifique de la question allemande, 341.

ASTA (Mgr Salvatore), délégué apostolique en Indochine, 212, 225.

ATTLEE (Clement Richard), ancien Premier ministre britannique, 610.

AUBINIÈRE (général Robert), directeur général du Centre national d'études spatiales (CNES), 531.

AURIOL (Vincent), ancien président de la République, 58.

AYOUB KHAN (maréchal Mohammed), président du Pakistan, 384.

B

BABACKA (Édouard), ministre des Finances, des Mines et des Transports du Congo-Brazzaville, 184.

BAHNINI (Hadj Ahmed), Premier ministre marocain, 648.

BAHR (Egon), chef du service de Presse et d'information du Sénat de Berlin-Ouest, 599, 661.

BAKER (Joséphine), (1906-1975) artiste de music-hall française d'origine américaine, 205.

BALAFREJ (Ahmed), ministre marocain des Affaires étrangères, 186 à 188, 227 et 228, 457, 528.

BALEWA (sir Abubakar Tafewa), Premier ministre et ministre des Affaires extérieures du Nigeria, 230.

BALL (George Wildman), sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires économiques, 85, 354, 356, 358, 372 et 373, 382 à 384, 394, 422.

BARBER (Rt. Hon. Anthony P. L.), ministre britannique de la Santé, 545.

BARBEY (Marc), ambassadeur de France à Kigali et Usumbura, 664.

BARJOT (amiral Pierre), adjoint naval au SHAEM d'octobre 1958 à février 1960, date de son décès, 140.

BARTELS (Eyvind), ambassadeur du Danemark à Paris, 198, 201.

BARTLETT (Frederic Pearson), chargé des États africains d'expression française au Département d'État américain, 422 et 423.

BASDEVANT (Jean), directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département, 277, 519.

BATH (Huot Sam), ministre cambodgien des Affaires étrangères, 196.

BATTISTA (Emilio), président italien de la Commission politique de l'Assemblée des Six, 518.

BEA (Mgr Augustin), jésuite, président du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, membre de la commission centrale du Concile Vatican II, 59.

BEAULIEUX (Amédée), ambassadeur de France à Mogadiscio, 301.

BEAUMARCHAIS (Jacques Delarüe Caron de), chargé des Affaires d'Europe au Département, 83, 198, 232, 607.

BEAUSSE (Jacques de), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 566.

BEAUSSE (Jean de), ambassadeur de France à Phnom-Penh, 196, 498, 547.

BEAUVAIS (Patrice Le Caruyer de), consul général de France à Elisabethville, 314.

BEHANZIN (Louis), inspecteur général de l'Éducation nationale de Guinée, 125.

BEITZ (Berthold), directeur général de la firme Krupp, 25, 53, 77.

BEKNAZAR-YOUZBACHEV (Benik), directeur du bureau de l'agence soviétique *Novosti au* Congo-Léopoldville, 680.

BEN-ALI (Sid Ahmida), gouverneur d'une des provinces du Maroc en 1845, 509.

BEN ALLA (Hadj), Premier vice-président de l'Assemblée nationale algérienne puis à partir du 16 août 1963 président de l'Assemblée, 152.

BEN BELLA (Ahmed), chef du gouvernement algérien, 70 à 72, 133 à 135, 151 et 152, 190 et 191, 208, 260 et 261, 263 à 265, 304 à 308, 321 et 322, 329, 331 à 333, 346, 363 à 365, 370, 375 à 378, 384, 398 et 399, 411 à 413, 419 et 420, 424 et 425, 427 et 428, 436, 444 et 445, 447 et 448, 456, 500, 521 et 522, 528, 578, 604, 606 et 607, 614, 645, 649.

BEN GANA (Mohamed Belhaj), exploitant agricole, ancien député de Constantine, 306.

BEN SLIMANE (Abdelkrim), ministre des Affaires étrangères du Maroc en 1901, 509.

BEN YAHIA (Mohammed Sedik), ambassadeur d'Algérie à Moscou, 152.

BEN YOUNÈS (Mohammed), ancien dirigeant algérien de la Fédération FLN de France, arrêté le 21 juin 1963, 133.

BEN YOUSSEF (Salah), ancien secrétaire général du Néo-Destour, adversaire de Bourguiba, 303.

BEN ZERFA, conseiller social du président algérien, 260.

BÉRARD (Armand), ambassadeur de France à Rome, 479, 508, 609, 627.

BERG (Fritz), président du patronat allemand, 289.

BERGAMIN (José), poète et essayiste espagnol, 531.

BETANCOURT (Romulo), président de la République du Venezuela, 512.

BHOOTHALINGAM (Subramanya), secrétaire au ministère indien de la Coordination de l'Économie et de la Défense, 178.

BHUTTO (Zulficar Ali), ministre pakistanais des Affaires étrangères, 112, 139, 552.

BICOUMAT (Germain), ministre de l'Intérieur et de l'Information du Congo-Brazzaville, 184.

BIGNON (Charles), directeur du cabinet de M. Jean de Broglie, secrétaire d'État auprès du Premier minitre, chargé des Affaires algériennes, 521, 607.

BIKRAM SHAH (Shri Shardul), ambassadeur de l'Inde à Vientiane, 460.
BILLAH (imam el-Mansour), roi du Yémen, 584.
BINDI (Michel), directeur de la Sûreté nationale du Congo-Brazzaville, 184.
BINOCHE (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, 262, 386.
BIRGI (Mouharrem Nouri), représentant permanent de la Turquie à l'OTAN, 659.
BIROS (Casimir-Marc), haut-commissaire de France à Nouméa, 169.
BISMARCK (prince Otto von), (1815-1898) chancelier de l'Empire allemand (IIe Reich), 407.
BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de la RFA à Rome, 44, 652.
BLUMENTHAL (Werner Michael), envoyé spécial du président Kennedy pour les questions commerciales, 414.
BOBOLIKO (André), dirigeant syndicaliste de l'Union des travailleurs congolais (Congo-Léopoldville) arrêté le 23 octobre 1963, 679.
BOCHELEY-DAVIDSON (Egide), vice-président du Mouvement national congolais (MNC-Lumumba) du Congo-Léopoldville, arrêté le 29 septembre 1963, 410.
BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, 88, 249, 388, 582, 646, 655.
BOHIKI (Christophe), député dahoméen, arrêté pour une affaire de meurtre commis en janvier 1962, 446, 494.
BOHLEN (Charles Eustis), ambassadeur des États-Unis à Paris, 162, 354, 358 et 359, 373, 574, 577.
BÖKER (Alexander), chargé des Affaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique à l'*Auswärtiges Amt*, 273.
BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville puis à partir d'avril 1963 ministre de la Justice, 216, 410, 679 et 680.
BORGEAUD (Henri), ancien sénateur d'Alger, agriculteur, administrateur de sociétés, 306.
BORM (William), président de la section berlinoise du parti libéral (FDP) à Berlin-Ouest, 599.
BOUBNIDER (colonel N'Salah), ancien commandant algérien de la wilaya 2, arrêté le 13 juillet 1963, 133.
BOUDIAF (Mohammed), membre du Bureau politique algérien en charge des Affaires extérieures, arrêté en juin 1963, 133.
BOUFFANAIS (Pierre), ministre de France à Bucarest puis ambassadeur de France au même poste à partir de décembre 1963, 134, 152, 437, 586 et 587.
BOUMAZA (Béchir), ministre algérien du Travail et des Affaires sociales dans le gouvernement Ben Bella, 252, 264, 307, 323, 328, 377, 421, 448, 500 et 501, 508, 521 et 522, 578, 607.
BOUMEDIENE (colonel Houari), ministre algérien de la Défense nationale et Premier vice-président du Conseil, 72, 152, 261, 377, 391.
BOUN OUM NA CHAMPASSAK (Chao), ancien Premier ministre du Laos, 460.
BOUNTIENG (général), officier laotien, 56.
BOURGUIBA (Habib Ben Ali), président de la République de Tunisie, 303 et 304, 345 et 346, 364, 398 et 399, 411 et 412, 428, 436, 443 à 445, 604, 614, 644 et 645.
BOUTALEB (Abdelhadi), secrétaire d'État marocain à l'Information, à la Jeunesse et aux Sports, 186, 649.
BOUTEFLIKA (Abdel Aziz), ministre algérien de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme, puis ministre des Affaires étrangères à partir de septembre 1963, 307, 320 à 323, 331 et 332, 363, 375 à 378, 391, 604 à 606, 649.
BOWLES (Chester), ambassadeur des États-Unis à New Delhi, 164, 177 et 178.
BRANDT (Willy), maire-régnant de Berlin-Ouest, 6, 53, 75, 120 et 121, 128 et 129, 309, 311, 330, 465, 599 et 600, 635, 660 et 661.

BRENTANO (Dr Heinrich von), ancien ministre des Affaires étrangères de RFA, président du groupe parlementaire CDU, 54, 283, 288, 513.

BRÈTHES (Jean), conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam à la direction d'Asie-Océanie au Département, 1, 9, 169, 246, 559, 668.

BRICEÑO (Falcon), ministre vénézuélien des Affaires étrangères, 511 à 513.

BRILEJ (Joza), membre du Conseil exécutif fédéral yougoslave et président de la commission des Affaires économiques, 386.

BROGLIE (prince Jean de), secrétaire d'État aux Affaires algériennes, 71, 133, 135, 151, 190, 252, 254, 260, 263, 304, 307 et 308, 320, 329, 331 et 332, 375, 391, 420, 447, 521, 578, 604, 606.

BROSIO (Manlio), ambassadeur d'Italie à Paris, 393, 517, 627 et 628, 630.

BROUILLET (René), ambassadeur de France à Vienne et à partir de décembre 1963 ambassadeur de France près le Saint-Siège, 7.

BULUNDWE (Édouard), président du Katanga oriental, 315.

BUNCHE (Ralph Johnson), sous-secrétaire américain pour les Affaires politiques spéciales aux Nations Unies, 205.

BUNDY (McGeorge), assistant spécial du président des États-Unis pour les Affaires de sécurité nationale, 87, 160 à 162, 564, 590 à 592.

BUNKER (Ellsworth), ancien ambassadeur des États-Unis à New Dehli, président du Conseil des Affaires mondiales, 404.

BURIN DES ROZIERS (Étienne), secrétaire général de la Présidence de la République, 33, 45, 385, 402, 409, 443, 538.

BUTLER (Rt. Hon. Richard Austen), ministre britannique chargé de la Fédération d'Afrique centrale et vice-Premier ministre et Premier secrétaire d'État, puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères à partir d'octobre 1963, 428, 430 à 435, 592, 602, 617 et 618, 620 à 627, 634 et 635, 659.

C

CABOUAT (Jean-Pierre), délégué dans les fonctions de directeur-adjoint pour les Affaires africaines et malgaches au Département, 450, 580.

CALBIAC (Max de), administrateur de la France d'Outre-Mer à la Direction des Affaires économiques et financières au Département, 351.

CALHOUN (John Archibald), ambassadeur des États-Unis à N'Djamena puis ministre à Berlin-Ouest à partir de juin 1963, 311.

CANS (Michel), secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 170.

CARAMANLIS (Constantin G.), Premier ministre et ministre de la Défense nationale grec jusqu'en juin 1963, 22, 601.

CARBONNEL (Éric de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, 1, 62, 103.

CARRIER (Maurice), sénateur UNR représentant les Français de l'étranger, 616.

CARSTENS (Dr Karl), secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*, 2, 129, 271 et 272, 293, 538, 635.

CASSIGNARD, oenologue français, membre de l'Institut technique du vin, 418.

CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria), ministre des Affaires étrangères espagnol, 525 à 532.

CASTRO RUZ (Fidel), chef du gouvernement cubain, 365, 370, 384, 427, 493.

CATTANI (Attilio), secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, président de la Commission d'étude pour l'Union politique, 393 à 398, 538, 627, 629 à 632.

CAVALIERATOS (Ph. Anninos), directeur général du ministère grec des Affaires étrangères, 659.
CELEBREZZE (Anthony J.), secrétaire d'État américain à la Santé, 545.
CHABANON, oenologue français, membre de l'Institut technique du vin, 418.
CHANDERLI (Abdel Kader), représentant permanent de l'Algérie aux Nations Unies, 328.
CHANG HSI-JO, président de l'Institut chinois des Relations extérieures et président du Comité du Conseil d'État pour les relations culturelles avec l'étranger, 469.
CHARBONNIÈRES (Guy de Girard de), ambassadeur de France à Athènes puis à Berne à partir de décembre 1963, 659.
CHARPENTIER (Pierre), ambassadeur de France à Varsovie, 100.
CHAUVEL (Jean), ancien ambassadeur de France à Londres, 492.
CHEN YI (maréchal), membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 385, 391, 454, 469 à 471, 476, 607.
CHERKAOUI (Mohammed), ambassadeur du Maroc à Paris, 188, 419, 424.
CHORFI (Abdallah), secrétaire général du ministère marocain des Affaires étrangères, 428.
CHOUCHANE (Abdel Aziz), *leader* tunisien youssefiste, 304.
CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de Chine populaire, 385, 391, 458, 469 à 471, 476 et 477, 497, 649 et 650.
CHURCHILL (sir Winston Spencer), Premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955, 407, 425.
CICOGNANI (Mgr Amieto Giovanni), secrétaire d'État du Saint-Siège à partir du 14 août, président de la Commission pontificale pour le gouvernement de la Cité du Vatican, 59.
CLIFFORD (Clark McAdams), avocat américain, conseiller spécial du président Truman de 1946 à 1950, 564.
COHEN (Benjamin Victor), conseiller au département d'État (1945-1947), représentant des États-Unis à la Cour internationale de Justice (1950) et à la conférence du Désarmement (1952), 564.
COLOMBO (Emilio), ministre italien du Commerce et de l'Industrie, 89, 395, 656.
COOK (James C.), adjoint au secrétaire d'État américain à la Guerre, 564.
COOLIDGE (Calvin), (1872-1933) président républicain des États-Unis de 1923 à 1929, 562, 564.
COSTE (Jean), conseiller commercial près l'ambassade de France à Ankara, 113.
COSTILHES (Henri), premier conseiller près l'ambassade de France à New Delhi, 421.
COULIBALY, représentant du président dahoméen Maga, grand chancelier de l'ordre du Dahomey, 494, 496.
COURCEL (Geoffroy Chodron de), ambassadeur de France à Londres, 141, 428, 626.
COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy), ministre-conseiller de France à Bonn puis chef de service, chargé des Accords bilatéraux au Département à partir de décembre 1963, 128 et 129.
COUVE DE MURVILLE (Maurice), ministre des Affaires étrangères, 1, 14, 17 à 19, 29, 33, 45, 50 à 52, 54, 57, 88, 92, 95, 99, 104 à 108, 110 à 115, 117 et 118, 134, 141, 144, 146, 156 et 157, 161 et 162, 165, 169, 181, 202, 221, 225, 230, 232 à 245, 258 et 259, 271 et 272, 280 à 282, 292, 294 à 297, 328, 351, 354 à 360, 367 et 368, 371 à 374, 378 à 382, 385, 388, 393 à 398, 402 à 404, 406 à 409, 428 à 435, 449, 462, 465, 467 et 468, 493, 498, 511, 523, 525 à 532, 538, 544, 547, 551, 558, 567, 574 à 577, 593 à 597, 617 et 618, 620 et 621, 623, 625 à 635, 644, 646, 656.
CRAWFORD (William Avery), ministre des États-Unis à Bucarest, 153.
CRESPI (Daniel), consul de France à Skopje puis consul adjoint, chef de la chancellerie détachée à Tournai à partir de novembre 1963, 155.

CROUŸ-CHANEL (Étienne de), ambassadeur de France à La Haye, 385, 409, 428.
CUU (Truong Cong), secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Sud-Vietnam à partir d'août 1963, 211.
CYRANKIEWICZ (Joseph), Premier ministre polonais, 80 et 81.

D

DACKO (David), président de la République centrafricaine, 555.
DADDAH (Mokhtar Ould Mohammedoun), président du gouvernement de la République islamique de Mauritanie, 422, 427, 556.
DAHLAB (Saad), ambassadeur d'Algérie à Rabat, 649.
DAHLGRÜN (Rolf), ministre ouest-allemand des Finances, 14, 33, 45, 271.
DANGE (Shripat Amrit), chef du parti communiste indien, 165, 175.
DAOUD KHAN (Sardar Mohammed), Premier ministre d'Afghanistan, démissionnaire le 10 mars 1963, 112.
DASSAULT (Marcel), constructeur aéronautique français, 359.
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier), premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat, 648.
DAUGE (Louis), chef du service des Affaires générales, détaché auprès du secrétaire d'État aux Affaires algériennes, 504, 522.
DAWSON (Richard S.), chargé d'affaires américain à Nouakchott, 422.
DECIRY (Jean), premier conseiller près l'ambassade de France à Ankara, 601.
DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, 73, 118 et 119, 124, 146, 149, 159, 181, 221, 278, 312, 462, 675.
DELABALLE (Christian), secrétaire général du secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 447.
DELCASSÉ (Théophile), (1852-1923) ministre des Affaires étrangères de 1898 à 1905, 509.
DENISE (Auguste), ministre d'État ivoirien, 136 à 138.
DENNERY (Étienne), ambassadeur de France à Tokyo, 232, 647.
DESAI (Manilal Jagdish), directeur politique puis secrétaire général du ministère indien des Affaires étrangères, 176, 542.
D'HOSPITAL (Jean), journaliste français, correspondant du *Monde* en Italie, 483.
DIALLO (Saifoulaye), ministre de la Justice guinéen, 125.
DIB (colonel Fety el), ambassadeur d'Égypte à Berne, récuse le poste d'ambassadeur à Paris pour raisons de santé, 303.
DIEM : *voir* NGO DINH DIEM.
DI MARTINO (général Umberto), commandant du Collège de Défense de l'OTAN, 112.
DIORI (Hamani), Président de la République du Niger, 168, 451, 554.
DIRNINGER (Charlotte), Française vivant en Albanie, 132.
DIUR (Dominique), ministre du Katanga à Paris puis président de la province de Lualaba, 314.
DIXON (Sir Pierson John), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 267 et 268, 291 et 292, 428, 430 et 431.
DJUVEROVIC (Nikola), ministre yougoslave du Commerce extérieur, 386.
DOBRYNINE (Anatoli Fedorovitch), ambassadeur d'Union soviétique à Washington, 5, 86 et 87.

DOLLINGER (Werner), ministre ouest-allemand du Trésor, 289.

D'ORLANDI, ambassadeur d'Italie à Saigon, 212.

DORSINVILLE (Dr Max H.), chef haïtien des opérations des Nations Unies au Congo-Léopoldville, 665.

DOUGUET (amiral Max), représentant de la France au Groupe permanent de l'OTAN à Washington, 443.

DOUTEAU (Robert), conseiller commercial près la légation de France à Budapest, 325.

DUHAMEL (Jacques), membre du Conseil d'État, député, 409.

DULLES (John Foster Rhea), (1888-1959), secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères de 1953 à 1959, 73, 550.

DUONG VAN MINH (général), conseiller militaire du président sud-vietnamien Diem puis à partir d'octobre 1963 président du Conseil révolutionnaire, 676 à 678.

DUPONT (Jacques), premier secrétaire près l'ambassade de France à Athènes puis à Rome à partir de juillet 1963, 165.

DURAND (Bernard), directeur-adjoint du Cabinet du Ministre, 232, 384, 438, 608.

DURBROW (Elbridge), adjoint au chef de la délégation permanente des États-Unis auprès de l'OTAN et des organismes européens, 185.

E

EISENHOWER (général Dwight David), président républicain des États-Unis de 1953 à 1961, 25, 90, 551.

EL-BAGHDADI (Abdel-Latif Mahmoud), vice-président de la République arabe unie (RAU), 400 et 401.

EL-BARZANI (mollah Moustafa), fondateur et chef du parti démocratique kurde, 92.

EL-FASSI (Abdallah), 509.

EL-FASSI (Allal), ancien ministre d'État marocain aux Affaires islamiques, recteur de l'Université Mohammed V, 527 et 528.

EL-MOKRI (Mohammed Ben Abdesselam), grand vizir du Maroc de 1912 à 1955, 509.

EL-NAGGAR (Abdel Moneim), consul général égyptien de la République arabe unie à Hong Kong, puis ambassadeur de la RAU à Athènes, puis ambassadeur à Paris à partir d'octobre 1963, 463.

EL-SADATE (Anouar), membre égyptien du Conseil présidentiel de la République arabe unie (RAU), 400.

ERHARD (Ludwig), vice-chancelier et ministre de l'Économie de RFA puis chancelier à partir d'octobre 1963, 2, 4 et 5, 14 à 18, 20 et 21, 25 et 26, 29 à 31, 33, 37, 42, 45 à 52, 106, 120, 123, 271, 281, 283, 288, 290, 294 et 295, 396, 430, 452, 513 et 514, 517 et 518, 532 à 538, 540 à 542, 567, 569 et 570, 572, 592, 600, 623 à 626, 653 et 654.

ERKIN (Féridun Cemal), ministre des Affaires étrangères de Turquie, 104 à 118, 602 et 603, 657.

ES-SAÏD (Nouri), Premier ministre irakien, assassiné en juillet 1958, 553.

ESTIER (Claude), journaliste français à *Libération*, 448.

EVAIN (Claude), inspecteur de l'Économie nationale, rapporteur général de la Commission des relations économiques internationales et directeur des relations internationales du Conseil national du patronat français (CNPF), 385, 409.

EYTAN (Walter), ambassadeur d'Israël à Paris, 62, 103.

F

FABISCH (P.), chef de bataillon à la sous-direction d'Asie-Océanie, section militaire, 228.

FAJON (Étienne), ancien secrétaire du Parti communiste français, député, directeur du quotidien *L'Humanité*, 79.

FALAIZE (Pierre-Louis), ambassadeur de France à Vientiane, 54, 460, 588.

FANFANI (Amintore), (1908-1999), président du Conseil italien jusqu'en avril 1963, 22, 293, 516, 537.

FARHAT (Abdallah), directeur du Cabinet présidentiel tunisien, 411.

FARRAN (Jean), journaliste à *Paris-Match*, 448.

FATAKI, commissaire spécial pour le Katanga oriental puis membre du ministère des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville, 316.

FAURE (Edgar), sénateur, ancien ministre, ancien président du Conseil, 386, 458, 469, 477, 496, 542 et 543, 552, 607 et 608.

FAURE (Gratien), exploitant agricole, 306.

FAURE (Henri), délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes, chargé de mission par le Président de la République, 408.

FAWZI (Dr Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères de la République arabe unie (RAU), 463 à 465.

FAYAT (Henri), ministre adjoint belge des Affaires étrangères, 518.

FEDORENKO (Nikolaï Trofimovitch), représentant permanent de l'Union soviétique auprès des Nations Unies, 638 et 639.

FÉLIX (Sita), secrétaire général du gouvernement de Congo-Brazzaville, 184.

FERNAND-LAURENT (Jean), premier conseiller près l'ambassade de France à Alger, 260, 606.

FESQUET (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Asie méridionale, direction d'Asie-Océanie au Département, 174.

FEYZIOGLU (Turhan), vice-Premier ministre turc, 113 et 114, 116 à 118.

FINLETTER (Thomas Knight), représentant permanent des États-Unis à l'OTAN, 423, 574 à 577, 591.

FLORIN (Peter), président de la Commission des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Est, 341.

FOERTSCH (général Friedrich), chef d'État-major général de la Défense nationale de la RFA, 36, 273.

FOLIN (Jacques de), délégué dans les fonctions de sous-directeur à la direction Europe au Département, 636, 666.

FORQUERAY (lieutenant-colonel), attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France au Laos, 55.

FORRESTAL (Michael V.), membre du Conseil national de sécurité américain, 566 et 567, 592.

FORSTER (Isaac), président de la Cour suprême du Sénégal, 557.

FORSTHOFF (professeur Ernst), président ouest-allemand du tribunal constitutionnel de Chypre jusqu'en juin 1963, démissionnaire, 637.

FOUCHET (Christian), ministre de l'Éducation nationale, 33 et 34, 40, 45, 271, 273, 277, 394, 516, 519 et 520, 536 à 538.

FOUCHET (Jacques), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, 489.

FOURNIER (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Alger, 261.

FRANCFORT (Pierre), ministre plénipotentiaire de France à Budapest puis ambassadeur de France au même poste à partir de décembre 1963, 323.

FRANÇOIS-JOSEPH (empereur), (1830-1916) empereur d'Autriche (1848-1916) et roi de Hongrie (1867-1916) de la dynastie des Habsbourg, 76.

FRANÇOIS-PONCET (Jean), sous-directeur à la direction Afrique-Levant au Département, 230, 300, 342, 678.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, 531.

FREEMAN (Orville Lethrop), secrétaire d'État américain à l'Agriculture, 564.

FROMENT-MEURICE (Henri), chargé d'affaires près l'ambassade de France au Caire, 400, 463.

FRONDIZI (Dr Arturo), ancien président de la République argentine, 513.

FULBRIGHT (James William), sénateur démocrate de l'Arkansas, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, 453.

G

GAILLARD (Félix), député de la Charente, ancien président du Conseil (novembre 1957-avril 1958), 111.

GANAO (Charles David), ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville, 184, 269.

GARFIELD (James Abram), (1831-1881) président républicain des États-Unis, assassiné au début de son mandat, 548.

GARNIER (Jean-Paul), ambassadeur de France à New Delhi, 162, 164, 496, 542.

GARRIGUES (Antonio), ambassadeur d'Espagne à Washington, 526.

GAULLE (général Charles de), Président de la République, 5, 22 et 23, 25 à 33, 35, 37, 39 à 45, 47, 49 à 54, 74, 79, 90 et 91, 93 à 95, 106, 115, 123 et 124, 140, 142 et 143, 145, 150, 156 et 157, 160 et 161, 187, 198, 200, 204, 212 à 214, 217 à 220, 225, 227, 230 et 231, 239 et 240, 246 à 249, 258 et 259, 267 et 268, 271, 283 à 285, 288 à 291, 293 à 296, 307, 325, 333, 335 à 339, 345, 347 à 351, 359, 385, 395, 402 à 406, 408, 413, 419 et 420, 423 à 425, 436, 440 et 441, 443, 458, 469, 472, 477, 491 à 494, 512, 514, 521 à 526, 528, 532 à 542, 544 et 545, 547, 550, 558 à 560, 584, 592 et 593, 610, 628, 632, 644, 652 à 655, 671, 673, 678.

GAUTHIER (général Gabriel), chef de l'état-major particulier du général de Gaulle, 436.

GEORGES-PICOT (Guillaume), ancien ambassadeur de France, président de la section Extrême-Orient du CNPF, 384 à 386, 409, 421, 450.

GEORGY (Guy), ambassadeur de France à La Paz, 581.

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), président du Conseil d'État et Premier secrétaire du parti ouvrier roumain, 77, 587.

GHOZALI (Ahmed), sous-secrétaire d'État algérien aux Transports, 501.

GILLET (Robert), directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères Couve de Murville, 428.

GISCARD D'ESTAING (Valéry), ministre des Finances et des Affaires économiques, 14, 16, 30, 33, 45, 48 et 49, 271, 308, 570 et 571.

GIZENGA (Antoine), chef du gouvernement lumumbiste de Stanleyville, deuxième vice-président du Conseil dans le cabinet Ileo, arrêté et incarcéré en janvier 1962, déporté sur l'île Bolabemba en février 1963, 343, 410.

GLEYSTEEN (Culver), premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris, 323.

GOLDWATER (Barry Morris), sénateur républicain de l'Arizona, 564 et 565.

GOMULKA (Wladyslaw), Premier secrétaire du Comité central du POUP (parti ouvrier polonais), 75, 77, 100 à 102, 341.

GORCE (Pierre), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Tirana, 131, 195, 417.

GORSE (Georges), ambassadeur, haut-représentant de France à Alger, 71, 133, 190, 252, 254, 260, 304, 307 et 308, 320, 329, 332, 375, 391, 420, 521, 578, 604.

GRANDVILLE (Jean de La), chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département, 273, 531, 585.

GRIVAS (colonel Georgios), officier chypriote grec, fondateur et dirigeant (1954-1959) de l'Organisation de guérilla grecque (EOKA), 666.

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), ministre des Affaires étrangères d'URSS, 105, 146 à 148, 151, 162 et 163, 178, 213, 328, 347, 360, 366 et 367, 453, 599, 624, 639.

GRONCHI (Giovanni), ancien président de la République italienne, 60.

GROZAFON (Dr), médecin français civil installé au Sud-Vietnam, 438 à 440, 486.

GRUFFAZ (Pierre-Étienne), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Léopoldville, 182, 215, 410.

GRUNITZKY (Nicolas), président du Togo à partir de mai 1963 et ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale, 137, 208, 442, 451.

GUÉDIRA (Ahmed Réda), ministre marocain de l'Agriculture puis, à partir de novembre 1963, ministre des Affaires étrangères, 186 à 188, 227 et 228, 340, 363, 399, 425, 427 et 428, 649.

GUEVARA (Ernesto "Che"), révolutionnaire cubain d'origine argentine, ministre de l'Industrie dans le gouvernement de Fidel Castro, 71.

GUILLAUMAT (Pierre), ancien ministre des Armées, président de l'Union générale des Pétroles (UGP), 522, 578.

GUSSING (Nils), diplomate suédois, représentant du secrétaire général de l'ONU en Thaïlande, 612.

H

HABIB-DELONCLE (Michel), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 136, 138, 191, 358, 363, 372 et 373, 494 à 496, 538.

HAEKKERUP (Per), ministre danois des Affaires étrangères, 197, 200 à 204.

HAGUIWARA (Toru), ambassadeur du Japon à Paris, 232, 244 et 245, 350, 647 et 648.

HAÏLÉ SÉLASSIÉ (Tafari Makonnen), (1892-1975) empereur d'Éthiopie (1930-1974), 231, 456.

HAILSHAM (Rt. Hon. Quintin M. Hogg, lord), ministre britannique de la Recherche scientifique, 105, 147, 151.

HALLSTEIN (Walter), président allemand de la Commission exécutive de la CEE, 293, 415.

HAMMEDI (Drissm), directeur du Cabinet royal marocain, 649.

HARDION (Bernard), ambassadeur de France à Ankara, 105, 108, 111, 657, 674.

HARRIMAN (William Averell), secrétaire d'État adjoint américain aux Affaires d'Extrême-Orient et à partir d'avril 1963 sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques, 13, 85 à 87, 91 et 92, 105, 138, 149, 256, 267, 328, 377.

HARTLEY (Fred A., Jr), sénateur républicain du New Jersey, un des auteurs de la loi Taft-Hartley de 1947, 563.

HASE (Karl-Günther von), secrétaire d'État ouest-allemand chargé de la Presse et de l'Information, 273, 538.

HASSAN (Osman Ahmed), ambassadeur de Somalie à Paris, 300.

HASSAN II (Moulay), (1929-1999) roi du Maroc (1961-1999) de la dynastie des Alaouites, 186 à 188, 228, 340, 364, 398, 411, 413, 424 et 425, 436, 456, 511, 604, 645, 648 à 651.

HASSEL (Kaï Uwe von), ministre ouest-allemand de la Défense, 33, 36 et 37, 44 et 45, 271 à 273, 276 et 277, 282, 293, 379, 452.

HAZOUME (Paul), conseiller politique du président Fulbert Youlou pour les Affaires katangaises jusqu'en août 1963, 494 à 496, 580.

HEATH (Rt. Hon. Edward), Lord du Sceau privé, chargé des questions européennes au sein du Cabinet britannique, chef de la délégation à Bruxelles pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun puis, à partir d'octobre 1963, secrétaire d'État à l'Industrie, au Commerce et au Développement régional et président de la Chambre de Commerce, 293, 397, 518.

HECK (Dr Bruno), ministre ouest-allemand de la Famille et de la Jeunesse, 33 à 35, 39 et 40, 45, 271, 273, 519.

HELLER (Jacques de), adjoint du vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, 260 et 261.

HERBER (Richard), imprimeur est-allemand, chef de Département au comité central du SED, 76.

HERTER (Christian Archibald), représentant spécial américain pour les négociations commerciales, 91, 570.

HERZOG (Maurice), secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, 33 à 35, 39 et 40, 45, 271, 273, 519.

HEUSINGER (général Adolf Ernst), président ouest-allemand de la Commission militaire permanente de l'OTAN à Washington, 296.

HILLENBRAND (Martin Joseph), directeur du groupe de travail sur la question de Berlin au département d'État américain, 660.

HILSMAN (Roger), directeur du bureau Intelligence et Recherche au département d'État américain puis secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Extrême-Orient, 11, 13 et 14.

HITLER (Adolf), (1889-1945), chancelier du IIIe Reich (1933-1945), 27, 76, 98, 283, 338, 368, 599.

HODGES (Luther Hartwell), secrétaire d'État américain au Commerce, 564.

HOGEN (Shinsaku), directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères japonais, 232.

HOLDEN (Roberto), chef de l'Union des populations de l'Angola (UPA) et du Front de libération nationale de l'Angola, 554.

HOME (Alexander Frederick Douglas-Home, lord), secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères puis, à partir d'octobre 1963, Premier ministre, 148, 201, 297, 347, 360, 434, 592, 599, 623 et 624, 635.

HOOD (lord Samuel), sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères et représentant permanent du Royaume-Uni près l'Union de l'Europe occidentale, 428, 430 et 431, 626.

HOPF (Volkmar), secrétaire d'État ouest-allemand à la Défense, 272, 293.

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, 331.

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), (1905-1993) président de la République de Côte-d'Ivoire (1960-1993), 136 à 138, 166, 190, 220, 230, 441 et 442, 451, 503, 554 à 556, 672.

HOUTEN (Dr Hans Rudolf van), sous-secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères, 89.

HUGHES (Emmet John), éditorialiste américain, conseiller politique et responsable des relations publiques de la famille Rockfeller, 90.

HUMPHREY (Hubert Horatio, Jr), sénateur démocrate américain (Minnesota), 564.

HUSSEIN (Zakir), vice-président de l'Union indienne, 542.

HUSSEIN II (Ibn Talal), (1935-1999) roi de Jordanie (1952-1999) de la dynastie des Hachémites, 112.

HUSSENOT-DESSENONGES (commandant), attaché militaire adjoint près l'ambassade de France à Belgrade, 155.

HUSSON (Philippe), premier secrétaire près l'ambassade de France à Moscou, 509.
HUYGHE (René), historien, critique d'art, membre de l'Académie française, 463.
HUYNH PHU SO (bonze), fondateur de la secte bouddhiste de Cochinchine Hoa Hao, 677.

I

IDRISS Ier (Sayyid Mohammed Idriss as-Sanusi), (1890-1983) roi de Libye (1951-1969), 436.
ILEO (Joseph), ministre d'État résidant à Élisabethville, capitale du Katanga, nommé en décembre 1963 président de la Commission constitutionnelle du Congo-Léopoldville, 316.
ILUNGA (Alphonse), ministre des Transports et des Communications du Congo-Léopoldville, 216.
ILUNGA (Prosper Mwambata), président de l'Assemblée du Nord-Katanga, 314.
IMHAUSEN (Karl-Heinz), chimiste et industriel ouest-allemand, président des industries chimiques du Land de Westphalie, 500 et 501.
INÖNÜ (Ismet Pacha, dit Ismet), Premier ministre turc, 106, 109 et 110, 115, 117, 601, 674.
IRIBARNE (Manuel Fraga), ministre espagnol de l'Information et du Tourisme, 532.
ISMAÏL (général Mohamed Hafez), sous-secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères, 463.

J

JACQUET (Marc), ministre des Travaux publics et des Transports, 268, 318.
JACQUINOT (Louis), ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, 169.
JANSEN (Josef), directeur ministériel à l'*Auswärtiges Amt* (section Europe occidentale I), 271 à 273.
JEAN XXIII (Angelo Giuseppe Roncalli, dit), (1881-1963) souverain pontife de 1958 à 1963, 26, 57 à 61, 480.
JENSENN, président belge du Conseil monétaire institué pour la restauration de la situation économique et financière du Congo-Léopoldville, 344.
JERVOLINO (Angelo Raffaele), ministre italien de la Santé, 545.
JIVKOV (Todor), Premier secrétaire du parti communiste et président du Conseil bulgare, 75, 77.
JOHNSON (Lyndon Baines), vice-président démocrate puis président des Etats-Unis à partir de novembre 1963, 551 et 552, 558 et 559, 562 à 565, 590 à 592, 598.
JORDAN (Augustin), ministre plénipotentiaire, délégué dans les fonctions de chef de service des Affaires générales et Transports internationaux à la direction des Affaires économiques au Département, 499, 508.
JOXE (Louis), ministre d'État chargé de la Réforme administrative, 294, 296 et 297.
JULY (Pierre), avocat à la Cour d'appel de Paris, journaliste, ancien ministre des Affaires marocaines et tunisiennes dans le Cabinet Edgar Faure (février-octobre 1955), 644.
JUNG (Herbert), auteur est-allemand, 76.

K

KADAR (Janos), Premier secrétaire du parti communiste hongrois et Premier ministre, 75, 77, 87, 324.

KAMITATU (Cléophas), ministre du Plan et du Développement industriel du Congo-Léopoldville, 217.

KANDOLO (Damien), membre du groupe de Binza (Congo-Léopoldville), 410.

KANTOL (prince Norodom), président du Conseil cambodgien, 498 et 499.

KAO SHIH-MING, chargé d'affaires près l'ambassade de Chine nationaliste (Taïwan) à Paris, 608 et 609.

KAPWASA (Mwamba), fondateur de l'Alliance démocratique africaine et président de l'Assemblée du Sud-Katanga jusqu'en septembre 1963, 314.

KASAVUBU (Joseph), président de la République du Congo-Léopoldville, 166, 215, 342 et 343, 679.

KASONGO (Joseph), vice-Premier ministre du Congo-Léopoldville, 216 et 217.

KASSEM (général Abdul Karim), Premier ministre irakien, renversé par un coup d'État bâassiste le 8 février et assassiné le 9 février 1963, 462.

KATO (Tadao), chef de la 4e section du Bureau économique au ministère des Affaires étrangères japonais, 232.

KATTENBURG (Paul), directeur du service Vietnam au département d'État américain, 256 à 258.

KAYA (Paul), ministre congolais (Brazzaville) de l'Économie nationale, du Plan, des Travaux publics et des PTT, 184.

KEITA (Modibo), président de la République du Mali et ministre de la Défense nationale, 435 et 436, 445, 456, 556, 671 à 673.

KÉKÉ (Joseph), garde des Sceaux de la République du Dahomey, 446.

KELARBI, opposant algérien proche de Mohammed Boudiaf, arrêté en juillet 1963, 133.

KENNEDY (John Fitzgerald), (1917-1963) président démocrate des États-Unis (1960-1963), assassiné le 22 novembre 1963, 7 à 9, 19, 22 et 23, 25 à 27, 31, 41, 45, 47, 53 et 54, 75, 77 à 79, 90 à 92, 96, 128, 140, 157, 160 à 162, 178, 193, 206, 221 et 222, 224, 242 à 244, 255, 272, 290, 293, 295 à 298, 328, 330, 335, 338 et 339, 354 à 361, 370 à 374, 393, 395, 413 à 417, 422 et 423, 432 et 433, 435, 452, 493, 524 à 526, 533, 535, 548 à 552, 558, 563 à 565, 568 à 571, 592 et 593, 598, 600, 610, 624 et 625, 629, 647, 655.

KENNEDY (Robert Francis), Attorney général des États-Unis, frère du Président élu, 563 à 565.

KHAN (général Mohammed), ministre afghan de la Défense, 112.

KHELIFA (Laroussi), ministre algérien de l'Industrialisation et de l'Énergie, 501.

KHITIMA (Alphonse), secrétaire général de la Confédération des syndicats libres du Congo (Léopoldville), arrêté en octobre 1963, 679.

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch, dit parfois "M. K."), président du Conseil des ministres, membre du Praesidium du Comité central et Premier secrétaire du parti communiste de l'URSS, 5, 9, 22 à 26, 28, 53 et 54, 60, 73 à 81, 85 à 87, 91 à 93, 95 à 99, 101, 105 et 106, 109 et 110, 118 à 124, 148 à 151, 163, 165, 176, 178, 212 et 213, 219, 237, 262 et 263, 267, 286, 289 et 290, 340, 347, 350, 368, 430, 542, 549, 591, 623 et 624, 626, 635.

KIESINGER (Kurt Georg), ministre-président du Bade-Würtemberg, délégué de la République fédérale pour les questions culturelles dans le cadre du traité de l'Élysée, 33 et 34, 40, 45, 271, 277, 519 et 520.

KIMBA (Évariste), ancien ministre du gouvernement katangais (Congo-Léopoldville), 217, 317 et 318.

KIMNY (Nong), ambassadeur du Cambodge à Washington, 197.
KING (Dr Martin Luther), pasteur américain, fondateur et dirigeant du Conseil des églises chrétiennes du Sud, membre de l'Association pour l'avancement des gens de couleur, 205 et 206.
KISHIBA (Alexis Kishuba, dit parfois), ministre de l'Intérieur du Katanga oriental (Congo-Léopoldville), 315.
KITAHARA, ministre conseiller près l'ambassade du Japon à Paris, 232.
KLAIBER (Dr Manfred), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Rome puis, à partir du 16 novembre 1963, à Paris, 538, 567, 652 à 655.
KOHLER (Foy David), ambassadeur des États-Unis à Moscou, 7, 119, 149 et 150.
KONÉ (Jean-Marie), ministre d'État malien chargé du Plan et de la Coordination des Affaires économiques et financières, 672.
KONG LE (général), commandant des forces neutralistes laotiennes, 12.
KORBER (Horst), chef du service de politique générale au Sénat de Berlin-Ouest, 661.
KOURACHOV (Sergueï Vladimirovitch), ministre soviétique de la Santé, 545.
KOUZNETSOV (Vassili Vassilievitch), Premier vice-ministre des Affaires étrangères d'Union soviétique, 105.
KOZMA (Gogo), Premier vice-ministre albanais du Commerce, 132.
KRAG (Jens Otto), Premier ministre danois et président du parti social-démocrate, 197 et 198, 200 à 204.
KRISTENSEN (Thorkil), économiste danois, secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), 383.
KRISTIANSEN (Erling), directeur général des Affaires économiques au ministère danois des Affaires étrangères, 198.
KROLL (Hans), ancien ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou, 24 et 25, 53, 80, 286.
KRONE (Dr Heinrich), ministre ouest-allemand pour les Questions spéciales et président du groupe parlementaire CDU au Bundestag, 26, 288.
KÜÇÜK (Dr Fazil), vice-président turc de la République de Chypre, 601, 637.
KYPRIANOU (Spyros), ministre des Affaires étrangères de Chypre, 602, 659.

L

LA CHEVALERIE : *voir* DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier).
LA CHEVARDIERE DE LA GRANDVILLE : *voir* GRANDVILLE (Jean de La).
LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État tunisien à la Présidence et ministre de la Défense, secrétaire général du Néo-Destour, 303 et 304, 411 à 413, 443, 615.
LAHR (Dr Rolf), secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères, 273, 395, 416.
LAKHDARI (Ali), ambassadeur d'Algérie à Tunis, 436, 443.
LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Saigon, 99, 180, 185, 193, 210, 222, 225 et 226, 246, 440, 454 et 455, 459, 467 et 468, 486.
LALOY (Jean), directeur adjoint des Affaires politiques au Département, 73, 134, 146, 271, 330.
LANCASTER (Burton Stephen, dit Burt), (1913-1994) acteur américain, 205.
LANCRENON (général Robert), chef de la Mission militaire française d'instruction au Laos, 9, 14, 55.
LANGE (Halvard Manthey), ministre des Affaires étrangères de Norvège, 288.
LA RUE (général Aristide-Isidore, comte de), (1795-1872), sénateur, inspecteur général de la Gendarmerie, chargé de mission par le gouvernement de Louis-Philippe en Russie, Espagne, Maroc, 509.

LEDOUX (Albert), ambassadeur de France à Copenhague, 198, 203.
LÉGER (Mgr Paul-Émile), ecclésiastique canadien, archevêque de Montréal, 665.
LEMASS (Sean F.), Premier ministre de la République d'Irlande, 523.
LEMNITZER (général Lyman L.), commandant suprême américain des forces alliées en Europe, 539.
LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), (1870-1924), théoricien révolutionnaire et homme politique russe, fondateur de l'URSS et président du Conseil des commissaires du peuple (1917-1924), 288.
LEONE (Giovanni), président de la Chambre des députés puis président du Conseil italien de juin à novembre 1963, 22, 479.
LÉON XIII (Vincenzo Gioacchino Pecci, dit), (1810-1903) souverain pontife de 1878 à 1903, 57, 59.
LE ROY (Jean), ministre-délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin, 75, 598.
LE ROY DE LA TOURNELLE (Guy), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 57.
LESCUYER (René), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Prague, 489.
LEUANG (commandant), chef du 2e bureau des forces neutralistes laotiennes, assassiné le 4 décembre 1963, 588.
LEUSCHNER (Bruno), vice-ministre-président est-allemand du Conseil des ministres, représentant permanent au Conseil d'assistance économique mutuelle (en anglais, COMECON), 340 et 341.
LEUSSE (Pierre de), ambassadeur de France à Rabat, 186, 227, 339, 424, 427, 456.
LEUSSE DE SYON (Bruno de), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Washington, 138, 160, 187, 205.
LE VAN KIM (général), membre du Comité révolutionnaire sud-vietnamien mis en place le 1er novembre 1963 après la chute du président Diem, 676.
LIGHTNER (Edwin Allan, Jr), ministre américain à Berlin puis, à partir d'avril 1963, ambassadeur des États-Unis à Tripoli, 311.
LIMAIRAC (Hubert de), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la sous-direction d'Afrique-Levant au Département, 328, 504.
LINCOLN (Abraham), (1809-1865) président républicain des États-Unis (1860-1865), assassiné en avril 1865, 548.
LIPKOWSKI (Jean de), conseiller des Affaires étrangères, en disponibilité, député de la Charente-Maritime, 124 et 125, 127.
LISSOUBA (Pascal), ingénieur agronome congolais (Brazzaville), directeur des services agricoles (mars-août 1963), ministre de l'Agriculture (août-décembre 1963) puis Premier ministre, chargé de l'Agriculture et de l'Économie rurale à partir de décembre 1963, 184.
LIU SHAO-CHI, président de la République populaire de Chine, 469, 471, 611.
LODGE (Henry Cabot, Jr.), directeur général de l'*Atlantic Institute,* ambassadeur des États-Unis à Saigon à partir de juin 1963, 185 et 186, 193 et 194, 210 et 211, 222 à 226, 439 et 440, 487.
LOMBARDI (Ricardo), lieutenant et rival de M. Nenni, chef de l'une des tendances de gauche du parti socialiste italien, 479, 481 à 486, 610.
LON NOL (général), chef d'état-major cambodgien, 498.
LOPINOT (Bernard), conseiller des Affaires étrangères à la Direction Afrique-Levant au Département, 81.
LORILLOT (général Henri), ancien chef de l'état-major de l'armée de Terre, cadre de réserve à l'état-major général, 531.
LÜBKE (Dr Heinrich), Président de la République fédérale d'Allemagne, 29 et 30, 41 à 45, 283, 600, 624.
LUCET (Charles), directeur des Affaires politiques au Département, 103, 149, 221, 225, 232, 271, 273, 354, 393, 449, 498, 525, 538, 547, 627.

LU HSU-CHANG, vice-ministre chinois du Commerce extérieur, 384.

LUMUMBA (Patrice), (1925-1961) ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville, assassiné le 13 février 1961, 343, 410, 679.

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères, 89, 656 et 657.

LUSTIG (René), premier conseiller près l'ambassade de France à Cotonou, 494, 580 et 581.

LUXEMBOURG (Charlotte de), (1896-1985) grande-duchesse de Luxembourg, de la dynastie des Nassau-Weilburg, 517.

LY (Boubacar), ambassadeur du Mali à Dakar à partir de décembre 1963, 673.

LYAUTEY (maréchal Louis Hubert Gonzalve), (1854-1934) maréchal de France, ministre de la Guerre (1916-1917), créateur du protectorat français du Maroc (1912-1925), 425.

M

MABIKA-KALANDA (Auguste), ministre des Affaires étrangères du Congo-Léopoldville d'avril à novembre 1963, date de son arrestation, 680.

MABOTI (Joseph), ministre de l'Intérieur du Congo-Léopoldville, 679 et 680.

MACAPAGAL (Diosdado), président des Philippines, 593 et 594, 597.

MACGHEE (George Crews), ambassadeur des États-Unis à Bonn, 129.

MAC MAHON (sir Henry), représentant de la Grande-Bretagne à la conférence de Simla (1913-1914) fixant la frontière entre l'Inde (Assam) et le Tibet, 497.

MACMILLAN (Rt. Hon. [Maurice] Harold), Premier ministre de Grande-Bretagne de janvier 1957 à octobre 1963, 27, 96, 120, 144, 156, 162, 293, 514, 591.

MACOVESCU (Gheorghe), secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, 587.

MAGA (Hubert), président de la République du Dahomey, 166, 168, 230, 423, 441, 445 à 447, 449 à 451, 495 et 496, 504, 554, 556, 580.

MAKARIOS (Mikhaïl Khristodhoulos Mouskos, en religion Mgr), ethnarque et Président de la République de Chypre, 601 à 603, 636 et 637, 658, 660, 666 à 668.

MALFATTI (baron Francesco), député italien, 609, 627.

MALRAUX (André), écrivain, ministre d'État en charge des Affaires culturelles, 671.

MAMADI (Kaba), inspecteur général du Travail et président de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée, 125, 127.

MANAC'H (Étienne), directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département, 54, 232, 246, 384, 409, 437 et 438, 440, 467 et 468, 609.

MANDEREAU (Jean-Louis), consul général de France à Ouargla (Algérie), 606 et 607.

MANELI (Kieczyslaw), représentant polonais à la Commission internationale de contrôle établie par la conférence de Genève de 1962, 225.

MANESCU (Corneliu), ministre roumain des Affaires étrangères, 586 et 587.

MANGOLDT-REIBOLDT (Hans-Karl von), vice-président ouest-allemand de la Banque européenne d'investissement et président du Consortium d'aide à la Turquie, 107.

MANSHOLT (Sicco Leendert), vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne, 21, 534, 568 et 569, 571 à 573, 624, 646.

MAO TSÉ-TOUNG, ancien Président de la République populaire de Chine, président du Bureau central et du Comité politique du parti communiste chinois, 163, 176, 178, 219, 266, 350, 470 et 471, 476, 478.

MARCELLIN (Raymond), ministre de la Santé publique, 544 et 545.

MARELLA (Mgr Paolo), cardinal italien, archiprêtre de la basilique Saint-Pierre, préfet de la Sacrée Congrégation, 58.

MARGAÏ (sir Milton), Premier ministre de Sierra Leone, *leader* du *Sierra Leone People's Party*, 230 et 231.

MARGERIE (Roland Jacquin de), ambassadeur de France à Bonn, 2, 87, 271, 276, 280, 309, 311, 330, 499, 513, 538, 567.

MARIJNEN (Dr Victor G.M.), ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche puis, à partir du 24 juillet 1963, Premier ministre, 22.

MARSHALL (général George Catlett), (1880-1959), secrétaire d'État américain (1947-1949), créateur du plan d'assistance pour la reconstruction et le redressement financier de l'Europe (plan Marshall), 451.

MARTIN (Léon), secrétaire général de la Caisse commune, 490.

MARTINO (Edoardo), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, 517.

MARTINO (Gaetano), président italien du Parlement européen, 288.

MASANGA (Jacques), vice-Premier ministre du Congo-Léopoldville, 342.

MASSA (Jacques), ministre des Affaires sociales du Congo-Léopoldville, 216 et 217, 410.

MASSEMBA-DÉBAT (Alphonse), chef du gouvernement provisoire du Congo-Brazzaville et ministre de la Défense d'août à décembre 1963 puis, à partir du 24 décembre 1963, président de la République et ministre des Forces armées, 182, 184, 189 et 190, 207 et 208, 269 et 270, 555.

MATARELLA (Bernardo), ministre italien de l'Agriculture, 398.

MATEOS (Adolfo Lopez), président de la République du Mexique, 513.

MATERN (Hermann), premier vice-président de la Chambre du peuple de RDA, 76.

MATTHEWS (Herbert Lionel), journaliste au *New York Times*, 526.

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), ministre de l'Industrie, 290, 386, 523.

MAURY (Mgr Jean), cardinal français, internonce auprès de la République du Sénégal, 167.

M'BA (Léon), Président de la République du Gabon, 166, 208, 554.

MCCONAUGHY (Walter Patrick), ambassadeur des États-Unis à Karachi, 139.

MCCONE (John Alex), directeur de la *Central Intelligence Agency* (CIA), 104.

MCKINLEY (William), (1843-1901), président républicain des États-Unis (1897-1901), assassiné en 1901, 548.

MCNAMARA (Robert Strange), secrétaire d'État américain à la Défense, 193, 272, 276, 282, 293, 379, 424, 488, 564, 575, 585, 591, 677.

MEDEGHRI (Ahmed), ministre algérien de l'Intérieur, 331.

MÉLAS (Michel), ambassadeur de Grèce à Londres, 659.

MENDE (Dr Erich), président du groupe libéral (FDP) au Bundestag puis, à partir d'octobre 1963, vice-chancelier et ministre des Affaires inter-allemandes, 288.

MÉRILLON (Jean-Marie), sous-directeur des Affaires africaines et malgaches au Département, 183.

MESSMER (Pierre), ministre des Armées, 1 et 2, 33, 36 et 37, 142 à 144, 272 et 273, 276 et 277, 392, 436, 548, 567, 593, 613, 618, 669.

MEZIANE (Abdelmadjid), directeur de Cabinet du président algérien Ben Bella, 444.

MIAKOTNYKH (Youri N.), attaché de presse à l'ambassade d'URSS à Léopoldville, 680.

MIKOYAN (Anastase Ivanovitch), Premier vice-président du Conseil des ministres d'URSS, membre du Praesidium du Comité central du PCUS, 672.

MILE (P^r), professeur d'histoire albanais, 132.

MILLET (Pierre), représentant permanent adjoint de la France au Conseil de sécurité, chef adjoint de la mission permanente française auprès de l'ONU puis, à partir de novembre 1963, ambassadeur de France à Vientiane, 588.

MIOZZI (Beniamino), inspecteur général au ministère italien du Commerce, 131.

MIRBACH (baron Dietrich von), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Djakarta, 167.

MOBUTU (général Joseph Désiré), (1930-1997), membre du groupe de Binza et chef de l'armée du Congo-Léopoldville, 410, 679 à 681.

MOCH (Jules), ancien ministre, député socialiste de l'Hérault, 361.

MOHAMMED (Boukharouba), *voir* BOUMEDIENE, 152.

MOLLET (Guy), ancien président du Conseil, député socialiste du Pas-de-Calais, 610.

MONNET, collaborateur du Consul de France à Skoplje (Yougoslavie), 155.

MORGAN (Morien Bedford), contrôleur de l'aéronautique au ministère britannique de l'Aviation et président de la délégation britannique pour le *Concorde*, 319 et 320.

MORIZOT (Pierre), conseiller des Affaires étrangères à la direction Europe au Département, 601.

MORLENDA-OCKIEMBA (Pascal), secrétaire général de la Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC) et, à partir de décembre 1963, ministre de la Justice et garde des Sceaux du Congo-Brazzaville, 207.

MORO (Aldo), secrétaire général du parti italien Démocratie italienne et, à partir de décembre 1963, Premier ministre, 60, 481, 609 et 610.

MORRIS (Arthur Malcolm), ambassadeur d'Australie à Vientiane, 460.

MOTRICO (José Maria de Areilza, comte de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 525, 529 à 531.

MOUNIE (Georges), Français installé au Cameroun, 465.

MOUSSA (Baba), président du Conseil général dahoméen dans les départements du Nord, 495.

MOUSSAOUI (Boualem), député de Médéa (Algérie) et questeur de l'Assemblée nationale, 151 et 152.

MOYERS (Bill D.), sous-directeur du *Peace Corps*, 564.

MPAKANYE (Lazare), ministre rwandais de l'Intérieur et des Services publics puis, à partir de septembre 1963, ministre des Affaires étrangères, 664.

M'PASE, directeur de Cabinet du ministre chargé des Affaires katangaises (Congo-Léopoldville), 316.

MÜHLEN (Ewald), conseiller des Affaires étrangères à l'*Auswärtiges Amt* et représentant du directeur auprès des organismes de la Communauté européenne, 388.

MUHUNGA (Ambroise), président du parti ATCAR (Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie), parti ethnique créé en 1959 à Élisabethville, 314.

MÜLLER-ARMACK (Alfred), secrétaire d'État aux Affaires économiques à l'*Auswärtiges Amt*, 2.

MUNRO (sir Leslie K.), représentant spécial néo-zélandais de l'ONU pour la Hongrie et secrétaire général de la Commission internationale des juristes à Genève, démissionnaire en mars 1963, devenu membre du Bureau exécutif du parti national néo-zélandais, 66.

MUNSAKA (capitaine David), commandant en chef des forces armées du Congo-Brazzaville, 184.

MUÑOZ GRANDES (général Agustin), vice-président du Conseil espagnol et chef d'état-major général, 531.

MWAMBA (major Rémy), ministre de la Justice du Congo-Léopoldville et président du parti Balubakat et de l'alliance Balubakat-Conakat, 317.

MWAMBUTWAR IV, roi du Rwanda, 665.

N

NACHACHIBI (Nasser el Dine el), rédacteur en chef du journal égyptien *Al Goumhouriya*, 401.

NAPOLÉON Ier, (1769-1821), empereur des Français (1804-1815), 104, 201, 335.

NASE (Nesti), Premier vice-ministre albanais des Affaires étrangères, 132.

NASSER (colonel Gamal Abdel), président égyptien de la République arabe unie (RAU), 110, 112, 346, 401, 403 et 404, 436, 466, 614, 645, 649, 651, 672.

NASUTION (général Abdul Haris), ministre indonésien de la Défense et de la Sécurité du peuple, 593 à 597, 621 et 622, 625.

NDELE (Albert), directeur de la Banque nationale du Congo-Léopoldville et membre du groupe de Binza, 410.

NDOURÉ (Hamaciré), ministre malien du Commerce et des Transports, 673.

NEHRU (Ratan Kumar), secrétaire général du ministère indien des Affaires extérieures et président des comités préparatoires pour le gouvernement de l'Inde aux conférences du Désarmement et de la CNUCED, 162 à 165, 176, 178.

NEHRU (Shri Jawaharlal), Premier ministre de l'Inde, 164, 175 à 178, 421, 496 et 497.

NEMCHINA (Sergueï Sergueïevitch), ambassadeur d'Union soviétique à Léopoldville et Bujumbura, 680.

NENDAKA (Victor), administrateur en chef de la Sûreté congolaise (Léopoldville) et membre du groupe de Binza, 410, 680.

NENNI (Pietro), secrétaire général du parti socialiste italien puis vice-Premier ministre, 58, 479 à 483, 485 et 486, 610, 628.

NERVA (de), diplomate espagnol, collaborateur du ministre des Affaires étrangères, 531.

N'GALIBA (Bernard), médecin congolais (Brazzaville), directeur de la Santé publique de janvier 1962 à août 1963, puis ministre de la Santé, du Travail, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 15 août au 24 décembre 1963 et à partir de cette date ministre d'État chargé de la Santé, de l'Éducation nationale, des Affaires sociales et de la Population, 184.

NGO DINH DIEM, (1901-1963), président de la République du Sud-Vietnam, assassiné lors du putsch de novembre 1963, 99 et 100, 180, 185 et 186, 194, 196, 210 et 211, 223 et 224, 226, 246, 257, 359, 438 à 440, 455 et 456, 459, 487 et 488, 612, 619, 677.

NGO DINH NGU : *voir* NGO DINH NHU.

NGO DINH NHU, conseiller politique de son frère, le président Diem, assassiné avec lui lors du putsch de novembre 1963, 185 et 186, 194, 210 et 211, 223 à 226, 246, 257 et 258, 438 à 440, 455 et 456, 459, 487 et 488, 619.

NGO DINH NHU (Mme), belle-sœur du président Diem, 180, 185, 194, 211, 223, 225 et 226, 455, 487, 677.

NGO DINH THUC (Mgr, en religion Pierre Martin), archevêque de Hué, frère du président Diem, réfugié à Rome après le putsch de novembre 1963, 456.

NGO VAN CHIEU (ou Le Van Trung), (1878-1926), fonctionnaire cochinchinois du service colonial d'immigration, fondateur en 1926 de la secte syncrétique Cao Dai, 677.

NGUYEN NGOC THO, vice-président de la République du Sud-Vietnam puis, à partir de novembre 1963, Premier ministre et ministre des Affaires économiques et des Finances, 210, 439 et 440, 677.

NHAN (Pham Trong), ambassadeur du Sud-Vietnam à Phnom-Penh, 196.

NITZE (Paul Henry), secrétaire d'État adjoint américain à la Défense pour les Affaires de sécurité internationale puis, à partir d'octobre 1963, secrétaire d'État à la Marine, 272, 293.

NIXON (Richard Milhous), vice-président des États-Unis sous la présidence Eisenhower, candidat malheureux à la Présidence face à J.F. Kennedy, 565.
N'KOUNKOU (Marcel Malonga), conseiller technique au secrétariat général du gouvernement jusqu'en août 1963 puis ministre de la Justice et de la Fonction publique jusqu'en décembre 1963 (Congo-Brazzaville), 184.
N'KRUMAH (Dr Kwame), président de la République du Ghana, en charge des Forces armées et de la Police, 137, 230, 421, 555.
NOBLE (sir Andrew Napier), ambassadeur de Grande-Bretagne à La Haye, 428.
NOËL (Léon), (1888-1987), ambassadeur de France à Varsovie (1935-1939), 302.
NOGUEIRA (Alberto Franco), ministre portugais des Affaires étrangères, 426 et 427.
NOIRET (général Jean), membre du Conseil supérieur de la Guerre et inspecteur général de l'armée de Terre, 183, 191, 531.
NOLTING (Frederick Ernest), ambassadeur américain à Saigon jusqu'en juin 1963, puis membre du Comité spécial de surveillance, 99 et 100, 180, 185 et 186, 193 et 194.
NORSTAD (général Lauris), commandant en chef des forces alliées atlantiques en Europe (SACEUR), démissionnaire le 20 juillet 1962, 380.
NOSAVAN (général Phoumi), vice-Premier ministre et ministre des Finances laotien dans le Cabinet d'Union nationale Souvanna Phouma, 1, 9, 12 et 13, 54 à 57, 228 et 229, 351, 460, 588 et 589, 662 à 664.
NOVIKOV (Ignaty Trofimovitch), vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et président du Comité d'État à la Construction, 639.
NOVOTNY (Antonin), président de la République tchécoslovaque, 75, 77.
NYERERE (Julius Kambarage), président du Tanganyika, 145 et 146.

O

ODDI (Mgr Silvio), nonce apostolique du Saint-Siège à Bruxelles et Luxembourg, 215.
OHIRA (Masayoshi), ministre des Affaires étrangères du Japon, 232 à 245.
OKACHA (Dr Sarwat Mahmoud Fahmy), ancien ministre égyptien de la Culture, président du directoire de la Banque nationale d'Égypte, 463.
OLDENBURG (Troels), directeur général adjoint des Affaires politiques et juridiques au ministère danois des Affaires étrangères, 198.
OLSEN (Bjoorn), secrétaire du ministre danois des Affaires étrangères, 198.
OLSEN (Camille), journaliste au quotidien *Le Monde*, 197.
OLYMPIO (Sylvanus), (1902-1963), président de la République du Togo (1961-1963), assassiné le 13 janvier 1963, 137, 189, 441, 554.
OPANGAULT (Jacques), ancien vice-président de la République du Congo-Brazzaville (1961-1962), président du Mouvement socialiste africain (MSA), ministre d'État de mai à août 1963, arrêté en août 1963, 184, 208 et 209.
OPHÜLS (Pr Carl Friedrich), représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne à la CEE, 388.
ORTOLI (François-Xavier), directeur de Cabinet de Georges Pompidou, 198.
ORTOLI (amiral Paul Ange), conseiller d'État en service extraordinaire, 440.
OSMAN DAAR (Aden Abdullah), président de la République de Somalie, 301.
OSTERHELD (Horst), directeur politique à l'*Auswärtiges Amt*, 538.
OULD OMEIR (Fall), émir de Trarza, ministre d'État chargé des Affaires mauritaniennes et sahraouies dans le gouvernement marocain, arrêté en mars 1963 en Mauritanie, 186.
OUZEGANE (Omar), ministre d'État algérien, 391.

P

PAPANDRÉOU (Georges), Premier ministre grec et ministre de l'Éducation à partir de novembre 1963, 601, 643.

PAUL VI (Giovanni Battista Montini, dit), souverain pontife de 1963 à 1978, 219.

PAYE (Lucien), ambassadeur de France à Dakar, 333.

PEARSON (Rt. Hon. Lester Bowles), Premier ministre canadien, 288.

PENG TEH-HUAI (maréchal), ancien vice-Premier ministre, membre du Politburo du parti communiste chinois, 219, 266.

PÉRES (Shimon), vice-ministre israélien de la Défense, 401.

PERRUCHE (Georges), premier conseiller près l'ambassade de France à Saigon, 99, 180, 454 et 455, 459, 676.

PERTINI (Sandro), vice-président italien de la Chambre des députés, 483, 485.

PEYREFITTE (Alain), (1925-1999), ministre de l'Information, 273, 358.

PEYSTER (William de), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Copenhague, 198.

PFLIMLIN (Pierre), ancien président du Conseil, député, représentant de la France à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et au Parlement européen, 105.

PHILON (Philon Alexandre), ambassadeur de Grèce à Paris, 643 et 644.

PICCIONI (Attilio), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères italien puis, à partir de décembre 1963, ministre sans portefeuille, 393.

PICHON (Stephen), (1857-1933), ministre des Affaires étrangères (1906-1911, 1917) dans le Cabinet Clemenceau, 509.

PIERRE (Henri), journaliste au quotidien *Le Monde*, 480.

PIE XII (Eugenio Pacelli, dit), (1876-1958), souverain pontife de 1939 à 1958, 58.

PINTO LIMA (Humberto), ambassadeur du Portugal à Brazzaville, 546.

PIPINELIS (Panayotis), Premier ministre grec de juin à septembre 1963, 22.

PISANI (Edgar), ministre de l'Agriculture, 14 et 15, 17, 20 et 21, 33, 38, 42, 45, 294, 396, 398, 523, 646.

PLIMPTON (Francis T.P.), ambassadeur des États-Unis à l'ONU, 668.

POLK (général James Hilliard), commandant du secteur américain à Berlin, 311.

POLLO (P[r]), professeur d'histoire albanais, 132.

POMPIDOU (Georges), Premier ministre, 14 à 16, 18, 33, 45 à 47, 52, 104, 106 à 110, 113, 115, 197 à 201, 203 et 204, 233, 271, 308, 347, 523, 538, 567 et 568, 571, 642 à 644.

PONS (Louis), ambassadeur de France à Conakry, 124.

POUMBOURAS (Anthony), ambassadeur de Grèce à Ankara, 603, 674.

PRADO Y UGARTECHE (Manuel), président de la République péruvienne, 513.

R

RAGUENET (Didier), premier conseiller près l'ambassade de France à Abidjan, 441.

RAHAL (Abdellatif), ambassadeur d'Algérie à Paris, 151.

RAHIM (Jalaluddin Abdul), ambassadeur du Pakistan à Paris, 553.

RAHMAN (prince Abdul Hamid Halim), Premier ministre et ministre malaisien des Affaires extérieures de la Fédération de Malaisie, 593 et 594, 597.

RANKOVIC (Aleksandar), vice-président du Conseil exécutif fédéral et depuis juin 1963 vice-président de Yougoslavie, 262.

RAOUL-DUVAL (Gérard), ambassadeur de France à Karachi, 552.
RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), ambassadeur de France à Abidjan, 136.
RAYBURN (Sam), représentant du Texas au Congrès américain, 551.
REEDY (George Edward, Jr), conseiller spécial du vice-président puis président Johnson jusqu'en mars 1964, 564.
REHWINKEL (Edmund), président de la Confédération ouest-allemande des agriculteurs, 534, 573.
REILLY (sir [d'Arcy] Patrick), sous-secrétaire d'État délégué au *Foreign Office*, 428.
REUTHER (Walter Philip), vice-président des syndicats américains AFL/CIO, 205.
REVOL (général Jacques), délégué pour la Défense de la zone d'outre-mer n° 4 à partir de juin 1963, 580.
RICHARD (Louis), conseiller commercial près l'ambassade de France à Athènes, 642.
ROCKFELLER (Nelson Aldrich), gouverneur de l'État de New York, 335 à 339.
ROLLET (Henry), directeur des Affaires administratives au Gouvernement militaire français à Berlin, 75.
ROOSEVELT (Franklin Delano), (1882-1945), président démocrate des États-Unis (1933-1945), 550 et 551.
ROOSEVELT (Théodore), (1858-1919), président républicain des États-Unis (1901-1909), 562, 564.
ROSSARD (Jean), ambassadeur de France à Brazzaville, 269, 546.
ROSTOW (Walt Whitman), président du Conseil de planification politique au département d'État américain, 266.
ROUX (Francis), conseiller des Affaires étrangères, chef de la mission d'aide économique et technique à Phnom-Penh, 169.
ROWE (James Henry, Jr), personnalité politique sous la présidence Truman, 564.
RUFFIN (Henri), conseiller des Affaires étrangères au service des Pactes et Affaires spatiales au Département, 272.
RUSK (Dean), secrétaire d'État américain au département d'État, 5, 22 et 23, 53, 86 et 87, 92, 148, 150, 212 à 214, 236, 258, 267, 290, 297, 334, 347, 351, 360, 365 à 369, 374, 378 à 381, 393, 404, 422 et 423, 451 à 454, 515, 526, 564, 591, 599, 617, 619 à 622, 634 et 635.
RUSTIN (John Wallace), pasteur méthodiste américain, 206.
RUSTYA (Sayed Kassim), ministre afghan de l'Information, 112.

S

SABRY (Dr Hussein Zulficar), vice-ministre égyptien des Affaires étrangères de la République arabe unie (RAU), 463 à 466.
SACHS (Hans-Georg), directeur des Affaires économiques à l'*Auswärtiges Amt*, 275.
SADATE (Anouar el-), président égyptien de l'Assemblée nationale de la République arabe unie, 400 et 401.
SAHBANI (Taïeb), secrétaire général du secrétariat d'État tunisien aux Affaires étrangères, 411, 443.
SAINT-MLEUX (André), consul général de France à Hong-Kong, 409.
SALADE (Pierre), ministre conseiller, chargé d'affaires de France à Taïpeh, 608.
SALAZAR (Antonio de Oliveira), Président du Conseil portugais depuis 1932, 137, 384.

SALINGER (Pierre Emil), chef du service de presse de la Maison-Blanche, 564.
SALLAL (général Abdullah), président de la République du Yémen, 112.
SAMBATH (Huot), secrétaire d'État khmer aux Affaires étrangères, 561.
SAMSON, Français de Tunisie, 444.
SANDYS (Rt. Hon. Duncan Edwin), secrétaire d'État britannique chargé des Relations avec les Colonies et le Commonwealth, 674.
SANYA, directeur d'Europe au ministère indien des Affaires extérieures, 421.
SAOUT EL-ARAB : *voir* BOUBNIDER (colonel N'Salah).
SARAGAT (Giuseppe), chef du parti social-démocrate italien et ministre des Affaires étrangères, 480 et 481, 609 à 611, 627 à 633.
SATO (Eisaku), ministre japonais de la Science, de la Technique et de l'Industrie atomique, 347 à 351.
SATTLER (Dieter), adjoint au sous-secrétaire d'État, directeur des Affaires culturelles à l'*Auswärtiges Amt*, 277, 519.
SAUVAGNARGUES (Jean), ambassadeur de France à Tunis, 303, 345, 398, 411, 435, 443, 614 et 615, 644.
SCELBA (Mario), député italien à l'Assemblée nationale et au Parlement européen, 628.
SCHAETZEL (John Robert), adjoint au secrétaire d'État américain aux Affaires atlantiques, 423.
SCHAFFNER (Hans), homme politique suisse, chef de l'Économie publique et membre du Conseil fédéral, 570.
SCHAUS (Eugène), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de la Défense du Luxembourg, 656.
SCHEEL (Walter), ministre ouest-allemand de la Coopération économique, 33, 45, 52, 114.
SCHICK-GUTTIEREZ (René), président du Nicaragua, 491.
SCHLESINGER (Arthur Meier, Jr), conseiller spécial du président Kennedy, 564.
SCHRÖDER (Dr Gerhard), ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, 3 et 4, 14, 19 et 20, 22, 33, 38 et 39, 45 et 46, 50 et 51, 88 et 89, 271 et 272, 280 à 283, 288, 292, 294, 296 et 297, 368, 380 et 381, 514, 538, 567, 623 à 626, 634 à 636, 653, 656 et 657.
SCHULTZ (Paul), jeune Allemand de l'Est abattu par la police de Berlin-Est, 660 et 661.
SCHUMAN (Robert), député, ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, 233.
SCHWARZ (Werner), ministre ouest-allemand de l'Agriculture, 14 à 16, 20 et 21, 33, 38, 42, 45.
SCHWARZHAUPT (Elisabeth), ministre ouest-allemand de la Santé, 545.
SCRANTON (William Warren), gouverneur républicain de Pennsylvanie, 565.
SEGNI (Antonio), président de la République italienne, 22, 479, 537, 592, 628, 633.
SÉLIM III, (1761-1808), sultan ottoman (1789-1807), 104.
SEMIONOV (Vladimir Semionovitch), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, 76, 453.
SENGHOR (Léopold Sedar), Président de la République du Sénégal, 70, 166, 230, 555 à 557.
SERRE (Gérard), premier secrétaire près l'ambassade de France à Abidjan, 137.
SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, 271, 423, 519, 577, 591.
SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations Unies, 327, 426, 638, 665.

SHEHU (Mehmet), président du Conseil des ministres de la République albanaise, membre du Bureau politique, 544.

SHEN CHANG-HUAN, ministre des Affaires étrangères de la République de Chine (Taïwan), 217 à 220, 449.

SHIMA (Shigenobu), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, 647.

SHRIVER (Robert Sargent), directeur du *Peace Corps* américain, beau-frère du président Kennedy, 564.

SHUCKBURGH (sir C.A. Evelyn), représentant permanent du Royaume-Uni au Conseil de l'Atlantique nord, 626.

SIHANOUK (prince Norodom), chef de l'État cambodgien, 196, 498 et 499, 515 et 516, 547 et 548, 559 à 561, 566 et 567, 611 à 613, 617, 619 à 621, 669 et 670.

SIVAN (Renaud), ambassadeur de France à Téhéran, 402.

SIWA (Rémy-André), secrétaire fédéral de la Fédération générale des travailleurs congolais (Léopoldville), 216, 679.

SIXOU (Claude), conseiller technique au Cabinet de M. Boumaza, ministre algérien du Travail et des Affaires sociales, 606.

SKATCHKOV (Semen Andreïevitch), président du Comité soviétique pour le développement des relations économiques avec les pays étrangers, 82.

SLAOUI (Driss), ministre marocain des Finances puis, à partir de novembre 1963, ministre de l'Économie nationale et de l'Agriculture, 648, 651.

SLIM (Mongi), secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères, 398 et 399, 411, 443, 614, 617.

SLIPYI (Mgr Josef), ancien primat de l'Église uniate ukrainienne, libéré au début de 1963 après 18 ans de déportation en Sibérie et réfugié à Rome, 61.

SMIRNOV (Andreï Andreïevitch), ambassadeur d'Union soviétique à Bonn, 24.

SOGLO (colonel Christophe), chef du gouvernement provisoire dahoméen à la suite du putsch d'octobre 1963, 441, 446 et 447, 451, 494 et 495, 554, 580 et 581.

SOGLO (Nicéphore), ancien directeur de Cabinet de M. Bertin Borna, ministre dahoméen des Finances, 494.

SOMOZA GARCIA (général Anastase, dit "Tacho"), (1896-1956), président du Nicaragua (1937-1956), assassiné en 1956, 491 à 493.

SOMOZA DE BAYLE (Luis A.), fils du précédent, président du Nicaragua (1957-février 1963), président du Sénat, 491.

SON SANN, gouverneur de la Banque du Cambodge, 498.

SORENSEN (Theodore Chalkin), conseiller spécial du président Kennedy, 564.

SOUKHAVONG (général Amkha), chef du Cabinet spécial militaire neutraliste auprès du président du gouvernement provisoire d'Union nationale laotien, 228 et 229.

SOULIER (Jean), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Vientiane, 246.

SOUPHANOUVONG (prince), président du Néo Lao Hak Sat laotien, 9, 589.

SOUTOU (Jean-Marie), directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, 496, 580.

SOUVANNA PHOUMA (prince), Premier ministre du gouvernement d'Union nationale laotien, 9 et 10, 12 à 14, 54, 56 et 57, 259, 461, 588 et 589, 662 et 663.

SOUZA (Robert de), conseiller technique au Cabinet du Premier ministre, 198, 567.

SPAAK (Paul-Henri), Ministre belge des Affaires étrangères, 22, 89, 106, 120, 123, 285, 289, 523, 633, 656 et 657.

SPEIDEL (général Hans), commandant en chef ouest-allemand de la zone Centre-Europe de l'OTAN puis, à partir d'octobre 1963, conseiller spécial au ministère de la Défense de la RFA, 43 et 44.

SPRINGER (Axel Cäsar), patron de presse ouest-allemand, 24, 289.

SPROUSE (Philip Dodson), ambassadeur des États-Unis à Phnom-Penh, 566.

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), (1879-1953), secrétaire général du parti communiste soviétique de 1922 à sa mort, 23, 76, 431.

STELLE (Charles Clarkson), représentant des États-Unis au Comité des Dix sur le désarmement, 285, 430.

STEMPEL (baron von Otto), directeur des Communautés européennes à l'*Auswärtiges Amt*, 388.

STIKKER (Dirk Uiptko), secrétaire général néerlandais de l'OTAN, 282, 285, 423 et 424, 575, 585.

STOPH (Willy), Premier vice-président de la République démocratique allemande (RDA), 77, 341.

STRAUSS (Franz-Josef), ancien ministre ouest-allemand de la Défense, président de la CSU, 43, 591.

STRZELECKI (Ryszard), directeur d'« Ekeltrim », firme d'État pour le commerce avec l' étranger, 101.

SUKARNO (Ahmed), président de l'État indonésien, 593 et 594, 597, 622, 624.

SULLIVAN (William Healy), assistant spécial du sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques, 138 et 139, 256 et 257.

SUZUKI, journaliste à la radio-télévision japonaise, 318.

T

TAFT (Robert A.), (1889-1953), sénateur républicain américain, co-auteur de la loi de 1947 limitant la liberté syndicale, 563.

TAMZIL SUTAN NARAJAU (Dr), ambassadeur d'Indonésie à Paris, 593.

TARDINI (Mgr Domenico), (1888-1963), secrétaire d'État du Saint-Siège (1958-1963), 59.

TAYLOR (général Maxwell Davenport), chef d'État-major interarmes des États-Unis, 255 et 256, 272, 293, 296, 488, 591.

TCHANG KAÏ-CHEK (maréchal), président de la République de Chine (Taïwan), 146, 150, 217 à 220, 291, 348, 351, 359, 473, 608.

TCHITCHELLE (Stéphane), vice-président du Conseil des ministres du Congo-Brazzaville et ministre des Affaires étrangères jusqu'en août 1963, arrêté à cette date, 208 et 209.

TEISSIER DU CROS (Rémy), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département, 230.

THANARAT (maréchal Sarit), Premier ministre thaïlandais, décédé en décembre 1963, 612, 619.

THANT (Sithu U.), homme d'État birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, 66, 316, 344, 366, 404, 426, 665.

THAPA (Vishwa Bandhu), président de l'Assemblée nationale népalaise, 497.

THEE (Dr Marek), représentant polonais à la Commission internationale de contrôle (CIC) de Genève sur le Laos, 259.

THIAM (Doudou), ministre sénégalais des Affaires étrangères, 333 et 334.

THOMPSON (Llewellyn E.), ambassadeur américain, chargé de mission au département d'État, 267.

THOREZ (Maurice), vice-président du Conseil (1946-1947), secrétaire général du parti communiste français (1930-1964), 337.

THORNEYCROFT (Rt. Hon. George Edward Peter), ministre britannique de l'Aviation civile et de la Défense, 142 à 144, 627.

TITO (maréchal Josip Broz, dit), président de la République populaire de Yougoslavie, 466.

TJONDREONOGORO (Sidjarwo), vice-ministre indonésien des Affaires étrangères, 593.
TOBAL : *voir* TOMBAL (Ibrahim).
TOFFIN (Jean-Louis), sous-directeur des Affaires politiques au Département, 5.
TOMBAL (Ibrahim), membre dirigeant youssefiste de l'opposition au régime de Habib Bourguiba, 304.
TOMBALBAYE (François), président de la République du Tchad, 441.
TON THAT DINH (général), ministre sud-vietnamien à la Sécurité, 488.
TOUBAL : *voir* TOMBAL (Ibrahim).
TOULOUSE (général Pierre Édouard), chef du gouvernement militaire français à Berlin, 128, 311, 330, 626.
TOURÉ (Sékou), Président de la république de Guinée, 70, 81 et 82, 124 à 127, 137, 168, 183, 230, 554, 556.
TOUSSAINT (François), conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département, 232.
TRAN TU OAI (général), ministre sud-vietnamien à l'Information, 456, 488.
TRAN VAN DO (Dr), ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères en 1954, 440.
TRAN VAN DON (général), ministre sud-vietnamien de la Défense nationale, 488.
TRESCA (Misto), président du Comité albanais pour les relations culturelles et amicales avec l'étranger, 132, 543 et 544.
TRIBOULET (Raymond), ministre délégué chargé de la Coopération, 165, 496.
TRINQUET (colonel), commandant des confins algéro-marocains en 1938, trace la frontière méridionale du Maroc, 399, 419, 510.
TRUMAN (Harry S.), président démocrate des États-Unis de 1945 à 1953, 23, 551 et 552, 562, 564.
TRUMBULL (Robert), correspondant du *New York Times* à Saigon, 225.
TSARAPKINE (Semen Konstantinovitch), diplomate, chef de la délégation soviétique à la conférence du Désarmement à Genève, 429.
TSCHOMBÉ (Moïse-Kapenda), président du Sud-Katanga jusqu'en juin 1963, puis réfugié en Espagne après l'intervention des troupes onusiennes, 133, 314 et 315, 317 et 318, 343, 410, 680.
TSENG TAO, ambassadeur de la République populaire de Chine à Alger, 391.
TSHIMANGA, secrétaire administratif de la Fédération générale des travailleurs congolais (Léopoldville), arrêté en août 1963, 216.
TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache, 167, 220, 555.
TULUY (Turan), directeur d'Europe au ministère turc des Affaires étrangères, 602.
TUTHILL (John Wills), ambassadeur américain auprès des Communautés européennes, 394.
TYLER (William Royall), sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes au département d'État, 146 à 149, 354, 453.

U

ULBRICHT (Walter), président du Conseil d'État de RDA et Premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED), 6 et 7, 75 à 81, 340 à 342.
ULQINAKU (Abdyl), directeur adjoint du Protocole au ministère albanais des Affaires étrangères, 132.
ULRICH (Maurice), conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques au Département, 413, 428.
USAKLIGIL (Bülend), ambassadeur de Turquie à Paris, 105.

V

VALÉRY (François), chef du service de Coopération et d'intégration économique au Département, chef de la délégation française auprès de l'OCDE, 275, 643.

VAN MINH (Duong), chef de la junte sud-vietnamienne, 460.

VARNIER, chargé de mission par le gouvernement français, trace la frontière du Maroc en 1912, 510.

VAUCELLES (Pierre de), ambassadeur de France à Caracas, 512.

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers, marquis de), (1715-1747), moraliste français, 61.

VECCHIETTI (Tullio), chef de l'aile communisante du parti socialiste italien, *leader* de la tendance carriste, 480 et 481, 483.

VENIZELOS (Sophocles), vice-président du Conseil grec et ministre des Affaires étrangères, 602 et 603, 642 à 644.

VERGNAUD (Robert), directeur des Transports aériens au secrétariat général à l'Aviation civile, vice-président français du Comité permanent franco-anglais des fonctionnaires pour le *Concorde*, 320.

VIAL (Henri), secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Amérique au Département, 580.

VIANSSON-PONTÉ (Pierre), chef du service politique du quotidien *Le Monde*, 610.

VILLIERS (Georges), président du CNPF, administrateur de sociétés, 290.

VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), ambassadeur d'Union soviétique à Paris, 93 à 95.

VOIGT (Heinz), directeur d'Europe à l'*Auswärtiges Amt*, 538.

VORONINE (Boris S.), conseiller des Affaires étrangères près l'ambassade d'Union soviétique à Léopoldville, arrêté puis expulsé en novembre 1963, 680.

VU VAN MAU, secrétaire d'État sud-vietnamien aux Affaires étrangères, réfugié en Inde en août 1963, 211, 439 et 440, 487.

VYAU DE LAGARDE (Jean), ambassadeur de France à Luxembourg, 302.

W

WACHUKU (Jaja Anucha), ministre nigérian des Affaires étrangères et du Commonwealth, président de la commission de conciliation à l'ONU pour le Congo, 427.

WAGNER (Robert F.), maire de New York, 564.

WAPLER (Arnaud), ministre-conseiller près l'ambassade de France à Londres, 156.

WENDT (Erich), secrétaire d'État est-allemand à la Culture, 661.

WESTRICK (Ludger), secrétaire d'État ouest-allemand à l'Économie, 538.

WILLIAMS (G. Mennen), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines au département d'État, 328, 377, 422.

WILSON (Rt. Hon [James] Harold), chef du groupe parlementaire travailliste au Parlement britannique, 22, 28, 123, 292 et 293, 407, 480.

WINCKLER (Jean-Claude), directeur de Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères puis, à partir de décembre 1963, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin, 598, 660.

WIRTZ (William Willard), secrétaire d'État américain au Travail, 564.

WORMSER (Olivier), directeur des Affaires économiques et financières au Département, 273, 538, 630.

WRIGHT (John Oliver), premier conseiller du secrétaire d'État au *Foreign Office* puis, à partir de novembre 1963, secrétaire du Premier ministre, 428.

Y

YACE (Philippe), président de l'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire, 136.
YAMASHITA (Kazuo), secrétaire près l'ambassade du Japon à Paris, 232.
YAMEOGO (Maurice), Président de la République de Haute-Volta, 451, 553 à 555.
YANKOVITCH (Paul), journaliste au quotidien *Le Monde*, 154.
YOULOU (abbé Fulbert), Président de la République du Congo-Brazzaville (1960-août 1963), arrêté à cette date, 166, 182 à 184, 189, 208 et 209, 215, 269, 410, 441, 554.
YOUNG (général Peter G. F.), commandant les troupes anglaises à Chypre, 674.
YOUSSOUF (Mohammed), Premier ministre et ministre afghan des Affaires étrangères, 112.
YOUZBACHEV : *voir* BEKNAZAR-YOUZBACHEV (Benik).
YUMBU (Gabriel), vice-président du parti socialiste africain (PSA)-Gizenga (Congo-Léopoldville), arrêté en septembre 1963, 410.

Z

ZENTAR (Mehdi), attaché au ministère marocain des Affaires étrangères, 649, 651.
ZOLLNER (Maxime), ancien conseiller à la délégation du Dahomey auprès des Nations Unies, secrétaire général de l'Union africaine et malgache (UAM), 555.
ZORINE (Valerian Alexandrovitch), vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS, représentant permanent de l'URSS aux Nations Unies, 105.

IMPRIMERIE NATIONALE

9 026622 1